image not available

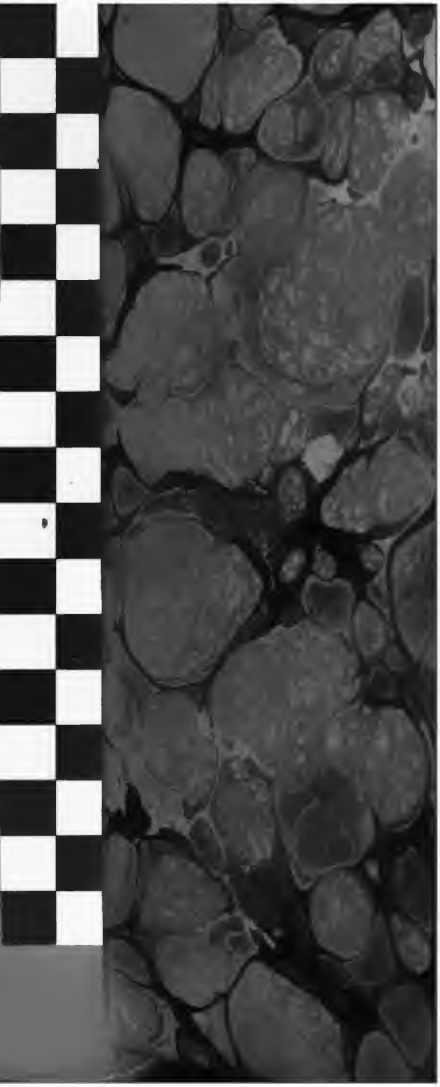

Digitized by Google

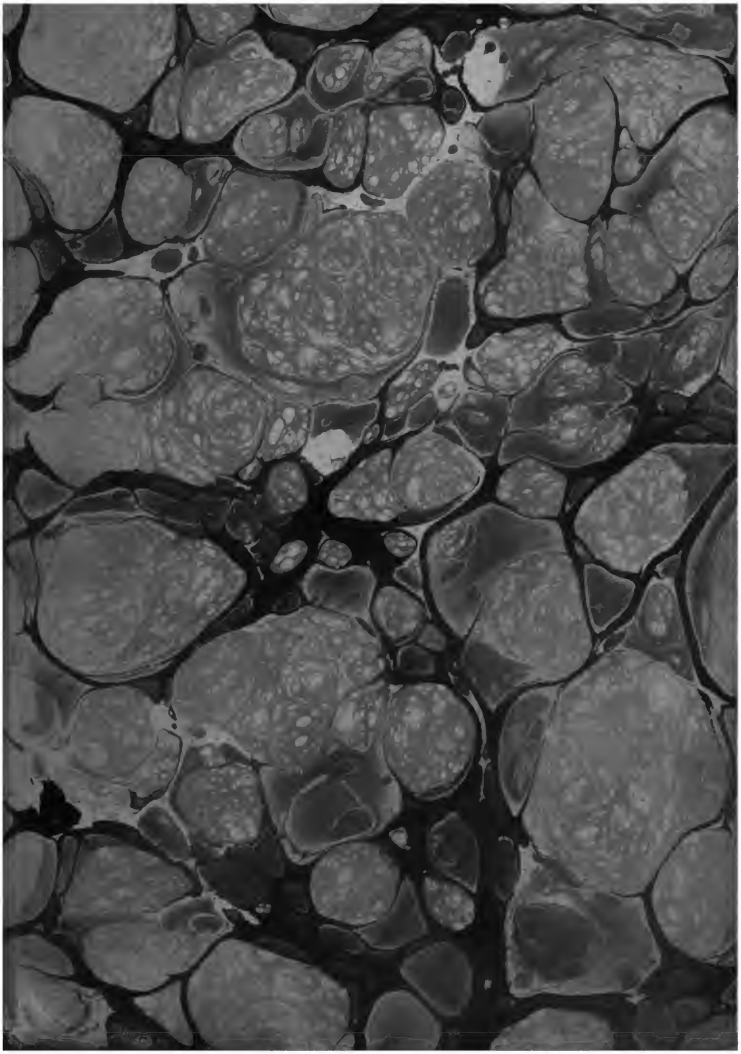

Digitized by Google

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MINNESOTA
CLASS 054
BOOK J828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

TOME VIII. May 1841-
Apr. 1842

UNIVERSITY OF
MINNESOTA
LIBRARY

LIÉGE,

CHEZ P. KERSTEN, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ.

1841.

Digitized by Google

Digitized by Google

85me LIVRAISON. 1er MAI 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE MARS 1841.

1. Consistoire secret où le Pape prononce un discours pour se plaindre de la conduite du gouvernement espagnol (*voir notre livr.* 84, p. 607.)

Le gouvernement de Hesse-Darmstadt ferme secrètement pendant la nuit le nouveau port de Bieberich sur le Rhin, appartenant au duc de Nassau, en obstruant le passage par cent bâteaux chargés de pierres qu'il fait couler à fond.

M. le maréchal Victor, (1) duc de Bellune, meurt chrétiennement à Paris, à l'âge de 76 ans.

2. La discussion du budget des travaux publics est terminée dans la chambre des Représentans belges par un vote favorable au ministère. Ce budjet est adopté par 49 voix contre 39. Trois membres s'abstiennent de voter.

12. La garnison de Mayence, par ordre de la Diète germanique, commence à détruire la digue qui ferme le port de Bieberich et à retirer les pierres qui encombrent le Rhin.

(1) Son nom étoit Claude-Victor *Perrin*. Il prit celui de *Victor* au commencement de la révolution. Il naquit le 7 décembre 1764 à Lamarche, dans les Vosges.

16. La flotte turque, rendue par Méhémet-Ali, rentre dans le port de Constantinople.

17. Le Sénat belge, à la suite d'une longue et vive discussion sur le budjet des travaux publics, adopte une adresse au Roi, pour appeler l'attention de S. M. sur la position difficile où se trouve la représentation nationale par les divisions qui y ont éclaté. Cette adresse, proposée par 11 membres, est adoptée par 23 voix contre 19.

24. Conspiration et tentative d'insurrection à Marseille. Les coupables sont prévenus et beaucoup d'entr'eux sont arrêtés.

29. La commission nommée dans le sein de la Diète helvétique, pour l'examen de l'affaire de la suppression des couvents dans le canton d'Argovie, présente son rapport et propose 1° de déclarer que le décret d'Argovie en date du 13 janvier est inconciliable avec l'art. 12 du pacte fédéral de 1815; 2° de prier le canton d'Argovie d'examiner de nouveau cette affaire, et de suspendre provisoirement toute mesure concernant la liquidation et le patrimoine des couvents, etc.

AUG 2 '90 ALJNOIT

475863

Digitized by Google

DÉMEMBREMENT DES DIOCÈSES DE LIÉGE ET DE NAMUR.

EXÉCUTION

DE LA DISPOSITION DE GRÉGOIRE PP. XVI, EN DATE DU 2 JUIN 1840, POUR LES PAYS-BAS ET LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

(*Suite et fin. Voir notre livr.* 83, *p.* 550.)

Quum itaque summus Pontifex in præfatis litteris Apostolicis, quarum executionem nobis committere dignatus est, imprimis disposuerit, ut omnia et singula Limburgensis Provinciæ loca, auctoritati Serenissimi Belgii Regis jam obnoxia, spirituali Vicarii Apostolici, in ista Regni parte commorantis, regimini subjaceant; atque adeo, ut Leodiensis Diœcesis pars ibidem existens, *perpetuum in modum* ab eadem Diœcesi distrahatur pro Vicariatu Apostolico jam jam erigendo, et *Limburgensi* in posterum nuncupando, cui cetera ejusdem Provinciæ loca, hucusque administratorum Apostolicorum curis commissa, sunt addenda; hinc, juxta Sanctitatis Suæ mentem, a Diœcesi Leodiensi *perpetuum in modum* avellimus atque dismembramus: Gulpen, etc.

Ainsi comme le Souverain Pontife, dans les susdites Lettres Apostoliques, dont il a daigné nous confier l'exécution, a statué surtout que tous les lieux de la province de Limbourg, aujourd'hui soumis à l'autorité du Sérénissime Roi des Pays-Bas, appartiendront à la juridiction spirituelle du Vicaire Apostolique demeurant dans cette partie du royaume; et que, par conséquent, la partie du diocèse de Liége qui s'y trouve, sera séparée à perpétuité de ce diocèse, pour former le Vicariat Apostolique qui y sera érigé sous le titre de Vicariat Apostolique du Limbourg, *et auquel on joindra les autres endroits de cette province jusqu'à présent confiés aux soins d'administrateurs Apostoliques; nous conformant à l'intention de Sa Sainteté, nous détachons et séparons à jamais du diocèse de Liége: Gulpe et l'église paroissiale de l'apôtre S. Pierre, Elpen, Eys, Margraeten, Mechelen, Mheer, Noorbeek, Vieux-Fauquemont, Schin-sur-Geul, Slenaken, Vaals, Vyllen, Wylré, et leurs succursales respectives: Nyswiller et Lemiers, Reymeretok, Waltwilder, Wittem, Holset, Schulder et leurs annexes; Heerlen avec l'église paroissiale de S. Pancrace, Heerlerheide, Klimmen, Nieuwenhagen, Schaasberg, Voerendaal et leurs succursales: Welten et Palenberg, Baarlo, Blerik, Blitterswyk, Oirlo, Pan-*

Digitized by Google

ningen, Sevenum, Swolgen, Venray et Wanssum, avec leurs succursales qui, de même que les annexes situées à Broeckhuizen, Castenray, Tienray, Leunen, Merselo, Oostrum, Smakt, Veltum et Gysteren, appartiennent à l'église paroissiale de Horst, dont la description sera faite plus bas; Kerkrade et la paroisse de S. Lambert, Bocholtz, Eygelshoven, Simpelveld, Ubag-over-Worms et leurs succursales, Broeckhuizen et son annexe; Maastricht, avec ses deux églises paroissiales de S. Servais et de S. Martin et avec ses deux succursales: Wilré, Breust, Cadier et Keer, Ste Gertrude, Gronsveld et Heer, avec leurs succursales: Eysden, S. Pierre, Mesch, Echelrade, Heugem et leurs annexes; Meerssen avec la paroisse de S. Barthélemi, Amby, Beek, Berg, Borgharen, Bunde, Elsloo, Geulle, Houthem, Hulsberg, Itteren, Schimmert, Stein, Ulestraeten, Fauquemont et leurs succursales: Bemelen, Lummel, avec leurs annexes; Ruremonde et son église paroissiale de S. Christophe, avec ses deux annexes; Beegden, Buggenum, Grathem, Haelen, Heel, Herten, Horn, Hunsel, Linne, Maasbracht, Maasniel, Montfort, Neer, Odilienberg, Swalmen, Vlodorp et Wessem, avec leurs succursales; Nunhem, Asselt et leurs annexes; Schinnen avec son église paroissiale de S. Denis, Amstenrade, Bingelrade, Brunssum, Hoensbroeck, Jabeek, Merkelbeek, Nuth, Oirsbeek, Opgeleen, Schinveld, Spaubeek, Wynandsrade, et leurs succursales: Sweikhuyzen, Raath et Vaesrade, avec leurs annexes; Berg, Born, Broek-Sittard, Buchten, Holtum, Limbricht, Munstergeleen, Susteren et Urmond, avec leurs succursales, et la paroisse de l'apôtre S. Pierre à Sittard, dont il sera parlé plus bas: Dieteren, Einighausen, Guttekoven, et leurs annexes; Venlo, avec son église paroissiale de S. Martin, Belfelt, Besel, Reuver, avec leurs succursales: Bautuin et ses annexes; Weert avec sa paroisse de S. Martin, Baexem, Heythuyzen, Meyel, Nederweert, Roggel, Stamproy, Beersel, Echt, Ell, Ittervoort, Neeritter, Nieuwstad, Obbicht, Papenhoven, Posterholt, Roosteren, Stevensweert et Thorn, avec leurs succursales, Schilberg, Grevenbicht, Ohe et Laak, Swartbroek, Tungelroy, Leveroy et leurs annexes.

Omnes igitur et singulæ superius commemoratæ civitates, Terræ, Oppida seu Communitates, Parœciæ, Succursales et Ecclesiæ adnexæ, una cum omnibus et singulis Territoriis, ab unaquaque ecclesia dependentibus, quæ in ea Limburgensi Provincia sub Serenissimi Belgii Regis ditione nunc existunt, vel existent, expleta nova ejus-

Ainsi toutes les susdites villes, terres, bourgs ou communes, paroisses, succursales et annexes, avec tous les territoires dépendant de chaque église, lesquels se trouvent maintenant dans cette partie du Limbourg sous la domination du Sérénissime Roi des Pays-Bas, ou qui s'y trouveront après la nouvelle délimitation des frontières de ce royaume,

Digitized by Google

dem regni limitum descriptione, sic avulsa et dismembrata a diœcesi Leodiensi, atque ab ordinaria ejus Episcopi, pro tempore existentis, jurisdictione, potestate et superioritate soluta et liberata, nec non Parœciæ et alia loca ejusdem Provinciæ nempe de Horst cum Parœcia Sancti Lamberti, de Sittard cum Parœcia Sancti Petri Apostoli, et adnexa Sancti Michaëlis, de Arcen, Herkenbosch, Melick, Tegelen, Velden, Well, Afferden, Bergen, Gennep, Heijen, Middelaer, Mook et Ottersum, cum succursalibus: Lom, Wellerloy, Steyl, et Ayen cum adnexis, olim ad Aquisgranensem diœcesim pertinentibus, atque dein a Sancta Sede per Administratores sive per Vicarios Apostolicos directe administrata, una cum Monasteriis, Beneficiis tam sæcularibus quam regularibus, in ea Provincia existentibus, et una cum Clero, Populo, aliisque personis ibi morantibus, non tamen exemptis, cuncta ista jam constituant, prout Sanctitas Sua voluit ac præcepit, Vicariatum Apostolicum, *Limburgensem* in posterum nominandum, eique, juxta facultates nobis benigne tributas, interim et ratione provisoria A. R. D. JOANNEM AUGUSTUM PAREDIS, parochum et decanum Ruremondensem, presbyterum nobis bene visum, probatum dignumque præficere statueramus, cum titulo Pro-Vicarii, donec SS^mus Dominus Noster Gregorius XVI, Administratorem Apostolicum pro eodem Vicariatu elegisset ac deputasset. Ut Summus Ponti-

ainsi détachés et séparés du diocèse de Liége, déliés et délivrés de la juridiction ordinaire et du pouvoir de l'évêque actuel, de même les paroisses et autres endroits de cette province, savoir Horst avec sa paroisse de S. Lambert, Sittard avec son église paroissiale de l'apôtre S. Pierre et son annexe de S. Michel, Arcen, Herkenbosch, Melick, Tegelen, Velden, Well, Afferden, Bergen, Gennep, Heyen, Middelaar, Mook et Ottersum, avec leurs succursales: Lom, Wellerloy, Steyl et Ayen avec leurs annexes, qui appartenoient auparavant au diocèse d'Aix-la-Chapelle et qui furent ensuite directement administrés au nom du Saint-Siége par des administrateurs ou vicaires apostoliques, avec les monastères, les bénéfices tant séculiers que réguliers existant dans cette province, et avec le Clergé, le peuple et autres personnes qui y demeurent, non point toutefois les personnes exemptes: tous ces lieux, comme Sa Sainteté l'a voulu et ordonné, formeront donc le Vicariat Apostolique qui sera dorénavant appelé Vicariat Apostolique du Limbourg, *et en vertu des pouvoirs qui nous ont été accordés avec bienveillance, nous avions résolu d'en confier provisoirement l'administration à M.* JEAN-AUGUSTIN PAREDIS, *curé-doyen de Ruremonde, prêtre respectable qui nous paroissoit digne de ces fonctions, et de lui donner le titre de Pro-Vicaire, jusqu'à ce que notre Saint-Père* GREGOIRE XVI *eût nommé et délégué un administrateur Apostolique pour*

Digitized by Google

fex, noscens ex relatione nostra, quod laudatus Pastor vir esset perclarissimus, omnique virtutum genere ornatus, atque ut ageret rem pergratam Serenissimo Regi, Clero populoque Limburgensi, illico et nulla interposita mora, præfatum Parochum et Decanum PAREDIS, non solum Administratorem Apostolicum illius Vicariatus nominare; sed etiam Episcopalem dignitatem eidem conferre dignatus est, ipsum tanquam Episcopum Hirinensem in Partibus Infidelium eligendo.

Præterea quum Sanctitas Sua statuerit atque sanciverit, ut e Vicariatu Apostolico, olim Diœcesi Buscoducensi, dismembratum sejunctumque sit oppidum seu communitas de Lommel, situm in ea Provinciæ Limburgensis parte, quæ sub Serenissimi Belgarum Regis potestate constituta est, Leodiensi diœcesi ejusque Episcopo, pro tempore existenti, adjectum traditumque sit; atque ecclesia et terra respective de Luiks-Gestel, una cum suis adnexis, intra limites Brabantiæ Septentrionalis Provinciæ posita, iisdem de causis ac motu, a Diœcesi Leodiensi divulsa et sejuncta, eaque intra Vicariatus Apostolici Buscoducensis limites inclusa, ejusdem Administratoris curæ tradita ac subjecta maneat, nec non et ceteræ Parœciæ et adnexa loca ad Vicariatum, R^di^ D^ni^ *Gerardi Hermans* administrationi creditum, pertinentia; ac perspecta districtuum Ravenstein et Megen positione, Parœciæ et singula horum quoque districce *Vicariat. Mais le Souverain Pontife, apprenant par notre rapport que ce digne pasteur est un homme distingué, doué de toutes les vertus, et voulant faire une chose agréable au Sérénissime Roi, au Clergé et au peuple limbourgeois, a sur-le-champ et sans aucun délai nommé le susdit curé-doyen* PAREDIS, *non seulement Administrateur Apostolique de ce Vicariat, mais a encore daigné lui conférer la dignité épiscopale, en le nommant Evêque d'Hirène* in Partibus Infidelium.

D'un autre côté, comme Sa Sainteté a ordonné que du Vicariat Apostolique autrefois diocèse de Bois-le-Duc, seroit distrait et séparé le bourg ou commune de Lommel, située dans cette partie de la province du Limbourg qui appartient au Sérénissime Roi des Belges, et unie au diocèse de Liége et soumise à son évêque actuel; et que d'autre part l'église et la terre de Luiks-Gestel, avec ses annexes, situés dans la province du Brabant Septentrional, seroient détachés et séparés pour les mêmes causes du diocèse de Liége, et confiés aux soins de l'Administrateur du Vicariat Apostolique de Bois-le-Duc entre les limites duquel ils se trouvent, de même que les autres paroisses et annexes appartenant au Vicariat administré par les soins du révérend M. Gérard Hermans; *de plus, que, vû la position des districts de Ravenstein et Megen, les paroisses et chacun des lieux de ces districts, seroient confiés à l'administration et soumis à la*

Digitized by Google

tuum loca regimini, et spirituali ejusdem Vicariatus Buscoducensis Administratoris jurisdictioni adjecta et commissa sint : hinc Pontificiam supra expositam dispositionem omnibus et singulis, quorum interest, notam facimus, ut eidem dispositioni obedire atque obtemperare possint ac valeant.

juridiction spirituelle du susdit Administrateur du Vicariat de Bois-le-Duc : Nous faisons donc connoître à tous ceux qu'il appartient la disposition pontificale ci-dessus exposée, afin qu'ils puissent y obéir et s'y conformer.

Denique quum Summus Pontifex in prælaudatis litteris Apostolicis mandaverit, ut omnia et singula ducatus Luxemburgensis loca, Magno-Duci subjecta, auctoritati Vicarii Apostolici, ibidem pro tempore existentis, sint addicta ; ac proinde ut Namurcensi Diœcesis pars, quæ in eodem Magno-Ducatu reperitur, ab eadem Diœcesi *perpetuum in modum* avellatur, atque uniatur, ad beneplacitum Sanctitatis Suæ et Apostolicæ Sedis, Vicariatui Apostolico Luxemburgensi, ad interim constituto anno 1833 ; hinc, ut præcepta Sanctitatis Suæ hic pariter exequamur, a Diœcesi Namurcensi *perpetuum in modum* dismembramus atque disjungimus : Eischen, etc. etc.

Enfin, comme le Souverain Pontife, dans les susdites Lettres Apostoliques, a ordonné que tous les endroits du duché de Luxembourg, soumis au Grand-Duc, seroient placés sous la juridiction du Vicaire Apostolique qui s'y trouve, et que, par conséquent, la partie du diocèse de Namur, qui est située dans le Grand-Duché, seroit à jamais séparée de ce diocèse et unie, d'après la volonté de Sa Sainteté et du Siége Apostolique, au Vicariat Apostolique du Luxembourg, provisoirement créé en 1833 : voulant exécuter ici en même temps les ordres de Sa Sainteté, nous détachons et séparons à perpétuité du diocèse de Namur : Eischen, Hobscheid, Koerich, Oberpallen et Septfontaines avec leurs églises, qui, en qualité de succursales, avec les annexes de Calmus, Bettingen et Hagen, appartenoient auparavant à la paroisse d'Arlon, située dans le royaume de Belgique ; Bettembourg et sa paroisse de S. Sébastien, Aspelt, Belvaux, Bettingen, Dippach, Dudelange, Esch-sur-l'Alzette, Frivange, Hellange, Kayl, Lindelange, Limpach, Mondercange, Noertzange, Pont-Pierre, Reckange, Roeser, Rumelange, Sanem, Schifflange, Soloeuvre, Sprinkingen, Syren, et Weiler-la-Tour, avec leurs succursales respectives : Fennange, Huncherange, Bivange, Peppingen, Ehlerange, Bergem, Ehlingen, Haut-Fétange, et Schouweiler avec leurs annexes ; Betzdorff, et son église paroissiale de S. Martin, Beidweiler, Bourglinster, Ehnen, Eisenbourg, Flaxweiler, Gostingen, Hostert, Junglinster, Niederdonven, Rodenbourg, Roodt,

Digitized by Google

Schuttrange, Wormeldange et leurs succursales; Beyren, Niederanven, Oberdonven, Ahn, Olingen, Oberwormeldange, Eschweiler, Erouch, Gonderange, Altlinster, Godbrange et Mensdorff avec leurs annexes; Clervaux, et son église paroissiale de S. Félix, Basbellain, Boevange, Donnange, Hachiville ou Helzingen, Heinerscheidt, Holler, Hupperdange, Lieler, Munshausen, Troine, Trois-Vierges ou Ufflingen, Weiswampach et Weicherdange, avec leurs succursales: Reuler, Boxhorn, Sussel, Hautbellain, Huldange, Hamiville ou Heisdorff, Stockem, Hoffelt, Fischbach, Binsfeld, Marnach, Boekoltz, Lullingen, Bivisch, Beiler, Wilwerdange, Eselborn, Rumeldingen, Goedange, Wintger, Kalborn, Grindhausen, Urspelt, Roder, Neidhausen, Crendal, Drinklange, Weiler et leurs annexes; Diekirch, avec sa paroisse de S. Laurent, Bastendorff, Bettendorff, Bourscheid, Brandenbourg, Eppeldorff, Erpeldange, Ettelbruck, Gilsdorff, Medernach, Michelau, Moestroff, Oberfeulen, Obermertzig, Reisdorff, Schieren, Schlindermanderscheid, Stegen, Welscheid et leurs succursales: Bigelbach, Savelborn, Ermsdorff, Nederfeulen, Oberfeulen, Niedermertzig, Michelbuch, Folkendange, Burden, Ingeldorff, Tandel, Kemen, Landscheid, Warcken et Grentzingen avec leurs annexes; Echternach et sa paroisse des SS. Pierre et Paul, avec sa succursale de Notre-Dame, Beaufort, Bech, Berdorff, Born, Christnach, Consdorff, Hemstal, Herborn, Mompach, Osweiler, Rosport, Waldbillig et leurs succursales: Dillingen, Moersdorff, Girst, Hersberg, Steinheim, Breitweiler, Rippig, Dickweiler, Geursterklaus, Haller et leurs annexes; Bigonville, Boulaide, Perlé, Surré avec leurs églises respectives, qui, comme succursales avec leurs annexes de Wolwelange et Baschleiden, appartenoient auparavant à la paroisse de Fauvillers, située en Belgique; Grevenmacher et sa paroisse de S. Laurent, Berbourg, Biver, Machtum, Manternach, Wasserbillig, avec leurs succursales: Mertert, Boudeler, et Lellig avec leurs annexes; Luxembourg, et sa paroisse de S. Michel, Bons-malades, Grond, Strassen, Bertrange, Holzem, Kopstal, Mamer, Steinsel, avec leurs succursales: Basse-Petrusse, Heisdorff, Walferdange, Paffenthal, Hunsdorf et leurs annexes; la paroisse de S. Pierre avec la succursale de Notre-Dame dans la même ville de Luxembourg, Alzingen, Contern, Fentange; Hollerich, Itzig, Kehlen, Merl, Mutfort, Nospelt, Oetrange, Sandweiler, Weymerskirch, et leurs succursales: Hespérange, Keispelt, Olm, Donderlingen, Roodt, Ham avec leurs annexes; Mersch, avec sa paroisse de S. Michel, Berg, Bissen, Cruchten, Fischbach, Greisch, Heffingen, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Nomern et Tuntingen avec leurs succursales: Beringen, Pettingen, Reckingen, Rollingen, Schoenfeltz, Angelsberg, Schoos, Weyer, Reuland, Ernzen, Blaschette, Bofferdange,

Digitized by Google

Ansembourg, Hollenfeltz, Moesdorf, Gosseldange, Meysembourg, Schrondweiler et leurs annexes; Bascharage, Clemency, Garnich, Hautcharage, Niederkorn, Oberkorn, Pétange, Rodange, Harlange et Tarchamps, avec les églises qui comme succursales, avec leurs annexes de Fingig, Dahlem, Hivange, Kahler, Differdange, Lamadelaine et Linger, dépendoient auparavant de la paroisse de Messancy, située en Belgique; Ospern avec sa paroisse de S. Remi, Arsdorff, Beckerich, Bettborn, Buschdorff, Colpach, Ell, Elvange, Folschette, Grosbous, Holtz, Rambrouch, Rédange, Rindschleiden, Roodt, Sacul, Useldange, Vichten, Wahl et leurs succursales: Niederpallen, Reichlange, Neunhausen, Colenberg, Heckbous, Huttange, Levelange, Boevange, Brouch, Buschrodt, Noerdange, Schweich, Schandel, Dellen, Nagem, Lannen, Rupweiler, Bilsdorff, Petit-Nobressart, Hostert et Heispelt avec leurs annexes; Remich et la paroisse de S. Etienne, Bous, Canach, Dalheim, Ellange, Elvange, Greiveldange, Lenningen, Mondorff, Remerschen, Schengen, Schwebsingen, Stadbredimus, Waldbredimus et Wellenstein, avec leurs succursales: Bech, Burmérange, Emeringen, Wintringe, Filsdorff, Welfringen, Altwies et Mont-Saint-Etienne, avec leurs annexes; Vianden, avec sa paroisse de Sainte-Catherine, Consthum, Fouhren, Hoscheid, Hosingen, Merscheid, Stolzembourg, Untereisenbach et leurs succursales; Holsthum, Bettel, Walsdorff, Lungsdorff, Bivels, Dorscheid, Rodershauzen, Wahlhauzen, Weiller, Vianden, Gralingen, Nachtmanderscheid, Putscheid et Obereischenbach, avec leurs annexes; Wiltz (Nieder), et sa paroisse des SS. Pierre et Paul; Bavigne, Berlé, Brachtenbach, Dahl, Dunckroth, Eschdorff, Esch-sur-la-Sure, Eischweiler, Goesdorff, Heiderscheid, Insenborn, Kaundorff, Kautenbach, Knaphoscheid, Merkholtz, Niederwampach, Noertrange, Oberwampach, Pintsch et Sonlez avec leurs succursales: Wiltz, Roullingen, Derenbach, Lieffrange, Tadeler, Merscheid, Lultzhauzen, Buderscheid, Grummelscheid, Winseler, Drauffelt, Eschérange, Lenningen, Wilwerwiltz, Doncols, Erpeldange, Nothum, Nacher, Bockoltz, Selscheid, Alscheid et Allerborn, avec leurs annexes.

Civitates ergo, oppida, terræ, parœciæ, succursales, et ecclesiæ adnexæ, una cum omnibus et singulis locis, in Magno-Ducatu Luxemburgensi adnexis, quæ sub Serenissimi Regis et Magni-Ducis potestate sunt, vel erunt, absoluta semel nova territorii descriptione, sic divisa, avulsa et subtracta a Diœcesi

Ainsi, les villes, bourgs, terres, paroisses, succursales et annexes, avec tous les lieux du grand-duché de Luxembourg qui se trouvent sous la domination du Sérénissime Roi Grand-Duc, ou qui s'y trouveront après la délimitation des frontières, ainsi divisés et séparés du diocèse de Namur, et soustraits à la juri-

Digitized by Google

Namurcensi, atque ab ejus Episcopi, pro tempore existentis, ordinaria jurisdictione, potestate et superioritate soluta et liberata, cum inibi existentibus Beneficiis, Monasteriis, Clero, Populo, et utriusque Sexus Personis, non vero exemptis, Habitatoribus et Incolis tam laïcis quam clericis cujusque gradus, ordinis et conditionis, unita et adnexa maneant, juxta Sanctitatis Suæ mandata, regimini et spirituali præfati Vicarii Apostolici Luxemburgensis, ut supra, constituti administratoris, jurisdictioni, quamdiu Apostolicæ Sedi placuerit.

Exemplar præsentis executorialis decreti, quod in Archiviis nostris asservatur, dabitur Illmo et Rmo Dno Episcopo Leodiensi, Illmo et Rmo Dno Episcopo Numurcensi, atque omnibus et singulis Pastoribus, quorum interest, per suos respectivos Administratores Apostolicos.

Datum Hagæ Comitis, hac 18a Decembris 1840.

(*sign.*) A. ANTONUCCI.

Concordat cum originali,

J. MESKER, a secretis.

diction ordinaire et au pouvoir de l'évêque actuel, avec les bénifices, les monastères, le clergé, le peuple et les personnes de l'un et l'autre sexe, qui s'y trouvent, excepté cependant les personnes exemptes, enfin tous les habitans tant laïques qu'ecclésiastiques de tout grade, ordre et condition, seront et demeureront unis et soumis, d'après les ordres de Sa Sainteté, au régime et à la juridiction spirituelle du susdit Vicaire Apostolique du Luxembourg, établi administrateur, comme il a été dit plus haut, tant qu'il plaira au Siége Apostolique.

Une copie du présent Décret exécutorial, qui est gardé dans nos Archives, sera donnée à Mgr l'Evêque de Liége et à Mgr l'Evêque de Namur, ainsi qu'à tous les curés qu'il appartiendra, par l'intermédiaire de leurs Administrateurs Apostoliques respectifs.

Donné à La Haye le 18 *décembre* 1840.

(Signé) A. Antonucci.

Pour copie conforme,

J. Mesker, *Secrétaire.*

HENRICUS DEN DUBBELDEN,

Diœcesis Buscoducensis Administrator Apostolicus, dilectissimo in Christo Clero tam saeculari tum regulari districtuum Graviensis, Ravensteniensis et Megensis.

Salutem in Domino!

Die 23 decembris anno proxime elapsi ab Illmo ac Revmo Domino Antonio Antonucci, S.

HENRI DEN DUBBELDEN,

Administrateur du diocèse de Bois-le-Duc, au clergé chéri en J.-C. tant séculier que régulier des districts de Grave, Ravenstein et Megen.

Salut dans le Seigneur!

Mgr. Antoine Antonucci, Chargé d'affaires du Saint-Siége, etc., etc., nous a écrit en date du

Digitized by Google

Sedis negotiorum gestore, etc. etc. Litteræ ad Nos datæ sunt una cum adjunctis octoginta exemplaribus *Decreti sui executorialis* Pontificii Brevis diei 2 junii 1840 ; quatenus ea ipsa omnibus et singulis Pastoribus interessehabentibus distribuenda curaremus. — Præterea aderant patentes a S. Congr. de Propaganda Fide 28 novembris ejusdem anni ad Nos missæ, queis laudatum Breve pontificium quodammodo immutatur aut explicatur. — Sunt autem præfatæ litteræ tenoris sequentis.

23 décembre de l'année dernière, en nous envoyant 80 *exemplaires de son* Décret exécutorial *du Bref pontifical du* 2 *juin* 1840, *qu'il nous a chargé de distribuer à tous les curés qui ont intérêt à le connoître. — A cette pièce étoient jointes des Lettres patentes en date du* 28 *novembre de la même année adressées à nous par la Congrégation de la Propagande, lettres qui modifient ou expliquent le susdit Bref. — Ces lettres sont de la teneur suivante :*

*R*me *D*ne.

Quamvis per Apostolicas litteras diei 2 junii districtus Ravensteniensis ac Megensis, nec non alia quædam loca ad Graviæ Vicariatum hactenus pertinentia diœcesi, seu Vicariatui Buscoducensi attributa fuerint, nihilominus *SSmus Dnus Noster, attenta Vicariatus istius amplitudine*, cujus incrementum Dom. tua ægre ferebat, ut spirituali memoratorum districtuum, et locorum ut supra, regimini satius consuleret, votisque illorum fidelium annueret, censuit eximium virum D. Henricum Van der Velden, Administratoris Apostolici nomine iisdem districtibus et locis a Graviensi Vicariatu distractis præficere cum quadam a Dom. tua dependentia juxta instructionem ei dandam. Instructio autem est ut Dominationi tuæ quotannis de regionum sibi creditarum statu rationem, seu relationem exhibeat, et si quid negotii cum Gubernio pertrac-

M.

Quoique, par les Lettres Apostoliques du 2 *juin, les districts de Ravenstein et de Megen et d'autres endroits appartenant jusqu'à présent au Vicariat de Grave, aient été unis au diocèse ou Vicariat de Bois-le-Duc, Sa Sainteté,* vu la grandeur de ce district, *dont vous voyiez l'accroissement avec peine, et pour mieux pourvoir au régime spirituel de ces districts et de ces lieux et pour répondre aux vœux de ces fidèles, a jugé devoir mettre à la tête de ces districts et de ces lieux, séparés du district de Grave, en qualité d'Administrateur Apostolique M. Henri Van der Velden, avec certaine dépendance de votre juridiction d'après l'instruction qui lui sera donnée. Cette instruction lui prescrit de vous présenter tous les ans un état ou tableau des pays qui lui sont confiés, et s'il a quelque affaire à traiter avec le gouvernement, de se servir de votre intermédiaire pour cet objet, ou,*

Digitized by Google

tandum sit, illud vel per Dom. tuam agat, atque perficiat, vel si ei magis placuerit ad S. Sedis negotiorum gestorem confugiat. In reliquis vero, seu in pascendo sibi commisso grege facultates omnes ab Apostolica Sede immediate eum accepisse, Dom. tuam certiorem facimus; qua quidem dispositione, non equidem omnino sejungere iterum a tua jurisdictione ea SS^mi^ D^ni^ mens fuit, verum adjutorium tibi præbere, fidelibusque dilectum pastorem relinquere.

Hæc tibi significanda habemus, ac dum Dom. tuæ imminutum onus lubenti animo te accepturum arbitramur, supradicto Administratori Apostolico consilium, et opem pro opportunitate non recusaturum confidimus. Deum hinc Opt. Max. adprecamur, ut Dom. tuam diu servet ac bonis omnibus cumulet.

Romæ, ex ædib. S. C. de Prop. Fide 28 novembris 1840.

Dom. tuæ studiosissimus

J. Ph. Card. Fransonius, Præf.
J. Arch. Edessen a secret.

Ut igitur mandato SS^me^ Sedis, pro ratione muneris nostri, obsecundemus, supra memorata documenta Apostolica Vobis communicamus, atque hac ipsa communicatione, in quantum Nos res ista concernit, executioni mandamus et ad effectum perducimus: rogantes ut et ipsos fideles curæ vestræ commissos, de Decreto Apostolico certiores reddere satagatis.

s'il le préfère, d'avoir recours au Charge d'affaires du Saint-Siége. Pour le reste, c'est-à-dire, quant aux pouvoirs nécessaires pour l'administration du troupeau qui lui est confié, nous vous informons qu'il les a tous reçus directement du Saint-Siége. Par cette disposition, l'intention de Sa Sainteté n'a été nullement de distraire de nouveau ces lieux de votre juridiction, mais de vous présenter un aide et de laisser aux fidèles un pasteur chéri.

Tel est l'avis que nous avons à vous communiquer et Nous pensons que cette diminution de charge vous sera agréable, et nous avons la confiance qu'à l'occasion vous ne refuserez pas au susdit Administrateur Apostolique vos conseils et votre secours. Nous prions Dieu qu'il vous conserve longtemps et vous comble de tous les biens.

Rome, au palais de la Congrégation de la Propagande, le 28 novembre 1840.

J'ai l'honneur d'être,
votre serviteur très-dévoué
J. Ph. Card. Fransoni, *Préf.*
J. Arch. d'Edesse, *Secrét.*

Pour nous conformer donc, suivant l'obligation de notre charge, à cet ordre du Saint-Siége, nous vous communiquons les documents Apostoliques ci-dessus, et par cette communication, nous en procurons l'exécution, pour autant que cela nous concerne, vous priant d'avoir soin à votre tour de faire connoître le Décret Apostolique aux fidèles qui vous sont confiés.

Digitized by Google

Cum porro ex ipsis fontibus, quæ sit in omnibus hisce mens SSmi Dni nostri Gregorii, Div. Prov. PP. XVI, haurire possitis; Nobis insuper perspecta omnino sit vestra in Beatissimum Patrem filialis pietas, in superiores amor, reverentia et obedientia, supervacaneum ducimus plura hic superaddere.

Faxit D. O. M. ut hæc cuncta e voto SSmæ Sedis in bonum Ecclesiæ sanctæ cedant!

Datum in Gestel S. Michaëlis, die 3 januarii 1841.

H. Den Dubbelden, Diœc. Busc. Administrator Apostolicus.

De mandato Rmi Dni nostri
G. P. Wilmer, secretarius.

Comme vous pouvez maintenant recourir aux sources mêmes, pour connoître l'esprit de Sa Sainteté dans ces dispositions, et que nous connoissons d'ailleurs votre piété filiale pour notre Saint-Père, ainsi que votre amour, votre respect et votre obéissance envers vos supérieurs, nous jugeons inutile de rien ajouter à ce que vous venez de lire.

Fasse le Dieu très-bon et très-grand que toutes ces mesures répondent au vœu du Saint-Siége et tournent au bien de l'Eglise!

Donné à Gestel-Saint-Michel le 3 janvier 1841.

H. den Dubbelden, *Admin. Apost du diocèse de Bois-le-Duc.*

Par ordre
G. P. Wilmer, *Secrét.*

DE JUSTITIA ET JURE

OPERA ET STUDIO JOSEPHI CARRIERE, SEMINARII SANCTI SULPITII PRESBYTERI, VICARII GENERALIS PARISIENSIS.

Parisiis, apud Mequignon Juniorem. 3 vol. in-8°.

Dans notre 47e livraison nous avons parlé de M. Carrière et de son traité sur le mariage. Depuis, l'auteur a donné au public son traité *de Justitia et Jure;* et nous espérons voir paroître bientôt celui *de Contractibus.* Le savant professeur a surpassé l'idée qu'on s'étoit formée de son érudition si variée et de son excellent jugement. Nous ne prétendons pas rendre un compte détaillé de son ouvrage; car pour analyser les trois volumes qui ont paru, il faudroit plusieurs articles d'une étendue que ce journal ne comporte point; seulement nous voulons tenir nos lecteurs au courant de publications aussi importantes et des questions nouvelles qu'on y rencontre.

Le traité de *Jure et Justitiâ* se divise en trois parties: la première traite du droit et de ses différentes espèces; la seconde de la violation du droit; et la troizième de la restitution, qui doit se faire par suite de cette violation. Cette division est claire et embrasse toute la matière.

Digitized by Google

Le droit se divise en droit parfait et imparfait. Cette distinction est essentielle: elle constitue la base du traité. La lésion du droit parfait oblige à restitution; il n'en est pas ainsi du droit imparfait. Donner une règle générale, sûre et applicable à tous les cas pour discerner le droit parfait du droit imparfait, seroit résoudre en quelques mots la plupart des difficultés qui peuvent se présenter en matière de justice: mais cette règle, nul ne l'a donnée ou n'a pu la donner, parce qu'elle n'existe pas. Seulement l'opinion commune des hommes et la considération du bien public peuvent aider à faire ce discernement.

Le droit parfait se divise lui-même en *jus in re* et *jus ad rem;* ce que les Anglais désignent *par propriété en possession* et *propriété en action;* et les Latins par *vindicatio* et *condictio.* Cette distinction est encore très-importante. Le *Jus in re* donne une action réelle sur la chose; et le *jus ad rem* ne confère qu'une action personnelle.

On assigne différentes espèces de *Jus in re:* comme le droit de propriété (ou *dominium perfectum);* l'usufruit, l'usage, la servitude etc. Ici l'auteur entre proprement en matière et fait la division générale de la première partie de son ouvrage qu'il partage en deux sections: dans la première, il traite du droit de propriété, qui est l'espèce la plus parfaite de *Jus in re;* dans la seconde, il examine les autres espèces *de jus in re,* l'usufruit, l'usage etc.

Première section. Première partie. 1° De la nature du droit de propriété; 2° de son origine; 3° de son objet; 4° de la capacité de posséder; 5° des modes d'acquérir la propriété, 6° des modes de la perdre.

1° Quant à la nature du droit de propriété, l'auteur, après en avoir donné la définition ordinaire, fait observer que le *dominium altum* des gouvernants diffère essentiellement du domaine des particuliers: le chef de l'état ne peut disposer des biens de ses sujets que pour cause d'utilité publique, et à condition d'une juste indemnité; ce qui d'ailleurs est conforme aux lois qui nous régissent. Ce principe a une liaison intime avec la question du titre de la loi civile invoqué par plusieurs pour justifier le prêt à intérêt.

Passant à l'origine de la propriété, il enseigne que la communauté des biens, si elle a jamais existé, n'a pu durer long-temps; et s'appuyant sur le droit divin, le droit des gens et le droit naturel, et sur les graves inconvénients qu'entraîneroit la communauté des biens, il prouve que le partage en a été licite, convenable et moralement nécessaire après le péché. Il démontre que J.-J. Rousseau, Babœuf, et les St. Simoniens, n'ont fait que rechauffer les erreurs d'anciens hérétiques déjà réfutées par St. Épiphane.

3° L'objet du domaine est multiple. Nous n'en analyserons que ce que l'auteur dit touchant les productions de notre esprit. Il traite d'abord des *inventions ou procédés industriels* et ensuite de la *propriété littéraire.* Cette dernière question surtout est nouvelle en théologie.

Digitized by Google

L'assemblée constituante, par son décret du 31 décembre 1790 et par celui du 7 janvier 1791, a voulu que toute découverte ou nouvelle invention dans tous les genres d'industrie fût considérée comme la propriété de son auteur; et elle lui en garantit la pleine et entière jouissance, suivant le mode et pour le temps à déterminer par les lois. Ce principe de propriété n'est pas hors de litige. Sans doute l'auteur d'une invention nouvelle peut en profiter lui-même; mais est-il autorisé, de droit naturel, à en interdire l'usage aux autres? Cette prétention ne seroit pas admise en pratique. Cependant il y auroit injustice à enfreindre les lois de protection et les priviléges accordés aux inventions nouvelles. Voici les dispositions que M. Carrière dit être en vigueur sur la matière: Quiconque veut se garantir la propriété d'une invention industrielle, peut obtenir un diplôme, qui s'appelle *brevet d'invention*, pour 5, 10 ou 15 ans. Ce terme écoulé, il est encore admis à en demander la prorogation auprès du corps législatif. Le diplôme n'est valable qu'aux conditions suivantes: il doit avoir pour objet une industrie licite et nouvelle, du moins pour le mode de perfectionnement. L'auteur est tenu d'en fournir une description exacte qui est soumise à l'inspection du public; il en doit faire usage dans l'espace de deux ans; et il ne peut, sous peine de déchéance, solliciter pareille faveur ou diplôme auprès d'un gouvernement étranger.

La question de la propriété littéraire, qui n'a été touchée par aucun théologien, est examinée avec un soin spécial par le savant professeur. Parmi ceux qui ont soutenu chaleureusement le droit d'auteur, on peut citer M. d'Héricourt. Voici ses argumens. Le manuscrit est la propriété de celui qui l'a fait: il n'en peut être privé sans injustice; et l'imprimeur qui l'achète succède aux droits du vendeur. « La perpétuité de ces droits, dit M. d'Héricourt, compte » de très-nombreux partisans. Leur systême est facile à formuler. » C'est celui de la propriété avec tous ses caractères juridiques, la » transmissibilité, la perpétuité, l'inviolabilité.... L'expression de » propriété littéraire est entrée dans la langue, et l'adoption de ces » mots, qui ont prévalu dans l'usage, indique la popularité de » l'opinion qu'ils expriment. » M. Comte défend le même systême; et il rapporte que la question portée devant les tribunaux anglais a été jugée en ce sens.

Cependant on est encore loin d'admettre généralement ces prétentions et les raisons sur lesquelles on les appuie. L'auteur a un droit incontestable au juste prix de son travail; mais la société a un droit égal à l'usage d'une production mise au jour par l'impression; or cet usage pourroit lui être enlevé par l'auteur auquel on reconnoîtroit le droit perpétuel. D'ailleurs, accordez ce droit, et le prix des livres s'élèvera à un taux exorbitant; c'est pourquoi, malgré les raisons spécieuses des théoriciens, le systême d'un droit temporaire a prévalu partout dans la législation.

Différents cas pratiques peuvent se présenter à résoudre. Un

Digitized by Google

imprimeur peut-il, sans injustice, réimprimer chez une nation étrangère l'ouvrage publié par son auteur chez une nation voisine? Suivant la première opinion, il ne le peut pas; mais suivant la seconde, il le peut sans porter aucune atteinte aux droits d'autrui; et de fait, on n'en voit guères qui s'en inquiètent.

2° Y a-t-il injustice à publier un manuscrit sans l'autorisation de son auteur? M. Carrière se prononce pour l'affirmative. En effet, la lésion du droit est évidente, parce que tant qu'un ouvrage n'a pas vu le jour, il est la propriété de celui qui l'a fait. Il enseigne qu'il en est de même des leçons d'un professeur et des discours d'un orateur quoique prononcés en public; et il cite à l'appui de cette opinion une loi portée en Angleterre du 18 septembre 1835 et une décision de la cour d'appel de Paris du 28 février 1801.

Enfin il établit comme incontestable qu'on ne peut, sans violer les règles de l'équité et de la justice, dépouiller un auteur des droits ou agir contre les priviléges que la loi lui accorde.

4° La capacité de posséder est basée sur la nature raisonnable; donc tout être doué de raison est capable de posséder: mais cette capacité est soumise aux lois; elle peut être limitée par les lois. L'auteur examine la législation sur la matière avec beaucoup de soin. Il traite du domaine royal, du domaine national, du domaine public, du domaine des différentes communautés, et spécialement du domaine de l'Eglise et des associations religieuses. Nous ne le suivrons pas dans toutes ces savantes discussions; nous dirons seulement un mot sur les biens de l'Eglise et des maisons religieuses.

L'Eglise est capable d'avoir un droit de propriété sur des choses temporelles. M. Carrière le prouve par l'autorité irréfragable et le consentement de tous les peuples, et par des argumens solides tirés de la raison. Donc l'Eglise n'a pu sans injustice être dépouillée de ses biens par le pouvoir civil. Mais le concordat de 1801 est intervenu, et les difficultés ont été aplanies par l'autorité compétente. L'auteur explique nettement à quelles sortes de biens s'étendent les concessions du Pape. Il donne aussi un aperçu de la législation sur les biens des églises actuellement en vigueur.

La faculté de posséder personnellement est incompatible avec les vœux solennels. Mais sous l'empire de nos lois, aucun citoyen ne peut renoncer à toute espèce de propriété; par exemple, nul ne peut renoncer à une succession future: de là naît, selon M. Carrière, cette question si difficile à résoudre: *Y a-t-il aujourd'hui en France des vœux solennels?* Après avoir rapporté différentes réponses de la pénitencerie sur la matière et pesé avec beaucoup de sagacité les raisons qu'on peut alléguer de part et d'autre, il se prononce pour la négative. Les décisions de Rome sont précises dans ce sens pour les maisons de femmes; mais faut-il les étendre aux congrégations ou monastères d'hommes? Nous ne l'avons jamais pensé. Nous avons traité ce point de controverse dans notre livraison 1er janvier 1835 et dans notre 25e livraison 1er mai 1836.

Digitized by Google

Et le docte professeur nous a fait l'honneur de citer une partie de nos articles. Notre manière de voir est corroborée par une réclamation que le prieur du monastère de Solesme a adressée depuis à l'*Ami de la Religion*. Il produit certaines pièces qui l'autorisent à recevoir, au nom de l'Eglise, les *vœux solennels* de ses novices. S'il en est ainsi, on en doit conclure que les lois civiles ne font pas obstacle à la solennité des vœux, et que la difficulté se réduit à une simple question de fait, à l'acceptation de l'Eglise.

Passant au domaine des *particuliers*, il examine celui des enfants mineurs. Un enfant qui est resté dans la maison paternelle, et qui a continué d'y travailler pour le compte de ses père et mère, a-t-il le droit d'exiger un salaire proportionné aux services qu'il a rendus à la chose commune par son travail et son industrie? Cette question, comme on sait, est très-délicate. M. Carrière la traite avec une clarté et une précision supérieure.

Les biens des femmes mariées sont administrés différemment selon le régime sous lequel les époux ont contracté mariage. Nous serions trop long s'il nous falloit énumérer seulement les différentes questions auxquelles cette matière donne lieu.

5° Il y a surtout cinq modes d'acquérir la propriété: 1° l'occupation; 2° l'accession; 3° la prescription; 4° la succession; 5° les contrats. Ce dernier mode sera traité à part, à cause de son importance et de son étendue.

Pour que l'occupation soit un titre légitime d'acquérir la propriété, il faut que l'objet soit appropriable ou de nature à pouvoir être soumis au domaine de l'homme; 2° qu'il soit vacant ou sans maître; 3° qu'on ait l'intention, en l'occupant de se l'approprier; 4° que cette intention soit manifestée extérieurement; 5° que l'objet soit physiquement en notre pouvoir et comme sous nos mains. Ces conditions sont requises du consentement des théologiens et des jurisconsultes.

Ensuite l'auteur entre dans le détail des choses particulières qu'on s'approprie par l'occupation; il parle de la chasse, de la pêche, des trésors, des biens perdus, des biens abandonnés, des biens pris sur l'ennemi; et il ne manque jamais de faire connoître les lois positives en vigueur sur la matière.

2° Par accession comme mode d'acquérir on entend le droit du propriétaire sur tout ce que la chose produit, et sur tout ce qui s'unit soit naturellement soit artificiellement. Le savant auteur traite le tout avec beaucoup d'érudition. — Nous eussions voulu achever cet aperçu, et ne donner qu'un article sur les trois volumes de l'ouvrage de M. Carrière; mais l'abondance de la matière nous en empêche. Nous n'avons jusqu'ici fourni qu'une idée générale du 1er volume; nous renvoyons donc à une prochaine livraison la continuation de notre travail.

Digitized by Google

UN DERNIER MOT A M. AHRENS,

OU EXAMEN DE LA MORALE PHILOSOPHIQUE DU PANTHÉISME,

Par A. Tits, professeur à la faculté de Théologie de l'université catholique. Louvain 1841, in-8° de 78 p.

Nous avons tâché de faire connoître le systême philosophique de M. Ahrens dans son ensemble (*voir notre tome* 6 *p.* 605). Ce systême, sous le simple titre de *Cours de psychologie*, embrasse l'univers entier. L'auteur nous y apprend ce que c'est que la Matière et l'Esprit, Dieu et l'Humanité. L'article où nous avons présenté cette analyse étoit long; en donnant une idée générale de cette philosophie, nous avons montré que, de quelque manière qu'on l'envisage, l'auteur ne peut éviter le reproche qui lui est fait d'enseigner le panthéisme et de confondre tout ce qui existe. De ce seul fait résulte l'impossibilité de faire rien de raisonnable et de solide en morale. Le panthéisme, en faisant un seul tout de l'esprit et de la matière, du Créateur et de la créature, détruit toute idée de vertu et de vice, toute notion de justice, de récompense et de châtiment. On a pu voir cela dans un article que nous avons consacré à un autre ouvrage de M. Ahrens, où l'auteur considère l'homme placé dans la société (*Cours de droit naturel ou de philosophie du droit*, vol. in-8°. Voyez notre Tome 6 p. 548). M. Ahrens ne sait ce qui est bien ou ce qui est mal, excepté probablement dans la pratique; car il est à remarquer que toute doctrine philosophique qui ne s'accorde pas avec le bon sens, n'a de valeur qu'en théorie. Cependant toute doctrine fausse est nuisible aux mœurs; et celle qui, au fond, comme le panthéisme, nie Dieu et l'immortalité de l'âme, tend à ruiner la société en ravalant l'homme à l'état de brute.

M. le professeur Tits a démontré cela en détail et de la manière la plus logique. Nous citerons quelques passages de sa conclusion où les différents points qui ont fixé son attention, se trouvent résumés. « Dans les principes du panthéisme, dit-il, Dieu n'est pas seulement le principe unique et l'auteur de tout *mal* comme de tout *bien*; mais, ce qui est bien plus révoltant et bien plus horrible, c'est que, par suite de son identité avec toutes choses, Dieu ne peut soustraire son propre être aux forfaits qui souillent la terre; c'est que dans les principes du panthéisme, Dieu étant identique avec toutes choses, c'est de Dieu même que les hommes abusent lorsqu'ils abusent de la nature;... c'est enfin que, dans les principes abominables du panthéisme, tout ce qui existe étant identique avec Dieu, Dieu même (on trouve à peine le courage de le dire) devient l'objet de tous les appétits les plus déréglés!... le jouet de toutes les passions les plus brutales!... et toutes les souillures du vice finissent

par s'attacher à l'être même de Dieu, à la Majesté et à la Sainteté suprêmes!... Nous nous faisons un devoir de le proclamer. Oui, ce sont là les dernières conséquences du panthéisme! Et ces monstrueuses conséquences, M. Ahrens les avoue d'une manière presque formelle; lorsqu'il termine sa révoltante théorie morale, en nous disant que, pour *moraliser* l'homme, et pour le détourner du vice, il faut lui rappeler la *présence effective*, c'est-à-dire, la présence réelle et substantielle de Dieu dans la nature; lorsqu'il avance que les hommes *reculeront devant les horreurs* qu'ils ont jusqu'ici *exercées dans la Nature*, quand ils auront reconnu, conformément aux principes du panthéisme, que la *Nature fait partie de l'essence divine, et que par conséquent il n'est point permis d'en abuser!...*»

Il faut louer M. Tits de la persévérance qu'il a mise à signaler les doctrines philosophiques de l'Université libre. Ces doctrines sont obscures, et les jeunes gens qui les entendent prêcher ou qui les lisent dans les livres qu'on leur met entre les mains, peuvent ne pas voir les conséquences qui en découlent et le danger qu'elles cachent. Il faut certain courage pour débrouiller les idées de M. Ahrens, il faut de l'expérience et beaucoup de bon sens pour voir l'absurde et les contradictions qu'elles renferment et comment elles se détruisent les unes les autres. Le petit ouvrage de M. Tits est d'autant plus utile que M. Ahrens se borne simplement à repousser les reproches qu'on lui fait et refuse jusqu'à présent non-seulement de convenir que c'est le panthéisme qu'il enseigne, mais aussi de discuter les objections qu'on lui fait. Ce n'est qu'avec de la patience et des répétitions que l'on combat efficacement de semblables adversaires.

LETTRE DES ÉVÊQUES DES ÉTATS-UNIS AU PAPE.

» Très-saint Père,

» De nos jours l'Eglise éprouve de grandes agitations, et plusieurs affaires remplissent d'angoisses le cœur paternel de Votre Sainteté: parmi ces douleurs, il ne faut pas regarder comme les plus légères les maux dont l'inondent les persécutions que, dans plusieurs points de l'Europe, la religion souffre de la part des ambitieux et des méchans.

» Evénement à jamais déplorable! Que voit-on aujourd'hui dans ces royaumes où, dans des temps plus heureux, les plus puissans monarques, grands aux yeux des hommes et saints devant Dieu, se glorifient de porter le titre de *très-catholiques* et de *très-fidèles?*

Digitized by Google

Des chefs corrompus, qui ont repoussé également et les vertus du christianisme, et l'estime des gens de bien; leur mépris des saines doctrines, la ruine de la discipline, leurs insultes envers le Saint-Siége ont amené le renversement, la solitude ou la destruction des monastères souillés du sang des saints; ils ont tristement montré aux nations de la terre et à la face du ciel, comment leurs peuples sont honteusement déchus de leur grandeur, en foulant aux pieds la gloire de leurs ancêtres, en oubliant la piété des époques les plus éclatantes. Hélas! un tel spectacle excite nos larmes et nos prières encore plus que notre indignation.

» D'autres puissances aussi, réclamant à grand bruit parmi leurs titres celui de catholiques, font invasion dans le sanctuaire, et, sous le vain prétexte de fonder leur constitution politique, y prétendent un pouvoir égal à celui de l'Eglise; il ne leur suffit pas de posséder ce qui appartient à César, leur insatiable ambition veut encore usurper ce qui appartient à Dieu. Ainsi l'aveuglement de ses propres enfans cause à Votre Sainteté son affliction la plus amère.

» Lorsque nous voyons de tels procédés dans les pays où la foi domine, nous ne pouvons nous étonner d'en rencontrer de semblables parmi les ennemis de l'Eglise. Non, quoique les obstacles qui nous sont opposés nous affligent profondément, ils ne pouvoient nous surprendre quand nous apprenions le despotisme du roi de Prusse. Ses actions, à nos yeux, sont inconciliables avec la justice, incompatibles avec les lois, et rendent les nations solidaires les unes des autres; elles sont une dérogation manifeste aux conventions faites avec le Saint-Siége, elles violent la sainteté de la parole royale engagée pour agrandir ses Etats par l'adjonction des pays occupés par les catholiques.

» Lorsque, après les massacres de la Pologne, et les nombreux outrages faits à la religion dans ce pays, votre voix s'est élevée du trône du prince des apôtres pour nous annoncer ces tristes nouvelles, et la perfidie de quelques évêques russes, nous n'avons point été surpris de l'entendre; car déjà la rumeur publique nous avoit informés des mesures que leur empereur avoit prises à l'avance pour s'assurer des résultats de leur infidélité. Mais si nous avons à déplorer la défection de quelques-uns, le corps entier de cette nation n'a point abandonné le droit chemin de la vertu. Le sang des martyrs a coulé parmi les Russes et les Polonais; de glorieux confesseurs ont imité l'antique fidélité de leurs pères.

» Une persécution a aussi éclaté loin des bords de l'Europe, parmi les barbares de la Chine. Dans quelques îles de l'Océan Pacifique, cédant aux instigations des évangélistes qui vont exercer dans ces contrées un prétendu ministère, un petit roi, demi-barbare, persécutoit également les catholiques, alléguant aussi pour prétextes des raisons politiques; mais le roi des Français a réprimé enfin ses fureurs en protégeant les catholiques comme ses propres sujets. Com-

Digitized by Google

bien la généreuse libéralité de l'empereur des Turcs est différente non-seulement des savantes perfidies de ceux qui vantent leur civilisation, mais encore de la conduite de ces barbares qui montrent la même méchanceté sans avoir la même finesse! Tandis que d'autres dressoient des embûches à la foi ou même tentoient de la détruire à force ouverte, lui, qu'on regardoit comme l'ennemi héréditaire du nom chrétien, brisoit cependant les chaînes des fidèles, et leur accordoit les droits et la jouissance d'une entière liberté.

» Séparés de vous par l'immensité de l'Océan, à une si grande distance du monde ancien, nos regards étoient attentifs à tous ces faits, et nous pensions dans le silence de notre âme combien Votre Sainteté étoit dévorée par le zèle de la maison du Seigneur, et abîmée dans sa douleur. Pleins de sympathie pour notre chef, nous partagions son affliction, nous adressions au Seigneur nos plus ferventes prières, afin qu'il vous soutînt par sa grâce, vous, qui êtes notre protection et notre gloire, et que le peuple saint pût conserver toujours la paix et la sécurité. Nos cœurs goûtoient leur plus douce consolation, et, au milieu de nos propres difficultés, nous nous trouvions appuyés sur notre plus ferme soutien, lorsque nous contemplions dans Votre Sainteté le brillant modèle d'une fermeté calme, une douceur invincible, une foi inébranlable, un courage indomptable, le repos dans la vraie humilité. Alors nous reconnoissions à ces traits la main puissante du Sauveur soutenant Pierre sur les flots inconstans de ce monde, et le conduisant vers un rivage paisible. Nous nous souvenions de cette parole : *Sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ;* et de cette autre : *Je suis tous les jours avec vous jusqu'à la fin du monde.* Les cieux et la terre passeront, mais les paroles de Jésus-Christ notre Seigneur ne passeront point. Que les torrens de pluie tombent, que les vents soufflent avec fureur, que les tonnerres éclatent, et que les flots engloutissent tout sur la surface de la terre ; la maison que le sage architecte a bâtie sur le roc de sa main céleste, demeurera toujours immobile au milieu des vagues de ce terrible déluge.

» Ainsi depuis dix-huit siècles, depuis que le pêcheur galiléen reçut les clefs de la main de Jésus, et qu'il fut élu prince des apôtres pour gouverner le peuple chrétien, *les nations ont frémi, et les peuples ont médité de vains projets ; les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont rassemblés contre le Seigneur et contre son Christ. Celui qui habite dans le ciel s'est ri d'eux. Le Seigneur les a couverts de confusion.* Où sont maintenant quelques-uns de ces puissans de la terre? Ils ressemblent à *ces géans renommés au commencement des siècles, fameux dans les guerres. Le Seigneur ne les a point choisis, ils n'ont point trouvé les voies de la sagesse ; c'est pourquoi il les a livrés à leur perte ; et parce qu'ils n'ont point connu la sagesse, ils ont péri dans leur folie.* Nous-mêmes, nous avons vu de nos yeux cet

Digitized by Google

homme auquel il fut donné pour un temps de se glorifier dans sa malice, nous l'avons vu se jouer avec les diadêmes comme avec des jouets d'enfant, nous l'avons vu, puissant en iniquité, assaillir le Saint-Siége, porter des mains sacriléges sur le patrimoine de Saint-Pierre, jeter dans une honteuse prison un de vos glorieux prédécesseurs; et nous l'avons vu chanceler sur son trône frappé par la main de Dieu, nous l'avons vu fuir honteusement, et, captif, s'élancer, aux yeux du monde entier, sur un roc sauvage au milieu des flots, et là consumer tristement sa vie, jusqu'à ce que la mort eût mis fin à ses douleurs! Maintenant, ô Saint-Père, où iront ils chercher celui qui, se confiant en son épée, fut l'oppresseur de l'Eglise? Des ruines de la tombe de Néron, le voyageur contemple le mausolée du Vatican! Regardez les rochers de Sainte-Hélène, tandis qu'aux applaudissemens du monde chrétien, Rome, tressaillant d'allégresse, recevoit dans son sein Pie VII revenant de son exil. Dans les âges qui se sont écoulés, combien de redoutables tyrans, après avoir voulu usurper l'héritage du Seigneur, sont tombés misérablement? Et aujourd'hui, que de millions d'hommes soutiennent la chaire de saint Pierre!

Parmi ceux qui, de nos jours, imitant le courage des anciens martyrs, se sont exposés à la colère des tyrans pour la défense de la foi et la conservation de la discipline, parmi ceux qui, ayant bien mérité de l'Eglise, ont été récompensés par les éloges de Votre Sainteté, et ont rempli de joie les cœurs de tous les fidèles, nous avons vu avec admiration notre vénérable frère Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, archevêque de Cologne, et Martin de Dunin, archevêque des siéges unis de Posen et de Gnésne. Il nous seroit difficille de dire si nous devons envoyer des complimens de condoléance à ces illustres champions de Jésus-Christ pour les outrages dont on les a abreuvés, ou si nous ne devons pas plutôt les féliciter d'avoir été trouvés dignes de souffrir l'injure pour le nom de Jésus.

» Notre clergé et notre peuple fidèle, réjouis et édifiés par le zèle et la fidélité de ces grands prélats, ont voulu leur donner un témoignage éclatant de l'affection qu'ils ont pour eux, et nous, approuvant leur ardeur, et emportés aussi par l'amour que nous portons à nos frères, nous avons désiré leur ouvrir nos cœurs. Tandis que nous supplions humblement le père des miséricordes en leur faveur, nous avons résolu de leur envoyer ces lettres, dont nous avons voulu mettre une copie sous les yeux de Votre Sainteté, afin qu'il soit manifeste à notre père commun, que tous ses enfans, quoique séparés par les mers, quoique divisés par les lois et par la forme du gouvernement civil, sont tous parfaitement unis par la même foi, la même charité, par l'ardeur du même zèle à soutenir les droits et les prérogatives de l'Eglise et de son chef.

» Tandis que, de tout notre cœur, nous demandons à l'auteur de toute grâce pour Votre Sainteté le bonheur et la santé, nous la

Digitized by Google

supplions d'accorder sa bénédiction apostolique à nous et à notre troupeau.

» Donné à Baltimore, au concile provincial, le 24 mai de l'année de grâce 1840.

» † SAMUEL, archev. de Baltimore; † BENOIT-JOSEPH, év. de Bardstown; JEAN, év. de Charleston; † JOSEPH, év. de Saint-Louis; † CHARLES-AUGUSTE-MARIE-JOSEPH, évêque de Nancy et de Toul; † BENOIT, évêque de Boston; † MICHEL, év. de Mobile; † FRANCIS-PATRICE, év. d'Arath, coadj. de Philadelphie; † JEAN-BAPTISTE, évêque de Cincinnati; † ANTOINE, évêque de la Nouvelle-Orléans; † MATHIEU, év. de Dubuque; † RICHARD-PIE, év. de Nashville; † CÉLESTIN, év. de Vincennes. »

LE CHEMIN DU PARADIS

RENDU FACILE ET ÉCONOMIQUE.

Par l'abbé C...., constitutionnel. Liége 1841, in-12 de 48 pages.

Les bons frères maçons semblent vouloir se venger. On s'occupe un peu trop d'eux depuis quelque temps; on s'empare de leurs *tracés*, de leurs procès-verbaux, et le public profane lit avec étonnement la description de leurs fêtes mystérieuses dans les feuilletons des journaux. Leurs vieux docteurs, leurs vénérables, ont beau catéchiser les novices, les apprentis, leur recommander la discrétion comme la première des vertus maçonniques; on ne se tait pas, ou la presse a des sténographes invisibles au fond des loges. A qui s'en prendre? A la religion, c'est tout simple. Il n'y a que les catholiques qui puissent leur jouer ces mauvais tours. On soutient donc dans ce petit écrit que l'Eglise de Rome fait métier de tout, que chez elle tout est à vendre et à acheter; qu'elle a une taxe pour la rémission des péchés et des plus grands crimes; qu'elle vend même d'avance l'absolution pour les crimes *à commettre*, et qu'on obtient d'elle, pour la modique somme de 168 livres 15 s., la permission de tout faire, à son choix et suivant l'occasion. L'auteur assure aussi que les collectes annuelles pour l'université catholique dépassent la somme d'*un million quatre cent mille francs*, qu'elle possède aujourd'hui un capital de *vingt-quatre millions*, et qu'il seroit bien temps pour elle de renoncer à l'aumône et de ne plus disputer un morceau de pain au pauvre. Le clergé, selon lui, cherche à recouvrer tous les droits et les priviléges dont il jouissoit du temps de Philippe II, à rétablir la dîme et l'inquisition, et c'est l'université catholique qui prépare cet heureux changement. L'enseignement qu'elle donne aux jeunes gens « tend à ravir au pays toutes ses libertés, à élever la jeunesse en haine de ses institutions, à préparer

Digitized by Google

le retour de la féodalité nobiliaire et de l'absolutisme clérical. »

On attribue ce petit écrit au plus spirituel, au plus habile, au plus comique des frères maçons de Liége.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

LETTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE AUX ARCHEVÊQUES D'IRLANDE.

Nous trouvons le texte latin de cette lettre dans le numéro du 6 mars du *New-York Freeman's Journal* (*Catholic Register*), qui l'a tirée du *London Tablet* du 6 février. Nous regrettons que cette pièce fourmille de fautes typographiques dans le journal américain. Nous l'offrons néanmoins à nos lecteurs, après avoir tâché de la corriger d'après la simple indication du sens.

« Quantam negotii gravitatem afferat excitata in Hibernia controversia de recenti nationalis ut vocant erudiendæ juventutis systemate, exploratum adeo Amplitudini tuæ est, ut mirum tibi esse non debuerit sanctæ Congregationis de propaganda fide responsum de ea retamdiu fuisse dilatum. Plenam enim totius rei Amplitudo tua habet notitiam, penitusque cognita tibi sunt gravia omnia rationum momenta quæ controversiæ illius excitandæ occasionem attulerunt quæque diuturnam prorsus rei deliberationem postularunt.

» Nam sacram Congregationem magnopere solicitam habere debuerunt cum diu multumque pro sui instituti munere quæstionem propositam consideraret, Catholicæ religionis tutela, puerilis ætatis instituendæ commoditas, grati animi officium erga Britannici Imperii Senatum qui magnam pecuniæ summam popularibus Hiberniæ scholis decrevit, con-

Votre Grandeur connoît si bien la gravité de la question agitée en Irlande au sujet du nouveau système, appelé national, *d'instruction publique, qu'elle ne pourra être surprise que la réponse de la S. Congrégation de la Propagande ait été différée si long-temps. Car V. G. a une connoissance parfaite de l'affaire, et elle n'ignore aucun des graves intérêts qui ont donné lieu à cette controverse et qui ont demandé une très-longue délibération.*

En effet, la S. Congrégation, en examinant longtemps et à fond, d'après le devoir de son institution, la question proposée, n'a pu que s'inquiéter par différentes considérations. D'abord l'obligation de défendre la Religion catholique, l'importance de l'éducation de la jeunesse, ensuite le sentiment de la reconnoissance en-

Digitized by Google

cordiæ inter Episcopos Catholicos retinendæ necessitas, quietis publicæ fovendæ debitum, metus denique ne ad heterodoxos forte magistros pecunia tota et auctoritas devolvatur.

» Omnibus ergo rei periculis et utilitatibus accurate perpensis, auditis partium disceptantium rationibus habitaque præsertim felici notitia, quod per decennium exquo id systema studiorum susceptum fuit, Religio Catholica nihil detrimenti passa videatur, Sancta Congregatio, Sanctissimo Nostro Gregorio Papa XVI probante, censuit nullum esse definite judicium hac super re proferendum, atque id genus eruditionis in episcoporum singulorum prudenti arbitrio, et religiosa conscientia esse relinquendum, quandoquidem ejus successum a vigili pastorum cura, a cautelis variis adhibendis, a futura demum per temporis tractum experientia pendere necesse est; ne tamen sine idoneis consiliis ac providentiis tanta res dimittatur, Sancta Congregatio sequentia interim monenda esse judicavit.

» Scilicet I. Libros omnes qui noxium aliquid sive adversus Sa-

vers le Parlement de l'empire britannique qui a accordé une somme considérable aux écoles populaires d'Irlande, la nécessité de maintenir la concorde entre les Evêques catholiques, celle de conserver la tranquillité publique, la crainte enfin de voir peut-être tout l'argent et toute l'autorité devenir la proie d'instituteurs hétérodoxes : tels sont les points qui ont dû exciter la sollicitude de la Congrégation.

Après avoir donc mûrement pesé les dangers et les avantages du systême, après avoir entendu les raisons des partis qui sont en discussion et prenant surtout en considération qu'il conste heureusement, par une expérience de dix ans, que la Religion Catholique ne paroît pas avoir souffert de l'application de ce systême, la S. Congrégation, d'après l'approbation de notre Saint-Père le Pape Grégoire XVI, a jugé qu'il ne falloit pas prononcer définitivement sur cette affaire, et elle a cru devoir abandonner ce systême d'enseignement à la sagesse et à la conscience de chaque Evêque, attendu que le succès dépend nécessairement de la vigilance des pasteurs, de différentes précautions à prendre et qu'il faut laisser parler l'expérience pendant un long espace de temps. Toutefois, pour ne pas abandonner sans prévoyance et sans quelques conseils adaptés à la matière un objet de cette importance, la S. Congrégation a jugé devoir proposer les avis suivants :

Savoir 1° que tous les livres contenant quelque chose de con-

Digitized by Google

crorum Bibliorum Canonem, aut puritatem sive contra Catholicæ Ecclesiæ doctrinam vel mores continent, a scholis removeri debere. Hoc autem eo facilius effici potest quia nulla memorati systematis lex obstat.

» 2. Dandam esse pro viribus operam ut præceptor normalis pædagogorum Catholicorum, in classe religiosa, morali et historica, vel Catholicus, vel nullus sit. Nam Catholicum ab Acatholico Religionis tradendæ methodum, vel religiosam historiam doceri indecorum est.

» 3. Tutius multo esse ut litterarum tantummodo humanarum magisterium fiat in scholis promiscuis, quam ut fundamentales, ut ajunt, et communes religionis Christianæ articuli restricte tradantur reservata singulis sectis peculiari seorsum eruditione. Ita enim cum pueris agere periculosum valde videtur.

» 4. Generatim episcopos, parochos advigilare oportere ne ex hoc systemate nationalis institutionis, pueris Catholicis quamlibet ab causam labes obveniat; eorumdem etiam esse enixe curare, ut a supremis moderatoribus meliorem in dies rerum ordinem et conditiones æquiores impetrent.

» Illud quoque perutile fore censet Sancta Congregatio si..... (1)

traire soit à la règle ou à la pureté des Saintes Ecritures, soit à la doctrine de l'Eglise ou aux mœurs, doivent être éloignés des écoles. Chose qui pourra se faire d'autant plus facilement qu'aucune disposition du nouveau système ne s'y oppose.

2° Qu'il faut employer les moyens nécessaires pour que le précepteur normal des instituteurs catholiques, dans les classes de religion, de morale et d'histoire, soit lui-même catholique, ou qu'il n'y en ait point. Car il ne convient point qu'un catholique apprenne d'un acatholique la méthode d'enseigner la Religion ou l'histoire de la Religion.

3° Qu'il est beaucoup plus sûr de faire simplement enseigner les lettres humaines dans les écoles mixtes, que d'y faire donner en même temps, d'une manière restreinte, ce qu'on appèle les articles fondamentaux et communs de la Religion chrétienne, en réservant une instruction particulière et séparée à chaque secte. Une semblable manière d'agir avec les enfants paroît très-dangereuse.

4° Qu'en général les Evêques et les pasteurs doivent veiller à ce que, dans ce système d'instruction nationale, les enfants catholiques ne contractent de souillure par quelque cause que ce soit; que c'est aussi à eux d'employer tous les moyens pour obtenir du pouvoir souverain un ordre de choses meilleur et des conditions plus favorables.

La S. Congrégation pense aussi qu'il seroit très-utile que les Evêques ou les curés disposassent des édifices des écoles et

(1) Le texte, dans le *New-York*

Digitized by Google

scholarum in episcoporum vel parochorum potestate ac proprio jure manerent. Existimat simul permagnæ futurum esse utilitatis episcopos de tam gravi negotio provincialibus synodis invicem sæpe conferre. Si autem quid adversi accidet, Sedes Apostolica certior facienda sedulo est, ut ipsa simul provideat.

» Denique optat Sancta Congregatio ut deinceps episcopi, aliique viri ecclesiastici abstineant a contendendo super hac controversia in publicis ephemeribus vel ejusmodi aliis libellis, ne religionis honor, mutua fama et Christiana charitas, cum populi offensione, lædatur.

» Hæc Amptitudini tuæ a me Sanctæ Congregationis nomine erant significanda, ut per te episcopis suffraganeis, etc. etc. communicentur.

» Quæ vero superius significari talia esse Amplitudo tua quoque facile intellegit, ut iisdem diligenter servatis in ista re tantæ gravitatis, interea satis reli-

en eussent la propriété. Elle croit également que les Evêques feroient bien de conférer souvent ensemble sur cette importante affaire dans les synodes provinciaux, et qu'ils retireroient de grands avantages de ces conférences. Que si les résultats n'étoient pas satisfaisans, il faudra que le Saint-Siége en soit instruit exactement, afin qu'il y remédie aussi-tôt lui-même.

Enfin la S. Congrégation désire, que les Evêques et les autres ecclésiastiques s'abstiennent désormais de toute discussion sur cette matière dans les journaux et autres écrits de ce genre, de peur que l'honneur de la Religion, la réputation mutuelle et la charité chrétienne ne soient blessées, au grand scandale du peuple.

Tels sont les points que j'avois à soumettre à Votre Grandeur, au nom de la S. Congrégation, pour que vous les communiquiez ensuite à vos évêques suffragans, etc., etc.

Ces avis sont tels, Votre Grandeur le comprendra facilement aussi, qu'il faut convenir que, si on les observe avec soin dans une affaire de cette importance, les intérêts de la Religion, de la tranquillité publique et de la jeunesse se trouveront, en attendant, suffisamment garantis.

Freeman 's Journal, porte ici le mot barbare *ocalipsa* que nous n'avons su comment remplacer. La traduction anglaise nous présente le mot *schoolhouses*, que nous avons adopté dans la nôtre. Nous osons prier le rédacteur du journal américain ou celui du *London Tablet*, que nous recevons régulièrement depuis le 20 février, de nous apprendre, s'ils le peuvent, quel est le véritable mot latin que nous avons été obligé d'omettre.

Digitized by Google

giom, satis tranquillitati ac juvenilis ætatis bono consultum esse concludendum sit. »

Romæ, 16 jan. 1841. Precor, etc. etc.

J. Ph. Card. Fransonius, Præf.

J. Arch. Edessen, à Secret.

Rome, 16 *janv.* 1841. *Je vous prie, etc.*

J. PH. Card. Fransoni, *Préf.*

J. Arch. d'Edesse, *Secrét.*

CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

A MM. LES GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Monsieur le Gouverneur,

Le Roi et le pays se sont trouvés, pendant un mois environ, dans une situation extraordinaire qui, en suspendant tous les pouvoirs, alarmoit tous les intérêts.

Nous n'avons pas à rechercher de quelle manière cette situation s'étoit produite.

Quels étoient les moyens de la faire cesser?

C'est tout ce que nous avons à examiner.

Il n'en existoit que deux : la dissolution des chambres ou au moins de l'une d'elles, ou la création d'un ministère nouveau.

Nous attachant aux choses et non aux personnes, nous n'avons vu et nous n'avons dû voir que la question de gouvernement.

Nous avons pensé avec la Couronne que les chambres, telles qu'elles sont constituées, peuvent suffire au gouvernement du pays.

Il nous étoit dès-lors impossible de refuser notre concours à la formation d'un cabinet.

S'il avoit pu nous rester des doutes sur l'inopportunité de la dissolution, bornée même au sénat, l'intervention de corps non politiques dans la question de gouvernement, auroit suffi pour détruire nos hésitations et pour vaincre nos répugnances; nous nous serions crus coupables en délaissant la royauté, obligée de prononcer non plus entre le ministère et les chambres, mais entre les chambres et des pouvoirs extra-parlementaires.

Avec les chambres, telles qu'elles sont l'une et l'autre, nous croyons pouvoir regarder le gouvernement comme possible dans toutes les idées d'ordre et de progrès; nous le croirons jusqu'au jour où nous serons détrompés par une expérience portant sur une question non de personne, mais de chose.

La tentative du renouvellement des chambres ou de l'une d'elles,

Digitized by Google

ne nous paroissant pas nécessaire au point de vue où nous pouvons nous placer, nous avons cru de notre devoir de préserver le pays de cette épreuve.

Ce n'est pas, Monsieur le Gouverneur, que la dissolution des chambres ou de l'une d'elles ne puisse, dans aucun cas, devenir indispensable, et, par cela même, efficace; mais il faudroit que cet appel extraordinaire aux électeurs eût pour objet une question spéciale, positive, susceptible d'une véritable solution, disparoissant avec la lutte, et non une question vague de parti, de classification politique, question destinée à être non pas résolue, mais aggrandie, non pas terminée, mais éternisée par l'effet même de la lutte.

De malheureuses dénominations ont été jetées dans le public; en appeler aujourd'hui au pays, ne fût-ce que par la dissolution du sénat, c'eût été inviter la nation à se partager en deux camps, à se livrer bataille, et à décider, au nom de quel parti le pays seroit gouverné, jusques aux élections prochaines, destinées à renouveler le même combat.

Chef, non d'un parti mais de la nation, le Roi ne pouvoit autoriser une lutte à la fois aussi dangereuse et aussi inefficace.

S'il est vrai que le pays renferme des élémens nouveaux, ils pénétreront dans les chambres sans secousse, graduellement, par le cours naturel des choses, sans provocation directe du pouvoir royal resté neutre.

C'est se faire d'ailleurs étrangement illusion que de regarder dans les circonstances où nous sommes, la dissolution comme le moyen de rendre le calme au pays et la stabilité au gouvernement; la victoire de l'un des partis ne feroit que créer une autre crise où le vainqueur seroit en possession du pouvoir, le vaincu dans l'attente de l'occasion de le saisir à son tour.

Les crises de ce genre ne se terminent point ainsi; elles finissent par des transactions.

Il étoit donc plus sage d'essayer de prime abord d'une transaction en replaçant le gouvernement, aux yeux de tous, par la création d'un ministère mixte, sur un terrain où peuvent se rencontrer les hommes modérés de toutes les nuances.

En maintenant le gouvernement sur ce terrain, il nous paroît que, considérées en elles-mêmes, dégagées des préventions et des défiances, les questions de politique intérieure qui restent à résoudre, sont susceptibles d'une solution convenable.

Notre intention ne peut être de passer ici en revue toutes ces questions; il en est une seulement en rapport intime avec les institutions communales et provinciales; c'est précisément la plus grave; nous voulons parler de l'instruction primaire et moyenne.

Pas d'enseignement sans éducation religieuse.

Pas d'éducation religieuse sans le concours du clergé.

Telles sont les prémisses sur lesquelles s'accordent toutes les opinions non exclusives.

Digitized by Google

Quelles seront les règles du concours du clergé?

C'est à ces termes que se réduit la question principale encore non résolue; elle le sera, nous n'en doutons point, elle ne peut l'être que de manière à assurer aux pères de famille toutes les garanties morales et religieuses.

Dans le cours de l'année précédente, les inspections des colléges subventionnés par l'état ont eu lieu d'après un mode nouveau; bien que défectueux à certains égards, ce mode a des avantages incontestables; aussi notre intention est-elle de maintenir le concours dans les limites que l'absence d'une organisation définitive a rendues nécessaires; nous croyons ainsi aller au-devant des désirs des administrations locales et des pères de famille.

Une proposition qui se rattache à l'exercice de la liberté de l'enseignement, a dans ces derniers temps excité de vives préoccupations; sans rien préjuger sur le fond de cette proposition, le désir du gouvernement est qu'elle ne soit discutée qu'à l'époque où l'organisation de l'instruction publique recevra son complément; cet ajournement, nous avons lieu de le croire, ne rencontrera pas d'obstacle. Si définitivement il venoit à être reconnu que cette proposition, faite d'ailleurs dans des intentions louables, renferme des dangers, elle seroit, nous en avons la conviction, abandonnée par ceux-là même qui croient en avoir besoin.

Nos rapports avec l'autorité ecclésiastique sont définis par la constitution; en consacrant la séparation de l'église d'avec l'état, elle a créé une situation toute nouvelle qu'il est impossible de méconnoître; laissant à chaque pouvoir son domaine, nous devons à la fois respecter les droits qui résultent du principe de séparation et faire respecter; si elles pouvoient être méconnues, la dignité et l'indépendance du pouvoir civil.

L'époque où le mandat de la moitié des membres de la chambre des représentans vient de droit à cesser, est prochaine; nous formons des vœux, M. le Gouverneur, pour que dans l'intervalle trop court peut-être qui nous sépare de la réunion des colléges électoraux, on ait appris de nouveau à juger les hommes d'après leurs qualités personnelles et les services rendus et non d'après les distinctions de parti; nous espérons que chacun donnera cet exemple du retour aux saines appréciations. Ce qui fait dès-à-présent l'honneur, ce qui doit faire la force du ministère actuel, c'est de pouvoir dire hautement, à moins qu'il ne soit obligé de subir les conséquences de provocations malentendues, qu'il n'éprouve, par lui-même, le besoin d'aucune élimination; des hommes sur lesquels, à travers les circonstances les plus diverses, le gouvernement du pays s'étoit presque constamment appuyé depuis 1830 et dont plusieurs ont attaché leurs noms à la fondation de la nationalité belge, semboient menacés dans leur réélection, les uns, au nom du ministère auquel nous succédons, les autres par ses adversaires; double menace qui, à elle seule, révèle tout ce qu'il y a eu de faux dans la situation.

Digitized by Google

Nous ne demandons grâce à personne; nous ne redoutons aucun genre d'hostilité, mais l'initiative ne viendra pas de nous.

Vous aurez prochainement, Monsieur le Gouverneur, à représenter le pouvoir central devant le conseil provincial; vous vous placerez, nous en sommes convaincus, au même point de vue que nous; et si la session vient à se clore, comme les années précédentes, c'est-à-dire sans scission de partis, après un débat calme des intérêts positifs de la province, vous aurez bien mérité du Roi et du pays.

La pensée de l'homme d'état, l'espoir du bon citoyen, ne peut être le triomphe de l'un ou de l'autre parti, la victoire d'une portion de la nation sur l'autre.

Un gouvernement qui auroit ce principe d'existence, ne seroit plus un gouvernement; ce ne seroit plus l'organe libre et impartial du pays considéré dans son ensemble, mais l'instrument passif du parti momentanément dominateur.

Le cabinet actuel n'est l'avènement ni d'un parti politique, ni d'une classe sociale; il s'appuiera sur ce qu'il y a de vrai et par cela même de légitime dans tous les intérêts.

Tout en approuvant le système de transaction que nous préconisons, on vous dira peut-être, M. le Gouverneur, que ce système ne sera compris et réalisable qu'à la suite d'une lutte de plusieurs années qui aura constaté les forces respectives des partis et atténué leurs exigences par une alternative de succès et de revers? Ce seroit là une funeste erreur. Les opinions modérées qui se présentent aux transactions, existent; la lutte les feroit disparoître pour ne laisser place qu'à des vainqueurs et à des vaincus. Pourquoi, après le combat, le vainqueur offriroit-il une transaction? Pourquoi le vaincu en obtiendroit-il une? Le vainqueur n'en auroit pas besoin; le vaincu n'y auroit pas droit.

Si, malgré la victoire, le vainqueur doit éprouver le besoin; si malgré la défaite, le vaincu doit conserver le droit de transiger, la lutte devient une inutile calamité; au lieu de provoquer les partis, il faut chercher à faire comprendre dès-à-présent la nécessité d'une transaction dont les succès ne peuvent affranchir les uns, dont les revers ne peuvent priver les autres.

Ailleurs, nous ne l'ignorons pas, il a existé, il existe des luttes du genre de celle qui est sur le point de s'emparer de la Belgique; mais ces exemples doivent nous servir, non de modèle, mais de leçons: ces pays n'ont jamais trouvé de repos que dans l'existence malheureusement momentanée d'opinions intermédiaires.

Notre révolution si malheureuse de 89 n'a non plus connu que deux partis: ce qui a fait le salut de la révolution de 1830, c'est qu'elle a été dirigée par la réunion de toutes les opinions modérées; c'est le véritable progrès de notre époque; revenir exclusivement à l'un ou à l'autre des partis de 89 seroit également rétrograder.

Moins qu'aucun autre pays, la Belgique, née d'hier, ne pourroit

Digitized by Google

impunément donner le spectacle de la lutte prolongée entre deux partis se disputant la direction des affaires publiques, et s'entravant mutuellement; *l'union fait la force*, est surtout la devise des nations petites et jeunes.

Sur un grand théâtre, M. le gouverneur, ces luttes commandent l'attention, développent quelquefois des caractères remarquables et créent des noms historiques: résultat dont les esprits positifs peuvent contester l'importance et que ces luttes n'offrent pas même dans les petits pays où elles altèrent sans éclat les relations publiques et privées; où, sans évoquer aucun glorieux souvenir, elles jettent le trouble dans les familles comme dans la nation; où elles conduisent obscurément à l'impuissance gouvernementale et à l'instabilité du pouvoir.

Au point où nous sommes arrivés, est-il possible encore de fixer d'une manière sincère le gouvernement sur le terrain des opinions modérées ? Nous le croyons; et dès-lors nous devons l'essayer.

Si cet essai ne réussissoit pas, nous le verrions échouer sans regret pour nous-mêmes; nous tomberions fidèles à nos antécédens et sans nous sentir amoindris. Notre chûte seroit accueillie avec joie par toutes les opinions extrêmes; car, au-delà du ministère actuel il n'y auroit probablement plus à opter qu'entre deux combinaisons également exclusives: deux partis seroient peut-être pour long-temps mis en présence, se passionnant de jour en jour davantage, absorbant toutes les nuances intermédiaires, convoitant le pouvoir, l'obtenant tour à tour par d'inévitables réactions et l'exerçant alternativement, non dans l'intérêt général, mais au détriment l'un de l'autre.

Ce seroit un grand malheur que de réduire le gouvernement à cette alternative; nous osons donc le dire: le cabinet actuel est le point culminant d'une situation; après lui il faut presque inévitablement que le pouvoir se porte à droite ou à gauche.

Il n'en sera point ainsi: nous en avons pour garant le bon sens national.

Si dans l'intervalle qui nous sépare de la session nouvelle, le pays rendu à lui-même, sorti de la sphère passionnée des partis, rentré dans le cercle plus modeste peut-être des intérêts réels et sérieux, a retrouvé le calme, ce sera un grand résultat; résultat négatif sans doute, mais dont la fatalité des circonstances fait déjà un succès.

Votre mission, M. le gouverneur, ne peut être autre que la nôtre; si dans votre province, si dans les conseils communaux, devant le conseil provincial, dans toutes les situations enfin où il vous est donné d'exercer directement quelque influence, vous parvenez à prévenir ou à arrêter une déplorable classification, si aux questions de partis, vous parvenez à substituer les questions d'affaires, vous aurez accompli votre tâche, vous vous serez avec nous dignement associé à la pensée royale.

Le ministre de l'intérieur, NOTHOMB.

Digitized by Google

SITUATION DE LA BELGIQUE A L'INTÉRIEUR.

Il y a précisément un an que nous avons commencé à nous occuper des affaires publiques de notre pays. Notre premier article fut un tableau de notre situation intérieure, après l'arrivée du ministère libéral. Chose singulière, aujourd'hui encore nous avons à présenter un tableau, à l'avénement d'un autre ministère.

La pièce qui précède montre à nos lecteurs l'idée que se forment de notre situation les hommes qui composent le nouveau cabinet. Sous ce rapport, elle est importante, et c'est pour cette raison que nous la publions. Si c'étoit une simple profession de foi, un simple programme, à peine jugerions-nous nécessaire d'en parler.

Cet exposé nous semble vrai au fond. Envisagée de certain côté, notre situation intérieure est telle qu'on la présente dans cette circulaire. Nous ajoutons que, comme ministres, comme chargés du pouvoir, M. Nothomb et ses collègues ont eu raison de l'envisager ainsi.

Mais pour nous catholiques, il nous importe de fixer notre attention sur d'autres points, de considérer nos affaires sous un point de vue tout différent.

L'esprit de notre gouvernement, c'est la neutralité, c'est une sorte d'indifférence pratique. Mais qu'on observe bien que, par gouvernement, nous n'entendons pas les agents actuels ou futurs du pouvoir. Il ne s'agit pas d'hommes ici; il s'agit du pouvoir constitutionnel de la royauté. Nous disons que ce pouvoir n'a pas d'opinion proprement dite, qu'il n'est d'aucun parti, qu'il ne connoît ni catholiques ni libéraux. Mais tout en restant neutre, il est obligé d'administrer, de gouverner avec des hommes qu'il choisit d'après les indications qui lui sont données par la majorité dans les chambres législatives; et ces hommes ne sont pas nécessairement neutres comme le pouvoir qui les appèle et les emploie. La neutralité disparoît donc ou peut disparoître dans l'action, et il ne nous reste, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'une sorte d'indifférence pratique qui nous semble le caractère distinctif du pouvoir sous le gouvernement représentatif.

Digitized by Google

Cette indifférence mérite toute notre attention. Si le pouvoir suprême ou le gouvernement n'a pas d'opinion, s'il suit sans affection comme sans aversion les majorités parlementaires, il est évident que nous devons chercher notre force en nous-mêmes, et que jamais nous ne devons nous abandonner aux dispositions plus ou moins bienveillantes d'un ministère quelconque. Un ministère n'est autre chose que l'expression d'une opinion, que la personnification d'une idée dominante, d'une force morale qui l'emporte momentanément dans les conseils de la nation; mais il n'est pas cette force même. Si cette force diminue, si elle est obligée de céder à une autre force, le ministère disparoît et le pouvoir s'unit, s'incorpore à la force nouvelle.

Où est donc notre véritable appui? Où est notre force réelle? En qui ou en quoi devons-nous mettre notre confiance? Il faut bien le dire, notre force ne peut être que dans l'opinion. Nous sommes forts ou foibles selon que nos sentimens, nos idées sont plus ou moins partagées, plus ou moins généralement adoptées et suivies.

S'ensuit-il donc que l'opinion la plus généralement répandue est la plus forte et l'emporte auprès du pouvoir? Nullement, et ici il paroît y avoir de la contradiction dans nos paroles. Mais qu'on y fasse attention; l'opinion dont il s'agit, l'opinion qui exerce cet empire dans les gouvernements représentatifs, n'est pas nécessairement celle qui est la plus généralement reçue et établie; car autrement les catholiques n'auroient rien à craindre dans notre pays; mais c'est celle qui compte le plus d'interprêtes publics, le plus de partisans actifs, habiles, courageux et énergiques. La vraie force est dans cette manifestation de l'opinion, dans la publicité donnée aux sentimens et à la volonté. Le pouvoir neutre ou indifférent ne consulte que ce qu'il peut consulter, c'est-à-dire, ce qui est public et connu. Il ne se dirige pas d'après de simples pensées, d'après des idées que souvent il ignore ou qu'il est censé ignorer. Sa boussole, ce sont les pensées manifestées, ce sont les vœux et les volontés clairement exprimées, ce sont des faits.

Si ces réflexions sont justes et vraies, interrogeons-nous, et voyons quelle est notre force aujourd'hui.

Il y a un an, l'opinion catholique n'étoit plus représentée

Digitized by Google

dans le ministère. Un sentiment exagéré de sécurité nous avoit affoiblis, au point que le gouvernement crut devoir ou pouvoir nous exclure de la direction des affaires. Et le libéralisme trouva ce fait si naturel, si juste, qu'il osa nous le proposer comme un événement qui ne nous étoit pas tout-à-fait défavorable. A l'entendre, il y avoit quelque avantage pour nous à laisser diriger nos affaires et celles du pays par d'autres; nous serions moins exposés à l'envie, plus tranquilles, plus libres.

Aussi nos réclamations, nos plaintes furent-elles trouvées déraisonnables et ridicules. M. Devaux lui-même prétendoit que nous ne savions ce que nous faisions.

Un point capital pour nous, c'étoit, sinon de détruire, au moins de modifier cette idée qu'on s'étoit peu-à-peu formée de notre foiblesse, idée qui n'avoit d'autre source, d'autre fondement que notre indolence, que notre trop grande sécurité.

Nous avouons que, pour obtenir ce résultat, nous avons fait personnellement tout ce qui dépendoit de nous, c'est-à-dire, tout ce que peut faire un journal qui ne parle au public qu'une fois par mois. Heureusement que, dans ce travail, le petit nombre de feuilles que nous avons, furent bientôt d'accord. Grâce à ce concert, à cet ensemble, l'effet fut plus général, plus prompt, qu'on n'auroit osé l'espérer. Peu de mois suffirent pour convaincre le pays que le libéralisme s'étoit trompé dans son calcul, c'est-à-dire, pour lui prouver que le temps n'étoit pas encore venu de gouverner sans nous et malgré nous.

Notre situation est donc changée réellement. Le ministère libéral qui se croyoit fort, est tombé après douze mois d'une existence pénible; il est tombé sans avoir été attaqué fort vivement. Des circonstances, amenées peu à peu et sans plan fixe de la part de l'opposition, ont suffi pour l'obliger à se retirer. La vraie cause de sa chûte paroît devoir être cherchée dans l'opinion que les catholiques ne pouvoient être comptés pour rien dans la direction des affaires, opinion qui s'est propagée avec rapidité et que les faits n'ont cessé de confirmer depuis un an.

Nous sommes persuadés qu'aujourd'hui le pouvoir a une idée plus juste de la force respective des différens partis,

Digitized by Google

que le libéralisme lui-même apprécie mieux la sienne et la nôtre.

Pour nous, tâchons maintenant de ne pas nous tromper, de ne pas nous faire illusion de nouveau. Ce que nous avons gagné, si nous voulons y faire attention, se réduit à peu de chose. C'est moins un progrès de notre part qu'une halte forcée du côté du libéralisme. Soyons du moins bien persuadés que le changement de ministère ne nous sauvera pas. Ce changement est un bien sans doute; au lieu d'un ministère dont la nature étoit de devoir s'appuyer sur les plus mauvaises passions, nous en avons un qui cherche sa force dans les opinions mitoyennes et modérées. Mais c'est toujours un ministère libéral au fond; l'élément catholique n'en est qu'une partie accessoire. Nous présentons cette remarque sans reproche ni plainte. Qu'aucun des membres influens de l'opposition catholique n'ait été invité à y entrer, c'est de quoi l'on ne sauroit être surpris. La formation du cabinet a été conforme aux circonstances; c'est, à nos yeux, un résultat naturel des débats qui ont eu lieu dans les deux chambres et de la résolution finale prise par le Sénat.

Tout ce que nous voulons dire, c'est que ce changement ne peut et ne doit pas nous rassurer. Le nouveau ministère ne fera certainement pas pour nous ce que celui de M. de Theux n'a pu faire; il n'arrêtera pas le progrès du libéralisme si nous ne l'arrêtons nous-mêmes. La partie de la circulaire ministérielle où l'on peut voir une sorte de programme, ne dit pas beaucoup plus que ne disoit la profession de foi du ministère tombé. La question de l'instruction publique reste dans le *statu quo*. La proposition en faveur de l'Université catholique, y semble présentée avec un ton d'incertitude plus propre à encourager les libéraux que les catholiques. Le tout est renvoyé, nous ne disons pas à la session prochaine dont l'ouverture doit avoir lieu dans sept mois (car le ministère n'en dit rien), mais à une époque indéterminée. Le ministère ne s'engage à rien, ne promet rien.

Il est donc évident que notre position à l'égard du nouveau cabinet ne présente rien de trop brillant. Mais quand cette position seroit meilleure, nous n'en serions guère plus avancés si notre force dans l'opinion publique n'y répondoit

Digitized by Google

pas. Et remarquons toutefois que cette position excite toute la jalousie, toute la colère du libéralisme. Le mécontentement de nos adversaires est plus vif, plus général qu'il ne l'a jamais été. La petite place que nous venons d'occuper au pouvoir, est un envahissement, une usurpation. Aux reproches se joignent des menaces plus ou moins directes, et tout en protestant de sa modération et de son respect pour la légalité, on s'adresse visiblement aux passions populaires. Du temps de M. de Theux, c'étoit à lui qu'on en vouloit surtout; vous eussiez dit que sa chûte eût suffi pour désarmer le libéralisme à moitié. Mais M. de Theux est aussi éloigné du pouvoir aujourd'hui qu'il l'étoit il y a un an, et bien certainement ce n'est pas lui qu'on craint. Les faits prouvent donc de plus en plus que ce n'est pas tel ou tel catholique que le libéralisme combat, mais bien le catholicisme lui-même. Et il est tout aussi bien démontré qu'il est intraitable, qu'il n'y a ni justice ni paix à espérer de sa part, à moins que de lui abandonner toute la direction des affaires.

En envisageant ces différens faits, il nous est facile de juger notre situation et de savoir ce qui nous reste à faire. Nous sommes parvenus à donner au pays une meilleure idée de nos ressources et de notre influence; c'est le principal avantage que nous avons obtenu depuis un an; il a plus de prix à nos yeux que la retraite du ministère libéral et l'arrivée d'un cabinet mixte. Ne l'oublions pas; dans notre système de gouvernement, si nous voulons être réellement forts, il faut qu'on puisse nous croire forts. Le gouvernement ne se règle et ne peut se régler que d'après l'opinion publique, que d'après l'expression des vœux et des sentimens du grand nombre. Et où va-t-il chercher cette opinion? Où la trouve-t-il exprimée? A parler strictement, il lui suffit de consulter la tribune. Mais le langage de la tribune est généralement inspiré par l'esprit qui a présidé aux élections; les élections ont lieu sous l'influence d'un sentiment vrai ou faux qui domine, et c'est toujours en dernier lieu l'opinion qui décide, qui semble la vraie souveraine.

Mais, en réalité, qu'est-ce que c'est que l'opinion et comment se forme-t-elle? L'expérience semble prouver qu'elle se forme surtout par la presse, par le peuple des écrivains et des lecteurs. La presse elle-même, il est vrai,

Digitized by Google

peut subir plus d'une influence et n'être souvent que l'écho d'une opinion qui circule, qui est déjà établie dans la société. Mais lors même qu'elle n'est qu'un instrument, qu'elle ne fait que redire ce qui se dit autour d'elle, sa force ne peut être méconnue et son influence est toujours redoutable. Et il s'en faut de beaucoup que la presse marche toujours à la suite d'une opinion déjà reçue et qu'elle ne soit qu'un simple organe. Nous croyons qu'en général ce n'est pas le cas chez les libéraux. Combien d'écrivains qui donnent leurs pensées pour celles du public et qui, à force de les répéter et de les présenter sous différentes faces, parviennent à les communiquer à un certain nombre de personnes et à se faire, dans l'opinion publique, un appui réel qui leur manquoit d'abord! Sans cet effet de la presse, elle seroit beaucoup moins à craindre, il n'y auroit pas tant de gens séduits et le libéralisme seroit moins fort qu'il ne l'est aujourd'hui.

La presse catholique nous semble avoir fait quelque progrès depuis un an. Elle compte quelques jeunes écrivains de plus, et nous ne doutons pas qu'elle ne compte aussi plus de lecteurs. Ses ressources sont néanmoins toujours fort bornées, et ici l'avantage n'est pas de notre côté. Les catholiques ne semblent pas encore suffisamment comprendre que, pour leurs intérêts politiques et moraux en même temps, la presse est le plus nécessaire el le plus indispensable des instruments. De quel perfectionnement cet instrument est-il susceptible, et combien il reste à faire pour en tirer tout le parti possible! Et qu'on ne s'imagine pas que nous ne parlions que de la presse périodique; nos réflexions sont générales, elles se rapportent à toute espèce d'écrits et de publications. Le moyen d'étendre notre influence et de la rendre puissante, c'est d'embrasser la science en général, c'est de ne mépriser ni de négliger aucun genre de connoissances, c'est de nous donner réellement l'empire des lumières. Cette conquête eût été difficile il y a quelques années; elle ne l'est plus depuis que nous avons des établissemens d'instruction de tous les degrés, des colléges et une université où les études, déjà solides et florissantes, font encore des progrès continuels. Le point que nous touchons nous paroît un des plus importans; mais il exige des

Digitized by Google

développemens et il faut que nous la traitions un jour à part. Il s'agit d'examiner quelle est notre situation, comparativement à celle des libéraux, en fait de science et d'instruction, ce que nous devons faire pour l'améliorer et quelles sont nos espérances pour l'avenir.

Un autre objet du tableau que nous traçons, c'est l'union, c'est cet accord des esprits et des sentiments que nous avons tant recommandé dans nos différens articles politiques. Ici encore il y a un petit progrès, quoique l'effet soit peu visible jusqu'à présent. Ce progrès consiste surtout dans le besoin qu'on sent généralement aujourd'hui de s'entendre et de s'associer, et même dans quelques efforts faits avec succès pour y parvenir. Le temps semble venu d'étendre cette union et de la rendre générale. Nous le disons surtout aux provinces qui ont à renouveler leur députation à la chambre des Représentans. Les catholiques de ces provinces comprendront qu'ils n'ont pas un moment à perdre, et nous aimons à croire qu'ils n'ont pas même attendu jusqu'aujourd'hui pour se réunir.

L'essentiel maintenant, c'est de nous bien persuader que nous sommes abandonnés à nos propres forces, et que, si nous ne tâchons de faire nos affaires par nous-mêmes, personne n'aura soin de les faire pour nous. Le comble de l'imprudence et du malheur seroit de nous imaginer, que la chûte du ministère libéral nous a délivrés de tout danger et que nous pouvons nous reposer sur les hommes modérés qui composent le nouveau. Le pouvoir peut nous être utile sans doute en se montrant juste et impartial, en ne favorisant pas le libéralisme à nos dépens. Mais ce n'est pas lui qui augmentera notre influence politique, qui nous fera grandir dans l'opinion et triompher dans les élections. Notre force ne peut être que notre propre ouvrage; telle est la nature du gouvernement que nous nous sommes choisi, tel est l'esprit de notre charte. Il ne faut plus nous reposer, il ne faut plus nous endormir, en comptant sur notre nombre ou sur la justice du libéralisme modéré. Le nombre n'est rien s'il ne travaille; s'il ne se montre, s'il ne manifeste hautement ses vœux et ses volontés. Et quant au libéralisme modéré, il nous a donné une leçon qui ne doit jamais être oubliée.

Digitized by Google

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Le 13 avril ont paru les arrêtés pour la formation d'un nouveau ministère. M. le comte *de Meulenaere*, gouverneur de la Flandre occidentale, a été nommé ministre des affaires étrangères; M. *Nothomb*, ministre de l'intérieur; M. *Van Volxem*, bourgmestre de Bruxelles, ministre de la justice; M. le comte *de Briey*, sénateur, ministre des finances; M. *Desmaisières*, représentant, ministre des travaux publics. M. *Buzen* reste chargé du ministère de la guerre, pour rendre compte des crédits qui lui ont été accordés. L'instruction publique et les arts rentrent dans le département de l'intérieur. M. Liedts a été nommé gouverneur du Hainaut. M. Leclercq a repris sa place de procureur-général près la cour de cassation. La session législative pour l'année 1840-1841 est close.

— La Reine a fait ses dévotions le jour de Pâques à Saint-Jacques-sur-Caudenberg, sa paroisse. Plus tard elle est venue, accompagnée des deux jeunes comtes de Brabant et de Flandre, assister à la grand'messe. L'après-dînée, elle s'est trouvée au sermon du P. Barbieux et au salut. Ce jour-là le P. Barbieux terminoit la station du carême que S. M. a frequentée assidûment.

— La conférence annuelle pour le perfectionnement de l'enseignement moyen dans le diocèse de Malines a eu lieu au palais archiépiscopal, le 14 avril. Trois supérieurs de petits séminaires, six directeurs de colléges et neuf professeurs y représentoient neuf établissements soumis à l'autorité diocésaine. Le cardinal archevêque y a présidé, assisté de ses vicaires-généraux.

— Le troisième jour de Pâques, Mgr. le cardinal archevêque de Malines a ordonné dans la chapelle de l'archevêché, quatre sous-diacres, un diacre et trois prêtres. — S. Em. vient de nommer chanoines honoraires de la métropole, MM. Van Erven, supérieur du petit séminaire de Hoogstraeten, Narez, supérieur du petit séminaire de Basse-Wavre, Crombecq, directeur de l'Institut St. Louis (*école de commerce*) à Malines, Verhoustraeten, directeur du collége de la ville, et Feremans, curé de Bortmeerbeek.

— Le 5 avril il y a eu une promotion de cinq jeunes ecclésiastiques à l'université de Louvain. M. le professeur Beelen a ouvert la cérémonie par un beau discours sur l'excellence des langues orientales et sur la nécessité de les étudier. M. Piessens, d'Eccloo, a reçu le diplôme de bachelier en droit canon; MM. Norb. Scherpereel et L. Nollet, prêtres du diocèse de Bruges, ont été nommés

Digitized by Google

bacheliers en théologie. M. Nic. Aigret, soudiacre de Namur, et le P. Bennet, carme Irlandais, ont reçu le même grade.

— MM. D'Hollander et Tits, professeurs à la faculté de théologie à l'Université catholique, ont été promus au grade de docteur en théologie.

— Il y a environ un mois, la statue de la Vierge de la chapelle de Lorette, près Visé, ayant été barbouillée et noircie pendant la nuit, M. Xhafflaire, vicaire à Visé, fit transporter la statue chez lui pour la nettoyer. Des agents de l'autorité communale arrêtèrent le vicaire comme coupable de l'enlèvement de cet objet et le mirent en prison. Cet acte a provoqué, de la part du synode de Liége, une mesure de rigueur suffisamment justifiée par la mauvaise foi avec laquelle les coupables ont agi et par le scandale qu'ils ont donné. Il a été décidé, le 9 avril, que les sacremens leur seroient refusés jusqu'à ce qu'ils eussent réparé le scandale.

— M. Danssaert, curé à Waesmunster (diocèse de Gand) depuis 1834, est mort le 20 avril à la suite d'une courte maladie. Ce pasteur zélé n'étoit que dans la 41e année de son âge.

— M. P. de Vis, chanoine de la cathédrale de Tournay, vient de mourir à l'âge de 82 ans.

— M. Verheust, curé à Aelbeke, a été nommé curé-doyen à Dixmude. Il a été remplacé à Aelbeke par M. Lampe, vicaire à Sweveghem.

— On vient d'établir un noviciat pour les Passionistes à Ere, près Tournay. Le but de cet institut, fondé par le vénérable Paul de la Croix, et qui a déjà près d'un siècle d'existence, est de procurer la conversion des pécheurs. Les PP. Passionistes se dévouent spécialement à entendre les confessions et à donner des retraites dans les villages, les villes, les séminaires, les communautés religieuses, etc. Ils reçoivent dans toutes leurs maisons les prêtres et autres messieurs qui désirent s'appliquer aux exercices de la retraite. Ils ne refusent pas d'aller parmi les infidèles ou les hérétiques toutes les fois qu'ils y sont appelés, et l'on peut dire que c'est leur principal désir. Leur vie est fort austère; ils sont déchaussés et ne portent que des sandales; ils couchent habillés sur de simples paillasses, se lèvent à minuit toute l'année pour chanter les matines, et consacrent un temps considérable à l'oraison mentale. Ils n'ont point de revenus, et vivent uniquement de ce que les personnes charitables leur donnent spontanément. Leur institut a été approuvé par Benoît XIV, Clément XIV et Pie VII. Le R. P. Dominique, supérieur de la nouvelle communauté fondée en Belgique, est un religieux qui joint à beaucoup de vertus un profond savoir et une vaste érudition. Auteur d'une philosophie et d'une théologie, il fut le premier docteur de Rome qui découvrit le venin des doctrines de l'abbé de Lamennais, et qui les réfuta solidement.

Les jeunes gens qui désireroient être reçus chez eux en qualité de clercs avec la perspective de parvenir au sacerdoce, doivent rem-

Digitized by Google

plir les conditions suivantes : 1° Produire un certificat de baptême, de confirmation, de bonne vie et mœurs, et prouver aussi par écrit qu'ils sont libres de tous engagemens dans le monde, et de toute charge devant les tribunaux. 2° N'être affectés d'aucune maladie incurable qui les rende incapables d'observer les règles de la congrégation. 3° Etre bien instruits dans les lettres et dans la langue latine. Il n'est pas nécessaire toutefois qu'ils aient étudié la philosophie et la théologie, car ils peuvent s'appliquer à ces deux sciences dans la congrégation. 4° Avoir 15 ans accomplis, et moins de 25 ans; cependant le père général peut accorder une dispense d'âge, quand il y a raison valide : par exemple, si le postulant est déjà prêtre, ou s'il a déjà suivi des cours de philosophie ou de théologie, etc. 5° Fournir la somme de 200 fr. pour la dépense de leur habillement. 6° N'avoir jamais pris l'habit dans une autre congrégation religieuse, mais surtout avoir un grand désir de souffrir beaucoup pour l'amour de Dieu, pour sa propre sanctification et pour contribuer le plus possible à la conversion des âmes. Un an après la vêture, les novices admis à la profession font les quatre vœux simples, de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et de progager autant qu'il leur sera possible la dévotion à la Passion de N. S. J. C. Les Passionistes reçoivent encore des jeunes gens en qualité de frères lais, lesquels doivent remplir à peu près les mêmes conditions que les clercs, excepté les études.

— Les communes de Burst et Bambrugghe (diocèse de Gand) viennent d'avoir une mission qui a eu les plus heureux résultats. Les missionnaires ordinaires du diocèse, MM. Van Dale et Vossaert, ont donné les instructions; ils ont été aidés par deux professeurs du séminaire de Gand.

— Le gouvernement vient d'accorder des secours à plusieurs paroisses des Flandres pour les aider à ériger des ateliers ou écoles d'ouvrage. En voici la liste : M. Bracke, curé d'Oosterzeele. 300 fr.; M. Delavie, curé de Saint-Denis, près Gand, 400 fr.; M. De Canq, curé de Moen, 500 fr.; M. Vermeulen, curé de Moorzeele, et M. Van der Bussche, curé de Beveren, chacun 200 fr.; M. Oplines, curé de Rolleghem-Capelle, 150 fr.; M. Vandommele, curé de Marcke, 400 fr.; le conseil communal de Thourout, 400 fr.; M. Van Neste, à Saint-Denis près Courtrai, et Mlle Verbuest, à Ghistel, chacun 250 fr.

— Un de nos abonnés nous communique la lettre suivante :

Cincinnati, 29 janvier 1841.

..... Je me rappèle toujours avec reconnoissance, tant de marques de bienveillance que vous avez bien voulu me donner, lors de mon voyage en Europe en 1838. Je voudrois encore me trouver à la retraite de Bonne-Espérance, au milieu d'un clergé fervent et pieux, pour qui je conserve tant de respect et d'amour. Je voudrois rencontrer de nouveau M. le chanoine de Montpellier, ce bon mais

Digitized by Google

bien bon curé de Mons, la famille de Robiano et tant d'amis de notre sainte religion. Mais voilà que mon *da mihi Belgas* a été exaucé dans le ciel. Dieu m'a donné 8 Sœurs de Notre-Dame, qui ont eu un court voyage. Elles se portent très-bien; elles ont acheté une grande et belle maison et commencé leurs écoles, grâces au ciel, avec les meilleures espérances pour l'avenir. Un Père belge est recteur de mon collége; il est assisté par plusieurs compatriotes et par de bien estimables Pères français. Ces deux établissements, je l'espère, seront d'un grand secours pour la jeunesse de cette ville.

Le nombre des catholiques augmente beaucoup. Il y a une vingtaine d'années, nous n'avions qu'une vieille masure en bois pour notre église et quelques pauvres familles catholiques. Actuellement le diocèse contient 50,000 catholiques, dont il y a 9 à 10,000 à Cincinnati. Je vais, Dieu permettant, commencer une nouvelle cathédrale pour laquelle j'ai acheté un beau terrain. Les Allemands en feront autant pour une nouvelle église. Dieu en soit loué!

L'état de la religion est très-prospère dans cette confédération. On croit que la population catholique des Etats-Unis est de 1,300,000. Le nombre des évêques est de 17, celui des prêtres, de 528, et celui des églises, de 512. Le nombre des autres stations où l'on célèbre la sainte messe et administre les sacrements, est de 394. Nous comptons 144 séminaristes, 24 institutions littéraires pour les garçons; 1593 élèves dans les colléges ou écoles; 31 couvents; 49 académies pour les demoiselles avec 2782 élèves; 110 sociétés et institutions charitables. Voilà, cher ami, un petit résumé de notre statistique pour l'année qui vient de finir. J'ai cru que cela pourroit vous intéresser. L'état de l'Ohio, qui compose mon diocèse, tient le 3e rang; la religion y a fait de grands progrès, et l'accroissement dont elle est encore capable est vraiment prodigieux. Oh! si le nombre de nos missionnaires avoit quelques proportions avec nos besoins, ou si le manque d'ornemens, livres, tableaux pour décorer nos sanctuaires, n'étoit pas si grand!.... Priez pour nous, et si vous connoissiez quelques bonnes âmes, qui auroient les moyens et la bonne volonté de nous aider, souvenez-vous de nous.

Favorisez-moi d'une réponse à votre prochain loisir..... Croyez à l'intérêt que je prends toujours et à la reconnoissance que je porterai toute ma vie à votre chère, fidèle et charitable patrie.

En demandant le secours de vos prières et en vous assurant de mes suffrages, je suis, *in corde Jesu tuus*,

† J. B. Purcell,
év. de Cinnati, Ohio, Etats-Unis.

— M. le chanoine De Decker a fait à Alost l'acquisition d'une propriété de M. Moens-de Wulf, dans le dessein d'y établir une maison pour les incurables et les aliénés.

— Mgr. Miles, évêque de Nashville aux Etats-Unis, a passé par notre pays à son retour de Rome. Le Samedi-Saint, il a fait une

Digitized by Google

ordination dans la nouvelle église des Dominicains à Rotterdam; il y avoit 1 prêtre, 1 diacre, 1 soudiacre, 4 tonsurés et minorés, tous dominicains.

— Mme la supérieure des Sœurs de St.-Vincent de Paul, à Dinant, vient de partir pour Paris, où elle va rejoindre six autres religieuses de son ordre pour se rendre ensuite en Orient. Mme la supérieure prendra la direction de la station de Constantinople et les six autres dames sont destinées à celle de Smyrne devenue trop peu nombreuse. C'est là encore un de ces nobles dévouements qui sont au dessus de toutes les louanges humaines. (*Ami de l'Ordre.*)

— L'Institut des sourds-muets et des aveugles de Bruxelles ne pouvant continuer à exister avec ses foibles ressources actuelles, les directeurs se trouvent dans la nécessité, pour éviter l'anéantissement d'un établissement si utile, de faire un appel à la bienfaisance. Tous les autres établissements de ce genre possèdent leur local en propriété, tandis que l'Institut de Bruxelles est obligé de payer annuellement 6,000 fr. de loyer et contributions pour la maison qu'il occupe rue Haute, encore ce local n'est-il pas convenable. On ne peut y établir des ateliers qui seroient d'une incontestable utilité. Afin de mettre l'Institut à même d'acquérir un local convenable et d'améliorer la position et l'instruction des malheureux enfans qui y sont placés, les directeurs ont besoin du concours des personnes charitables. Une exposition d'objets d'art et d'agrément aura lieu au profit de l'Institut dans peu de mois. Les dames charitables sont priées de faire don de quelques ouvrages; ils seront reçus dès à présent avec reconnoissance, à l'établissement, rue Haute, n° 140. La Société Philharmonique, qui ne laisse échapper aucune occasion d'être utile aux malheureux, s'est empressée de venir aussi en aide à l'Institut; elle a décidé qu'elle donneroit un concert à son bénéfice l'un des dimanches du mois de juin prochain, et l'administration communale a bien voulu à cet effet, mettre le Parc à la disposition de la Société. (*Journal de Bruxelles.*)

— Le lundi de Pâques, jour anniversaire de l'installation de la *Société des bons Livres*, le R. P. Boone a prononcé, dans l'église du Sablon, un discours en présence d'un auditoire nombreux, parmi lequel nous avons remarqué de hauts fonctionnaires, des magistrats, des officiers supérieurs, beaucoup de dames de la haute noblesse et un grand nombre de jeunes gens. L'orateur s'est surpassé cette année. Son savant discours, qui a duré plus d'une heure, a été écouté avec une religieuse attention. La matière étant trop vaste, l'orateur a dû supprimer plusieurs points qu'il s'étoit proposé de traiter. Nous voudrions pouvoir reproduire les paroles chaleureuses et teintes de cette intime conviction qui caractérisent les discours du P. Boone; nous nous bornerons à en donner un aperçu et quelques détails sur l'œuvre des bons livres, dès que l'espace nous le permettra. (*Le même.*)

— Nous voyons dans les deux derniers numéros du *New York*

Digitized by Google

Freeman's Journal une longue lettre de notre compatriote le R. P. de Smet, contenant la relation de son excursion dans les *Rocky Mountains* parmi les tribus indiennes du Mississipi. Cette lettre datée de l'université de Saint-Louis, 4 février 1841, a d'abord été insérée dans le *Catholic Telegraph* de Cincinnati. Le temps et la place nous manquent pour la traduire et pour la publier dans cette livraison.

EXTÉRIEUR.

Rome. Les offices de la Semaine-Sainte ont été célébrés avec la pompe ordinaire. Le jeudi, le Saint-Père, vêtu de ses habits pontificaux, assista, dans la chapelle Sixtine du Vatican, à la messe solennelle que célébra le cardinal Pacca, doyen du sacré collége. Après la messe, il porta processionnellement dans la chapelle Pauline le saint Sacrement, qui fut renfermé dans une urne et exposé ainsi à l'adoration des fidèles; puis il se rendit au balcon qui domine la porte principale du Vatican, et là il donna, à la foule immense accourue sur ce point, la bénédiction papale avec indulgence plénière. Sa Sainteté redescendit dans la basilique, et, dans dans une des nefs, elle lava les pieds à treize prêtres, qu'elle fit asseoir ensuite et servit elle-même à une table dressée dans une des galeries du Vatican. Le Vendredi-Saint, le Souverain Pontife assista à l'office que célébra le cardinal Castracane, et, après un sermon du P. Marocco sur la Passion, il adora la croix; puis, il se rendit à la chapelle Pauline, d'où il rapporta, sous un dais, le saint Sacrement à la chapelle Sixtine. Le cardinal Polidori officia le Samedi-Saint dans la chapelle Sixtine du palais du Vatican. Sa Sainteté, le sacré collége, la prélature, assistoient à la cérémonie. Le jour de Pâque, le Saint-Père, revêtu de ses habits pontificaux, et porté sous un dais, s'est rendu à la basilique du Vatican, pour y célébrer la messe. Après avoir adoré le saint Sacrement, il s'est dirigé vers son trône de tierce, où, pendant le chant de cette heure canoniale, il a revêtu les ornemens nécessaires pour la célébration de l'office; puis il a commencé la messe à l'autel papal. La messe terminée, il a vénéré les insignes reliques de la lance et de la sainte croix. Ensuite il s'est rendu au balcon qui domine la porte principale du Vatican, et de là il a donné la bénédiction apostolique à l'immense multitude réunie sur la place.

— Le cardinal Jean-François Marco-y-Catalan, diacre de Sainte-Agathe *alla Suburra*, né à Bello, diocèse de Saragosse, le 24 octobre 1771, auditeur de Rote et gouverneur de Rome avant d'être revêtu de la pourpre par Léon XII dans le consistoire secret du 15 décembre 1828, est mort à Rome, après une longue et douloureuse maladie, dans la nuit du 15 au 16 mars. On apprécioit singulièrement la piété, la vertu et le savoir de ce cardinal.

Pays-Bas. H. Van Hoofd, natif d'Erp dans le Brabant Septentrional et actuellement membre de la congrégation des *Frères des*

Digitized by Google

bonnes œuvres de Renaix en Flandre, a comparu le 3 avril devant le tribunal correctionnel de Maastricht. Il étoit accusé d'avoir vendu, à Maastricht et à Ruremonde, des lots d'une loterie étrangère non autorisée. Le but de cette loterie est d'amasser quelque argent, pour contribuer à l'érection d'un bâtiment pour la susdite bonne œuvre. Le Frère Van Hoofd a été condamné à 8 jours de prison et aux frais, et à la confiscation des sommes provenues de cette loterie.

— M. J. P. Deppen, vicaire depuis cinq ans à Saint-Servais à Maastricht, vient d'être nommé professeur de théologie au séminaire de Bois-le-Duc.

France. L'évêque du Mans a proposé au Saint-Siége les questions suivantes :

Très-saint Père,

« L'évêque du Mans se jète aux pieds de Votre Sainteté et demande humblement une réponse aux questions suivantes :

» 1° Les religieuses, supprimées du temps de la révolution française, rétablies ensuite, mais en d'autres lieux ou en d'autres édifices, ou transportées d'autres diocèses dans celui du Mans, sont-elles néanmoins de vraies religieuses et jouissent-elles de leurs anciens priviléges?

» 2° Les communautés de religieuses, fondées récemment, d'après les propres règles de leur institut approuvé, mais avec la seule autorité de l'évêque, jouissent-elles des priviléges spirituels de leur ordre et d'autres qui leur ont été communiqués?

» La plupart des couvents en France, existant aujourd'hui, n'ont pas été rétablis ou fondés d'une autre manière. (*trad. du latin.*)

Le 3 février la Pénitencerie a donné la réponse suivante :

« Sacra Pœnitentiaria venerabili in Christo patri, episcopo oratori respondendum censuit moniales, quæ ante gallicanam perturbationem solemnem religiosam professionem emiserint, veras religiosas esse, easque sicut et ceteras sorores monasteriorum Galliæ lucrari posse indulgentias omnes, quæ religioni, seu instituto aliarum monialium solemnia vota emittentium, secundùm institutum, seu regulam respectivam concessæ fuerunt; idque ex indulto S. M. Pie VII, et à SS. D. Papâ Gregorio XVI iterum confirmato.

» Datum Romæ in S. Pœnitentiaria, die 3 februarii 1841.

» C. Card. Castracane, m. p. » D. Fratellini, s. p. sec. »

Angleterre. Rien de plus frappant que le contraste entre l'accroissement de la population protestante et celui de la population catholique en Irlande depuis un siècle.

Protestans	en 1731	700,451
Catholiques	id.	1,309,768
		2,010,219
Protestans	en 1835	1,515,221
Catholiques	id.	6,427,712
		7,942,933

Digitized by Google

Ainsi, on voit qu'en 104 ans, les protestants, toutes sectes comprises, n'ont que *doublé* leur nombre, tandis que les catholiques ont *quintuplé* le leur. (*The Tablet.*)

— La consommation de la drêche dans les distilleries irlandaises, durant l'année 1839, fut de 664,516 boisseaux. Dans le courant de 1840, la consommation descendit jusqu'à 486,240 boisseaux. Ainsi la diminution fut de 178,276 boisseaux ou d'environ un tiers. A cette diminution de la consommation de la drêche correspond celle des crimes. Une récente statistique des tribunaux en Irlande a établi ce fait, que, dans les 12 derniers mois, les crimes ont diminué d'un quart. (*Même Journal.*)

Bavière. Les Archevêques et les évêques ont reçu le rescrit royal suivant :

« Sa Majesté a daigné arrêter que le rescrit ministériel du 18 avril 1830, cesseroit ses effets et que les relations de l'épiscopat et du Saint-Siége (ce qui comprend, cela va sans dire, celles du clergé et du peuple) dans toutes les choses spirituelles et les affaires ecclésiastiques seront entièrement et sans exception affranchies de toute intervention et de tout contrôle de la légation du Roi à Rome, et des autres autorités temporelles, comme le prescrit la lettre précise du concordat, ce qui du reste n'enlève pas, cela se comprend, aux archevêques et aux évêques la faculté de conserver cette voie de communication dans tous les cas où elle leur paroîtra plus convenable, et en pareil cas, les fonctionnaires et les autorités seront après comme auparavant obligés à l'intervention la plus prompte. Sa Majesté s'abandonne entièrement à l'espoir que les archevêques et évêques accompliront strictement la disposition du § 58 de l'annexe II de la constitution, et réclameront dans la forme accoutumée le *Placet* royal à l'égard des dispenses du suprême pasteur, qui sont soumises aux règles constitutives susdites.

» Munich, le 25 mars 1841.

Par ordre de S. M.,
» D'ABEL. »

Prusse. Le trop fameux M. J. Hüsgen, vicaire-général de l'archevêché de Cologne, est mort le 23 avril à l'âge de 72 ans, après avoir été administré. Cette mort diminuera-t-elle les obstacles qui s'opposoient au retour de l'Archevêque?

— Un de nos abonnés nous communique le texte allemand d'une pièce intéressante, dont nous nous empressons de publier la traduction.

Munster le 20 mars 1841.

Proposition de M. le comte de Westphalie, membre des Etats, relativement aux entraves illégales mises à la liberté personnelle.

« .... Et je déclare ici devant Dieu, et devant tout ce peuple » chéri, que je veux être un juge équitable, un prince fidèle, » exact et miséricordieux, un roi chrétien, comme fut mon père,

Digitized by Google

» d'impérissable mémoire (Béni soit son souvenir !). Je veux exercer » la justice sans acception de personnes ; je veux embrasser, » soigner avec le même amour le bien et l'honneur de toutes les » conditions. »

Ces paroles de notre roi, dignes de retentir dans tous les cœurs, aussi long-temps qu'il connoîtra ses devoirs et ceux de ses sujets, seroient pour nous des sons sans valeur, si nous, défenseurs du peuple, ayant la mission d'aider le roi de nos conseils, nous voulions oublier nos propres devoirs et cacher ou pallier une injustice connue. Un souverain qui tient un tel langage à son peuple, le juge digne de le comprendre, afin que, par un égal respect pour la justice, il sache y répondre. Il y a environ trois ans et demi que l'archevêque Clément-Auguste est privé de sa liberté personnelle et violemment empêché d'exercer ses fonctions ecclésiastiques, sans qu'aucune recherche contre lui ait été annoncée jusqu'à présent. Il a été accusé, calomnié, injurié, sans avoir pu se défendre. De la même manière ses papiers ont été saisis par les employés provinciaux, selon qu'ils leur paroissoient pouvoir servir à cette fin, et ont fourni la matière à la délation de la brochure anonyme *Personen und Zustaende.*

Un enfant sent cette injustice; la diplomatie négocie pour y porter remède; mais pour nous, nous avons l'obligation de nous adresser au prince juste qui nous a chargés de lui faire connoître les plaintes fondées et les griefs du pays; et nous Westphaliens, nous nous déshonorerions si nous étouffions tout sentiment de justice en nous, au point de ne plus trouver à propos de parler d'un fait qui a été presque perdu de vue (*das mit Grass ueberwachsene factum*). Nous ne serions pas dignes d'entendre la susdite assurance royale une seconde fois, assurance qui pèse plus que celle que l'ancienne coutume écrivoit dans nos titres et diplômes, et qui nous confie la défense de l'honneur et des droits de toutes les conditions et de toutes les classes, si nous prenions l'habitude de mépriser le premier et le plus saint des droits de chaque homme, de voir restreindre la liberté personnelle par un jugement légal.

Je vous conjure, mes honorables collègues des Etats, mes compatriotes, avec qui je suis fier d'être uni par mon nom même, de ne pas approuver une seule fois un semblable acte par votre silence; ce silence seroit comme le lacet de soie destiné au suicide moral d'un citoyen qui a eu le malheur de ne pas plaire au gouvernement. Je vous conjure davantage d'approcher avec amour du trône de notre gracieux souverain et de le prier de rendre à l'archevêque Clément-Auguste, de même qu'à son chapelain Michelis, à charge de qui aucune dénonciation n'a été faite, la jouissance de son entière liberté, et en premier lieu le pouvoir, nécessairement compris dans cette liberté, de reprendre le bâton pastoral.

Cette proposition du comte de Westphalie n'a réuni que le tiers

Digitized by Google

des voix dans l'assemblée; on attribue ce résultat aux intrigues de la famille des Bodelschwing. Le commissaire Von Vincke, prétendant que cette opposition n'entroit pas dans les attributions des Etats, le maréchal de la diète demanda quel paragraphe du réglement ou de la loi lui défendoit de parler. Cette demande demeura sans réponse. Le commissaire Von Vincke se servit de quelques expressions qui offensèrent le comte de Westphalie; ce qui engagea ce dernier à se rendre en poste à Berlin, pour aller trouver le roi. Le chapelain Michelis a obtenu sa liberté ces jours derniers, et il se trouve ici (Munster) auprès de l'archevêque.

ESPAGNE. La régence provisoire du royaume a adopté le décret suivant :

« 1° Les archevêques, évêques, prélats, etc., etc., devront retirer les permissions de confesser, de dire la messe, etc., etc., données aux ecclésiastiques qui, après le décret du 8 octobre 1835, ont reçu les ordres majeurs de prélats étrangers ou de ceux qui suivoient le parti du prétendant, s'ils n'y ont pas été autorisés par leurs propres diocésains;

« 2°. Ils devront transmettre au ministre de la justice des renseignemens sur les circonstances qui ont accompagné l'ordination de chaque prêtre;

» 3° L'art. 1er n'est pas applicable aux ecclésiastiques qui habitoient les provinces basques et la Navarre, occupées par les factieux : néanmoins, l'autorité ecclésiastique supérieure transmettra des renseignemens, à leur égard, au ministre de la justice;

» 4° Les prêtres auxquels les permissions auront été retirées cesseront de jouir des immunités accordées au clergé; ils seront considérés comme personnes de l'ordre séculier;

» 5° Les alcades ne permettront pas que ces ecclésiastiques exercent leur ministère;

» 6° Parmi les prêtres frappés d'interdit, s'il en est qui désirent passer à l'étranger, des passeports leur seront délivrés;

» 7° Sont soumis aux dispositions qui précèdent, les ecclésiastiques qui auroient reçu les ordres majeurs en contravention aux décrets et en vertu des dispenses et des brefs pontificaux non revêtus de l'exequatur royal;

» 8° Don Manuel Diez de Tejada, administrateur de l'évêché de Malaga, et les ex-cloîtrés don J. Fernandez Rebollico, J.-D.-M. Nunez, seront exilés, et leur temporel sera séquestré.

» Vous l'aurez pour entendu.

« LE DUC DE LA VICTOIRE.

» 11 avril 1841.

» *A D. Alvarro Gomez Becerra.* »

On voit que la tyrannie fait des progrès journaliers dans ce malheureux pays. C'est ainsi que le gouvernement de Madrid répond à l'Allocution du Souverain Pontife.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La réponse de Mgr. l'Evêque de Liége au *Rapport fait au conseil communal de Liége* sur l'enseignement religieux dans les colléges, est sous presse et doit paroître dans très-peu de jours. Nous en rendrons compte le mois prochain.

— M. Lion a pris le parti de répondre à la brochure de Mgr. l'Evêque de Liége sur les *insinuations de la presse contre les fabriques des églises*. Nous avons lu cet écrit avec peine. L'auteur s'oublie tout-à-fait; une bonne partie de sa brochure ne peut être regardée que comme un véritable pamphlet. Le bon sens ne lui disoit-il pas que ce n'étoit pas le moyen de rendre sa cause meilleure? Nous nous chargeons de lui faire une petite réponse dans notre prochaine livraison.

— Le *Traité des petites vertus* par le C. Roberti, que nous avons annoncé dans notre dernière livraison, a été lu et approuvé par les personnes les plus respectables. La lecture de ce petit livre convient à toutes les personnes qui ont des relations fréquentes avec le prochain, et principalement aux communautés, aux pensionnats et aux grandes familles. Vol. in-32, pr. 25 c. Se trouve au bureau de ce journal.

— *Histoire des Trappistes du Val-Sainte-Marie*, avec des notices intéressantes sur les autres monastères de la Trappe en France, en Belgique, en Angleterre, en Irlande, et sur plusieurs religieux trappistes. Edition considérablement augmentée. Namur 1841, vol. in-8° orné des portraits des abbés de Rancé et de Beaufort, réformateurs de la Trappe. On sait que la première édition de cet ouvrage, imprimée à Louvain, a été épuisée sans avoir été, pour ainsi dire, mise en vente. Les détails qu'il contient sont fort intéressans, et il se vend au profit du couvent du Val-Sainte-Marie qui se trouve dans la nécessité de demander l'aumône pour se construire une église. Cet ouvrage se trouve au bureau de cette feuille, où l'on recevra également les dons qu'on voudroit destiner à cette bonne œuvre.

— *Nouvelle journée du Chrétien*, édition enrichie d'une *Messe nouvelle pour la première communion des enfans*, Liége 1841, vol. in-24 de 450 p., édition sur papier fin, ornée de 4 belles gravures, très-bien reliée dor. sur tr., prix 3 fr. Ce recueil contient des réflexions saintes pour tous les jours du mois, tirées des œuvres spirituelles de Fénélon, et un choix de prières qui ne semble rien laisser à désirer. La *messe pour la 1re communion* a été composée, il y a quelques années, pour une famille chrétienne; on s'est décidé à la rendre publique, parce que c'est une partie qui manque généralement dans les livres de prières.

— *Novene ter eer van den H. Franciscus de Sales*, Gent 1841, by Rousseau in-24 de 72 p. Cette neuvaine nous semble pouvoir servir de modèle pour ce genre de dévotion. C'est la vie du Saint qui

Digitized by Google

en a fourni les matériaux. L'auteur raconte, ajoute quelques courtes réflexions à son récit, et une petite prière pour chaque jour. Les litanies qui terminent le petit livre, sont faites avec la même simplicité, avec la même onction.

— Deux nouvelles publications périodiques, *Le Réveil de Gand*, journal quotidien ultra-libéral, et la *Revue de Liége*, qui s'occupera, comme les autres revues, de littérature et d'histoire.

— *Handboek der Congregatien van Maria*, naer de laetste fransche uytgaeve van Namen, getrouwelyk vertaeld door P.-J. Gevaert, priester. Rousselaere 1841 by D. Vanhee, in-32. Ce petit livre contient tout ce qui concerne l'institution des Congrégations, les statuts, indulgences, prières, cantiques, etc.

— *Vies des Saints de la Belgique*, par M. l'abbé Normand, illustré de 150 vignettes, gravées sur les dessins de J. Coomans. Bruexlles 1841, vol. in-8°. Cet ouvrage contient de courtes notices sur 50 Saints de nos contrées; chaque notice est accompagnée d'un portrait en pied et de plusieurs vignettes. Tous ces dessins sont fort jolis et font honneur à l'artiste.

— *Exercitia spiritualia S. P. Ignatii de Loyola*, cum versione litterali. Ex autographo hispanico, notis illustrata. Editio altera. Namurci 1841, vol. in-8°. Très-belle édition, où les deux versions latines sont imprimées sur deux colonnes en regard l'une de l'autre. En tête se trouve une lettre encyclique du général actuel de la Compagnie de Jésus, sur l'étude et l'usage des exercices spirituels.

— Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs l'annonce de la publication des *Théorèmes de politique chrétienne, proposés par Mgr. Schotti, jadis précepteur du roi actuel des Deux-Siciles, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, etc.* Comme le prospectus de cet ouvrage est déposé dans toutes les principales librairies du royaume, nous nous abstiendrons d'en donner un aperçu; nous nous bornerons à dire, que l'auteur a envisagé *les principales questions sociales du jour, du point de vue de la religion chrétienne.* On souscrit chez tous les libraires du pays.

— Mgr. Wiseman vient de publier une brochure sur la crise religieuse où se trouve l'Eglise anglicane, par suite des tendances catholiques des théologiens d'Oxford : c'est une épître adressée à M. Newman.

— *Le Nouveau Correspondant*, ou choix de lettres sur toutes sortes de sujets, *franç.-flam. en regard*, vol. in-18 de plus de 600 pages. Malines 1841. Ouvrage classique utile qui convient généralement aux établissements d'instruction, y compris ceux de commerce.

L'éditeur de ce journal recommande aux personnes qui lui envoient des livres à annoncer, d'y ajouter toujours le *prix public*.

Digitized by Google

86me LIVRAISON. 1er JUIN 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS D'AVRIL 1841.

1. Présentation du budget aux cortès espagnoles. Les dépenses surpassent les recettes de 221,197,751 réaux (55,297,477 frs.)

4. Le général W. H. Harrison, président des Etats-Unis d'Amérique, meurt à Washington.

6. Insurrection des populations chrétiennes des districts de Nyssa, Piretska, Leskowacska et Prokubatzka en Bulgarie contre les Turcs.

9. Proclamation de M. John Tyler, successeur du général Harrison, dans laquelle il annonce que les relations de paix et d'amitié avec les puissances étrangères seront soigneusement cultivées, et que néanmoins l'armée et la marine attireront toute sa sollicitude et seront mises sur le meilleur pied.

11. Décret par lequel la régence provisoire d'Espagne enjoint aux évêques de retirer la permission de confesser, de dire la messe etc., aux ecclésiastiques qui, après le décret du 8 octobre 1835, ont reçu les ordres majeurs de prélats étrangers ou de ceux qui suivoient le parti de don Carlos.

Insurrection des chrétiens de Thessalie contre les Turcs. Leur chef Valenzas adresse une proclamation aux Thessaliens, aux Epirotes, aux Macédoniens et à tous les Hellènes, et les appèle aux armes.

13. Formation d'un nouveau ministère belge. (*Voir notre dernière liv. p.* 41.)

19. La régence provisoire d'Espagne défend aux évêques de faire aucun usage de bulles, brefs, rescrits, monitoires ou autres documents provenant du Saint-Siége, qui n'auroient pas été communiqués au gouvernement et ne seroient pas revêtus de son approbation. Les juges et les alcades empêcheront la publication de ces pièces. — Un autre décret annonce que l'Association pour la propagation de la foi n'est point tolérée en Espagne.

29. Déplorable catastrophe à la houillère des Hauts-Fourneaux à Ougrée près de Liége. Une explosion de gaz fait périr 27 ouvriers.

30. Le chancelier de l'échiquier présente le budget à la chambre des Communes d'Angleterre. Il y a un déficit de 1,840,000 l. st. (46,250,000 fr.) Le ministère avoue que « le pays est arrivé au moment de la crise la plus grave dans les affaires, et que le déficit est trop considérable, pour qu'il soit possible de le combler par des demi-mesures. » Il propose, à ce sujet, différentes augmentations d'impôts.

30. Combat sanglant entre les troupes albanaises du pacha de

Digitized by Google

Nyssa et les Bulgares insurgés. Les chrétiens, retranchés près d'Alexinezze, mais trop peu nombreux encore, se défendent avec courage, et ne pouvant repousser l'ennemi, ils s'ouvrent un passage et se dirigent vers différens côtés. Les Turcs abusent cruellement de leur victoire, massacrent les habitans sans défense et brûlent 20 ou 30 villages.

ÉTAT DU JANSÉNISME EN HOLLANDE.

Le schisme d'Utrecht n'a jamais envahi toute l'ancienne province ecclésiastique composée des diosèses d'Utrecht, de Harlem, de Leeuwarden, de Deventer, de Middelbourg et de Groningue. il ne s'est étendu que dans les deux premiers de ces diocèses, hors lesquels les jansénistes ne possèdent aucune paroisse. Il est vrai qu'ils ont aussi un prétendu évêque de Deventer; mais ce dernier est un pasteur sans brebis, un évêque *in partibus infidelium*, qui, dans tout son diocèse, ne trouve pas une âme de sa communion. Une circonstance singulière, c'est que presque toutes les sommités jansénistes sont depuis un certain nombre d'années, du seul village de Hilversum.

Le nombre des paroisses schismatiques en Hollande n'est plus que d'une vingtaine; quelques-unes d'entre elles ne comptent pas au-delà de vingt paroissiens. En 1815 le nombre total des jansénistes, dans tout le royaume, montoit *à quatre mille et quelques centaines;* depuis ce temps il est toujours allé en décroissant; de sorte qu'aujourd'hui ils ne sont peut-être pas plus de *trois mille*. Ils ont vendu, il y a peu de temps, une de leurs églises d'Utrecht aux séparatistes protestants, et l'on assure que la même chose est aussi arrivée ailleurs.

Quant à leur clergé, outre les trois évêques qui sont en même temps curés, le nombre de leurs prêtres ne peut guère monter au-delà de *trente*. Il y en a fort peu parmi ceux-ci qui aient fait preuve de science. Le seul qui ait cherché à se distinguer sous ce rapport, est M. Bruys, président du séminaire, ou, comme ils l'appellent quelquefois, du collége d'Amersfoort. C'est lui qui a écrit, sous le nom de *P. Vindex*, lors de la guerre que feu M. Bramer a faite à la petite église. Mais, si la science n'abonde pas parmi les ecclésiastiques jansénistes, ils n'ont du moins pas encore renoncé à la funeste hérédité de leurs pères, c'est-à-dire, à l'astuce et à l'artifice. Quoi qu'ils en disent, il paroît qu'on ne peut guère douter de leur hétérodoxie sur le dogme de la grâce, celui de la primauté du Saint-Siége sur le pouvoir ecclésiastique, et peut-être sur d'autres points encore. Ils ont toujours la même aversion du formulaire et de la bulle *Unigenitus*, et l'on connoît de longue date l'usage qu'ils font des distinctions afin de ne pas paroître coupables d'une adhésion formelle à des erreurs nommément condamnées par l'Eglise. Du

Digitized by Google

reste, ce clergé est fort en discrédit partout où il se trouve établi. Aussi les jansénistes ont-ils bien de la peine à trouver assez de sujets qui se consacrent aux fonctions sacerdotales. Ils engagent tous les jeunes gens de la secte qui paroissent avoir quelque disposition pour les études, à se rendre à leur séminaire d'Amersfoort, pour y recevoir *gratis* une éducation ecclésiastique; mais peu veulent y aller, et une partie de ceux qui y vont se retire après avoir acquis quelques connoissances. Le nombre actuel de tous leurs étudians ensemble, est de *vingt* environ. Pour les humanités, ils fréquentent l'école latine publique.

Les prêtres schismatiques, se disant toujours le clergé épiscopal, font croire aux gens simples qui les écoutent, qu'ils sont les vrais successeurs de l'ancien clergé du pays; ils retiennent par là, dans leur parti, bien des laïcs qui seroient prêts, à ce qu'il semble, à rentrer dans l'unité catholique, s'ils voyoient en Hollande des évêchés au lieu de missions. On rapporte que le plus savant d'entre les jansénistes, qui, quoique laïc, sert de conseil à leurs évêques, a dit dernièrement que, si par suite d'un arrangement avec Rome pour l'exécution du concordat, on nommoit un évêque d'Utrecht, autre que celui qui prend maintenant ce titre, il se soumettroit à l'instant même au dernier intrônisé, et en conclûroit que l'autre n'a plus de pouvoirs. Cependant des catholiques très clairvoyants sont d'avis qu'on fera mieux de laisser mourir le jansénisme de sa belle mort.

Dans l'état actuel, il paroît qu'il seroit très-difficile de convertir les laïcs en masse sans leur clergé; et malheureusement celui-ci tient au schisme par l'appât des richesses dont leurs évêques et leurs dignitaires sont pourvus en abondance. Car, quoiqu'au seizième siècle les calvinistes se fussent emparés de toutes les églises et de tous les biens ecclésiastiques qui existoient alors, les catholiques, fidèles à l'ancienne croyance, avoient érigé partout des chapelles particulières dont plusieurs étaient richement dotées pour l'entretien du desservant et des pauvres. Dans la suite, tout ce qui se trouvoit de ces chapelles entre les mains des prêtres séculiers qui ont pris part au schisme, est passé avec les revenus à leurs successeurs. Enfin, leur parti diminuant sans cesse, ils se sont débarrassés avec le temps des chapelles que le défaut de sectateurs rendoit inutiles, et ils en ont accumulé le revenu. Ce revenu est un peu moindre depuis que Napoléon a trouvé bon de tiercer la dette du pays; mais on le croit encore exorbitant, sans qu'on puisse en faire au juste l'évaluation. Il y a, dans la mer du Nord, près des côtes du Holstein, une île qui s'appelle Nordstrand; là ils ont des possessions et peut-être aussi des sectaires; car un de leurs ecclésiastiques y tient toujours sa résidence. Les anciens jansénistes avoient acheté du P. Cort une partie du Nordstrand, qui lui appartenoit, afin de s'y assurer une retraite en cas de besoin.

Digitized by Google

DÉMEMBREMENT DU DIOCÈSE DE GAND.

EXECUTIO DISPOSITIONIS, FACTÆ A GREGORIO PP. XVI, 9 MARTII 1841, PRO ZELANDIA.

ANTONIUS ANTONUCCI, *in sacra theologia et in utroque jure doctor, etc. etc., et apostolicus negotiorum gestor apud serenissimum Belgii regem, omnibus has visuris salutem in Domino!*

Præter Apostolicas litteras in forma Brevis, quas per decretum, datum die 18 Decembris superioris anni, executioni mandavimus, et quæ ad LIMBURGUM atque MAGNUM LUXEMBURGENSEM DUCATUM spectabant; alias etiam pro ZELANDIA SS. Dominus noster GREGORIUS Papa XVI dare dignatus est die 9 martii decurrentis anni, sequentibus verbis conceptas:

GREGORIUS PP. XVI.

Ad perpetuam rei memoriam.

Universi dominici gregis salus Nobis divinitus commissa atque concredita, postulat et efflagitat, ut nullis, neque consiliis, neque curis, neque laboribus parcamus, atque ea omnia perficienda curemus, quæ in majorem Christi fidelium utilitatem redundare posse cognoscimus. Compositis itaque per similes nostras Apostolicas

EXÉCUTION DE LA DISPOSITION FAITE PAR GRÉGOIRE PP. XVI LE 9 MARS 1841 POUR LA ZÉLANDE.

ANTOINE ANTONUCCI, docteur en théologie, etc. etc., et Chargé d'affaires apostolique auprès du Sérénissime Roi des Pays-Pas, à tous ceux qui les présentes verront salut.

Outre les Lettres Apostoliques en forme de Bref, que nous avons mises à exécution par notre décret du 18 décembre de l'année dernière et qui concernoient le LIMBOURG *et le* GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, *Sa Sainteté* GRÉGOIRE XVI *a daigné nous donner un autre Bref en date du 9 mars de cette année, conçu en ces termes:*

GRÉGOIRE PP. XVI.

Pour souvenir perpétuel de la chose.

Le salut de tout le troupeau du Seigneur qui nous a été confié, demande et exige que nous n'épargnions ni conseils, ni soins, ni travaux, pour accomplir tout ce que nous savons pouvoir augmenter le bien-être spirituel des fidèles de J.-C. Ayant donc réglé, par nos Lettres Apostoliques du 2 juin de l'année dernière, les affaires ecclésiastiques des con-

Digitized by Google

litteras, die 2ª junii anno superiori MDCCCXL datas, Ecclesiasticis negotiis earum regionum, quæ ex conventione a Belgarum regno sejunctæ, serenissimi Belgii, vulgo Paesi Bassi, Regis, ac Magni Luxemburgi et Limburgi Ducis ditioni restitutæ fuerunt, nec non designatis Vicariatuum, in eodem regno existentium, seu erectorum limitibus, quum ejusdem serenissimi Regis apud Nos et hanc Apostolicam sedem orator Nobis exponendum curaverit, vel maxime congruum ipsi Regi videri ejusque in votis esse, ut illæ pariter, quæ adhuc subsunt venerabilis fratris Gandavensis Episcopi auctoritati Provinciæ Zelandiæ Parœciæ cum suis adnexis, seu cum actuali earumdem territorio ab eadem Gandavensi diœcesi sejunctæ, et demembratæ Vicariatus Apostolici Bredani Administratoris Jurisdictioni subjiciantur; Nos, rebus omnibus maturo examine perpensis, et inspecta præsertim majore Christi fidelium in iis locis disjungendis commoditate atque utilitate, et accepto ipsius venerabilis fratris Gandavensis Episcopi assensu, ac voluntate pro hujusmodi dismembratione, de V. V. F. F. Nos. S. R. E. Card. negotiis Propagandæ Fidei præpositorum, consilio, hisce postulationibus annuendum censuimus.

Quamobrem motu proprio, certa scientia, matura deliberatione, deque Apostolicæ Nostræ potestatis plenitudine, hisce litteris eas Zelandiæ Provinciæ Parœcias cum actuali earumdem

trées qui, séparées par convention du royaume de Belgique, ont été rendues au Sérénissime Roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg et duc de Limbourg, et y ayant fixé les limites des Vicariats qui existoient dans ce royaume ou qui y ont été nouvellement établis; apprenant par notre Chargé d'affaires auprès du même Sérénissime Roi, que Sa Majesté pense qu'il conviendroit de séparer également du diocèse de Gand les paroisses et les annexes de la province de Zélande qui dépendent actuellement de notre vénérable Frère l'Evêque de Gand, et de les ajouter avec leur territoire au Vicariat Apostolique de Bréda; nous avons mûrement examiné toute cette affaire, et considérant surtout que, de cette séparation, peut résulter un plus grand bien pour les fidèles de ces lieux, nous avons cru, d'après l'avis de nos vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, chefs de la Congrégation de la Propagande, devoir satisfaire à cette demande, après avoir d'abord reçu le consentement de notre vénérable frère l'Evêque de Gand à ce démembrement.

Agissant donc de notre propre mouvement, de science certaine, après mûre délibération, et de la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous détachons et séparons à perpétuité, par ces

Digitized by Google

territorio, quæ hactenus Gandavensi Episcopo subjectæ fuerunt, ab ipsa Gandavensi diœcesi perpetuo auferimus, distrahimus, divellimus, ipsasque cum Vicariatu Apostolico Bredano conjungimus, et Bredani in tempore Præsulis, iisdem in locis existentis, auctoritati et jurisdictioni omnino subjicimus, ac subjectas esse mandamus.

Atque ut hujusmodi res suum sortiatur effectum, in harum litterarum Executorem deputamus venerabilem fratrem Antonium Antonucci, Episcopum Feretranum, Gestorum Negotiorum hujus S. Sedis apud commemoratum Serenissimum Belgii Regem, ac Vice-Superiorem illius regni Missionum, cum omnibus et singulis facultatibus necessariis atque opportunis, eadem prorsus ratione prout executio commemoratarum Nostrarum Apostolicarum litterarum in simili forma Brevis diei 2ª junii superioris anni MDCCCXL ipsi demandata fuit.

Hæc volumus, statuimus, mandamus, decernentes has præsentes Litteras, et in eis contenta etc.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die IXª Martii MDCCCXLI, Pontificatus nostri anno undecimo.

(*Sign*). A. Card. Lambruschini.

Quum itaque summus Pontifex in prælaudatis litteris Apostolicis sanciverit, ut Zelandiæ Parœciæ cum suis adnexis, seu cum actuali earumdem terri-

Lettres, du diocèse de Gand, les paroisses zélandaises avec leur territoire, soumises jusqu'à présent à l'Evêque de Gand, et nous les joignons au Vicariat Apostolique de Bréda; nous les soumettons entièrement et nous voulons qu'elles demeurent soumises à l'autorité et à la juridiction du chef actuel de ce vicariat.

Et pour que notre résolution sortisse son effet, nous chargeons de l'exécution de ces Lettres notre vénérable frère Antoine Antonucci, évêque de Montéfeltri, chargé d'affaires du Saint-Siége près de S. M. le roi des Pays-Bas et vice-supérieur des Missions de ce pays, et nous lui donnons à cet effet tous les pouvoirs nécessaires et opportuns, absolument de la même manière que lui a été confiée l'exécution de nos Lettres Apostoliques en forme de Bref du 2 juin 1840.

Telles sont les choses que nous voulons, statuons et ordonnons, décrétant que les présentes Lettres et leur contenu ne pourront jamais être notées de subreption ou d'obreption, etc. etc.

Donné à Rome près Saint-Pierre sous l'anneau du Pêcheur, le 9 mars 1841, onzième année de notre Pontificat.

(Sign.) A. Card Lambruschini.

Le Souverain Pontife ayant donc statué par les susdites Lettres Apostoliques, que les paroisses de Zélande avec leurs annexes ou avec leur territoire

Digitized by Google

torio, quæ adhuc subsunt Gandavensis Episcopi auctoritati, ab ea Diœcesi dismembrentur, atque Vicariatus Apostolici Bredani Administratoris jurisdictioni subjiciantur; hinc juxta Sanctitatis Suæ mandata, a præfata Gandavensi diœcesi avellimus atque dismembramus Sluys et Parœciam S. Joannis Baptistæ, Aardenburg et Eede, cum respectivis succursalibus; Oostburg cum Ecclesia Parochiali S. Eligii; Yzendyke et Parœciam Stæ. Mariæ Magdalenæ, Hoofdplaat et succursalem; Vlissingen cum Parochia S. Jacobi; Hulst cum Ecclesia Parochiali S. Willibrordi; Grauw et Langendam, Hengstdyk, Hontenisse, S. Jansstеen; Lamswaarde, Ossenisse et Stoppeldyk cum succursalibus; Zuiddorpe, et Parœciam Assumptionis B. M. V., Bosch-Kapelle, Koeywagt, Philippine, Sas van Gent, Westdorpe, et succursales.

Superius igitur commemoratæ Zelandiæ Civitates, Terræ, Oppida, seu Communitates, Parœciæ et succursales, cum omnibus et singulis suis adnexis, seu cum actualibus earumdem territoriis, sic divisa et avulsa a Diœcesi Gandavensi, atque ab ejus Episcopi, pro tempore existentis, ordinaria jurisdictione, potestate et superioritate soluta et liberata una cum Beneficiis inibi existentibus, Clero, Populo, et utriusque sexus personis, habitatoribus et incolis, tam laïcis quam clericis

actuel, lesquelles ont été jusqu'à présent soumises à l'autorité de l'Evêque de Gand, seroient séparées de ce diocèse et placées sous la juridiction de l'Administrateur du Vicariat Apostolique de Bréda, nous détachons, pour nous conformer aux ordres de Sa Sainteté, du susdit diocèse de Gand, Sluys avec son église paroissiale de St. Jean Baptiste, Aardenburg et Eede, avec leurs succursales respectives; Oostburg et son église paroissiale de St. Eloi; Yzendyke avec sa paroisse de Ste Marie Magdeleine, Hoofdplaat et son église succursale; Flessingue avec sa paroisse de St. Jacques; Hulst et son église paroissiale de St. Willibrord; Grauw et Langendam, Hengstdyk, Hontenisse, St. Jansstеen; Lamswaarde, Ossenisse et Stoppeldyk, avec leurs succursales; Zuiddorpe et l'église paroissiale de Notre-Dame de l'Assomption, Bosch-Kapelle, Koeywagt, Philippine, Sas de Gand, Westdorpe, et leurs succursales.

Les susdites villes, terres, bourgs ou communes, paroisses et succursales de Zélande, avec toutes et chacune de leurs annexes ou avec leurs territoires actuels, ainsi divisés et séparés du diocèse de Gand, déliés et délivrés de la juridiction ordinaire, pouvoir et supériorité de l'évêque actuel de Gand, avec les bénéfices qui y existent, avec le clergé, le peuple, les personnes des deux sexes, les habitants tant laïques que clercs de tout grade, ordre et condition, demeureront unis et annexés, d'après l'in-

Digitized by Google

cujusque gradus, ordinis et conditionis, unita et adnexa maneant, juxta Sanctitatis Suæ mentem, regimini et spirituali Vicariatus Apostolici Bredani Administratoris jurisdictioni quamdiu Apostolicæ Sedi placuerit.

Exemplar præsentis executorialis decreti, quod in Archiviis nostris asservatur, dabitur Illmo et R^mo D^no Episcopo Gandavensi, atque omnibus et singulis Pastoribus, quorum interest, per Ill^mum et R^mum D^num Administratorem Apostolicum Bredanum.

Datum Hagæ Comitis 26 aprilis 1841.

(*Sign.*) A. Antonucci.

Concordat cum originali
J. Mesker, secret.

tention de Sa Sainteté, au régime et à la juridiction spirituelle de l'Administrateur du Vicariat Apostolique de Bréda, tant qu'il plaira au Siége Apostolique.

Une copie du présent décret exécutorial, qui est gardé dans nos archives, sera délivrée à Mgr. l'Evêque de Gand, et à tous les pasteurs qui ont intérêt à le connoître, par M. l'Administrateur Apostolique de Bréda.

Donné à La Haye le 26 avril 1841.

(Sign.) A. Antonucci.

Pour copie conforme,
J. Mesker, secrét.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE, PAR J. J. DOELLINGER,

Traduit par Ph. Bernard. Bruxelles, 3 vol. in-8°.

M. Doellinger, à la demande de M. le chanoine Hortig, avoit entrepris d'achever l'histoire ecclésiastique, qu'une maladie grave avoit forcé celui-ci d'interrompre. Comme cet ouvrage offroit beaucoup de lacunes et d'imperfections, M. Doellinger forma le projet de le refondre entièrement et de publier un nouveau travail plus complet et plus solide. (1) Le 1er volume parut en 1833 et fut favorablement reçu. Il révéloit dans son auteur de grandes connoissances, un jugement solide et une habileté peu ordinaire de présenter plusieurs faits importants de l'histoire ecclésiastique sous un jour tout nouveau, et d'en tirer des conséquences légitimes en faveur de la vérité catholique. On désiroit vivement que l'auteur continuât son entreprise, le volume qu'il avoit fait paroître donnant la mesure du mérite incontestable de tout l'ouvrage. On se flattoit que le clergé catholique posséderoit bientôt un de ces ouvrages

(1) Sous le titre de J. N. Hortig's et J. Doellinger Handbuch der Christlichen Kirchengeschichte (Manuel de l'histoire de l'Eglise chrétienne, par J. N. Hortig et J. Doellinger.)

Digitized by Google

solides, où les faits principaux, dénaturés par les protestans pour étayer leurs erreurs, seroient présentés sous leur vrai jour avec toute leur portée. Mieux que tout autre, M. Doellinger étoit en état de rendre ce service. Cependant, sur des observations qu'on lui avoit faites, et guidé par sa propre expérience, l'auteur crut devoir interrompre son grand ouvrage pour composer un manuel ou abrégé de l'histoire de l'Eglise. Le manuel doit avoir trois volumes; les deux premiers ont déjà paru. Nous craignons bien que le troisième volume de cet abrégé n'éprouve le sort des futurs volumes du grand ouvrage; car depuis la mort du célèbre Dr. Moeller, auteur de la *Symbolique*, M. Doellinger a quitté la chaire d'histoire ecclésiastique pour occuper celle de théologie dogmatique, que M. Moeller remplissoit si dignement. Ce n'est ici, au reste, qu'un doute que nous émettons, et nous désirons vivement d'être trompés dans nos prévisions. Quoi qu'il en soit, et pour revenir à l'abrégé de M. Doellinger, c'est cet abrégé même que M. le Dr. Bernard a entrepris de traduire, et dont le premier volume vient de sortir des presses de la *Société nationale pour la propagation des bons livres*. Nous félicitons M. Bernard d'avoir entrepris ce travail, et le directeur de la Société nationale mérite aussi des éloges pour l'avoir publié. Au milieu de tous ces ouvrages superficiels, dont la presse nous inonde, c'est bien mériter du public savant en général et du clergé catholique en particulier que de lui offrir une production, qui se recommande sous tant de rapports.

Mais les ouvrages des hommes ne sont jamais parfaits; à côté des qualités les plus brillantes l'on découvre toujours quelque endroit foible, qu'avec la meilleure volonté du monde la critique ne peut s'empêcher de signaler. Toutefois nous présenterons nos observations avec toute la modération, qu'on a droit d'attendre de nous, et nous nous hâtons de prévenir nos lecteurs, que les défauts que nous indiquerons, sont du genre de ceux qu'on peut facilement faire disparoître. Disons d'abord un mot de la division et de la matière de l'ouvrage qui nous occupe.

Le premier volume renferme l'histoire de l'Eglise depuis son origine jusqu'au moyen-âge. Le second volume doit commencer par l'histoire de la constitution et des institutions de l'Eglise, et il contiendra ensuite ce qui a rapport au moyen-âge. Le troisième renfermera l'histoire ecclésiastique des temps modernes jusqu'en 1830. Comme on le voit, M. Doellinger divise l'histoire en trois grandes périodes, dont la première commence à l'origine de l'Eglise et s'étend jusqu'au moyen-âge, depuis 33 jusqu'à 1073. La seconde comprend le moyen-âge, et la troisième comprend les temps modernes.

Le premier volume qui comprend l'histoire de la première période, est divisé en trois époques. La première commence à la fondation de l'Eglise et va jusqu'à la fin des persécutions qu'elle essuya de la part des payens (33-313). La 2e commence avec le

Digitized by Google

règne de Constantin-le-Grand et va jusqu'au sixième concile général (313-680). La 3e commence avec le sixième concile œcuménique et va jusqu'à Grégoire VII (680-1073). Quant à l'histoire de cette 3e époque, elle n'est pas complète; car l'histoire de la constitution et des institutions de l'Eglise, qui se trouvera au commencement du second volume, appartient encore à la troisième époque.

L'histoire de la première époque, bien qu'elle soit fort importante à cause des faits nombreux et décisifs qui sont arrivés pendant ce laps de temps, fait la matière de *soixante pages*. Nos lecteurs auront droit de s'étonner et nous sommes surpris nous-mêmes que l'auteur n'ait pas donné plus de développement à cette intéressante partie de l'histoire de l'Eglise. M. Doellinger nous explique pourquoi il y a eu une si grande disproportion entre les différentes époques. « On remarquera, dit-il, que je n'ai pas donné autant de dévelop-» pement à la première époque de cette histoire qu'aux suivantes: » c'est que le premier volume de mon grand ouvrage se trouve déjà » entre les mains d'un nombre considérable de lecteurs, et que j'ai » à cœur d'éviter les redites. » A nos yeux, cette raison n'est pas satisfaisante. Car, en publiant un manuel, l'auteur devoit faire un ouvrage complet en son genre, c'est-à-dire, parler d'une manière assez détaillée des principaux faits de cette époque. Les redites, qu'il a trop appréhendées, étoient suffisamment justifiées par le but qu'il se proposoit. Il ne falloit d'ailleurs pas entrer dans tous les détails. Il pouvoit très-succintement et sous une autre forme présenter les mêmes faits, sans craindre de fatiguer les lecteurs, qui connoissoient son grand travail. Mais si c'est un défaut pour le public allemand, qui peut se procurer et lire le premier volume du grand ouvrage, c'en est un bien plus grand pour ceux à qui la traduction de l'abrégé est destinée. En effet le volume du grand ouvrage n'est pas traduit; et les Belges, à qui la langue allemande est étrangère, se trouvent dans l'impossibilité de recourir à l'ouvrage qui doit combler les lacunes du manuel. Sous ce rapport donc, l'abrégé laisse beaucoup à désirer, et il est vraiment fâcheux qu'un ouvrage de cette importance offre un tel inconvénient. Il seroit à désirer, que l'auteur, s'il devoit un jour publier une nouvelle édition, voulût bien compléter son travail. Car nous croyons pouvoir assurer, que son manuel seroit l'ouvrage le plus parfait que nous ayons, et que les professeurs d'histoire ecclésiastique s'empresseroient de le recommander à leurs élèves, à qui l'absence d'un ouvrage de ce genre fait perdre un temps précieux.

Chacune des trois époques, dont l'histoire est rapportée au premier volume, est divisée en plusieurs chapitres. Dans la première, au chapitre premier, l'auteur parle de la fondation et de l'extension de l'Eglise, des apôtres, de la lutte contre le paganisme et des persécutions. Le second traite des hérésies et des dissensions intestines. Le troisième est relatif à la constitution de l'Eglise, etc.

Nous ne saurions approuver en tout la manière, dont l'auteur a

Digitized by Google

divisé les matières, qu'il se proposoit de traiter dans son manuel. Nous ferons observer, que nous ne savons pas trop pourquoi l'auteur n'a voulu parler des sacremens, du culte et de la discipline que dans un chapitre, qui se trouve à la fin de la deuxième époque, alors que les trois premiers siècles offrent un caractère spécial et différent de celui que ces mêmes faits ont eu plus tard. Il eût mieux valu, ce semble, traiter à part les différentes faces de ces points importants, et faire saisir les différentes modifications accidentelles qu'ils ont subies.

Il est aussi plusieurs points de l'histoire ecclésiastique, qui intéressant au plus haut degré tout lecteur catholique, que l'auteur a ou omis, ou qu'il n'a touchés que très-légèrement. Par exemple, il convenoit de consacrer un chapitre aux auteurs ecclésiastiques des différentes époques, ou tout au moins de parler d'une manière spéciale de ceux d'entre les Pères, qui ont exercé une grande influence soit par leurs écrits, soit par leurs actions brillantes. Croiroit-on que l'auteur ne dit presque pas un mot des écrits d'Origène, de St. Athanase, de S. Grégoire de Nazianze, de St. Augustin, de saint Jérôme, etc.? Il eût été avantageux de connoître à côté des hérésies la doctrine catholique telle que les SS. Pères la leur opposoient. On conviendra que c'est un point capital dans l'histoire ecclésiastique, et que la tâche de l'historien n'est remplie qu'à moitié, si cette partie a été oubliée. C'est cependant ce que nous avons remarqué dans l'ouvrage de M. Doellinger.

Nous aurions encore quelques autres remarques à faire; nous nous contenterons de présenter une dernière observation sur la manière dont l'auteur cite les sources. Pour un manuel, il n'est sans doute pas nécessaire de citer minutieusement tous les auteurs et tous les documens que l'on a consultés; c'est là la tâche d'un historien qui écrit sur un plan plus vaste et plus développé. Il suffit, croyons-nous, d'en indiquer les principaux, de manière à mettre les lecteurs sur la trace, et de leur faciliter les moyens de s'instruire davantage. M. Doellinger a rempli cette tâche jusqu'à un certain point. Toutefois nous eussions désiré qu'il eût un peu mieux déterminé les sources, et qu'il ne fût pas resté dans le vague. Car de quelle utilité peuvent être pour les lecteurs des citations comme celle-ci: « Voir Clément d'Alexandrie et Origène dans différens endroits de leurs ouvrages etc. » Il seroit bien difficile de trouver tout de suite les passages; pour y réussir, l'on seroit condamné à parcourir plusieurs gros volumes. M. Doellinger indique souvent des écrivains protestans. Sans vouloir lui en faire un reproche, puisqu'il a écrit pour l'Allemagne où la lecture des ouvrages des hétérodoxes est plus usitée, nous croyons qu'il y a quelque danger à mettre entre les mains des jeunes étudians des écrits, dont la lecture peut égarer et fausser le jugement et produire de fâcheuses impressions sur de jeunes têtes. Il eût été facile, ce me semble, de faire connoître plus d'un ouvrage catholique, qui eût été consulté avec plus de fruit et

Digitized by Google

avec plus de sécurité. L'Allemagne catholique, en contact continuel avec les protestans, peut avoir ses raisons de suivre de près leurs écrits, d'en faire une étude spéciale. Mais la Belgique se trouve dans une position différente, et ce seroit lui rendre un mauvais service que de la trop familiariser avec ces écrivains dangereux. Il y a d'ailleurs bon nombre d'ouvrages, où la doctrine protestante est suffisamment exposée et solidement réfutée. C'est à ceux-là qu'il faut, selon nous, renvoyer les lecteurs.

Les observations que nous avons cru devoir faire sur l'abrégé de M. Doellinger, n'empêcheront pas, nous osons l'espérer, le clergé belge de se procurer un ouvrage, qui, pour n'être pas parfait, lui sera très-utile. Si ce manuel ne réunit pas toutes les qualités d'un livre élémentaire, il a du moins le mérite incontestable d'offrir aux lecteurs une foule d'observations judicieuses d'une grande importance, qu'on chercheroit en vain dans d'autres ouvrages de ce genre. Il leur montrera aussi comment les Allemands catholiques écrivent l'histoire et quelle parti ils savent en tirer. Sous ce rapport, l'ouvrage qui nous occupe est destiné à produire un grand bien. On verra que pour bien connoître l'histoire, il ne suffit pas de savoir par cœur les principaux faits, de se charger la mémoire de beaucoup de chiffres; mais qu'il est nécessaire d'étudier le caractère des différentes époques, de se rendre compte des causes qui ont produit les événemens, et de l'influence qu'ils ont exercée. L'historien n'est pas un chroniqueur, qui se contente de narrer les principaux événemens en indiquant la date où ils sont arrivés; il doit être *observateur* judicieux et guider ses lecteurs en leur faisant saisir l'ensemble des faits.

Nous espérons que la Société nationale ne tardera pas de publier le second volume de ce manuel, et nous émettons le vœu que M. Doellinger se hâte de faire paroître le dernier volume de son ouvrage. Il y aura bientôt trois ans que le second volume a paru; cet espace de temps lui aura suffi pour achever son travail. Nous le désirons d'autant plus, que nous pourrons avec un peu de fondement, nous attendre à lui voir continuer son grand ouvrage. Car tous ceux qui ont lu le premier volume de ce travail, ne peuvent que regretter vivement que l'auteur l'ait interrompu.

Digitized by Google

ACTES ET DÉCRETS DE LA CONGRÉGATION DES ARCHIPRÊTRES DE MALINES (1).

(Trad. du latin.)

Après avoir invoqué la lumière divine, Son Em. le Cardinal Archevêque a proposé, expliqué, motifié d'après les observations de l'assemblée, et publié les décrets suivans :

I.

Les rapports qui nous ont été adressés par MM. les Curés, conformément à l'article III de la Congrégation précédente, ayant démontré que les obligations des vicaires des paroisses urbaines, touchant la prédication de la Parole divine, doivent plutôt être déterminées d'une manière uniforme que par un décret spécial pour chaque église, nous décrétons et nous voulons qu'on observe dans toutes les villes de notre Diocèse, à partir de la Toussaint prochaine, les dispositions suivantes :

1°. Dans les églises, où il n'y a qu'un seul vicaire, ce vicaire prêchera, par force d'obligation, à la place du curé, à toutes les fêtes observées, abrogées et transférées, qui ne tombent pas au dimanche, à moins que le curé ne veuille prêcher lui-même. Il fera de plus chaque mois, au moins à deux dimanches sous l'une ou l'autre messe du matin, une instruction courte et familière sur les élémens de la foi d'après l'ordre du catéchisme.

2°. Dans les églises où il y a deux vicaires, ils prêcheront tour à tour, par force d'obligation, à la place du curé, à toutes les fêtes observées, abrogées et tranférées, qui ne tombent pas au dimanche, à moins que le curé ne préfère annoncer lui-même la parole sainte, et chaque mois à un dimanche que le curé désignera. De plus ils feront à tour de rôle, au moins à trois dimanches par mois, une instruction courte et familière sous l'une ou l'autre messe du matin.

3°. Dans les églises qui ont trois ou plus de trois vicaires, ils seront tenus par devoir de prêcher tour-à-tour à la place du curé, à toutes les fêtes observées, abrogées et tranférées, si le curé n'aime mieux prêcher lui-même, et chaque mois à un dimanche désigné par le curé. Ils feront en outre, tous les dimanches, à tour de rôle, une instruction courte et familière sous une des première messes, et un second sermon ou instruction avant ou après midi.

(1) Outre Son Eminence le cardinal-archevêque qui a présidé l'assemblée, trente ecclésiastiques, vicaires-généraux, examinateurs et archiprêtres, se sont trouvés à cette réunion. Un seul d'entre ces derniers, M. Celliés, curé de Baulers et archiprêtre du doyenné de Nivelles, a été absent pour maladie.

Digitized by Google

II.

Mais comme le peuple a surtout besoin d'entendre l'explication de la doctrine chrétienne, et que certainement il n'y a rien de plus efficace pour conserver et augmenter la foi, nous recommandons instamment à MM. les curés de prendre cette explication à cœur; et par conséquent, si le vicaire ne doit ou ne peut pas faire l'instruction à la première messe, qu'ils se mettent volontiers à sa place ou qu'ils aient soin de le remplacer par quelque autre ecclésiastique capable. Que si l'instruction ne peut se faire tous les dimanches, il faut changer les jours de manière que les fidèles qui accourent, ne sachent si la messe, qu'ils vont entendre, sera plus longue par l'instruction ou plus courte par l'omission de l'instruction.

Quant aux églises où l'on ne célèbre qu'une messe, le curé, au lieu de sermon, donnera au moins deux fois par mois l'explication de la doctrine chrétienne, ou bien il consacrera tous les dimanches la moitié de son sermon à cette explication.

III.

Il est prouvé par une longue expérience (se sont les paroles de Clément XI) *que, pour garder et conserver la dignité et la sainteté de l'ordre sacerdotal, il est surtout utile que les prêtres s'adonnent quelquefois aux exercices spirituels. Par ce moyen, on secoue aisément la poussière dont on se couvre dans le monde, on renouvelle en soi l'esprit ecclésiastique, on élève son intelligence vers la contemplation des choses divines, on se trace une règle pour vivre saintement ou l'on confirme celle qu'on a déjà.* C'est pourquoi les Souverains Pontifes et nos prédécesseurs ont souvent recommandé aux ecclésiastiques de faire une retraite tous les ans (*voir la lettre de notre vicariat en date du* 16 *juin* 1831.) Comme il est donc de notre devoir de procurer à notre clergé une occasion facile de vaquer à cette pieuse pratique, nous adoptons et prescrivons les dispositions suivantes:

1°. Il y aura tous les ans, d'après la coutume, deux retraites communes dans notre grand séminaire : la première commencera le dimanche après la fête de la Nativité de la B. V. M., et, si cette fête tombe au dimanche, le jour de la fête même; la seconde commencera le dimanche suivant.

2° En faveur des professeurs et d'autres prêtres qui consacrent leur temps à l'éducation de la jeunesse, une retraite semblable sera donnée dans le petit séminaire à des époques déterminées.

3° A ces retraites seront invités successivement et par contrées tous les prêtres de notre diocèse. Ils recevront à ce sujet un billet dont ci-joint la formule.

4° Nous recommandons instamment à tous les ecclésiastiques qui n'assisteront pas à ces réunions générales, de s'abstenir pendant

Digitized by Google

ce temps des conférences et des visites mutuelles qui ne sont pas nécessaires, et de faire, d'après leurs moyens, soit chez eux en particulier, soit dans un couvent, cette retraite annuelle tant recommandée par les Souverains Pontifes et par nos prédécesseurs, et de prier Dieu spécialement pour leurs confrères assemblés au séminaire et pour tout le clergé du diocèse. A cette fin, nous leur permettons d'ajouter à la messe la collecte de *Spiritu Sancto*, toutes les fois que les rubriques ne s'y opposent pas.

Fait à Malines dans la Congrégation de MM. les Archiprêtres, le 11 mai 1841.

ENGELBERT, card.-archev. de Mal.

Par ordre de S. Em. A. Genneré, secrét.

CIRCULAIRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE NAMUR

SUR LA DÎME.

A messieurs les doyens, desservants et chapelains de notre diocèse.

Messieurs,

Il importe de prémunir aujourd'hui les fidèles contre les manœuvres employées depuis quelque temps pour égarer l'opinion publique au sujet des dîmes ecclésiastiques, comme si le clergé cherchoit à les rétablir, particulièrement dans ce diocèse: supposition qui a pour effet de semer la défiance entre les fidèles et les pasteurs.

Voici ce qui a donné lieu à cette supposition, ou plutôt voici ce qui y a servi de prétexte. L'an dernier l'on a réimprimé à Namur l'*Explication des premières vérités de la Religion*, ouvrage plus connu sous le nom de *grand Catéchisme de Namur*. Pour cette réimpression, comme pour toutes les précédentes depuis plus de 40 ans, l'imprimeur s'est servi de la dernière édition de 1796, dans laquelle se trouve rapportée et expliquée l'obligation de payer la dîme à l'Eglise.

En supposant que nous eussions approuvé ou permis cette réimpression, que pouvoit-on en conclure? Ne voit-on pas tous les jours d'anciens traités de théologie, de liturgie, ou de piété, réimprimés sans aucun changement au vu et au su des évêques, quoiqu'il s'y trouve bien des choses qui ne sont plus appropriées aux usages et à la discipline particulière de leurs diocèses? Notre *Petit Catéchisme* lui-même, si souvent réimprimé, et qui se trouve entre les mains de tous les fidèles, en est un exemple: car dans les éditions même les plus récentes, on y lit aux Commandements de l'Eglise: « *Droits et dîmes payeras*, etc. » sans que personne se

Digitized by Google

soit jamais avisé de croire pour cela qu'on pensoit à ressusciter la dîme.

Mais il y a plus ici : c'est que cette réimpression du grand catéchisme s'est faite sans notre participation, et même à notre insu. S'il est dit dans le titre *nouvelle édition corrigée*, etc., ce titre lui-même a été emprunté aux éditions précédentes: du reste, il suffit d'ouvrir ce livre pour voir qu'il ne porte pas d'autre approbation que celle de 1796, qui se trouve à la fin; il suffit d'une simple confrontation des textes pour s'assurer qu'il n'est que la reproduction, sans changement aucun, de cette édition de 1796, sauf que l'imprimeur y a mis, comme de coutume, le millésime de l'année courante 1840.

Tel est cependant le fait, dont certaines personnes, certains journaux se sont emparés, pour répandre un bruit absurde auquel ils ne croient pas eux-mêmes, et pour jeter ainsi le trouble et l'inquiétude dans les esprits.

Et comme nous apprenons que ces manœuvres répétées avec persévérance, ont eu quelque succès, particulièrement à l'égard des populations des campagnes, nous invitons MM. les curés à rassurer, au moyen des explications qui précèdent, ceux de leurs paroissiens qui s'y seroient laissé prendre.

En outre, nous les chargeons de déclarer formellement de notre part en toute occasion, comme nous déclarons ici nous-même, que nous n'avons nullement l'intention de rétablir, dans notre diocèse, le paiement de la dîme, et que cette pensée ne nous est jamais venue à l'esprit. Nous ne craignons pas d'affirmer que les autres évêques de Belgique n'y ont pas plus pensé que nous.

Et sera la présente circulaire lue au prône dans toutes les églises du diocèse, le dimanche ou jour de fête qui en suivra immédiatement la réception.

» Donné à Bastogne, le 12 mai 1841.

† NICOLAS-JOSEPH, Ev. de Namur.

DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES COLLÉGES COMMUNAUX.

Quelques propos tenus à la chambre des Représentans, ont donné lieu à une polémique qui ne manque pas d'intérêt, parce qu'elle se rattache à la grande question de l'instruction publique. L'autorité ecclésiastique ayant été accusée, dans la séance du 27 février, de ne vouloir pas aider les communes à donner l'enseignement religieux dans les colléges qu'elles dirigent, et le collége de Liége ayant été désigné comme un des établissemens qui auroient essuyé un semblable refus, Mgr. l'Evêque de Liége ne crut pas devoir garder le

Digitized by Google

silence. Dans un petit écrit d'une feuille in-8° (1), il apprit au public qu'en 1832 il avoit fait tout ce qui dépendoit de lui, pour l'enseignement de la religion dans le collége de la ville, et que cet essai fut malheureux, par différens obstacles qu'opposoit à ces efforts le régime intérieur de l'établissement.

Le conseil communal se trouvant blessé par ces explications, chargea sa commission d'instruction publique de l'éclairer sur les faits relatifs au collége. Cette commission, à laquelle on avoit adjoint MM. Lion, Piercot et Frère, fit un long rapport sur cette matière, et dans la séance du 27 mars, cette pièce fut approuvée par tous les membres présents, excepté par M. de Longrée, puis imprimée et rendue publique par tous les moyens (2). On y soutenoit, en tâchant de s'appuyer sur des faits et sur des pièces officielles, que Mgr. l'Evêque refusoit réellement son concours pour l'enseignement religieux au collége, et que, par suite de ce refus, la régence se trouva obligée en 1837 de supprimer le cours de religion pour les externes. Outre la partie qui concerne les faits, il y a dans le Rapport quelques passages qui sentent la doctrine et où l'autorité civile se déclare à peu près indépendante de l'autorité ecclésiastique en matière de religion, au moins pour ce qui regarde l'enseignement de la religion.

Les deux parties de cet écrit sont devenues l'objet d'une nouvelle brochure de Mgr. l'Evêque de Liége (3). *Faits* et *Doctrines*, telle est la division de cette réponse. Les faits concernent le collége et les écoles communales. Le Prélat raconte en détail les circonstances de l'établissement d'un cours de religion pour les externes du collége. Ces circonstances sont : 1° que le conseil communal crut d'abord pouvoir nommer lui-même le professeur de religion, sur l'avis de l'Evêque; 2° que le Prélat protesta contre cette prétention, soutenant que le choix des personnes chargées d'enseigner la religion, appartenoit aux évêques; 3° que, tout en proclamant ce principe, il mit beaucoup de condescendance dans l'application; 4° que, malgré l'insuffisance du traitement accordé par le conseil communal pour le cours de religion, il parvint à engager deux ecclésiastiques de la ville à se charger de cet enseignement. Quant aux faits relatifs au professorat de ces deux prêtres, Mgr. l'Evêque déclare qu'il ne les connoît que par le rapport de l'un d'eux (M. Lejeune, curé de Ste. Véronique), et il renvoie pour cet objet à un écrit particulier

(1) *Réponse à un honorable membre de la chambre sur un fait particulier relatif à l'enseignement religieux dans les colléges.* Liége 1841.

(2) *Rapport fait au Conseil communal de Liége,* sur les imputations dirigées contre cette autorité, dans la brochure que M. l'évêque Van Bommel vient de publier sous ce titre : *Réponse à un honorable membre*, etc. in-8° de 3 feuilles, Liége 1841, chez Riga.

(3) *Examen des faits et des doctrines* consignés dans le Rapport adopté par le Conseil communal de Liége, dans la séance du 27 mars 1841. In-8° de 4 feuilles, prix 50 c., chez l'éditeur de ce Journal.

Digitized by Google

dont nous parlerons tantôt. Il se contente de rappeler que, peu avant l'ouverture du cours de religion, M. le principal du collége, dans un discours public, prétendit que l'instruction religieuse ne devoit point faire partie de l'enseignement dans un collége, qu'elle devoit rester pleinement aux pères de famille. Et il demande quelle impression un tel langage pouvoit faire sur l'esprit des parents et des enfants. Ces deux ecclésiastiques se démirent de leur charge, après un essai d'un an. Le conseil communal admet la supposition de M. le principal sur ce fait, c'est-à-dire qu'il pense qu'ils se retirèrent *par ordre* de l'Evêque. Le prélat répond que non seulement il n'a pas donné d'ordre à cet égard, mais qu'il n'a pas même été consulté dans cette occasion.

L'internat ou le pensionnat attaché au collége a dû être touché également dans cette réponse. Le conseil communal reproche à l'Evêque différens *actes d'hostilité* contre cet établissement. M. l'abbé Moens, aumônier du pensionnat, fut privé de ses pouvoirs; M. l'abbé Pisart, son successeur, fut envoyé, contre son gré, à la succursale de Vaux; et après lui, on ne put obtenir de nouvel aumônier. D'où l'on conclut qu'il y a *obstination* dans le refus et que le parti est pris de faire périr, s'il est possible, l'internat.

En réponse à ces accusations, le Prélat nous apprend que M. l'abbé Moens s'est privé lui-même de ses pouvoirs, en refusant de subir l'examen comme le reste du jeune clergé; que toutes les facilités lui ont été inutilement offertes pour l'accomplissement de ce devoir, qu'il a même refusé de se présenter au synode, sous le misérable prétexte que *ses occupations ne le lui permettoient pas ;* que M. Pisart a été nommé curé comme le sont successivement tous les vicaires qui ont du mérite, qu'aucune considération relative au collége n'a déterminé cette nomination; que si, depuis le départ de M. l'abbé Pisart, le pensionnat n'a pas eu de nouvel aumônier, c'est que M. le doyen de S. Jacques, paroisse où est situé le collége, justement mécontent de la conduite de la régence au sujet de l'accomplissement des devoirs religieux des élèves d'une école communale située dans la même paroisse, n'a pu obtenir de satisfaction sur ce point.

Quant aux écoles inférieures, dites écoles communales, le conseil soutient dans son rapport qu'il fait ce qu'il peut pour donner aux élèves de ces établissemens un enseignement vraiment religieux, que ces enfans sont conduits régulièrement à l'église, qu'on leur donne des leçons de catéchisme plusieurs fois par semaine, que les classes commencent et finissent par une prière, etc. (*Rapport*, p. 44) Il ajoute « qu'il a désiré que cette instruction eût la sanction des ministres du culte, mais qu'on n'a pas toujours répondu à ses bonnes intentions; non pas, dit-il, qu'il y eût mauvais vouloir de la part de l'immense majorité de MM. les ecclésiastiques des paroisses, *mais parce qu'une puissance occulte y mettoit obstacle.* »

La *puissance occulte*, comme on le conçoit, c'est le pouvoir épiscopal.

Digitized by Google

Mgr. l'Evêque répond à ce reproche que, lorsqu'en 1833 la régence de Liége vota un crédit de 500 frs. en faveur des vicaires qui viendroient donner *deux leçons de catéchisme par semaine* dans les cinq écoles communales, il lui avoit fait observer que ces deux leçons ne suffiroient pas, qu'il y avoit d'ailleurs trop peu de vicaires dans les paroisses et qu'ils avoient trop de besogne; qu'en conséquence il avoit proposé de confier l'instruction des enfans du peuple aux corporations religieuses qui ont une mission spéciale pour cette bonne œuvre; que le but de la régence seroit mieux atteint et que cet enseignement coûteroit beaucoup moins à la commune. Ce plan n'ayant pas été adopté, le clergé se partagea sur cette question, les uns voulant refuser tout concours à la régence, pendant que d'autres au contraire étoient disposés à l'aider et à faire un essai. « Consulté par des curés et des vicaires, dit l'Evêque, nous avons constamment répondu dans le sens de l'opinion mitigée. On ne produira jamais un exemple du contraire. Et cependant c'est à notre influence *occulte* que le Rapport attribue le défaut de concours du clergé! La vérité est que MM. les curés qui ont essayé de seconder la régence d'après son plan, ont échoué; ils l'ont dit et répété depuis des années; les plus zélés pour les écoles communales ont été découragés comme les autres. »

Le reste de la brochure est consacré aux *doctrines*.

Les auteurs du Rapport se sont contentés d'appeler celles de Mgr. *étranges* et subversives de *l'ordre et de la paix*, sans appuyer ce reproche d'aucun genre de preuves. L'Evêque néanmoins entre dans quelques détails pour y répondre. Il montre d'abord par le texte de l'Evangile même qu'il avoit l'obligation de parler, et que, s'il a pris la plume pour traiter la question de l'instruction publique, ce n'étoit point pour exciter le mécontentement et les commotions, mais au contraire pour les prévenir; que, loin de manquer à son caractère par là et de se travestir en homme politique, il n'avoit fait que remplir un devoir. Il fait observer ensuite que ses vues sur l'instruction publique ne sont ni exclusives ni exagérées; qu'il ne demande point pour l'Eglise la direction suprême des écoles sans partage; qu'il réserve à l'Etat la partie qui lui revient dans cette direction; que c'est au contraire le libéralisme qui veut dominer dans l'école et en éloigner la Religion ou ne l'y admettre que pour la diriger et s'en faire une enseigne.

Telle est, en résumé, la brochure de Mgr. l'Evêque de Liége, et nous ignorons si on y répondra. Si le Rapport présenté au conseil communal de Liége et adopté par lui, a été écrit avec bonne foi, nous osons espérer qu'on sera satisfait de la réponse de l'Evêque.

Cette réponse se complète par la brochure que M. Lejeune, curé de Ste.-Véronique, a cru devoir publier pour sa justification personnelle et pour celle de son ancien collègue, M. Bronfort, aujourd'hui curé dans une paroisse rurale (1). Ces deux ecclésiastiques sont

(1) *Rectification de plusieurs faits* avancés dans le Rapport de M. Frère,

Digitized by Google

présentés dans le Rapport comme ne remplissant pas leurs devoirs au collége avec une entière exactitude, comme manquant de méthode, et comme manifestant des prétentions exagérées en fait d'indépendance, etc.; et c'est à ces causes qu'on attribue en partie le mauvais succès du cours de religion donné par eux.

M. Lejeune présente les faits dans leur vrai jour et les expose avec beaucoup de modération et de franchise. Il démontre très-bien que les vrais obstacles qu'il avoit à combattre au collége, venoient d'une autre source et qu'il n'a pas dépendu de lui de les écarter. Le mauvais choix des heures, la faculté laissée aux parens d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs enfants au cours de religion, le manque de moyens soit pour récompenser soit pour corriger les élèves, telles sont les vraies causes du manque de résultat de cet essai, et c'est ce que l'auteur prouve très-bien. Cet écrit fait honneur à l'esprit comme au cœur de M. le curé de Ste.-Véronique, à son jugement comme à ses sentimens.

L'ensemble des faits, présentés dans les deux brochures, démontre ce que du reste l'expérience avoit déjà appris auparavant, savoir qu'un prêtre, malgré sa bonne volonté et son zèle, échouera toujours dans l'enseignement religieux d'un établissement d'instruction, s'il ne rencontre une franche coopération dans le personnel de la maison, et que par conséquent ce n'est pas la faute des Evêques s'ils n'envoient pas leur clergé dans les colléges communaux.

M. l'abbé Moens, qui a perdu ses pouvoirs volontairement, en refusant de subir soit l'examen par écrit soit l'examen oral devant le synode, et qui, dans cette situation, s'est chargé, au commencement de 1840, de l'enseignement de la Religion, dans le pensionnat attaché au collége, a publié une lettre dans le n° du 11 mai du *Journal de Liége*, pour se justifier. Il fait semblant de citer les deux passages qui le concernent dans la brochure de l'Evêque, mais il retranche prudemment la fin du premier où se trouve sa petite lettre à Mgr. Dehesselle, lettre où il justifie son refus de subir l'examen en disant que *ses occupations ne lui permettent pas de se rendre au Synode*. Il omet pour la même raison la réponse de Mgr. Dehesselle, réponse accablante toute simple qu'elle est, puisqu'on lui fait observer *qu'il ne lui falloit qu'une heure de temps* pour accomplir ce devoir. — M. l'abbé Moens répond donc simplement qu'il n'a pas besoin de pouvoirs pour enseigner la religion aux élèves du pensionnat. « Quand un peuple quelconque est converti à la Religion du Christ, dit-il, l'Evangile lui est acquis, il est tombé dans le domaine du public, etc. »

Cette réponse nous a surpris et affligés. Si M. l'abbé Moens s'étoit

---

approuvé par le Conseil communal de Liége, dans la séance du 27 mars 1841, concernant deux ecclésiastiques chargés en 1832-1833 de l'enseignement religieux au collége de cette ville, Liége, in-8° de 2 1/8 feuilles d'impression.

Digitized by Google

tû, sa cause nous eût paru moins mauvaise. Il est dangereux pour un prêtre de se soustraire visiblement à l'autorité, même dans des choses légères; le premier pas dans cette voie est souvent fatal. Les plus déplorables erreurs, les plus grands schismes n'ont parfois commencé que par une petite désobéissance, que par un premier refus de soumission. Nous ne discutons pas avec M. Moens, nous n'examinons pas le principe sur lequel il croit pouvoir s'appuyer. Mais il nous permettra de l'engager charitablement à sortir le plus tôt possible de la situation où il s'est placé. Il lui en coûtera moins de le faire aujourd'hui que plus tard.

MANDEMENT

DE SON EM. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE MALINES

SUR LES ÉLECTIONS.

ENGELBERT-STERKCX, *par la miséricorde de Dieu Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de S. Barthélemi en l'Isle, Archevêque de Malines, Primat de la Belgique, etc. au Clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur.*

N. T. C. F.,

Quoique la Religion ne soit point chargée du soin de régler les affaires temporelles de la société, elle ne peut néanmoins rester indifférente au bonheur des peuples. Pendant que les souverains gouvernent les états, que les législateurs font des lois et que les magistrats en maintiennent l'exécution, l'Eglise fait adresser des prières au ciel pour la paix et la prospérité publiques, et elle contribue au bonheur des nations en recommandant l'obéissance aux lois et l'accomplissement de tous les devoirs de la vie sociale. C'est ainsi que nous voyons l'apôtre S. Paul, au milieu même des persécutions que les souverains et les peuples faisoient essuyer aux chrétiens, recommander à ceux-ci de prier pour la paix et le bonheur des Etats: *Je vous conjure avant toutes choses*, écrivoit-il à Timothée, Evêque d'Ephèse, *de faire des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes: pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité; afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans l'exercice de toute sorte de piété et d'honnêteté; car cela est bon et agréable à Dieu notre Sauveur* (1).

---

(1) Obsecro igitur primùm omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus: pro regibus et

Digitized by Google

Ces paroles de l'apôtre apprennent aux chrétiens de tous les temps et de tous les pays, qu'il y a pour eux un véritable devoir de s'intéresser au bonheur de leur patrie et d'employer à cet effet, surtout dans les circonstances extraordinaires, des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces, et tout ce qui est capable de toucher le cœur de Dieu.

Nous avons cru ne pouvoir nous dispenser, N. T. C. F., de vous rappeler ce devoir dans un moment où une opération de la plus haute importance pour le pays doit avoir lieu dans les deux provinces qui forment notre diocèse. Le choix des membres de la chambre des Représentans est si intimement lié au bonheur de notre chère et belle patrie, que nous n'hésitons pas à vous dire que tous sans exception vous êtes obligés de prier Dieu, afin qu'il accorde aux électeurs la grâce de bien s'acquitter de la tâche importante qui leur est confiée. Ne pas prier dans une pareille circonstance, ce seroit manquer tout à la fois à Dieu, à l'Eglise, à vous-mêmes, à votre prochain et à votre patrie. En effet, la paix et la prospérité de la Belgique, votre repos et votre salut, celui de vos concitoyens, la Religion et la gloire de Dieu sont également intéressés à ce que le pays soit doté de bonnes lois: or, c'est aux Représentans, qui vont être élus, qu'il appartiendra en grande partie de les faire.

Nous vous exhortons donc, N. T. C. F., à multiplier vos prières à l'approche des élections qui vont avoir lieu, et à venir les offrir publiquement dans nos temples, en les unissant à celles que les ministres du Seigneur vont adresser au ciel, par suite de notre présent mandement.

C'est à vous surtout, chrétiens zélés, âmes justes, amis de Dieu, que nous adressons cette exhortation. Vous contribuez sans cesse au bien général par l'exemple de vos vertus et par les bonnes œuvres que vous exercez; contribuez-y spécialement dans ce moment par vos prières, par vos communions, par vos jeûnes et par vos aumônes. La piété véritable, loin d'affoiblir l'amour de la patrie, doit l'exciter de plus en plus. *L'homme juste*, dit S. Jean Chrysostôme, *doit être un puissant rempart pour sa patrie; il est digne d'estime et de respect, parce que sa foi maintient le bonheur de l'Etat, et que ses bonnes œuvres détournent les calamités publiques.* (1)

Mais, N. T. C. F., nous avons encore une autre obligation à remplir; c'est d'engager ceux d'entre vous qui sont électeurs à bien remplir les devoirs que la religion leur impose. Nous allons à cet

---

omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate; hoc enim bonum est et acceptum coram Salvatore nostro Deo. I. *Tim.* 2. vv. 1 *et* 2.

(1) Discamus quantus sit murus patriæ vir justus, quemadmodùm non debemus invidere viris sanctis nec temerè illis derogare; illorum nos fides servat, illorum nos justitia ab excidio defendit. *S. Chrys.*

Digitized by Google

effet vous répéter ce que nous avons dit à cet égard dans d'autres occasions.

Il est du devoir d'un bon chrétien de concourir au bonheur de sa patrie; il doit faire le sacrifice de son repos, suspendre le soin de ses affaires et s'exposer même à des pertes et à des désagrémens lorsque le bien général l'exige. C'est pourquoi, ceux qui ont le droit de voter sont obligés en conscience de faire usage de ce droit, en prenant part aux élections; et c'est une erreur de penser que sans blesser sa conscience on puisse s'en abstenir. Ensuite les électeurs ne peuvent donner leurs votes qu'à des hommes qui en sont réellement dignes. Enfin pour assurer les bons choix ils doivent se concerter et s'entendre, faire le sacrifice de leurs opinions particulières, et se ressouvenir qu'un bon choix peut dépendre d'une seule voix.

Quant à vous, nos très-chers coopérateurs, si nous excitons votre zèle pour cet important objet, nous vous engageons en même temps à user de beaucoup de prudence et de circonspection. Tous les efforts des ennemis de la foi tendent depuis long-temps à rendre le clergé odieux et à lui faire perdre la confiance des fidèles, afin qu'ensuite ils puissent propager leurs fausses doctrines avec plus de facilité et de succès. C'est dans ce but qu'ils ne cessent de répandre des calomnies et des bruits absurdes, de prêter au clergé des vues de domination et de cupidité, et de lui supposer des projets auxquels, si on vouloit les exécuter, il seroit le premier à s'opposer. Vous pouvez mépriser ces accusations injustes, Nos Très-Chers coopérateurs; car jamais on ne parviendra, nous en sommes sûrs, à vous faire perdre la confiance de vos ouailles; mais vous devez en même temps éviter avec soin tout ce qui pourroit faire blâmer avec raison notre saint ministère (1).

Vous ne vous occuperez donc point dans la chaire de discussions politiques; vous vous abstiendrez de toute insinuation odieuse, de tout ce qui pourroit offenser qui que ce soit; vous vous bornerez à bien inculquer aux fidèles les devoirs que nous venons d'indiquer, afin qu'ils les remplissent avec d'autant plus de zèle et d'exactitude pour le bien de la Religion, le repos et le bonheur du pays.

A ces causes nous ordonnons:

1°. Que notre présent mandement soit lu en chaire le dimanche de la Pentecôte.

2°. Que le dimanche de la sainte Trinité, la messe paroissiale soit précédée du *Veni Creator*, et que les deux jours suivans tous les prêtres ajoutent à la messe la collecte du Saint-Esprit.

Donné à Malines sous notre seing, notre sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, le 15 mai 1841.

L. † S. † Engelbert, Card. Arch. de Malines.

Par Mandement de S. Em. le Cardinal Archevêque.

A. Genneré, secrétaire.

---

(1) Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum. II. *Cor*. 6. v. 3.

Digitized by Google

DISCUSSIONS SUR L'EXÉCUTION DU CONCORDAT EN HOLLANDE.

M. Le Sage Ten Broek a publié, le 17 avril dernier, dans son journal intitulé *Catholyke Nederlandsche Stemmen*, un article sur la liberté de l'enseignement et le concordat. L'auteur ne paroît pas attacher une grande importance à l'exécution de la convention avec le Saint-Siége; il en feroit volontiers le sacrifice si le Roi vouloit accorder à ses sujets catholiques la liberté de l'enseignement. Il fait observer d'ailleurs, qu'aussitôt que les dispositions favorables du prince pour cette exécution ont été connues, le pays a été inondé d'écrits et de pamphlets contre le concordat, écrits où le protestantisme montre toute sa haine et toute son animosité. L'estimable écrivain voit ce fanatisme avec inquiétude et il conclut en ces termes :

« Puisse Sa Majesté, pour apaiser les protestans, surseoir à l'exécution de ce concordat auquel ils s'opposent d'une manière si menaçante; mais puisse-t-elle en même temps nous délivrer de ce joug intolérable qui, pendant vingt-cinq ans, a pesé sur nous, que nous avons en horreur, et que nous maudissons comme destructeur de notre foi! Puisse ainsi notre roi juste et équitable contenter les deux fractions de son peuple et rétablir l'union si malheureusement froissée par les intrigues! »

Une longue lettre écrite de La Haye, et que le *Journal de Bruxelles*, sur la demande de l'auteur, a insérée dans son numéro du 18 mai, nous présente une réponse vive et animée à l'article du journal hollandais. On y reproche à M. Le Sage ten Broek sa crainte et sa pusillanimité; on prétend qu'il a l'*imagination troublée* et même qu'il est *visionnaire*. Ce qui doit lui être plus sensible, on l'accuse de « s'être isolé des catholiques, d'avoir quitté leurs rangs, du moins pour le moment, et de s'être placé sous les drapeaux de leurs adversaires. Tous les catholiques, dit-on, désapprouvent hautement la singulière attitude qu'a prise le journal hollandais et blâment sa conduite imprudente et irréfléchie.... Il a méconnu son roi en osant lui donner un conseil inspiré par la peur, et fait entrevoir une armée de factieux s'avançant sur son trône; *il s'est mis en opposition avec le chef de l'Eglise*, dont il s'est tant de fois déclaré l'enfant soumis; il a fortement compromis les catholiques néerlandais en leur attribuant des opinions qu'ils n'ont jamais eues et dont le ciel les préserve. Son article a donc soulevé l'indignation de la majorité des catholiques distingués et notables, *dont il a perdu l'estime*. S'il peut trouver ailleurs quelque compensation pour cette perte, tant mieux pour lui; sinon, qu'il tâche de la reconquérir par une conduite loyale et franche. Qu'il soit, *ou qu'il devienne* catholique et citoyen. »

Digitized by Google

Nous remarquons que, dans les deux pièces dont nous venons de parler, il n'est question que d'un seul point, c'est-à-dire, de l'opposition des protestans. Il est cependant probable qu'il y auroit d'autres considérations à présenter sur cette matière.

Nous n'aurions rien dit de cette polémique si nous n'avions reçu nous-même une lettre relative au concordat. Cette lettre venant d'une bonne source, nous a paru digne d'une sérieuse attention. Elle est tout-à-fait favorable à M. Le Sage ten Broek. L'auteur est persuadé que la religion catholique a plus à perdre qu'à gagner à l'exécution du traité, mais il s'appuie sur d'autres motifs; il croit pouvoir assurer de plus que les 9/10es des ecclésiastiques ont la même conviction. Il nous fait observer que, si on excepte l'instruction pour laquelle on désire avec raison plus de liberté, l'état de la religion catholique est aujourd'hui très-satisfaisant en Hollande, qu'elle ne fait que prospérer sous l'administration directe et paternelle du Souverain Pontife. L'exécution du concordat, dit-il, pourra lui donner une apparence de grandeur qu'elle n'a pas aujourd'hui, des évêchés, des chapitres, des cathédrales, etc. Mais elle ne lui donnera pas plus de liberté. Il craint que le Saint-Siége, par l'exécution du traité, ne soit obligé de donner plus qu'il ne peut recevoir, d'échanger des avantages réels et solides contre des biens apparents.

Nous regrettons de ne pouvoir publier les détails où entre notre correspondant à ce sujet, détails qui seroient nécessaires pour bien faire comprendre la question. Du reste l'envoyé du Saint-Siége vient d'arriver; il sera facile au clergé hollandais de lui faire connoître ses vœux et les vrais intérêts de la Religion. Rien ne presse de conclure et d'exécuter. On pourra, s'il le faut, se procurer de nouvelles lumières et de nouveaux renseignemens; et nous sommes persuadés qu'on les trouvera sans peine. Les catholiques hollandois comprendront qu'il s'agit de l'avenir de la Religion et ils prendront leurs mesures en conséquence.

Un autre correspondant, également respectable, nous écrit à l'instant dans un sens différent, mais sans entrer dans cette discussion. Voici le passage de sa lettre lequel concerne cette affaire.

« Les protestans se sont donné beaucoup de peine pour dissuader l'exécution du concordat. Tout a été mis en œuvre pour soulever les passions. Les dangers que court l'église protestante, la disproportion entre les predicans et les évêques, la gêne des finances, etc. Près de 40 pamphlets ont vu le jour pour cette fin. L'abbé Van Kints, professeur au séminaire de Hagweld, y a dûment répondu. Cependant on dit que le Roi a fait connoître à Tilburg sa ferme volonté d'accomplir ce qu'il a commencé. — Il faut donc prier le bon Dieu qu'il bénisse les efforts que fera Mgr Capaccini. Il est arrivé mardi 18 mai en qualité d'internonce extraordinaire, avec Mgr Ferriéri, conseiller de légation, et il succède provisoirement à Mgr Antonucci, comme vice-supérieur des Missions de Hollande. Ce dernier doit partir le 23, après avoir donné une lettre pastorale pour faire ses adieux et annoncer l'arrivée de son successeur. »

Digitized by Google

INSTITUTIONES PHILOSOPHICÆ,

Auctore J. A. Dmowski, S. J. in Collegio Romano philosophiæ moralis professore, vol. 3°, continet instit. phil. moral. In-8°. Lovanii 1841.

(*Voir notre tom.* 6, p. 602 *et notre tome* 7, *p.* 240.)

Le troisième et dernier volume des *Institutions philosophiques* du P. Dmowski vient de paroître, et nous nous faisons un plaisir de l'annoncer au public, comme un écrit très-digne d'attirer l'attention des hommes d'étude. Quoique réserrées dans un cadre étroit, les questions y sont exposées avec tant de netteté qu'elles ne frappent guère moins l'esprit, que si l'auteur avoit présenté les développemens étendus qui n'appartenoient point à son plan. C'est un grand art dans la rédaction d'un ouvrage classique, que de dégager les questions des équivoques et des ambiguités, qui ont coutume de les obscurcir. Or l'auteur possède cet art d'une manière remarquable; par l'ordre et la suite qu'il a mis dans son travail, il parvient à réunir en un petit espace une foule de preuves péremptoires, qui toutes tendent directement à confirmer sa thèse, de sorte que ce volume, quoique bien mince, renferme une quantité vraiment considérable de questions du plus haut intérêt, appuyées sur les principes qui leur servent de base. Il nous paroît impossible de réunir plus de choses solides et utiles dans un aussi petit nombre de pages.

Dans son prélude, il examine la nature de la philosophie morale, à laquelle il applique en particulier sa définition générique de la philosophie, exposée à la tête du premier volume. Il montre ensuite que les protestants se sont vantés bien à tort d'avoir créé cette science, dont tous les principes et les meilleurs développemens se trouvent répandus dans les écrits des Pères de l'Eglise et des meilleurs docteurs catholiques. Cette observation est très-bien prouvée, et l'auteur la confirme par un aveu remarquable de Grotius dont l'autorité est grande chez les protestants.

Le traité est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur traite du bonheur, de la fin dernière de l'homme et de la nature des actes humains; dans la deuxième, il parle de la règle des actes humains, c'est-à-dire de la loi naturelle; dans la troisième, il s'occupe des différents états dans lesquels l'homme peut être considéré, comme l'état naturel et l'état civil; et il ajoute les principes du droit public. Enfin dans la quatrième partie, les devoirs qui découlent de la loi naturelle, et qui ont pour objet Dieu, nos semblables, nous-mêmes, sont exposés et discutés avec cette force de logique et ce jugement profond qui n'abandonnent jamais l'auteur. Dans un *Appendix* très-heureux, nous lisons un petit traité substantiel des vertus morales et des vices. Toutes ces doctrines sont

Digitized by Google

exposées et discutées d'après les principes de la raison naturelle, sans que les arguments théologiques interviennent jamais comme tels.

Nous nous empresserions de donner une courte analyse des questions de détail qui sont la plupart d'un grand intérêt, si nous ne préférions renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage même, qui est bien digne d'être lu. Le style laconique et serré, qui convient si bien à un livre classique, que la parole du professeur développe et éclaire, ne doit pas décourager les lecteurs qui n'ont sous les yeux que le texte de l'ouvrage ; car on se met facilement au courant de la manière de l'auteur, et on jouit bientôt des découvertes les plus agréables, lorsqu'on le suit avec réflexion et constance.

Ce que l'auteur écrit sur la nature du bonheur, sur l'imputabilité des actes humains et sur leur moralité, sur l'existence et l'immutabilité de la loi naturelle, sur la différence de ce qu'on appelle l'état naturel de l'homme et l'état social ou civil, sur l'origine du pouvoir, (où il adopte les idées de M. De Haller) sur le droit des gens, sur le culte qui est dû à Dieu, sur le duel et le suicide, etc. etc. Tout ce que l'auteur a écrit sur ces questions, disons-nous, sera lu avec intérêt même par les hommes, qui ont déjà examiné ces questions.

Le P. Dmowski est vraiment auteur ; on sent en lisant son travail qu'il ne transcrit pas les opinions et les doctrines des autres, mais qu'il expose les siennes. Son ouvrage est empreint de cette originalité qui fait paroître toutes neuves les questions agitées dans le monde savant depuis bien des siècles.

Quoique ce livre ait été imprimé pour la Hollande, il sera fort utile à la Belgique, où depuis plusieurs années le goût pour les études solides se développe d'une manière remarquable. L'émulation qui est née de la concurrence, l'établissement du jury d'examen et les progrès sensibles de l'Université catholique, qui a déjà publié tant d'ouvrages utiles, donneront une impulsion toujours plus prononcée aux études, et bientôt notre antique patrie pourra lutter avec les pays les plus renommés sous le rapport des lettres et des sciences.

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ,

QUAS IN COLLEGIO ROMANO SOC. JESU HABEBAT JOAN. PERRONE, S. J. C.

Vol. VI, in-8°. Lovanii 1841.

(*Voy. t.* 4, *p.* 618, *t.* 5, *pp.* 164 *et* 599, *t.* 6, *p.* 227, *et t.* 7, *p.* 75.)

La théologie du P. Perrone est trop connue en Belgique, pour que nous ayons besoin de parler ici du mérite général de l'ouvrage. Bornons-nous à dire quelques mots du sixième volume qui vient de paroître, après avoir été attendu si long-temps et avec tant d'impatience.

Digitized by Google

Ce volume contient les traités *de Baptismo*, *de Confirmatione*, *de augustissimo Eucharistiæ sacramento*, *prout est sacramentum*, *et prout est sacrificium et de Pœnitentia.*

Parmi les questions très-intéressantes que l'auteur a traitées avec beaucoup de soin, nous avons remarqué celle de la nécessité du baptême, que plusieurs sectes, nées du protestantisme, rejettent comme une institution humaine, ou bien emploient comme un rit inutile. On trouvera aussi dans le traité du baptême, l'analyse de la discussion qui s'éleva vers le milieu du siècle passé entre Mgr. Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, et un théologien protestant, sur l'obligation que les enfants contractent en recevant le baptême, de professer la foi chrétienne. Les protestants, au moins dans la plupart des sectes, prétendent que l'enfant arrivé à l'âge de raison doit être interrogé, s'il veut professer la foi chrétienne ou non; et cela après s'être livré à un examen, qui est réellement au-dessus de son âge, et qui même est moralement impossible à la plupart des enfants fidèles. Cette discussion commence à la page 46 du volume.

Dans le traité de la sainte Eucharistie, l'auteur, fidèle à sa méthode, rejette au dernier chapitre, les questions accessoires, que les théologiens catholiques ont coutume de discuter entre eux; et il commence par prouver le dogme de la présence réelle, qu'il démontre par tous les arguments théologiques usités, avec beaucoup d'érudition et en citant des sources excellentes.

Le dogme de la transsubstantiation est exposé et prouvé avec la même clarté et la même force que l'on remarque dans les questions précédentes. On sait que l'auteur des *Remarques sur les propositions du synode de Pistoie condamnées dans la bulle* AUCTORUM FIDEI, que le cardinal de Gerdil attaqua (op. t. XIV, p. 315 et suiv.), avoit fait sur le dogme de la transsubstantiation des notes certainement répréhensibles. Le P. Perrone rappelle que le cardinal Gerdil avoit considéré de Feller comme leur auteur; cette partie du volume page 211 étant déjà imprimée lorsque les éditeurs reçurent du P. Perrone l'avis certain, que Feller avoit composé ces notes, on retrouve encore dans la seconde note de cette page 211 la réserve que les éditeurs avoient déjà faite à la page 428 du quatrième volume de la théologie du P. Perrone.

On s'expliquera donc facilement que les éditeurs ont fait cette réserve vers le milieu du volume, puisqu'ils n'ont reçu la communication du P. Perrone relative à cet objet qu'au moment de le terminer.

Les preuves que nous espérions pouvoir fournir ici de l'authenticité de ces notes de Feller, seront insérées dans le septième volume de la théologie même, si le savant auteur consent, (comme les éditeurs l'espèrent et comme ils l'en solliciteront) à communiquer une copie fidèle de la lettre par laquelle Feller même déjà âgé avoue son œuvre.

Ce point de critique qu'il importe d'éclaircir, recevra une solution

Digitized by Google

complète par cette publication, qui ne nuira point à la réputation de Feller, écrivain si distingué, que sa réputation est au-dessus d'une erreur momentanée et d'une foiblesse que sa candeur et sa bonne foi lui feront aisément pardonner.

La plupart des lecteurs du P. Perronne lui sauront gré de la manière dont il a écrit sur le S. Sacrifice de la Messe. Tout occupé des erreurs jansénistes, qui ont eu peu de retentissement en Belgique, l'auteur nous fait connoître plusieurs erreurs modernes qui touchent à des parties essentielles du S. Sacrifice, et il les réfute avec tant de succès que la vérité reçoit en quelque sorte un nouvel éclat par les argumens nouveaux dont il l'environne.

Le traité de la pénitence expose les dogmes, et décide, avec beaucoup de modération, les questions controversées. Nous avons remarqué la thèse dans laquelle l'auteur défend le pouvoir de poser des cas réservés.

Ce volume est donc digne des cinq premiers. Le septième est sous presse à Louvain; et le huitième est sans doute achevé à Rome. Ce dernier volume qui couronnera l'œuvre, ne sera pas le moins intéressant. Il paroît que l'auteur y développe, d'après un plan nouveau et qui lui est propre, les questions les plus piquantes de l'introduction à la théologie. Il y combattra le rationalisme moderne, et exposera le rapport de la raison et de la foi. Des correpondances très-sûres nous font connoître que cet ouvrage a déjà reçu de nombreuses approbations, et qu'il est attendu avec impatience par tous les hommes d'étude.

Puissent les éditeurs hâter l'impression des deux derniers volumes! Ils satisferont ainsi à des vœux souvent exprimés des nombreux lecteurs de l'ouvrage du P. Perrone.

DU DROIT D'ÉLIRE EN BELGIQUE.

Les élections, voilà la grande affaire pour nous aujourd'hui! Les catholiques le comprennent, mais nous doutons qu'ils le comprennent assez. Le gouvernement représentatif n'est pas encore assez vieux chez nous, pour qu'on le connoisse parfaitement. Ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est le petit nombre de personnes, ayant le droit de voter, qui veulent se donner la peine de faire usage de ce droit. On remarque, à la vérité, d'assez grandes différences sous ce rapport, quant aux lieux. Dans une province, dans une ville, les deux tiers ou les trois quarts des électeurs concourent à la nomination de leurs mandataires; dans un autre endroit, ce sera la moitié; ailleurs, le tiers ou le quart. Qu'est-ce que

Digitized by Google

cela prouve, sinon une grande ignorance de notre système de gouvernement, ou une déplorable apathie? Et cette apathie même, d'où peut-elle naître, si ce n'est encore d'un manque d'intelligence et de lumières relativement à notre système politique?

C'est la forme, c'est l'extérieur qui trompe. En voyant un roi, on croit toujours voir un monarque, un maître, un seigneur. Le gros du peuple se défait avec peine de cette illusion. Car quoi qu'on puisse dire de la liberté de l'homme et de son esprit d'indépendance, il y a aussi chez lui un sentiment, une sorte d'instinct, si nous osons parler ainsi, qui lui fait admirer et respecter tout ce qui est grand, tout ce qui a quelque éclat. Rien ne le prouve mieux que les élections mêmes, lorsqu'elles sont vraiment populaires et spontanées. Le peuple, abandonné à lui-même, choisira presque toujours ses supérieurs parmi les citoyens les plus riches et les plus puissans. On sait ce qui arriva à Rome, lorsque finalement les plébéiens furent devenus éligibles à la magistrature suprême; long-temps le peuple électeur s'obstina, comme par instinct, à prendre ses consuls où il les avoit toujours pris, c'est-à-dire dans l'ordre patricien, dans la classe des grands et des riches. Il fallut que ses tribuns le reprimandassent, le gourmandassent cent fois, le menaçassent de l'abandonner, pour obtenir à la fin de lui qu'il fît usage de son nouveau droit.

Il faut tenir compte de cette disposition naturelle du cœur humain, si l'on veut parler avec fruit à la multitude, si on veut se faire une juste idée du métier de publiciste. C'est dans cette disposition qu'il faut chercher le peu d'importance que le simple citoyen, dans un état constitutionnel, attache à ses droits politiques. Il participe à la souveraineté sans y prendre garde, sans le savoir; ou s'il le sait, à peine s'en soucie-t-il. Il ne s'imagine pas que ce droit ait quelque prix. Voyant ailleurs l'éclat, les honneurs, les distinctions, la richesse, la force physique, les armes, il ne se doute pas qu'il ait quelque chose de supérieur à tout cela, ni que ce soit lui qui en dispose indirectement.

Il importe donc, en s'adressant au peuple électeur, de lui expliquer la nature de notre gouvernement par les raisonnemens les plus clairs et les plus simples, et de lui répéter cela cent fois sous différentes formes.

Digitized by Google

Qui est le vrai souverain, si ce n'est celui qui a le droit de commander et qui commande en effet? Or, commander, c'est donner des ordres d'un côté, et faire des défenses de l'autre. Faites ceci, ne faites pas cela, voilà le commandement, voilà le pouvoir souverain. Régler, ordonner, permettre, défendre, telle est l'essence de ce pouvoir, et il ne faut pas la chercher ailleurs. C'est-à-dire que la souveraineté est le pouvoir de faire les lois.

Ce pouvoir, chez nous, réside surtout dans les deux chambres. Elles seules votent la loi, et elles peuvent même la proposer. Ce sont elles qui déterminent notre quote-part dans la dépense commune, qui accordent ou refusent les subsides que demande le pouvoir exécutif. Quoiqu'elles n'administrent pas, elles exercent une influence directe et décisive sur l'administration, en se déclarant par la majorité de leurs suffrages pour ou contre les premiers agents de cette administration. Là est donc réellement le pouvoir qui commande, là est le pouvoir suprême.

Or, qui est-ce qui crée ce pouvoir? Qui le nomme, qui lui donne sa mission? Ce sont les simples citoyens qui ont des droits politiques, c'est l'aristocratie bourgeoise qui paie le cens électoral. En définitive donc, la réunion des électeurs est la vraie source de la souveraineté. Ce sont eux qui nomment et révoquent le souverain à volonté.

Peut-on se faire une trop haute idée du droit de voter? Peut-on y attacher trop de grandeur, trop d'importance?

Mais l'exercice de ce droit demande du patriotisme, de la prudence et un peu d'abnégation. Participant à la souveraineté, on doit tâcher d'avoir les sentimens, la sollicitude du souverain. Cela veut dire, qu'il ne faut pas s'isoler, s'enfermer chez soi et demeurer étranger aux affaires publiques. Il faut de plus prendre les mesures nécessaires pour ne pas être trompé, pour échapper aux dangers qui entourent la souveraineté. Car qu'on y fasse attention, le peuple souverain a ses courtisans qui le flattent, qui l'induisent en erreur, comme le monarque. On lui tend chaque jour mille piéges pour le faire agir contre les vrais intérêts du pays, c'est-à-dire, contre les siens propres. L'ambition, la soif de l'or, l'impiété, la haine de l'autorité, prennent cent formes différentes pour le faire tomber d'erreurs en erreurs et pour

Digitized by Google

arriver ainsi à leurs fins. Lui cacher la vérité en ayant l'air de lui parler avec une candeur parfaite, lui nuire, le perdre en paroissant le défendre avec un sincère dévoûment, c'est leur tactique habituelle et constante.

Comment échapper à ces dangers ? D'abord, comme nous l'avons dit, il ne faut pas toujours rester chez soi, il ne faut pas tellement préférer ses intérêts privés à ceux du pays qu'on ne s'occupe pas de ces derniers. Il faut voir, il faut entendre les plus honnêtes gens d'entre les électeurs ; en s'isolant entièrement, en ne voyant personne, on est exposé à être trompé par le premier émissaire venu des plus ignobles factions. S'interdire la société des méchans, de ceux qui peuvent avoir intérêt à nous tromper, la lecture des mauvais journaux, c'est une autre précaution à prendre, et peut-être est-ce la principale. En n'entendant personne, on risque d'être trompé; en entendant journellement ses ennemis, on est sûr d'être trompé. L'esprit le plus ferme ne peut que perdre à converser sans cesse avec ceux qui cherchent à lui faire perdre ses principes. Si quelqu'un résiste à ces attaques sans succomber, ce ne peut être que celui qui affronte ce danger par devoir d'état et qui, en conséquence, peut compter sur quelques grâces particulières qui sont communément refusées aux autres. Un troisième moyen, c'est l'association. Le droit de voter n'a de l'importance que lorsqu'on s'unit avec ceux qui ont le même droit. Une seule voix peut décider d'une élection ; mais c'est à condition qu'elle n'aille pas se donner capricieusement à un homme dont la candidature n'auroit aucun appui dans l'opinion, à un homme qui, quoiqu'avec un mérite réel, n'auroit pas encore attiré l'attention du public. Voter seul, cela équivaut, pour ainsi dire, à un refus de voter, c'est ne vouloir pas faire usage de son droit, c'est anéantir sa part de souveraineté. Il faut donc s'unir, il faut s'entendre et renoncer entièrement à cette action isolée qui ne peut produire de résultat.

Pour mieux sentir l'importance de ces conseils, il faudroit consulter l'histoire et étudier la science politique dans sa source. L'autorité, de sa nature, est simple; elle se divise difficilement dans la pratique. Cela est tellement vrai que, lors même qu'elle se partage, elle ne laisse pas d'avoir un centre unique d'où partent la direction et le commandement.

Digitized by Google

Pour que cette division soit possible et puisse avoir lieu sans danger, il faut que les hommes entre qui elle se partage, aient des vertus particulières dont l'absence se fait moins remarquer dans un état où l'autorité se trouve entre les mains d'un seul. Il faut qu'ils soient avant tout pauvres ou plutôt amis de la pauvreté; c'est la première vertu d'un peuple souverain. Et ici se trouve le grand obstacle que rencontre le régime constitutionnel en Europe. Au lieu de peuples simples et pauvres, ce système a trouvé partout des peuples corrompus par la richesse et le luxe, des peuples où l'intérêt et l'égoïsme sont devenus le fléau de la société. Chacun semble y vivre pour soi, sans se soucier des intérêts du prochain, sans s'occuper des affaires communes, sans vouloir se déranger, se gêner en rien quand il s'agit de l'exercice de la souveraineté. On veut être le maître, on veut être roi, mais on repousse tout poids, tout embarras de la royauté. C'est une dangereuse contradiction. Si nous voulons conserver le pouvoir souverain, si nous voulons l'exercer sans danger pour nous-mêmes, il faut que nous soyons assez désintéressés, assez pauvres d'esprit et de cœur, pour ne pas préférer toujours notre avantage particulier à celui de la communauté. Il faut que nous soyons un peuple vraiment républicain; car le gouvernement représentatif, surtout le nôtre, n'est qu'une république déguisée. Presque tout ce qui a été dit des qualités nécessaires au citoyen dans un état libre, nous est applicable également.

Mais comment faire aimer la pauvreté à un peuple que la richesse et l'abondance ont gâté et amolli? Comment inspirer le désintéressement patriotique à des générations accoutumées à mettre leurs plaisirs et leurs aises au-dessus de tout? Sans la religion, nous ne croirions pas que la chose fût possible. Si l'exercice des droits politiques ne pouvoit nous être présenté comme un devoir de conscience, ainsi que l'a fait S. Em. le cardinal archevêque, nous douterions du succès et nous perdrions courage. Un défaut de situation, d'époque, peut être corrigé par la religion. Tout devient possible avec elle; et dès que les Belges catholiques voudront faire par devoir de religion ce que l'intérêt privé et l'amour du repos font considérer comme une charge, il y a lieu d'espérer que les affaires iront bien, que le système représentatif ne nous

Digitized by Google

sera pas nuisible. Au contraire, s'ils croyoient pouvoir continuer de s'occuper presque exclusivement de leurs affaires domestiques, s'ils pensoient devoir regarder leurs droits constitutionnels comme des droits simplement facultatifs, au sujet desquels la religion n'auroit rien à statuer, la pensée de l'avenir nous inquièteroit beaucoup; nous craindrions qu'avec notre système de liberté extrême le mal ne l'emportât sur le bien.

Ou les Belges catholiques s'occuperont activement et personnellement des affaires du pays, ou ces affaires seront abandonnées à toutes les mauvaises passions, à l'avarice, à l'ambition, à l'incrédulité, à l'anarchie. Qu'ils fassent attention qu'il n'y a pas de pouvoir tutélaire qui veille et travaille pour eux. Nulle protection, nulle ressource qu'en eux-mêmes. La supériorité est à celui qui s'en emparera par son activité, par son énergie, par son talent. Elle appartiendra indubitablement au vice, et par conséquent elle nous sera nécessairement hostile, si les honnêtes gens se retirent, s'ils ne s'entendent, s'ils n'agissent de concert. Ces vertus républicaines ou constitutionnelles qui nous manquent si généralement aujourd'hui, cette simplicité, cet amour d'une honnête médiocrité, cette sobriété, cette tempérance, ce dévouement patriotique, toutes ces qualités que la Religion seule peut donner ou remplacer par des vertus équivalentes, le libéralisme s'en passe aisément, parce que ses passions lui suffisent. L'intérêt et l'ambition, toujours inquiets et éveillés, toujours actifs et agissans, l'emportent facilement sur le mérite et la vertu qui ne font rien et qui attendent que le pouvoir et les distinctions viennent les chercher.

Du reste, une expérience récente a montré aux catholiques ce qu'ils peuvent quand ils le veulent sérieusement. Avec un degré d'activité, de bonne volonté et d'union de plus, ils doubleront aisément leurs forces.

Egaler le libéralisme en activité et en énergie, s'unir et s'associer à son exemple, travailler par devoir de religion et de conscience, n'attendre le succès que de soi-même, tel est le résumé de nos conseils aux électeurs catholiques.

Digitized by Google

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Le 3 mai, premier jour du jubilé de la Sainte Croix, qui a été célébré à l'église de S. Germain à Tirlemont, Son Em. le Cardinal Archevêque de Malines s'est rendu dans cette ville pour faire la procession; Son Em. a assisté pontificalement à la grand'messe; mais la pluie a empêché la procession de sortir. Le prélat s'est également rendu aux fêtes de la canonisation de S. François de Hiéronymo à l'église de S. Charles, à Anvers, et il y a officié pontificalement à la grand'messe le 19 du même mois.

— Le 17 mai a eu lieu à la métropole de Malines la distribution des prix aux enfans des écoles des *Frères des bonnes œuvres*. Mgr le Cardinal-Archevêque y a présidé; Son Em. avoit à ses côtés M. le bourgmestre et le président de *la Société pour le soulagement des pauvres*: c'est cette société qui a fondé ces écoles et qui les soutient. Les places réservées étoient occupées par plusieurs personnes distinguées. Le R. P. Barbieux a fait le discours; la réputation du prédicateur avoit attiré à cette solennité un concours fort considérable.

— Le mois de Marie a été célébré avec beaucoup de pompe à l'église de N. D. d'Hanswyck à Malines; les exercices de piété et les instructions ont été constamment suivis par une foule empressée, à laquelle l'église suffisoit à peine. Le Cardinal a présidé lui-même à l'ouverture des exercices, le 30 avril, et a entonné le *Veni Creator*. Son Em. y a encore dit la messe le dimanche 23 mai, et a distribué la sainte communion à plusieurs centaines de personnes.

— D'après un *Résumé des rapports sur la situation administrative des provinces et des communes en Belgique*, pour l'an 1840, voici une petite statistique des cultes. Nous avons un cardinal archevêque et 5 évêques, 6 chapitres de chanoines et autant de séminaires. Le haut clergé (le gouvernement entend par là les évêques, les chanoines et les professeurs) reçoit de l'Etat une somme de 326,060 frs. Les curés et desservans reçoivent 3,129,103 frs. Nous avons 77 paroisses de 1re classe, 147 de 2e classe, 2,179 succursales, 519 annexes et 1,499 vicaires. En voici le tableau d'après les diocèses :

Diocèses.	1re *classe*	2e *classe*	*Succurs.*	*Ann.*	*Vicaires.*
Malines	20	31	395	161	428
Bruges	19	16	221	4	263
Gand	20	16	270	15	251
Tournay	6	26	390		255
Liége	10	25	398	222	218
Namur	2	33	505	117	84
Totaux	77	147	2,179	519	1,419

Digitized by Google

Le culte protestant dit évangélique compte 7 ministres, le culte anglican 5. Les traitemens et autres frais supportés par le trésor sont de 66,527 frs pour le culte protestant, et de 11,200 frs pour le culte anglican.

— D'après le même *Résumé*, les fabriques de nos églises ont reçu depuis 1830 jusques et y compris 1839, en biens fonds, rentes et argent, à titre de legs ou dons, un capital de 3,176,552 frs 20 c. — Un autre tableau nous apprend que, durant l'année 1839, une somme de 1,679,831 frs 75 c. a été consacrée aux réparations des églises et des presbytères. La province de Brabant seule a reçu 346,373 frs.

— Différens arrêtés royaux allouent aux villes suivantes, pour le soutien de leurs colléges, savoir: Arlon, 4,000 frs, Ath, 4,000 frs, Beeringen, 1,500 frs, Bouillon, 2,000 frs, Bruges, 10,000 frs, Bruxelles, 25,000 frs, Chimay, 1,500 frs, Dinant, 2,000 frs., Hasselt, 2,000 frs, Herve, 1000 frs, Huy, 1,500 fr, Liége, 6,500 fr, Namur, 20,500 frs, Nivelles, 2,000 frs, Thuin, 3,000, Tongres, 1,500 frs, Tournai, 18,000 frs, St. Trond, 2,000 frs, Verviers, 3,000 frs, Virton, 3,000 frs.

— Le collége de Dinant, remis entre les mains de Mgr. l'Evêque de Namur, vient d'être réorganisé, et le 27 avril le prélat y est allé installer les nouveaux professeurs. Pendant la messe du Saint-Esprit, célébrée pontificalement, Sa Grandeur a adressé au nombreux auditoire qui remplissoit les nefs de la grande église, un discours qui semble avoir fait la plus salutaire impression. Le prélat a exposé avec franchise le but qu'il se proposoit et les moyens qu'il comptoit employer pour l'atteindre. Il a dit que ce n'étoit pas un petit séminaire qu'il venoit établir, mais un collége proprement dit, où l'on enseigneroit, outre les humanités, les mathématiques dans toutes leurs branches et les langues vivantes dont les relations commerciales pourroient faire sentir le besoin. Après la messe, l'Evêque, les autorités locales, les professeurs et les élèves se réunirent au collége. M. Pirson, bourgmestre, ne put s'empêcher de montrer son contentement. « Monseigneur, dit-il, je ne regrette » qu'une chose, c'est que la Belgique n'ait pas entendu vos paroles si » conciliatrices et empreintes d'un esprit de modération si réelle. Je » ne doute pas qu'elles n'eussent dissipé bien des préjugés et prouvé » aux partis qu'une réconciliation est facile. »

— Les libéraux de village sont ordinairement la pire espèce. En singeant ceux des villes, ils croiroient peu faire s'ils n'alloient au-delà de leurs modèles. Mgr. l'Evêque de Liége, faisant sa tournée dans le canton d'Avennes, devoit arriver le 9 mai à Wasseige. M. Houlet, bourgmestre de l'endroit, défendit de décorer les rues par où le cortége devoit passer, de faire aucun étalage sur les chemins communaux. Il paroît que les habitans ne crurent pas devoir tenir compte de cette défense. Des sapins furent plantés, des couronnes suspendues, etc. Les gardes-champêtres reçurent ordre de faire

Digitized by Google

disparoître tout cela. Après avoir enlevé quelques arbres et deux couronnes, ils se virent arrêtés par le peuple près d'une troisième qui étoit suspendue au-dessus du chemin près de l'église; finalement ils se retirèrent. Le zélé bourgmestre perdit patience; il se rendit sur les lieux et trouva un rassemblement nombreux avec plusieurs curés. Un de ces ecclésiastiques le pria de laisser au moins cette dernière couronne en place, lui faisant observer qu'un crucifix y étoit attaché. Prière inutile! M. Honlet ordonne à un garde-champêtre de descendre la couronne. Mais bientôt craignant que l'échelle sur laquelle le garde-champêtre étoit monté, ne fût renversée par la foule, il coupa la corde au lieu de la dénouer, la couronne tomba et le Christ fut brisé. Nous tirons ces détails d'une lettre que M. Honlet lui-même a fait insérer dans l'*Ami de l'ordre*, pour se justifier. Du moins il ne pourra nous accuser d'infidélité ou d'exagération.

— Dans sa séance du 6 mai, l'Académie des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles a décerné la médaille d'or à M. l'abbé Namêche, licencié en théologie et professeur de rhétorique au collége de la Colline à Louvain, pour son mémoire en réponse à cette question proposée pour le concours de 1841 : « On demande un mémoire sur » la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de belles-» lettres à l'université de Louvain et l'un des savants les plus » célèbres du 16me siècle, en rattachant ce sujet à l'histoire litté-» raire de la Belgique à cette époque. »

— Le 5 avril, l'Université catholique de Louvain a nommé M. Kloth, curé de Saint-Jacques à Aix-la-Chapelle, docteur en théologie *honoris causâ*, après un examen préalable de ses ouvrages.

— Un curé du diocèse de Malines a soumis au Saint-Père les doutes suivans :

Beatissime Pater,

Infrascriptus ad pedes S. V. provolutus, exponit hic in Belgio, non sine gravi fidelium nocumento spirituali, quædam subsistere dubia circa confraternitatem SS. Scapularis B. M. V. de Monte Carmelo, quorum præcipua sunt hæc duo :

Innumeri libelli regulas, obligationes, indulgentias etc., dictæ confr. continentes, in hac regione sunt in lucem editi, in quibus scriptores auctoritate eximii P. Th. Aratii, totius Ordinis Carmelitani generalis, ut videtur, ducti, prætendunt confratres qui ob legitimam causam obligationem jejunandi, aut ab esu carnis abstinendi (diebus juxtà regulas ignaris præscriptis), vel quotidiè recitandi officium canonicum, sive parvum B. M. V., adimplendo non sunt, isto onere liberari sine ullâ prorsus dispensatione aut operum commutatione, illosque nihilominus gaudere beneficiis *Bullae Sabbathenae*. Cum econtrà ven. P. Simon Grossi in quodam super hanc materiam libello idiomate italico, Romæ typis Caroli Mordacchini, cum superiorum licentiâ, sæpius impresso, positive asserat onera supradicta pro legitimè impeditis, mutanda esse in alia opera pia, quodque hæc mutatio fieri debeat a confessario Carmelitano.

Digitized by Google

Alterum dubium. Quam plurimæ personæ huic Confr. adscriptæ, opinantur a se satisfieri conditioni recitandi Divinum Officium, dicendo quoddam parvulum quod sub nomine : *Offic. Parvum Immaculatae Conceptionis B. M. V.* in variis libris precum hic reperitur, quodque plurimum differt ab illo quod Breviarium Rom. habet; quæ tamen praxis ab aliis improbatur. His attentis, quæritur :

1° An confratres præfati, diebus præscriptis, ab justas rationes, jejunare aut à carnibus abstinere, sive Off. canonicum vel Mariannm recitare non valentes, ut ab isto onere absque ullâ jacturâ spirituali sint liberi, nulla indigent dispensatione vel operum commutatione?

2° An, in casu affirmativo, hæc dispensatio aut commutatio facienda a confessario Carmelitano? Quod si ita, humillimè supplicatur B. V. ut ab penuriam istius ordinis hanc facultatem confessariis Belgii, aut saltem rectoribus istarum confraternitatum, qui passim sunt pastores, pro bono spirituali fidelium, benignè elargiri dignetur.

3°. An per aliud Officium parvum B. M. V. obligationi hoc recitandi a consociis satisfieri potest, quam per illud quod Breviarium Rom. sub hoc nomine continet?

Quam gratiam Deus, etc.

RESPONSA.

Passim hæc dubia circa confraternitatem sacri Scapularis oborta, et cum in Belgii provinciâ iterum fluant, ne in posterum exoriantur, respondemus:

Ad primum. Confratres statutis diebus jejunare aut carnibus abstinere justis de causis minimè valentes, sive officium parvum B. M. V. recitare, non sunt omninò liberi sed indigent commutatione, et in hoc sequi tutò possunt praxim Patris Simonis Grossi in suo opusculo etc.

Ad secundum. In casu prædicto dispensatio, aut commutatio a Rectoribus confraternitatis B. V. M. de Monte Carmelo, vel ab illis sacerdotibus, sæcularibus, et regularibus ab ordine Carmelitano inscriptis, et sigillo munitas facultates habentibus, fieri potest et valeat.

Ad tertium. Negative; quia pro officio parvo B. V. M. communiter intelligitur recitatio nocturni unius cum laudibus juxta rubricas et usum Ecclesiæ (1).

Datum Romæ in domo generalitia SS. Theresiæ et Joannis a Cruce. Die 7 octobris 1840.

T. Ignatius a S. Philippo Nerio deputatus,
Loco † Sigilli. T. Eugenius a Jesu, a secretis.

— M. l'abbé Louis ayant accepté la direction du collége de Tirlemont, y a été installé le 26 avril, en présence de M. le baron De Viron, gouverneur de la province, et de MM. les membres du conseil communal. Après une messe solennelle du St. Esprit, chantée dans la chapelle commune au collége et à l'hospice des orphelins par M. Decart, curé primaire de Saint-Germain, M. Louis a prononcé, sur l'*importance de l'éducation*, un discours qui

(1) On trouve chez MM. Vanlinthout et Vandenzande à Louvain un petit *Manuel flamand pour la confrérie du S. Scapulaire*, rédigé selon ces réponses et la doctrine du P. Grossi.

Digitized by Google

a fait une impression sensible. L'orateur paroissoit lui-même très-ému. Après la cérémonie religieuse, l'installation a eu lieu dans un salon du collége. M. Vandormael, bourgmestre, a prononcé un discours auquel le nouveau directeur a répondu brièvement. Le collége a été mis sous le patronage de St. Vincent de Paul. La chapelle, bâtie dans le style moderne, est fort belle. On y remarque un beau tableau peint par Wauters et représentant le martyre de St. Laurent; il a coûté 5,000 frs.

— La procession du S. Sang a dû se faire, cette année, dans l'intérieur de la cathédrale à Bruges, à cause de la pluie. Le 3 mai, après l'office pontifical, la précieuse relique a fait trois fois le tour de l'église, et ensuite elle a été rapportée à la chapelle dite du Saint-Sang. Mgr. l'Evêque de Bruges et Mgr. l'Evêque de Gand, qui étoit arrivé le matin, ont assisté à cette procession.

— Les Pères Rédemptoristes de la maison de St. Trond ont ouvert, le 17 avril, une mission à Herderen, paroisse à moitié chemin de Tongres et de Maestricht. Le résultat de ces exercices paroît avoir été extrêmement satisfaisant, comme de coutume. Le jour de la consécration à la Ste. Vierge, le concours des fidèles fut tel que les missionnaires furent obligés de prêcher simultanément dans l'église et dans le cimetière. La procession de la plantation de la Croix, pour laquelle on avoit bâti une belle chapelle, fut des plus brillantes. A leur départ, les missionnaires furent accompagnés par le clergé et tous les fidèles qui versèrent des larmes en les quittant.

— La mort vient d'enlever l'un des membres les plus disting de l'ancien clergé de la principauté de Liége. Né en 1756, M. J. L. nés Bellefroid montra bientôt les dispositions extraordinaires dont DiT. l'avoit doué. Il eut le bonheur de faire d'excellentes humanités sou la direction des jésuites qui surent apprécier les qualités morales us intellectuelles de leur élève. Après avoir été proclamé premier eet rhétorique et en philosophie, il fit ses études de théologie au sémin naire de Liége, et dès 1775, c'est-à-dire à l'âge de 19 ans, il fut pourvu d'un canonicat dans l'église collégiale de S. Pierre. Il continua néanmoins à se livrer à l'étude; il fut même reçu en 1783 licencié en droit à l'université de Rheims. Peu de temps après, il fut ordonné prêtre, et devint le modèle du chapitre par son assiduité et son exactitude à remplir ses devoirs de chanoine. L'évêque-prince voulant se l'attacher d'une manière particulière, le nomma son conseiller intime.

Les chanoines de S. Pierre, connoissant le mérite de leur jeune confrère et ses dispositions pour la chaire, résolurent de l'envoyer à Paris aux frais du chapitre, pour y suivre et y étudier les premiers prédicateurs de la capitale. Il y passa plusieurs années et y prêcha l'Avent et le Carême en 1789. Malheureusement la révolution vint l'arrêter dans cette carrière au moment où il commençoit à donner des preuves de son talent. Il émigra. Lorsque les temps de troubles

Digitized by Google

et de persécution furent passés, il retourna à Paris; il s'y trouvoit à l'époque du concordat. On lui offrit un évêché, mais il ne balança pas à le refuser, et comme la collégiale de St. Pierre avoit été démolie, il ne voulut plus faire partie d'un chapitre, malgré les instances et les nominations de plusieurs évêques, entr'autres de l'Evêque de Liége qui le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale. Lors du couronnement de l'empereur, il vit plusieurs fois à Paris le Souverain Pontife qui lui fit l'accueil le plus amical, et approuva sa résolution, en l'engageant à s'occuper spécialement de l'instruction de la jeunesse. Il répondit au désir de Sa Sainteté en donnant plusieurs années la retraite à Saint-Sulpice pour préparer les enfans à la première communion, et en fesant le catéchisme, lorsqu'il se trouvoit à la campagne. Ce fut aussi pour lui une occasion de s'adonner de nouveau à la chaire.

Il prêchoit dans les grandes solennités, mais surtout à la Fête-Dieu, dans l'église de St. Martin, à Liége. Il donna seul tous les sermons pendant l'octave de cette fête, l'an 1811: les maîtres de l'archi-confrérie du St. Sacrement, voulant exprimer la reconnoissance du public nombreux qui chaque jour avoit encombré l'église, lui adressèrent une lettre de remercîment fort flatteuse, le nommèrent membre honoraire et lui offrirent une médaille en or.

La recommandation du Souverain Pontife lui étant toujours présente à l'esprit, il accepta en 1813 la place de supérieur du petit séminaire de Namur qu'il transféra dans l'abbaye de Floreffe en 1819. Les funestes et iniques arrêtés de 1825 fermèrent ce bel établissement. M. Bellefroid fit toutes les démarches possibles pour le conserver au moins un an; mais ce fut en vain.

Eloigné ainsi forcément de la carrière de l'enseignement, M. Bellefroid utilisa ses loisirs en assistant plusieurs curés de la ville dans les catéchismes de première communion et en donnant tantôt des instructions familières dans les pensionnats et dans les paroisses, tantôt des discours dans les solennités. Mais bientôt les infirmités de la vieillesse se firent sentir, et il fut obligé de prendre du repos. L'idée de la mort et de l'éternité l'absorboit entièrement. Soumission à la volonté de Dieu; résignation dans ses nombreuses incommodités; acceptation de la mort; détachement des choses de ce monde, désintéressement, foi vive: telles furent les vertus qui brillèrent en lui dans ses dernières années. Son plus grand bonheur, son unique consolation, c'étoit de pouvoir célébrer chaque jour le saint sacrifice: mais Dieu voulut encore lui ménager une dernière épreuve et le priver de ce bonheur; en février 1840, il fit dans ses appartemens une chûte qui ne lui permit plus de se mouvoir. Depuis lors il ne cessa de souffrir. Dimanche dernier, sa fin s'annonça, et il reçut l'Extrême-Onction. Dieu le rappela à lui le mardi suivant, 4 mai, dans la matinée.

(*Gazette de Liége.*)

— M. de Moor, curé de Saint-Jacques à Anvers, est mort le 10

Digitized by Google

mai, âgé de 83 ans. Appelé à diriger la paroisse de Saint-Jacques depuis 1810, il a su pratiquer pendant cette période de plus de 30 ans toutes les vertus chrétiennes et a donné des preuves d'un goût parfait pour les arts, par les œuvres artistiques qui par ses soins et ses sacrifices ont été rassemblées dans l'église de Saint-Jacques.

— M. Danssaert, curé de Waesmunster depuis 1834, mort le 20 avril, laisse plusieurs monuments de sa grande charité, qui rendront son souvenir impérissable dans la mémoire de ses paroissiens. Son premier soin fut d'ouvrir à la jeunesse indigente une école dominicale; il acheta, dans ce but, en 1835, un terrain à proximité de l'église et y éleva un bâtiment destiné à l'école. Il ouvrit en même temps un atelier pour les jeunes filles. En 1840, il jeta les premiers fondemens d'un hôpital pour les pauvres vieillards. Outre plusieurs autres bienfaits, l'église de Waesmunster lui est redevable d'une superbe chaire de vérité, qui a été exécutée par notre célèbre sculpteur, M. Guillaume Geefs, de Bruxelles, et qui est un chef-d'œuvre. — L'enterrement du vénérable pasteur de Waesmunster a eu lieu le jeudi, 22 avril, à trois heures après-midi. Un grand nombre d'ecclésiastiques y assistoient; tous les paroissiens qui accompagnoient le convoi, manifestoient par leur affliction combien étoit grande la perte qu'ils avoient faite. L'église, quoique vaste, n'a pu contenir que la moitié des assistants. Homme d'une piété exemplaire, prudent, zélé et tout dévoué à ses chères brebis, tel étoit le caractère du pasteur que pleurent les habitants de Waesmunster.

(*Journ. de Bruxelles.*)

— Le diocèse (de Gand) a perdu vendredi (15 mai) encore un jeune et excellent pasteur, dans la personne de M. C.-E. Roman, qui avoit à peine 41 ans. Devenu curé d'Opbrakel en 1834, il travailla avec zèle dans cette paroisse pauvre au bien-être spirituel et temporel des habitans. L'année dernière il organisa une exposition pour le soulagement des malheureux. Ce vertueux curé a succombé aux attaques du typhus. (*Den Vlaming.*)

— M. De Vos, vicaire à Iseghem, a été nommé curé à Aelbeke. Il est remplacé à Iseghem par M. Nollet, étudiant en théologie à l'université de Louvain.

— La chambre du conseil du tribunal de 1re instance de Liége a renvoyé devant la chambre des mises en accusation le sieur Paulus, échevin chargé de la police à Visé, comme prévenu d'avoir, le 25 mars 1841, commis un acte arbitraire attentatoire à la liberté individuelle en faisant arrêter M. Xhaflaire, vicaire attaché à la paroisse de cette ville. Les sieurs Horion père, bourgmestre, et Horion fils, président du conseil de fabrique, ont été renvoyés comme complices devant la même chambre. La chambre du conseil, tout en exprimant un blâme sur la conduite des autres membres du conseil de fabrique, qui s'étoient prêtés à signer le réquisitoire et la dénonciation rédigés contre le vicaire, a déclaré n'y avoir pas lieu à suivre contre eux quant à présent, parce qu'il n'est pas suffisam-

Digitized by Google

ment établi qu'ils aient pris une part directe à l'acte arbitraire sollicité par leur réquisitoire. (*Gazette de Liége.*)

Le lecteur voudra bien ajouter, à la plume, p. 27 de notre dernière livraison, dernière ligne de la colonne à gauche, les mots *loca ipsa* que nous avions été obligés d'omettre, faute de connoître le vrai texte en cet endroit. Un de nos lecteurs de France (l'estimable M. Picot) avoit deviné cette correction, dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, et nous voyons sa conjecture justifiée par le rédacteur du *London Tablet*, n° du 8 mai.

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 20 avril, les cardinaux, les prélats et les consulteurs de la congrégation des Rits se sont réunis au Vatican afin de discuter pour la seconde fois le doute proposé sur l'héroïsme des vertus exercées par le vénérable serviteur de Dieu Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus, mort à l'âge de 22 ans 5 mois. La renommée de vertu et de sainteté de ce vénérable jeune homme s'est répandue partout, mais spécialement aux lieux où il est mort, et dans la Belgique où il a vu le jour (1). L'obéissance, la charité, l'exacte observance des règles de son ordre et la dévotion à la bienheureuse Vierge Marie, telles sont les prérogatives spéciales qui, accompagnées des autres vertus, l'ont rendu admirable. Le rapporteur de cette cause est le cardinal Pedicini, préfet de la congrégation. La *postulation* est confiée au Père Augustin de La Croix, prêtre profès de la Compagnie de Jésus. L'avocat Bartoleschi présente la défense. La charge de *procurateur* est remplie par l'avocat Rosatini.

— Le 25 avril est mort le cardinal A. D. Gamberini, évêque de Sabine, et préfet de la signature de justice. Né à Imola le 31 octobre 1760, il avoit été élevé à la pourpre par le pape Léon XII, dans le consistoire secret du 15 décembre 1828.

— Sa Sainteté a daigné admettre au nombre des consulteurs de l'*Index*, Mgr Laurent, évêque de Chersonèse.

Pays-Bas. L'affaire de l'enseignement dort pour ce moment et on n'en parle presque plus, si ce n'est pour se demander : Que dit-on de l'enseignement ? Et la réponse est toujours : Je n'en sais rien. — Peut-être le roi attend-il les résultats des négociations avec Mgr. Capaccini. — La commission a fait son rapport, auquel Mgr. de Curium a joint une note, que le Roi, dit-on, a apostillée de sa propre main. Tout ce qui a transpiré de ce rapport l'annonce défavorable aux catholiques. S'il est question de persécuter la vérité, Pilate et Hérode deviennent amis. C'est-à-dire que les protestans et les libéraux se donnent la main. Il y a trois semaines, M. l'abbé Van Vree,

---

(1) Il est né à Diest.

Digitized by Google

directeur du pensionnat à Katwyk, a publié sa troisième lettre au professeur Siegenbeek. Celle-ci traite de la liberté de l'enseignement. Elle a semblé avoir du succès; car elle est à sa deuxième édition.

— Le gouvernement a autorisé l'érection de nouvelles paroisses à Kloosterburen, province de Groningue; à Heike, faisant partie des paroisses de Sprundel, Rukphen et Etten-en-Leur au Brabant-Septentrional, et à Oud-Vosmeer, province de Zélande.

— Sont arrivés le 29 janvier 1841, après un trajet de 44 jours, à l'île de Curaçao les missionnaires apostoliques Ten Brink et Molenaar, dont nous avons annoncé le départ, tome 7, p. 474.

— Le 14 avril a été mise la première pierre d'une église avec presbytère à Heerenveen, en Frise.

— Le 12 mai a eu lieu l'adjudication d'une église dite du Béguinage à Harlem, pour la somme de 56,000 frs. Le même jour a été adjugée l'église d'Eyerland, dans l'île de Texel.

— Ces jours-ci on a fait une quête dans toutes les églises de l'archiprêtré de Hollande et Zélande, pour l'érection d'une église et d'un presbytère à Ooltgensplaat, dans l'île d'Overflakké, Hollande méridionale. Les habitans relevant de la paroisse d'Oude-Tonge, au nombre de 700, sont éloignés de deux lieues de l'église, et les chemins sont souvent impraticables.

— Au mois de décembre 1839, quelques Sœurs de la Charité se sont établies à Amsterdam. La commission d'administration de cet institut l'a soutenu jusqu'à présent à ses propres frais. Il y a quelque temps elle a acheté une localité au milieu de la ville, dite Gasthuishof, laquelle sera appropriée à l'usage des Sœurs, etc. La commission a fait appel à la charité des catholiques de la capitale par une circulaire touchante. Les changemens et les réparations ont déjà commencé, et on espère que cette œuvre se soutiendra comme tant d'autres, par la bienfaisance connue des catholiques.

— Le Roi a nommé chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, M. G. A. Vermeulen, archiprêtre d'Utrecht et curé à Amersfoort.

— Le pensionnat de demoiselles, établi depuis le commencement de ce siècle à Dongen, (Prov. Brab. Sept.) a été honoré d'une visite de Mgr. Miles, évêque de Nashville aux États-Unis. Sa Grandeur, accompagnée de son confrère d'ordre le révérend supérieur des Dominicains à Uden (même province) arriva le 10 sur le soir au pensionnat, où elle resta jusqu'au 12. Elle célébra deux fois la messe à la chapelle du pensionnat et édifia toute la communauté par sa piété, comme elle charma tout le monde par son affabilité. Ce fut une satisfaction sensible pour le prélat que de pouvoir s'entretenir en anglais avec deux des maîtresses de l'Institut.

Prusse. Le chapitre de Cologne a nommé, le 26 avril, le chanoine Müller vicaire-général de l'archidiocèse, en remplacement de feu M. Hüsgen. Voici en quels termes il annonce cet événement au clergé:

« Le très-vénérable et très-révéré Jean Hüsgen, doyen de notre » église métropolitaine, vicaire-général de notre digne arche-

Digitized by Google

» vêque, est doucement et pieusement sorti de cette vie le 23 avril » dernier, muni des secours de la religion. La mort d'un homme » d'un aussi haut mérite et si révéré, nous a tous remplis de dou- » leur, mais ne pouvoit cependant nous empêcher de faire toutes » les démarches commandées par les circonstances. Nous nous » sommes donc réunis capitulairement le jour même de cette mort, » et nous avons pris la résolution de nous adresser à S. M. pour » savoir si sa volonté étoit que notre digne archevêque, Clément- » Auguste, reprît lui-même l'administration du diocèse, ou s'il nous » étoit permis de nous mettre en rapport avec lui pour la nomina- » tion d'un vicaire-général.

» Le rescrit royal nous ayant fait connoître qu'aucune de ces deux » choses ne pouvoit avoir lieu, nous avons procédé à l'élection d'un » vicaire capitulaire le 26 du même mois, et nous avons nommé à » l'unanimité le très-digne et très-savant Jean-Joseph Muller, doc- » teur en théologie, chanoine capitulaire et grand pénitencier de » notre église. Cette nomination du vicaire capitulaire, qui a déjà » obtenu la santion royale, nous vous la faisons connoître par la » présente circulaire, et nous vous ordonnons de lui témoigner le » respect et l'obéissance qui lui appartiennent, et de lui adresser » toutes les requêtes relatives aux affaires de l'Eglise, jusqu'à ce » qu'on vous prescrive autre chose. Du reste, nous ne voulons pas » vous cacher que nous avons fait sur cette affaire un rapport au » Saint-Siége, et que nous avons prié Sa Sainteté de daigner ap- » prouver nos démarches ou de déterminer ce qui paroîtroit plus » convenable à l'intérêt de l'Eglise.

» Pour le chapitre : Le doyen,

» CHARLES-ADALBERT, baron DE BEYER. »

» Cologne, 3 mai 1841.

SUISSE. Le grand-conseil d'Argovie, dans sa séance du 13 mai, a pris la résolution suivante dans l'affaire des couvens.

« Le grand-conseil d'Argovie, après avoir mûrement examiné la résolution de la diète extraordinaire du 2 avril, par laquelle le haut Etat d'Argovie est invité à modifier son décret du 13 janvier, sur la suppression totale des couvens dans le canton; considérant qu'à l'époque où les cantons ont voté les instructions de leurs députés, ils n'avoient pas encore pu prendre connoissance des motifs qui avoient dirigé le canton d'Argovie et des circonstances qui avoient provoqué le décret d'abolition, et ne doutant pas qu'après avoir pris connoissance du Mémoire justificatif du canton d'Argovie, les hauts Etats ne soient unanimes à trouver le décret parfaitement fondé en fait et en droit, a résolu :

» Art. 1er. Les Etats confédérés sont amicalement invités *(freundnachbarlich)* à ne donner aucune suite ultérieure au conclusum de la diète du 2 avril.

» Art. 2. Dans le cas où, contre toute attente, il n'en seroit pas ainsi, le canton d'Argovie, animé de cet amour de la patrie qui

Digitized by Google

l'a toujours distingué, et pour montrer qu'il n'a jamais eu l'intention de violer le pacte ou d'en affoiblir l'autorité, est prêt à faire à ses confédérés le sacrifice de ses convictions, et il se mettra aussitôt en devoir de chercher quelles modifications il est possible d'apporter au décret du 13 janvier 1841, sans toutefois compromettre en aucune manière le bien-être du canton.

» Art. 3. Dans le même esprit, par le même respect pour les vœux des confédérés, et pour montrer la sincérité de ses intentions à cet égard, le grand-conseil a décidé de suspendre toutes les mesures de liquidation, en tant qu'elles outrepassent les mesures administratives fixées par le décret du 7 novembre 1835.

» Art. 4. Le petit conseil est invité à communiquer, par circulaire, cette résolution du grand-conseil aux Etats de la confédération, pour leur montrer en même temps et les convaincre que le décret du 13 janvier n'a été dicté par aucune espèce d'intérêt financier (*gewinnsüchtiger*), et que les biens des couvens supprimés, de même que les bâtimens, seront, autant que possible, consacrés a des œuvres pies, chrétiennes et d'une utilité générale. »

Espagne. La régence, alors provisoire, a publié le 19 avril le décret suivant :

« 1° L'Association pour la propagation de la foi ne sera point tolérée en Espagne; 2° les autorités civiles et ecclésiastiques empêcheront les membres de cette association de se réunir; 3° les juges et les alcades devront saisir les fonds appartenant à la société, en quelque lieu qu'ils puissent se trouver. Vous l'aurez pour entendu. Dieu vous garde. « Alvaro Gomez. »

» Madrid, le 19 avril 1841.

— Soixante membres du clergé de Tolède, à l'exemple du chapitre primatial de la même ville, ont protesté contre les décrets tyranniques de la régence par la déclaration suivante :

» Vu la circulaire de M. le ministre Becerra, vu les graves injures lancées presque journellement contre nous par l'*Eco del Comercio*, qui suppose que le chapitre primatial (qu'il appelle, avec autant d'injustice que d'insolence, factieux) professe des doctrines qui ne sont qu'à lui, et pour répondre à la réclamation que de prétendus économes (ceux nommés par M. Vallejo) ont adressée aux journaux, nous venons faire une déclaration publique de nos idées et de nos croyances, afin de prévenir les imputations qu'on pourroit élever contre nous un jour à cause de notre silence. Nous protestons donc, à la face du monde, que nous sommes *catholiques*, *apostoliques*, *romains;* que nos sentimens sont ceux de l'Eglise de Rome, mère et maîtresse des autres; que nous respectons, vénérons, accueillons et embrassons tout ce qui émane du siége apostolique; et que nous souscrivons particulièrement à l'allocution pontificale du 1er mars, réprouvant tout ce que Sa Sainteté réprouve, ne reconnoissant et ne voulant reconnoître, et cela dans *toutes ses conséquences*, rien de ce que Sa Sainteté annule, met à néant et

Digitized by Google

déclare de nulle valeur; enfin n'écoutant d'autre voix en matières ecclésiastiques, que la voix du vicaire de Jésus-Christ. Nous affirmons (ceci se rapporte aux réclamations des économes, qui prétendent le contraire), nous affirmons, comme l'ont affirmé dans leurs expositions respectives le chapitre primatial, MM. les curés de cette ville et beaucoup d'autres du diocèse, qu'il existe de très-graves et très-vives inquiétudes parmi les fidèles; que de nombreuses consultations nous sont demandées sur divers points délicats; que les fidèles fuient lesdits économes; qu'ils nous ont sollicité et nous sollicitent encore d'aller donner la communion dans les paroisses à la charge de ces économes; qu'ils s'informent si nous avons des licences légitimes, et qui sont ceux qui en ont comme nous; que plusieurs familles ont refusé des billets d'examen et de communion pour éviter une sorte de reconnoissance des prétendus économes, que nous avons vu des fidèles fuir le confessional occupé par ces économes et accourir au nôtre; que plusieurs ecclésiastiques recommandables n'ont pas voulu accepter des charges qui leur étoient offertes; que d'autres ont protesté, en corps ou isolément, dans la forme qu'ils ont jugée convenable, contre le gouvernement ecclésiastique actuel; nous affirmons enfin que la démission de l'économe de Saint-Vincent est la conséquence de la lecture de l'allocution pontificale, bien que les motifs allégués soient l'âge et les infirmités. Il est également avéré pour nous qu'avant l'arrivée de l'allocution, l'économe chargé de la chapelle de Saint-Pierre et l'économe de Saint-Juste et de Saint-Sauveur ont donné leur démission. »

Angleterre. L'assemblée annuelle de l'*Institut catholique* a eu lieu à Londres le 13 de ce mois. C'étoit, sans contredit, la réunion la plus nombreuse qu'eussent encore tenue les catholiques d'Angleterre. Lord Camoys occupoit le fauteuil de président. On remarquoit auprès de lui Mgr. Polding, vicaire apostolique de l'Australie; Mgr. Clancy, vicaire apostolique de la Guyane anglaise; Mgr. Collier, vicaire apostolique de l'île Maurice; plusieurs membres du parlement, parmi lesquels nous citerons MM. Daniel O'Connell, Philip Howard, Charles Langdale. On y comptoit presque tous les membres du clergé de Londres et des environs.

Le discours de M. O'Connell a excité l'enthousiasme du nombreux auditoire qui se pressoit dans toutes les parties de l'amphithéâtre. Les évêques Clancy et Polding ont aussi fait d'éloquents discours sur les bienfaits de l'*Institut catholique* dans les contrées lointaines dont le soin spirituel leur est confié. Plusieurs autres orateurs ont encore été entendus. On a parlé de la douloureuse situation du vicaire apostolique de Gibraltar, et des résolutions ont été adoptées touchant cette affaire.

France. Les cérémonies du baptême du comte de Paris, fils aîné du duc d'Orléans et petit-fils de Louis-Philippe, ont eu lieu le dimanche 2 mai à l'église métropolitaine de Notre-Dame à Paris.

Digitized by Google

A dix heures et demie, le roi, la reine et la famille royale partirent des Tuileries, escortés d'un escadron de la garde nationale à cheval, et d'un escadron de cuirassiers. Mgr. l'Archevêque de Paris, entouré de ses archidiacres, de son chapitre et de tous les curés de Paris, étoit venu au portail de l'église pour y recevoir LL. MM.

» Le prélat adressa au roi le discours suivant :

» Sire, Jésus-Christ, par le premier de ses sacremens, impose le même caractère au descendant des rois et au fils du citoyen le plus obscur.

» Après leur avoir révélé, par sa doctrine, les droits et les devoirs qui leur sont communs, il prépare, par sa grâce, celui qui est né dans la condition la plus humble à la chérir comme plus heureuse; il prépare le prince à remplir avec bonté et justice ses hautes mais difficiles destinées.

» Cette double disposition est le lien le plus durable entre les peuples et les rois, elle est le gage le plus sûr de leur mutuelle sécurité. Voilà pourquoi, sire, les saints engagemens que va prendre, par la bouche de Votre Majesté, un nouveau rejeton de la race de saint Louis, appellent au pied des autels de cette antique basilique le roi, la famille royale, les grands corps de l'Etat, d'illustres pontifes et le clergé de la capitale.

» L'Archevêque de Paris est heureux d'implorer sur votre auguste petit-fils les bénédictions du ciel et d'unir ses supplications et ses vœux à ceux de cette imposante assemblée. »

Le roi lui répondit :

» En venant au pied des autels, contracter pour mon petit-fils les saints engagemens qui accompagnent le baptême, je ne puis former de meilleur vœu pour son avenir que de lui voir prendre pour guides, les sentimens que vous venez de m'exprimer et que je partage du fond de mon cœur. Il m'est bien doux de voir que vous entendiez d'une manière aussi conforme à la mienne, les devoirs que la religion impose à tous les chrétiens, dans les diverses positions où la Providence les a placés. Je m'unis à vos prières pour appeler sur mon petit-fils, sur ma famille et sur moi, les bénédictions du ciel. Je les invoque pour le bonheur de la France, et pour obtenir de Dieu la continuation de cette protection tutélaire, dont nous avons déjà reçu tant de marques. »

Le roi, précédé du clergé, et entouré de la famille royale, s'avança, et prit place en face de l'autel élevé pour la cérémonie près la grille du chœur. Il avoit à sa droite le roi des Belges, le duc d'Orléans, le prince de Joinville, le duc de Montpensier et le duc Alexandre de Wurtemberg. Il avoit à sa gauche la reine, la reine des Belges, la duchesse d'Orléans, la duchesse de Nemours, la princesse Clémentine, la princesse Adélaïde et la grande-duchesse de Mecklembourg. Les regards se portoient sur le comte de Paris, que sa mère la duchesse d'Orléans tenoit par la main. Venoient ensuite les dames de la reine et des princesses, les aides-de-camp

Digitized by Google

et officiers de la maison du roi, de la reine, des princes et des princesses. A la droite du roi, dans la croix de l'église, étoient le corps diplomatique, les ministres, la chambre des pairs et le conseil d'État, etc. etc.

Près de l'autel, du côté de l'évangile, étoient LL. EEm. Mgr. le cardinal de Croï, archevêque de Rouen; Mgr. le cardinal de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, et Mgr. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, ainsi que les évêques suffragans du siége de Paris. Derrière les évêques, se trouvoient les chanoines du chapitre de Saint-Denis. Du côté de l'épître étoient tous les curés de Paris. Dans les deux jubés, les chanoines honoraires de Paris, et au bas de l'autel les chanoines titulaires, revêtus de chapes d'or. Outre les évêques suffragans, plusieurs évêques assistoient à la cérémonie. On remarquoit parmi eux Mgr. le patriarche d'Antioche, Mgr l'archevêque de Calcédoine, Mgr. l'évêque nommé d'Evreux et Mgr. l'évêque de Maroc, aumônier de la reine.

La famille royale ayant pris place, Mgr l'Archevêque de Paris entonna le *Veni Creator*, suivi du psaume *Quemadmodum*, exécuté alternativement en faux bourdon et par l'orgue. Alors eut lieu la cérémonie du baptême. Les fonts baptismaux étoient placés au milieu de la croix, entre l'autel et la famille royale. Le roi fut le parrain, et la reine la marraine. Tout le monde remarqua le maintien plein de grâce du comte de Paris. Immédiatement après le baptême, et pendant la célébration de la messe, dite par Mgr l'Archevêque, l'orchestre exécuta un *Credo*, un *Sanctus*, un *Benedictus*, et un *Domine salvum fac Regem*, composés pour cette solennité par M. Elwart, ancien pensionnaire de Rome. Après la messe, Mgr l'Archevêque entonna le *Te Deum*. L'acte de baptême fut signé par le roi et la famille royale. Mgr. l'Archevêque et le clergé reconduisirent S. M. processionnellement jusqu'au portail.

La veille le roi avoit envoyé à Mgr l'Archevêque de Paris une croix et un anneau pastoral en brillans. Le jour même du baptême le duc d'Orléans offrit à ce prélat une mître du plus grand prix. Il lui remit en outre 10,000 frs., pour être distribués aux parens des enfans pauvres qui seroient présentés sur les fonts baptismaux les trois jours suivans.

— Mgr l'Archevêque de Paris vient de rétablir la faculté de théologie et les conférences à la Sorbonne. Il a publié à ce sujet un mandement qui passe pour un savant traité sur cette matière, et où il s'est occupé, 1° de l'objet des études ecclésiastiques, 2° des divers ministères où elles sont nécessaires et pour lesquels elles doivent recevoir une direction spéciale et des applications différentes, 3° des études étrangères à la science ecclésiastique, 4° de la méthode qui convient à celle-ci, ainsi que du style qui lui est propre, 5° des conférences ecclésiastiques, 6° de la faculté de théologie. Le 26 avril l'installation solennelle de la faculté et l'ouverture des conférences ont eu lieu et une messe pontificale a été célébrée, à cette occa-

Digitized by Google

sion, dans l'église de Sorbonne. M. Dupanloup, supérieur du petit séminaire, nommé professeur d'éloquence sacrée, est monté en chaire et a prononcé un discours sur la science divine. Tout le clergé de Paris et de la banlieue occupoit le chœur et une partie de la nef. On remarquoit parmi les laïcs M. Villemain, grand-maître de l'Université. Après le discours et le chant d'une antienne à la Sainte Vierge, Mgr. l'Archevêque a donné la bénédiction pontificale. Les conférences sont obligatoires pour tout le clergé du diocèse; les curés se concertent entr'eux pour y assister, en observant un réglement que l'archevêque à composé pour cette fin. Chaque professeur donnera huit leçons d'ici à la fin de l'année. M. Glaire a été nommé doyen de la faculté et professeur de langue hébraïque. Il a ouvert son cours par un discours sur l'importance et la nécessité des études hébraïques. Les autres professeurs sont M. Receveur, pour la théologie morale, M. Dassance, pour l'Ecriture Sainte, M. Jager, pour l'histoire ecclésiastique M. Dupanloup, en ouvrant son cours d'éloquence sacrée le 7 mai, paroît avoir eu un succès extraordinaire. Huit cents auditeurs, parmi lesquels on voyoit l'élite du clergé, de la magistrature, de l'université et plusieurs personnages politiques, tous appréciateurs éclairés d'un beau et utile enseignement, assistèrent à cette première leçon. L'orateur, après avoir exposé le plan de son cours, a fixé le sens, l'idée, l'idée créatrice, l'idée divine de l'éloquence sacrée. L'impression qu'il a produite a été telle, qu'il a été plusieurs fois interrompu par des applaudissemens. On porte à 1,200 le nombre des personnes qui ont assisté à sa deuxième conférence.

— Le jour de Pâque, Mgr. Dupuch, évêque d'Alger, a béni la chapelle des condamnés militaires de la colonie. S'y étant rendu avec son chapitre, il fut reçu par M. le colonel commandant la place, accompagné de plusieurs officiers. Les condamnés, proprement vêtus, se tenoient debout et découverts sur son passage. Après avoir béni la chapelle, qu'il a mise sous l'invocation de Saint Pierre-ès-liens, le prélat, s'adressant aux condamnés, s'est efforcé de ranimer l'espérance dans le cœur de ces malheureux. Il leur a rappelé que d'autres avoient déjà souffert et pleuré dans ces mêmes lieux, où les musulmans renfermoient leurs esclaves chrétiens. Ce séjour sembloit voué à l'infortune : depuis que la religion vient de le vouer aux prières, c'est la consolation qu'on viendra y chercher. Au moment où l'évêque se retiroit, et sur le seuil de la voûte, un militaire, condamné à vingt-quatre ans de boulet, s'approcha de lui et le remercia, au nom de ses camarades, pour ses paroles si consolantes et qui avoient déjà porté leur fruit, puisque tous se sentoient assez forts de résolution pour commencer une vie nouvelle. « Mon ami, lui répondit Mgr. Dupuch, je ne puis serrer dans mes bras tous vos camarades à la fois; laissez-moi vous embrasser : c'est eux tous que j'embrasse. »

Digitized by Google

On a repris depuis quelques jours les réparations de l'église de St.-Jacques à Liége. On continue la reconstruction des contreforts de la partie latérale qui donne au midi, vers Avroy.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. Ubaghs, doyen de la faculté de philosophie et lettres à l'Université catholique de Louvain, et président du collége du Saint-Esprit, a sous presse en ce moment une *Théodicée*, où il examinera les erreurs aujourd'hui si répandues sur la divinité. Cet ouvrage écrit en latin, est le résultat d'un cours facultatif, que le savant professeur a donné l'année dernière et qu'il donne encore cette année.

— On dit que M. David, professeur à la même Université catholique de Louvain, va publier une histoire de la Belgique en 8 ou 10 volumes. Il se propose, dit-on, de développer les événements principaux, dans un récit simple et lucide relevé par les réflexions morales, que les événements suggèrent naturellement. L'histoire est une sage maîtresse ; un auteur qui fait bien comprendre ses leçons rend un grand service à sa patrie. L'ouvrage sera rédigé en flamand. Les connoissances étendues de l'auteur, nous font bien augurer de cette publication.

— Une quatrième édition de *la Religion vengée*, par M. Schollaert, étudiant de l'Université catholique de Louvain, sera mise en vente au premier jour. Quoique plus de deux mille cinq cents exemplaires de cet opuscule ayent été vendus en peu de mois, les demandes sont encore si nombreuses, que le succès de l'ouvrage ne semble être qu'à son premier période. La religion est si belle et si grande, qu'elle a inspiré d'une manière très-remarquable un jeune talent, qui promet beaucoup à la vraie foi et à la patrie, tandis que d'autres talents qui pourroient briller s'ils étoient cultivés sous l'influence d'une lumière pure, languissent et perdent toute leur vigueur. Dernièrement nous avons parcouru une réponse de M. Tiberghien à M. F. Schollaert; mais en vérité cet opuscule insignifiant et sans âme est digne de l'obscurité où le public semble l'abandonner.

— Un journal périodique flamand, sous le titre de *Belgisch Chronykje* (*Petite Chronique belge*), doit bientôt voir le jour à Anvers chez la ve Heirstraeten. Ce journal, qui paroîtra deux fois par mois en une feuille in-8°, ne coûtera que trois frs. par an. Il aura pour devise *Religion, Patrie, Bonnes mœurs.*

— Un établissement ecclésiastique de Hollande possède un manuscrit intitulé : *De Missione Bataviæ perturbata libri XV, auctore Theodoro de Cock, Provicario Apostolico* etc. Mais on n'en a que les 8 premiers livres. On désire beaucoup se procurer les 7 livres restans. La bibliothèque de cet établissement ayant été, en partie, la propriété d'un chanoine belge, on suppose que la se-

Digitized by Google

conde partie de l'ouvrage pourroit se trouver dans notre pays. Si un de nos lecteurs pouvoit nous fournir quelques renseignemens à ce sujet, il voudra bien nous les adresser.

— *Maximes sur le ministère de la Chaire*, par Gaichiés, suivies des *Réflexions sur le ministère de la Chaire* par l'abbé de Besplas, vic. gén. de Besançon. 2e édit. belge. Louvain 1841, vol. in-12. Très-bon ouvrage et qui mérite d'être entre les mains de tous les prédicateurs.

— *De dikmalige Communie*, door den H. Alphonsus de Liguori, Mechelen in-32. Opuscule qu'on ne peut trop répandre parmi les fidèles.

— Un abonné du *Vlaming* signale quelques taches dans l'excellente *Vie de Jésus-Christ* du P. C. Smet. Il lui reproche de traduire trop servilement en flamand plusieurs textes de l'Ecriture et d'altérer quelquefois par là le sens de l'original. Une véritable erreur se trouve à la page 151, où l'auteur met dans la bouche des députés d'Israël à David ces paroles: *Nous sommes votre bouche et votre chair*, (*os ossis*) en confondant le premier de ces deux mots avec son homonyme qui signifie *bouche*, *ouverture*.

— M. Demelinne, libraire à Bois-le-Duc, vient de faire paroître la première partie de l'ouvrage intitulé: *Nieuwe Beschryving van het bisdom van 's Hertogenbosch* (développement du *Katholyk Meyerysch Memorieboek*), par J. A Coppens, curé à Handel. Cette partie sera suivie de trois autres. On trouvera dans cet ouvrage la description du vicariat apostolique de Bois-le-Duc, de Megen et Ravenstein, du doyenné de Geel, et en partie de Maestricht et de Luiks-Gestel.

— Le *Middelaer* nous annonce, comme devant paroître aux *premiers jours*, un ouvrage flamand de M. Bormans, professeur à l'université de Liége, ouvrage qui formera un volume in-8° de 40 feuilles et où l'auteur tâchera de justifier le système d'orthographe flamande proposé par la commission en 1839. Cet ouvrage s'imprime chez Annoot-Braeckman à Gand.

— *Recueil de discours inédits pour la première communion et pour le renouvellement des vœux du baptême.* Par un ancien chanoine et directeur de petit séminaire. Suivis d'exhortations avant et après la première communion, par l'abbé Audrein, in-8°, de 6 1/2 feuilles. Liége 1841. Les discours inédits sont au nombre de 7, 3 avant la communion et 4 après la communion. Ces derniers, quoiqu'abrégés par l'éditeur, contiennent beaucoup de matière, et messieurs les curés en feroient aisément 6 ou 7. Tous ces discours semblent présenter la fidèle image du caractère et du génie de l'auteur, de sa piété sincère, de son esprit vif et sensible, de son zèle pour le salut des âmes. Les exhortations pour la première communion de l'abbé Audrein (il y en a 5) sont fort courtes; chacune n'est que d'une couple de pages. Elles furent imprimées pour la première fois en 1789.

Digitized by Google

— *Grammaire flamande*, à l'usage des colléges et des pensionnats, par P. Heiderscheidt, docteur en philosophie et lettres et en droit, professeur à l'institut de Saint-Louis à Malines. Malines 1841, in-12 de 224 pages. C'est la première partie d'une grammaire qui en aura sans doute deux. Elle est consacrée à la définition des mots et à leurs variations. L'auteur a cru devoir s'adresser en français aux jeunes gens, parce que nos établissemens d'instruction comprennent des élèves qui ne sont pas nés flamands. Il a pris pour base et pour modèle la grammaire française de Noël et Chapsal. Il adopte l'orthographe flamande proposée par la commission royale.

— *De la confession ; sa divinité et ses avantages prouvés par les faits.* Par M. l'abbé A Guillois, curé au Mans. Seconde édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. Le Mans, 1841, vol. in-12 de 440 pages. pr. 2 fr. 50. Cet ouvrage porte l'approbation de 4 évêques. L'auteur s'adresse aux incrédules, aux prétendus chrétiens qui ne *pratiquent* pas, qui ne connoissent pas l'usage des Sacrements. Mais son ouvrage est en même temps fort utile au clergé, aux catéchistes, par le grand nombre de faits et d'exemples qu'il présente.

— *L'Annuaire de Marie*, ou le véritable serviteur de la sainte Vierge, approuvé à Rome et offert à S. S. Grégoire XVI, par M. Menghi-d'Arville, pronotaire apostolique. Bruxelles 1841, chez Mme Ve Vanderborght, vol. in-12 d'environ 500 p. pr. 1 f. 75. Cet ouvrage semble présenter toutes les garanties d'orthodoxie qu'on pourroit souhaiter. Il comprend 72 exercices pour tous les dimanches et fêtes de l'année, comme on les solennise en Italie. Chaque exercice est composé d'un texte de l'Ecriture sainte, d'une instruction, d'un trait historique, d'une pratique en l'honneur de Marie et d'une prière tirée des écrits des Pères de l'Eglise.

— Le 5e vol. des *Sermons flamands pour tous les dimanches de l'année*, par M. Schellens, curé de Borgt-Lombeek, a paru chez Hanicq à Malines. Ce volume contient la partie de la dominicale depuis le 5e dimanche du carême jusqu'au 7e dimanche après la Pentecôte. Mais il y a pour chaque dimanche 2 discours, quelquefois 3 ou 4. L'auteur promet un sixième volume dans le courant de cette année.

— L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, dans son programme des prix pour le concours de 1843, a proposé, entr'autres questions d'histoire, le règne d'*Albert et d'Isabelle*. Le roi voulant s'associer à la pensée qui a inspiré ce choix, a institué un prix spécial de 3,000 frs en faveur de l'écrivain qui aura le mieux traité cette question, au jugement de l'Académie. Mais on ne demande pas un simple mémoire. C'est une histoire qu'il faut, et elle doit être précédée d'une introduction présentant le tableau de nos provinces à l'avénement des archiducs.

Digitized by Google

87me LIVRAISON. 1er JUILLET 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE MAI 1841.

3. La chambre des communes d'Angleterre ajourne le préambule et la première clause du bill sur la peine de mort, présenté par M. Kelly. La chambre décide, par 123 voix contre 61, que la peine de mort pour enlèvement ne sera pas abolie. La clause qui portoit abolition de la même peine pour tentative de meurtre, est rejetée à une majorité de 83 voix contre 75. L'auteur du bill le retire.

Combat près de Milianah en Afrique entre le corps d'expédition du général Bugeaud et les Arabes. Ceux-ci sont mis en déroute et laissent 400 morts sur la place.

4. Orages désastreux en Belgique. Les pertes sont surtout grandes dans beaucoup de communes de la province de Namur, où les inondations entraînent des bâtimens et font périr beaucoup d'animaux et même quelques personnes.

8. Election d'une régence par les cortès espagnoles. Les chambres décident d'abord, à la majorité de 153 voix contre 136, qu'il n'y aura qu'un seul régent. A la suite d'un second vote qui donne 179 voix à Espartero, et 103 à Augustin Arguelles, le premier est proclamé régent du royaume.

Francois IV, duc de Modène, après s'être entendu à ce sujet avec le Saint-Siége, ordonne 1° que les causes purement civiles entre les ecclésiastiques et les laïques seront jugées par les tribunaux séculiers; 2° que les causes criminelles à charge d'un ecclésiastique seront jugées par les mêmes tribunaux, avec l'intervention d'un député ecclésiastique; 3° que les choses ecclésiastiques, par exemple, celles qui concernent les bénéfices et les dîmes, seront jugées au *seul possessoire* par les mêmes tribunaux, etc.

10. Note des puissances composant la conférence de Londres sur la question d'Orient, en réponse à une note du 27 avril par laquelle le gouvernement turc prioit les puissances d'aplanir les difficultés qui se sont élevées sur l'interprétation du firman du 13 février 1841, destiné à régler définitivement les affaires d'Egypte. Les puissances ne s'occupent que de ces trois points: 1° l'hérédité, 2° le tribut, 3° les promotions militaires. Sur le premier point, elles font obser-

Digitized by Google

ver que, puisque le sultan, par une disposition particulière, a dispensé Méhémet-Ali et son fils Ibrahim de se rendre à Constantinople pour recevoir l'investiture, il ne restoit pas de difficulté; que cette investiture seroit le fondement du droit en vertu duquel chaque nouveau gouverneur seroit appelé à administrer une province, qui constitue une partie intégrante de l'empire ottoman. Sur le deuxième point, elles proposent de fixer une somme au lieu du tribut en nature, et de reviser, à certains intervalles, le montant nominal de cette somme. Quant au troisième point, elles disent que, puisque les troupes du pacha devront toujours être considérées comme entretenues au service de l'empire ottoman, les officiers ne doivent recevoir d'avancement qu'au nom et par l'autorité du sultan.

14. Décret d'Espartero, régent d'Espagne, par lequel il supprime la dignité de général en chef des armées réunies qu'il possédoit. Les divers corps d'armée seront à l'avenir sous le commandement immédiat de leurs chefs respectifs.

19. Échange de prisonniers français et de prisonniers arabes par les soins charitables de Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger. Cet échange a lieu à une lieue de Bouffarick, où le prélat d'un côté et le bey de Milianah de l'autre avoient conduit les prisonniers.

27. Robert Peel, chef de l'opposition torie, fait la motion suivante dans la chambre des communes : « Les ministres de » S. M. ne possèdent pas assez » la confiance de la chambre des » communes pour leur permettre » de faire triompher dans la » chambre des mesures qu'ils » jugent essentielles pour le bien» être du public; que leur main» tien au pouvoir, dans de telles » circonstances, est en désac» cord avec l'esprit de la consti» tution. »

30. La chambre des pairs de France, formée en cour de justice, condamne à la peine des parricides Ennemond-Marie Darmès, comme coupable d'attentat contre la vie du roi (voir notre *Journal historique* du 15 octobre 1840).

31. Darmès conduit au supplice nu-pieds et un voile noir sur la tête, est exécuté à 6 heures et demie du matin.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR L'ENCÉPHALE, SA STRUCTURE, SES FONCTIONS ET SES MALADIES,

Par M. Parchappe, médecin en chef de l'Asyle des Aliénés de la Seine-Inférieure (Rouen), professeur à l'école secondaire de médecine de Rouen. Paris 1836 et 1837, vol. in-8° de 330 p. avec tableaux.

Ces recherches se composent de deux mémoires, dont l'un traite du volume de la tête et de l'encéphale chez l'homme, et dont l'autre, plus considérable, est consacré aux altérations de l'encéphale dans l'aliénation mentale. Ces travaux paroissent avoir été entrepris spécialement pour vérifier le système de Gall. L'auteur, chargé du soin d'un grand hospice, a eu des ressources abondantes pour bien s'acquitter de sa tâche, et il paroît que son zèle, son activité et ses connoissances ont égalé les moyens mis à sa disposition. Il ne s'est pas amusé à présenter, comme tant d'autres écrivains, des réflexions plus ou moins ingénieuses, plus ou moins raisonnables sur cette matière; il a consulté la nature, il a examiné les faits physiques sur lesquels Gall s'appuie, et il se contente, pour ainsi dire, de nous présenter les résultats de ses recherches, en nous épargnant les réflexions et les inductions. C'étoit sans doute le meilleur moyen de traiter cette matière, et nous ne concevons pas bien qu'on puisse la traiter utilement d'une manière différente.

Ce qu'on nous offre comme fait, il faut l'examiner comme tel. Les sciences naturelles ne sauroient se juger autrement. Quelque contraires que puissent paroître ces faits à des opinions conçues et établies, il ne faut pas les rejeter pour cela. L'expérience nous apprend que ces refus d'examen, ces condamnations qui n'ont souvent d'autre fondement qu'une logique trompeuse ou une crainte déraisonnable, sont rarement exempts de dangers. Ces condamnations ne sauroient arrêter les progrès d'une science véritable; les faits marchent en dépit de ceux qui ne se donnent pas la peine de les reconnoître, et finalement on se trouve obligé de courir après eux pour voir ce qu'ils signifient.

La géologie a d'abord effrayé beaucoup d'esprits, et en effet plus d'un système géologique, bâti sur des suppositions téméraires, étoit de nature à bouleverser l'histoire et les croyances. Mais elle se présentoit, d'un autre côté, accompagnée de faits nombreux qu'il eût été bon d'examiner froidement et avec soin. Qu'est-il arrivé? La science qui étoit un épouvantail, étudiée, approfondie, a fini par détruire les espérances des uns, par dissiper les craintes des autres, par servir utilement la foi commune. Elle a encore des faits qui étonnent, des faits que l'histoire du monde n'explique pas. Mais ces faits, suffisamment constatés, peuvent être admis sans crainte. Un jour peut-être ce qui est caché et obscur aujourd'hui s'éclaircira par

Digitized by Google

la découverte de quelques faits inconnus. Et dans tous les cas, il est impossible que des faits physiques, des phénomènes naturels, soit qu'ils appartiennent au monde actuel, soit qu'ils appartiennent au monde primitif, soient contraires aux vérités morales et nuisent à l'enseignement de ce qui est vrai, bon et juste.

Les sciences naturelles n'étant, comme dit Cuvier, *que des faits rapprochés, et leurs théories que des formules qui en embrassent un grand nombre* (1), il faut se borner à étudier ces faits, et loin de rejeter les faits nouveaux, quels qu'ils soient, il faut au contraire, s'ils sont bien observés, les accueillir par cela même qu'ils sont nouveaux, puisque le moindre fait nouveau, d'après l'observation de ce grand naturaliste, peut modifier les théories les mieux accréditées, puisque l'observation la plus simple peut renverser les systèmes les plus ingénieux, et ouvrir les yeux sur une immense série de découvertes dont nous sépare le voile des formules reçues.

Sans vouloir en aucune manière comparer la phrénologie à la géologie, nous nous permettrons cependant de faire observer qu'il en est un peu de la première, aujourd'hui, comme il en étoit de la dernière auparavant. La théorie de Gall ne nous semble point mériter jusqu'à présent le nom de science; c'est, à nos yeux, un simple système, mais un système qui s'appuie sur certains faits qu'il seroit inutile et par cela même imprudent de méconnoître. Que le matérialisme et l'impiété aient abusé de ces faits et cherché à en tirer parti, ce n'est pas là précisément ce qui doit nous porter à les rejeter. L'impiété a aussi abusé de la géologie, et elle en abuse encore aujourd'hui. Elle essaie, en général, de profiter de toutes les découvertes, de tous les faits qui n'avoient pas été observés auparavant. Nous disons donc que le sort de la phrénologie est à peu près aujourd'hui ce qu'étoit celui de la géologie à son début. On la combat par crainte, par horreur des doctrines matérialistes et du fatalisme, tandis qu'il faudroit avant tout et même exclusivement se borner à examiner les faits qu'elle nous présente et qu'elle invoque en sa faveur. Nous croyons avoir prouvé (2) que, quand tous ces faits seroient vrais, loin d'en pouvoir tirer aucune conclusion favorable au matérialisme, on y trouveroit au contraire un argument nouveau et solide en faveur de la spiritualité du principe pensant; et il ne paroît que nous ayons été contredits par personne. Sans nous prononcer sur le fond de la question, nous avons montré qu'on peut l'approfondir sans crainte et qu'elle mérite une attention particulière. Notre tâche est, si nous ne nous trompons, en notre qualité de journalistes catholiques, de tenir, autant que notre peu d'instruction

---

(1) *Histoire du progrès des Sciences naturelles, depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*, par M. le baron Cuvier, Bruxelles 1837, 2 vol. in-8° *Voir* le t. I. *Introduction.*

(2) Voir notre tome III, p. 610, *Leçons de Phrénologie*, par M. le docteur Broussais.

Digitized by Google

nous le permet, nos lecteurs au courant de tous les faits nouveaux, soit physiques soit historiques, qui peuvent intéresser l'homme moral, afin de prévenir ainsi des méprises et des erreurs, dont il est difficile, devant un monde railleur et intéressé à trouver la science religieuse en défaut, de revenir sans quelque désavantage. Et c'est pour continuer de nous acquitter de cette tâche que nous allons leur présenter brièvement les résultats des recherches de M. le docteur Parchappe, recherches que nous regrettons de n'avoir pas connues plus tôt.

Dans son introduction, l'auteur montre en peu de mots que son examen a eu pour objet une matière qui mérite l'attention d'un esprit grave et sérieux. « La question est importante, dit-il. Ici, pour la trancher, il ne suffiroit pas, à une fausse métaphysique, dans son dédain pour la matière, de repousser du pied, les yeux levés vers le ciel, un système qui ose étendre l'âme à la surface d'un cerveau comme sur le lit de Procuste. Dans l'œuvre de la création, Dieu n'a pas dédaigné la matière. Et, s'il est évident qu'il a attaché l'âme au cerveau, comment nier *a priori* qu'il ait pu attacher telle faculté de l'âme à telle partie du cerveau? Dans les manifestations intellectuelles et morales qui résultent de cette mystérieuse assocation de l'immatériel au matériel, pourquoi l'âme ne seroit-elle pas l'unité, quand le cerveau seroit la multiplicité? Et d'ailleurs, cette association même n'entraîne-t-elle pas nécessairement la subordination réciproque de l'instrument et de l'agent? — Il ne suffiroit pas non plus au scepticisme railleur d'un autre matérialisme, pour détruire l'œuvre si ingénieusement, si patiemment élaborée par le génie de Gall, d'un sarcasme lancé contre la doctrine des bosses. Chercher à savoir quelle part d'influence a été donnée à la matière organisée dans la production des phénomènes intellectuels et moraux, c'est tendre vers un but avoué par la raison, celui qu'une science, la physiologie, a pour objet d'atteindre. Chercher à déterminer, dans cette influence de la matière, ce qui peut appartenir à la masse, ce qui peut dépendre de la forme, c'est préparer la solution complète de la question générale par la solution de questions partielles. Là, il y a lieu à examen sérieux, à discussion calme; là, il n'y a ni place pour le dédain, ni pour l'injure. »

Le premier mémoire se divise en trois parties. Dans la première, M. Parchappe traite du volume de la tête; dans la deuxième, du volume de l'encéphale; dans la troisième, du rapport du volume entre la tête et le cerveau.

I. *Volume de la tête.* L'auteur a mesuré la tête sur 9 idiots et imbéciles de naissance, et le résultat de cette opération confirme l'opinion généralement accréditée. C'est-à-dire, que le volume de la tête est moins considérable chez les idiots et les imbéciles que chez les individus à intelligence normalement développée. Quant aux têtes d'idiots proprement dits, aucune tête d'homme, observée par lui, ne peut leur être comparée pour la petitesse. Mais parmi les

Digitized by Google

têtes de femme à intelligence normale qu'il a mesurées, il s'en est trouvé une dont les dimensions expriment un volume plus petit que celui de la plus petite des têtes d'idiots; il s'en est trouvé trois plus petites que la plus volumineuse des têtes d'idiots. — Il s'est convaincu que le volume de la tête est moins considérable chez les idiots que chez les imbéciles; mais il ajoute que, si l'on tient compte de l'influence qui doit être attribuée à l'âge, on trouvera que cette différence est peu sensible, si non nulle. Sur 9 observations, la tête la plus petite appartient, non à un idiot, non à un enfant, mais à un imbécile âgé de 45 ans. Cet imbécile est le seul pour lequel le chiffre de la circonférence horizontale soit au-dessous de 460 millimètres, maximum de circonférence attribué par Gall aux têtes d'idiots. Il se rencontre que cette tête d'une petitesse extrême appartient précisément au plus intelligent et au plus actif des imbéciles et idiots que M. Parchappe a observés. Seul parmi eux, cet imbécile parle avec facilité, connoît les lettres et la valeur de l'argent. Il est employé à l'hospice général de Rouen en qualité d'infirmier. Les cinq autres imbéciles sont beaucoup moins intelligents; ils ont tous plus ou moins de difficulté à parler. Quant aux trois idiots, ils ne parlent pas, ils ne mangent pas seuls, ils laissent aller sous eux leurs déjections. D'après ces faits, il lui semble qu'on peut sûrement avancer cette proposition : *Parmi les imbéciles et les idiots, le degré de l'intelligence n'est pas proportionnel au volume de la tête.*

Une autre série de faits lui semble prouver que la plus grande somme d'intelligence ne coïncide pas non plus avec le plus grand volume de la tête, et que, si le rapport du volume de la tête au développement de l'intelligence se fait remarquer d'une manière sensible, au moins il ne s'offre pas avec les caractères d'une loi absolue. A l'appui de cette remarque, il cite encore quelques faits d'observation. Parmi les idiots dont il a donné les mesures, il en est trois pour lesquels la circonférence horizontale de la tête s'élève à 550, et même jusqu'à 558 millimètres. Mesurée sur la tête de Bigonnet, membre de la Convention et maire de Mâcon, cette circonférence a été trouvée de 550 millim. Suivant le docteur Antomarchi, la mesure de la circonférence d'un chapeau de Napoléon étoit de 563 millim. La tête de Dupuytren avoit 580 m. de circonférence. Le docteur Elliotson a trouvé sur la tête de l'incendiaire Smithers une circonférence de 594 m. En présence de ces faits, est-il possible d'admettre un rapport nécessaire entre le volume de la tête et la portée de l'intelligence? En présence de ces faits, que devient la loi de Gall? Exprime-t-elle réellement autre chose, si non qu'il y a pour l'homme un certain volume de la tête qui entre dans les conditions d'une bonne organisation, sans qu'on puisse pourtant rien conclure, relativement à la portée de l'intelligence, des variations de ce volume en plus ou en moins?

Différentes causes influent sur le volume de la tête, le sexe, l'âge,

Digitized by Google

la race, la taille, etc. La tête, chez l'homme, est à la tête, chez la femme, comme 100 est à 88, différence 12. La tête, chez l'homme sain, est à la tête, chez l'homme idiot, comme 100 est à 91 : différence 9. Le sexe, l'idiotie et la race sont les causes qui font, incomparablement, le plus varier le volume de la tête. L'influence de la taille est encore assez considérable. Les autres causes ne manifestent leur action que par des effets peu sensibles. Et un résultat assez curieux, c'est que la plus foible de ces causes soit le développement de l'intelligence. Mais il est à remarquer que la courbe antérieure est sensiblement plus considérable, chez les hommes à intelligence supérieure, que chez les hommes à intelligence inférieure. Pour l'idiotie, les différences sont partout considérables, c'est-à-dire, de quelque côté qu'on mesure la tête, en longueur, largueur, hauteur, etc. Les têtes des idiots sont à la fois petites, courtes, et surtout étroites.

II. *Volume de l'encéphale.* Les causes qui influent sur le volume de la tête, influent également sur le volume de l'encéphale. Cet organe, chez l'homme, est très-sensiblement plus pesant que chez la femme. La capacité de la cavité crânienne, mesurée exactement sur 30 crânes, au moyen de l'eau, a donné pour moyenne de contenance, chez l'homme, 1 litre 56; chez la femme, 1 litre 25. Le poids moyen de l'encéphale, sur 29 hommes, a été de 1 kil. 323, et sur 18 femmes, de 1 kil. 210. C'est donc une vérité démontrée que l'encéphale est chez la femme absolument moins pesant et moins volumineux que chez l'homme. L'idiotie et la taille produisent des différences proportionnelles. Quant à l'opinion de Gall sur le rapport de l'intelligence au volume du cerveau, se justifie-t-elle dans l'observation individuelle? On a vu que le volume de la tête est un indice plus ou moins trompeur. Celui de l'encéphale est-il plus sûr? M. le docteur Parchappe répond que les faits d'observation directe du volume de l'encéphale chez les hommes qui se sont fait remarquer par la puissance de leur intelligence, sont encore trop peu nombreux pour qu'on en puisse déduire une conclusion bien solide. Baldinger affirme que le cerveau de Cromwell pesoit 6 1/4 livres. Soemering regarde cette évaluation comme exagérée. Le crâne de Cromwell, qu'il a vu à Oxford, ne lui a pas paru d'une grandeur remarquable. Ce poids réduit, en prenant la valeur la plus foible de la livre anglaise, équivaudroit à 2 k. 231. Dans le journal d'Edimbourg, il est dit que le cerveau de Byron, sans enveloppes, pesoit environ 6 livres médicales, c'est-à-dire, 2 k. 238. Le poids de l'encéphale de Cuvier a été trouvé égal à 1 k. 829, celui de Dupuytren à 1 k. 436. En admettant que les évaluations de poids pour Cromwell et Byron aient été exagérées, il est difficile de douter que l'encéphale de ces deux hommes célèbres n'eût des proportions au-dessus de la mesure commune. Le fait est démontré pour Cuvier et Dupuytren, pour lesquels un poids authentique dépasse la moyenne de quantités considérables. Ces faits, dit

Digitized by Google

l'auteur, sont de nouvelles probabilités, si non des preuves, en faveur de l'opinion qui accorde à la quantité de matière cérébrale organisée une influence sur la puissance intellectuelle. Si maintenant, ajoute-t-il, dans l'appréciation de cette influence, on veut tenir compte, comme l'a fait Gall, de ce fait important et fondamental, à savoir: que ce n'est pas la masse encéphalique tout entière, mais une partie seulement de cette masse qui est affectee comme organe à la pensée; si surtout on admet avec Gall que cette partie de l'encéphale, affectée à l'intelligence et au moral, se subdivise en autant d'organes qu'il y a de facultés fondamentales, on arrivera facilement à concevoir que le volume de la masse encéphalique entière ne peut être absolument en rapport avec l'intensité de l'intelligence, et ne peut être considérée comme une mesure certaine et rigoureuse de cette intensité. On comprendra que le volume même de la portion encéphalique spécialement affectée aux fonctions intellectuelles et morales, pour être jugé dans son rapport avec l'intensité de la fonction, devroit être décomposé en volumes de ses élémens organiques, comme l'intelligence en intensités de ses élémens fonctionnels. Ainsi s'expliqueroit (et c'est l'explication de Gall) comment des masses inégales de matière cérébrale organisée peuvent également correspondre à des facultés intellectuelles et morales remarquables, la masse totale n'exprimant qu'une somme d'organes, et l'intensité de chaque faculté étant en raison de la masse de chacun des organes composants. Malgré d'apparentes exceptions, la grande loi physiologique du rapport de la masse organique à la force fonctionnelle se maintiendroit en ce qui concerne l'intelligence, ces exceptions tenant à ce qu'on auroit cherché le rapport là où il ne doit que secondairement exister, et à ce qu'on ne seroit pas, au moyen d'une analyse suffisante, arrivé jusqu'aux termes réels du rapport, l'organe et la fonction. Il me suffit, dit M. Parchappe, d'avoir ici indiqué ces vues de la doctrine physiologique de Gall, dont la vérification scientifique n'est que préparée par ce mémoire, et ne peut être faite d'une manière complète et rigoureuse qu'au moyen de l'appréciation du volume dans les différentes parties de l'encéphale, appréciation qui me paroît ne pouvoir être séparée de celle de la forme et de la structure.

Il est un autre mode d'apprécier le rapport de l'encéphale à l'intelligence; c'est celui de MM. Desmoulins et Magendie, qui substituent à l'un des termes du rapport l'étendue de la surface, au lieu de la grandeur du volume; et M. Parchappe pense que cette méthode, sans infirmer la doctrine de Gall, est d'une application plus rigoureuse, en ce qu'elle porte sur le principal élément matériel de la fonction. Ce mode a conduit MM. Desmoulins et Magendie à formuler la loi suivante. « *Le nombre et la perfection des facultés intellectuelles*, dans la série des espèces et dans les individus de la même espèce, *sont en proportion des surfaces cérébrales.* » L'étendue des surfaces cérébrales est en raison composée de la grandeur

Digitized by Google

du cerveau, du nombre et de la profondeur des circonvolutions. Mais de ces élémens, celui qui a le plus d'influence, c'est l'état des circonvolutions. L'étendue des surfaces est donc surtout représentée par le nombre et la profondeur des circonvolutions. Or, MM. Magendie et Desmoulins ont solidement établi, au jugement de M. Parchappe, que, dans la série des animaux, le nombre et la profondeur des circonvolutions sont en raison directe du développement de l'intelligence, ce mode d'appréciation plaçant d'ailleurs, comme il convient, l'homme au premier rang. Les différences fonctionnelles qui dépendent de l'idiotie et de certaines formes de l'aliénation mentale, sont rattachées par ces physiologistes à un défaut organique de développement ou à une atrophie pathologique des circonvolutions cérébrales. Et ils invoquent ces faits, vérifiés par l'observation, en faveur de la loi générale, et ils les citent comme des exemples de son extension jusqu'aux individus de la même espèce et jusqu'à l'homme. Si l'on ajoute que d'autres observateurs ont établi, d'une manière plus ou moins positive, un rapport de coïncidence entre le degré de développement des circonvolutions et le degré de développement de l'intelligence, on n'hésitera pas à reconnoître que la loi proposée par MM. Desmoulins et Magendie, loin de détruire la loi établie par leurs devanciers, la confirme, en lui imprimant un caractère d'exactitude plus rigoureuse.

De toutes ces considérations, il paroît résulter en définitive à M. Parchappe que l'influence du volume de l'encéphale sur le développement de l'intelligence peut se résumer en ces propositions: *La quantité de la matière, dans l'organe de la pensée, a une influence sur l'intensité de la force fonctionnelle. Cette influence se révèle par des différences dans le poids, dans le volume, dans l'étendue des surfaces de la matière organisée, corrélatives à des différences dans le nombre ou dans l'énergie des facultés intellectuelles et morales, soit que l'on compare les animaux entr'eux, soit que l'on compare les individus dans chaque espèce, et notamment dans l'espèce humaine. — L'intelligence n'est pas absolument proportionnelle à la masse de l'encéphale entier. — Elle paroît être proportionnelle à la masse des hémisphères, surtout si l'on tient compte de l'étendue de la surface dont le volume n'est qu'un élément et qu'influencent surtout le nombre et la profondeur des circonvolutions, et probablement aussi si l'on tient compte du volume partiel des fractions des hémisphères qui constituent des organes spéciaux, organes pour chacun desquels le rapport seroit absolu.*

III. *Rapport du volume entre la tête et l'encéphale.* Ici M. Parchappe est moins favorable à Gall, et cette opinion se déduit aisément des deux premières parties du mémoire. Si le volume de la tête est parfois trompeur, si au contraire celui de l'encéphale, considéré comme nous venons de le voir, est une mesure généralement sûre, il en résulte qu'il n'y a pas de rapport nécessaire entre

Digitized by Google

ces deux volumes. Le système de Gall, qui tend de plus en plus à se vulgariser, dit-il, et qui soulève quelquefois une critique trop acerbe, en même temps qu'il provoque trop souvent un enthousiasme tant soit peu fanatique, se compose de trois doctrines fort distinctes, quoique liées étroitement dans la pensée qui a créé ce système et dans les travaux qui l'ont appuyé. D'abord une doctrine anatomico-physiologique qui subdivise l'organe de l'âme, l'encéphale, en un certain nombre d'organes auxquels sont attachés, comme fonctions, toutes les facultés fondamentales de l'intelligence et du moral. — Puis une doctrine philosophique qui consiste essentiellement dans une analyse des facultés fondamentales de l'âme, fort analogue à celle qu'a proposée l'école écossaise. — Enfin une doctrine physiognomonique, vulgairement désignée sous le nom de *crânioscopie*, qui, s'appuyant sur la doctrine anatomico-physiologique, et invoquant l'observation, a la prétention d'apprécier les puissances intellectuelles et morales d'après l'examen des crânes. — Ces trois doctrines ne sont pas tellement dépendantes l'une de l'autre qu'elles doivent nécessairement être, toutes les trois, vraies ou fausses à la fois. Ainsi, la doctrine philosophique pourroit représenter la meilleure analyse des facultés intellectuelles et morales, sans que les idées physiologiques de Gall, sur la multiplicité des organes et sur leur distribution dans l'encéphale, fussent exactes. Et la doctrine physiologique elle-même pourroit être fondée, sans que le crâne fût apte à reproduire les différences de forme et de volume qui existent dans l'encéphale. Il est vrai que, si les observations crânioscopiques venoient à faillir au système, il se trouveroit à peu près réduit, comme tant d'autres, au rang des théories qui manquent encore de preuves. Tout ceci, ajoute l'auteur, s'applique positivement à la phrénologie, qui n'est pas la physiologie du cerveau, qui n'est pas une science, comme on l'a ridiculement avancé, mais qui est un système, le système de Gall. Or, dès l'apparition du système, les objections les plus fortes furent adressées à la doctrine physiognomonique, objections que Gall n'a pas détruites et qui se reproduisent encore tous les jours. La principale de ces objections est celle-ci : Le crâne ne reproduit pas exactement, ni pour la forme ni pour le volume, la forme et le volume du cerveau, parce que la lame interne et la lame externe du crâne ne sont pas parallèles. A propos de ce défaut de parallélisme, M. Cruveilher remarque fort judicieusement que « les deux lames sont en quelque sorte indépendantes l'une de l'autre; que l'interne appartient à l'encéphale, l'externe au système locomoteur; et qu'ainsi les circonvolutions cérébrales ne se traduisent point fidèlement à l'extérieur par des saillies correspondantes. » Le développement de l'appareil locomoteur doit exercer et exerce en effet de l'influence sur le volume de la tête, non pas parce que les muscles tirent les os en dehors, ce que Gall a parfaitement réfuté, mais parce que les os organiquement coordonnés aux muscles doivent fournir à leurs insertions des surfaces proportionnelles.

Digitized by Google

M. Parchappe examine ensuite, en consultant les faits, si le crâne peut être regardé comme la mesure du volume et du poids du cerveau; et voici comme il termine :

Que conclure de tous ces faits sur la question du rapport de la tête et du crâne à l'encéphale? Non pas sans doute que ce rapport n'existe pas: *il est réel;* et, en général, il est vrai de dire qu'une grande tête contient un grand cerveau. Mais, quand de cette généralité, qui souffre tant d'exceptions, on veut descendre jusqu'aux individualités, il faut reconnoître que ce rapport, en ce qui touche le volume, est subordonné à plusieurs causes de variations et surtout à l'épaisseur des os, épaisseur fort variable, suivant les individus et indépendamment de l'état de maladie, du sexe et même de l'âge. Il faut reconnoître que l'influence de cette cause sur les résultats est assez grande pour qu'il soit réellement impossible de conclure, dans les faits particuliers, du volume de la tête au volume de l'encéphale. L'inégalité de la densité s'ajoute à cette cause pour rendre encore plus impossible, si l'on peut dire, une conclusion du volume de la tête ou du crâne à la masse de l'encéphale. La valeur de la doctrine physiognomonique de Gall se trouve ainsi réduite à bien peu de chose, au moins en ce qui se rapporte au volume général. On peut prévoir que les mêmes causes d'erreur doivent se retrouver à propos de l'appréciation du volume partiel des organes cérébraux, et dès-lors il faut bien reconnoître que la crâniosoopie n'est pas moins riche en illusions que tous les autres systèmes physiognomoniques qui ont été en possession de satisfaire au goût incorrigible de l'homme pour l'art divinatoire.

Tel est, en substance, le premier mémoire de M. Parchappe. Nous avons présenté cette analyse sans commentaire ni réflexion. Le lecteur aura probablement remarqué que, si d'un côté, l'auteur fait de grandes concessions à Gall, d'un autre côté il le juge assez sévèrement. Peut-être n'y a-t-il pas un accord parfait entre les jugemens qu'il prononce sur les différentes parties du système. Si on compare la conclusion qui se trouve à la suite de la deuxième partie de son mémoire, avec la fin de la troisième, on diroit qu'il reprend un peu en un endroit ce qu'il avoit accordé ailleurs. D'une part il admet l'influence du volume de l'encéphale sur les manifestations intellectuelles, et un *rapport réel* entre le volume de l'encéphale et celui de la tête; et malgré cela, il réduit presqu'à rien la doctrine physiognomonique de Gall.

Le second mémoire, qui traite des altérations de l'encéphale dans l'aliénation mentale, présente plus d'ensemble. Quand nous l'aurons analysé, on jugera mieux les résultats de ces recherches. Mais nous sommes obligés de renvoyer ce petit travail à notre prochaine livraison.

Digitized by Google

NOTICE SUR LA CONGRÉGATION DES SACRÉS COEURS, DITE DE PICPUS (1).

La Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie a eu pour fondateur M. l'Abbé Coudrin, pieux et vénérable ecclésiastique dont toute la vie fut consacrée aux œuvres de la charité chrétienne. C'est pendant la révolution française, et sous le régime même de la terreur, lorsque tous les ordres religieux étoient abolis en France, et que l'impiété, encore peu satisfaite, s'efforçoit d'en effacer jusqu'aux dernières traces, que M. l'abbé Coudrin se sentit inspiré du ciel de fonder une congrégation toute dévouée aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, alors si profondément affligés par tant d'apostasies et de crimes. Poursuivi de retraite en retraite, au milieu des occupations du saint ministère qu'il ne cessa point d'exercer dans des temps si difficiles, M. l'abbé Coudrin n'avoit échappé à la hache du bourreau que par une providence particulière; le Seigneur le conservoit sans doute, pour qu'il pût lui former des enfans, qui porteroient un jour le flambeau de la foi chez les peuples les plus sauvages. La même providence lui avoit réservé quelques âmes intrépides, peu nombreuses, il est vrai, mais éprouvées par le feu des tribulations si grandes à cette époque désastreuse. Gémissant sur les prévarications sans nombre et le malheur des temps, ces cœurs fidèles que le Seigneur avoit choisis, résolurent sous la conduite de M. l'abbé Coudrin, de réparer autant qu'il seroit en eux, les outrages faits chaque jour à N. S. Jésus-Christ, et dans cette intention, mettant toute leur confiance en celui qui veille sur le dernier de ses enfants, ils jetèrent les premiers fondements de la *Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, et de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement de l'Autel.* Nous allons faire connoître, en peu de mots, la fin que se proposa le vénérable fondateur, et les moyens qu'il crut devoir employer pour l'atteindre.

Le but de cette Congrégation est de retracer les quatre âges de

(1) Elle est ainsi nommée, parce que la maison-mère est dans la rue Picpus à Paris. L'usage est assez commun en France de désigner les congrégations moins par leur but principal, que par quelque circonstance locale. Ainsi les Sulpiciens ont reçu leur nom de leur voisinage de l'église de S. Sulpice. Les prêtres de S. Vincent de Paule, dont le nom véritable est celui de *prêtres de la Congrégation de la Mission*, sont néanmoins beaucoup plus connus sous le nom de *Lazaristes*, parce que leur premier établissement fut fondé dans le prieuré de S. Lazare. Plus anciennement encore, les enfans de S. Dominique, appelés *Frères prêcheurs*, étoient désignés à Paris par le nom de *Jacobins*, parce que la maison de leur ordre, fondé dans cette ville, étoit dans la rue S. Jacques.

Digitized by Google

Notre Seigneur Jésus-Christ : *son enfance*, *sa vie cachée*, *sa vie évangélique et sa vie crucifiée*, et de propager la dévotion envers les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. Les Frères retracent l'*enfance* de J.-C. en ouvrant des écoles gratuites pour les enfants pauvres; *sa vie cachée* en réparant par l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement les outrages faits à son divin cœur par les péchés des hommes; *sa vie évangélique*, par les missions étrangères confiées à la Congrégation par le Saint-Siége apostolique; enfin *sa vie crucifiée*, par la pénitence et la pratique de la mortification chrétienne. De plus, ils se proposent de propager la vraie dévotion envers les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, suivant que cette dévotion est approuvée par le Saint-Siége apostolique.

Pour atteindre plus facilement le but que nous venons d'indiquer, les membres de la congrégation ont été partagés en trois classes : celle des prêtres, qui portent seuls, après leur profession, le nom de Révérends Pères; celle des Frères de Chœur, dont les fonctions ordinaires sont la récitation journalière de l'office canonial, l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, et la tenue des écoles gratuites; enfin celle des Frères convers, qui sont appliqués aux travaux manuels, aux arts et aux métiers de toute espèce. Les Frères de ces trois classes font les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance : ils vivent dans les pratiques régulières sous l'obéissance du supérieur-général de toute la congrégation, et des supérieurs particuliers des maisons de province.

Convaincu que les meilleures institutions religieuses ne sauroient avoir de durée, ni attirer sur elles les bénédictions du ciel, si préalablement elles n'avoient obtenu la sanction et la bénédiction de celui que J.-C. a placé pour paître les agneaux et les brebis, M. l'abbé Coudrin, lorsque les temps devinrent meilleurs, se hâta de déposer aux pieds du Souverain Pontife les constitutions et les règles de sa congrégation; donnant ainsi, le premier, à ses enfants l'exemple de la soumission, et leur recommandant de la manière la plus forte, de se distinguer toujours par un dévoûment sans bornes à la chaire de S. Pierre. S. S. Pie VII, frappée du but que s'étoit proposé le pieux fondateur, non-seulement approuva les constitutions qui lui étoient présentées, mais elle enrichit encore la nouvelle congrégation de grâces nombreuses et de faveurs particulières. S. S. Léon XII, en confirmant l'approbation de son prédécesseur, ajouta de nouvelles faveurs, et donna à M. l'abbé Coudrin des preuves de sa confiance, en lui demandant des prêtres de sa Congrégation pour aller annoncer l'évangile aux îles Sandwich, un des archipels de l'Océanie. Le vénérable fondateur se rendit avec empressement à une demande si conforme aux vues que Dieu lui avoit inspirées, et en 1826 trois missionnaires de la Congrégation des Sacrés Cœurs, munis de tous les pouvoirs spirituels dont ils pouvoient avoir besoin, s'embarquèrent pour la Polynésie. On a pu voir dans les Annales de la Propagation de la foi,

Digitized by Google

le bien que le Seigneur opéra par leur ministère, et ce qu'ils ont eu à souffrir de la part des *Méthodistes* durant une persécution de plus de dix ans. Le P. Alexis Bachelot, préfet apostolique de cette partie de l'Océanie, poursuivi sans relâche par les hérétiques, arraché plusieurs fois violemment de ses chers néophytes, a fini par succomber à la douleur d'être séparé de ses enfants.

Cependant M. l'abbé Coudrin étoit allé deux fois à Rome, d'abord en 1825 pour le jubilé de l'année sainte, et en 1829, comme conclaviste de S. Altesse Eminentissime le Cardinal Prince de Croï. S. Eminence le Cardinal Cappellari, aujourd'hui Sa Sainteté Grégoire XVI, sut apprécier son mérite et lui donna des preuves signalées de bienveillance. Placé sur la chaire de S. Pierre, l'auguste Pontife confia en 1833 à la Congrégation des Sacrés Cœurs toutes les missions de l'Océanie Orientale. Cette partie comprend outre l'Archipel de Sandwich ou Hawaï, celui de Roggewin, les îles Marquises ou Rouka-Hiva, l'archipel Pomotou, les îles de la Société ou de Taïti, les îles Gambier, de Pâques, etc. Mgr. Etienne Rouchouze, membre de la Congrégation des Sacrés Cœurs, fut nommé Vicaire apostolique, et sacré à Rome sous le titre d'évêque de Nilopolis; il partit l'année suivante pour sa destination. Il avoit été précédé par les P. François d'Assise Caret, et le P. Honoré Laval, membres de la même Congrégation, qui prêchèrent la foi dans les îles Gambier avant l'arrivée du Vicaire apostolique.

Le pieux fondateur, en envoyant ses enfants dans des pays si lointains, ne s'étoit pas dissimulé les dangers sans nombre et de toute espèce qu'ils alloient rencontrer au milieu des peuples sauvages, abrutis par la débauche, et dégradés par la barbare coutume de dévorer leurs semblables. Frappé de ces paroles de l'Ecriture (1): *Væ soli*, et plus encore de l'exemple du divin maître des missionnaires, qui n'envoyoit ses disciples que (2) *deux à deux* pour aller annoncer la bonne nouvelle dans les villes et les bourgades de la Judée, il voulut qu'aucun missionnaire de sa congrégation ne fût laissé seul dans aucun lieu, et il fit de cette disposition un des articles les plus essentiels de sa règle. Ainsi il fut statué *que jamais, sous aucun prétexte, un prêtre ou un missionnaire ne seroit envoyé, ni laissé seul pour demeurer habituellement dans un lieu où il n'y auroit point d'autres prêtres de la congrégation : que les prêtres devroient toujours être, au moins deux ensemble, non seulement dans le lieu de leur résidence ordinaire, mais même autant qu'il seroit possible dans leurs courses apostoliques.* Cet article dont on sent toute l'importance est observé avec la plus grande rigueur. Ainsi le missionnaire des Sacrés Cœurs est toujours assuré d'avoir un soutien dans (3) sa foiblesse, une consolation dans ses peines, un encouragement dans ses nombreux et pénibles travaux. La même disposition s'étend à tous les membres de la con-

(1) Eccles. IV, 10. (1) Luc. X. 1. (3) Eccles. IV. 10.

Digitized by Google

grégation, à quelque classe qu'ils appartiennent. De plus dans les missions, des frères convers choisis parmi les plus vertueux et les plus habiles, sont toujours adjoints aux missionnaires, et en deviennent les compagnons inséparables. Ils les suivent partout, ne les quittent jamais et partagent leurs peines et leurs fatigues. Ces bons frères rendent des services éminents aux sauvages, en leur apprenant à cultiver la terre, à élever des maisons, à fabriquer des étoffes, en un mot à exercer tous les arts et métiers qui peuvent améliorer leur position, et rendre leur vie plus douce et plus agréable. Les missionnaires ont aussi éprouvé pour leur part, l'utilité de ces frères convers, surtout durant la persécution des îles Sandwich. Les Méthodistes alors tout-puissants auprès du gouvernement de cet archipel, et redoutant l'influence des prêtres catholiques, avoient fait interdire aux insulaires bien disposés pour la foi, toute espèce de communication avec les prêtres de l'église romaine; par ce moyen, ils auroient exposé ceux-ci à mourir de faim, ou les auroient forcés à quitter l'archipel, si la Providence n'avoit ménagé à ses enfants une ressource dans l'habilité des frères convers, qui par leur travail surent pourvoir à la subsistance des missionnaires, et par leurs instructions et leurs exhortations fréquentes, soutinrent le courage des insulaires convertis à la foi, et conservèrent ainsi une mission prête à périr, qui porte aujourd'hui des fruits abondants.

Malgré les précautions dont le sage fondateur avoit environné ses enfants, il crut cependant n'avoir encore rien fait, tant qu'il ne les auroit pas revêtus des armes qui pourroient leur donner la victoire, et rendre leurs succès certains et durables. Persuadé que les ressources de la prudence humaine sont bien bornées, et que quelque nombreuses qu'elles soient d'ailleurs, elles ne sauroient jamais par elles-mêmes, opérer la conversion des infidèles, qui est l'effet de la miséricorde divine, il voulut aussi que cette miséricorde fût sans cesse implorée dans sa Congrégation, et il établit que ceux de ses enfants qui ne partageroient pas les travaux des missionnaires, tiendroient, à l'exemple de Moise, leurs mains élevées vers le ciel, pendant que leurs frères combattroient dans la plaine. C'est aussi dans ce but qu'il établit l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement. A toutes les heures du jour et de la nuit, sans qu'il y ait jamais aucune interruption un seul jour de l'année, un frère de la Congrégation est prosterné au pied des autels, pour supplier le Sauveur des hommes d'éclairer les peuples assis à l'ombre de la mort, et de répandre ses bénédictions sur les travaux et les sueurs du missionnaire. Les Pères qui travaillent à la vigne du Seigneur dans l'Océanie, ont souvent avoué que l'adoration perpétuelle est leur plus grande consolation, et un des motifs les plus puissants d'encouragement. Ils ne craignent pas d'affronter les dangers de la mer, ou de s'enfoncer au milieu des tribus d'anthropophages, rassurés qu'ils sont par la pensée, que dans le moment même ou ils sont le plus

Digitized by Google

exposés, des prières s'élèvent pour eux vers le ciel dans plus de vingt-cinq maisons de la Congrégation établies en Europe ou en Amérique, et dans lesquelles la pratique de l'adoration perpétuelle est religieusement observée. Ainsi le pieux fondateur avoit procuré à ses enfants tous les secours qui pourroient les faire triompher. Il les avoit fait renoncer au monde et à eux-mêmes par la profession des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; il les accompagnoit partout par la sage disposition qu'ils ne seroient jamais laissés seuls en aucun lieu de la terre, enfin il leur promettoit en quelque sorte la victoire en leur donnant l'assurance d'une prière continuelle. Le Seigneur bénit ses pieuses intentions, et si la persécution des îles Sandwich avoit vivement affligé son cœur, il eut du moins la consolation d'apprendre, avant de mourir, que ses enfants avoient triomphé du démon dans les îles Gambier.

La mort de M. l'abbé Coudrin, que le Seigneur appela à lui le 27 mars 1837, n'interrompit point le cours de l'œuvre qui lui avoit été inspirée. La divine providence ménagea à ses enfants consternés un successeur digne de lui dans la personne de M. Bonamie, alors Archevêque de Smyrne, aujourd'hui Archevêque de Chalcédoine. Animé du même esprit que le vénérable fondateur sous les yeux duquel il avoit été élevé, le Prélat qui avoit déjà donné des preuves éclatantes de son zèle et de ses talents dans le gouvernement de l'église de Smyrne, donna tous ses soins à affermir l'œuvre commencée par son prédécesseur, et à la diriger fortement vers le but qu'elle devoit atteindre. Sous son gouvernement sage, prudent et surtout paternel, la Congrégation des Sacrés Cœurs a pris un développement qui lui permettra de rendre de plus grands services à l'Eglise de Jésus-Christ. En sollicitant auprès du Saint-Siége l'approbation des statuts du dernier chapitre-général de toute la Congrégation, tenu en 1838, Mgr. Bonamie a reçu de nouvelles marques de bienveillance du souverain Pontife. Sa Sainteté, en approuvant les dernières décisions, a aussi confirmé les règles et constitutions approuvées par Pie VII et Léon XII, et a donné une preuve de sa confiance au supérieur général en le pressant d'accepter pour ses enfants de nouvelles missions dans l'Afrique et l'intérieur de l'Asie. S. E. le Cardinal préfet de la Propagande lui exprima de son côté sa reconnoissance pour les efforts tentés par les Pères des Sacrés Cœurs afin de planter la croix dans les îles de la mer du Sud. C'est aussi d'après le désir que S. E. lui a manifesté, de voir les Pères des Sacrés Cœurs s'établir en Belgique, que Mgr. Bonamie, du consentement de S. E. le Cardinal Archevêque de Malines, et avec l'assentiment des autres Evêques de la Belgique, a fondé à Louvain une maison où seront réunis les prêtres et les aspirants au sacerdoce qui se disposeront à parcourir la sainte et pénible carrière des missions étrangères. Les Pères des Sacrés Cœurs sont déjà établis dans le collége S. Grégoire, anciennement nommé le collége de Divæus. Ce collége est composé de deux maisons bien distinctes, dont l'une

Digitized by Google

sera destinée au noviciat, l'autre à recevoir les jeunes profès qui devroient suivre à l'Université catholique les cours de théologie, ou même de sciences naturelles, afin de se rendre plus utiles aux peuples de l'Océanie orientale. Car c'est surtout vers cette partie du globe que le supérieur général a cru devoir porter des regards plus attentifs. L'espoir bien fondé de faire triompher la religion catholique dans ces nombreux archipels, lui fait tenter sans cesse de nouveaux efforts pour arracher les Océaniens aux absurdes pratiques de l'idolâtrie, ou aux séductions plus dangereuses encore de l'hérésie des Méthodistes. Déjà les îles Gambier qui avoient reçu les premières semences de la foi, sous M. l'abbé Coudrin, viennent d'être, par le zèle de Mgr. Bonamie, entièrement converties à la religion catholique, sans qu'il reste un seul idolâtre dans tout l'archipel. Deux nouvelles missions ont été ouvertes en 1838 et 1839 dans le grand archipel des Marquises. Une tentative a été faite à Taïti; la paix a été enfin donnée aux catholiques de Sandwich, et l'accroissement de la foi dans cet archipel, trop long-temps affligé par l'hérésie des Méthodistes, annonce de nouveaux succès à la religion catholique. Des lettres récentes écrites de ces îles nous apprennent qu'aussitôt que les Pères des Sacrés Cœurs eurent la liberté de prêcher la foi, ils virent de nombreux insulaires venir se ranger auprès de la croix de J.-C.; au mois d'octobre 1840 la seule île d'Oahu comptoit dix-huit cents catholiques et la mission venoit de s'ouvrir dans la grande île d'Owhyhée, où elle promettoit la plus riche moisson. Les Méthodistes tremblent de voir une proie si belle leur échapper, cela se conçoit; le désir de sauver les âmes n'est pas le seul motif qui les ait portés à prêcher l'Evangile dans l'Océanie. Arrivés pauvres à Sandwich, ils vivent aujourd'hui dans l'abondance et le luxe. A Taïti ils ont su se ménager des priviléges favorables à leur fortune. Aussi peu scrupuleux sur le choix des moyens qui peuvent leur assurer une existence si douce, ils ont employé les fers, la prison et tous les genres de vexation contre les catholiques de Sandwich; aux Marquises où ils ont échoué, et où ils redoutent les progrès de la vraie foi, ils s'efforcent d'effrayer les insulaires en répandant le bruit qu'en Europe les catholiques dévorent les enfants. A Taïti l'apparition de deux Pères des Sacrés Cœurs les a remplis d'effroi; ils n'ont pu voir sans frémir les insulaires admirer les vertus et le désintéressement des catholiques; aussi ont-ils enlevé les deux prêtres de vive force pour les jeter à fond de cale d'un navire, malgré les protestations et la généreuse résistance d'un zélé catholique qui prit hautement leur défense, M. Moërnhout, belge de nation et consul des Etats-Unis auprès du gouvernement Taïtien. Les hérétiques ont pour eux des trésors et de grandes ressources matérielles; mais la stérilité de leurs missions devroit au moins leur apprendre que ce n'est pas à eux qu'il a été dit : Allez, enseignez toutes les nations. Les catholiques moins pourvus de moyens humains ont pour eux les secours du ciel, la parole du Sauveur, et la protection

Digitized by Google

de celle dont le pied à écrasé toutes les hérésies, et que le Souverain-Pontife vient de proclamer la Souveraine de l'Océanie (1). Encore quelques efforts, et nous en avons la confiance, les protestants seront forcés d'avouer que, dans la Polynésie comme partout ailleurs, ils peuvent, il est vrai, répandre des bibles et semer des calomnies contre l'Eglise Romaine et son chef, mais qu'il est donné aux seuls prêtres catholique de rendre les hommes vraiment heureux en éclairant leur esprit par la foi et en formant leur cœur par la vertu.

SUR L'IMPORTANCE DES ÉTUDES CLASSIQUES

D'APRÈS F. THIERSCH.

(*Fin*. Voir nos livraisons 70, p. 499; 73, p. 7; 75, p. 134; 77, p. 244.)

Abordons maintenant cette partie de l'accusation, où il est dit que les études classiques sont nuisibles à l'esprit et au sentiment national; qu'elles diminuent notre patriotisme et notre respect pour les vertus de nos ancêtres. Notre réfutation sera brève. Cette accusation seroit fondée s'il étoit prouvé que ces études nous empêchent de nous familiariser avec l'histoire de la patrie, avec les grandes vertus et les actions éclatantes de nos aïeux. Or, on exige de tout bon collége, que dans l'enseignement historique l'on accorde la première place à l'histoire de la patrie; mais notre admiration pour les exploits et les caractères illustres de notre nation ne s'oppose pas à ce que ceux de l'antiquité occupent le rang qui leur est dû; notre dignité nationale n'en sera pas diminuée. Il y aura au contraire utilité évidente à placer l'élément national à côté de ce qui est étranger; car par une comparaison facile on pourra mieux faire ressortir la véritable nature et la valeur réelle du caractère national. Cependant si quelqu'un croyoit, que pour admirer dignement ce caractère, il fallût nécessairement exclure tout élément étranger, nous lui dirions d'abord, que son opinion ne peut se soutenir en présence de ce qu'on est en droit d'exiger d'un homme libéral et bien élevé, c'est-à-dire, d'estimer la vertu et l'énergie humaines partout où il les rencontre; ensuite nous ajouterions qu'elle est vaine et non

---

(1) Vers la fin de décembre 1837, le P. Caret déposa aux pieds de S. S. Grégoire XVI l'idole principale des îles Gambier converties à la foi. Le S. Père, touché jusqu'aux larmes, lui donna en échange une belle statue de la sainte Vierge pour les sauvages, et il permit aux missionnaires d'ajouter les paroles suivantes aux litanies publiques de la mère de Dieu chantées dans les archipels de l'Océanie: *Regina Oceaniae, ora pro nobis. Reine de l'Océanie, priez pour nous.*

Digitized by Google

fondée. Car comment en me prenant d'un enthousiasme bien vif pour les exploits de Marathon ou pour ceux de Thermopyles, en admirant Epaminondas ou les Scipion, serois-je moins disposé ou même moins apte à comprendre et à reconnoître la grandeur de la lutte d'Arminius contre les Romains ou l'héroïsme d'Othon premier ou l'énergie de Louis de Bavière? L'âme humaine est douée d'une force si intime et si grande qu'on ne peut la calculer; ce n'est pas un vase, comme vous vous l'imaginez, qui se remplit par les objets qu'on y jette et qui les dénature par le mélange et la confusion. S'il est vrai qu'elle est excitée et fortifiée par la contemplation de grands modèles, elle s'exaltera plus vivement pour les gloires de la patrie, en étudiant les grands hommes de l'antiquité. Si la chose avoit encore besoin de preuve, je citerois de nouveau Klopstock dont la grande âme se partageoit entre l'admiration de l'antiquité et celle de nos ancêtres; je citerois Aventinus, le plus grand connoisseur de cette même antiquité en Bavière, qui aimoit avec ardeur l'histoire et la gloire de sa patrie. Aussi lui a-t-il été plus utile, l'a-t-il plus illustrée que tous ceux qui brisent les liens qui rattachent l'antiquité aux temps modernes, en pensant qu'on ne peut les confondre dans le même amour. Ils fournissent ainsi la preuve la plus claire qu'ils ne savent ni comprendre la grandeur de cet illustre savant, ni apprécier son mérite, ni s'élever à sa hauteur.

Mais, dira-t on, les sentimens politiques, l'esprit républicain de l'antiquité, son admiration pour la démocratie, son mépris pour la monarchie, si fortement prononcés dans son histoire, ses institutions, ses affections font naître des idées qui ne sont pas en harmonie avec la situation, les besoins et les devoirs de la société civile, telle qu'elle est organisée parmi nous; ces idées engendrent le mépris de ce qui est, font naître des utopies politiques et finissent par rendre la jeunesse mécontente de son pays et de ses institutions; elles peuvent même la pousser à des menées criminelles et à des entreprises dangereuses et la remplir de ce vertige, qui a plus d'une fois occasionné la ruine des républiques anciennes.

Mais qu'on examine avec scrupule et sans prévention les tendances politiques de l'antiquité, et l'on se convaincra qu'elle ne cherche qu'à établir l'ordre dans les gouvernemens et à donner de la stabilité aux lois sages. Les institutions et les doctrines politiques des anciens n'ont d'autre but que d'entourer ces lois de respect. Voyez les plus fiers des républicains anciens, les spartiates; ne reconnurent-ils pas la loi comme leur souverain, à qui ils devoient une obéissance absolue, une soumission et un dévouement sans bornes, même le sacrifice de la vie? Les écrivains de l'antiquité prêchent constamment le respect pour l'ordre légal; partout ils recommandent de se soumettre et d'obéir aux lois; jamais ils ne conseillent de les trangresser. Les formes des anciennes républiques étoient aussi variées que la situation des pays, les caractères et les besoins des Grecs; la démocratie, l'oligarchie et la monarchie s'y

Digitized by Google

développèrent les unes à côté des autres sous toutes les formes. Dans la plus haute antiquité, le gouvernement monarchique dominoit partout en Grèce; les rois étoient les fondateurs, les pères et les protecteurs des villes et de leur territoire. L'Orient au contraire gémit depuis les temps les plus reculés sous le joug du despotisme et de l'esclavage; la menace que le prophète irrité fit aux Israélites, en leur disant, lorsqu'ils lui demandèrent un roi: « Et vous serez esclaves: » pèse encore comme une malédiction sur les peuples des contrées orientales. Dans l'antiquité grecque aussi bien que dans l'antiquité teutonique, l'idée de la royauté nous apparoît dans toute sa pureté. La dignité royale, selon les Grecs et les anciens Germains, vient immédiatement de Jupiter, gardien suprême de la justice et des lois; ce Dieu a institué les rois pour la défense et le maintien de ces lois. C'est pourquoi il leur a donné pour emblême, non le glaive, mais le bâton de juge et le sceptre, quoique, comme juges et comme chefs d'armée, ils soient aussi destinés et obligés à protéger dans la guerre la justice et l'ordre public contre les envahissemens des ennemis extérieurs et dans la paix contre les machinations, l'insolence et l'oppression des ennemis intérieurs. Chez les Grecs, le pouvoir royal n'étoit pas arbitraire; il étoit déterminé par les anciens usages et renfermé dans des bornes, que la tradition et la coutume avoient consacrées. La royauté, avec un pouvoir arbitraire illimité, eût été pour eux une idée contradictoire. La royauté est donc selon ce peuple la garantie de l'ordre que le Dieu suprême a établi et qu'il défend contre toute aggression, cette royauté protége et maintient la liberté du peuple d'après les lois primordiales de Jupiter; elle étoit tellement respectée que plus tard, lorsque les races royales se furent éteintes ou perdues dans les familles aristocratiques, elle couvroit encore leur mémoire de son égide. La postérité reconnoissante a accordé les honneurs divins aux anciens rois de la Grèce; elle les a adorés comme des héros indigènes. Pour se convaincre de la vérité de nos assertions, on n'a qu'à se rappeler que ces honneurs échurent aussi en partage à des dominateurs postérieurs; on avoit érigé des temples et des autels à Théron d'Agrigente et à Gélon de Syracuse après leur mort; on les considéroit comme les protecteurs et défenseurs du peuple; on leur offroit des sacrifices en leur qualité de héros tutélaires des villes. Bien loin donc d'abhorrer ou de déprimer la véritable royauté, l'antiquité grecque l'a conçue la première dans toute sa pureté; elle l'a entourée d'honneurs et d'une autorité qui ne disparurent jamais, même lorsque la vie publique des Grecs avoit changé de forme. Ce que les Grecs détestoient, c'étoient les *tyrans*, qui, sortis des rangs du peuple, s'étoient élevés à la suprématie par fraude et par violence; c'étoient des citoyens pervers qui commettoient des crimes pour maintenir leur pouvoir usurpé.

L'antiquité, comme nous le voyons, a donc respecté la loi et tout gouvernement établi, quelle qu'en fût la forme. Comment dès-lors

Digitized by Google

penser que les doctrines politiques des anciens puissent ne pas exercer une bienfaisante influence dans les Etats où l'empire des lois est reconnu? Les formes sous lesquelles l'esprit politique de l'antiquité s'est manifesté jusqu'à la chûte de la liberté, n'étoient qu'accidentelles; elles se modifioient d'après les mœurs et les relations extérieures de chaque peuple; elles offroient presque partout peu de garantie contre les attaques des ennemis intérieurs; exposées à d'horribles abus, elles étoient quelquefois brisées dans la lutte des partis et bouleversées au milieu de terribles persécutions et de torrens de sang. Ces formes n'ont donc rien qui pourroit engager la jeunesse ou l'âge viril à les imiter. Bien plus, un esprit raisonnable et juste ne verra au milieu des désordres politiques que cet amour extraordinaire de l'ordre légal qui animoit le peuple; aussi plus d'une fois, loin d'être content des institutions publiques, les meilleurs et les plus intelligens des citoyens se retiroient-ils des affaires. Ne craignez pas que la dureté aristocratique de Sparte et les tableaux des orages de la démocratie athénienne, que nous trouvons dans la vieille comédie et dans les harangues des orateurs, entraînent et séduisent la jeunesse par leurs attraits; vos craintes à cet égard sont d'autant moins fondées, que vous vivez dans des états défendus par un ordre de choses chrétien dont la stabilité est bien plus grande. En outre la force de la liberté moderne est telle qu'elle bravera victorieusement ces tempêtes qui ébranloient sans cesse les républiques anciennes; bien plus, cette imperfection des anciens gouvernemens nous fait vivement sentir la nécessité de rendre nos institutions publiques plus parfaites et plus stables. Nous répéterons ici ce que nous avons dit plus haut de la mythologie ancienne par rapport à la révélation. Cette mythologie fit sentir la nécessité de la révélation, lui ouvrit les cœurs des hommes, et elle est encore une preuve évidente des bienfaits infinis que le christianisme nous a apportés. Il en est de même des gouvernemens anciens; leur foiblesse et leurs imperfections nous révèlent mieux que toute autre chose les avantages et la nécessité des gouvernemens chrétiens, sous la protection desquels les nouveaux peuples, malgré les vicissitudes qu'ils peuvent avoir éprouvées, se sont maintenus plus de mille ans et se sont élevés pour la plupart à un haut degré de puissance et de dignité. L'expérience de ces derniers temps entretiendroit-elle peut-être votre crainte? Les deux grandes révolutions des temps modernes, sont celle d'Angleterre et celle de France. Or ce n'étoit ni dans Solon ni dans Démosthène que l'usurpateur anglais cherchoit un appui pour autoriser ces actions sanglantes, par lesquelles il érigeoit son édifice politique. C'étoit dans le Vieux Testament, que le respect de tant de siècles n'a pu défendre contre les abus, c'étoit dans ce monument vénérable que Cromwel puisoit ses funestes inspirations. La révolution française, il est vrai, s'est souvent vantée de se rapprocher des institutions d'Athènes et de Rome; elle a aussi réveillé le souvenir d'actions, de noms et même de fêtes de ces

Digitized by Google

villes; mais c'est avec raison qu'un des plus grands connoisseurs de l'antiquité classique parmi nous remarque que ce rapprochement n'a pas été basé sur des données puisées dans des sources anciennes, dont la pureté ne l'auroit autorisé en aucune manière, mais bien dans les fausses élucubrations de quelques écrivains modernes. En outre, ajoute M. Roth, il est connu que ces bavards qui osoient s'appeler du nom de Brutus et d'Aristide, ne savoient pas un mot de latin et de grec, et que dans leurs calendriers, ils n'ont pas mis à la place des saints les noms des anciens héros et sages, mais ceux de *quenouille*, de *charrue* et d'autres plus baroques encore.

Nous avons vu que le respect pour la loi règne partout dans la littérature ancienne et que cette littérature est propre à l'inspirer à l'âme sensible du jeune homme; nous avons aussi remarqué, que les formes de gouvernement qui protégeoient dans ces temps la liberté publique, nous donnent de graves leçons et nous font sentir le besoin de quelque chose de meilleur; mais nous devons encore ajouter, que l'esprit public extraordinaire qui couvroit les institutions imparfaites de son égide, et les vertus qu'il nourrissoit, excitoit et appeloit à son secours, sont un de ces moyens dont on ne s'est pas assez servi pour fortifier dans nos cœurs l'amour du bien général et la résolution de le défendre quand il le faut. Rien cependant n'est plus propre à enflammer notre zèle et à nous faire prendre à cœur les intérêts de la chose publique. Modérant en nous les efforts mesquins de l'intérêt personnel, ce moyen contribuera à diriger notre esprit vers ce qui est réellement grand et beau; il rehaussera, soutiendra cette vertu qui ne recule devant aucun sacrifice pour le bien-être des siens et de la patrie. Sans doute un pareil esprit public doit naître du sentiment national; il doit puiser son principal aliment et sa force dans l'admiration de la gloire de nos ancêtres; mais cet aliment, il le trouve aussi abondamment dans la contemplation des beaux caractères de l'antiquité et dans l'étude des actions glorieuses que les grands hommes de ces temps ont faites pour le salut de leur patrie. Quel est l'homme sensible qui peut lire la description des exploits par lesquels, dans des jours d'adversité, ils l'ont défendue avec tant d'héroïsme, sans brûler du désir de soutenir aussi l'indépendance de son pays? Qui ne se sentira fortifié dans la résolution qu'il a prise de se consacrer à son service, avec une égale abnégation de soi-même et avec une égale bravoure, lorsque l'heure du danger aura sonné? L'étude des harangues de Démosthènes nous remplit d'une indignation profonde contre les ennemis de la chose publique, contre les traîtres cachés de l'indépendance nationale; elle nous pénètre d'un égal respect pour l'homme dont la sagesse, la persévérance et la force de caractère savent défendre la liberté de la Grèce contre l'ennemi le plus puissant, le plus habile et le plus rusé de cette époque. Le seul discours pour la couronne contient plus de sagesse et de grandeur politiques que tous les traités diplomatiques de siècles entiers des temps modernes.

Digitized by Google

La crainte de compromettre notre civilisation nationale et notre individualité, en basant notre éducation sur des études grecques et latines, n'est pas mieux fondée.

Si l'on entend cette objection de la seule manière, qui lui donne un sens raisonnable, c'est-à-dire, que la littérature et la civilisation anciennes auroient exercé une funeste influence sur la nôtre, elle tombe d'elle-même. Car, comme nous l'avons vu plus haut, les ouvrages dans lesquels notre littérature nationale s'est trouvée dans les rapports les plus intimes avec les littératures classiques, sont précisement ceux qui doivent être regardés comme les plus nationaux et les plus admirables. Si donc, de ce qui est, il est permis de conclure à ce qui sera, cette influence se montrera aussi salutaire à l'avenir, lorsque des génies du premier ordre, comme Klopstock, Goethe, Schiller, Voss, Herder, paroîtront de nouveau parmi nous, et que, semblables à ces brillantes étoiles de notre monde littéraire, ils auront laissé leurs forces se mûrir et se développer dans la bienfaisante atmosphère de l'antiquité. En littérature aussi peu qu'en politique, on ne peut exiger que nous ayons la même manière de penser et de sentir que les anciens, que nous imitions servilement leur façon d'agir et d'être. Le bon sens allemand prendra ici ses racines dans le sol national pour y croître et pour s'y fortifier. Mais en littérature comme en politique, l'influence des anciens augmentera nos dispositions naturelles, épurera notre goût et élèvera notre esprit.

Peut-être n'y a-t-il pas d'objection contre l'éducation classique que nous n'ayons touchée; mais au moment de terminer cette apologie de l'ancienne méthode d'enseignement, nous voyons venir à notre rencontre une foule de mécontens, qui s'en accommoderoient à la rigueur, sans en être entièrement satisfaits. A quoi bon, disent ils, ces études dans les colléges et les universités, puisque leurs effets ne s'étendent pas sur la vie réelle ? Combien y a-t-il d'élèves qui lisent encore un classique, après avoir quitté le collége? Déjà à l'université, ils n'en veulent plus entendre parler. En sortant de la discipline scolaire, à laquelle la jeunesse impatiente ne se soumet qu'avec répugnance, au terme de ses peines, elle a repoussé les études du collége comme elle en a secoué la poussière: elle n'en veut plus; elle n'en a plus besoin; peut-être même se repent-elle du temps qu'elle y a consacré, sans en avoir retiré aucun avantage.

On le voit, c'est le langage d'un ennemi battu, qui ramasse dans sa retraite les fuyards pour occuper avec eux un dernier retranchement. C'est un fait bien constaté que l'étude des classiques anciens est presque partout parmi nous renfermée dans l'enceinte du collége; on les dépose comme un habit trop étroit aussitôt qu'on quitte les classes; ce qui est la suite de la foiblesse et du manque de succès de ces études, c'est le fruit de l'éparpillement de notre éducation et de notre vie littéraire. Au reste, maintenant déjà les hommes qui aiment à consacrer à l'étude des anciens les intervalles de loisir que leur

Digitized by Google

laissent les travaux de leur état, ne sont plus rares parmi nous; et, chose remarquable, partout ils appartiennent aux plus habiles et aux plus intelligens de leur rang. Aussi si ces études se font sérieusement et avec fruit, si l'intelligence et l'usage des auteurs classiques deviennent plus communs, le nombre de ceux, qui comme les hommes d'état d'Angleterre, ne les mettent jamais de côté, s'augmentera considérablement. Cette augmentation devra nécessairement se présenter, pourvu qu'on veuille donner à l'éducation publique plus de consistance et d'harmonie et que l'on désire sincèrement que la bienfaisante influence de l'éducation classique s'étende de plus en plus sur les emplois de l'Etat, sur ceux de l'Eglise et sur les affaires publiques en général. Supposé qu'un grand nombre de ceux qui s'occupent des lettres anciennes, restassent foibles et ne pussent point choisir parmi les anciens un ami, un maître et un compagnon dans la vie, comme notre grand Haller avoit choisi Horace; ils jouiroient toujours de l'avantage incalculable, d'avoir étendu leurs connoissances au moyen de ces études; ils auront éveillé, exercé et fortifié leurs facultés intellectuelles; leur conception en sera devenue plus facile et plus rapide; ils se seront acquis une grande habitude de traiter des questions difficiles; leur jugement se sera formé; leur mémoire se sera enrichie d'exemples de vertus éclatantes; ils auront pu y puiser une haute sagesse et des leçons salutaires pour s'acquitter dignement de la tâche que la Providence leur a imposée. Une jeunesse bien employée exerce son heureuse influence sur toute la vie.

Qu'on ne s'imagine pas que ce que nous venons de dire en si peu de pages, soit l'opinion d'un seul individu; que cette opinion ait sa source dans la prédilection de l'auteur pour des études, auxquelles il doit accidentellement son éducation. Interrogez les peuples de l'antiquité et des temps modernes, par quel moyen ils sont parvenus à la sagesse et à la grandeur; interrogez les hautes écoles des siècles éclairés et des siècles d'ignorance, quel a été leur but et leur fondement; consultez les meilleurs instituteurs de la jeunesse et ceux qui ne vous parlent plus que dans leurs livres et ceux qui vivent au milieu de vous, par quels moyens ils ont agi sur l'esprit des jeunes gens, vers quelles routes ils les ont dirigés; interrogez les hommes de notre pays et de l'étranger, qui se sont les plus illustrés par leur savoir et leur esprit, où ils les ont puisés; interrogez enfin notre propre pays, non dans la place publique, non dans les tavernes, où s'agite dans le tumulte des passions la foule des êtres bornés, égoïstes et remplis de préjugés; mais entrez dans le sanctuaire de sa plus haute civilisation; adressez-vous à ses plus nobles enfans; demandez-leur d'où vient l'accroissement, d'où la diminution des lumières? Partout, dans toutes les situations, dans tous les temps, dans tous les pays, où il y a de la science, vous trouverez que l'antiquité y a conduit et que de ce foyer elle a répandu sa bienfaisante lumière sur la poésie, l'histoire, l'éloquence et la philosophie

Digitized by Google

du monde entier. Toute différence de la culture, quelque grande qu'elle soit, ne provient pas de la différence des moyens que l'on a employés, mais du plus ou moins d'habilité, avec laquelle on se sert de ces moyens; de la vue plus ou moins claire ou obscure qu'on a de leur nature, de l'usage plus ou moins heureux qu'on en a fait.

N. J. S.....

DERNIER MOT

En réponse aux imputations dirigées contre les agents du domaine par M. Van Bommel, évêque de Liége, dans une brochure qu'il a publiée au mois de mars 1841, *à l'occasion des procès qui existent entre le Domaine et les Fabriques d'églises, relativement aux biens provenant des bénéfices simples.* Par M. Lion. Liége, avril 1841, in-8° de 43 p.

M. Lion se plaint amèrement d'avoir été choisi, pour recevoir tous les coups, à propos des poursuites du domaine contre les églises.

« M. l'évêque, dit-il, du haut de sa chaire épiscopale à laquelle il attribue sans doute l'infaillibité du trône pontifical, me lance l'*anathème*, il fulmine contre moi l'*excommunication et les foudres* de l'Eglise, et termine ainsi toute contestation en me chargeant des innombrables iniquités dont le domaine s'est, d'après lui, rendu coupable envers les fabriques. Cette tactique n'est pas si dépourvue de sens qu'elle peut le paroître d'abord; car en rejetant sur moi seul tout l'odieux dont on a voulu environner cette affaire, elle tend à transformer une question de droit en une question de personne, une discussion judiciaire en une animosité particulière et intéressée. Il falloit à monseigneur un bouc émissaire, et il a daigné jeter les yeux sur moi; il lui falloit une victime, et il m'a jugé digne de ce saint sacrifice. *Tels on vit jadis les farouches Druides offrir en holocauste d'humaines victimes pour calmer la colère de Dieu.* Tels encore, dans les premiers temps de l'Eglise, quelques chrétiens zélés se dévouèrent au martyre pour affermir la foi de leurs frères. Il y a cependant cette légère différence que les chrétiens des temps antiques ne disposoient ainsi que d'eux-mêmes, tandis que M. l'évêque trouve plus convenable de se conserver intact et de dévouer les autres à l'accomplissement du saint mystère d'expiation. Il se rapproche en cela des Druides bien plus que des chrétiens. »

Cette idée de M. Lion constitue le ton général de sa brochure. Il

Digitized by Google

est l'opprimé, il est la victime offerte en holocauste; et Mgr. l'Evêque est le druide farouche, le prêtre sanguinaire qui préside au sacrifice et qui l'ordonne.

Après cela, il lui étoit facile de dire tout ce qu'il vouloit. Que ne permet-on pas à l'innocent qu'on accable, qu'on égorge? M. Lion use donc largement de ce droit. Il se plaint, il accuse sans ménagement. Mgr. l'Evêque non seulement le maltraite sans raison, mais il use de perfidie, il le calomnie à dessein et avec connoissance de cause. « On ne doit point être surpris, dit-il, de rencontrer la calomnie dans la bouche de M. l'évêque de Liége : *on sait que c'est son arme favorite.* » Pour diffamer le pauvre M. Lion, rien n'a été respecté, rien n'a été regardé comme sacré. La *mauvaise foi*, le *mensonge*, la *calomnie*, tels sont les moyens qu'on a mis en usage contre lui.

Pour lui, il parle, il écrit, il agit avec une entière franchise. Il ne sait ce que c'est que d'être double, faux et rusé. Il s'exprime avec bonne foi et avec conviction aujourd'hui, comme il agissoit avec bonne foi lorsqu'il étoit commissaire aux recherches. Aussi sa conscience ne lui reproche-t-elle absolument rien. « J'éprouve la satisfaction, dit-il, de pouvoir déclarer hautement que j'ai accompli mes fonctions avec conviction, modération et justice et que je les ai résiliées les mains pures et la conscience en repos. » Puis s'adressant au Prélat : « Pour vous, monseigneur, dit-il, vous dont la mission ici bas est toute de foi, d'amour et de charité; toute de tolérance, de paix et de conciliation; puissiez-vous en dire autant lorsqu'un jour vous serez appelé a rendre compte de vos fonctions évangéliques! »

Nous ignorons quel effet toutes ces assertions de M. Lion ont produit dans le public. On n'en parle pas, ce semble, et nous n'avons entendu juger cet écrit par personne. Quant aux hommes qui l'ont réellement lu, nous supposons, s'ils ne sont point prévenus, qu'ils ont été péniblement affectés, comme nous, de ce langage. Nous ne croyons pas que ce soit ainsi que s'expriment la raison, le droit, la justice. Aussi pouvons-nous assurer que, si nous n'avions pris l'engagement de rendre compte de cette brochure, nous serions très-peu disposés à en parler aujourd'hui.

Qu'il nous soit au moins permis d'être courts et de nous borner à deux ou trois réflexions.

Au commencement de cette polémique, M. Lion vantoit d'abord son esprit de modération et de bienveillance envers les fabriques. Loin de repousser les transactions, il les favorisoit.

A cela nous avons répondu en lui citant quelques petits passages de son rapport secret de 1829, adressé au délégué de la commission permanente du syndicat, rapport où il condamne et rejette toute idée de transaction (*voir notre livraison* 83, *p.* 562.)

C'étoit un fait; comment le nier? M. Lion ne le nie donc pas. Il l'avoue même en termes couverts. Mais il prétend justifier son

Digitized by Google

opposition par la conduite déloyale des fabriques. A l'entendre, les administrations des églises employèrent généralement la fraude et la fourberie, pour se soustraire aux dispositions légales; et c'est là ce qui irrita l'esprit naturellement doux et pacifique de M. Lion. « Oui sans doute, dit-il, *mes rapports à l'administration se sont ressentis nécessairement* de l'opinion qu'avoient dû faire naître en moi les manœuvres déloyales à l'aide desquelles les fabriques vouloient dissimuler la nature des biens qu'elles possédoient. » Il ne déconseilla, en 1829, la transaction proposée par les administrations provinciales et communales, que pour punir les fabriques de leur mauvaise conduite, que pour se venger de leurs ruses coupables.

C'est fort bien. Mais que devient ici l'esprit de modération de M. Lion? Que devient son amour pour les transactions? Pourquoi, si c'est lui qui a poussé le gouvernement à continuer la guerre, pourquoi se glorifie-t-il de ses conseils pacifiques, de son goût pour les arrangemens à l'amiable?

Autre fait.

M. Lion effraie le gouvernement et le détourne de la transaction, en lui présentant les églises comme des ennemies redoutables qu'il convenoit de tenir pauvres et dans la médiocrité. Est-ce encore une preuve de sa modération, de sa loyauté, de son esprit de conciliation? Il ne le dit plus. Mais il tâche de se justifier dans les termes suivans: « Oui certes, dans mon rapport de 1829, alors que les fabriques réclamoient *une faveur et non un droit*, j'ai exprimé la crainte qu'une trop grande masse de revenus ne fût dangereuse dans leurs mains; *et tout ce qui se passe aujourd'hui est bien de nature à convaincre, même les plus incrédules, que cette crainte n'étoit ni chimérique ni exagérée.* » C'est-à-dire, que l'événement a justifié les prévisions de M. Lion et que les églises, ou du moins quelques-unes d'entre elles, sont réellement aujourd'hui des établissemens dangereux pour l'Etat.

La justification est aussi charitable que l'accusation secrète, il faut en convenir, et rien ne sauroit mieux prouver l'esprit de modération de M. Lion.

Rien aussi ne sauroit nous donner une idée plus juste de sa loyauté, de sa candeur, de sa haine du mensonge et de l'astuce.

Il est d'abord modéré, ami des transactions. — On lui montre par sa propre écriture, par sa propre histoire, qu'il ne l'est pas. — Il répond que, s'il ne l'est pas, c'est qu'on l'a fâché. — Mais pourquoi le dites-vous donc? Pourquoi vous en vantez-vous?

M. Lion a attaqué les églises à force ouverte, il leur a enlevé leurs archives, il les a traînées devant les tribunaux. C'étoit de la violence, et quels que fussent les prix attachés à ces poursuites, nous voulons croire qu'il pouvoit y avoir là certain genre de conviction et de franchise. Mais l'emploi simultané d'armes cachées, mais représenter secrètement les églises comme des institutions dan-

Digitized by Google

gereuses qu'il faut empêcher d'augmenter leurs revenus, mais, pendant qu'on les attaque par tous les moyens de rigueur dont on dispose, les rendre odieuses au gouvernement dans des rapports dont elles ne peuvent avoir aucune connoissance, qu'est-ce que c'est et comment, dans le monde, qualifie-t-on cette manière d'agir? — Eh bien! oui, répond aujourd'hui M. Lion, c'est une ruse de guerre, c'est un stratagème, et je conviens que j'en ai fait usage. Mais voyez si le temps ne m'a pas justifié, voyez si les églises ne sont pas aujourd'hui des ennemies de l'Etat, des établissemens dangereux qui abusent de leurs richesses?

Voilà au fond, nous semble-t-il, la manière d'agir et de parler de M. Lion. Forcé dans son retranchement, convaincu d'avoir vanté à tort son amour pour la paix et pour les transactions amicales, il soutient hardiment qu'il a eu raison d'agir de la sorte. Il enveloppe les églises dans une accusation générale de déloyauté et de fourberie, il les signale à l'autorité comme des ennemies redoutables et les expose ainsi indirectement à l'animadversion publique, à la haine de tous les amis de la patrie.

Nous renonçons aux conclusions que nous pourrions tirer de ces faits, nous nous abstenons de toute épithète, de toute qualification de personne ou de choses.

M. Lion ne veut pas entrer dans la discussion du point de droit traité dans la brochure de Mgr. l'Evêque de Liége, et nous-mêmes nous jugeons inutile de le suivre dans le peu qu'il en dit. Mais nous ferons observer qu'ici, comme ailleurs, il se tire d'affaire en mettant sur le compte des administrations des églises toutes sortes de manœuvres frauduleuses et en rendant l'Evêque personnellement responsable de ces prétendues fourberies.

« Comment se fait-il, dit-il, puisque les fondations érigées en *bénéfices simples* appartiennent, selon vous, aux fabriques d'une manière si évidente, comment se fait-il qu'on ait eu recours à de pareilles manœuvres pour s'en assurer la possession? Comment se fait-il que vous, Monseigneur, le défenseur, le conseil et le tuteur-né de ces fabriques, *vous ayez toléré l'emploi de semblables moyens*, alors que l'arrêté du 28 frimaire an XII constitue à vos yeux en faveur des fabriques un droit si positif, si explicite.....? Assurément, lorsqu'on a pour soi des autorités si incontestables, si bien établies, on devroit, ce me semble, se présenter à la justice avec une entière confiance, et sans recourir aux fabrifications, altérations, et autres ruses coupables, *mises en œuvre par les fabriques sous votre direction.* »

On voit que M. Lion non seulement charge les églises en général du crime de falsification, mais qu'il jète tout l'odieux de cette conduite sur l'Evêque, en disant qu'il a *toléré l'emploi de semblables moyens.* C'est peut-être le passage le moins pardonnable de sa brochure. Mais ce n'est pas pour cette raison que nous le citons. Nous prions seulement le lecteur de faire attention au raisonnement de

Digitized by Google

M. Lion. Si les églises ont raison, si leurs droits sont si clairs, si bien établis, d'où vient qu'elles recourent à l'astuce et à la fourberie?

C'est toujours le même moyen. L'auteur ne se justifie qu'aux dépens de ceux qui ont à se plaindre de lui. C'est sa logique particulière. Mais, cette fois-ci, n'a-t-il pas prévu qu'on tourneroit ce moyen contre lui avec avantage? Si M. Lion étoit convaincu de son droit et de celui du syndicat, s'il croyoit avoir des motifs plausibles et suffisans de rejeter la transaction proposée, d'où vient que, prenant le gouvernement hollandois par son foible, il lui représente les églises comme des institutions hostiles qu'il est prudent de dépouiller ou de tenir dans l'impuissance?

Mais en voilà assez. Terminons ce débat sans l'épuiser, et épargnons au public une partie de ce que nous aurions à dire.

CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LIÉGE

SUR LA PROPAGATION DE LA FOI.

Cette circulaire, destinée aux fidèles du Limbourg hollandais peu avant le démembrement du diocèse de Liége, n'a été publiée qu'en flamand. Des personnes respectables qui en ont eu connoissance par notre journal, ont cru qu'elle pourroit être utile ailleurs et nous ont engagés à la publier. C'est pourquoi nous en offrons ici la traduction.

CORNEILLE-RICHARD-ANTOINE VAN BOMMEL, ÉVÊQUE DE LIÉGE, etc.

Très-chers Frères,

Dès le commencement de notre administration, nous avons tâché de répandre et d'établir au milieu du troupeau confié à notre soin pastoral, l'*Association pour la propagation de la Foi*. Nous avons exhorté sans cesse MM. les curés et leurs paroissiens à travailler, par leurs prières et leurs aumônes, au progrès d'une œuvre qui est l'ornement de l'Eglise et la joie du ciel; et nous nous réjouissons intimement de pouvoir déclarer que nulle part, dans ces contrées, on ne s'en est occupé avec plus de zèle que chez vous. Vous vous êtes donc réellement montrés hommes de foi, vous vous êtes montrés comme des hommes qui, reconnoissans du don inestimable reçu gratuitement dans le Baptême, désirent avec ardeur de le voir encore accorder à d'autres hommes, et qui, non contens de considérer, dans le salut des âmes converties à la foi, le bonheur de leur prochain, y voient encore la gloire de Dieu : *Honor Dei, animarum salus!* Heureux ceux qui montrent par leurs actions comment ils reconnoissent leurs frères dans les hommes les plus sauvages et les plus grossiers, combien, dans ces hommes, ils aiment l'image de Dieu et le prix du sang de Jésus-Christ! Mille fois plus

Digitized by Google

heureux si inspirés par l'amour divin, ils aident à porter le flambeau de la Foi parmi ceux *qui sont assis à l'ombre de la mort* (1). Car c'est ainsi qu'ils mériteront *de briller un jour comme des astres resplendissans dans un ciel qui ne périt jamais* (2).

Honneur donc à vous tous, chers Frères! votre charité chrétienne fait votre gloire; elle demeure la sainte Eglise de Dieu; elle vous rend utiles à la société. Puisse-t-elle s'accroître encore journellement! Puisse-t-il bientôt ne se trouver presque plus personne, pour qui la propagation de la vraie Foi soit une chose étrangère ou indifférente! Lisez avec attention le dernier cahier des *Annales* (celui de juin 1840) que publie l'Association tous les deux mois; cette lecture suffira pour changer en de zélés coopérateurs les personnes les moins sensibles.

Mettez-vous aussi constamment sous les yeux les uns aux autres, quels sacrifices s'imposent les protestans d'Angleterre, d'Ecosse et d'autres pays, pour envoyer partout non seulement des Bibles mais aussi des missionnaires de leurs sectes. Leurs associations prétendûment apostoliques rassemblent annuellement pour cette fin, d'après des renseignemens dignes de foi, plus de *neuf millions de florins*. Elles savent obtenir beaucoup de ceux qui ont beaucoup, et peu de ceux qui ont peu; elles savent engager les dernières classes de la société à contribuer pour quelque chose, en dépit de leur pauvreté, soit en soustrayant une portion minime de leur salaire ou de leurs petits gains journaliers, soit en le prenant sur leurs habits, leur boisson ou leurs amusemens. Courage donc, chers Frères! Ne ferions-nous pas ce que font ces sociétés protestantes? Ne conviendroit-il pas même, intimement convaincus, comme nous le sommes, de la vérité de notre sainte Religion, que nous fissions quelque chose de plus? Ou sommes-nous moins libres dans notre sphère d'activité?

Mais, Très-chers Frères, il existe encore un autre motif qui nous engage à exciter aujourd'hui votre zèle pour cette grande œuvre de charité. Nous savions, il est vrai, depuis long-temps, combien notre Saint-Père, l'auguste Chef de l'Eglise, le Pape Grégoire XVI, prend cette œuvre à cœur; mais ces jours derniers, il nous a manifesté, à nous et à tous les évêques du monde, avec des paroles touchantes et dans des termes plus expressifs que jamais, ses sentimens intimes au sujet de cette association.

Son Encyclique du 14 août de cette année (3) nous montre qu'au milieu des calamités, des oppressions et des persécutions qui attaquent notre Mère la sainte Eglise, dans les malheureux temps où nous vivons, rien ne ranime et ne recrée autant son âme souvent accablée de douleur, que toutes ces saintes associations qui se forment partout, pour offrir un remède à chaque calamité, à chaque blessure, et un dédommagement à chaque perte. « Nous vous exhortons donc instam-

(1) Matth. 4. 16. (2) Daniel 12. 3.
(3) *Voir notre livr.* 80, *p.* 373.

Digitized by Google

» ment, dans le Seigneur, nous dit-il, à les entretenir dans vos » diocèses, à les protéger et à augmenter le nombre de leurs » membres. Mais nous vous recommandons surtout l'*Association* » *de la propagation de la Foi*, établie depuis l'an 1822 dans » l'antique et illustre cité de Lyon, et qui s'est ensuite répandue » partout avec une célérité et un succès admirable..... Cette œuvre » vraiment grande et sainte, qui se soutient, s'accroît et se fortifie » par les oblations modiques et les prières que chaque associé offre » journellement à Dieu, et qui établie pour entretenir les ouvriers » évangéliques, pour exercer les œuvres de la charité chrétienne » envers les néophytes et pour mettre les fidèles à couvert du choc » des persécutions, nous paroît extrêmement digne de l'admiration » et de l'amour de tous les gens de bien. Et il ne faut pas croire que » ce soit sans une disposition spéciale de la divine Providence, » qu'un si grand avantage a été accordé à l'Eglise dans ces derniers » temps. Car, pendant que l'Epouse bien-aimée du Sauveur est en » butte à toutes les attaques et à toutes les machinations de l'ennemi » infernal, rien ne pouvoit lui arriver de plus opportun que l'union » des fidèles, qui, enflammés du désir de propager la vérité catho- » lique, travaillent de concert à gagner toutes les âmes à Jésus- » Christ..... Vous donc, Vénérables Frères, nous dit-il en termi- » nant, vous qui êtes appelés à partager notre sollicitude, agissez » avec zèle, pour qu'une œuvre si belle fasse chaque jour de plus » grands progrès, auprès du troupeau qui est confié à chacun de » vous. *Sonnez de la trompette dans Sion*, faites valoir vos avis » et vos conseils paternels, *afin que les personnes qui ne font* » *point encore partie de cette pieuse association, se fassent un* » *plaisir d'y entrer, et que celles qui s'y sont fait inscrire,* » *persévèrent dans leur résolution.* »

Vous l'avez entendu, Très-chers Frères, et ces paroles vous suffiront. En vous exhortant, nous avons même, comme un fils obéissant, rempli un devoir. C'est à vous maintenant de remplir le vôtre. Prêtres et laïques, pasteurs et brebis, rivalisez de zèle pour consoler le cœur de notre excellent et commun Père, pour obéir partout au moindre signe qu'il pourra nous donner.

(Suivent les dispositions nécessaires pour créer une commission particulière chargée de diriger et d'administrer l'Association dans le Limbourg hollandais.)

Que le Père des miséricordes répande ses bénédictions les plus abondantes, et pour le spirituel et pour le temporel, sur les pasteurs et les troupeaux, qui prendront part à cette GRANDE ET SAINTE OEUVRE, d'après leur pouvoir et leurs moyens!

Et sera la présente circulaire publiée en chaire, d'abord le premier dimanche de l'Avent, et ensuite le dimanche avant l'Invention de la sainte Croix de l'année prochaine.

Liége le 15 novembre 1840.

† CORNEILLE, év. de Liége.

Digitized by Google

DU RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

Nous donnons plus loin (voir les nouvelles) un petit tableau de nos élections. Ici nous présentons quelques réflexions.

Les catholiques, comme on le verra, non seulement n'ont point perdu de voix à la chambre, mais ils en ont, au contraire, gagné quelques-unes. Et comme, après tout, les voix se comptent et que c'est la majorité qui gouverne, il est certain que les élections leur ont procuré quelque avantage.

D'un autre côté, le libéralisme est parvenu à maintenir à la chambre les hommes qu'il regarde aujourd'hui comme ses chefs, à obtenir le prix de beaucoup de mensonges et de calomnies; ce fait suffit pour nous engager à modérer notre joie et à travailler toujours avec crainte et inquiétude.

La considération la plus grave qui se présente, c'est que, réellement en minorité dans la nation, le libéralisme sait être fort en politique et diriger souvent à son gré un peuple qui lui seroit contraire, s'il n'y avoit pas d'égarement.

Ici nous rentrons un peu dans des considérations que nous avons déjà présentées ailleurs et en d'autres termes. Mais la chose tirant à conséquence, il doit nous être permis de nous répéter. L'activité, l'énergie, l'intérêt, l'ambition suppléent au nombre dans l'action et sont toujours des ennemis redoutables, surtout s'ils sont unis à l'antipathie religieuse. Peu d'hommes inquiets, obéissant à leurs passions, employant indifféremment tous les moyens qui leur paroissent bons, sauront se multiplier et avoir l'air de l'emporter en nombre, tandis qu'en vérité ils ne composent qu'une petite minorité. Lorsque, de plus, ces hommes sont parvenus à accaparer les places et les honneurs, à se partager les titres et les revenus publics, à être les plus forts dans les diverses administrations civiles et militaires, à exercer par là une influence générale sur tous ceux qui désirent avancer et faire fortune à leur tour, il leur sera plus facile de faire illusion au public, de tromper les masses et de se faire passer pour la nation même.

Et tout cela est, malheureusement, un peu l'histoire du libéralisme en Belgique. Il possède des moyens beaucoup

Digitized by Google

au de là de ce qu'il auroit si le nombre étoit la mesure des forces respectives. On peut dire que dès le commencement de la révolution, il a eu, en quelque sorte, le monopole des places et des honneurs. De là vient que, dans les élections, les employés de toutes les administrations, partie par inclination, partie par intérêt, sont généralement pour lui. Le ministère libéral, comme nous l'avions prévu, a considérablement augmenté cette influence, et avant de se retirer, il a su, soit en disposant des places vacantes, soit en créant des fonctions nouvelles, se procurer un bon nombre de nouveaux amis, qui ne lui ont pas été inutiles.

Les catholiques, plus unis et mieux préparés qu'auparavant, ne l'étoient pourtant pas assez. Nous connoissons des endroits où ils n'ont pas pu s'entendre, et où leurs voix se sont partagées entre leurs candidats et les candidats libéraux. En d'autres endroits, ils avoient, ce semble, trop de confiance, comme à l'ordinaire, et les électeurs, en comptant les uns sur les autres, sont arrivés aux bureaux des élections, sans s'être concertés suffisamment. Il leur a fallu cette nouvelle expérience, pour apprendre qu'on n'obtient rien aujourd'hui sans travail et sans peine, et que, faute d'union et de préparatifs suffisans, on est en quelque manière sûr d'être vaincu par une minorité qui ne s'endort jamais.

Quant à l'avantage que le libéralisme à su tirer du mensonge et de la calomnie, il ne nous étonne point; mais rien ne semble plus digne d'attention. On eût pu rire d'abord de tout ce qu'il a dit sur la résurrection de la dîme, et réellement cette accusation paroissoit absurde sous tous les rapports. Mais on s'est vîte aperçu qu'on comptoit un peu trop sur le bon sens du peuple. L'incroyable mensonge a trouvé des gens simples qui ont accueilli les assertions sérieuses des feuilles libérales, et finalement l'autorité ecclésiastique a jugé prudent de détromper ces esprits crédules. Mais le mal étoit fait, et les opinions populaires ne se corrigent pas aussi vîte ni aussi facilement qu'on les égare. Les circulaires de nos évêques n'ont pas empêché les journaux libéraux de soutenir hardiment leur mensonge, et le mensonge a continué d'être cru en plus d'un endroit.

On peut juger par ce seul exemple des effets que produit la mauvaise presse, et il y auroit vraiment de quoi s'en in-

Digitized by Google

quiéter. Il est donc vrai que le mal se répand plus facilement que le bien et que la vérité ne triomphe pas toujours par sa propre force. C'est qu'elle a contre elle presque toutes les passions humaines, et que la raison se fait difficilement entendre lorsque le cœur n'est pas d'accord avec les oreilles. Et de-là nous tirons notre conclusion ordinaire, c'est-à-dire, que, sans des efforts extraordinaires de notre part, la presse libérale continuera d'égarer le public et de nous faire beaucoup de mal. Là où il existe autant et plus de liberté pour le mal que pour le bien, il est toujours à craindre que le premier ne l'emporte, si les honnêtes gens, étroitement unis et prémunis contre le danger, ne veillent jour et nuit à la défense de leurs principes et de leurs droits et n'emploient à cette défense les moyens dont on abuse contre eux.

La presse catholique, malgré quelques progrès, est loin du degré de force et de perfection dont elle est susceptible et qu'il nous faut atteindre. Il ne nous suffit pas d'avoir raison, d'écrire aussi bien et mieux que nos adversaires; il faut que nous parvenions à parler aux gens qu'ils égarent, il faut que ces gens veuillent nous entendre et nous lire. Et comme, pour obtenir ce premier succès, il y a de terribles préjugés à vaincre, il faut, ce semble, des moyens particuliers, des moyens peut-être un peu différens de ceux qu'on a employés généralement jusqu'aujourd'hui. Les préjugés ne se heurtent pas avantageusement de front; il faut les tourner, il faut les attaquer indirectement et sans avoir l'air de le faire. Quel est l'homme prudent, l'homme instruit, laborieux, de tact et de jugement, qui voudra faire cet essai ?

Mais ce n'est pas le moment de développer cette réflexion. Il faut considérer le résultat des élections sous une autre face.

Les efforts employés des deux côtés, la vivacité de la lutte, sont des signes d'une commotion morale qui ne peut s'arrêter en un moment. Se fera-t-elle sentir dans la chambre? L'opposition libérale y ayant conservé ses chefs, il semble un peu à craindre que les passions n'aient peine à se calmer et que le pouvoir ne devienne l'objet d'un nouveau combat. Quoi qu'il arrive, les catholiques sont dans une position à pouvoir se conduire avec beaucoup de modération et

Digitized by Google

à éviter toute contestation qui ne seroit pas absolument nécessaire. Comme ils n'ont pas d'avantage nouvellement acquis à défendre et qu'ils sont, en quelque sorte, neutres entre le ministère et ceux qui voudroient se montrer systématiquement mécontens, ils pourroient souvent garder le silence avec avantage et servir utilement la cause de la paix et de la tranquillité. Une semblable position a des avantages qu'il est bon de ne pas méconnoître et dont il faut savoir user à propos. Mieux que l'année dernière, ils pourront attendre les événemens sans inquiétude et sans s'impatienter.

Ce que nous disons de nos représentans, nous pouvons le dire peut-être aussi de nos journaux. Les élections étant terminées, il nous semble que les feuilles catholiques peuvent, non seulement sans inconvénient mais aussi avec avantage, donner l'exemple de la modération et de l'oubli du passé. Contentes d'observer et de veiller avec soin, il leur sera permis aujourd'hui de ne pas prendre part à toute espèce de dispute, de ne pas répondre à toute provocation, à toute attaque. On sait que, pour notre part, au plus fort même de la polémique, née des circonstances, nous avons rarement pris la parole pour nous plaindre de quelques commentaires malveillans ou de certaines accusations injustes. Il est inutile d'ajouter que nous persévérerons dans cette voie. Nous savons combien peu nous avons à gagner avec des adversaires de mauvaise foi, et que d'ailleurs les réponses les plus raisonnables et les plus fortes demeurent sans effet, parce qu'elles ne parviennent pas à leur adresse. Le lecteur qui vous voit calomnier dans une feuille, ne voyant presque jamais la justification que vous présentez dans la vôtre, à quoi sert-il que vous preniez la peine de répondre? Les discussions entre les journaux peuvent être généralement comparées à des procès où les deux partis ne seroient jamais confrontés, où les jugemens se prononceroient sur l'acte d'accusation seul. Et c'est ainsi que s'explique en dernier lieu, le succès obtenu par les mensonges débités sur la dîme.

Il est aussi à remarquer qu'avec un peu moins de polémique, les journaux trouveroient le temps et la place pour s'occuper un peu davantage de littérature et de sciences, et pour offrir à leurs lecteurs quelques analyses vraiment

Digitized by Google

instructives et utiles, articles rares aujourd'hui, et que, pour notre compte, nous préférerions aux plus belles amplifications sur la politique, aux plus piquantes discussions sur les personnes. C'est un avantage que les journaux catholiques peuvent se donner aujourd'hui, sans nuire à la cause qu'ils défendent, sans abandonner en aucune manière les affaires du pays, sans cesser un moment d'exercer une surveillance active sur toutes les branches de l'administration. Ce sera aussi le moyen de faire un peu diversion aux passions et de contribuer au rétablissement du calme dont le pays a besoin.

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Cinq de nos provinces, Anvers, le Brabant, la Flandre occidentale, Namur et le Luxembourg, avoient à renouveler cette année leur députation à la chambre des représentans. Ces élections ont eu lieu le 8 juin. Le nombre des membres à élire étoit de 47.

Voici le résultat des élections (les noms imprimés en caractères romains sont ceux des candidats catholiques; les noms en italique désignent les candidats libéraux; ceux qui sont marqués d'un astérisque, ont été portés par les deux partis):

Anvers. MM. *Ch. Rogier*, Baron Osy, Cogels, Smits, Mast de Vries, Scheyven, Hénot, Peeters, de Nef.

Brabant. MM. de Brouckère *, Coghen *, *Lebeau*, *Verhaegen*, *Devaux*, Van Volxem, Meeus, De Man, Van der Belen, le génér. Buzen *, Van der Hove *, F. de Mérode, *Mercier*, *Jonet*.

Flandre occ. MM. Coppieters, *Devaux*, Maertens, de Florisonne, Malou, *Van Cutsem*, *Angillis*, de Meulenaere *, Morel, *Dubois*, Rodenbach *, Wallaert *, de Foere, de Roo *, Donny *.

Namur. MM. De Garcia, Brabant, Fallon *, *De Baillet*.

Luxembourg. MM. Nothomb *, Jadot *, Zoude, d'Hoffschmidt, Baron d'Huart.

Cinq des représentans sortans n'ont pas été réélus. Ce sont MM. Ullens, de Perceval, Polfvliet, Milcamps, de Langhe. Ils ont été remplacés par MM. le baron Osy, Scheyven, Henot, Jonet, Malou.

— Le second jour de la Pentecôte Mgr. le Cardinal-Archevêque a donné la première communion et la confirmation au pensionnat du Brul à Malines. Quelques élèves du petit séminaire et de l'ins-

Digitized by Google

titut de St.-Louis y ont reçu en même temps ce dernier sacrement. Le prélat a adressé la parole aux élèves pendant et après la cérémonie. Il a assisté ensuite pontificalement à la grand'messe et puis il est allé attendre la procession de Notre-Dame d'Hanswyck qui devoit passer devant l'établissement. Arrivée à cet endroit, la procession a fait halte et l'officiant a donné à Son Eminence la bénédiction avec le Saint-Sacrement.

— Le troisième jour de la Pentecôte, le Cardinal a confirmé à la métropole, et le 7 juin, au pensionnat des *Dames-de-Marie*. La semaine suivante Son Eminence a quitté Malines et a commencé sa tournée de confirmation qui doit durer jusqu'à la fin de juillet.

— Mgr. l'Evêque de Bruges, à l'exemple de S. Em. le cardinal archevêque, a publié un mandement à l'occasion des élections. Mais ce mandement a paru trop tard pour que nous ayons pu en parler dans notre dernière livraison. Le prélat examine d'abord à quel point et sous quels rapports la Religion doit s'occuper des affaires temporelles de la société, quels sont les principes de l'Eglise sur cette matière. Il montre ensuite qu'elle ne sauroit rester indifférente aux élections. Il fait à tous les électeurs catholiques une obligation de l'exercice de leurs droits politiques. « Nous les conjurons, dit-il, » de se souvenir que le droit qu'ils possèdent, est le talent qu'ils ne » peuvent enfouir et dont Dieu leur demandera compte. Qu'ils se » souviennent encore que, lorsque le bien général l'exige, le chré- » tien sait faire le sacrifice de son repos, suspendre ses affaires, » s'exposer même à des pertes et à des désagrémens, plutôt que de » trahir son devoir. Les électeurs ne peuvent donner leurs votes » qu'à des hommes qui en sont réellement dignes. Pour assurer les » bons choix, ils doivent se concerter et s'entendre, faire le sacri- » fice d'une opinion particulière, et se ressouvenir enfin qu'un bon » choix peut dépendre d'une seule voix. »

— Le 5 juin il y a eu ordination à la métropole de Malines. Le nombre des minorés a été de 5, dont 4 religieux; celui des sous-diacres de 5, dont 4 religieux; celui des diacres 32, dont 1 religieu; celui des prêtres 6, dont 5 religieux. — Le vendredi de quatre-temps, Mgr. l'Evêque de Gand a donné la tonsure, dans la chapelle de son séminaire, à 36 élèves de cet établissement, les ordres mineurs à 12, de même qu'à 3 carmes déchaussés et à 2 dominicains. Le lendemain il a solennellement ordonné dans sa cathédrale 16 prêtres, tous appartenant au diocèse, 13 diacres, dont 1 dominicain, et 13 sous-diacres, dont 1 bénédictin. — Le vendredi des Quatre-temps, Mgr. l'Evêque de Namur a conféré, dans la chapelle de son séminaire, la tonsure à 4 élèves de la maison et les ordres mineurs à 38 autres. Le lendemain S. G. a ordonné, à la cathédrale, 6 sous-diacres, 29 diacres et 5 prêtres. Parmi ces jeunes gens, on en compte 27 qui appartiennent au vicariat apostolique du Luxembourg.

— Le 3 juin, S. Em. le cardinal-archevêque a posé la première pierre de la nouvelle église de Borgerhout près Anvers. Le prélat

Digitized by Google

étoit entouré d'un nombreux clergé, au milieu duquel se trouvoient le pléban de Notre-Dame d'Anvers, le curé de Borgerhout, etc. Cette église sera construite dans le style gothique et devra être achevée en trois ans. La commune donne 59,150 fr., la fabrique 23,000, la province 12,000, et le gouvernement une somme qui sera déterminée plus tard.

— Mgr Antonucci est parti le 23 mai de La Haye pour retourner en Italie. S. G. a accepté le présent que le clergé de Hollande lui a offert comme une marque de sa reconnoissance. Nous apprenons que Mgr l'Evêque de Gand lui a aussi envoyé un anneau pastoral, pour le remercier de tous les services rendus à la Zélande, pendant les huit ans que cette partie du diocèse de Gand a été administrée par Mgr Antonucci. (*Vlaming.*)

— On nous écrit du faubourg de Laeken près Bruxelles:

»M. Ernestе-Louis-Auguste Van der Smissen, né au château de l'ancienne abbaye de Cortenbergh, fils du général Baron Van der Smissen et de Louise-Catherine Colleton Graves, protestante, vient d'abjurer les erreurs du protestantisme dans l'église de Notre-Dame de Laeken. C'est M. G. Van Thillo, vicaire de la paroisse, qui l'a rebaptisé sous condition, et qui lui avoit donné l'instruction religieuse. Le néophyte a fait sa première communion avec la plusgrande dévotion. M. Holzemer, directeur fondateur de l'école technique, et son épouse, étoient parrains. Cette cérémonie a eu lieu à Laeken le 12 de ce mois.

« Quelque temps avant la conversion de M. Van der Smissen, le même vicaire a eu le bonheur de convertir et de rebaptiser M. Pierre Clarck né en Angleterre. »

— M. l'abbé Andries, actuellement en Italie, a reçu de Sa Sainteté la décoration de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

— MM. l'abbé De Foere et Wallaert, membres de la chambre des représentans, viennent d'être nommés chevaliers de l'ordre de Léopold.

— Le jeudi 16 juin, une cérémonie touchante a eu lieu dans l'église de Saint-Christophe à Liége. Une trentaine d'enfans des deux sexes, appartenant à des militaires de la garnison, et instruits par M. l'abbé Cavelier, aumônier militaire, y ont fait leur première communion. Mgr le comte d'Argenteau, archevêque de Tyr, officioit. La musique militaire a exécuté plusieurs morceaux d'harmonie. Une partie de l'état-major et un public nombreux assistoient à la cérémonie

— On écrit de Louvain au *Vlaming*:

« Jeudi passé (17 juin), l'anniversaire de l'installation de l'Association pour la propagation des bons livres a été célébré dans l'église Saint-Pierre par une messe solennelle qu'a chantée M. le chanoine Malou, professeur de théologie à l'université catholique. Cette association est florissante, fait déjà beaucoup de bien à la ville, et on peut en attendre des fruits abondans plus tard. Le matin à la messe,

Digitized by Google

le P. Boone a prêché en français, et l'après-midi le P. Walle en flamand. »

— Le cimetière de Liége, situé à l'ancienne abbaye de Robermont, au-dessus de la citadelle de la Chartreuse, étoit devenu trop petit. La ville l'a agrandi considérablement, et il a aujourd'hui plus de 6 hectares d'étendue. La clôture ayant été achevée, la cérémonie de la bénédiction a eu lieu le dimanche 13 juin. Un des deux vicaires-généraux, délégué à cet effet par l'évêque et assisté de plusieurs membres du clergé, s'en est acquitté au milieu du recueillement des fidèles. La partie ancienne du cimetière contenant déjà beaucoup de tombeaux et de monumens funéraires, l'administration de la ville a l'intention de la réserver exclusivement pour ces monumens et d'en aliéner le terrain par parcelles. De cette manière, le cimetière de Liége présentera peu-à-peu un aspect imposant, pourvu qu'on surveille avec sévérité la construction de ces monumens, et la ville sera dédommagée, au moins en partie, des frais de l'agrandissement. La partie nouvelle est destinée aux enterremens ordinaires.

— On nous écrit de Melle le 29 mai :

« Mgr. l'Evêque de Gand s'est rendu le 28 mai, à l'institut de messieurs les Joséphites à Melle, pour y administrer le sacrement de Confirmation à une quarantaine d'élèves. Cette cérémonie à laquelle ils s'étoient préparés par une petite retraite que leur donna l'éloquent Père Barbieux, fut précédée de deux autres non moins intéressantes. Un jeune anglais de 13 ans, fit abjuration solennelle du protestantisme, entre les mains de Sa Grandeur, reçut d'elle le saint Baptême et son admission au giron de l'église catholique. Mgr. donna ensuite la première communion à une douzaine d'autres élèves qui avoient été préparés à cet acte important, par le R. P. Valentyns, supérieur de la maison. Cette triple cérémonie avoit attiré un grand nombre de pères de famille qui ne pouvoient contenir leur émotion et leur joie à la vue de la piété, du recueillement et du bon ordre qui régnoient parmi leurs enfants. Hommage aux maîtres habiles et religieux qui se consacrent ainsi à l'éducation des jeunes gens, et qui savent, au moyen d'une discipline douce et salutaire, faire aimer à la fois et les sciences et les vertus. De pareils résultats dispensent de tout éloge ultérieur, et sont justement appréciés; car déjà ce vaste établissement suffit à peine au grand nombre de jeunes gens qui affluent de toutes les parties de l'Europe, et l'on s'y occupe activement à ajouter de nouvelles constructions aux anciennes. »

— Les Pères Rédemptoristes, fidèles à l'esprit de leur St. fondateur, grand zélateur du culte de la Très-Ste. Vierge, ont continué cette année à célébrer à Liége la pieuse solennité du mois de Marie. Tous les jours à 6 1/2 du soir, et les dimanches et fêtes à 4 heures, il y avoit dans leur église de N. Dame de la Conception, une instruction, suivie du salut du T. S. Sacrement. Une belle statue de la

Digitized by Google

S. Vierge avoit été placée sur un autel élevé vers le milieu de l'église et orné avec goût. Toutes les instructions, à peu d'exceptions près, se rapportoient à l'objet de la dévotion du mois, à la nature de la dévotion envers la T.-S. Vierge, à ses caractères, à ses fruits, aux priviléges et aux vertus de Marie, enfin aux pratiques de piété les plus autorisées en son honneur, comme sont le Rosaire, le Scapulaire, les congrégations et associations sous la protection de la T. S. V., le culte du Très-Saeré Cœur de Marie qui attire tant de bénédictions dans les âmes etc. Ces instructions ont été suivies avec intérêt, comme le sont toujours, par les fidèles, les exercices qui se font en l'honneur de la Mère de Dieu et de la Mère des hommes dans l'ordre de la grâce. — On remarquoit avec plaisir dans l'auditoire, un assez bon nombre de jeunes gens. — Le 31 mai, jour de la clôture des exercices et de la consécration à la T.-S. Vierge, le salut a été célébré par Mgr. l'Archevêque de Tyr assisté de M. Néven vicaire-général du diocèse et de M. le chanoine Colin. C'est le R. P. Dechamps qui a donné toutes les instructions. C'est lui aussi qui a prêché le dernier carême à la cathédrale de Liége.

Qu'il nous soit permis, à l'occasion du mois de Marie, de faire connoître une pieuse industrie qui paroît avoir de très-bons résultats; c'est la distribution des billets aux fidèles, par lesquels ils s'engagent, en les acceptant, à faire, dans le cours du mois de mai, une ou deux communions extraordinaires. Nous savons qu'un grand nombre de ces billets ont été donnés et acceptés à Liége et que le mois de Marie y a réveillé la piété d'une manière sensible.

— En faisant connoître l'année dernière les progrès édifiants de la pratique du mois de Marie dans le diocèse de Tournay, nous avons eu à signaler, entre autres villes, celle de Soignies. Nous apprenons avec plaisir qu'elle ne s'est pas moins distinguée cette année, malgré les efforts d'un parti anti-religieux, qui depuis long-temps se récrutoit dans l'ombre et qui s'est dévoilé lors de l'agonie du ministère défunt. Des scènes révoltantes vinrent alors troubler la tranquillité des habitans; des outrages envers la Religion et ses ministres, envers des membres de l'autorité communale et d'autres personnes respectables, un système de terreur accompagné d'infâmes calomnies, des émeutes et des désordres nocturnes, ne cessoient depuis cette époque, d'affliger les honnêtes gens et de compromettre la bonne renommée de la ville; le protestantisme même, vouloit à la faveur des troubles, y faire irruption. Néanmoins les exercices du mois de Marie furent suivis avec assiduité par la foule des fidèles. La clôture de ce beau mois a du se faire le 30, jour de la Pentecôte, à cause que le lendemain commençoit la fête communale; cette circonstance, qui sembloit devoir retenir chez eux bon nombre d'habitans, ne les empêcha pas de se presser dans la vaste collégiale, pour entendre le dernier sermon, renouveller avec la plus vive émotion sa consécration à la Ste. Vierge, et assister avec recueillement à une magnifique procession.

Digitized by Google

— Le lundi 24 mai, vers 5 heures du matin, une cérémonie touchante a eu lieu à Notre-Dame de Tournay. M. Respilleux, doyen de la paroisse et directeur des écoles dominicales des filles, établies depuis quelques années, disoit la messe pour le succès de cette précieuse institution, à l'occasion de la fête patronale de *Notre-Dame Auxiliatrice*. Plus de 500 élèves de l'âge de 15 à 20 ans et appartenant toutes à la classe indigente, assistoient à cette pieuse cérémonie dans le plus parfait recueillement. On ne fut pas peu touché de voir ensuite cette nombreuse jeunesse, guidée par ses maîtresses, s'approcher de la Table sainte de la manière la plus édifiante et avec une piété vraiment admirable.

— On nous écrit de Weert le 14 juin:

« Comme votre estimable journal s'intéresse à tout ce qui se rapporte à l'histoire de notre pays, j'ai pensé qu'il ne vous seroit pas désagréable d'apprendre que le 9 de ce mois, on a posé solennellement dans la belle église de notre ville la pierre sépulchrale du comte de Horne, destinée à rappeler un des plus grands faits qui caractérisent le seizième siècle dans les fastes de notre histoire. Ce chef-d'œuvre d'art et de goût, dû aux soins empressés du conseil de fabrique et de la régence, de même qu'à la libéralité de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, a été confié à l'habile ciseau de M. Adolphe Balat de Namur: il est taillé dans le marbre noir; les armoiries du comte et autres ornemens s'y trouvent incrustés avec la dernière perfection en marbre blanc, et au milieu on lit en lettres de cuivre, l'épitaphe suivante :

HIC JACET
PHILIPPUS DE MONTMORENCY
CELEBERRIMUS COMES DE HORNE
DOMINUS WERTHÆ. ALTENÆ. NEVELÆ.
CORTESSEM. DOCHOLT ET BREUGEL. PRÆFECTUS
HÆREDITARIUS THORENSIS. EQUES AUREI VELLERIS
ARCHITALASSUS, ETC. ETC.
CAPITE PLEXUS BRUXELLIS NONIS JUNII
MDLXVIII.
DUCIS ALBÆ SALVO ARBITRIO.

— L'arrestation arbitraire de M. Xhafflaire, vicaire de Visé, (voir notre 85e livr. p. 42) par M. Paulus, échevin chargé de la police, a été jugée le 18 juin par le tribunal civil de Liége. MM. Dethier, Dereux et Frère étoient chargés de la défense de l'accusé. Le ministère public semble leur avoir rendu leur tâche facile. M. Lecocq, substitut du procureur général, a présenté le fait de telle manière que beaucoup de personnes, qui assistoient à la séance, ont cru qu'il renonçoit à soutenir l'accusation et qu'il s'en rapportoit à la sagesse du jury; et c'est dans ce sens que le *Journal de Liége* rendit compte de cette plaidoirie. M. Lecocq réclama le lendemain, dans une lettre adressée au journal, et soutint qu'il n'avoit nulle-

Digitized by Google

ment abandonné l'accusation. « J'ai plaidé, à la vérité, lui dit-il, avec toute la modération et l'impartialité qu'on doit exiger du ministère public dans une accusation de cette nature, et dont je me fais d'ailleurs un devoir en toute circonstance. Toutefois j'ai dit (et je maintiens mes paroles), qu'il est difficile d'admettre la bonne foi, en matière d'acte attentoire à la liberté individuelle, de la part d'un échevin chargé de la police, d'un échevin surtout qui avouoit qu'il n'avoit jamais soupçonné d'un vol, la personne arrêtée. »

Quoi qu'il en soit, la modération et l'impartialité du ministère public ne purent manquer d'être remarquées par les avocats et le jury et de leur servir d'exemple. Tout le monde eut donc à cœur de se montrer modéré et impartial dans cette cause, et M. l'échevin Paulus n'eut qu'à se louer de la justice. Il paroît qu'à Visé on avoit prévu cet heureux résultat, et qu'en conséquence tous les préparatifs d'une ovation avoient été faits d'avance. L'acquittement du prévénu y ayant été annoncé dix minutes après le jugement par quelques messagers aîlés, on entendit retentir à la fois les sons du carillon, des boîtes et du tambour. On alla au devant de M. Paulus qui revenoit de Liége avec ses mains; on harangua, on fit de la musique, on chanta, on but, on dansa dans la rue, et le bruit ne cessa que le lendemain au matin.

Pour bien juger ces faits qui ont certaine gravité, il faudroit donner quelques détails dont plus d'une personne auroit à souffrir. Pour être modérés à notre tour, nous les garderons pour nous, et nous nous contenterons de faire observer que, si, à notre place, le libéralisme avoit eu une semblable histoire à exploiter avant, durant et après les élections, il en auroit tiré un tout autre parti.

Nous apprenons à ce propos, que l'affaire de Tilff que nous croyions terminée depuis long-temps, va bientôt être jugée en appel par la cour de Liége. Il faudra voir si c'est encore la modération qui présidera à ce jugement, et en faveur de qui cette modération se montrera.

— Nous avons annoncé dans le numéro du 5 mai, la mort de M. le chanoine Bellefroid. C'étoit un bienfaiteur des frères des écoles chrétiennes. Toute la communauté a voulu exprimer sa reconnoissance en faisant hier matin le pélérinage de Notre-Dame de Chèvremont, accompagnée d'un prêtre et d'un ami intime du défunt. La messe a été célébrée et tous les frères y ont communié pour le repos de l'âme de leur bienfaiteur. C'étoit un spectacle bien attendrissant de voir ces vrais amis du peuple, qui, pour travailler plus efficacement à son bonheur, ont fait vœu de pauvreté, offrir pour leur bienfaiteur tout ce dont ils peuvent disposer, c'est-à-dire des prières et la communion. Cette manière de payer la dette de la reconnoissance doit engager les personnes qui songent aux intérêts de leur âme après leur sortie de ce monde, à s'assurer des secours aussi multipliés et aussi efficaces en se rangeant au nombre des bienfaiteurs des établissemens des frères dont l'extrême utilité ou

Digitized by Google

plutôt la nécessité est reconnue en France par tous les plus grands hommes d'état. (*Gazette de Liége.*)

— On construit à Saint-Trond un hospice destiné à recevoir et à secouir les femmes pauvres accablées de vieillesse ou de maladies, et cet édifice est près d'être achevé. Mais les fonds manquent pour la construction de la chapelle. Une commission formée pour cet effet, a résolu de faire un appel à la charité publique et d'organiser une exposition d'objets d'art pour le 15 septembre prochain. Les personnes qui voudroient prendre part à cette bonne œuvre, sont priées d'envoyer leurs dons à la Supérieure des Sœurs de la charité à St. Trond.

— Le 15 juin au matin la foudre est tombée sur le clocher de Kemseke au pays de Waes en Flandre. Une demi-heure après, on s'aperçut seulement que la tour brûloit; mais déjà l'incendie avoit fait des progrès effrayans et bientôt la tour s'écroula. A 5 heures du matin des secours arrivèrent de Saint-Nicolas; mais une grande partie de l'église a été détruite avant qu'on ait pu arrêter le feu. Les dommages sont considérables et rien n'étoit malheureusement assuré. Les cloches sont fondues, les ornemens de l'église que le feu a épargnés, ont été fortement endommagés dans le désordre occasionné par ce malheur. Le clocher de Kemseke étoit un des plus jolis du pays de Waes, et c'est la troisième fois, depuis moins de 25 ans, qu'il a été atteint par le feu du ciel. C'étoit une raison de plus pour assurer l'église.

— On sait combien de difficultés rencontrent les pauvres pour remplir les formalités nécessaires au mariage. De là vient que, dans les grandes villes, beaucoup de personnes vivent dans le désordre et dans l'infamie, et pour elles-mêmes et pour les enfans qui proviennent de ce commerce illégitime. Nous apprenons donc avec plaisir qu'on a suivi ici l'exemple de Bruxelles et d'autres grandes villes. (1) Six messieurs ont formé une société à l'effet d'aider les gens pauvres pour l'obtention de leurs certificats, extraits de baptême, etc. Ce sont MM. Verduyn, curé de Saint-Nicolas; H. de Kerchove; Mortier, avoué; de Saegher, procureur du roi et membre du conseil provincial; Rolin, avocat et membre du conseil communal; de Block, médecin et professeur a notre université. Nous apprenons que M. le gouverneur a accepté le titre de *président honoraire*, et Mgr l'Evêque celui de *membre honoraire*. (*Vlaming.*)

— On nous écrit de S.-Nicolas :

« Le 23 de ce mois, Mgr l'Evêque de Gand est descendu au pensionnat de la Presentation Notre-Dame pour y administrer la confirmation à une soixantaine d'élèves. Après cette touchante cérémonie, qui a eu lieu dans la vaste et belle chapelle de l'établissement,

(1) Jusqu'à présent nous ne connoissons encore, dans notre pays, que les villes de Bruxelles et de Verviers, auxquelles il faut maintenant ajouter celle de Gand, où la Société de S. François Régis soit établie.

Digitized by Google

Sa Grandeur a bien voulu se rendre au désir de la jeunesse empressée de lui dire ses sentimens de vénération et de reconnoissance, ainsi que ses vœux pour le bonheur du prélat. Monseigneur les a écoutés avec bienveillance et s'est montré fort satisfait de l'état florissant de l'institution. (*Organe des Flandres.*)

A M. l'éditeur du *Journal Historique et Littéraire.*

Monsieur,

Je vous prie de donner place dans le prochain cahier de votre journal, à la réponse suivante que je fais à l'article qui me concerne, et que vous avez inséré dans le *Journal Historique*, livraison du 1 juin.

Je commence, M. le rédacteur, par rendre justice à l'esprit de modération, qui a dicté le peu de lignes que vous avez écrites, au sujet d'une discussion dans laquelle j'ai été engagé bien malgré moi. Si vous faites des vœux pour que cette querelle se termine au plus tôt, vous allez voir que je me trouve dans les mêmes dispositions d'esprit.

Vous dites que j'omets *prudemment* la lettre que j'ai écrite, à la fin de 1833, à M. Dehesselle, ainsi que la réponse qui l'a suivie.... Je ne peux avoir aucun motif de les passer sous silence : ma lettre à M. Dehesselle prouve que j'étois entièrement soumis aux ordres de mon évêque.

Du reste, si j'ai cessé mes fonctions d'aumônier au collége de la ville, plutôt que de me rendre à l'examen, auquel on m'appeloit, c'est que je ne comprenois rien à l'appel qu'on me fit, après avoir exercé lesdites fonctions d'aumônier pendant trois années consécutives, en vertu du pouvoir antérieurement reçu.

Quant à la distinction que j'ai faite entre enseigner la religion, et la prêcher, elle est on ne peut plus simple : les parents ont le devoir d'enseigner la religion à leurs enfants, soit par eux-mêmes, soit par des personnes, aptes *ad hoc ;* tandis qu'ils n'ont pas le droit de prêcher la religion ; car la prédication de la parole de Dieu rentre de plein droit dans les attributions de l'autorité ecclésiastique.

Enfin, M. le rédacteur, par lettre en date de ce jour, je me suis adressé à Mgr. l'Evêque, pour le prier de m'accorder les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions d'aumônier au collége de la ville. J'ai tout lieu d'espérer que ma demande sera favorablement accueillie.

Cette démarche toute de conciliation, dont je prends l'initiative, est de nature à mettre un prompt terme à cette irritante discussion.

Liége, le 9 juin 1841.

L'Abbé G. Moens.

M. l'abbé Moens s'étant adressé à son évêque, pour sortir de la

Digitized by Google

situation où il se trouve placé, nous nous abstenons de toute réflexion sur la lettre qu'il nous adresse. Nous devons dire cependant que nous aurions desiré de voir, dans la demande dont il est question, non une *démarche de conciliation*, mais un simple *acte de soumission*. Il nous semble que cette expression eût été meilleure et qu'elle nous auroit mieux fait connoître les sentimens de l'auteur. Du reste, nous n'apprenons pas que cet acte quelconque ait amené jusqu'à présent quelque résultat. Puissions-nous être plus heureux pour le mois prochain!

EXTÉRIEUR.

Rome. La veille de l'Ascension, Sa Sainteté a assisté aux premières vêpres de la fête dans la chapelle Sixtine. Le lendemain, elle s'est rendue dans la basilique de Latran, où elle a assisté sur son trône à la messe célébrée par le cardinal Pedicini. Après la messe, S. S. a donné au peuple du haut de la galerie au dessus de la principale porte de la basilique, la bénédiction apostolique avec indulgence plénière. — Le jour de la Pentecôte, le Saint-Père, revêtu de ses habits pontificaux et du trirègne, a assisté, dans la chapelle Sixtine du Vatican, à la messe célébrée par le cardinal Pédicini. Les cardinaux et évêques, le magistrat romain, les colléges des prélats et toute la cour pontificale ajoutoient par leur présence à l'éclat de la solennité. — Le 10 juin, premier jour de la Fête-Dieu, le cardinal Pedicini, sous-doyen du sacré collége, a célébré la messe dans la chapelle Sixtine. La procession a eu lieu ensuite à travers la colonnade et la place du Vitican, avec la pompe accoutumée. Le Souverain Pontife, précédé des évêques et des cardinaux, tenoit, sous un dais magnifique, le saint Sacrement. De retour à la basilique du Vatican, Sa Sainteté a donné la bénédiction à la multitude qui s'y pressoit.

— Le 29 avril, l'Académie romaine d'archéologie a tenu sa séance ordinaire, sous la présidence du prince Odescalchi. Le P. Joseph Marchi, de la Compagnie de Jésus, a lu un mémoire important sur les monumens primitifs de l'Eglise, trouvés dans les catacombes, notamment sur les peintures en verre.

— L'académie de la Religion catholique a ouvert son cours dans la grande salle de l'Université romaine. Les cardinaux, les évêques et plusieurs autres hauts personnages ont été salués à leur entrée par un chœur de musique. Le cardinal Orioli, évêque d'Orviète, membre honoraire de l'Académie des Censeurs, a prononcé un discours dans lequel il a attiré principalement l'attention sur Rome, considérée comme centre de l'unité chrétienne. — Parmi les membres qui se sont engagés à fournir des mémoires dans le courant de l'année, on remarque entr'autres Mgr. J.-Th. Laurent, qui lira, dans la séance du 12 août, un discours en italien sur l'ouvrage du docteur Hock, intitulé: *Gerbert, ou le Pape Sylvestre II et son époque.*

Digitized by Google

— La *Gazette Piémontaise* annonce que la question suivante a été soumise au Saint-Siége:

« Observant dans les opérations magnétiques une occasion pro-
» chaine a l'incrédulité et aux mauvaises mœurs, on désire, pour
» la tranquillité des âmes, connoître quelle est l'opinion du Saint-
» Siége à ce sujet. — On connoît déjà la réponse donnée par la
» congrégation du Saint-Office; mais il seroit bon d'obtenir du
» Saint-Siége, sinon une décision formelle, au moins une règle
» plus déterminée et plus explicite sur cette matière, afin que les
» gouvernements catholiques appelés de Dieu à protéger la religion
» et à faire les lois pour mettre un frein aux mœurs publiques, sa-
» chent comment se conduire. »

Par décret du 21 avril, selon la même gazette, décret approuvé le même jour par Sa Sainteté, la congrégation de l'Inquisition a répondu *Usum magnetismi prout exponitur non licere*, c'est-à-dire, que l'*usage du magnétisme animal, tel qu'il est exposé dans la demande, est illicite.*

La réponse antérieure de la Congrégation, donnée le 23 juin 1840 (*voir notre livraison* 76 p. 200), déclare que le *simple acte d'employer des remèdes physiques d'ailleurs licites, n'est pas moralement défendu, pourvu qu'il ne tende pas à une fin illicite ou mauvaise.*

Pays-Bas. Le sacre de Mgr. Parédis, évêque d'Hirène *in partibus* et vicaire apostolique du Limbourg, a eu lieu le mercredi 30 juin à Ruremonde. L'évêque consécrateur a été Mgr. baron de Wykerslooth, évêque de *Curium*. Par dispense, il n'y a pas eu d'évêques assistans.

— La nouvelle église d'Yzendyke (Zélande) a été consacrée le 27 mai avec la plus grande solennité par Mgr. de Wykerslooth, évêque de *Curium*, assisté de 25 prêtres. Les cérémonies commencées à 7 heures du matin, n'ont été terminées qu'à 2 1/2 heures de de l'après-dînée. Car S. G. après avoir prononcé un discours et consacré l'église, a chanté la messe, pendant laquelle M. de Wildt, curé au Sas de Gand, a également prêché. Le lendemain le prélat est allé visiter les autres paroisses de cette partie de la Zélande. Il étoit accompagné de son secrétaire, de M. le vicaire apostolique de Bréda et du président du grand séminaire. Le 29 il est reparti, en prenant son chemin par la Belgique.

— Le roi pendant son séjour à Maastricht, est allé voir la plupart des églises catholiques. Le 17 juin, il est allé rendre une visite au séminaire belge établi à Rolduc. Comme on savoit depuis plusieurs jours qu'il y arriveroit, on avoit eu le temps de faire les préparatifs nécessaires. On avoit élevé un trône dans la salle de réception et placé son buste sur un piédestal. Il est arrivé vers midi à la porte de la ferme, et descendant de voiture, il est allé à pied jusqu'à la porte du séminaire, où l'attendoient MM. les professeurs avec leurs élèves. M. Schreyen, directeur de l'établissement, lui ayant adressé un

Digitized by Google

discours en hollandois, le prince lui a tendu la main avec bienveillance et il a été introduit dans le réfectoire qui étoit magnifiquement orné. Après qu'on eut chanté un beau chœur composé pour la circonstance, M. Longtain de Verviers, un des élèves de philosophie, lui adressa un discours en français. Le roi eut la bonté de s'entretenir un moment avec lui, et ayant su qu'il se destinoit aux ordres sacrés, il lui dit: « Embrassez avec courage ces pénibles fonctions, et j'espère que ma présence contribuera encore à vous soutenir dans cette résolution. » Un magnifique déjeûner lui avoit été préparé; mais comme il avoit déjeûné à la houillère de Kerkraede, il n'accepta qu'un verre de Champagne. Le prince visita ensuite toutes les parties de la maison et finalement l'église, où on lui montra le tombeau d'un de ses ancêtres, duc de Limbourg et de Luxembourg, mort en 1226. Tous les détails de cette cordiale réception paroissent avoir fait une impression fort agréable sur son esprit. Le lendemain, M. le directeur reçut de sa part une belle croix portant cette inscription: *Virtus nobilitat.* Ce présent étoit accompagné d'une lettre de M. Gericke, gouverneur du Limbourg, par laquelle M. Schreyen apprit que le roi le nommoit chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

— Le roi a nommé en outre commandeur de l'ordre du lion néerlandais, Mgr. Paredis, vicaire apostolique de Ruremonde, et chevaliers du même ordre, MM. M.-J. Nieuwindt, préfet apostolique de la mission de Curaçao; M. Terwindt, archiprêtre de Gueldre, et L. Gouders, curé primaire de St. Martin à Maastricht.

— Le 29 avril, S. G. l'évêque de Nashville, Mgr. Miles, a consacré l'église de Schayk, au vicariat de Grave, Ravenstein et Megen.

— On assure, dit le *Rotterdamsche courant*, que les sénats ou corps de professeurs des trois universités se sont adressés à S. M. pour la supplier de ne rien changer aux réglemens de l'instruction primaire, lesquels (selon eux) sont conformes à l'esprit et aux besoins de son peuple.

— Rien ne transpire des conférences suivies de Mgr Capaccini avec le gouvernement au sujet du concordat.

Amsterdam, le 10 juin 1841.

Monsieur le Rédacteur!

Nous lisons dans votre n° de juin 1841, p. 95, un article concernant les Sœurs de Charité, en fonction en cette ville: quelques données moins exactes nous imposent l'obligation de vous prier d'insérer dans votre premier n° la réactification suivante:

L'institution fut érigée en 1839, *en grande partie à nos frais*, à dessein de la continuer et de la soutenir quelque temps, *comme essai*. Mais dès la première année de son existence, notre tâche fut allégée de beaucoup par la bienveillante coopération de plu-

Digitized by Google

sieurs catholiques. Ceci nous suggéra l'idée de mettre la main à l'œuvre, plutôt que nous eussions pu nous en flatter d'abord, et pour y réussir, nous fîmes avec confiance un appel général à la charité des catholiques de la capitale, pour agrandir cet établissement qui déjà contenoit certain nombre de femmes âgées, pauvres et incurables, confiées aux soins charitables des Sœurs.

La localité nommée *Gasthuis-Hof*, étoit la propriété d'un des membres de la commission. Elle va être appropriée de manière à pouvoir y transférer l'établissement, afin de pouvoir soigner grand nombre de vieilles gens des deux sexes : tandis que les Sœurs, autant que le permettront leur nombre et les devoirs de l'établissement des incurables, se chargent aussi de soigner en ville des malades à domicile.

La commission d'administration,
B. Hofman, président.

Prusse. Nous n'avons pas de nouvelle directe ni sûre au sujet de la manière dont le Saint-Siége a jugé l'élection de M. le chanoine Muller par le chapitre de Cologne. Mais voici ce qu'on écrit de cette ville au *Francfurter Journal :*

« Le chapitre de cette ville a reçu aujourd'hui, par l'entremise du nonce de Munich, la réponse du Saint-Siége relative à l'élection d'un vicaire capitulaire. Le chapitre y est blâmé pour avoir élu un vicaire capitulaire sans avoir préalablement demandé conseil au Saint-Siége, alors que les communications avec Rome sont devenues si faciles par suite de la *liberté de correspondance* accordée par le gouvernement. En même temps le Saint-Siége, usant de son autorité apostolique, a nommé vicaire-général-archiépiscopal M. le chanoine Iven, en le chargeant d'administrer le diocèse au nom de l'archevêque. »

Allemagne. On mande de Hambourg, le 9 juin :

« Nous apprenons que, grâce à l'active intervention de l'ambassadeur autrichien, le gouvernement de Mecklembourg et les sénats des trois villes anséatiques ont reconnu le vicaire apostolique nommé en dernier lieu par le Saint-Père, Mgr Antoine Lupke, suffragant et vicaire-général du diocèse d'Osnabruck. Le gouvernement danois seul hésiteroit encore à le reconnoître pour Holstein et Schleswig. On dit que la Prusse a agi de concert avec l'ambassadeur d'Autriche. »

Bavière. Le roi vient d'admettre légalement dans ses états la Congrégation du T. S. Rédempteur. Il lui a donné deux maisons avec leurs églises, l'une à Alten-Ottingen, et l'autre à Passau, où les Pères établiront leur noviciat. Ces maisons doivent être occupées immédiatement par 20 prêtres. Mgr. l'Evêque de Passau est un prélat encore jeune, très-pieux et très-savant. Il travaille beaucoup, non seulement pour le bien de son diocèse, mais aussi pour celui de tout le royaume. C'est surtout à son zèle qu'on est redevable de l'admission de la Congrégation du T.-S. Rédempteur dans le royaume.

Digitized by Google

Portugal. Dona Maria a envoyé le 1er juin la lettre suivante dans les différens diocèses du royaume :

« Depuis que je suis montée sur le trône de mes ancêtres, mon zèle et mes efforts assidus ont eu pour objet de rétablir complètement les relations politiques entre mon royaume et le Saint-Siège apostolique, malheureusement interrompues pendant quelque temps, au grand regret des deux cours, et au grave préjudice des intérêts de l'Église portugaise, de la paix et de la concorde entre ses enfans.

» Le Très-Saint-Père Grégoire XVI, ayant répondu à mes instances avec la bienveillance paternelle et apostolique qu'on devoit attendre de son haut et sacré ministère et de ses vertus personnelles, a daigné recevoir, en audience publique et solennelle, mon ministre plénipotentiaire, ouvrant ainsi une voie facile à l'arrangement définitif des différends religieux qui ont été si nuisibles à la paix et à la félicité tant spirituelle que temporelle de ce royaume. »

L'Ami de la Religion présente quelques réflexions sur cette lettre qui a été adressée à l'évêque résignaitre de Coïmbre nommé au patriarchat de Lisbonne par le gouvernement et ensuite désigné vicaire capitulaire du même diocèse ; à l'ecclésiastique nommé par le gouvernement à l'archevêché de Bragne et désigné, après cette nomination, vicaire capitulaire de ce diocèse, et même à tous les prétendus administrateurs temporels et spirituels des diocèses du Portugal. « Il y a lieu de s'étonner, dit-il, que le gouvernement de Dona Maria ait eu l'idée de faire part si solennellement de l'admission de son ministre plénipotentiaire par le Saint-Père, à ceux qui gouvernent ostensiblement, mais indûment, les diocèses du royaume.... La conduite de Dona Maria doit-elle être attribuée à l'ignorance? Mais une pareille ignorance n'est pas admissible dans un gouvernement. Est-elle un nouveau résultat de l'opiniâtreté que l'on met, depuis 7 ans, à présenter aux peuples, comme des pasteurs légitimes, ceux qui ne le sont pas? Si cela est, comment, avec une opiniâtreté si persévérante, le gouvernement pourroit-il se permettre d'arriver raisonnablement à la conclusion de l'œuvre de la réconciliation avec le Saint-Siége, et se flatter *d'améliorer* ainsi l'*état spirituel et temporel du royaume?* »

Espagne. Le gouvernement continue avec une rare audace ses persécutions contre l'Eglise. Depuis l'incarcération de 43 prêtres de la ville de Tolède, le chef politique de cette ville en a exilé trois autres à 160 kilomètres de là, en leur laissant la liberté de se rendre *partout où il n'y aura ni évêque, ni chapitre.* Pendant qu'on laisse les Bibles protestantes se répandre librement dans toute la Péninsule, deux prêtres du diocèse de Saint-Jacques de Compostelle ont été mis en prison sans forme de procès, pour avoir eu l'idée de faire imprimer un petit catéchisme qui se vendoit 2 cuartos (environ 7 centimes), afin qu'il pût se débiter plus facilement aux gens du peuple. Les prêtres de Tolède, qui ont signé la protestation du clergé de cette ville, ont été privés des licences de confesser et de

Digitized by Google

prêcher. Par un ordre du régent, on a fermé, le 30 mai, deux colléges d'humanités dirigés par des prêtres de cette ville. Le curé de Requejo et celui de Villacastin, *déclarés coupables par les tribunaux d'avoir lu en chaire l'Allocution du Pape*, ont été condamnés, le premier à un exil perpétuel et à la confiscation de ses biens, et le second à la déportation pour 6 ans aux îles Baléares.

France. Une circulaire du 3 juin de M. Humann, ministre-secrétaire d'état au département des finances, à MM. les préfets, enjoint d'appliquer partout aux communautés religieuses, les lois qui régissent les contributions directes, de même que les réglemens relatifs aux remises et modérations. Désormais il n'y aura plus d'exception en faveur de ces établissemens.

— M. l'abbé Rohrbacher, professeur au séminaire de Nancy, vient de recevoir de l'université catholique de Louvain le diplôme de docteur en théologie.

— Le général Bugeaud, gouverneur-général de l'Algérie, a fait accompagner l'armée expéditionnaire par deux prêtres en qualité d'aumôniers. M. Stalter, un de ces deux ecclésiastiques, a été loué dans un bulletin du général, pour le courage et la charité dont il a fait preuve au milieu des combats.

État des sommes recueillies par l'Œuvre de la Propagation de la Foi, pendant l'année 1840.

France	1,369,980 f.	07 c.
Allemagne	5,609	81
Bavière	207,368	60
Belgique	138,108	01
Brésil.	719	39
Britanniques (îles) . . .	202,633	73
Espagne	27,302	65
Etats de l'Eglise.	68,743	07
Etats-Unis d'Amérique .	5,115	50
Levant et Malte.	14,317	50
Lombardie	1,955	92
Lucques (duché de) . .	8,263	45
Modène (duché). . . .	16,098	»
Parme (Id.)	10,828	39
Pays-Bas	6,600	»
Portugal	26,634	37
Prusse	62,187	58
Russie	1,145	22
Sardes (Etats)	183,487	25
Siciles (Deux)	52,118	69
Suisse	30,411	33
Toscane	33,749	49
Total des recettes	2,473,578 f.	02 c.
Il restoit en caisse	802,941	73

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. Casterman, à Tournay, nous offre, en 1 vol. in-12 de 132 p., la *Lettre pastorale sur les études ecclésiastiques* que Mgr l'Archevêque de Paris a adressée à son clergé; à l'occasion du rétablissement des conférences et de la faculté de théologie. Le prélat parle d'abord de l'objet de ces études en général; ensuite il examine, dans des articles séparés, quelle mesure de science est nécessaire dans les différents ministères auxquels les prêtres peuvent être appelés. A la suite de cette lettre, se trouvent le réglement pour les conférences ecclésiastiques, et les questions proposées par l'archevêque pour les conférences de 1841.

— On annonce en France, sans nom d'imprimeur ou de libraire, une *Histoire critique et philosophique du suicide*, par le P. Apiano Buonafede, traduite de l'italien par M.-L.-F. Guérin et M.-G. Armellino, 1 vol. in-8° de 500 pages. Il paroît que c'est un ouvrage solide, plein d'érudition et de raison. Les traducteurs y ont ajouté une introduction et des notes.

— *L'Esprit du bienheureux François de Sales*, par M. Camus, évêque de Belley, nouvelle édition, enrichie d'un portrait et d'une notice sur la vie et les écrits de M. Camus, par M. Depéry, chanoine et vicaire-général de Belly, 3 vol. in-8°. M. Depéry a restitué cet excellent ouvrage, malheureusement tronqué et rajeuni par M. Collot, dans son type primitif; il n'a retouché ni au vieux langage ni même à l'orthographe; il a seulement accompagné l'ouvrage d'un vocabulaire qui détermine le sens des expressions surannées.

— On vient de réimprimer à Malines, chez M. Olbrechts-De-Munter, le traité ascétique *De Sacrificio Missæ* du cardinal Bona. On y a joint pour la premiere fois, outre le *Diurnus cibus Sacerdotum* et le *Mensis eucharisticus*, les *Preces ante et post Missam* du missel. Le tout est réuni en 1 vol. in-24 de 328 p., qui se vend 1 fr. 15.

— *Manuale ad usum Sacerdotum*, complectens modum fructuose celebrandi Missam, preces diversas cum litaniis, meditationes pro singulis mensis diebus, nec non regulam vitæ, spiritualia dogmata, etc. Insulis, vol in-32 de 400 pr. 1 fr. 25. Ce petit volume se termine par des réflexions en français, par un bénédictin de Saint-Maur, *sur la manière de bien prêcher.*

— *De Zomeravonden op Sinaï*, van A. Dorle, R. C. pastoor te Guntersthal, by Freiburg; uyt het hoogduytsch vertaald door A. E. Hahn, ouderwyzer. Anvers 1841, chez Van Merlen, in-12. Ces 16 soirées sont des entretiens d'un père avec ses enfans sur les devoirs et la morale, entremêlés d'exemples et de récits intéressans. L'ouvrage est approuvé et peut être recommandé aux instituteurs et aux familles chrétiennes.

— M. Bormans, professeur à l'université de Liége, vient de publier son rapport sur les dissertations envoyées au gouvernement,

Digitized by Google

à la suite du concours sur la langue flamande en vertu de l'arrêté royal du 6 septembre 1836 (*Verslag over de Verhandelingen* etc). Gent 1841, vol. in-8°. de 644 p. On connoît les discussions sur l'orthographe flamande. Les recherches de M. Bormans sur cette matière sont considérables et semblent mériter toute l'attention des maîtres et des littérateurs qui s'occupent de cette étude. Puisse-t-on finalement s'entendre et adopter une règle commune.

— On nous communique une réclamation adressée au *Vlaming*, contre la lettre insérée dans cette feuille sur l'ouvrage du P. C. Smet : *Het leven van Jesus*. L'auteur de cette réclamation convient de l'erreur ou plutôt de la méprise du P. Smet sur le mot *os*, que nous avons mentionnée dans notre numéro de juin p. 103. Pour tout le reste, il nous semble réfuter victorieusement l'auteur de l'attaque contre l'excellent ouvrage flamand : et on remarque avec justesse qu'il seroit difficile de faire un plus bel éloge d'un livre de cette étendue et sur un tel sujet, que de n'avoir découvert qu'une seule méprise, sans importance pour la foi et les mœurs, et cela après l'avoir lu *attentivement*, comme le dit l'auteur de l'attaque, avec des yeux critiques, et avec un esprit peu disposé à rien passer au P. Smet. D'ailleurs ce livre est muni de l'approbation ecclésiastique. C'est pourquoi, et d'après tout ce que nous en avons appris, nous persistons à croire que ce livre est excellent, et qu'on ne peut trop le recommander tant pour être donné comme prix aux enfans, que pour être placé dans les bibliothèques publiques des bons livres. Qu'on lise, par exemple, l'histoire de la passion de Jésus-Christ, p. 374-460; et qu'on dise si l'on peut trouver quelque chose de plus instructif et de plus onctueux !

— Mme. Vanderborght, à Bruxelles, annonce l'ouvrage suivant : *La voie de la véritable et solide vertu*, par l'abbé Leguay, ancien curé et directeur de plusieurs communautés; livre approuvé et recommandé par l'archevêque de Paris et par S. Em. le cardinal archevêque de Malines. vol in-18 pr. 1 fr. 25.

— Les sociétés de rhétorique, encore si communes dans notre pays, semblent contribuer beaucoup à la culture de la langue flamande. On écrit de Rumbeke au *Vlaming* qu'on a reçu 13 poèmes sur le sujet mis au concours (*La mort du comte Frédéric de Mérode*). M. Renier, fils, de Deerlyk, a obtenu le premier prix; M. Dejaeghere, de Nieuport, le second. Les poèmes de M. Comeyne, de Furnes, et de M. Desmedt, de Cachtem, ont été mentionnés honorablement.

— Une lettre de Suisse nous apprend que le savant Hurter est occupé à une seconde édition corrigée de son *Histoire d'Innocent III*. C'est dans son propre atelier qu'il a imprimé la première, et c'est de la même manière qu'il va publier la seconde. Selon toute apparence, il quittera Schaffhouse et ira faire un voyage à Rome et à Naples. Plus tard il s'établira à Munich ou à Vienne.

— M. Casterman a sous presse : *Rome et Loretto*, par Louis Veuillot, auteur des *Pélerinages de Suisse*. vol. in-8°. pr. 2 f.

Digitized by Google

88me LIVRAISON. 1er AOUT 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE JUIN 1841.

1. Nouveau firman de la Sublime-Porte à Méhémet-Ali, modifiant et complétant le hattischérif du 13 février 1841. Le droit d'hérédité cessera avec l'extinction de la souche mâle du vice-roi ; les enfans mâles des filles du gouverneur n'hériteront pas. Les monnaies d'or et d'argent battues en Egypte, seront à l'effigie du Sultan. L'armée égyptienne, en temps de paix, ne peut avoir au-delà de 18,000 hommes; 4,000 seront envoyés annuellement à Constantinople. Le pacha ne peut nommer les officiers de terre et de mer que jusqu'au grade de colonel. Il ne peut construire aucun vaisseau de guerre sans permission. Si une seule des conditions attachées au privilége d'hérédité restoit un moment sans exécution, ce privilége seroit abrogé à l'instant.

4. La motion de Robert Peel à la chambre des communes d'Angleterre, ayant pour objet de déclarer que *le ministère n'a pas la confiance de la chambre et que son maintien au pouvoir est en désaccord avec l'esprit de la constitution*, est adoptée à la majorité de 312 voix contre 311.

Commencement des hostilités entre les Turcs et les Candiotes (Crétois) insurgés.

8. La chambre des représentans belges est renouvelée par moitié. Cinq provinces, le Brabant, la Flandre occidentale, Anvers, Namur, le Luxembourg, procèdent aux élections. La chambre demeure à peu près telle qu'elle est.

15. La chambre des états du Hanovre adopte, par 44 voix contre 33, une adresse au Roi pour se plaindre de la situation légale où le royaume continue d'être tenu. Elle soutient que peu d'hanovriens sont convaincus de la légalité des mesures prises à partir du 1er. novembre 1837, dans le but de modifier la constitution de 1833; que la constitution de 1840 n'a pas répondu aux espérances de la diète germanique; que les Etats, dans leur forme actuelle, n'ont pas le droit de coopérer à la législation, etc. La chambre pense que le roi ne connoît pas la situation morale du pays, et elle en attribue la faute à ceux qui, par leur position, devroient lui dire la vérité pleine et entière. C'est pourquoi elle déclare respectueusement que *les conseillers de la couronne n'ont*

Digitized by Google

pas la confiance du pays. Elle finit par faire des vœux pour le roi et pour le royaume, par protester de sa soumission et de son attachement au prince, *sous la réserve expresse des droits appartenant aux états généraux, aux assemblées provinciales, aux corporations et aux particuliers.*

17. La première chambre des Etats du Hanovre refuse d'adopter l'adresse de la seconde. Cette adresse ne sera donc point présentée.

22. La reine d'Angleterre proroge en personne le parlement au mardi 29 juillet et annonce qu'elle va immédiatement en prononcer la dissolution.

23. Proclamation de la reine d'Angleterre pour la dissolution du parlement et pour la convocation d'un nouveau. Le nouveau se réunira le 19 août prochain. — Seconde proclamation pour l'élection et la convocation des 16 pairs d'Ecosse. Tous les pairs d'Ecosse doivent se réunir le 5 août au château d'Holyrood à Edimbourg, pour procéder à cette élection.

29. Mort de la reine de Hanovre, née duchesse de Mecklembourg.

30. Le roi de Hanovre, mécontent de la conduite de la majorité de la seconde chambre, dissout l'assemblée générale des états.

Décret d'Espartero, régent d'Espagne, par lequel il annonce qu'il sera publié un manifeste en réponse à l'Allocution du Pape, et par lequel il confisque tous les exemplaires imprimés ou manuscrits de ladite allocution (*voir les nouvelles*).

RECHERCHES SUR L'ENCÉPHALE, SA STRUCTURE, SES FONCTIONS ET SES MALADIES,

Par M. Parchappe, médecin en chef de l'Asyle des Aliénés de la Seine-Inférieure (Rouen), professeur à l'école secondaire de médecine de Rouen. Paris 1836 et 1838, vol. in-8° de 330 p. avec tableaux.

(*Second article.*)

Nous avons rendu compte du premier mémoire de M. Parchappe traitant du volume de la tête et du cerveau. Il nous reste à parler du second mémoire, où l'auteur s'occupe des *altérations de l'encéphale dans l'aliénation mentale.*

Gall et Spurzheim ont, les premiers, tâché de démontrer, par un ensemble de preuves empruntées à la physiologie et à la pathologie, que la folie a son siége dans le cerveau.

« On parle souvent de maladies de l'esprit, dit Spurzheim, il y en a qui admettent des causes mentales et corporelles, et un petit nombre d'auteurs n'admettent que des maladies corporelles. Je partage entièrement cette dernière opinion: cependant l'idée des aliénations mentales ne doit pas être confondue avec celle des *causes mentales.* Il n'y a pas de doute que les manifestations des facultés

Digitized by Google

de l'âme et de l'esprit ne soient dérangées; mais je ne conçois pas comment un être immatériel, tel que l'âme, peut tomber malade. Il semble même qu'une telle doctrine seroit la plus dangereuse pour l'immortalité de l'âme. Toute maladie consistant dans des altérations qui dérangent les fonctions, il en résulte que, si l'âme pouvoit subir des changemens appelés *maladies*, elle pourroit être changée tout-à-fait, et prendre une autre forme, c'est-à-dire, mourir. Car le corps n'est pas anéanti par la mort; sa substance ne fait que changer de forme. J'admets l'âme comme un être immatériel renfermé dans le corps. Ses facultés ont besoin d'instruments corporels pour se manifester, et ces manifestations, qui ne peuvent avoir lieu sans les instrumens corporels, sont modifiées, diminuées, augmentées ou dérangées, selon la disposition de ces instrumens. »

Il appuie cette opinion sur une des principales qualités de l'âme. « Les prédispositions à la folie, communiquées par les parens aux enfans, dit-il, ne peuvent pas être expliquées par l'âme, qui est considérée comme un agent libre. Si cela dépendoit d'elle, elle préviendroit certainement un état aussi déplorable que celui de la folie. Personne ne soutiendra qu'il y a des âmes de crétins ou des âmes de grands musiciens ou d'autres génies, transmises par les pères et mères à leurs enfans. Il semble naturel d'expliquer l'hérédité de la folie, comme celle de toutes les prédispositions à des maladies, par des conditions corporelles dont dépendent les manifestations de l'âme. La vue et l'ouie sont des facultés de l'âme; mais la cécité et la surdité sont héréditaires, parce que les facultés de voir et d'entendre dépendent de conditions matérielles. Pourquoi n'en seroit-il pas de même de toutes les facultés de l'âme? Cette cause seule peut expliquer la multitude de phénomènes que présente la folie.... L'âme, dans les désordres des facultés intellectuelles, n'est pas plus malade que dans les dérangemens des cinq sens et du mouvement volontaire. Dans la paralysie ou l'impossibilité de mouvoir les muscles, dans la cécité, dans la surdité, etc., on ne cherche pas la cause dans l'âme, mais dans les instrumens respectifs qui sont nécessaires à ses manifestations. Il faudroit faire la même chose avec les dérangemens des opérations intérieures de l'âme. Jusqu'ici on a été trop attentif au développement des causes morales et métaphysiques, tandis que les causes corporelles, qui sont certainement plus à la portée de l'intelligence humaine, ont été négligées. Si l'âme étoit malade, elle devroit être guérie par le raisonnement. Cependant les bons praticiens conviennent qu'ordinairement on perd son temps en raisonnant avec les fous, et qu'on excite plutôt leurs idées égarées. Je ne peux pas concevoir que l'âme, qui est un être doué de *réflexion* et de *volonté*, puisse paroître quelquefois au-dessous de la nature des brutes. (1) »

---

(1) *Observations sur la Folie ou sur les dérangemens des fonctions morales et intellectuelles de l'homme;* par G. Spurzheim, M. D. Paris 1818, 1 vol. in-8°. *Voir les pp.* 106, 111 et 121.

Digitized by Google

Les célèbres Pinel et Esquirol semblent avoir craint de se prononcer sur le siége de l'aliénation mentale. Ce dernier, à la fin de l'article qu'il consacre à cette matière dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, s'exprime ainsi : « Chacun espère que nous allons indiquer le siége de la folie. Nous sommes encore bien loin de ce but. Les ouvertures des corps faites jusqu'ici ont été stériles. Les faits observés par Willis, Manget, Bonet, Morgagni, Gunz, Meckel, Greding, Vicq d'Azyr, Camper, Chaussier, Gall, etc., n'ont eu que des résultats négatifs et contradictoires. Ces observateurs célèbres n'ont eu qu'un petit nombre de sujets soumis à leurs recherches. Tous les travaux sur l'anatomie du cerveau n'ont eu d'autres résultats qu'une description plus exacte de cet organe, et la certitude désespérante de ne pouvoir jamais assigner à ces parties des usages, d'où l'on puisse tirer des connoissances applicables à l'exercice de la faculté pensante, soit dans l'état de santé, soit dans la maladie. »

M. Esquirol se contente de présenter les conclusions qu'on peut, selon lui, tirer de toutes les ouvertures faites jusqu'à ce jour. Et il ne prétend pas que ces corollaires soient d'une rigueur mathématique ; mais il soutient qu'ils sont vrais dans la généralité des faits observés. Ces conclusions sont : 1°. Les vices de conformation du crâne ne se rencontrent que chez les imbécilles, les idiots, les crétins ; 2°. les lésions organiques de l'encéphale et de ses enveloppes n'ont été observées que sur des aliénés dont la folie étoit compliquée de paralysie, de convulsions, d'épilepsie, ou dont la maladie à laquelle ils ont succombé avoit des symptômes analogues à ces complications ; 3°. les épanchemens sanguins, séreux, lymphatiques qu'on rencontre dans la cavité crânienne, sont des effets de la folie, ou mieux de la maladie à laquelle succombent les aliénés ; 4°. les altérations du thorax, de l'abdomen, de la cavité pelvienne, sont évidemment, dans bien des cas, indépendantes de la folie ; ces altérations peuvent aussi quelquefois indiquer le siége éloigné de l'aliénation mentale ; mais elles ne peuvent jamais en être le siége immédiat ; 5°. toutes les lésions organiques observées chez les aliénés, se retrouvent dans d'autres sujets qui n'ont jamais délire ; 6°. beaucoup d'ouvertures de corps d'aliénés n'ont présenté aucune altération quelconque ; 7°. la pathologie nous montre chaque partie de l'organe encéphalique altérée, suppurée, détruite *sans lésion de l'entendement* ; 8°. de toutes ces données, le cerveau n'étant que le foyer principal de la sensibilité, on peut conclure qu'il est des folies qui ne dépendent que de la lésion des forces vitales de cet organe, que les autres n'ont pas toujours leur siége dans le cerveau, mais souvent dans les divers foyers de la sensibilité, placés dans les diverses régions du corps, de même que les altérations de la circulation ne dépendent pas toujours des lésions du cœur, mais de toute autre portion du système sanguin qui est lésé. Cette conclusion, ajoute M. Esquirol, est bien contraire à

Digitized by Google

celle de M. Beausobre, qui accuse de matérialisme ceux qui croient que la folie a toujours pour cause immédiate une altération des fonctions de la vie organique. Elle contrariera ceux qui veulent qu'il y ait des *folies idéales*. J'avoue que je n'entends rien à cette dénomination; je ne comprends rien à ce qu'on veut dire par *folies intellectuelles*, *folies d'idées*, *folies mentales*; je ne suis pas plus heureux pour l'intelligence de tous les systèmes qu'on a imaginés pour expliquer le délire et les symptômes de l'aliénation mentale. (1) »

Tels sont les résultats que M. Esquirol croyoit devoir à sa longue expérience. Mais, en médecin sage et ami de la vérité, il ne s'est pas entièrement fié aux faits observés par lui. Il a profité des recherches de ses propres élèves, et son opinion, sur cette matière, s'est finalement modifiée beaucoup. C'est ce que nous apprend entr'autres M. Andral. « Jusqu'à nos jours, dit-il, les observateurs, en général, ont pensé que l'aliénation mentale ne pouvoit pas être reconnue sur le cadavre par les altérations qu'on y trouve.... Depuis Morgagni jusqu'à nos jours, on s'est occupé d'ouvertures d'aliénés. Morgagni, qui en avoit fait un grand nombre, n'avoit trouvé aucune altération spéciale. Les recherches d'autres observateurs confirmoient l'assertion de Morgagni. En face de ces assertions, il étoit naturel que les médecins modernes soutinssent que ces lésions étoient accidentelles; d'autres, qu'elles étoient les effets de la maladie, et enfin qu'ils tirassent cette conclusion que l'ouverture des corps étoit tout-à-fait incapable de rendre raison de la maladie: ainsi pensoient Pinel et M. Esquirol. Mais ce dernier, qui a professé cette doctrine il y a 20 ans, l'a singulièrement modifiée dans des travaux récents. M. Esquirol, qui ne reste pas étranger aux progrès de la science, écrivant sous l'influence des découvertes faites par ses élèves, a dit que très-souvent on trouve des lésions dans le cerveau des aliénés. Il n'ose pas encore dire que ces lésions sont la cause de ces aliénations. D'autres observateurs vont beaucoup plus loin, et disent que les lésions anatomiques des aliénés ont quelque chose de spécial. Les recherches successives de MM. Foville, Calmeil, Pinel-Grandchamp, Falret, etc., les ont conduits à établir les principes suivans: 1°. Que dans l'aliénation mentale, le cerveau présente des altérations reconnoissables par les seules lumières de l'anatomie; 2°. que ces altérations sont diverses, selon que l'aliénation est aiguë ou chronique; 3°. qu'elles varient encore selon la nature des symptômes, suivant qu'elles consistent en lésion simple de l'intelligence, ou en lésion compliquée de celle du mouvement. On a conclu de tout cela que ces lésions avoient un rapport direct avec la maladie et ses symptômes. »

M. Andral présente ensuite sa propre opinion dans les termes

(1) *Dictionnaire des Sciences médicales*, Paris 1806. Article *Folie*.

Digitized by Google

suivans : « Les recherches de ces observateurs méritent certainement une attention sérieuse. Et quoique ce qu'ils ont avancé ne puisse pas encore être considéré comme des vérités incontestables, il seroit absurde de dire que l'anatomie pathologique ne sert à rien dans l'aliénation mentale. Il faut au contraire enregistrer ces faits, en dresser l'inventaire, et voir si des recherches postérieures justifieront toutes celles déjà faites. — Il faut distinguer deux cas dans l'étude des altérations pathologiques de l'aliénation mentale : 1°. celui où le trouble de l'intelligence est simple, sans complication des désordres du mouvement et du sentiment ; 2°. celui où le trouble de l'intelligence se complique du désordre du sentiment et du mouvement. Premier cas : l'altération pathologique peut avoir lieu sur la substance cérébrale, sur les nerfs, sur les méninges, sur les os. — Si dans les sciences médicales on devoit juger *à priori*, on diroit que, dans l'aliénation mentale, les altérations doivent se rencontrer à la périphérie du cerveau. En effet, l'embryogénie et l'anatomie comparée apprennent que, dans les premiers temps de l'existence, la périphérie du cerveau existe à peine ; la substance corticale ne paroît que lorsque l'enfant commence à penser, à vouloir, à se déterminer. Dans la série animale, le décroissement de l'intelligence est en rapport direct avec le décroissement de la périphérie et de la substance grise. Mais loin de faire servir ces faits à la démonstration des lésions cadavériques, loin de les accepter comme preuves de ces lésions, nous craignons que les auteurs modernes ne se soient laissés guider par eux et n'aient jugé aussi *à priori*. » M. Andral analyse ensuite un travail qu'il appelle *excellent* de M. Foville sur cette matière ; puis il conclut en ces termes : « Voilà l'analyse des travaux de M. Foville. Mais des autopsies faites par des observateurs dignes de foi, n'ont pas confirmé ces résultats. Attendons des observations plus nombreuses pour nous hasarder à infirmer les propositions de M. Foville. (1) »

Nous avons cru devoir présenter ces divers extraits à nos lecteurs, pour leur faire connoître l'état de la science à l'époque où a paru l'ouvrage de M. le docteur Parchappe. Il est inutile de leur faire observer combien la matière dont il s'agit est grave, et combien il importe qu'elle soit éclaircie pour l'étude de l'homme. Observer la nature humaine dans les tristes dégradations morales et physiques, dont les exemples semblent devenir de jour en jour plus fréquens au sein de la civilisation la plus avancée (2), c'est un travail pénible

---

(1) *Cours de Pathologie interne*, professé à la faculté de médecine de Paris par M. G. Andral, professeur à ladite faculté, membre de l'Académie royale de Médecine, etc. etc. etc., recueilli et rédigé par Amédée Latour, docteur en médecine, etc. Paris 1836, tome 3me, p. 222.

(2) Il est constaté qu'on observe très-peu d'aliénations mentales chez les peuples sauvages, et qu'on en voit généralement moins dans les campagnes que dans les villes. M. Esquirol ne craint pas de regarder la

Digitized by Google

et dont tout le monde ne voudroit pas se charger; mais c'est un travail extrêmement utile, et il faut en savoir gré aux hommes de l'art qui s'y livrent avec conscience et dans le désir sincère de trouver la vérité.

---

dépravation des mœurs comme la principale cause de l'augmentation du nombre des fous. « Depuis 30 ans, dit-il, les changemens qui se sont opérés dans nos mœurs, ont produit plus de folies que nos tourmentes politiques. Nous avons changé nos antiques usages, nos vieilles opinions contre des idées spéculatives et des innovations dangereuses. La Religion n'intervient que comme un usage dans les actes les plus solennels de la vie; elle n'apporte plus ses consolations et l'espérance aux malheureux; la morale religieuse ne guide plus la raison dans le sentier étroit et difficile de la vie; le froid égoïsme a desséché toutes les sources du sentiment, il n'y a plus d'affections domestiques, ni de respect, ni d'amour, ni d'autorité, ni de dépendances réciproques; chacun vit pour soi, personne ne forme de ces sages combinaisons qui lioient à la génération future les générations présentes. Les liens du mariage ne sont plus que des hochets dont se pare le riche par spéculation ou par amour-propre, et que néglige le bas peuple par dédain pour les ministres des autels, par indifférence ou par libertinage. Ces funestes vérités m'ont empêché de tenir compte de l'état de mariage, de célibat ou de veuvage parmi les femmes qui entrent dans notre hospice (la Salpétrière), et par conséquent de pouvoir apprécier chez elles l'influence du mariage sur la production de l'aliénation mentale. Près d'un quart des personnes admises dans mon établissement étoient célibataires: vingt seulement étoient veufs. Ayant eu affaire à beaucoup de militaires, à plusieurs étudians, on ne sera pas étonné de cette proportion de célibataires dans la classe riche. L'altération de nos mœurs se fera sentir d'autant plus long-temps, que notre éducation est plus vicieuse. Nous prenons beaucoup de soins pour former l'esprit, et nous semblons ignorer que le cœur a, comme l'esprit, besoin d'éducation. La tendresse ridicule et funeste des parens soumet aux caprices de l'enfance la raison de l'âge mûr. Chacun donne à son fils une éducation supérieure à celle qui convient à son rang, à sa fortune; en sorte que les enfans, méprisant le savoir de leurs parens, dédaignent le conseil de leur expérience. Accoutumé à suivre tous ses penchans, n'étant point façonné pour la contrariété, l'enfant, devenu homme, ne peut résister aux vicissitudes, aux revers dont la vie est agitée. A la moindre adversité, la folie éclate, notre foible raison étant privée de ses appuis, tandis que les passions sont sans frein, sans retenue. Que l'on rapproche de ces causes la manière de vivre des femmes en France, l'abus qu'elles font des arts d'agrément, le goût qu'elles ont pour les romans et pour la toilette, pour les frivolités, etc.; on ne s'étonnera plus du désordre des mœurs publiques et privées, on n'aura plus le droit de se plaindre si les maladies nerveuses, et particulièrement la folie, se multiplient en France: tant il est vrai que ce qui tient au bien moral de l'homme a toujours de grands rapports avec son bien-être physique et la conservation de sa santé..... La dépravation des mœurs, qui se perpétuera par les vices de notre éducation, par le défaut de morale publique, exerce son influence sur toutes les classes de la société....

Digitized by Google

Le mémoire de M. Parchappe se compose de plusieurs tableaux où se trouvent consignées les observations qu'il a faites sur un grand nombre de cadavres. Chaque individu y est avec l'espèce de sa maladie et l'état qu'a présenté son encéphale à l'ouverture du crâne. Le résultat de cet examen semble généralement favorable à l'opinion de Gall et de Spurzheim. Tous les genres d'aliénation mentale observés par l'auteur ont correspondu à des lésions encéphaliques bien caractérisées. Il en résulte même (et ceci est le point important) que ces altérations diffèrent, et pour le nombre et pour la nature, des altérations encéphaliques dans les autres maladies cérébrales ou non cérébrales; et par conséquent, qu'elles ont une valeur propre qu'il est important de déterminer.

M. Parchappe n'a pas manqué de s'occuper de cette détermination. A la suite d'un tableau où il a réuni tous les faits de folie chronique, il analyse les observations qui y sont comprises, et il conclut en ces termes: « Il résulte (de cet examen) que des altérations chroniques de l'encéphale, atrophie (1) des circonvolutions, (2) décoloration de la couche corticale, (3) induration de la substance cérébrale, ramollissement de la couche corticale, existent dans la majorité des cas; que, dans les cas où les altérations étoient légères ou nulles, l'aliénation étoit partielle, intermittente ou nulle, et surtout n'avoit pas le caractère essentiel de la démence des auteurs, c'est-à-dire, la dégradation plus ou moins prononcée de l'intelligence; que, dans ces cas, l'encéphale avoit conservé son volume normal; que la dégradation de l'intelligence caractéristique de la démence non paralytique peut être rapportée, dans sa plus grande intensité et dans le plus grand nombre de cas, à une atrophie du cerveau ayant pour siége principal les circonvolutions antérieures; altération ordinairement accompagnée de l'infiltration de la pie-mère (4) et de la dilatation des ventricules latéraux; que cette dégradation intellectuelle doit, dans certains

---

L'augmentation (du nombre des fous) est moins due aux orages de la révolution dont l'influence est passagère, qu'à l'altération profonde de nos mœurs, dont l'influence est plus durable. »

En parlant des préservatifs contre la folie, M. Esquirol conseille les précautions suivantes : « On évitera les mariages entre individus qui sont issus de parens aliénés; on dirigera l'éducation d'après les principes d'une morale religieuse et moins complaisante; on élèvera moins les enfans à ne rencontrer aucun obstacle à leurs caprices; on ne forcera pas tous les ressorts de la sensibilité et de l'intelligence, en fatiguant de bonne heure les organes par des leçons trop fortes pour l'enfance; on évitera les écarts de régime qui, souvent, dès l'âge le plus tendre, disposent à la folie, on dirigera les passions des enfans et des jeunes gens, etc. etc. »

(1) Amaigrissement excessif.

(2) Contours que forment les saillies sinueuses de l'encéphale.

(3) Partie extérieure du cerveau.

(4) Une des trois membranes qui enveloppent le cerveau.

Digitized by Google

cas moins nombreux, être attribuée à la décoloration de la couche corticale accompagnée de l'induration des deux substances cérébrales, quelquefois de l'induration pelliculaire de la surface corticale, etc. »

Le délire de la folie aiguë et surtout la monomanie ne présentent pas les mêmes signes matériels. Un fait particulier observé par M. Parchappe, semble démontrer que ce genre d'aliénation peut exister sans lésion encéphalique. Une femme atteinte de monomanie érotique, étant morte dans son hospice à la suite de quelques accès violens de cette affection, on lui trouva le cervelet (siége de cette passion, suivant Gall) excessivement développé, sans aucune altération pathologique de l'encéphale. M. Parchappe présente à ce sujet les observations suivantes: « Ce que l'on peut rigoureusement conclure de ce fait unique, c'est que l'aliénation mentale peut exister sous la forme monomaniaque, sans qu'aucune altération pathologique existe dans le cerveau. Mais de plus, la prédominance organique du cervelet, dans une aliénation exclusivement érotique, est un puissant argument en faveur des opinions de Gall, sur le rôle du cervelet dans la physiologie et la pathologie. Enfin, en généralisant ce fait, on seroit conduit à admettre que, dans les cas de monomanie sans altération pathologique de l'encéphale, l'altération morbide de l'intelligence n'est qu'une exagération d'action physiologique coïncidant avec une prédominance organique. — L'examen de cette question ne seroit pas moins que la vérification de tout un système et ne peut être incidemment entrepris. Je me contente ici de faire remarquer que l'organologie psychologique de Gall est le seul système physiologique qui puisse actuellement rendre compte de cet ordre de faits, et de constater l'existence d'une espèce anatomique de la folie aiguë, qui semble à la fois caractérisée et par l'absence de toute altération pathologique de l'encéphale, et par la présence d'une prédominance de volume dans une partie constituante de cet appareil organique. »

Mais que conclure des lésions encéphaliques propres constatées dans l'aliénation mentale, et quel rapport y a-t-il entre ces altérations et les manifestations intellectuelles? M. Parchappe examine aussi cette question, et c'est ici surtout que nous distinguons sa circonspection. « De quelle nature est, dit-il, le rapport qui unit si étroitement, dans l'aliénation mentale, les altérations encéphaliques et les lésions fonctionnelles? Est-ce un rapport de causalité tel que la lésion fonctionnelle soit à l'altération organique comme l'effet à sa cause? Rarement un tel rapport peut être admis en pathogénie. De la vie à l'état sain et à l'état morbide, nous ne savons que les phénomènes et certaines de leurs conditions; les causes nous échappent. Entre l'organe altéré et la fonction troublée il y a la même inconnue qu'entre l'organe sain et la fonction normale. Cela est vrai surtout de l'encéphale. L'action de l'encéphale, dans la production des phénomènes d'intelligence et de mouvement,

Digitized by Google

ne se révèle que par ses effets, sans que rien tombe sous les sens de ce qui la constitue. Si les conditions essentielles de cette action toute dynamique sont insaisissables par nous dans son exercice régulier, comment oser se flatter qu'elles frapperont nos sens, quand cet exercice s'écarte de l'état normal? Il y auroit donc témérité à avancer que les altérations encéphaliques qui coïncident avec l'aliénation mentale en sont la cause essentielle. Mais ces altérations, nécessairement liées à la modification dynamique qui constitue essentiellement la maladie, en sont l'expression organique, au même titre que les symptômes en sont l'expression fonctionnelle. Ces altérations sont les conditions organiques sensibles de la maladie, elles en font partie intégrante, et leur influence sur les manifestations symptomatiques, qui ne sauroit être niée, peut être jusqu'à certain point physiologiquement expliquée. Voici comment, dans l'état actuel de la science, cette influence peut être conçue. Les altérations qui appartiennent à la folie aiguë, maniaque ou mélancolique, révèlent un travail de fluxion actif voisin de celui qui constitue la phlegmasie. D'après la nature de ces altérations, il est évident que le principal siége de ce travail est au contact de la pie-mère et de la couche corticale. Pour qui a observé combien sont légères les altérations pathologiques qui se rattachent à la méningite (1) aiguë, dont l'existence s'est révélée pendant la vie par un trouble si profond des fonctions cérébrales, les altérations de la surface cérébrale dans la folie aiguë seront suffisantes pour motiver le dérangement des facultés intellectuelles et morales que comporte cette maladie. — Le trouble des facultés intellectuelles s'explique encore d'une manière plus satisfaisante par les altérations beaucoup plus graves et plus profondes que présente le cerveau dans la folie paralytique. Le ramollissement de la plus grande partie de la surface cérébrale paroîtra suffisant pour expliquer la paralysie générale incomplète, à qui sait combien foibles et peu étendues peuvent être les ramollissemens partiels et les hémorrhagies, à l'aide desquels nul n'hésite à expliquer les paralysies partielles. — L'engourdissement, l'affoiblissement, l'abolition des facultés intellectuelles et morales qui rapprochent la démence de l'idiotisme, s'expliquent, à mon sens, d'une manière satisfaisante par la décoloration, l'induration et l'atrophie des circonvolutions, altérations qui rapprochent le cerveau des insensés du cerveau des idiots. »

Ce que M. Parchappe regarde naturellement comme le point le plus important, comme le point qu'il s'agit particulièrement d'étudier et d'expliquer, ce sont les diverses formes du délire dans la folie aiguë, et surtout la forme monomaniaque. « C'est vers ce but, dit-il, que me paroissent devoir tendre désormais les recherches

(1) Inflammation des méninges. Les méninges, qui sont au nombre de trois (la *dure-mère*, la *pie-mère*, l'*arachnoïde*), sont les membranes qui enveloppent le cerveau.

Digitized by Google

d'anatomie pathologique, dans l'aliénation mentale. C'est vers ce but au moins que je me propose de diriger mes recherches, avec la double intention de vérifier et de confirmer les résultats obtenus, et d'éclairer les questions encore obscures. — On a vu que, dans la monomanie érotique, j'ai constaté, après Gall, une prédominance marquée de volume dans le cervelet. Dans le cerveau atrophié de plusieurs insensés dont la démence étoit complète, et qui avoient conservé un ou plusieurs instincts dominans, j'ai constaté une prédominance de volume dans certaines régions du cerveau indiquées par l'école phrénologique comme le siége de ces instincts. Si ces faits, que je compte utiliser plus tard, se multiplioient entre mes mains, j'affirmerois *ce que je regarde aujourd'hui comme probable*, à savoir que la prédominance relative de volume, dans les diverses régions du cerveau, est un élément anatomique qui a sa part d'influence dans la folie. Enfin, dans les cas de folie aiguë maniaque ou mélancolique, le siége des ecchymoses sous-arachnoïdiennes (1), avec injection pointillée et ramollissement de la surface corticale, est variable. Dans quelques cas, j'ai cru pouvoir saisir un rapport entre la région où siégeoit ce genre d'altération et le siége attribué aux facultés intellectuelles les plus lésées. Si la doctrine de Gall est exacte, on peut concevoir l'espérance de la vérifier par le siége des altérations dans l'aliénation mentale, en même temps qu'on expliqueroit les différences du délire. Je recueille des matériaux pour la solution de ces questions, que je me propose d'aborder aussitôt que je me croirai assez riche en observations. Dès à présent, sauf à vérifier les vues qui se rattachent à la doctrine phrénologique, voici comment on peut concevoir le rôle de l'encéphale dans les manifestations de la folie: Dans la folie partielle, prédominance de volume ou d'activité organique partielle, ou altérations pathologiques partielles de la surface cérébrale; dans la folie multiple, altérations pathologiques disséminées à la surface cérébrale, prédominance de volume ou d'activité organique partielles, ou altérations pathologiques partielles, en rapport avec les particularités du délire; dans la folie paralytique, altérations pathologiques caractéristiques de la phlegmasie étendues à la plus grande partie de la couche corticale cérébrale, dont le ramollissement entraîne la diminution des forces musculaires et la difficulté des mouvemens coordonnés par la volonté; dans la folie chronique ou démence, atrophie plus ou moins considérable, plus ou moins étendue, suivant les nuances de la dégradation intellectuelle. »

Tel est l'ensemble des faits et des observations que nous avons cru devoir présenter à nos lecteurs. Nous les donnons sans remarques de notre part, parce que les remarques nous paroîtroient inutiles pour le moment. Il s'agit uniquement pour nous de connoître l'état de la science sur une des questions les plus graves. Jusqu'à présent,

(1) Extravasations de sang entre l'arachnoïde et la pie-mère.

Digitized by Google

les médecins qui paroissent s'en être occupés le plus sérieusement, ne nous présentent, comme on vient de le voir, que des probabilités. Accueillons-les comme telles et continuons d'observer. Pour nous, nous promettons d'être attentifs à tout ce qu'on publiera de nouveau sur cette matière, au moins à tout ce qui annoncera quelque recherche consciencieuse et approfondie, tel que nous a paru le travail de M. Parchappe.

ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE GAND.

DÉCISION DE LA QUESTION DES BÉNÉFICES SIMPLES.

La cour d'appel de Gand, dans une audience solennelle du 2 juillet courant, vient de prononcer un arrêt que nous reproduisons, tant à raison de l'intéressante question de droit qui s'y trouve traitée et qui a déjà donné lieu à maint débat judiciaire, que sous le rapport de l'importance des intérêts des fabriques d'églises qui y sont engagés. Il s'agissoit de savoir si les biens, rentes et fondations, chargés de services religieux à célébrer dans les églises, érigés en bénéfices simples (biens nationalisés par les lois de la révolution française), sont compris dans la mesure restitutoire ordonnée par l'arrêté du 7 thermidor an XI, qui statue que les biens des fabriques non aliénés ainsi que les rentes dont elles jouissoient et dont le transfert n'a pas été fait, sont rendus à leur destination, — en d'autres termes si le domaine est encore fondé à réclamer ces biens en vertu de la ci-devant main-mise nationale, malgré l'existence de l'arrêté précité, et de celui du 26 frimaire an XII, par le motif principal que les biens formant un bénéfice simple ne faisoient pas autrefois partie des revenus des églises. La cour d'appel de Gand se trouvoit saisie de cette question par suite d'un renvoi de la cour de cassation, qui avoit annulé un arrêt de la cour de Liége donnant gain de cause au domaine. Voici l'arrêt de la cour de Gand:

Le domaine contre la fabrique d'église de la commune d'Horion-Hozémont.

« La Cour,

» Vu l'arrêt de la cour de cassation de Bruxelles rendu en cause le 25 juin 1838, enregistré;

» Vu les arrêtés du 7 thermidor an XI et du 28 frimaire an XII; le décret impérial du 19 juin 1806, et les avis du conseil d'état du 25 prairial an XIII, du 21 frimaire an XIV et du 30 avril 1807;

» Attendu que la fondation dont s'agit étoit un bénéfice simple chargé de cinquante messes par an à exonérer dans l'église de

Digitized by Google

Fontaine, et que les revenus de ce bénéfice étoient perçus par le titulaire; que la solution de la question si les biens formant la dotation d'un bénéfice simple qui existoit dans une paroisse déterminée ont été restitués à la fabrique de cette paroisse, doit être puisée dans la lettre et dans l'esprit des arrêtés du 7 thermidor an XI, et 26 frimaire an XII;

» Attendu que l'arrêté du 7 thermidor an XI statuant que « les biens des fabriques non aliénés sont rendus à leur destination », on pourroit prétendre, en se tenant à la signification littérale des termes, qu'il ne contient pas les biens et rentes provenant de la dotation d'un bénéfice annexé à une église, parce que c'étoit le bénéfice et non l'église qui avoit directement la jouissance de ces biens; mais que l'esprit et l'étendue de cette disposition ont été fixés par l'arrêté du 28 frimaire an XII, qui déclare « que les différens » biens, rentes et fondations chargés de messes, anniversaires et ser- » vices religieux, faisant partie des revenus des églises sont compris » dans la disposition de l'arrêté du 7 thermidor an XI et en cette » qualité rendus à leur première destination;

» Attendu qu'en soutenant que l'arrêté du 28 frimaire ne rend que les biens et rentes dont les fabriques jouissoient autrefois par elles-mêmes, on ne pourroit le considérer que comme une répétition inutile de l'arrêté du 7 thermidor an XI; qu'il faut donc admettre qu'il s'applique aussi aux biens des églises qui faisoient partie des revenus des églises, quoique les fabriques n'en eussent pas directement la jouissance; que de cette espèce sont les biens chargés de messes à célébrer dans une église déterminée, lors même que les revenus de ces biens étoient perçus et les offices desservis par un prêtre pourvu de cette charge à titre de bénéfice simple; parce que d'après la nature et le but principal de la fondation, et conformément à la doctrine du plus grand nombre des canonistes, les biens d'un semblable bénéfice appartiennent à l'église où le bénéfice est institué et où doivent s'acquitter les services religieux que le produit des biens sert à rétribuer; de manière que les revenus dont jouit le titulaire sont en réalité des revenus de cette église;

» Attendu que l'arrêté du 28 frimaire an XII ne fait aucune distinction entre les fondations chargées de services religieux qui auroient été érigées en bénéfices simples, et celles qui ne l'auroient pas été; qu'il est d'autant moins permis d'en restreindre la généralité par une distinction qu'il n'a pas faite, qu'il résulte expressément de l'avis du conseil d'état du 21 frimaire an XIV, relatif à l'exécution du précédent arrêté, « que celui-ci comprend les fon- » dations érigées en bénéfice et que le gouvernement a voulu les » rétablir quant aux charges en prières et en services religieux, » ce qui est encore confirmé par l'avis du conseil d'état du 30 avril 1807 et l'art. 1 du décret impérial du 19 juin 1806;

» Attendu que le domaine aussi bien que les églises ont constamment considéré l'arrêté du 28 frimaire an XII comme favorable aux

Digitized by Google

églises; que dans un grand nombre de procès, qui ont surgi sur la matière, les églises ont invoqué ledit arrêté comme le fondement de leur soutènement, tandis que le domaine s'est toujours efforcé principalement à écarter ledit arrêté comme étant sans force obligatoire, tandis que ce n'est que *subsidiairement* qu'il a soutenu que cet arrêté lui étoit favorable;

» Attendu que la non-insertion de l'arrêté du 28 frimaire an XII, au *Journal Officiel*, ne peut en faire révoquer en doute la force exécutoire, non-seulement parce que l'avis du conseil d'état du 30 avril 1807, approuvé et inséré au *Bulletin des Lois*, en fait mention comme d'une disposition légale; mais encore parce qu'aux termes d'un autre avis du conseil d'état du 25 prairial an XIII, également approuvé et inséré au *Bulletin des Lois* les décrets impériaux obligeoient les intéressés, dès qu'ils étoient portés de fait à leur connoissance, même sans publication par le Journal Officiel; que si par identité de motifs on étend cette règle aux arrêtés antérieurs du gouvernement, on est obligé d'admettre que celui du 28 frimaire an XII, qui ne dispose que sur les biens appartenant à l'état, et administrés par la régie des domaines, a été obligatoire dès son émanation, ou au moins depuis l'envoi qui en a été fait à la régie pour en assurer l'exécution, et qui est constaté par une instruction ministérielle du 6 pluviôse suivant;

» Attendu qu'il résulte de ce qui précède, que l'administration des domaines n'est pas fondée dans la tierce opposition au jugement rendu par le tribunal de 1re. instance de Liége, le 8 janvier 1813, entre l'intimée d'une part et Jean Joseph Geradon pour loyers arriérés de terres appartenant à ladite fondation, et dont l'administration des domaines a été déboutée par jugement dont appel du tribunal de Liége du 6 décembre 1826;

» Par ces motifs, la cour;

» Ouï M. Ganser, procureur-général, en son avis conforme, met l'appellation au néant avec amende et dépens. »

(*Organe des Flandres*).

HYMNE DE L'ÉGLISE ARMÉNIENNE

EN L'HONNEUR DE S. PIERRE ET DE S. PAUL.

Un élève distingué de l'Université catholique, Mr. F. N., qui s'adonne à l'étude des langues orientales, a traduit cette pièce remarquable de la liturgie arménienne. Il a essayé de la reproduire fidèlement, en se permettant seulement d'éclaircir quelques passages trop concis, d'accord avec l'interprétation qu'en donne le P. Avé di Kéan, dans son explication des hymnes du *charagan* (Venise, 1814). A la suite de l'hymne se trouvent quelques extraits du travail exégétique des Mékhitaristes, écrit dans un arménien plein d'élégance.

Digitized by Google

CANON DE PIERRE ET PAUL, PRINCES DES APÔTRES.

Elle se réjouit en ce jour, en célébrant la mémoire des SS. apôtres, l'Eglise de Dieu, solidement établie sur la pierre de la foi, parée de dons précieux à la gloire du Verbe incarné.

L'un, par la révélation du Père venue d'en haut, a confessé l'essence ineffable de son Fils unique, et a mérité la grâce bienheureuse d'être la pierre contre laquelle ne prévaudront point les portes de l'enfer.

L'autre a surpassé dans son existence terrestre les légions des anges qui sont purs esprits, et il a été élevé jusqu'aux tabernacles du ciel, dont l'a jugé digne la sagesse infinie.

Seigneur, qui, au dessus des autres apôtres de ton choix, as nommé le bienheureux Pierre le chef de la foi, le fondement de l'Eglise;

Toi qui, par une vocation première, as appelé à l'apostolat le Vase d'Election pour appeler les payens aux bénédictions du salut;

Toi qui as affermi ton Eglise par ces deux élus, illuminateurs du monde, grâce à leurs prières, ô Christ, aie pitié de nous!

Seigneur, tu as promis de donner les clefs du royaume des cieux au bienheureux Pierre, qui nous a conviés à l'espérance de la vie éternelle; par son intercession puissante, vivifie-nous, ô Dieu de nos pères!

Toi qui as choisi d'entre les hommes l'apôtre Paul pour le faire saint, en le destinant à confesser ton Evangile, par son intercession puissante, sauve-nous, ô Dieu de nos pères!

Le saint apôtre Pierre, portier du royaume céleste, a souffert avec courage, et a supporté aussi le supplice de la croix; relève-nous par son intercession, ô Dieu de nos pères!

Bénissez le Seigneur! exaltez par un chant de triomphe celui qui fait sa demeure au milieu des saints!

C'est lui qui a choisi les deux apôtres comme les émules inséparables de la foi, comme les colonnes de l'Eglise, et qui leur a donné jurisdiction sur tous les peuples. Exaltez par un chant de triomphe celui qui fait sa demeure au milieu des saints.

L'Esprit de vérité, semblable à une colombe aux ailes d'argent, et à la couleur de l'or, a rayonné autour d'eux avec de lumineuses clartés. Exaltez par un chant de triomphe celui qui fait sa demeure au milieu des saints.

Ces deux soutiens de la foi brillent et resplendissent aujourd'hui, ô Père saint! sur ta sainte Eglise; rédempteur des hommes, aie pitié de nous qui célébrons cette solennité!

Grâce à la salutaire médiation de tes apôtres Pierre et Paul, Rédempteur des hommes, aie pitié de nous qui célébrons cette solennité.

Digitized by Google

E lairés par leur enseignement, nous glorifions la Trinité sainte; grâce aux prières des deux apôtres, fais-nous miséricorde en ce jour de fête, ô Seigneur!

Les bienheureux apôtres! Ils se sont levés, comme le soleil, sur la terre! Répandant leurs vives clartés, à travers le monde, ils ont illuminé l'univers tout entier!

Leur nature terrestre a subi les tourmens pour le Christ. Ils ont éclairé le monde; ils ont appelé la terre aux cieux!

Ils ont souffert pour le Christ; ils l'ont pris comme leur espérance! Après avoir versé leur sang sur la terre, ils ont été couronnés par le Roi immortel!

La lumière ineffable, envoyée par le Père, s'est levée à l'Orient pour resplendir sur l'univers, appelant les hommes à la lumière sans ombre par la prédication apostolique de saint Pierre.

Le Verbe divin qui a paru sur la terre a tiré la nature humaine des abîmes profonds de l'iniquité, et lui a rendu la vie en la conduisant dans les filets de l'apôtre Pierre jusqu'à la lumière sans ombre.

L'Agneau, qui a effacé nos péchés, a prédit à Pierre qu'il auroit part à sa passion en mourant sur la croix et en buvant aussi le calice des souffrances; il lui a promis l'héritage de la vie qui n'a pas de fin!

La lumière, incompréhensible dans sa nature, enveloppée de clartés ardentes, plus éclatante que le soleil, a rayonné autour de saint Paul, appelant les hommes à la lumière sans ombre.

Plus élevé que les chérubins, ravi au troisième ciel, abreuvé par les flots brûlans de l'amour divin, saint Paul a été digne de la contemplation de la Trinité.

Choisi comme Vase de l'Esprit-Saint, il a parcouru les voies de l'apostolat en annonçant le nom du Seigneur aux idolâtres; il a été couronné par le Christ, pour avoir versé son sang dans le martyre, et il a hérité la vie éternelle!

Il faudroit insister ici bien plus longuement sur la forme et les idées de cette hymne; mais quelques expressions du poète sacré sont faites pour attirer plus particulièrement l'attention.

Il est dit de Pierre qu'il a été choisi au-dessus des autres apôtres comme chef de la foi, et appelé ainsi par le Sauveur lui-même: c'est reconnoître en lui une primauté non seulement d'honneur, mais encore de puissance. Pierre et Paul sont appelés *Emules de la foi*, pour établir l'union indissoluble des deux apôtres qui ont prêché l'évangile, l'un aux Juifs, l'autre aux Gentils, avant d'aller tous deux à Rome consommer leur sacrifice, l'Esprit-Saint est comparé à la colombe en souvenir de son apparition au baptême de Jésus-Christ dans le désert; ses ailes d'argent sont le symbole de la sainteté et de la pureté; l'or, des dons précieux de la grâce : l'Esprit-Saint est descendu sur les apôtres pour leur communiquer le don de la prédication et des miracles. La lumière plus éclatante que le

Digitized by Google

soleil fait allusion à la vision de saint Paul sur la route de Damas. Quand le poète dit supérieur aux anges mêmes, saint Paul ravi au troisième ciel, il exprime qu'ils n'ont pas atteint la connoissance des choses qui lui furent alors révélées, quoiqu'il fût encore dans cette vie terrestre. L'interprète de S. Lazare cite d'autres docteurs qui ont eu la même pensée ; S. Grégoire de Nareg, parmi les Arméniens, et S. Thomas-d'Aquin en Occident, suivent en cela S. Augustin. Ces fragmens du commentaire suffisent pour montrer sur quelle théologie profonde reposent les hymnes de la liturgie arménienne qui ont pour auteurs les prélats les plus vénérés et les plus éminens de cette Eglise.

RÉGLEMENT

POUR LE GRADE DU DOCTORAT EN THÉOLOGIE ET DROIT CANON A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Nous sommes heureux de pouvoir consigner dans ce recueil un document qui fera époque dans les annales de l'université catholique, et même dans les annales des études solides en Belgique. A peine compte-t-on 7 ans depuis que l'université catholique de Louvain est rétablie, et déjà elle s'efforce de rivaliser en quelque sorte avec elle-même et avec ses anciens souvenirs. Nos lecteurs verront dans ce réglement que le doctorat est placé assez haut, pour constituer en Belgique une dignité vraiment respectable. Les épreuves prescrites sont nombreuses et difficiles; les sujets qui les subiront avec succès, feront preuve d'un savoir peu commun. Voici le texte de ce réglement publié par M. le Recteur de l'université.

PRÆSCRIPTA DE LAUREA DOCTORALI IN S. THEOLOGIA VEL JURE CANONICO.

Art. I.

Quum reipublicæ christianæ plurimum intersit ac multum pertineat ad Academiæ splendorem et dignitatem, ut, qui doctorali laurea insigniuntur, sint viri præclarissimi, ætatis maturitate graves, acerrimo ingenio præditi, in sacris literis vel canonibus reliquisque theologicis scientiis exercitatissimi, ideoque in defendenda religionis veritate cum gradus sui honore et Academiæ gloria diligenter perfuncturi, quæ suarum fuerint partium; nemo ad doctoralem gradum admittatur, nisi dotes habeat congruentes, eximiam sacrarum disciplinarum scientiam et ætatis maturitatem.

Art. II.

Qui doctoris gradum adipisci cupit, petitionis suæ libellum Rectori Magnifico offerat; in quo accurate indicentur promovendi nomen, prænomen, ætas, locus natalis et domicilium. Libello adjiciantur documenta, quibus constat:

1°. Promovendum esse adscriptum albo Universitatis Catholicæ;

Digitized by Google

2°. Eum Ordinarii sui habere assensum;

3°. Eum esse vitæ ecclesiasticæ integerrimæ et animi in Ecclesiam devotissimi;

4°. Eum decem circiter annis sedulo operam navasse theologicis disciplinis;

5°. Eum denique in hac vel in alia a Sede Apostolica probata Universitate Licentiati gradum rite et legitime obtinuisse.

ART. III.

Libellus referetur ad S. Facultatem, cujus sententia postulabitur. Petitione a Rectore Magnifico et S. Facultate comprobata, denunciabitur Licentiato, eum admissum esse, ut tempore et diebus opportunis legitimum pro gradu doctorali obtinendo sui periculum faciat.

ART. IV.

Promovendus, ad sui periculum faciendum, conscribet dissertationem et theses septuaginta duas, more solito Rectoris et Facultatis censuræ subjiciendas.

ART. V.

Dissertationis et Thesium materiam, a Facultate expressius præfiniendam, suppeditabunt:

Pro gradu Doctoris S. Theologiæ, universa S. Scriptura et Theologia, cum disciplinis subsidiariis;

Pro gradu Doctoris SS. Canonum, jus ecclesiasticum universum, publicum et privatum, historia ecclesiastica, juris etiam romani et civilis recentioris institutiones.

ART. VI.

Dissertatio cum subjectis thesibus, promovendi sumptu prelo excudenda, ad valvas Academicas affigetur duodecimo circiter die ante publicam defensionem; eamque promovendus mature communicabit, illis præsertim quibus oppugnandi jus vel officium est. Ii autem ut frequentes adsint, promovendus curabit.

ART. VII.

Promovendus, in cathedra superiori Aulæ Academicæ constitutus, solo DEO præside et auspice BEATISSIMA VIRGINE MARIA, dissertationem cum subjectis thesibus publice propugnabit, easque tribus continuis diebus, per tres horas, ab iis quæ objecta fuerint defendet.

ART. VIII.

Ante octavum post peractæ defensionis diem, audito S. Facultatis judicio, Rector Magnificus promotionis diem et horam publice indicari curabit.

ART. IX.

Ad solemnem promotionem plures simul admitti poterunt promovendi.

ART. X.

Promotionis die Rector Magnificus, Academiæ Secretarius, Facultatis Theologicæ Decanus et Professores, aliique quibus ad so-

Digitized by Google

lemnitatem magis cohonestandam licuerit, hora indicata conveniunt cum promovendo in conclavi Senatus Academici. Inde ordine procedunt in aulam Academicam; promovendus, toga doctorali indutus, medius inter Rectorem et Facultatis Decanum, præcedentibus apparitoribus et duobus Baccalaureis doctoratus insignia, pileum et annulum, gestantibus.

ART. XI.

Ubi omnes suo ordine ac loco fuerint constituti, et musica cessaverit, apparitores, edito signo, præsentes ad silentium hortabuntur. Tum cathedram ascendet, qui pro actu doctorali orationem habebit. Deinde Rector accipit fidei professionem una cum juramenti Academici formulis a promovendo religiose prælegendam, eum doctorem creat et renunciat, illique doctoratus insignia tradit.

ART. XII.

Post recitatum a Sacretario Academico promotionis diploma, et habitam a promoto brevem gratiarum actionem, omnes eo, quo venerunt, ordine ad ecclesiam S. Petri procedunt, ubi doctor juxta morem antiquum, pulsatis campanis et organis, offeret ad altare B. Mariæ Virginis nummum aureum et argenteum.

ART. XIII.

Facta oblatione, omnes cum promoto ad conclave Senatus Academici eodem ordine redeunt.

ART. XIV.

Quilibet promovendus ad gradum doctoris solvet, ante promotionis diem, Universitati francos quadringentos; apparitoribus, post ipsam promotionem, francos triginta.

Datum Lovanii die 19 mensis Junii 1841.

Rector Universitatis,
P. F. X. DE RAM.
BAGUET, *a Secretis*.

DISSERTATIO DOGMATICO-CANONICA DE ROMANI PONTIFICIS PRIMATU EJUSQUE ATTRIBUTIS.

Nous nous empressons de faire connoître à nos lecteurs l'important travail que vient de publier le jeune prêtre, qui, au commencement de ce mois, sera solennellement reçu Docteur en Droit canon; nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que le récipiendaire appartient au diocèse de Liége, qui aura l'honneur d'avoir fourni le premier sujet jugé digne d'être agrégé au nombre de ces docteurs qui, dans les siècles précédens, ont rendu de si grands services à l'Eglise. L'on sait que depuis un demi-siècle, c'est-à-dire depuis la suppression de la célèbre université de Louvain, pareille cérémonie n'a plus eu lieu en Belgique. L'université catholique,

Digitized by Google

digne héritière du savoir et de l'orthodoxie de l'ancienne université de Louvain, va assister à un spectacle bien fait pour rappeller ces beaux souvenirs et en faire concevoir les plus grandes espérances pour l'avenir. M. Auguste Kempeneers de Montenaeken, canton de St.-Trond, licencié en Droit canon, défendra publiquement, pendant trois jours, le 26, 27 et 28 juillet, les soixante-douze thèses, qui se trouvent à la fin de sa dissertation. On sait, par la nature de ces thèses, que l'université catholique ne confère pas légèrement un grade, qui dans l'Eglise, est considéré comme le témoignage le plus éclatant des hautes capacités de celui, qui l'a reçu. Nous ne dirons rien aujourd'hui de ces thèses importantes, sur lesquelles nous pourrons revenir un autre jour. Nous nous contenterons de donner une idée de la dissertation, qui sert de base à la plus grande partie de ces thèses.

Dans une préface courte mais bien faite, M. Kempeneers nous dit pourquoi il a pris pour sujet de sa dissertation la *primauté du Souverain Pontife;* c'est qu'il a voulu imiter l'exemple des plus célèbres docteurs de l'ancienne université, qui se sont attachés à défendre ce point important; c'est aussi qu'il a voulu saisir cette occasion de réfuter les erreurs que depuis long-temps on soutient, pour renverser l'édifice chrétien en le sapant par la base. Il cite ces paroles du Souverain-Pontife Grégoire XVI, dans sa lettre encyclique du 15 août 1832 : » In ea incidimus tempora quibus *vexatur acerrimè Romana Petri sedes et vincula unitatis indies magis labefactantur;* » et ces autres paroles du même Pontife dans sa lettre encyclique du 15 août 1840 : *Nullum propè laboris ac moliminum genus prætermittitur, quod ad inconcussum sanctæ Civitatis ædificium, ex imis, si fieri posset, sedibus evellendum non insumatur.*

Il veut prouver que J.-C., le divin fondateur de l'Eglise, a donné à S. Pierre et à ses successeurs les SS. Pontifes de Rome une primauté non-seulement d'honneur mais aussi de juridiction proprement dite sur toute l'Eglise; ses preuves il les tire des saintes Ecritures, interprêtées par les saints Pères et surtout par l'Eglise. Puisqu'il s'agit d'une *institution positive*, la *raison* ne sauroit démontrer que telle institution est établie par J.-C.; elle ne peut que convaincre qu'une telle institution a dû être établie; elle *confirme* mais ne prouve point la primauté.

Or, dans l'Ecriture sainte, M. Kempeneers trouve trois propriétés principales de la primauté de S. Pierre et de ses successeurs; elle est la *rectoria potestas* 1° *absoluté plena*, 2° *absoluté summa et ultima*, *et* 3° *ubique immediata*. Ces trois propriétés il les appliquera tour à tour à tous les systêmes, qui, depuis les conciles de Constance et de Bale, ont été inventés, et particulièrement au systême que de modernes canonistes allemands soutiennent avec tant de chaleur. Il montrera qu'au fond de tous ces systêmes c'est toujours la *démocratie* qui domine.

Digitized by Google

M. Kempeneers indique d'abord avec soin tous les auteurs qu'il a consultés; les auteurs anciens sont cités au bas des pages à mesure que l'occasion s'en présentoit. En examinant avec soin le grand nombre d'auteurs et le choix judicieux que M. Kempeneers en a fait, on comprend aisément l'importance de son travail, et l'on est étonné de la patience qu'il lui a fallu pour lire et comparer des sources si nombreuses; sous ce rapport, le travail du jeune docteur est des plus précieux, et dans aucun traité sur cette matière, on ne trouvera, croyons-nous, tant de richesses réunies en un si petit volume. M. Kempeneers passe ensuite en revue les différens adversaires de la primauté des souverains Pontifes; il examine leur système, et montre en peu de mots les points saillans et de manière à rappeler au lecteur à qui ces notions ne sont point étrangères, les principales erreurs qu'ils renferment. Ici encore, le travail de M. Kempeneers donne des renseignemens précieux et d'autant plus importans que nous ne connoissons aucun écrivain qui les ait fournis d'une manière si complète.

Après ces préliminaires, l'auteur entre en matière, et prouve d'abord *la nécessité de la primauté du Souverain Pontife sur toute l'Eglise;* cette nécessité il l'établit d'après la nature, la constitution et la fin de l'Eglise; il la *confirme* par la raison, par l'autorité des protestans et par l'expérience. Il nous seroit impossible d'entrer dans les détails des preuves que l'auteur apporte à l'appui de cette thèse. Une lecture attentive nous a convaincu que l'auteur est aussi heureux dans le choix de ses preuves que logique dans les conséquences qu'il sait habilement tirer de principes incontestables. Puis il démontre que J.-C. a donné immédiatement à saint Pierre la primauté, dont il examine la nature et les caractères. Pour établir cette proposition, il fait voir par les passages connus des évangiles, que J.-C. a confié à S. Pierre cette grande prérogative, par laquelle il est établi le chef de toute l'Eglise; il répond ensuite à une des principales objections des adversaires. Enfin il prouve que dans ces différens passages le pouvoir a été donné immédiatement à Pierre et non pas au corps des fidèles ni aux autres apôtres. Ce qu'il confirme par la définition du concile de Florence, du IV conc. de Latran et du II conc. de Lyon.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette partie du travail de l'auteur; ils y trouveront en substance tout ce qui peut être dit à l'appui d'une doctrine, sans contredit la plus importante et la plus digne d'occuper les hommes, qui veulent défendre l'autorité, qui dans tous les temps et aujourd'hui surtout est le soutien et la base de tout l'édifice chrétien.

M. Kempeneers traite ensuite du but, de la fin de la primauté conférée à Pierre. Ce but est le bien commun de l'Eglise, et non le bien particulier de Pierre. Or, comme l'Eglise doit être perpétuelle, la primauté de Pierre, établie pour le bien de l'Eglise, ne peut jamais cesser. Ce bien de l'Eglise consiste dans le maintien de l'unité de foi et de communion, etc.

Digitized by Google

Dans le dernier chapitre de sa dissertation, M. Kempeneers examine les attributs est les propriétés de la primauté de S. Pierre et de ses successeurs les SS. Pontifes de Rome. Ce chapitre est extrêmement remarquable, et nous regrettons de ne pouvoir aujourd'hui, à défaut de temps, nous en occuper d'une manière spéciale, et faire voir à nos lecteurs comment le jeune auteur a su venger la chaire de S. Pierre des attaques de ses ennemis; avec quelle érudition il a mis en relief les précieuses qualités de cette primauté des Souverains Pontifes de Rome. Nous nous engageons à revenir sur cette partie et de la faire connoître plus en détail. En écrivant ces lignes, nous n'avons eu d'autre but que de signaler à nos lecteurs un livre, qu'ils voudront se procurer et lire avec attention; nous osons les assurer que cette lecture leur sera très-utile, et qu'ils y trouveront des données et des observations auxquelles ils n'auront peut-être jamais pensé. Nous avons voulu aussi donner au jeune docteur une preuve de nos sympathies et de notre désir bien sincère de voir ses modestes travaux acquérir une publicité justement méritée.

ÉLOGE ACADÉMIQUE DE M. DE BONALD.

L'Académie française nous a offert, depuis quelque temps, plusieurs exemples d'une heureuse réaction. Les principes conservateurs y sont proclamés aujourd'hui avec courage, et les hommes vertueux y sont loués aux applaudissemens de l'assemblée. M. Ancelot, qui remplace M. de Bonald et qui se regarde comme un élève de l'illustre écrivain, a su apprécier son mérite et les services qu'il a rendus à l'état et à la religion avec une entière liberté. Nous reproduisons ce discours avec d'autant plus de plaisir, que l'histoire de M. de Bonald est inséparable de celle des sciences philosophiques et politiques de notre époque, et qu'il nous y a paru généralement bien jugé.

S'il n'est pas un écrivain dont le cœur n'ait palpité au seul nom de l'Académie française, si le plus orgueilleux s'étonne de se sentir modeste en entrant dans cette enceinte où le passé s'unit au présent pour décourager toutes les vanités, si les regards les plus fermes se laissent éblouir devant ce lumineux foyer où rayonnent tant de gloires, que ne dois-je pas éprouver, moi, qui viens occuper, sans la remplir, la place d'un des plus illustres membres de cette illustre compagnie, moi qui dois prononcer son éloge au lieu même où j'avois espéré recevoir ses leçons? Croyez-le bien, messieurs, nul n'a mieux compris que moi combien devoit peser à ma foiblesse cette tâche que vos suffrages m'ont imposée... Et je l'ai désirée pourtant! C'est qu'il m'étoit doux de songer qu'en obtenant l'honneur de payer à M. le vicomte de Bonald un nouveau tribut d'admiration, je pourrois acquitter publiquement une dette de recon-

Digitized by Google

noissance; car l'homme éminent auquel je succède avoit honoré ma jeunesse de son bienveillant intérêt; sa bonté avoit souri à mes premiers travaux; et j'ai vu s'écouler onze années depuis l'époque où son vote daigna m'appeler à siéger auprès de lui dans cette Académie. J'étois loin de penser, quand ce glorieux témoignage de son estime embellissoit pour moi la défaite, que le regret de sa perte viendroit un jour attrister ma victoire.

Ce regret que vous avez tous ressenti, messieurs, il faut aujourd'hui que je le réveille, en vous racontant cette noble vie, en vous parlant de ces austères travaux, éloquens monumens élevés sur les confins de deux sociétés. Il ne m'est point donné, je le sais, d'apprécier dignement ces hauts enseignemens du publiciste, ces profondes méditations du philosophe: mais je les rappellerai du moins à votre pensée; vos souvenirs suppléeront à l'insuffisance de ma parole; et peut-être me prêterez-vous une oreille indulgente, comme on écoute encore, apportés par l'écho, si foible qu'il soit, les derniers sons d'une voix amie qu'on a cessé d'entendre.

Issu d'une des plus anciennes familles du Rouergue, qui avoit donné des magistrats renommés au parlement de Toulouse, M. de Bonald fut, comme son père et son oncle, destiné à la profession des armes; et l'homme, dont la pensée devoit sonder si profondément tous les mystères de la politique et de la philosophie, entra dans le monde sous un habit de mousquetaire. Mais, quand le corps auquel il appartenoit fut supprimé, quand les événemens le contraignirent à déposer l'uniforme, et que, rentré au foyer paternel, nommé, bien jeune encore, maire de sa ville natale, il se vit appelé à de nouveaux devoirs, le mousquetaire n'eut point de transformation morale à subir; car sa précoce raison, la sévérité de ses principes l'avoient fait distinguer parmi ses brillans camarades, et une étude constante avoit fécondé les germes précieux qui, déposés dans un esprit grave et méditatif, devoient plus tard produire de si nobles fruits. Aussi, le voyons-nous, dès son début dans la carrière administrative, dominer, par la confiance qu'il inspire, par l'austère énergie de sa parole, par la fermeté de son caractère, les circonstances difficiles qui commencent à naître; et, non moins heureux que ne le fut son aïeul Pierre de Bonald pendant les troubles de religion qui éclatèrent sous le règne de Louis XIII, écarter long-temps les orages de la ville dont les suffrages l'ont choisi, prévenir les luttes cruelles entre les habitans que leur culte sépare, et retarder l'effusion du sang qui bientôt inondera la France.

Je ne veux point, messieurs, ramener sous vos regards le sombre tableau de ces temps funestes que la terreur a flétris de son nom, et vous me suivrez dans cette ville d'Allemagne où nous retrouvons M. de Bonald, exilé et proscrit, appliquant ses soins à l'éducation de deux de ses fils qu'il avoit associés à son exil, et demandant quelques consolations à des travaux qui ne tarderont pas à lui donner la gloire.

Digitized by Google

Le licenciement de l'armée de Condé venoit de faire rentrer dans le fourreau l'épée du gentilhomme: le philosophe s'arma de la plume! C'est à ces longs jours de malheur et d'isolement que nous devons le premier ouvrage de l'illustre écrivain. Les yeux attachés de loin sur la France, il a vu tous les liens relâchés ou rompus; les constitutions dévorant les constitutions; les vainqueurs de la veille devenus les proscrits du lendemain; tous les droits méconnus, tous les devoirs oubliés, et l'anarchie marchant sur des cadavres à l'accomplissement de son œuvre de destruction! Il n'a pas cessé de l'aimer cette patrie qui n'a plus pour lui qu'un échafaud !... Mais se bornera-t-il à lui donner de stériles regrets ?... Non! Il pense que, dans un temps de dissolution, le premier devoir qu'on ait à remplir envers son pays, c'est de l'aider à se reconstruire, et, appelant à son secours la force qu'il a puisée dans de profondes études et de fructueuses méditations, il compose la *Théorie du pouvoir politique et religieux*.

Certes, messieurs, en traitant un pareil sujet à une pareille époque, un homme médiocre se seroit jeté dans des personnalités; l'homme qui souffre se croit si facilement le droit de se plaindre!... Loin de là ! M. de Bonald ne songe qu'à poser des principes. Depuis plus d'un demi-siècle, la société se balance sur un océan de doutes et de tempêtes; l'écrivain n'aura point de relâche qu'il ne l'ait affermie sur des bases inébranlables ! Depuis un demi-siècle, la vie n'a été qu'un long paroxisme d'orgueil politique; M. de Bonald cherche à ranimer partout le culte des grands souvenirs qui ont le plus honoré l'humanité: ainsi, quand la plupart de ses contemporains s'efforcent de renouer la chaîne de Condillac et des encyclopédistes, il a, lui, des idées plus élevées, des résolutions plus viriles: ce qu'il veut, c'est constituer la société civile en constituant la société religieuse et politique: c'est vers ce but qu'il dirige toute la vigueur de son intelligence, toute la puissance de sa spéculation, toute la noblesse de son âme! M. de Bonald n'ignore pas combien il y a de faussetés accréditées dans sa patrie; il n'ignore pas ce qu'il y a de dangereux pour un écrivain à contredire ceux qui ont usurpé le monopole de la faveur populaire; mais M. de Bonald est de ces hommes qui préfèrent le bien public à la vanité individuelle. Il parle donc à son pays avec la candeur du génie qui fait ses premières armes dans le rude métier de penseur.

Avant de vous entraîner avec moi dans les profondeurs de cet immense travail, l'un des plus imposans peut-être que notre siècle ait produits, me sera-t-il permis de jeter un rapide coup d'œil en arrière?

Le moyen âge avoit trop étendu le principe de l'autorité !... Qu'arriva-t-il, messieurs?... Dès la renaissance, quand on ressuscita toute la spéculation grecque, il y eut un vaste frémissement parmi les populations européennes; elles aussi voulurent penser;

Digitized by Google

elles aussi voulurent faire acte d'indépendance! Mais la réaction fut excessive comme la cause qui l'avoit amenée. Un philosophe italien avoit détaché la morale de la religion; Machiavel en avoit détaché la politique; Luther avoit brisé le dogme catholique; Descartes avoit sécularisé la philosophie. Dès lors on s'élança de toutes parts à l'assaut des vérités et des erreurs: un siècle suffit pour troubler toutes les notions qu'on avoit en tant de peine à répandre à travers les tumultes de la féodalité: un siècle suffit pour renverser le sanctuaire où s'étoit conservée la parole d'ordre, la parole de salut universel. En vain Louis XIV et Bossuet luttèrent de puissance et de génie pour réédifier les tabernacles qu'on venoit de démolir; en vain Bossuet, plus roi que le grand roi, monta sur le Sinaï, armé de ses plus brûlantes inspirations, pour empêcher l'intelligence humaine de s'abandonner à l'idolâtrie d'elle-même! On vit se renouveler les principales vicissitudes philosophiques du passé: alors l'Inde, la Grèce, Alexandrie, renaquirent avec leurs systèmes; on avoit abusé de l'autorité, on abusa plus qu'on ne l'avoit jamais fait du raisonnement.

Descartes, du moins, avoit agi par l'esprit, et il avoit ainsi laissé à l'homme les moyens de remonter dans les hautes sphères religieuses. Au XVIIIe siècle, on ne voulut procéder que des sens. La France étoit devenue disciple de Locke! Et, sur cette pente rapide, on descendit si bas, si bas, qu'on en vint au point de demander si l'homme n'étoit pas une machine ou une plante.

C'est après cette tourmente philosophique que parut M. de Bonald.

Le XVIIIe siècle avoit tronqué l'homme en retranchant de sa synthèse la partie divine; M. de Bonald le complète, en la lui rendant avec cette logique vigoureuse qui enfante d'indestructibles convictions. Les gouvernemens, qui s'étoient précipités les uns sur les autres depuis l'assemblée constituante, avoient surtout agi au nom d'eux-mêmes, au nom de la personnalité humaine; il n'en est plus ainsi avec M. de Bonald. D'après lui, on ne peut traiter de la société sans parler de l'homme, ni parler de l'homme sans remonter à Dieu. Dieu et l'homme, voilà les deux grandeurs qu'il lie invariablement: Dieu comme l'architype de toute puissance, de toute perfection; l'homme comme ne devant relever que de Dieu seul. Déjà, vous le voyez, messieurs, nous avons quitté les landes stériles où s'étoient égarés la majorité des philosophes du XVIIIe siècle; nous sommes dans les voies où nous apparoissent les plus grandes célébrités philosophiques: nous ne sommes plus ni avec Locke ni avec les encyclopédistes; nous respirons dans l'atmosphère intellectuelle de Platon. Il y a déjà un abîme entre le sensualisme et M. de Bonald; mais ce n'est point assez! M. de Bonald s'est mis en dehors de l'arbitraire humain pour ne subir qu'une autorité éternelle; l'enfant des montagnes du Rouergue a puisé peut-être au lieu natal cette fierté qui empêche l'homme de s'agenouiller devant d'autres

Digitized by Google

hommes; il ne sera satisfait que lorsqu'il aura extrait de son principe toutes les conséquences qu'il juge indispensables à la résurrection de notre dignité morale.

Les limites qui me sont imposées, messieurs, non moins que mon insuffisance, m'interdisent de suivre pas à pas cette argumentation puissante où nous trouvons M. de Bonald et Jean-Jacques Rousseau combattant un moment côte à côte.

Et d'ailleurs est-il besoin que je vous les rappelle, ces admirables pages dans lesquelles votre glorieux confrère dépasse de si loin, par l'originalité de ses aperçus, par la profonde pénétration de son intelligence, les publicistes qui l'ont précédé? Je m'adresse sans crainte à tous ceux qui ont lu et médité ces pages éloquentes, et je leur dis: M. de Bonald ne ressemble-t-il pas trait pour trait à ces beaux génies de l'antiquité qui écrivoient sur les lois ou sur la chose publique? Sa parole n'est-elle pas ici un magnifique retentissement, un retentissement tout nouveau, néanmoins, des plus larges inspirations de l'homme qui réunit sur sa tête la triple gloire du consultat, de l'art oratoire et de la philosophie romaine?

Cependant il ne suffit pas à M. de Bonald d'avoir établi des principes qui forment un étrange contraste avec la foiblesse native et la caducité précoce des pouvoirs qui venoient de terrifier la France. Il crée, il fait jaillir de sa vaste tête une monarchie dont l'existence rappelle, dans le domaine de l'esprit, ces monumens éternels que les siècles et les hommes ne peuvent ni dissoudre ni renverser.

Pour l'auteur de la *Théorie du pouvoir*, le monarque c'est la volonté générale incarnée! Il est le lien d'amour entre les hommes; il est à ceux-ci ce que le centre est à tous les points de la circonférence; il est le pouvoir général ou social conservateur, qui, pour faire exécuter les lois, expression de la volonté générale conservatrice, agit par la force générale. Pour M. de Bonald, la monarchie n'est pas un fait, un fait discutable comme un autre; elle est une loi, un rapport de la nature sociale à Dieu! Elle est l'idéal de la force et de la dignité, de l'amour et de la protection.

On peut croire sans peine qu'un homme tel que M. de Bonald avoit assez d'imagination pour s'exciter au bruit qui sortoit de l'école de Mably et de quelques ouvrages conçus dans l'effervescence révolutionnaire: mais M. de Bonald a profondément étudié les sociétés; c'est dire qu'il dédaigne des triomphes trop faciles. Il aimera mieux rester dévoué à l'expérience de toute l'histoire qu'à la fièvre politique d'une époque: il préférera l'indépendance de sa pensée à la livrée d'un parti. Et qu'on n'invoque point contre M. de Bonald ni son passé aristocratique, ni son éducation, pour expliquer ses opinions et ses écrits! M. de Bonald ne relève que de ses études, de ses méditations, de sa probité d'esprit et de cœur. Un homme de sa taille ne s'incline devant personne: il reste debout, et lui-même!

Tant qu'il y aura des hommes, messieurs, il y aura des mécon-

Digitized by Google

tens. Nous portons tous en nous-mêmes l'amour de l'infini, le sentiment de l'infini : il est et il sera donc toujours impossible d'assouvir nos exigences. Tous les gouvernemens, quels qu'ils soient, auront des adversaires et des ennemis; car, en matière de gouvernement, comme partout ailleurs ici-bas, nous ne saurions jamais atteindre à la réalisation de notre idéal. Le génie ne peut donc avoir d'autre objet et d'autre but que de satisfaire le moins imparfaitement qu'il soit possible nos espérances et nos désirs. C'est là ce qu'a tenté M. de Bonald : il a voulu affranchir l'homme de l'homme, il a voulu affermir sa conscience sur des principes, il a voulu donner à la société un pouvoir fort, en favorisant toutes les libertés qui ne sont pas la licence, ne pensant d'ailleurs ni à lui ni aux siens, n'ayant d'autre culte que celui de la vérité. La postérité, messieurs, ne doit-elle pas son respect à l'homme qui se présente devant elle avec de pareils titres? Pour louer une semblable vie, ne suffit-il pas de la raconter?

Mais M. de Bonald avoit annoncé qu'on ne pouvoit parler de l'homme sans remonter à Dieu. Il consacrera donc la seconde partie de la *Théorie du pouvoir* à constituer la société religieuse. Cette force de tête, qu'il a développée d'abord, le soutiendra, s'étendra même dans ce second travail : ici M. de Bonald accomplira des prodiges de raisonnement et de sagacité; il prouvera qu'il n'est pas de problème si difficile qu'il n'ait pénétré, analysé, lorsqu'il s'agit de réunir tous les membres de l'humanité comme dans une seule et même famille, dans une seule et même foi, dans une seule et même satisfaction sociale! Ici, l'homme politique se fond dans l'homme religieux, et celui-ci dans l'homme politique, de telle façon qu'ils deviennent inséparables l'un de l'autre. Ici, M. de Bonald prolonge sa vue infiniment au-delà de toutes les bornes où s'étoit arrêtée l'intelligence des auteurs profanes : ici, nous retrouvons un esprit qui rappelle involontairement la verve d'un saint Thomas, d'un saint Augustin, et de tous les nobles enfans de l'Occident qui défendirent le mieux, la plume à la main, les plus grandes et les plus belles traditions de l'histoire.

La philosophie du XVIIIe siècle n'avoit cherché la glorification de la race humaine que dans les seules facultés de sa nature; M. de Bonald ne la trouve et ne l'accepte que par le christianisme et dans le christianisme. La philosophie du XVIIIe siècle avoit conclu à la jouissance; M. de Bonald conclut au sacrifice. Le XVIIIe siècle et M. de Bonald sont deux guerriers qui se suivent, se mesurent, se heurtent sans cesse dans les questions les plus capitales. Mais est-ce le siècle qui terrasse l'homme? Est-ce l'homme qui terrasse le siècle?..... Regardez autour de vous, messieurs, et voyez ce qui reste de la lutte engagée entre ces deux redoutables champions! Dans le XVIIIe siècle, on n'avoit eu d'autre objet que de donner au sensualisme la prédominance absolue sur le spiritualisme : or, voilà que les plus illustres représentans de la philosophie se sont

Digitized by Google

tous déclarés contre les doctrines que combattoit M. de Bonald! Dans le XVIIIe siècle, on n'avoit travaillé en politique que sur la souveraineté du peuple: or, voilà que de toutes parts se lèvent et s'unissent les résistances pour opposer une digue aux envahissemens de ce dogme renouvelé de Buchanan et de Jurieu! Dans le XVIIIe siècle, on nioit radicalement le christianisme; on le nioit avec la rage frénétique et l'ironie sanglante d'un Chubb, d'un Wolston et d'un Bolingbroke: or, voilà qu'aujourd'hui la conscience lassée des générations n'a plus d'autre refuge que le christianisme, sous peine de s'éteindre, de mourir désespérée dans le néant! Qui donc a vaincu, messieurs, nous le répétons? Est-ce le siècle qui a terrassé l'homme? Est-ce l'homme qui a terrassé le siècle?

Toutefois, messieurs, la théorie du pouvoir n'eût pas été complète, si l'auteur n'avoit offert un moyen de l'appliquer. M. de Bonald appelle donc au secours de sa pensée l'éducation sociale, sujet formidable par son importance, et qui malheureusement ne s'est jamais présenté qu'en sous-œuvre à la majorité des gouvernemens. C'est sur l'éducation religieuse qu'il concentre toutes les prédilections de ses recherches. Il a vu tout ce qu'il y a de faux et de puéril à ne parler que de philosophie grecque et latine à des générations nées chrétiennes, et pour être chrétiennes: il impose donc le christianisme, afin que le travail de la civilisation soit conséquent avec son principe. Il a vu tout ce qu'il y a de déplorable pour l'esprit public dans la multiplicité, dans la confusion des systèmes: il appelle dans l'éducation sociale l'uniformité, l'universalité, la perpétuité.

Ce que M. de Bonald a toujours redouté le plus, c'est de voir les gouvernemens marcher au hasard, sans se proposer aucun point fixe: aussi, de même que Platon étoit poursuivi sans cesse par son idée du beau et du bien, M. de Bonald est sans cesse tourmenté par un impérieux besoin de vérité absolue. Voilà le secret des luttes opiniâtres de son infatigable dialectique. Là où il n'y a que des vérités relatives, et par conséquent mobiles et incertaines, que rencontrons-nous en effet, messieurs? Négation de toute autorité, provocation à un éternel désordre!

Oserons-nous le dire? Ce qui fait que tout vacille aujourd'hui, littérature, arts, sciences, politique et philosophie, c'est que nulle part ne s'élève ni croyance ni vérité absolue! Et l'on s'étonne que le monde social soit agité! Comment un édifice sans base ne chancelleroit-il pas? Comment espérer une harmonie durable là où commandent seules les passions du moment?.... Et pourtant, messieurs, ne désespérons point: la foi n'est pas éteinte dans tous les cœurs; les idées d'ordre et de stabilité ne sont pas absentes de tous les esprits; l'impulsion salutaire est donnée, et le jour n'est pas loin peut-être où nos regards pourront se tourner vers l'horizon sans redouter d'y voir poindre un orage.

Je m'arrête, messieurs; car, entraîné par mon désir d'excuser

Digitized by Google

du moins, si je ne peux les justifier, les suffrages qui m'ont appelé à m'asseoir à cette place, avant moi si glorieusement occupée, je n'ai peut-être pas assez consulté mes forces. Je me suis étendu longuement, trop longuement sans doute, sur le premier ouvrage de l'illustre auteur de la *Législation primitive:* mais c'est qu'il est le moins connu de tous ceux que M. de Bonald a publiés; c'est que ce premier fruit de sa féconde pensée contient le germe de tous les principes qu'il a développés plus tard, qu'il a constamment défendus; c'est qu'on ne sauroit trop le recommander à l'attention des esprits sérieux, ce vaste travail que le Directoire livroit aux ignominies du pilon, pendant que le général Bonaparte le lisoit en le méditant. Ce double fait ne nous révèleroit-il pas l'avenir prochain des deux puissances qui vont bientôt se heurter? Le Directoire s'irrite et tremble devant ces hautes leçons de gouvernement: le général Bonaparte les comprend et les étudie!

Nous voici parvenus, messieurs, à ces jours où M. de Bonald, que ses études sévères, non moins que l'espoir d'être utile à son pays malheureux, avoient armé contre les peines cuisantes de l'exil, céda au besoin de respirer l'air de la patrie. Il avoit quitté l'Allemagne pour s'arrêter un moment en Suisse, et bientôt, à travers mille dangers, voyageant à pied et durant la nuit, car alors c'étoient la gloire et la vertu qui se cachoient, le noble proscrit atteignit la ville de Lyon avec ses deux fils. Dans cette cité, que le fléau des discordes civiles avoit livrée naguère à toutes les horreurs de la dévastation, M. de Bonald se dérobe quelque temps aux rigueurs de la loi qui le menace: la prudence lui commande enfin de s'en éloigner, et, prêt à partir pour Paris, où les périls sont moins grands, parce que les moyens de s'y soustraire sont plus nombreux, il se décide à laisser dans une pension de Lyon son plus jeune fils, Maurice de Bonald.

Oh! garde-le bien, ville hospitalière, cet enfant pour qui son père demande un refuge à tes murailles en ruines! Quarante années passeront: un autre fléau amoncelera d'autres ruines dans tes murailles! Garde-le-bien aujourd'hui, cet enfant! car, à l'heure de tes nouveaux désastres, le digne pasteur qui épanchera sur tes souffrances tous les trésors de sa charité évangélique, le saint prélat qui pansera tes blessures, qui séchera tes larmes, qui consolera tes infortunes, il se nommera Maurice de Bonald (1)!

Quand des jours moins sombres commencèrent à luire pour la France, M. de Bonald, dont le nom avoit été rayé de la liste des proscrits par le premier consul, fut rendu aux douceurs de la vie de famille, et il se retira dans sa petite terre du Monna, foible débris d'un patrimoine que les confiscations avoit dévoré. Déjà il avoit écrit son *Essai analytique*, la *Législation primitive*, ainsi que son *Traité sur le Divorce:* s'unissant à des hommes qui, comme

(1) Cette allusion aux vertus de l'illustre cardinal a été accueillie par une triple salve d'applaudissemens.

Digitized by Google

lui, dévouoient leurs efforts à la reconstruction de la société, il consacra ses loisirs à la composition de nombreux articles dont il enrichit le *Mercure* et le *Journal des Débats*.

Deux fois l'auteur de la *Théorie du Pouvoir* fut appelé à une haute mission par deux de ces récentes monarchies que la gloire militaire avoit enfantées. On désira confier à ses lumières l'éducation de l'héritier du grand empire; et le roi de Hollande, Louis Bonaparte, le supplia, par une lettre aussi noble que touchante, d'accepter la direction morale de son fils aîné. M. de Bonald refusa. Subissant le fait, mais défenseur infatigable du droit, l'illustre écrivain ne croyoit point à l'avenir de ces dynasties; il ne croyoit point à la stabilité de ces trônes. Peu d'années après, ces trônes s'écroulèrent, ces dynasties disparurent.

Avec la restauration, commence la carrière politique et législative de M. de Bonald; et il seroit superflu de rappeler ici quelle trace éclatante y laissa chacun de ses pas. Les échos des deux chambres n'ont point oublié ses mâles accens; vous n'avez point oublié, messieurs, qu'il n'y eut pas alors une discussion importante que sa parole n'ait illuminée, pas une grave délibération où ne se soient révélées son influence et cette autorité que donnent toujours le talent et le patriotisme quand ils se joignent à la probité politique et individuelle.

Célèbre par ses écrits, célèbre par son éloquence, M. de Bonald avoit sa place marquée dans cette Académie. Il eût manqué à cette savante compagnie, le profond philosophe, le publiciste éclairé dont l'Europe admiroit les ouvrages, et qui s'étonna pourtant de sa nouvelle dignité. Il ne comprenoit pas pourquoi on lui avoit conféré ce titre: l'homme de génie disoit qu'il n'avoit pas assez d'esprit pour être académicien.

Après quinze années de rudes travaux et de luttes glorieuses, M. de Bonald vit encore s'accomplir une révolution, plus d'une fois annoncée par sa prévoyance. Celui qui avoit écrit qu'il *n'y avoit rien de pire que les mesures fortes prises par les hommes foibles*, ne pouvoit pas se tromper sur l'issue du combat. Résigné aux décrets de la Providence, qui voulut signaler, par la chute d'un trône, les deux extrêmités de sa carrière, mais fidèle à ses doctrines comme à ses affections, il renonça sans regret à tous ses honneurs, heureux de pouvoir les abdiquer sans remords. Depuis ce moment, il ne quitta plus son antique manoir, où, jusqu'au dernier jour, il écrivit des pages remarquables sur les grandes questions religieuses et sociales qui avoient fait l'étude de sa vie.

Admiré pour ses talens, honoré pour son caractère, noble dans la retraite comme il l'avoit été dans l'exil, dévouant les années que Dieu lui laisse à semer autour de lui, par ses conseils, par ses exemples, par sa charité, tout le bien qui étoit dans son cœur, M. de Bonald nous apparoît peut-être plus imposant encore au milieu des simples habitudes du montagnard aveyronnais que sous

Digitized by Google

le manteau du législateur. C'est qu'il n'y a pas de plus beau spectacle, messieurs, que celui de ces hautes vertus que les épreuves ne sauroient courber. C'est qu'il n'est point d'orgueilleuse fortune qui ne se doive incliner devant cette glorieuse indigence.

Des critiques superficiels ou malveillans (on en rencontroit, messieurs, à l'époque où M. de Bonald écrivoit) ont accusé d'obscurité l'auteur de la *Législation primitive*; ils n'ont pas craint d'attacher à son nom l'épithète d'*inintelligible*. Certes, il est plus aisé de formuler ainsi une condamnation, que de lire pour s'éclairer et d'étudier pour comprendre: sans doute, les ouvrages de M. de Bonald ne sont pas aussi facilement appréciés que peuvent l'être des écrits frivoles; mais ils sont clairs pour qui veut prendre la peine de méditer et de réfléchir. Il est peu d'hommes qui aient obtenu plus souvent que lui le bonheur de voir leurs définitions devenir des axiômes philosophiques et littéraires. Dans une ou deux circonstances peut-être, l'inflexibilité de la pensée le livra-t-elle à quelques illusions. Parfois, peut-être, il excéda lui même ses forces, notamment dans la Dissertation sur l'origine du langage. Peut-être enfin lui reprocha-t-on, avec quelque raison, de presser trop les mots, de les tordre, pour ainsi dire, afin d'en faire jaillir un principe. Mais qu'importent ces légères taches, là où brillent tant de lumières? Que M. de Bonald pèse les lois naturelles de l'ordre social ou du pouvoir; qu'il cherche les premiers objets des connoissances morales; qu'il lance, du haut de sa science et de sa méditation, son verdict contre le divorce; qu'il publie ces pensées qui eurent et qui méritèrent un si grand retentissement, partout où il marche, que de vivifians conseils! que de profondes réflexions! quelle expérience de l'homme! quelle sagacité prophétique!

Le style de M. de Bonald, constamment pur et correct, toujours fort, énergique et concis, souvent remarquable par la chaleur et l'élévation, appartient à la grande école du XVIIe siècle. Nourri de la lecture des admirables modèles qu'il a parfois égalés, l'austère écrivain avoit gémi à la naissance d'une littérature qui mettoit sa gloire à fouler sous ses pieds toutes les traditions, à mépriser toutes les lois, à renverser tous les autels, et qui espéroit se grandir en se dressant sur des débris. Trop équitable pour ne pas rendre hommage à de jeunes et nobles talens, mais aussi trop clairvoyant pour ne pas déplorer de funestes doctrines, il repoussoit de toute la force de sa raison une école ardente à détruire, impuissante à fonder; car il avoit lu sur sa bannière ces deux mots: Désordre et révolte! M. de Bonald savoit que les règles du goût sont plus unies qu'on ne pense aux autres élémens conservateurs: vous le savez aussi, messeiurs, et plus d'une fois sans doute, depuis quinze années, vous avez répété avec une douloureuse amertume cette phrase, que le génie de votre confrère avoit jetée à la méditation des hommes, et que la mémoire des hommes a recueillie: La littérature est l'expression de la société.

Digitized by Google

DE LA PEUR EN POLITIQUE.

Le conseil provincial de Liége a adopté une adresse à la chambre des Représentans contre la proposition de MM. Dubus et Brabant. Telle a été la première mesure du libéralisme dominant. On vouloit apparemment donner l'exemple et engager les autres conseils provinciaux à en faire autant. Cet exemple, heureusement, n'a pas été suivi. — Le même conseil a rejeté la demande d'un petit subside de 2,000 frs. en faveur de l'école normale de Saint-Roch. Les circonstances de ces deux votes, les détails des discussions qui les ont précédés, l'absence de tout motif raisonnable et plausible du côté de ceux qui les ont provoqués et appuyés, tout accuse ici une animosité peu commune et un parti pris de combattre toute mesure favorable aux catholiques, et particulièrement toute mesure qui sembleroit tendre à rendre l'enseignement trop religieux. Ce qui semble surtout d'un fâcheux exemple dans ces résolutions, c'est la forte majorité qui s'est prononcée en faveur d'une semblable exagération. Obligés de voter à haute voix, peu de conseillers ont eu le courage de dire non. Et le libéralisme vainqueur avoue lui-même qu'il doit des voix au manque de fermeté, à la pusillanimité de ses adversaires.

Nouvelle preuve de ce que peut l'audace d'un petit nombre d'hommes qui sont parvenus à se faire craindre. C'est une vérité qu'on ne sauroit trop répéter. Ne vous fiez jamais à la multitude, si vous manquez de force ou d'adresse; ne comptez pas sur la faveur de ceux qui pensent comme vous, s'ils peuvent vous croire foible et impuissant. En politique, c'est presque toujours l'énergie et la hardiesse qui l'emportent, et c'est ainsi qne nous nous expliquons le triomphe momentané, la courte et terrible domination de tant d'esprits, médiocres sous tant d'autres rapports, que nous montrent les sanglantes annales de la première révolution française. Un petit nombre de furieux, d'hommes prêts à employer tous les moyens pour arriver et pour se maintenir au pouvoir, suffisent pour imposer silence à toute une nation, pour rendre possible l'oppression la plus dure et la plus cruelle.

La peur ne raisonne pas, ou si elle raisonne, il seroit diffi-

Digitized by Google

cile de deviner où elle va chercher parfois ses motifs et ses argumens. Par exemple, il y a beaucoup de familles respectables qui se tiennent éloignées des affaires, qui se renferment chez elles, pour n'avoir rien à démêler avec les exagérés au cas que le triomphe de ceux-ci devienne un jour complet et qu'ils puissent faire ce qu'ils veulent. Il y en a même qui s'abonnent à tel journal, regardé comme l'organe de la faction qui domine, pour faire croire qu'elles n'ont rien de commun avec l'opposition catholique, pour être épargnées en cas de danger, d'émeute, de persécution! Un semblable calcul paroît à peine imaginable; et cependant nous le croyons réel. Ces familles pensent qu'il est plus prudent de ne rien faire pour prévenir le danger, que de s'exposer au moindre désagrément, à la moindre petite peine; elles n'ont d'autre art pour vaincre, pour désarmer un ennemi fanatique, que de le flatter, que de ne pas le contredire.

On pourroit dire à ces gens : Associez-vous plutôt avec les hommes qui pensent comme vous; combattez ensemble le commun ennemi pendant qu'il peut être vaincu. Le ménager, renoncer à la lutte par prudence, c'est assurer son triomple, c'est vous exposer à son intolérance avec tous vos concitoyens. N'est-il pas infiniment plus prudent de chercher à prévenir ce résultat, en vous unissant étroitement à ceux qui lui résistent? Que vous gardiez le silence, que vous restiez tranquilles au coin de votre feu ou que vous le combattiez, il n'en sera ni plus ni moins disposé à s'emparer du pouvoir et des revenus publics, à vous ravir vos plus précieuses libertés, à diriger l'enseignement de la jeunesse dans l'intérêt de ses doctrines.

Ce qui vient de se passer au conseil provincial de Liége, semble la mesure de ce que veut et ose le libéralisme proprement dit. Les élections communales de Huy le montrent peut-être mieux encore. La préférence donnée à un prêtre apostat marié (1), est un scandale qu'on nous avoit épargné jusqu'à présent et que jamais nous n'aurions osé prévoir. Qu'attendre après cela et comment oser compter sur la modération d'un parti qui ne craint pas de donner de tels

(1) Une Correspondance de l'*Ami de l'Ordre* fait même craindre que les collègues de ce prêtre conseiller ne veuillent obliger le roi à le nommer bourgmestre. Nous aimons à croire qu'on est mal informé.

Digitized by Google

exemples ? Et si on nous objecte que ce sont des faits isolés qui ne tirent pas à conséquence, des faits dont tout le parti n'est pas responsable, nous demanderons où sont les libéraux qui blâment ces excès, qui protestent contre une semblable manière d'agir ?

Que les catholiques qui craignent de se montrer, qui se cachent par prudence, ne se fassent donc pas illusion. Si les hommes dont ils croient devoir ménager les passions, devenoient entièrement maîtres du pays, si un jour il dépendoit d'eux de modifier la constitution ou de l'interpréter à leur manière, on ne doit pas douter que l'oppression ne fût générale, générale au moins pour tous les catholiques sincères, pour tous ceux qui regarderoient la ruine de leurs intérêts moraux et religieux comme le plus grand des malheurs.

La prudence la mieux entendue pour nous, le calcul le plus sage, c'est de ne pas s'isoler, c'est de travailler à présent, c'est de s'unir avec les hommes qui défendent ouvertement la cause de la Religion, que nous oserons appeler la cause vraiment nationale, et qui ont une longue expérience des affaires.

Cette activité, cette coopération peut d'ailleurs se concilier avec la tolérance et la modération dont tant d'hommes, qui se tiennent aujourd'hui éloignés des affaires, aiment à se parer. De quoi s'agit-il? Non pas de crier, de s'emporter, de faire du bruit, d'irriter ceux qui ne pensent pas comme nous en les attaquant sans nécessité. Nous sommes les premiers à condamner tout excès de ce genre, tout zèle indiscret, eût-il les meilleures intentions pour fondement. Le pays a besoin de calme, nous l'avons dit dans notre dernière livraison et nous le répétons ici; notre désir étoit même de ne pas nous occuper de politique ce mois-ci, afin de contribuer plus efficacement à faire oublier le passé. Mais quand ce calme est troublé par des faits du genre de ceux que nous avons eu malheureusement à enregistrer, quand il est troublé sans nous et malgré nous, nous n'oserions nous charger de la responsabilité du silence et nous avertissons nos concitoyens d'après notre coutume et nos engagemens.

Il n'y a ni modération ni charité chrétienne qui puisse nous empêcher de remplir nos devoirs de citoyens d'un état libre, d'un état où le pouvoir, si les gens de bien ne s'en-

Digitized by Google

tendent et ne se réunissent, ne peut manquer de devenir la propriété des plus dangereuses passions. On peut s'acquitter de ces obligations sans chercher à faire tort au prochain, sans nuire à qui que soit. La règle est donnée, la route est tracée. Se rendre utile à la masse des citoyens, faire en sorte que la direction des affaires se trouve entre les mains des plus dignes, des plus capables, travailler ainsi au bien général tout en respectant les droits particuliers, non seulement ce n'est pas de quoi la charité peut s'offenser, mais au contraire c'est se conformer à ses préceptes. La vraie modération ne consiste pas à ne pas se mêler des affaires publiques, à abandonner le pouvoir à ceux qui ne savent ce que c'est que modération, mais plutôt à le mettre hors de leurs atteintes, à les empêcher d'y arriver.

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Nous avons publié, dans notre tome 6 p. 363, un réglement sur la sonnerie des cloches, adopté de concert par Mgr. l'évêque de Tournay et par feu M. Thorn, gouverneur du Hainaut. Les conseils communaux d'Erpion et de Renlies, même province, ayant pris des délibérations contenant des dispositions contraires à ce réglement, deux arrêtés royaux, l'un du 8 et l'autre du 12 mai, ont successivement annulé ces résolutions. Nous transcrivons ici le dernier, comme exemple et objet de souvenir.

Léopold, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut.

Vu la délibération du conseil communal de Froidchapelle, du 23 février 1840, communiquée au gouvernement provincial du Hainaut, le 22 avril 1841, relative à la sonnerie des cloches;

Considérant que cette délibération porte que la cloche continuera à être sonnée, comme d'usage, pour annoncer toutes les ventes communales et particulières, aussi pour les cémonies civiles, nationales et religieuses;

Considérant que le réglement sur la sonnerie des cloches, arrêté les 4 et 19 septembre et le 1er octobre 1839, par le gouverneur de concert avec les évêques de Tournay et de Cambray, en vertu de l'article 48 de la loi du 18 germinal an X, énumère les cas et les circonstances où le collége des bourgmestre et échevins, l'échevin chargé de la police, ou le commissaire de police peuvent requérir

Digitized by Google

de faire sonner les cloches, et que la délibération communale de Froidchapelle, en opposition à ce réglement provincial, prescrit la sonnerie pour des cas qui n'y sont pas spécifiés;

Vu le § 2 de l'art. 78 de la loi communale ainsi conçu : Les réglements (communaux) et ordonnances ne peuvent être contraires aux lois ni aux réglements d'administration générale ou provinciale;

Vu le pourvoi du gouverneur du Hainaut en date du 6 mai 1841, A 16, 824, tendant à faire prononcer l'annulation de la délibération susmentionnée;

Vu l'art. 87 de la loi communale;

Sur le rapport de notre ministre de la justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er La délibération du conseil communal de Froidchapelle, en date du 23 février 1840, relative à la sonnerie des cloches, est annulée.

Art. 2. En marge de la délibération annulée, il sera fait mention du présent arrêté, qui sera inscrit textuellement sur le registre aux délibérations communales de Froidchapelle.

Art. 3. Notre ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin Officiel.*

Donné à Paris, le 12 mai 1841. (*Signé*) LEOPOLD.

Par le Roi : Le ministre de la justice, (*Signé*) VAN VOLXEM fils.

— A la demande de Mgr. l'Evêque de Gand, le conseil provincial de la Flandre Orientale, dans sa séance du 16 juillet, a décidé par 44 voix contre 21, qu'un nouveau palais épiscopal seroit construit à côté de la cathédrale de Gand et dans le style de ce monument. Dès l'année 1810, des réclamations avoient été adressées au gouvernement d'alors contre l'emplacement du palais épiscopal et son éloignement de la cathédrale et du séminaire. L'empereur Napoléon avoit même autorisé le préfet de l'Escaut à acquérir à cette fin une maison plus convenable. Mais l'entrée des armées alliées ne permit pas au préfet de réaliser ce projet; et malgré les vives instances que fit en 1814 Mgr. De Broglie auprès du nouveau gouvernement, les évêques de Gand furent contraints de résider jusqu'à présent dans la rue *Steendam* non loin de la porte d'Anvers. L'emplacement du nouveau palais, qui sera pour ainsi dire adossé à la cathédrale et au séminaire, facilitera beaucoup l'administration diocésaine, et les plans qui font honneur à M. l'ingénieur Wolters, rehausseront encore l'éclat de la belle cathédrale de St.-Bavon.

— Le conseil provincial du Brabant, discutant les articles du budget de dépenses dans sa séance du 23 juillet, avoit à examiner l'affaire du subside que la province a payé jusqu'à présent à l'université libre. L'art. 10 du chap. VIII (instruction publique) présentoit à cette fin une somme de 10,000 frs. L'appel nominal ayant été demandé sur cet article, 23 voix se sont prononcées *pour* et 23 *contre;* en conséquence l'article fut rejeté.

Ont voté pour le crédit : MM. Annemans, Barbanson, Baudry,

Digitized by Google

Berger, Christiaens, Claes, Debroux, Debye, Dindal, Goossens, comte de Glymes, Gouttier, Maisin, Nopener, Schumacher, Soudain de Niederwerth, Tremouroux, Urban, Uytterhoeven, Van den Berghe de Binkum, Van den Bossche, Vanderstraeten, Van Hoegaerden.

Ont voté contre : MM. Artoisenet, Cools, Dauw, de Burtin d'Esschenbeck, de Cartier, de Kerchove, Deroy, Deville, de Fierlant, Gilbert, d'Hooghvorst, de Ribaucourt, Schrynmackers, de T'Serclaes, d'Udekem, Van Bockel, Van den Eynde, Van den Heuvel, Van Ophem, Verbist, de Viron, de Wargny, Wouters.

Mais, aux termes de l'art. 38 du réglement, les modifications faites au budget ou les articles rejetés doivent subir l'épreuve du second vote. En conséquence, l'article dont il s'agit ayant de nouveau été mis aux voix dans la séance du 24, il a été adopté à la majorité de 29 voix contre 21.

Ont voté pour : MM. Annemans, Barbanson, Basse, Baudry, Berger, Christiaens, Claes, Coppyn, de Bye, Defacqz, Dindal, Goossens, de Glymes, Gouttier, Maisin, Nopener, Schrynmakers, Schumacker, Soudain, Tremouroux, Urban, Uytterhoeven, Vandenberghe de Binkum, Vanden Bossche, Vanderstraeten, Van Hoegaerden, Verhaegen, Wyns et Wyvekens.

Ont voté contre : MM. Artoisenet, Cools, Dauw, de Burtin, de Cartier, de Kerckhove, de Roy, Deville, de Fierlant, Gilbert, d'Hooghvorst, de Ribaucourt, de T'Serclaes, d'Udekem, Van Bockel, Van den Eynde, Van den Heuvel, Van Ophem, de Viron, de Wargny et Wouters.

— Nous sommes obligés de renvoyer au mois prochain le compte rendu de la défense publique des thèses qui vient d'avoir lieu à la faculté de théologie à l'université catholique. Nous nous bornons à dire qu'outre M. Kempeneers, qui aspire au grade de docteur, MM. Loontjens, prêtre du diocèse de Gand, Brohez, prêtre du diocèse de Tournay et Georges, prêtre du diocèse, de Namur, ont soutenu des thèses, pour l'obtention du baccalauréat en théologie, et M. Loiseaux, prêtre du diocèse de Tournay, pour le baccalauréat en droit canon.

— Le concours annuel pour les cures vacantes et pour celles qui viendroient à vaquer dans le courant de l'année, a eu lieu à Gand le 11 mai dernier. Cent prêtres y ont pris part. Le 30 Juin le résultat a été proclamé à l'évêché, en présence de Mgr l'évêque, du conseil synodal et d'autres ecclésiastiques. La cure de Kemseke a été donnée à M. C. L. Van Wiele, prévôt de S. Macaire à Gand. Se trouvoit *secundo loco* M. J. B. Beeckman, vicaire à Grimbergen, et *tertio loco* M. L. Van de Kerkhove, vic. à Oosteecloo — La cure de Leeuwerghem a été donnée à M. J. B. Dufour, vic. à Exaerde. Occupoit la deuxième place M. J. Nemegeer, vic. à la Byloke à Gand, et la troisieme M. P. Goossens vic. à Ste Walburge à Audenaerde.

Digitized by Google

Ont été nommés *ad honores*: MM. A. de Riemacker, vic. à Peteghem près Deynze; L. de Buck, vic. à Herzeele; Br. de Kock, vic. à Hamme; C. Maegerman, vic. à Alost; Fr. de Ryck, vic. à Vracene; J. Haems, vic. à Deynze; C. Van Cauwelaert, vic. à Adeghem; P. Hacke, vic. à S. Michel à Gand; J. B. Van Hecke, vic. à Meirelbeke; Liv. Willé, vic. à Denderwindeke; L. Van Driessche, prévôt de S. Amand; F. Van Hoorebeke, vic. à Ste. Anne à Gand; B. Van Dorpe, vic. à S. Nicolas à Gand; Ed. Steenput, vic. à Grammont; J. Velleman, vic. à Cluysen; P. De Ries, vic. à Melden; C. De Vos, vic. à Eecloo; Ph. Bovyn, vic. à Stekene; Fr. X. Van Wiele, vic. à Nazareth; Pr. Naessens, vic. à S. Gilles (Waes); L. Laridon, vic. à Lokeren; P. Coene, aumônier militaire à Gand; P. Van Belle, vic. à Buggenhout; P. Van Ongeval, vic. à Erpe; Liv. Van Esbroeck, vic. à Calcken; P. Claus, vic. à Elseghem.

— Nous faisions des vœux dans notre dernière livraison pour que l'affaire de M. l'abbé Moens se terminât heureusement. Ces vœux sont accomplis et nous pouvons aujourd'hui communiquer à nos lecteurs le fait avec ses principales circonstances. Après avoir conféré longuement avec le conseil synodal de Liége, M. Moens a souscrit les propositions suivantes:

PROPOSITIO I.

Episcopo in sua Diœcesi ita proprium est doctrinam christianam seu Catechismum docêre (non tantum definire), ut nemini nisi cum ejus tacito vel expresso consensu fas sit eam doctrinam publice tradere sive in ecclesiis, sive in lycæis, sive in scholis.

PROPOS. II.

Parentibus nullum jus est quo clerico vel cuicumque laïco missionem aut delegationem aliquam tribuant, vi cujus illi clerico vel cuicumque laïco competeret doctrinam christianam seu Catechismum publicè docêre sive in ecclesiis, sive in lycæis, sive in scholis.

PROPOS. III.

Neque parentum locum ullo modo tenêre potest magistratus civilis, cui profectò nullum jus docendi doctrinam christianam aut per se aut per delegatos competit.

PROPOS. IV.

Hinc clericus qui præsumit docêre publicè doctrinam christianam seu Catechismum in scholis aut lycæis, non obtento ad hoc tacito vel expresso Episcopi sui consensu, contra obedientiam Episcopo debitam agit ejusque auctoritatem violat et usurpat.

Doctrinam in suprapositis propositionibus expressam ut orthodoxam habeo, et quidquid adversus hanc doctrinam scripsi aut tradidi, revoco et condemno. L'Abbé G. MOENS.

Tout le peuple catholique se réjouira de cet heureux résultat avec nous, et félicitera intérieurement l'ecclésiastique qui vient de nous donner cet exemple d'une soumission pure et simple. Nous regar-

Digitized by Google

dons un tel acte comme la meilleure preuve de l'obéissance que nous devons à ceux qui ont la mission de nous instruire, et nous le préférons aux plus belles protestations de respect et d'attachement à l'Eglise. Ceux qui ont ainsi reconnu leur erreur, ont prouvé par le fait qu'ils savent être soumis ; ceux qui ont eu le bonheur de ne pas errer, n'ont pas encore donné cette preuve.

— M. Antoine Ernst, ancien Représentant et ministre de la justice, professeur de droit à l'université catholique, se plaignoit depuis long-temps d'une inflammation intestinale qui l'abattoit et contre laquelle la médecine paroissoit sans remède. Il résolut finalement de se rendre à Heidelberg, pour consulter un professeur de médecine dont la réputation lui avoit inspiré beaucoup de confiance. Arrivé à Cologne avec son épouse, il prit le bâteau à vapeur de Mayence. Mais dans le trajet, il se trouva si mal qu'il fut obligé de débarquer à la première station, qui est celle de Boppart. Reçu dans l'établissement hydrosudopathique de M. le docteur Schmidt, il y mourut le lendemain 13 juillet, après avoir été administré. Ses restes furent rapportés à Louvain, et le samedi 17 le corps académique, précédé de M. le recteur, et accompagné des étudiants qui avoient l'écharpe au bras, alla les recevoir à la porte de Tirlemont. Le cercueil fut porté immédiatement à l'église de Notre-Dame des Fièvres où eurent lieu les services religieux. Les quatre professeurs les plus jeunes de la faculté de droit tenoient les coins du drap. Après les obsèques, le cortège prit le chemin de l'abbaye de Parc, dans le cimetière de laquelle la famille du défunt possède un terrain destiné à l'inhumation de ses membres. Malgré la grande distance à parcourir, MM. les élèves en droit désirèrent porter eux-mêmes jusqu'en sa demeure dernière leur respectable professeur. Trois discours furent prononcés sur la tombe de M. Ernst; le premier par M. le recteur, qui traça rapidement l'esquisse des talents et des vertus qui caractérisèrent la carrière académique et la vie politique de M. Ernst, et arracha d'abondantes larmes à la foule nombreuse qui l'écoutoit. L'attendrissement monta à son comble quand l'orateur, après avoir rappelé les témoignages d'estime donnés à M. Ernst par un personnage auguste, demanda au Dieu qui ne laisse rien de beau et de grand sans récompense, de vouloir accorder lui-même à l'homme dont la perte est irréparable, le digne prix de mérites si magniquement rehaussés par les sentiments religieux les plus sincères et les plus profonds. M. le professeur Quirini, au nom de la faculté de droit, prit la parole après M. le Recteur pour exprimer la profonde douleur de tous ses collègues.

Chargé par ses condisciples de rendre un dernier hommage de vénération et de reconnoissance à leur digne et éminent professeur, M. Perin, élève en droit, rappela tout ce qu'il y avoit de lumière et d'habileté dans l'enseignement du maître érudit et sage que la mort est venue trop tôt leur ravir.

M. Ernst laisse une veuve avec dix enfans, dont l'aîné est une fille de 14 ans.

Digitized by Google

— Mgr. l'évêque de Gand a envoyé une circulaire à toutes les paroisses du pays de Waes, pour exhorter les fidèles à venir au secours de l'église de Kemseke incendiée par la foudre. Une collecte a dû être faite à cet effet le premier dimanche de juillet, dans toutes les églises de cette partie du diocèse.

— La société de St. François Régis a été définitivement établie à Gand le 11 juillet, à la suite d'une messe solennelle chantée dans l'église St. Nicolas. M. Verduyn, curé de la paroisse, a été nommé président du conseil d'administration, M. H. de Kerckhove secrétaire, et M. Martin trésorier.

— M. le chanoine Cocks, examinateur synodal de Malines, vient de donner sa démission de professeur de théologie morale. M. Direkx a également donné sa démission de professeur de droit canon; il vient d'être nommé curé de l'église primaire de St. Jacques, à Anvers. La santé de ces Messieurs ne leur permet pas de se dévouer plus long-temps aux fatigues de l'enseignement. Ils seront remplacés par MM. Speeck, sous-régent au séminaire, et Schoeffer, professeur au petit séminaire.

— La procession des reliques de St. Rombaut a eu lieu à Malines, le premier dimanche de juillet. Elle étoit composée des métiers portant leurs insignes, des confréries de la ville, des élèves du grand séminaire, du clergé des paroisses, des chanoines de la Métropole qui entouroient la magnifique châsse de St. Rombaut; puis venoit le Cardinal-Archevêque revêtu de ses ornements pontificaux. Son Eminence étoit accompagnée de ses assistants et suivie de sa maison, plusieurs ecclésiastiques portoient les insignes archiépiscopaux et cardinaliste. Les magistrats municipaux suivoient en costume.

— Depuis la condamnation de feu Mgr. de Broglie (novembre 1817), le gouvernement cessa de lui payer son traitement. Le prélat mourut à Paris avant le terme légal fixé pour se pourvoir en justice. Ses héritiers demandent donc que le trésor belge leur paye le susdit traitement jusqu'au jour de la mort. Le gouvernement soutient qu'il ne leur doit rien. De là un procès actuellement pendant devant la cour d'appel de Gand. A une des dernières audiences, M. Ganser, procureur-général près ladite cour, a pris ses conclusions.

Quant à l'exception de la chose jugée tirée de l'arrêté du 22 février 1827, qui a maintenu le conflit élevé par le gouverneur du Brabant, M. le procureur-général a pensé qu'elle n'est pas fondée, par la raison que cet arrêté, rendu en exécution de celui du 5 octobre 1822, est inconstitutionnel et que par conséquent l'art. 107 de la constitution défend aux cours et tribunaux de l'appliquer.

Entrant ensuite dans l'examen des attributions du pouvoir exécutif, qui n'est autre chose que l'administration de l'état, et du pouvoir judiciaire, M. le procureur-général a établi que les actes du pouvoir exécutif pour autant qu'ils ont pour objet l'intérêt général de la société, ne peuvent être soumis au contrôle des tribu-

Digitized by Google

naux et que l'appréciation de ces actes comme mesure d'intérêt public appartient à l'administration seule.

Le traitement des fonctionnaires publics, a-t-il dit, est une créance à charge de l'état, et par conséquent un droit civil, un droit individuel, dont les tribunaux seuls peuvent connoître aux termes de l'art. 92 de la constitution. Mais si le droit des fonctionnaires dépendoit de la manière dont ils ont rempli leurs fonctions, de la validité de leur nomination, de leur démission ou de tout autre acte administratif, ce seroit là une question préjudicielle qui emporteroit le plus souvent le fond et dont la décision devroit être renvoyée à l'autorité administrative.

Dans l'espèce le droit des héritiers De Broglie ne dépend pas de l'appréciation d'un acte administratif. L'institution, l'interdiction, la révocation des ecclésiastiques n'entrent pas dans les attributions de l'administration; ils ne sont pas des agens administratifs, ils n'ont même pas le caractère de fonctionnaires de l'état, parce qu'ils ne sont pas organes ou dépositaires de la puissance publique. Leur traitement étoit même sous le gouvernement des Pays-Bas une dette de l'état, reconnue par le concordat qui étoit une loi de l'état et garantie par la loi fondamentale. Le paiement de cette dette ne peut dépendre du jugement que l'administration pourroit porter sur la manière dont les ecclésiastiques s'acquittent de leurs devoirs, car l'autorité administrative n'a aucun contrôle à exercer sur les actes relatifs au ministère ecclésiastique; ces actes sont étrangers à ses attributions.

Par ces motifs M. le procureur général s'est prononcé en faveur de la compétence judiciaire et a conclu à la réformation du jugement du tribunal de Gand, qui s'étoit déclaré incompétent.

— L'octave de la fête du Mont-Carmel vient d'être célébrée avec un succès extraordinaire dans l'église primaire de St. Barthélemy à Liége. Ce sont les Pères Rédemptoristes, dont le couvent se trouve dans cette paroisse, qui ont donné les instructions. Afin que le peuple pût y assister facilement, on prêcha à 5 h. du matin et à 7 1/2 h. du soir. L'auditoire augmenta sensiblement de jour en jour, et finalement cette grande église, ancienne collégiale, étoit comble. La classe ouvrière s'y trouvoit en foule. Tous les sermons, d'un genre simple et tout-à-fait à la portée du peuple, eurent les Sacremens pour objet et firent une telle impression que les confessionaux furent bientôt assiégés non seulement à St. Barthélemy mais aussi dans d'autres églises et dans d'autres quartiers de la ville. A St. Jacques et à Ste. Foi, on entendit les confessions jusqu'à 9 h. du soir, à Notre-Dame et à St. Barthélemy jusqu'après minuit. On cite beaucoup de conversions remarquables, même de la part de protestans, des mariages réhabilités, etc. Ce résultat paroît d'un heureux présage et prouve que, malgré le progrès de la corruption au sein des grandes villes, il reste dans les cœurs d'heureux germes que la Religion peut féconder tôt ou tard.

Digitized by Google

— M. Antoine, curé de Chênée, grande paroisse entre Liége et Chaudfontaine, est mort le 12 juillet d'une maladie de langueur. Il étoit né à Hodister, village des Ardennes, en 1803. Ordonné prêtre en 1827, il fut placé en qualité de vicaire auprès de son frère utérin feu M. Marc, curé de Saint-Denis à Liége. Il obtint la cure de Chênée le 11 mars 1834. M. Antoine avoit d'heureuses dispositions pour l'étude, il étoit bon, charitable et parfaitement désintéressé. La paroisse de Chênée lui doit entr'autres bienfaits un établissement précieux, c'est-à-dire une école où 200 filles reçoivent aujourd'hui une éducation chrétienne sous la direction des Sœurs de la Providence. Ayant demandé et reçu les derniers sacremens, il voulut communier de nouveau le dimanche jour de sa mort, et son désir étoit de le faire publiquement. A cet effet, M. le bourgmestre avec le conseil communal, les membres du conseil de fabrique et une foule de paroissiens accompagnèrent le St. Sacrement à la chambre du malade. A la vue de tout ce monde, le pasteur laisse d'abord échapper quelques larmes d'attendrissement; il récite ensuite le confiteor et reçoit pour la dernière fois le pain des anges. Puis s'étant recueilli pendant quelques momens, il fait un effort et prononce d'une voix entrecoupée, mais claire et de manière à se faire entendre jusque dans le vestibule, les paroles suivantes :

« Mes chers paroissiens, je remplis un devoir; vous en remplissez un aussi. Je vais vous dire quelques paroles à cette occasion. Quand j'ai foulé le seuil de cette paroisse, je vous ai promis de vous être tout dévoué; eh bien! devant mon Sauveur que voici, je crois l'avoir été de tout mon cœur. Les petits, les grands, les riches, les pauvres, tous ont été égaux chez moi.... Je suis malade et fort malade depuis long-temps; cependant si Dieu le veut, je puis encore vivre, et dans ce cas, je vous promets que je vous donnerai toujours l'exemple de la vertu et de l'attachement à la religion. — En tout cas, j'ai voulu vous montrer que les sacremens ne font pas mourir, qu'au contraire c'est la seule consolation des malades. Oui, M. C. P., attachez-vous à la Religion, sans cela il n'y a rien à faire. Ce qu'on vous a toujours prêché, tâchez de le mettre en pratique. Maintenant, je vous remercie. »

Il expira tranquillement vers minuit. Quarante membres du clergé de Liége et des environs se trouvèrent à son enterrement. M. le vicaire général Jacquemotte officia, et M. Lejeune, curé de Ste. Véronique à Liége, prononça son éloge funèbre en chaire.

— On nous écrit de Belleghem près Courtray le 5 juillet :

Dans la première quinzaine de juin dernier, trois Pères jésuites sont venus en mission dans cette grande commune; aidés de quatorze autres ecclésiastiques, désignés par Mgr. de Bruges, ils ont obtenu un succès des plus complets. Anges de Paix et de consolation, les trois Pères ont ranimé la confiance en la miséricorde de Dieu; la persuasion a passé de leurs lèvres dans tous les esprits : la voix mâle, pure et sonore de MM. *Meulenaer* et *Heiligeer* sembloit y imprimer

Digitized by Google

plus profondément les vérités, qu'y avoient déjà rappelées les instructions pleines de candeur et de noble simplicité du Père *Kerkhove*, directeur de toute la mission. Cet infatigable missionnaire ayant appris qu'il y avoit à Belleghem des personnes, qui n'entendoient bien que le français, eut la complaisance de donner en cette langue une instruction à la portée de tout le monde et qui réussit à merveille : toute semence est tombée en bonne terre et fructifiera; oui, les paroles de réconciliation avec le ciel, que nous avons entendues, retentiront encore long-temps à nos oreilles, elles ont pénétré tous les cœurs et tous, sans exception aucune, éprouvent déjà par expérience qu'il faut vaincre les passions haineuses et résister aux penchants vicieux pour être heureux non seulement dans l'éternité, mais encore sur la terre même : le Seigneur daignera nous accorder les grâces nécessaires pour persévérer dans la voie du salut par l'intercession de la très-sainte Vierge Marie, car tout Belleghem est sous sa puissante protection. Nous apprécions l'immense avantage que nous devons à M. Robbe notre curé, qui, aussi actif et désintéressé que vénérable, a eu la bonté de procurer à ses paroissiens une mission dont les résultats sont tels qu'on n'en souhaiteroit pas de plus heureux ni pour soi ni pour les autres communes que visitent les zélés et pieux missionnaires. Ils sont maintenant à Sweveghem près d'ici, ce qui nous a valu le bonheur d'entendre de nouveau hier matin le R. P. Kerkhove. Dieu veuille bénir toujours leurs travaux et les en récompenser! »

— La paroisse de Ste. Anne à Gand compte 7,000 habitans et son église en contient à peine 600. Depuis quelques années, le conseil de fabrique demande une église neuve à la ville et sa demande est toujours ajournée. Dernièrement il lui a présenté trois plans différens, d'après lesquels les frais monteroient à 150, 165, ou 170 mille frs. Le conseil communal a finalement chargé son architecte de les examiner et de présenter lui-même un plan avec dévis estimatif, en lui faisant observer que la ville ne veut pas du luxe mais un édifice d'une noble simplicité.

— M. J.-B. Beeckman, vicaire à Grimbergen, a été nommé desservant à Strypen, doyenné de Sotteghem (dioc. de Gand), en remplacement de M. L. Buysse, démissionnaire. — M. P. Van Langermisch, curé à Bottelaere depuis 1820, vient d'y mourir à l'âge de 69 ans.

— M. l'abbé Andries, après un séjour de près de deux ans en Italie, vient de revenir dans sa patrie.

— Vendredi dernier, M. Schummer, curé à Flamierge, retournoit à sa cure accompagné de son confrère de Givry, auquel il avoit été faire visite. A peine sorti de la commune de Givry, M. Schummer se sentit subitement atteint d'une extrême foiblesse et d'une respiration très-difficile. Quelques personnes, accourues aux cris de M. le curé de Givry, transportèrent le malade dans une maison voisine, tandis que son confrère se hâta d'aller chercher les derniers

Digitized by Google

sacrements, qu'il administra de suite au respectable curé de Flamierge qui, deux minutes après, avoit cessé de vivre.

(*Ami de l'ordre*).

— On écrit de Courtrai, 24 juin:

Le projet de bâtir un grand hospice à l'Esplanade, réunissant les diverses institutions de charité sous la direction de M. le chanoine Triest, qui paroissoit abandonné, vient d'être résolu et arrêté définitivement. Le départ de cette ville des religieuses de l'établissement dit des incurables, a donc été contremandé, car elles sont destinées à desservir le nouvel hospice. Les plans de construction sont adoptés, ils seront sous peu de jours présentés à l'approbation communale, car on dit que les bâtimens déjà entrepris devront être achevés dans les 4 mois.

— M. *Henrotte*, vicaire à *Mechelen sur Meuse*, diocèse de Liége, y a été nommé curé primaire en remplacement de M. *Hermans* décédé.

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 12 juillet, Sa Sainteté a tenu un consistoire secret au palais apostolique du Quirinal. Après une courte allocution, elle y a proclamé cardinal, *de l'ordre des prêtres*, Mgr. Silvestre Belli, assesseur de l'Inquisition, né à Anagni en 1781, créé et réservé *in petto* dans le consistoire du 14 décembre 1840. Le Saint-Père a réservé *in petto* deux cardinaux. Sa Sainteté a ensuite proposé différentes églises, entre autres la coadjutorerie avec future succession de l'église métropolitaine de Munich, pour Mgr. Charles-Auguste comte de Reisach, évêque actuel d'Eichstett.

— Un décret de la congrégation de l'*Index*, en date du 30 mars, approuvé par Sa Sainteté le 24 mai, publié et affiché le 1 juin, condamne les ouvrages suivans :

1. *L'Evangile du peuple*. 2. *Esquisse d'une philosophie* par F. de Lamennais 3. *Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie*, par le même. 4. Georges Sand : *Lettres d'un voyageur*; les *Sept cordes de la Lyre*; *Gabriel*; le *Secrétaire intime*; *l'Uscoque*; la *dernière Aldini*; *Simon*; les *Maîtres Mosaïstes*; *Mauprat*; *Jacques*; *Leone Leoni*. 5. *La Bible de la liberté*, par l'abbé Constant.

— Le Saint-Père admirant la perfection typographique de différens ouvrages sortis des presses de M. Hanicq, imprimeur de S. Em. le cardinal archevêque de Malines, et entr'autres d'un petit missel in-12, rouge et noir, a daigné lui conférer le titre d'*imprimeur pontifical*.

Pays-Bas. Le sacre de Mgr. Paredis, évêque d'Hirène, a eu lieu à Ruremonde le 30 juin, comme nous l'avions annoncé d'avance. L'évêque consécrateur, Mgr. de Curium, étoit arrivé la veille et descendu chez M. le baron de Scherpenzeel de Heusch. L'excellent orchestre de la grande Harmonie s'empressa de lui donner une belle

Digitized by Google

sérénade. La ville présentoit l'aspect d'un bois ou d'un immense jardin; tellement les rues étoient plantées d'arbres et ornées de verdure. Le lendemain matin de bonne heure les étrangers affluoient de toutes parts, et la vaste cathédrale se trouva bientôt remplie. Une estrade étoit dressée dans la grande nef devant le chœur. Vers 9 heures la procession, composée d'environ 150 prêtres et de 200 personnes portant des flambeaux, précédée d'un escadron de hussards et de la musique de l'Harmonie, sortit et se rendit à la demeure de M. de Scherpenzeel où étoient réunis les deux évêques. Une demi-heure après elle étoit de retour à l'église; les prélats, accompagnés des deux doyens de Venloo et de Weert qui devoient faire les fonctions d'évêques assistants, occupèrent l'estrade. Mgr. de Curium ouvrit les cérémonies par un discours touchant, où il paya un juste tribut d'éloges à Mgr. l'évêque de Liége, le remerciant de tout le bien qu'il a fait à cette partie du Limbourg pendant qu'elle étoit enclavée dans son diocèse. La messe pendant le sacre fut chantée pontificalement. Lorsque après les cérémonies, le nouvel évêque descendit de l'estrade pour faire le tour de l'église et donner pour la première fois la bénédiction épiscopale, tout le peuple fut visiblement touché et ce moment surtout fut solennel. L'Harmonie se distingua et contribua beaucoup à la splendeur de la fête. Les hussards qui formoient une double haie dans l'église, se firent remarquer par leur bonne tenue et leur décence. Le soir la ville fut toute illuminée.

— Mgr. Antonucci, ancien vice-supérieur de la Mission hollandaise, a dû être sacré évêque à Rome le dimanche 18 juillet.

— Le 8 juin M. l'Archiprêtre d'Utrecht a béni (*benedixit, non consecravit*) l'église nouvelle de Hamersveld.

— Le 20 juin a été érigée dans l'église de St.-Laurent à Rotterdam la confraternité de l'Adoration perpétuelle. A cette occasion Mgr. l'Evêque de Curium y a officié pontificalement.

— Le 28 juin est décédé à Rome l'abbé W. van der Beek ci-devant vicaire à Eemnes, dernièrement curé à Stockholm, qui se trouvoit depuis quelques mois en Italie pour le rétablissement de sa santé.

— Le roi a nommé chevaliers de l'ordre du lion Neerlandois: MM. B. J. Gerving, Archiprêtre de Hollande et Zélande; J. van den Heuvel, curé à Oploo au vicariat de Grave, Ravenstein et Megen, et Scheid, desservant d'Ehnen au Luxembourg.

— Le 24 juin est décédé à Harlem Jean Bon, soi-disant évêque de Harlem. Il fut sacré à Amersfoort le 25 avril 1819, par Willibrord van Os, soi-disant archevêque d'Utrecht, excommunié par S. S. Pie VII le 7 septembre 1814. On sait qu'un collége de huit prêtres orthodoxes, se disant chanoines de Harlem, a toujours abhorré un sacre contraire à la discipline de l'Eglise et s'est abstenu depuis plus d'un siècle de tout acte de jurisdiction. A cause de cela le soi-disant archevêque d'Utrecht a toujours nommé un titulaire pour le siége de Harlem et on dit qu'il a maintenant nommé comme vicaire capi-

Digitized by Google

tulaire un certain van Buel, curé janséniste à Amsterdam. On est curieux de savoir quel sera le parti que prendra le gouvernement lorsque les réfractaires demanderont la permission de faire sacrer un nouvel intrus et s'il accordera à quelques centaines d'individus ce qui à été refusé à plusieurs milliers depuis plus de vingt-cinq ans.

Espagne. Voici le texte d'un projet de loi sur la *réforme* et le *réglement* du clergé espagnol, élaboré par le député Caballero, lu le 28 mai aux cortès, et remis à une commission qui doit l'examiner:

» Le titre 1er porte: Le clergé de la Péninsule et des îles adjacentes se compose d'un primat, d'archevêques, d'évêques, de dignitaires chanoines et chapelains assistans, de curés de paroisse et de leurs vicaires, de recteurs, professeurs et élèves des séminaires. — La nation ne reconnoît d'autre patronage (pouvoir), pour la nomination aux évêchés, prébendes et bénéfices ecclésiastiques, que celui qui compète à la couronne, représentant la nation. — Le gouvernement pourvoira les églises de pasteurs dans le terme prescrit par les canons et les lois. — Les évêques, lors de leur sacre et de leur profession de foi, n'auront à prêter qu'un serment, celui d'observer et de faire observer la constitution, les lois de la monarchie et l'obéissance au roi constitutionnel. — Les évêques useront de toute leur autorité apostolique, dans leurs diocèses respectifs, pour absoudre et pour dispenser; mais, pour les dispenses matrimoniales, ils ne pourront procéder qu'en vertu de l'autorisation et du consentement du gouvernement. — Les ecclésiastiques seront assujétis au droit commun, à moins qu'une cause purement ecclésiastique ne les rende justiciables de l'évêque. — Sont supprimés les tribunaux de la nonciature, des ordres militaires, le tribunal apostolique et royal *del Escusado*, etc. — Les jours fériés d'obligation conservés sont: Tous les dimanches de l'année, le premier jour de Pâque et de Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Assomption et la Toussaint.

» Le titre II porte: Le territoire de la Péninsule et des îles adjacentes se divise en autant de diocèses que de provinces civiles. Cependant les trois provinces basques ne formeront qu'un seul évêché. Il y aura huit siéges métropolitains et trente-neuf suffragans. Celui de Madrid aura le titre de primatial.

» Ce second titre supprime un grand nombre d'évêchés et transporte le siége de la plupart des autres dans de nouvelles villes. Il supprime également toutes les églises collégiales, magistrales, les prieurés, les abbayes, les chapelles royales et chapitres, qui ne sont pas au nombre des quarante-sept désignés pour les nouveaux évêchés.

» Le titre III est relatif au personnel ecclésiastique, qui sera tellement réduit, qu'un nombre considérable de prêtres se trouvera sans emploi. Dans chaque diocèse il y aura un séminaire sous l'immédiate inspection de l'évêque, mais dépendant du gouverne-

Digitized by Google

ment suprême, qui donnera les réglemens et les plans pour l'instruction et pour l'ordre économique.

» Le titre IV fixe le traitement des ecclésiastiques de tout degré, et se termine par cet article: « A dater de la publication de cette loi, tous les biens du clergé séculier, déclarés *nationaux* par les cortès, seront mis en vente comme l'ont été ceux du clergé régulier. »

Le *Catholique* de Madrid a mis chaque article du projet de Caballero en parallèle avec un décret de l'Assemblée nationale de France, avec un autre du parlement d'Angleterre et avec quelques maximes despotiques des réformateurs. Il a fait ainsi ressortir l'esprit schismatique qui a présidé à l'œuvre du député espagnol.

Suisse. Le grand conseil d'Argovie avoit reçu le 10 juillet la décision prise par la diète sur l'affaire des couvens, décision qui, en maintenant le *conclusum* du 2 avril (*voir notre livraison* 86 p. 96), sommoit le gouvernement argovien de l'exécuter dans le courant de ce mois. D'après une correspondance particulière, le grand conseil auroit pris, dans la séance du 17, à une majorité de 108 voix contre 68, la résolution suivante :

1° Les couvens d'hommes et le couvent des religieuses de Hermestchwyl qui a pris une part spéciale à la révolte, restent supprimés; 2° les autres couvents de femmes seront rétablis, sous toute réserve d'y introduire les réformes nécessaires; 3° les biens appartenant aux couvents supprimés seront, par modification du décret antérieur, exclusivement affectés à l'église et aux écoles catholiques, à l'éducation et à l'entretien des pauvres.

» Si la majorité de la diète helvétique ne se déclare pas satisfaite de cette concession, qui est la seule que le canton d'Argovie puisse faire, la concession sera considérée comme non avenue. »

Angleterre. La première cathédrale catholique qui ait été élevée en Angleterre depuis l'époque où la prétendue réforme confisqua à son profit les belles églises du culte catholique, vient d'être consacrée à Birmingham. Quatorze évêques, venus de l'Ecosse, de l'Irlande, de l'Amérique et des colonies anglaises les plus reculées, entourés du clergé et de la noblesse catholique du pays, ont célébré le retour de l'Angleterre à la foi de ses pères, en consacrant ce temple, digne des plus beaux siècles de foi. Mgr. Walsh, vicaire apostolique, officioit comme prélat consécrateur, assisté de son coadjuteur, Mgr. Wiseman. Les reliques de saint Chad, à qui la nouvelle cathédrale est dédiée, ont été processionnellement portées autour de l'église dans une châsse d'un travail fort remarquable, ornée de riches pierreries. Les trois principaux autels ont été consacrés par trois évêques différens, le lundi, le mardi et le mercredi. Avant de se séparer, les catholiques qui s'étoient donné rendez-vous à Birmingham, se sont réunis pour dîner dans la grande *Hall* de la ville, sous la présidence de lord Camoys. Tous les prélats qui avoient assisté à la consécration étoient présens. Un toast a été porté à M. Hardman, qui a contribué pour une somme considé-

Digitized by Google

rable aux frais de la construction. L'assemblée a aussi exprimé son admiration pour le talent de l'architecte Pugin, auquel on doit non-seulement la cathédrale de Birmingham, mais tous les monumens catholiques qui s'élèvent en ce moment en Angleterre.

France. Il s'est formé à Paris une sorte d'association en faveur des chrétiens de la Terre-Sainte et de la Syrie. Le comité directeur se compose de 21 personnes de qualité, parmi lesquelles nous distinguons M. le marquis de Pastoret, président, le duc d'Escars, le marquis de Dreux-Brézé, le vicomte de Marcellus, le chevalier Artaud, le vicomte Alban de Villeneuve, de Genoude, etc. Le but de cette association est clairement indiqué dans ce passage de la déclaration que le comité vient de publier:

« Nous essaierons d'obtenir par de sages mesures, par des représentations persévérantes, par des secours et des aumônes, l'amélioration du sort des chrétiens de Palestine et de Syrie, la libre possession des édifices religieux qui leur appartiennent, la garantie complète de leur existence, la liberté qui peut se concilier avec la situation de l'Orient, tout ce qui peut enfin montrer dans ces contrées l'influence de la France toujours grande, utile, généreuse. »

Etats-Unis. Le *Wahrheits-Freund* de Cincinnati, dans son numéro du 10 juin, contient une lettre de M. Bayer, prêtre allemand et curé à Baltimore, qui est venu l'année dernière en Europe pour obtenir l'établissement des Pères Rédemptoristes dans la ville métropolitaine des Etats-Unis *(voir notre livr. 84 p. 606)*. Cette lettre, où nous voyons le récit détaillé de sa mission, nous apprend que les Pères sont heureusement arrivés en Amérique au commencement de mars; que l'association bavaroise pour la propagation de la foi, appelée *Ludwigs-Verein*, a accordé 4,000 thalers, pour la maison de Baltimore; que déjà l'établissement des Pères se trouve dans un état satisfaisant, que des protestans se convertissent, et que le dessein du supérieur, le Père A. Cvitkowitsch, est d'envoyer bientôt les prêtres dont il pourra se passer, au secours des Allemands privés des consolations de la Religion dans les forêts de la Pensylvanie, de l'Ohio, etc. La lettre de M. Bayer est du 25 mai.

— Le 6 mai, Mgr. l'archevêque de Baltimore a consacré la belle église de St.-Joseph à Emmitsburg (Maryland), en présence du nouvel évêque de Richmond, de beaucoup d'ecclésiastiques et d'une multitude de fidèles. Cette église est attachée à la maison mère des Sœurs de la charité ou de St. Vincent de Paul. — Bientôt une autre église, sous l'invocation de S. Philippe Néri, sera consacrée à Philadelphie, par Mgr. Kenrick. — Le 9 mai la nouvelle église de St. Jean Evangéliste à New-York, a été consacrée par Mgr. le coadjuteur Hughes. Cette église à 70 pieds de long sur 50 de large.

— La religion et l'enseignement viennent de faire une grande perte dans la personne du R. P. François Van Swevelt de la Compagnie de Jésus, trouvé mort dans sa chambre le 10 mai à l'université de

Digitized by Google

St.-Louis. La veille il s'étoit acquitté de ses devoirs ordinaires, en travaillant de grand matin jusque dans la nuit. Il étoit professeur de mathématiques et d'histoire naturelle. Il étoit né en 1804 et entré dans la Société le 27 nov. 1828.

Canada. Un voyageur arrivant de Témiskaming nous apprend que MM. Moreau et Morin, partis de Montréal à la fin de mai, ont eu un heureux trajet jusqu'au *portage de la Culbute,* quoique dans cette marche de près de 90 lieues, ils aient été beaucoup contrariés par les vents et par la pluie. Ces zélés missionnaires se proposoient de célébrer la Fête-Dieu au Fort-des-Allumettes à la grande consolation des Canadiens, des Métis et des Indigènes qui habitent dans les postes environnants. Le même Monsieur, qui a passé plusieurs hivers au milieu des sauvages des lacs Temiskaming, Abbitibbi, etc., déclare qu'on ne sauroit se faire une idée du changement moral qui s'est opéré chez ces diverses tribus, depuis que les missionnaires catholiques y ont porté les lumières de l'évangile et par-là humanisé ces fiers enfants des forêts.

Les ministres protestants ont aussi essayé de faire des sectateurs parmi les sauvages; mais leur prosélytisme s'est exercé sans fruits pour ne pas dire sans honneur. Au lieu de les écouter, on les questionne, et l'un d'entr'eux fut un jour soumis au plus rude comme au plus désespérant examen. « Où est ta femme, lui dit un Indien? » Un signe fut la seule réponse du ministre, qui montra du doigt la demeure où résidoit son épouse. — « Ton vêtement est sans doute une robe noire, poursuivit le sauvage? » — Non, répliqua le protestant, je n'en use pas. » — « Célèbres-tu la messe? » — « Oh, jamais! » répond vivement le ministre. — « Assurément tu portes la tonsure? » — « Non, encore. » — « Hé bien! reprennent à la fois tous les sauvages, va-t'en; retourne aux lieux d'où tu viens; nous n'avons pas besoin de toi. Si nous avions dit à la robe noire comme à toi : As-tu par hasard une femme? Oui, nous auroit-il dit; mais au lieu de nous montrer une épouse, il nous auroit fait voir un bréviaire. » (*Mélanges religieux de Montréal.*)

— Mgr. Bourget, évêque de Montréal, s'est embarqué le 8 mai pour l'Europe avec deux ecclésiastiques. — On a commencé à bâtir une église protestante anglicane dans l'île Jésus à un demi-mille du village de S. Martin. On s'attend qu'elle sera prête pour le 1er octobre. C'est la première église protestante dans cette île. — Le *Picayune* dit que 8 des Sœurs de Charité de l'hôpital de la Nouvelle-Orléans ont été très-dangereusement malades d'avoir mangé du fromage acheté au marché. On a analysé le fromage, et il contenoit une grande quantité de vert-de-gris. (*Gazette de Québec.*)

— Le 15 juin, a été établi avec solennité, par les habitants de la côte St. Henri (communément nommée Tanneries des Rollands) dans leur petite chapelle, un Chemin de la Croix, sous la direction du R. messire Picard, prêtre missionnaire de ladite côte St. Henri. (*L'Aurore des Canadas.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Précis de l'histoire du moyen âge, depuis la chûte de l'empire d'Occident jusqu'à la naissance du Protestantisme (476-151) par J. Moeller, prof. d'histoire à l'université catholique de Louvain. Louvain 1841.

Ce livre destiné sans doute à devenir classique dans nos établissements d'éducation réunit le double avantage d'une rédaction très-méthodique, et d'une pureté de principes, qu'on ne rencontre pas dans la plupart des productions modernes. L'auteur a resserré dans un cadre étroit et dans l'étendue d'un seul volume, les événements multipliés et très-compliqués de onze siècles, sans omettre aucun fait important, et sans rompre jamais cette suite d'actions, de catastrophes, de succès et de revers, qui amènent les événements dominants de l'histoire. En parcourant ce volume, on reconnoît facilement un auteur, qui est maître de son sujet.

Voici comment M. Moeller explique l'esprit qui présida à la composition de son ouvrage :

» L'idée principale qui m'a guidé dans la composition de ce précis, c'est de rendre l'étude de l'histoire du moyen âge plus facile et plus attrayante, en faisant voir le grand fait générateur auquel tout se rattache dans le cours de cette longue période historique. Ce fait c'est l'action de l'Eglise, qui seule donna la vie à la société pendant tout cet intervalle de temps. J'aime d'ailleurs pouvoir contribuer pour ma part à détruire bien des préjugés, qui existent encore à l'égard d'une partie si intéressante et si importante de l'histoire universelle; le moyen âge bien compris peut lui seul donner la clef et la véritable intelligence et de l'histoire moderne et des temps dans lesquels nous vivons. J'ai donc mis le plus grand soin à la division, et à la suite de mon sujet, afin de faire ressortir le grand enchaînement des faits dominants et cette unité organique, qui se manifeste dans l'histoire de chaque peuple, comme dans celle du genre humain tout entier; j'ai cherché ensuite à bien exposer l'origine des peuples et de leurs institutions politiques, et à les suivre dans les diverses phases qu'ils parcoururent jusqu'au plus haut point de leur développement, ou jusqu'au moment où ils furent anéantis et remplacés par d'autres peuples. » Reconnoissons dans cet ouvrage, un nouveau fruit de l'université catholique, et un nouveau moyen de faciliter et consolider les bonnes études en Belgique.

— *De la géologie et de ses rapports avec les vérités révélées*, par H. B. Waterkeyn, professeur extraordinaire de minéralogie et de géologie à l'université catholique de Louvain. 1841.

Tout en formant la jeunesse aux études fortes, les professeurs de l'université de Louvain sappliquent à etudier les rapports des sciences naturelles avec les vérités de la révélation, partout où ces sciences se trouvent en contact avec la foi, soit par la nature de leur objet, soit par le mauvais vouloir de certains savants, dont

Digitized by Google

le plus grand triomphe est de donner un démenti à la religion au nom de la science. Le temps a déjà réduit à néant une quantité de ces triomphes; et le progrès des recherches et des connoissances les rend de plus en plus impossibles. Cependant des hommes sincèrement catholiques, lancés dans la carrière des nouvelles découvertes, se trouvoient quelquefois déconcertés, par l'opposition apparente qu'ils découvroient entre les données reçues de la science, et l'enseignement de l'Eglise. M. Waterkeyn, appliqué par goût et par état à l'étude de la géologie, qui semble avoir fait naître le plus de difficultés de ce genre, a examiné les rapports de cette science avec les vérités révélées, d'après les doctrines des saints Pères, et il a emprunté à St. Augustin surtout, quelques principes, qui donnent une latitude immense aux recherches scientifiques. Il fait une application de ces principes à l'explication des six jours de la création, en combinant ensemble deux systêmes non condamnés et en considérant le récit de Moïse, comme racontant la suite des faits de la création non pas dans l'ordre de temps qu'ils se présentèrent sur le globe, mais dans l'ordre des idées dans lequel nous les concevons le plus naturellement.

Sans vouloir apprécier, ici; les bases du systême de l'auteur dans leur valeur théologique, nous croyons qu'il s'est renfermé rigoureusement dans les limites, que la science ne peut pas franchir et qu'il a rendu un grand service aux hommes qui s'appliquent aux sciences naturelles.

— *Chrestomathia rabbinica, caldaica, cum notis grammaticis, historicis, theologicis, glossario et lexico abbreviaturarum, quæ in Hebræorum scriptis passim occurrunt, auctore Joan-Theod. Beelen, S. Scripturæ et linguarum Oriental. in Univ. cath. Lovan. profess.*

La première livraison de cette intéressante publication vient de paroître: nous lui consacrerons dans un de nos prochain N°. un examen sérieux; car ces prémices des études solides et profondes sont du plus heureux augure, pour l'établissement qui les produit, et pour la religion qui les inspire et les protége.

— *P. F. X. De Ram, S. Theol. et SS. Can. Doct. etc. Disquisitio de dogmatica declaratione a Theologis Lovaniensibus anno 1544 edita.* 4°. Bruxelles 1841. Ce mémoire extrait du tome XIV des Mémoires de l'académie de Bruxelles, renferme plusieurs particularités inconnues jusqu'ici sur les circonstances, qui amenèrent la publication de la déclaration dogmatique des Docteurs de Louvain, dont Ruardus Tapperus fut l'auteur. Cette déclaration avec les commentaires de Tapperus devint célèbre et fut traduite en plusieurs langues, comme un excellent antidote aux erreurs Luthériennes. Pie VI cita ce document comme faisant autorité.

— *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'université de Louvain ont prise au Con-*

Digitized by Google

cile de Trente, par P. F. X. De Ram, Recteur magnifique de l'université catholique, membre de l'académie catholique de Rome et de l'académie royale de Bruxelles 1841. 4°. pag. 81. — Le savant et fécond auteur de ce mémoire n'a pas seulement profité des documents imprimés sur les affaires du concile de Trente, mais il a puisé à des sources encore inconnues au public. Il a fait usage de plusieurs pièces inédites, qui enrichissent singulièrement son sujet. Le mémoire est divisé en trois parties qui répondent aux trois périodes du concile de Trente. Les événements généraux sont indiqués brièvement, comme le sujet l'exigeoit, pour laisser un espace convenable aux détails qui concernent spécialement la Belgique et l'université. Les notices sur la vie des théologiens qui figurèrent à Trente, nous paroissent neuves. Désormais, pour connoître parfaitement l'histoire du concile de Trente, il faudra avoir lu le savant mémoire de M. De Ram.

— *Adriani Heylen, in abbatia Tongerloensi Canonici reg. ord. Præmonst. et archivorum præfecti commentarius De origine tertii status, populum repræsentantis in comitiis ordinum ducatus Brabantiæ, quem Academia regia Bruxel. an* 1786 *præmio ornavit, nunc vero ex ejusdem Academiæ decreto edidit et illustravit P. F. X. De Ram, S. Th. et SS. Can. Doct. etc.* 4°. *Bruxel.* 1841.

Le sujet de ce mémoire déjà couronné n'avoit rien perdu de son intérêt à notre époque. La place nous manque pour en présenter l'analyse. Nous rappèlerons seulement que le P. Heylen est l'auteur de l'ouvrage flamand récemment réimprimé sur la culture de la Campine et les services que les monastères ont rendus à cette contrée. M. De Ram, dans une préface très savante et pleine de curieuses recherches, donne une biographie du P. Heylen et une notice de ses nombreuses publications. Toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire du pays et de notre ancienne constitution politique ne pourront se dispenser de lire ce momoire.

— Un prix de 1,200 francs est, en ce moment, proposé par le gouvernement français, par suite de la mise au concours d'un ouvrage où doivent être exposés les *Devoirs du Soldat.* Parmi les chapitres dont se compose le programme de cet ouvrage, actuellement déposé dans les bureaux du ministère de la guerre, on remarque ceux intitulés : *Devoirs religieux.* — *Appui que la religion prête à la morale. Le service militaire n'est point un obstacle à la pratique des devoirs religieux.*

— Nous possédons déjà un bon nombre de recueils périodiques flamands, entr'autres *het Belgisch Museum*, *het Kunst en Letter Blad*, *de Noordster*, *de Middelaer*, *de Kronyke van Vlaenderen*, etc. En voici un nouveau intitulé *de Vlaemsche Bykorf* (*la Ruche flamande*), que va publier la veuve Laere-Bogaert à Bruges, sous la direction de M. J. De Jonghe. Ce journal paroîtra tous les mois et sera orné de planches lithographiées. Chaque livraison sera de 2 fs. in-8° et coûtera 75 c. (9 fr par an.)

Digitized by Google

89me LIVRAISON. 1er SEPTEMBRE 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE JUILLET 1841.

6. Les députés hanovriens signent, avant de quitter la capitale, une adresse à la Diète germanique, dans laquelle ils exposent en termes énergiques les motifs qui les ont guidés dans leur opposition au gouvernement.

7. Aujourd'hui et les jours suivans, jusqu'au 13 inclus, troubles sérieux à Toulouse, à l'occasion du récensement quinquennal des propriétés bâties et des portes et fenêtres, pour l'assiette équitable des impôts. M. Floret, préfet, qui a pris sur lui de suspendre l'opération du récensement, est destitué et remplacé par M. Mahul ; celui-ci est obligé de prendre la fuite avec M. Plougoulm, procureur-général.

9. Séance de la Diète helvétique, où 14 états savoir Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zug, Fribourg, Bâle-Ville, Schaffouze, Appenzell (R. J.), Saint-Gall, Grisons, Valais et Neufchâtel, adoptent une proposition de Zurich ainsi conçue : *Le gouvernement d'Argovie sera sommé de soumettre avant la fin du mois à la Diète, des résolutions du grand conseil qui soient en harmonie avec le décret du 2 avril.*

10. Les chambres espagnoles décident par 203 voix sur 239, que la tutelle des deux infants, la reine et sa sœur, est vacante, c'est-à-dire, qu'elles enlèvent la tutelle à Marie-Christine leur mère. Ensuite 180 voix confient cette tutelle à Augustin Arguelles, président de la chambre des députés.

11. La chambre espagnole, consultée par M. Arguelles s'il peut ou non conserver la présidence, malgré sa nouvelle fonction, se prononce pour l'affirmative par 131 voix contre 2.

13. L'Autriche, l'Angleterre, la France, la Prusse et la Russie signent à Londres une convention relative à la navigation des détroits des Dardanelles et du Bosphore. Elles s'engagent par cette convention à respecter la résolution de Sa Hautesse le Sultan de maintenir l'ancien principe, en vertu duquel il est défendu aux vaisseaux de guerre des puissances étrangères de pénétrer dans ces détroits. Par cet acte important, la France rentre dans le réglement des affaires d'Orient, et la convention du 15 juillet 1840 cesse de sortir ses effets.

15. M. le baron Maurice Duval est envoyé à Toulouse en qualité

Digitized by Google

de commissaire extraordinaire, pour y réprimer le désordre.

17. Proclamation du roi de Hanovre pour justifier sa résolution, prise le 30 juin, de dissoudre l'assemblée générale des états.

19. Le grand conseil d'Argovie adopte, à la majorité de 108 voix contre 68, la résolution de maintenir la suppression des couvents, à l'exception de quelques communautés de femmes. Et elle déclare que, si la majorité de la diète helvétique n'est pas satisfaite de cette concession, qui est la seule que le canton d'Argovie puisse faire, la concession sera considérée comme non avenue.

Marie-Christine proteste à Paris contre la décision des cortès qui lui enlèvent la tutelle de ses enfans et la confient à Arguelles, et elle la déclare nulle.

24. Victoire des Tories sur les Whigs en Angleterre. Les élections générales qui viennent de se terminer, donnent aux premiers dans le nouveau parlement 368 membres, et seulement 291 aux seconds: différence 77.

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES COMMUNIONS PASCALES DES ANNÉES 1782 ET 1840 DANS L'ARCHIPRÊTRÉ DE HOLLANDE ET DE ZÉLANDE.

	LIEUX.	1782		LIEUX.	1840.
	Aarlanderveen.	757		Aarlanderveen	297
				Alphen	627
	Abconde.	443		Abconde	456
	Akersloot	300		Akersloot	300
Alkmaar	S. Laurent	319	Alkmaar	S. Laurent	630
	» Mathias	648		» Mathias	551
	» Dominique.	492		» Dominique	566
	» François	380		» François	830
Amsterdam	» Catherine (les 3 Vertus).	1,800	Amsterdam.	» Catherine	1,980
	» Nicolas (le Cerf)	756		» Nicolas	1,037
	» Willibrord (la Colombe)	1,125		» Willibrord	1,025
	» Anne (le Polonais)	1,473		» Anne	1,940
	» Joseph (le Perroquet)	800		» Joseph	688
	» Augustin (le Cornet).	2,800		» Augustin	1,412
	» François (Moïse et Aaron)			» François	3,800
	» François (l'Arbre)			» François	4,932
	» Dominique (Maison de Hoorn)	1,400		» Dominique	1,396
	» Thomas d'Aq. (le Tour).	1,393		» Thomas d'Aq.	1,160
	» Augustin (l'Etoile)	1,400		» Augustin	2,000
	» Pierre et Paul (chapelle française)	1,326		» Pierre et Paul	1,047
	Béguinage *	1,009		Béguinage	701
	Orphelins.	136		Orphelins	145
	Orphelines *	900		Orphelines	1,616
				S. Ignace †	1 854
				» François Xavier †.	2,820
	S. Willibrord (hors la ville)	700		» Willibrord hors la ville	550
				» Nicolas	675
				Hôpitaux.	40
	Assendelft	994		Assendelft	990
	Beemster	570		Beemster.	589
	Bergen	251		Bergen	339
	Bergsenhoek	540		Bergsenhoek.	550
	Berkel	300		Berkel	306
	Berkenrode.	965		Berkenrode	1,394
		23,970			39,243

* Ces deux églises sont en même temps des paroisses de la ville.

†† Ces deux églises, desservies par des jésuites, furent fermées en 1708, après l'expulsion des Jésuites, et n'ont été rouvertes qu'en 1788.

Digitized by Google

LIEUX.	1782	LIEUX.	1846.
Beverwyk	447	Beverwyk et Wyk op Zee	950
Wyk op Zee	218		
Blokkert	272	Blokkert	434
Bovenkarspel	242	Bovenkarspel	369
Bovenkerk	470	Bovenkerk	308
Brielle	336	Brielle	420
		Hellevoetsluis	158
Buitenveldert	1,010	Buitenveldert	615
Bullewyk	600	Ouderkerk	567
Castricum	343	Castricum	490
Cralingen	350	Cralingen	669
Crommeniedyk	524	Crommeniedyk	407
Delft	2,000	Delft — Récollets	3,500
		Delft — Séculiers	872
Delftshaven	306	Delftshaven	480
Diemen	210	Diemen	250
Dordrecht	950	Dordrecht	1,810
Duyvendrecht	295	Duyvendrecht	240
Edam	630	Edam	948
Enkhuizen	479	Enkhuizen	357
Goes — La ville		Goes la Ville	780
Goes — Le Plat-Pays	1,400	's Heerenhoek	778
		Heinkenszand	519
		Quadendamme	772
Goorn	408	Goorn	606
Gouda — Récollets	1,500	Gouda — Récollets	1,970
Gouda — Séculiers	484	Gouda — Séculiers	1,150
Gouda — Jésuites	450		
Grootenbroek	304	Grootenbroek	449
Harlem — S. Joseph	838	Harlem — S. Joseph	793
Harlem — » Bernard	536	Harlem — » Bernard	980
Harlem — » Dominique	433	Harlem — » Dominique	890
Harlem — » Thomas d'Aquin	731	Harlem — » Thomas d'Aquin	1,050
Harlem — » François	1,014	Harlem — » François	802
Harlem — Récollets	664	Harlem — Récollets	806
Harlem — S. Bavon (supprimée)	593		
Haye (La) — » Jacques Maj.	2,020	Haye (La) — S. Jacques Maj.	1,732
Haye (La) — » Willibrord	540	Haye (La) — » Willibrord.	1,552
Haye (La) — » Thérèse	1,845	Haye (La) — » Thérèse.	3,131
Haye (La) — » François		Haye (La) — » François	
		Haye (La) — Orphelins	135
		Haye (La) — Ryswyk	770
		Haye (La) — Scheveningen	251
Heemskerk	395	Heemskerk	439
	23,838		34,299

Digitized by Google

LIEUX.	1782.	LIEUX.	1840.
Hem et Venhuizen . . .	172	Hem et Venhuizen . . .	341
Heylo	345	Heylo	278
Homade.	300	Homade	370
Hoogwoude	282	Hoogwoude	335
Hoorn { Eglise supprimée .	400		
Hoorn { Séculiers	220	Hoorn { Séculiers. . . .	675
Hoorn { Récollets. . . .	700	Hoorn { Récollets. . . .	860
Ilpendam	56	Ilpendam	165
Kalf	1,178	Kalf	530
		Zaandam	703
Ketel	600	Ketel	551
Koukerk	743	Koukerk	525
		Hasartswoude	302
		Leiderdorp	581
Kudelstaart	300	Kudelstaart	300
Lammerschagen	316	Lammerschagen	420
Langendyk.	405	Langendyk	447
Langeraar	631	Langeraar	692
Leide. { S. Boniface . . .	500	Leide { S. Pierre	1,152
Leide. { » Willibrord. . .	412	Leide { » Louis	650
Leide. { Assompt. de N. D. .	505	Leide { Assompt et S. Pancrace.	838
Leide. { S. Joseph	600	Leide { S. Joseph . . .	700
Leide. { » Dominique . . .	600	Leide { » Dominique . .	1,200
Leide. { » François. . . .	1,500	Leide { Conception de N. D.	
Leidschendam	597	Leidschendam.	763
Limmen	278	Limmen	288
		Egmonden.	437
Lisse	530	Lisse	586
Lutjebroek	232	Lutjebroek	328
Maasland	700	Maasland	300
		Maassluis	350
Medemblik	223	Medemblik	580
Middelburg	2,005	Middelburg	994
		Veere	75
Monnikendam	300	Monnikendam	489
Moordrecht	297	Moordrecht	420
Nes	478	Nes.	441
Nieuwendam	228	Nieuwendam.	232
Nieuwkoop.	300	Nieuwkoop	447
Nooddorp.	306	Nooddorp.	490
Noorden	415	Noorden	560
Noordwyk.	692	Noordwyk	745
Noordwykerhout	306	Noordwykerhout . . .	400
Nubixwoude	302	Nubixwoude.	325
	18,951		20,915

Digitized by Google

LIEUX.	1782.	LIEUX.	1840.
Oegstgeest	585	Oegstgeest	600
Oostdorp	364	Oostdorp	234
Opdam	326	Opdam	469
Oud-Aa	550	Oud-Aa	745
Ouddorp	468	Ouddorp	475
Oude Tonge	950	Oude Tonge	1,116
		Middelharnas	259
Overveen	849	Overveen	912
		Poeldyk	884
Poeldyk	1,300	Loosduinem	578
		Naaldwyk	650
		Monster	318
Purmerend	422	Purmerend	612
Pynakker	378	Pynakker	409
Quakel	163	Quakel	206
Raamburg	500	Raamburg	657
Rhoon	126	Rhoon	240
		Oud-Beyerland	100
Roelofarendsveen	911	Roelofarendsveen	1,008
Rotterdam S. Dominique.	3,000	Rotterdam S. Dominique.	6,000
Rotterdam S. François.	4,000	Rotterdam S. François.	7,000
		Rotterdam S. Laurent.	1,047
Rynsaterwoude	450	Rynsaterwoude	536
Ryp	309	Ryp	585
Sassenheym	750	Sassenheym	693
		Warmond	375
Schagen	278	Schagen	375
Schiedam	1,230	Schiedam	3,000
		Overschie	472
Schipluide	454	Schipluide	672
Schoorl	155	Schoorl	228
Soetermeer	595	Soetermeer	733
Soeterwoude	491	Soeterwoude	600
Spaarnwoude	252	Spaarnwoude	353
Spanbroek	276	Spanbroek	390
Spierdyk	334	Spierdyk	637
Stompwyk	413	Stompwyk	528
Texel	900	Texel Burgt	512
		Texel Oude Schild	170
Tuitjenhorn	148	Tuitjenhorn	279
Uitgeest	331	Uitgeest	350
Velt	404	Velt	552
Velzen	661	Velzen	910
Vlaardingen	600	Vlaardingen	720
	22,863		38,099

Digitized by Google

LIEUX.	1782.	LIEUX.	1840.
Vogelenzang	730	Vogelenzang	551
		Hillegom	552
Voorburg	661	Voorburg	804
Voorschoten	525	Voorschoten	580
Waddixveen	435	Waddixveen.	492
Warmenhuizen	208	Warmenhuizen	311
Wassenaar	907	Wassenaar	1,322
Wateringen	743	Wateringen	1,014
Werfertshoef.	515	Werfertshoef.	788
Westwoude	329	Westwoude	565
Wieringen.	56	Wieringen	101
Wognum	174	Wognum.	276
Wormer	555	Wormer	222
		Wormerveer	402
Zevenhoven	290	Zevenhoven	501
Zierikzee	1,000	Zierikzee	1,093
Zwaag	252	Zwaag	310
Zype	350	Zype	350
	7,820	Tholen	253
		Vossemaar	765
		Helder.	826
			12,173
Totaux . .	97,435	Totaux . .	144,734

Digitized by Google

THÈSES EX UNIVERSA THEOLOGIA

QUAS LOVANII IN COLLEGIO SOC. JESU HABUIT CAR. HENR. VANCAUWELAERT EJUSD. SOC.

Nos lecteurs savent que, depuis peu d'années, les RR. PP. Jésuites ont établi à Louvain un collége où les jeunes religieux suivent les cours des hautes études théologiques sous la direction de maîtres habiles et instruits pris parmi les membres les plus distingués de la Société. Il est inutile de faire l'éloge du savoir et de l'habileté des Pères Jésuites; leur réputation à cet égard est si bien établie qu'elle n'est pas même contestée par leurs adversaires les plus acharnés. On peut donc être persuadé qu'à Louvain, comme à Rome, l'enseignement théologique, donné par ces Pères, se distinguera toujours par cette solidité, cette profondeur et cette exactitude qui, de tout temps, les ont rendus si célèbres et en ont fait de si redoutables adversaires de l'erreur. Pour stimuler le zèle et l'ardeur des jeunes théologiens et faire naître une noble émulation entre les différens corps enseignants, les Pères Jésuites ont organisé des exercices publics; le jeune candidat défend des thèses sur les points les plus importants de la théologie. Nous avons sous les yeux une brochure in-4°. contenant 50 thèses sur les plus grandes questions de la théologie dogmatique. La défense de ces thèses a eu lieu le 3 août dernier au collége de Louvain ; elle étoit présidée par le R. P. Wiere, professeur de théologie dogmatique, homme très-distingué par ses connoissances profondes et variées. Le jeune candidat, le Père C. H. Vancauwelaert, a fait preuve d'une grande érudition et d'un jugement aussi solide que prompt.

Nous donnerons à nos lecteurs une idée des grandes questions que renferment les 50 thèses du Père Vancauwelaert; ils verront aisément que les fortes études théologiques continuent d'occuper l'esprit de ces hommes qui sont appelés à instruire les fidèles, à combattre l'erreur. Nous avons déjà dit que ces thèses roulent sur la théologie générale. Sous le titre *de Religione*, le candidat établit dans six thèses, tout ce qui concerne la *Révélation;* c'est-à-dire, qu'il soutient la possibilité d'une révélation divine des vérités même incompréhensibles pour l'intelligence humaine; ce point se démontre par les principes de la raison; il indique les deux principaux caractères, les miracles et les prophéties, au moyen desquels on peut, de manière à ne pas se tromper, reconnoître la véritable révélation divine, malgré tous les efforts des défenseurs du magnétisme animal à prôner et à exagérer l'énergie de l'âme. Il établit ensuite l'*utilité* et la *nécessité* d'une révélation divine, et soutient que l'autorité historique des livres saints et les nombreux monumens de presque tous les peuples font foi d'une révélation primitive des principales vérités. Cette

Digitized by Google

révélation, corrompue par presque tous les peuples de la terre, s'est conservée dans la famille des patriarches; et Moïse, organe de Dieu, l'a développée et pourvue de tous les moyens de conservation que Dieu avoit mis à sa disposition. La *révélation mosaïque* a tous les caractères d'une origine divine; elle a été remplacée par la révélation *chrétienne*, laquelle porte avec elle toutes les preuves les plus capables de convaincre les esprits droits que son auteur est l'Homme-Dieu, qui est venu instruire tous les hommes. Par ce peu de mots, l'on voit que ces six thèses renferment les points les plus importans, qui font la base de toute la théologie.

Après ces préliminaires importans et nécessaires, vient le point non moins important *de Ecclesia*. Le candidat, dans six autres thèses, établit que l'Eglise a été fondée par J.-C. pour la conservation de la révelation chrétienne; qu'elle à reçu, à cette fin, une autorité entière et infaillible, et que le Sauveur a voulu que tous les hommes professassent la religion chrétienne et se soumissent à l'Eglise; il indique les principaux caractères de cette Eglise, et soutient que l'Eglise catholique-romaine seule réunit ces caractères; il enseigne ensuite que la primauté d'honneur et de juridiction a été donnée à Pierre et à ses successeurs les Souverains Pontifes de Rome etc.

L'auteur parle ensuite de *Deo uno et trino;* en consultant l'autorité divine et les principes de la saine raison, il établit les attributs et les perfections de Dieu, et indique les principales erreurs anciennes et modernes.

Dans le § suivant il envisage Dieu comme createur, *de Deo creatore*, et s'appuyant sur la révélation et sur les principes de la raison, il défie les matérialistes et les panthéistes qui ont combattu les notions catholiques de la *création*. Il soutient, que le récit des SS. Ecritures sur l'origine de l'homme et sur le déluge universel ne peut recevoir aucune atteinte ni de la géologie, ni de l'archéologie etc., que tout au contraire confirme ce récit. Il parle de l'état de l'homme avant sa chûte et après sa chûte, ce qui conduit naturellement à la grave question du péché originel.

De là le grand mystère de l'*Incarnation*, qu'il examine et par rapport à lui-même, et par rapport aux erreurs capitales, condamnées par l'Eglise.

Vient ensuite l'importante doctrine des *Vertus*, de *Virtutibus*, de la *Foi*, de l'*Epérance* et de la *Charité*, dont il indique le principe, l'objet materiel et formel.

Les deux derniers §§ sont consacrés à la doctrine catholique sur la *Grâce* et les *Sacremens*; il indique les principaux points qui concernent ces matières importantes. Nous nous contenterons de cette simple indication; elle suffira pour faire voir toute l'importance de ces 50 thèses; on concevra facilement qu'avant d'oser provoquer, par la publication de ces thèses, les hommes instruits qui se trouvent à Louvain et ailleurs, le candidat doit avoir offert à ses maîtres des

Digitized by Google

garanties d'une instruction peu commune. La publicité de la défense est une preuve sans replique que cet acte public n'est pas une simple parade où le candidat peut se présenter sans avoir à craindre des objections sérieuses. Il est au contraire, un moyen bien facile de se convaincre que ce qu'on ose proposer, on sait aussi le défendre. Il est glorieux pour la religion Catholique de pouvoir offrir au monde ce spectacle d'hommes, qui se dévouent, avec une ardeur infatigable, à la cause de Dien et de l'Eglise; on peut tout espérer d'un pays où les hautes études ecclésiastiques, si dignement dirigées par les hommes éminens de la faculté de théologie de l'université Catholique, le sont aussi par une corporation célèbre, qui continuera de rendre à l'Eglise les importans services, qui font sa gloire et excitent la colère de ses ennemis.

FIRMAN TURC EN FAVEUR DES CHRÉTIENS D'ORIENT.

Constantinople, 30 juin.

Aujourd'hui, les trois patriarches et le grand rabbin ont reçu de Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères, des exemplaires du firman adressés au ferik Taiar-Pacha, nouveau gouverneur de Jérusalem, pour la garantie des quatre cultes. Rifaat-Pacha leur a fait connoître les principes du gouvernement et les intentions bienveillantes du sultan envers ses sujets non Mahométans. Ils se sont rendus ensuite auprès du grand-visir, qui leur a donné les mêmes assurances.

Ordre adressé à notre général de division, Méhémed-Taiar pacha, commandant les sandjacks de Jérusalem et de Gaza, et au molla de Jérusalem.

La loi permettant aux populations chrétiennes de Syrie de professer leur religion et de vaquer à leurs autres affaires, les faveurs et grâces que leur assuroient les hatti-shérifs, bérats et autres firmans impériaux qui leur ont été accordés à cet effet par les anciens sultans, par notre auguste père et par nous, seront de nouveau entièrement maintenus à l'avenir. Lorsque leurs religieux et les supérieurs de leurs couvens auront recours à la justice, ou porteront plainte d'un acte inique commis à leur égard, les juges et les autres autorités ne leur demanderont pas une obole pour cela, et on ne pourra leur causer aucun tort, ni les opprimer: si un fait de ce genre donne jamais naissance parmi eux à des contestations qu'on ne puisse apaiser sur les lieux, l'affaire sera exposée à notre sublime Porte pour y être examinée équitablement. Leurs religieux, monastères et églises jouiront, comme par le passé, d'une protection pleine et entière; ils ne seront point molestés ni inquiétés, et on ne leur fera supporter aucun dommage. Les faveurs et les an-

Digitized by Google

ciennes exemptions accordées spécialement aux églises et aux monastères, étant maintenues comme auparavant, il n'y sera porté aucune atteinte, et il n'y aura ni opposition ni propos contre ces priviléges. Les religieux des nations grecque, arménienne-catholique et arménienne-schismatique s'abstiendront désormais avec soin de renouveler les contestations qui ont eu lieu précédemment entre eux, de temps à autre, au sujet des églises et chapelles dont les hatti-shérifs, bérats et autres firmans impériaux mentionnés ci-dessus leur accordoient la jouissance, et d'élever de graves accusations les uns contre les autres. Il ne sera permis de faire aucune innovation au réglement suivi jusqu'à présent dans le rit des Orientaux, pour les grades et les classes des religieux. La permission de réparer les églises et les monastères qui auroient souffert par l'effet du temps, ou que les nombreux incendies qui ont eu lieu auroient détruits, sera demandée par les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, et lorsque les firmans nécessaires seront accordés pour la restauration desdits bâtimens, selon les exigences de la loi, les juges et autres autorités du pays ne pourront demander ni recevoir, en dehors du droit modéré qu'il est d'usage de recevoir pour les sentences et les titres, aucun cadeau, ni présent corrupteur, ni revenant-bon d'une autre espèce. L'entrée de l'église de la Camama sera défendue aux soldats préposés à sa garde, et ils auront toute sorte d'égards pour les évêques de Jérusalem.

Telle est notre volonté souveraine. Ce firman impérial, rendu à cet effet, et orné de notre écriture, est donné à la nation arménienne-catholique, comme il l'a été aux nations grecque et arménienne-schismatique. Vous saurez donc, général, et vous, molla, que notre volonté expresse est que les hatti-shérifs, bérats et autres firmans, ainsi que les faveurs accordées à ladite nation, comme il en est fait mention ci-dessus, soient pleinement maintenus, et pour toujours, et qu'on ne se permette jamais aucun acte contraire à ce qui précède: ayez soin d'agir en conséquence. Que notre ordre soit enrégistré au Mehkemé et reste entre les mains de ladite nation arménienne-catholique. Abstenez-vous soigneusement de rien faire contrairement à son contenu.

Ecrit dans les commencemens de djemasin-evel 1257 (24 juin 1814.)

Digitized by Google

LETTRE SUR LA PERSÉCUTION EN RUSSIE.

Saint-Pétersbourg, 1 juin 1841.

Depuis que je vous ai fait mes dernières communications sur l'état religieux de ce pays, je dois avouer que la situation a empiré plutôt qu'elle ne s'est améliorée. On ne paroît pas se contenter de l'apostasie des Grecs-unis; mais il semble qu'on ait l'intention d'anéantir la foi catholique dans les classes inférieures; car c'est maintenant aux paysans du rit latin qu'on s'adresse, et on ne néglige rien pour les déterminer à accepter la religion dominante. Les moyens dont on se sert sont à peu près les mêmes que ceux employés envers les Grecs-unis jusqu'au moment où l'on amena la défection générale de leur clergé.

Dans quelques villages, on feint d'avoir découvert que les habitans appartenoient jadis au rit grec, mais que plus tard ils se convertirent à la religion latine, et on les déclare tous tant qu'ils sont membres de la soi-disant Eglise orthodoxe. Ceux qui refusent de se prêter à cette manipulation sont considérés comme rebelles à l'Eglise orthodoxe, bien que jamais ils n'en aient reconnu l'autorité, et comme tels on les punit. Ce procédé a même été employé envers plusieurs fonctionnaires, lesquels descendoient de parens grecs-unis, mais qui avoient suivi dès leur enfance le rit latin. Tous ont été déclarés rebelles à l'Eglise dominante, et Dieu sait comment cela finira.

Quant aux paysans, lorsqu'on ne parvient à découvrir aucun indice qu'ils aient fait partie de l'ancienne union, on leur annonce sans scrupule, que le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de souffrir plus long-temps parmi eux la foi catholique romaine. On demande ensuite aux anciens du village une liste nominale des pères de famille; cette liste, on la fait signer; quand on l'a en main, on déclare que le village tout entier a *volontairement consenti* à se ranger sous la bannière de la foi grecque ou orthodoxe. Puis cette *conversion* est officiellement notifiée par les consistoires grecs aux consistoires catholiques romains. A l'instant on ordonne que les noms de ces malheureux soient rayés de la liste des catholiques, et defense est faite de leur administrer les sacremens de l'Eglise, et d'accomplir à leur égard tout autre service religieux.

Les consistoires catholiques, ne sachant que trop de quelle manière on agissoit dans de pareils cas, et à quoi se réduisoient en réalité ces conversions qualifiées de volontaires, demandèrent à voir dans l'acte original les signatures; mais on leur répondit qu'ils ne devoient pas douter le moins du monde de la vérité des communications que leur adressoient les consistoires grecs, et on leur

Digitized by Google

ordonna de se soumettre sans réplique aux décisions qui avoient été prises, et dont on leur avoit donné connoissance.

L'archevêque actuel de Mohilow, métropolitain de l'Eglise catholique de Russie, essaya d'adresser des représentations à ce sujet au ministre de l'intérieur, auquel appartient la direction des affaires religieuses des confessions étrangères. (Sous ce nom on comprend tous les cultes autres que celui en usage dans l'église dominante: ainsi le culte des païens, des juifs, etc.) Mais on lui répondit par un ordre suprême, et un tel ordre est en Russie la *summa lex* tant dans les choses divines que dans les choses humaines; une fois cet ordre rendu, toute réplique est inutile.

Du reste, le mode de conversion dont je viens de parler, ne laisse pas que de varier. Dans maints villages on cherche une couple d'ivrognes, et de ces hommes sans foi ni loi, ainsi qu'il s'en trouve malheureusement partout. On les gagne par toute sorte de promesses, puis on les fait parler, et, quand ils savent écrire, ils signent l'acte d'adhésion au nom de tous les autres habitans du village que l'on n'a même pas consultés, et qui le plus souvent n'ont aucune connoissance de toutes ces menées.

Ailleurs, on se contente de réclamer une signature par laquelle on atteste que l'on a été engagé à passer dans les rangs de l'Eglise grecque. On ne dit pas que l'on a refusé d'y consentir; la simple invitation suffit pour prouver que l'on a *volontairement* changé de religion, et le clergé catholique est obligé de se régler en conséquence. Que souvent l'on ait recours aux menaces, à toute espèce d'insinuations et même à des voies de fait, c'est ce qu'il est facile d'imaginer.

Ce sont les prêtres Grecs-unis apostats, qui, dans ces occasions, se montrent les serviteurs les plus zélés et les plus actifs du gouvernement. Les remords de conscience les poussent à des actions pareilles. Les véritables ecclésiastiques russes sont généralement plus humains et moins remuans que ces apostats.

C'est de cette manière que, dans les paroisses d'Uswiat, de Druha, de Bialinicze, plusieurs milliers de personnes, j'ignore les noms, ont été violemment arrachées à l'Eglise catholique. Un prêtre catholique, qui oseroit leur administrer encore les sacremens, seroit immédiatement suspendu, si toutefois il ne s'attiroit point des peines plus graves, ce qui a déjà eu lieu souvent.

On se demandera peut-être pourquoi les catholiques ne protestent pas contre de semblables violences? pourquoi les évêques gardent le silence? pourquoi ils ne portent pas tous ces faits à la connoissance de l'empereur? A la première de ces questions, on peut répondre que, devant un pouvoir absolu et illimité, des protestations et des remontrances ne mèneroient à rien; quant à la seconde, je préfère différer ma réponse.

On dit que les évêques apostats Lushinski et Lubko ont fait, ainsi que leurs consistoires, de tels excès de boisson, que la vie de

Digitized by Google

Lubko est en danger. Je n'ai rien à dire de Simaszko, ancien évêque catholique, et actuellement archevêque schismatique de Wilna : il attend encore le jugement de Dieu. (*Sion.*)

ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE GAND DANS L'AFFAIRE DE BROGLIE, RENDU LE 7 AOUT 1841.

La Cour,

Vu les art. 16, 92, 93, et 94 de la constitution de la Belgique et les art. 165 et 167 de la loi fondamentale des Pays-Bas;

Attendu que la demande des appelans a pour objet quatre années six mois et vingt jours de traitement, dû à leur auteur, feu le prince de Broglie, comme évêque de Gand ; — que les ministres du culte catholique n'étant pas dépositaires d'une portion de l'autorité publique, n'ont pas le caractère d'agent ou de fonctionnaire de l'état, et que les traitemens même sous le gouvernement des Pays-Bas, étoient une dette de l'état, garantie par le concordat de 1801 ;

Qu'ainsi l'objet de la demande, considéré dans sa nature, est un droit civil de la compétence des tribunaux, d'après les art. 92 et suivans de la Constitution;

Attendu qu'il est indifférent que les faits à raison desquels on réclame le paiement se soient passés sous l'empire de la législation antérieure à la Constitution de la Belgique, à laquelle il faudroit se référer pour savoir si l'autorité judiciaire étoit compétente: qu'une loi qui règle la compétence ne donne à personne un droit acquis;

Que dans la supposition que la compétence vienne à changer, le justiciable doit varier son action et l'introduire dans la forme prescrite par la loi nouvelle et devant l'autorité actuellement compétente pour en connoître;

Que la considération des faits et les soutènemens avancés par l'état intimé pourront seulement être invoqués lors de la discussion du fond;

Attendu qu'il en est nommément ainsi de l'objection tirée du conflit élevé et maintenu par arrêté du 22 février 1827 et de l'arrêté du 31 octobre 1822, par lequel la prétention des héritiers de Broglie auroit été réduite en partie et écartée pour le restant et qu'il y auroit chose jugée sur la demande actuellement portée devant la cour ;

Qu'il est évident que ces arrêtés touchent le fond de la cause et ne résolvent pas la question de la compétence ;

Quant à l'évocation : Attendu qu'elle ne peut avoir lieu dans l'état actuel de la contestation, des conclusions pertinentes au fond n'ayant pas été prises ni rencontrées de part et d'autre ;

Digitized by Google

Par ces motifs, la Cour,

Oui M. Ganser, procureur-général, dans son avis conforme, met le jugement dont appel au néant, émendant, déclare que le premier juge étant compétent, renvoie la cause et les parties devant le tribunal de Bruges, condamne l'intimé aux dépens des deux instances, ordonne la restitution de l'amende.

MISSIONS CATHOLIQUES EN AFRIQUE.

Nous abordons des plages maudites : après quatre mille ans, il semble que l'anathème du patriarche y pèse encore, et l'héritage de Cham n'a pas cessé d'être une terre d'esclavage et d'infidélité. Cependant, la grâce qui descendit du Calvaire pour couvrir le monde d'un flot purificateur, devoit aussi laver l'opprobre de l'Afrique. Et ne diroit-on pas en effet que des jours meilleurs vont se lever sur elle, quand la parole du Vatican s'élève avec solennité contre la traite des noirs, quand des évêques envoyés de Rome vont planter leur tente apostolique aux trois extrémités du continent : Alger, Alexandrie et le Cap de Bonne-Espérance? Ces actes qui entourent d'une nouvelle gloire le mémorable pontificat de Grégoire XVI, rouvriront les annales de l'Eglise africaine, interrompues par quatorze siècles. Espérons qu'elles seront dignement continuées, et que ces multitudes d'hommes entassées de l'un à l'autre tropique, dont trafiquoient, comme d'un vil bétail, des navigateurs mercenaires, viendront grossir le troupeau choisi du bon Pasteur.

1. *Evêché d'Alger.* On sait quelle série d'événements illustres a donné un évêque à la ville des pirates. Trois cents lieues de côtes sur une profondeur illimitée mesurent ce diocèse peuplé de quinze cent mille infidèles. Le prélat qui en a reçu l'honorable charge la partage avec un clergé de 25 prêtres, insuffisant pour le nombre et l'étendue des besoins. 8 églises et 7 chapelles, construites ou en construction, offrent au culte un abri insuffisant; sept ou huit localités importantes attendent encore qu'on y érige un autel. Un petit séminaire, deux hospices pour les orphelins de chaque sexe, trois écoles de garçons, cinq écoles de filles, une salle d'asile, une société de charité, un hopital indigène, des religieuses qui se répandent dans les maisons des indigènes et jusque dans les camps des Bédouins et des Kabayles pour y porter avec les secours de la médecine le baume de leurs pieuses paroles : telles sont les institutions écloses en moins de dix-huit mois sur ce terrain aride où la foi a mis le pied. 130 protestants convertis sont les prémices de ces travaux. 29,000 colons français, espagnols, italiens, allemands forment, la population catholique. Il faut ajouter une armée de 45,000 hommes, dont les sentiments religieux se raniment en présence du péril, et sollicitent d'eux-mêmes l'intervention fréquente du saint ministère.

Digitized by Google

2° *Vicariat apostolique d'Egypte.* Ce titre est de création récente. La juridiction de l'évêque résidant à Alexandrie s'étend sur la population franque de cette ville et de la Basse-Egypte tout entière. Les Grecs Melchites, qui s'y trouvent au nombre de 4 000, forment un corps à part, relevant du Patriarche d'Antioche. — Les missions de la Haute-Egypte sont desservies par les RR. PP. Mineurs réformés. Ils ont un hospice au Caire, et, dans l'intérieur du pays, 6 stations dont chacune est occupée par un ou deux prêtres. Leur présence soutient la fidélité des Coptes-unis.

3. *Vicariat apostolique des Coptes.* La nation Copte, seul débris qui reste encore des vieux Egyptiens, après tant de siècles et d'invasions, professe l'hérésie eutychienne. Cependant douze ou quinze mille âmes reconquises par le zèle des missionnaires forment une communauté catholique qui se conserve et se multiplie sous la conduite d'environ 30 prêtres et d'un évêque résidant au Caire. Cette pauvre, mais respectable église, a conservé sa lithurgie nationale. La population totale de l'Egypte est de trois millions d'âmes.

4. *Vicariat apostolique du cap de Bonne-Espérance.* La domination anglaise, en succédant sur ce point à celle des Hollandais, y proclama la tolérance civile de tous les cultes. Le nom du faux prophète y est invoqué dans quatorze mosquées. Le protestantisme s'y énorgueillit du nombre et de la beauté de ses temples. Au contraire, les deux mille catholiques français et irlandois, répandus dans la ville du Cap et les vastes campagnes dont elle est entourée, sont dépourvus des ressources nécessaires pour le plus humble entretien du culte et du clergé, au milieu de la cherté excessive de toutes choses. Quatre prêtres partagent avec Mgr. l'évêque Collier, nommé depuis peu d'années, les privations de la vie apostolique et les peines inséparables d'un premier établissement. Une église et trois chapelles, dont une provisoirement louée, une école enfin, sont les seules fondations que la rigueur des temps ait permises.

Il faut compter en outre, pour l'Afrique, le vicariat apostolique de l'Ile-de-France, et deux préfectures apostoliques, celle de Tunis et celle d'Abyssinie.

En dehors des pays de missions, et sur les côtes d'Afrique ou dans les îles adjacentes, l'Eglise compte plusieurs évêchés et de nombreux fidèles: — I. Possessions espagnoles: 1° *Evêché de Ceuta* comprenant avec la ville de ce nom les autres présidios enclavés au royaume de Maroc. 2° *Evêché de Christophe de Lagune* dans l'île de Ténérife. 3° *Evêché de Canaries* dans l'île de Palmas. En tout 208.000 catholiques. II. Possessions portugaises: 1° *Evêché de Funchal* dans l'île de Madère. 2° *Evêché de San-Iago* pour l'archipel du Cap-Vert. 3° *Evêché de San-Thome* dans l'île de ce nom. 4° *Evêché d'Angola* sur la côte de Tongo. 5° Les comptoirs de Mozambique, Mesuril, etc. En tout 1,400.000 âmes, dont la moitié peut-être catholique. III. Possessions françaises

Digitized by Google

1° Le Sénégal. 2° L'île Bourbon, environ 85,000 catholiques administrés par les prêtres du séminaire du Saint-Esprit. IV. *Evêché de Tanger*, vacant depuis longues années; quelques religieux assistent le petit nombre d'Européens fixés à Tanger et à Maroc. — Total général pour l'Afrique, en y comprenant les missions: 13 évêchés ou vicariats, 1,181,000 catholiques.

(*Mélanges religieux de Montréal.*)

LETTRE D'ADIEU DE MGR ANTONUCCI AUX FIDÈLES DE LA HOLLANDE.

(Traduction.)

Antoine Antonucci, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége, évêque nommé de Monte-Feltre, Camérier honoraire de Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, Vice-Supérieur de la Mission hollandaise et chargé d'affaires du Saint-Siége près de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas,

A tous les fidèles qui lui sont soumis, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Le Saint-Père Grégoire XVI ayant eu la bonté de m'appeler au siége épiscopal de Monte-Feltre, situé dans les Etats de l'Eglise, et de me confier, par cette nomination, le soin d'un autre troupeau, je me vois forcé de vous faire mes adieux, et cette pensée me touche. Loin de ma patrie, j'ai demeuré onze ans au milieu de vous, et mes relations de Vice-Supérieur avec cette importante mission, m'ont mis en état de vous connoître et de vous apprécier comme vous le méritez. Votre foi vive, votre vertu, vos sentimens religieux et votre attachement réel à la Chaire de Pierre, le Prince des Apôtres, m'ont souvent ému; c'est pourquoi votre souvenir ne s'effacera jamais de mon esprit; c'est pourquoi je n'aurai garde de vous oublier au milieu de mon nouveau troupeau, mais au contraire j'unirai encore mes foibles prières aux vôtres pour la sanctification de vos âmes.

Puisse le Dieu de bonté accorder à mon nouveau troupeau la même protection qu'il vous accorde, cette protection visible dont il m'a fait la grâce de me faire éprouver moi-même les effets, pendant tout le temps que je me suis trouvé comme supérieur au milieu de vous. Priez donc ardemment pour que les fidèles, qui viennent d'être confiés à mes foibles moyens, soient également les élus du Seigneur, et que là aussi je voie régner la paix véritable, la crainte de Dieu et la fidèle observation de ses commandemens. Tels sont mes vœux les plus ardens.

Ne pensez pas toutefois, mes chers enfans en Jésus-Christ, que, par mon éloignement d'ici, j'oublie ceux d'entre vous qui,

Digitized by Google

par leur exemple et par leur zèle, ont su nourrir parmi vous les sentimens de la véritable vertu et de la Religion; je parle de votre clergé, qui est et sera toujours si cher à mon cœur, parce que j'ai appris à le connoître et à l'estimer, ce clergé qui m'a donné tant de marques de vertu, de zèle, de religion et d'attachement au Saint-Siége, et à qui je dois témoigner ma reconnoissance particulière pour la coopération qu'il m'a accordée et pour l'affection dont il m'a donné des preuves à chaque occasion et dont je conserverai à jamais le souvenir.

Et vous, mes très-chers Archiprêtres, qui pendant dix ans avez partagé mon travail et mes soins pour le gouvernement de cette Mission, vous qui m'avez toujours rendu des services si grands, si constans, si fidèles; comment pourrai-je, je ne dis pas vous récompenser (cette récompense vous attend auprès de Dieu dans le ciel), mais vous exprimer ma sincère reconnoissance comme vous le méritez? Recevez ici le témoignage public de mes sentimens de gratitude qui dureront toujours.

Enfin, mes chers enfans en J.-C., je vous recommande de montrer à mon successeur, qui se trouve déjà au milieu de vous, son Excellence Mgr. François Capaccini, Prélat domestique de Sa Sainteté et son internonce près de Sa Majesté le Roi, de lui montrer, dis-je, pendant qu'il remplira provisoirement mes fonctions, le même esprit d'obéissance et de soumission que vous avez toujours montré à mes ordonnances. Mon successeur est un Prélat distingué par ses vertus, par ses talens et par ses services. Il sera votre chef dans cette Mission; que votre obéissance envers lui soit telle que vous le devez à celui que se trouve placé au-dessus de vous.

Dans cet attente, je vous bénis du fond de mon cœur.

Cette lettre sera lue dans toutes les églises de la Mission, le premier dimanche après sa réception.

La Haye le 19 mai 1841.

(*Signé*) A. Antonucci.

Par ordre de S. G. (*Signé*) J. Mesker, secrét.

RÉPONSE DE LA SACRÉE PÉNITENCERIE SUR L'USAGE DU MAGNÉTISME ANIMAL.

Eminentissime Seigneur,

Vu l'insuffisance des réponses données jusqu'à ce jour sur le *Magnétisme animal*, et comme il est grandement à désirer que l'on puisse décider plus sûrement et plus uniformément les cas qui se présentent assez souvent, le soussigné expose ce qui suit à Votre Eminence.

Une personne magnétisée, laquelle est ordinairement du sexe féminin, entre dans un tel état de sommeil ou d'assoupissement,

Digitized by Google

appelé *somnambulisme magnétique*, que ni le plus grand bruit fait à ses oreilles, ni la violence du fer ou du feu, ne sauroient l'en tirer. Le magnétiseur seul, qui a obtenu son consentement (car le consentement est nécessaire), la fait tomber dans cette espèce d'extase, soit par des attouchemens et des gesticulations en divers sens, s'il est auprès d'elle, soit par un simple commandement intérieur, s'il en est éloigné, même de plusieurs lieues.

Alors, interrogée de vive voix ou mentalement sur sa maladie et sur celles de personnes absentes, qui lui sont absolument inconnues, cette magnétisée, notoirement ignorante, se trouve, à l'instant, douée d'une science bien supérieure à celle des médecins : elle donne des descriptions anatomiques d'une parfaite exactitude; elle indique le siége, la cause, la nature des maladies internes du corps humain, les plus difficiles à connoître et à caractériser; elle en détaille les progrès, les variations et les complications, le tout dans les termes propres; souvent elle en prédit la durée précise, et en prescrit les remèdes les plus simples et les plus efficaces.

Si la personne pour laquelle on consulte la magnétisée est présente, le magnétiseur la met en rapport avec celle-ci par le contact. Est-elle absente, une boucle de ses cheveux la remplace et suffit. Aussitôt que cette boucle de cheveux est seulement approchée contre la main de la magnétisée, celle-ci dit ce que c'est, sans y regarder, de qui sont ces cheveux, où est actuellement la personne de qui ils viennent, ce qu'elle fait; et sur sa maladie, elle donne tous les renseignemens énoncés ci-dessus, et cela avec autant d'exactitude que si elle faisoit l'autopsie du corps.

Enfin la magnétisée ne voit pas par les yeux. On peut les lui bander, et elle lira quoi que ce soit, même sans savoir lire, un livre ou un manuscrit qu'on aura placé ouvert ou fermé, soit sur sa tête, soit sur son ventre. C'est aussi de cette région que semblent sortir ses paroles. Tirée de cet état, soit par un commandement même intérieur du magnétiseur, soit comme spontanément à l'instant annoncé par elle, elle paroît complétement ignorer tout ce qui lui est arrivé pendant l'accès, quelque long qu'il ait été : ce qu'on lui a demandé, ce qu'elle a répondu, ce qu'elle a souffert, rien de tout cela n'a laissé aucune idée dans son intelligence, ni dans sa mémoire la moindre trace.

C'est pourquoi l'Exposant, voyant de si fortes raisons de douter que de tels effets, produits par une cause occasionnelle manifestement si peu proportionnée, soient purement naturels, supplie très-instamment Votre Eminence de vouloir bien, dans sa sagesse, décider, pour la plus grande gloire de Dieu, et pour le plus grand avantage des âmes si chèrement rachetées par Notre-Seigneur Jésus-Christ, si, supposé la vérité des faits énoncés, un confesseur ou un curé peut, sans danger, permettre à ses pénitens ou à ses paroissiens :

1° D'exercer le magnétisme animal ainsi caractérisé, comme s'il étoit un art auxiliaire et supplémentaire de la médecine;

Digitized by Google

2° De consentir à être plongés dans cet état de somnambulisme magnétique;

3° De consulter, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, les personnes ainsi magnétisées;

4° De faire l'une de ces trois choses, avec la précaution préalable de renoncer formellement dans leur cœur à tout pacte diabolique, explicite ou implicite, et même à toute intervention satanique, vu que, nonobstant cela, quelques personnes ont obtenu du magnétisme ou les mêmes effets, ou du moins quelques-uns.

Eminentissime Seigneur, de Votre Eminence, par ordre du révérendissime évêque de Lausanne et Genève, le très-humble et très-obéissant serviteur, Jac.-Xavier Fontana, chancelier de la chancellerie épiscopale.

Fribourg en Suisse, palais épiscopal, le 19 mai 1841.

Responsio.

Sacra Pœnitentiaria maturè perpensis expositis, respondendum censet prout respondet: Usum magnetismi, prout in casu exponitur, non licere.

Datum Romæ in S. Pœnitentiaria die 1 julii 1841.

C. Card. Castracane, M. P.
Ph. Pomella, S. P. secretarius.

Vu pour copie conforme à l'original. — Fribourg, le 26 juillet 1841.

Par ordre, J. Peroulaz, secrétaire de l'évêché.

RÉPONSE DU SAINT-SIÉGE

SUR L'OBLIGATION D'APPLIQUER LA MESSE POUR LE PEUPLE, LES JOURS DES FÊTES SUPPRIMÉES OU TRANSFÉRÉES.

Beatissime Pater,

» Episcopus Cenomanensis, in Galliis, Sanctitati Vestræ summâ cum reverentiâ repræsentat quod, ab anno 1803, communis invaserit opinio eos, qui curam animarum habent, missam, pro populo sibi commisso applicare non teneri diebus festorum suppressorum, aut translatorum, virtute indulti apostolici, diei 9 aprilis 1802, idque ex dispositione constitutionis *Cùm nuper* Benedicti XIV, quia tum sublata erat obligatio pro fidelibus missam his diebus audiendi. Nunc autem quidam dicunt felicis memoriæ Pium papam VII voluisse quidem obligationem audiendi missam his diebus supprimere, non verò obligationem eam pro fidelibus applicandi.

» Idcirco dictus Cenomanensis episcopus, pro suâ et parochorum

Digitized by Google

sibi subditorum conscientiæ securitate veritatem circa hoc punctum frequentioris praxis cognoscere cupiens, ad Sanctitatem Vestram cum filiali pietate recurrit, ut absque ullo dubio sciat quid agendum sit. Humiliter igitur expostulat,

» 1° An reipsâ qui curam habent animarum missam pro fidelibus sibi commissis applicare teneantur diebus festorum suppressorum, aut translatorum, virtute indulti apostolici diei 9 aprilis 1802.

» 2° In hypothesi quod teneantur, quid agendum sit pro missis hujusque omissis. »

» Perillustris ac reverendissime Domine, uti frater, relatis SS. Domino nostro per subsecretarium sacræ congregationis concilii adjunctis precibus, datis nomine amplitudinis tuæ, eadem Sanctitas Sua ad amplitudinem tuam præsentes dari, eidemque notificari mandavit juxta resolutiones alias editas ab eàdem S. congregatione concilii, missam pro populo esse à parochis applicandam omnibus diebus festis etiam reductis. Attentis verò peculiaribus circumstantiis, ipsa Sanctitas Sua facultates necessarias et opportunas eidem amplitudini tuæ benignè impertita est condonandi singulis parochis, qui applicationem omiserint, in adimplementum, celebratâ ab unoquoque unicâ missâ, in compensationem præteritarum omissionum. Hæc Sanctitatis Suæ mandata dùm nos per præsentes exequimur, eidem amplitudini tuæ fausta omnia precamur à Domino.

» Amplitudinis tuæ,

» Uti frat. stud.

» *Signé*, P. Card. Polidorius, pro-præfectus.

Romæ, 14 junii 1841. »

GÉOLOGIE.

D'UNE OPINION DE CUVIER SUR LA DEMEURE DE CERTAINS ANIMAUX DU MONDE PRIMITIF ET SUR L'ABSENCE D'OSSEMENS FOSSILES HUMAINS.

[Premier article.]

La géologie offre quelques faits extrêmement importans qu'il seroit difficile d'expliquer jusqu'aujourd'hui et dont plusieurs ne nous semblent pas assez connus. Deux de ces faits vont nous occuper quelques momens; mais pour en donner une meilleure idée à nos lecteurs, nous commencerons par quelques données générales sur la structure de notre globe.

Le sol sur lequel nous marchons et qui est comme l'écorce de la terre, se compose de couches régulières plus ou moins nombreuses d'après les localités. Il résulte des dernières recherches des géologues (1), que ces couches sont au nombre de *seize* et que la plu-

[1] Voir entr'autres le tableau que M. A. de Humbold a tracé pour le grand ouvrage de Cuvier sur les *ossemens fossiles*.

Digitized by Google

part ont des soudivisions qui en portent le nombre total à près de *trente*. Ces couches forment quatre classes principales appelées communément *terrains primitifs*, *terrains intermédiaires ou de transition*, *terrains secondaires*, *terrains tertiaires*.

Les *terrains primitifs* et qui ne forment qu'une couche principale, sont (nous partons du fond pour remonter à la surface) le *granit*, la *gneiss*, les *micaschites*, les *schistes argileux*. On ne connoit rien au-dessous du granit; c'est le noyau du globe ou du moins le fondement de toutes les autres couches. Dans les terrains primitifs, il n'y a point de traces de vie ou de créatures, point de débris d'animaux ou de végétaux.

Les *terrains intermédiaires ou de transition* qui ne forment aussi qu'une couche principale, sont les *calcaires* et les *schistes avec lydienne*. Là commencent à paroître des zoophytes ou animaux-plantes, des mollusques et certains crustacés. Peut-être même y rencontre-t-on des os et des squelettes de poissons.

Les *terrains secondaires* nous présentent huit couches différentes. Nous y trouvons successivement, toujours en remontant, le *porphyre quarzifère*, formation coordonnée de porphyre, de grès rouge et de houille, le *calcaire magnésien* et le *schiste cuivreux*, les *assises arénacées* et les *marnes avec gypse fibreux*, l'*ammonites nodosus*, le *lias marneux*, le *grès blanc*, le *calcaire jurassique*, le *sable ferrugineux*, le *weald clay*, le *sable vert*, la *craie chloritée*, le *tuffeau*, la *craie blanche*. Dans les couches de houille, un peu au-dessus des *terrains de transition*, les troncs de palmiers et de fougères dont elles conservent les empreintes, supposent déjà des terres sèches et une végétation aérienne; cependant on n'y trouve point encore des os de quadrupèdes, pas même de quadrupèdes ovipares. Ce n'est qu'un peu plus haut, dans le *schiste cuivreux*, qu'on en voit les premières traces; et, ce qui est bien remarquable, les premiers quadrupèdes sont des reptiles de la famille des lézards, très-semblables aux grands monitors qui vivent aujourd'hui dans la zone torride. On sait que les monitors sont des animaux d'eau douce (1). Un peu plus haut, dans le calcaire coquiller, on trouve les os d'une très-grande tortue de mer et ceux d'un autre quadrupède ovipare de la famille des lézards de grande taille. Remontant encore au travers des grès qui n'offrent que des empreintes végétales, on arrive aux différentes couches de ce calcaire qui a été nommé calcaire du Jura, parce qu'il forme le principal noyau de cette chaîne. C'est là que la classe des reptiles prend tout son développement et déploie des formes variées et bizarres et des tailles gigantesques. Tels sont entr'autres

[1] Ceci ne paroît pas sans exception, puisque Cuvier soutient que l'énorme monitor, trouvé dans le tuffeau de la montagne de Saint-Pierre près de Maestricht et qui doit avoir eu environ 25 pieds de long, a vécu dans les eaux marines.

Digitized by Google

l'*ichthyosaurus*, ou *poisson-lézard*, le *plesiosaurus* ou *presque-lézard*, le *mégalosaurus* ou *grand lézard*, dont la longueur semble avoir dépassé les 70 pieds, les *ptérodactyles* ou *lézards volans*, des *crocodiles* à museau effilé, etc. Dans la craie même, couche supérieure des *terrains secondaires*, on ne trouve encore que des reptiles, des tortues, des crocodiles et le grand monitor de Maestricht, appelé *mosasaurus* ou *lézard de la Meuse*.

Les *terrains tertiaires* forment *six* couches principales, comprenant l'*argile plastique* et les *molasses*, le *grès à lignites*, le *calcaire grossier*, le *gypse à ossemens*, le *calcaire silicieux*, les *grès et sables de Fontainebleau*, les *formations lacustres avec meulières*, et finalement les *dépôts d'alluvion* qui sont à la surface dans les plaines. La plus basse de ces couches, c'est-à-dire, les argiles et les lignites, ne présente encore que des crocodiles. Ce n'est que dans le calcaire grossier qui repose sur ces argiles qu'on trouve les premiers ossemens de mammifères; encore appartiennent-ils tous à des mammifères marins, à des dauphins inconnus, au genre phoque, aux lamantins, aux dugongs, aux morses. Ce n'est que dans les couches supérieures au calcaire grossier et qui ont dû se former dans des lacs d'eau douce, que la classe des mammifères terrestres commence à se montrer. C'est là que Cuvier a découvert toute cette population inconnue de pachydermes ou d'animaux à cuir épais, ces fameux *palæothériums* à petite trompe, ces *lophiodons*, ces *anoplothériums* et toutes ces autres espèces de genres éteints et qui se rapprochoient plus ou moins de nos tapirs, de nos rhinocéros et de nos chameaux. Là on recueille aussi des troncs de palmiers et beaucoup d'autres de ces belles plantes dont les genres ne croissent plus que dans les pays chauds. Au dessus de cette population détruite, se trouvent de grands dépôts de formation marine, qui forment encore aujourd'hui, à peu de profondeur, la base de nos grandes plaines. Dans ces dépôts on trouve quelques cétacés fort semblables à ceux de nos jours. Immédiatement au dessus se trouvent les couches meubles et superficielles, les couches sablonneuses et limoneuses de tous les pays; et ici l'on rencontre une population d'animaux toute nouvelle, toute différente de ces antiques pachydermes, de ces *palæothériums* et autres genres singuliers. Ce sont des pachydermes gigantesques, des éléphans, des mammouths hauts de 15 à 18 pieds, des mastodontes ou éléphans à dents mammelonnées, des rhinocéros, des hippopotames, accompagnés d'innombrables chevaux et de plusieurs grands ruminans, de carnassiers de la taille du lion et du tigre, etc. En général, le caractère de cette dernière population, même dans l'extrême Nord et sur les bords de la mer Glaciale d'aujourd'hui, ressembloit à celui que la zone torride nous offre maintenant.

Il est à remarquer que toutes ces couches, quelque régulières qu'on puisse les supposer, ne nous apprendroient rien par elles-

Digitized by Google

mêmes sur la structure du globe ni sur les révolutions qu'il a subies. S'il n'y avoit que des terrains, que des stratifications de pierres, de schistes, de houille, de calcaires, de marnes, d'argiles, de craie, de gypses, de grès, de sables, de limon durci, personne ne pourroit soutenir que ces terrains n'ont pas été formés tous ensemble, qu'ils n'ont pas été, depuis le commencement du monde, dans l'état où ils sont aujourd'hui. Cuvier lui-même, le plus illustre des géologistes modernes, présente cette observation et convient que la terre pourroit avoir été formée tout d'un coup avec ses différentes couches. Ce sont les fossiles, et les fossiles seuls, qui nous font juger autrement, qui ont fait naître l'idée de révolutions terrestres, de bouleversemens, de grandes inondations successives. Ce n'est que par analogie que l'on a étendu aux terrains la conclusion que les débris d'animaux et de végétaux semblent fournir directement. Quand on trouve à de grandes profondeurs des ossemens, des troncs d'arbres, des squelettes entiers, on ne sauroit s'empêcher de se dire : Il y a eu un temps où ces êtres se sont trouvés à la surface de la terre, autrement ils n'auroient pu vivre. Donc, les couches schisteuses, marneuses, argileuses qui les couvrent, ne se sont pas toujours trouvées là; donc elles se sont formées successivement.

C'est par un raisonnement du même genre qu'on est conduit, ce semble, à admettre plusieurs époques de formation et plusieurs révolutions. Par exemple, outre les restes d'animaux et de végétaux qu'on trouve enfouis dans les couches régulières de la terre, il y a des cavernes où l'on rencontre ces mêmes ossemens au fond du limon qui les remplit entièrement ou en partie. Et on convient généralement que la destruction des animaux dont les débris reposent dans ces cavernes, est de la même date que celle des animaux qui ont laissé leurs ossemens dans les couches supérieures des terrains tertiaires. Ce sont d'ailleurs les mêmes races, des ours, des hyènes, des éléphans, des félis, des ruminans, etc. Plusieurs de ces cavernes se trouvent dans la chaîne de collines qui bordent la rive gauche de la Meuse dans nos environs, entr'autres à Engis et à Chokier. Cette chaîne se termine aux portes de Maestricht par une sorte de cap. Or voici comme on semble pouvoir raisonner à ce sujet : Ces cavernes sont remplies d'ossemens fossiles; donc elles existoient à l'époque où les animaux auxquels ils appartiennent ont été détruits. Mais sous ces cavernes, à peu de distance de là et dans la même chaîne de collines, il y a des bancs de tuffeau où l'on rencontre les débris d'énormes lézards, de grandes tortues de mer, d'innombrables mollusques, etc. Donc, à l'époque où vivoient ces reptiles et où ils ont été ensevelis, les cavernes dont il s'agit et qui les couvrent, n'existoient pas encore. La population des cavernes et la population du tuffeau sont donc de deux époques différentes; il y a eu deux révolutions du globe, deux bouleversemens, deux grandes inondations pour les détruire.

Digitized by Google

On voit par ces exemples de quelle importance est l'étude des fossiles. C'est le pivot et la base de toute la science géologique, et sans eux nous ne voyons pas quel point d'appui resteroit à la théorie de la terre.

Venons maintenant à l'objet particulier de ces réflexions.

On a vu plus haut que la population animale, détruite par la dernière inondation, et dont les débris se trouvent dans les terrains meubles et les cavernes des contrées où nous habitons, est bien différente des animaux qui vivent autour de nous aujourd'hui. Outre les pachydermes, les carnassiers et les ruminans dont les genres paroissent s'acclimater partout, ce sont des éléphans, des rhinocéros, des hippopotames, des hyènes, des félis dont les analogues ne vivent aujourd'hui que dans la zone torride. Il en est de même des reptiles, de ces monitors, de ces crocodiles, de ces trionyx, de ces émydes qu'on rencontre dans les couches de nos terrains secondaires, dans le schiste cuivreux, dans le calcaire jurassique et dans la craie; les espèces vivantes qui se rapprochent le plus de ces races perdues, habitent toutes sans exception des pays chauds. Cette observation semble même pouvoir s'appliquer aux habitans des mers. Il résulte en effet des recherches de Cuvier, que les mammifères marins, recueillis dans nos couches, et dont il a été possible de caractériser les espèces, ne sont pas moins différens de ceux qui habitent nos côtes aujourd'hui que les mammifères terrestes fossiles, et même que la plupart de ces cétacés fossiles diffèrent sensiblement de tous ceux qui ont été observés jusqu'à ce jour vivans dans les différentes mers (1). Tels sont entr'autres les *ziphius* qui ne sont ni tout-à-fait des baleines, ni tout-à-fait des cachalots, ni tout-à-fait des hypéroodons.

Ce phénomène si extraordinaire et en même temps si général n'a pu manquer de fixer l'attention des savans dès qu'il a pu être constaté. De là toutes ces hypothèses sur le changement de température dans nos contrées et sur le refroidissement successif du globe.

Pour mieux faire comprendre le fait à nos lecteurs, restreignons-nous pour le moment et ne parlons que d'une seule de ces espèces. Des milliers d'éléphans (1), nous assure-t-on, se trouvent enterrés dans nos terrains meubles, depuis l'Espagne jusqu'aux bords de la mer Glaciale, ainsi que dans toute l'Amérique septentrionale; en sorte que ce genre étoit répandu des deux côtés de l'Océan, si toutefois l'Océan existoit dans ce temps-là à la place où il est aujourd'hui, et justement dans les contrées boréales. Car cette multitude d'ossemens qu'il y a laissés, fait croire qu'il y a demeuré

---

[1] *Recherches sur les ossemens fossiles*, tome VIII, p. 325 de l'édition de Paris 1834-1835.

[2] *Elephas primigenius* de Blumenbach, appelé *mammouth* chez les Russes.

Digitized by Google

et non pas que tous ces cadavres y ont été transportés des pays chauds. En Sibérie on en a trouvé des individus avec leur chair, leur peau et leurs poils, qui étoient demeurés gelés depuis la dernière catastrophe du globe. Leurs énormes défenses sont si bien conservées dans ces pays froids, qu'on les emploie aux mêmes usages que l'ivoire frais.

Cuvier, dans son *Discours sur les révolutions du globe*, discours qui est une sorte de résumé de ses admirables *Recherches*, se sert de ce fait pour prouver que les bouleversemens terrestres ont été subits, et il fait observer que, si ces grands pachydermes n'eussent été gelés aussi-tôt que tués, la putréfaction les auroit décomposés. « Et d'un autre côté, dit-il, *cette gelée éternelle n'occupoit pas auparavant les lieux où ils ont été saisis; car ils n'auroient pas pu vivre sous une pareille température. C'est donc le même instant qui a fait périr les animaux, et qui a rendu glacial le pays qu'ils habitoient.* Cet événement a été subit, instantané, sans aucune gradation, etc. »

Cela est bien précis et bien positif, et il en résulteroit que nos contrées boréales étoient, avant le dernier grand cataclysme, aussi chaudes que l'Inde l'est aujourd'hui. Mais d'où leur venoit cette chaleur? Probablement de l'intérieur de la terre qu'il faut supposer en fusion. Encore cela n'expliqueroit-il pas la soudaineté de l'événement.

Mais, ce qui nous a paru remarquable, Cuvier, dans le corps de son grand ouvrage, n'exprime nulle part la même opinion. Au contraire le changement de température lui paroît peu vraisemblable, et voici ses remarques. Ces éléphans étoient couverts d'une laine grossière et rousse et de longs poils roides et noirs qui leur formoient une crinière le long du dos; Cuvier a vu cette laine et ces poils de ses propres yeux. En parlant donc de cette fourrure dans son 2me. vol. pag. 231, il dit: « Par conséquent il n'est pas douteux que l'éléphant fossile, tel qu'il se trouve en Sibérie, *avoit une fourrure d'animal de pays froids.* » Un peu plus loin p. 237, il s'exprime ainsi: « On est certain qu'au moins une partie des individus (de ces éléphans) portoient deux sortes de poils, savoir une laine rousse, grossière et touffue, et des crins roides et noirs, qui, sur le cou et l'épine du dos, devenoient assez longs pour former une espèce de crinière. *Ainsi non seulement il n'y a rien d'impossible à ce qu'elle ait pu supporter un climat qui feroit périr celle des Indes; il est même probable qu'elle étoit constituée de manière à préférer les climats froids.* Ses os se trouvent pour l'ordinaire dans les couches meubles et superficielles de la terre, et le plus souvent dans les terrains d'alluvion qui remplissent le fond des vallées ou qui bordent les lits des rivières. Ils n'y sont presque jamais seuls, mais pêle-mêle avec les os d'autres quadrupèdes de genres connus, comme rhinocéros, boeufs, antilopes, chevaux, et souvent avec des débris d'animaux marins, tels que

Digitized by Google

coquillages ou autres, dont une partie se sont même attachés dessus..... les couches qui recouvrent les os d'éléphans ne sont pas d'une très-grande épaisseur ; presque jamais elles ne sont d'une nature pierreuse. Ils sont rarement pétrifiés, et l'on ne cite qu'un ou deux exemples où il y en ait eu d'incrustés dans la pierre, coquillère ou autre; souvent ils sont simplement accompagnés de nos coquilles communes d'eau douce..... Tout paroît donc annoncer que la cause qui les a enfouis est l'une des plus récentes qui aient contribué à changer la surface du globe. C'est néanmoins une cause physique et générale: les ossemens d'éléphans fossiles sont en trop grand nombre, et il y en a dans trop de contrées désertes et même inhabitables, pour que l'on puisse soupçonner que ces animaux y aient été conduits par les hommes. Les couches qui les contiennent et celles qui sont au dessus d'eux montrent que cette cause étoit aqueuse ou que ce sont les eaux qui les ont recouverts, et dans beaucoup d'endroits ces eaux étoient à peu près les mêmes que celles de la mer d'aujourd'hui, puisqu'elles nourrissoient des êtres à peu près semblables.

» Mais ce ne sont pas les eaux qui les ont transportés où ils sont. Il y a de ces ossemens à peu-près dans toutes les contrées que les naturalistes ont parcourues. Une irruption de la mer qui les auroit apportés seulement des lieux que l'éléphant des Indes habite maintenant, n'auroit pu les répandre aussi loin, ni les disperser aussi également.... De plus ces os ne sont point roulés : ils conservent leurs arrêtes, leurs apophyses; ils n'ont point été usés par le frottement; très-souvent les épiphyses de ceux qui n'avoient point encore pris leur accroissement complet y tiennent encore, quoique le moindre effort suffise pour les détacher : les seules altérations que l'on y remarque viennent de la décomposition qu'ils ont subie par leur séjour dans la terre. On ne peut pas non plus se représenter que les cadavres entiers aient été transportés violemment. A la vérité, dans ce cas, les os seroient restés intacts; mais ils seroient aussi restés rassemblés et ne seroient pas épars. Les coquilles, les millépores et les autres productions marines qui se sont fixés sur quelques-uns de ces os, prouvent d'ailleurs qu'ils sont restés au moins quelque temps déjà dépouillés et séparés au fond du liquide qui les recouvroit. Les os d'éléphans étoient donc déjà dans les lieux où on les trouve, lorsque le liquide est venu les recouvrir. Ils y étoient épars comme peuvent l'être dans notre pays les os des chevaux et des autres animaux qui l'habitent, et dont les cadavres sont répandus dans les champs. Tout rend donc extrêmement probable que les éléphans qui ont fourni les os fossiles, habitoient et vivoient dans les pays ou l'on trouve aujourd'hui leurs ossemens. Ils n'ont donc pu y disparoître que par une révolution qui a fait périr tous les individus existans alors, ou par un changement de climat qui les a empêchés de s'y propager. Mais quelle qu'ait été cette cause, elle a dû être subite. Les os et l'ivoire, si parfaitement

Digitized by Google

conservés dans les plaines de la Sibérie, ne le sont que par le froid qui les y congèle, ou qui en général arrête l'action des élémens sur eux. Si ce froid n'étoit arrivé que par degrés et avec lenteur, ces ossemens, et à plus forte raison les parties molles dont ils sont encore quelquefois enveloppés, auroient eu le temps de se décomposer comme ceux que l'on trouve dans les pays chauds et tempérés. Il auroit été surtout bien impossible qu'un cadavre tout entier, tel que celui que M. Adams a découvert, eût conservé ses chairs et sa peau sans corruption, s'il n'avoit été enveloppé immédiatement par les glaces qui nous l'ont conservé. Ainsi toutes ces hypothèses d'un refroidissement graduel de la terre, ou d'une variation lente, soit dans l'inclinaison, soit dans la position de l'axe du globe, tombent d'elles-mêmes. »

A la page 245 du même volume, M. Cuvier, en parlant d'une opinion de M. Jean-André Deluc, publiée en 1822 dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, dit encore : « *Néanmoins je ne pense pas qu'il y ait des preuves d'un changement de climat. Les éléphans et les rhinocéros de Sibérie étoient couverts de poils épais et pouvoient supporter le froid aussi bien que les ours et les argalis ;* et les forêts dont ce pays est couvert à des latitudes fort élevées, leur fournissoient une nourriture plus que suffisante. »

Enfin, dans le 3e vol. p. 423, M. Cuvier présentant le résultat géologique de la première partie de son ouvrage, termine ce resumé par les lignes suivantes : « Avant cette catastrophe, ces animaux vivoient donc dans les climats où l'on déterre aujourd'hui leurs os; cette catastrophe y a recouvert de nouvelles couches les os qu'elle a trouvés épars à la surface; elle a tué et enfoui les individus qu'elle à atteints vivans, et comme on n'en trouve plus ailleurs des mêmes espèces, il faut bien qu'elle en ait anéanti entièrement les races. Les parties septentrionales du globe nourrissoient donc autrefois des espèces appartenant aux genres de l'*éléphant*, de l'*hippopotame*, de l'*élasmothérium* et du *tapir*, ainsi qu'à celui du *mastodonte*, genres dont les uns n'ont plus aujourd'hui d'espèces que dans la zone torride, et dont les autres n'en ont nulle part. Cependant rien n'autorise à croire que les espèces de la zone torride descendent de ces anciens animaux du nord qui se seroient graduellement ou subitement transportés vers l'équateur. Elles ne sont pas les mêmes; et nous savons, par l'examen des plus anciennnes momies, qu'aucun fait constaté n'autorise à croire à des changemens aussi grands que ceux qu'il faudroit supposer pour une semblable transformation, surtout dans des animaux sauvages. *Il n'y a pas non plus de preuve rigoureuse que la température du nord ait changé depuis cette époque.* Les espèces fossiles ne diffèrent pas moins des espèces vivantes que certains animaux du nord ne diffèrent de leurs congénères du midi : l'*isatis* de Sibérie (*canis lagopus*), par exemple, du chacal de l'Inde et de l'Afrique (*canis aureus*). *Elles ont donc pu appartenir à des climats beaucoup*

Digitized by Google

plus froids. Il y a même pour quelques-unes de ces espèces des preuves qu'elles étoient destinées à vivre dans le nord, puisqu'elles portoient, comme tous les animaux du nord, deux sortes de poils et une laine près de la peau. »

Voilà tous les passages relatifs à cette matière que nous avons trouvés dans les dix volumes des *Recherches sur les ossemens fossiles*. (1) Il en résulte, comme on voit, que Cuvier ne croyoit pas ou du moins avoit peine à croire à un changement de température dans nos contrées du nord, et que les animaux antédiluviens qu'on y trouve et dont les congénères habitent aujourd'hui la zone torride, lui paroissent avoir eu les qualités nécessaires pour vivre dans des pays froids et même sous des latitudes très-élevées. Et d'un autre côté, il dit, dans son *Discours sur les révolutions du globe*, que *cette gelée éternelle n'occupoit pas auparavant les lieux* où ces grands pachydermes *ont été saisis*, et que ces animaux *n'auroient pu vivre sous une pareille température.*

Il semble donc prouvé que le célèbre naturaliste, généralement si exact et si bien d'accord avec lui-même, s'est contredit sur ce point important et qu'il n'avoit pas d'opinion bien arrêtée.

Du reste, de nouvelles découvertes semblent de nature à modifier encore le fait même sur lequel Cuvier argumentoit et à révoquer en doute la généralité du phénomène. Est-il certain que l'éléphant, le rhinocéros, l'hyène, le lion, le renne, le glouton habitoient autrefois les lieux où l'on trouve aujourd'hui leurs ossemens? On peut l'admettre jusqu'à certain point, puisque l'on voit, par la fourrure des éléphans fossiles de Sibérie, que la nature prévoyante sait varier ses dons d'après les besoins des êtres. Et ne voyons-nous pas de nos propres yeux, dans les contrées où nous éprouvons alternativement de grands froids et des chaleurs assez vives, que la plupart de nos animaux tant domestiques que sauvages ont une fourrure d'été et une fourrure d'hiver, que nos chevaux et nos vaches ont des poils courts dans une saison et des poils plus longs dans une autre? Les témoignages historiques nous apprennent d'ailleurs que, quant aux animaux sauvages, quelques races se sont

---

[1] Dans le 7e vol. pp. 518 et 523, l'auteur rappèle néanmoins encore ce qu'il a cherché à établir dans les vol. 2 et 3; c'est en présentant son résumé général sur les ruminans et les carnassiers. Les brèches osseuses et les cavernes à ossemens, où l'on trouve pêle-mêle les ossemens d'animaux dont les analogues se rencontrent aujourd'hui sous des latitudes opposées, tels que le *renne* et le *rhinocéros*, le *tigre* et le *lagomys*, l'*aurochs* et l'*éléphant*, lui fournissent l'occasion de parler encore de la demeure des races perdues et de citer de nouveaux faits à l'appui de l'opinion, que « les espèces de grands pachydermes dont on trouve les os dans les terrains meubles, habitoient des climats froids et tempérés, et vivoient dans les lieux mêmes où elles ont été enterrées, sans que ces lieux aient éprouvé de grands changemens dans leur température. »

Digitized by Google

retirées peu à peu de certaines contrées qu'elles occupoient anciennement. On sait par exemple que, du temps des Grecs, le lion a infesté la Macedoine, tandis qu'aujourd'hui il devient rare même au nord de l'Afrique. Les grands de Rome à la fin de la république et plus tard les empereurs firent paroître jusqu'à 300 et même jusqu'à 600 lions à la fois dans l'amphithéâtre. On auroit bien de la peine peut-être à réunir maintenant la dixième ou la vingtième partie de ces animaux. On sait encore que l'aurochs ou bison habitoit anciennement plus à l'ouest qu'à présent, et que l'urus ou boeuf sauvage a existé en Allemagne et même en France jusque sous les rois Mérovingiens. Sans doute c'est l'homme, c'est l'influence de la civilisation qui opère ce changement dans l'habitation des animaux; mais cela prouve cependant que, si telles races se trouvent aujourd'hui confinées dans des limites qu'elles ne franchissent plus, il ne s'ensuit pas rigoureusement que ce soit par une nécessité de leur nature ni que leur organisation soit incapable de subir quelques modifications sous ce rapport.

Mais, disons-nous, des faits récens font douter que les nombreux animaux soit de la zone torride soit de la zone glaciale, dont on recueille les ossemens fossiles dans nos contrées, aient tous réellement vécu aux lieux qui cachent leurs dépouilles. L'expérience est à nos portes, et à quelques pas d'ici des monumens précieux du monde primitif nous fournissent de curieux renseignemens sur cette matière. La province de Liége recèle une multitude de cavernes à ossemens et à brèches osseuses qui ont été visitées et explorées avec soin depuis peu d'années, et l'examen scientifique de ces antiques restes a produit des résultats qui ne confirment pas toutes les conclusions de Cuvier et d'autres grands géologues. Les journaux se sont, dans le temps, occupés de ces découvertes d'après des ouï-dire; mais les faits réels semblent peu connus, et jusqu'aujourd'hui du moins nous ne voyons pas qu'on en comprenne bien l'importance. Les personnes qui voudroient les connoître dans tous leurs détails, devroient recourir à l'ouvrage où ils sont exposés et représentés avec soin, c'est-à-dire, aux *Recherches sur les ossemens fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége*, par le docteur P.-C. Schmerling, membre de plusieurs sociétés savantes, 2 vol. in-4to., accompagnés d'un volume in-fol. oblong contenant 74 planches lithographiées d'après grandeur naturelle, Liege 1833-1834 chez Collardin. Mais le nombre de ces personnes sera toujours infiniment petit, et les hommes d'étude même ne se donneut pas généralement la peine de lire et d'examiner de semblables travaux. Pour nous, qui avons analysé les recherches de feu M. Schmerling pour notre propre usage et dans les relations qu'elles peuvent avoir avec l'étude de l'homme, nous allons nous en servir pour éclaircir les deux points qui font l'objet de ces réflexions.

Le nombre des cavernes à ossemens trouvées dans notre province et visitées par feu M. le docteur Schmerling, monte à près

Digitized by Google

de 40. Elles se trouvent sur les rives de la Vesdre comme sur celles de la Meuse, à Goffontaine, à Fond-de-Forêt, à Chokier, à Engis, à Engihoul, à Huy, etc. Le plus souvent il y en a plusieurs dans le même endroit, et chaque caverne se compose ordinairement d'un certain nombre de boyaux et de compartimens. Les unes sont entièrement remplies de limon, les autres ne le sont qu'en partie. Ce limon est le même que celui qui couvre les montagnes voisines. La hauteur du limon diffère d'après le plus ou moins d'élévation des cavernes à partir du fond des vallées ou du lit des rivières. La surface du limon est horizontale, et les ossemens sont au fond, tous couchés horizontalement aussi. Le limon est le plus souvent recouvert d'une couche très-compacte de stalagmites, c'est-à-dire, d'un concrétion pierreuse qui s'est formée en mammelons par la chûte des sucs lapidifiques; en sorte que l'air et l'humidité ne peuvent y pénétrer; et c'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer la conservation des débris fossiles qui gisent au fond.

Ces ossemens appartiennent généralement aux mêmes animaux que ceux qu'on trouve dans les couches de nos terrains meubles. Ceux de plusieurs espèces d'ours y dominent cependant. Tout est pêle-mêle et sans ordre. Rarement quelques parties d'un même animal se trouvent ensemble. A côté d'une dent, on rencontre une phalange, ou un os du carpe, ou du tarse, du métacarpe, etc. Un astragale, un calcanéum et des os du métatarse gisent à côté ou sont contenus dans les restes d'un crâne; des vertèbres, des côtes accompagnent des demi-mâchoires. Ce mélange bizarre s'observe aussi quant aux espèces. Les herbivores, les carnassiers, les rongeurs sont confondus. Les débris de l'ours, du rhinocéros, du l'hyène, du lion, de l'éléphant, du cheval, du boeuf, du cerf, du renne, de la taupe, de la musaraigne sont mêlés de cent manières différentes.

Rarement on recueille des os d'une certaine dimension bien entiers. Les plus longs ont généralement perdu une ou deux extrémités. La plupart ont leurs bouts arrondis; beaucoup sont arrondis en tout sens et présentent toutes les marques de fossiles roulés. D'ailleurs la quantité de fragmens qu'on retire d'une même caverne, montre quels frottemens et quelle violence ils ont dû subir pour être réduits en débris d'une si petite dimension et pour y entrer. M. Schmerling n'a jamais trouvé un seul os qui portât des marques d'une morsure quelconque ou d'avoir été rongé, pas même d'un ruminant, d'un cheval etc.

Il conclut de tous ces faits que ces ossemens n'ont pu être amenés dans ces souterains que par les eaux et que la plupart ont été amenés de loin; et à cet égard il se trouve en opposition avec Cuvier et d'autres géologues qui se sont aussi occupés des cavernes à ossemens. Cuvier pense que les hyènes, les ours, les lions ont habité ces cavernes et que ce sont eux qui y ont apporté les ruminans dont ils faisoient leur proie et dont on y trouve les restes.

Digitized by Google

« On ne peut guère imaginer, dit-il, que trois causes générales qui pourroient avoir placé ces os en telle quantité dans ces vastes souterrains (il parle des grandes cavernes de Kirkdale, Gaylenreuth etc) : ou ils sont les débris d'animaux qui habitoient ces demeures et qui y mouroient paisiblement; ou des inondations et d'autres causes violentes les y ont entraînés; ou bien enfin ils étoient enveloppés dans des couches pierreuses dont la solution a produit ces cavernes, et ils n'ont point été dissous par l'agent qui enlevoit la matière de ces couches. — Cette dernière cause se réfute, parce que les couches dans lesquelles les cavernes sont creusées ne contiennent pas d'os; la seconde, par l'intégrité des moindres éminences des os, qui ne permet pas de croire qu'ils aient été roulés; car si quelques os sont usés, comme l'a remarqué M. Buckland, ils ne le sont que d'un côté, ce qui prouveroit seulement que quelque courant a passé sur eux et dans le dépôt où ils sont. On est donc obligé d'en revenir à la première supposition, quelques difficultés qu'elle présente de son côté, et de dire que ces cavernes servoient de retraites aux animaux carnassiers; qu'ils y entraînoient pour les dévorer les animaux dont ils faisoient leur proie ou les parties de ces animaux. Les pierres roulées qui s'y rencontrent, les traces de détrition observées sur quelques os, n'annoncent tout au plus que des courans passagers (1). »

M. Schmerling, malgré tout son respect pour Cuvier et Buckland, trouve cette opinion insoutenable, et il ne peut l'attribuer qu'à un défaut de recherches et d'examen. Il pense que leurs observations ont été incomplètes et trop peu nombreuses. Quant à Cuvier personnellement, il ne paroît pas qu'il ait visité lui-même ces cavernes. M. Schmerling au contraire a tout vu et examiné de ses propres yeux, et il a consacré trois ans entiers à ces recherches. « Quiconque, dit-il, auroit fait des fouilles aussi nombreuses que celles que j'ai entreprises depuis trois ans, se verroit convaincu qu'il n'y a que le dépôt par les eaux qui puisse expliquer d'une manière raisonnable ce phénomène. »

Il fait observer, 1° que la terre qui entoure ces ossemens n'est pas purement animale, mais que c'est une terre argileuse, souvent pure, et la même que celle qui couvre les sommités des collines calcaires; que parfois les os décomposés en forme de poudre sont les seules parties animales que l'on rencontre dans cette terre; 2° que plusieurs cavernes, telles que celles de Chokier, d'Engihoul, de Huy etc. n'ont pu permettre aux ours ni aux hyènes de s'y retirer; qu'un ours d'une grandeur aussi considérable que l'étoient ceux dont il y a recueilli les débris, n'auroit pu s'y mouvoir; 3° que si ces animaux y avoient vécu et y étoient morts successivement, il faudroit qu'on y trouvât leurs squelettes presque complets, tandis qu'au contraire, comme nous l'avons dit plus haut,

(1) *Recherches sur les ossemens fossiles*, t. VII, p. 157.

Digitized by Google

rarement les os d'un même individu se rencontrent à la même place; 4° qu'un grand nombre de ces os sont arrondis en tout sens et ont été roulés long-temps avant d'y avoir été déposés; 5° que finalement on trouve au milieu d'eux des restes d'animaux marins, de poissons, de coquilles d'eau douce, d'hélix terrestres, de bélemnites, etc.

Il seroit difficile, ce semble, de réfuter ces considérations, à moins que d'y opposer des faits d'une nature contraire.

Rien n'empêche de croire que les ours, dont les ossemens se trouvent en si grande quantité dans nos cavernes, ont habité nos contrées. On sait aujourd'hui que cet animal est de tous les climats. Telle est aussi l'opinion de M. Schmerling.

Quant aux hyènes, aux félis et aux éléphans, il n'est pas du même avis.

« Nous savons, dit-il, que, de nos jours, les hyènes se retirent dans les souterrains pour y dévorer leur proie. Mais y vivent-elles en famille? Des générations entières s'y succèdent-elles? Et les débris de leurs squelettes s'y sont-ils accumulés? Je l'ignore. Les naturalistes qui ont visité ces lieux, qui ont étudié de près les mœurs des hyènes dans l'état sauvage, peuvent seuls répondre à cette question; quant à moi, pour nos cavernes, je ne puis me rendre un autre compte de ce qui a dû s'y passer, qu'en supposant que ces os y ont été entraînés par l'eau, mêlés avec une quantité souvent prodigieuse de ceux d'ours. Je me crois même autorisé à admettre, pour ce qui concerne les ossemens d'hyènes, qu'elles renferment, que ce ne sont point les dépouilles de celles qui ont habité nos climats; au contraire, je considère ces débris comme y ayant été amenés de loin, 1° parce que les trois quarts de ces os sont arrondis en tout sens, 2° parce que le nombre de ces restes est trop petit, 3° parce que ce ne sont que les os qui offrent le plus de résistance qui se sont le mieux conservés; et qu'il est impossible, d'une autre manière, de se rendre compte de l'absence complète de la plus grande partie de ceux qui composent le squelette. Toutes ces considérations, jointes à celles du gisement, que j'ai suivi avec une attention scrupuleuse, m'ont conduit à la conclusion que les hyènes n'ont point vécu dans notre pays, à plus forte raison qu'elles n'ont pas habité nos cavernes. »

Il ne s'exprime pas d'une manière moins catégorique sur les lions ou les tigres. « Il nous importe de savoir, dit-il, si ces félis ont habité nos cavernes. D'après le célèbre Cuvier, l'ours, l'hyène et le félis n'ont pas tour-à-tour habité ces antres, mais ils y ont vécu ensemble; il dit en effet, *félis fossiles*, t. 4 p. 495: « Il est » incontestable que ces tigres ou lions, grands et petits, vivoient » en même temps que les ours et se retiroient dans les mêmes » cavernes, où l'on en trouve les os pêle-mêle avec les leurs et avec » ceux des hyènes; mais ils formoient la moins nombreuse des trois » espèces. » — Voilà vraiment une hypothèse aussi contraire à la

Digitized by Google

manière de vivre qu'aux habitudes de ces espèces féroces de l'ancien monde. Ces trois espèces, dont deux sont exclusivement carnassières, se seroient retirées dans un même endroit! Certes, si le grand Cuvier avoit visité les cavernes, s'il y avoit dirigé les fouilles lui-même, il auroit épargné à la géologie plusieurs hypothèses que les faits seuls ont détruites, et que l'observation, dépouillée de conjectures, fera tomber dans le néant des absurdités qui reposent sur la théorie anti-historique de notre globe.... Aucun fait ne vient à l'appui de l'hypothèse favorite d'habitation, et les souterrains de notre province font une opposition à cette théorie; de nouvelles preuves me fortifient de jour en jour dans l'opinion que ces animaux n'ont point habité ces cavernes, mais que leurs dépouilles y ont été entraînées par une éruption violente des eaux. — Que les lions vécussent en même temps que les ours, c'est un axiôme géologique; mais le problême, s'ils ont vécu dans les mêmes pays où on peut admettre que les ours ont séjourné, n'est pas encore résolu. Le nombre des débris de félis, grands st petits, est si peu considérable qu'il est presque incroyable que ces animaux aient vécu dans nos environs. Les cavernes de l'Allemagne, d'après le témoignage du savant Goldfuss, ont fourni le même résultat: les restes des félis sont extrêmement rares; ainsi cette concordance de faits nous conduit à ramener la présence des dépouilles de grands félis dans les cavernes, aux trois causes suivantes: 1° Ils y ont vécu en même temps que d'autres espèces, qui n'y vivent plus aujourd'hui, habitoient ces contrées; 2° des bouleversemens locaux ont forcé quelques espèces de félis d'émigrer de leur climat pour habiter par accident un climat peu favorable à leur propagation; elles y ont péri, et la dernière catastrophe a englouti dans les cavernes le peu de restes de ces fossiles avec ceux des espèces qui habitoient constamment ces pays; 3° ou enfin les félis ont laissé leurs débris dans les contrées plus ou moins lointaines, et ces débris ont été transportés et mêlés avec ceux des animaux indigènes de ce pays. — Je ne dissimule pas que la première hypothèse offre des difficultés à vaincre que nous ne rencontrons pas en admettant la seconde; et la troisième surtout est, ce me semble, la plus admissible, de sorte que je n'hésite pas à conjecturer que jamais les félis d'une taille aussi grande que ceux dont nous connoissons l'existence actuelle dans la zone torride, n'ont pu vivre dans ce pays. »

Finalement, dans un résumé sur les éléphans, M. Schmerling s'énonce ainsi: « Ce qui nous importe le plus, c'est de tâcher de nous rendre compte de la manière dont les ossemens d'éléphant ont été introduits dans nos cavernes. Les partisans de l'opinion de l'habitation n'y voient que les débris de proie entraînés dans ces repaires. Mais voyons d'abord s'il est possible que l'ours, le lion, le tigre, l'hyène, aient eu les forces physiques nécessaires pour entraîner un individu dans ces autres, si toutefois les dimensions de ceux-ci permettent l'entrée d'un corps aussi colossal; ensuite

Digitized by Google

est-il possible que ces animaux aient eu la force de broyer tous les os ou en partie, excepté quelques dents? Les grands carnassiers de ce temps-là, pas plus que ceux de nos jours, n'éprouvoient le désir d'entamer les défenses et les molaires de ces pachydermes gigantesques.... Si donc l'un ou l'autre de ces soi-disans habitans des cavernes y avoit amené une partie, une tête, par ex., d'éléphant garnie de ses chairs, qu'est devenu le reste de cette partie, puisque souvent une portion de lame, une lame, une dent seule s'est conservée dans ces cavernes?... Il nous paroît donc plus logique, plus en rapport avec les faits, d'admettre, pour expliquer la présence des dents isolées arrondies, des fragmens d'os d'éléphant également arrondis, que ces dépouilles ont été déposées dans nos cavernes par la même cause qui y a amené le limon et ce qu'il contient, c.-à-d., par le courant. En effet, le degré de décomposition, l'état de frottement qu'ils présentent, ne s'expliquent guère que par le transport dont nous n'entreprendrons point de déterminer la distance. Nous n'hésitons pas à exprimer ici notre pensée, c'est que nous doutons fort que l'éléphant, lors de l'époque du remplissage de nos cavernes, habitât nos contrées. Au contraire, nous croyons plutôt que ces restes ont été amenés de loin, ou bien que ces débris ont été déplacés d'un terrain plus ancien et ont été entraînés dans ces cavernes. »

Il s'agiroit de savoir maintenant à quel point les faits découverts dans nos cavernes par M. Schmerling sont applicables aux ossemens fossiles d'autres souterrains, et surtout à ceux qu'on découvre dans les couches meubles de nos terrains tertiaires. Cet examen pourroit se faire, mais incomplètement. On voit de plus en plus que la géologie est une science qui attend son avenir d'une expérience qui pourra être très-longue. L'exemple des cavernes à ossemens suffit seul pour nous montrer que des centaines de faits peuvent nous être cachés jusqu'aujourd'hui et dont nous aurions besoin pour juger avec connoissance de cause. On connoissoit un certain nombre de ces souterrains avant M. Schmerling, et on a vu quelles conclusions des géologues du premier mérite avoient cru pouvoir tirer des phénomènes qu'ils présentent. Arrive un nouvel observateur de la nature qui découvre, lui seul, 30 ou 40 autres cavernes sur un terrain de quelques lieues d'étendue; et ces cavernes offrent des faits qui détruisent en tout ou en partie les conclusions des premiers géologues. Nous nous demandons après cela s'il ne reste pas des centaines, des milliers de ces grottes à ossemens à explorer, et si les faits qui restent à découvrir ne nous apprendront pas des secrets tout-à-fait inconnus à la science jusqu'à présent? Pour parler ensuite des couches régulières du globe, qu'est-ce que tout ce qu'on a fait en comparaison de ce qui reste à faire? En combien d'endroits l'écorce de la terre a-t-elle été percée, fouillée, suffisamment examinée? Pourra-t-elle jamais l'être assez? Le fond des mers nous est nécessairement inconnu, et les eaux occupent à peu près

Digitized by Google

les deux tiers du globe. Cette seule considération montre que la science géologique sera toujours bornée dans ses moyens. Le parti le plus prudent est donc de laisser les systèmes et les théories, et de se borner à augmenter journellement le nombre des faits.

Nous réservons pour notre prochaine livraison le point beaucoup plus important des ossemens fossiles humains.

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Le Roi, par un arrêté du 5 août, a accepté la démission de M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, qui avoit, disoit-il, des motifs personnels pour ne pas garder ce portefeuille. M. de Meulenaere demeure néanmoins membre du conseil. M. le comte de Briey, ministre des finances, a bien voulu se charger du portefeuille des affaires étrangères, sans que l'arrêté royal qui le lui donne, nous apprenne si c'est en qualité de ministre ou non. M. Smits, membre de la chambre des Représentans et directeur de la banque de Belgique, a été nommé ministre des finances.

Quelle est la portée de cette modification ministérielle? Nous l'ignorons, et nous ne voûlons risquer aucune conjecture là-dessus. Le changement ne nous paroît pas d'ailleurs assez important, pour qu'on s'en occupe aujourd'hui.

— Nos évêques ont tenu leur réunion annuelle à Malines depuis le 3 jusqu'au 10 août. Le 7 les prélats ont eu la visite de Mgr. Capaccini et de Mgr. Fornari, et le 9 celle de LL. GG. Mgrs. Walsch et Wiseman.

— Nos lecteurs ne manqueront pas d'observer, au sujet de la nouvelle réponse sur le *magnétisme animal*, que le tribunal de la Pénitencerie ne juge pas les faits qui forment l'objet de la demande de Mgr. l'évêque de Lausanne. Le sens de la réponse nous semble être simplement que, si les choses se passent comme l'exposant le croit ou le dit, ces manœuvres ne sont pas permises. Quant aux faits même et à leur plus ou moins de certitude, nous osons renvoyer nos lecteurs aux articles que nous avons publiés sur le magnétisme animal dans notre tome V, pp. 402, 445, 497 et 554.

— On nous écrit de Malines:

« Les examens publics ont eu lieu à l'institut St. Louis, le 31 juillet, le 2 et le 3 août; au pensionnat du Brul, le 16 et au petit-séminaire le 17 et le 18 août. Son Emin. le Cardinal-Archevêque a présidé à ces exercices. — La distribution des prix pour ces trois établissements a eu lieu au petit-séminaire le 19 août, sous la présidence de son Emin. Comme les années précédentes, cette solen-

Digitized by Google

nité littéraire avoit attiré un nombre considérable d'étrangers. A côté des principaux dignitaires ecclésiastiques du diocèse, on remarquoit d'anciens ministres, des membres des deux chambres, des magistrats de la cour suprême, des membres de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles et d'autres notabilités de la capitale et de plusieurs villes de la Belgique et de l'étranger. Il y avoit aussi plusieurs conseillers provinciaux et communaux de Malines. La raison de ce concours d'hommes distingués et de cet empressement de la foule est la réputation dont jouit la distribution du petit séminaire de Malines, d'être une des plus belles qui se fassent en Belgique. Cette réputation a été encore pleinement justifiée cette année-ci par le bon goût et la richesse des décorations, par la beauté et l'à-propos des morceaux littéraires, par le naturel et l'expression de la déclamation, par le mérite de la musique composée pour la circonstance et par la pureté et l'ensemble de son exécution, par la présence des cinq cents élèves, jeunesse intéressante et pleine d'avenir, dont la mine et le maintien attiroient l'admiration de tout le monde. Mais ce qui relevoit surtout cette fête, c'étoit la bonté et l'affabilité du vénérable pontife, qui entouré des directeurs de ses trois établissements, se plaisoit à distribuer les couronnes et à encourager les jeunes vainqueurs par les marques d'une affection toute paternelle. La cérémonie qui avoit commencé à dix heures n'a été terminée qu'à deux heures de l'après-dînée. — Le 27 juillet Son Emin. le Cardinal-Archevêque de Malines a présidé à Louvain à la distribution des prix des écoles dominicales et quotidiennes établies aux *Minimes*. De là le prélat s'est rendu au pensionnat de M. l'abbé J. H. Aerts, où il a bien voulu encourager par sa présence les nombreux élèves de cette institution, qui est érigée sous la protection spéciale de Son Eminence. — Le 17 août Mgr. s'est rendu au petit séminaire de Basse-Wavre pour y présider à la distribution des prix. Les exercices de déclamation et de musique qui accompagnoient cette cérémonie ont vivement intéressé les nombreux spectateurs venus de la ville de Wavre et d'autres endroits pour encourager par leur présence une jeunesse studieuse qui donne les plus belles espérances. — Le 22 août, Son Emin. a quitté Malines pour aller présider à la distribution des prix du petit séminaire de Hoogstraeten, qui devoit avoir lieu le lendemain.

— La distribution des prix au petit séminaire de Rolduc a eu lieu le 19 août et a été présidée, comme de coutume, par Mgr. l'Evêque de Liége. M. Gericke, gouverneur civil du Limbourg hollandais, revêtu de son costume et accompagné de Mme. son épouse et d'un de ses enfans, a bien voulu assister à cette cérémonie et en témoigner tout son contentement.

— Le lundi 16 août, le collége Saint-Servais à Liége, sous la direction des Pères Jésuites, a célébré la même fête. La grande salle, destinée à ces cérémonies et pouvant contenir 1,200 personnes

Digitized by Google

étoit exactement remplie; les meilleures familles de la ville s'y étoient donné rendez-vous. Mgr. l'archevêque de Tyr, comte d'Argenteau, M. de Lamberts, gouverneur du Limbourg, M. E. de Sauvage, président à la cour de cassation, et beaucoup d'autres personnes distinguées occupoient l'enceinte réservée. Un drame en trois actes, avec accompagnement d'orchestre, a été représenté par les élèves avec beaucoup d'aplomb et d'ensemble. — La veille, une autre cérémonie intéressante, quoique beaucoup plus grave et plus simple, a eu lieu dans le même établissement. Le R. P. Bossaert, recteur du collége, qui est dans la Compagnie depuis 15 ans, y a prononcé ses derniers vœux entre les mains du Provincial, le R. P. Franqueville. Outre les élèves, un petit nombre de personnes (une trentaine au plus) ont été admises à cette cérémonie. — Le collége Saint-Servais, à qui manquent encore les deux classes supérieures, fait des progrès rapides. Il compte aujourd'hui 93 pensionnaires et 110 externes.

— M. l'abbé Kempeneers a soutenu ses 72 thèses pendant trois jours avec un succès extraordinaire. S. Em. le cardinal archevêque a présidé la première séance, et Mgr. Affre, archevêque de Paris, qui se trouvoit par hasard à Louvain, a honoré la dernière de sa présence. L'auditoire fut constamment nombreux et choisi, la discussion chaleureuse et intéressante. De bruyans applaudissemens terminèrent chaque séance, et le dernier jour le jeune prêtre se retira au milieu d'acclamations unanimes; en sorte que le jugement du public précéda la décision de la faculté de théologie et ne laissa aucun doute sur la promotion. Cette cérémonie eut lieu le lundi 2 août. Nous en empruntons les principaux détails à une lettre insérée dans le numéro 185 de l'*Ami de l'Ordre*.

Comme aux jours de grandes réjouissances, les rues de Namur et de Saint-Michel, par lesquelles le cortége devoit passer, étoient ornées d'arbres verts; le collége du Saint-Esprit, où habitoit le candidat, étoit orné de chronogrammes et d'inscriptions. Vers 10 heures, le corps des pompiers entra dans la cour du collége tambour battant: les professeurs de l'Université s'étoient réunis et avoient pris leur costume solennel. Vers 11 heures le cortége se mit en marche. A la tête marchoient les deux appariteurs de l'Université en robe noire avec de grands sceptres d'argent; ils étoient précédés d'un double rang de gendarmes, et d'une troupe d'enfants habillés en rouge qui portoient des corbeilles et répandoient des fleurs, et suivis du candidat qui marchoit entre S. Em. le cardinal archevêque de Malines, et Mgr. l'évêque de Namur. A la droite du cardinal se trouvoit M. le recteur et à la gauche de Mgr. de Namur, le doyen de la faculté de théologie. Ensuite venoit le vice-recteur entre le secrétaire de l'Université M. Baguet et le secrétaire de la faculté de théologie M. Verhoeven. Ces trois messieurs étoient suivis du conseil municipal en grand costume de gala; venoient ensuite la faculté de théologie, celles de droit, de médecine, de

Digitized by Google

philosophie et de sciences; les élèves en théologie et les étudiants des autres facultés fermoient le cortége, qui se rendit entre une double haie de pompiers jusqu'au grand auditoire, qui peut contenir une grande foule. A l'arrivée du cortége, cette salle étoit déjà envahie par de nombreux ecclésiastiques, les personnes les plus distinguées de la ville, et des étrangers accourus de 5, 10 et 15 lieues à la ronde. Les professeurs de la faculté de théologie furent placés des deux côtés de la chaire qui se trouve au fond de la salle, et fait face à l'amphithéâtre. Pendant que les évêques et le corps académique prenoient place au fond de la salle, une musique militaire exécutoit des fanfares et préludoit aux cérémonies. Bientôt M. de Ram, recteur de l'Université, monta en chaire; il fit un discours sur les cérémonies du doctorat, et les devoirs d'un vrai docteur catholique. Il insista beaucoup sur le devoir du docteur de puiser sa doctrine à des sources pures, de professer un grand respect pour les traditions de notre foi sainte, un sincère attachement à la chaire de St. Pierre, aux sentiments de l'Eglise, de fuir les nouveautés dangereuses contre lesquelles l'apôtre St. Paul nous a tous prévenus. Il rappela le danger de se fier à sa propre raison, séduite par l'orgueil et la confiance en soi-même. L'exemple de Tertullien fut très-bien développé. M. le recteur rangea aussi parmi les devoirs du docteur, la vigilance et la constance: la vigilance pour découvrir les erreurs qui cherchent à s'insinuer sous toutes les formes, la constance pour ne point se décourager dans la lutte. Le discours fut terminé par une chaleureuse invocation à la sainte Vierge patronne de l'Université, sous les auspices de laquelle, le docteur avoit entrepris la défense de ses thèses. Les applaudissements furent unanimes, lorsque M. le recteur quitta la tribune, et permit à l'orchestre d'exécuter une symphonie. Un instant après M. le recteur remonta à la tribune, ayant à sa droite M. Wouters, doyen de la faculté, à sa gauche M. Baguet, secrétaire de l'Université, et devant lui, sur une chaise un peu plus basse le candidat. Les professeurs de la faculté de théologie étant levés, M. le doyen de la même faculté déclara à haute voix, que M. Auguste Kempeneers, ayant été jugé digne par les suffrages de la faculté de monter au grade de docteur en droit canon, pourroit être promu à cet honneur quand M. le recteur le jugeroit à propos. M. le recteur le bonnet en tête, ordonna au candidat de faire publiquement et à haute voix sa profession de foi; et M. Kempeneers récita selon l'usage le symbole de la foi et la formule de Pie IV; il déclara en même temps qu'il adhéroit d'âme et de cœur à toutes les bulles et décrets du Saint-Siége dans les matières de la grâce, et promit de défendre toujours le culte et les honneurs de la sainte Vierge, patronne de l'Université et du Saint-Siége apostolique, pierre fondamentale de l'Eglise.

Cette cérémonie fut terminée par la prestation du serment: alors M. le recteur procéda à la promotion, il déclara M. Aug.

Digitized by Google

Kempeneers docteur en droit canon, et lui remit successivement le livre, en lui disant que ce volume lui étoit ouvert afin qu'il apprît que toute doctrine ne vient point de notre esprit, mais que nous devons nous instruire par la lecture, l'étude et l'expérience des autres; l'anneau, en lui disant que cette bague signifioit qu'il contractoit une véritable alliance avec les bonnes et saines doctrines. Ensuite M. le recteur plaça le bonnet doctoral sur la tête du docteur et lui donna le pouvoir d'enseigner. Il ajouta le baiser de paix, que le candidat reçut ensuite des professeurs de la faculté de théologie.

La musique interrompit un instant la cérémonie. Le candidat fut conduit à la chaire supérieure par un des appariteurs, et il fit un discours de remercîments très convenable et très touchant. Il rappela les bontés de Mgr. l'evêque de Liége à son égard; il parla avec beaucoup de délicatesse de l'épiscopat belge qui a fondé l'Université; il remercia M. le recteur de l'Université et les professeurs de la faculté de théologie de leur bienveillance, de leur appui, des conseils, des leçons et de la direction qu'ils lui avoient donnés. Tout ce que j'ai pu faire, disoit-il, je le dois, après Dieu, à l'Université catholique, qui a guidé mes pas incertains.

Après la promotion de quatre bacheliers en théologie et droit canon, le secrétaire de l'Université lut un décret de M. le recteur, qui ordonnoit de délivrer aux cinq candidats promus le diplôme qui constatât leurs droits et leur dignité, et engagea tout le monde à les traiter désormais comme l'exigeoit leur grade.

Le cortége se réforma, sortit de la salle, et se rendit à l'église de St. Pierre. La population entière étoit sur pied; toutes les fenêtres étoient garnies de curieux; la rue par laquelle passoit le cortége et toutes celles qui y débouchoient étoient obstruées; jamais, disoit-on, on n'avoit vu un concours aussi extraordinaire de monde. La police avoit beaucoup de peine à comprimer la foule, tant étoit grande la curiosité de tous. Arrivé dans la nef de l'église, le cortége s'arrêta et M. le pléban en rochet, entouré de son clergé, adressa à nos seigneurs les évêques, à M. le recteur et au candidat un discours, dans lequel il remercioit les premiers d'avoir rétabli les anciens usages, et honoré l'église de St. Pierre de l'importance qu'elle avoit jadis sous l'ancienne Université; il fit les vœux les plus ardents pour le succès du nouveau docteur; après ce discours, le cortége continua sa marche jusqu'à l'autel de la Ste. Vierge au son des instruments. Le candidat pria quelques instants au pied de l'autel de la mère de Dieu, ayant M. le pléban à ses côtés; puis il baisa la relique qui lui fut présentée et déposa son offrande sur l'autel, et se mit à la tête du cortége, qui rentra au collége du Saint-Esprit au milieu d'une foule toujours croissante. A deux heures il y eut dîner chez M. le recteur. A la fin du repas, M. le recteur porta un toast au nouveau docteur, qui fut applaudi, et aussitôt quelques convives entonnèrent une chanson faite pour la

Digitized by Google

circonstance, sur un air fort connu de nos bons aïeux, qui excita parfois l'hilarité de l'assemblée. Ensuite S. Em. porta un toast à Sa Sainteté Grégoire XVI; Mgr l'évêque de Namur, à Mgr l'évêque de Liége, absent, et M. le recteur au bourgmestre et au conseil municipal, le bourgmestre à la prospérité de l'Université; plusieurs convives portèrent ensuite des toasts à M. le recteur, à la faculté de théologie, à M. le pléban de Saint-Pierre, à la mère et à la famille du nouveau docteur, à M. le vice-recteur, à Mgr Corselis et à M. Vanderlinden qui avoient connu l'ancienne Université dans sa splendeur, et assistoient aux premiers succès de la nouvelle. Le soir à dix heures et demie les étudiants laïques donnèrent une belle sérénade au nouveau docteur dans la cour du collége du St. Esprit, et ensuite à M. le recteur.

— Le 10 août, les habitants de Montenacken, lieu de naissance de M. Kempeneers, voulurent témoigner de la manière la plus solennelle à cet ecclésiastique, à son entrée dans la commune, combien ils se glorifioient de compter au nombre de leurs concitoyens le premier docteur de l'Université de Louvain. La solennité fut annoncée par le son des cloches. Le jour même de la réception, à 9 heures du matin, se trouvoit postée à la station du chemin de fer de Landen (à une lieue de Montenacken), une nombreuse cavalcade avec une voiture à quatre chevaux, attendant le convoi de Louvain dans lequel se trouvoit M. Kempeneers. Le nouveau docteur étant arrivé, se revêtit des insignes doctoraux, et fut complimenté. Aux limites de Montenacken, se trouvoit M. le bourgmestre en grand costume avec les autres membres de l'administration communale. Ce magistrat adressa un discours de félicitation à M. Kempeneers, en lui exprimant les sentiments de joie qu'éprouvoient les habitants de la commune. Le cortège se rendit ensuite jusqu'à la porte de l'église où l'on avoit dressé un arc de triomphe orné de très-belles inscriptions. M. Meesen, curé de la paroisse, entouré d'un nombreux clergé et au milieu d'une foule immense de spectateurs, adressa à M. Kempeneers un touchant discours ainsi que M. Cartuyvels, doyen du canton. Ces chaleureuses allocutions excitèrent les plus vives acclamations. Alors le clergé entra dans l'église où un Te Deum en action de grâces fut chanté. M. le curé termina la cérémonie par la bénédiction du Saint-Sacrement qui était exposé. L'émotion de M. Kempeneers étoit visible : il témoigna avec attendrissement sa reconnoissance pour tant de démonstrations dont il étoit l'objet. Au banquet qui y succéda, plusieurs toasts furent portés : au nouveau docteur, au Pape, au cardinal-archevêque de Malines, aux évêques de Liége et de Namur, au curé de la paroisse, à la prospérité de l'Université de Louvain. Le soir, il y eut illumination.

— Le premier de philosophie de Malines, M. A. Croquet de Braine-Lalleud, a été honoré dans son village natal, d'une réception solennelle, à laquelle l'autorité communale, le clergé et

Digitized by Google

les particuliers ont également concouru. Une nombreuse et brillante cavalcade étoit allée à la rencontre du lauréat jusqu'à Alsemberg. Après y avoir été complimenté il a été conduit à Braine-Lalleud, où il a été reçu aux acclamations d'une foule innombrable qui y étoit accourue de toutes parts. Le vin d'honneur lui a été offert; et les magistrats communaux et le clergé l'ont successivement complimenté. La société des serments et la musique, lui ont fait cortège jusque dans l'église, où des prières d'actions de grâces ont été chantées en présence des autorités. Le reste de la journée s'est passé en réjouissances publiques auxquelles tout le village a participé.

— Hier le 4 août, les deux scholastiques de la compagnie de Jésus, dont nous avions annoncé l'examen, ont soutenu leurs thèses devant plusieurs étrangers et un bon nombre des Pères de la compagnie, entr'autres le R. P. provincial. — Nous y avons remarqué, entre M. Speelman, père de l'un des défendants, et M. Brabant, membre de la chambre, M. Dandelin, colonel de génie et professeur de physique au collége de cette ville. Ce savant si distingué parut satisfait du parti que M. French tiroit du calcul pour résoudre les différentes questions qu'il lui posa sur les pressions et l'écoulement des fluides. — M. Ed. Speelman cita d'une manière succincte, les raisons qui portent les physiciens à croire que la lumière se propage par ondulations excitées dans un milieu élastique. Il développa la théorie incomparable de Frenel, de la manière dont on rend raison, dans ce système, des anneaux colorés de Newton, de la loi de réfraction de Descartes et des phénomènes bullants de la polarisation chromatique. Une vive et courte discussion sur les principes des phénomènes organiques et la preuve de l'existence de Dieu, tirée de l'idée que nous avons de l'être nécessaire, termina les exercices du matin. — Les exercices de l'après-midi ne furent guères moins intéressants, on entendit sur la géométrie pratique, la haute analyse, la trigonométrie et le calcul différentiel, MM. Egide Pangaert, Erculisse, de Smet, Ern. Solvyns, Duchemin et Lecomte. — Les calculs furent agréablement interrompus par les réponses nettes et précises que donna M. Feys sur la chimie générale et sur le soufre en particulier. Le même élève, avec ce nerf et cette facilité qui caractérisent un talent peu ordinaire, appliqua les calculs différentiel et intégral à la recherche de l'équation du pendule. Mais nous croyons devoir une mention spéciale à MM. Jules de Behr, de Liége et Charles de Halloy, de Waulsort (province de Namur), distingués l'un et l'autre dans leur course littéraire et se disputant la palme dans la classe de rhétorique: ils ont réfuté, ce nous semble, hier, ce préjugé de collége, que les belles-lettres et les mathématiques se refusent la main. — On ne sauroit désirer plus d'aplomb que celui avec lequel, ils ont exposé les plus beaux théorèmes du calcul supérieur. — Témoins de ces succès, nous adressons nos sincères félicitations aux défendants et au R. P. Maes, leur savant professeur, auquel, malgré sa mo-

Digitized by Google

destie, revient de droit la plus grande part de nos éloges. Cette séance si remarquable montre combien le Collége de la Paix qui a déjà conquis la confiance des parents mérite aussi l'attention des savants. — Nous n'avons qu'un vœu à émettre, c'est que le savant professeur que nous venons de citer soit attaché à l'*externat;* une adjonction si précieuse mettroit cette institution en première ligne parmi les établissements d'instruction secondaire.

(*Ami de l'Ordre.*)

— Mgr. Affre, archevêque de Paris, accompagné de M. l'abbé Eglée, chanoine-secrétaire de l'archevêché et beau-frère de M. Lacordaire, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Liége, est arrivé à Gand le 26 juillet au matin. Mgr. l'évêque étant absent, le prélat étranger visita les églises et arriva le même jour au soir à Anvers. Il descendit chez les Augustines, religieuses hospitalières françaises qui desservent l'hôpital militaire, sous la direction de M. l'abbé Leclère, chanoine de la métropole de Paris. Le 28, Mgr. Affre se rendit à Malines, et S. Em. le cardinal étant absent, il alla lui rendre visite à Louvain. Le même jour le prélat arriva à Bruxelles et alla loger chez M. Maus-Poncelet, beau-frère de M. Poncelet, vicaire-général de Namur, avec qui S. G. a fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Après être allé rendre visite à Mgr. Fornari, il visita l'église de Ste.-Gudule et différens établissemens publics, et dans l'après-dînée il se rendit au château de Laeken. Le soir, S. G. reçut la visite de M. l'ambassadeur de France, de Mgr. Fornari, de MMgrs. Walsch et Wiseman, évêques anglais, et de plusieurs membres du clergé. Le lendemain, elle visita le collége de St.-Michel et le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur à Jette. Le 30, Mgr. partit pour Liége par le premier convoi du chemin de fer et alla descendre à l'évêché. Y ayant vu également les principales églises, S. G. partit pour Bruges et revint le 1er août à Gand, pour voir Mgr. Delebecque qu'il n'avoit pas trouvé à son arrivée. Apeine fut-il descendu au palais épiscopal que le public en fut averti, et on saisit ce moment pour donner une sérénade aux deux prélats réunis. En un instant, la place du Stiendam fut couverte de monde et les Gantois témoignèrent l'intérêt qu'ils prenoient à cet hommage de respect et d'affection. Mgr. Affre retourna en France par Courtrai.

— Le 26 juillet, deux demoiselles anglaises ont fait abjuration du protestantisme au couvent des Dames de Marie à Malines. Cette touchante cérémonie étoit présidée par M. l'Archi-prêtre assisté de M. l'abbé Boucqueau.

— On nous mande de Courtrai : « M. Lefevere, missionnaire d'Amérique dans l'état du Missouri, qui a séjourné environ une année dans sa patrie pour réparer une santé délabrée par douze ans de travaux apostoliques, a quitté ce matin notre ville pour se rendre à Anvers; il s'embarquera à bord du *Yankee*, vaisseau marchand de New-York, avec trois jeunes belges qui se dévouent également

Digitized by Google

aux missions dans le nouveau monde. Ces jeunes gens, nommés Van den Driessche, Foulon et Schacht, appartiennent tous les trois à la Flandre occidentale, et donnent les plus belles espérances pour la religion, si le courage peut être compté pour quelque chose, car ils se montrent animés d'un zèle vraiment évangélique. Le *Yankee* doit mettre à la voile du port d'Anvers dans la journée de dimanche. Mgr. Rosati, évêque de Saint-Louis, actuellement à Rome pour les affaires des missions, paroît d'intention de visiter la Belgique avant son retour en Amérique. »

(*Nouvelliste des Flandres.*)

— Le dimanche 25 juillet a eu lieu une cérémonie touchante au château de Warfusée, chez M. le comte E. d'Oultrement, notre ministre à Rome. Il s'agissoit de transporter du château à l'église de Stockay le corps de Ste. Aurélie, dont le Saint-Père a de nouveau fait présent à la pieuse et respectable famille de notre ambassadeur. Ce corps est accompagné d'une fiole qui a contenu du sang de la Sainte et qui en est encore teinte. Mgr. l'évêque de Liége, qui devoit faire la translation solennelle de la précieuse relique, étant alors malade, Mgr. l'évêque de Gand qui se trouvoit momentanément à Warfusée avec M. Pycke, un de ses vicaires-généraux, voulut bien le remplacer et la cérémonie commença à 4 1/2 heures de l'après-midi. Les fidèles vinrent en procession prendre le saint corps au château, et l'évêque, en habits pontificaux, suivit le pieux cortége jusqu'à l'église, où M. le chanoine Th. de Montpellier de Namur prononça un discours touchant sur l'objet de la fête. Après l'office, M. le chanoine Bremans, secrétaire de l'évêché de Liége, déposa le corps de la Sainte dans une belle châsse à côté de l'autel.

— Pendant la neuvaine de la Portioncule, à l'église primaire de S. Nicolas à Liége, le R. P. Boone a prêché chaque jour deux fois, le matin après la messe qu'il disoit à 4 1/2 heures, et le soir à 7 1/2 heures. Il avoit choisi ces heures, afin que les nombreux ouvriers qui peuplent le quartier d'Outre-Meuse, pussent assister aux instructions sans rien perdre de leur journée. Le zèle du pieux et éloquent missionnaire a été couronné du plus heureux succès. L'église, une des plus grandes de la ville, pouvoit à peine contenir le peuple. Plus de vingt confesseurs furent occupés jour et nuit à entendre les pénitens, et l'excellent pasteur de cette grande paroisse, M. le doyen Groteclaes, eut la consolation de voir plusieurs milliers de ses brebis venir se nourrir à la Table sainte. — Le R. P. Boone qui se multiplie au besoin, sut encore se dérober quelques momens à ces fatigans exercices, pour aller donner une instruction aux dames qui se réunissent chaque semaine au couvent des Sœurs de Notre-Dame à Ste. Catherine. Là, un langage parfaitement adapté au caractère et au degré d'instruction des jeunes personnes qui composent cette congrégation naissante, fit encore le plus salutaire effet et produisit entre elles cette heureuse gaîté qui

Digitized by Google

est un des caractères de la vraie piété. Le dimanche 22 août, le P. Boone, revenu à Liége pour donner la retraite au clergé du diocèse, a bien voulu donner une seconde instruction à ces dames. Il est inutile d'ajouter qu'il a été entendu avec le même contentement et avec le même fruit.

— M. Stiennon, curé de Jemeppe, a été appelé à la cure de Chênée, vacante par la mort de M. Antoine. M. Gérard, curé à Tilf, remplace M. Stiennon.

— Mgr l'Evêque de Bruges vient d'attacher à son grand séminaire, en qualité de deuxième professeur d'Ecriture-Sainte, M. l'abbé Lagae, ex-professeur de poésie et de rhétorique au petit séminaire de Roulers, actuellement élève à la faculté de théologie à Louvain.

— Le 29 juillet est décédé M. J. B. Standaert, doyen des curés du diocèse de Gand. Ce bon et vertueux prêtre étoit né à Herzele en 1749 et il devint curé de Resseghem en 1805. Il y est toujours resté, aussi tendrement aimé que respecté de tous ses paroissiens, jusqu'à ce qu'il est allé recevoir sa récompense auprès du Seigneur, à l'âge de 92 ans, 4 mois et 10 jours. (*Vlaming.*)

— Mgr l'Evêque de Bruges a nommé chanoines honoraires M. l'abbé Andries et MM. Heene et Dessein, professeurs au séminaire de Bruges.

— M. P. J. Vereecke, curé de Keyem, diocèse de Bruges, depuis 1824, y est décédé le 7 août, à l'âge de 59 ans. M. Van den Berghe a été nommé coadjuteur à Keyem.

— Un prêtre étranger, se disant *chanoine de Varsovie*, s'est présenté chez nous sous le prétexte d'avoir à nous communiquer des faits intéressans sur la situation des catholiques en Pologne, mais dans le fait pour connoître nos correspondans, et notamment ceux qui nous ont fourni les documens que nous avons publiés sur le même sujet dans notre tome IV, pp. 879 et 433. Les misérables contradictions où nos questions l'ont fait tomber, n'ont pu qu'exciter nos soupçons sur le genre de mission dont il est chargé; et quelque répugnance que nous éprouvions à signaler défavorablement un ecclésiastique, nous croyons qu'il est de notre devoir de prévenir nos confrères d'Allemagne, de France et d'Italie, qui pourroient avoir publié des nouvelles sur la persécution exercée par le gouvernement de Russie envers les catholiques. Ce personnage peut se présenter chez eux comme il s'est présenté chez nous et chercher à gagner leur confiance. Il est de taille moyenne, a le visage maigre et long, la bouche saillante par la disposition des dents, est habillé de noir, porte lunettes et une décoration étrangère.

— Mgr l'Evêque de Curium est arrivé le 20 août de Hollande à Malines, et est descendu à l'archevêché.

— D'après le *Nouvelliste des Flandres*, le R. P. Lefevere, dont nous parlons plus haut, vient d'être nommé par Sa Sainteté évêque *in partibus*, coadjuteur et administrateur du diocèse du

Digitized by Google

Détroit au Michigan, situé entre les lacs Michigan, Huron et Erié. Ce sera le second évêque belge en Amérique. Mgr. De Neckere, mort en 1833, a été le premier. Tous deux appartiennent au diocèse de Bruges.

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 1er juillet, Mgr. Corboli Bussi a lu, dans une réunion de l'Académie de la Religion catholique, une savante dissertation où, prenant occasion d'un reproche adressé au Pape Adrien 1er par Sismondi, relativement au commerce des esclaves, il a prouvé que l'Eglise s'étoit appliquée constamment à mitiger et à abolir l'esclavage.

— Dans une des dernières séances de l'Académie romaine d'Archéologie, Mgr Bartolini, camérier d'honneur du Souverain Pontife, a lu une dissertation sur les vases funèbres contenant le sang des martyrs. Il s'est attaché à prouver, contre les opinions que l'on a répandues aujourd'hui, que les vases qu'on trouve enchassés dans les tombeaux des martyrs aux catacombes, n'ont renfermé que le sang de ces héros de la foi.

— Sept missionnaires capucins, tous de la province de Messine, et sortant du collége nouvellement fondé à Rome par le P. Eugène de Rumigny, leur général, sont arrivés à Gênes, où ils s'embarqueront pour Fernambouc au Brésil.

Pays-Bas. Le 15 juillet, M. l'administrateur apostolique du vicariat de la partie neerlandaise du ci-devant diocèse d'Anvers, a posé la première pierre de l'église au Heike, paroisse nouvellement érigée de ce district.

— Le 4 août, Mgr l'évêque de Curium a consacré la nouvelle église de Beverwyk.

— Rien ne transpire sur l'affaire du concordat. Mais il paroît que les négociations ne font aucun progrès.

Portugal. Le *Portugal Velho*, du 7 juillet 1841, publie, sous la rubrique *Ministère des affaires ecclésiastiques*, le décret suivant :

« Les rapports politiques entre mes royaumes et le Saint-Siége apostolique étant heureusement rétablis, après avoir été interrompus pendant quelque temps au très-grave préjudice des vrais intérêts de la sainte Eglise lusitanienne et de la paix spirituelle de ses enfans ; et désirant comme fille très-fidèle de l'Eglise, faire voir, par tous les moyens compatibles avec les prérogatives de ma couronne et la dignité de la nation portugaise, mes sentimens de respect et de dévotion envers le Saint-Siége apostolique et le vénérable pontife qui par la Providence divine y préside maintenant : devant, d'un autre côté, comme souveraine catholique, veiller avec sollicitude à ce qu'il soit pourvu aux besoins religieux de mes sujets, et à ce que les malheureux différends qui ont fait un si grand tort à la tranquillité publique et au bonheur spirituel et

Digitized by Google

temporel de tous les fidèles de ces royaumes, soient entièrement terminés: j'ordonne, faisant usage de ma prérogative royale, que l'évêque D. Joseph Antonio da Silva Rebello, puisse exercer, en vertu de sa consécration, et par l'effet de mon consentement pur et libre, les fonctions épiscopales, et gouverner le diocèse de Bragance. Que le ministre et secrétaire des affaires ecclésiastiques et de justice l'ait comme entendu et fasse expédier les ordres nécessaires pour l'exécution.

» Palais de Cintra, le 2 juillet 1841.

» *Signé*, La Reine.

Antonio Bernardo da Costa Cabral. »

A la même date et dans les mêmes termes a été rédigé un décret autorisant l'évêque D. Angelo de Notre-Dame de la Bonne-Mort, à exercer les fonctions épiscopales et à gouverner le diocèse d'Elvas.

Espagne. Les cortès, dans leur séance du 10 juillet, ont entendu le rapport de la commission chargée d'examiner la loi relative à la dotation du culte et du clergé, qui affecte à cette dépense 1° les droits d'étole et ceux d'autel, 2° une contribution civile, en compensation des biens ecclésiastiques dont le gouvernement s'est emparé, 3° les mémoires, œuvres pies, anniversaires et messes qui étoient à la charge des communautés supprimées. Les députés ont adopté ce projet après une légère discussion, ou plutôt après une simple lecture. Dans la seconde chambre, l'évêque de Cordoue l'a vivement combattu et a présenté un tableau saisissant des souffrances de l'Eglise, de l'abolition de ses prérogatives et de la misère de ses ministres. Cela n'a pas empêché la chambre d'adopter successivement tous les articles.

— Le 13 août, le gouvernement a communiqué aux chambres son manifeste en réponse à l'allocution du Pape. La *Gazette* de Madrid ne l'avoit pas encore publié, quoiqu'il eût paru tout au long dans le *Phare des Pyrénées*, journal français de Bayonne. Ainsi la publication officielle n'en a pas encore eu lieu.

— M. O'Lombel, Français et agent de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, a été enlevé de son domicile par un détachement de la troupe municipale, et conduit à la prison criminelle de Cadix. D'un autre côté, le chef politique de Cacérès vient de décréter que les licences *de prêcher et de confesser* seroient retirées à l'économe de la paroisse de Malpartida, D. Juan Antonio Ximenez, parce que cet ecclésiastique avoit entrepris d'introduire la même œuvre dans le diocèse de Placencia. On cite une foule d'autres actes de ce genre.

Allemagne. Le sénat de Francfort vient de faire défense aux journaux de publier les cours des effets publics dans les numéros qui paroissent les dimanches, parce que les publications de ce genre pourroient donner aux affaires sur ces effets une activité incompatible avec la célébration du jour du Seigneur.

Bavière. Une ordonnance royale, qui vient d'être publiée,

Digitized by Google

porte que, dans toutes les prisons, maisons de force et de correction du royaume, les détenus catholiques seront entièrement séparés des détenus protestans, et que, quant aux forçats, ceux d'entre eux qui appartiennent au culte catholique travailleront aux forteresses de Marienberg, Oberhaus et Rossenberg, et ceux qui sont protestans, à la forteresse de Wurzbourg.

— Les feuilles publiques ont annoncé que le conseil provincial de la Bavière supérieure a proposé au roi de rétablir les Jésuites. D'après la dernière feuille du gouvernement, S. M. reconnoît que, la proposition du conseil indiquant en même temps la source du mal et les moyens propres à le guérir, « cette vérité trouvera de l'écho dans les cœurs des fidèles Bavarois; » S. M. emploiera tous les moyens possibles pour que le bonheur durable de la nation soit sous l'égide de la Religion, qui en est la seule véritable source.

Prusse. M. de Beyer, évêque suffragant et doyen du chapitre de Cologne, a envoyé la circulaire suivante au clergé :

« Nous président de l'église métropolitaine de Cologne et chanoine, aux président et chanoines de l'église collégiale d'Aix-la-Chapelle, aux doyens, aux curés et à tout le clergé, salut dans le Seigneur.

» Le trois du mois de mai dernier, nous vous avons écrit, très-chers Frères, que nous avions très-humblement prié le Saint-Siége apostolique ou de ratifier la nomination d'un vicaire-capitulaire ou de nous prescrire ce qui lui paroîtroit plus utile à l'Eglise. Maintenant nous pouvons vous faire connoître ce qu'il a plu à notre Saint-Père, le Souverain-Pontife Grégoire XVI, d'arrêter.

» Nous avons appris par la lettre qui nous a été adressée de Rome, le 21 mai, que le Saint-Père, en vertu de la primauté qu'il exerce sur l'Eglise entière conformément à la disposition divine et en harmonie avec les canons, a chargé le vénérable Jean-Jacques Iven, chanoine de notre église métropolitaine, d'administrer l'Eglise de Cologne au nom de l'archevêque absent et comme son vicaire-général, jusqu'à ce que le Siége apostolique ait pris des mesures ultérieures, et qu'il lui a en même temps donné le droit d'exercer les fonctions quinquennales et celles qui s'y rattachent ordinairement.

» Nous avons accueilli les souveraines dispositions apostoliques avec cette intime vénération et ce respect qui sont dus au Saint-Siége apostolique. En vous les transmettant, nous ne doutons nullement que vous obéirez à la volonté paternelle du Saint-Père avec un cœur fidèle et zélé, et que vous aurez pour le vicaire-général établi le respect et l'obéissance auxquels il a droit.

» Cologne, le 20 juillet 1841.

» Au nom du chapitre, le président, Baron de Beyer. »

France. *Les ecclésiastiques, curés, desservans, etc., peuvent-ils joindre à l'enseignement religieux celui de la lecture, de l'écriture, des élémens de la langue française, sans avoir préa-*

Digitized by Google

lablement satisfait à la loi du 28 *juin* 1833, *art.* 42 ? Telle est la question qui vient d'être jugée par la cour de Cassation, à l'occasion d'un pourvoi du procureur-général près la cour de Poitiers, contre l'abbé Couillaud, curé de Vouillé. La cour, considérant que les dispositions de la loi sont générales et absolues et comprennent les ministres du culte comme les autres citoyens, et que, quoique chargés de l'enseignement religieux, ils ne sont pas autorisés à joindre à cet enseignement tout ou partie des matières attribuées à l'instruction élémentaire, casse et annulle l'arrêt de la cour de Poitiers qui avoit prononcé l'acquittement de M. Couillaud.

— Le 29 juillet, au moment où le 29e régiment de ligne, qui est en garnison à Lyon, attendoit sur la place Croix-Pâquet son drapeau et son colonel pour se rendre à la revue du lieutenant-général, un prêtre portant le viatique à un malade, se trouva arrêté par les bataillons qui couvroient tout l'espace. Aussitôt que le lieutenant-colonel s'en aperçut, il fit ouvrir les rangs, et le prêtre s'avança. Mais, quand le prêtre fut au milieu des bataillons, le lieutenant-colonel commanda : *Genou à terre*, et les tambours battirent aux champs. Le prêtre, ému, s'arrêta et donna la bénédiction à ce beau régiment, qui ne sauroit manquer d'être brave devant l'ennemi, puisqu'il sait honorer la religion, source de toutes les nobles inspirations.

Les nombreux spectateurs de cet incident en ont été vivement émus.

Angleterre. Une sorte de mouvement catholique commence à se faire remarquer dans l'église anglicane, surtout à l'université d'Oxford, regardée comme centre de cette église. C'est le fameux docteur Pusey qui est, en quelque sorte, à la tête de ce mouvement. Ces docteurs soutiennent toujours que, quoique les 39 articles qui forment la confession de foi de l'église anglicane, soient l'œuvre d'hommes infectés d'hérésie, Dieu ne leur permit point d'y insérer aucunes déclarations absolument opposées à la foi catholique. Ils prouvent, par des faits qu'ils tirent de l'histoire de leur église, depuis la prétendue réforme, que cette église a toujours eu dans son sein, et par une suite non interrompue, des docteurs, des prêtres, des évêques, qui signoient lesdits articles en un sens entièrement catholique; bien plus ils déclarent ouvertement n'avoir rien à redire aux dogmes du concile de Trente; et c'est dans le sens de la foi catholique, telle que l'Eglise l'a formulée dans ce concile, qu'ils font profession d'entendre les formulaires de leur église. Si cette déclaration est sincère, qui les empêche de rentrer dans l'Eglise catholique? Mais plus ils se rapprochent des sentimens catholiques, plus ils semblent s'affermir dans la résolution de rectifier leur position, sans venir à nous. Prions Dieu de vouloir bien achever de leur ouvrir les yeux.

Etas-Unis. La sœur et le beau-frère du président actuel des Etas-Unis ont embrassé la religion catholique.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Nous avons sous les yeux les deux premières livraisons des *Origines et antiquitates christianæ auctore Thomâ M. Mamachi, ord. Præd. theologo Casanatensi, deinde sacri palatii apostolici magistro, editio altera auctorum exemplaribus collata ac recensita, curante Angelo Fazzini, presbytero, Romæ typis Salviucci.* Ces deux livraisons comprennent 19 feuilles d'impression in-4to. Le prix de chaque livraison est de 80 baioques. Il n'y aura pas plus de 30 livraisons; le tout sera terminé en 1842. L'ouvrage sera enrichi de 120 planches gravées. On peut s'adresser pour la souscription au bureau de ce journal, où les livraisons sont à voir.

— M. Casterman à Tournay a sous presse *Compendium Theologiæ moralis Sancti A.-M. de Ligorio, auctore D. Neyraguet, presbytero diœcesis Ruthenensis, missionario, complectens tum operis moralis, tum operis cui titulus* Homo Apostolicus, *substantiam solamque auctoris doctrinam, meliori ordine digestam, servatis, quantum fieri potuit, ipsius textus verbis,* 2 vol. in-8°.

— Le même libraire vient de publier: *Rome et Lorette*, par L. Veuillot, auteur des *Pélerinages de Suisse.* Edition revue et corrigée. Vol in-8° pr. 2 frs. — Même ouvrage in-12, pr. 1 frs. — *Le guide de la jeunesse dans les voies du salut*, par Arvisenet, in-32, pr. 75 c. — *Le chemin de l'éternité bienheureuse*, trad. de l'italien du B. Léonard de Port-Maurice, par M. l'abbé Eudes, in-32 pr. 75 c.—*Les heures sérieuses d'un jeune homme*, par Ch. Sainte-Foi, in-32, pr. 75 c. — *Règles de la vie spirituelle*, par Louis de Blois, traduites par l'abbé Godin, in-32, 75 c. —*Le livre chéri des congréganistes*, ou instructions pour leur servir de règle de conduite dans le monde, in-32, pr. 75 c. — *Annus Marianus, seu Pietas quotidiana erga Beatam Virginem Mariam*, in-32, pr. 75 c.—*Délices des enfans de Marie*, 3e édition, in-32, pr. 75 c. — *Choix d'histoires édifiantes*, par Collet, in-18, pr. 75 c. — *Le patriarche des Vosges*, in-18 pr. 40 c. — *De ratione meditandi*, in-32 pr. 40 c. — *Nouveau traité de style épistolaire*, 5e édition, précédée d'un poème inédit sur l'art épistolaire. Vol. in-18, pr. 90 c. — *L'Orange*, historiette dédiée aux jeunes demoiselles, in-32, pr. 20 c.

— M. Dewageneer, libraire à Bruxelles, propose d'imprimer par souscription les *sermons flamands* inédits du R. P. Corneille Smet, de la Société de Jésus; l'éditeur est M. J.-B. M. curé d'Ixelles près Bruxelles. L'ouvrage aura 10 volumes in-8°. Les 5 premiers contiendront les sermons pour les dimanches et les mystères; les 6e et 7e. 39 sermons pour les fêtes de la sainte Vierge, 15 pour les fêtes des Saints et une octave pour les âmes du purgatoire; les 8e et 9e. présenteront les méditations sur la Passion pour 9 années; le 10e. les méditations pour le carême. Chaque vol. coûtera 2 fr. aux souscripteurs. On peut voir le prospectus au bureau de ce journal.

Digitized by Google

— M. Lefort vient de mettre en vente la seconde édition de *La Science du Confesseur, ou conférences ecclésiastiques sur le Sacrement de Pénitence, par une société de prêtres réfugiés en Allemagne*, 2 vol. in-8°. L'édition porte en tête un extrait d'une lettre de Mgr. l'évêque de Liége à l'éditeur.

— *Recherches historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de Rembert Dodoens (Dodonæus)*, par P. J. Van Meerbeeck, de Malines, ornées du portrait de Dodoens. Malines 1841, vol. in-8°. L'auteur de ces recherches n'a rien omis pour bien faire connoître le célèbre botaniste belge. Il divise son ouvrage en dix parties. Dans la première il donne une notice étendue sur la vie de Dodoens. Les autres parties sont consacrées aux divers ouvrages de l'auteur, qui y sont analysés et examinés. L'ouvrage nous a paru fait avec conscience et avec jugement.

— Le laborieux M. Namur, conservateur-adjoint de la bibliothèque royale de Bruxelles, continue son histoire des bibliothèques publiques de la Belgique. Il vient de publier celle de la *Bibliothèque publique de Louvain*, vol. in-8°. de 282 p., orné d'un portrait de Valère André, etc... On ne sauroit trop encourager les auteurs de semblables notices qui exigent des soins et des recherches nombreuses et dont l'utilité est évidente.

— M. Hanicq vient de mettre en vente le 6e volume des *Sermoonen op alle zondagen van het jaer*, par M. H. Schellens, curé de Borgt-Lombeek. Il paroît que tous les exemplaires de cette édition sont placés.

— Le recueil périodique intitulé *De Middelaer*, vient de terminer sa première année par les Nos 11 et 12 qui paroissent ensemble. Ainsi que nous l'avions prévu, les rédacteurs ont consciencieusement tenu leurs promesses. Rien n'a été négligé de leur part pour rendre ce journal réellement utile et intéressant, et nous ne saurions douter qu'ils ne continuent de la même manière. Le prix est de 6 frs par an. On souscrit chez MM. Vanlinthout et Vandenzande à Louvain et au bureau du *Journal historique*.

—*Pélerinage à N.-D. de Chévrement*. Recueil de prières pour les fidèles qui font ce pélerinage, précédé d'un avertissement sur la manière de le faire. Liége, chez Grandmont-Donders, in-32 de 42 p. pr. 10 centimes. — Le même libraire vient de publier un petit recueil de *Contes populaires*, à l'usage des écoles, autorisé par l'université de France, in-18. Ces deux petits ouvrages sont approuvés.

— La librairie française annonce différens ouvrages nouveaux dont nous croyons devoir faire connoître les titres et les éditeurs. Tels sont entr'autres (1):

Code du droit canon, d'après les aphorismes d'Arnold-Corvin,

---

[1] Nous continuerons ce bulletin, sans prétendre en aucune manière juger ces ouvrages que nous ne connoissons point par nous mêmes.

Digitized by Google

par P.-J. Carle, docteur en théologie, vol in-18, pr. 2 frs. Paris chez Debécourt.

Le christianisme et l'esclavage, par M. l'abbé Thérou, suivi d'un traité historique de Moehler, sur le même sujet. Vol. in-8° pr. 7 frs. Paris chez Langlois et Leclercq.

Des institutions de bienfaisance publique et d'instruction primaire à Rome, par M. E. de Bazelaire. Vol. in-8° pr. 7 frs. Paris chez Olivier-Fulgence.

Etat du catholicisme en France 1830-1840 par Alphonse Pépin, vol. in-8° pr. 6 frs. Chez le même.

Examen raisonné, ou *décisions théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions de la société*, par un ancien professeur de théologie, auteur de l'*Examen raisonné sur les commandements de Dieu et de l'Eglise*. 2 vol. in-8°. Paris chez Adr. Leclere. L'*Ami de la Religion* en fait l'éloge.

De la Royauté au 19e *siècle*, étude de l'histoire contemporaine, par M. le comte de Pradel, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°. pr. 7 fr. 50. Paris chez Adr. Leclère.

De l'unité spirituelle ou de la société et de son but au-delà du temps. Par M. Ant. Blanc St.-Bonnet. 3 vol. in-8°. pr. 24 fr. Paris chez Ch. Pitois.

Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin, par M. Audin, auteur de l'*Histoire de Luther*, 2 vol. in-8°. Paris chez Adr. Leclere.

Le droit privé, administratif et public, dans ses rapports avec la conscience et le culte catholique, par M. l'abbé Corbière, chanoine honoraire d'Autun 2 vol. in-8°. Le 1er. est en vente et coûte 5 fr. 50. Paris chez Périsse frères.

— La petite bibliothèque catholique flamande, publiée par D. Vanhee à Roulers, continue de mériter la confiance du clergé et des parens chrétiens. Les deux premières livraisons pour l'année courante nous présentent les petits ouvrages suivans: *Maria en haeren vader, of gevallen en bekeering van eene protestansche dogter*, 1 vol. — *Godvrugtige bemerkingen over eenige waerheden van den godsdienst*, 1 vol. — *Deugd en spaerzaemheyd, of de wysheyd van Pieter Verzeyl*, 1 vol. — *Fredericus en Franciscus, of gevolgen van eene goede en eene kwaede inborst*, 1 vol. — *Anatolius of de beproevingen der kinderliefde*, 1 vol.

— Chez le même libraire on souscrit à l'ouvrage suivant: *Den dagboek der heylige, behelzende een kort begryp van de levens der heylige, en kortbondige overdenkingen voor alle dagen van het jaer; door den E. P. Grosez, jesuit, vertaeld door J. B. Decorte, priester*. 2 vol. in-12. Prix de chaque volume pour les souscripteurs 1 fr. 75.

Digitized by Google

90me LIVRAISON. 1er OCTOBRE 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS D'AOÛT 1841.

1. L'adresse de la seconde chambre des états de Hanovre à la diète germanique, est repoussée et elle n'est pas même admise au nombre des actes de cette assemblée.

2. Manifeste du gouvernement espagnol en réponse à la protestation de la reine Christine. Espartero tâche de montrer que la protestation n'est qu'un prétexte pour méconnoître la souveraineté de la nation et l'autorité des Cortès, pour semer la discorde, etc.

4. Mouvement de défection parmi les tribus arabes qui obéissent à l'émir Abd-el-Kader. Une partie de celle des Medjez ou Medjehers, dans la province d'Oran, vient camper sous les murs de Mostaganem et se soumet aux Français.

5. Modification du ministère belge. M. de Meulenaere quitte le portefeuille des affaires étrangères et demeure membre du conseil. Il est remplacé par M. le comte de Briey, ministre des finances. M. Smits, représentant et directeur de la banque de Belgique, devient ministre des finances.

Décret d'Espartero, régent d'Espagne, par lequel l'organisation de l'armée est notablement modifiée. Les gardes du corps, toute l'artillerie et les deux tiers des régimens de la garde sont supprimés. L'infanterie de l'armée se composera de 28 régimens, et la cavalerie de 15 régimens.

Palafox, commandant-général de la garde, donne sa démission.

14. Troubles à Bordeaux à l'occasion du récensement, comme à Toulouse. La force militaire est obligée d'agir contre les perturbateurs et d'en arrêter un grand nombre.

17. Présentation du budjet des dépenses pour 1842 à la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas. Le total de ces dépenses monte à fl. 71,338,103.

19. Troubles à Lille comme à Bordeaux et à Toulouse.

Ouverture de la session du nouveau parlement d'Angleterre. M. Shaw-Lefebvre est réélu président de la chambre des communes, sir Robert Peel ayant appuyé sa candidature en disant qu'il n'étoit nullement nécessaire que le président fût de l'opinion de la majorité de l'assemblée.

21. Arrêté royal autorisant la formation d'une Banque à Gand, sous le titre de *Banque de Flandre*.

24. La chambre des lords d'An-

Digitized by Google

gleterre adopte une adresse en réponse au discours du trône, avec un amendement où la chambre déclare qu'elle n'a pas de confiance dans le ministère actuel. Cet amendement est adopté avec une majorité de 72 voix.

27. La chambre des communes d'Angleterre adopte, dans l'adresse, un amendement semblable à celui de la chambre des lords, par 360 voix contre 269: majorité 91.

29. Le ministère anglais se retire en masse. Lord Russell annonce cet événement à la chambre des communes, et lord Melbourne à la chambre des lords.

30. Sir Robert Peel est chargé par la reine d'Angleterre de recomposer un cabinet.

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES COMMUNIANS DE L'ARCHIPRÊTRÉ D'UTRECHT DES ANNÉES 1756 ET 1840.

LIEUX.	1756.	LIEUX.		1841.
Amersfoort { Notre-Dame . . S. François Xavier	2,000	Amersfoort { Notre Dame . S. Franç. Xav.		4,162
Ankereen	624	Ankeveen. . . .	500	902
		Nederhorst den Berg	282	
		Kortenhoef . . .	120	
Beest.	200	Beest		449
Blaricum	336	Blaricum		476
Bodegraven.	397	Bodegraven		797
Bunnik	630	Bunnik	986	1,184
		Ryssenburg . . .	198	
Eemnes	325	Eemnes		642
Gorinchem	520	Gorinchem		1,369
Haastrecht	603	Haastrecht		580
Hamersveld.	357	Hamersveld		600
Hoef.	255	Uithoorn		504
Hoogland	600	Hoogland.		1,023
Jutphaas	480	Jutphaas	714	1,015
		Vreeswyk. . . .	301	
Kabauw	640	Kabauw	612	998
		Schoonhoven. . .	386	
Kuilenburg.	700	Kuilenburg . . .	1,350	1,614
		Everdingen . . .	264	
Laren	650	Laren	1,260	3,072
		Hilversum. . . .	1,811	
Loendersloot	950	Loendersloot		740
Maarssen	450	Maarssen	1,095	1,785
		Breukelen. . . .	690	
Montfoort	1,023	Montfoort.		1,400
Meidrecht	470	Meidrecht.		830
Muiden	288	Muiden		347
Naarden	616	Naarden	438	888
		Bussum	450	
Oudewater	800	Oudewater		1,453
Renswoude	186	Renswoude		225
Rhenoy	330	Rhenoy	425	530
		Gellekom	168	
Santvoort et Baarn	162	Santvoort et Baarn . . .		356
	14,587			26,941

Digitized by Google

LIEUX.	1756.	LIEUX.		1840.
Report . .	14,587	Report . .		26,941
Schalkwyk.	700	Schalkwyk . . .	950	1,330
		Houten.	400	
Soest. , ...	400	Soest	990	1,236
		Soesterberg . . .	246	
Tekkop	600	Tekkop		592
Thiel	400	Thiel	1,098	1,260
		Buuren	162	
Utrecht (8 paroisses) . . .	5,714	Utrecht (8 paroisses) . .		10,135
Varik	130	Varik		282
Vianen	319	Vianen.		787
Vinkeveen	550	Vinkeven		830
Vleuten	838	Vleuten	633	1,844
		Harmelen	632	
		Ouden-Rhyn . . .	559	
Weesp	793	Weesp.		662
Werkhoven	400	Werkhoven . . .	490	950
		Cothen.	460	
Woerden	588	Woerden		1,166
Wyk by Duurstede	600	Wyk by Duurstede .	1,030	1,194
		Maurik.	164	
Ysselstein	800	Ysselstein	1,370	1,726
		Benschop	356	
Total . .	27,424	Total . .		51,998

Digitized by Google

CHRESTOMATHIA RABBINICA ET CHALDAICA

Cum notis grammaticis, historicis, theologicis, glossario et lexico abbreviaturarum quæ in Hebræorum scriptis passim occurrunt, auctore J. T. Beelen. *Can. hon. cath. Leod. S. Theol. doct. in univ. cathol. Lovan. S. Script. et lingg. Orient. prof. ord. Pars. I. vol. I et Pars. I. vol. II. Lovanii* 1841.

L'Eglise catholique à qui la société est redevable d'une foule de bienfaits, peut se vanter aussi d'avoir rendu les plus grands services aux études philologiques dont les savants d'Europe sont très-préoccupés de nos jours. Les souverains pontifes et les évêques ont été dans tous les temps les protecteurs des lettres et des sciences, comme ils étoient les conservateurs des plus beaux monuments matériels de l'antiquité. Nulle part on ne trouvera une plus belle collection de livres orientaux que dans la capitale du monde chrétien. En Asie même, où ces langues sont encore cultivées, il n'existe point, que nous sachions, de bibliothèque comparable en fait de livres orientaux, à celle que les souverains pontifes ont formée dans leur palais.

Ce goût si éclairé des lettres orientales a toujours été secondé par les relations que l'Eglise romaine étoit obligée d'entretenir avec les contrées les plus lointaines. Tantôt des évêques accourus du fond de l'Asie, tantôt des couvents grecs, arméniens ou autres, fondés sur le sol hospitalier de l'Italie, tantôt de zélés missionnaires revenus de leurs courses lointaines, ont fourni des documents précieux sur cette littérature long-temps négligée. Pendant que la plupart des savants concentroient leurs veilles dans des recherches qu'on estime peu de nos jours, les chefs de l'Eglise catholique favorisoient les études aujourd'hui si estimées des langues anciennes.

Il seroit facile de prouver que l'Eglise catholique encouragea toujours ce genre de travaux, et qu'elle profita de toutes les occasions qui se présentèrent de les étendre. Personne n'ignore le décret célèbre du concile de Vienne, présidé par Clement V, décret dans lequel il fut statué que dans toutes les universités catholiques du monde il y auroit désormais une chaire de langue hébraïque et arabe. La nécessité où l'on fut de combattre les Juifs par leurs propres armes, l'invasion des Maures en Espagne, les croisades, furent autant de stimulants à ces études, qui trouvoient dans les circonstances du jour une application des plus utiles.

Si l'Eglise eut besoin dans les temps anciens d'un certain nombre d'hommes versés dans la connoissance des langues anciennes, on peut dire qu'aujourd'hui elle ne sauroit s'en passer. Depuis que les protestants se sont séparés de l'Eglise, ils ont dû mépriser la tradition antique et l'autorité des Pères, qui condamnoient ouverte-

Digitized by Google

ment leurs erreurs et pallier sous un dehors scientifique des nouveautés que l'antiquité tout entière réprouvoit. Ils ont eu recours aux langues, à leurs règles et à leurs propriétés; ils ont invoqué de préférence les langues moins généralement approfondies, afin d'en imposer plus facilement au commun des hommes de lettres. Privés de l'appui inébranlable de la tradition des Pères, et de la lumière que jette dans les esprits l'ensemble des dogmes confirmés par l'enseignement de plusieurs siècles, ils se sont engagés dans les *disputes inutiles des mots* que l'Apôtre condamne, comme si les oracles du St. Esprit devoient s'expliquer aux fidèles comme les rhéteurs expliquent aux enfants les périodes de Cicéron et les poésies de Virgile. Chez eux toute la révélation chrétienne, lorsqu'ils l'admettent encore, est réduite à la grammaire, aux règles de la syntaxe, aux étymologies hébraïques, aux racines arabes et à leurs dérivations arbitraires ou hasardées. On conçoit aisément que dans l'espace laissé à nos recherches et à nos incertitudes par l'ignorance des règles anciennes et des monuments principaux, des hommes guidés par le seul amour de la gloire scientifique et de la nouveauté éblouissante, aient voulu établir et nous opposer bien des doctrines et bien des opinions, qui dans leur application pratique tournent au détriment de la foi et de la vérité.

Il faut donc opposer à ces explorateurs téméraires des hommes capables de les suivre et même de les précéder dans les sentiers obscurs où ils prétendent rencontrer la vraie doctrine évangélique, des hommes en état de les combattre par leurs propres découvertes, ou par la futilité de leurs systêmes. Ce genre d'adversaires ne pouvoit point être perdu de vue, lorsque les études ecclésiastiques furent restaurées en Belgique; aussi Nos Seigneurs les Evêques ont-ils fondé à l'université catholique de Louvain une chaire de langues orientales qui fut confiée à un professeur très-versé dans ce genre d'études. La faculté de théologie, comprenant bien la pensée de l'épiscopat, a rendu obligatoire pour un an, le cours de langue hébraïque, afin que tous les sujets qui fréquentoient ses cours eussent au moins une connoissance première de la langue dans laquelle furent écrits les livres saints de l'ancien Testament. L'habileté avec laquelle le professeur distingué des langues orientales donne ce cours, engage plusieurs élèves à poursuivre les études orientales au delà de l'année rigoureusement exigée; sous la direction du même maître, ils s'exercent dans la lecture des écrits des Juifs modernes, et se préparent ainsi à pouvoir consulter dans leur langue originale les principaux monuments de la littérature hébraïque, et à repousser au besoin les attaques des Juifs.

C'est en faveur de ces élèves avancés que M. le professeur Beelen a publié sa *Chrestomathie caldaïque et rabbinique.* Il lui étoit pénible de perdre un temps précieux à dicter les extraits les plus convenables aux progrès de ses élèves; il se décida donc à former un recueil de morceaux choisis et gradués, qui servît de texte à ses

Digitized by Google

explications. Comme ce livre eût pu servir dans d'autres établissements, il ajouta au texte des notes grammaticales, philologiques, historiques, littéraires et théologiques, qui concourent à l'explication des morceaux qu'il propose, et suppléent en partie aux explications de vive voix.

Nous avons admiré le choix judicieux que l'auteur a fait des extraits rabbiniques et des notes qu'il y a ajoutées. Presque tous ont une certaine valeur théologique, et plusieurs fournissent des arguments nouveaux dans des controverses très-importantes aujourd'hui. La doctrine du péché originel étoit connue de la Synagogue (notes pag. 23 et 298.) Il est fait mention de la nécessité de la grâce (p. 26); de la gloire de Dieu, fin dernière de toutes choses contre Hermès (p. 65); de la visite d'Alexandre le Grand à Jérusalem (p. 138); de la primauté du Souverain Pontife, attestée par les Juifs (p. 158); du purgatoire (p. 74 et 294); des figures prophétiques du V. T. (p. 213); de la transubstantiation (p. 240); de l'eau mêlée avec du vin chez les Hébreux (p. 297); du rit de l'agneau pascal, rôti en forme de croix (p. 300), et de plusieurs autres.

Les observations que l'auteur a faites sur l'analogie de la langue hébraïque et de certaines locutions des écrivains du N. T., sont pleines d'intérêt. On lira avec plaisir ce qu'il dit de l'interrogation que les Pharisiens adressèrent au Sauveur touchant le divorce (p. 59), du mot *gehenna* (p. 75), du parallèle des paraboles de l'Evangile avec celles du Talmud (p. 102), du mot *Corban* (p. 304) déjà expliqué dans le même sens par M. Drach dans la 5eme. édit. de la bible de Vence, etc. etc.

Tout ce que l'auteur écrit sur l'âge et le caractère des Rabbins auxquels il emprunte ses fragments, sur les noms grecs et latins employés par les Juifs, sur les abbréviatures, sur la computation chronologique majeure et mineure, sur les Samaritains et l'époque de leur temple, montre en lui une connoissance approfondie des antiquités hébraïques, et une habileté rare à initier ses élèves aux études qu'il leur facilite.

L'érudition de M. le professeur Beelen lui a parfaitement servi. On voit dans ses notes que les principaux ouvrages modernes, publiés en Allemagne, en Italie ou en France, lui sont parfaitement connus. Il a profité de ses recherches pour venger de l'oubli les écrivains catholiques qui se sont distingués dans l'étude des langues orientales. Philippe Aquinas (p. 2), Jean Plantavitius, évêque de Lodève (p. 3), Jean Bernard de Rossi (p. 83), Serrarius (p. 146) et d'autres écrivains reçoivent de lui un juste tribut d'hommages.

Nous avons remarqué en passant que l'auteur s'étonne que Wolfius n'ait point connu en 1715 l'édition des paraboles de Rabbi Berachia Hannakdan, faite à Berlin en 1756 (p. 98), et qu'il attribue au savant Huet une édition des livres d'Origène contre Celse (p. 138), quoique l'évêque d'Avranches n'ait publié, je crois, que les commentaires sur l'Ecriture. Peut-être les notices littéraires,

Digitized by Google

les remarques archéologiques, les principes de lecture eussent-elles frappé davantage l'esprit du lecteur, si elles avoient été réunies en corps avec ordre et méthode, au lieu de se trouver disséminées au milieu des observations grammaticales : ceci est une simple conjecture. Nous ne doutons pas que le savant auteur n'ait eu de bonnes raisons de suivre la méthode qu'il a choisie.

La publication de M. Beelen mérite sous tous les rapports les louanges et les félicitations. Il y a peut-être plus d'un siècle qu'aucun livre scientifique n'a été imprimé en Belgique en caractères orientaux et sur les matières théologiques et historiques. Ce livre fera donc époque dans nos annales littéraires ; il marquera le point d'où sont partis les hommes qui un jour, nous l'espérons, procureront à la Belgique un rang distingué parmi les pays qui s'illustrent par l'étude des langues savantes. Nous félicitons l'université catholique d'avoir concouru la première à cette gloire nationale, et d'avoir inauguré ainsi des travaux, qui s'étendront de jour en jour et prouveront de plus en plus que la religion est la vraie patronne, et la puissante protectrice des sciences et des lettres.

PIEUSE EXPLICATION

DES PRINCIPALES PRIÈRES DU CHRÉTIEN

PROPOSÉE A LA JEUNESSE CHRÉTIENNE,

Par J. B. Malou, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges et professeur de théologie dogmatique à l'université catholique de Louvain. Vol. in-12 de 204 p. Louvain 1841.

M. Malou nous étoit connu comme un jeune ecclésiastique qui a beaucoup de science, des connoissances solides et très-variées. Le petit ouvrage qu'il publie aujourd'hui, prouve que l'étude ne l'absorbe point, mais qu'au contraire il consacre une bonne partie de ses heures aux exercices pieux, à la prière, à la méditation. Rien ne sauroit nous donner une meilleure idée des sentimens et de la vie d'un prêtre instruit. La science dessèche le cœur, si on n'y prend garde, elle distrait, elle enfle. Un des meilleurs moyens d'empêcher ces effets, c'est d'interrompre fréquemment ses occupations par quelque pratique de dévotion, et surtout de prendre la piété même pour un des objets de ses études.

M. Malou nous apprend que c'est en lisant l'explication du Symbole des Apôtres par Rufin d'Aquilée, que l'idée lui est venue d'expliquer de la même manière et pour son propre usage, les prières que les familles chrétiennes récitent journellement. Il commenta en 1836 les litanies de la Ste Vierge et les Actes des vertus théologales. Plus tard il s'occupa de l'Oraison Dominicale, de la Salutation angélique, du Signe de la Croix, des Prières du matin et du

Digitized by Google

soir, et de celles qu'on récite avant et après le repas. En revoyant, à la fin de l'année dernière, les notes rédigées par lui sur ces matières, il pensa qu'elles pourroient devenir utiles à quelques personnes, et il se décida à les publier après les avoir retouchées.

La simplicité et la clarté qui distinguent ces prières, pourroient faire croire qu'en général elles n'exigent pas d'explication. Mais il est à remarquer qu'on les apprend dans sa plus tendre enfance, qu'on les sait par cœur avant de les comprendre, et que plus tard l'habitude de les réciter nous empêche de méditer suffisamment le sens des paroles. D'ailleurs tout n'y est pas également clair; on y trouve des expressions figurées et mystiques usitées dans les livres saints, dont la véritable signification doit être cherchée. Ces prières sont de plus très-courtes; et cette brièveté, quoique favorable à l'usage qui devoit en être fait, produit aussi un peu d'obscurité. Il faut donc savoir gré à l'auteur d'avoir communiqué au public les réflexions qu'il destinoit d'abord à son propre usage, et les fidèles de leur côté doivent chercher à profiter de ce travail.

M. Malou présente d'abord des réflexions générales sur la pièce qu'il veut expliquer. Ces réflexions sont partie historiques, partie morales et religieuses.

Après ces réflexions générales, viennent les observations particulières et de détail. Chaque phrase, chaque mot reçoit son explication spéciale.

Toutes ces remarques sont simples, claires, solides, pleines d'onction et de piété, appuyées sur l'Ecriture et la doctrine des Pères. Elles conviennent à la jeunesse, au peuple, et la plupart ne seront pas inutiles aux esprits cultivés. C'est une vraie instruction, et le père de famille y trouvera de quoi donner à ses enfans et à ses serviteurs une nourriture agréable et substantielle, une connoissance qui manque trop généralement.

Le livre se termine par des pensées diverses et par quelques petites pièces de poésie qui datent de la première jeunesse de l'auteur.

DE L'ÉTAT DES AFFAIRES RELIGIEUSES EN SUISSE.

(*Article extrait de la* Gazette Fédérale, *feuille protestante.*)

Par suite des troubles du canton d'Argovie, on a vu la question de la séparation des différentes confessions religieuses être débattue avec plus de vivacité que jamais. Cette séparation, le parti radical réformé, qui se trouve au pouvoir, la refuse avec une opiniâtre acrimonie, tandis que, de son côté, la population catholique tout entière la réclame avec la plus persévérante énergie. Poser en principe que les catholiques n'ont point à se mêler des intérêts religieux des protestans, comme réciproquement les protes-

Digitized by Google

tans ne doivent point s'occuper des affaires de l'Eglise catholique, c'est-là assurément une chose qui n'est en aucune façon une théorie nouvelle. Cette séparation repose sur un principe de droit fort simple et qui se trouve admis par tout l'univers civilisé, savoir que même la majorité gouvernementale ne peut décider que sur les choses qui la concernent en propre, mais nullement sur les droits privés des individus ou des corporations, et que la séparation des confessions a existé partout, et existe encore maintenant dans plusieurs cantons suisses, sans que pour cela l'unité politique de l'État en éprouve le moindre dommage.

Autrefois, en Allemagne, la majorité de la diète elle-même, ayant l'empereur catholique à sa tête, ne pouvoit rien statuer relativement aux droits des protestans, et, par contre, la réunion des Etats protestans, connue sous la dénomination de *corpus evangelicorum*, ne pouvoient prendre aucune décision concernant les droits catholiques: aussitôt qu'il s'agissoit d'une question religieuse, les parties se séparoient, et chacune d'elles prenoit une résolution à part.

En Angleterre, dans ce pays si jaloux de sa domination, et qui, dans l'Europe seule, commande à plus de sept millions de sujets catholiques, sans y comprendre ceux des colonies, ni le parlement, ni le ministère ne s'enquièrent en aucune façon des questions religieuses des catholiques, mais ils laissent à ces derniers liberté pleine et entière de régler eux-mêmes tout ce qui a rapport au culte.....

Toutefois, nous voulons ici ne parler que de la Suisse, et rappeler non-seulement sa jurisprudence pratique d'autrefois, mais encore celle qui se trouve en usage de nos jours.

Dans la fatale année 1712, à la suite d'une guerre de religion, que l'on essaie de renouveler maintenant sous le nom de guerre de principes, une fraction du canton actuel d'Argovie (*Baden et les Freienæmter*, qui appartenoient jadis aux huit cantons anciens) fut incorporée aux cantons protestans de Zurich, de Berne et de Glaris. Dans le traité de paix on garantit cependant aux habitans le maintien de la religion catholique; et, par ce mot de maintien, on n'entendoit pas seulement la permission de dire la messe, mais bien l'organisation hiérarchique entière, avec tous ses élémens constitutifs.

Depuis lors, les trois gouvernemens protestans ne s'immiscèrent en rien dans les affaires religieuses catholiques, et il y eut séparation confessionnelle complète. On n'entendoit jamais parler d'aucun tyrannique et soupçonneux *placet*, d'aucune entrave mise à la communication officielle entre les autorités ecclésiastiques, d'aucune réforme des écoles, d'aucune nomination, voire même destitution de professeurs, de curés, d'instituteurs, d'aucun examen des séminaristes et des prêtres par des fonctionnaires laïques et même protestans. L'évêque étoit un étranger et résidoit en dehors

Digitized by Google

du canton, aussi bien que le Pape. Quand le chapitre de Constance procédoit à l'élection canonique du premier pasteur, ces trois gouvernemens ne s'arrogeoient point un droit d'enquête, et moins encore celui d'exclure arbitrairement l'évêque élu. Plus d'un membre de la régence de Zurich et de Berne savoit à peine le nom de l'administrateur diocésain, moins encore en quoi consistent les attributions épiscopales. Le pouvoir civil ne s'immisçoit point dans les fonctions de l'évêque, comme, de son côté, l'évêque catholique ne s'immisçoit point dans le gouvernement temporel des trois cantons. Les couvens et les fondations pieuses demeurèrent en possession tranquille de leurs biens, de leurs revenus, comme aussi de l'administration des uns et des autres : aucune des trois régences protestantes, quoique de leur nature nullement favorables aux monastères, ne s'avisa jamais de rançonner les communautés monastiques, de faire dresser des inventaires minutieux de leurs meubles et immeubles, de leur imposer de rapaces curateurs, d'interdire l'admission des novices et l'enseignement public; à plus forte raison, aucune ne se permit jamais de s'emparer des biens des couvens: et, toutefois, dans un espace de soixante et seize années, il ne s'éleva jamais aucun conflit, aucun froissement, aucune mésintelligence entre l'Eglise et les gouvernemens de Zurich, de Berne et de Glaris; les deux partis se contentoient de leurs droits propres et respectoient mutuellement les droits d'autrui; de cette façon la paix et la concorde n'étoient point troublés, et jamais l'on n'entendit parler ni d'empiétemens, ni d'abus de pouvoir, ce fantôme évoqué par les radicaux de notre temps.

D'autre part, le prince-abbé de Saint-Gall et l'évêque de Bâle régnoient aussi sur des sujets protestans, lesquels, quoiqu'ayant fait, au temps de la réforme, défection à la foi catholique, n'en étoient pas moins subordonnés, quant au temporel, à la domination de deux princes ecclésiastiques. Nonobstant leurs droits de souverains, les deux prélats ne songèrent jamais à réglementer l'administration spirituelle protestante; mais il subsista, comme dans le cas cité plus haut, une séparation des confessions : dans les causes ecclésiastiques majeures des sujets protestans, c'étoit aux gouvernemens du Zurich et de Berne ou à leurs consistoires qu'il appartenoit de prononcer en dernier ressort. C'est-là ce qu'on appeloit *jus circa sacra*, c'est-à-dire le droit de protection accordée à des communions dissidentes, vu qu'il n'est pas naturel d'admettre que les membres de ces dernières puissent s'attendre à une protection de la part d'un pouvoir hostile à leur croyance. Toujours est-ce un phénomène digne d'être remarqué, que les protestans, vivant sous des gouvernemens catholiques, aient joui d'une pareille protection étrangère, tandis que, au contraire, les catholiques, vivant sous des gouvernemens protestans, n'en jouissent dans aucun pays. De quel côté donc faut-il chercher la tolérance et la justice?

Digitized by Google

L'abbé de Saint-Gall et l'évêque de Bâle ne se mêloient ni de l'élection des pasteurs et des instituteurs protestans, ni du réglement des écoles et des ouvrages classiques; ils n'imposoient ni leur *placet* ni leur autorisation aux dispositions ecclésiastiques prises par les régences de Zurich et de Berne, quoique eux aussi eussent pu faire valoir la nécessité de s'assurer que ces dispositions ne renfermoient point des clauses capables de mettre l'Etat en péril; ils ne défendoient à personne de correspondre avec les consistoires de Zurich et de Berne, et de réclamer les instructions jugées nécessaires ou opportunes. Voilà pourquoi il y eut toujours notamment entre le gouvernement de Berne et l'évêque de Bâle, des relations de fort bon voisinage: depuis 1831, les curés protestans d'Erguel et du Val de Munster avouent eux-mêmes qu'autrefois, sous l'administration de l'évêque catholique de Bâle, ils étoient moins vexés et leurs intérêts moins compromis, qu'ils ne le sont maintenant sous la régence actuelle de Berne et sous l'autorité du libéral conseil d'éducation de ce canton.

Encore de nos jours, en vertu de conventions anciennes et modernes, la séparation confessionnelle subsiste, dans les cantons de Fribourg et de Soleure, entre les catholiques et les habitans protestans des districts de Bucheggberg et de Murten. Dans ces districts, ni les évêques, ni les régences de Fribourg et de Soleure ne se mêlent des affaires religieuses des protestans; celles-ci sont administrées par le conseil ecclésiastique résidant à Berne; la correspondance avec ce conseil n'éprouve aucune entrave, et ses décrets, pour pouvoir être mis à exécution, n'ont besoin d'aucun visa administratif. Les écoles, les catéchismes et autres livres d'instruction des protestans sont pareillement exempts de toute espèce de contrôle du gouvernement. Les candidats au ministère pastoral, quoiqu'ils n'offrent aucune garantie de fidélité, soit par les liens d'une d'une foi commune, soit par les liens du sang, soit par des possessions immobilières et par un domicile permanent, n'ont cependant aucun examen à subir devant les autorités ni soleuriennes, ni fribourgeoises; il ne leur est imposé aucun serment absolu, contraire à leur croyance et à des devoirs plus impérieux et plus sacrés; on les regarde, malgré l'absence de ces formalités, comme des gens probes, et, pourvu que le conseil ecclésiastique de Berne les ait reconnus aptes à remplir une cure, ils peuvent, sans autre condition, se présenter pour tous les bénéfices protestans dans le ressort des deux cantons; on ne les soumet plus, comme des écoliers, à un flétrissant examen. Voilà pourquoi aussi les deux communions subsistent en paix l'une à côté de l'autre, et personne n'est assez sot pour croire que l'unité politique ait disparu, parce que les deux religions se trouvent circonscrites dans la sphère propre à chacune d'elles.

» En présence de tous ces faits que nous offrent et les temps passés et l'époque actuelle, on ne comprend pas comment le gou-

Digitized by Google

vernement argovien pourroit se refuser à accorder à la population de ce canton une séparation confessionnelle analogue à celle que nous avons reconnue ailleurs : pour cela il suffit que les hommes aux mains desquels se trouve le pouvoir, reviennent à quelque résipiscence, et veuillent rétablir dans leur patrie, avec la paix, la véritable unité politique. Dans le cas où une pareille séparation seroit prononcée, il faudroit que désormais toutes les affaires religieuses des catholiques fussent exclusivement dirigées par l'autorité ecclésiastique catholique: par conséquent les articles de Baden, avec les lois et les décrets qui en découlent, devroient être abrogés; lorsqu'une question concernant soit l'Eglise catholique, soit l'Eglise protestante, seroit discutée au sein de la régence, les seuls membres appartenant à la communion intéressée devroient être appelés à délibérer et à prononcer un arrêt; enfin, il seroit nécessaire que les couvens, comme étant des institutions purement catholiques ecclésiastiques, eussent, conformément à la justice et à la constitution fédérale jurée solennellement, le droit d'admettre à volonté des novices et celui d'administrer eux-mêmes leur légitime propriété.

Quel est l'homme qui oseroit nier que les dissensions et les guerres dans les cantons de Glaris, d'Argovie, de Saint-Gall et le district du Jura bernois, comme aussi les tentatives faites pour obtenir une séparation politique, ne soient que le simple résultat du refus de reconnoître plus long-temps une séparation confessionnelle, qui est fondée sur la nature même des choses? Puisque les adhérens de la communion protestante, et personne n'en doute, repousseroient énergiquement toute intervention des catholiques dans leurs affaires religieuses, comme étant une prétention anti-rationnelle et au plus haut degré inique, ne faut-il point aussi reconnoître que l'intervention des protestans dans le domaine de l'Eglise catholique, lequel leur est tout-à-fait étranger, est une violation de la justice éternelle, de l'égalité constitutionnelle et même de la saine raison humaine?

BREF A Mgr HUGUES, VICAIRE APOSTOLIQUE DE GIBRALTAR.

L'autorité des sociétés secrètes et des méthodistes, d'un côté, et le manque d'instruction et de vigilance de la part du clergé, de l'autre, avoient fini par faire un grand tort à la religion catholique dans la mission de Gibraltar. Le Saint-Siége jugea à propos de remplacer l'ancien vicaire apostolique, Mgr Zino, et de lui donner pour successeur Mgr Hugues, prêtre irlandais fort connu et très-estimé. Le nouveau vicaire arriva à son poste en janvier 1840, avec le titre

Digitized by Google

d'évêque d'*Héliopolis in partibus*, et y trouva une opposition toute formée, composée des partisans de l'ancien vicaire et de quelques autres mauvais catholiques, qui sembloient redouter la réforme que Mgr Hugues étoit appelé à introduire. Une pétition fut signée par eux et portée à Rome par un Frère augustin, pour obtenir la révocation du nouveau vicaire Ce moyen n'ayant pas réussi, ils se vengèrent par la publication d'un pamphlet. Cependant Mgr Hugues et son clergé travailloient sans relâche à ramener la foi et les bonnes mœurs, et non sans succès, surtout du côté de la jeunesse. Mais ses ennemis attendoient l'occasion pour le perdre. Au mois d'août 1840, un refus de sépulture ecclésiastique leur parut favorable à leur dessein. Un tumulte scandaleux régna pendant troix heures dans le temple même, et l'autorité militaire dut intervenir pour le faire cesser. La junte de l'église dite des Anciens, corps qui semble répondre à nos conseils de fabrique, se déclara contre le vicaire apostolique, se forma en tribunal, jugea le fait et en fit la base d'une accusation auprès du gouverneur civil. Le prélat, voulant faire cesser une pareille usurpation de droits, cessa ses communications avec les membres de la junte, et retint en son pouvoir les droits paroissiaux, les aumônes des fidèles, etc., dont la junte disposoit arbitrairement auparavant. Cité par elle devant un tribunal civil protestant, il fut condamné, et, malgré son appel aux tribunaux de Londres, arrêté et conduit en prison. Au bout de plusieurs mois, le conseil de la reine statua sur cette déplorable affaire et ordonna que Mgr Hugues fût remis en liberté sous caution. — Cette affaire n'est pas terminée, et des nouvelles postérieures à l'élargissement de Mgr Hugues, font craindre de nouveaux actes de violence et de persécution de la part de la junte.

En attendant, voici en quels termes le Saint-Père console et encourage son vicaire outragé :

Venerabili fratri Henrico, episcopo Heliopolitano, Gibraltariae vicario apostolico.

Au vénérable frère Henri, évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique de Gibraltar.

GREGORIUS PP. XVI.

Ven. Frater, etc. Dudum nos sollicitos habent quæ istic contra Ecclesiæ jus, atque in tuam Ven. Frater. tuæque dignitatis injuriam gesta comperimus. Quæ quidem eo acerbiora cordi nostro acciderunt, quod in sacræ rei detrimentum conspirasse intelleximus nonnullos e catholico populo, qui ob munia sibi demandata antecellere aliis in officio debuissent. Scilicet laici quidam viri cum non aliud unquam

GRÉGOIRE XVI, PAPE.

Vénérable frère, depuis longtemps nous étions inquiet de tout ce qui s'est fait là contre le droit de l'Eglise, ainsi qu'à votre préjudice et au mépris de la dignité dont vous êtes revêtu. Ce qui a été surtout pénible pour notre cœur, c'est de voir quelques catholiques conspirer la perte des choses saintes, eux qui, à cause des fonctions qui leur avoient été confiées, auroient dû marcher avant tous les autres dans le devoir.

Digitized by Google

jus habuerint, quam quod ex concessione antistitis ad Ecclesiæ æditiuos pertineret, insurgere ausi sunt adversus auctoritatem tuam, et decretum contemnere a te postea editum de pecuniis ob sacramentorum administrationem non exigendis; atque adeo contra sanctiones canonum, immo contra ipsam Christi Domini ordinationem usurpare sibi rerum divinarum regimem contenderunt. Qui etiam cum nostram propagandæ fidei congregationem contra te frustra sollicitassent, hujus quoque auctoritate contempta, non sunt veriti appellare per summum nefas ad laïcos, eosdemque acatholicos magistratus; quorum porro interventu tu ipse, Ven. Frater, in carcerem conjectus fuisti, et ad initia usque mensis proximi ibidem detentus.

Hæc cum ita contigerint, illud sollicitudini omnium Ecclesiarum, et supremo, quo fungimur, apostolatus officio nos debere sentimus, ut e fastigio sanctæ hujus Sedis vocem attollentes, illatam sacro ordini ac rei catholicæ contumeliam nostris hisce litteris palam reclamemus. Quare auctoritate nostra apostolica solemniter declaramus, memoratos æditiuos violasse et conculcasse libertatem sacræ potestatis, et in sanctissima ejus jura invasisse. Itaque illos, utpote manifestæ reos audaciæ, dignissimos se exhibuisse decernimus, in quos ad canonum normam graviter animadvertatur. Interim admonemus ipsos atque obtestamur in Domino, ut meminerint censurarum pœnarumque spiritualium, quæ apostolicis constitutionibus, et conciliorum œcumenicorum decretis in omnes, qui talia audent, statutæ ita sunt, ut facto ipso contrahantur. Et quoniam ejus in terris vicem gerimus, qui venit quærere et salvum facere quod perierat, nihil equidem optamus magis, quam ut, idem peccatum suum detestan-

Des loïques, qui n'ont pas d'autre droit que celui qui est concédé par l'évêque aux fabriciens (æditiuos) *de l'église, ont osé s'élever contre votre autorité et mépriser le décret que vous avez ensuite publié afin de défendre de recevoir de l'argent pour l'administration des sacremens; et ainsi, contre la sanction des canons, contre la volonté même de notre Seigneur Jésus-Christ, ils se sont efforcés d'usurper le gouvernement des choses divines. Après avoir sollicité en vain contre vous notre congrégation de la Propagation de la Foi, ils ont également méprisé son autorité, et n'ont pas eu honte, pour comble de scandale, d'en appeler aux laïques et même aux magistrats hérétiques. Par leur ordre, vénérable frère, vous avez été jeté en prison, où vous avez été détenu jusqu'au commencement du mois dernier.*

Puisque de tels attentats ont eu lieu, nous, qui avons la sollicitude de toutes les Eglises, et qui remplissons les fonctions suprêmes de l'apostolat, nous avons senti que nous devions élever la voix du haut de ce saint Siège, et réclamer publiquement, par ces lettres, contre l'injure faite à l'ordre sacré et à l'institution catholique. C'est pourquoi, par notre autorité apostolique, nous déclarons solennellement que lesdits fabriciens ont violé et foulé aux pieds la liberté de la puissance spirituelle, et qu'ils ont usurpé ses droits les plus sacrés. Aussi nous déclarons que ces hommes, coupables d'une manifeste audace, ont mérité qu'on procède à leur égard suivant toute la rigueur des canons. Cependant, nous les avertissons et nous les supplions dans le Seigneur de se souvenir des censures et des peines spirituelles que les constitutions apostoliques et les conciles généraux ont décrétées contre les auteurs de semblables excès, et qui sont encourues ipso facto. *Et comme nous tenons sur la terre la place de celui*

Digitized by Google

tes, ad obsequium et obedientiam Fraternitatis tuæ sincero animo redeant.

Jam verò ad eorum munus quod attinet, neminem ignorare volumus, illud pendere omnino ex auctoritate episcopi, nihilque ab æditiis ecclesiæ geri unquam posse, nisi quod eis fuerit ab antistite demandatum. Quod vero pertinet ad sacramentorum administrationem, erit tibi curæ, ut fideles, qui sub te sunt, sedulo admoneas, divina ejusmodi munera nullam omnino temporalis pretii æstimationem recipere; sed a Dei ministris, qui ea gratis acceperunt, gratis pariter esse dispensanda : nec posse istic ullam ad tramites canonum (cap. *Ad Apostolicam* 42 de Simonia) probabilem consuetudinem obtendi ad pecuniæ quidpiam alicujus sacramenti occasione alio titulo postulandum; quando id a te, atque a congregatione propagandæ fidei, ex accepta a nobis potestate, ad tuendam sacramentorum sanctitatem, jure meritoque vetitum est.

Ceterum ea nos cogitatio consolatur, quod sub inclyto gubernio serenissimæ ac potentissimæ Anglorum reginæ haud certe metuendum est, ne ulterior tibi molestia inferatur, frausque fiat sancitæ jamdiu ultrajectino fœdere catholicæ religionis apud vos libertati : quum præsertim in florentissimo etiam Britannico regno, pro æquitate majestatis suæ, catholici eorumque antistites libero sanctissimæ nostræ religionis exercitio fruantur.

Denique Ven. Frater, tuam istam vigilantiam, zelum, et eximiam animi firmitatem meritissimis laudibus honestamus; hortamurque in Domino, ut posthac pariter re-

qui est venu chercher et sauver ce qui périssoit, nous ne souhaitons rien davantage que de les voir détester leur crime et revenir avec sincérité au respect et à l'obéissance dus à votre fraternité.

Quant à ce qui regarde leurs fonctions, nous voulons que personne n'ignore qu'elles dépendent entièrement de l'autorité de l'évêque, et que les fabriciens ne peuvent rien faire dans l'église sans son ordre. A l'égard de l'administration des sacremens, vous aurez soin d'avertir les fidèles qui sont sous votre juridiction que ces présens divins ne sauroient être temporellement mis à prix, mais qu'ils doivent être dispensés gratuitement par les ministres de Dieu qui les ont reçus gratuitement; qu'en pareille matière, on ne peut prétexter aucune coutume probable contre les règles tracées par les canons (cap. ad Apostolicam, *42, de Simonia), pour exiger de l'argent à l'occasion d'un sacrement, sous quelque titre que ce soit, puisque, d'après le pouvoir que nous avons conféré, cela est défendu avec droit et justice par vous et par la congrégation de la Propagation de la Foi, pour protéger la sainteté des sacremens.*

Du reste, nous sommes consolé par la pensée que, sous le glorieux gouvernement de la sérénissime et très-puissante reine des Anglais, il n'est pas à craindre qu'une injure nouvelle vous soit faite, et qu'on viole le traité d'Utrecht, qui assure la liberté de la religion catholique parmi vous, alors surtout que, dans le très-florissant royaume Britannique, grâce à la justice de Sa Majesté, les catholiques et les évêques jouissent du libre exercice de notre très-sainte religion.

Enfin, vénérable frère, nous donnons des louanges bien méritées à votre zèle, à votre vigilance, à votre remarquable fermeté d'âme; et nous vous exhortons dans le Sei-

Digitized by Google

ligionis causam non minori sedulitate constantiaque sustinere pergas. Nos autem, licet indigni, non desistimus Deo per Jesum Christum humillime supplicare, ut adsit tibi semper propitius in abundantia gratiæ, atque in parte ista suæ vineæ tuis rigata sudoribus adaugeat justitiæ fruges, et tranquilla omnia faciat. Ac nostræ in te, et fidelem, cui præes, clerum et populum studiosissimæ caritatis pignus adjungimus apostolicam benedictionem, quam ex intimo corde depromptam tibi, Ven. Frater, atque illis peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Mariam Majorem die 12 augusti an. 1841, Pontificatus nostri anno undecimo.

GREGORIUS PP. XVI.

gneur à soutenir dorénavant la cause de la religion avec la même constance et la même sollicitude. Nous ne cessons, quoique indigne, de supplier humblement Dieu, par Jésus-Christ, de vous être toujours favorable dans l'abondance de sa grâce, d'augmenter les fruits de justice dans cette partie de sa vigne, qui est arrosée de vos sueurs, et d'y établir la tranquillité. Et, en gage de notre ardente charité pour vous, ainsi que pour le clergé et le peuple fidèle, auquel vous présidez, nous joignons à ces vœux la bénédiction apostolique, que nous donnons affectueusement, à vous, vénérable frère, et à eux, du fond de notre cœur.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 12 août 1841, l'an onzième de notre pontificat.

« GRÉGOIRE XVI, PAPE. »

(Trad. de l'*Ami de la Relig.*)

GÉOLOGIE.

D'UNE OPINION DE CUVIER SUR LA DEMEURE DE CERTAINS ANIMAUX DU MONDE PRIMITIF ET SUR L'ABSENCE D'OSSEMENS FOSSILES HUMAINS. CAVERNES A OSSEMENS DE LA PROVINCE DE LIÉGE.

[Second article.]

Cuvier soutient en différens endroits de ses ouvrages qu'on ne trouve nulle part des ossemens fossiles humains proprement dits.

En terminant son *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, il dit : « Ce qui étonne, c'est que parmi tous ces mammifères, dont la plupart ont aujourd'hui leurs congénères dans les pays chauds, il n'y ait pas un seul quadrumane, que l'on n'ait pas recueilli un seul os, une seule dent de singe, ne fût-ce que des os ou des dents de singes d'espèces perdues. — Il n'y a non plus aucun homme; tous les os de notre espèce que l'on a recueillis avec ceux dont nous venons de parler, s'y trouvoient accidentellement, et leur nombre est infiniment petit : ce qui ne seroit sûrement pas si les hommes eussent fait alors des établissemens sur les pays qu'habitoient ces animaux. — Où étoit donc alors le genre humain? Ce dernier et ce plus parfait ouvrage du Créateur existoit-il quelque part? Les animaux qui l'accompagnent sur le globe, et dont il n'y a point de traces parmi ces fossiles, l'entouroient-ils? Les pays où il vivoit avec eux ont-ils été engloutis lorsque ceux qu'il habite

Digitized by Google

maintenant, et dans lesquels une grande inondation avoit pu détruire cette population antérieure, ont été remis à sec? C'est ce que l'étude des fossiles ne nous dit pas, et dans ce Discours nous ne devons pas remonter à d'autres sources. Ce qui est certain, c'est que nous sommes maintenant au milieu d'une quatrième succession d'animaux terrestres, et qu'après l'âge des reptiles, après celui des palæothériums, après celui des mammouts, des mastodontes et des mégathériums, est venu l'âge où l'espèce humaine, aidée de quelques animaux domestiques, domine et féconde paisiblement la terre, et que ce n'est que dans les terrains formés depuis cette époque, dans les alluvions, dans les tourbières, dans les concrétions récentes, que l'on trouve à l'état fossile des os qui appartiennent tous à des animaux connus et aujourd'hui vivans. Tels sont les squelettes humains de la Guadeloupe, incrustés dans un travertin (sorte de pierre calcaire) avec des coquilles terrestres de l'île et des fragmens de coquilles et de madrépores de la mer environnante; les os de bœuf, de cerf, de chevreuil, de castor, communs dans les tourbières, et tous les os d'hommes et d'animaux domestiques enfouis dans les dépôts des rivières, dans les cimetières et sur les anciens champs de bataille. — Aucuns de ces restes n'appartiennent ni au grand dépôt de la dernière catastrophe, ni à ceux des âges précédens. »

Cuvier applique aussi cette observation aux brèches osseuses (1) et aux cavernes à ossemens. En présentant son résumé sur les restes d'animaux qu'on y trouve, il dit : « Je persiste donc de plus en en plus à penser que la destruction des espèces singulières dont nous retrouvons les cadavres à l'état fossile, remonte à une époque antérieure à l'établissement de l'homme sur le sol qui les recouvre. (2) »

Sa conclusion n'est pourtant pas que l'homme n'existoit point du tout à l'époque de la dernière catastrophe. « Il pouvoit habiter, dit-il, quelques contrées peu étendues, d'où il a repeuplé la terre après ces événemens terribles; peut-être aussi les lieux où il se tenoit ont-ils été entièrement abîmés, et ses os ensevelis au fond des mers actuelles, à l'exception du petit nombre d'individus qui ont continué son espèce. Quoi qu'il en soit, l'établissement de l'homme dans les pays où nous avons dit que se trouvent les fossiles d'animaux terrestres, c'est-à-dire, dans la plus grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, est nécessairement postérieur, non seulement aux révolutions qui ont enfoui ces os, mais encore à celles qui ont remis à découvert les couches qui les enveloppent, et qui sont les dernières que le globe ait subies : d'où il est clair que l'on ne peut tirer ni de ces os eux-mêmes, ni des amas plus ou

(1) Concrétions pierreuses remplies d'ossemens qu'on trouve dans les fissures des rochers et dans les cavernes.

(2) *Recherches sur les ossemens fossiles*, t. VII, p. 526.

Digitized by Google

moins considérables de pierres ou de terres qui les recouvrent, aucun argument en faveur de l'ancienneté de l'espèce humaine dans ces divers pays. »

Une supposition que fait Cuvier au sujet des animaux qui n'existent plus, nous montre de quelle manière l'homme auroit pu exister lors du dernier déluge, sans que ses os se rencontrent dans les contrées que nous habitons aujourd'hui. Cette supposition nous a paru curieuse et fondée, et nos lecteurs la verront avec plaisir. « Lorsque je soutiens, dit-il, que les bancs pierreux contiennent les os de plusieurs genres, et les couches meubles ceux de plusieurs espèces qui n'existent plus, je ne prétends pas qu'il ait fallu une création nouvelle pour produire les espèces aujourd'hui existantes; je dis seulement qu'elles n'existoient pas dans les lieux où on les voit à présent, et qu'elles ont dû y venir d'ailleurs. Supposons, par exemple, qu'une grande éruption de la mer couvre d'un amas de sables ou d'autres débris le continent de la Nouvelle-Hollande: elle y enfouira les cadavres des kanguroos, des phascolomes, des dasyures, des péramèles, des phalangers volans, des échidnés et des ornithorinques, et elle détruira entièrement les espèces de tous ces genres, puisqu'aucun d'eux n'existe maintenant en d'autres pays. — Que cette même révolution mette à sec les petits détroits multipliés qui séparent la Nouvelle-Holllande du continent de l'Asie, elle ouvrira un chemin aux éléphans, aux rhinocéros, aux buffles, aux chevaux, aux chameaux, aux tigres, et à tous les autres quadrupèdes asiatiques qui viendront peupler une terre où ils auront été auparavant inconnus. — Qu'ensuite un naturaliste, après avoir bien étudié toute cette nature vivante, s'avise de fouiller le sol sur lequel elle vit, il y trouvera des restes d'êtres tout différens. — Ce que la Nouvelle-Hollande seroit, dans la supposition que nous venons de faire, l'Europe, la Sibérie, une grande partie de l'Amérique le sont effectivement; et peut-être trouvera-t-on un jour, quand on examinera les autres contrées et la Nouvelle-Hollande elle-même, qu'elles ont éprouvé des révolutions semblables, je dirois presque des échanges mutuels de productions; car, poussons la supposition plus loin: après ce transport des animaux asiatiques dans la Nouvelle-Hollande, admettons une seconde révolution qui détruise l'Asie, leur patrie primitive; ceux qui les observeroient dans la Nouvelle-Hollande, leur seconde patrie, seroient tout aussi embarrassés de savoir d'où ils seroient venus, qu'on peut l'être maintenant pour trouver l'origine des nôtres. »

En appliquant cette observation à l'espèce humaine, Cuvier arrive à la conclusion que nous avons citée plus haut; c'est-à-dire, que, quoi qu'on ne trouve pas, selon lui, de fossiles humains dans les couches régulières de la terre, il admet cependant que l'homme a pu exister avant la dernière révolution du globe dans des contrées que la mer couvre aujourd'hui.

M. Victor de Bonald, dans son ouvrage intitulé *Moïse et les*

Digitized by Google

géologues modernes, (1) n'est pas embarrassé par la difficulté qui arrête et gêne Cuvier. Il pense que, si on ne trouve pas d'ossemens fossiles humains, c'est que Dieu ne voulant pas « que les restes de la plus noble de ses créatures fussent foulés aux pieds et honteusement dispersés, se chargea d'ensevelir lui-même dans la profondeur de la terre et dans les abîmes de la mer, les victimes de cette mémorable catastrophe, nous apprenant ainsi le respect qui est dû à la dépouille mortelle de l'homme, et ne voulant pas que les ossemens humains fossilisés vinssent un jour, dans un siècle de matérialisme, figurer dans les cabinets des curieux à côté de vils débris, entre les ossemens fossiles des *ruminants* et ceux des *carnassiers*. »

Avant de répondre à un fait géologique par de semblables conjectures, il valoit mieux examiner ce fait en lui-même, voir s'il est général, s'il est bien constaté, s'il n'est pas déjà contredit par des faits contraires; et dans tous les cas, il valoit mieux attendre. Car les terrains fouillés et explorés par les hommes, sont jusqu'à présent en petite quantité; ils ne sont rien en comparaison de la masse du globe. Aussi les géologues qui ont osé généraliser leurs idées et bâtir des systèmes du monde, sont-ils journellement réfutés par les faits inconnus qu'amènent de nouvelles recherches. Cuvier lui-même présente plus d'une fois cette observation; et c'est ainsi qu'après avoir prouvé jusqu'à l'évidence que, parmi les fossiles des plâtrières de Paris, se trouve un *sarigue*, petit animal du genre des *didelphes* (2) dont le congénère ne se rencontre aujourd'hui qu'en Amérique, il présente cette conclusion remarquable : « Je ne m'étendrai pas sur les conséquences géologiques de ce mémoire; il est évident pour tous ceux qui sont un peu au fait des systèmes relatifs à la théorie de la terre, qu'il les renverse presque tous dans ce qui concerne les animaux fossiles. Jusqu'ici on ne vouloit voir dans nos fossiles du nord que des animaux d'Asie : on accordoit bien aussi que les animaux d'Asie eussent passé en Amérique, et y eussent été enfouis au moins dans le nord; mais il sembloit que les genres américains fussent sortis de leur propre sol, et qu'ils ne se fussent jamais étendus aux pays qui forment aujourd'hui l'ancien continent. C'est ici la seconde preuve que je découvre du contraire. Dans la persuasion où je suis de la futilité de tous ces systèmes, je me trouve heureux chaque fois qu'un fait bien constaté vient en détruire quelqu'un; le plus grand service qu'on puisse rendre à la science est d'y faire place nette avant d'y rien construire, de commencer par renverser tous ces édifices fantastiques qui en hérissent les avenues, et qui empêchent de s'y engager les hommes à qui les sciences exactes ont donné l'heureuse habitude de ne se rendre qu'à

(1) Voir notre tome IV, p. 217.

(2) Ainsi nommés parce que ces animaux ont *deux matrices*, dont l'une est extérieure et forme une espèce de poche ou de bourse où la femelle loge ses petits pendant qu'ils sont très-jeunes.

Digitized by Google

l'évidence, où du moins de classer les propositions d'après le degré de leur probabilité. »

Ainsi, quand il seroit exactement vrai que les différents dépôts d'animaux fossiles ne présentent pas de restes appartenant à notre espèce, il valoit beaucoup mieux, ce semble, garder le silence là-dessus et attendre, que de chercher à expliquer ce phénomène par des considérations prises hors de la nature physique.

M. Victor de Bonald ignoroit probablement que, pendant la vie même de Cuvier, plusieurs faits contraires à celui dont il s'agit ont été constatés par des géologues, et qu'il nous l'apprend lui-même dans son *Histoire des progrès des sciences naturelles depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*. Tournal de Narbonne a récemment découvert dans une caverne située à Bize, département de l'Aude, des ossemens humains et des débris de poteries, non seulement dans un limon noir qui en couvre le fond, mais dans les concrétions calcaires (cette caverne appartient au terrain jurassique, une des couches des terrains secondaires) où ils étoient mêlés avec des débris d'espèces perdues. Des débris de poterie ont été également découverts dans une grotte de Miremont, département de la Dordogne, grotte qui paroît creusée dans un terrain intermédiaire entre la craie et le calcaire jurassique. Cuvier, à la vérité, ne semble pas attacher beaucoup d'importance à ces faits. Finalement cependant, l'attention des savans commençant à se fixer sur ces nouvelles découvertes, il a paru suspendre son jugement, et nous trouvons dans l'ouvrage que nous venons de citer, *p.* 328, *année* 1829, le passage suivant: « Il a été question à plusieurs reprises d'ossemens humains trouvés dans des cavernes et dans certaines couches meubles, et, à ce que pensent quelques-uns de ceux qui les ont observés, avec des ossemens d'espèces aujourd'hui perdues et tellement rapprochés, ou même mêlés, qu'on les a jugés de la même époque et déposés en même temps. Une commission a été chargée d'examiner cet ordre de faits, et elle n'attend, pour en rendre compte à l'Académie, que le moment où quelques-uns des naturalistes, qui lui en ont fait part, auront adressé les pièces sur lesquelles ils les appuient. »

Nous ignorons si la commission dont parle Cuvier a eu l'occasion de se livrer à l'examen dont il s'agit, ou de quelle nature a été son rapport, au cas qu'elle en ait adressé un à l'Académie. Nous ne pouvons aujourd'hui constater que le fait de cette nomination et le doute qui y a donné lieu.

L'opinion personnelle de Cuvier sur ces découvertes, c'est que les dépôts de ces ossemens humains appartiennent à des époques récentes en comparaison de celle où les débris d'animaux y ont été amenés. « Ces faits, dit-il, n'ont rien que d'ordinaire; on conçoit, en effet, que depuis l'époque où les animaux, dont les restes forment le fonds principal de ces cavernes, ont été détruits, il a pu s'y introduire beaucoup d'autres; et fussent-ils même encroûtés avec les

Digitized by Google

premiers, il est naturel que la stalagmite qui s'y dépose journellement les ait enveloppés pêle-mêle. Buckland a trouvé dans une caverne du comté de Glamorgan jusqu'à un squelette entier de femme, avec des aiguilles d'os, ce qui montre qu'elle y reposoit depuis bien long-temps; nous-même nous avons reconnu dans ces brèches osseuses qui remplissent quelques fentes du rocher de Nice, un maxillaire supérieur humain déjà enduit d'une couche mince de stalagmite. »

Ce qui donne du poids à cette opinion de Cuvier, c'est que les cavernes où les ossemens humains ont été découverts, semblent avoir été connues depuis des temps fort reculés et que des hommes y ont pu s'introduire à différentes époques. Nous ignorons cependant si tel est le cas pour celles qui ont été récemment explorées en France.

Mais il s'agit de savoir si l'observation de Cuvier peut s'appliquer aux cavernes que M. Schmerling a découvertes dans notre province. Nous allons à ce sujet exposer tous les détails que l'ouvrage de ce dernier nous fournit, afin que nos lecteurs aient une idée exacte de l'état de la science sur cette matière extrêmement grave et importante.

Les cavernes où M. Schmerling a découvert des débris de notre espèce, sont au nombre de quatre. Une est creusée dans la montagne à Engis, village situé sur la rive gauche de la Meuse, à une distance presque égale de Liége et de Huy. La seconde se trouve à Ingihoul, hameau de la petite commune d'Ehein, située sur la rive droite du fleuve, vis-à-vis d'Engis. Les deux autres nous sont inconnues, l'auteur ne les ayant désignées que dans les termes suivans: « Outre les deux cavernes dont il sera spécialement question ici, quant aux ossemens humains, *je connois encore deux localités qui m'ont déjà fourni des traces de la présence de restes de notre espèce ;* mais je ne me prononcerai, à cet égard, que lorsque j'aurai étudié soigneusement le gisement, et achevé les fouilles de ces cavernes.... » Nous ignorons si M. Schmerling a pu compléter ces recherches avant sa mort.

Les remarques de l'auteur sur ces ossemens sont d'abord générales. Il nous fait observer en premier lieu qu'ils sont caractérisés, comme tous les débris d'animaux qu'il y a recueillis, par leur degré de décomposition, qui est absolument le même que celui des os des espèces éteintes. Tous sont cassés, à quelques exceptions près. Quelques-uns sont arrondis, comme le sont beaucoup d'ossemens fossiles d'autres espèces. Les cassures sont verticales ou obliques. Aucun ne porte les traces d'avoir été rongé. La couleur ne diffère point de celle d'autres ossemens fossiles; elle varie du blanc jaunâtre au noirâtre. Tous sont plus légers que les os frais, à l'exception de ceux qui sont couverts d'une couche de tuf calcaire, ou bien dont les cavités sont remplies d'une pareille concrétion.

Voici maintenant les détails touchant les os trouvés dans la caverne d'Engis.

Digitized by Google

C'est d'abord le crâne d'un individu avancé en âge, que M. Schmerling a fidèlement représenté dans une planche. Les sutures de ce crâne commencent à s'effacer. Tous les os de la face y manquent, et il n'y a qu'un fragment qui ait été conservé. Les parties qui y manquent, semblent avoir été enlevées, avant qu'il fût déposé dans cet endroit, puisque M. Schmerling, après avoir exactement exploré toute la caverne, n'a pu découvrir ces restes. Ce crâne a été trouvé à un mètre et demi de profondeur dans le limon; il étoit caché sous une brèche osseuse, composée de restes de petits animaux, et contenant une dent de rhinocéros et quelques dents de cheval et de ruminans. Cette brèche avoit la largeur d'un mètre, s'élevant à un mètre et demi au dessus du sol de la caverne et adhérant fortement à la paroi. La terre qui contenoit ce crâne, n'indiquoit aucun dérangement; des dents de rhinocéros, de cheval, d'hyène et d'ours l'entouroient de toutes parts. Le front est allongé et étroit; il a d'ailleurs peu d'élévation. L'ensemble fait croire à M. Schmerling qu'il se rapproche plus du crâne de l'Ethiopien que de celui de l'Européen. L'occiput est allongé et développé.

Un autre crâne appartenant à un individu encore jeune, se trouvoit sur le fond de la même caverne, à côté d'une dent d'éléphant. Il étoit entier; mais lorsque M. Schmerling voulut le recueillir, il tomba en pièces et il fut impossible de réunir tous les fragmens. Mais en examinant les alvéoles et les dents, on s'aperçut que les molaires n'avoient pas encore percé la gencive. Des molaires de lait détachées, et quelques fragmens d'un autre crâne gisoient là également.

Les autres ossemens humains, trouvés dans cette caverne, sont: un fragment de maxillaire supérieur, dont les dents molaires sont usées jusqu'à la racine; deux vertèbres dorsales; une clavicule du côté gauche, qui, quoiqu'ayant appartenu à un individu jeune, annonce une taille assez grande; deux fragmens de radius mal conservés, qui indiquent un homme d'environ 5 1/2 pieds de hauteur; un fragment de cubitus; un os du métacarpe, contenu dans la brèche osseuse dont nous avons parlé, lequel se trouvoit dans la partie inférieure, au dessus du crâne; quelques os du métacarpe retirés de distances très-différentes, une demi-douzaine de métatarsiens, trois phalanges de la main et une du pied.

Voilà l'énumération succincte des restes d'ossemens humains recueillis dans la caverne d'Engis. On y reconnoît les débris de trois individus, entourés de ceux de l'éléphant, du rhinocéros et de carnassiers d'espèces inconnues dans la création actuelle.

Les os trouvés dans la caverne d'Ingihoul, sont plus nombreux. Ils y sont également mêlés et confondus avec les débris d'autres espèces fossiles et absolument dans les mêmes conditions que ces derniers. Ce sont d'abord deux fragmens des os pariétaux (1),

(1) Deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne.

Digitized by Google

cassés sur quelques points et paroissant avoir souffert par le frottement; ensuite un fragment d'une mâchoire inférieure, dont les dents sont fort usées; 4 dents molaires, une incisive et plusieurs vertèbres; une de ces vertèbres se trouvoit isolée à côté d'un fragment de fémur, et engagée dans une stalactite qui tenoit fortement à la paroi de cette caverne; une omoplate mal conservée (cet os est très-friable) et des restes de clavicules de deux individus au moins; trois cubitus (le plus grand peut avoir appartenu à un homme de la taille de 5 1/2 pieds). Un autre cubitus est très-remarquable; la partie supérieure, ainsi que l'inférieure sont enlevées; mais au bout supérieur on remarque que la partie supérieure du radius est conservée, tous deux ont eté fracturés et aplatis en cet endroit; une couche de stalagmite, qui recouvre en partie la plupart de ces ossemens, a pénétré dans ceux-ci entre les cassures et a recollé les fragmens qui sont teints en jaune par l'oxide de fer. Deux radius bien entiers, dont l'un provient du même individu auquel appartient le plus grand cubitus; plusieurs os du carpe, du métacarpe et des phalanges; deux fragmens du bassin, savoir un de l'os innominé (1) et un du sacrum, tous deux très-mal conservés; deux fragmens de fémur, dont l'un rempli intérieurement de stalactite; un fragment de tibia d'un individu jeune et dont l'extrémité supérieure est épiphysée; plusieurs péronés (os extérieur de la jambe), et quelques rotules, trois calcanéums, cinq astragales, deux os naviculaires et quelques cunéiformes, plusieurs os du métatarse, des phalanges des trois rangées et plusieurs côtes plus ou moins bien conservées. — Ces débris proviennent également de trois individus, comme ceux de la caverne d'Engis. Ainsi en tout, les restes de 6 individus, dont le plus grand ne semble guère avoir dépassé la taille de 5 1/2 pieds. La dent incisive seule, qui est énorme, paroît indiquer nne taille plus élevée.

M. Schmerling, après avoir donné ces détails et représenté au naturel beaucoup de ces débris, rentre dans des considérations générales et conclut dans les termes suivans: « J'ai déjà fait observer que la couleur, le degré de décomposition et le gisement de ces ossemens humains, ne se distinguent point des autres restes d'animaux fossiles de nos cavernes. De même que dans les débris d'ours, espèce la plus répandue dans ces cavités, les dents humaines, les os du carpe, du tarse, du métacarpe, du métatarse et des phalanges, étoient en grand nombre dans la caverne d'Ingihoul, et tous les os des extrémités étoient en général brisés, comme cela s'observe pour les restes fossiles d'autres animaux. Engis nous a fourni deux crânes humains et peu d'os des extrémités; Ingihoul plusieurs os des extrémités et deux fragmens de tête. En comparant

(1) Les deux os *innominés*, ainsi désignés parce qu'ils n'ont pas de nom particulier, s'unissent entr'eux antérieurement, et postérieurement avec l'os sacrum. Ils forment ainsi ce qu'on appèle le bassin.

Digitized by Google

ces deux faits avec ceux que présentent les cavernes qui, jusqu'à présent, nous ont fourni le plus d'ossemens d'ours, nous observons qu'à Chokier les dents et les os des extrémités étoient le plus abondans, et à peine en a-t-on retiré des fragmens de trois têtes; Goffontaine, la plus riche de toutes les cavernes connues de notre province en restes d'ours, m'a fourni jusqu'à présent un grand nombre de têtes, et elle abondoit en même temps en os de tout le squelette. — Un autre fait remarquable, c'est le fragment de radius et de cubitus fracturés, et recollés par la stalagmite. Ce même cas se rencontre souvent dans les cavernes; et je conserve plusieurs os, nommément d'ours, qui, après avoir été brisés, ont été recollés ensemble. — Nous voyons donc l'analogie frappante, en tout point, des restes humains avec ceux des espèces fossiles que tout le monde reconnoît comme n'ayant pas été déposés par hazard. En effet, si un accident avoit introduit ces ossemens humains dans ces cavernes, c'est qu'ils y auroient été déposés après par les mains des hommes; mais pourquoi n'ai-je pas rencontré un squelette entier? Que sont devenues les têtes et les autres restes du squelette des trois individus d'Ingihoul? D'où vient que nous n'avons retiré que deux têtes, et presque pas de restes du squelette à Engis? Ceci tient certainement à des causes accidentelles lors du dépôt; mais ces faits sont trop bizarres pour que nous puissions les attribuer à un accident postérieur; car quoique j'aie redoublé d'attention, aussitôt que j'ai retiré le premier reste d'ossemens humains, quoique j'aie épuisé tous les moyens pour en expliquer la présence accidentelle, j'ai été obligé de renoncer à toute explication à cet égard. — J'ai abandonné les hypothèses établies jusqu'à présent, et j'ai fini par conclure que ces restes humains ont été enfouis dans ces cavernes à la même époque, et par conséquent par les mêmes causes qui y ont entraîné une masse d'ossemens de différentes espèces éteintes. »

La conviction de M. Schmerling, relativement à ce point, nous a paru remarquable. Il y revient souvent dans le cours de ses recherches, et chaque fois avec une nouvelle force; conviction d'autant plus digne d'attention qu'il ne paroît en aucune manière chercher à défendre les traditions historiques et religieuses sur cette matière, et qu'au contraire il contredit manifestement la Bible en parlant de l'origine de l'homme. On trouvera donc bon que nous citions encore un ou deux passages où il trouve l'occasion de rappeler l'objet en question.

En donnant son opinion sur les habitans du monde primitif, il dit: « Les savans ont émis des hypothèses différentes sur l'état du globe, sous le rapport de ses habitans, avant l'époque qui fait l'objet de nos recherches. Je n'entreprendrai point de développer ici tous leurs différens systêmes; mais comme il s'agit d'hypothèses, je veux y ajouter la mienne, en ne la donnant toutefois que pour ce qu'elle peut valoir. Le règne animal a pu, avant ce dernier cata-

Digitized by Google

elysme, être tel qu'il existe aujourd'hui; cette catastrophe a pu détruire pour toujours des espèces, même des genres; mais une partie a échappé et a continué à se propager. La marche graduelle et régulière de la nature ne nous autorise point à adopter des phénomènes apparoissant trop brusquement dans la succession des êtres organisés. Les nouvelles découvertes dans les fossiles nous conduiront à admettre une transition d'une époque à l'autre; *car l'homme, sans contredit, existoit avant le dernier bouleversement de notre planète;* dès-lors nous devons convenir que la création avoit acquis tout son développement, et l'analogie des espèces actuelles avec les espèces fossiles du loup, du renard, de la taupe, du hérisson, de la musaraigne, etc., porte à croire qu'ils ont dû échapper à cette destruction, pour multiplier leurs analogues, comme nous les trouvons encore aujourd'hui. »

Enfin, dans son résumé sur les hyènes fossiles, il dit : « Il est prouvé, par les fouilles faites dans la caverne d'Engis, que l'homme étoit contemporain de ces espèces d'hyènes perdues, puisque les débris de celui-là se sont trouvés mêlés avec ceux de l'hyène. Dans la partie la plus profonde de cette cavité, les ossemens humains étoient accompagnés de ceux d'hyènes, de rhinocèros, d'éléphant et de cheval. Pour moi, je regarde comme hypothétique le passage du savant Cuvier où il dit : « Si les hyènes de Kirkdale n'ont point » accumulé d'ossemens humains avec ceux de tant d'herbivores » dont leur caverne est remplie, c'est qu'elles ne trouvoient point » d'hommes dans leur voisinage, ni en vie, ni morts, et l'on peut » considérer ce fait comme une preuve de plus que notre espèce » n'habitoit pas avec les animaux que je reproduis aujourd'hui à la » lumière. » Ces conclusions sont tirées du rapport que notre savant anatomiste avoit reçu seulement de quelques localités; l'observation multipliée détruit avec le temps les erreurs; je ne m'engagerai point ici dans la controverse de l'existence de notre espèce avant la destruction de plusieurs espèces d'animaux; j'en ai, si je ne me trompe, prouvé la possibilité dans mon premier volume. C'est aussi l'opinion exprimée par le plus célèbre géologue moderne, le baron A. de Humboldt, dans une lettre que ce savant m'a fait l'honneur de m'adresser. Sans doute, ce célèbre voyageur n'a pas légèrement fait connoître sa pensée à cet égard. »

Nous finirons l'analyse des découvertes de M. le docteur Schmerling, en communiquant à nos lecteurs quelques détails sur des objets qu'il attribue à l'industrie humaine.

Le premier de ces objets est un os d'une forme triangulaire taillé grossièrement et coupé d'un os long. Ses faces sont très-polies; à la base se trouve une ouverture percée obliquement et dont les bords sont inégaux et arrondis. M. Schmerling est convaincu que cette ouverture n'a point servi au passage d'une artère ou d'une nerf, mais qu'elle a été forée par la main de l'homme. Cet instrument quelconque a été trouvé dans la grotte de Chokier, entre des dents de rhinocéros.

Digitized by Google

Le deuxième objet, trouvé dans la caverne d'Engis, est un os taillé en pointe, où l'on voit parfaitement les traces de coupure. M. Schmerling assure qu'aucun animal ne compte dans son squelette un os semblable. Il est donc porté à croire que cet objet aussi a servi à l'industrie de la race antédulivienne, et que c'étoit probablement un instrument à perforer. L'ensemble, en effet, dit-il, représente une aiguille.

Dans la caverne du Fond-de-Forêt, il a trouvé quelques portions de cornes et d'os taillés; et il rappèle, à ce sujet, que des portions de bois de cerf et d'autres os taillés ont aussi été rencontrés par MM. Tournal et Marcel de Serres (*Bulletin de la Société géologique de France*, T. I. p. 195-200).

« Une chose bien singulière, ajoute-t-il, parmi tant de singularités, c'est la présence de fragmens de silex dont la forme régulière a frappé, au premier abord, mon attention. Dans toutes les cavernes de notre province où j'ai trouvé des ossemens fossiles en abondance, j'ai aussi rencontré une quantité plus ou moins considérable de ces silex. Ces silex sont d'une longueur et d'une largeur variables; ils ont une face plane et une autre triangulaire; les faces sont à peu près de même dimension; les bords externes sont très-tranchans, mais les extrémités sont obtuses. Ce qui prouve que ces silex ont été long-temps exposés aux influences atmosphériques, avant d'avoir été enfouis dans les cavernes, c'est qu'ils sont tous couverts d'une croûte blanchâtre, tandis que le centre est d'un gris bleuâtre. La forme de ces silex est tellement régulière, qu'il est impossible de les confondre avec ceux que l'on rencontre dans la craie et dans le terrain tertiaire. Toute réflexion faite, il faut admettre que ces silex ont été taillés par la main de l'homme, et qu'ils ont pu servir à faire des flèches ou des couteaux. »

M. Schmerling dit que ces objets n'auroient pas exigé un chapitre particulier de sa part, si le gisement et les lieux où il les a trouvés avoient laissé matière à quelque doute, c'est-à-dire, si un accident quelconque avoit pu les amener dans les cavernes depuis la dernière révolution du globe qui les a remplies. « Comme j'ose garantir, dit-il, qu'aucune de ces pièces n'y a été introduite après coup, j'attache un grand prix à leur présence dans les cavernes; car, quand même nous n'aurions pas trouvé des ossemens humains, dans des conditions tout-à-fait favorables pour les considérer comme appartenant à l'époque antédiluvienne, ces preuves nous auroient été fournies par les os taillés et les silex façonnés. Si enfin, comme en Allemagne et en France, plusieurs de ces cavernes eussent été connues depuis long-temps, et eussent servi, à l'époque du moyen âge, soit de refuge soit de cimetière, certes nous aurions eu tort d'attacher la moindre importance aux débris que nous avons trouvés; mais nous répétons que tout ce que nous venons de dire sur ces restes dus à la main de l'homme, et tout ce que nous avons dit sur les ossemens humains, est exact et sans réplique. Le temps

Digitized by Google

seul, au reste, décidera jusqu'à quel point nous avons eu raison de nous exprimer d'une manière aussi catégorique, et aucun géologue éclairé ne voudroit soutenir aujourd'hui que l'homme n'existoit point à l'époque où nos cavernes ont été comblées du limon et des fossiles qu'elles recèlent. »

Nous pouvons, ce semble, nous abstenir de toute réflexion sur les différens faits qui font l'objet de cet article et de celui que nous avons publié dans notre dernière livraison. Nous dirons seulement que les derniers surtout nous paroissent importans, et qu'ils méritent d'autant plus d'attention que les ouvrages les plus récens, dont les auteurs ont entrepris de montrer le rapport des sciences naturelles avec l'histoire et la religion, n'en ont pas fait mention. Mgr. Wiseman, dans ses *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, a dû laisser la question des ossemens fossiles humains dans le doute (1), comme il a été amené à l'adoption d'un changement subit de température, pour expliquer la présence des grands pachydermes fossiles sur les bords de la mer Glaciale. Nous osons donc croire que nos articles offriront à nos lecteurs un supplément utile à tout ce qui a été publié sur cette matière.

DE LA NÉCESSITÉ POUR LES CATHOLIQUES BELGES DE S'UNIR ET DE TRAVAILLER.

L'époque des fêtes et de l'interruption des travaux parlementaires est le temps où les grands intérêts du pays perdent de leur gravité aux yeux de beaucoup de gens, et surtout auprès de beaucoup de braves catholiques. A voir les hommes se tranquilliser et s'endormir, vous diriez qu'ils s'imaginent écarter le danger en n'y songeant point. Mais pendant qu'ils s'assoupissent, d'autres veillent et travaillent sans bruit.

On peut nous en croire, c'est presque toujours ainsi que les honnêtes gens perdent leur cause. Ce n'est pas ordinairement faute de moyens et de force; c'est le plus souvent faute d'activité et de préparatifs opportuns.

Nous pouvons leur apprendre que les libéraux comprennent leur position et celle du pays infiniment mieux. Croit-on qu'ils sont oisifs dans ce moment et qu'ils perdent de vue les élections qui doivent avoir lieu l'année prochaine ? Il s'en faut de beaucoup. Dès-à-présent ils se réu-

---

(1) Voir le tome I, p. 311, édition de Bruxelles 1838.

Digitized by Google

nissent en bien des endroits et prennent les mesures nécessaires pour réussir. Presque tous leurs moyens sont préparés de longue main; de là vient qu'ils sont rarement pris au dépourvu; de là vient encore que lorsqu'on s'avise finalement de les combattre, on trouve la place prise et occupée et qu'on fait des efforts inutiles.

C'est donc aujourd'hui qu'il faut travailler, c'est maintenant qu'il faut compter ses forces et connoître exactement de quels moyens on dispose, et quels sont ceux de nos adversaires.

La première mesure à prendre, c'est de se voir et de s'unir. Y a-t-il des endroits où il n'existe pas encore de noyau d'association? Qu'on se hâte et qu'on ne perde plus de temps. L'homme seul n'est rien en politique, dans un état tel que le nôtre. Pour agir utilement, efficacement, il faut s'unir à ses concitoyens; il n'y a pas d'autre moyen de succès. Il faut s'unir surtout et s'entendre pour faire réussir une élection. Et qu'y a-t-il de plus important que les élections? Si nous devons périr, si les catholiques doivent un jour voir la destruction de tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux, ce malheur leur viendra de leur infériorité numérique dans le conseil de la nation; et cette infériorité sera le résultat de la négligence, du défaut d'inquiétude et de soins, d'un côté, d'un excès de confiance, de l'autre.

Il n'y a pas de vérité plus claire ni plus généralement comprise que celle-là, et il n'y en a pas qui frappe moins. On se familiarise avec cette pensée que tout dépend des élections et que c'en est fait du parti qui y succombe, et l'idée du danger devenue familière fait qu'on ne prend aucun soin pour l'écarter.

Qu'est-ce que les catholiques ont à espérer, si la majorité dans les chambres leur devient décidément contraire? Que leur reste-t-il après cela? Supposez au libéralisme victorieux plus de modération qu'il n'en a réellement, la Belgique, si ce malheur arrive, n'en aura pas moins à craindre une triste révolution dans ses croyances, dans ses mœurs, dans ses usages. Que le libéralisme vante ses lumières, son amour du progrès, son attachement sincère à la liberté, son respect même pour la religion; nous savons par expérience, par une histoire qui est déjà longue, qu'au fond et en gé-

Digitized by Google

néral il est contraire à toute religion, ennemi surtout de la religion catholique.

La France notre voisine est pour nous, si nous ne sommes pas volontairement aveugles et sourds, un exemple vivant et durable de l'influence libérale sur toutes les vertus qui font la vie et la force des Etats. Là le mal est ancien et il a eu le temps de se propager et d'agir partout. Aussi voyez comme la société y est malade, comme l'autorité y est affoiblie, comme le désordre et l'anarchie y sont fréquens et périodiques, comme l'homme s'y joue de la vie et de la mort, comme il méprise tous les intérêts regardés comme précieux ailleurs, comme il se moque de la honte et de l'infamie, comme il ose commettre les plus grands crimes en face des supplices! Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le libéralisme lui-même convient de l'existence du mal et commence à s'apercevoir que des principes destructeurs rongent et minent la société. Tout le monde semble s'inquiéter et s'effrayer aujourd'hui, au moins chaque fois qu'un grand forfait vient s'ajouter à cette liste si longue des crimes qu'enfantent depuis soixante ans des doctrines subversives de tout ordre et de toute morale. On voit le mal, mais on ne le voit pas dans sa vraie source; de là vient qu'on se trompe sur le remède, et que la dissolution du corps social ne s'arrête point.

Voilà en deux mots l'histoire des doctrines dites libérales et des effets qu'elles produisent à la longue. Rien ne peut remplacer les principes religieux qu'elles attaquent et qu'elles détruisent peu à peu. La justice humaine avec tout l'attirail de ses instruments de répression et de châtiment, les constitutions politiques et philosophiques avec toutes les combinaisons imaginées pour empêcher les abus d'autorité et pour assurer aux particuliers une vie libre et tranquille, nul art, nulle institution de l'homme ne supplée aux principes éternels dont le Créateur a fait le fondement de la vie civile et de la vie domestique, et le désordre et la destruction marchent toujours à la suite des principes contraires.

Bien convaincus de cette vérité, faisons de nouveaux efforts pour conserver à la Belgique ce que d'autres pays ont malheureusement perdu. Tâchons de rester un peuple religieux; sans quoi nous périrons d'autant plus facilement

Digitized by Google

que nous n'avons pas, comme d'autres états, de vieilles institutions politiques qui puissent momentanément arrêter l'anéantissement de l'ordre et de l'indépendance nationale.

Et ici il faut placer une autre remarque importante; c'est que sous notre gouvernement constitutionnel, le remède au mal est dans les individus, et non dans l'Etat, dans le gouvernement. L'autorité civile ne fait rien et ne peut rien pour le maintien des principes religieux. Il lui est ordonné de rester étranger à la lutte que les doctrines soutiennent entr'elles, de contempler ce combat sinon avec indifférence, du moins avec une parfaite neutralité. Les particuliers seuls peuvent se déclarer pour ou contre, prendre parti et se jeter dans la mêlée. C'est donc de nous-mêmes que nous devons attendre toute protection, tout secours; c'est en nous-mêmes que nous devons chercher les remèdes dont nous avons besoin.

Mais les particuliers, s'ils demeuroient isolés, ne feroient rien; ce n'est pas comme individus, mais comme membres d'une bourgeoisie aristocrate et souveraine qu'ils doivent agir. Il faut qu'ils s'entendent avec ceux qui ont les mêmes intérêts et qui exercent les mêmes droits qu'eux. Le Belge qui demeure au coin de son feu, et qui prétend, dans l'exercice de ses droits politiques, ne se diriger que d'après ses propres inspirations, sans consulter celles de son voisin, est sûr d'agir sans but, sans résultat, sans que son action puisse être aperçue ni sentie.

Puissent les catholiques enfin comprendre cela et sortir un peu de cette vie domestique et casanière qu'ils aiment tant! Le grand point pour eux, c'est de rompre par momens ces habitudes pacifiques et uniformes et de prendre part au mouvement qui agite la société et qui entraîne tout autour deux. C'est le sacrifice qu'ils ont à faire; et s'ils ne le font pas, ils se perdront, eux, leurs croyances et l'Etat.

Digitized by Google

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Le 29 août, Mgr. l'évêque de Namur a ordonné, dans la chapelle de son séminaire, vingt-huit prêtres, dont neuf du vicariat apostolique du Luxembourg, et les autres du diocèse. Parmi ceux-ci, trois sont employés dans l'enseignement et un est élève de l'Université catholique.

— Voici le résultat du concours qui a eu lieu cette année parmi les ecclésiastiques du diocèse de Bruges:

PRIMO LOCO.

MM. F. F. van Coillie, vicaire à Iseghem.
J. B. Verdievel, id. à S. Martin à Courtray.
L. Delva, id. à Wacken.
L. Muylle, id. à Notre-Dame à Courtray.

SECUNDO LOCO.

P. C. de Clerck, id. à Cachtem.
P. F. Foqueur, id. à Merckem.
C. Haverlandt, id. à S. Bertin à Poperingue.
C. Beke, id. à Messines.

TERTIO LOCO.

L. Dumoulin, id. à Roulers.
P. J. Devers, id. à Aldenburg.
P. Maes, id. à Iseghem.
F. Delrue, id. à Sweveghem.

AD HONORES.

M. L. Pype, à Roulers.
L. de Costere, S. T. L., à S. Sauveur à Bruges.
Ivo Vermeersch, à Meulebeke.
I. F. Speybrouck, à Ingelmunster.
P. J. A. Hosdey, à Vlamertinghe.
J. F. Dufoer, à Zillebeke.
L. F. Ghesquiere, à S. Martin à Courtray.
H. L. van Tambacht, à Vladsloo.
L. Goeminne, à Thielt.
A. G. van Haverbeke, à Avelghem.
L. Verheecke, à S. Jacques à Bruges.
P. Tanghe, à Beveren près Roulers.
C. van Raes, à Meulebeke.
C. L. van der Meersch, à Boesinghe.
C. M. G. Coppieters, à Sysseele.
J. F. de Tremerie, à Ooteghem.
H. L. Beesau, à Voormezeele.

Note. Les écclésiastiques nommés *primo loco*, sont exempts de tout concours ultérieur.

Digitized by Google

— Dans l'article que nous avons emprunté aux *Mélanges religieux de Montréal* sur les missions d'Afrique (voir notre dernière livraison), il est dit que Mgr Collier est vicaire apostolique du Cap. C'est une erreur. Mgr Collier a été nommé l'année dernière vicaire apostolique de l'île Maurice, ci-devant île de France. C'est Monseigneur Griffith qui est aujourd'hui vicaire apostolique du Cap.

— En vertu d'instructions reçues de Rome, Mgr Corselis, visiteur apostolique des couvens en Belgique, s'est nommé un secrétaire. Son choix est tombé sur M. Scherpereel, professeur à Roulers.

— Mgr l'évêque de Bruges a fait les nominations suivantes : M. Lampe, vicaire à Zweveghem, est promu à la cure de Keyem. — MM. Schipman et Valcke, séminaristes, ont été nommés professeurs, le premier à Roulers, le second à Ypres. — M. Bruson, professeur à Furnes, a été nommé vicaire à Ruysselede. — M. de Roo, vicaire à Nieuport, a été nommé coadjuteur à Wulveringhem. M. Madou le remplace en la même qualité à Nieuport.

— M. l'abbé Vanderesse, curé à Ernage, a été promu à la cure de Saint-Nicolas à Namur; M. Golenvau passe à celle de Notre-Dame.

— M. l'abbé Lenfant, ex-principal à l'athénée royal de Namur, a été nommé curé à Bièvre, canton de Louette-St-Pierre.

— Par arrêté royal du 31 août, un subside de 4,000 frs. a été accordé à M. l'abbé Carton, directeur de l'institut des Sourds-Muets et des Aveugles à Bruges, pour les besoins de l'enseignement dans cet établissement pendant l'année courante.

— On a vu partir tous les ans, depuis une vingtaine d'années, quelques candidats de la compagnie de Jésus pour le Missouri. Cette année-ci leur nombre a été plus grand que jamais. Six d'entre eux sont partis d'Anvers, le 4 août, par la *Princess Victoria*. Deux étoient séminaristes de Bois-le-Duc, deux élèves du collége épiscopal de Bruges, un du collége d'Herenthals, l'autre est destiné aux ouvrages manuels. Le 5 septembre, sont partis par le *Soho* six autres Messieurs, dont deux pères espagnols, entrés dans la Compagnie de Jésus, l'un depuis déjà 13, et l'autre depuis 15 ans; un professeur du collége de St. Louis, à Menin, M. de Meester; deux élèves du collége archiépiscopal d'Hoogstraten, et un élève du petit séminaire de Bois-le-Duc. Ils sont allés d'abord à Londres, d'où ils s'embarqueront pour New-York, et de là se rendront à l'université de St. Louis, au Missouri.

— Les réparations que l'on a faites jusqu'à présent dans l'église primaire de St. Martin, de cette ville, intéressent à la fois l'art musical et la peinture. On travaille à la construction d'un orgue de premier ordre; le buffet si peu apparent de l'ancien orgue, a été disposé de manière à pouvoir y placer le nouvel instrument qui présente quatre claviers, et renferme huit sommiers qui font parler un grand nombre de jeux, parmi lesquels on remarque des registres de 8, de 10 et de 32. L'exécution de ce grand ouvrage a été confiée

Digitized by Google

à un jeune facteur de St. Trond, M. Clerinx, qui ne l'a entreprise que dans le but d'établir sa réputation, seule récompense qu'il en attend. Nous avons entendu faire le plus grand éloge de cet artiste par un amateur, qui veut bien surveiller cet important travail d'après le plan qu'il en a donné. M. Renard a réparé avec beaucoup de talent les quatre paysages de grande dimension, qui ornent le chœur de l'église. Ces tableaux remarquables par la beauté des sites et par la fraîcheur du coloris, sont dûs au pinceau de *Jupin*, l'un des meilleurs paysagistes. Il a également bien restauré tous les autres tableaux. *(Gazette de Liége).*

— Nous avons parlé de la caducité d'une partie de l'église de Saint-Denis dans la même ville. Le dernier contrefort du chœur à droite n'étoit plus soutenu que par une maçonnerie lézardée qui faisoit craindre incessamment quelque malheur. La démolition de ce contrefort et de la chapelle de la Vierge dont le mur de fond servoit d'appui au contrefort, étoit une opération difficile et dangereuse. Elle est heureusement terminée. Déjà même le nouveau contrefort, entièrement construit de pierres de taille de première qualité, est élevé, ainsi que les murs et le toit de la chapelle. La dépense de cette grande réparation dépassera les 40,000 frs. La fabrique n'a jusqu'à présent reçu aucun secours. On espère que l'église pourra se rouvrir au public vers la Toussaint.

— L'octave de la Portioncule a été célébrée cette année dans l'église de Notre-Dame à Verviers, avec beaucoup de solennité et de fruit. Deux Pères de la Compagnie de Jésus y prêchoient deux fois par jour et attiroient les fidèles de tous les quartiers de la ville. L'église étoit trop petite pour contenir la foule, surtout le soir. Le nombre des communions dans cette paroisse seule s'est élevé à 1,600 ou 1,700, et à près de 4,000 dans la ville entière.

— Le 9 septembre, Mgr. le Cardinal Archevêque de Malines a présidé à Bruxelles la distribution des prix à l'école royale des Sourds-Muets, dirigée par les Frères de la charité. Son Eminence avoit à ses côtés M. le ministre de l'intérieur et M. le bourgmestre de Bruxelles.

— Le samedi des quatre-temps de septembre il y a eu ordination à la métropole de Malines. Il y avoit un minoré, trois sous-diacres, quatre diacres et treize prêtres; un de ces derniers étoit religieux et deux étrangers au diocèse; parmi les autres il y avoit encore deux religieux et deux étrangers.

— Deux retraites ecclésiastiques ont eu lieu successivement au séminaire de Malines, l'une pour les curés de la province d'Anvers, l'autre pour les vicaires de la même province. La première a commencé le 12 et la seconde le 19 septembre. Mgr. le Cardinal a suivi les exercices de la première et encore en partie ceux de la seconde.

— On a admis cette année, au séminaire de Malines 44 élèves pour la théologie et 63 pour la philosophie.

— Un arrêté royal, donné le 19 septembre à Paris, crée dans

Digitized by Google

notre pays une *Académie royale de médecine*, divisée en 6 sections ayant pour objet 1° L'Anatomie générale, 2° la Pathologie médicale, 3° la Pathologie chirurgicale, 5° l'Hygiène publique, 5° la Matière médicale, 6° la Médecine vétérinaire. L'Académie se compose de membres *titulaires*, de membres *adjoints* et de membres *correspondans*. Elle élit ses membres; mais les nominations doivent être agréées par le Roi. Elle s'assemble régulièrement chaque mois. Le nombre des membres titulaires est fixé à 36, dont 6 par section, et à 18 membres adjoints, dont 3 par sections. Le nombre des membres correspondans est fixé par l'Académie. Pour la première formation de l'Académie, le roi s'est réservé la nomination de 5 membres titulaires par sections, abandonnant celle du 6e à l'Académie. Il s'est réservé également la nomination de quelques membres honoraires. Les membres titulaires, nommés par un arrêté du même jour, sont: *Première section*, MM. *A. Burggraeve*, *Fallot*, *V.-J. François*, *Graux* et *J. Guislain*; 2e *section*, MM. *Craninx*, *Lebeau*, *L.-M. Lombart*, *Raikem* et *Van Coetsem*; 3e *section*, MM. *De Meyer*, *Gouzée*, *Seutin*, *Verbeek* et *Vottem*; 4e *section*, MM. *Broeckx*, *Delahaye*, *Frankinet*, *D. Sauveur* et *Vleminckx*; 5e *section*, MM. *Froidmont*, *de Hemptinne*, *Hensmans*, *Martens* et *Pasquier*; 6e *section*, MM. *Brogniez*, *Foudrigney*, *Gaudy*, *Pétry* et *Thiernesse*. — Les membres honoraires nommés par le même arrêté, sont MM. *Baud*, de Louvain, *Caroly*, *Delvaux*, de Liége, *Kluyskens* père, *Rutten*, de Verviers, *Jacmart*, *Van Mons* et *Van Cutsem*.

— Les Pères Dominicains de Gand viennent d'entrer dans leur nouvelle demeure. Le Père Vicaire a déposé sa dignité, pour s'adonner exclusivement aux fonctions pastorales dans le grand Béguinage. Le P. Pius, qui a été Prieur jusqu'à présent, lui succède en qualité de Vicaire. Le P. Ignace, ancien professeur de théologie en Espagne et à Rome, a été nommé Prieur, et le P. Thomas sous-prieur.

(*Vlaming.*)

— On écrit de Perwez (Brabant), le 27 août: « La journée d'hier a été une fête pour notre commune. L'administration communale s'est associée, avec les habitants, au succès de deux de ses enfants: M. l'abbé Namèche, qui y est né, et M. J.-J. Stiernon, qui y est instituteur primaire. Le premier, d'abord élève du petit séminaire de Malines, puis de l'université catholique, et maintenant professeur au collége de la Haute-Colline à Louvain, a obtenu récemment une médaille d'or à l'académie de Bruxelles pour un excellent mémoire sur le célèbre Vives; l'administration communale a attendu son retour en vacances pour lui offrir une belle tabatière d'honneur avec une inscription de circonstance. En même temps l'administration communale a offert, conjointement avec le bureau de bienfaisance, un gage de son entière satisfaction à M. Stiernon, qui, le plus jeune de nos instituteurs et ne professant que d'une année, a remporté sur

Digitized by Google

39 concurrents le premier prix au concours des instituteurs ouvert au chef-lieu d'arrondissement. M. J.-J. Stiernon est élève de l'école normale de M. le chanoine de Montpellier, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes. Cette double ovation a eu lieu au son de l'harmonie et du canon; M. le doyen a permis également qu'on mît en branle les cloches à trois reprises.

— L'église de Notre-Dame à Bruges, si remarquable en objets d'art, vient de s'enrichir d'un nouveau chef-d'œuvre. Une table de communion due au ciseau de M. Jehotte, statuaire et professeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, embellit aujourd'hui cette belle basilique. Le nouveau monument se distingue de tous les autres du même genre; il ne sert pas de balustre, il est uniquement destiné à la cérémonie religieuse; les vertus théologales y sont représentées par des bas-reliefs; au milieu la Ste.-Cène; sur les côtés la foi et l'espérance sont représentées par des figures allégoriques; dans les panneaux sont sculptés plusieurs saints de l'Eglise entourés d'anges et de plusieurs arabesques d'où sortent des grappes de raisins et des épis de blé. (*Organe des Flandres*).

— M. Jean-Baptiste Torfs, curé primaire de la paroisse de Ste.-Catherine à Bruxelles, est mort le 24 août, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans la commune de Wammelghem, près d'Anvers. Il n'étoit âgé que de 48 ans et avoit été appelé à la cure de la paroisse Ste.-Cathérine en 1830; précédemment ce digne ecclésiastique avoit été professeur au collége de Malines, sous la direction de M. Borremans, puis curé de la commune de Berchem. M. Torfs étoit allé à Borsbecke, province d'Anvers, rendre visite à son frère, qui, mardi dernier, l'accompagna jusqu'à Wommelghem, pour rejoindre le chemin de fer. Peu d'instants après avoir quitté son frère, M. le curé Torfs, atteint d'un coup de sang, tomba sur le chemin et put se relever au bout de quelques instants pour appeler à son secours quelques personnes occupées à travailler dans les champs; elles accoururent aussitôt pour l'assister, le desserrèrent, lui ôtèrent son col; mais au même instant M. Torfs tomba une seconde fois pour ne plus se relever; tous les secours de l'art qu'on s'empressa de lui administrer furent inutiles. Il avoit cessé d'exister. Le vénérable pasteur emporte dans la tombe les regrets de ses paroissiens, de ses parents et de ses nombreux amis. Ses précieuses qualités le faisoient estimer de tous. Les pauvres perdent en lui un ami généreux et compatissant.

(*Journal de Bruxelles*).

— Depuis long-temps des pères de famille, jaloux de procurer à leurs enfans une bonne éducation et une première instruction solide, désiroient la création d'une école primaire supérieure avec un pensionnat, dirigés par les Frères des écoles chrétiennes, à l'instar des institutions de ce genre, que cette congrégation a établies en France avec le plus grand succès. L'établissement de cette école primaire supérieure est donc d'une utilité incontestable. La direc-

Digitized by Google

tion des études et du pensionnat ne sauroit être mieux confiée qu'aux Frères des écoles chrétiennes. Citer cette congrégation religieuse si renommée et par l'excellence de sa méthode d'enseignement, et par son dévouement pour l'enfance, c'est offrir d'avance aux pères de famille la triple garantie de la solidité des études; de la pureté des mœurs et de l'instruction comme de la pratique de la religion. Les vastes bâtimens de l'abbaye de Malonne, à une lieue de Namur, seront en partie affectés à cette école spéciale. La situation de ce local aussi agréable que saine, la facilité des voies de communication qui y conduisent, sont de nouveaux motifs pour mériter à cet établissement la confiance entière des parens. L'école spéciale comprendra deux classes dirigées chacune par un professeur; au besoin, une troisième classe supérieure ou inférieure et un troisième maître y seront adjoints. Les objets de l'enseignement sont la lecture, l'écriture, les mathématiques, la géographie, l'histoire, la religion, le français et le flamand, le dessin, etc.

(*Ami de l'Ordre.*)

— Un nouvel établissement d'instruction, sous le nom de *Collége Sainte-Barbe*, s'ouvrira le 3 octobre prochain à la Neuve-Ville près Charleroy. Ce collége est sous la haute direction de Mgr l'évêque de Tournay et a pour principal M. l'abbé Dejean. Il se divise en deux grandes sections, dont l'une est un collége d'humanités et l'autre une école de commerce et d'industrie entièrement séparée de la première. Le cours d'humanités comprend 6 classes; il a pour objet le latin, le grec, la logique, l'histoire, les mathématiques, la physique, etc. Le cours de l'école de commerce et d'industrie est de 4 ans; il comprend plusieurs langues modernes, les mathématiques, la tenue des livres, des notions élémentaires de droit civil et de droit commercial, etc. Il est facultatif de suivre l'une ou l'autre section. Il y a en outre une classe préparatoire commune aux deux sections et où les enfans reçoivent l'instruction nécessaire pour être admis à faire leur première communion. Le prix de la pension entière est de 500 frs., celui de la demi-pension est de 280 frs.

— On nous écrit de Tongres:

« Conformément à nos prévisions, la neuvaine donnée du 14 au 23 août dans notre ancienne église collégiale par les RR. PP. Rédemptoristes en l'honneur de la sainte Vierge, a été célébrée à la plus grande satisfaction du clergé et de la bourgeoisie Tongroise. Le souvenir des faveurs spirituelles dont nous a fait jouir le ministère de ces bons Pères pendant la mission de 1835 et lors de son renouvellement en 1838, reste trop profondément gravé dans nos cœurs, pour ne pas nous féliciter du bonheur que nous a procuré la célébration de la neuvaine susdite. L'église de Notre-Dame dont l'architecture est un sujet de juste admiration pour les amateurs du style gothique, étoit ornée avec magnificence par les bons soins des MM. les maîtres de la confrérie du sacré Rosaire. Une grande multitude de fidèles s'étoit assemblée au moment où les Pères pa-

Digitized by Google

rurent en public. Après un compliment de circonstance qui leur fut adressé sur la grande place entre l'église et le presbytère par M. le curé-doyen, 24 jeunes filles de 7 à 12 ans vêtues en blanc leur chantèrent la bienvenue. Arrivées aux pieds de la statue miraculeuse de la Ste.-Vierge placée sur un bel autel improvisé dans la grande nef de la basilique, elles saluèrent Notre-Dame par un cantique spirituel composé *ad hoc*. La procession ayant pris place à l'église, M. le doyen monta en chaire et expliqua à ses ouailles en peu de mots les motifs qui l'avoient porté à réclamer pour une seconde fois le ministère des Pères. Le discours d'ouverture fut prononcé par le R. P. Bernard ; l'orateur débuta par l'indication des moyens propres à se sanctifier durant *cette fête de famille*, comme il l'a naïvement appelée. Le fruit du premier sermon fut tel que l'église, quelque vaste qu'elle soit, a été plus d'un fois remplie. Deux Pères se sont partagé tous les sermons qui ont eu lieu trois fois par jour durant toute la neuvaine. Les conférences que le Père Bernard a faites pendant la grand'Messe et le soir sur plusieurs sujets importants, tels que la foi, les causes de l'incrédulité, le mariage etc., ont été très-remarquables et entendues avec le plus grand intérêt par les notabilités de la ville, le barreau y compris. Grâce à la douceur de sa voix sonore, à la force de sa logique et à l'enchaînement de ses argumens lucides, l'orateur a su captiver pendant une heure trois quarts l'attention de son auditoire. Il s'est surpassé en talent oratoire dans les conférences sur l'autorité de l'Eglise et sur la lecture des mauvais journaux et des romans. En philosophe chrétien, il a démontré à l'évidence l'absurdité de nos libertins d'esprit, (*vryheidsdenkers*) qui méconnoissent l'autorité de l'Eglise solidement établie, tandis qu'ils fléchissent le genou (kruipen) devant un misérable écrivain de journal ou de roman. Les confessions ont été si fréquentes qu'à peine, 10 confesseurs ont pu satisfaire au pieux désir des pénitens. Depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, les confessionnaux étoient comme assiégés. Le nombre de ceux qui ont eu le bonheur de communier monte à 5,000. Les jeunes communiants de la 1re. et 2me. année, les habitans de l'hôpital et les prisonniers ont reçu des instructions particulières. Les 3 derniers jours de la neuvaine ont attiré une foule immense de fidèles qui suivoient la procession et récitoient à haute voix le chapelet. Les rues que la procession devoit traverser, étoient ornées avec goût. La bénédiction solennelle de la chapelle du cimetière par M. le vicaire-général Neven, l'érection de la voie douloureuse, la transplantation de la croix de mission à la chapelle construite à cette fin, l'inauguration de la belle statue de la Mère de douleurs, les sermons touchans qui ont eu lieu à cette occasion au cimetière, les offrandes de colliers d'or et d'argent faites par différentes sections de jeunes filles à Notre-Dame qui fut portée par 4 ecclésiastiques, enfin le discours de clôture suivi de la bénédiction papale, ont été des cérémonies consolantes qui laisseront dans le cœur des Tongrois un

Digitized by Google

long souvenir de l'impression salutaire qu'elles ont faite sur eux. On assure que la translation de la croix a réuni plus de 12,000 personnes sur les tombes de nos ancêtres. On n'a eu aucun accident à déplorer. Le frontispice de la chapelle porte le chronogramme suivant qui rappelle à l'observateur religieux le jour, le mois et l'année de sa dédicace :

CRUCIFIXO TUNGRI ME DICARUNT ANNI 21ª AUGUSTI.

— Nous offrons à nos lecteurs quelques extraits d'une lettre que le P. Rumpler, un des missionnaires Rédemptoristes partis de notre pays au commencement de l'année, vient d'envoyer du lieu de sa résidence.

« Baltimore le 24 juillet 1841.

» Vous avez sans doute appris notre arrivée par les lettres de notre R. P. Supérieur. Pour ce qui regarde les détails de notre voyage, je vous les ai envoyés dans une longue lettre datée des 7 et 8 mars. Mais je doute que vous l'ayez reçue, parce que je l'ai fait jeter à la poste le jour du départ du bâteau à vapeur le *Président*, qui l'aura probablement prise et dont, comme vous savez, on n'a plus eu de nouvelles. Du reste, cette lettre ne contenoit rien de très-particulier, si ce n'est la description du danger où nous nous étions trouvés environ un jour et une nuit d'être jetés contre la côte, la veille de notre arrivée à New-York le samedi 6 mars. Nous quittâmes cette ville aussi-tôt que nous le pûmes. Le P. Alig et le Frère Fey partirent pour Pittsburg. Le R. P. Cvitkowitsch, notre supérieur, le P. Louis et moi, nous nous rendîmes ici avec le Fr. Aloys. Nous y trouvâmes les PP. Brost et Zechenhen avec le Fr. Jacob et un postulant, frère du P. Zenderlé qui se trouve à Rochester dans l'état de New-York. Notre chapelle, bâtie comme celles de Londres avec des galeries, peut contenir 1,000 ou 1,200 personnes. A côté de la chapelle se trouve notre petite maison qui est insuffisante pour une communauté de 6 ou 8 personnes. Cependant nous nous en accommodons, dans l'espoir d'en avoir plus tard une autre. Baltimore, comme toutes les grandes villes des Etats-Unis, est une belle ville, à l'exception du quartier appelé la vieille ville. Les rues, tirées au cordeau, sont larges et à perte de vue. Pour le commerce, le luxe et la politesse, elle ne le cède, en proportion, à aucune ville d'Europe. La population est d'environ 85,000 âmes, qui se partagent en différentes sectes. Les catholiques ont la majorité sur toute autre secte prise séparément. Outre leur belle et vaste cathédrale, ils ont 6 églises et chapelles; une 7e, plus grande que toutes les autres, va être terminée dans une couple de mois. Nos Allemands sont dispersés dans toute la ville et surtout à deux extrêmités, en sorte qu'il nous faut ordinairement 2 ou 3 quarts d'heure pour voir un malade et autant pour revenir. Leur nombre dépasse les 4,000. Ceux qui fréquentent notre église régulièrement, sont généralement bons et fervents, ce qui s'entend du plus grand nombre. Ceux qui ne viennent

Digitized by Google

pas à notre église et qui entendent la messe ailleurs, ne promettent pas grand'chose, puisque ignorant la langue où se font les sermons, ils sont privés de toute instruction; ce qui joint aux mauvais principes qu'ils ont apportés d'Allemagne ou au manque de lumières avant leur départ, les expose aux plus grands dangers de se perdre entièrement. Il est vrai que beaucoup d'entr'eux viendroient à notre église, s'ils y trouvoient de la place; et ils le feront dès que nous pourrons les recevoir.

« Il nous fallut donc penser, dès notre arrivée, à nous procurer une église capable de les contenir tous et à agrandir notre chapelle. Mais ne pouvant trouver une place convenable pour le service divin, nous sommes obligés de laisser notre chapelle telle qu'elle est et faire ce que nous pouvons. Tous nos préparatifs se bornent jusqu'à présent à des plans; cependant nous comptons bientôt mettre la main à l'œuvre. D'après le vœu de Mgr l'Archevêque, il est question que nous aurons deux églises, près de l'une desquelles, située tout à l'extrêmité de la ville, le P. Supérieur songe à établir notre noviciat, qui aura un jardin plus grand que celui de notre maison de Wittem. Mgr l'Archevêque et son grand-vicaire, le Supérieur du séminaire de S. Sulpice, nous favorisent et nous protégent de tout leur pouvoir. L'administration civile ne se mêle de rien de ce qui regarde la religion; les catholiques jouissent des mêmes droits que les protestans et les autres sectes. Jusqu'ici je n'ai remarqué aucune hostilité, si ce n'est de la part des francs-maçons, de quelques protestans et de quelques catholiques allemands. Tout se borne cependant à des paroles et à des articles dans une feuille hebdomadaire allemande, auxquels nous n'opposons que le silence.

» Depuis notre arrivée, nous travaillons dans le saint ministère, c'est-à-dire, que nous baptisons, prêchons, instruisons à l'église et à l'école, allons voir les malades et entendons beaucoup de confessions. Outre le samedi soir et le dimanche matin, chaque jour il se présente quelques personnes au tribunal de la pénitence, et leur nombre augmente continuellement. C'est le fruit d'un premier sermon sur la fréquente communion. Pour vous donner un exemple de la docilité de nos bons allemands, je vous dirai qu'ayant parlé en chaire de *Dieu est l'amour le plus pur*, nous vîmes sur-le-champ apporter une douzaine d'exemplaires de ce mauvais livre de prières, et presqu'autant d'autres livres sur lesquels on nous consulta, de même que quelques livres défendus.

» Pour ce qui regarde les protestans ou plutôt les conversions en général, nous avons instruit et baptisé sous ou sans condition, 30 adultes, dont 3 juifs; et tous montrent que leur conversion a été sincère, excepté 2 dont nous doutons encore.

» Le R. P. Supérieur, avec le P. Zechenhen, est bientôt après son arrivée parti d'ici pour Pittsburg, où se trouvoient trois de nos Pères. Revenu ici, il est parti pour Rochester; delà il est allé à Norfolk que nos Pères avoient abandonné, mais où se trouvoit ce-

Digitized by Google

pendant dans ce moment le P. Zechenhen appelé par Mgr l'évêque de Cincinnati, pour remettre dans le bon chemin la mission allemande de cet endroit qu'un autre prêtre avoit égarée. Il n'en est pas encore de retour. D'après sa dernière lettre, on lui offre partout des missions importantes. Mais le manque de sujets lui défend d'en accepter maintenant aucune. Pour la subsistance, aucun prêtre qui travaille n'a quelque chose à craindre. Seulement il est difficile de trouver des ressources pour bâtir des églises, des colléges, des communautés. Les vivres, en général, sont au même prix qu'en Europe; mais les habits, les livres, la main d'œuvre, s'élèvent souvent au triple et au quintuple. La température est en été à 80-93-96 de Fahrenheit; mais on la supporte assez aisément. Le printemps est très-tardif; mais les plantes croissent beaucoup plus vîte. La moisson est déjà faite depuis une quinzaine de jours. Le Fr. Fey a été appelé ici et ordonné prêtre par Mgr l'archevêque le dimanche de la Trinité dans notre église. Je ne suis encore allé en mission que trois fois; demain j'irai pour la quatrième. »

— La retraite ecclésiastique pour le diocèse de Liége a eu lieu, comme les années précédentes, au grand séminaire. Elle a commencé le 22 août et s'est terminée le 27. Le R. P. Boone, que le clergé de Liége entend toujours avec un nouveau plaisir, a prêché tous les sermons pendant la retraite. *Cent soixante-quinze* Prêtres y assistoient; ils ont été édifians par leur piété et leur recueillement, et se sont montrés fort satisfaits de la retraite.

— Le 9 septembre a eu lieu la distribution des prix au pensionnat des Dames de l'*instruction chrétienne* rue sur la Fontaine à Liége. Mgr. l'Evêque, accompagné de MM. les Vicaires-Généraux, a bien voulu présider cette intéressante cérémonie et distribuer aux élèves vainqueurs les couronnes et les prix qui leur étoient décernés. Il s'y trouvoit un grand nombre d'ecclésiastiques, les parens des élèves et plusieurs autres personnes qui avoient été spécialement invitées. Nous ne donnons pas les détails de cette cérémonie dont chacun s'est montré très-satisfait; nous nous bornons à dire que tout ce qu'on y a vu et entendu, comme les morceaux de musique exécutés par les élèves, quelques pièces de déclamation, la bonne et excellente tenue, l'aisance et l'aplomb qu'on y a remarqué, justifie pleinement la haute opinion qu'on a de cet établissement et la confiance générale dont il jouit. Cette maison, dirigée dans le meilleur esprit, compte aujourd'hui environ 85 élèves internes. Il n'y a pas d'externat.

A. F. Heiremans, prêtre belge, missionnaire apostolique à Frederickstadt en Danemarck, à ses frères en pays étranger.

Profondément affligé à la vue de ma pauvre mission, je crois qu'il est de mon devoir de vous faire connoître notre misère et d'implorer votre pitié. Après la fondation de la ville en 1624, il s'y

Digitized by Google

est formé une commune de Belges, de Hollandois, de Français, d'Italiens et d'Allemands. Les Pères Jésuites transformèrent une vieille écurie en église. Cette église n'a qu'un revenu de 20 frs. Les paroissiens appartiennent tous à la classe moyenne, et presque tous sont pauvres. Cette église est si délabrée qu'elle ne peut plus servir sans danger. Quant aux autres villes de mon district, je m'y rends une ou deux fois par an pour donner les saints Sacremens aux catholiques de toutes les nations qui s'y sont établis peu à peu. Dans trois de ces villes, j'ai déjà fait arranger des chapelles; mais ailleurs il n'est pas rare qu'on soit obligé de dire la messe dans des lieux profanes qui servent ensuite à des réunions d'une toute autre nature. Ni à Frederickstadt ni ailleurs il n'y a d'école ni de fonds pour l'entretien du culte, et l'église la plus proche est à Hambourg, à 36 lieues d'ici. La jeunesse est forcée de fréquenter les écoles protestantes. Le missionnaire de Frederickstadt a un district de 50 lieues d'étendue; il est seul, et s'il tombe malade, toute cette grande paroisse est abandonnée et les mourants sont sans consolation. Il seroit impossible ailleurs de se faire une juste idée de ces besoins, et je ne crois pas qu'ils aient jamais été bien compris. Quand je suis arrivé ici, il y avoit trois ans que mon prédécesseur étoit mort et que le troupeau se trouvoit sans pasteur. J'ai fait connoître cette triste situation au Père commun des fidèles, et ma voix a été entendue. Encouragé par celui qui veille sur toutes les églises et plein de confiance dans les pieux sentimens des catholiques belges, je m'adresse aujourd'hui publiquement à eux afin de trouver les moyens d'achever ce que j'ai osé commencer. Depuis 6 mois je travaille à la construction d'une église, et déjà l'ouvrage avance; mais plusieurs milliers de frs. seroient nécessaires pour l'achever. Où les trouver si ce n'est chez mes pieux et fidèles compatriotes dont la charité est connue dans tout le monde chrétien? Veuille le Tout-Puissant mettre encore aujourd'hui dans leur cœur cette pensée généreuse, ce sentiment de compassion chrétienne qui fait de toute l'Eglise de Jésus-Christ une seule grande famille!

N. B. *Les dons des fidèles pour cette mission peuvent être adressés au bureau de ce journal.*

EXTÉRIEUR.

Rome. Le jour de la fête de l'Assomption, S. S. s'est rendue à la basilique libérienne, où il a tenu chapelle papale. Le cardinal Del Drago, archiprêtre de cette église, a célébré la messe pontificale. Après l'évangile, le marquis Ignace Lavaggi, du collége des Nobles, a prononcé un discours en l'honneur de la sainte Vierge. La messe terminée, S. S. a donné la bénédiction papale au peuple, avec indulgence plénière.

— Une députation abyssienne, composée de 123 personnes et ayant à sa tête l'abbé de Jacobis, a été reçu en audience publique

Digitized by Google

par S. S. le 17 août. C'étoient les ambassadeurs des trois rois chrétiens du Tigré, de l'Amara et de Schoa, accompagnés d'autres personnes de distinction. Le pape, ayant à sa droite le célèbre cardinal Mezzofante, et à sa gauche le secrétaire de la Propagande, admit les trois ambassadeurs, qui lui ayant respectueusement baisé le pied, lui présentèrent une lettre scellée de trois sceaux que le cardinal Mezzofante et M. de Jacobis traduisirent sur le champ en Italien. Ils lui offrirent ensuite pour présens de précieux encens et des parfums de leur pays, de même que quelques oiseaux rares de l'Ethiopie. Le Saint-Père daigna témoigner avec quel plaisir il recevoit les députés abyssiniens et les marques de leur respectueux dévouement; il annonça qu'il se réservoit de leur remettre, dans une autre audience, sa réponse à la lettre qu'ils venoient de lui apporter.

— Le 18 août, S. S. a assisté avec le sacré collége à l'inauguration du nouvel édifice pour les Sourds-muets, sur l'emplacement des Thermes de Dioclétien. Reçu à l'entrée par le cardinal Brignole, le pape a présidé aux exercices des jeunes élèves, leur a posé lui-même des questions d'histoire sacrée, de cathéchisme, de grammaire, de géographie, et a permis aux cardinaux d'en poser d'autres. Les exercices se sont terminés par une pantomime exprimant le repentir de l'enfant prodigue, et par une allocution au Saint-Père prononcée, au nom des élèves, d'après la parole mimée de l'un d'eux, le jeune Antonio Martoni.

— Le 26 août, le Saint-Père a visité le local du Pont-Sixte donné naguère aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour servir d'hospice militaire, et ayant tout trouvé en état, il a témoigné sa haute satisfaction au bailli Candida, lieutenant de l'ordre, et après avoir béni les diverses salles destinées aux malades, il a consenti à ce que l'hospice fût ouvert le 1er. septembre. Ce qui pourra faire juger de la grandeur et de l'importance de cet établissement de charité, c'est qu'il a été mis en état de recevoir et de soigner journellement 500 militaires malades.

— Sa Sainteté vient d'entreprendre un voyage de dévotion à Lorette et à divers autres sanctuaires de ses Etats. Elle a quitté Rome le 30 août accompagnée d'une suite brillante, et est arrivée le même jour à Civita Castellana, où une troupe de jeunes gens uniformément vêtus dételèrent les chevaux de sa voiture et voulurent la traîner eux-mêmes. Le lendemain à midi elle arriva à Narni, où la jeunesse traina également sa voiture jusqu'à la cathédrale. Après avoir dîné chez le cardinal Rivarola, elle partit à 4 heures pour Torni où elle arriva en moins d'une heure. Le Saint-Père fut obligé de céder encore ici aux prières d'un corps choisi de jeunes gens qui traînèrent sa voiture à son entrée dans la ville. Il s'y arrêta le lendemain 1er septembre, et arriva le 2 vers le milieu du jour à Spolette. Comme dans les autres villes, les jeunes gens traînèrent sa voiture jusqu'à l'église de Saint-Philippe, où il s'arrêta pour prier. Le 3, S. S. honora de sa présence la belle manufacture de

Digitized by Google

tissus du comte Piaciani, et encouragea ses nombreux ouvriers par ses éloges et par sa libéralité. Le lendemain 4, elle se dirigea, à travers la magnifique vallée de l'Ombrie, vers Foligno. A l'approche de la ville, une troupe de jeunes gens vêtus de noir et ceints d'écharpes blanches et jaunes, obtint la permission de traîner sa voiture. Arrivée à la cathédrale, S. S. fut reçue par les évêques de Foligno, de Pérouse et d'Assise. Arrêtée par le mauvais temps, elle y séjourna jusqu'au 6 au matin. Ce jour elle arriva vers midi à Camérino, où elle fut accueillie avec le même enthousiasme et traînée également par des jeunes gens, précédés d'enfans qui répandoient des fleurs sur le sol. Le 7, le Saint-Père arriva à 11 h. du matin à Tolentino, où, comme ailleurs, sa voiture fut traînée par des jeunes gens uniformément vêtus. Sa santé, aux dernières nouvelles, étoit parfaite.

Modène. Notre ville et l'illustre Compagnie de Jésus ont fait une perte très-grave dans la personne du P. Charles Odescalchi, autrefois archevêque de Ferrare, cardinal de la sainte Eglise, évêque de Sabine, vicaire de Sa Sainteté, etc., etc., mort dans la matinée de mardi dernier 17 courant, à l'âge de 56 ans et 5 mois accomplis, malgré tous les secours et tous les efforts de l'art pour le sauver. En attendant qu'une plume habile raconte les actions vertueuses d'un si grand personnage, nous nous bornons à cette triste nouvelle que ressentiront vivement tous les appréciateurs du vrai mérite, et surtout ceux qui ont pu l'approcher et le connoître dans les diverses positions de sa vie. Ce n'est certes pas sans une disposition admirable de la Providence que, mourant de la mort des justes, il a déposé sa dépouille mortelle dans ce même collége de Modène, où, il n'y a pas encore trois ans, par un acte sublime, objet de l'admiration universelle, il déposa la pourpre romaine, et renonça à toutes les dignités ecclésiastiques pour revêtir l'humble laine des fils de Loyola. (1) Ses frères en religion, affligés d'une si grande perte, lui ont rendu, dans la journée du 18, les derniers devoirs religieux au milieu d'un concours continuel d'habitans de Modène et d'étrangers. Dans la matinée du 19, Mgr notre évêque, qui avoit reçu la consécration épiscopale des mains du cardinal Odescalchi, a voulu, en témoignage de vénération et d'estime, célébrer pontificalement la messe de *Requiem* suivie des cinq absoutes prescrites par le Pontifical romain pour les évêques défunts, et données par le prélat et par quatre chanoines dignitaires de la cathédrale. La cérémonie funèbre a eu lieu dans l'église des RR. PP. Jésuites avec l'assistance du chapitre et au milieu d'une foule immense de peuple qui venoit contempler pour la dernière fois les traits, que la mort n'avoit point altérés, de l'illustre défunt, et rendre hommage à la renommée répandue en tous lieux de ses vertus chrétiennes. Le corps a été

(1) Voyez, sur cette démission, les actes du consistoire secret du 30 novembre 1838, dans notre tome 5, p. 433.

Digitized by Google

enseveli dans la tombe des P. P. après avoir été mis dans une triple caisse avec un mémoire écrit enfermé dans un tube de plomb; le cœur et les viscères ont été enterrés à part.

Pays-Bas. Le 23 août est décédé à Grave l'abbé Gérard Hermans, ci-devant vicaire apostolique des districts néerlandais de l'ancien évêché de Ruremonde. Né à Venlo le 28 novembre 1764, il prit à l'âge de 18 ans, le 10 février 1783, l'habit des chanoines réguliers de la Ste. Croix et y fit ses vœux le 10 février 1784. Ordonné prêtre le 18 décembre 1787, il fut nommé lecteur de théologie dans son ordre en 1792. Son monastère ayant été supprimé le 27 février 1796, par suite des événemens qui bouleversèrent la Belgique, il accepta le 12 août 1798 la place de régent au collége de Grave qu'il retint jusqu'en 1801, lorsqu'il fut nommé à la cure de Weert, d'où il passa en 1805 à celle d'Overasselt. Il fut un des cinq prêtres à qui Mgr Van Velde de Melroy, avant son départ pour l'exil, par acte daté d'Amsterdam du 10 février 1811, conféra les pouvoirs nécessaires pour gouverner son troupeau en son absence et pour continuer cette administration au cas qu'il vînt à mourir. Ces pouvoirs furent renouvellés le 15 décembre 1819, après qu'il eut été nommé en 1813 doyen du district de Nimègue. Après le décès de l'évêque le 22 janvier 1824, en vertu des dispositions du S. Siége du 13 mars 1822, il administra ces districts conjointement avec M. F.-A. Consgen, et après le décès de celui-ci, depuis le 8 mai 1827, il fut seul vicaire apostolique (*voir notre tome VI, p.* 537.) Il passa en 1824 à la cure de Grave, qu'il quitta l'année dernière après avoir reçu par suite de son haut âge et de ses infirmités du Souverain Pontife sa démission (*voir notre T. VII p.* 553). S. M. Guillaume I l'avoit nommé le 22 mars 1832 chevalier de l'ordre du lion neerlandais, et en 1839 il avoit été créé commissaire général de l'ordre des chanoines réguliers de la Ste. Croix subsistant dans son vicariat. — Ses obsèques ont eu lieu le 26 août. Beaucoup d'ecclésiastiques des environs et toutes les autorités du lieu y ont assisté.

— Le 29 août, on a touché pour la première fois les nouvelles orgues placées dans l'église catholique de Ryswyk près la Haye. Cet instrument, sorti de la fabrique de MM. Kam et Van der Meulen à Rotterdam, a paru, après un examen scrupuleux, répondre parfaitement à l'attente générale et à la réputation que ces fabriquants se sont acquise par cinq orgues placées par eux pendant deux ans, raison pourquoi on leur a commandé encore quatre de ces instruments dont deux pour des églises catholiques.

— Pendant le mois de septembre, des retraites ecclésiastiques ont eu lieu dans tous les districts de ce royaume, et ont été partout bien suivies.

— M. l'abbé Van Roosmalen, attaché au collége de Gemert au Brabant Septentrional, et quelques Sœurs de charité de Rozendaal, se préparent à partir pour Curaçao, Amérique Septentrionale, pour

Digitized by Google

y aider les missionnaires et se vouer à l'instruction de la jeunesse. Un tel établissement y fera beaucoup de bien parmi la population qui pour la plus grande partie est catholique et assez bien intentionnée, mais pauvre.

— On nous écrit de Houthem, canton de Meerssen, duché du Limbourg :

« Notre commune vient d'être témoin d'une cérémonie des plus intéressantes et digne d'être portée à la connoissance du public religieux. Le 31 août, jour anniversaire où notre belle église, fermée sous Joseph II, fut rendue au culte il y a environ 30 ans, eut lieu la translation solennelle des reliques de S. Gerlac, patron de l'église de ce nom. Lors de la suppression des nobles Dames religieuses de Houthem, ce précieux trésor, qui se compose 1° du crâne du Saint renfermé dans un buste d'argent, 2° de presque tous ses ossemens, 3° de son habit de poil et 4° de la croix dont il étoit porteur en revenant de Jérusalem, fut transporté en 1786 à Ruremonde, où ces reliques furent exposées à la vénération publique dans l'église du couvent que Mgr. Paredis a acquis pour son séminaire. En vertu d'une convention écrite que feu M. Schoenmackers de Bergerstraet a faite au nom de la fabrique de l'église de Houthem, avec les dames susdites, les reliques, de même que tout le mobilier de leur église, devoient retourner, à une époque déterminée, au lieu qui a eu le bonheur non seulement de voir naître et mourir le saint mais aussi d'avoir été pendant plus de 500 ans gardien du dépôt sacré. Le 31 août donc à 9 heures du matin, la procession de cette commune se rendit à l'église cantonnale de Meerssen où les reliques étoient provisoirement déposées depuis leur retour de Ruremonde. Après avoir donné la bénédiction avec le St. Sacrement, le clergé du canton entonna l'hymne *Iste confessor Domini* et la procession se remit en marche pour revenir à notre église. Le buste du saint fut porté par M. Eycken, notre digne curé aidé successivement par MM. les doyens de Meerssen et de Tongres. Quatre prêtres portèrent la caisse qui renferme le saint corps. Nonobstant une chaleur étouffante, 5 à 6,000 fidèles accompagnèrent la procession dans un recueillement admirable, récitant à haute voix le chapelet. Dès l'entrée de notre village jusqu'à l'église, nos bons habitans avoit orné le chemin de verdures et d'arcs de triomphe, dont quelques-uns étoient ornés de chronogrammes; celui qui se trouvoit au dessus de l'entrée de l'église, arrêtoit les regards des connoisseurs; c'est une courte biographie du saint, conçue en ces termes: hIC ortUs, hIC VICtUs, hIC MortUUs hICqUe gerLaCI LoCUs. Après la rentrée de la procession, une messe solennelle fut chantée et exécutée en musique par l'harmonie de Meerssen. Le R. P. Bernard, religieux de la maison de Wittem, prêcha après l'évangile avec l'onction et le talent qu'on lui connoît sur l'objet de la solennité. L'orateur prit pour texte les paroles de Notre-Seigneur, *chap.* 16 33. *Ego vici mundum ;* il fit voir comment St.-Gerlac a

Digitized by Google

vaincu le monde, 1° dans ses plaisirs et 2° dans ses épreuves. Les traits saillants de la vie du saint peints en fresque sur les murailles de l'église augmentèrent la beauté du discours et l'attention de l'auditoire. Quoique l'église fût comble, l'on n'eut à déplorer aucun accident grâces aux sages mesures qu'avoit prises notre respectable bourgmestre secondé par les efforts actifs du conseil de fabrique. Ce jour mémorable laissera un long et agréable souvenir dans la mémoire de nos habitans qui se félicitent de la précieuse acquisition des reliques du saint dont ils solennisent les fêtes deux fois par an, savoir : le 5 janvier et le 3e jour de la Pentecôte. »

— Samedi 18 septembre, la ville de Ruremonde a été témoin d'une cérémonie des plus imposantes, et dont elle se voyoit privée depuis 40 ans. Mgr Paredis, évêque d'Hirène et administrateur apostolique du Limbourg, y a fait la première ordination. S. G. a conféré les ordres sacrés à 35 jeunes gens, tant du Limbourg que d'autres districts de la Hollande. 14 ont été admis à la prêtrise ; 4 au diaconat; 17 au sous-diaconat, et 10 ont reçu les ordres mineurs. Il est aisé de concevoir quelle impression cette belle et touchante solennité a dû faire sur l'immense nombre de personnes qui y assistèrent avec le plus grand recueillement. Le même jour tous ces jeunes lévites, avec plusieurs autres ecclésiastiques de la ville et des environs, ont dîné chez leur premier pasteur qui ne met pas de bornes à son hospitalité. (*J. du Limbourg hollandais.*)

— Nous avons raconté que M. Voucken, jubilaire de l'ordre de S. François et curé depuis 33 ans de Geleen près de Sittard, avoit procuré à sa paroisse le bienfait d'une mission, au lieu de célébrer un dispendieux jubilé. Ce salutaire projet a eu les plus heureux résultats et sa paroisse est des mieux réglées. Pour la confirmer dans le bien, le zélé pasteur a fait revenir trois pères Rédemptoristes de Saint-Trond, et la mission a été renouvelée. Les exercices commencèrent le dimanche 5 septembre, fête du village, et durèrent 8 jours. Les fidèles paroissiens s'abstinrent de tout amusement public et vinrent constamment assister aux offices et aux instructions. Les missionnaires, aidés du clergé de la paroisse et des environs, eurent à entendre les confessions de tous ces braves gens. La communion générale des femmes eut lieu le 8 septembre, et celle des hommes le 11 ; 2,300 personnes approchèrent de la Sainte-Table. Heureuse commune qui sanctifie ainsi sa kermesse !

Espagne. La *Gazette de Madrid* publie un décret du régent du royaume relative à la vente des biens du clergé, ainsi conçu :

Art. 1er. Toutes les propriétés du clergé séculier, quelles que soient leur nature et leur origine, et qu'elles aient été données ou achetées, sont déclarées biens nationaux.

Art. 2. Sont également déclarés nationaux les biens, droits et actions quelconques des fabriques, des églises et des confréries.

Art. 3. Sont déclarés en vente toutes les rentes, droits et actions du clergé cathédral, collégial et paroissial et des fabriques, des églises et confréries mentionnées en l'article précédent.

Digitized by Google

Art. 4. Le gouvernement se chargera, à partir du 1 octobre prochain, de l'administration et du recouvrement de tous les revenus, rentes et produits des propriétés de toute espèce qui ont appartenu jusqu'à ce jour au clergé cathédral, collégial et paroissial; les sommes en provenant seront appliquées à la dotation du culte et du clergé, conformément à la loi présentée aux cortès le 23 juillet dernier. (Suivent les articles réglementaires, au nombre de dix-huit.)

Prusse. Mgr F. C. de Ledebur-Wicheln, évêque de Paderborn, est mort le 30 août. Il a laissé aux orphelins catholiques de Paderborn 65,000 thalers, à la congrégagion des Sœurs de la charité, une rente annuelle de 400 thalers, à l'école dominicale 2,300 thalers, et un fond de 10,000 thalers aux écoliers catholiques pauvres du diocèse, sans compter plusieurs autres legs de bienfaisance. Le 4 septembre, le chapitre a élu, à l'unanimité des voix, administrateur du diocèse M. le chanoine Drucke, vicaire-général.

— Mgr Clément-Auguste de Droste-Vischering, archevêque de Cologne, ayant été prendre les bains à Lippspringe, est arrivé le 7 septembre à Munster. Vers 8 h. du soir, plus de 600 personnes portant des flambeaux, accompagnés du clergé, de deux députés de chaque paroisse et d'un corps de musique, se rendirent dans la cour du palais épiscopal. Tandis que la musique jouoit, les curés et les députés des paroisses entrèrent dans les appartemens du prélat et le complimentèrent. L'archevêque, après leur avoir répondu, se rendit dans la cour, où il fut accueilli par des applaudissemes unanimes. Là on vit couler bien des larmes de joie et d'attendrissement, et une troupe de chanteurs entonna un chant composé pour la circonstance. Le prélat, en remontant à ses appartemens, fit entendre plusieurs fois le cri : « Vivent les dignes habitans de Munster! » A quoi la foule répondit unanimement : « Vive Clément-Auguste! »

France. M. Martin (du Nord), ministre des cultes, vient d'adresser aux évêques la circulaire suivante :

« Monseigneur,

» Les lois canoniques font aux archevêques et aux évêques une obligation absolue de la résidence dans leurs diocèses respectifs. L'article 20 de la loi du 18 germinal an X n'en est que la reproduction. Je sais que les abus qui, autrefois, s'étoient multipliés d'une manière funeste aux intérêts de la religion et fâcheuse pour la considération du clergé, ne se reproduisent pas aujourd'hui.

» L'épiscopat, en France, se distingue non-seulement par l'admirable pureté de sa foi et par l'éclat de toutes les vertus chrétiennes, mais encore par le zèle qu'il apporte à l'accomplissement de ses dévoirs, et par le soin des âmes qu'il regarde comme le principal objet de sa mission.

» Il est impossible, toutefois, que, même pour accomplir, dans toute son étendue, cette mission divine qui est la leur par excellence, les archevêques et les évêques ne soient pas quelquefois

Digitized by Google

obligés de s'absenter de leurs siéges et de *sortir de leurs diocèses.*

» A cet égard, la loi que je viens de citer ordonne que, lorsque cette nécessité se manisfeste pour eux, ils en préviennent le gouvernement et obtiennent son autorisation.

» Je me hâte de reconnoître et de déclarer que le plus grand nombre satisfait à cette prescription légale. Toutefois, j'ai eu l'occasion de remarquer que quelques-uns s'en sont affranchis, ou peut-être ne s'en sont pas souvenus.

» A ce sujet, je dois rappeler à tous, monseigneur, que cette règle n'a été posée que parce qu'elle étoit nécessaire, non-seulement au point de vue de cette haute surveillance que le pouvoir doit exercer sur tous les membres de la grande famille, mais encore à raison des relations perpétuelles et d'une nature toute spéciale qui existent entre l'Eglise et l'Etat. Souvent, en effet, j'ai à vous entretenir confidentiellement des plus graves affaires touchant votre administration. Presque toujours mes communications sont destinées aux prélats tous seuls; et elles sont de telle nature que nul autre n'en doit prendre connoissance, ou tellement urgentes, qu'il faut qu'elles leur parviennent directement et dans le plus court délai possible.

» Il importe donc que je sache toujours s'ils sont présens dans leurs diocèses, et au cas où ils devroient s'en absenter, que je sois prévenu des lieux où ils ont l'intention de se rendre.

» Permettez-moi, d'ailleurs, de vous faire observer, monseigneur, que les ecclésiastiques du second ordre, astreints aussi à la résidence, ne peuvent s'absenter sans une autorisation régulière: or, ils ne seront jamais tentés de méconnoître le devoir que la loi leur impose, quand l'exemple de s'y conformer leur sera toujours donné de haut.

» Je n'ai pas besoin d'insister, au reste, et je ne doute pas que, dans toutes les occasions où des affaires quelconques vous appelleront hors des limites de votre diocèse, vous ne vous empressiez d'en demander au roi l'autorisation par mon entremise. Je me ferai toujours un devoir, de mon côté, de vous transmettre immédiatement l'assentiment de sa majesté.

» Cette instruction est du nombre de celles dont il est nécessaire que vous me transmettiez un accusé de réception.

» Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» *Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat de la justice et des cultes,* MARTIN (du Nord). »

Les journaux catholiques sont d'accord pour blâmer cette mesure. On fait voir au gouvernement que c'est empêcher les évêques de s'assembler et leur défendre ce qu'on permet aux protestans; que c'est les entraver dans leurs tournées pastorales, où il leur faut souvent sortir de leurs diocèses pour aller d'une paroisse à une autre, etc. Espérons que le gouvernement ne mettra pas cette mesure à exécution.

Digitized by Google

— M. l'abbé de Ram, recteur magnifique de l'université de Louvain, a été nommé par Mgr. l'archevêque de Paris chanoine honoraire de Notre-Dame.

— Le Saint-Siége vient d'interdire l'entrée et la lecture publique de la *Gazette de France* à Rome et dans tous les Etats de l'Eglise. M. l'abbé de Genoude, propriétaire et directeur de ce journal, y avoit joui jusqu'aujourd'hui, en qualité d'écrivain catholique, du privilége d'être admis dans les cafés et autres établissemens publics. Il paroît que ses principes politiques (on sait que la *Gazette* prêche depuis 1830 le *suffrage universel*) lui ont valu cette prohibition. On ajoute que M. de Genoude avoit reçu peu auparavant de Mgr. l'archevêque de Paris défense de prêcher.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Storia della Badia di monte Cassino, dall'anno di sua fondazione fino ai nostri giorni (Histoire de l'abbaye du Mont-Cassin, depuis l'année de sa fondation jusqu'à nos jours), *di D. Luigi Tosti Cassinese.*

Il n'y a personne qui ne connoisse cette célèbre abbaye de nom, mais peu d'hommes en connoissent l'origine. Le R. P. Louis Tosti, bénédictin de ce couvent, s'est attaché à raconter avec ordre les événemens particuliers de l'établissement, en les rapportant aux affaires générales du royaume de Naples. A cette fin il a interrogé les anciens manuscrits des archives du Mont-Cassin, dont plusieurs seront publiés entièrement à la fin de chaque livre de cette histoire. L'ouvrage aura 3 volumes grand 8°. ornés chacun d'une dixaine de dessins lithographiés. Le prix du volume est 13 carlins de Naples, ce qui fait environ 5 fr. 50 c. L'éditeur promet le premier volume pour le mois de novembre. On peut souscrire au bureau de ce journal.

— *Idea Théologiæ asceticæ scientiam Sanctorum exhibens, P. Francisci Neumayr, Soc. Jesu, opus posthumum*, in-18, Namur 1841 chez Douxfils. Prix 60 c. Ce petit ouvrage se divise en quatre chapitres. Le premier contient les principes universels, le deuxième les principes de la *voie purgative*, le troisième les principes de la *voie illuminative*, et le quatrième ceux de la *voix unitive*. Ce dernier n'est pas achevé ; mais on y découvre aisément la pensée de l'auteur. Tout est court, mais clair, précis et facile à comprendre.

— M. Casterman, à Tournay, a réimprimé le petit ouvrage du P. Binet, de la compagnie de Jesus : *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux?* On recommande cette dissertation aux pasteurs et directeurs d'âmes, aux supérieurs et supérieures de maisons religieuses, aux parens et à ceux qui commandent. On sait que l'auteur incline pour la douceur et qu'il propose le saint évêque de Genève pour modèle. vol. in-18. pr. 60 c.

Digitized by Google

— M. Casterman vient aussi de publier un petit ouvrage imprimé pour la première fois au Mans en 1839; c'est le *Petit manuel de la douce piété de S. François de Sales*, précédé d'une étude sur la vie du Saint, par un aumônier de la Visitation Sainte-Marie, vol. in-32 pr. 75 c. Ce livre se compose de trois parties : *Exercices de piété, Principes de piété, Pensées de piété.* L'étude sur la vie du Saint, qui les précède, comprend 83 pages. L'ensemble paroît très-bon et très-utile.

— *Vita et doctrina Jesu Christi, ex quatuor Evangelistis collecta, et in meditationum materiam ad singulos totius anni dies distributa, per Nicolaum Avancinum,* Soc. Jesu. *Editio secunda.* Gandæ apud Rouseau 1841. vol. in-12. pr. 3 frs. Ouvrage très-utile au clergé et aux personnes pieuses qui entendent le latin. Des réflexions sur toute la vie et la doctrine de J.-C. pour chaque dimanche, chaque fête, chaque jour de l'année, courtes, substantielles, pouvant servir également de matière à une méditation ou à un sermon; des méditations pour 9 jours en l'honneur du Sacré Cœur de Jesus; le *Mensis eucharisticus*, et une méthode pour réciter le Rosaire : tel est le contenu de ce volume.

— M. Rousseau, à Gand, publie également un *choix de livres religieux et amusans* en flamand dont le prix n'est que de 4 frs. par an. Tous les trimestres il paroît un vol. in-12. La 2°. liv. pour 1841 nous présente 38 *Méditations sur les principaux mystères de la Ste. Vierge et sur les fêtes des Saints*, traduites du français pour la première fois.

— Nous venons de recevoir le *Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, par M. l'abbé Namèche, in-4°. de 16 fls. d'impression, extrait du t. XV. des mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles. Cette dissertation, au premier coup-d'œuil, nous paroît trop importante pour que nous nous bornions à l'annoncer simplement. Nous tâcherons donc d'en présenter une courte analyse dans notre livraison de novembre.

— *Lettre d'un Italien à un Français sur les doctrines de M. de Lamennais.* Louvain et Paris 1841, in-8°. de 86 p. Ecrit remarquable où le malheureux abbé est jugé parfaitement comme écrivain, comme philosophe et comme théologien. L'auteur ne paroît pas un homme ordinaire. Une bonne partie de sa lettre doit être lue avec une attention soutenue, et nous ne prétendons pas juger définitivement les considérations philosophiques qu'il y présente. Nous la recommandons simplement aux hommes qui cherchent sincèrement à s'éclairer.

— *Neuvaine en l'honneur de la Sainte Vierge*, sous le titre de la Présentation au temple, patronne de l'église du séminaire de Bruges, avec des pratiques de piété pour l'octave de la fête, par un Congréganiste. Vol. grand in-32 avec grav. pr. 75 c. chez Beyaert-Feys à Courtrai. Mgr. l'Evêque de Bruges accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui pratiquent ces exercices de piété, pour chaque jour de la Neuvaine et de l'octave.

Digitized by Google

— M. Lansens, directeur du pensionnat de Couckelaere, vient de publier un vol. in-8°. sur l'état ancien de la Flandre, chez M. de Moor à Bruges (*Alouden staet van Vlaenderen voor en gedurende het leenroerig bestier*). Ces recherches historiques, ouvrage modeste mais d'une utilité réelle, ont d'abord pour objet la Flandre en général; cette première partie occupe près de 200 pages. Vient ensuite, par ordre alphabétique, une histoire de l'origine des villes, villages et paroisses du pays; une petite dissertation sur les Métiers et les Seigneuries de la Flandre, etc.

— Le même imprimeur annonce: *Mois de septembre, dédié aux Saints Anges*, ouvrage tiré de l'Ecriture et des Pères, par un congréganiste, vol. in-18. pr. 1 frs. — *De Priesters verdedigd tegen de lasteringen*, door de Simpel, onderwyzer, in-12 pr. 70 c. — *Raedgevingen op den klooster roep*, door den H. Liguori, pr. 50 c. — *Het lyden van onzen H. Jesus-Christus*, littéralement tiré des 4 évangélistes; suivi de la prière de 30 jours et de quelques autres exercices par P.-C. Bossuyt, prêtre, in-12. — *Verzameling van levens der Heyligen*. La 1re. partie contient la vie de la Ste Vierge, la 2e. les vies de St. Pierre et de St. Paul. Chaque partie contient une centaine de pages in-12. et coûte 65 c. — *Considérations sur les douleurs du Cœur de Marie*, pour chaque jour du mois. in-32 pr. 40 c.

— M. l'abbé Peurette adresse, d'un lieu qu'il appèle son *Belvedère* et dont nous ignorons la situation, un vol. in-8°. de lettres à un de ses chers amis, sous le titre de *La fausseté des principes émis par M. Van Bommel, évêque de Liége, et les organes des partis rétrogrades, sur l'instruction primaire, secondaire et universitaire, la main-morte, l'amovibilité des curés, le flamand hollandisé*, etc. Bruxelles 1841. Nous avons lu une de ces lettres et nous voyons (pourvu que nous l'ayons bien comprise) que l'auteur éprouve depuis long-temps une indignation qu'il a peine à exprimer lui-même. Il a une foule d'ennemis; comment les désigner tous? Il en veut à ceux qui *abusent de leur prochain comme d'un peu de boue*, à ceux qui *traitent les autres hommes comme des êtres sans vie*, à ceux *qui se soumettent aveuglément et agissent sans plus de raisonnement que le bâton dans la main du vieillard ou que les astres dans le firmament*, à ceux qui *font de la théocratie par en bas*, de même qu'à ceux *qui la font par en haut*, etc.

Des institutions de bienfaisance publique et d'instruction primaire à Rome, trad. de l'italien de Mgr. Morichini, par M. Edouard de Bazelaire. 1 vol. in-8°. Paris 1841.

Le cardinal Fesch, fragmens biographiques, politiques et religieux; pour servir à l'histoire ecclésiastique contemporaine, par M. l'abbé Lyonnet, chanoine de l'église primatiale et vicaire-général du diocèse de Lyon. Paris chez Périsse Frères, 2 vol. in-8°. pr. 15 frs.

Digitized by Google

91me LIVRAISON. 1er NOVEMBRE 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1841.

1. Formation d'un nouveau ministère anglais entièrement tory. En voici les principaux membres : Lord *Wellington*, sans porte-feuille ; sir *Robert Peel*, premier lord de la Trésorerie; lord *Lyndhurst*, chancelier ; lord *Warncliffe*, président du conseil; sir *James Graham*, intérieur ; lord *Aberdeen*, affaires étrangères; lord *Stanley*, colonies ; comte d'*Haddington*, premier lord de l'Amirauté ; sir *H. Hardinge*, guerre ; sir *G. Murray*, artillerie; le comte *Grey*, lord lieutenant d'Irlande; le comte *de Ripon*, commerce ; sir *E. Knatchbull*, trésorier de la marine; le duc *de Buckingham*, lord du sceau privé, etc. etc. etc.

Ouverture du chemin de fer de Cologne à Aix-la-Chapelle.

5. Décret d'Espartero, régent d'Espagne, relatif à la vente des biens du clergé : ce décret dépouille le clergé séculier complètement. Le gouvernement s'empare de toutes les propriétés ecclésiastiques, quelles qu'en soient la nature et l'origine. Il se charge, à partir du 1er octobre, de l'administration de tous ces biens et de la dotation du clergé, conformément à la loi du 23 juillet.

9. Troubles graves à Clermont en France, à l'occasion du récensement. Plusieurs combats ont lieu entre la garnison et les émeutiers; on compte des deux côtés des morts et des blessés. Ces excès sont accompagnés de dévastations et de pillage. L'ordre ne se rétablit qu'au bout de quelques jours.

13 Nouvel attentat contre la famille royale en France. Un ouvrier scieur, nommé *François Quénisset*, tire un coup de carabine contre le 4e. fils du roi, le jeune duc d'Aumale, au moment où il entroit à Paris au milieu de ses frères les ducs d'Orléans et de Nemours, à la tête de son régiment (le 17me. léger) revenu d'Afrique avec lui. Le coup manque et l'assassin est arrêté sur le champ.

Troubles et désordres à Paris. On les attribue aux associations secrètes et surtout à celles qu'on nomme *communistes*.

17. Une première discussion s'engage dans la chambre des communes d'Angleterre entre l'ancien cabinet et le nouveau et se termine à l'avantage de celui-

Digitized by Google

ci. Lord John Russell et plusieurs autres membres de l'opposition, presque tous radicaux, prennent successivement la parole. Sir Robert Peel répond à son antagoniste par des considérations générales et qui laissent peu de matière à la dispute. Finalement une motion faite par M. Fielden, membre radical, pour provoquer une enquête sur la détresse des classes ouvrières, n'est appuyée que par 41 voix.

25. Le roi de Wurtemberg, à l'occasion du 25e anniversaire de son avénement au trône, accorde une amnistie pleine et entière à tous ceux de ses sujets qui, depuis son avénement, ont été condamnés pour crimes politiques ou dont la cause est encore en instruction, de même qu'à leurs complices.

26. Installation d'une *Académie royale de médecine* en Belgique.

INSTRUCTION

DE S. EM. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE MALINES SUR LA LECTURE DES BIBLES.

(Extraits du Mandement de carême de 1841.)

ENGELBERT STERCKX,

Par la miséricorde de Dieu cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de St-Barthélemy en l'Ile, archevêque de Malines, primat de la Belgique, etc., au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très-chers Frères,

La publication des dispenses de la loi du jeûne que des motifs graves nous obligent de vous accorder, nous procure tous les ans une occasion favorable de vous adresser les avis que réclame le salut des vos âmes.

Nous en profitons cette année pour vous entretenir de la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, parce qu'on a cherché à vous faire transgresser la loi que l'Eglise a portée à cet égard, et qu'il est à craindre qu'on ne renouvelle ces coupables tentatives. Nous allons vous faire connoître les vrais principes qui doivent être suivis en cette matière, les règles que l'Eglise a prescrites, et la discipline qui est établie dans ce diocèse et que vous êtes tenus d'observer.

Dieu a sans doute donné les livres saints, tant du vieux que du nouveau Testament, pour le salut et l'édification de tous les

Digitized by Google

hommes, mais il n'a pas voulu que la lecture en fût nécessaire et indispensable à tous. Les prêtres doivent les lire avec assiduité, parce que, comme dit le prophète Malachie, « leurs lèvres doivent être les dépositaires de la science, et le peuple doit apprendre la loi de leur bouche, parce qu'ils sont les envoyés du Seigneur, » et que, selon ce que dit l'apôtre saint Paul à son disciple Timothée qu'il avoit établi évêque d'Ephèse, « toute écriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger et pour instruire dans la justice; afin que l'homme de Dieu soit parfait et disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. Aussi dans tous les temps l'Eglise a fait aux prêtres un devoir d'étudier et de méditer les saintes Ecritures. Mais il n'en est pas de même pour les simples fidèles. Ni Dieu ni l'Eglise ne leur font un devoir de les lire. Quoique dans les premiers siècles de l'Eglise les fidèles les lussent beaucoup sous la direction de leurs pasteurs, jamais ils n'ont pensé que cette lecture leur fût nécessaire pour se sauver ou pour être solidement instruit dans la foi. Saint Irénée, qui vivoit peu de temps après les apôtres, nous apprend combien il étoit éloigné de cette pensée. « Quoi donc! dit-il, si les apôtres ne nous eussent pas laissé des écritures, n'auroit-il pas fallu suivre la règle de la tradition qu'ils ont mise en dépôt dans les mains de ceux qu'ils préposèrent aux Eglises? Beaucoup de nations qui ont reçu la foi ont suivi cette règle en gardant les vérités du salut écrites dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et ceux qui ont embrassé la foi sans écriture.... sont parfaitement instruits et agréables à Dieu, vivant en toute justice, chasteté et sagesse. »

Saint Augustin nous apprend la même vérité d'une manière encore plus positive: « Un homme, dit-il, qui est soutenu par la foi, par l'espérance et par la charité, n'a pas besoin des écritures, si ce n'est pour instruire les autres. C'est ainsi que beaucoup de solitaires vivent dans le désert sans avoir les livres sacrés. »

En effet, les fidèles qui se pénètrent bien de la doctrine chrétienne qui leur est enseignée dans les Catéchismes, et qui assistent avec assiduité aux instructions de leurs pasteurs, peuvent facilement acquérir la connoissance de toutes les vérités saintes qu'il leur est nécessaire ou utile de connoître, surtout que ces instructions sont proportionnées à leur capacité et accommodées à leurs besoins.

Si la lecture de l'Ecriture-Sainte n'est pas nécessaire aux simples fidèles, il en résulte que l'Eglise a pu la leur défendre lorsqu'elle donnoit lieu à de graves abus. Or, N. T. C. F., vous allez voir que c'est là ce qui est arrivé.

L'Ecriture-Sainte est obscure en beaucoup d'endroits; tous les livres contiennent des expressions qui sont difficiles à comprendre; plusieurs passages des Prophètes, des Psaumes et surtout de l'Apocalypse, offrent des difficultés qui ont arrêté les plus grands génies; des livres entiers sont écrits dans un sens prophétique ou mystique, dont l'intelligence exige des lumières peu communes.

Digitized by Google

Cette obscurité des livres saints provient, de ce que les vérités sublimes qu'ils renferment sont supérieures à l'intelligence humaine, de ce qu'ils ont été écrits dans des langues anciennes, et pour des peuples dont les mœurs et les usages sont très-différents des nôtres. D'ailleurs Dieu semble avoir voulu forcer ainsi les hommes à recourir aux lumières de ceux qu'il a établis pour conserver ce dépôt sacré et pour expliquer les vérités qu'il contient.

Faut-il s'étonner après cela, N. T. C. F., que ceux qui lisent l'Ecriture-Sainte soient exposés à ne pas en saisir le vrai sens? Faut-il s'étonner qu'ils tombent dans de graves erreurs, s'ils ne sont pas humbles et dociles à la voix de l'Eglise? Faut-il s'étonner que les hérétiques y aient trouvé des passages qu'ils détournèrent de leur vrai sens, pour en appuyer leurs erreurs? On voit par la seconde épître de St-Pierre, que déjà du temps des apôtres des hommes ignorants et légers interprêtoient mal certains endroits des épîtres de St-Paul, ainsi que les autres écritures, et qu'ils en abusoient à leur propre détriment. St-Vincent de Lérins nous apprend comment au 5e siècle les hérétiques abusoient de la parole de Dieu: « Ils parcourent, disoit-il, tous les livres de la loi sainte.... dans la société de leurs amis et dans celle des étrangers, en particulier et en public, dans leurs entretiens et dans leurs écrits, dans les festins et dans les rues, ils expriment rarement une de leurs opinions sans l'appuyer de quelques paroles de l'Ecriture-Sainte. Lisez les ouvrage de Paul de Samozate, de Priscillien, d'Eunomius, de Jovinien et des autres sectaires, vous y en trouverez un grand nombre d'exemples; presque chaque page est farcie de citations du nouveau ou du vieux Testament. Ils sont d'autant plus à craindre qu'ils tâchent de se cacher à l'ombre de cette loi divine. Ils savent que leurs funestes erreurs feroient horreur si elles étoient proposées sans déguisement. C'est pourquoi ils se servent de la parole de Dieu comme d'un parfum qui en adoucit la mauvaise odeur, afin d'empêcher le mépris qu'inspirent leurs erreurs, par le respect dû à la parole de Dieu. »

Au 13e siècle les Albigeois firent un tel abus de la lecture des livres saints, que le Concile de Toulouse se vit forcé de publier le décret suivant: « Nous défendons aux laïcs d'avoir les livres de l'ancien et du nouveau Testament, à l'exception du Psautier ou du Bréviaire pour l'office divin ou les heures de la sainte Vierge; mais nous ne voulons absolument pas qu'ils aient ceux-là même traduits en langue vulgaire. » Au 16e siècle ces abus furent poussés à l'excès. Luther, Calvin et les autres sectaires de ce temps ne se bornèrent pas à interpréter mal les textes les plus clairs et dont le sens étoit le mieux déterminé par la tradition; ils prétendirent que l'Ecriture-Sainte suffit pour fixer notre croyance, que les fidèles doivent la lire et que chacun peut l'interpréter au moyen des lumières naturelles de sa raison, ou de celles qu'il reçoit du Saint-

Digitized by Google

Esprit ; ils altérèrent la sainte Bible en beaucoup d'endroits, ils portèrent même l'audace jusqu'à en retrancher des livres entiers.

C'est ainsi, N. T. C. F., que l'abus de la parole de Dieu fut porté à son comble. L'Eglise pouvoit-elle laisser plus long-temps ce dépôt sacré exposé à la profanation? Pouvoit-elle souffrir plus long-temps en silence que les livres inspirés de Dieu pour le salut des hommes, fussent employés à les perdre? N'étoit-il pas temps qu'elle avisât aux moyens de prémunir les fidèles contre les piéges qu'on leur tendoit? Aussi prit-elle dans le concile général de Trente les mesures les plus efficaces pour arrêter le mal. Après avoir déclaré quels sont les livres de l'Ecriture-Sainte qui doivent être regardés comme inspirés de Dieu, et avoir reconnu comme authentique l'édition latine connue sous le nom de *Vulgate*, ce Concile défendit d'interpréter le texte sacré contrairement au sentiment des saints Pères et de l'Eglise, « à qui seul il appartient, dit-il, de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Ecritures. » Enfin il chargea une commission composée de 18 de ses membres d'examiner ce qu'il conviendroit de faire par rapport aux livres au moyen desquels on propageoit l'hérésie, et ce fut sur le rapport de cette commission, que le pape Pie IV publia par sa bulle du 24 mars 1564, les règles relatives aux livres défendus, parmi lesquelles se trouve celle qui concerne la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, et dont nous allons rapport textuellement le contenu:

« Comme l'expérience prouve, dit cette règle, que si l'on permet indistinctement la lecture de la Bible en langue vulgaire, il en arrivera par la témérité des hommes plus de mal que de bien, on devra se conformer à cet égard au jugement de l'évêque, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourra permettre la lecture de la Bible traduite en langue vulgaire par des auteurs catholiques, à ceux à qui il jugera que loin de nuire, elle procurera une augmentation de foi et de piété. Ils doivent avoir cette permission par écrit; et celui qui se permettra de lire ou de retenir la Bible sans permission, ne pourra recevoir la sainte absolution, à moins d'avoir remis la Bible à l'ordinaire. Les libraires qui vendront ou donneront d'une autre manière la Bible en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas ladite permission, seront privés du prix des livres qui sera employé par l'évêque en bonnes œuvres, et ils seront soumis à d'autres peines à déterminer par l'évêque selon la qualité du délit. Les réguliers ne pourront lire ou acheter la Bible qu'avec la permission de leurs supérieurs. »

Vous voyez par cette règle, N. T. C. F., d'abord que la défense de lire et de retenir la Bible en langue vulgaire, c'est-à-dire, en français, en flamand ou en d'autres langues vivantes, est très-rigoureuse, puisque celui qui la viole est déclaré indigne de recevoir la sainte Absolution; en second lieu, que la permission de lire la

Digitized by Google

sainte Bible ne peut être accordée qu'à ceux qui peuvent la lire sans danger et en retirer une véritable utilité; et troisièmement, qu'il s'agit uniquement des traductions orthodoxes; car pour ce qui concerne les traductions hérétiques ou suspectes, elles doivent être regardées comme des livres qui sont absolument défendus.

Cette règle fut publiée dans ce diocèse peu d'années après sa promulgation, et elle y fut toujours religieusement observée, à l'exception qne la permission ne doit pas être donnée par écrit, qu'elle peut être accordée par les curés et les confesseurs, qu'il n'est pas de rigueur de rendre à l'ordinaire même les bibles qu'on ne peut retenir, et que les peines infligées aux libraires sont hors d'usage.

Le célèbre Fénélon, archevêque de Cambrai, que nous aimons d'autant plus à citer qu'il a administré une partie notable de notre diocèse, dépendante alors de l'archevêché de Cambrai, nous apprend que dans notre pays, « la crainte et l'improbation des versions de la bible en langue vulgaire, et de la lecture qu'en feroient indistinctement les laïcs.... ont été plus grandes qu'ailleurs. Les maux, ajoute-il, que les hérétiques du pays y firent du temps de la duchesse de Parme, le voisinage de la Hollande, et la grande soumission que le pays a conservée pour le Saint-Siége, ont été la cause de ce redoublement de précaution. »

En effet, si l'on parcourt les conciles et les ordonnances ecclesiastiques de ce pays, on y remarque que les évêques, et surtout nos prédécesseurs, ont toujours veillé à ce que la règle de Pie IV fût maintenue et observée. Le concile provincial tenu à Malines en 1607, prescrivit aux curés d'insinuer souvent aux fidèles les règles relatives aux livres défendus, parmi lesquelles se trouve celle que nous venons de rapporter. Dans le synode diocésain, tenu à Malines en 1609, l'archevêque Mathias Hovius rappela cette règle et recommanda aux libraires de ne vendre la bible en langue vulgaire qu'à ceux qui auroient obtenu la permission de la lire.

Mais c'est dans le catéchisme, publié de commun accord en 1623, que les évêques de la province ecclésiastique de Malines exposèrent avec un soin tout particulier les principes que les fidèles doivent suivre à cet égard. Nous allons rapporter les demandes et les réponses qui les contiennent:

D. « Les Bibles des hérétiques sont-elles aussi la Ste. Ecriture? »

R. « Nullement: car elles sont falsifiées en plusieurs endroits. »

D. « Est-t-il défendu à quelqu'un de lire la Bible? »

R. « Oui, il est défendu aux simples fidèles de la lire en langue vulgaire sans permission. »

D. « L'Ecriture sainte est-elle claire, et chacun peut-il la comprendre? »

R. « Non, elle est très-obscure en beaucoup d'endroits; c'est pourquoi il est très-dangereux pour les personnes peu instruites de la lire. »

Digitized by Google

Lorsqu'à la fin du 17e siècle les Jansénistes et les Quesnellistes cherchèrent à disséminer leurs erreurs au moyen de traductions infidèles de la Bible et surtout du Nouveau Testament, les évêques de ce pays, réunis à Bruxelles le 9 janvier 1691, résolurent de travailler de concert pour faire échouer les efforts de ces novateurs. Humbert de Précipiano, qui administroit alors l'archevêché de Malines, publia le même jour un décret où l'on remarque le passage suivant : « Quant à la lecture des livres saints, de même que nous engageons les prêtres qui sont chargés du soin et de la direction des âmes, ou qui s'y préparent, et que nous leur faisons même un devoir de s'appliquer à fouiller sans cesse dans ce divin trésor de la sagesse,..... ainsi nous renouvelons pour les autres tous les statuts et toutes les ordonnances portées soit par le synode provincial, soit par le synode diocésain, soit par nos prédécesseurs, pour l'exécution de la règle qui a été autrefois publiée et reçue dans ces contrées; car l'expérience ne prouve pas moins aujourd'hui qu'autrefois, que si on permet indistinctement la lecture de la bible en langue vulgaire, il en arrivera par la témérité des hommes beaucoup plus de mal que de bien. » Il révoqua ensuite les permissions qui avoient été accordées, et il recommanda d'examiner avec attention les exemplaires de la bible qu'on permettroit de lire, afin qu'il n'y eût entre les mains des fidèles aucune traduction hérétique, suspecte ou défendue.

Dans une lettre pastorale, en date du 12 octobre 1692, qui a mérité les éloges du Pape Innocent XII, le même archevêque engage le clergé à expliquer la règle susdite aux fidèles, et il ajoute l'observation suivante : « Si la lecture des saintes Ecritures, traduites en langue vulgaire par des auteurs catholiques, est dangereuse pour les personnes peu instruites, combien n'est-elle pas plus remplie de dangers si la traduction en a été faite par des hommes suspects et d'une foi douteuse, qui ont su y glisser d'une manière subtile et astucieuse les erreurs dont ils sont infectés? »

La Constitution *Unigenitus*, qui fut donnée par Clément XI, le 8 septembre 1713, vint corroborer ces mesures, en condamnant sept propositions qui comprennent les principales erreurs qu'on avoit cherché à répandre relativement à la lecture de l'Ecriture sainte. Cette Constitution doit être regardée comme une règle inviolable de la foi et des mœurs, et elle est reçue comme telle par toute l'Eglise. Nous voyons par les actes authentiques publiés par le cardinal Thomas Philippe d'Alsace, archevêque de Malines, qu'elle fut reçue comme telle par tous les évêques de la Belgique, et que le clergé de notre diocèse en particulier s'y soumit d'une manière très-solennelle. Aussi mit-elle fin aux controverses qu'on avoit suscitées, et la règle établie par Pie IV pour la lecture de la Bible en langue vulgaire fut dorénavant observée ici avec la plus grande exactitude.

Il étoit réservé à notre temps de voir faire de nouvelles tenta-

Digitized by Google

tives pour renverser une discipline si sage et si salutaire. On a non seulement distribué dans notre diocèse des traductions de la Bible qui sont hétérodoxes, incomplètes ou suspectes, mais on a répandu des écrits dans lesquels on cherche à vous faire accroire, N. T. C. F., que la lecture de l'Ecriture sainte vous est nécessaire, et que l'Eglise a tort de vous la défendre. Les auteurs de ces tentatives ignoroient sans doute que la discipline établie sur ce point dans notre diocèse est appuyée sur un si long usage, sur des motifs si puissants et sur des autorités si respectables. Grâce à la vigilance de vos pasteurs et à votre attachement à l'Eglise, vous avez résisté à la séduction, et rendu inutiles les efforts des ennemis de votre salut. Cependant, comme il est à craindre qu'ils ne reviennent encore à la charge, il est de la plus haute importance que vous soyez bien prémunis contre les piéges qu'on vous tendra : c'est pourquoi nous vous exhortons à bien vous pénétrer de vos devoirs à cet égard.

Vous venez d'entendre quelle est la règle que le Saint-Siége apostolique a prescrite et que nos prédécesseurs ont toujours maintenue avec le plus grand soin. Si dans d'autres pays l'Eglise a cru pouvoir la modifier, soit en permettant la lecture des traductions accompagnées de notes tirées des SS. Pères ou d'auteurs catholiques, soit autrement, nous croyons n'en devoir pas moins maintenir la discipline établie dans notre diocèse. Les motifs sur lesquels elle est appuyée y subsistent dans toute leur force; car on y trouve aujourd'hui aussi bien qu'autrefois des hommes pervers et légers qui abusent du texte sacré pour justifier leurs fausses doctrines; on y trouve aujourd'hui aussi bien qu'autrefois d'audacieux novateurs qui l'interprètent d'une manière arbitraire; on y trouve aujourd'hui aussi bien qu'autrefois de faux zélateurs qui répandent des Bibles hérétiques, incomplètes ou suspectes. Tenez-vous en donc invariablement, N. T. C. F., à la doctrine qui est enseignée dans le catéchisme diocésain, et que nous avons rapportée ci-dessus. Considérez bien le danger qu'il y a à lire les saintes Ecritures pour les personnes peu instruites, peu affermies dans la foi ou peu dociles à la voix de leurs pasteurs. Pénétrez-vous bien des autres motifs sur lesquels est appuyée la défense que l'Eglise leur en fait. Soumettez-vous en toute humilité à une loi si sage, portée par le vicaire de Jésus-Christ, et inculquée avec tant de persévérance par les évêques que Dieu a établis pour vous conduire dans le chemin du salut, et dont le Sauveur du monde a dit: « Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise. »

Si vous ne pouvez pas lire les saintes Ecritures, assistez avec d'autant plus de zèle et d'assiduité aux sermons et aux autres instructions dans lesquelles vos pasteurs vous expliquent les vérités que la sainte Bible renferme. Dédommagez-vous en aussi par la lecture des abrégés de la Bible et des autres ouvrages de piété que l'on publie aujourd'hui en si grand nombre. Cette lecture vous fera connoître d'une manière claire et facile, et sans aucun danger

Digitized by Google

pour votre foi, tout ce que l'Ecriture-Sainte contient d'intéressant pour vous.

Et vous, nos très-chers coopérateurs, remarquez bien que l'Eglise ne vous autorise à accorder la permission de lire la sainte Bible en langue vulgaire, qu'à ceux à qui non-seulement elle ne peut être nuisible, mais à qui elle procurera au contraire une augmentation de foi et de piété. N'accordez donc jamais cette faveur qu'à ceux qui réunissent ces deux conditions, et bornez-la à un temps déterminé, afin que l'expérience vous apprenne si elle leur est véritablement utile. Obligez-les à ne se servir que de traductions orthodoxes; expliquez-leur les précautions à prendre et les règles à suivre pour lire avec fruit et pour bien comprendre le texte sacré; enfin recommandez-leur avec soin de lire la parole de Dieu avec le plus grand respect, avec une intention pure, et dans cet esprit d'humilité et de soumission a l'autoré de l'Eglise, qui seul peut écarter tout danger et leur rendre cette lecture salutaire.

Donné à Malines sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 4 février 1841.

L. † S. ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

Par mandement de son Éminence le Cardinal Archevêque :

A. Genneré, *secrétaire.*

RECHERCHES STATISTIQUES SUR LES CAUSES DE L'ALIÉNATION MENTALE,

PAR M. PARCHAPPE,

Médecin en chef de l'Asile des aliénés de la Seine-inférieure, in-8°. Rouen 1839.

M. Parchappe, ayant lu nos deux articles sur les mémoires qu'il a consacrés à la structure et aux altérations de l'encéphale, a eu la bonté de nous envoyer le nouvel écrit dont nous venons de transcrire le titre et que nous allons analyser brièvement comme les premiers.

Ces *Recherches* se divisent en deux livres. Dans le premier, l'auteur nous fait connoître les documents statistiques qui ont été l'objet de ses calculs et de ses comparaisons. Ces documents sont, en premier lieu, les observations faites à Saint-Yon, établissement qui se trouve sous la direction de M. Parchappe lui-même. Ces observations embrassent une période d'environ quatre ans, et comprennent 575 malades des deux sexes. Mais il y a eu défaut absolu de ren-

Digitized by Google

seignements sur l'état antérieur à l'admission de ces malades à l'hospice pour 101 d'entr'eux; de sorte que le nombre des observations sur lesquelles porte réellement la recherche des causes se trouve réduit à 474.

M. Parchappe n'a fait mention que des causes qui ont paru déterminer directement et immédiatement le développement de l'aliénation mentale. Toutes les fois que, parmi les circonstances antérieures à la maladie, il ne s'en est pas rencontré qui offrissent évidemment le caractère de cause déterminante, la cause a été considérée comme inconnue. C'est ainsi qu'a été évité le défaut qu'on reproche aux autres médecins qui se sont livrés à ces recherches, défaut qui consiste à confondre les prédispositions, qui précèdent et aident les causes, avec les causes elles-mêmes, et à regarder comme causes des circonstances qui n'ont d'autre rapport avec le développement de la maladie que leur préexistence.

Voici les classes que M. Parchappe a cru devoir adopter d'après la nature même des causes.

1° *Causes morales*, corrélatives aux facultés intellectuelles et affectives de l'homme.

2° *Abus* des facultés.

3° *Causes organiques*, consistant dans un état morbide actuel des organes de l'homme, et entraînant nécessairement ou accidentellement un des troubles de la raison.

4° *Causes externes*, telles que chutes, coups, action de la chaleur, du mercure, etc.

Chacune de ces classes se subdivise en groupes, excepté les causes externes.

Le tableau suivant fera mieux comprendre cette division.

SAINT-YON. 1835 à 1838.

	CAUSES MORALES.	Hommes.	Femmes.	
Religion et conscience.	Dévotion exaltée.	7-	6-	13
	Remords	1-	1-	2
Amour.	Amour contrarié.	7-	15-	22
	Jalousie	3-	7-	10
Famille et Affections.	Chagrins domestiques	10-	30-	40
	Perte d'une personne aimée . .	13-	17-	30
	Joie pour affections de famille .	»-	1-	1
Fortune.	Revers de fortune	19-	21-	40
	Misère	4-	2-	6
	Inquiétudes pour intérêts d'argent	7-	4-	11
	Joie à propos des mêmes intérêts.	1-	1-	2
	Changement de position sociale .	2-	1-	3
Réputation.	Amour-propre blessé	3-	2-	5
	Chagrin d'atteintes portées à la réputation	4-	5-	9

Digitized by Google

		Hommes.	Femmes.	
	Report . . .	81-	95-	193
Conservation.	Frayeur	13-	12-	25
	Colère.	8-	6-	14
	Chagrin pour infirmité accidentelle	3-	»-	3
	Pudeur blessée	»	3-	3
Patrie.	Evénemens politiques	1-	»-	1
	Nostalgie.	2-	1-	3
		108-	135-	243
	ABUS DE FACULTÉS.			
Excès intellectuels.	Etudes, travail excessif. . . .	3-	1-	4
	Lecture de romans	1-	»-	1
Excès sensuels.	Inconduite, libertinage . . .	1-	1-	2
	Excès vénér..	6-	»-	6
	Onan..	3-	3-	6
	Ivrognerie	46-	15-	61
		60	20	80
	CAUSES ORGANIQUES.			
Cérébrales.	Idiotisme.	13-	3-	16
	Maladies nerveuses, épilepsie. .	4-	3-	7
	Hémorrh. cérébrale, méningite .	1-	2-	3
	Atrophie sénile du cerveau . .	1-	3-	4
Non cérébr. Spéciales à la femme.	Maladies aiguës ou chroniques .	4-	5-	9
	Amenorrhée	»-	1-	1
	Suite de couches	»-	16-	16
	Grossesse.	»-	1-	1
		23	34	57
	CAUSES EXTERNES.			
	Chûtes, coups	1-	»-	1
	Action de la chaleur, insolation .	1-	»-	1
	Action du merc..	3-	»-	3
		5	»	5

Dans ce tableau ne figurent pas les prédispositions, parce que M. Parchappe ne les confond pas avec les causes déterminantes.

Il nous apprend cependant que, durant l'époque dont il sagit, les prédispositions constatées au susdit hospice ont été les suivantes :

Prédispos.	héréditaire en ligne directe et collatérale.	46-	38-	87
Id.	En ligne directe.	16-	14-	30
		62	52	117

Voilà pour les documents fournis par l'établissement dirigé par M. Parchappe.

Différens établissemens étrangers, tels que la Salpétrière, Charenton, Bicêtre, ceux de Bordeaux, de Turin, de Gand etc, lui en ont fourni beaucoup d'autres. Mais ces documents lui paroissent

Digitized by Google

offrir de grandes défectuosités, parce que les observateurs à qui ont les doit, n'ont pas tenu compte de différentes particularités, ou ont confondu les prédispositions avec les causes, etc. Il en conclut que ces documents ne représentent pas des faits certains et comparables. Cependant il a cherché à grouper méthodiquement les éléments de ces recherches statistiques, afin de les comparer autant que possible avec les faits qu'il a observés lui-même.

Nous ne croyons pas devoir reproduire le tableau synoptique qu'il présente à ce sujet. Il suffira de dire sommairement que, sur un nombre de 11,166 malades, les *causes morales* figurent pour 2969 cas, les excès intellectuels pour 139, les excès sensuels pour 1388, les *causes organiques* pour 4,478, les *causes externes* pour 411, les prédispositions pour 1605, et les causes indéterminées ou inconnues pour 376.

Le second livre se divise en trois chapitres, dont le premier traite des *causes déterminantes*, le deuxième des *prédispositions*, et dont le troisième nous présente les *inductions générales*.

Le premier chapitre se soudivise en 4 paragraphes. D'abord il est question des causes inconnues. M. Parchappe s'est assuré qu'à Saint-Yon ces causes out été de 89 sur 474, c'est-à-dire, de 18 sur 100.

Le 2°. paragraphe traite de la fréquence relative des causes en général. Après avoir parlé des résultats obtenus par les divers observateurs, résultats qui sont loin de s'accorder, l'auteur nous présente ceux de ses propres recherches. Et d'abord il nous apprend que les causes morales l'emportent en fréquence sur toutes les autres causes déterminantes réunies. Le rapport est le suivant :

Causes morales	243 sur 385,	65 sur 100
Causes autres.	142 — ,	37 —

Et M. Parchappe ne doute pas que ce résultat ne doive être confirmé par toutes les recherches qui seront faites vec une suffisante exactitude.

Si l'on compare le chiffre des causes, dans les 4 classes, on arrive à ce résultat :

Causes morales	243 sur 385,	65 sur 100
Excès intell. et sens.	80 — ,	20 —
Causes organiques.	57 — ,	15 —
Causes externes	5 — ,	1 —

Si l'on réunit les causes qui se résument en une influence directement exercée sur l'organe dont les fonctions sont troublées dans l'aliénation mentale, c'est-à-dire, les causes morales, les excès intellectuels et sensuels et celles des causes organiques qui consistent dans un état maladif de l'appareil cérébral, on trouve que ces causes sont représentées en somme par le chiffre 353 et par la proportion de 91 sur 100.

De ce rapport entre les causes cérébrales et les non cérébrales découlent ces conséquences remarquables :

Digitized by Google

L'aliénation mentale reconnoît généralement, pour cause déterminante, une influence directement ou spécialement exercée sur le cerveau.

Le développement de l'aliénation mentale, sous l'influence de causes immédiatement étrangères au cerveau et à ses fonctions essentielles, est un fait peu fréquent et en quelque sorte exceptionnel.

Des causes déterminantes de l'aliénation mentale, les plus fréquentes sont, incomparablement, celles dont l'action se traduit en définitive par une modification et une réaction célébrales; telles sont les causes morales qui mettent en jeu les fonctions célébrales, sentiments, passions, affections.

Viennent ensuite les causes qui consistent dans une activité excessive on désordonnée, imprimée volontairement aux fonctions cérébrales : excès intellectuels et sensuels, habitudes déraisonnables et vicieuses.

Les causes de l'aliénation qui consistent primitivement en une maladie cérébrale, moins fréquentes que les causes morales et les excès cérébraux, ont encore une importance assez grande qui ne se retrouve plus ni dans les autres causes organiques, ni dans les causes externes.

Ces résultats pourroient être invoqués, selon M. Parchappe, comme une preuve à l'appui de la doctrine qui place le siége de l'aliénation mentale dans le cerveau, si d'ailleurs cette doctrine n'étoit inébranlablement établie.

Si l'on compare les causes distribuées par groupes d'après l'analogie de nature, les faits observés à Saint-Yon conduisent à établir l'ordre de fréquence suivant :

1.	Excès sensuels	19 sur 100.
2.	Famille et affections	18
3.	Fortune	16
4.	Conservation	12
5.	Amour	8
6.	Causes organiques cérébrales	8
7.	Causes org. non cérébr. propres au sexe	5
8.	Religion et conscience	4
9.	Réputation	4
10.	Causes org. non cérébr. communes aux deux sexes	2
11.	Excès intellectuels	1
12.	Causes externes	1
13.	Patrie	1

Les faits constatés par d'autres observateurs nous donnent des résultats différens. M. Parchappe fait observer que les différences principales s'expliquent par le nombre considérable des idiots et épileptiques compris dans les observations de la Salpétrière et de Bicêtre, et par l'exagération déjà signalée du chiffre des causes organiques non cérébrales. Dans un tableau fait d'après ces obser-

Digitized by Google

vations, les causes organiques cérébrales figurent pour 34 sur 100, et les excès sensuels pour 14.

Dans le 3e paragraphe du 1er chap., M. Parchappe examine la fréquence des causes d'après le sexe. Cet examen paroît avoir été négligé par d'autres observateurs, et cependent il est important. Les causes diffèrent sensiblement d'après les sexes. Pour l'homme, dit l'auteur, les excès sensuels se trouvent au premier rang d'influence, les intérêts de famille et d'affections au quatrième, les intérêts d'amour au sixième. Pour la femme, les intérêts de famille et d'affections dominent toute autre influence, l'amour se place au 3e rang, les excès sensuels au 5e. Chez les deux sexes, les intérêts d'argent représentent un mobile également puissant, tandis que les intérêts religieux représentent un mobile également foible, expression fidèle, ajoute-t-il, de l'influence exercée par l'état actuel de la société sur les deux sexes.

Les dix causes les plus fréquentes se classent dans l'ordre suivant :

Hommes.	Femmes.
1. Ivrognerie.	1. Chagrins domestiques.
2. Revers de fortune.	2. Revers de fortune.
3. Perte d'une personne aimée.	3. Perte d'une personne aimée.
4. Frayeur.	4. Suite de couches.
5. Idiotisme.	5. Amour contrarié.
6. Chagrins domestiques.	6. Ivrognerie.
7. Colère.	7. Frayeur.
8. Dévotion exaltée.	8. Jalousie.
9. Amour contrarié.	9. Dévotion exaltée.
10. Inquiétudes à propos d'argent.	10. Colère.

Ces résultats s'accordent, selon l'auteur, avec la connoissance qu'on a des différences que présentent les sexes, sous le double point de vue de leur constitution morale et de leurs habitudes sociales.

La fréquence des causes suivant l'espèce de l'aliénation mentale, est l'objet du 4e. et dernier paragraphe de ce chapitre. Cette question paroît encore insoluble à M. Parchappe. Cependant il a recueilli quelques données qu'il croit intéressantes et assez exactes. Dans ses recherches sur cette étude, recherches qui comprennent 343 faits, il a laissé de côté l'idiotisme, l'imbécilité secondaire, la folie consécutive à l'épilepsie et la démence ou folie chronique, qu'il considère, non comme une espèce distincte, mais comme un degré de la maladie où aboutissent toutes les formes de la folie.

L'étude de l'influence des causes sur les formes de la folie s'est donc restreinte pour lui aux espèces suivantes : *folie maniaque*, *mélancolique*, *paralytique*. La *folie monomaniaque* lui a fourni un nombre de faits trop petit pour qu'il ait pu en tirer parti.

Voici les principaux résultats de ses recherches :

Digitized by Google

FOLIE MANIAQUE.

Excès sensuels	23	sur 100
Famille et affections	18	
Fortune	14	
Conservation	14	
Amour	10	

FOLIE MÉLANCOLIQUE.

Famille et affections	25
Fortune	20
Conservation	10
Excès sensuels	9
Causes organ. propres à la femme	9
Réputation	8
Amour	6
Religion	5

FOLIE PARALYTIQUE.

Excès sensuels	50
Fortune	19
Famille et affections	17
Conservation	11
Amour	3

Quand on compare les causes morales avec les causes physiques, on trouve, quant à l'influence de la cause sur l'espèce, le rapport suivant :

	CAUSES MORALES.	CAUSES AUTRES.
Folie maniaque	64 sur 100	36 sur 100.
Folie mélancolique	77	23
Folie paralytique	50	50

Les catégories de causes désignées sous les noms d'excès sensuels, famille et affections, fortune, conservation, représentent bien encore pour chaque espèce, comme pour la folie en général, les causes les plus actives; mais, d'une espèce à l'autre, l'influence de chaque catégorie diffère sensiblement d'intensité. Ainsi, dans la forme paralytique, de toutes la plus fâcheuse, puisque, s'attaquant à la fois aux forces intellectuelles et musculaires, elle est constamment incurable et mortelle, les excès sensuels se montrent comme la cause prédominante, au point que leur influence s'exprime par l'énorme proportion de 50 o/o. Cette prédominance représente surtout l'influence de l'abus des boissons alcooliques.

Le chapitre II, consacré aux *prédispositions*, se soudivise en 7 paragraphes.

M. Parchappe, sans se dissimuler que les prédispositions à l'aliénation mentale sont encore plus difficiles à trouver et à reconnoître que les causes déterminantes, a néanmoins cherché à rassembler ce que la science possède de données certaines sur cette matière.

La prédisposition résultant de la différence de sexe, est l'objet du 1er paragraphe. M. Parchappe ne trouve rien de certain ni de bien prouvé ici. Il observe que, s'il y a plus de femmes aliénées

Digitized by Google

dans une ville, dans un pays, on trouve plus d'hommes aliénés ailleurs. La solution lui paroît devoir être réservée.

L'influence de l'âge laisse beaucoup moins de difficultés.

M. Esquirol avoit soutenu que, plus l'homme avance dans la vie, plus il est exposé à la perte de la raison. M. Deboutteville, en cherchant à vérifier ses conclusions, à l'aide d'un travail sur les faits observés à Saint-Yon de 1827 à 1834, est arrivé à des conclusions fort différentes que M. Parchappe semble admettre, et qui se résument dans le tableau suivant :

ÉPOQUES DE LA VIE.	FRÉQUENCE RELATIVE DE LA FOLIE A CHAQUE AGE.
de 30 à 40 ans	100.
40 à 44	92
35 à 39	87 5/10
45 à 49	87
25 à 29	64
50 à 54	63
60 à 64	58
55 à 59	51
20 à 24	43
65 à 69	42
75 à 79	31
70 à 74	26
15 à 19	20
10 à 14	3 5/10
5 à 9	» 9/10

M. Parchappe regarde les conclusions de M. Deboutteville comme conformes à ce que l'observation feroit admettre *a priori*, à savoir que l'âge qui peut constituer une prédisposition à l'aliénation mentale, doit être celui où les causes ont naturellement une plus grande activité, c'est-à-dire, l'âge des passions et des excès.

La troisième influence, dans la classe des prédispositions, est celle des *saisons*. Cette influence se rapporte surtout à l'action de la température atmosphérique et peut être assez exactement appréciée au moyen de la comparaison du chiffre des admissions d'aliénés dans les hôpitaux, par mois et par saison. La science possède, comme éléments de la solution de cette question, une masse considérable de faits authentiques. M. Parchappe a réuni ceux que lui ont fournis cinq établissemens, et il en résulte que le maximum de fréquence coïncide avec le mois de juin, et le minimum avec le mois de janvier. Du mois de janvier au mois de juin, le nombre des admissions augmente; du mois de juin au mois de janvier, le nombre diminue.

Considérés séparément par etablissement, les faits donnent sans exception le même résultat.

Sur 16,857 admissions, les 6 mois les plus froids en ont donné

Digitized by Google

7,598, et les 6 mois les plus chauds 9,259. On ne peut, dès-lors, contester la vérité de cette loi, que la fréquence de l'aliénation mentale est, au moins pour le climat de la France, en raison directe de l'élévation de la température atmosphérique.

M. Parchappe assure que la statistique a prouvé la même influence de la température sur les suicides, les duels et les crimes contre les personnes.

L'influence des climats, qui devroit, ce semble, être analogue à celle des saisons, n'a pas été démontrée jusqu'à présent; c'est-à-dire, qu'il n'est nullement prouvé que les climats chauds produisent plus de fous que les climats froids. Il paroît au contraire que les influences varient d'un climat à l'autre, indépendamment de la température. Et sous le même climat, dans le même pays, la fréquence de la folie varie considérablement d'une localité à l'autre.

Mais parmi les espèces de folie, il en est une qui semble subordonnée à des conditions autres que la température, c'est l'idiotisme. Il paroît assez bien établi que les pays de montagnes sont plus féconds en idiots que les autres régions. M. Esquirol a émis cette opinion rendue fort vraisemblable, et par ce que l'on sait du crétinisme et par les observations suivantes : En Norwège, les idiots de naissance entrent pour un tiers dans le nombre total des aliénés. En Ecosse et dans le pays de Galles, le nombre des idiots est plus considérable qu'en Angleterre. Dans le département des Basses-Alpes, un préfet comptoit, en 1800, 3,000 crétins.

La prédisposition héréditaire, sujet du 5e paragraphe, ne peut être conçue que comme une défectuosité d'organisation transmise à l'appareil cérébral par la génération. L'influence puissante de cette défectuosité est un fait complètement en harmonie avec le fait déjà prouvé de la prépondérance des causes célébrales par rapport aux autres causes déterminantes. Voici quelques faits qui peuvent en donner une idée. Sur 431 malades admis dans l'établissement de M. Esquirol, 150 tenoient cette prédisposition de leur naissance, ce qui fait 35 %. A Charenton le rapport s'est trouvé de 21 %, à Saint-Yon de 15, à la Salpétrière de 13, etc.

L'influence de l'état civil sur l'aliénation mentale, est la 6e espèce de prédisposition que la science pense avoir remarquée, mais qu'elle n'a pas encore rigouseusement déterminée. Par état civil, on entend le célibat, le mariage et le veuvage. Il résulte des fats que M. Parchappe a réunis, que le nombre des célibataires l'emporte parmi les fous des deux sexes, surtout parmi les hommes; que le nombre des mariés, plus foible, est à peu près égal dans les deux sexes; que le nombre des veufs, beaucoup plus foible, varie d'un sexe à l'autre, et l'emporte de beaucoup parmi les femmes. Les faits contenus dans un grand tableau qu'il nous présente se résument ainsi :

Digitized by Google

PROPORTION POUR CENT.

Aliénés.	*Deux sexes.*	*Hommes.*	*Femmes.*
Célibataires. . . .	49	55	45
Veufs.	11	6	15
Total	60	61	60
Mariés.	40	39	40

La différence entre les fous célibataires et les fous mariés, est d'un tiers, comme on voit.

L'influence des professions sur le développement de l'aliénation mentale est la dernière. Elle est encore peu connue, dit M. Parchappe, et mériteroit pourtant d'être étudiée. Les documents qu'il a réunis, en attendant, pour faire apprécier cette influence, ne nous semblent pas assez précis, pour que nous croyions devoir nous en occuper.

Le troisième et dernier chapitre présente, comme nous l'avons dit plus haut, les inductions générales, c'est-à-dire les conclusions de l'auteur. En voici les principales :

Les causes cérébrales, celles qui se résument en une influence directement exercée sur le cerveau, sont les causes ordinaires de l'aliénation mentale, 91 sur 100.

Les causes morales l'emportent, en fréquence, sur toutes les autres causes déterminantes réunies, 63 sur 100.

Si l'on considère l'aliénation mentale indépendamment du sexe, on trouve que les catégories de causes les plus actives sont les excès sensuels, 19 sur 100, les intérêts de famille 18, les intérêts de fortune 16.

L'abus des boissons alcooliques est la cause déterminante la plus active, 18 sur 100.

Les causes cérébrales sont plus fréquentes chez l'homme, 95 sur 100, que chez la femme, 88 sur 100.

Les causes morales sont plus fréquentes chez la femme, 71 sur 100, que chez l'homme, 55 sur 100.

La catégorie de causes la plus active est, chez l'homme, celle des excès sensuels, 29 sur 109; chez la femme, celle des intérêts de famille, 20 sur 100.

La cause la plus active est, chez l'homme, l'ivrognerie; chez la femme, les chagrins domestiques.

Rien ne prouve encore que les femmes soient plus exposées à la folie que les hommes; mais il est certain que le rapport de la fréquence entre les deux sexes varie d'un pays à l'autre, et même d'une localité à l'autre.

L'âge qui prédispose le plus à la folie tombe entre 30 et 40 ans.

La folie est plus hâtive chez l'homme que chez la femme.

La fréquence de l'aliénation mentale est, pour notre clima. (la France), en raison directe de l'élévation de la température On ne sait pas si cette loi s'étend à tous les climats.

La prédisposition à l'aliénation mentale se transmet par la génération.

Digitized by Google

Le célibat et le veuvage semblent une prédisposition à la folie (1).

Les résultats formulés dans ces conclusions paroissent liés entr'eux par une subordination commune à une loi plus générale, dont ils seroient chacun l'expression partielle. En effet, tous ces maximum de fréquence se résument définitivement, pour chaque ordre de causes ou de prédispositions, en un maximum d'action cérébrale, causes cérébrales, causes morales, excès sensuels, âge des passions, saison chaude. On conçoit bien que la première impulsion donnée au trouble fonctionnel par lequel débute l'aliénation mentale doive être généralement un excès d'action cérébrale. Seulement il ne faut pas perdre de vue que cette première impulsion, pour devenir efficace, a besoin de rencontrer une organisation en quelque sorte préparée. C'est ainsi que concourent les prédispositions et les causes déterminantes.

Mais en voyant les causes de la folie se résumer généralement en un maximum d'action cérébrale, on pourroit se demander si une grande richesse d'organisation cérébrale ne seroit pas une prédisposition à l'aliénation mentale. On a dit que la folie est la maladie des gens d'esprit. Or l'observation journalière prouve que l'aliénation mentale s'attaque de préférence aux individus dont le développement intellectuel a été entravé par l'une de ces causes : disposition héréditaire, éducation défectueuse, habitudes vicieuses, conditions hygiéniques défavorables, maladies de l'enfance, excès de la jeunesse; de sorte qu'il seroit beaucoup plus exact de dire que la folie est la maladie des gens foibles d'esprit.

Le nombre des aliénés est-il en raison directe des progrès de la civilisation? On a soutenu l'affirmative en s'appuyant sur différentes observations. M. Parchappe regarde cette question comme prématurée et comme témérairement tranchée.

D'abord, dit-il, on ne s'est pas rendu un compte rigoureux de ce qu'il faut entendre par progrès de la civilisation. On a vaguement compris sous ce nom les idées d'accroissement de population et de richesses, de culture exquise des arts et des lettres, de politesse des mœurs. C'est ainsi qu'on a été conduit à regarder un pays riche et industriel comme plus civilisé qu'un pays pauvre et agricole, une grande ville comme plus civilisée qu'une ville moyenne, et surtout qu'une petite. On a trouvé que les grandes villes fournissent à l'aliénation mentale un contingent plus fort que les petites, et on conclut de ce fait contre la civilisation.

Puis on a bien vu que les progrès de la civilisation multiplient dans les sociétés les éléments d'activité cérébrale, propagent dans toutes les classes les germes de l'émulation, et impriment aux intérêts de fortune une grande activité; et on en a conclu que le nombre des fous devoit s'accroître en raison de l'augmentation d'intensité des causes.

---

(1) Pour bien juger cette influence, peut-être faudroit-il la considérer dans ses rapports avec les excès sensuels.

Digitized by Google

Mais dans le premier cas, on n'a pas distingué ce qui appartient réellement à la civilisation de ce qui doit être attribué à l'agglomération des hommes et à l'accumulation des richesses; dans le second cas, on n'a tenu compte que d'une partie de l'influence réellement exercée par les progrès de la civilisation sur l'état des sociétés.

Ainsi l'agglomération des hommes et l'accumulation des richesses, qui sont souvent un signe de progrès dans la civilisation, sont toujours une cause de corruption dans les mœurs.

Or, toutes les causes qui peuvent être rattachées à l'immoralité, ivrognerie, libertinage, excès sensuels de toute espèce, inconduite des époux, avidité d'argent, sont au nombre des causes les plus actives de l'aliénation mentale. Et, dès-lors, on comprend pourquoi les grandes villes ont plus d'aliénés que les petites. La fréquence plus grande de l'aliénation chez les femmes dans les grandes villes reconnoît aussi pour cause principale l'influence de ces grands foyers de corruption, à laquelle la femme échappe plus difficilement que l'homme. Ce n'est donc point à la civilisation, mais à la corruption des mœurs qu'il faut imputer la fréquence de l'aliénation mentale dans les cités riches et populeuses.

Si par civilisation il faut entendre la perfection de l'état social, on ne peut douter que cette influence, loin d'augmenter le nombre des fous, ne doive au contraire tendre à le diminuer. Supposer que le progrès social ait atteint son terme ou au moins s'en soit approché, c'est supposer que l'instruction, l'aisance et la moralité, augmentées en somme dans la société, soient en outre répandues avec uniformité dans toutes les classes. Dès lors, il faut admettre comme conséquences nécessaires d'une telle amélioration dans l'état social : 1° Que les défectuosités d'organisation transmises par la génération seront plus rares, et que le nombre des idiots diminuera; 2° que les excès sensuels, les habitudes vicieuses, et notamment l'ivrognerie, tendront à disparoître; et que le nombre des fous, surtout des fous paralytiques, sera moindre; 3° que dans la catégorie si féconde des intérêts de famille, la cause si puissante dénommée chagrins domestiques, perdra en intensité tout ce que la famille aura gagné en moralité; 4° que dans la catégorie des intérêts de fortune, l'élément misère, souffrances à propos d'argent, perdra de sa puissance en raison de l'augmentation de l'aisance.

Enfin, ajoute M. Parchappe, un développement convenable de l'élément religieux entre nécessairement dans l'idée d'une société perfectionnée; et qui ne voit que ce progrès de la civilisation auroit pour effet de diminuer simultanément le nombre des fous et des suicides? Car ce n'est pas la religion, mais c'est la superstition qui engendre la folie; et si la morale peut conduire l'homme jusqu'à regarder la vie comme sacrée dans les autres hommes, il n'y a guère que le sentiment religieux qui puisse la lui faire respecter dans lui-même.

Tel est, en résumé, le travail de M. Parchappe. La plupart de

Digitized by Google

ces faits nous ont paru intéressans et dignes de l'attention de toutes les personnes qui se livrent soit à l'étude de l'homme moral, soit à celle de l'homme physique.

CRÉATION D'UN JOURNAL PROTESTANT

EN HOLLANDE.

Les circonstances donnent quelque importance à cette publication, et pour cette raison, on trouvera bon que nous en disions un mot.

Le prospectus que nous avons sous les yeux, porte la date du 23 juin 1841. Il est imprimé chez Jean Van der Hey et Fils à Amsterdam. Le journal sera hebdomaire et porte le titre *de Evangelische Kerkbode* (*Le Messager ecclésiastique évangélique*). Il aura pour épigraphe : *De waarheid zal u vry maken* (*La vérité vous rendra libre*).

La rédaction se compose de ministres et de professeurs appartenant à toutes sortes de sectes. Le prospectus nomme MM. *W. Broes* (réformé), *J. C. Fabius*, *A. H. ter Hoeven* (réformé), le prof. *A. des Amorie van der Hoeven* (remonstrant), *P. J. L. Huet* (réformé wallon), *S. D. de Keyzer* (réformé), le prof. *W. Cnoop Koopmans*, *L. C. Lentz* (luthérien), *C. G. Merkus* (réformé wallon), *S. Muller* (anabaptiste), le prof. *G. J. Rooijens*, *J. A. Helper Sesbrugger* (luthérien restauré), *N. Swart* (remonstrant, *D. H. Wildschut* (réformé) et *J. M. Wolff* (luthérien restauré). On nomme en outre trois professeurs de théologie, savoir M. *W. A. van Hengel*, de l'université de Leide, M. *H. J. Roijaards*, de l'université d'Utrecht, et M. *P. Hofstede de Groot*, de celle de Groningue, tous trois réformés.

Le journal paroîtra chaque vendredi en une feuille petit in-folio. Le prix pour l'année est de 4 fl. pour Amsterdam, et de 5 fl. 25 c. *franco* pour le reste du royaume. La rédaction désiroit que les listes de souscription lui fussent retournées pour la fin d'août, promettant de s'occuper ensuite, *le plus tôt possible*, de la publication. Mais nous n'avons pas appris que, jusqu'à présent, la feuille ait paru.

L'essentiel est de savoir dans quel esprit, dans quel but, se sont réunis tant d'hommes représentant plusieurs communions protestantes.

Le prospectus ne nous apprend, sans doute, pas tout ce qu'il nous importeroit de savoir là-dessus; mais il en dit assez pour qu'on puisse, ce semble, deviner le reste.

Le journal contiendra des nouvelles sur l'état et les intérêts du protestantisme national et étranger, et des articles de fond. » Et,

Digitized by Google

dit le prospectus, si les rédacteurs ne pourront pas se taire toujours *sur les vues et les projets d'un parti inquiet, partout répandu dans l'église catholique*, il leur sera certainement plus agréable de s'occuper de quelque lumière réjouissante qui s'élèveroit dans l'église catholique même. »

Plus loin on fait observer que *l'enseignement supérieur et inférieur a d'étroites liaisons avec les intérêts du protestantisme*, et que le lecteur ne sera pas fâché de voir que le nouveau journal y consacre ses soins.

Mais ce qui montre mieux le but des rédacteurs, c'est le passage où ils parlent des *priviléges spirituels* dont le protestantisme a joui jusqu'aujourd'hui en Hollande et qu'ils veulent absolument conserver. « L'histoire de l'église chrétienne, disent-ils, nous offre toutes sortes de sujets à traiter. Un trésor d'utiles instructions et d'avis sérieux nous sera fourni par ses différentes époques, sans excepter le moyen âge, et nous y trouverons des applications manifestes pour nos jours. Combien de ces applications surtout ne trouverons-nous pas dans le siècle de la grande réforme de l'Eglise, dans le cours de cette réforme aux Pays-Bas! C'est là ce qui doit engager le protestant, et en particulier le protestant neerlandais, à mettre un haut prix au bonheur qu'il a de posséder et de confesser librement l'évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ, et à se montrer de plus en plus reconnoissant des *priviléges spirituels* (voor zyne *geestelyke voorregten*) qui lui ont été procurés. Mais il doit en même temps tenir les yeux ouverts sur tout ce qui menaceroit de le dépouiller de ces *priviléges*, conquis au prix du plus noble sang, sur tout ce qui tendroit à remettre en question la jouissance pleine et entière de ces avantages. »

Il nous semble que ce langage, sous le rapport de la clarté, ne laisse absolument rien à désirer. Les protestans neerlandais reconnoissent naïvement qu'ils sont en possession de prérogatives du plus grand prix, et ils manifestent la prétention de n'en rien céder. L'enseignement supérieur et inférieur, dont ils ont, en quelque sorte, le monopole, est sans doute ce qui leur tient le plus à cœur, et ils n'omettront rien pour empêcher les catholiques de partager ces précieux droits.

Au surplus, il ne s'agit aujourd'hui que d'un prospectus. Abstenons-nous de toute réflexion ultérieure en attendant que le journal paroisse. Les projets, le but, les intentions, les vues, la pensée intime du protestantisme hollandois nous sont maintenant connus; il faut à présent le voir agir. (1)

---

(1) Au moment de mettre cette feuille sous presse, nous apprenons que les 2 premiers numéros du journal ont paru.

Digitized by Google

RÉTRACTATION DE M. COLLIN DE PLANCY.

L'exemple que vient de donner cet écrivain, connu depuis longtemps dans notre pays, est vraiment touchant. M. Collin de Plancy, né en 1796 près d'Arcis-sur-Aube, fit de bonnes études à Troyes. Plusieurs ecclésiastiques de ses parens voulurent le diriger vers la carrière qu'ils avoient embrassée; mais il préféra se faire homme de lettres. Venu à Paris en 1814 et égaré par la philosophie, il publia successivement le *Dictionnaire infernal*, ou Recherches et anecdotes sur tout ce qui tient aux sciences secrètes, aux superstitions diverses, aux choses mystérieuses et surnaturelles, 1818, 2 vol. in-8°.; le *Diable peint par lui-même*, 1819, in-8°.; le *Dictionnaire féodal*, 1819, 2 vol. in-8°; les *Mémoires d'un vilain du XIVe. siècle*, 1820, 2 vol. in-12; le *Dictionnaire de la folie et de la raison*, 1820, 2 vol. in-12; le *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses*, 1822, 3 vol. in-8°., etc. etc. L'*Ami de la Religion*, à qui nous empruntons cette petite notice, met aussi sur le compte de M. Collin de Plancy la *Ligue des nobles et des prêtres contre les peuples* et les rois, 1820, 2 vol. in-8°.; mais il a reçu une réclamation de la part de l'écrivain converti, qui assure que non seulement il n'a pas fait cet ouvrage, mais qu'il n'en connoît pas même l'auteur.

M. Collin de Plancy, si malheureusement fécond, faisoit en outre le commerce de la librairie, et en 1831 ses spéculations aboutirent à sa ruine. Il vint dans notre pays et y chercha de l'occupation. Il étoit probablement, dès-lors, un peu revenu de ses erreurs. Déjà même en 1825, dans le drame intitulé *Les Jésuites remis en cause*, il avoit montré en plusieurs endroits une sagesse et une équité qui contrastèrent avec les tristes doctrines qu'il professoit et avec le ton qu'il prenoit dans ses autres ouvrages.

M. Collin de Plancy est aujourd'hui fixé à La Haye, où il occupe un emploi, et sans cesser d'être écrivain, il tâche de se rendre utile par des travaux modestes et sans éclat. Sa rétractation, datée du 9 août 1841, est ainsi conçue:

« Ceux de mes amis qui liront ces lignes éprouveront sans doute quelque surprise, s'ils se rappellent encore les ouvrages que j'ai publiés, surtout de 1818 à 1830. (1) Ils m'ont vu marcher si violemment dans les sentiers de la philosophie anti-catholique, qu'ils n'ont pas dû prévoir de ma part un retour complet à d'autres idées. Dans ces jours de vertige, je ne le prévoyois pas moi-même; il a fallu, pour m'arrêter, des leçons fortes et multipliées. Ces leçons, grâces à Dieu, n'ont pas été perdues. En 1833, je me suis mis à la re-

(1) J'avois vingt-deux ans, quand je publiai, en 1818, la première édition de mon *Dictionnaire*.

Digitized by Google

cherche sérieuse de la vérité. Livré à moi-même, cette recherche a été longue. Il m'a fallu huit ans d'hésitations pénibles et de luttes intérieures, pour renaître aux convictions que l'esprit du mal avoit étouffées en moi.

» Enfin, Dieu, dont la bonté est sans mesure, a fait tomber les écailles qui chargeoient encore mes yeux. Il m'a fait voir, parlant à mon esprit et à mon cœur, que les systèmes et les raisonnemens de la philosophie menteuse, à laquelle j'avois si long-temps prodigué mes hommages, ne sont qu'erreur, déception, fausseté grossière et mauvaise foi ; que ces systèmes ne sont soutenus que par l'orgueil, dans l'intérêt du vice et de la corruption ; que la sagesse humaine n'est que du vent si elle ne s'appuie sur la révélation, hors de laquelle aucun philosophe n'a jamais pu expliquer l'homme ; et que la vérité est uniquement dans la religion catholique, où elle se trouve complète, solide, inaltérable. Quand je me sentis relevé par ces convictions, sans avoir encore consulté personne, redevenu catholique par la seule recherche droite et sincère de la vérité, et surtout par une grâce immense de la bonté de Dieu, je retournai complètement à lui, heureux de sentir que la mansuétude divine ne s'étoit pas lassée de mon orgueil : honteux et brisé de regrets, je rentrai dans l'Eglise, qui m'a reçu comme le bon père de famille reçoit l'enfant prodigue, en me comblant d'allégresse et de joie.

» Je crois devoir annoncer publiquement cette nouvelle, si heureuse pour moi, à tous ceux qui m'ont vu, tant d'années, incrédule, impie, vivant dans l'oubli de Dieu, égaré moi-même et égarant les autres. Cette révolution, qui s'est opérée en moi, je dois surtout l'annoncer à ceux qui ont lu les livres coupables dont je suis l'auteur.

» Donc, je condamne et foule aux pieds tout ce que j'ai écrit contre la foi et les mœurs. Je déplore avec amertume les funestes leçons qu'on a puisées dans ces livres maudits. Je demande pardon à Dieu des désordres qu'ils ont causés et qu'ils pourront causer encore. Je le supplie de toucher les consciences que j'ai empoisonnées, comme il a daigné toucher la mienne. Je prie ceux qui possèdent quelques-uns de mes mauvais écrits, de les repousser loin d'eux, de me pardonner le mal que j'ai pu leur faire, et d'être convaincus que, s'ils relisent ces ouvrages que je renie aujourd'hui, ils se préparent les durs regrets qui me pressent depuis long-temps moi-même. Je le répète devant Dieu et (devant les hommes) devant vous qui lisez ceci : comme le Sicambre à qui saint Remi fit courber la tête, j'adore ce que j'ai brûlé, je brûle ce que j'ai adoré. Je déclare que je me soûmets en tout et sans réserve à la sainte Eglise catholique, au Saint-Siége, approuvant tout ce qu'il approuve, condamnant tout ce qu'il condamne, détestant tout ce que j'ai dit, fait, écrit, publié de condamnable, soit que le souverain Pontife l'ait déjà réprouvé, soit qu'il ne l'ait pas fait encore.

Digitized by Google

» Et je demande à Dieu, de tout mon cœur, la grâce de vivre et de mourir en digne chrétien, dans la foi de la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, me proposant, avec l'aide de Dieu, d'employer désormais tous mes efforts à réparer, autant que je le pourrai, dans mes nouveaux écrits, le mal que j'ai fait durant les longues et folles années de mes égaremens.

» A Kulenburg, le 9 août 1841. » J. COLLIN DE PLANCY. »

DÉCISIONS RÉCENTES DE LA CONGRÉGATION DES RITES SUR DIFFÉRENS CAS D'INDULGENCES.

Mgr. Bouvier, évêque du Mans, *Traité des Indulgences*, 2e partie, ch. 2; et Collet, *Traité des saints Mystères*, ch. 17, décident que, pour gagner l'indulgence de l'autel privilégié, on doit dire la messe de *Requiem*, à moins que le jour ne soit empêché selon les rubriques. La congrégation des Indulgences et des saintes Reliques a donné récemment une décision contraire, que nous croyons utile de faire connoître; et nous y joignons des décisions données en même temps, sur d'autres cas d'indulgences.

» 1° Quæritur : Utrum ad lucrandam indulgentiam plenariam, orationi: *O bone et dulcissime Jesu*, etc., concessam, necesse sit aliam orationem addere pro intentione summi Pontificis?

» Sacra congregatio Indulgentiarum et SS. Reliquiarum respondit: *Negativè*. Die 11 aprilis 1840.

» 2° Quæritur : Utrum sacerdos satisfaciat obligationi celebrandi Missam pro defuncto, servando ritum Feriæ vel cujuscumque Sancti, etiamsi non sit Semiduplex aut Duplex?

» R. *Affirmativè*.

» 3° Utrum qui privilegium habet personale pro quatuor Missis in hebdomadis singulis, debeat cum paramentis colore nigro celebrare, diebus non impeditis, ut possit indulgentiam plenariam pro animabus defunctorum lucrari?

» R. *Affirmativè*.

» 4° Utrum qui celebrat in altari privilegiato pro singulis diebus, debeat semper uti paramentis nigris, diebus non impeditis, ut indulgentiam privilegii consequatur?

» R. *Negativè*.

» 5° Quæritur: Utrum ad indulgentias applicandas crucibus, Rosariis, etc., alius ritus sit necessarius, præterquam signum crucis à Sacerdote, qui hanc facultatem accepit, factum?

» R. *Negativè*.

6° Utrum indulgentia concessa cadat solùm in Christo, ære, ligno, vel alia quaque materia facta, ita ut possit ex una cruce in aliam transferri, absque periculo amittendi indulgentiam ipsi collatam?

» Et sacra congregatio Indulgentiarum et SS. Reliquiarum respondit: *Affirmativè*. Die 11 aprilis 1840.

» Sign. HANNIBAL PINNASI, *secret.* »

Digitized by Google

LETTRE SUR L'UNITÉ CATHOLIQUE,

ADRESSÉE AU TRÈS-HONORABLE COMTE SCHREWSBURY, PAR NICOLAS, ÉVÊQUE DE MELIPOTAMOS (MGR WISEMAN).

L'importance de cette lettre nous fait regretter que sa longueur ne nous permette pas d'en donner la traduction fidèle : nous sommes forcés de n'en présenter qu'une analyse succincte.

Nous devons faire observer qu'elle a été écrite avant l'avénement du nouveau ministère, bien qu'elle n'ait été publiée que depuis.

« Milord, dit le prélat, le désir que Votre Seigneurie a bien voulu m'exprimer d'être mis au courant de toutes les circonstances dignes d'intérêt que présente la crise religieuse qui a lieu dans ce pays, m'enhardit à vous adresser cette lettre, et, si vous la recevez par le moyen de la presse plutôt que par la poste, la raison en est, vous le sentirez, qu'il est bon nombre d'autres personnes auxquelles je voudrois que cette expression de mes sentimens pût parvenir.

La publication de cette lettre en un pareil moment pourra paroître une expression de mes sentimens politiques; peut-être aussi voudra-t-on l'expliquer, en y cherchant quelques rapports avec les changemens ministériels qui vont s'opérer. Quoi qu'il en soit, je puis, en toute sincérité, assurer à Votre Seigneurie que ni mon but ni mes opinions ne peuvent justifier cette interprétation. *Deo et Ecclesiæ*, voilà la seule dédicace que je veuille mettre à la tête des quelques observations que je vous adresse. En même temps, je dois dire que je suis convaincu que tout ministère appelé à consacrer ses talens au gouvernement de cet empire, a, sous la main, une corde puissante, une corde encore vierge, dont il pourroit, aujourd'hui, avec plus de bonheur que jamais, essayer d'appliquer les vibrations magiques au rétablissement de l'harmonie si long-temps troublée. Et je suis sûr que Votre Seigneurie conviendra avec moi que tenter seulement de guérir les plaies religieuses de ce noble pays seroit assez pour immortaliser le ministère qui oseroit l'entreprendre. Ne puis-je pas ajouter que négliger cette grande plaie morale suffit pour paralyser à la fin tous les autres remèdes appliqués à ses maux? »

Mgr. Wiseman trace d'abord le tableau de la désunion et du désaccord qui règnent dans le pays; et il attribue cette désunion au défaut d'influence de l'église anglicane sur l'esprit des populations, dont la tendance vers l'égoïsme menace l'Angleterre des plus terribles catastrophes.

« Le manque d'union est le vice de notre état actuel : quand tous les élémens de la force et de la dignité nationale tendent vers un seul et même but, et entraînent sur une même ligne le peuple et

Digitized by Google

ses chefs; quand le clergé, la noblesse et les classes industrielles de tout rang agissent sous l'influence des mêmes règles de conduite, se jugent mutuellement par les mêmes principes, voient d'un même point de vue leurs prérogatives et leurs droits respectifs, comprennent également, et d'après une notion commune à tous, l'importance et la nécessité des sacrifices mutuels; en un mot, quand tous travaillent sous la même loi et pour la même fin, alors la majesté et la puissance d'une nation brillent dans toute leur splendeur. Mais nous, où en sommes-nous? Chaque classe vit isolée, appelant la prospérité des autres sa ruine, leur avantage sa perte. L'esprit d'antagonisme et de dissolution s'est emparé des diverses parties de ce grand empire: au lieu d'harmonie, nous avons les cris de la discorde; en place d'union des conflits d'intérêt. Entre l'aristocratie et les classes pauvres existe, depuis long-temps, une réserve et une froideur inconnues dans les temps anciens, je veux dire dans les temps catholiques; et les frénésies du chartisme et du socialisme s'efforcent d'y substituer l'inimitié et la haine. Le clergé de l'Eglise établie est loin de posséder auprès du peuple la considération et l'influence nécessaires pour contenir les passions de la multitude, lui commander la patience dans la détresse, et la guider vers des circonstances plus heureuses. Dans les grandes villes, des masses immenses se sont soustraites à la sollicitude du clergé, ayant ou abandonné toute religion, ou embrassé la dissidence. Parmi les adhérens des sectes diverses, les *hommes de l'établissement*, bien loin d'être traités avec respect, comme ministres reconnus de Dieu, ne sont qu'un objet de mépris et souvent de haine; ceux-ci, de leur côté, considèrent naturellement les chefs des congrégations dissidentes comme des intrus, et leurs disciples comme d'aveugles schismatiques; entre eux se tiennent nos frères refusant de reconnoître les prétentions des uns et des autres, mais unis par le Saint-Siége dans une même foi et une même communion avec la grande Eglise catholique.

» De plus, si nous examinons les élémens de la prospérité temporelle du pays, là aussi nous retrouvons la division des opinions. Les intérêts agricoles et manufacturiers sont en état de rivalité. Ce que l'on fait pour l'un, l'autre le regarde avec jalousie et crainte comme une mesure qui lui est hostile. Au lieu de deux puissances agissant ensemble sur le même point du levier, on diroit deux bassins suspendus aux extrémités opposées du fléau, et contrebalancés avec tant d'exactitude que l'un ne peut s'élever sans que l'autre s'abaisse; le moindre poids jeté dans celui-ci semble un poids enlevé à celui-là, et l'un ne peut se mouvoir en un sens qu'aussitôt son rival ne se meuve dans la direction opposée. De temps à autre se manifeste un conflit semblable entre la propriété territoriale et la propriété financière, au moindre soupçon d'une charge imposée à celle-ci. Qu'ai-je besoin d'ajouter que cet esprit de désunion éclate d'une manière plus déplorable encore entre les

Digitized by Google

plus grandes portions de notre empire? L'injustice et la dureté de l'Angleterre nous ont aliéné les affections de l'Irlande; et plusieurs de nos colonies ont montré des signes non équivoques de leur précaire attachement à la mère-patrie.

» On dira peut-être que, malgré toutes nos divisions, nous avons prospéré et prospérons encore. Ainsi prospéra également la république romaine, en dépit des querelles entre les patriciens et les plébéiens d'abord, puis entre les Romains et les alliés. Mais vint la fin, et elle vint si effroyable que les plus sages et les plus hommes de bien crurent l'unité du gouvernement, bien qu'achetée à un prix terrible, préférable aux maux enfin engendrés par la désunion. Nous ne sommes pas encore, grâces à Dieu, arrivés à cette crise; mais il est évident qu'une pensée de désordre commence à travailler bien des cœurs. N'est-il donc pas temps de chercher le remède à une situation qui chaque jour laisse voir en ses conséquences une réalité plus fatale? On peut dire encore: si dans cet état de désunion et de mutuel éloignement nous avons prospéré jusqu'aujourd'hui, jusqu'à ces dernières années, quelle n'eût pas été notre prospérité si nous eussions tous été d'accord? Si le résultat de nos forces divisées a été si grand, quel n'eût pas été celui de nos forces réunies. »

Il n'y a qu'un remède au péril imminent qui menace l'Angleterre; c'est l'UNITÉ RELIGIEUSE.

» On est en général porté à se défier d'un remède vanté comme une panacée universelle. Néanmoins, si toute la maladie n'a qu'un principe, et tous les symptômes qu'un caractère, sans doute on ne nous traitera pas de visionnaire pour ne proposer qu'un remède. Et si les considérations les plus hautes et les plus nobles démontrent la nécessité de ce remède; si, outre son utilité reconnue, il se recommande à nous par une excellence propre et indépendante de nos besoins; si enfin chaque jour nous en fait mieux apprécier l'importance, la justice et la vérité, sans doute alors nous ne saurions hésiter à réfléchir du moins à la possibilité d'en faire usage. Il n'y a point d'influence qui puisse, aussi aisément que la religion, arriver jusqu'aux causes secrètes du mal, et les neutraliser efficacement; il n'y a donc rien qui puisse, aussi sûrement que l'unité religieuse, pénétrer jusqu'aux principes de nos divisions, et les guérir en réunissant les parties séparées. Elle exerce une action égale sur les discussions du noble et du plébéien, et sur les querelles du prêtre et du laïque; sur les haines de province à province, et sur les différends d'homme à homme; et, quand elle aura absorbé ce qui est mauvais, elle y substituera bientôt ce qui est bon et salutaire. L'unité religieuse, enlacée avec les affections qui nous unissent et comme êtres sociaux et comme membres d'un même Etat, l'unité religieuse, l'humanité et le patriotisme formeroient cette triple corde dont il est dit qu'il est difficile de la rompre (Eccles., chap. 4, 12).

» Votre Seigneurie comprendra qu'en recommandant l'unité re-

Digitized by Google

ligieuse comme un grand bienfait moral et social, mon intention n'est point de laisser dans l'ombre les motifs plus grands et plus nobles de nous efforcer d'y atteindre, qui découlent de la religion même, c'est-à-dire, de l'unité absolue de la vérité, et de ce principe évident que toutes les opinions diverses sont, à l'exception d'une seule, erronnées, et que par conséquent c'est notre devoir à tous d'écarter ces opinions, ou plutôt de les fondre toutes dans celle qui est une et vraie. Mais comme malheureusement il ne manque pas de gens qui examinent ces graves questions sous le point de vue de l'utilité mondaine plutôt qu'à la pure et simple lumière de l'évidence religieuse; il n'étoit peut-être pas inutile de démontrer même à ces hommes que de grands avantages publics seroient le résultat du rétablissement de l'unité religieuse. Quant à ceux qui, par des motifs plus élevés, déplorent la funeste séparation de l'ancienne Eglise d'Angleterre, leur coopération nous est assurée, sans qu'ils aient besoin des réflexions auxquelles je viens de me livrer.

» Mais l'idée de l'Angleterre redevenue *Une* en religion est incompatible avec sa persistance dans son état présent d'isolement ecclésiastique et religieux, sous le nom d'Eglise nationale (dans le sens restreint et odieux du mot), c'est-à-dire, séparée de la communion religieuse du reste du monde. Catholiques, nous devons nécessairement déplorer cette séparation comme une profonde plaie morale et comme un schisme dont rien ne peut justifier la continuation. Parmi les membres de l'Eglise anglicane, plusieurs, partiellement d'accord avec nous, considèrent la séparation sous le même point de vue et l'appellent un fléau funeste, tout en excusant leur position individuelle dans le schisme comme un malheur inévitable. Aussi sommes-nous presque tous d'accord en ceci, qu'on ne sauroit trop se hâter de mettre un terme à la douloureuse position de l'Eglise anglicane, et que nous pouvons compter sur une coopération empressée, efficace et pleine de zèle dans tous les efforts que nous pourrons tenter pour la replacer dans sa position légitime, dans l'unité catholique avec le Saint-Siége et les Eglises de son obédience, en d'autres termes, en communion avec l'Eglise universelle. Est-ce là une idée de visionnaire? N'est-ce rien, sinon l'expression de mes ardens désirs? Ce sera, je le sais, la pensée de plusieurs; et, si je ne consultois que l'intérêt de mon repos, peut-être ne me hasarderois-je pas à publier ces lignes. Mais je veux, dans la simplicité de mon cœur, m'attacher à l'espérance que font naître en mon âme tant de flatteuses apparences. »

La réunion, objet des vœux de Mgr Wiseman, a déjà été tentée, pour les églises protestantes d'Allemagne, par Bossuet.

« A une époque précédente, nous voyons un grand évêque, l'aigle de Meaux, regarder comme un devoir d'entamer avec Leibnitz une discussion sérieuse sur la possibilité de réunir l'Allemagne à l'Eglise romaine. Et cependant rien alors qui pût encourager ou promettre le succès, sinon le désir des princes et le zèle éclairé, il est vrai,

Digitized by Google

mais solitaire de Molanus: de la part de l'Eglise séparée elle-même, ni prières ardentes, ni sentiment de ses besoins; et de la part des docteurs de cette église, point de soupirs pour l'unité, ni de vénération pour l'Eglise mère. Or, si cette condescendance de Bossuet, si renommé pour son immense pénétration et sa prudence consommée, n'a point été considérée comme une faute, il semble qu'on ne devroit point déverser un blâme sévère sur un homme si fort au-dessous de lui à tous égards, parce qu'il attache quelque importance aux rapprochemens successifs de beaucoup de personnes qui aspirent au même but, et parce qu'il ne rejette pas tout d'abord et absolument leurs vœux, aujourd'hui clairement exprimés, de voir leur Eglise rendue à la communion catholique. De plus Bossuet étoit un évêque étranger, n'ayant en Allemagne ni intérêt ni responsabilité: néanmoins, au lieu de repousser les avances du parti opposé, il crut de son devoir d'accorder une attention sérieuse à la moindre proposition pour le rétablissement de l'unité, de l'accueillir avec zèle et bonté, et de consacrer ses talens à la féconder et à lui faire porter du fruit. On ne sauroit donc accuser d'un zèle inconsidéré celui qui, ayant un intérêt profond et éternel en ce royaume, étant chargé d'une responsabilité personnelle et sérieuse dans la contrée même qui forme le centre et le foyer du nouveau mouvement, croit devoir donner quelque attention à des déclarations du même genre, bien plus frappantes et bien plus positives, et consacrer ses foibles talens à la recherche des meilleurs moyens de répondre au désir qu'elles expriment. J'ose donc offrir à la pieuse considération de Votre Seigneurie quelques points qui me paroissent dignes d'une sérieuse attention. Toutefois ce ne sont que des esquisses et des aperçus de ce qui peut-être deviendra avant peu le sujet d'une exposition plus finie et plus détaillée. »

Les temps sont changés, dit ensuite le prélat; en lisant les ouvrages des théologiens d'Oxford, on découvre un rapprochement journalier vers l'Eglise universelle, et dans la doctrine et dans les sentimens. Il y a plus, on a publié a Oxford des *prières pour l'Unité*, que l'on doit réciter tous les jeudis matin. Une autre prière pour *l'Unité de la sainte Eglise* a été de même imprimée à Lichfield en latin et en anglais, par le révérend Wackerbath. Le Christ n'a point institué d'Eglises insulaires, et n'a pas *prohibé* une communion active entre ce qu'il comparoit aux branches d'un arbre, aux membres d'un corps.

Tant que l'Eglise établie n'a point émis d'opinion sur la possibilité d'arriver à l'unité religieuse, les hommes d'Etat n'avoient pas à s'occuper de la question. Mais, quand ce sujet se discute au sein de cette Eglise, qu'il excite l'intérêt de ses membres les plus influens, et que ces idées pénètrent même dans le peuple, alors il est temps que les hommes d'Etat s'en occupent: autrement, on pourroit leur imputer de n'avoir pas fait ce qu'ils devoient pour arriver à cette union si désirable et si désirée.

Digitized by Google

Les devoirs de ceux qui peuvent et doivent s'occuper de ces matières en Angleterre sont :

1° Envers l'Eglise du Christ : De faire tous leurs efforts, sans se laisser décourager, pour concourir avec la Providence à l'œuvre de la réunion religieuse.

2° Envers le peuple : Les prédécesseurs du clergé anglican actuel ont tout fait pour opérer la désunion. Il est du devoir des membres actuels du clergé de détruire le mal en ramenant les peuples à des vues plus justes, plus vraies et plus sympathiques avec l'Eglise catholique.

3° Envers l'Etat : Il faut tracer une limite bien précise entre ses fonctions et celles de l'Eglise. Il faut réclamer les priviléges du systême chrétien : l'unité, la charité universelle et la communion catholique, dont la nation est actuellement privée.

4° Envers leur propre Eglise : Puisqu'ils l'aiment, ils ne doivent point cesser leurs efforts pour la rendre ce qu'ils désirent qu'elle soit. C'est à eux de presser leurs supérieurs jusqu'à l'importunité; ils doivent mettre la main à l'œuvre et ne pas l'abandonner à d'autres. Ils doivent employer leur savoir, leurs conseils et leur prudence à influencer les cœurs de leurs frères; et dans tout ceci on ne doit point admettre de délai, ni se relâcher de ses efforts.

Mais, milord, dit Mgr Wiseman en s'adressant au comte Shrewsbury, quels sont nos devoirs aussi à nous dans des matières d'un si haut intérêt? Après avoir exposé comment on pouvoit expliquer et justifier certaines phrases, certaines pratiques de l'Eglise catholique, le prélat cite un passage de l'ouvrage du profond et pieux Mœhler, où cet auteur fait observer qu'aucun catholique ne peut se refuser à reconnoître avec humiliation la corruption des siècles passés, dont la preuve se trouve dans l'existence même du protestantisme, qui n'auroit pas paru sans cela. Il conclut :

« Apprenez donc une fois, ô protestans, à mesurer la gran-
» deur des abus que vous nous reprochez sur la grandeur de vos
» propres égaremens. Voilà le terrain sur lequel les deux Eglises
» se rencontreront un jour et se donneront la main. Dans le sen-
» timent de notre force commune, nous devons nous écrier les
» uns et les autres : Nous avons tous manqué, l'Eglise seule ne
» peut faillir; nous avons tous péché, l'Eglise seule est pure de
» toute souillure! »

Mgr Wiseman termine sa Lettre en donnant un aperçu des moyens pratiques qu'il faudroit employer pour la propagation générale en Angleterre des idées de la réunion, et des bienfaits matériels qui résulteroient de cette réunion pour les populations des villes et des campagnes. (*Ami de la Rel.*)

Digitized by Google

SUR LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL.

On observe depuis quelque temps, depuis quelques années même, une sorte de réaction contre le gouvernement représentatif ou constitutionnel; et ce qui nous semble surtout remarquable, c'est que cette réaction est plutôt libérale que catholique. Tantôt on se plaint des excès de la presse, de son omnipotence, de l'impunité dont elle jouit; tantôt on regrette l'argent que coûte ce systême de gouvernement; un autre jour, c'est le jury à qui on trouve des inconvéniens; puis ce sont les élections, la représentation, qu'on accuse; et successivement toutes les principales institutions sont jugées sévèrement, et le gouvernement constitutionnel n'a rien d'essentiel et d'important qui échappe à la critique.

Qu'arriveroit-il si une semblable opinion faisoit des progrès et devenoit plus ou moins générale? Il est certain qu'un systême d'organisation politique, usé dans l'esprit de la nation, auroit d'autant plus de peine à se soutenir qu'il fourniroit lui-même matière à sa destruction et qu'il seroit fondé sur un principe conduisant naturellement au changement.

Il est d'ailleurs à remarquer que, si le gouvernement représentatif ne diffère pas essentiellement de la démocratie, et qu'un royaume, où le roi est censé ne pas gouverner, ne soit qu'une république déguisée, on doit consulter l'histoire et l'expérience sur les chances de stabilité et de durée qu'il peut avoir, et ne pas craindre de dire qu'en fait d'autorité il n'y a, au fond, rien de nouveau, et que les mêmes principes, appliqués à la société, continueront de produire en gros les mêmes résultats.

Dans l'histoire du monde, la polyarchie, la république, apparoît de loin en loin, et, en quelque sorte, par exception. Peu de peuples supportent long-temps l'agitation de la vie publique et les vicissitudes continuelles inséparables d'un pouvoir qui est tantôt ici et tantôt là. Et les plaintes que nous entendons aujourd'hui, ne le prouveroient que trop, si les preuves pouvoient encore être nécessaires.

Mais ce n'est pas de cette manière que nous voulons envisager la question. Il nous paroît préférable d'examiner

Digitized by Google

quel est notre devoir, celui des catholiques surtout, au milieu des circonstances politiques où les événements et la nature des choses nous ont placés.

Le meilleur gouvernement est d'ordinaire celui qui est le mieux adapté aux circonstances et au caractère du peuple.

Or il paroît certain qu'à l'époque où notre constitution a été discutée et adoptée, il eût été difficile de faire autrement. Il nous falloit un gouvernement populaire, et l'examen ne pouvoit porter que sur le plus ou le moins. Les malheurs encore récens de la république française écartoient la forme démocratique, et les abus d'autorité du pouvoir qui venoit d'être renversé, repoussoient plus loin la monarchie.

Nous subissons la loi du temps et des faits, et nous la subissons volontairement. Il est donc de notre devoir de nous attacher sincèrement au gouvernement que nous nous sommes choisi, et de ne pas nous enquérir avec inquiétude si notre choix pouvoit être meilleur ou plus sage. Cette inquiétude seroit elle-même un grand mal, et rien ne prépare les bouleversemens et les révolutions comme l'opinion que l'on n'est pas bien comme on est.

Les principes, sans doute, sont plus forts que nous, et il ne dépendra pas de nous de faire vivre éternellement des institutions que la nature auroit frappées d'impuissance et déclarées incompatibles avec l'existence régulière de la société. Mais le bon esprit et la modération du peuple peuvent suppléer au défaut d'une loi, et mieux vaut cet esprit de sagesse avec des institutions médiocres que le plus sage gouvernement avec l'impatience et le désir de changer.

Le peuple belge est plus ou moins porté à l'indépendance et à l'état populaire, et depuis que César a dit de nos ancêtres, que leurs rois dépendoient autant du peuple que le peuple dépendoit d'eux, cet esprit n'a guère varié. Si donc le régime constitutionnel peut convenir à quelqu'un, c'est probablement à nous.

Raison de plus de ne pas nous décourager légèrement et de supporter avec patience les inconvéniens attachés à ce système. Ne cherchons pas, n'appelons pas les changemens, ne les prévoyons pas même, mais appliquons-nous sincè-

Digitized by Google

rement et avec persévérance à tirer le meilleur parti de nos institutions actuelles; corrigeons par nos mœurs, par notre esprit d'ordre, de paix et de religion surtout, ce que ces institutions peuvent avoir de vicieux; soyons, s'il le faut et s'il est possible, meilleurs que nos lois; il n'y a pas d'inconvénient à cela; au contraire ce sera le fondement et le gage d'un degré fort élevé de perfection sociale. Puisqu'il y a des peuples, quoiqu'en très-petit nombre, qui existent et continuent d'exister avec tous les embarras du régime démocratique proprement dit, pourquoi un peuple moral, religieux, paisible, ami du travail, ne vivroit-il pas sous le gouvernement représentatif?

Nous n'avons pas besoin d'avertir que nous nous adressons principalement, comme à l'ordinaire, à nos concitoyens catholiques. Ce sont eux surtout, et leurs écrivains en particulier, qui doivent donner l'exemple de la patience et du courage nécessaires pour fonder quelque chose de durable. Ils le doivent d'autant plus que leurs adversaires les croient ou affectent de les croire moins favorables qu'eux à ce régime. Soyons les derniers à nous lasser, à nous plaindre. Faisons tout ce que nous pouvons, pour donner de la force et de la stabilité à l'état que nous avons créé. Que notre coopération, pour atteindre ce but, soit sincère et générale, afin que le manque de succès ne puisse jamais nous être attribué.

Une simple soumission ne suffiroit pas; et si nous nous bornions à nous résigner, à supporter, sans perdre patience, les maux qu'une trop grande liberté traîne à sa suite, nous nous perdrions avec l'État. Ce n'est pas ainsi que nous entendons la coopération. Il faut de l'activité et du travail avec cette patience, il faut se mettre en mouvement, comme nous l'avons dit souvent, il faut une volonté ferme, de l'énergie, de la persévérance, du patriotisme.

Ainsi d'un côté, un attachement sincère à nos institutions, de la patience, de la soumission; d'un autre côté, du zèle, du dévoûment, du travail : voilà les dispositions d'esprit et de cœur où nous devons tâcher d'être et de demeurer; et c'est avec de telles dispositions qu'il faut nous unir entre nous, nous associer et mettre nos moyens en commun.

Digitized by Google

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Le 4 octobre, Son Emin. le Cardinal, Archevêque de Malines, s'est rendu à Anvers, et le 12, à Bruxelles, pour administrer le sacrement de confirmation.

— On écrit d'Arlon à l'*Ami de l'Ordre* :

» Mgr l'évêque de Namur est toujours dans cette ville, d'où il se rend journellement dans les paroisses voisines pour y confirmer. Le dimanche, 19 octobre, il avoit réuni dans un banquet les principales autorités de la province, parmi lesquelles figuroient MM. le gouverneur ad interim, le commandant de la province, le colonel de la garde-civique, le commissaire et le bourgmestre d'Arlon. On rapporte que, dans la conversation, il fut question de quelques objets touchant la religion et que Sa Grandeur a reçu généralement les assurances les plus positives d'être puissamment secondé dans le bien qu'il voudroit entreprendre.

» Nous ne devons pas oublier de faire connoître que, le jour où Mgr. conféra le sacrement de confirmation dans la paroisse Saint-Martin, il fit un sermon en français qui produisit le plus grand effet. Ce sermon traitoit en général des devoirs religieux et des devoirs sociaux et de famille qui se lient si intimement. La parole de Sa Grandeur si persuasive, si pleine d'onction, a su trouver le chemin de bien des cœurs et a fait couler plus d'une larme. Ces exhortations tombées de si haut et en même temps à la portée de tout le monde, ont remué bien des consciences. Ce sermon en français avoit quelque chose de si nouveau et de si attrayant!

» Nous devons à cette occasion, renouveler un vœu plus d'une fois formé. Chaque dimanche et les jours de fête, on prêche en allemand à Arlon. Cela est fort à la convenance de ceux qui comprennent la langue allemande, nous en convenons. Mais nous devons ajouter que beaucoup de familles de fonctionnaires, et ils sont nombreux à Arlon, n'en savent pas un mot; ils sont donc privés d'entendre la parole de vérité. Monseigneur ne pourroit-il pas accorder à la paroisse St.-Martin un prêtre qui sût prêcher en français? Un sermon en cette langue par mois, serait-ce trop? Nous croyons qu'il seroit tout aussi suivi que les autres; et si c'étoit le moyen de ramener à la religion quelques âmes égarées, et d'en raffermir d'autres qui sont chancelantes, pourroit-on encore hésiter »

— Dimanche 10 octobre a été célébrée dans l'église des Pères Dominicains à Gand la huitaine instituée pour la fête du St.-

Digitized by Google

Rosaire. A cette occasion, Mgr. l'évêque de Gand y a officié pendant le salut. Les assistans de S. G. étoient deux Pères espagnols, bannis de leur pays par la persécution impie des partisans d'Espartero, et un dominicain polonais, qui a dû quitter sa patrie pour échapper aux vexations du gouvernement russe. Le livre de chant, dont se servoit le prélat en cette occasion, est une pièce artistique, peinte et écrite en entier par le Père polonais.

— Nos lecteurs n'ont pas oublié les contestations qui se sont élevées entre l'ancien et le nouveau conseil de fabrique de l'église primaire de Tongres. Ils se rappellent que la cour d'appel de Liége rendit le 14 juillet un arrêt qui contestoit la régularité de la composition du nouveau conseil. Les membres de ce dernier corps crurent qu'il étoit de leur devoir d'épuiser tous les degrés de la hiérarchie judiciaire : ils demandèrent le 18 juillet à la députation permanente de notre province l'autorisation de se pourvoir en cassation. Ce collége, après avoir laissé traîner cette affaire jusqu'au 27 septembre, finit par accorder cette autorisation, mais en imposant aux membres du nouveau conseil de fabrique l'obligation de supporter personnellement les frais du procès, s'ils le perdoient. Cette décision ne pouvoit être acceptée par le gouvernement avec ce correctif; la légalité du mandat des nouveaux fabriciens avoit en effet été formellement reconnue par les arrêtés royaux du 1er juillet 1838 et du 15 février 1839. Il n'appartenoit par conséquent pas à une autorité administrative, dépendante sous ce rapport de l'administration générale, d'annuler ou de corriger indirectement un acte émanant de celle-ci. En le faisant, elle sortoit évidemment de ses attributions; c'est ce que M. le gouverneur comprit, en prenant son recours au gouvernement pour provoquer l'annulation de la condition imposée par la députation aux membres du nouveau conseil de fabrique. Nous apprenons aujourd'hui que ce pourvoi a été admis et qu'un arrêté royal du 13 de ce mois annule la condition qui avoit été mise à l'autorisation accordée aux nouveaux fabriciens.

(Journal du Limbourg belge.)

Voici le texte de l'arrêté royal dont il s'agit :

Léopold, Roi des Belges,

A tout présens et à venir, salut;

Vu le recours formé le 28 septembre dernier, par le gouverneur de la province de Limbourg, contre la condition imposée par l'arrêté de la députation permanente du 21 du même mois, qui autorise les sieurs Reinartz, curé-doyen, J. Ch. Thys, J. Sampermans, L. Van den Boovy et L. J. Caters, agissant comme membres du conseil de fabrique de l'église primaire de Tongres à se pourvoir en cassation contre un arrêt de la cour d'appel de Liége, en date du 14 juillet 1841, condition qui tend à faire payer personnellement par les fabriciens les frais du procès, en cas de perte;

Considérant que le sieur Reinartz et cons. ont été constamment

Digitized by Google

considérés par l'administration comme constituant le conseil de fabrique de l'église primaire de Tongres; que c'est en cette qualité qu'ils ont été autorisés à poursuivre en justice la remise des titres et deniers appartenant à l'église contre leurs adversaires, auxquels le gouvernement a formellement abjugé la qualité de fabriciens en leur refusant l'autorisation d'ester en justice au nom et aux frais de la fabrique;

Considérant que la question, quels sont les administrateurs légaux des biens de l'église primaire de Tongres, question qu'on a soulevée incompétemment devant l'autorité judiciaire, intéresse essentiellement la fabrique, que c'est donc en son nom et, partant à ses frais, que le pourvoi en cassation doit être formé, comme c'est en son nom et à ses frais que le procès a été suivi durant les deux instances;

Considérant que la députation du conseil provincial du Limbourg en autorisant les requérants à se pourvoir en cassation a implicitement reconnu que le pourvoi devoit se former par eux au nom de la fabrique, parce que s'il ne s'étoit agi que d'un intérêt personnel elle auroit dû déclarer qu'il n'y avoit pas lieu à demander d'autorisation;

Considérant que la députation en imposant aux requérants la charge de payer personnellement en cas de perte les frais du procès, leur a imposé une obligation que la loi ne leur impose pas et est sortie par conséquent du cercle de ses attributions;

Vu les art. 89 et 125 de la loi provinciale; sur le rapport de notre ministre de la justice;

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. La condition imposée au conseil de fabrique de l'église primaire de Tongres de payer les frais du procès si elle venoit à succomber dans le pourvoi en cassation pour lequel elle a été autorisée par l'arrêté de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg, en date du 23 septembre dernier, est annulée.

Art. 2. Notre ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 13 octobre 1841.

(*Signé*). LÉOPOLD.

Par le Roi;

Le ministre de la justice, (*Signé*) VAN VOLXEM.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général, (*signé*) PAQUET.

— Par divers arrêts rendus récemment par la cour d'appel de Liége, la question de la propriété des cimetières a été décidée contre les fabriques d'église en faveur des communes. La *Gazette de Liége*, dans différents articles, appuyés sur le texte précis et formel des lois, a démontré le mal jugé de la chose et exprimé, en terminant son examen, le doute que les arrêts de la cour de Liége en cette matière fassent jurisprudence. Nous partageons en

Digitized by Google

tous points l'avis du confrère, et à l'appui de notre opinion nous pouvons citer un arrêt de la cour d'appel de Gand, daté du 3 février 1840, lequel a décidé que les cimetières en Belgique appartiennent aux églises et non pas aux communes. Voici en quelles circonstances cet arrêt a été rendu :

La fabrique de l'église de Westroosebeke avoit intenté au sieur Perneel, l'action *servitutis negatoria :* le cimetière, disoit-elle, ne peut être grevé d'aucune servitude.

Le sieur Perneel offrit de prouver que, de temps immémorial, il avoit passé par le cimetière, non seulement à pied, mais encore avec chevaux, chariots et bestiaux.

Il fut admis à faire cette preuve, par jugement du 30 avril 1835.

Appel par la fabrique, fondé 1° sur ce que le passage à pied par le cimetière a toujours été précaire, puisque depuis l'année 1626, les auteurs du sieur Perneel payoient une certaine somme à l'église à titre de *recognitie* pour le passage à pied ; sur ce que par conséquent, le sieur Perneel n'avoit pu prescrire ni le passage à pied, ni le passage avec chevaux, chariots et bestiaux, dans lequel le passage à pied est nécessairement compris; 2° sur ce que les cimetières sont choses sacrées et que les choses sacrées sont imprescriptibles.

Appel incident par le sieur Perneel. La fabrique, disoit-il, est non recevable, car les cimetières appartiennent aux communes et non pas aux églises.

ARRÊT.

« La Cour, — sur l'appel incident :

» Attendu que dans ce pays les cimetières appartenoient anciennement aux fabriques d'église ; que cette propriété leur a même été reconnue par plusieurs dispositions légales, notamment par édit du 16 juin 1784, comme aussi par la jurisprudence (arrêts du parlement de Flandres des 6 avril 1688 et 25 avril 1691, rapportés par D'Hermaville) ;

» Attendu qu'en Belgique les biens des fabriques et partant les cimetières qui leur appartenoient ont été réunis au domaine par suite de l'application des art. 1 et 2, titre 1er de la loi du 28 octobre et 5 novembre 1790, faite dans ce pays par l'arrêté du directoire exécutif du 17 ventôse an VII, et que celles de ces propriétés qui n'avoient pas été aliénées ont été restituées aux fabriques dépossédées par arrêté du 7 thermidor an XI ;

» Attendu que, par suite de ce dernier arrêté, la fabrique de l'église de Weestroosebeke est rentrée dans la propriété du cimetière qui entoure l'église, et que d'ailleurs, en supposant même qu'en Belgique les biens de fabrique n'eussent pas été nationalisés, il s'ensuivroit que la fabrique de l'église de Westroosebeke n'auroit jamais été dépossédée et que partant elle auroit conservé la propriété de son cimetière ;

Digitized by Google

» Attendu que la fabrique appelante, ayant ainsi suffisamment fait constater de son droit de propriété au cimetière dont il s'agit, est recevable à intenter *l'action négatoire*, objet du présent litige, etc. » *(Organe des Flandres)*

— Un arrêté royal en date du 19 septembre 1841, détache de leurs paroisses respectives les hameaux de Fays, Saint-Antoine et Burmontège du diocèse de Liége, et les érige en paroisse séparée, qui prendra le rang de succursale, sous le nom de *Saint-Antoine* (commune de Harre, arrondissement de Marche). Cet arrêté a été rendu sur la proposition de Mgr. l'Evêque de Liége, et de l'avis de la députation du conseil provincial du Luxembourg.

— Nous apprenons que l'université catholique compte, dans ce moment déjà, 72 inscriptions de plus que l'année dernière à la même époque.

— Voici les cours qui seront donnés pendant le sémestre d'hiver à la faculté de théologie de la même université :

M. J. T. Beelen, prof. ord., les deux Epîtres aux Corinthiens, l'Epître aux Galates et l'Epître aux Hébreux, les lundis, mardis et mercredis à 8 heures; les langues orientales, les mercredis, vendredis et samedis à midi.

M. H. J. Wouters, prof. ord. et doyen de la Faculté; l'Histoire ecclésiastique jusqu'au XIIe siècle, les mercredis, jeudis, vendredis et samedis à 9 heures.

M. M. Verhoeven, prof. extraord. et secrétaire de la Faculté; le IIIe livre des Décrétales, les lundis, mardis, mercredis et jeudis à 10 heures.

M. A. Tits, prof. extraord.; les traités de Dieu, de la Création et de l'Immortalité de l'âme, en réfutant les erreurs les plus récentes, les lundis, mercredis, vendredis et samedis à 3 heures.

M. J. B. Malou, prof. extraord., traitera de la Pénitence, les lundis à 9 heures, les jeudis, vendredis et samedis à 8 heures.

M. J. d'Hollander, prof. ord.; la IIIe partie de la Somme de S. Thomas, les lundis et mardis à 11 heures, les vendredis et samedis à 10 heures.

— L'école normale de M. le chanoine de Montpellier vient d'être transférée à Malonne. La rentrée a eu lieu le 25 octobre. Nous croyons utile de rappeler les principales conditions du réglement d'admission : 1° Les cours de l'école normale sont de deux ans pour les jeunes gens qui, en entrant, savent déjà quelque chose, et de trois ans pour les autres; 2° On ne peut être admis à l'école normale, qu'après avoir subi un examen sur les principales parties de l'enseignement. 3° Les élèves ainsi admis peuvent prétendre à un subside de la province, si toutefois ils justifient que leurs parens ont besoin d'être aidés. Ils doivent, pour justifier cela, présenter un certificat du bourgmestre de leur commune; 4° Outre l'examen fait dans le but de connoître la capacité des candidats, il faut encore, pour être admis, présenter deux certificats de bonne vie et de bonnes

Digitized by Google

mœurs, délivrés l'un par le bourgmestre et l'autre par le curé. (*L'Ami de l'Ordre.*)

— Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant le programme des cours supérieurs de l'externat annexé au Collége Notre-Dame de la Paix, à Namur. On se rappelle que l'entrée de ces cours est publique et qu'il suffit pour être admis à les fréquenter, de se faire inscrire chez le R. P. préfet des études de l'externat.

PROGRAMME DES LEÇONS.

Catéchisme polémique : Dimanche de 9 heures à 10. R. Père Broekaert. — *Physique* : Lundi et samedi de 8 heures à 9 et de 2 à 3, mercredi et vendredi de 2 à 3. *Chimie :* Mercredi et vendredi de 9 heures à 10. R. P. Maas. — *Logique et métaphysique* : Lundi de 9 à 10 et de 2 à 3, mardi de 9 à 10, mercredi et samedi de 8 à 9 et de 2 à 3, vendredi de 8 à 9. *Psychologie et théodicée :* Aux mêmes heures que la logique pendant le second semestre. R. P. Trapiella. — *Éthique* : Mercredi de 3 à 4, samedi de 9 à 10. *Histoire de la philosophie :* Jeudi de 9 à 10. R. P. Vloebergs — *Mécanique :* Mercredi et vendredi de 8 à 9 R. P. Maas. — *Géomét. analyt. calc. différ. et int. :* Lundi, jeudi, et samedi de 10 à 11. *Algèbre, géométrie et trigonométrie :* Lundi, mardi et jeudi de 8 à 9, vendredi et samedi de 3 à 4. *Algèbre sup., théorie génér. des équations :* Mardi, mercredi, et vendredi de 10 à 11. R. P. Gomez. — *Minéralogie et géologie :* Mardi et jeudi de 8 à 9. R. P. Maas. — *Zoologie :* Lundi de 3 à 4, vendredi de 2 à 3. *Botanique :* Pendant le semestre d'été. R. P. Vloebergs. — *Littérature grecque* : R. P. Vercruysse (Louis.) (*Le même*).

— Nous apprenons de source certaine, dit la *Tribune* de Liége, que le collége des bourgmestre et échevins de notre ville est sur le point de contracter avec M. Habets, curé de l'église de Ste-Croix, directeur de la compagnie des Filles de la Croix, pour remettre dans les mains de ces dignes religieuses la direction de l'hospice de santé pour les vénériennes ou femmes publiques. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'exécution d'un semblable projet qui aura, nous n'en doutons pas, une grande influence morale sur l'avenir des malheureuses qui se trouvent dans la nécessité de subir un traitement dans cet hôpital. Déjà les Filles de la Croix ont, comme on sait, la direction de la prison des femmes. (*Gaz. de Liége.*)

— Le R. P. Waldach, qui a dirigé pendant quatre ans et demi le collége des PP. Jésuites à Gand (Saint-Barbe), vient d'être remplacé par le P. Spillebout, qui a été long-temps recteur du collége d'Alost. Le P. De Vos a été nommé professeur de rhétorique au même collége, et son frère professeur de poésie.

— Le 28 septembre, une réunion de tous les supérieurs des colléges épiscopaux de la Flandre occidentale a eu lieu à Bruges chez Mgr. l'évêque. Il paroît qu'ils se sont concertés entr'eux sur

Digitized by Google

les mesures à prendre pour amener une plus grande unité dans l'enseignement et pour y introduire des améliorations s'il y a lieu.

— Mgr. l'évêque de Bruges vient de nommer MM. les abbés Valcke et Van Wymelbeke, élèves au séminaire, comme professeurs à l'institution Saint-Louis en la susdite ville.

— M. A. Molenschot, ci-devant curé à Waterland Oudeman, est mort le 3 octobre à l'âge de 40 ans — M. C. Kluytmans, curé à Ramscapelle depuis 1834 (doyenné de Bruges), y est mort, à l'âge de 45 ans, d'un cancer au visage dont il a beaucoup souffert.

— MM. B. Beeckman et J. de Reu, prêtres au séminaire de Gand, sont nommés coadjuteurs, le premier à Termonde et le second à Otterghem.

— M. A. de Haerne, professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas, a été nommé curé à Moorsel près d'Alost. Il est remplacé par M. d'Hulster, qui, après avoir terminé ses études théologiques au séminaire, étoit allé continuer ces études à l'université de Louvain. Un nouveau professeur de mathématiques a été attaché au pensionnat de Saint-Nicolas ; c'est M. Geirnart, séminariste.

— Le R. P. J. F. Sierens, de l'ordre des Dominicains, curé à Afsné depuis plus de 18 ans, a donné sa démission à cause de son grand âge. Il a pour successeur M. J. de Riemacker, vicaire à Peteghem près Deynze.

— Une lettre insérée dans le *Vlaming* nous apprend que les émissaires de la propagande hérétique de notre pays se servent du nom et de l'autorité même de nos évêques, pour tromper le peuple des campagnes. C'est ainsi que deux de ces séducteurs se sont presentés le 2 octobre chez un instituteur d'Erondegem en Flandre, en disant qu'ils venoient de la part de S. Em. le cardinal archevêque de Malines, qu'ils étoient chargés par lui de vendre leurs petits livres dans toutes les écoles du pays, de lui faire ensuite rapport de leur mission et de donner les noms et le domicile de tous les maîtres qui auroient refusé d'acheter leurs petits ouvrages. Découverts pour ce qu'ils étoient, ils s'en allèrent en jurant.

— Plût à Dieu que tous les parents fissent attention aux livres que reçoivent leurs enfants et qu'ils ne laissassent jamais entre leurs mains des écrits dont ils ne sont pas entièrement sûrs ! Nous voudrions même étendre ce vœu. Oui, qu'il seroit à désirer que les supérieurs de pensions, de colléges etc. examinassent attentivement les livres qu'ils donnent pour prix ! C'est avec douleur que nous avons vu dernièrement, dans les mains d'un enfant à peine âgé de 13 ou 14 ans, un prix où la plus dangereuse des passions jouoit un grand rôle. Et ce prix lui avoit été donné dans un excellent pensionnat ! (*Le Vlaming.*)

— Une société nombreuse et choisie s'étoit rendue hier à l'institution des *Sœurs de l'Enfance de Jésus* pour assister à la distri-

Digitized by Google

bution des prix qui devoit avoir lieu sous la présidence de M. le chanoine de Dekker, de Gand. Après un chœur, chanté avec beaucoup d'ensemble et d'aplomb, et quelques exercices de déclamation, tant en français qu'en flamand, la distribution des prix et des couronnes a eu lieu aux applaudissements des spectateurs. L'assemblée a surtout hautement témoigné sa satisfaction lorsque les enfants de l'école gratuite sont venus recevoir les effets d'habillement qui, pour eux, remplaçoient les livres donnés aux élèves des classes aisées. La nécessité d'un établissement de ce genre s'étoit, en effet, depuis long-temps fait sentir dans notre ville (Hasselt). On n'a pas oublié qu'avant l'arrivée des Sœurs, les filles de la classe indigente croupissoient dans l'ignorance et l'oisiveté, tandis qu'aujourd'hui elles puisent, dans leur institution, l'amour du travail qui doit pourvoir à leur existence, et la fidélité aux principes religieux qui seuls peuvent les prémunir contre les séductions qui les attendent dans un âge plus avancé. (*Journ. du Limbourg belge.*)

— Le zèle charitable des dames religieuses de St. André à Tournay leur a fait trouver un moyen fort ingénieux d'augmenter encore les aumônes que leur maison verse tous les ans dans la caisse de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Elles ont engagé leurs jeunes élèves à travailler pendant les heures de récréation à de petits ouvrages, qui forment en ce moment une exposition, et qui seront bientôt l'objet d'une loterie en faveur de cette œuvre. Elles sont même parvenues à exciter parmi leurs élèves une sainte émulation qui a tourné au profit de l'exposition où l'on admire une foule d'objets charmans par leur variété, leur fraicheur et le soin avec lequel ils ont été confectionnés. Le prix peu élevé des billets, les uns à 20, les autres à 10 centimes, permet à tout le monde de concourir à cette bonne œuvre, et déjà plusieurs milliers de billets ont été pris. Tous les cœurs religieux applaudiront à l'heureuse idée d'associer ainsi de jeunes enfans aux travaux des missionnaires, de les former de bonne heure aux œuvres de charité, de leur inspirer, dès le plus jeune âge, un zèle qui portera des fruits jusque dans l'âge le plus avancé, et les jeunes personnes trouveront une bien douce récompense dans la pensée que, tout en travaillant à leurs broderies et à leurs autres ouvrages, elles travaillent réellement au salut des infidèles en contribuant à leur procurer avec les lumières de l'évangile les seuls véritables moyens de civilisation. Heureux les parens, qui placent leurs enfans dans une maison si sagement dirigée et où l'on trouve une instruction solide, des talens agréables et tout ce qui peut former l'esprit et le cœur. Puisse l'exemple que ces dames viennent de donner, être imité dans toute la Belgique!

— Le monastère de la Trappe de Saint-Sixte près Properingue compte aujourd'hui 40 religieux, dont 20 Pères de chœur et autant de Frères convers. Des 20 Pères de chœur 9 sont déjà prêtres; plusieurs autres se préparent à recevoir les ordre sacrés, et en-

Digitized by Google

tr'autres le P. Séraphin de St. Pierre d'Alcantara (M. Fidèle Cruyt de Bruges), jeune religieux dont on dit beaucoup de bien et qui a quitté le monde dès l'âge de 16 ans.

— Le R. P. Aimé, vicaire provincial des Carmes déchaussés, est revenu de Rome à Ypres, après avoir assisté dans la capitale du monde chrétien au chapitre général de son ordre. On apprend avec satisfaction que, tout revêtu de son costume religieux et de son chapeau blanc, portant de plus le bâton de voyage propre aux Carmes, il a pu traverser toute la France, depuis Marseille jusqu'aux frontières du nord, sans être molesté en aucun lieu.

— Les Demoiselles Reyners qui, depuis plusieurs années, dirigent avec le plus grand succès une maison d'éducation à Liége, rue Bonne Fortune, sont entrées dans l'institut des DAMES DE L'INSTRUCTION CHÉTIENNE. On apprendra avec satisfaction que ces religieuses ont pris possession dudit établissement qu'elles vont continuer, avec pensionnat, demi-pensionnat et externat, indépendamment de l'autre pensionnat de ces Dames, rue Sur la Fontaine, qui continue sur le même pied.

Monsieur,

Le résultat du concours général entre les établissements d'enseignement moyen du royaume, donne lieu à quelques réflexions qu'il ne sera peut-être pas inutile de communiquer à vos lecteurs. Il importe au bien général que ceux qui ont quelque influence sur l'éducation des jeunes gens, ne se fassent pas illusion à ce sujet.

Il faut remarquer d'abord qu'on ne peut rien inférer de ce concours, par rapport aux établissements qui y sont restés étrangers; il n'a pu constater la force des études que pour les établissements qui y ont pris part. Ainsi d'après les rapports des jurys, on remarque dans ces établissements *une foiblesse notable dans l'étude du latin et du grec;* et *un progrès notable dans l'étude du français; le travail des élèves sur la langue flamande a de beaucoup dépassé l'attente; celui sur la géographie est particulièrement digne d'éloges; mais dans plusieurs colléges l'enseignement de cette science laisse encore beaucoup à désirer;* enfin *les mathématiques sont en général bien enseignées, à l'exception de la géométrie.* Voilà ce que le concours nous a appris pour la force générale des études dans les seize établissements qui ont concouru; mais il n'a donné aucun résultat propre à faire juger de l'ensemble des études, dans aucun de ces établissements pris isolément. Nous voyons bien que tel collége a remporté le prix du latin, tel autre le prix du grec, un troisième celui du français, etc.; ce qui prouve, tout ou plus, que certains colléges l'emportent sur d'autres pour quelque branche particulière, mais non pas que les études y soient meilleures pour l'ensemble.

Ces réflexions doivent faire comprendre aux parents que le résultat du concours ne peut pas leur servir de guide dans le choix

Digitized by Google

des établissements; d'autant plus qu'on ne s'est aucunement occupé des garanties morales et religieuses, partie essentielle d'une bonne éducation. On sait d'ailleurs que parmi ces établissements il y en a d'où l'enseignement religieux est banni.

Si vous jugez, Monsieur le rédacteur, que ces lignes puissent être, de quelque utilité, veuillez les insérer dans votre estimable journal; et agréez l'expression de ma considération très-distinguée.

Le 12 octobre 1841. Un abonné.

EXTÉRIEUR.

Rome. Nous avons conduit le Saint-Père jusqu'à Tolentino où il arriva le 7 septembre. Le surlendemain il arriva à Macerata où il séjourna le 10, et le 11 vers midi à Lorette, principal but de son pieux voyage. Le lendemain dans la matinée Sa Sainteté célébra la messe à l'autel de l'Annonciation dans la basilique de Lorette, et ensuite elle pria long-temps dans la chapelle du Sanctuaire. Elle y dit également la messe le 13; puis elle admit au baisement des pieds le clergé, beaucoup de personnes de distinction et les serviteurs de la *Santa casa*. Le 14 elle retourna encore une fois prier dans la basilique et principalement dans le Sanctuaire; ensuite elle partit pour Ancône où elle arriva le même jour. Elle s'y arrêta le 15 et le 16. En partant de là le 17 au matin, elle visita successivement Jesi, Fabriano, Gualdo Tadina, Assise; le 23 dans la matinée elle dit la messe à l'autel papal dans l'église de S. François et pria ensuite au pied de celui où repose le corps du séraphique patriarche. Le lendemain elle célébra la messe au maître-autel de la basilique des Anges, et le 25 dans la chapelle de la Portioncule. Le même jour elle vint à Perouse, où elle séjourna jusqu'au 28. De là elle visita Piève, Orviète, Viterbe et Roncigliona. Le 6 octobre, elle rentra à Rome au milieu d'unanimes acclamations. Le soir il y eut une illumination générale. Le lendemain et le jour suivant le Saint-Père alla rendre grâces à Dieu en priant successivement dans les églises patriarcales. On peut dire que ce voyage a été pour le Père commun des fidèles un triomphe continuel et que jamais on ne vit ainsi fêter un souverain par ses sujets.

— Les journaux ont publié la traduction d'une instruction, adressée par S. E. le cardinal secrétaire d'état aux archevêques et évêques des provinces autrichiennes qui font partie de la Confédération Germanique, sur les *mariages mixtes*. Nous attendrons, pour publier cette pièce, que nous ayons reçu le texte original.

— Un décret du 18 août condamne, comme injurieux au Pape et au Saint-Siége, captieux et favorisant le schisme, un libelle espagnol publié le 1er mai 1841 à Sarragosse, sous le nom de D. Emmanuel de Rica y Aguilar, et commençant par ces mots : *El Gubernador Vicario General ecclesiastico de la Diocesis de Zaragoze al venerable Clero y fieles, etc. Qué felices somos habran dicha algunos ecclesiasticos, etc.*

Digitized by Google

— Mgr. Laurent, évêque de Chersonèse et consulteur de la sacrée congrégation de l'*Index*, a présenté à l'*Académie de la religion catholique*, dans sa séance du 12 août dernier, un savant travail sous ce titre : *Réflexions sur l'œuvre récente de l'écrivain allemand le docteur* C. F. HOCK, *intitulée* GERBERT, OU LE PAPE SYLVESTRE II ET SON SIÈCLE. Après avoir payé un juste tribut d'éloges à ces généreux écrivains qui de nos jours consacrent leurs veilles à rétablir l'histoire dans le sens de la vérité catholique, l'illustre académicien fit l'analyse de la vie de Gerbert dans ses rapports avec la science, avec l'Etat et avec l'Eglise, ainsi que la présente l'écrivain allemand. Quant à la première partie, le critique accorde volontiers que Gerbert réunit en lui toute la science de son siècle, mais rangeant parmi les chimères cette assertion gratuite du docteur Hock que Gerbert estimoit et aimoit la philosophie comme un don divin égal à la foi, il en montra toute l'inconvenance et fit voir que dans les écrits de ce savant auteur du dixième siècle il n'y a pas la plus légère trace de pareils principes, fruits monstrueux du rationalisme du dix-neuvième. Dans la seconde partie, où il est traité de la vie politique de Gerbert, le savant critique s'est vu obligé de contredire sur plusieurs points l'historien qui, au lieu d'excuser la conduite extraordinaire de notre moine dans ses rapports avec le Souverain-Pontife, lui en fait un mérite comme s'il s'étoit borné à défendre un juste droit et d'une manière tout à fait légitime. De là naissoit naturellement l'occasion de réfuter victorieusement certaines propositions de l'auteur, ou fausses ou exagérées, sur l'autorité pontificale. Passant à la troisième partie, consacrée au pontificat de Gerbert sous le nom de Sylvestre II, l'illustre académicien blâme le laconisme affecté de l'historien qui met en dix pages toute l'histoire de ce pontificat ; suppléant à son silence, Mgr. Laurent a rappelé en quelques mots éloquens les nobles actions de ce pontife pour la gloire de l'Eglise et le bien de la société, actions qui ont été ou publiées ou à peine indiquées ou méchamment interprétées par l'historiographe. Il releva aussi diverses expressions inexactes répandues çà et là dans le livre et qui ne concordent nullement avec le véritable langage de la théologie. Tel est le résumé de cette dissertation qui, écrite avec beaucoup d'élégance, a excité les applaudissements de LL. EE. les cardinaux Castracane, degli Antelminelli, et Grimaldi, ainsi que de l'auditoire nombreux et distingué qui les entouroit.

PAYS-BAS. On ne sait rien de positif sur l'issue des négociations avec le Saint-Siége. Il paroît cependant qu'il ne sera pas question d'exécuter le concordat et qu'on ne fera que des dispositions transitoires, qui pourront amener plus tard un ordre de choses plus régulier.

— Le 31 août, M. l'archiprêtre d'Utrecht a béni la partie de l'église de Hoogland qu'on vient d'y ajouter.

Digitized by Google

— Le 10 septembre, Mgr. l'évêque de Curium a posé, en présence d'une multitude innombrable, la première pierre de l'église nouvelle dite du Béguinage à Harlem, sa ville natale.

— Le 4 octobre, il a consacré l'église neuve à Waspik, au vicariat de Bois-le-Duc. Le lendemain, Sa Grandeur a donné la mître à M. G. Van den Brank, abbé de l'abbaye de Berne. Cette cérémonie a eu lieu au couvent des Norbertines dit *Katharinendael*, à Oosterhout. Le 13 octobre, le prélat a consacré la nouvelle église dédiée à sainte Thérèse à la Haye.

— On écrit de Ruremonde, le 19 octobre: « Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture solennelle du grand séminaire; Mgr. l'évêque d'Hirène, administrateur apostolique du Limbourg et commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais, a officié pontificalement dans l'église du séminaire. Sa grandeur étoit assistée par MM. les doyens de Venlo et de Sittard, par le président et les professeurs du séminaire, par le clergé de la ville de Ruremonde et par M. le secrétaire Boermans, comme maître de cérémonies. La messe en musique a été exécutée avec beaucoup de goût et d'aplomb par les membres de la confrérie de St.-Christophe. Malgré le mauvais temps, l'affluence des fidèles a été immense, et l'averse continuelle d'aujourd'hui n'a pu empêcher plusieurs ecclésiastiques des environs de se rendre à cette solennité mémorable. »

— Le roi vient de fixer le traitement de M. Van der Noot, vicaire apostolique du Luxembourg à 3,000 fl. et celui de M. Foehr, secrétaire du vicariat, à 1,000 fl. monnaie grand-ducale. L'organisation du séminaire paroît vivement désirée.

— M. L. F. X. Princen, vicaire à Ell, canton de Maaseyck, a été nommé directeur du collége de Venray, canton de Horst, par Mgr l'évêque d'Hirène. Le personnel de cet établissement a été augmenté; par la nomination d'un économe ou proviseur ecclésiastique. MM. les professeurs auront dorénavant leur demeure au collége.

Prusse. On annonce comme certain que les négociations du gouvernement avec le Saint-Siége, au sujet des affaires de Cologne, viennent d'être terminées par un arrangement que Mgr. l'archevêque a pu accepter. Le prélat a choisi pour coadjuteur Mgr. J. de Geissel, évêque de Spire, en Bavière, et il reviendra à Cologne. Le coadjuteur aura les mains libres pour l'enseignement théologique et il lui sera permis de faire observer le bref de Pie VIII sur les mariages mixtes. Lorsque tout cela aura été réglé d'une manière convenable, l'archevêque, qui paroît avoir refusé la pourpre romaine, se retirera dans sa famille à Munster. Quoique ces nouvelles ne soient pas officielles, elles semblent peu douteuses. Mgr. de Geissel est né le 4 février 1796 à Gimmeldingen dans le diocèse de Spire. Il est évêque de Spire depuis le 19 mai 1837.

France. Qui n'a pas entendu parler de l'église des Carmes-Deschaux à Paris, lieu inondé du sang des martyrs pendant la ter-

Digitized by Google

reur? En 1797, époque où la tourmente révolutionnaire n'étoit pas encore apaisée, plusieurs personnes de mérite conseillèrent à Madame de Soyecourt, supérieure des Carmélites de la rue Vaugirard, d'acheter cette maison qui avoit été mise en vente. Soutenue par les conseils du sage abbé Emery et par l'autorisation de ses supérieurs, qui l'encourageoient de tout leur pouvoir, au milieu des peines et des difficultés sans nombre qu'elle eut à surmonter, elle engagea Mme. la prieure des Carmélites de la rue de Grenelle à venir avec ses compagnes dispersées, habiter cette terre fertilisée par le sang de tant de généreux martyrs, dont les traces, marquées en différens endroits de la maison, devoient servir à consacrer, dans les siècles futurs, le souvenir de leurs douloureux et religieux sacrifices. Le premier désir de Mme. de Soyecourt et de tous les gens de bien avoit pour objet de sauver de la profanation un monument si précieux à la religion. Ce désir accompli, il ne restoit plus à la pieuse carmélite que de voir les religieux auxquels le monastère avoit appartenu en venir prendre possession; et jusqu'à la mort du dernier Carme français, arrivée il y a quelques années à Versailles, elle se préoccupa sans cesse de cette pensée. Elle écrivit même aux Carmes de l'Italie et de la Belgique, pour leur faire connoître combien elle souhaitoit qu'ils se retablissent en France. Mais ce projet ne put se réaliser. Mgr. l'Archevêque étoit instruit que Mme. de Soyecourt, attendu son âge avancé, se pressoit d'assurer l'avenir de ses religieuses, auxquelles ce local ne convenoit nullement. Il lui fit des propositions, et, malgré le regret qu'elle éprouvoit de ne pouvoir rendre le monument à sa destination première, elle les accepta. On doit donc au dévoûment de Mme. de Soyecourt et à la prévoyante sollicitude de Mgr. l'Archevêque, la conservation d'un édifice si cher à la piété. Le diocèse de Paris, la France catholique tout entière, apprécieront ce bienfait.

Suisse. Des députés des cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zug se sont réunis, le 9 octobre, à Brunnen (canton de Schwytz), pour conférer ensemble sur la question des couvens d'Argovie, et pour se concerter sur la marche à suivre dans la diète qui va s'ouvrir incessamment. Bien que les délibérations de la conférence aient été secrètes, on peut être sûr néanmoins que les cinq Etats qui y ont pris part demeureront fidèles au pacte fédéral, et qu'ils ne coopéreront à aucune mesure qui lui seroit contraire. Bâle-Ville, dans les instructions données à son député, persiste à demander le rétablissement de tous les couvens; et, dans le cas où on ne pourroit l'obtenir, cet Etat veut que l'on oblige Argovie à restituer aux couvens non rétablis leurs capitaux et leurs biens, pour qu'ils puissent s'établir dans un autre canton. Le grand conseil de Fribourg a dû se réunir le 18, et il y a tout lieu de croire qu'il persiste également à demander le rétablissement de tous les couvens.

D'un autre côté, les grands conseils de Vaud et de Zurich ont

Digitized by Google

abandonné la ligne de modération et d'équité qu'ils avoient suivie au commencement de cette affaire. Le dernier, dans sa séance du 6 octobre, a embrassé, à une majorité de 137 voix contre 38, le projet juste-milieu de son bourgmestre, M. de Muralt, qui se borne à demander le rétablissement du quatrième couvent de femmes, et éventuellement celui des Capucins de Baden. Le rétablissement des trois autres couvens de femmes (où il n'y avoit presque rien à prendre), a déjà été accordé par la générosité du gouvernement d'Argovie en juillet dernier. Mais les riches abbayes de Muri et de Wettingen resteroient sacrifiées. Le conseil souverain de Vaud s'est prononcé, à une majorité de 86 voix contre 80, pour le projet radical de M. Neuhaus de Berne, président de la diète, et ardent champion des spoliations du gouvernement argovien.

Irlande. Le Souverain Pontife qui, depuis long-temps, vouloit témoigner au Père Mathew, missionnaire irlandais, la satisfaction que lui causent les merveilles opérées en Irlande par son zèle, vient d'élever cet apôtre de la tempérance à la dignité de *commissaire apostolique*. Ce titre place, pour la vie, le célèbre religieux à la tête de son ordre (celui des Capucins) en Angleterre et en Irlande, et le met directement sous la dépendance du Saint-Père, en ce qui concerne le spirituel. Les pièces qui confèrent cet honneur au digne missionnaire ont été expédiées de Rome à Mgr. Murray, archevêque de Dublin, avec une lettre du souverain pontife qui exprime, en termes flatteurs et affectueux, les sentimens du chef de l'Eglise pour le bienfaiteur de l'Irlande. Jusqu'à ce moment le P. Matthew avoit été provincial de l'ordre des Capucins.

Angleterre. Un prêtre de Londres a obtenu d'un des aldermen l'autorisation de visiter les prisonniers catholiques et de leur donner des livres de prières. Depuis, le conseil de l'amirauté (ministère de la marine), après avoir délibéré sur un Mémoire présenté par Mgr. Polding, pour obtenir que les prisonniers catholiques à bord des vaisseaux ne soient plus obligés d'assister aux offices de l'Eglise anglicane, a abrogé les dispositions de l'ancien réglement sur ce sujet, comme on en jugera par la lettre suivante que cite le prélat :

« Je suis heureux de vous apprendre que j'ai reçu, des lords de l'amirauté, une réponse favorable, touchant le Mémoire que je leur avois adressé relativement au réglement adopté à l'égard des déportés.

» D'après ce réglement, les prières de l'Eglise anglicane étoient lues et la Bible protestante étoit distribuée à tous les prisonniers sans aucune dictinction.

» Le secrétaire de l'admirauté vient de m'informer que des ordres alloient être donnés pour que les catholiques ne fussent plus obligés d'assister au service de l'Eglise anglicane.

» Mon mémoire est daté du 6 septembre; la réponse est datée

Digitized by Google

du 14; on ne pouvoit donner à mes observations une attention plus prompte. »

— Le révérend M. William a prêché, dans la nouvelle chapelle catholique de Woolwich, un sermon sur les caractères de la véritable Église. Après l'office, quatre des auditeurs protestans se sont adressés à leur pasteur, le révérend C. Coles, pour se faire instruire et se préparer à être admis dans l'Église catholique. Ce n'est pas tout encore : plusieurs protestans, fatigués des doctrines de leurs ministres, ont exprimé le désir qu'on leur prêchât tous les dimanches au soir, sur les doctrines catholiques : M. Coles y a volontiers consenti.

Ecosse. Dans le comté d'Elgin, sur une étendue de pays où l'on comptoit autrefois quarante églises, plusieurs abbayes, outre un nombre considérable de chapelles et lieux de dévotion, on ne rencontre pas aujourd'hui une seule église. La ville d'Elgin elle-même, jadis célèbre par sa magnifique cathédrale et son monastère, fondés en 1224, n'a pas une pauvre chapelle où les fidèles puissent se réunir convenablement pour célébrer le jour du Seigneur. Les missionnaires, que la Providence a envoyés en Ecosse, s'efforcent de suppléer par leur zèle et leur activité à cette pénurie, et malgré les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent, malgré leur pauvreté, ils pourvoient peu à peu aux besoins les plus pressans. Plusieurs protestans éclairés prêtent en ce moment leur appui aux catholiques d'Elgin pour les encourager et les aider à bâtir une église.

Dans plusieurs autres localités de l'Ecosse, les fidèles auront bientôt la consolation de posséder une chapelle. Ainsi, à Hamilton, on espère pouvoir commencer prochainement les travaux de construction; à Kirkintulla, le terrain est déjà acheté; à Fort-Auguste, dans les montagnes de l'ouest, les ouvriers sont depuis quelques jours à l'œuvre. A Stirling, où une chapelle a été ouverte il y a deux ans, on compte environ trois cents convertis. Un ecclésiastique zélé vient d'acheter à Falkirk, ville qui compte environ 1,000 catholiques, un local où il se propose de faire élever une église.

Ce ne sont point là les seules localités où l'érection de temples atteste l'accroissement des congrégations catholiques. Le révérend Brummer de Paisley a récemment fait construire une chapelle à Houston, et il en commence une autre à quelques milles de cette ville. En ce moment, le révérend M. Kerr fait une quête à Edimbourg afin d'établir une chapelle à Camballtown, comme à Fort-Auguste, dans les montagnes de l'ouest.

Syrie. Les Pères Jésuites viennent d'ouvrir un collége à Beyrouth. Plus de 150 jeunes Arabes y ont été admis pour étudier diverses langues, telles que l'arabe, le grec, le français, l'anglais, le turc, l'italien et le syriaque. Les bâtimens ne sont pas entièrement achevés. Les salles d'étude et la chapelle ne sont établies que provisoirement; on songe à bâtir une église plus tard. C'est le R. P.

Digitized by Google

Ryllo qui en a été nommé recteur. On attend de Rome différens professeurs qui y manquent encore. Outre les cours de langues, on y enseignera les arts et métiers, l'agriculture et l'horticulture, sciences si nécessaires dans un pays où tout dépérit faute de connoissance. Le collége est établi dans le double but de répandre l'instruction et les principes religieux, et de prémunir les fidèles contre les séductions des émissaires des sociétés bibliques d'Angleterre et d'Amérique.

Tong-King. Le dernier cahier des *Annales de la propagation de la Foi* commence par une lettre de Mgr. Retord, évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tong-King occidental, datée de Macao, le 8 avril 1840. Elle contient le récit de son voyage à Macao, où il vouloit se rendre pour y recevoir la consécration épiscopale. Rien de plus touchant ni de plus édifiant que cette relation. Quelles misères d'un côté, au milieu de la persécution du cruel Min-Men, et quel courage, quel saint contentement de l'autre! Voici comme cette belle lettre se termine :

» Voilà que je vais recevoir la consécration épiscopale. Ne le pouvant à Macao, où il n'y a pas en ce moment d'évêque, je pousserai ma course jusqu'à Manille, pour rentrer aussitôt après dans ma chère et malheureuse Mission. Ce retour sera périlleux au dernier point, et il pourroit bien arriver qu'après avoir reçu la mitre, je reçoive un coup de sabre qui abatte en même temps et la mitre et la tête. On me conseille de retourner en France, on s'offre même à supporter toutes les dépenses du voyage : sans doute la patrie m'est chère et je la reverrois avec bonheur; mais faut-il que je laisse périr les deux cents mille chrétiens qui sont dans ma Mission, et que l'on voie s'éteindre par ma lâcheté ce flambeau de la foi que d'autres ont allumé avec tant de sueurs et de fatigues? Est-ce au moment où les lions rugissent avec plus de fureur que le pasteur doit s'éloigner du troupeau? Convient-il à un soldat d'abandonner son poste parce qu'il voit le glaive étinceler à ses yeux? Non, non ; dussent toutes les armées du tyran être échelonnées sur ma route pour me fermer l'entrée de la Chine, il faut que je réponde à l'ordre qui m'y appelle. Les murs de ma Jérusalem sont tombés; nouveau Néhémie, il faut que j'aille les relever, ou m'ensevelir sous leurs derniers décombres. Beaucoup de misères et de tribulations m'attendent; je les vois accumulées au loin comme des montagnes noires et fumantes; mais, grâce à Dieu, je ne les crains point; tout ce que je désire, c'est d'achever ma course apostolique, et de remplir le ministère qui m'est confié par le Seigneur Jésus : *Nihil horum vereor... dummodò consummem cursum meum et ministerium verbi quod accepi à Domino Jesu.*

« Cette lettre est peut-être la dernière que je vous écris; mais avant d'avoir reçu des nouvelles certaines de ma mort, ne cessez pas, je vous conjure, de m'écrire vous-même, et surtout de prier

Digitized by Google

le Seigneur qu'il daigne répandre sa bénédiction sur mes travaux. Vous serez présent à ma mémoire dans le peu de bien que je pourrai faire. Ainsi s'entretiendra cet heureux échange que vous désirez si vivement, et auquel néanmoins j'espère gagner plus que vous. »

M. Félix Neve vient d'être nommé professeur agrégé à la faculté de philosophie et lettres de l'université catholique. C'est lui qui est l'auteur d'une traduction d'une hymne de la liturgie arménienne que nous avons publiée dans notre livraison 88 p. 170. A la dernière session du jury, il a reçu le grade de docteur en philosophie avec la plus grande distinction. Il a fait toutes ses études universitaires à Louvain. Son goût semble le porter surtout vers les langues orientales, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, l'arménien, où il est déjà très-versé. Il est membre de la Société littéraire des étudiants, et le recueil que cette Société publie, contient une bonne dissertation sur la langue arménienne qu'on lui doit. Après avoir subi ses examens, il étoit allé faire un voyage en Allemagne et en France, en s'arrêtant surtout à Munich et à Paris.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Manuel des étudiants ou recueil de réflexions, prières etc. joli volume in-32, chez Vanlinthout et Vandenzande à Louvain. Cet ouvrage que les mêmes imprimeurs ont publié pour la première fois en 1835, en est déjà à sa troisième édition. Il est adopté dans plusieurs établissemenss d'éducation, et les améliorations qu'on vient d'y faire en rendront sans doute l'usage encore plus général. Outre les exercices de piété, il contient des instructions très-solides, aussi utiles aux maîtres qu'aux élèves. A la tête du livre se trouve une *approbation de Son Em. le cardinal archevêque de Malines*, qui le recommande aux chefs des maisons d'éducation. Ce volume fait partie de la collection *Prosunt et delectant.*

— *Examen de la proposition de MM. Dubus et Brabant, tendant à conférer à l'Université catholique de Louvain la qualité de personne civile.* Louvain 1841, in-8° de 84 p. pr. 1 fr. Il n'y a qu'une voix sur le mérite de cette dissertation. L'auteur traite la question en elle-même et abstraction faite de l'opportunité de la mesure et de toute autre considération. Si c'est l'ouvrage d'un jeune homme, il promet un bon écrivain à la Belgique.

— *Des rapports politiques et commerciaux de la Belgique et de la France*, par L. Jottrand, ancien membre du congrès national belge. Bruxelles 1841, in-8° de 74 p. pr. 1 frs. 50 c. L'auteur écrit surtout au nom de l'indépendance belge ; il s'attache à désabuser ceux qui ont l'habitude de s'adresser à la France pour chercher un remède à tous nos maux. Cette brochure, quoique nous ne puissions pas l'approuver dans tous ses détails, nous paroît cependant mériter l'attention des hommes qui s'occupent de nos intérêts politiques et matériels.

Digitized by Google

— M. Casterman à Tournay vient de réimprimer le *Précis de la narration de M. l'abbé Suchet, missionnaire et grand-vicaire de Mgr. l'évêque d'Alger, aux conseillères du Rosaire-vivant de Lyon.* Petit écrit in-18 extrêmement intéressant que nous recommandons aux membres du Rosaire-vivant de notre pays.

— Nous devons nous contenter d'annoncer la *Réforme de la nomenclature chimique*, par C. J. Boset, professeur au collége de Liége, broch. in-8° imprimée chez M. Jeunehomme à Liége. Le projet de l'auteur semble important; c'est aux vrais chimistes à juger.

— Encore un écrit périodique flamand. M. P. Behaegel, à Bruges, annonce cette publication sous le titre de *Tydschrift der onderwyzers* (*Journal des instituteurs*) *nuttig voor alle persoonen die met de opvoeding der Jongheyd gelast zyn.* Ce journal, qui a pour but la propagation des meilleures méthodes, paroîtra par livraisons; on souscrit pour un volume de 320 pages à raison de 3 fr. 50 *franco.* La souscription est ouverte chez M. De Pachtère à Bruges. L'auteur a soin d'annoncer que son intention n'est pas de s'y occuper des différends actuels sur l'orthographe.

— Un recueil de pièces de poésie en diverses langues, en l'honneur de Mgr. l'évêque d'Hirène, doit paroître très-prochainement chez Mme. Welsh à Ruremonde. Nous avons sous les yeux deux allégories latines qui doivent en faire partie et qui nous donnent une bonne idée du reste.

— *Oeuvres complètes de Ste. Thérèse*, publiées par M. l'abbé Migne. Paris 1841, 2 vol. grand in-8°. L'*Ami de la Religion* fait l'éloge de cette édition et dit qu'elle est appropriée à toutes les fortunes par la modicité de son prix (non indiqué malheureusement), et à toutes les bibliothèques par sa belle exécution.

— *Cours de littérature*, tiré de nos meilleurs critiques, par M. l'abbé Dassance, professeur à la faculté de théologie de Paris. Paris rue Vaugirard N° 60, 6 vol. in-8° pr. 24 frs. Les écrivains dont les travaux ont concouru à former ce recueil, sont entr'autres: Geoffroy, Dussault, Delille, Boulogne, de Fontanes, Hoffman, de Bonald, Chateaubriand, de Féletz, Picot, etc. etc.

— *Prières pendant la sainte messe pour les différentes époques de l'année, précédées d'autres prières journalières, à l'usage des élèves des écoles primaires catholiques de la ville et de la campagne*, broch. in-24, Liége 1841, pr. 25 c. Ce petit recueil est traduit de l'allemand. Les prières qu'il contient forment une sorte de chœur et doivent être récitées tout haut; l'instituteur ou l'élève qu'il désigne en dit une partie; les élèves ensemble lui répondent, et ainsi de suite jusqu'à la fin. Comme cet usage produit de bons résultats en Allemagne, il est à désirer qu'on en fasse l'essai chez nous.

Digitized by Google

92me LIVRAISON. 1er DÉCEMBRE 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS D'OCTOBRE 1841.

1. Insurrection en Espagne en faveur de Marie-Christine, régente exilée et domiciliée momentanément à Paris. Le général Léopold O'Donnell, à la tête de deux bataillons d'infanterie et d'un escadron de cavalerie, s'empare de la citadelle de Pampelune (Navarre), position des plus fortes, et proclame la régence de la reine-mère. Le général Ribéro garde la ville pour le gouvernement existant et refuse de suivre le mouvement.

4. La ville de Vittoria avec le général Piquero, se déclare en faveur de Marie-Christine.

5. La ville de Bilbao, capitale de la Biscaye, Bergara et d'autres places, suivent l'exemple de Vittoria.

7. Tentative d'insurrection à Madrid, combinée avec le mouvement dans les provinces du nord. Le général de cavalerie Diégo Léon et le général Concha, à la tête d'un escadron et d'une partie d'infanterie de la garde royale, attaquent le palais dans le dessein d'enlever la jeune reine Isabelle et sa sœur. Arrêtés d'abord par les hallebardiers, qui étoient de garde dans l'intérieur, cernés ensuite par les troupes de la garnison, ils sont obligés, faute d'appui, de se retirer de la ville. Diégo Léon est pris en chemin et ramené prisonnier à Madrid.

9. Barcelonne, capitale de la Catalogne, se déclare contre le mouvement mais dans un sens républicain et révolutionnaire. L'ayuntamiento et la députation provinciale s'emparent du pouvoir, et par conséquent rompent avec le gouvernement. La garde natiodale demande la démolition de la citadelle et une junte de surveillance est établie.

15. Le général Diégo Léon, condamné à mort par un conseil de guerre, est fusillé. Il étoit âgé de 37 ans.

19. Les troupes insurgées de l'Alava et du Guipuzcoa font leur soumission. Leurs chefs se retirent en France.

20. Bilbao envoie faire sa soumission à Rodil, nommé général en chef par Espartero de l'armée chargée d'agir dans les provinces basques.

21. Rodil entre à Vittoria.

23. O'Donnell, ayant fait évacuer la citadelle de Pampelune, se retire en France. Il est accompagné d'un millier de soldats et de plusieurs autres généraux qui

Digitized by Google

avoient pris part au mouvement. Toute l'insurrection avorte ou est vaincue.

24. Marie-Christine, pressée par l'ambassadeur d'Espagne à Paris sur la part qu'on lui attribue dans l'insurrection, déclare, par une lettre, qu'elle n'a ni suscité ni provoqué ces événemens, mais qu'il faut les attribuer à la tyrannie du gouvernement usurpateur de Madrid.

26. Décret d'Espartero, régent d'Espagne, qui suspend, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle disposition légale, le paiement de l'allocation accordée par le budget à la reine Marie-Christine. Cette mesure est fondée, dit le décret « sur de justes considérations politiques et sur des motifs certains de convenance politique. » Ce qui semble signifier qu'Espartero regarde Marie-Christine comme auteur ou comme complice de l'insurrection.

Les patriotes de Barcelonne commencent la démolition de la citadelle et des forts. La milice nationale a remplacé partout la garnison dirigée sur différens points pour la répression de la révolte.

27. Ordonnance d'Espartero pour l'abolition immédiate des juntes, créées à Barcelonne et ailleurs à l'occasion de la révolte. Cette ordonnance, comme le décret du 26, est signée à Vittoria où le général s'est transporté avec son armée.

29. Décret d'Espartero pour l'organisation et l'administration des provinces Basques. Les dispositions de ce décret semblent appliquer aux trois provinces les lois générales du royaume et détruisent ainsi leurs anciens *fuéros* ou priviléges.

Découverte à Bruxelles d'un complot contre la sûreté de l'Etat. De Crehen, capitaine des blessés de septembre, et plusieurs autres individus sont arrêtés. On saisit en même temps deux petites pièces de canon que les conjurés avoient eu l'adresse de faire entrer clandestinement, des caisses contenant des boulets, des balles, des mèches à canon et une grande quantité de poudre.

30. On arrête encore à Bruxelles MM. Vandermeere, général en disponibilité, l'ex-général Vandersmissen, l'ex-colonel Parent, Charlier, ancien major de la garde civique, etc. L'Epouse du général Vandersmissen et son fils Édouard sont arrêtés également.

DISCOURS ROYAL A L'OUVERTURE DE NOS CHAMBRES.

Messieurs,

Malgré de folles et odieuses menées, nous pouvons nous féliciter des circonstances au milieu desquelles s'ouvre la session.

La bonne intelligence est rétablie entre les grandes puissances européennes; l'attitude de la Belgique, pendant l'épreuve difficile

Digitized by Google

qu'elle a subie, a témoigné de nouveau de ses sentiments d'ordre et de nationalité.

Mes rapports avec les cabinets étrangers ont conservé ce caractère de bienveillante confiance, qui assure, de plus en plus, la position de la Belgique.

Les travaux des commissions instituées à la suite du traité de paix ont reçu une nouvelle impulsion, et il est permis d'entrevoir le moment où toutes les questions laissées indécises trouveront simultanément leur solution complète et définitive.

La deuxième exposition de l'industrie nationale est venue attester de nouveaux progrès; en présence de ces grands succès de la production, le besoin d'étendre encore nos relations extérieures n'a pu que se faire sentir plus vivement.

Des négociations commerciales sont ouvertes avec différentes puissances. Les unes ont amené des résultats qui vous seront communiqués, les autres se poursuivent d'après les principes d'une politique nationale et d'une saine appréciation de nos intérêts matériels.

La récolte des céréales, un instant menacée, paroît suffisante, et, grâce à la divine Providence, j'ai l'espoir que des mesures exceptionnelles ne seront point nécessaires.

Les destinées morales et intellectuelles de la Belgique n'ont point cessé d'être l'objet de mon active sollicitude.

La création d'une Académie de médecine a comblé une lacune signalée depuis long-temps.

Le gouvernement a contribué à donner une organisation plus complète à l'une de nos plus anciennes académies de peinture et de sculpture.

Le concours universitaire, décrété en vertu de la loi sur l'enseignement supérieur, ne peut manquer de donner une nouvelle impulsion aux hautes études.

Le concours entre les établissements d'instruction moyenne a été maintenu et appliqué sur une base plus large.

Je me fais un devoir d'appeler de nouveau votre attention sur l'instruction moyenne et primaire, en réclamant la priorité pour cette dernière; c'est une question d'ordre social digne de notre intérêt le plus vif.

Indépendamment du rapport exigé chaque année par la loi sur l'enseignement supérieur, il vous sera présenté un état détaillé des deux autres degrés d'instruction; vous puiserez dans ce travail d'utiles renseignements pour vos débats.

L'expérience de cinq années a révélé plusieurs lacunes, signalé quelques défectuosités dans la loi communale: des propositions tendant à entourer de garanties nouvelles le système des finances municipales sont préparées et vous seront immédiatement présentées. Tout indique que, dans l'organisation communale même, une modification importante est devenue nécessaire.

Digitized by Google

La loi sur la compétence civile a rendu aux contestations d'une moindre importance l'accès de la justice plus facile et moins dispendieux, elle permettra aux cours d'appel d'accélérer la décision des causes qui leur sont réservées.

Les attributions des juges de paix se trouvant définitivement fixées, la circonscription nouvelle des cantons pourra être arrêtée; vous recevrez le complément des propositions dont vous êtes déjà saisis.

Dans l'ordre judiciaire aussi bien que dans l'administration, beaucoup de traitements ne sont plus en rapport avec l'importance des attributions ni avec les nécessités sociales; des projets de loi destinés à améliorer la position de la magistrature et de la cour des comptes, ne tarderont pas à vous être présentés.

Le régime des prisons continue à se perfectionner. Les réformes à introduire dans les établissements de bienfaisance publique et notamment dans les hospices des aliénés, ont, à leur tour, fixé l'attention de mon gouvernement.

Les travaux entrepris, soit par l'Etat soit par les provinces et les communes, se poursuivent avec une véritable émulation. Toutes les lignes du chemin de fer sont adjugées, et l'époque n'est pas éloignée où ce grand monument sera achevé.

Des mesures vous seront soumises pour appeler le concours du personnel de notre marine au développement de nos relations postales d'outre-mer et favoriser le mouvement de notre chemin de fer.

J'espère que nos ressources nous permettront de reporter nos efforts sur l'amélioration de nos voies de navigation et d'écoulement.

L'exécution de la loi sur les chemins vicinaux n'a pas rencontré d'obstacles; le subside que vous avez voté a exercé la plus heureuse influence.

Nous avons eu moins d'accidents à déplorer dans l'exploitation de nos richesses minérales. En même temps que mon gouvernement rétablissoit la discipline parmi les ouvriers, il assuroit leur avenir et celui de leurs familles, par l'institution de caisses de prévoyance dont la dernière vient d'être constituée et reconnue.

La ville que la Constitution a proclamée la capitale du Royaume, est depuis plusieurs années dans une situation dont il lui est impossible de sortir par elle-même. Elle s'est déterminée à des sacrifices qui doteront l'Etat d'établissements qui lui manquent. Une convention qui vient d'être conclue à cet effet sera soumise à votre approbation.

Vous aurez aussi une question d'équité nationale à examiner, en statuant sur les réparations des désastres de la guerre.

Quelques revenus publics, paralysés par les crises des dernières années, ont repris leur progression. Des prévisions que les circonstances autorisent et l'application des principes d'une sage économie permettent à mon gouvernement de vous présenter pour 1842, un

Digitized by Google

budget offrant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, sans qu'il ait été nécessaire de créer des charges nouvelles. Formons des vœux pour qu'aucun incident ne vienne détruire ces espérances que les antécédents et la situation actuelle justifient.

Les intérêts de l'industrie, du commerce, de la navigation et du trésor réclament impérieusement la révision de la loi sur les sucres. Cette révision vous sera proposée et vous rechercherez de quelle manière il sera possible de satisfaire à tous ces intérêts, sans créer une inégalité de condition entre les deux industries auxquelles la loi s'appliquera désormais.

Des propositions vous seront faites pour assurer à la pêche nationale toute la protection désirable, et pour garantir plus efficacement encore le négoce intérieur contre les abus du colportage.

L'une de nos industries les plus anciennes et les plus nationales, l'industrie linière, a été l'objet d'une enquête ordonnée par mon gouvernement; les travaux de la commission, terminés depuis peu de jours, vous seront communiqués.

L'armée continue à justifier ma confiance et celle du pays. Quelques modifications organiques dans le personnel et dans les grands rouages administratifs ont été opérées; d'autres sont en voie d'exécution; toutes tendent à perfectionner notre état militaire, à simplifier la marche de l'administration, à faciliter le contrôle et à augmenter le bien-être de l'armée. Vous apprendrez avec satisfaction que ces résultats ont été obtenus sans dépasser les crédits que vous avez votés. Il vous reste à pourvoir aux dépenses des deux derniers mois de l'année; le budget qui vous est présenté pour 1842 est conçu dans les mêmes limites, tout en renfermant des propositions favorables à une classe nombreuse d'officiers.

Il y a dix années, Messieurs, que j'ai présidé à l'installation de la première législature belge succédant à ce congrès constituant qui nous léguoit l'exemple de l'union. C'est avec orgueil que nous pouvons reporter nos regards sur cette période marquée, cependant, par tant de jours difficiles. C'est en votre présence que je me plais à féliciter la Belgique des progrès qu'elle a réalisés, en restant fidèle à elle-même, constante dans ses sentiments moraux et religieux. Vous m'aiderez par votre concours à maintenir le gouvernement du pays dans des voies de modération et d'impartialité. En répondant à mon attente, vous marquerez votre session par d'utiles et nombreux travaux, et la reconnoissance publique au milieu du calme et de la prospérité, sera notre récompense commune.

Digitized by Google

SUR LES FEUILLETONS DES JOURNAUX QUOTIDIENS.

Nous sommes d'avis qu'il faut accorder quelque chose au siècle. Trop de sévérité est rarement utile. Pour guérir les hommes, il faut compâtir à leur foiblesse et courir après eux. Dès qu'un usage est établi, qu'une tendance générale se manifeste, qu'un goût domine et l'emporte, c'est peine perdue que de le combattre par le blâme, par la colère, ou par le mépris. Il faut descendre jusqu'aux hommes séduits et égarés, il faut se mêler parmi eux, chercher à diriger leurs penchans au lieu d'y résister trop directement.

Que serviroit-il de reprocher à la génération actuelle de perdre son temps à la lecture des journaux, de négliger les ouvrages solides et utiles? Ne vaut-il pas mieux se conformer avec discrétion à ce goût, embrasser le métier de journaliste aussi et tâcher de faire sortir le bien de cette inclination frivole et plus ou moins dangereuse?

Nous appliquons encore cette observation aux feuilletons, à tous ces contes, ces fictions, ces romans, et en général à tous ces riens qui accompagnent maintenant les feuilles politiques et qui en semblent une partie nécessaire. Quoique ce soit un progrès dans la frivolité, une nouvelle concession faite à un goût vain et léger, à un goût dépravé, nous ne voulons point condamner l'usage en lui-même. La feuille politique est assez généralement regardée comme le passe-temps de la famille; qu'à côté des nouvelles, à côté de tant de faits insignifians, elle lui offre quelque petit conte amusant, quelque scène plaisante et comique, nous n'y voyons pas grand inconvénient. Ce délassement peut être aussi innocent qu'un autre. Puis il est permis aux gens graves, à ceux qui ne cherchent que l'utile, même dans les journaux, de passer ces bagatelles, et nous savons que plus d'un lecteur sensé prend ce parti.

Qu'il y ait donc des feuilletons, nous le voulons bien, qu'il y en ait même journellement. Qu'on ne mette pas trop de sévérité dans le choix, nous y consentons encore. S'ils n'ont pas toujours un but moral, s'ils sont souvent indifférens et qu'ils ne fassent qu'amuser, nous y souscrirons comme à l'usage en lui-même. Mais là est, ce semble, la borne du genre; ici le journaliste honnête homme doit s'arrêter. Si le feuilleton, au lieu d'être utile, devoit nuire; s'il devoit être un coupable attrait, une séduction, un poison, il faudroit le signaler comme une des plus détestables inventions de notre époque, comme un danger d'autant plus grand qu'il est journalier et qu'il se glisse dans toutes les familles.

Or, que voyons-nous? Nous parlons d'après notre propre expérience, et, quel que soit notre éloignement pour toute lecture qui nous fait perdre du temps, nous avouons que nous observons la marche du feuilleton avec quelque attention.

Digitized by Google

Ne disons rien des mauvais journaux. Le feuilleton est pour eux ce qu'est l'entreprise principale. C'est un auxiliaire utile, c'est un instrument d'un genre particulier, c'est un appât qui attire le lecteur, qui étend l'usage du journal, qui le rend aujourd'hui commun aux femmes et aux enfans. Le feuilleton, dans ces journaux, prend en petit toutes les couleurs du roman, c'est-à-dire, tous ses vices, tous ses excès, toutes ses horreurs. C'est le romantisme en miniature. Si nous disons que, dans un de ces feuilletons, nous avons vu jusqu'à l'adultère et l'assassinat approuvés, il sera inutile d'entrer dans d'autres détails. Une jeune femme se défait d'un mari incommode, en le faisant sauter en l'air par une préparation chimique; elle s'unit à son séducteur et coule en paix le reste de ses jours! Voilà le fond. C'est un drame à la Marie Capelle, moins la fin, moins la prison; c'est le crime récompensé par le bonheur domestique.

Mais nous le répétons, il ne s'agit pas ici de ce scandale, de ces abominables excès. Un autre jour peut-être nous pourrons nous en occuper; et alors nous signalerons, outre les feuilles politiques qui s'en rendent coupables, des publications qui nous semblent encore plus dangereuses, c'est-à-dire, ces musées, ces salons ou magasins littéraires qui ont l'art de réunir une masse de feuilletons et de romans en une livraison peu coûteuse, qui mettent les Victor Hugo, les Balzac, les Soulié, (1) à la portée des plus minces fortunes, et fournissent en un an, pour une somme de 10 ou 12 frs., la matière de 50 ou 60 volumes. On ne sauroit rien concevoir de plus séducteur ni de plus pernicieux que de semblables spéculations, et nous craignons bien que plus d'une honnête famille ne succombe à la tentation. La vigilance du père de famille ne s'étend pas toujours à ce genre de danger, ou il n'en soupçonne pas l'existence, et lui qui écarte soigneusement de sa jeune famille la société des gens suspects, il y laisse pénétrer sans opposition des séducteurs mille fois plus dangereux que ceux qu'il tient éloignés.

Mais aujourd'hui nous nous bornons aux feuilletons, et simplement à ceux que nous voyons paroître dans des journaux qui s'adressent à la partie la plus saine de la population et dont les rédacteurs ont les intentions les plus pures.

Ces feuilletons sont souvent historiques, c'est-à-dire, qu'ils en ont l'air; car ils le sont rarement en effet. Ce sont généralement les plus innocens. Les souvenirs de la grande armée et du *petit caporal* en fournissent à peu près la moitié. C'est une mine fort riche et que les feuilletonistes exploiteront long-temps encore sans l'épuiser, surtout si l'on continue d'y mêler la fiction. Nous avons peu de chose à dire là-dessus, parce que nous voulons, dans cette matière, nous abstenir de tout examen sévère. Nous n'aimons pas en général le mélange du vrai et du faux, de l'histoire et du

(1) Le sommaire d'une livraison du *Salon littéraire* nous indique jusqu'à des extraits des *Mémoires* de Mme Lafarge.

Digitized by Google

roman; mais nous nous sentons fort disposés à admettre quelque exception en faveur des journaux. Seulement nous souhaiterions que le lecteur fût averti de ce mélange, et que d'un autre côté le conteur se renfermât dans certaines bornes. Qu'on invente des scènes de bivouac, des reparties de *grognards*, tant qu'on voudra; mais se donner la même licence sur un théâtre plus élevé, mettre par exemple aux prises avec les ministres de Napoléon des cardinaux qui n'ont jamais existé, c'est ce que nous regardons comme un véritable abus, c'est évidemment tromper le lecteur; car nous savons que le lecteur y est trompé. Ici nous voudrions donc que le journaliste fût sur ses gardes et qu'il fît un choix, ou du moins qu'il avertît le lecteur de la supercherie.

Un deuxième genre de feuilletons, ce sont des scènes de la police correctionnelle ou du conseil de discipline de la garde nationale de Paris. Les mœurs populaires et les répugnances du bourgeois soldat ont souvent un côté risible. Aussi sont-ce ces feuilletons qui sont généralement les plus plaisans. C'est une idée singulière cependant de faire rire avec la justice et de mettre journellement les tribunaux en scène au théâtre comique. La morale n'y gagnera pas sans doute. Mais encore un coup, soyons indulgens et sachons distinguer. Les contentions judiciaires ont souvent pour objet les plus misérables bagatelles, quelquefois une simple méprise, un mot mal interprêté ou mal entendu. De là de petits tableaux qui égaient sans compromettre l'intérêt moral. Ne défendons pas au journaliste de s'en emparer et de les offrir à ses lecteurs. Permettons-lui ce qu'on permet à l'honnête homme dans une conversation joyeuse. Mais combien de scènes de police qui n'offrent pas ce caractère! Nous en voyons où l'autorité paternelle se retire vaincue, où le vice fait simplement rire, où la pudeur rougit, etc. Loin de nous et de nos familles ces exemples de scandale! Que le journaliste ne s'imagine pas qu'il lui soit permis de faire rire à ce prix-là, ni qu'on lui pardonne de la légèreté ou de l'inadvertance sur un point si délicat. Son devoir est de lire et d'examiner ces scènes de mœurs parisiennes avant de les reproduire, de retrancher ou de modifier convenablement tout ce qui est contraire aux nôtres.

Nous renfermons dans une troisième et dernière classe les feuilletons romantiques et ceux qui ont pour objet des faits divers. Ici nous voyons mettre en scène le moyen âge et les traditions fabuleuses, la superstition, la galanterie chevaleresque, le duel, le meurtre, le suicide, etc. La religion n'y paroît pas toujours sous un dehors favorable, et l'on y chercheroit vainement un but moral quelconque.

Si on y peint les mœurs actuelles, c'est sous cette même enveloppe de romantisme, de grossière exagération et de merveilleux ridicule. Le fait principal sort comme des ténèbres et surprend par son dénoûment. Émouvoir, étonner, c'est tout ce qu'on y cherche, et l'on ne s'enquiert nullement si l'émotion est agréable ou pénible.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'on nous peint une jeune personne avec des qualités estimables. Elle a les plus nobles sentimens, elle fait le plus généreux sacrificice de son bonheur et de tout son avenir. Dans un âge avancé, elle est réduite à remplir les plus viles fonctions, à subir les plus révoltans affronts, pour avoir un morceau de pain. Ce morceau de pain lui manque. Isolée dans un galetas, abandonnée de tout le monde, mourant de faim et de froid, elle se jète par la fenêtre et vient tomber inanimée, comme un paquet de linge sale, aux pieds de celui qui vouloit la rendre heureuse autrefois!

Un seul exemple de ce genre suffira. On voit comme cela choque la nature, le goût, la raison et la morale.

Le merveilleux qu'on attache à ce genre mériteroit d'être signalé d'une manière toute particulière. C'est une espèce de sorcellerie, de mythologie, où l'effet se montre sans que l'agent soit indiqué. Nous rapportons à ce genre le *Fiancé des eaux*, le *Violon maudit* et autres sottises de cette nature.

Présentons maintenant une réflexion générale qui puisse servir de conclusion.

Le feuilleton a pour effet, comme nous l'avons fait observer plus haut, de rendre le journal, nous ne disons pas plus populaire, mais plus domestique, plus familier. A cause du feuilleton, le journal est guetté de préférence par les femmes et les enfans; on s'en empare, on se l'arrache. Fort bien. Mais que dit de cela le père de famille? Le père de famille, s'il est sage et prudent, observant qu'aujourd'hui le roman, le mauvais exemple, le scandale peuvent s'introduire chez lui à l'abri d'un écrit auquel il s'abonne dans un tout autre but, interpose son autorité et défend à sa jeune famille de toucher au journal avant qu'il y ait jeté les yeux lui-même. Et nous pouvons assurer que dès aujourd'hui ces précautions se prennent avec des feuilles d'ailleurs fort estimables, sauf à user plus tard d'un remède plus efficace. Quant à nous personnellement, nous déclarons tout haut que c'est une censure que nous exerçons depuis assez long-temps.

Voilà nos réflexions sur le feuilleton, tel qu'il est aujourd'hui. Mais quand nous songeons à ce qu'il étoit autrefois, à ce qu'il pourroit et à ce qu'il devroit être, nous ne saurions que nous affliger. Le passé auquel nous renvoyons les journaux n'est pas loin; le souvenir des Geoffroy, des Dussault, des Hofman, des Féletz, est encore récent. Et pourquoi le feuilleton ne seroit-il plus le recueil de l'article littéraire, de l'analyse des ouvrages nouveaux, des découvertes scientifiques, des inventions et de tout ce qui n'appartient pas proprement aux faits politiques? N'est-ce pas une chose triste que l'utile critique, le rappel au bon goût et à l'éternelle règle du beau, aient fait place au roman et à une masse informe d'absurdes niaiseries? Tous nos journaux politiques ont aussi la prétention d'être journaux littéraires; mais la plupart oublient cette seconde partie de leur titre. Nous croyons cependant qu'ils

Digitized by Google

travailleroient dans leur intérêt et dans celui du public, si, au lieu de tant de petites amplifications sur la politique, sur les événements du jour, sur les personnes, amplifications qu'on ne lit guère, ils nous offroient fréquemment quelques bonnes réflexions sur les publications nouvelles et même sur les réimpressions d'auteurs déjà connus. Et telle seroit la matière ordinaire du feuilleton. Le corps du journal contiendroit les faits, les nouvelles politiques, les discussions parlementaires, les transactions commerciales; le feuilleton seroit le dépôt de tout ce qui concerne les lettres et les sciences, des relations de voyages, des anecdotes, des contes s'il y en avoit de bons.

C'est le plan que nous adopterions, si nous avions un journal politique à faire. Le feuilleton seroit du moins consacré à la littérature légère, au roman, à tous ces misérables drames qui passent maintenant inaperçus, dont les honnêtes gens ne connoissent que les titres et qui cependant corrompent tant de cœurs et d'esprits. Nous jugerions dans le feuilleton cent choses importantes que le tourbillon politique emporte maintenant sans les montrer, nous y jugerions le feuilleton lui-même et nous y ferions parfois ce que nous faisons dans l'article que voici.

QUESTIONS

POUR LE CONCOURS GÉNÉRAL UNIVERSITAIRE DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1841-1842, EN BELGIQUE.

Un arrêté royal du 13 octobre dernier rétablit le concours général entre les étudiants belges, sur les matières d'enseignement attribuées aux universités. On exige des concurrents qu'ils aient le grade de candidat; mais on les admet, en quelque lieu qu'ils aient fait leurs études.

Le *Moniteur* vient de publier le programme des questions mises au concours pour l'année commencée, et nous croyons bien faire de la présenter à nos lecteurs.

« Le ministre de l'intérieur,

» Vu les articles 15 et 24 de l'arrêté royal du 13 octobre 1841;

» Vu le procès-verbal du tirage au sort des questions à désigner pour être traitées à domicile par les élèves qui prendront part au concours universitaire de l'année académique 1841-1842;

» Déclare que les questions suivantes sont proposées pour le concours universitaire de l'année académique 1841-1842, savoir:

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re SECTION. — *Sciences philosophiques et historiques.*

» QUESTION. — Exposer les principaux systèmes philosophiques

Digitized by Google

sur l'origine des idées, et montrer comment à chacun de ces systèmes se rattache nécessairement un ensemble complet de doctrines morales, politiques et religieuses.

2e SECTION. — *Philologie.*

» QUESTION. — Faire connoître la théorie de l'art dramatique, telle qu'elle a été conçue par les tragiques grecs.

» Exposer les modifications qu'y ont apportées les différentes écoles tragiques de l'Europe moderne jusqu'à la fin du 18e siècle.

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re SECTION. — *Sciences physiques et mathématiques.*

» QUESTION. La vapeur est employée comme force motrice dans les machines, à divers degrés de force élastiques, et tantôt avec, tantôt sans détente. On demande une discussion des avantages et des inconvénients que la vapeur présente dans ces divers états et l'indication des cas dans lesquels chacun de ces états mérite la préférence.

2e SECTION. — *Sciences naturelles.*

» QUESTION. — D'après l'état actuel des connoissances anatomiques et physiologiques, peut-on établir que les végétaux possèdent les éléments d'un système nerveux ?

FACULTÉ DE DROIT.

1re SECTION. — *Droit Romain.*

» QUESTION. — Existe-t-il un principe général ou des principes généraux pour déterminer lequel du créancier ou du débiteur doit supporter le risque et péril des choses qui sont l'objet des obligations ?

» Dans l'affirmative, qu'on démontre l'application que les jurisconsultes romains ont faite de ces principes, tant aux contrats qu'aux quasi-contrats ; tant aux contrats unilateraux qu'aux contrats synallagmatiques ; tant aux contrats nommés, qu'aux contrats innommés.

2e SECTION. — *Droit moderne.*

» QUESTION. — Faire connoître quelle a été l'influence de la constitution anglaise sur le droit public de l'Europe.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re SECTION. — *Matières générales.*

» QUESTION. — Donner l'explication des mouvements dit *réfléchis* et montrer par des expériences quelle part la moëlle épinière prend à ces mouvements. — Décrire les mouvements principaux de réflexion.

2e SECTION. — *Matières spéciales.*

» QUESTION. — Décrire les préparations mercurielles usitées en médecine.

Digitized by Google

» Cette description comprendra : 1° Leur mode de préparation ; 2° leurs caractères physiques et chimiques ; 3° leur mode d'action générale sur l'économie ; 4° leurs doses et modes d'administration.»

NOTHOMB.

MÉMOIRE SUR LA VIE ET LES ÉCRITS DE J. L. VIVÈS,

PAR A. J. NAMÈCHE,

Licencié en théologie, professeur de rhétorique au collége de la Haute-Colline à l'Université catholique de Louvain.

In-4° de 128 pages.

Extrait du tome XV des mémoires couronnés de l'Académie royale de Bruxelles.

Ce mémoire se compose d'une introduction où l'auteur présente un tableau de la littérature à l'époque de Vivès, et de deux parties dont la première contient une notice sur Vivès, et la seconde l'analyse de ses ouvrages. Le mémoire se termine par quelques réflexions sur son caractère. L'introduction est courte mais suffisante. Il eût été difficile de développer davantage une matière qui n'étoit qu'accessoire dans le travail.

Pour faire connoître les deux autres parties, nous les analyserons brièvement. Quoique Vivès ne fût pas né en Belgique, il appartenoit à notre pays par ses études et par son domicile. Ce grand écrivain, ainsi que M. l'abbé Namèche le fait très-bien observer, est d'ailleurs trop peu connu. Nous avouons, pour notre compte, que nous n'avions pas d'idée de son mérite, que nous avons été charmés de faire connoissance avec lui ; et maintenant nous croyons qu'il est de notre devoir de le venger de l'oubli, en profitant du travail de M. Namèche, et de lui consacrer quelques pages dans un recueil spécialement destiné à l'histoire.

Jean-Louis Vivès naquit le 6 mars 1492 à Valence en Espagne, d'une famille distinguée. Elevé avec beaucoup de soin par ses parents, il apprit le latin de Jérôme Amiguetus à l'université nouvellement érigée de sa ville natale. Il alla compléter ses études à Paris, dont la vieille université jouissoit d'une grande réputation. Il y eut pour maîtres de philosophie le gantois Jean Dullard, et Gaspar Lax, espagnol, attachés tous deux à l'ancienne méthode. Dégoûté probablement de ces arguties, il quitta Paris en 1512, s'arrêta quelque temps à Bruges, ville alors habitée par beaucoup de riches espagnols, et vint enfin s'établir à Louvain, où il prit le goût des bonnes études. Il y fit d'immenses progrès sous la direction d'Erasme, pour qui il conserva toujours beaucoup d'attachement et de reconnois-

Digitized by Google

sance (1). Erasme lui fit bientôt perdre les préjugés de ses premières études, et en 1519 Vivès publia à Louvain son invective *In Pseudodialecticos*, où il s'élève avec toute l'énergie du bon sens indigné contre la sophistiquerie qui régnoit encore dans les écoles de Paris.

Dès l'année 1518, nous le trouvons chargé de la direction des études du jeune Guillaume de Croy, cardinal et archevêque désigné de Tolède. Ce fut à sa demande que Vivès mit par écrit ses méditations sur les 7 psaumes pénitentiaux. Il donna aussi des leçons à Jérôme Ruffault, depuis abbé de S. Pierre à Gand, et à Antoine de Berges. Il donna également des leçons, mais dans un âge plus avancé, à une dame espagnole d'une naissance illustre, Mencia de Mendoza, marquise de Zénète et princesse de Calabre.

En 1519, il alla revoir ses amis à Paris; et malgré sa diatribe toute récente contre les faux dialecticiens, il y fut parfaitement accueilli par ceux-là même qu'il avoit particulièrement voulu désigner. Il paroît que déjà l'enseignement philosophique y avoit subi quelque modification. C'est dans cette occasion que Vivès fit la connoissance du célèbre Budée. La même année il composa son *Pompeius fugiens*. Il paroît qu'alors déjà il enseignoit publiquement à Louvain. Il donnoit des leçons aux Halles et dans une maison particulière, située rue de Diest et appartenant aujourd'hui à M. de Ryckman de Spoelberg. Ses cours eurent pour objet les *Lois* de Cicéron, le *Traité de la Vieillesse*, le 4e livre *Rhetoricorum ad Herennium*, les *Convivia* de Philelphe, et, d'après Paquot, l'*Histoire naturelle* de Pline et les *Géorgiques* de Virgile.

Au commencement de 1521, il commença son travail sur la *Cité de Dieu* de S. Augustin, l'une des plus connues de ses productions. Il entreprit cet ouvrage à la demande d'Erasme, son maître et son ami; mais ce travail long et difficile le fatigua tellement qu'arrivé à la préface, il n'éprouvoit plus, comme il nous l'apprend lui-même, que dégoût et aversion pour les livres et l'étude. Il dédia son œuvre à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui protégeoit alors généreusement les lettres. Arrivé dans ce royaume en 1523, il y fut parfaitement accueilli par Henri et par la reine Catherine, sa femme, qui lui confièrent l'instruction de leur fille Marie, pour qui il avoit déjà composé un plan d'études. Il prit le bonnet de docteur en droit à l'université d'Oxford, et donna des leçons publiques à cette même université, leçons qui furent, dit-on, plus d'une fois honorées de la présence du monarque et de sa cour. Le

(1) Nous rencontrons une petite difficulté chronologique dans le travail de M. Namèche. Il fixe le départ de Vivès de Paris pour la Belgique en 1512. Un peu plus loin, examinant à quelle époque Vivès arriva à Louvain, il fait observer que, d'après le témoignage de Vivès lui-même, celui-ci étoit encore à Paris en 1514, et y suivoit les leçons de Gaspar Lax.

Digitized by Google

fatal divorce de Henri fut le terme de cette faveur. Vivès ayant osé prendre le parti de la reine sa bienfaitrice, encourut la disgrâce du roi; et par un malheur singulier, il perdit aussi les bonnes grâces de la princesse. Celle-ci avoit exprimé le désir que Vivès la défendît devant les juges chargés de prononcer sur la légitimité de son mariage. Vivès lui conseillant de renoncer à ce moyen, qu'il regardoit comme une vaine formalité, elle le soupçonna de mauvaise volonté et lui retira la pension qu'elle lui payoit. Retenu 6 semaines en prison par Henri, il revint en Belgique dans un dénûment complet, de manière qu'il attribue à la Providence d'avoir pu subsister pendant les trois années suivantes, c'est-à-dire, depuis 1528 jusqu'à 1531.

Pendant son séjour en Angleterre, il revenoit quelquefois à Bruges. En 1524, il y épousa Marguerite Valdaura, sa parente, fille d'un négociant espagnol qui y étoit établi.

En 1536, nous retrouvons Vivès à Paris. Nous apprenons par une lettre qu'il écrivit à son ami Jean Sterckx ou Fortis, qu'il avoit été invité à y donner des leçons publiques. Il y publia la même année une nouvelle édition du *Poeticon Astronomicon* attribué à Hygin, qu'il avoit pris pour objet de ses leçons.

L'année suivante, il se trouvoit à Bréda chez la princesse Mencia de Mendoza, femme de Henri de Nassau, seigneur de cette ville. Ce fut là qu'il composa son commentaire sur les Bucoliques de Virgile.

Vivès avoit toujours été d'une santé délicate. Le travail d'esprit hâta de dissoudre un corps naturellement débile. Attaqué à la fois par la goutte, la pierre et la fièvre, il mourut à Bruges le 6 mai 1540, à l'âge de 48 ans et 2 mois. Sa veuve, alors âgée d'environ 36, mourut 12 ans après. La famille Valdaura leur fit ériger dans l'église de S. Donatien à Bruges, qu'ils avoient choisie pour sépulture, l'épitaphe suivante;

D. O. M.

Joanni Ludovico Vivi, Valentino, omnibus virtutum ornamentis, omnique disciplinarum genere
ut amplissimis
ipsius litterarum monumentis testatum est, clarissimo; et Margaretæ Valdauræ, raræ pudicitiæ, omnibusque animi
dotibus marito simillimæ, utrisque ut animo et corpore semper conjunctissimis, ita hic simul terræ traditis
Nicolaus
et Maria Valdaura sorori et ejus marito B. M. mæstiss. posuerunt:
Vixit Joannes an. XLVIII. mens. II. mortuus Brugis pridie Nonas Maii
anno M. D. XL. Margareta vixit an. XLVII. mens. IX. obiit pridie Idus Octobr. anno M. D. LII.

Digitized by Google

M. Namèche partage les ouvrages de Vivès en cinq classes. Il s'est servi, pour les faire connoître, de l'édition de Bâle 1555, 2 vol. in-folio.

I. Oeuvres philosophiques.

I. *De initiis, sectis, et laudibus Philosophiæ.* (Op. T II. p. 2-14). Cet ouvrage fut composé en 1518 et parut à Louvain. L'auteur y considère la philosophie comme la science des choses divines et humaines. Il expose brièvement, mais d'une manière substantielle, l'origine et les progrès des connoissances chez les différents peuples. Il termine par l'éloge de la philosophie et par une exhortation chaleureuse à la cultiver. Brucker fait l'éloge de cet ouvrage et place Vivès à la tête des savants qui se sont appliqués, depuis le rétablissement des études, à l'étude de l'histoire de la philosophie.

II. *Liber in Pseudo-dialecticos* (T. I. p. 273-286). Cet ouvrage est en forme de lettre; l'auteur s'y adresse à son ami Jean Fortis. Il témoigne d'abord son étonnement de ce que, dans un moment où des améliorations s'introduisent partout dans l'enseignement, l'université de Paris seule s'obstine à conserver la méthode barbare qui déshonore son enseignement. Après avoir déploré le temps qu'il a perdu dans ces misérables disputes, il en montre toute l'extravagance. Il s'élève en même temps contre le langage inintelligible et ridicule qu'on y emploie, contre cet idiome barbare qui fait de la langue de Cicéron un jargon affreux que l'Orateur, s'il revenoit au monde, ne comprendroit point.

III. *De Anima et Vita libri tres* (T. II. p. 497-593). Cet ouvrage, terminé à Bruges en 1538, fut imprimé à Bâle in-8°. C'est un traité complet d'anthropologie. Dans le premier livre, Vivès traite de la vie en général; dans le deuxième, de l'intelligence, de la mémoire, de la volonté, et des facultés dérivées et accessoires; dans le troisième, des sentimens et des affections. L'auteur suit généralement la marche d'Aristote et il professe aussi la plupart de ses opinions. Il s'en écarte quand il le juge à propos, et son imitation n'a rien de servile. A propos des *sens*, il dit qu'ils ne peuvent se tromper, mais qu'ils peuvent tromper. Il définit l'âme *un principe agissant habitant un corps apte à la vie.* Il admet une triple âme, comme Aristote, la *végétative*, la *sensitive*, la *pensante.* Le siége de l'âme est, selon lui, dans tout le corps, comme la forme est dans la masse matérielle tout entière.

II. oeuvres didactiques et pédagogiques.

I. *De ratione studii puerilis ad Catharinam reginam Angliæ* (T. I. p. 1-7.) Ce petit ouvrage fut imprimé sous toutes les formes. C'est un plan d'études grammaticales. Il n'y est guère question que des langues latine et grecque. Les préceptes y sont exposés avec autant de précision que d'élégance, et on y voit plusieurs observations importantes.

Digitized by Google

II. *Epistola II. De ratione studii puerilis ad Carolum Montjoium Guilielmi filium* (T. I. p. 7-18). Outre les préceptes grammaticaux, on trouve dans ce traité de très-bons conseils sur les rapports du maître avec l'élève. Vivès y recommande beaucoup l'étude des classiques et les juge généralement bien, en se trompant seulement sur le mérite de Lucain qu'il semble préférer aux autres poètes. Il finit par engager le jeune Montjoie à étudier la langue grecque, parce qu'elle est, dit-il, la clef de toutes les sciences.

III. *De causis corruptarum artium libri VII* (T. I. p. 321-435). Cet ouvrage, qui a immortalisé Vivès, parut avec les deux suivans qui en forment la deuxième et la troisième partie, à Bruges en 1531 en 1 vol. in-12 de 612 pages, petit caractère. Ils furent réimprimés la même année à Anvers, l'année suivante à Cologne, etc. Dans le premier livre, Vivès s'occupe des causes générales de la décadence de ce qu'il appèle les arts, c'est-à-dire, de la grammaire, de la logique, de la rhétorique, etc. Après avoir exposé les premiers progrès des arts chez les peuples de l'antiquité, il nous montre les causes de leur dégénération aussi anciennes que les arts mêmes. Ces causes, il les voit dans l'ignorance, dans la perversité de l'homme qui abuse de tout, dans la jactance des savants, etc.

Dans le 2e livre, il entre dans les détails et il annonce qu'il traitera d'abord des arts qui ont pour objet immédiat le langage. Il commence donc par la grammaire. Après en avoir raconté l'origine et en avoir fixé les limites, il passe aux causes de sa décadence, et il en voit une très-puissante dans le mépris qui s'attache communément à la profession de grammairien. Il montre par des exemples que ce titre n'avoit rien que d'honorable aux yeux des anciens et que cet art exige de vastes connoissances, c'est-à-dire, non seulement la science des lettres et des mots, mais tout ce qui se rapporte au langage, les antiquités, l'histoire, la fable, etc.

Dans le 3e livre, il est question de la dialectique. Vivès commence par regetter qu'un art si précieux, l'instrument nécessaire des autres études, en soit venu à un tel degré de dépravation. Il en est de la dialectique, dit-il, comme des manuscrits, qui ne sont jamais plus altérés que quand ils ont passé par les mains de beaucoup d'ignorans. Il s'attache principalement à Aristote et montre en détail ce qu'une philosophie saine trouve à reprendre dans ses ouvrages. Il fait observer que ces traités, déjà peu sûrs par eux-mêmes, se dénaturèrent beaucoup en passant par le latin et surtout en subissant les mille interprétations de tant d'esprits subtils. Il finit par un tableau énergique de l'audace de ces hableurs, qui, forts d'un langage inintelligible à tout autre qu'à eux, se vantant de montrer que le blanc est noir et de changer la nature des êtres.

La rhétorique fait l'objet du 4e livre. Vivès commence par nous donner une haute idée de cet art, en nous faisant observer que la société repose sur les deux grandes bases de la justice et de la parole. C'est surtout dans les états libres que la parole acquiert de la

Digitized by Google

valeur, et c'est là aussi qu'est née l'éloquence. Après nous avoir fait assister à sa naissance et à ses progrès dans la Grèce, il nous met sous les yeux un premier abus, la confusion de la rhétorique avec d'autres arts. Il s'attaque ensuite à ceux qui ont rassemblé sous le titre de *lieux communs*, une foule de formules, procédé qu'il regarde comme le meilleur moyen d'ôter à l'éloquence toute sa vigueur. Il passe enfin au tableau de la décadence de l'art chez les Romains, et nous le montre expirant sous les coups des barbares. Il fait ensuite le portrait des prédicateurs de son temps, et ce portrait n'est pas flatté. Le dernier abus qu'il signale est l'excès où l'on tomboit de son temps, en poussant l'admiration pour les anciens au point de ne vouloir penser que d'après eux.

Le cinquième livre est consacré à l'examen de la physique, de la médecine et des mathématiques. L'auteur nous montre l'homme, après sa chûte, remontant lentement et à la sueur de son front vers la lumière. Deux abus contraires ont enchaîné ses progrès, d'un côté sa crédulité, de l'autre la manie de douter. Un troisième abus, c'est une indiscrète propension à conclure du particulier au général et là-dessus Aristote devient de nouveau l'objet de sa critique. Le partage des philosophes en sectes ennemies à nui beaucoup aussi au progrès. Pour les modernes, ils se sont bornés à suivre servilement Aristote, sans tenir compte des opinions des autres philosophes. Il fait voir combien il est ridicule de répondre à toutes les difficultés par *Aristote l'a dit.* Il passe ensuite à la médecine; il montre en peu de mots combien d'abus ont résulté du vice des méthodes, de l'ignorance des travaux des anciens, de l'amour du gain et du charlatanisme. Quant aux mathématiques, après en avoir montré l'importance, il ajoute que les ouvrages de l'antiquité qui nous sont parvenus, sont beaucoup moins altérés que les autres, par cela même qu'ils ont été les plus négligés de tous.

Au 6me livre, Vivès s'occupe de la philosophie morale. Après avoir fait l'éloge de la philosophie de Socrate, qui avoit cherché à se connoître lui-même, il s'élève de nouveau contre ceux qui, au lieu de suivre cette voie ou du moins celle de Platon, se sont mis à la suite d'Aristote, qui cherche le souverain bien sur la terre et qui prétend que l'homme le trouve en lui-même. Grâce à sa fausse direction, l'éthique n'est plus qu'un sujet d'altercations, et loin d'y apprendre la vertu, c'est en disputant sur elle que les jeunes gens se pervertissent chaque jour davantage.

Le droit civil est l'objet du 7e livre. L'auteur remonte à l'origine des lois. Le premier abus provient des lois injustes; le second de ce que ceux qui sont chargés d'appliquer les lois, sont les premiers à s'y soustraire. Deux autres causes de décadence, c'est l'obscurité des lois et leur excessive multitude. Enfin il montre le triste état où est encore la science du droit. « Tout se borne, dit-il, à la connoissance matérielle des lois et à de vaines subtilités; tous les

Digitized by Google

moyens d'interprétation sont négligés, langues, science de l'antiquité, étude du droit naturel, principes du droit écrit; tout cela est ignoré, ou employé sans le moindre discernement. »

IV. *De tradendis disciplinis seu de institutione christiana libri V.* (T. I. p. 436-527). Après avoir exposé les causes de la décadence, Vivès recherche les moyens de remédier au mal par un enseignement sain. Il revient sur l'origine des arts, il en montre le but, ensuite il en fait une classification. Après cela, entrant en matière, il s'occupe d'abord de l'enseignement, de l'emplacement des écoles, du choix des méthodes, des qualités du maître, de la manière de connoître et de diriger les enfants, de la nécessité d'étudier les bons modèles. Puis il traite de l'enseignement des langues. Il commence par le premier bégaiement de l'enfant, montre l'importance du latin et du grec, trace la méthode d'enseigner la grammaire, d'expliquer, de composer, et il finit par proposer un choix d'auteurs. De là il passe à la logique, il prescrit les règles à suivre et les défauts à éviter. Il recommande beaucoup la méthode socratique, il indique les auteurs qui peuvent servir de guides. Arrivé à la métaphysique générale, il la définit, en indique la source et détermine le caractère d'esprit qu'il faut apporter à cette étude. Il s'occupe ensuite de la dialectique proprement dite qu'il distingue de la logique, et passe à la rhétorique. Il recommande l'étude des ouvrages d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien et des principaux rhéteurs, la lecture assidue des modèles et enfin des exercices gradués. Les mathématiques l'occupent ensuite; il veut qu'on s'y applique, mais sans excès. Voilà de quoi occuper un jeune homme jusque vers l'âge de 25 ans. Il est temps alors qu'il entre dans le domaine de la vie pratique. Il place à cette époque des études la métaphysique spéciale. C'est aussi le moment, dit-il, où les élèves se séparent en deux grandes classes: les uns se consacrent à la culture des âmes, les autres à la science qui a pour objet la conservation du corps. Il parle fort raisonnablement de la manière d'enseigner la médecine, des qualités et de l'occupation de celui qui la pratique. Passant à l'hygiène morale, il dit que cette connoissance importante repose sur deux bases, le jugement et l'expérience. Le jugement ne s'acquiert point, mais il se perfectionne surtout par la lecture des auteurs les plus judicieux, et ici il nomme Platon, Aristote, Démosthène, Cicéron, Quintilien, Plutarque, Origène, S. Jean Chrysostôme, S. Ambroise et Lactance. Quant à l'expérience, l'histoire nous fournit de précieuses ressources pour suppléer à ce qui nous manque personnellement. Après avoir montré toute l'importance de cette branche des connoissances humaines, il indique les principaux objets qui doivent y attirer notre attention. Après l'histoire, il s'occupe de la philosophie morale, il veut qu'on en puise les principes dans le dépôt des vérités révélées et quon y ajoute la lecture d'Aristote, de Platon, de Cicéron et de Sénèque. Il cite aussi S. Thomas d'Aquin, Boëce et Pétrarque. Il

Digitized by Google

passe ensuite aux connoissances économiques et politiques, donne les indications nécessaires à celui qui veut les acquérir, et arrive enfin à la science du jurisconsulte. Après avoir exposé les qualités qui constituent les bonnes lois, il propose ses vues sur la manière de les faire.

V. *A. De primu Philosophid, sive intimo naturæ opificio libri III* (T. I. p. 528-582). — *B. De explanatione cujusque essentiæ liber* (p. 582-592). — *C. De censura veri libri II.* (p. 592-613). — *D. De instrumento probilitatis liber* (p. 614-632). — *E. De disputatione liber* (p. 633-639). Sous ces différents titres, Vivès nous donne autant de traités qu'il regarde comme la 3e partie du grand ouvrage. Le premier renferme les éléments d'une espèce de métaphysique générale. Le deuxième est un travail sur le principe de la définition. Sous le titre de *Censura veri*, il nous donne un traité de logique. Les deux suivants traitent, le premier des sources et de la valeur des arguments, le second de la manière de s'en servir.

Voici comme M. Namèche juge ce grand ouvrage dans son ensemble: « Nous croyons pouvoir affirmer qu'aucun autre ouvrage ne l'emporte sur celui-ci pour l'étendue et la justesse des vues, pour la complète intelligence du sujet, pour l'élévation des idées, pour la noblesse et le désintéressement du but, la sagacité dans le choix des moyens propres à l'atteindre: l'admiration redouble, si l'on songe à ce qu'étoit encore la science et les méthodes scientifiques au moment où Vivès écrivoit. Pour notre part, il nous est arrivé plusieurs fois en le lisant, d'oublier les trois siècles qui le séparent de notre époque, et de croire avoir sous les yeux un ouvrage écrit pour nos contemporains, tant les conseils, la manière, le langage si plein de persuasion et de naturel, nous sembloient avoir d'actualité. Aussi tous les écrivains qui s'en sont occupés n'ont qu'une voix sur le mérite de ce monument littéraire, où Vivès a surpassé tous ses contemporains, dit Dugald-Stewart, par la justesse de ses aperçus sur les progrès futurs des sciences. »

VI. *A De ratione dicendi libri tres* (T. I. p. 34-154). — *B. De consultatione liber* (T. I. p. 154-173). Le premier de ces deux ouvrages paroît avoir servi de texte aux leçons données par l'auteur à Lauvain. Dans le premier livre, il s'occupe de l'origine de l'éloquence, de la définition de la matière et de la fin de l'art de parler, du mécanisme de l'éloquence, des figures de pensées. Dans le deuxième, il considère le style oratoire dans son ensemble et il s'occupe spécialement du moyen de toucher. Dans le troisième, il détermine le style qui convient aux divers genres de composition, aux descriptions, aux narrations, à l'histoire, à la poésie, aux abrégés, aux scolies et aux commentaires, aux paraphrases et aux traductions. — Le livre *De consultatione* est un traité de ce qu'on appèle dans les écoles *genre délibératif*. M. Namèche le croit inférieur aux précedents pour la méthode et pour le jugement.

Digitized by Google

VII. *De conscribendis épistolis ad Idiaqueum a secretis Caroli V.* (T. I. p. 59-85). M. Namèche croit ce traité plus élémentaire et plus complet que celui d'Erasme sur la même matière.

VIII. *Exercitatio linguæ latinæ* (T. I. p. 13-59). Ouvrage long-temps employé et traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il renferme 25 dialogues, la plupart entre les étudians. Ils roulent en général sur la vie scolastique ou sur des matières d'éducation.

III. OUVRAGES LITTÉRAIRES ET PHILOLOGIQUES.

I. *A. Pompeius fugiens* (T. I. p. 361-269). — *B. Fabula de homine* (T. I. p. 269-272). — *C. In leges Ciceronis prælectio* (T. I. p. 286-292). — *D. In Georgica P. Virgilii Maronis Prælectio* (T. I. p. 680-685). Le *Pompeius fugiens* est une espèce de déclamation que l'auteur met dans la bouche du général, errant et fuyant après la perte de la bataille de Pharsale. Le 2e ouvrage est une allégorie assez ingénieuse, dont la mythologie a fait les frais. Le 3e est une introduction, en forme de discours académique, à l'explication des *Lois* de Cicéron. Dans le dernier, l'auteur s'étend sur le mérite de Virgile et sur les connoissances nécessaires pour bien expliquer les *Georgiques*.

II. *A. Ad Catonem Majorem, sive de Senectute Ciceronis prælectio.* (T. II. p. 14-20) — *B. Somnium, quæ est præfatio ad Somnium Scipionis ciceronianum* (T. II. p. 20-36). — *C. in Somnium Scipionis, ex sexto de Republ. Ciceronis Vigilia* (T. II. p. 36-70). Le travail sur le *Cato-Major* est dédié à l'abbé de S. Jacques de Liége. Vivès suppose que l'âme du vieux Caton lui apparoît en songe, et se peint à ses yeux sous des traits aussi majestueux qu'aimables; c'est tout ensemble l'éloge et l'école de la vieillesse. — Le 2e opuscule est une allégorie fort intéressante. Il est transporté dans la demeure du sommeil, il la décrit et rapporte les entretiens qu'il y eut avec Scipion, Cicéron et d'autres illustres personnages. Cette production est dédiée à Erard de la Marck, évêque de Liége, récemment promu à l'archevêché de Valence, ville natale de Vivès. — Dans le troisième, après s'être plaint de la malignité des grammairiens de son temps et avoir fait un magnifique éloge de l'ouvrage de Cicéron, il commente son auteur, et à l'occasion il propose ses propres vues sur les matières traitées dans le texte.

III. *A. Prælectio in convivia Francisci Philelphi* (T, I. p. 298). — *A. In quartum Rhetoricorum ad Herennium Prælectio* (T. I. p. 295-95). — *In suum sapientem Prælectio*, et immédiatement après: *Urbanus pariter ac gravis dialogus qui Sapiens inscribitur* (*ib.* 296-350). — *D. Ædes legum* (*ib.* 301-306). — *E. Isocratis areopagitica oratio et Nicocles, sive Auxiliaris, J. L. Vive interprete* (*ib.* 306-321). Les deux premiers opuscules sont des discours d'ouverture. Le troisième est un dialogue sur

Digitized by Google

l'ignorance des philosophes; le quatrième une fiction, à la manière de Platon, où l'auteur montre l'utilité de la jurisprudence, et les maux que cause la chicane; le cinquième nous offre la traduction de deux discours d'Isocrate.

IV. *Declamationes septem* (T. I. p. 199-260). Vivès regardoit ce genre d'écrit comme utile pour s'exercer à traiter toutes sortes de sujets. Les 5 premières ont pour objet les actions du fameux Sylla; la 6e est le *Paries palmatus* attribué à Quintilien; dans la 7°, Vivès plaide la cause de la belle-mère accusée dans la précédente du meurtre de son mari.

V. *In P. Virgilii Maronis Bucolica interpretatio* (T. I. p. 640-679.) Vivès s'attache surtout à montrer le sens réel que, selon lui, Virgile avoit en vue et qu'il ne laisse apercevoir que sous le voile de l'allégorie.

VI. *In Suetonium quædam* (T. I. p. 686-87). C'est un supplément à la vie de Jules César, qui ne paroît pas entière dans Suétone.

IV. OEUVRES ASCÉTIQUES ET THÉOLOGIQUES.

I. *Divi Aurelii Augustini libri XXII Civitatis Dei commentariis illustrati.* Ce travail n'a pas été inséré dans les œuvres de Vivès, édition de Bâle; Il a toujours été publié à part. Il y déploie son érudition avec sobriété, avec clarté et avec jugement.

II. Γυνθλίαχον *Jesu Christi.* — *B. De tempore quo natus est Christus.* — *C. In suum Christi triumphum prælectio, quæ dicitur veritas fucata.* — *D. Christi Jesu triumphus.* — *E. Clypei Christi descriptio.* — *F. Virginis Dei Parentis ovatio* (T. II. p. 111-145). — *G. Meditationes in 7 psalmos, quos vocant pœnitentiæ* (*ib.* p. 147-192). — *H. Meditatio altera in psalmum 37 de passione Christi.*

III. *Ad sapientiam introductio* (F. II. p. 70-94). — *Satellitia* CCXII. (ib. p. 94-110). Le premier opuscule est un traité de morale chrétienne en maximes ou aphorismes; le second une garde mystique composée d'environ 200 gardes, représentés par autant de devises ou symboles, suivies de leur explication.

IV. *A. De officio mariti liber* (T. II. p. 595-647). — *B. De institutione christianæ feminæ libri III* (ib. p. 647-753). Ces deux traités de morale sont remplis d'excellens préceptés. Vivès y entre dans d'assez longs détails sur les devoirs de la vie conjugale, et y prouve tout à la fois une profonde connoissance du cœur humain et un esprit d'observation remarquable. Dans le dernier, l'auteur prend la femme chrétienne au berceau, dirige son éducation, et la considère successivement dans les divers états de jeune fille, d'épouse, de mère et de veuve.

V. *Exercitationes animi in Deum* (T. II. p. 199-259) Diverses prières et méditations.

VI. *De veritate Fidei christianæ libri V* (T. II. p. 260-596).

Digitized by Google

Ce traité est un des plus considérables de Vivès ; il ne fut imprimé qu'après sa mort. L'ouvrage est dédié au pape Paul III. L'auteur traite dans les deux premiers livres de la religion en général et de la destinée de l'homme. Dans le 3e et dans le 4e, il traite du christianisme en particulier, et en prouve la divinité contre les juifs et les mahométans; il termine dans le 5e par démontrer la supériorité de la foi chétienne sur les systèmes philosophiques des anciens. Cet ouvrage est un des plus soignés de notre auteur.

V. Oeuvres diverses.

I. *De subventione pauperum, sive de humanis necessitatibus libri duo* (T. II. p. 889-922). Ouvrage curieux et souvent réimprimé. Dans le premier livre, l'auteur remonte à l'origine de la société, expose les causes de l'inégalité des conditions parmi les hommes, développe les raisons sur lesquelles s'appuie le précepte de l'aumône et invoque tour à tour en faveur de sa thèse la nature et la religion. Le second livre est une véritable théorie administrative du soulagement des pauvres. Après avoir indiqué les moyens de s'assurer préalablement du nombre et de la situation des pauvres d'une ville, il formule ses idées sur le mode de les secourir. Il propose des mesures fort sages pour le traitement des aliénés. Ensuite il s'occupe des soins à donner aux malades, aux enfans trouvés ; de la surveillance à exercer sur les pauvres en général; des moyens de se procurer les fonds nécessaires pour réaliser le plan qu'il vient de tracer; des secours à accorder à ceux que des événemens subits et inattendus plongent dans le besoin.

II. *A. De concordia et discordia libri IV* (T. II. p. 760-861). — *B. De pacificatione liber I* (ib. p. 862-881). — *C. De conditione vitæ christianorum sub Turca* (*ib.* p. 882-888). Le premier de ces ouvrages fut dédié à l'empereur Charles V. Vivès y déplore vivement la discorde qui règne entre les princes chrétiens, en recherche les causes, montre les avantages de la concorde, et expose les moyens d'y parvenir. Le traité suivant roule sur la même matière. Le troisième a pour objet d'éloigner les peuples chrétiens de toute alliance avec les turcs, et de leur faire redouter le joug de ces barbares.

III. *A. De Europæ studiis et bello turcico dialogus.* (T. II. p. 947-959). — *B. De communione rerum, ad Germanos inferiores* (*ib.* p. 923-931). Le premier de ces opuscules, écrit à Bruges en 1526, est un dialogue, à la manière de Lucien, entre Minos et des ombres récemment arrivées dans les enfers. Vivès met dans la bouche des interlocuteurs le tableau du triste état où se trouvoit l'Europe à cette époque, le récit sommaire des événemens de la guerre, ses craintes sur les progrès toujours croissans des Turcs; et ses vues sur les moyens de les arrêter. — Le second, daté de Bruges 1535, fut composé à l'occasion des doctrines subversives du droit de propriété prêchées par les Anabaptistes, et des scènes

Digitized by Google

de violence et de brigandage qui en résultèrent sur les bords du Rhin. Vivès y combat avec une logique serrée et un style entraînant le principe de la communauté des biens, empruntant ses armes quelquefois à la religion, et le plus souvent au simple bon sens. Comme c'est une question qui s'agite encore malheureusement aujourd'hui, nous traduisons un des passages latins cités par M. Namèche.

« Vous prétendez, dit l'auteur aux *communistes* de son temps, » que tout soit commun.... Eh bien! voulez-vous d'abord, quant » à l'âme, que la vertu, la pénétration, la science, la manière » d'user des choses, la prudence, le jugement, la mémoire, soient » communes à tout le monde? Voulez-vous, quant au corps, que » la force, la santé, la beauté, la vigueur, la finesse des sens, » l'âge, le soient aussi? Mais vous savez que toutes ces qualités » sont propres à chacun, et que vous ne pouvez les communiquer » aux autres. Restent les choses extérieures. Voyons, montrez-nous » tous ces biens pour lesquels vous prétendez établir la commu- » nauté. Moi, je suis étudiant, vous êtes soldat: Croyez-vous » qu'il est juste que mes livres vous soient communs; que vos armes » le soient à moi? Trouvez-vous bon de donner à l'enfant la nour- » riture et l'habillement du vieillard? au vieillard ce qui appartient » à l'enfant? aux malades ce qui convient à ceux qui se portent » bien, et *vice-versâ*?.... Voulez-vous que tous les hommes de- » viennent maîtres, ou tous les hommes serviteurs?.... Etes-vous » d'avis que tous les membres de la société soient magistrats, ou » qu'au contraire tous soient hommes privés? La loi du Christ dis- » tingue des serviteurs et des maîtres, des magistrats et des par- » ticuliers. L'Homme-Dieu, dont toutes les œuvres se maintiennent » par l'ordre et la règle, n'a garde de détruire l'ordre qui règne » dans la société..... »

IV. *Epistolæ*. Une partie de ces lettres se trouvent dans l'édition de Bâle. Un nouveau recueil, contenant 39 lettres inédites, parut à Anvers en 1556. L'édition de Valence, *Opera T. VII*, en présente une nouvelle. Ces lettres sont adressées à Erasme, à Henri VIII et à divers autres personnages.

Voilà un résumé du travail de M. l'abbé Namèche, travail consciencieux et que nous ne saurions assez recommander à l'attention de tous les gens de lettres de notre pays.

Digitized by Google

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE A M. COLLIN DE PLANCY.

Dilecto filio J. Collin De Plancy, *Hagæ Comitis.*

GREGORIUS PP. XVI.

Dilecte fili, Salutem et Benedictionem Apostolicam!

Litteræ, quæ, datae à te pridiè 1dus sextiles, modò Nobis traditae sunt, magnâ cor nostrum consolatione repleverunt. Cùm enim, licet immerentes, ejus vicem geramus, *qui venit in hunc mundum peccatores salvos facere* (a) *et non vult aliquos perire, sed omnes ad pœnitentium reverti* (b); haud equidem potuimus non laetari vehementer, dum te, per miserentis Domini gratiam, rediisse intelleximus ab incredulitatis tenebris ad lucem catholicae veritatis, atque adeò errores tuos pravosque libros à te anteà editos detestatum te fuisse cognovimus peculiari scripto, quod ad scandalorum necessariam emendationem in publicum evulgasti, ità etiam ut te promptum declaraveris ad illa, quantùm cum Domino poteris, ulteriùs reparanda.

A notre cher fils J. Collin De Plancy, à La Haye.

GRÉGOIRE XVI, Pape.

Notre cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique!

Votre lettre, qui porte la date du 12 août dernier et qui nous a été remise depuis peu, a rempli notre cœur d'une grande consolation. Car puisque nous tenons, quoique sans nos mérites, la place de Celui qui est venu dans ce monde pour sauver les pécheurs, et qui ne veut pas qu'aucun d'eux périsse, mais que tous retournent à lui par la pénitence; *nous n'avons certainement pas pu nous empêcher de nous réjouir beaucoup, quand nous apprîmes que vous étiez retourné, par la grâce du Seigneur miséricordieux, des ténèbres de l'incrédulité à la lumière de la vérité catholique, et quand nous sûmes que vous aviez même détesté vos erreurs et vos mauvais livres antérieurs par un écrit particulier, que vous avez fait publier pour la réparation nécessaire des scandales, que vous vous êtes en même-temps déclaré prêt à vouloir les réparer encore ultérieurement, pour autant que vous pourrez le faire avec le secours de Dieu.*

(a) 2. Ad Tim. 1. 15. (b) 1. Petr. III. 7.

Digitized by Google

Nos igitur viscera dilatantes paternae nostrae caritatis, te uti resipiscentem ovem amantissimè excipimus, et absolutionem ab ecclesiasticis censuris, in quas incideras, à te jam acceptam, habemus ratam et confirmamus. Atque hinc inter dilectos nostros sanctæque Ecclesiæ filios te computamus.

Nous donc aussi, dilatant les entrailles de notre charité paternelle, nous vous recevons fort tendrement comme une brebis revenue à résipiscence, et nous approuvons et nous confirmons l'absolution que vous avez déjà reçue des censures ecclésiastiques, lesquelles vous aviez encourues. Nous vous comptons, par conséquent, au nombre de nos chers enfans et de ceux de la sainte Eglise.

Age modò, dilecte fili! ambula alacriter in novitate vitae; et, tantam à Deo consecutus misericordiam, magis satagito, ut per bona opera dignosque pœnitentiae fructus te ei gratum ostendas. Hunc in finem ne desistas prosternere humiliter preces tuas ante faciem Domini, ut gratiam semper apudeum invenias in auxilio opportuno.

Eh bien, notre cher fils! marchez avec allégresse dans une nouvelle vie, et, après avoir obtenu de Dieu une si grande miséricorde, tâchez d'autant plus de lui en témoigner votre reconnoissance par de bonnes œuvres et par de dignes fruits de pénitence. A cette fin, ne cessez jamais de répandre humblement vos prières en la présence du Seigneur, afin que vous trouviez toujours auprès de lui le secours de sa grâce dans vos besoins.

Nos quoque ab ipso supplices petimus, ut omnia tibi prospera et salutaria contingant. Atque horum auspicem ac nostrae testem benevolentiae Apostolicam Benedictionem tibi, dilecte fili, intimo cordis affectu impertimur.

Nous le prions aussi humblement nous-même, pour que toutes choses vous prospèrent et vous soient salutaires. Oui, c'est en présage de ce bonheur, et comme un témoignage de notre bienveillance, que nous vous donnons très-affectueusement, notre cher fils, la Bénédiction apostolique.

Datum Romae apud S. Mariam Majorem, die 16 octobris an. 1841, Pontificatus nostri anno undecimo.

CAROLUS VIZZARDELLI,
SS. D. N. ab Epistolis latinis.

Donné à Rome, à Sainte Marie-Majeure, le 16 octobre 1841, l'onzième année de notre Pontificat.

CHARLES-VIZZARDELLI,
Secrétaire des lettres latines de SS.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS SUR LA SITUATION DE NOTRE PAYS.

Le discours prononcé par le Roi à l'ouverture de nos chambres, a généralement été approuvé, ici comme ailleurs. Le tableau qu'il présente, est en effet satisfaisant, et le langage qui l'exprime ne manque pas de dignité.

Ne dire que deux mots du complot découvert à Bruxelles, c'étoit ce qui convenoit le mieux. Cette conjuration contraste si singulièrement avec la situation morale du pays, avec la volonté de la nation, qu'il semble absolument impossible de comprendre l'espoir conçu par quelques esprits incorrigibles. Personne, jusqu'à présent, ne s'explique ce projet, et nous attendons avec impatience les lumières que l'instruction judiciaire pourra nous fournir là dessus. Nous pensons toutefois que, si l'orangisme ne trompe presque personne à l'intérieur, il n'en est pas tout à fait de même à l'extérieur. Il nous revient que, soit par correspondance soit de vive voix, ou parvient encore, dans certaines contrées, à faire croire que le peuple belge regrette le régime hollandois et qu'il ne seroit pas fâché de vivre sous le sceptre de Guillaume II. Espérons que le complot avorté servira à détruire ces dernières illusions et à convaincre d'imposture ceux qui entretiennent ces pensées à l'étranger.

Nous qui croyons assez bien connoître notre pays, nous dirons aux nations où notre recueil arrive, qu'après sa religion, le peuple belge ne connoît pas d'intérêt plus cher, plus précieux, que celui de son indépendance; qu'au besoin il y sacrifieroit sa fortune et son sang; qu'il ne veut être ni hollandais, ni français, ni allemand, ni anglais; qu'il regarderoit la perte de sa nationalité comme le plus grand malheur qui pût lui arriver.

Parmi les grands objets que Sa Majesté recommande à à l'attention des chambres, figure l'instruction moyenne et primaire. Nous ne savons quelle est, à cet égard, la pensée du gouvernement ni s'il a quelque plan formé. Se bornera-t-on à faire examiner l'ancien projet? En présentera-t-on un nouveau? Nous l'ignorons. Mais nous devons faire observer que toute demi-mesure ne vaudra rien; que, si on

Digitized by Google

n'a pas le courage ou la bonne volonté de faire un ouvrage vraiment national et durable, il vaut mieux ne rien faire et nous laisser dans le provisoire.

A propos d'enseignement, les journaux libéraux nous apprennent que la proposition de MM. Dubus et Brabant, ayant pour objet de faire déclarer personne civile l'université catholique de Louvain, auroit été abandonnée ou remise à un autre temps. Nous n'avons pas de nouvelles officielles là dessus et nous n'assurerons rien dans ce moment. Mais il nous sera permis de faire observer que, si le fait est vrai, il s'explique par l'esprit de modération et de sacrifice dont les Belges catholiques ont donné tant d'exemples depuis dix ans. La circonstance actuelle est réellement un temps de concessions mutuelles, et il convient de justifier le passage du discours royal où les *voies de modération et d'impartialité* sont citées comme le caractère essentiel du pouvoir en Belgique. Que les feuilles libérales exagérées interprêtent cette résolution vraie ou fausse à leur manière, qu'elles soutiennent que c'est *reculer* de peur ou par tout autre motif. Ce n'est pas là ce qui peut nous émouvoir. Ou plutôt nous n'y voyons qu'un éloge pour les catholiques, et nous ne croyons pas qu'on puisse mieux prouver son patriotisme qu'en sacrifiant à la paix et à la tranquillité du pays une demande juste et équitable. Plût à Dieu qu'on pût rendre le même témoignage à tout le monde! Certes, si nos adversaires avoient le bon esprit de faire, à l'occasion, un petit sacrifice de ce genre, nous n'aurions garde de les poursuivre de nos moqueries et de les accuser de *reculer*.

Le passage du discours signalant plusieurs *lacunes* et *quelques défectuosités dans la loi communale*, nous a paru important. Les faits semblent avoir prouvé que toutes les dispositions de cette loi ne favorisent pas également l'unité si désirable dans un gouvernement, que les liens entre la commune et l'Etat sont trop foibles. Du reste nous souhaitons qu'on s'abstienne de toute modification qui ne seroit pas absolument nécessaire. Les changemens à des lois qui ne sont pas anciennes, ont par eux-mêmes l'inconvénient de diminuer le respect dû au législateur et d'affoiblir l'autorité. Il faut des raisons graves pour les justifier, et il est prudent de n'invoquer que celles qui sont bien comprises. Nos lois

Digitized by Google

les plus importantes ont été faites à une époque de réaction et d'entraînement ; plusieurs esprits sages s'aperçoivent d'avoir un peu dépassé la borne et en conviennent sans peine. Nous ne connoissons rien de plus honorable que de tels aveux. Mais s'il faut revenir sur ses pas, qu'on le fasse insensiblement et après avoir long-temps consulté les faits et l'expérience, après avoir délibéré mûrement.

Le discours nous fait prévoir une nouvelle augmentation dans les traitemens, et cette augmentation paroît devoir s'étendre assez loin. Si à côté de cela on nous montroit quelques réductions ou quelques suppressions de places, on accueilleroit mieux le changement proposé. Mais la nature du pouvoir, dans un état constitutionnel, rend les réductions et les suppressions très-difficiles. Nous avons exposé notre opinion sur nos finances dans une autre occasion. Ces sortes de remarques font généralement peu d'impression, parce que très-peu d'hommes étudient cette matière, quoique personne n'aime les lourds impôts. Les fréquens changemens de ministère sont une cause plus ou moins directe de l'augmentation des charges, parce que tout homme qui monte au pouvoir, sachant comme on y passe rapidement et voulant néanmois y laisser des traces de sa bonne volonté ou de son talent, ne manque pas de proposer quelque mesure favorable à telle ou à telle classe de citoyens. Ici nous ne blâmons personne ; nous ne faisons qu'indiquer brièvement l'effet naturel des institutions. Mais nous dirons de nouveau à nos représentans, qu'un de leurs devoirs les plus sacrés est d'examiner sérieusement et sévèrement tout article du budjet et d'introduire dans les affaires publiques l'économie qui préside à celles de leur famille. En fait de dépenses, il ne suffit pas toujours de montrer l'utilité ou la convenance d'une mesure ; il faut examiner avant tout si le pays peut la supporter. Peuple nouvellement affranchi, nous avons déjà une dette considérable, et il seroit fort à désirer qu'on pût la diminuer peu à peu. Sur un budjet de dépenses d'un peu plus de 105 millions, l'intérêt de la dette s'élève à près de 31 millions et demi ; c'est presque le tiers de la dépense totale. Que seroit-ce s'il survenoit une guerre, si nous éprouvions de grands malheurs ? Un ministère se croit heureux de pouvoir offrir un budjet où les recettes

Digitized by Google

égalent les dépenses ; et telle est la perspective que le discours nous offre. Encore a-t-on soin d'ajouter prudemment : *Formons des vœux pour qu'aucun incident ne vienne détruire ces espérances !* Il nous semble que c'est se féliciter un peu gratuitement, et que le père de famille ne se tranquillise pas à si peu de frais. Sans doute, notre situation, comparée, sous ce rapport, à celle de plusieurs autres peuples, peut sembler bonne. Mais cette manière de se consoler est peu rassurante, et ce n'est pas la maladie de mon voisin qui prouve que je me porte bien. — La Belgique a eu le bonheur de donner, en peu d'années, de beaux exemples à l'Europe ; puisse-t-elle lui donner celui d'une véritable économie, d'une économie bien entendue ! Puisse-t-elle lui montrer des finances prospères et à l'abri des coups de l'adversité !

Ici nous passons sans transition au mauvais état financier de la capitale. Enfin Bruxelles ne peut se tirer d'embarras; elle vend des établissements et l'Etat les achète, c'est-à-dire, que le pays est appelé au secours d'une commune et à l'aider à payer ses dettes. Autant à ajouter au budjet; car cet article n'y est pas prévu. Du reste nous ne voudrions point d'avance blâmer la mesure; il peut y avoir plus d'une raison pour l'adopter. Nous désirons seulement que cet exemple ne soit point perdu pour le pays, et qu'on prenne à temps les précautions nécessaires pour empêcher d'autres grandes communes de se ruiner comme la capitale. La révision de la loi communale offrira probablement l'occasion de remédier au mal.

Puisse la session parlementaire qui vient de s'ouvrir, répondre dignement à l'attente du Roi et du pays et nous offrir constamment l'exemple de cette modération, de cette union, de cette activité sans lesquelles il est difficile que des assemblées délibérantes se rendent utiles et fassent le bien! Les deux chambres ont bien commencé. L'examen des réponses au discours du trône n'a pas donné lieu, cette année, à une longue et inutile discussion, et le Roi a pu se réjouir avec nous de ce premier succès. La vérification des pouvoirs, dans la chambre des Représentans, n'a pas, malheureusement, présenté le même calme ni la même dignité. Ici une opposition libérale s'est montrée ouvertement, et la raison a fait

Digitized by Google

de vains efforts pour imposer silence aux passions. Les membres de l'ancien cabinet et M. Devaux semblent déterminés à ne pas dissimuler leur mécontentement. Cette résolution a de quoi étonner un peu de la part d'hommes, qui ont toujours paru aspirer à cette réputation d'habileté et de modération que le libéralisme regarde en quelque sorte comme sa propriété. Ils feroient bien de considérer que, ce qui a pu faire leur force auparavant, c'étoit leur union avec les hommes qui veulent sincèrement le bonheur et la tranquillité du pays, c'étoit l'idée qu'ils étoient parvenus à nous donner de leur esprit de conciliation et d'impartialité. L'expérience leur apprendra si l'influence qu'ils veulent exercer, peut avoir sa racine ailleurs, et ce qu'ils gagneront par un changement de rôle.

Au surplus, devant cette manifestation hostile, que les hommes d'ordre serrent leurs rangs et s'unissent plus étroitement. Modération, fermeté, association d'idées et de volontés, voilà les moyens d'être fort et de faire triompher la cause de la patrie, cause qui n'est autre que celle de nos intérêts moraux et de nos intérêts matériels réunis.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN FRANCE.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE M. VILLEMAIN MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il existe en France des écoles publiques dans 33,099 communes; 4,196 communes en sont encore privées. L'insuffisance du nombre des maîtres a été un obstacle à la diffusion de l'instruction primaire: il disparoît graduellement. Le nombre des nouveaux instituteurs, en y comprenant les membres *si utiles* des corporations charitables vouées à l'enseignement, a été d'environ 2,500 par an, depuis 1833. Tout fait donc espérer que, dans un terme rapproché, toute commune de France... aura son école à côté de son église.... Cette perspective n'offre assurément qu'un sujet de satisfaction sérieuse aux hommes qui se préocupent le plus vivement de l'avenir de ce royaume. Fondée par la loi même *sur la religion et la morale*, l'instruction primaire ne peut que fortifier dans les cœurs le sentiment du devoir.

En 1837, on comptoit: 26,370 écoles spécialement affectées

Digitized by Google

aux catholiques; 563 écoles spécialement affectées aux protestans; 28 écoles spécialement affectées aux israélites; 2,332 écoles mixtes.

En 1840, on compte: 28,018 écoles catholiques; 677 écoles protestantes, 31 écoles israélites; 2,059 écoles mixtes. On voit qu'il y a dans le nombre des écoles spéciales une augmentation plus forte que la diminution qui se fait remarquer dans le nombre des écoles mixtes, puisque le chiffre de celles-ci n'est réduit que de 273, tandis que l'on compte 1,765 écoles spéciales de plus. Ce fait prouve que chaque culte s'est plutôt efforcé de créer des écoles nouvelles que d'opérer une séparation...

Le nombre des élèves des écoles spéciales devoit naturellement s'accroître dans la proportion du nombre des écoles; et c'est ce qui a eu lieu daus les écoles spéciales des cultes catholique et protestant. Il n'en a pas été de même dans les écoles israélites. Ces établissemens, qui étoient au nombre de 28 en 1837, sont aujourd'hui au nombre de 31; différence en plus 3: mais ils comptent 1,627 élèves de moins qu'à l'époque du dernier compte rendu. J'ai voulu connoître les causes de ce fait; quelques-unes sont accidentelles: une maladie épidémique a rendu désertes pendant un assez long intervalle les écoles Israélites d'une grande ville; mais la principale cause paroît être une disposition croissante des israélites mêmes à mêler leurs enfans à ceux des cultes chrétiens.

Le ministre ne se borne pas à constater le nombre croissant des écoles et des élèves qui les fréquentent, ainsi que les améliorations matérielles qu'elles ont reçues ou qu'elles attendent encore:

Ce point de vue, dit-il, quelque imdispensable qu'il soit, n'est que secondaire. Le but sérieux et grand, auquel tout doit concourir, et que rien ne remplace, ce qui est la vie même des écoles, c'est leur *amélioration religieuse et morale*, leur bonne discipline, et la saine instruction qu'on y reçoit. Les inspections faites à cet égard, et tous les renseignemens recueillis, attestent d'utiles réformes et un progrès incontestable. Sur un nombre total de 29,313 écoles communales de garçons, il y en avoit, en 1837, 10,018 qui étoient désignées comme ayant une bonne direction, et 6,735 comme laissant à désirer sous ce rapport. Aujourd'hui les écoles communales bien dirigées sont au nombre de 11,461, augmentation, 1,443.

En 1839, 1,856 classes d'adultes donnoient, dans 1,547 communes, l'instruction primaire et quelques notions pratiques des sciences à 36,966 ouvriers de toutes les professions. En 1840, le nombre des classes d'adultes, réparties dans 3,090 communes, s'est élevé à 3,403, c'est-à-dire qu'il a presque doublé. Elles ont compté 68,508 auditeurs... J'ai eu moi-même l'occasion d'assister aux exercices et à la distribution des prix d'une grande école d'adultes dirigée à Paris par quelques *Frères* des Ecoles chrétiennes, sous la surveillance du comité central; et j'y ai recueilli les plus consolans témoignages de travail, de bonne conduite et de progrès.

Digitized by Google

Le nombre total des personnes employées dans les écoles primaires est de 62,859. Il se compose ainsi qu'il suit: *Instituteurs laïques.* — Instituteurs et sous-maîtres communaux, 31,147; instituteurs et sous-maîtres privés, 7,221. *Instituteurs appartenant à des congrégations religieuses.* — Instituteurs et sous-maîtres communaux, 1,590; instituteurs et sous-maîtres privés, 546. *Institutrices laïques.* — Institutrices et sous-maîtresses communales, 2,650; institutrices et sous-maîtresses privées, 9,334. *Institutrices appartenant à des congrégations religieuses.* — Institutrices et sous-maîtresses communales, 5,356; institutrices et sous-maîtresses privées, 5,015. Le chiffre total étoit, en 1837, de 59,443. Différence en plus pour l'année 1840, 3,416. L'augmentation de 3,416 se répartit dans une proportion à peu près égale entre les instituteurs ou institutrices laïques et les instituteurs ou institutrices appartenant à des congrégations religieuses. Il en est de même depuis plusieurs années. Le nombre des écoles dirigées par des maîtres appartenant à des associations religieuses s'est accru d'une manière sensible. Il n'a pas dépassé cependant la proportion dans laquelle ces écoles se trouvoient, relativement aux écoles dirigées par des instituteurs laïques. La plus ancienne de ces associations religieuses est celle des Frères des Ecoles chrétiennes ou de Saint-Yon, fondée vers le milieu du dernier siècle par l'abbé de La Salle, et reconnue par le décret du 17 mars 1808. Ce décret constitutif de l'université porte, article 109, que « les Frères des Ecoles chré-
» tiennes seront brevetés et encouragés par le grand-maître, qui
» visera leurs statuts intérieurs, les admettra au serment, leur
» prescrira un habit particulier, et fera surveiller leurs écoles. » Il
» ajoute que » les supérieurs de ces congrégations pourront être
» membres de l'université. »

D'autres associations du même genre, au nombre de 9, se sont formées depuis l'organisation de l'université, et ont été autorisées par ordonnances royales; ce sont:

La société des *Frères de Saint-Antoine*, dont le siége est à Paris, et qui peuvent établir des écoles dans toute la France. Cette association a reçu très-peu de développement. (Ordonnance du 23 juin 1823.)

Les *Frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg*, dont le siége est à Strasbourg, et dont la circonscription est limitée aux départemens du Haut et du Bas-Rhin. (Ordonnance du 5 décembre 1821.)

La congrégation de l'*Instruction chrétienne*, dont le siége est à Ploërmel, et dont la circonscription comprend tous les départemens formés de l'ancienne province de Bretagne. (Ordonnance du 1er mai 1822.)

Les *Frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Nancy*, dont le siége a été transféré de Vézelise à Sion-Vaudémont, et qui forment des instituteurs pour les départemens de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges. (Ordonnance du 17 juillet 1822.)

Digitized by Google

La congrégation de l'*Instruction chrétienne du diocèse de Valence*, dont le siége est à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), et qui peut tenir des écoles dans les départemens des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère. (Ordonnance du 11 juin 1823.)

La congrégation des *Frères de Saint-Joseph du Mans*, dont le siége a été transféré de Ruillé-sur-Loir à Sainte-Croix-les-Le Mans, et qui peut placer ses membres dans les départemens de la Sarthe et de la Mayenne. (Ordonnance du 25 juin 1823).

Les *Frères de l'Instruction chrétienne du Saint-Esprit*, dont le siége est à Saint-Laurent (Vendée), et qui peuvent diriger des écoles dans les départemens de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Vendée. (Ordonnance du 18 septembre 1823.)

La congrégation des *Frères de l'Instruction chrétienne du diocèse de Viviers*, dont le siége est à Viviers, et qui embrasse dans sa circonscription les départemens de la Haute-Loire et de l'Ardèche. (Ordonnance du 10 mars 1825.)

Les *Frères de Marie*, dont le siége est à Bordeaux, qui n'ont pas de circonscription déterminée, et qui ont fondé des écoles dans divers départemens. (Ordonnance du 16 novembre 1825.)

Ces diverses associations, en les considérant même toutes ensemble, sont loin d'avoir acquis l'importance de la société des Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Yon. Leurs statuts diffèrent peu des statuts de ces derniers: partout ce sont les mêmes obligations en ce qui concerne l'instruction des enfans, qui doit avoir un caractère essentiellement religieux. Mais les Frères de Saint-Yon ne peuvent être moins de trois dans une école; ce qui entraîne une dépense assez élevée, et exige des conditions de local qui ne se trouvent pas facilement remplies dans les communes rurales. Les autres associations ne se sont pas imposé la même règle: elles ont senti que, pour porter dans les communes l'instruction primaire, il falloit pouvoir s'y établir à peu de frais.

Les Frères de ces divers instituts sont placés dans les communes, soit comme instituteurs privés, soit comme instituteurs publics: dans l'une ou l'autre de ces positions, ils sont soumis au droit commun. Pendant beaucoup d'années, et jusqu'à l'ordonnance du 18 avril 1831, les Frères obtenoient l'autorisation de se livrer à l'enseignement sur le vu de la lettre d'obédience à eux délivrée par leurs supérieurs. Ils sont obligés aujourd'hui de soutenir, comme tous les autres aspirans, des examens publics devant les commissions établies au chef-lieu de chaque département. S'ils veulent diriger une école privée, ils doivent, comme tous les autres instituteurs, faire leur déclaration au maire, en lui présentant un certificat de moralité et leur brevet de capacité. Pour exercer en qualité d'instituteurs publics, il faut qu'ils soient, comme tous les autres instituteurs communaux, présentés par le conseil municipal, nommés par le comité d'arrondissement et institués par le ministre.

Digitized by Google

L'abandon du privilége dont ces associations jouissoient avant 1830 leur a été généralement utile. Elles ont jugé qu'elles avoient de grands efforts à faire pour soutenir avec succès la concurrence des autres écoles. Beaucoup de leurs membres se sont mis en état de suivre de bonnes méthodes d'enseignement, en même temps qu'ils inspiroient la confiance par la *pureté de leur conduite* et par *leur piété*. Là où ils s'établirent comme instituteurs publics ou privés, leurs écoles furent généralement très-fréquentées.

Pour se recruter, ils ont formé des maisons de noviciat, où les élèves sont particulièrement exercés aux fonctions de l'enseignement. Ces maisons sont soumises, comme les écoles, à la surveillance de l'administration; et aucune difficulté ne s'est jamais élevée à cet égard. On peut donc dire que les membres des associations religieuses vouées à l'instruction primaire ne sont dispensés d'aucune des obligations imposées aux instituteurs laïques, et qu'ils ne se distinguent de ces derniers que par les obligations volontaires auxquelles ils se soumettent envers leur association, et qui ont toutes pour objet des règles de conduite et de discipline intérieure. Le gouvernement s'est fait jusqu'ici un devoir de soutenir les efforts de ces instituteurs *si humbles* et *si dévoués*, qui se renferment dans les limites de leur modeste et utile mission....

On remarquera du reste que l'ensemble de ces corporations ne présente, pour les écoles publiques, qu'un nombre d'instituteurs communaux et de sous-maîtres à peine égal au dix-neuvième des instituteurs laïques. Loin donc de craindre de leur part une prépondérance excessive, on doit reconnoître que leur développement est à peine égal aux besoins du service public.

Quelques-unes de ces corporations, dont les Frères, d'après leur règle, peuvent être employés isolément, recevroient une destination spécialement utile dans les communes pauvres de plusieurs départemens, où un instituteur, marié et père de famille, a souvent beaucoup de peine à vivre. Nous ne redoutons pas dans d'autres lieux des rivalités dont parfois on s'est plaint. Dans les villes importantes, il en résulte une émulation utile; et c'est presque toujours à côté des écoles des Frères que se trouvent les écoles de laïques le mieux tenues, et les instituteurs les plus zélés et les plus irréprochables. Nous pouvons citer pour exemple la ville de Paris, où, sous la surveillance du comité central, vingt-neuf écoles communales de Frères sont en présence de vingt-quatre écoles mutuelles, tenues par des laïques, et dirigées également avec beaucoup de zèle et de soin.

Outre les 76 écoles normales, dont 4 sont dirigées par des ecclésiastiques, et 2 sont confiées à des Frères de la Doctrine chrétienne, il a été établi trois écoles du même ordre, spécialement affectées aux communions non catholiques, et dirigées par des pasteurs protestans.

Le nombre moyen des places d'instituteurs communaux annuel-

Digitized by Google

lement vacantes étoit, il y a trois ans, de 2,356. Les écoles normales y pourvoient pour un tiers environ; les deux autres tiers sont dévolus aux candidats formés en dehors de ces établissemens, aux instituteurs privés et aux membres des associations charitables.

Il a été fait aussi quelques efforts pour former, d'après un système régulier, des institutrices en dehors des corporations religieuses de femmes.

Le département de l'Orne est le premier qui ait fondé, à cet effet, un établissement spécial qui s'est ouvert le 29 mai 1838. En donnant à cet établissement, situé à Argentan, le titre d'*école normale*, il en a confié la direction aux dames religieuses de l'Education chrétienne, sous la surveillance d'une commission nommée par le ministre, et composée des principaux magistrats et fonctionnaires de la ville. Les jeunes filles qui y sont placées comme élèves en sortent au bout de deux années, pour être placées à la tête des écoles primaires de filles. Toutes, sans exception, ont justifié jusqu'à présent la confiance qu'inspire l'éducation pieuse et vigilante qu'elles ont reçue. Ce ne sont pas des religieuses que forme l'école d'Argentan: ce sont des institutrices laïques, élevées sous une règle sévère, et qui portent dans la société, qu'elles ne quittent pas, de bons principes et d'excellens exemples.

Un etablissement du même genre vient d'être organisé à Bagnères-de-Bigorre (Basses-Pyrénées): placé sous la surveillance d'une commission nommée par le ministre, il est dirigé par les dames religieuses de Saint-André de la Croix, et ne sera pas moins exemplaire et moins utile que l'institution précédente.

Un pensionnat primaire, dirigé à Mende par les dames de l'Union chrétienne, vient d'être érigé en école normale, et promet de répondre, sous tous les rapports, aux vœux qui en ont déterminé l'établissement. Il existe un parfait accord d'intention entre le conseil général de la Lozère, le préfet du département, le vénérable évêque de Mende, l'inspecteur de l'instruction primaire et les dames de l'Union chrétienne.

Ce n'est là qu'un commencement qu'il importe de développer, et qui appelle tout l'intérêt de l'administration. L'instruction primaire des filles doit, en effet, s'étendre dans une proportion analogue à celle des garçons : l'une ne touche pas moins que l'autre aux plus sérieux intérêts de la société et au bonheur des familles. Peut-être même, dans les classes les plus pauvres, est-il spécialement désirable que toute femme acquière un premier degré d'instruction qui lui assure un ascendant de persuasion et d'utilité, en lui donnant plus de moyens de seconder son mari, d'élever ses enfans et d'adoucir cette rudesse de mœurs que les professions les plus pénibles conserveront long-temps.

Digitized by Google

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Mgr. Capaccini, nonce de Sa Sainteté à La Haye, est arrivé le 16 novembre au soir par le bâteau à vapeur de Rotterdam à Anvers. Il est descendu chez M. Beeckmans, curé doyen de l'église de Notre-Dame, où il a célébré la messe le lendemain (*voir plus loin les nouvelles de Hollande*).

— Le mardi 9 novembre, un *Te Deum* a été chanté à l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg à Bruxelles, à l'occasion de l'ouverture des Chambres.

— On écrit de Louvain, en date du 14 novembre :

« M. Auguste Kempeneers, qui a passé ses examens de docteur en droit canon avec tant de succès à l'université catholique, vient d'être nommé professeur de théologie au séminaire de Liége.

» Le nombre des étudians inscrits à l'université catholique de Louvain, pour la première année de philosophie, est de 147, chiffre qui n'a jamais été atteint depuis que l'université existe.

» Les Pères de la Congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, dite de Picpus, qui sont chargés des missions si intéressantes de l'Océanie, viennent de recevoir dans leur maison de Louvain 4 jeunes gens de familles sauvages des îles de Sandwich et Gambier. On assure que l'un d'eux qui appartenoit à une tribu jadis anthropophage, s'est repu dans le temps de la chair de ses semblables. Ces jeunes gens ont un type de figure tout-à-fait particulier, des levres grosses, un nez plat, de grands yeux noirs, des cheveux de même couleur, et un teint basané. Ils montrent une grande simplicité dans leurs manières, et font facilement connoissance avec tout le monde. Tous les quatres ont été baptisés et deux ont déjà fait leur première communion dans l'Océanie. On dit qu'ils sont venus à Louvain pour y achever par les soins des Pères de la Congrégation leur éducation littéraire et religieuse. »

— Nous aimons à constater un fait qui honore la religion et les personnes qu'elle à inspirées. Les Dames Bénédictines viennent d'ouvrir une école pour les jeunes filles pauvres des paroisses de la ville. Elles ont approprié un bâtiment entièrement séparé de leur établissement. Déjà cent quinze enfants reçoivent le bienfait inappréciable d'une éducation chrétienne, qui les rendra utiles à la société et les préservera des désordres dans lesquels languissent tant de jeunes personnes de cette classe de la société. On ne peut assez louer le zèle et le dévoûment désintéressés avec lesquels ces Dames dirigent cette école. Espérons que leurs nobles efforts se-

Digitized by Google

ront couronnés d'un plein succès. Elles seront récompensées par les bénédictions de ces familles pauvres qu'elles soulagent et de la société au bien-être de laquelle elles auront si puissamment contribué. Nous ne pouvons nous empêcher de saisir cette occasion pour recommander aux parents l'établissement d'éducation dirigé par ces Dames, et qui jouit d'une réputation justement méritée. Les pensionnaires, demi-pensionnaires et externes y reçoivent une bonne éducation et une instruction solide et variée. Sous le rapport de l'emplacement et de la salubrité, l'on sait que situé dans le plus beau quartier de la ville, cet établissement ne laisse rien à désirer. (*Gaz. de Liége.*)

— Les RR. Pères Jésuites ont procuré aux élèves de leur établissement (collége St.-Servais), une retraite de quelques jours à la rentrée des classes : toute la jeunesse en a profité avec succès. Mgr. l'archevêque de Tyr y a dit la messe hier, 31 octobre, et il a bien voulu distribuer la communion à environ 180 élèves. Le soir, S. G. a chanté le salut et cloturé cette retraite par un *Te Deum.* (*La même.*)

— Une belle cérémonie religieuse a eu lieu la semaine dernière dans la commune de Bois-de-Villers, village fort étendu a deux lieues de Namur entre Sambre-et-Meuse. Mgr. l'évêque de Namur, entouré d'un nombreux clergé, y a consacré une belle et grande église élevée par la charité des habitants de cette commune et de quelques bienfaiteurs, stimulée par le zèle et la persévérance de M. le curé Melan. A cette occasion, les habitants de Bois-de-Villers voulurent manifester leur joie et leur reconnoissance, ainsi que leur respect envers le premier pasteur, en lui préparant une brillante réception. Une cavalcade de mamelouks, organisée par les soins de M. le bourgmestre et d'autres administrateurs de la commune, suivie d'un peloton de fantassins, vint recevoir Sa Grandeur aux limites de la paroisse et l'y ramener, après l'avoir accompagnée en garde d'honneur toute la journée. Tous avoient rivalisé de zèle pour confectionner les nombreuses guirlandes qui ornoient l'église et ses avenues. Malgré la foule de peuple qui assistoit à cette fête et les décharges répétées des fusils et des boîtes, on n'a eu aucun accident a déplorer.

— On mande de Bruges, le 15 novembre: « Nous apprenons à l'instant que M. d'Hooge, curé à Lichtervelde, vénérable octogénaire, est mort hier à dix heures du matin. M. d'Hooge a laissé à cette commune de nombreux et précieux souvenirs de sa bienfaisante charité et de son zèle pour la splendeur de la maison de Dieu. C'est à lui et nous dirons presque à sa fortune privée que Lichtervelde doit en partie un hospice de vieillards, une école de pauvres bien dotée et confiée à des religieuses, un agrandissement remarquable de son église, que le vieillard a fait effectuer l'année dernière et qui est à peine achevé. Son caractère enjoué lui laisse des amis dans tous les rangs de la société. (*Nouvelliste des Flandres*)

Digitized by Google

— M. Van den Broucke, curé à Caeskerke, a été transféré à la cure de Rampscapelle, doyenné de Bruges. M. Delrue, vicaire à Sweveghem, a été nommé curé de Caeskerke.

— Dans l'église de St-Anne, à Bruges, a eu lieu le 28 octobre, le baptême de six jeunes frères anglais, qui avoient abjuré depuis peu les erreurs de l'anglicanisme.

— Le clergé du district de Nivelles vient de perdre, dans la personne de M. S. L. Libau, curé de Wauthier-Braine, l'un de ses plus anciens et de ses plus vénérables membres. Doué d'un jugement solide, d'un esprit pénétrant et vif, M. Libau, dès l'âge de 26 ans, avoit été appelé par ses supérieurs à occuper une chaire de théologie au séminaire de Namur. Après cinq années de professorat, il fut promu à la cure de Wauthier-Braine en 1795. Ce qu'il avoit été comme homme d'enseignement et de lumières, M. Libau le fut comme homme de zèle et comme apôtre. Aux temps des troubles et des persécutions, obligé pendant deux ans de se tenir caché, il n'en continua pas moins, malgré les dangers auxquels il s'exposoit, à prodiguer à son troupeau les soins de son ministère; il savoit que le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, et, digne serviteur d'un maître divin, il ne recula point devant cette tâche. Depuis que des jours plus paisibles furent rendus à l'Eglise, M. Libau, tout entier à ses saintes fonctions, n'eut plus qu'une seule pensée, celle de rendre heureuses par la vertu et de sauver ses ouailles. Tendre père autant que guide éclairé de sa paroisse, il s'y attacha de manière à ne pouvoir la quitter qu'en quittant la vie. Des positions plus importantes et plus dignes de son rare mérite lui furent en vain offertes, son cœur et sa charité ne lui permirent pas d'abandonner ses enfants. Tout ce qui tenoit à la religion étoit pour M. Libau l'objet d'une vive et constante sollicitude: délabrée et menaçant ruine, son église ne pouvoit plus qu'à peine servir aux besoins et à la décence des cérémonies du culte. A force de démarches et de zèle, et en sacrifiant lui-même le peu d'épargnes qu'il n'avoit pas versées dans le sein des pauvres, il parvint à faire ériger une église entièrement neuve, et l'une des plus belles du canton, pour les habitans de sa commune. Au bout d'une carrière si bien remplie, M. Libau souffrit avec cette résignation courageuse et sainte qui signale les élus, la maladie dont il est mort. Des personnages de distinction dont il s'étoit acquis l'amitié et l'estime, un nombreux clergé à qui son expérience et ses lumières avoient plus d'une fois servi de guide, sont venus aux obsèques du vénérable pasteur, mêler leurs larmes aux larmes de ses paroissiens, aussi profondément que justement affligés de la perte amère de celui qui pendant 46 ans fut leur ami et leur père.

(*Journ. de Bruxelles*)

— A la dernière distribution des prix pour les Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne à Namur, on avoit remarqué un élève, le jeune Paul Durieux, qui s'étoit le plus distingué parmi ses condis-

Digitized by Google

ciples, et sous le rapport de l'instruction, et sous celui de la bonne conduite. Ce qui avoit frappé tout le monde ne pouvoit manquer d'éveiller l'active sollicitude du gouverneur de la province de Namur; aussi ce magistrat éclairé s'empressa-t-il de signaler à l'attention du ministre de l'intérieur, les progrès, la bonne conduite et les travaux du triomphateur dans les luttes inoffensives de l'école des Frères. M. le ministre de l'intérieur comprit parfaitement et adopta les vues de l'excellent administrateur que le Roi a placé à la tête de notre province, et, sur sa proposition, S. M. daigna rendre un arrêté par lequel il est accordé à Paul Durieux une médaille commémorative en argent, et une somme de soixante francs. C'est hier à trois heures après midi, à l'établissement central des dignes et bons Frères qu'a eu lieu la remise de cette médaille, pour le dire en passant, d'une très-bonne exécution. M. le gouverneur a présidé cette intéressante solennité, et autour de lui se trouvoient des membres de la députation permanente et du collége échevinal, MM. les vicaires-généraux, plusieurs de MM. les curés, le R. P. Recteur des jésuites et d'autres ecclésiastiques encore témoignoient par leur présence de l'intérêt qu'inspire à nos pasteurs le progrès de l'instruction et de l'éducation dans toutes les classes de la société. M. le gouverneur a ouvert la séance par quelques mots sur les motifs qui l'ont engagé à solliciter de la bonté royale en faveur de l'élève qui s'étoit le plus distingué dans le dernier combat scolaire, il a ensuite donné lecture de l'arrêté royal, et remis à l'élève couronné la médaille qui lui a été accordée par la munificence éclairée du monarque. Des cris de vive le roi! vive M. le gouverneur! vivent nos protecteurs! ont accueilli les paroles de M. le baron d'Huart. Les élèves ont exécuté avec beaucoup de goût deux morceaux de chant dont l'un sur le motif du chœur des montagnards: *Du courage!* a fait grand plaisir à l'assemblée. (*Ami de l'Ordre.*)

— On mande de Termonde, 6 *novembre*: « Jeudi et vendredi derniers, les reliques de S. Quiraque, martyr, arrivées la veille au collége de la sainte Vierge, y ont attiré une multitude de fidèles. Ces reliques reposeront sous l'autel de la chapelle du collége. Elles ont été découvertes dans les catacombes à Rome, au mois d'avril 1839, au milieu des tombeaux de S. Cyriaque. D'après les documens, S. Quiraque a souffert le martyre au milieu du troisième siècle. »

— Une de ces cérémonies qui montrent si bien que la vénération pour les objets sacrés du culte est toujours vive dans notre Belgique, principalement dans nos campagnes, a eu lieu à Casteau, diocèse de Tournay, le dimanche 7 novembre. Le but de cette cérémonie étoit de replacer dans le cimetière une grande croix en fer d'un beau travail, qui en avoit été enlevée lors de l'invasion française, et qui, par suite de diverses circonstances, et notamment de l'agrandissement long-temps projeté et aujourd'hui effectué du cimetière, n'y avoit pas été replacée. MM. les professeurs du collége épiscopal

Digitized by Google

de Soignies, accompagnés d'une partie de leurs élèves, ayant leur musique en tête, ont bien voulu contribuer par leur présence à la solennité. Arrivés dans la paroisse vers deux heures de relevée, ces messieurs furent reçus par la confrérie des Archers qui les conduisirent à l'église. Après les vêpres, le cortége alla à la cure pour y prendre la Croix qui y étoit déposée; et de là, l'on se rendit processionnellement au cimetière. En tête de la procession marchoient les Archers, puis les étudiants et leur musique. Venoit ensuite une troupe de bergères, portant des bannières et entourant le drapeau de la confrérie de la Ste. Vierge: elles étoient suivies d'une double et longue ligne d'hommes portant des flambeaux, au milieu desquels, quatre jeunes hommes portoient sur leurs épaules la Croix posée sur un brancard orné; derrière marchoient le clergé en chappes, et chantant l'hymne *Vexilla regis* et enfin les membres de l'administration communale. La foule qui suivoit étoit telle que l'on peut sans exagérer dire, que la population de Casteau, qui est de deux mille habitants, étoit doublée par l'affluence des étrangers venus des communes voisines. La Croix ayant été érigée au milieu du recueillement général, M. le curé procéda à sa bénédiction, et après avoir adressé quelques mots à ses paroissiens, il leur annonça que, sur sa demande, Mgr. l'Evêque de Tournay avoit bien voulu accorder une indulgence de 40 jours à tous ceux qui prieroient au pied de la Croix, et il les engagea à profiter souvent de cette faveur. On rentra ensuite à l'église en chantant le *de Profundis*, puis on chanta le salut. Pour terminer la cérémonie, les étudiants chantèrent un morceau de chœur. Après quelques instants de repos pris à la cure, MM. les professeurs et leurs élèves furent reconduits par la confrérie de St. Roch et un grand nombre d'habitants, jusques vis-à-vis de la demeure de M. le bourgmestre, où, après avoir exécuté un air d'adieu, ils se remirent en route, au milieu des remercîments et des cris mille fois répétés, de *vive le collége de Soignies!*

— Le dimanche 24 octobre, la ville de Gand a célébré une grande fête à l'occasion de la fixation de l'orthographe flamande. Afin de se faire une idée exacte du nouveau système adopté par ce congrès, le *Journal d'Anvers* a publié un morceau où, en regard de l'ancien système, il a tâché de réunir tous les points modifiés.

Phrases d'après l'ancien système.	*Phrases modifiées d'après le nouveau système:*
Volgens een *gerugt*, dat men *heéft uytgestrooyd*, is *denweérd, onzen* buerman die *geenen luyaerd* is, met zyn *peérd* hebbende eenen langen *steért* van de *yzere* brug in het water gevallen, al-	Volgens een *gerucht*, dat men *heeft uitgestrooid*, is *de weerd* of *de waerd*, *onze* buerman, die *geen luijaerd* is, met zyn *peerd* of *paerd* hebbende eenen langen *steert* of *staert* van de *yzeren*

Digitized by Google

hoewel men *voor* het ys men er zand had doen op *strooyen*, en dit in het oogenblik dat men die *opendraeyde:* zonder die *opendraeying*, zoude dit *onheyl*, dat betreurd *word* niet *voor* gevallen zyn. Men *héeft* den gekwetsen aen de *kaey* op *strooy* gelegd, en van daer op *houtene* planken naer het *kleyn huys* vervoerd, waer op men eenen koperen wind wyzer ziet *draeyen*, en alwaer men hem *héeft gelaeten*. Als het heden licht werd, had *den ongelukkigen* man de magt of *kragt* niet van *uyt* zyn bed te *koomen*. De *geneés*heeren *vleyen* zich nogtans van hem te redden, en *belooven* dat *den zieken* welhaest aen zyn *koolvuer* bloem-of zuerkool zal *moogen eéten*, als men hem die *geéft*.

brug in het water gevallen, alhoewel men *voor* het ys men er zand had doen op *strooijen* en dit in het oogenblik dat men die *opendraieden:* zonder die *opendraeijing*, zoude dit *onheil* dat betreurd *wordt* niet *voor* gevallen zyn. Men *heeft* den gekwetsen aen de *kaie* op *strooi* gelegd, en van daer op *houten* planken naer het *klein huis* vervoerd, waer op men eenen koperen windwyzer ziet *draeijen*, en waer men hem *heeft gelaten*. Als het heden licht werd, had *de ongelukkige* man de magt of *kracht* niet van *uit* zyn bed te *komen*. De *geneesheeren vleijen* zich nogtans van hem te redden, en *beloven* dat de zieke welhaest aen zyn *koolvuer*, bloem-of zuerkool zal *mogen eten*; als men hem die *geeft*.

— M. le comte de Celles (Antoine-Philippe-Fiacre-Ghislain), ancien membre des Etat-généraux du royaume des Pays-Bas et ambassadeur extraordinaire près du Saint-Siége, pour la négociation du concordat de 1827, vient de mourir à Paris. Le plénipotentiaire de Léon XII, pape régnant alors, étoit S. E. le cardinal Maur Capellari, aujourd'hui Grégoire XVI. Le comte de Celles avoit conservé du Pape actuel un profond souvenir; il aimoit à rappeler ses anciennes relations avec S. S. On sait qu'il étoit beau-frère de M. le maréchal Gérard. L'*Ami de la Religion* annonce que sa mort a été chrétienne et édifiante, que Mgr Garibaldi, internonce apostolique à Paris, l'a visité plusieurs fois dans le cours de sa maladie, et que M. le curé de Saint-Philippe-du-Roule lui a administré tous les secours de la Religion.

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 10 octobre, la ville a donné au souverain Pontife la fête qu'elle avoit préparée pour son retour et que le mauvais temps avoit retardée. Monte-Pincio, qui domine la belle place del Popolo, avoit été choisi pour théâtre de cette fête. On y avoit élevé une grande construction en forme de temple, dont l'aspect grandiose complétoit la belle perspective du Pincio. Sur la partie extérieure de la base élevée au-dessus du socle, on lisoit une inscription latine en l'honneur du Pape. La fête s'ouvrit le soir. Toutes les allées de la promenade étoient illuminées; trois corps de musique exécutoient,

Digitized by Google

sur divers points, des morceaux choisis. A 8 heures, au signal donné par le souverain Pontife, du palais du Quirinal, on tira le feu d'artifice, qui offrit les plus beaux effets de lumière et de couleur.

— Le dimanche, veille de la Toussaint, les premières vêpres furent chantées dans la chapelle du Vatican. Le jour de la fête, Sa Sainteté y assista, sur son trône, à la messe célébrée par le cardinal Patrizi. Après l'Evangile, M. Cosandey, élève du collége germanique, prononça un discours. L'après-midi, on chanta les vêpres des morts, et le lendemain, jour consacré à la commémoration des fidèles, le cardinal Castracane, grand-pénitencier, célébra la messe de *requiem*, en présence des cardinaux.

— Trois missionnaires des Etats-Unis viennent d'être élevés par le Saint-Père à la dignité épiscopale. Ce sont : 1° M. Jean-Marie Odin, Lazariste, né à Lyon, et depuis plusieurs années missionnaire du diocèse de Saint-Louis, nommé évêque de Claudiopolis *in part.*, et vicaire apostolique du Texas; 2° M. Pierre-Paul Lefevère, né dans le diocèse de Gand, et depuis long-temps missionnaire du diocèse de Saint-Louis, nommé évêque de Zéla *in part.*, et coadjuteur-administrateur du Détroit; 3° M. Pierre-Richard Kenrick, né en Irlande, et missionnaire du diocèse de Philadelphie, nommé évêque de Drus *in part.*, et coadjuteur de Mgr. l'évêque de Saint-Louis.

— Le 9 octobre, Sa Sainteté a fait une visite à la basilique de Saint-Paul. Après avoir satisfait sa piété envers l'apôtre des Gentils, dont les chaînes étoient exposées à la vénération publique sur l'autel qui couvre le tombeau, le Saint-Père alla voir les travaux et les colonnes d'albâtre données par le vice-roi d'Egypte. Ces colonnes, au nombre de douze, ont des dimensions et une beauté qui assurent à la basilique un éclat tel que n'en offre aucun monument sacré ou profane de l'Italie, ni même de l'Europe entière.

— Pour montrer sa reconnoissance à Méhémet-Ali, le souverain Pontife lui envoie les objets suivans : 1° Deux grandes tables rondes ornées chacune d'un tableau en mosaïque représentant : l'une des fleurs, et l'autre les façades des principaux édifices de Rome, au centre desquelles se trouvera celle de Saint-Pierre; 2° Une collection de toutes les monnoies ou médailles frappées sous le pontificat de Grégoire XVI; 3° Une collection de gravures des plus grands maîtres italiens, français, allemands et anglais; 4° Deux exemplaires sur peau-vélin de l'ouvrage récent du célèbre orientaliste le chevalier di Lanci, sur les inscriptions tumulaires en caractères cufiques et arabes. Cet ouvrage se compose de 2 forts volumes en format atlantique, un de texte et un de planches.

— Le *Diario* du 7 octobre a publié un tableau de la population de Rome, de Pâques 1832 à pareille époque 1841. L'augmentation, en cet espace de temps, a été de 10,410. Le nombre total des habitans étoit à la dernière date de 158,868, sur lesquels 32 évêques, 1,478 prêtres séculiers, 3,208 religieux, 1,581 religieuses, 672 sé-

Digitized by Google

minaristes, 456 non catholiques. Le total des adultes étoit de 118,048, celui des enfans de 40,820. On comptoit 84,510 personnes du sexe masculin, et 74,538 de l'autre sexe.

— Dans la séance de l'Académie de la religion catholique du 19 août, le P. Olivieri, de l'ordre des Prêcheurs, commissaire général du Saint-Office et censeur de l'Académie, a lu une dissertation sur les services rendus par les Pontifes romains à l'astronomie. Les Papes ont eu la gloire de purger cette science des superstitions qui la défiguroient; ils se sont appliqués à fixer d'une manière stable le temps de la Pâque, et on leur doit la correction du calendrier.

Gênes. Paganini est mort à Nice l'an dernier. Il étoit noté pour le désordre de ses mœurs et pour son irréligion. Non seulement il n'avoit point accompli le devoir pascal, mais avoit repoussé les secours de l'Eglise au lit de mort. Ces faits ont motivé, de la part de l'évêque de Nice, un refus de sépulture ecclésiastique. Sur les sollicitations des exécuteurs testamentaires, le prélat a dû instruire un procès en suite duquel la privation de la sépulture ecclésiastique a été prononcée par sentence. Les exécuteurs testamentaires ont insisté et porté la cause en appel devant S. E. le cardinal-archevêque de Gênes, métropolitain, qui a confirmé pleinement, au mois d'août dernier, la sentence de l'évêque de Nice. Le corps de Paganini, après être resté long-temps embaumé et exposé dans ses apartemens, a été, par ordre du gouvernement, déposé dans la cave, puis au lazaret de Villefranche, à raison de l'odeur fétide qu'il exhaloit. Il sera maintenant enterré hors du cimetière, et le nom de Paganini demeurera rayé du registre paroissial, où une note marginale indique la cause de cette mesure.

Pays-Bas. Mgr. Capaccini est parti le 15 novembre de La Haye. Il se rend par Anvers et Londres à Lisbonne. Il est à souhaiter qu'il y réussisse comme on dit qu'il a réussi ici. Il paroît que certaines raisons de convenance ou quelques considérations particulières feront ajourner la publication des dispositions dont on est convenus de part et d'autre, et que les chefs des districts ecclésiastiques en auront seuls connoissance. Mgr. Ferrieri succède à Mgr. Capaccini en qualité de Vice-Supérieur des Missions hallandaises; il sera en même temps chargé d'affaires du Saint-Siége auprès du gouvernement.

— Le 21 septembre M. l'archiprêtre de Salland et Drenthe a béni le cimetière catholique de Swolle.

— Le 16 octobre trois Pères Rédemptoristes de Wittem, le P. Bernard en tête, sont arrivés à Uden au Brabant septentrional et y ont donné une mission. Les habitants du lieu et des environs ont si bien profité de cette grâce que vingt confesseurs ont à peine suffi. — Avant d'arriver à Uden, les RR. Pères avoient donné une retraite aux élèves du petit séminaire de Bois-le-Duc.

— Le 26 octobre, Mgr. l'évêque de Curium a consacré la nouvelle église de la station des RR. PP. Récollets à Amsterdam, dite

Digitized by Google

Moïse et Aaron. C'est la 42e église que l'infatigable prélat a consacrée en moins de huit ans, et la troisième au mois d'octobre dernier.

— On écrit de Maestricht : « Hier, 29 octobre, a eu lieu, avec les cérémonies d'usage, la bénédiction solennelle des cloches de l'église paroissiale de Notre-Dame. Un grand concours de monde assistoit à cette solennité. La première cloche, pesant 2,276 kil. a été dédiée à la Ste-Vierge. Les maîtres de la confrérie de l'immaculée Conception, ont été parrains. La seconde, pesant 1,202 kil., a été dédiée à St-Joseph; la troisième, pesant 635 kil., à St-Nicolas, et la quatrième, pesant 237 kil., à St. Hubert. Les maîtres des confréries de St-Joseph, de la très-sainte Trinité et de St-Hubert, ont été les parrains. »

Prusse. Un recès royal, adressé aux états provinciaux du Rhin et daté de Sans-Souci le 7 novembre, constate enfin le fait de l'arrangement des affaires religieuses dans les diocèses de Cologne et de Trèves. En voici le préambule :

« Nous Frédéric-Guillaume, etc.,

» L'esprit de patriotisme qui, pendant les complications politiques de la première année de notre règne, a toujours animé nos fidèles provinces rhénanes, et la confiance qu'elles nous ont témoignée dans les affaires religieuses, si épineuses, ont fortifié en nous la conviction, toujours entretenue et chère à notre cœur, que le lien qui les unit à notre monarchie, et par là au reste de l'Allemagne, devient chaque année plus solide, et que le fidèle attachement qu'elles ont voué à S. M. notre père, qui repose en Dieu, nous a été transmis comme un précieux héritage.

» Nous avons retrouvé dans les mémoires qui nous ont été remis par les fidèles états, et dans l'ensemble des délibérations de la session de cette année l'agréable témoignage de cet esprit et de cette sollicitude sérieuse et consciencieuse avec laquelle ils ont toujours eu en vue leur mission et l'ont accomplie dans le plus grand intérêt du pays, et c'est avec une douce confiance que nous avons la conviction que leur action, qui s'est exercée dans un pareil esprit, sera toujours favorable, et que, dans les bons comme dans les mauvais jours, nous trouverons toujours un ferme appui dans leur amour et fidélité. C'est pour nous une satisfaction particulière de pouvoir annoncer à nos fidèles états que les incertitudes qui régnoient sur l'administration des diocèses de Cologne et de Trèves, et qui dans nos provinces du Rhin, avoient entretenu l'inquiétude et le malaise des esprits, ont enfin cessé et que les négociations entamées à ce sujet avec la cour de Rome ont eu un résultat intièrement satisfaisant. »

— Le *Courrier de Franconie*, dans sa correspondance de Rome, cite quelques dispositions du Bref destiné à régler ces affaires. En voici un passage :

« Sachant que notre vénérable frère Clément-Auguste, prélat de

Digitized by Google

l'église de Cologne, cet homme excellent, distingué par les plus grandes vertus, qui a si bien mérité de cette église et de la religion catholique, est accablé par les incommodités d'une mauvaise santé, et qu'à cause de cela l'administration de son diocèse lui seroit actuellement à charge; après avoir obtenu le consentement de notre vénérable frère et avoir sondé ses intentions, nous avons cru devoir lui donner un coadjuteur avec droit de mission; de sorte que notre vénérable frère Clément-Auguste demeure archevêque de ladite église de Cologne. »

Angleterre. La Prusse et l'Angleterre se sont réunies pour créer un évêché protestant de Jérusalem. Voici l'ordonnance du roi de Prusse à ce sujet:

« Nous Frédéric-Guillaume, etc.

» Nous avons affecté à la dotation d'un évêché protestant qui sera établi à Jérusalem, avec le concours de l'Angleterre, la somme de 15,000 liv. st. (375,000 fr.), dont nous paierons d'avance les intérêts de 600 liv. st. (15,000 fr.), formant la moitié du traitement de cet évêque. Cette somme sera remise aux archevêques de Cantorbery et d'York et à l'évêque de Londres, comme mandataires de ce siége épiscopal. Si ultérieurement le capital pouvoit être couvert à l'aide d'achats de terrains en Palestine, mais avec notre consentement, ce capital sera payé en totalité aux mandataires ci-dessus désignés. Cette somme de 15,000 liv. st. sera mentionnée dans l'acte de dotation; mais, si les terres achetées en Palestine donnent un revenu plus élevé que l'intérêt de 4 pour 100, le surplus sera non point donné à l'évêque, mois consacré aux fondations de l'évêché. En foi de quoi nous avons fait dresser le présent acte de dotation.

» Donné à Nolbnietz, près Janer, le 6 septembre 1841.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Les deux gouvernemens ont fait choix, pour occuper ce siége, de Michel-Salomon Alexandre, juif converti et professsur de littérature hébraïque à l'université de Londres, et déjà cet individu vient d'être sacré évêque de Jérusalem par l'évêque de Londres, assisté des évêques de Rochester et de la Nouvelle-Irlande. Il doit exercer la juridiction dans la Syrie, la Chaldée, l'Egypte et l'Abyssinie. Les protestans eux-mêmes semblent surpris d'une telle création. Un de leurs journaux (le *Semeur*) s'exprime de la sorte: « Pour justifier la présence d'un évêque à Jérusalem, il faudroit des pasteurs inférieurs auxquels sa juridiction pût s'étendre. Eh bien! bien loin qu'il y ait des pasteurs à diriger, il n'y a pas même un troupeau à conduire.... On peut dire que le futur évêque de Jérusalem n'aura de diocésains que ceux qu'amènera le navire qui le transportera lui-même en Terre-Sainte. »

—On mande d'Oscott: « Le révérend M. Sibthorpe (ministre anglican et frère du colonel Sibthorpe, membre du parlement) est arrivé ici il y a quelques jours, afin d'examiner d'une manière ap-

Digitized by Google

profondie quelques points du dogme catholique. Il a eu de nombreuses conférences avec Mgr. Wiseman, et M. l'abbé Spencer. Ses méditations n'ont pas été stériles; le ciel les a bénies. Après s'être éclairé sur notre religion, il a fait sa profession de foi catholique dans notre chapelle, et a eu la consolation de recevoir le lendemain, de la main du pontife, la sainte Eucharistie. Il se dispose à nous quitter pour aller mettre ordre à ses affaires, dans le but de revenir ensuite au milieu de nous pour faire des études théologiques, et se préparer ainsi à exercer le divin ministère. Je puis vous donner comme certain que cette conversion n'est que le prélude de plusieurs autres qui ne tarderont pas à être connues du public, et qui étonneront beaucoup le monde protestant dans notre pays. Vous ne sauriez croire quel prodigieux effet produisent ici les conversions des personnages haut placés dans la société. »

Suisse. La diète helvétique s'est ajournée indéfiniment le 4 novembre. Dans la séance de la veille, dix Etats et demi avoient voté pour le rétablissement de tous les couvens supprimés dans le canton d'Argovie. Cette majorité est insuffisante, aux termes du pacte fédéral. Ainsi la troisième diète convoquée pour cette affaire, n'a pas été plus heureuse que les précédentes. On croit du reste que le *statu quo* présente la chance la plus favorable, puisque la diète va maintenant être transportée à Lucerne, canton décidément catholique, et qui, en qualité de vorort, exercera plus d'influence et fera peut-être pencher la balance en faveur des couvens.

France. On a eu depuis long-temps la pensée de rétablir l'archevêché de Cambrai. Cette eglise avoit été réduite en simple cathédrale par les lettres apostoliques du 29 novembre 1801. Elle fut érigée de nouveau en archevêché par la bulle *Commissa divinitùs* du 27 juillet 1817. Mais Mgr. Belmas, évêque constitutionnel, n'ayant pas voulu donner sa démission, Pie VII se détermina à suspendre cette érection tant qu'il plairoit au Saint-Siége. Cambrai continua donc, comme l'église d'Arras, qui devoit être de la province de Cambrai, de rester suffragant de la métropole de Paris. Mais la mort de Mgr Belmas ayant fait disparoître les difficultés qui arrêtoient le Saint-Siége, le gouvernement a saisi avec un louable empressement l'occasion de réaliser le plan de 1817, et Grégoire XVI, par une bulle qu'on dit être du 1er des calendes d'octobre, a rendu enfin au siége de Cambrai ses anciennes prérogatives. Cette bulle fait, dit-on, d'abord l'éloge du siége de Cambrai, dont elle rappelle l'antiquité. Elle parle du nombre et de la dignité de son clergé, de la population du diocèse et des pieux établissemens qui y sont fondés. Puis, faisant allusion aux Pontifes qui l'ont illustré, elle cite Fénélon (et c'est le seul qui soit cité), dont on vénérera toujours la piété et la science. Ensuite, le pape déclare qu'il détache de l'archevêché de Paris l'Eglise de Cambrai et celle d'Arras, pour ériger celle de Cambrai en archevêché, ayant pour suffragant l'évêché d'Arras.

Digitized by Google

Déjà le ministre des cultes a saisi le conseil d'Etat du projet d'ordonnance relatif à cette érection, et M. Ferrari-Pisani a été nommé rapporteur.

— Une ordonnance vient d'ériger en succursales les églises de 139 communes ou sections de communes.

— L'orgue de l'église primatiale de Lyon, a été inauguré le 16 septembre en présence de S. E. le cardinal-archevêque et de tout le chapitre. Ainsi voilà cette grande innovation accomplie. L'église de Lyon avoit repoussé jusqu'à ce jour l'usage de l'orgue: mais l'absence de belles voix, le changement de la liturgie par l'archevêque de Montazet, dans le siècle dernier, la suppression des biens du chapitre, avoient amené une décadence complète du chant, et l'introduction de l'orgue étoit appelée comme une amélioration urgente. Aussi le chapitre s'est-il associé avec empressement au vœu de Mgr. de Bonald pour l'établissement d'un orgue et la réforme du chant. Cette réforme, commencée avec succès l'année dernière par les soins de M. Danjou, organiste de Saint-Eustache, a produit de très-bons résultats et augmenté notablement l'affluence des fidèles dans l'église primatiale. Le chapitre s'occupe actuellement, de concert avec le cardinal-archevêque, d'établir un réglement pour l'emploi de l'orgue, du faux-bourdon et de la musique, de manière à conserver à la fois la grave et majestueuse simplicité de l'antique plain-chant et la puissance des effets de l'harmonie moderne. Une réforme ainsi entendue pourra être proposée comme modèle à beaucoup d'églises. L'inauguration de l'orgue avoit réuni un auditoire choisi. L'instrument, qui produit un très-grand effet, a été touché avec un talent supérieur par un prêtre, M. l'abbé Charbonnier, organiste de la cathédrale à Aix, et par M. Danjou.

— M. Picot, ancien directeur de l'*Ami de la Religion*, est mort à Paris le 15 novembre. Cet événement a été tout-à-fait imprévu. Le dimanche, veille de sa mort, il avoit encore été entendre la messe, comme de coutume, dans une chapelle voisine de sa demeure; il s'étoit approché de la sainte Table et avoit édifié par sa ferveur tous ceux qui l'entouroient. Nos lecteurs se rappèleront que nous lui avons consacré une notice, à l'occasion de sa retraite du journal qu'il avoit fondé et dirigé avec tant de succès pendant 26 ans. Cette notice se trouve dans notre 75e livraison p. 335. Ses obsèques ont eu lieu le 17 à Saint-Sulpice, et le concours empressé de l'élite du clergé et des hommes religieux a montré la haute estime dont M. Picot étoit l'objet. Mgr. l'internonce a donné un dernier témoignage de son amitié au courageux et savant défenseur de la religion, en venant unir ses prières à celles de cet homme vénérable. Parmi les laïques, on distinguoit M. le comte de Tascher, pair de France, M. le chevalier Artaud de Montor; M. Laurentie, directeur de la *Quotidienne*, etc. etc.

— L'église de la Madeleine à Paris, si rien ne vient changer les ordres qui sont donnés, sera décidément inaugaurée le jour de Pâque

Digitized by Google

prochain. MM. Léon Cogniet et Bouchot terminent en ce moment les peintures des archivoltes qui leur ont été confiées. Toutes les autres peintures sont terminées. Un grand nombre d'ouvriers menuisiers sont occupés à faire les boiseries. On termine le dallage extérieur. Presque toutes les niches ont reçu leurs statues, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les magnifiques portes de bronze, dues à M. Triquetti, sont fixées sur leurs gonds et entièrement terminées. On construit un autel provisoire, en attendant que M. Marochetti ait terminé le sien. Les bénitiers, confiés au ciseau d'Antoine Moine, sont près d'être posés, ainsi que le baptistère exécuté par Rudde. Enfin, le grand archivolte qui se trouve auprès de la principale porte d'entrée, vient d'être échafaudé pour la pose de l'orgue. Voilà soixante-dix-sept ans que l'église de la Madeleine est en construction : ce fut le 13 août 1764 que le premier architecte, Constantin d'Yvry, en posa la première pierre.

— Une commission spéciale avoit été instituée sous la présidence du préfet des Landes, dans le but d'élever un monument à la mémoire de saint Vincent de Paul, sur le lieu même de sa naissance. Cette œuvre de reconnoissance envers l'apôtre de l'humanité a reçu un commencement d'exécution. Le 26 septembre, le préfet des Landes, le sous-préfet de Dax et MM. Ducros et Corta, membres de la commission, se sont rendus au village où est né le saint, pour déterminer le périmètre du terrain qu'il étoit nécessaire d'acquérir. Le lendemain, la famille Lasserre consentoit à la cession de l'emplacement qui comprend la maison où est né saint Vincent, la modeste chapelle qui porte son nom, l'arbre qui ombragea son enfance, et tout l'espace qui s'étend jusqu'à la route royale de Paris en Espagne. Il n'y a plus qu'à édifier. Le ministre de l'intérieur vient d'accorder à la ville de Dax un tableau représentant saint Vincent de Paul.

— Six missionnaires, dont trois prêtres et trois Frères, appartenant tous à la congrégation des Maristes, qui a son principal établissement à Lyon, sont arrivés il y a quelques jours à Paris. Après un court séjour au séminaire des Missions-Etrangères, ils sont partis pour l'Angleterre, où ils vont s'embarquer afin d'aller joindre Mgr Pompallier, évêque de Maronée, et vicaire apostolique de la Polynésie occidentale. Ce prélat, avec le secours des zélés missionnaires ses coopérateurs, continue à voir les plus grands succès couronner ses travaux apostoliques dans ces pays lointains. Quatorze autres missionnaires, tant prêtres que Frères, appartenant à la même congrégation, s'étoient embarqués à Portsmouth au mois de décembre 1840 pour la même destination. On a reçu d'eux des lettres datées de Sidney, au mois de mai dernier. Ils étoient tous arrivées en bonne santé à la Nouvelle-Hollande, et avoient reçu des missionnaires catholiques irlandais, placés dans cette colonie, l'accueil le plus fraternel et l'hospitalité la plus généreuse. Ils y avoient trouvé des lettres de Mgr Pompallier, qui les attendoit à

Digitized by Google

la baie des Iles avec la plus vive impatience. Ils devoient s'embarquer pour leur destination à la fin de mai.

Espagne. Le jour de Notre-Dame du Rosaire, pour la première fois depuis six siècles, le chœur de la cathédrale de Plasencia, élevée par la main de Ferdinand, vainqueur dans la bataille de Las Navas de Tolosa, a été vu sans chanoines, sans dignitaires: toute sa pompe se bornoit aux chapes d'or de trois bénéficiers qui n'avoient pas voix au chapitre. Cela tient à ce que les dignitaires avoient refusé de livrer les biens de l'Eglise: sur leur refus, ils avoient été mis en état d'arrestation, incriminés, jugés et condamnés à diverses peines.

— Le chapitre de Salamanque n'a opposé aucune résistance à l'exécution de la loi de spoliation. En recevant les ordres de l'intendant, il a désigné, en séance extraordinaire, son vice-doyen et les surintendans de ses finances pour assister aux opérations de la commission fiscale. Mais, protestant avec dignité contre la violation du droit canonique et civil, il a ainsi formulé sa déclaration authentique:

» Le chapitre de la sainte Eglise cathédrale de Salamanque, exact observateur des lois, s'incline avec respect devant la loi même qui, méconnoissant les titres les plus respectables, l'exproprie de ses biens. En vertu desdits titres qui constituoient la propriété de l'Eglise et le patrimoine des pauvres, le chapitre est seul depositaire de cette propriété inviolable et sacrée; il ne peut méconnoître les canons et dispositions ecclésiastiques qui s'opposent à l'expropriation ordonnée.

» Dans ce pénible conflit, le chapitre, n'ayant d'autre pouvoir que celui de protester pour se conformer autant qu'il est en lui à ce que prescrivent les lois des conciles, déclare solennellement qu'il ne lui est pas possible de consentir à l'occupation de ses biens, et il les réclame en la forme autorisée par nos lois.

» Salamanque, fait en chapitre, 30 septembre 1841. »

Non-seulement on dépouille l'Eglise de ses biens; mais on proscrit ses titres et ses emblêmes, témoin la mesure prise à l'égard des ordres militaires. Un arrêté royal du 22 septembre a interdit le titre de *Frey* que l'on donnoit aux ecclésiastiques de ces ordres, et a supprimé en même temps l'antique usage de porter sur le manteau la croix ou l'habit qui en sont les signes distinctifs. Cette mesure a été combattue par les représentations du prieur de Magacela, dignitaire de l'ordre d'Alcantara, prélat mitré avec juridiction honorifique sur le territoire de Serena, dans l'Estramadure.

Ecosse. Le premier meeting annuel de la confrérie de Saint-Joseph, établie il y a un an à Edimbourg, a été tenu dernièrement dans cette ville, à l'effet d'entendre le premier rapport sur sa situation et sur l'état de ses fonds. L'assemblée, qui étoit nombreuse, a été présidée par Mgr. Gillis, évêque coadjuteur d'Edimbourg, qui, dans un discours éloquent et énergique, a exposé

Digitized by Google

le grand bien que cette confrérie avoit déjà produit, et celui qu'elle ne pouvoit manquer de produire à l'avenir, si l'on se conformoit aux règles prescrites aux membres qui s'y faisoient inscrire. Le rapport a été très-encourageant. Les fonds recueillis pendant l'année, pour le soutien de l'association, et pour celui des œuvres de charité qui sont le principal objet de sa sollicitude, se montoient à 270 livres sterling (environ 7,000 francs), sur quoi 127 liv. sterl. avoient été fournies par douze souscripteurs. Parmi ces derniers figuroient la duchesse de Leeds, la marquise de Wellesley, le comte Shrewsbury, sir Charles Gordon, baronnet, et ce centre de la bienfaisance, le vénérable John Meuries, à qui l'Ecosse catholique et l'humanité souffrante ont tant d'obligations. Depuis l'établissement de la confrérie de Saint-Joseph, il y a à peine un an, un grand nombre de nouveaux membres s'y sont fait associer.

Canada. Parmi les amendemens apportés au dernier bill sur l'éducation par le gouvernement du Canada, on remarque surtout celui qui excepte les Frères des écoles chrétiennes de l'obligation de se faire naturaliser pour être instituteurs dans la province. C'est là un nouveau et solennel témoignage en faveur de l'excellence de leur enseignement, qui mérite bien à ces bons frères le droit de bourgeoisie par tout l'univers.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Société nationale pour la propagation des bons livres vient de mettre en vente le premier volume des *Théorêmes de politique chrétienne*, par Mgr. Scotti, prélat domestique de Sa Sainteté, etc. L'auteur s'attache à prouver que la religion chrétienne, en général, et certains points de dogme, de morale et de discipline de l'Eglise catholique, en particulier, sont utiles à la société. Ce premier volume se compose de deux parties, dont chacune contient dix théorêmes. Ce sont des principes généraux, sans application particulière, et auxquels les circonstances de temps et de lieu peuvent mettre beaucoup d'exceptions. L'auteur, qui a été précepteur d'un prince destiné à régner dans une monarchie, n'a pu songer à écrire pour des gouvernemens constitutionnels. Le vol. coûte 3 fr. 50 c.

— *Le droit privé, administratif et public, dans ses rapports avec la conscience et le culte catholique;* par M. l'abbé Corbière, ancien directeur du grand séminaire. Tome 1er in-8o chez Ad. Le Clère à Paris. L'auteur s'est proposé de réunir, en un seul ouvrage, les lois civiles dont la connoissance est indispensable au prêtre en sa triple qualité de casuiste, d'administrateur des biens de l'église, et de ministre d'un culte reconnu par les lois. L'ouvrage a reçu l'approbation de plusieurs évêques et d'un jurisconsulte distingué, M. Duvergier, continuateur de Toullier.

— M. l'avocat Bon vient de donner la deuxième édition, revue et augmentée, de la *Législation des paroisses en Belgique*, re-

Digitized by Google

cneil, par ordre chronologique, des lois, décrets, avis du conseil d'état et réglements généraux concernant la propriété et l'administration des biens des fabriques, l'exercice du culte et le clergé, depuis la réunion de la Belgique à la France, jusqu'à ce jour. L'ouvrage est précédé d'une introduction sur les lois en général, et suivi de deux tables des matières, l'une chronologique et l'autre alphabétique et analytique. 1 vol. in-8° pr. 5 fr. En vente au bureaux de ce journal.

— *Le triomphe de l'Evangile, ou mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du philosophisme moderne;* traduit de l'espagnol par J.-F.-A. Buynand des Echelles. Lille 1841 vol. in-8° de 827 p. L'auteur de cet ouvrage, le célèbre Olivadès, incrédule d'abord, ne revint à la religion qu'après avoir solidement étudié les preuves du christianisme. Il prend le philosophisme dans le sein de l'incrédulité, écoute toutes ses difficultés, tous ses doutes, les détruit, l'instruit, lui découvre les beautés de la religion et la lui fait aimer. En vente au bureau de ce journal.

— *Corneille et Gerson, dans l'Imitation de Jésus-Christ;* par E. Onésime Leroy, vol. in-8°, orné de miniatures. Paris chez Ad. Leclère, pr. 6 frs. Dans cet ouvrage, une partie de l'*Imitation* et de la traduction de Corneille est commentée et rapprochée de nombreux écrivains, tels que S. François de Sales, Fénélon, l'évêque de Dijon, le curé de Montauban, Brebeuf, Lafontaine, Ducis, Ducerceau, Gresset, etc. La 2e partie, relative à l'auteur de l'*Imitation*, présente les titres de Gerson appuyés de preuves nouvelles, qu'on prétend avoir tirées du manuscrit, de ses autres ouvrages et de sa vie entière.

— La 3e livraison pour l'année courante de la *Petite Bibliothèque catholique* de Roulers, qui vient de paroître, se compose de deux ougrages. Le premier est la traduction de l'excellente *Explication religieuse des principales prières du chrétien*, par M. le professeur Malou; cette traduction est due à M. l'abbé Gevaert. Le second ouvrage est la traduction des *Entretiens entre un berger et un missionnaire sur les principales vérités de la foi*, par M. Cocarix, ancien vicaire-général de Boulogne-sur-Mer. L'éditeur ajoute pour étrennes, un almanach suivi d'un entretien entre des gens de la campagne sur les devoirs domestiques et religieux.

— M. Vanwest-Pluymers, imprimeur à Saint-Trond, vient de publier les deux petits ouvrages suivants: *Het Aertsbroederschap ter eer van het allerheiligste en onbevlekt hert van Maria, ingesteld in de parochiale kerk van O. L. V. der overwinningen te Parys, naer het fransch van M. Desgenettes, pastoor van die kerk.* Vol. in-24 pr. 50 c. — *Oefening tot de allerh. Maegd Maria, overgezet en uitgegeven door de Eerw. PP. Redemptoristen*, in-24. pr. 16 c. Mgr l'évêque de Liége accorde 40 jours d'indulgence à celui qui récitera cet exercice.

— *L'excellence de Marie et de sa dévotion*, par un religieux

Digitized by Google

Passioniste. L'original de cet ouvrage est en italien; mais il n'a pas encore été publié. La traduction a été faite sur le manuscrit. 2 vol. in-12 avec grav. Tournay 1841, pr. 3 fr. 25. Se trouve au bureau de ce journal.

— *La voie de la perfection dans la vie religieuse, ouvrage spécialement destiné aux personnes consacrées à Dieu;* par M. Leguay, ancien curé et directeur de plusieurs communautés, à Paris. Avec approbation de l'archevêque de Paris, de l'évêque de Bayeux et de l'archevêché de Malines. Bruxelles 1841, chez Vanderborght, vol. in-18 pr. 1 fr. 75.

— *Manuel des fabriques d'églises*, par un vicaire-général de Tours. Tours 1841, vol in-18, pr. 80 c. Se trouve au bureau de ce journal.

— Deux almanachs amusans, à peu près du même genre, paroissent, l'un chez M. Casterman à Tournay, et l'autre à la Société nationale à Bruxelles. Le premier est intitulé *Almanach pittoresque de Belgique*, orné de 100 gravures, in-16, d'environ 250 pages, pr. 40 centimes. — L'autre est intitulé simplement *Almanach de Belgique*, également orné de gravures, format in-24 pr. 40 centimes. Tous deux contiennent une masse de petits contes, calembourgs, etc. En vente au bureau de ce journal.

— *Les vrais ornements de la mémoire*, ou choix de morceaux, etc. Tournay chez Casterman, 1841, gros vol. in-18 cart. Cet ouvrage se compose d'un traité de déclamation et de lecture à haute voix, d'un choix de poésies et de morceaux de prose. Il convient aux écoles.

— *Epitome historiæ sacræ avec dictionnaire et traduction*, chez le même. Vol. in-18 cart. Le texte latin porte la marque de la quantité sur toutes les pénultièmes longues dont la mesure est insensible à l'oreille, afin d'habituer les enfans à bien prononcer.

— *Manuel complet des congrégunistes*, nouveau recueil de 50 cantiques spirituels, à une, deux et trois parties, avec accompagnement de piano, ouvrage approuvé par S. Em. le cardinal archevêque de Malines; par V. A. Loxhay, in-fol. de 110 p. pr. 15 fr. Se trouve au bureau de ce journal.

— M. l'abbé des Billiers, directeur de la bibliothèque de Saint Thomas à Paris, publie, depuis le mois de juillet, une revue critique des ouvrages de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, d'éducation, etc. sous le titre de *Bibliographie Catholique*. Ce recueil est destiné aux bibliothèques paroissiales, aux cabinets de lecture chrétiens, aux directeurs de pension, etc. Chaque mois paroît un cahier de 2 feuilles d'impression in-8°. Le journal coûte 10 frs. par an. Les articles de cette revue sont généralement courts et semblent faits consciencieusement.

Digitized by Google

93me LIVRAISON. 1er JANVIER 1842.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE NOVEMBRE 1841.

1. Incendie de la Tour de Londres, citadelle, hôtel des armures, arsenal le plus riche de l'Angleterre, où se trouvoient déposés une multitude de trophées de la gloire britannique. Cette perte est réputée irréparable.

M. Daniel O'connell, le grand agitateur de l'Irlande, est élu lord maire de Dublin.

3. Dix états et demi de la Diète suisse votent pour le rétablissement de tous les couvents supprimés dans le canton d'Argovie. Cette majorité n'étant pas suffisante aux termes du pacte fédéral, la Diète s'ajourne indéfiniment, sans avoir pu terminer cette grande affaire.

9. Ouverture des Chambres législatives belges. Le Roi prononce, sur la situation du pays à l'extérieur et à l'intérieur, un discours qui est favorablement accueilli (voir notre dernière livr. p. 366). M. de Schiervel est réélu président du Sénat.

Naissance d'un prince royal en Angleterre.

12. M. Fallon, de Namur, est réélu président de la Chambre des Représentans belges.

5. Une partie de l'armée française en Afrique, la division d'Oran, commandée par le général Bugeaud, gouverneur-général de l'Algérie, rentre à Mostaganem après une campagne de 53 jours, la plus longue qui ait encore été faite depuis la conquête. Les avantages remportés par elle consistent dans la prise et la destruction de Saïda, place située à 18 lieues de Mascara, en deux victoires sur la cavalerie d'Abd-el-Kader et en plusieurs petits combats heureux, dans le ravitaillement de Mascara, etc.

9. Proclamation d'Espartero à Sarragosse contre la junte de Barcelone et les démolisseurs de la citadelle. Le régent fait entendre hautement qu'il saura réprimer ces excès.

14. Les membres de la junte de Barcelone prennent la fuite; ils s'embarquent pendant la nuit pour Londres.

15. Le roi de Prusse annonce, dans le recès des Etats-provinciaux du Rhin, que les négociations ouvertes avec Rome au sujet des affaires religieuses des diocèses de Cologne et de Trèves, ont eu *un résultat parfaitement satisfaisant.*

Van Halen, lieutenant d'Espartero, rentre avec son armée à Barcelone, sans rencontrer aucune résistance. Il déclare la ville

Digitized by Google

et la province en état de siége.

Explosion de gaz dans la houillière S.-Félix, province de Hainaut; 28 ouvriers y perdent la vie.

22. Révolution à Genève. Cette petite république suisse ne compte en tout qu'une population de 40,000 âmes, laquelle se compose de Genevois, de Français et de Savoyards. Elle a depuis 1813 une constitution extrêmement démocratique, qui accorde le droit électoral à tout citoyen payant 3 frs. de contribution. A l'occasion des tristes dissentions sur l'affaire des couvents d'Argovie, les anarchistes de Genève demandèrent, il y a plusieurs mois, une réforme de la constitution, et, dans une assemblée populaire, ils formulèrent les changements qu'ils vouloient. Le conseil d'état, intimidé par le progrès journalier de cette opposition et ne pouvant compter sur la fermeté de la garde nationale, crut devoir céder et finit par accorder la plupart des réformes demandées, et en particulier le suffrage universel sans aucune condition quelconque. Les révolutionnaires ne furent point satisfaits; ils vouloient une Constituante, une espèce de Convention à laquelle tout pouvoir fût accordé. Pour arriver à leurs fins, ils organisèrent une émeute, et le 22 novembre le conseil représentatif, voyant qu'il n'avoit pas de moyen de répression suffisant, adopte un décret proclamant une assemblée nationale qui proposera une nouvelle constitution. — Voilà comme la Suisse marche aujourd'hui.

23. Espartero rentre à Madrid avec une pompe royale.

VOYAGE AUX MONTAGNES ROCHEUSES

DU R. P. DE SMET, MISSIONNAIRE BELGE AUX ÉTATS-UNIS.

Première Partie.

Nous avons enfin le bonheur de pouvoir offrir à nos lecteurs une relation détaillée du long et périlleux voyage que notre courageux et pieux compatriote a entrepris et exécuté l'année dernière, en traversant deux fois des déserts dont l'étendue étonne et effraye. Ce voyage fut de 2,000 *lieues flamandes;* ces deux mots suffiroient pour en donner une idée, si le caractère des tribus sauvages qui sillonnent incessamment ces vastes solitudes et beaucoup d'autres dangers, ne méritoient une considération plus sérieuse. Ce récit offrira un intérêt particulier au belge catholique; mais il ne déplaira pas même à ceux qui y chercheroient autre chose que l'esprit qui l'a dicté et qui le liroient par simple curiosité. Le P. de Smet, à l'exemple des missionnaires ses prédécesseurs, a recueilli une foule de particularités sur les mœurs des peuples qu'il a visités, sur les productions du pays, sur les animaux, les plantes, les minéraux, etc. Les détails qu'il nous communique sur ces divers objets, sont précieux, et il y en a beaucoup sans doute qu'on chercheroit vainement ailleurs.

Vous vous attendez sans doute à de longs et intéressants détails sur mon extraordinairement long voyage de St. Louis jusqu'au delà

Digitized by Google

des Montagnes Rocheuses (*Rocky Mountains*). J'ai mis 60 jours à traverser le fameux désert Américain et près de quatre mois à revenir sur mes pas par un nouveau et très-hasardeux chemin.

Comme vous l'aurez appris déjà par mes lettres, j'ai quitté St. Louis le 27 mars 1840 dans un bâteau à vapeur et j'ai remonté le Missouri à une distance de 500 milles, pour me rendre aux frontières de l'état. Je vous ai si souvent parlé des propriétés distinctives de ce fleuve que je pourrois à peine vous en dire quelque chose de nouveau. Le navire où j'étois embarqué (et c'est toujours le cas dans ce pays où l'émigration et le commerce ont pris une si grande extension) étoit encombré de marchandises et de passagers de tous les états de l'Union, je puis dire de différentes nations de la terre, blancs, noirs, jaunes et rouges avec les nuances de toutes ces couleurs. Le bâteau ressembloit à une petite Babel flottante à cause des différents langages et jargons, qu'on y entendoit. Ces passagers débarquent pour la plupart sur l'une ou l'autre rive, pour y ouvrir des fermes, y construire des moulins, ériger des fabriques de toutes sortes d'inventions, et augmentent de jour en jour le nombre des habitants des petites villes et villages qui s'élèvent comme par enchantement sur les deux rives. A mesure que l'on monte le fleuve, on trouve ses rives charmantes, diversifiées par une grande variété d'arbres et d'arbrissaux, de noyers et de chênes d'une 10e de différentes espèces, de chataigniers, d'érables, de cérisiers, de sassafras, de frênes, d'ormes, de cotonniers, de peupliers. Le sol y est prodigieusement riche; la terre végétale a une épaisseur de 4 à 15 pieds de profondeur et paroît vraiment inépuisable. Ces rivages cependant sont très-incertains et s'éboulent continuellement; ce qui rend l'eau de ce fleuve, d'ailleurs très-légère et saine à boire, bourbeuse et dégoûtante. Les bancs de sable et les arbres au fond de l'eau sont si nombreux que l'on s'y habitue et qu'on ne songe guère aux dangers qu'on court à chaque instant. Il est intéressant d'observer à quelle profondeur les racines s'enfoncent dans ce sol fertile; là où la terre s'éboule on observe toute la profondeur, et en général il n'y a qu'une grosse racine centrale, pénétrant à 10 ou 12 pieds et d'autres plus minces, qui s'étendent tout à l'entour. Après 10 jours de navigation, je me suis rendu à West-Port, petite ville frontière, où je devois me préparer à mon long voyage des Montagnes.

Le 30 avril, j'entrai sur le territoire sauvage et jusqu'au 17 de mai nous nous dirigeâmes vers l'ouest, traversant des plaines immenses, dépouillées d'arbres et d'arbrisseaux, excepté sur les petites rivières, et entrecoupées de profonds ravins, où nos voyageurs se servoient d'une cordelle pour descendre et monter les charettes sur les côtes à pics. Les chaleurs de l'été commençoient déjà à se faire sentir; le temps cependant étoit favorable; souvent le matin le thermomètre se trouvoit à 27, mais s'élevoit jusqu'à 90 degrés vers midi. Les vents frais qui règnent sans cesse dans ces vastes plaines

Digitized by Google

rendent les chaleurs supportables. Le gibier étoit rare; mon chasseur cependant fournit ma tente assez abondamment de canards, de bécassines, de faisans, grues, pigeons, blaireaux, cerfs et cabris. Les seuls hommes, que j'ai rencontrés pendant les premiers jours, étoient quelques sauvages *Kanzas*, qui se rendoient à West-Port pour y vendre leurs pelleteries. Ils résident sur la rivière du même nom. Leur territoire commence à 60 milles à l'ouest de l'état Missouri, et leurs villages en sont à la distance de 80 milles. Leur langue, mœurs et habitudes, sont les mêmes que ceux des *Osages*. En paix et en guerre ces deux nations unissent leurs intérêts et ils ne sont absolument qu'une seule nation. Ils sont environ 1700 âmes. Ils vivent dans des villages et placent leurs huttes pêle mêle et sans ordre. Elles sont construites d'écorces, comme les Wigwams des *Pattowatamies*, ou de joncs, comme celles des *Osages*, ou en terre, comme les Akozos des *Pawnées* et des *Ottoes*. Ces dernières sont rondes et de la façon d'un cône; le mur a près de deux pieds d'épaisseur; tout l'ouvrage est soutenu au dedans par plusieurs poteaux. Dans toutes leurs huttes, la terre dure forme le plancher. Le foyer est au milieu et la fumée s'échappe par un trou, pratiqué dans le sommet. La porte est basse et étroite et on n'y entre qu'en se traînant. Elle consiste dans une simple peau sèche suspendue. Ces sauvages m'ont paru très-pauvres et misérables. Ils m'exprimèrent un ardent désir d'avoir une mission de nos Pères parmi eux. La plupart de ces Indiens se trouvoient à pied; la veille de notre rencontre, les *Ottoes* leur avoient volé vingt-cinq chevaux.

A mesure que nous avancions vers l'ouest, on apercevoit évidemment qu'on montoit et nous traversâmes des côtes élevées, qui nous donnoient de temps en temps des vues étendues et belles. La grande plaine étoit parsemée de hautes côtes, dont le Waygère roussé, ou la fleur du cotonnier (une plante qui abonde dans ces parages et dont les Indiens se nourrissent) est la principale. Il se trouve sur le bord d'une rivière qui porte le même nom et qui se jette dans le Kanzas (1); ces deux rivières ont de riches et fertiles bas-fonds et sont bien boisées. Tout le sommet de la grande côte ou montagne est couverte de grosses pierres grisâtres et jaunes, remplies de pétrifications. La surface de la terre dans une partie considérable de cette région est couverte de grands blocs de pierre plattes confusément arrangées, comme si elles étoient sorties du sein de la terre par quelqu'agitation souterraine.

Je n'étois que six jours dans le pays sauvage, lorsque je me sentis accablé par la fièvre intermittente avec des frissons qui précèdent les accès de chaleur. Cette fièvre ne m'a quitté que sur la Roche jaune à mon retour des Montagnes. Il me seroit impossible

(1) La *Map of the United-States constructed from the latest authorities, published by S. Aug. Mitchell, Philadelphia* 1831, appelle cette rivière *Konzas*.

Digitized by Google

de vous donner une idée de mon accablement. Mes amis me conseillèrent de revenir sur mès pas; mais le désir de voir les nations des Montagnes l'emportèrent sur toutes les bonnes raisons qu'ils purent me donner. Je suivis donc la caravane de mon mieux, me tenant à cheval aussi long-temps que j'en avois la force; et j'allois ensuite me coucher dans un chariot sur des caisses, où j'étois ballotté comme un malheureux; car souvent il nous fallut traverser des ravins profonds et à pics, qui me mettoient dans les positions les plus singulières. Tantôt j'avois les pieds en l'air comme Arlequin, tantôt je me trouvois caché comme un voleur entre les ballots et les caisses, froid comme un glaçon ou suant à grosses gouttes et chaud comme un poële ardent. Ajoutez-y que pendant trois jours (et c'étoient les plus forts de ma fièvre), je n'eus pour me désaltérer que des eaux stagnantes et sales.

Le 18 mai, après avoir traversé une belle plaine de 30 milles de large, nous arrivâmes sur le Nebraska (riv. au Cerf) appelé la Rivière Platte par les Français, vers le milieu de la grande Ile qui a 60 milles de long. La Platte est le plus grand tributaire du Missouri, et peut être considérée comme la plus merveilleuse et la plus inutile des rivières de l'Amérique du Nord; elle a deux mille verges de large d'un bord à l'autre; sa profondeur n'est guère que de deux à six pieds, le fond est un sable mouvant. Elle vient d'une distance immense à travers une large et verte vallée, et reçoit la grande abondance de ses eaux de plusieurs branches et fourches, qui descendent des Montagnes Rocheuses. L'embouchure de cette rivière est à 800 milles de St. Louis par eau, et forme le point de division du Bas et Haut Missouri. J'étois souvent saisi d'admiration à la vue des scènes pittoresques, dont nous jouissions tout le long de cette rivière. Imaginez-vous les grands étangs dans les beaux parcs des seigneurs européens, parsemés de petites îles boisées. La Platte vous en offre par milliers, de toutes les grandeurs et de toutes les physionomies. Souvent elles vous donnent l'apparence d'une flotille à voiles, parée de vertes guirlandes, entrelacées d'une grande variété de fleurs. Vous les croiriez vraiment en mouvement, le courant s'élançant parmi elles avec la plus grande impétuosité. Les deux bords de cette rivière ne sont point boisés. Les arbres que les îles produisent principalement, sont les peupliers, communément appelés cotonniers. Les sauvages les coupent en hiver et l'écorce sert de nourriture à leurs chevaux. La plaine de la Platte étoit animée de cabris. J'en comptois souvent plusieurs centaines d'un seul coup d'œil. C'est l'animal le plus agile des prairies et d'une très-noble apparence. Le chasseur emploie la ruse pour en approcher. Il s'élance au grand galop vers l'animal; celui-ci part comme un éclair, laissant le cavalier à une grande distance derrière lui. Il s'arrête bientôt pour observer (c'est un animal très-curieux). Pendant ce temps-là le chasseur descend de cheval et se couche ventre à terre; il fait toutes sortes de cabrioles avec les bras et les

Digitized by Google

jambes, secouant de temps en temps son mouchoir, ou un bonnet rouge, au bout de sa baguette de fusil. Le cabri approche à pas lents pour reconnoître et observer, et lorsqu'il est à la portée de la carabine, le chasseur lui lâche son coup et le couche par terre. Souvent il en abat jusqu'à six, avant que la bande se disperse. Les autres animaux sont rares dans cette région. Il y a cependant des signes évidents, que le gibier n'y a pas toujours manqué. Pendant plusieurs journées de marche, toute la plaine étoit couverte d'ossements et décorée de têtes de buffles arrangées en cercle et demi-lunes etc., peintes de différentes devises; c'est au milieu de ces têtes que les *Pawnées* ont coutume de pratiquer leurs sortilèges superstitieux, lorsqu'il vont en guerre ou à la chasse. Le matelot, après un long voyage de mer, se réjouit à la vue d'herbes flottantes, à la vue des petits oiseaux de terre, qui viennent se reposer sur les cordages du navire, signes certains qu'il approche du terme de sa course. De même dans ce désert, le voyageur fatigué de vivre si long-temps de viande salée, se réjouit à la vue de ces ossements blanchis par le temps, et se reconnoissant dans le voisinage des buffles, vous n'entendez dans tout le camp que des cris de joie, que des Vive la moëlle des os! Vive la langue, les tripes et le rognon! Vive la rosse, les côtes et le brochet! Chaque voyageur a un vivat particulier pour son morceau favori.

Manquant de bois sur les bords de la Platte pour faire notre cuisine, nous nous servîmes de la fiente sèche de buffle. Elle brûle comme la tourbe, et il nous fallut recourir souvent au même expédient dans les prairies des Côtes noires. Le *wistenwish* des sauvages, ou le chien de prairie, plus proprement appelé écureuil par les voyageurs, vit en communauté dans les prairies. Ces animaux paroissent avoir une espèce de police établie dans leur société. Leurs villages ou cabanes sont généralement placés sur la pente d'une côte, quelquefois près d'un petit lac ou ruisseau, plus souvent à une grande distance de l'eau, afin que la terre qu'ils habitent ne soit point exposée à l'inondation. Ils sont d'une couleur brune foncée, excepté le ventre qui est blanc; leur queue n'est pas si longue que la queue de l'écureuil gris, mais ils ont exactement la même forme; les dents, la tête, les ongles et le corps sont l'écureuil parfait, excepté qu'ils sont plus grands et plus gras que cet animal. C'est l'opinion des voyageurs que leur seule nourriture est la racine du gazon et la rosée leur seul breuvage. Chemin faisant dans les plaines de la Platte, nous vîmes de temps en temps des tombeaux solitaires des *Pawnées*, probablement de quelques chefs ou braves, qui étoient tombés en combattant contre leurs ennemis héréditaires, les *Sioux*, les *Scheyennes* ou les *Osages*. Ces tombeaux étoient ornés de têtes de buffles peintes en rouge; le cadavre est assis dans une petite cabane faite de joncs et de branches d'arbres, fortement travaillée, pour empêcher l'entrée aux loups. La figure est barbouillée de vermillon, le corps est couvert de ses plus beaux ornements

Digitized by Google

de guerre, et à son coté on place des provisions de toutes espèces, viandes sèches, tabac, poudre et plomb, fusil, arc et flèches. Pendant plusieurs années les familles viennent au printemps renouveler ces provisions. Ils ont l'idée que l'âme voltige long temps dans le voisinage où le corps repose, avant qu'elle prenne son essor vers le pays des âmes.

Après sept jours de marche le long de la Platte, nous arrivâmes dans les plaines habitées par les buffalos. De grand matin je quittai seul le camp pour en avoir une vue plus à mon aise; j'en approchai par des ravins sans me montrer et sans leur donner le vent, qui m'étoit favorable. C'est l'animal qui a l'odorat le plus subtil; il s'aperçoit de la présence de l'homme, par l'odeur seule, à la distance de 4 milles et s'enfuit, cette odeur lui étant insupportable. Je gagnai inaperçu une haute colline, semblable par sa forme au monument de Waterloo, et de là je jouissois d'une vue libre d'environ 12 milles tout à l'entour. Cette vaste plaine étoit entièrement couverte d'animaux. Les foires d'animaux en Europe ne vous en donneroient qu'une foible idée. Ici vraiment je comtemplois la foire d'un monde entier, rassemblée dans une de ses plus belles plaines; une solitude à perte de vue, animée par une masse vivante d'animaux. J'admirois les pas lents mais majestueux de ces lourds animaux, marchant en file dans ce payage silencieux, tandis que d'autres broutoient avec avidité le riche paturage, l'herbe courte des buffles. Des bandes entières couchoient sur l'herbage au milieu des fleurs; toute la scène réalisoit en quelque façon l'ancienne description de l'Ecriture Sainte, parlant des vastes contrées pastorales de l'Orient, où il y avoit des animaux sur mille montagnes. Je ne pouvois me lasser de contempler cette scène ravissante, et pendant deux heures je regardois ces masses mouvantes dans le même étonnement. Tout-à-coup l'immense armée parut éveillée; un bataillon donnoit l'épouvante à l'autre, toute la troupe étoit en déroute, fuyant de tous côtés. Les buffles avoient le vent de leur ennemi commun. Les chasseurs s'étoient élançés au grand galop au milieu d'eux. La terre sembloit trembler sous leurs pas et les bruits sourds, que l'on entendoit, étoient semblables aux mugissements du tonnère éloigné. Les chasseurs tiroient à doite et à gauche et causèrent un grand carnage parmi les animaux les plus gras. Je retournai avec eux au camp. Ils avoient chargé plusieurs chevaux de langues, de bosses, côtes etc., abandonnant le reste aux loups et aux vautours. Nous campâmes à une petite distance de cette boucherie et chacun se mit en mouvement dans le camp pour faire chaudière. — Au milieu de la nuit des bruits affreux, des hurlements, des aboiements m'éveillèrent; on auroit dit que les 4 tribus *Pawnées* s'étoient rassemblées pour nous disputer le passage sur leur territoire. Je réveillai mon guide pour savoir la cause de ce bruit et pour le disposer à recevoir l'attaque de l'ennemi. Il me répondit en riant: « Tranquillisez-vous, ce n'est rien. Les loups sont à faire

Digitized by Google

» festin après leur long carême d'hiver. Ils se partagent les carcasses
» des vaches que les chasseurs ont laissées dans la prairie. »

Les loups sont très-nombreux dans ces régions. D'après le dire des sauvages, ils tuent tous les ans le tiers des veaux des buffles. Souvent même lorsqu'ils sont en fortes bandes, ils attaquent les gros boeufs ou vaches, se portent tous ensemble contre un seul buffle, en un instant ils le jettent par terre avec une grande dextérité et le dévorent. J'ajouterai ici, pour vous donner une idée du grand nombre de ces animaux sur le Missouri, que cette année 1840 la compagnie des pelleteries a descendu 67,000 robes de buffles à St. Louis. On évalue en outre à 100,000 le nombre des buffalos, que les sauvages du Missouri tuent tous les ans pour leurs propres besoins, pour leurs tentes, leurs robes et couvertures de selle.

Le 28 nous passâmes à gué la *Fourche du sud* (1) de la Platte. Toute cette région jusqu'aux grandes montagnes, est une véritable bruyère, rocheuse et sabloneuse, couverte de scories et d'autres substances volcaniques. Il y a des endroits fertiles sur les rivières et ruisseaux. Cette région, nous dit un voyageur moderne, ressemble aux déserts de l'Asie. Elle s'étend en vastes plaines ondulantes et dégarnies de bois, et dans des terres incultes, sabloneuses et solitaires, fatiguant l'œil par leur étendue et leur monotonie.

C'est un pays où l'homme ne fait point sa demeure; car dans certaines saisons de l'année le chasseur et son coursier y manquent de nourriture. L'herbage y est brûlé et dépérit; les rivières et les ruisseaux y sont à sec; le buffle, le cerf et le chevreuil se retirent dans des parties éloignées, se tiennent sur les bords de la verdure expirante, et laissent derrière eux une vaste solitude inhabitée, entrecoupée de ravins, lits d'anciens torrents, mais aujourd'hui ne servant qu'à tourmenter le voyageur et à augmenter sa soif. De temps en temps la monotonie de ce grand désert est interrompue par des côtes montagneuses, des pierres à chaux et à sable, brisées dans des masses confuses; par des rochers escarpés et des ravins profonds, ressemblant aux ruines d'un monde; ou elle est traversée par des bancs de rochers, hauts et arides, presqu'insurmontables. Telles sont les Côtes noires. Au delà de celles-ci, s'élèvent les Montagnes Rocheuses, les limites du monde Atlantique. Les rudes défilés et les profondes vallées de cette vaste chaine, donnent asile à un grand nombre de tribus sauvages, dont plusieurs sont les restes des différentes nations, jadis habitants des prairies, dispersées par la guerre et la violence.

Telle est la nature de l'immense désert de l'Ouest, qui en appa-

---

(1) Beaucoup de rivières d'Amérique, formant des branches de fleuves ou d'autres rivières, ont le nom de *Fourches* ou de *Fork* en anglais. Celle dont le P. de Smet parle ici, est la branche principale de la *Rivière Platte*. Le *North-Fork* est moins considérable.

Digitized by Google

rence défie les soins industrieux de l'homme civilisé. Quelques portions sur les rivières pourroient en partie être soumises à l'agriculture; d'autres pourroient former de vastes paturages comme celles de l'Est : mais il est à craindre qu'une grande portion de ce désert ne vienne à former un espace vide entre les demeures de l'homme civilisé, pareil à l'océan et aux déserts de l'Arabie, et comme eux soumis aux déprédations du maraudeur. Ce désert pourra donner naissance à des races nouvelles et mêlées, sorties des débris des races anciennes, civilisées et sauvages; des descendants des chasseurs vagabonds, des fugitifs des frontières Mexicaines et Américaines, des aventuriers, des stigmatisés de toute classe et de tout pays annuellement jettés du sein de la société dans ce désert. L'union Américaine travaille à augmenter ce mélange singulier et hétérogène d'une population sauvage suspendue sur ses frontières, par le transport des nations Indiennes de l'Est du Missisipi au grand désert de l'Ouest. Ces sauvages emportent avec eux une haine contre les blancs, causée par des injures réelles ou imaginaires; ils se considèrent comme des êtres expatriés, injustement exilés de leurs demeures héréditaires et des tombeaux de leurs pères, et nourrissent une animosité profonde contre la race qui les a dépossédés. Quelques-uns pourront devenir avec le temps, des hordes pastorales, pareilles aux peuples grossiers et nomades, moitié bergers, moitié guerriers, qui avec leurs troupeaux parcourent les plaines de la haute Asie; mais on craint avec raison, que d'autres ne deviennent des bandes prédatoires, montées sur les coursiers légers des prairies, avec des plaines ouvertes pour leurs maraudages et les montagnes pour leurs retraites.

Le 31 mai nous campâmes à deux milles et demi d'un des phénomènes les plus singuliers, et qu'on considère parmi les grandes curiosités naturelles de cette région sauvage. On l'appelle la *Cheminée*. La base est un mont cônique de près d'une lieue de circonférence entrecoupée de beaucoup de ravins et s'élevant d'une plaine unie. Du sommet s'élève une colonne carrée de 40 sur 30 pieds de largeur, de 120 pieds de haut; la forme de la colonne lui a donné le nom susdit. Il mesure 175 verges au dessus de la plaine. La cheminée est composée d'argile dans un état de pétrification, avec des couches entremêlées de pierres à sable blanches et grisâtres. On la voit à la distance de 30 milles. Il est évident que la cheminée est le reste d'une haute montagne, que les vents et les orages auront aplanie, ouvrage sans doute de plusieurs siècles; encore quelques années, et cette grande curiosité naturelle s'écroulera et ne formera qu'un petit monticule dans la plaine; car le haut en est fendu sur une étendue considérable. La botannique de cette région est très-intéressante. Dans le voisinage de cette merveille, les côteaux sont tous d'un aspect singulier; quelques-uns ont l'apparence de tours, de châteaux et de villes fortifiées. A quelque distance, on pourroit à peine se persuader que l'art ne s'est point mêlé aux fantaisies de

Digitized by Google

la nature. Des bandes de l'*ashata*, animal aussi appelé *grosse corne*, se tiennent au milieu de ces mauvaises terres. La Cheminée avec ses châteaux et ses villes fantastiques terminent un côteau élevé, se dirigeant du Sud au Nord. Nous y avons trouvé un passage étroit entre deux rochers perpendiculaires de 300 pieds de haut.

Cette région abonde en magnésie, de sorte que le sel de Gauber se trouve presque partout et en plusieurs endroits en grandes quantités, dans un état de cristallisation. Les serpents à sonnettes et une grande variété de reptiles vénimeux y sont très-nombreux; nous les rencontrions à chaque pas. Une certaine racine qui abonde en même temps en ces parages, est un remède spécifique contre toutes les morsures vénimeuses.

Quoique nous nous trouvassions encore à la distance de trois journées des *Côtes noires*, on les voyoit déjà très-distinctement. Partout nous étions au milieu des buffalos, et dans tout mon voyage je n'ai pu me lasser de les contempler avec admiration. Si la terre est ingrate et produit à peine, la Providence a grandement pourvu à la subsistance des pauvres Indiens et des voyageurs qui traversent ces régions; nous tuions sans peine six buffles par jour, pour pourvoir aux besoins de notre camp consistant en 40 personnes. Ces animaux présentent en vérité une apparence majestueuse avec leurs épaules, leurs cous et leurs têtes raboteuses, et si leur nature pacifique n'étoit connue, leur mine feroit trembler. Ils sont timides et sans méchanceté, ne montrant aucune mauvaise disposition, excepté dans leur propre défense et lorsqu'ils sont blessés et serrés de près. Leur force est extraordinaire, et quoiqu'ils aient l'apparence lourde, leur course est cependant très-rapide; il faut un bon cheval pour les passer sur une grande distance.

C'est ici la région où les bandes de chevaux marons ou sauvages sont très-nombreuses; il faut beaucoup d'adresse et des chevaux à longue haleine pour les prendre. Les Espagnols Mexicains et en général les Indiens sont adroits dans cette sorte de chasse; il est rare qu'ils manquent, quoiqu'à la course, à leur passer le lacet autour du cou.

Le 4 juin nous traversâmes en canot de buffle la *Fourche à la Ramée*, un des principaux tributaires de la Platte. Nous y trouvâmes une quarantaine de loges des *Sheyennes*, qui nous reçurent avec toutes les marques de bonté et d'estime; ils étoient polis, propres et décents dans leurs manières. Les hommes en général sont d'une grande taille, droits et vigoureux, avec des nez aquilins et des mâchoires élevées. L'histoire de cette nation est celle de toutes les tribus sauvages des prairies. Ils sont les restes d'une puissante nation appellée *Shaways*, anciens habitants de la rivière Rouge qui se jette dans le lac Winnefreg. Les *Sioux* étoient leurs grands ennemis, qui après une longue guerre, les ont forcés de passer le Missouri. Ils reprirent racine sur une petite rivière appe-

Digitized by Google

lée Warritane et s'y fortifièrent. Les *Sioux* continuèrent leurs attaques contre eux, les délogèrent encore et les forcèrent à prendre refuge dans les Côtes noires, sur les eaux de la grande Shyenne. Ici ils perdirent même leur nom et ils ne sont connus que sous le nom de la rivière qu'ils fréquentent. Ils ne font plus d'effort pour s'établir dans une demeure permanente, de crainte d'une autre attaque de leurs cruels ennemis. Ils ont embrassé la vie nomade, vivent de chasse et suivent le buffle dans ses différentes migrations.

Les grands chefs de ce village m'invitèrent à un festin et me firent passer par toutes les cérémonies du Calumet, c'est-à-dire, qu'ils font d'abord fumer le Grand Esprit, en élevant la pipe vers le ciel, ensuite vers le soleil, la terre et l'eau ; alors le Calumet fait trois fois le tour de la loge; il passe de main en main, et chacun en tire une demi-douzaine de bouffées. Le chef m'embrassoit aussitôt et me souhaitoit le bon jour en me disant : « *Robe noire*, mon » cœur a tressailli de joie, lorsque j'ai appris, qui vous étiez. Ma » loge n'a jamais eu de jour plus grand ; dès que la nouvelle m'en » a été donnée, j'ai fait remplir ma grande chaudière pour vous » fêter au milieu de mes braves. Soyez le bien-venu. J'ai fait tuer » en votre honneur mes trois meilleurs chiens ; ils étoient gras à » pleine peau. » Ne vous étonnez pas, si je vous dis que c'est là leur plus grand festin, et que la chair de chien sauvage est très-délicate et bonne; elle ressemble beaucoup à celle d'un petit cochon. La portion qu'on m'accordoit étoit grande; les deux cuisses et les pattes avec cinq ou six côtes; je n'en pouvois venir à bout; c'étoit cependant un festin à tout manger; dans ce cas, on peut se débarrasser de son plat en l'avançant à un autre convive, avec un présent de tabac.

Je pris occasion de leur parler des principaux points de la Religion; je leur expliquai les dix commandements de Dieu, et plusieurs articles du symbole. Je leur fis connoître l'objet de mon voyage aux Montagnes, leur demandant, si eux aussi ne désireroient pas d'avoir des robes noires parmi eux, pour apprendre à leurs enfants, à connoître et à servir le Grand Esprit. La proposition parut leur plaire beaucoup, et ils me répondirent qu'ils feroient leur possible pour rendre le séjour des robes noires agréable parmi eux. Je crois qu'un zélé missionnaire réussiroit très-bien parmi ces sauvages. Leur langue, dit-on, est très-difficile ; leur nombre est d'environ deux mille. Les nations voisines considèrent ces sauvages comme les guerriers les plus courageux des prairies.

Le fort la Ramée se trouve au pied des Montagnes noires. On ne remarque rien, ni dans la couleur du sol ni dans celle des rochers, qui puisse leur donner ce nom ; elles ont reçu cette appellation parce que les montagnes sont couvertes de petits cèdres et pins, qui dans le lointain leur donnent une apparence obscure. La terre végétale près des rivières et dans les vallées est assez bonne ; les

Digitized by Google

terres hautes sont très-stériles et presqu'entièrement couvertes de blocs de granit, de quartz, de marcassite et d'autres espèces de pierres entremêlées, qui indiquent évidemment qu'à une époque éloignée, il y a eu dans cette région de grandes convulsions souterraines.

On voit à la Ramée une branche des Montagnes Rocheuses à la distance de 40 milles. Elle a 5,000 pieds au dessus de la plaine. Le thermomètre montoit tous les jours jusqu'à 80 et 93 degrés dans les vallons de ces montagnes; les sommets cependant étoient couverts de neige. Souvent je me suis trompé par rapport aux distances: quelquefois je désirois examiner de près un grand rocher ou une côte d'une apparence singulière; je m'y dirigeois par conséquent dans la persuasion de m'y rendre à cheval en une heure; j'y mettois cependant deux ou trois heures. Il faut que cela soit dû à la grande pureté de l'atmosphère, dans les prairies de cette haute région. L'absinthe est une production spontanée de ce pays, elle y croît à une hauteur de huit à dix pieds, et en si grande abondance qu'elle rend le voyage en charettes très-incommode. Les cérises à grappes, les groseilles, les poires des côtes (petit fruit noir excellent) y sont très-abondantes. Le sureau y croît dans les ravins; le cotonnier de deux espèces est commun dans les bas fonds; sur les bords des rivières et sur la pente des montagnes on voit des bocages de cèdres et de pins.

Le 14, nous campâmes au pied de la Butte rouge. C'est une côte très-élevée de la couleur d'ocre rouge, composée d'argile dans un état de pétrification. C'est une place centrale où les sauvages voyagent Est ou Ouest, Nord ou Sud. La Branche du Nord (North-Fork) de la Platte que nous avions suivie jusqu'ici, prend là une direction méridionale; sa source est à 150 milles plus haut. De la Butte rouge nous passâmes par un côteau élevé sur la rivière de l'Eau douce, ainsi appellée à cause de la grande pureté de ses eaux. L'endroit le plus remarquable sur cette rivière est le fameux rocher *Indépendence*; c'est le premier rocher massif de cette fameuse chaîne de montagnes qui divise l'Amérique septentrionale, surnommée par les voyageurs *l'épine du dos de l'univers*; il est composé de granit *in situ* d'une grosseur prodigieuse, et couvre une surface de plusieurs milles d'étendue; il est entièrement découvert de la cime jusqu'à la base; c'est le grand registre du désert. On y lit en gros caractères le nom des voyageurs qui se rendent aux montagnes; le mien y figure en qualité de 1er prêtre qui ait parcouru ces plages lointaines. Pendant plusieurs journées nous avions une chaîne de ces rochers nus à notre droite, bien proprement appellés les *Montagnes Rocheuses*, des rochers entassés sur des rochers, en apparence les ruines d'un monde entier; leurs têtes chauves sont toujours enveloppées d'un bonnet blanc de neiges perpétuelles.

Le 19 nous découvrîmes les Montagnes au Vent, où la caravane

Digitized by Google

se sépare et fait son rendez-vous. Nous en étions cependant encore éloignés de neuf journées de marche. Tous les jours nous nous apercevions que le froid étoit de plus en plus sensible, et le 24 nous traversâmes des plaines couvertes de neige. Le lendemain nous nous rendîmes des eaux du Missouri sur celles du Colorado, qui se jette dans la mer Pacifique par la Californie à deux degrés plus Sud que la Nouvelle-Orléans. Le passage à travers les montagnes est imperceptible; il a de 5 à 25 milles de largeur, et 80 en longueur. On calcule que ces montagnes ont de 20 à 24,000 pieds au dessus de la mer Atlantique.

Le 30 j'arrivai au rendez-vous où une bande des *Têtes Plattes*, qui avoient été avertis de mon approche, m'attendoit déjà. Il eut lieu cette année sur la Rivière Verte, un tributaire du Colorado; c'est l'endroit où les chasseurs aux castors et les sauvages de différentes nations se rendent tous les ans pour vendre leurs pelleteries et pour se procurer les choses nécessaires. Je vous donnerai ici une petite notice sur les mœurs, caractères et localités des différents peuples des montagnes, d'après mes propres observations et d'après les meilleures informations que j'en ai pu obtenir.

Les *Soshonies*, c'est-à-dire, déterreurs de racines, surnommés les *Serpents*, se trouvoient en grand nombre au rendez-vous. Ils habitent la partie méridionale du territoire de l'Orégon joignant la haute Californie. Ils sont environ 10,000 en nombre, divisés en plusieurs tribus. Leur pays est décidément le plus inculte de toute la région a l'Ouest des montagnes; presque toute la surface est couverte de scories et d'autres productions volcaniques. Ces sauvages sont pauvres et ont reçu le nom de *Serpents* de leur condition et des ressources qu'ils trouvent sur leurs terres en déterrant les racines. Quelques bandes d'entre eux se rendent à l'Est des montagnes à la chasse des buffles, et dans la saison que le poisson monte, ils se rendent sur la rivière aux Salemons et ses tributaires pour faire leurs provisions d'hiver. Ils sont asses bien pourvus de chevaux. Au rendez-vous ils firent leur parade pour saluer les blancs, qui s'y étoient rendus. Trois cents de ces cavaliers sauvages se rendirent en ordre et au grand galop au milieu de notre camp. Ils étoient chargés d'ornements de plumes, de perles, de queues de loups, de dents et de griffes d'animaux arrangés chacun selon ses notions de bon ton. Les guerriers étoient armés et hideusement barbouillés, et ceux qui avoient reçu des blessures dans les batailles et qui avoient tué des ennemis, montroient avec ostentation leurs cicatrices et faisoient flotter les chevelures au bout de perches en forme d'étendards. Après avoir fait plusieurs fois le tour du camp, poussant de temps en temps des cris de joie, ils descendirent de cheval et vinrent donner la main à tous les blancs.

Les principaux chefs, environ trente en nombre, m'invitèrent à un conseil. Comme parmi les *Sheyennes*, il fallut aussi passer par toutes les cérémonies du calumet : le chef fit d'abord un petit cercle

Digitized by Google

sur la terre, y plaça un petit morceau brûlant de fiente sèche de vache et y alluma son calumet. Il offrit ensuite la pipe au Grand-Esprit, au soleil, à la terre et aux quatre points cardinaux. Les autres observoient tous le plus profond silence et restoient assis immobiles comme des statues. Le calumet passoit de main en main et j'observois que chacun avoit une manière différente de s'en saisir. L'un tournoit le calumet, avant de mettre le manche à la bouche; le suivant faisoit un demi-cercle en l'acceptant; un autre tenoit la coupe en l'air; un quatrième la baissoit jusqu'à terre et ainsi de suite. Je suis naturellement enclin à rire; j'avoue qu'en cette occasion j'ai dû me faire des efforts sérieux pour ne pas éclater en contemplant la gravité que ces pauvres sauvages observoient au milieu de toutes ces simagrées ridicules. Ces façons de fumer entrent dans leurs pratiques superstitieuses de religion. Chacun a la sienne, dont il n'oseroit dévier pendant toute sa vie, de peur de déplaire à ses Manitous... Je leur fis connoître les motifs de ma visite... le commandement que Dieu avoit fait aux robes noires d'aller prêcher sa sainte Loi à toutes les nations de la terre.... l'obligation que tous les peuples avoient de la suivre dès qu'ils la connoîtroient... le bonheur éternel qu'elle procure à tous ceux qui la suivroient jusqu'à la mort fidèlement... et que l'enfer avec tous ses tourments seroit le partage de ceux qui fermeroient l'oreille à la parole de Jésus-Christ. Je leur fis concevoir les avantages que leur procureroit une mission, et je finis en leur prêchant les principaux points du Christianisme. Les sauvages m'accordèrent la plus grande attention et parurent dans l'admiration de la sainte Doctrine, que je venois de leur expliquer. Ils tinrent conseil entre eux pendant l'espace d'une demi-heure, et l'orateur, au nom de tous les chefs, m'adressa les paroles suivantes: « Robe noire, vos paroles ont trouvé accès dans nos » cœurs, elles n'en sortiront jamais. Nous désirons de connoître et » de pratiquer la sublime loi, dont vous venez de nous faire part » au nom du Grand-Esprit, que nous aimons. Tout notre pays » vous est ouvert, vous n'avez qu'à faire votre choix pour y former » un établissement. Tous, tant que nous sommes, nous quitterons » les plaines et les forêts, pour venir nous placer sous vos ordres, » autour de vous. » Je leur conseillai, en attendant cet heureux jour, de choisir des hommes sages dans leurs différents camps, pour faire les prières en commun soir et matin... que là les bons chefs trouveroient occasion d'exciter tout le monde à la vertu. Le soir même ils s'assemblèrent et le grand chef promulgua une loi, qu'à l'avenir celui qui voleroit ou commettroit quelqu'autre scandale, seroit puni en public.

Les *Serpents* croient que le Grand-Esprit réside particulièrement dans le soleil, le feu et la terre. Lorsqu'ils font une promesse solennelle, ils prennent le soleil, le feu et la terre à témoin de l'obligation qu'ils prennent. Lorsqu'un chef, un brave de la nation, meurt, ses femmes, ses enfans et ses plus proches parents se

Digitized by Google

coupent les cheveux : c'est leur grand deuil. Ils rasent même les crinières et les queues à tous les chevaux que le défunt possédoit, ce qui donne à ces pauvres animaux une mine bien triste. Ils font ensuite au milieu de sa loge un tas de tout son butin, coupent en petits bouts les perches qui la supportent, et brûlent tout son avoir ensemble. Le cadavre est garrotté sur son coursier favori et conduit sur le bord de la rivière voisine. Les guerriers y poursuivent l'animal et le cernant de près, ils jettent des cris si affreux, qu'ils le forcent à se lancer avec son maître dans le courant impétueux. Ils recommandent alors au cheval en criant de toutes leurs forces, de rendre son maître sans délai au pays des âmes. Ils se font de fortes incisions sur toutes les parties charnues du corps, à la mort de leurs proches parents. Plus la tendresse et l'attachement sont grands, plus fortes, à mesure, sont les incisions qu'ils se font. On m'a assuré qu'ils prétendent que la douleur s'échappe par ces plaies. — Comme les *Sioux* et les *Pawnées* et la plupart des nations nomades, ils ont la coutume barbare d'abandonner dans le désert les vieillards et les malades, dès qu'ils commencent à leur causer de l'embarras dans les expéditions de chasse. Tandis que je me trouvois dans leur camp, un parti de guerre se formoit contre les *Pieds-noirs*. Voici comment un partisan ou capitaine fait connoître à tous les jeunes guerriers sa résolution de se rendre sur la terre de l'ennemi : tous ceux qui ont la volonté de le suivre, préparent aussitôt leurs munitions, souliers, arcs et flèches. La veille du départ, le capitaine, à la tête de ces soldats, fit sa danse d'adieu à chaque loge. Partout il reçut un morceau de tabac ou quelqu'autre présent. Si dans ces expéditions ils font des femmes prisonnières, ils les emmènent au camp et les livrent à leurs femmes, mères et sœurs : celles-ci les assomment aussitôt à coups de hache et de couteau, vomissant contre ces pauvres malheureuses, dans leur rage effrénée, les paroles les plus accablantes et les plus outrageantes : « Chiennes de *Pieds noirs*, s'écrient-elles, ah ! si » nous pouvions aujourd'hui dévorer les cœurs de tous vos enfants, » et nous baigner dans le sang de la nation maudite ! »

Les *Jouts*, une tribu des *Serpents*, brûlent les corps de leurs parents avec les meilleurs chevaux que possédoit le défunt. Le cadavre avec ses coursiers égorgés est placé sur un grand tas de bois sec. Quand la fumée s'élève en tourbillons, ils croient que l'âme monte les mânes des coursiers ; et pour les exciter à la course, ils poussent des cris et des hurlements effroyables.

Les *Sampeetches*, *Payouts* et *Ampayouts* sont les plus proches voisins des *Serpents*. Il n'y a peut-être dans l'univers entier un peuple plus misérable, plus dégradé et plus pauvre. Les Français les appellent communément : les *Dignes de Pitié* et ce nom leur convient à merveille. Le pays qu'ils habitent est une véritable bruyère ; ils logent dans les crevasses des rochers, ou dans un trou creusé dans la terre ; ils n'ont pas d'habillements ; pour toute

Digitized by Google

arme, un arc, des flèches et un bâton pointu ; ils parcourent ces plaines incultes à la recherche des fourmis et sauterelles, dont ils se nourrissent, et ils croient faire un festin quand ils rencontrent quelques racines insipides, ou quelques grains dégoûtants. Des personnes respectables et dignes de foi m'ont assuré qu'ils mangent quelquefois leurs propres enfants, qu'ils se repaissent des cadavres de leurs proches parents. Ils sont si timides qu'un étranger auroit peine à en approcher. On ne connoît pas leur nombre, car ils ne sont guère que deux, trois ou quatre ensemble. Dès qu'ils découvrent un étranger soit blanc, soit sauvage, l'alarme est donnée en faisant un boucan (1); un instant après, les mêmes signaux se multiplient dans tous les endroits où ils se trouvent. On en a compté plus de 400 à la fois, ce qui fait présumer qu'ils sont trés-nombreux. A ces signaux, ils vont se cacher dans des roches inaccessibles. Lorsqu'ils vont à la recherche des racines et des fourmis, ils cachent leurs petits enfans dans les coins ou les trous des rochers. Quelques-uns de temps en temps se hasardent à quitter leurs cachettes, viennent trouver les blancs et leur vendent leurs enfants pour des bagatelles. Les Espagnols de la Californie font quelquefois des incursions dans leur pays pour leur enlever leurs enfants. On m'a assuré cependant qu'ils les traitent avec humanité, qu'ils les instruisent dans la religion et que lorsqu'ils sont parvenus à un certain âge, ils leur accordent la liberté. Cependant ils les réduisent à une espèce d'esclavage en leur confiant la garde de leurs chevaux ou en les faisant travailler dans leurs fermes. J'ai eu la consolation de baptiser plusieurs de ces êtres malheureux; eux aussi m'ont raconté les circonstances que je vous rapporte. Il seroit facile d'obtenir des guides parmi les convertis nouvellement et par ce moyen on pourroit s'introduire chez ces pauvres abandonnés, pour leur apprendre la nouvelle consolante de l'Evangile, et rendre leur sort si non plus heureux sur la terre, au moins meilleur par la promesse d'un avenir de bonheur éternel. Si Dieu m'accorde la grâce de retourner aux Montagnes et que mes supérieurs me le permettent, je voudrois me dévouer entièrement à la conversion de ces hommes misérables et vraiment dignes de pitié.

Le pays des *Utaws* est situé à l'Est et Sud-Est des *Soshonies* aux sources des eaux Rio-Colorado: ils sont au nombre d'environ 4,000. Ils paroissent doux et affables. Ils sont très-polis et hospitaliers pour les étrangers et charitables entre eux. Ils subsistent de la chasse, de la pêche, de fruits et de racines, productions spontanées de leur territoire. Leur habillement n'a rien d'extraordinaire; ils sont d'une grande simplicité dans leurs mœurs; le pays est chaud, le climat favorable, et la terre y est très-propre à la culture.

---

(1) Fumée de bois.

Digitized by Google

En s'avançant vers le Nord, on trouve les *Nez-percés*; leur pays a des endroits très-fertiles et propres à la culture; il y a aussi de riches et vastes paturages. Ces sauvages possèdent un grand nombre de chevaux. Il y en a quelques-uns parmi eux, qui en ont de 500 à 600. La nation des *Nez-percés* compte à peu près 2,500 habitants. Quoiqu'ils aient des ministres protestants, sur les rapports qu'eux-mêmes m'en ont faits, et d'après les entretiens que j'ai eus avec plusieurs de leurs chefs, ils seroient charmés d'avoir des missionnaires Catholiques parmi eux. A l'ouest des *Nez-percés*, sont les *Rayuses*, sauvages honnêtes, pacifiques et hospitaliers. Ils sont au delà de 2,000. Leur richesse, comme celle des *Nez-percés*, consiste en chevaux. C'est la plus belle race de chevaux des montagnes. Une grande partie de leur territoire est très-fertile et produit dans une grande abondance une certaine racine appelée la *commache*, dont ils font du pain, et qui avec le poisson et le gibier fait leur nourriture habituelle.

Les *Walla-Walla* habitent la rivière du même nom, un des tributaires de la Colombie, et leur pays s'étend aussi le long de ce fleuve. Ils sont environ 500. Leur caractère, mœurs et habitudes, ne diffèrent point de ceux des sauvages que j'ai nommés.

La tribu *Paloose* appartient à la nation des *Nez-percés* et leur ressemble sous tous les rapports. Elle habite la rivière des *Nez-percés* et du *Pavillon*. Ils ne sont guère que 300. Les quatre nations que je viens de citer, parlent la même langue avec une petite différence de dialecte.

Au Nord-ouest des *Palooses* se trouve la nation des *Sporanes*. Ils sont près de 800 personnes. — Plusieurs petites tribus qu'on pourroit considérer de la même nation, se tiennent dans le même voisinage. Leur pays est diversifié par des montagnes et des vallées, dont quelques parties sont très-fertiles. Ils s'appellent entre eux les *enfants du soleil*, dans leur langue *Sporani*. Leur subsistance principale est la pêche et la chasse, les racines et les fruits.

A l'Est de ceux ci sont les *Cœurs d'haleine*, environ 700 âmes. Ils se distinguent par leur civilité, honnêteté et bonté. Leur pays est plus ouvert que celui des *Sporanes* et plus propre à la culture.

Le pays de mes chères *Têtes-Plattes* est encore plus à l'Est et Sud-Est, et s'étend jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Cette tribu est sans doute la plus intéressante de tout l'Orégon. Francs, nobles et généreux dans leurs dispositions, ils ont toujours montré la plus grande bienveillance aux blancs, et un grand désir de connoître la Religion chrétienne. Ils sont au nombre d'environ 800; ils mènent une vie nomade; ils chassent le buffalo sur la rivière Clark ou du Saumon, et tous les printemps ils traversent les montagnes et descendent jusqu'à l'embouchure des trois fourches du Missouri. Cette nation a été beaucoup réduite par les assauts continuels que lui ont livrés les *Pieds-noirs*. Quoique d'une grande bravoure, ils sont très-paisibles dans leurs dispositions, et pour

Digitized by Google

éviter leurs ennemis, ils désirent s'établir en permanence sur leurs terres. Ils attendent le retour de nos missionnaires pour exécuter leurs louables desseins. « Travailler la terre et vivre en bons et » fervents chrétiens, est l'objet de tous leurs désirs. » Leur pays est montagneux, mais entrecoupé de vallées riantes et fertiles, très-riches en paturages. Les montagnes sont froides, couvertes de neige pendant une grande partie de l'année; mais dans les vallées le climat est doux.

Les *Ponderas*, communément appelés les *Pends-d'oreille*, ressemblent aux *Têtes-plattes*, de corps, de caractère, de manières, de dispositions, de mœurs et de langues, et ils ne font qu'un seul et même peuple avec eux. Leur nombre s'élève à plus de 1,200. Ils habitent le Nord de la rivière Clark et un lac qui porte leur nom. Leur pays possède des endroits très-fertiles. Ils attendent avec impatience notre retour, pour commencer la culture et pour continuer à vivre ensemble avec les *Têtes-plattes* sous la Ste. Loi de l'Evangile, que j'ai eu le bonheur de leur prêcher pendant 3 mois et à laquelle ils se sont tous soumis avec le plus grand empressement et docilité.

Je crois que vous ne lirez pas sans intérêt une petite notice de mon séjour parmi eux et de mes excursions dans leur compagnie. Ne vous étonnez pas, que depuis le mois d'avril jusqu'en décembre j'aie mené la vie nomade d'un sauvage, vivant de chasse et de racines, sans pain, sans sucre et sans café, pour tout lit une peau de buffle et une couverture de laine, passant les nuits à la belle étoile, lorsqu'il faisoit beau, et bravant les orages et les tempêtes sous une petite tente. Je vous ai parlé de ma fièvre; elle sembloit s'obstiner à ne pas me quitter: eh bien! la vie dure que je menai, m'en a débarrassé au bout du compte et je me porte à merveille depuis le mois de septembre. (*La suite à la prochaine livraison*).

DÉCOUVERTES HISTORICO-ECCLÉSIASTIQUES (1).

Si la France a eu ses Mabillon, ses Montfaucon, ses D'Acheri, ses Marca et tant d'autres savans et infatigables ecclésiastiques qui ont passé leur vie à la recherche des monumens enfouis dans la poussière des bibliothèques; si l'Italie se vante d'avoir donné le jour aux Baronius, aux Mamachi, aux Zacharie, aux Maï, qui ont illustré leur vie en donnant à l'Eglise catholique des documens ensevelis dans le Va-

(1) L'auteur de cet article est un de nos honorables lecteurs; c'est M. Jh Badia y Catalan, vicaire-général et visiteur du diocèse d'Astorga en Espagne, cousin-germain de M. le cardinal Marco y Catalan, mort dernièrement à Rome, âgé de 75 ans. - Nous saisissons cette occasion pour recommander à nos abonnés le pauvre et respectable clergé espa-

Digitized by Google

tican et autres bibliothèques fameuses; l'Espagne mérite aussi sa part de gloire, surtout pour les sciences ecclésiastiques et en particulier pour la diplomatique. Nous ne remonterons pas à ses savans des siècles reculés et déjà loin de nous; nous nous bornerons à ceux du siècle dernier et du présent qui ont parcouru l'Espagne, fouillé dans ses riches bibliothèques et extrait de la poussière des documents précieux, soit pour éclaircir des points difficiles de l'histoire profane nationale et universelle, soit pour établir des faits controversés de l'histoire écclésiastique, ou pour en établir de nouveaux, ignorés des savans.

L'Espagne est une mine très-riche en documents pour l'histoire de l'Eglise universelle et nationale. Les riches archives et les bibliothèques de l'Escurial, de Séville, de Salamanque, d'Alcala, du séminaire de Barcelonne, etc.; les bibliothèques particulières des monastères de la Congrégation bénédictine tarragonaise en Catalogne, Ripoll, Bréda, S. Cugat del Vallès, Ager, Gerry, de la collégiale de Ste. Anne de Barcelonne, du chapitre de la cathédrale de la même ville, celles des célèbres monastères de Poblet de l'ordre de S. Bernard, de S. Jérôme de la Murtra et de l'Hébron de l'ordre hyéronymite; celles enfin de Ste. Catherine, martyre, des Dominicains, de S. Paul des Champs (Barcelone) noviciat et maison d'étude des Bénédictins; toutes ces bibliothèques sont autant de dépôts immenses de parchemins et documents très-intéressants pour éclaircir beaucoup de points d'histoire ecclésiastique. Mais de quoi serviroient-ils tous ces documents et tous ces trésors enfouis, si des mains habiles et laborieuses ne s'occupoient à les déterrer pour en faire jouir le public? Depuis des siècles ils gisent enfouis dans la poussière, et si des hommes laborieux, des ecclésiastiques infatigables ne les déterroient point avec leur sagacité et leurs veilles, il en seroit comme de ces trésors enfouis dans les entrailles de la terre où nul homme n'ose ou ne peut pénétrer.

Pour nous restreindre à un petit nombre qui appartiennent à la catholique Espagne, nous nommerons en premier lieu le très-savant et infatigable Père Florez, de l'ordre des grands Augustins, qui a immortalisé son nom et son ordre par le savant ouvrage l'*Espagne Sacrée* qui compte déjà 48 vol. in-4° et pour la confection duquel

---

gnol, aujourd'hui exilé en France et ailleurs. Ce clergé éprouve des besoins pressans et de tous les genres. Parmi ses membres il y en a qui se trouvent dans la plus affreuse misère, obligés de vivre d'honorsires qui leur manquent souvent; et jusqu'aujourd'hui la situation intérieure de leur malheureuse patrie ne leur promet aucun changement favorable. L'exil et les souffrances peuvent durer long-temps... Nous recevrons volontiers les dons que la charité voudroit destiner àu soulagement de tant et de si grandes misères; M. le vicaire-général d'Astorga se chargera de les distribuer. Nous n'avons pas besoin de faire observer que des messes à dire peuvent ici convenir parfaitement et qu'elles seront reçues comme un veritable don.

Digitized by Google

ce savant religieux parcourut toutes les provinces d'Espagne, fouilla leurs archives, collationna les manuscrits, tira de la poussière des documents sur l'histoire d'Espagne jusqu'ici ignorés des savans espagnols et étrangers. Les continuateurs de cet ouvrage, les Pères *Risco*, *Mérino* et *La Canal*, du même ordre, dignes émules et disciples du Père Florez, ont continué, avec le même succès, de fouiller dans les archives et bibliothèques pour y trouver tout ce qui peut contribuer à la continuation et à la perfection de cet immense monument élevé à la gloire de l'Eglise d'Espagne. Le père *La Canal*, infatigable dans ses courses littéraires, continue encore, et au milieu de la guerre civile il pousse ses recherches scientifiques et aimant mieux ses occupations littéraires que les honneurs, même ecclésiastiques, il s'est renfermé dans sa retraite à Madrid, où il arrange les matériaux pour donner quelques nouveaux volumes. Que ce digne ami reçoive ici mes complimens bien sincères pour avoir refusé trois fois l'évêché de Girone, à lui offert par un gouvernement qui seul ne peut rien sans l'intervention du suprême pasteur. Oh! quelle nouvelle et éclatante preuve que ce digne prêtre vient de donner, de son dévouement au Saint-Siége et aux bons principes en refusant cette dignité! Honte à ceux qui ignorants et ambitieux sont tombés dans le piége tendu par les ennemis de la religion! Les deux voyages entrepris par le père *La Canal* pour visiter les archives des eglises cathédrales de Catalogne à deux époques différentes, prouvent un grand amour pour la science et le désir sérieux de terminer l'ouvrage entrepris, dans lequel les savans étrangers trouveront les matériaux les plus exacts pour former et écrire l'histoire de l'église d'Espagne si souvent défigurée en copiant aveuglément les erreurs et les fautes commises par des écrivains légers.

N'oublions pas ici de donner de justes éloges au savant ouvrage du père *Villanueva* de l'ordre des Dominicains; dans son *Voyage Littéraire aux Eglises d'Espagne* en 2 vol. in-8°, ce savant et infatigable religieux nous a laissé un immense répertoire de documents curieux, de découvertes intéressantes et précieuses pour l'histoire ecclésiastique. Le P. *Masden*, jésuite catalan, l'ornement et la gloire à la fois de la Catalogne et des Jésuites, connu dans le monde littéraire par plus de 48 ouvrages imprimés et manuscrits, nous a laissé dans son ouvrage en 20 vol. in-4°, *Histoire critique de l'Espagne*, des pièces inédites et des monumens sur l'histoire ecclésiastique d'Espagne et universelle, ignorés jusqu'ici des savans. Puisse-t-on un jour faire imprimer et les 5 volumes manuscrits sur l'*Histoire d'Espagne* et la *Monarchie espagnole*, et *la Religion espagnole* et *la Défense des Templiers* vengés des crimes qu'on leur imputoit; ouvrages qui ont mérité l'approbation des savans espagnols et surtout de l'évêque actuel d'Astorga, Don Félix Torrès-Amat, ami intime du Père Masden. La congrégation bénédictine tarragonaise a aussi donné à l'Eglise catalane un sujet distingué par ses vertus et ses écrits dans la personne de Mgr *Moxo*, mort

Digitized by Google

archevêque de Chareas en Amérique, victime de la fureur républicaine en 1816, à l'âge de 53 ans. Parmi ses ouvrages imprimés, celui qui mérite le plus l'attention des savans espagnols, est l'*Essai historique sur le monastère de S. Cugat del Vallés* (en Catalogne) *et de ses abbés ;* ouvrage qui remonte à plus de dix siècles et dans lequel les savans étrangers trouveront de quoi nourrir leur curiosité. Je laisse *Marcillo*, jésuite catalan, *Pons*, *Capmany*, *Aymérich*, et beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques catalans qui se sont occupés de la *diplomatique* pour ne m'attacher qu'a quelques écrivains diplomatiques du célèbre ordre de *Prémontré* en Catalogne. Il y a dans la plaine d'Urgell un monastère sous l'invocation de *Ste. Marie de Bellpuig* (Bellopodium) de chanoines réguliers de Prémontré, qui de tout temps fut une pépinière de savants; pour ne m'arrêter qu'aux plus modernes, je parlerai seulement des Pères *Pasqual*, *Marti* et *Caresmar*, ornements à la fois et de la Catalogne et de leur ordre. Le père *Pasqual* naquit en 1736, entra dans l'ordre en 1759 et mourut en 1804. Toute sa vie fut occupée à fouiller dans les archives de la Catalogne, de l'Arragon et de Navarre dont les fruits furent une collection riche et abondante de documents précieux avec des notes et observations critiques qui forment 12 volumes in-folio sous le titre : *Sacræ Catholoniæ antiquitatis monumenta : Un discours sur le prieuré de Meya :* un autre *Discours historique sur l'ancien évêché de Pallas en Catalogne; les documents sur l'existence de cet évêché*, et l'*Episcopologe ou série des évêques.* Ouvrages dignes de l'attention des savans espagnols et étrangers, et qui malheureusement pour la science restent enfermés dans un coin du monde, comme si l'Espagne étoit à deux mille lieues de l'Europe.

Le P. Joseph *Marti*, de la même congrégation de Prémontré et abbé dudit monastère de Bellpuig, naquit à Barcellonne en 1732, et mourut en 1806. Infatigable dans les recherches des archives où il espéroit de trouver des documents inédits sur l'histoire ecclésiastique et sur celle de la Catalogne, digne disciple du célèbre Père *Caresmar* dont nous parlerons après ; il suivit exactement le chemin que lui avoit tracé son maître pour la critique saine et impartiale. Ses veilles et ses fatigues ont produit les ouvrages suivants : 1° *Essai de la vie canoniale des églises cathédrales et collégiales de Catalogne, de son institution et décadence, et principalement des chanoines réguliers de S. Augustin et de leur sécularisation*, 3 vol. in-fol. Cet ouvrage est divisé en trois livres, et les livres en chapitres. Le premier livre traite de l'introduction de la vie canoniale dans chacune des églises cathédrales avant l'invasion des Maures; de sa restauration après leur expulsion et de sa sécularisation. Dans le second livre, il traite des églises collégiales ou monastères en général; par quelle règle ils furent gouvernés; de l'habit des chanoines réguliers; de la fraternité entre ces églises; de l'hospitalité qu'on y donnoit; des causes du relâche-

Digitized by Google

ment, etc. Dans le troisième livre, il donne un état de chacune des églises des chanoines réguliers en particulier avec la série de leurs prélats. 2° *Mémoires tirés des documents des archives de sainte Anne de Barcelonne*, 1 vol. in-fol. avec un appendice en 1 vol. in-fol. 3° *Mémoires pour l'histoire de l'Eglise de Mur* (Catalogne) *extraits des archives de la même église*, 1 vol. in-fol. ce volume est un riche répertoire de matériaux bien ordonnés pour former l'histoire de cette célèbre église en Catalogne; et les savans y trouveront aussi de précieux renseignements sur l'histoire de l'Eglise universelle. Le père *Marti* commence par sa fondation, et il prouve avec des documents justificatifs non seulement que c'est une église *mère*, mais aussi *indépendante* de toute autre avec territoire séparé *et verè nullius:* dans un autre volume, il donne la table des matières et un *appendice* des instruments justificatifs. 4° *Une Apologie des Templiers de Catalogne* pour les défendre des crimes dont ce corps religieux étoit accusé. Tous ces ouvrages sont remplis de documents précieux sur l'histoire ecclésiastique d'Espagne, en particulier de Catalogne, et même de l'Eglise universelle.

Mais hâtons-nous de parler du chef de la *diplomatique* en Catalogne, du Père *Caresmar*. Ce célèbre prémontré catalan naquit à Igualada, diocèse de Vich, en 1717, et mourut à Barcelonne en 1791 des suites d'une attaque d'apoplexie causée par quelque déplaisir ou contrariété. Ce fut un religieux vraiment vertueux, savant et à la fois modeste, ne cherchant d'autre plaisir que celui de travailler; digne pour cela d'occuper une place distinguée parmi les écrivains ecclésiastiques espagnols. Ce fut ce savant religieux qui rétablit et arrangea la fameuse bibliothèque de son monastère de Bellpuig qui étoit dans le plus grand désordre; il régla les titres de donation et autres documents anciens qui étoient dispersés; et dans ce travail, il acquit une si haute réputation parmi les savans, que plusieurs monastères et prélats espagnols firent à l'envi les instances les plus vives pour l'engager à venir régler et coordonner leurs archives. Cet infatigable savant visita plusieurs monastères de Catalogne, et recueillit de riches et précieux documents, propres à éclaircir l'histoire ecclésiastique et civile de la province; et par ses travaux diplomatiques il mérita d'être comparé aux Marca et aux Mabillon. Les savants français qui travailloient au grand ouvrage sur la diplomatique et que le P. *Caresmar* visita plus d'une fois, faisoient un grand cas de son mérite littéraire, et le garde-des-sceaux du roi très-chrétien, au nom de Sa Majesté, lui fit cadeau des trois premiers volumes imprimés. Il travailla long-temps à l'examen des papiers, instruments et documents des fameuses et riches archives d'*Ager*, en Catalogne, d'abord par amitié et ensuite par ordre du roi d'Espagne; puis il travailla dans celles de *Gerry* et de *S. Cugat del Vallés*, fameux monastères de bénédictins de la congrégation tarragonaise. Le chapitre de l'Eglise cathédrale de Barcelonne lui confia ses archives et il y travailla seize ans à régler

Digitized by Google

et à copier des documents très-précieux, et entre autres il découvrit le catalogue latin des évêques de Barcelonne écrit par *Carbonell* et pour la première fois il a été publié dans l'*Espagne sacrée*, à la fin du 29e volume. Nous ne finirions pas si nous voulions présenter ici tous les travaux diplomatiques du P. *Caresmar*. Voyons seulement quelques-unes des productions qu'il nous a laissées écrites... 1° Une *Dissertation sur la légitimité d'un instrument du règne de Charles-le-Chauve de l'année* 858, *sur la question de savoir, si Séniofrède, évêque de Gironne, est différent de celui nommé dans l'instrument de Ridaura*. Cet ouvrage a été inséré dans le 43e volume de l'*Espagne sacrée* par les continuateurs du P. *Florez*. 2° *Sanctus Severus episcopus et martyr sedi et civitati Barcinonensi noviter assertus et vindicatus* : ouvrage dans lequel il prouve jusqu'à l'évidence contre l'opinion du savant Mayans, que S. Sever de Barcelonne est différent de S. Sever de Ravenne. Dans cette dissertation, le P. *Caresmar* avoit commencé à soupçonner et à douter de la vérité et de la légitimité des fameux documents inventés à Grenade, dont personne, jusqu'alors, n'avoit douté, mais qui depuis ont été trouvés faux par les savans. 3° *Empire des Arabes en Catalogne*. 4° enfin, *Raison du réglement de tous les instruments qui se trouvent dans les archives de la collégiale d'Ager* (en Catalogne). S'il y a une mine féconde en documents, écritures, parchemins et autres instruments appartenant à l'histoire civile et politique de l'Espagne, ou à l'histoire ecclésiastique nationale et universelle, c'est sans contredit dans cette collégiale. Le P. Caresmar seul en a transcrit 2,530; l'ouvrage qui les contient suffiroit seul pour donner de la réputation à un savant. Donner ici un détail circonstancié de chacun des manuscrits, ce seroit impossible dans un article de journal; bornons-nous à quelque article, et laissons parler le P. Caresmar lui-même. — Dans le n° 14 il s'exprime ainsi : « Parmi les innombrables écritures (des archives » d'Ager).... il y en a d'autres d'un prix et d'un mérite incompa- » rables, dignes d'être imprimées: elles peuvent servir non seule- » ment à illustrer l'histoire de la principauté et du royaume, mais » aussi les annales de l'Eglise. Ici on trouve des pièces inédites à » ajouter aux bullaires, aux collections des conciles, aux codes des » diplômes royaux et aux mémoires célèbres avec lesquels les » familles nobles pourroient illustrer davantage leur noblesse et » donner plus d'éclat à leur généalogie. Les travaux et peines qu'ont » prises pour cet objet les savans étrangers en donnant au public » tant d'instruments et de monuments de tout genre le prouvent » assez; les gros volumes qu'ont publiés sur cette matière d'Achéry, » Mabillon, Baluce, Pécius, Montfaucon et quelques autres savants. » Si plusieurs des monuments et manuscrits d'Ager eussent eu le » bonheur et le sort de tomber entre leurs mains, ils ne seroient » point demeurés oubliés; *car la plupart sont plus intéressants* » *que ceux qu'ils ont publiés*. On trouve ici un fragment contem-

Digitized by Google

» porain des actes du concile de Clermont de l'an 1095, dont » personne, que je sache, jusqu'ici n'a rien publié, hormis ce qui » se trouve dans le décret de Gratien, au nom de ce concile. Je ne » crois pas que personne ait eu connoissance du concile de Narbonne » célébré l'an 1128, et tous croiront, comme je l'ai cru aussi, que » la coutume ancienne qu'avoient les évêques de la province tarra- » gonaise d'assister aux conciles de la province narbonnaise, avoit » cessé lorsque le siége de Tarragone eut été rétabli; mais il n'en » est pas ainsi; car il résulte de l'instrument n° 188, que, plusieurs » années après, l'archevêque de Tarragone avec ses co-provinciaux » s'assemblèrent en concile à Narbonne avec son archevêque et ses » suffragants en 1128. La fameuse bataille de Cordoue dans laquelle » furent tués par les Maures les évêques de Barcelonne, de Vich et de » Gironne, Ermengol comte d'Urgell, frère de celui de Barcelonne et » autres personnages, et dont il n'y a point de souvenir dans les an- » ciennes histoires de Castille; cette bataille, dis-je, est attestée par » les instruments des numeros 3 et 143 ainsi que l'année où elle eut » lieu qui fut la quinzième du règne du roi Robert, 1010 de Jésus- » Christ. Par l'instrument n° 67 on connoît l'an et le mois où les » Maures tuèrent Ermengol III, comte d'Urgell, nommé de *Bar-* » *bustre;* on connoît le lieu où son corps fut enterré, ce qu'on » ignoroit auparavant : d'où l'on conclut que les *Annales de Ripoll* » et l'auteur espagnol Zuista ont mal à propos assuré qu'il mourut » au siége de Barbustre; il fut tué après qu'il eut pris cette ville aux » Maures et qu'il en étoit maître.

» Je ne parlerai point des mémoires inédits des anciens rois » d'Arragon, Don Sancho, Don Pedro, Don Alonso qui se nomma » lui-même empereur de toute l'Espagne, parmi lesquels se trouve » la lettre des Arrhes que celui-ci fit en faveur de sa femme la reine » Dona Urraca de Castille, fille de Don Alphonse VI qui gagna » Tolède. Je ne m'arrête pas à faire mention de tout ce qu'il y a » de bon pour illustrer la discipline et la morale ancienne, ni des » bulles, brefs et lettres de papes anciens; je passe au plus moderne. » Qui auroit jamais cru que, dans les archives d'une collégiale si » reculée, on devroit trouver la bulle si célèbre de l'*Extinction* » *des Templiers* que tous, même ceux qui n'ont pas bien approfondi » l'histoire ecclésiastique, croient avoir lue? Et cependant tous se » trompent, même ceux qui dans les bullaires et dans les collections » de conciles, l'ont donnée comme telle. En effet, tous les auteurs » donnent comme bulle d'extinction des templiers celle qui com- » mence: *Ad providam Christi Vicarii* etc., donnée à Vienne » de France le 6 des nones de mai de la septième année du » pontificat de Clément V; mais en vérité, celle-ci n'est pas la » bulle d'extinction; car celle-ci suppose qu'une autre a été donnée » et expédiée: la bulle *ad providam* est la bulle sur l'application » des biens des templiers à l'ordre de l'hôpital de S. Jean-de- » Jérusalem. — La bulle de l'extinction formelle des templiers qui

Digitized by Google

» est très-longue et très-détaillée (trouvée dans les archives d'Ager)
» commence ainsi: *Vox in excelsis audita est lamentationis*
» *fletus et luctus* etc., donnée à Vienne le 11 des calendes d'avril,
» 7e année du pontificat de Clément V an de J.-C. 1312. Il y a
» aussi une autre bulle qui commence: *Ad certitudinem præ-*
» *sentium et memoriam futurorum* etc. donnée aussi à Vienne la
» même année, le jour avant les nones de mai, qui statue ce que
» doivent pratiquer les Ordinaires quant aux individus appartenant
» audit ordre; ce que les bullaires et les collections de conciles n'ont
» jamais publié que je sache.

» Si cela arrive sur des faits qui ne sont pas si anciens, après que
» les savans ont fouillé dans les archives, et après avoir donné au
» public une si grande multitude de documents et d'instruments;
» que sera-t-il des pièces et documents antérieurs de plus de 300
» ans qui se conservent dans ces archives (d'Ager)? Comment se
» fait-il que ces exemplaires soient si rares que jusqu'à ce jour on
» ne les ait pas trouvés ailleurs, ou au moins, qu'on ne les ait pas
» publiés? Je l'ignore. Mais comment se fait-il qu'ils se trouvent
» à Ager? Les documents trouvés dans les mêmes archives en four-
» nissent une conjecture que les savants apprécieront. De ces
» documents il conste qu'Andrès, abbé de la collégiale d'Ager, assista
» au concile de Vienne et qu'il demeura neuf ans dans cette *Curia*.
» Cet abbé tira sans doute des exemplaires de ces deux bulles, et
» les porta avec lui à son retour et elles restèrent dans les archives
» comme ses autres écrits. De même qu'il n'y a point de livre si
» méprisable qu'il soit qui ne contienne quelque chose d'intéressant;
» il n'y a point d'archives, si mal soignées qu'elles aient été, qui ne
» contiennent quelque note digne de l'attention des savans.

» Le fragment des *actes du concile de Clermont* contient deux
» canons: par l'un on défend aux clercs et aux moines d'acquérir
» des biens sans l'approbation des évêques; mais pour le bien de la
» paix et pour éviter les scandales, à la demande des évêques
» eux-mêmes, on leur permet et on les confirme dans la jouissance
» des biens acquis jusqu'alors. — Le sens de l'autre canon n'est
» pas facile à éclaircir en entier, l'instrument étant un peu mutilé;
» toutefois il donne à comprendre qu'il y a deux espèces de lois;
» une publique et écrite contenue dans les Pères et dans les canons;
» une autre particulière et privée qui a été écrite, dit le canon, dans
» le cœur de chacun par inspiration ou instinct du S. Esprit. Le
» canon explique ensuite son assertion, et la prouve par des pas-
» sages ou textes de S. Paul, et enfin il conclut que quoique le clerc
» titulaire d'une église doive par la loi publique la desservir, et ne
» puisse se séparer d'elle qu'avec la permission de l'évêque, cepen-
» dant si quelqu'un des clercs, excité par le S. Esprit, vouloit
» entrer dans quelque monastère de moines ou dans un collége de
» chanoines réguliers pour y professer leur vie, qu'il puisse le faire
» malgré la contradiction de l'Ordinaire, parce que le S. Esprit

Digitized by Google

» inspire comme et quand il veut et à qui il veut; et où est l'esprit » de Dieu, là est la liberté, dont le clerc peut user par l'approbation » et l'autorité que lui accorde pour cela le S. Siége. Ici il y a une » note du P. *Caresmar* qui dit: « Le pape Urbain II célébra ce » concile à Clermont, province de l'Auvergne en 1095, non seu- » lement pour la réforme de la discipline, mais principalement » pour entreprendre la conquête de la Terre Sainte et y exciter les » fidèles. Les actes de ce concile ne se trouvent dans aucune des » collections que j'ai vues: il y a seulement un sommaire des canons » tiré du livre de Lambert, évêque artésien (Arras) qui vivoit » il y a plus de 500 ans, et un autre sommaire que Belleforest tira » d'un code de l'abbaye de S. Denis de Paris: mais ces canons ne » répondent pas dans l'ordre et les numeros. Quelques-uns furent » insérés par Gratien dans le décret, et celui qu'il cite 16. quæst. 7, » cap. 2, est littéralement le premier du fragment d'Ager dont nous » parlons, mais dans celui-ci on trouve une courte préface que » Gratien a omise. Gratien ne parle pas de l'autre canon ni des » autres collecteurs qui parlent de ce concile; cependant il n'y a » point de doute qu'il ne fût formé et publié; les caractères de l'écrit » et le parchemin démontrent être contemporains, et il y a des » conjectures que *Pierre*, abbé d'Ager, assista au concile. C'est » le n° 2134 de la collection. »

Ce n'est pas la première fois que les savans ecclésiastiques catalans ont fait des découvertes très-précieuses appartenant à l'histoire ecclésiastique. Pour n'être pas long, nous citerons *Taberner*, chanoine de Barcelonne, mort évêque de Girone. Ce savant catalan fournit aux Pères Hardouin et Martène plusieurs documents précieux dont ils se servirent pour enrichir leurs collections. Le P. Labbe assure, dans sa collection des conciles que nous devons à cet ecclésiastique la découverte du concile de Girone célébré l'an 1068.

Le P. Aymerich, jésuite catalan, mort à Ferrare en 1799, savant très-distingué dans les sciences divines et humaines, connu dans le monde littéraire par ses ouvrages sur la langue latine, et surtout par son *Novum Lexicon historicum et criticum antiquæ Romanæ litteraturæ deperditæ, vel latentis* etc., imprimé à Ferrare en 1787; après des recherches très-minutieuses dans les archives de la cathédrale de Barcelonne, il trouva des documents très-exacts sur les anciens évêques de ce diocèse, et Mgr. Salés évêque de ce siége le pria de donner au public le fruit de ses veilles, en purgeant l'histoire des évêques de Barcelonne des fables dont elle fourmilloit. Ce qu'il fit en faisant publier: *Nomina et Acta Episcoporum Barcinonensium binis libris comprehensa, atque ad historiæ et chronologiæ rationem revocata;* imprimé à Barcelonne. Cet ouvrage est divisé en deux livres: le premier contient cinq parties; dans la première partie on traite des évêques de Barcelonne des quatre premiers siècles, jusqu'à S. Pavien dans la seconde et la troisième on traite en particulier de S. Séver, et le

Digitized by Google

P. Aymerich prouve contre Mayans que ce Saint fut évêque de Barcelone : dans la quatrième, il dispute sur plusieurs évêques et martyrs, que *Corbello* met dans son épiscopologe de Barcelone, fondé seulement sur l'autorité de Flavius-Dentrus, dont le chronicon est reconnu faux par les savants espagnols; dans la cinquième partie, il traite des evêques de Barcelone du temps des Goths et des Arabes jusqu'au onzième siécle. Le livre deuxième contient le catalogue des évêques certains et est divisé en quatre parties: la première nous donne les évêques certains de ce siége, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à l'invasion des Maures : la seconde, ceux depuis 713 jusqu'à 1117: la troisième va jusqu'en 1600, et la quatrième jusqu'en 1759. Si l'on écrit mal l'histoire, et si les erreurs et les anachronismes vont leur train et passent comme de main en main, c'est parce que les auteurs ne font que se copier les uns les autres; le manque de documents et la démangeaison, aujourd'hui si répandue en France surtout, d'écrire pour avoir de la renommée, sont la cause de tant d'histoires remplies de faussetés. Les espagnols écrivent moins mais plus solidement. Toutefois les étrangers ne consultent pas les ouvrages de cette nation, comme si elle étoit hors de l'Europe !

Je m'arrête ; j'ai rempli ma tâche qui étoit de faire voir au public et que l'Espagne a eu et qu'elle a des savans de marque, et que les étrangers devroient consulter les précieux documents dont ce royaume abonde. Oh ! si quelque jour la Providence accorde la paix à mon pays, mon premier soin sera de former une congrégation d'ecclésiastiques savans occupés uniquement à la recherche de documents ecclésiastiques enfouis dans les innombrables et riches archives d'Espagne.

LES DEUX PASTEURS.

PETITE PASTORALE ALLÉGORIQUE A L'OCCASION DU MORCELLEMENT D'UN DE NOS DIOCÈSES.

» C'en est donc fait: en vain je m'attache à vos pas;
» Mes pleurs, ni mon amour, ne vous retiendront pas.
» Et pourtant, j'en atteste et ces rives fleuries,
» Et ces bocages frais, et ces douces prairies,
» Où, dociles brebis, on vous vit tant de fois
» Folâtrer en suivant ma houlette et ma voix :
» Tout ce que peut le cœur d'un pasteur et d'un père,
» Tout ce qu'amour inspire à la plus tendre mère,
» Je vous l'ai prodigué ! Veilles, périls, soucis,
» Qu'ai-je épargné pour vous, ô mes chères brebis?

Digitized by Google

» Pour vous, j'ai supporté, sans abri pour ma tête,
» Les rigueurs des saisons, l'effort de la tempête;
» J'ai soutenu l'assaut des autans irrités;
» J'ai vu le ciel en feu frapper à mes côtés.
» Pour vous, le doux sommeil a fui de ma paupière,
» Pour vous, les noirs soucis, devançant la lumière,
» Ont aigri de leur fiel la coupe de mes jours.
» Pour vous, je n'ai pas craint les farouches vautours,
» Ni le tigre aiguisant son inutile rage;
» Je l'ai bravé rôdant autour du pâturage,
» Et déjà du regard dévorant mes agneaux.
» Pour vous, j'ai tout souffert. Dans les plus durs travaux,
» J'ai vu se dérouler la chaîne de ma vie;
» Et j'ai senti le temps sur ma tempe flétrie,
» Au midi de mes jours, imprimer son sillon.
» Et voilà que le sort vous ravit au vallon,
» Où deux lustres entiers vous guida ma houlette!
» O mes chères brebis! ma tendresse inquiète
» En vain vers vous s'élance et s'attache à vos pas;
» Mes pleurs ni mon amour ne vous retiendront pas. »

C'est ainsi qu'un pasteur aux échos du rivage
Retraçoit de ses maux la douloureuse image.....

Bon pasteur, calme-toi! Si tu verses des pleurs,
Tes brebis partageant tes cruelles douleurs,
N'ont pas versé sur toi des larmes moins amères.
Mais aux décrets du ciel, à ses ordres sévères
Tu leur appris toi-même à soumettre leurs vœux :
Rends le calme à ton cœur. Ne vois-tu pas les cieux,
Accueillant à la fois et tes cris et leurs plaintes,
Soulager tous les maux, calmer toutes les craintes,
Par le choix de celui qui prendra de ta main
Du sceptre pastoral le pouvoir souverain.
C'est ton enfant; c'est plus : c'est un autre toi-même.
Embrâsé comme toi pour le Pasteur suprême
Des fidèles ardeurs d'un courageux amour,
Son grand cœur ne craint pas de braver tour-à-tour
Et le noir ouragan et le tigre en furie.
Comme toi prodiguant son repos et sa vie,
Vois comme il met sa gloire à marcher sur tes pas;
Sur tes pas comme il vole aux travaux, aux combats;
Comme du fond des bois, à la fuite obstinée
La brebis au bercail est par lui ramenée.
Ton souffle réchauffoit tes agneaux dans ton sein;
De ton sein, ils n'ont fait que passer dans le sien.

Digitized by Google

Oui, tu revis en lui; c'est ta vivante image,
C'est toi, c'est ton bon cœur, c'est ton noble courage.
En lui tout le bercail te chérit aujourd'hui;
Sans cesser d'être à toi, tous les cœurs sont à lui.

COUP-D'OEIL SUR LES SÉMINAIRES EN BELGIQUE.

(*Neuvième article.*)

(Voir notre Tome VI, pp. 127, 240, 321, 373, 477 et 538, et notre Tome VII, p. 113.)

SÉMINAIRE DE LIÉGE.

Quoique l'érection et l'organisation réelle du séminaire de Liége ne remontent qu'à l'an 1592, il est cependant certain que le prince évêque, Ernest de Bavière, archevêque de Cologne, s'en étoit occupé quelques années auparavant. Car dans l'acte d'érection du petit séminaire de Saint-Trond, qui est de l'an 1589, le prince dit que, « conformément aux décrets du saint concile de Trente, il avoit érigé et établi, *par d'autres lettres patentes*, un séminaire de clercs dans sa ville de Liége, et que ces lettres avoient été imprimées et publiées par son ordre. » Il ajoute d'ailleurs que les élèves du séminaire de Saint-Trond, après avoir été passablement instruits dans les lettres et formés à la piété, se rendront à Liége au grand séminaire, pour y continuer et achever leurs études. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer les lettres patentes dont il est question et nous en ignorons la date. Mais on voit qu'elles ne peuvent être postérieures à 1589, puisqu'elles ont nécessairement précédé l'acte d'érection du petit séminaire de Saint-Trond.

Il est probable que le prince Ernest, malgré sa bonne volonté et les vives exhortations des Pontifes romains Grégoire XIII, Sixte V, Grégoire XIV, Innocent XIII et Clément VIII, n'avoit pu trouver les moyens d'ériger son séminaire plus tôt, et que même, après la publication de ses premières lettres patentes, il fut obligé de différer plusieurs années, faute de local et de revenus. Enfin en 1592, il parvint à vaincre toutes les difficultés, et le séminaire fut établi dans une ancienne maison religieuse sise place aux Chevaux et dite de Saint-Mathieu, ou plus vulgairement *Maison à la Chaîne*. Cette maison étoit une sorte d'hospice où quelques personnes des deux sexes trouvoient un asyle. Ce changement se fit de concert avec le prieur, appelé Roland Ruytius ou Ruyt, et avec l'approbation du Souveran Pontife. Il fut convenu que tous les biens de la fondation seroient appliqués à la dotation du séminaire, et qu'une pension viagère seroit payée au prieur et aux autres membres de

Digitized by Google

cette communauté; et en attendant que le séminaire eût la pleine jouissance de ces biens ou qu'il eût trouvé quelque autre moyen de subsister par lui-même, une contribution de deux sols de Liége par muid fut imposée à tout le clergé. Le prince de son côté promit de faire élever un certain nombre de jeunes gens à ses frais durant les premières années.

Du reste, pour en revenir à notre conjecture sur l'époque de l'érection du séminaire, nous ferons observer que l'évêque, après avoir réglé toutes ces choses, dit dans son mandement de 1592 : « Quamobrem ad Dei omnipotentis laudem, et Ecclesiæ nostræ » sanctæ incrementum, ac nostræ ditionis Leodiensis salutem et » commodum, auctoritate apostolicâ, et nostrâ, *primam nostram* » *Seminarii clericorum publicationem renovantes*, *rursum de* » *integro et de novo publicamus*, *erigimus*, *instituimus*, et » Domum ad Catenam deinceps seminarium clericorum, et non » aliter præcipimus appellandam. » Ainsi la publication du dernier mandement ne fut qu'une répétition ou un renouvellement d'un mandement plus ancien.

L'inauguration eut lieu dans l'église du séminaire le jour de la fête du saint Sacrement, le 28 mai 1592, en présence du prince et du clergé et il paroît que ce fut avec beaucoup de solennité. L'écolâtre de Liége, George Thourinus ou Thourin, distingué par ses connoissances littéraires, prononça devant l'assemblée un discours latin remarquable et qu'on ne liroit pas sans plaisir aujourd'hui. Pour conserver le souvenir de cet heureux événement, les administrateurs du séminaire firent graver les armes du prince au dessus de la porte de l'église et y ajoutèrent une inscription en son honneur.

L'administration du séminaire fut confiée à quatre curateurs ou proviseurs, dont deux à nommer par le prince-évêque et deux par le clergé dans sa congrégation générale.

Telle est aussi la disposition du concile de Trente sur ce point. Mais il y eut ici une vraie prérogative en faveur des curateurs, le prince leur abandonnant le choix du président et des professeurs, et ne se réservant que le droit de ratifier les nominations.

Les curateurs devoient changer par moitié tous les deux ans. Les premiers furent Roland Ruitius, dernier prieur de la maison Saint-Mathieu ou à la Chaîne; Guillaume de Bergis, doyen de la cathédrale; Antoine Cornelii, trésorier; et Martin Diddenius ou Didden, doyen de la collégiale de Saint-Pierre.

Ils nommèrent président un ecclésiastique distingué par son savoir et par sa piété; c'étoit le célèbre Jean Chapeaville, chanoine et grand pénitencier de Liége, dont nous parlerons dans la série des présidens. Chapeaville à son tour obtint de bons professeurs pour l'institut naissant, entr'autres François Oranus, chanoine de St. Martin, qui avoit remporté la première palme au concours général de philosophie à Louvain en 1567, l'écolâtre George

Digitized by Google

Thourinus, et quelque temps après, Jean Wiggers, recommandable sous plus d'un rapport.

Quant à l'admission des élèves, voici les principales conditions prescrites par le décret d'érection.

Ils devoient être enfants légitimes, nés dans le diocèse de Liége, âgés de moins de 20 ans, afin que, vu les misères spirituelles et les besoins de l'époque, ils pussent d'autant plus tôt entrer dans le saint ministère. Avant leur admission, ils étoient soumis à un examen devant les curateurs et le président. Si cet examen leur étoit favorable, ils approchoient des Sacremens pour connoître définitivement la volonté de Dieu sur leur vocation et pour se raffermir dans leur résolution. Ils s'engageoient ensuite par serment à observer les lois du séminaire, à n'en pas sortir ni à quitter le diocèse sans l'autorisation du prince évêque et des curateurs. Ils juroient de plus qu'avec leur permission ou d'après leur conseil, ils recevroient les ordres sacrés, et qu'ils exerceroient le saint ministère dans l'église qui leur seroit assignée.

Il devoit y avoir leçon de théologie tous les jours. On imposoit en outre aux curateurs l'obligation de faire enseigner le calcul ecclésiastique, le chant et les cérémonies de l'Eglise de Liége, de même que celles de l'Eglise romaine. Pour s'exercer aux rubriques et acquérir l'usage nécessaire, les élèves alloient les dimanches et les jours de fêtes, avec la permission du président, les uns à la cathédrale, les autres dans les paroisses de la ville, usage qui s'est maintenu jusqu'aujourd'hui.

Le prince établit sagement que les leçons seroient répétées hebdomadairement, qu'il y auroit des disputes ou des discussions à ce sujet, et qu'en outre il y auroit chaque mois des exercices publics auxquels seroient invités les membres les plus distingués du clergé.

Si quelque jeune clerc étoit jugé propre à instruire le peuple et que telle fût l'opinion du président et des curateurs, il lui étoit permis de prêcher à des jours et dans des lieux désignés, en se faisant accompagner par un de ses condisciples pour l'observer (*qui illum observet*).

Avec ces statuts et de bons maîtres, les études et la discipline ne pouvoient guère manquer de fleurir. Un établissement préparatoire, comme nous l'avons déjà dit plus haut, fut érigé à Saint-Trond, ou plutôt existoit déjà à l'ouverture du grand séminaire. On songea bientôt à un troisième institut, en faveur des jeunes gens qui montreroient des dispositions extraordinaires et qui seroient jugés propres à approfondir les sciences ecclésiastiques. Le prince évêque entra dans ces vues et donna les permissions nécessaires, et les curateurs, avec l'aide de Chapeaville, parvinrent en 1605, à établir un séminaire liégeois à Louvain, dépendant entièrement de celui de la ville épiscopale, aux frais duquel il étoit érigé. Les curateurs de Liége avoient la nomination du président et des autres supérieurs

Digitized by Google

de cette nouvelle maison. Plusieurs bourses y furent fondées par son premier président, le docteur Clarius, et par les chanoines Van Kesselt, Guillaume de Bergis et Henri Duyfkens.

Quant au séminaire de Liége, le nouvel évêque Ferdinand de Bavière, neveu du prince défunt, proposa en 1624 d'en confier la direction aux Pères de la Compagnie de Jésus. Mais les curateurs, soutenus ou conseillés par plusieurs membres du clergé, se déclarèrent contre tout changement, de crainte qu'il ne nuisît aux fondations, et un mémoire assez étendu fut présenté à l'évêque co-administrateur contre le plan du prince évêque. Cette opposition triompha et le projet fut abandonné.

Long-temps après, un autre prince de Bavière, l'évêque Joseph-Clément, prit la même résolution, et cette fois les obstacles furent vaincus quoiqu'avec peine. Ce changement eut lieu en 1699, cent et sept ans après l'érection de la maison. Nous n'entrerons pas dans les détails de cet événement qui fit beaucoup de bruit dans le temps et donna lieu à une foule d'écrits pour et contre. C'étoit une époque critique, où l'action du vieux jansénisme inquiétoit beaucoup les supérieurs ecclésiastiques sincèrement attachés à l'Eglise et au Saint-Siége. Le prince Joseph-Clément crut sans doute qu'un moyen efficace de conserver la saine doctrine, étoit de confier la direction de son principal établissement à une congrégation connue depuis son origine par sa lutte contre l'erreur; et le président M. Cochez étant mort vers la fin de décembre 1698, il jugea que le moment étoit arrivé d'opérer le changement, et six semaines après il fit connoître aux quatre provseurs que son désir étoit qu'on donnât la présidence au Père Louis de Sabran, jésuite du collége anglais, fondé à Liége par ses ancètres. Deux des provseurs résistèrent et nommèrent président M. Cognoulle, licencié en théologie et ancien professeur de philosophie au séminaire; les deux autres, qui n'avoient pris aucune part à cette élection et n'y avoient pas même été appelés, protestèrent et la déclarèrent nulle. Le prince maintint son choix et nomma le P. de Sabran, en se fondant sur les dispositions du concile de Trente, *Sess.* 23. *de Reform. C.* 18., qui enjoignent à l'évêque, pour tout ce qui concerne la direction du séminaire, de consulter les administrateurs, mais qui lui réservent le droit de décider. Le 25 février 1699, le nouveau président se présenta au séminaire, muni de sa lettre patente et accompagné de Mgr. le grand-vicaire et co-administrateur du diocèse, qui l'installa. Les professeurs, au nombre de trois, MM. Denys, Deschamps et Gautius, protestèrent et refusèrent de le reconnoître. Le P. de Sabran, demeuré seul avec eux et n'ayant pu obtenir une chambre pour se retirer, fut obligé à la nuit de sortir et de retourner à son couvent. Environ un mois après, le prince ne pouvant vaincre l'opposition des professeurs, dut recourir à la force et la maison fut occupée militairement. Le P. de Sabran y revint accompagné du P. Stephani, un de ses confrères, et resta en possession

Digitized by Google

de la présidence. Les trois professeurs aimèrent mieux se retirer que de se soumettre. Ils furent remplacés, pour la théologie, par le P. Stephani, et pour la philosophie, par deux prêtres séculiers.

Les jésuites demeurèrent au séminaire et en conservèrent la direction près d'un quart de siècle. Le prince étant mort le 12 novembre 1723, le chapitre de la cathédrale, *sede vacante*, rendit la présidence au clergé séculier et on nomma M. de Gillis, doyen de la collégiale de St. Martin.

L'ordre des jésuites ayant été supprimé, le séminaire fut transféré en 1774 (1) dans le beau couvent qu'ils possédoient à Liége quartier de l'Ile.

L'année 1797, époque de tant de ruines et de suppressions, fut aussi celle de la fermeture du séminaire.

Feu Mgr. Barrett eut le bonheur de le rétablir. L'époque réelle de cette restauration est l'année 1814, quoiqu'on s'en fût occupé plus tôt. Les premières inscriptions pour la théologie datent du 31 mai de cette année-là. Les leçons se donnèrent pendant les années 1814, 1815 et 1816 aux cloîtres de Saint-Paul et de Saint-Jean et en d'autres locaux. Le rétablissement du séminaire au couvent des Prémontrés n'eut lieu d'une manière stable et permanente qu'en octobre 1817, époque de la nomination de Mgr. Dehesselle comme président.

On sait que l'ancien séminaire (le couvent des jésuites en Ile) est aujourd'hui occupé par l'université, et que la belle église a été démolie en 1821 et remplacée par une lourde salle académique.

Nous renvoyons les détails à un prochain article où nous donnerons l'histoire particulière des présidents et de quelques professeurs distingués. Nous finirons par une petite notice sur le séminaire liégeois à Louvain et sur le petit séminaire de Saint-Trond.

---

(1) La *Maison à la Chaîne* fut aliénée par le prince en 1786. M. l'architecte Renoz qui l'acheta, la démolit et bâtit sur le terrain les six maisons qu'on y voit encore aujourd'hui et qui donnent, les unes sur la place du Spectacle et les autres sur la place Verte. C'est la maison de M. de Noidant, coin de la rue des Aveugles, la Société littéraire, et les maisons de M. le notaire Parmentier, de M. le baron de Moffaerts, de M. Toussaint et de Mme la veuve Terwagne.

Digitized by Google

DE L'OPPOSITION LIBÉRALE.

La session parlementaire ne paroît pas devoir être aussi paisible que nous avions d'abord osé l'espérer. Les passions semblent de nouveau déchaînées et l'on se dispute plus vivement que jamais. La moindre petite occasion est saisie avidement, et même nous croyons remarquer qu'on s'attaque à propos de rien. Et ce qu'il y a de plus beau en tout cela, c'est qu'on ne veut pas du tout convenir qu'on agit par passion, par animosité. Tout le monde sans exception prétend agir et parler par le pur intérêt du bien public, par le seul amour de la patrie. On s'indigne d'être soupçonné d'entraver les délibérations et de voler le temps de la chambre par un intérêt différent. Ecoutons entr'autres là-dessus l'ex-ministre M. Lebeau : » Je regarde, quant à moi, l'imputation de faire de l'opposition dans cette chambre pour des motifs de pure vanité, par une misérable convoitise de portefeuilles, comme une imputation aussi ignoble *que celle de vouloir voler la bourse ou la montre de mon voisin.* C'est assez dire que je ne descendrai jamais à une justification sur ce point. »

Il seroit difficile d'exprimer son patriotisme par des termes plus énergiques. Ainsi ne supposez pas d'autre passion à M. Lebeau que celle du bien général. Lui croire de la colère, de l'amour-propre, de la vanité, de l'ambition, c'est l'offenser comme si vous le traitiez de voleur.

Nous sommes bien aises de voir repousser avec tant de force le simple soupçon d'agir par intérêt personnel. Il faut que cet intérêt ait quelque chose de très-peu honorable, quand il s'agit d'affaires publiques, pour être ainsi confondu avec les passions les plus viles et les plus criminelles.

M. Lebeau et ses amis nous permettront seulement de faire observer, puisqu'il nous est absolument défendu de voir autre chose dans toute leur conduite qu'un patriotisme quintessencié et sans mélange, de faire observer, disons-nous, que ce patriotisme abuse cependant un peu du droit de parler. Il ne nous souvient pas d'avoir vu un amour du bien public aussi babillard que le leur. La patrie, ordinairement, quand elle parle, ne dit pas grand'chose. Il faut

Digitized by Google

croire qu'elle a changé de nature depuis que le libéralisme doctrinaire s'est constitué son principal organe.

Les discours prononcés par ces Messieurs depuis la très-récente ouverture de la chambre, depuis environ six semaines, formeroient un assez bon volume. Et que signifient-ils ? Nous les avons lus avec attention dans le *Moniteur ;* nous avons lu et relu en outre le long article politique que M. Devaux a publié dans l'avant-dernière livraison de la *Revue nationale.* En analysant tout cela, nous trouvons un résumé d'une seule ligne. Et cette ligne, la voici:

On a eu grand tort de nous obliger de partir et de prendre notre place.

C'est très-sérieusement que nous le disons, au fond nous ne voyons pas autre chose dans tous ces longs discours. Et s'il falloit absolument un commentaire à ce résumé, ce commentaire seroit également très-court.

On a eu grand tort de nous obliger de partir, parce que, mieux que personne, seuls pour ainsi dire, nous avions la volonté et le talent de rendre le pays heureux; *on a eu grand tort de prendre notre place*, car depuis ce temps-là, on ne fait plus rien de bon. Le ministère actuel est incapable de faire adopter aucune mesure importante; il n'a pas d'appui certain, il manque de franchise, il ne vit que de duplicité et d'hypocrisie, etc. etc.

Telle nous semble la signification générale de toutes ces plaintes et de tous ces reproches. Cela n'empêche pas qu'on n'y remarque quelques observations qui méritent attention, et dont les catholiques surtout peuvent faire leur profit.

Un de ces Messieurs, par exemple, nous fait observer que nous n'avons pas gagné beaucoup au changement de ministère, que nous ne comptons qu'*un seul* membre catholique dans le nouvean cabinet. Et de là il prend occasion de rire un peu à nos dépens.

Il fait observer encore que, pour donner de l'appui à ce cabinet, nous sommes, en quelque sorte, obligés de nous effacer, *condamnés à nous désavouer nous-mêmes.* Et il cite comme preuve l'abandon vrai ou faux de la proposition relative à l'université catholique.

Il ose même prédire que nos représentans catholiques à la chambre « vont être obligés, dans la session actuelle,

Digitized by Google

de rétracter les uns après les autres, les votes qu'ils ont émis dans la session dernière. » Il ajoute « qu'après le triomphe obtenu, l'opinion catholique n'ose se montrer majorité, qu'elle recule devant le pouvoir, qu'elle dépose ses lauriers aux mains de ceux qui n'ont pas eu le courage de combattre dans ses rangs, qu'elle se cache derrière des chefs équivoques et sans drapeau que la victoire a fait passer de son côté. »

Nous n'examinons pas ce qu'il peut y avoir de vrai, de faux ou d'exagéré dans ces reproches. Profiter des avis de ses ennemis, sans se fâcher, c'est, d'après nous, le parti le plus sage. MM. Lebeau, Rogier et Devaux font tout ce qu'ils peuvent pour diviser la majorité. Ils tâchent de convaincre le ministère, où l'élément libéral domine, qu'il ne peut compter sur un appui franc et durable de la part des catholiques; et il s'efforce de faire croire à ceux-ci qu'ils ne peuvent avoir de confiance dans le ministère, que M. Nothomb n'est ni plus dévot ni plus catholique que M. Rogier, etc.

C'est pour la même raison qu'ils s'efforcent aujourd'hui de maintenir la distinction de libéraux et de catholiques. Lorsqu'ils étoient au pouvoir, ils auroient désiré de l'effacer, de la faire disparoître entièrement. Maintenant, c'est différent; la patrie a besoin de ces dénominations, *et il y auroit quelque chose de puéril*, dit M. Lebeau, *à vouloir les interdire*. De son côté, M. Devaux prêche la nécessité de la division et des partis. Sans une lutte continuelle entre les opinions, il ne voit pas de bonheur politique possible. C'est une vérité dont il est si persuadé qu'il ose appeler la Divinité même à témoin. *La Providence*, dit-il, *a fait de la diversité des opinions une condition des progrès de l'humanité, et le jour où la démarcation des partis* viendroit à disparoître, *nous ne serions plus libres*. Il seroit donc ridicule et dangereux de chercher à les détruire, à mettre l'harmonie dans l'Etat; il faut qu'il y ait des partis, et l'on doit se contenter d'*en régulariser la lutte*.

Telle est la tactique de nos Messieurs de l'opposition libérale, et nous avouons volontiers qu'elle ne manque pas d'adresse. Ils savent que nous ne leur avons jamais refusé de l'esprit et du savoir-faire, et aujourd'hui encore nous leur reconnoissons un vrai talent.

Digitized by Google

Un peu de modestie ne gâteroit pas cette réputation. Mais de ce côté-là, nous les trouvons en défaut. Ils sont tellement convaincus de leur habileté, de leur supériorité, qu'il n'y a pas moyen de leur inspirer quelque sentiment de défiance et d'humilité.

Voici en quels termes M. Devaux nous présente la position actuelle de son parti et l'oppose à celle des catholiques :

« L'opinion libérale, par son court passage aux affaires, par la modération, la dignité, la franchise des principes qu'elle a professés dans les rangs du pouvoir, a considérablement agrandi son influence; sa force morale s'est accrue de tout ce que *les aveugles passions de ses adversaires* leur ont fait perdre. Aujourd'hui c'est en défendant ses principes avec la même modération, mais avec la même fermeté, dans sa position nouvelle, qu'elle étendra encore les bases de l'avenir qui l'attend. Au milieu d'une situation *pleine d'hypocrisie* et menaçante pour la franchise et la pureté des mœurs politiques, c'est un beau rôle pour une opinion qui a fait ses preuves de sagesse au pouvoir, de défendre dans l'opposition la sincérité des principes, *de se constituer en quelque sorte la gardienne de la moralité politique du pays.* »

Avec cette conviction de son influence, de sa force, l'opinion libérale pourra se montrer fort modérée, sûre pourtant de ressaisir le pouvoir. C'est le conseil que M. Devaux ne manque pas de lui donner, c'est le triomphe qu'il lui promet. « Ayant été en possession du pouvoir, dit-il, *elle luttera avec la prévision d'une victoire plus ou moins phochaine.* » Il l'engage à faire ses préparatifs en conséquence, et sa seule crainte est qu'on ne lui donne pas le temps de les achever et qu'on ne la rappèle au ministère avant qu'elle ait suffisamment affermi et développé ses bases. (1)

Que répondre à M. Devaux et à ses amis, aux vénérables *gardiens de la moralité politique du pays*, à nos très-prochains dominateurs ? Le silence seroit peut-être le parti le plus prudent. Mais nous voudrions ne pas manquer de franchise, nous voudrions, dans la situation *pleine d'hypocrisie* qu'on nous fait, leur montrer que les catholiques n'ont pas de motif de cacher leurs sentimens.

---

(1) *Revue nat.*, 5e série, 8e livr. pages 235, 236 et 237.

Digitized by Google

Vous prétendez, leur dirons-nous d'abord, qu'il n'y a pas d'unité de principes et de sentimens dans la majorité que vous combattez, et cette opinion n'est pas tout-à-fait dénuée de fondement. Cette majorité se compose d'hommes qui se font mutuellement des sacrifices, et le principal lien qui les unit, c'est le besoin de repos et de tranquillité, c'est la haine du désordre et de l'anarchie, c'est la crainte que le libéralisme exagéré, qui marche aujourd'hui avec vous, ne gâte nos affaires et ne fasse enfin périr notre indépendance même. Les catholiques surtout sacrifient tout ce qu'ils peuvent à ce besoin, et ils vous l'ont prouvé à vous-mêmes en d'autres circonstances. Aujourd'hui, vous faites passer cette condescendance pour de la foiblesse, de la crainte, de l'inconséquence, de la sottise. Rendez ce reproche plus dur et plus humiliant encore, si vous le pouvez, nous le préférerons à certains éloges que vous pourriez nous donner. Si le reproche est mérité, il en résultera, ce semble, que nous cédons ou par manque de force, ou par manque d'ambition, ou par défaut de courage et de caractère. De ces diverses conséquences, choisissez laquelle vous voulez; peu nous importe. Nous ne vantons pas notre influence. Au contraire, nous sommes convaincus que les catholiques se sont successivement affoiblis, et que, sans une étroite union entr'eux et un redoublement de vigilance et d'activité, ils s'affoibliront encore davantage.

Mais vous-mêmes, Messieurs (faites-y attention), quel est le lien qui vous unit avec vos nouveaux amis? Quelle communauté de principes, de volontés, de vues, d'intérêts, y a-t-il dans votre parti? Croyez-vous pouvoir compter sur MM. Verhaegen, Delfosse et autres membres du libéralisme exagéré, plus que nous ne comptons sur les libéraux modérés qu'un sentiment quelconque engage à marcher avec nous? Vous entendriez-vous avec eux, si vous croyiez pouvoir vous passer de leurs suffrages? Et eux, vous les accorderoient-ils, s'ils n'avoient momentanément besoin de votre alliance? Un lien vous unit cependant, nous le savons, c'est votre commune antipathie pour nous, c'est le besoin de nous abattre décidément, c'est le désir de détruire toute influence catholique dans notre politique intérieure et extérieure, sauf à vous disputer le pouvoir entre vous après

Digitized by Google

le succès. Ce lien a-t-il plus de force que le nôtre? Vous l'ignorez probablement, comme nous l'ignorons aussi.

Dans le doute, raisonnons avec calme.

Vous êtes persuadés de l'influence et de la force de vos opinions. Déjà le libéralisme domine dans les esprits, et vous prophétisez avec assurance le nouveau triomphe de votre parti. Encore une année, quelques mois peut-être, et vous ressaisissez le pouvoir et vous êtes plus maîtres que jamais. Acceptons le présage sans observation. Vous voilà revenus au ministère, vous gouvernez. Mais qui gouvernez-vous? Le peuple belge apparemment. Ce peuple, qu'est-il, de quoi se compose-t-il? Quoique le libéralisme occupe presque tous les postes, quoiqu'il soit, comme vous nous l'avez fait observer, en majorité dans le ministère, dans l'armée, dans la magistrature, dans les conseils provinciaux, etc., ce peuple, pris en masse, vous paroîtra encore plus catholique qu'autre chose. Que votre mépris pour nous soit vrai ou feint, nous osons croire que vous nous comptez pour quelque chose dans l'Etat et que vous ne vous flattez pas tout-à-fait, avec les lois que nous avons, de gouverner le Belge catholique malgré lui. La première condition du pouvoir que vous prétendez exercer bientôt sur lui, est que vous ayez sa confiance. L'avez-vous? Dans la position que vous avez choisie, pouvez-vous l'avoir? La méritez-vous encore? Alliés avoués d'un parti ouvertement hostile et intolérant; chefs, guides ou dupes d'une classe d'hommes qui ne cherchent qu'à s'élever à nos dépens, qui anéantiroient volontiers tous nos droits constitutionnels; organes principaux d'une opposition violente, rancuneuse, acharnée dès son début; quel est votre espoir et comment entendez-vous guérir nos défiances? Si vos seuls moyens sont les discours que vous prononcez à la chambre et les articles politiques que M. Devaux publie dans sa Revue, vous nous semblez mal connoître votre position et vous vous formez une étrange idée du cœur humain. Nous vous déclarons, quant à nous, que vous faites tout ce qu'il faut pour fortifier l'opinion défavorable que vous nous donnez, depuis environ deux ans, de vos intentions et de vos projets, et que vous augmentez chaque jour l'espace qui vous sépare de nous. Vous avez beau ajouter quelques correctifs à vos paroles,

Digitized by Google

vous avez beau dire que vous respectez la religion, que vous aimez le christianisme, que vous croyez le curé plus utile que les gendarmes. Il n'y a peut-être pas de liberal à la chambre qui ne soit prêt à faire les mêmes protestations. Les catholiques y sont habitués, et ce n'est pas ainsi qu'on les rassure ni qu'on les séduit.

En un mot, prétendez-vous revenir au pouvoir? Est-il absolument nécessaire que les prédictions de M. Devaux s'accomplissent et que vous gouverniez la Belgique? Il faut que vous puissez vous passer de l'assentiment et de l'appui des catholiques, ou que vous marchiez avec eux. Pouvez-vous vous en passer? Tout est dit et il ne leur reste qu'à se taire. Mais cela vous semblera à vous-mêmes plus que douteux. Croyez-vous au contraire en avoir besoin? Examinez attentivement et sans passion la position que vous avez prise et voyez ce que vous avez à faire. Nous vous répétons que vous n'avez pas leur confiance, que vous ne l'aurez pas avec la conduite que vous tenez, que vous la perdez de plus en plus.

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Mgr. Capaccini, arrivé le 16 novembre de Hollande à Anvers, a fait un séjour d'environ un mois dans notre pays, en attendant Mgr. Vizzardelli, savant canoniste et auditeur de nonciature, qui devoit l'accompagner à Lisbonne. Le 26 novembre, le prélat est arrivé à Malines, où il a visité le grand et le petit séminaire, l'institut de St. Louis et le pensionnat du Brul. S. Em. le cardinal a voulu le conduire lui-même dans ces différens établissemens et a relevé par sa présence les démonstrations de joie et les paroles de reconnoissance qu'on adressoit partout à l'illustre diplomate. On n'a pas oublié les services que Mgr. Capaccini nous a rendus dans des temps difficiles, la part qu'il a prise à l'exécution du concordat, à la nomination de nos premiers évêques et à l'affranchissement de l'enseignement ecclésiastique. Le lendemain, il a visité l'église métropolitaine, l'imprimerie de M. Hanicq, et le collége municipal. Le même jour il a quitté Malines, et est arrivé à Gand, où il descendu à l'évêché. Le lendemain dimanche, après avoir assisté à la grand'messe dans la cathédrale, il est allé visiter, accompagné de

Digitized by Google

Mgr. l'évêque, le séminaire et divers autres établissemens. De là, Mgr. Capaccini est allé à Bruges et à Tournay. Le 2 décembre, Mgr. l'évêque de Gand est allé le chercher à Bruges et l'a ramené le même jour à Gand. Le 3, il est revenu à Malines. Le lendemain il est parti pour Louvain et est allé descendre chez M. de Ram, recteur magnifique de l'Université, et, vers 11 heures du soir, une sérénade lui a été donnée. Le lendemain il a célébré la Messe dans la chapelle du collége du St.-Esprit, dit des Théologiens. Après son déjeûné, il a reçu la députation des doyens de toutes les facultés, qui lui ont exprimé les sentiments de vénération pour sa personne et de dévoûment au St.-Siége, dont tous leurs collègues sont pénétrés. Une députation des étudiants composée de trois élèves de de chaque faculté, a été admise ensuite par l'envoyé du St.-Siége. Dans la matinée, Mgr. Capaccini, accompagné de MM. le recteur et le vice-recteur, a visité tous les établissements de l'Université, en commençant par les Halles, où il a admiré les belles salles de la bibliothèque, et les curiosités bibliographiques qu'elle contient. Il a vu aussi avec plaisir le Musée académique des portraits des anciens docteurs et professeurs de l'Université de Louvain, que M. le recteur forme dans la grande salle qui précède la bibliothèque. Ensuite S. Exc. a parcouru les auditoires, où les étudiants l'ont vu paroître avec joie, et il s'est rendu aux colléges d'Adrien VI et de Marie-Thérèse qui ont aussi attiré son attention particulière. Le cabinet de physique et les autres collections scientifiques n'ont pas été oubliés. Au collége des Humanités ou de la Haute-Colline, Mgr. a été reçu par les élèves et les professeurs, qui lui ont exprimé combien cette visite leur étoit agréable.

Voici le discours qui a été adressé à Mgr Cappaccini, au collége du St. Esprit, par M. de Clèves, au nom des étudiants de la faculté de théologie :

» Monseigneur,

» C'est avec le sentiment de la joie et de la reconnoissance les plus vives que nous voyons paroître au milieu de nous le représentant zélé et vénéré du Saint-Siége. Le bonheur que nous éprouvons à votre vue, Monseigneur, est d'autant plus sensible, que nous ne pouvons nous empêcher de reconnoître dans votre visite un témoignage certain de l'affection toute paternelle de notre Saint-Père le Pape pour l'université catholique, et une preuve nouvelle de l'intérêt que vous portez vous-même, Monseigneur, à notre chère Belgique. Aussi tout pénétrés de la reconnoissance que nous vous devons, à cause des encouragements que votre présence nous procure, nous aimons à renouveler devant vous, Monseigneur, les vœux que nous avons souvent formés aux pieds des autels pour la conservation et le bonheur du Chef visible de l'Eglise, notre père et notre protecteur.

» Oui, puisse le ciel conserver pendant de longues années encore le saint Pontife qui la gouverne! Puisse la Providence dissiper

Digitized by Google

entièrement les nuages qui l'attristent, et rendre ses jours sereins! Pour nous, Monseigneur, notre bonheur sera toujours de vivre en fils obéissants et dévonés du Vicaire de Jésus-Christ, et d'employer à la gloire de l'Eglise et de notre sainte Foi les connoissances que nous aurons acquises dans l'université catholique de Louvain, sous la protection et les auspices de Grégoire XVI.

» Si nous osions, Monseigneur, réclamer de votre bonté une faveur qui ne nous paroîtroit pas moins précieuse que votre visite, nous vous supplierions d'accepter et de recueillir l'expression de nos vœux et de nos sentiments pour les porter aux pieds du trône apostolique, auquel nous tenons du fond de nos entrailles. »

Mgr Capaccini a répondu à peu près en ces termes :

» Messieurs,

» Vous ne vous trompez nullement en envisageant ma visite comme un témoignage public de l'affection du Saint-Père pour l'Université catholique de Louvain, qui est destinée à faire prospérer les bonnes études, et à consolider la religion et la foi dont la Belgique s'est toujours montrée si jalouse. Vous pouvez y compter: lorsque je reverrai notre Saint-Père le Pape, je lui communiquerai de vive voix les vœux et les sentiments que vous venez de m'exprimer; mais avant de me procurer ce plaisir, j'aurai la satisfaction de les lui faire parvenir par écrit. Continuez donc, Messieurs, vos études avec le zèle et l'ardeur que vous avez montrés jusqu'ici : vous ne pouvez manquer d'obtenir les plus grands succès sous la direction de vos savants professeurs et du digne recteur qui préside à cette Université.... »

Le 5 décembre Mgr. Capaccini est parti pour Namur, accompagné de M. le recteur, et est allé descendre à l'évêché. Le lendemain il a célébré la messe à Notre-Dame de la Paix et les élèves du collége ont exécuté à grand orchestre le beau *Lauda Jerusalem* de Janssens. Pendant le déjeûner, où se trouvoit l'élite du clergé de la ville, le prélat reçut une députation de la part des élèves et répondit au compliment avec une extrême bienveillance. Après avoir visité les principaux établissemens de la ville, S. Exc. revint le soir au collége pour assister à un concert, accompagné de Mgr l'Evêque. Cette heureuse circonstance permit aux élèves d'offrir à leur premier pasteur les félicitations les plus sincères à l'occasion de sa fête. La coïncidence du congé du mois réunit aussi ce soir au collége un assez grand nombre de parens qui étoient venus voir leurs enfans. Parmi eux, on distinguoit M. le comte et Mme la comtesse d'Epiennes, Mme la baronne Vandensteen de Liége, Mme la baronne Desmanet de Boutonville de Bruxelles, Mme la baronne de Rosée de Moulin, etc. Le lendemain Mgr Capaccini arriva à Liége vers les 2 heures. Mgr l'Evêque l'attendoit entouré des principaux membres de son clergé et d'un petit nombre de laïques. Au dîner qui eut lieu ensuite, Mgr l'Evêque porta d'abord la santé du Souverain Pontife, rappela en peu de mots tout le bien

Digitized by Google

que lui doit l'Eglise universelle et fit les vœux les plus ardens pour son bonheur. Le second toast fut pour Mgr Capaccini, et Mgr l'Evêque énuméra en peu de mots les services rendus à la Belgique par S. Exc. Tous les convives unirent leurs voix à celle de leur premier pasteur, et les deux toasts furent applaudis avec enthousiasme. Mgr Capaccini se leva à son tour, répondit avec à-propos et avec bienveillance, et rappela, non sans éprouver une joie bien vive, que Mgr Van Bommel étoit le premier évêque nommé en 1829. Ces diverses santés furent accueillies par un chœur de musique, composé d'élèves du séminaire et dirigé par M. Henrotte, un des professeurs. Après le banquet, Mgr Capaccini, accompagné de Mgr l'Evêque et de tous les convives, passa dans le séminaire, en visita la belle église, la bibliothèque, l'auditoire et les autres salles. Dans celle où MM. les professeurs et les élèves étoient réunis, un de ces derniers lui adressa un petit discours au nom de ses condisciples, et le prélat y répondit avec cette présence d'esprit et cette aménité qui lui sont naturelles. Là furent gaîment rappelées nos tribulations passées, et à la vue des heureux changemens survenus, on augura bien de l'avenir.

Le lendemain Mgr Capaccini retourna à Bruxelles par le chemin de fer, et rendit en passant une visite aux Pères Récollets de Saint-Trond. Le 11 il vint une dernière fois à Malines pour faire ses adieux à S. Em. le cardinal archevêque. Le 13 il arriva à Ostende et descendit chez M. le curé Slosse, et le soir à 10 heures il s'embarqua sur le bâteau à vapeur *Earl of Liverpool* pour Londres. Mgr Vizzardelli et son neveu se sont embarqués avec lui, et déjà les journaux ont annoncé leur heureuse arrivée en Angleterre.

— Le 18 décembre, samedi des quatre-temps, Mgr le cardinal archevêque a fait une ordination à la métropole de St. Rombaut. Le nombre des ordinands étoit de 96, parmi lesquels 22 prêtres pour le diocèse. — Le même jour Mgr l'Evêque de Liége a fait une très-nombreuse ordination dans l'église de son séminaire. Il y avoit 37 sujets pour la tonsure; 52 pour les ordres mineurs; 37 pour le sous-diaconat, parmi lesquels trois prémontrés de l'abbaye de Reckheim (*voir plus loin*) et 2 rédemptoristes; 20 pour le diaconat, dont 2 prémontrés de la même abbaye, et 22 pour la prêtrise. Total 168. — Le vendredi 17 décembre, Mgr l'Evêque de Namur a donné la tonsure, dans la chapelle de son séminaire, à vingt sujets de son diocèse, à trois du vicariat apostolique de Luxembourg, et à huit religieux de la Société de Jésus. S. G. a ensuite conféré les ordres mineurs à ces huit religieux et à quatre élèves de son séminaire, dont un appartenant audit vicariat. Le lendemain Mgr a ordonné à la cathédrale, trente-trois sous-diacres, dont vingt-sept du diocèse et six du vicariat apostolique; cinq diacres du diocèse et un de la Société de Jésus; un seul prêtre appartenant au même vicariat apostolique. Total 75. — Le 18, Mgr l'Evêque de Bruges a ordonné, dans l'église de son séminaire, 8 prêtres et 15

Digitized by Google

diacres, parmi lesquels 2 récollets et 1 trappiste. Il a conféré les ordres mineurs à 30 séminaristes, la tonsure à 3 séminaristes et à 1 religieux de l'ordre des Capucins. — A Gand l'ordination a également eu lieu dans la chapelle du séminaire. Il y a eu 13 prêtres, dont 1 dominicain, 14 diacres, parmi lesquels 1 bénédictin de l'abbaye d'Afflighem, 15 sous-diacres, dont 3 dominicains. Ont reçu les ordres mineurs 18 séminaristes, 1 professeur de l'école normale de Saint-Nicolas et 10 scholastiques de la Société de Jésus.

— Une touchante cérémonie a eu lieu le 21 décembre à l'église de Notre-Dame de Hanswyck à Malines. Trois frères, nommés Jean, Henri et Guillaume Amy, y ont abjuré solennellement entre les mains du curé de la paroisse, les erreurs du protestantisme. Plusieurs personnes de distinction et une foule nombreuse de fidèles assistoient à cette cérémonie; on y remarquoit aussi la mère de ces jeunes gens, peintre distinguée d'histoire, qui s'est elle-même convertie il y a peu d'années.

— La bénédiction et la pose de la première pierre de l'église de Notre-Dame à St.-Nicolas, a eu lieu le 25 novembre. Mgr l'Evêque de Gand, qui a bien voulu présider à la cérémonie, arriva vers midi, et se rendit à 3 heures sur l'emplacement où la nouvelle église doit être bâtie; le prélat étoit précédé d'un brillant cortége qui, la musique en tête, sortit de l'église et fit d'abord le tour du marché. S. G., en habits pontificaux, ayant à sa droite le vénérable doyen, M. Hemelaer, à sa gauche, le curé de la nouvelle église, M. Van Driessche, et accompagnée de toutes les autorités de la ville, procéda alors à la cérémonie au milieu du son des cloches, des salves d'artillerie et des acclamations générales. Une foule considérable remplissoit la place, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons environnantes. Le même jour Mgr l'Evêque est parti pour aller clore la mission à Beveren. (*Organe des Flandres.*)

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'un décret de l'Inquisition, en date du 25 novembre, met à l'*Index* les ouvrages suivans :

Le Primat des papes romains, par J. Ellendorff; — *Les papes romains, leur église et leur gouvernement aux* 16me *et* 17mo *siècles*, par Léopold Ranke; — *Cours de philosophie de l'histoire*, fait publiquement à l'université de Bruxelles, par J.-J. Altmeyer. — *Annuaire de la société des étudiants de l'université libre de Bruxelles*; — *Le Lys dans la Vallée*, par Balzac; — *Physiologie du mariage* ou *Méditations de philosophie éclectique sur le bonheur et le malheur conjugal*, par le même; — *Le livre mystique*, idem; — *Les Cent Contes drolatiques*, idem; — *Nouveaux contes philosophiques*, idem; — *Contes bruns*; — *L'Israélite*, sous le pseudonyme de Horace de St. Aubin; — *L'Excommunié*, roman posthume, sous le même nom.

— M. Louis de Witte, professeur au séminaire et M. Helias d'Huddeghem, vicaire de l'église de Notre-Dame à Gand, ont été

Digitized by Google

nommés chanoines honoraires de la cathédrale; ce dernier est nommé aussi coadjuteur de M. le curé de l'hospice de S. Antoine en cette ville.

— M. P.-J. Goossens, vicaire de Ste.-Walburge à Audenarde, a éte nommé desservant à Viane, en remplacement de M. M.-J. Stalins, démissionnaire.

— M. Van Coillie, vicaire à Iseghem, a été nommé curé de l'église de St.-Gilles à Bruges, en remplacement de M. Van Nieuwenhuyse, qui passe à la cure de Lichtervelde.

— M. Van Langendonck, curé à Isenberghe, est transféré à la cure d'Ichteghem, et remplacé par M. Martlé, curé de cette dernière paroisse.

— Le P. Dechamps, rédemptoriste du couvent de Liége et frère de l'honorable représentant de ce nom, a prêché l'Avent à l'église de S. Jacques sur Caudenberg à Bruxelles. Nous apprenons qu'il a réuni chaque fois un auditoire nombreux et choisi.

— Il restoit quelques anciens membres de l'abbaye de Postel dans la Campine, entr'autres M. Beugels, curé à Helmond en Hollande. Lorsqu'ils étoient encore au nombre de sept ou huit, il fut convenu entr'eux que les biens de l'abbaye seroient employés à la restauration de leur couvent ou donnés à quelque monastère de leur ordre, avec l'obligation de dire les messes dont l'abbaye étoit chargée. Ils ont acheté finalement le couvent des Récollets à Reckheim; la maison et l'église ont été convenablement réparées, et le 6 décembre ils ont eu la consolation d'y célébrer solennellement le rétablissement de leur maison. M. le curé de Helmond, ecclésiastique respectable et instruit, en a été nommé supérieur, et M. Mommen, curé de Tessenderloo, prieur.

— Plusieurs distributions de prix ont eu lieu dans le mois de décembre, aux écoles d'enfants pauvres de Malines. Les prix qui consistent en habillements, se donnent avantageusement à cette époque de l'année où les pauvres en ont le plus besoin. Le 25 c'étoit le tour de l'école de garçons de la paroisse de St. Pierre; le 9, de celle de la paroisse de Notre-Dame, le 13 de l'école de filles dirigée par Mlle Vermeulen. Son Emn. le cardinal a présidé à ces deux dernières distributions.

— Le dimanche 21 décembre, Mgr. l'évêque de Tournay a présidé lui-même à l'installation des Sœurs de la Charité dans la maison des Incurables à Mons. Après la messe, célébrée dans l'église de Sainte-Waudru par M. le chanoine de Decker, directeur-général des Sœurs de la Charité, et un discours prononcé par le Père Pillon, supérieur du collége des Jésuites à Brugelette, le cortége se rendit processionnellement à la chapelle de l'hospice et le Saint-Sacrement y fut porté Mgr. donna la bénédiction, et les Sœurs chantèrent plusieurs psaumes et le *Te Deum*. Le prélat, revêtu des insignes pontificaux, prononça ensuite un discours touchant sur l'objet de la fête, et remercia, au nom de la Religion, les magis-

Digitized by Google

trats qui ont préparé cet asyle et appelé les bonnes Sœurs pour en avoir soin.

— La clôture de l'octave de l'Immaculée Conception, qu'on avoit déjà prorogée de trois jours afin de satisfaire aux demandes nombreuses des personnes qui désiroient se confesser, a eu lieu aujourd'hui 18 décembre. Le succès que les R. P. de la Société de Jésus ont obtenu dans notre ville a dépassé toute attente. Pendant cinq jours une vingtaine de confessionnaux ont été assiégés depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures du soir, et, malgré cela, il y a encore un grand nombre de personnes qu'on n'a pu confesser faute de temps. Plus de 6,000 personnes se sont approchées de la Sainte Table, et plus d'une fois la Communion a été distribuée l'après-midi. On a remarqué des personnes avancées en âge s'approcher de la Sainte Table à six heures du soir! La foule et l'empressement des fidèles étoit si grands que les prédicateurs ont dû passer au confessionnal tout le temps qui leur restoit disponible. Sept Pères Jésuites, tant prédicateurs que confesseurs, ont été à Hasselt pendant cette grande octave. Le clergé régulier et séculier ont rivalisé de zèle. Ainsi que nous l'avions prévu, la mission des R. P. Jésuites a produit des effets durables et laissera de longs souvenirs parmi notre population. L'école dominicale et la bibliothèque de bons livres étant encore à organiser, le R. P. Boone ne partira que lundi. Les habitants n'oublieront pas que c'est principalement à la sollicitude de notre digne Doyen qu'on doit attribuer les résultats qui viennent d'être obtenus. Dans leurs sentiments de reconnoissance ils uniront son nom à celui des R. P. qui nous ont visités à sa demande. (*Journal du Limbourg belge*).

Dans un autre numéro, le *Journal du Limbourg belge* nous apprend que, grâce au zèle du digne doyen, une commission s'est constituée sous sa présidence, pour mettre le projet d'une bibliothèque à exécution. Cette commission se compose de MM. L. Palmers, J. de Croswarem, Bovy et Thonissen.

— Les évêques de Belgique et le clergé des villes n'ont cessé d'élever la voix contre la violation de la loi de Dieu et de l'Eglise. Il sera consolant pour les fidèles d'apprendre qu'à l'occasion de la grande octave de Notre-Dame de Miséricorde, dans l'église paroissiale de la Chapelle, à Bruxelles, une *Association pour la sanctification du dimanche et des fêtes d'obligation*, approuvée par S. Em. le cardinal-archevêque, y a été annoncée et établie. Des milliers d'exemplaires du prospectus de cette pieuse Association, ont été distribués au nombreux auditoire qui deux fois le jour encombroit cette grande église. Espérons que cette bonne œuvre portera des fruits abondants et s'étendra au loin.

— Nous apprenons que le gouvernement français vient d'encourager la Société des Bollandistes, en lui faisant don de plusieurs ouvrages, publiés par ses ordres, tels que les cartes de la France par Cassini, la Paléographie Française, plusieurs Cartulaires, etc.

Digitized by Google

On se rappelle que cette Société, établie au collége Saint-Michel, à Bruxelles, a annoncé la reprise de la continuation du grand ouvrage des Bollandistes, dans une brochure de 64 pages in-8°, adressée aux savants et à tous les évêques du monde chrétien. Il seroit à désirer que les personnes qui ont des débris d'anciennes bibliothèques d'abbayes et de monastères, les remissent entre les mains des Bollandistes, qui trouveroient dans ces manuscrits et imprimés bien des matériaux pour leur collection. D'ailleurs, ces restes d'anciennes maisons religieuses ne peuvent être mieux employés qu'à une œuvre éminemment religieuse. (*Journal de Bruxelles.*)

—M. l'abbé Van Brabant est décédé le 28 novembre à Bruxelles, à l'âge de 74 ans. Il étoit né à Hasselt et avoit fait ses études à l'ancienne université de Louvain, où il a occupé ensuite une chaire de professeur. A l'époque de la tourmente révolutionnaire, M. l'abbé Van Brabant partagea le sort des prêtres déportés à l'île de Ré. Revenu de son exil à Bruxelles, en 1800, il remplit les fonctions de chapelain des Dames de Berlaimont, fonctions qu'il a continuées jusqu'à sa mort. Il étoit en même temps directeur de l'école Dominicale, à laquelle il vouoit des soins tout paternels. Une profonde piété, l'austérité de ses mœurs, une bonté et une douceur de caractère qui donnoient du charme à ses discours, sa grande charité envers les pauvres, dont il étoit le père, tout fait regretter le prêtre vénérable qui est allé recevoir la récompense d'une vie toute consacrée à l'utilité du prochain et au salut des âmes. (*Le même.*)

— L'église Saint-Denis à Liége, fermée pendant sept mois à cause des réparations considérables et dangereuses qu'il falloit y faire, a été rouverte le premier dimanche de l'Avent. A cette occasion, MM. les musiciens ont désiré y exécuter la belle grand' messe de M. Duguet, organiste de l'église et maître de chapelle à la cathédrale, et fêter en même temps leur patronne dont le tableau, exécuté par M. Bruls (copie de la Ste Cécile de Raphaël dont nous avons rendu compte) y étoit exposé pour la première fois et attiroit tous les regards. Après l'évangile, M. Vandereycken, professeur au séminaire, a prononcé un petit discours touchant et parfaitement adapté à la circonstance. On a profité des réparations pour régulariser, autant que possible, l'architecture de cette ancienne collégiale. Maintenant le chœur et les deux chapelles latérales sont également du style gothique. L'abside, délivrée des tableaux médiocres qui la garnissoient, est belle par sa simplicité, par sa parfaite régularité et par sa hauteur. C'est sans doute une des plus majestueuses de la ville. La balustrade du chœur a été abaissée de deux marches et permet maintenant de voir, de toutes les parties de l'église, le pied du maître autel et tout le pavé du sanctuaire.

Le défaut de place et de temps nous oblige de renvoyer à la prochaine livraison le récit de quelques faits édifians.

Digitized by Google

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 1er dimanche de l'Avent, Sa Sainteté se rendit à la chapelle Sixtine, où, vêtue pontificalement, elle assista à la messe pontificale célébrée par Mgr. Tevoli, archevêque d'Athènes. Après l'évangile le R. P. procureur général de l'ordre des Prêcheurs, prononça un discours analogue à la circonstance. La messe terminée, Sa Sainteté, précédée du sacré collége, porta processionnellement le Saint Sacrement à la chapelle Pauline, où il demeura exposé à la vénération publique, ce jour étant le premier du nouveau tour des prières de 40 heures.

— Par un bref du 31 octobre 1841, le Saint-Père confirme et réforme l'antique ordre de chevalerie de l'*Eperon d'Or*. Cet ordre doit avoir deux classes, l'une de commandeurs et l'autre de simples chevaliers. Le nombre des uns et des autres est déterminé pour les sujets du Souverain Pontife; celui des commandeurs et des chevaliers étrangers ne l'est pas. Au milieu de la croix se trouvera l'image du pape S. Silvestre.

— Les affaires religieuses de Prusse sont définitivement arrangées, à la satisfaction de Mgr. l'archevêque de Cologne. Le vénérable prélat a écrit une lettre au Saint-Père, pour le remercier des soins paternels qu'il a donnés à ces graves intérêts.

Pays-Bas. Le 16 novembre a été consacrée la nouvelle église de Heusden, au vicariat apostolique de Bois-le-Duc. C'est M. J. Van Asten, curé-doyen du lieu, qui a voulu se charger de cette cérémonie, touchante principalement pour ce respectable vieillard qui compte plus de 50 années de prêtrise et 34 ans de soins pastoraux dans cette paroisse. Il a voulu en outre prêcher lui-même ce jour-là et féliciter ses paroissiens, habitans de la ville et de 8 villages circonvoisins, ministère dont il s'est acquitté d'une manière pathétique, en prenant pour texte ces paroles de S. Luc. II. 14.: *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!*

— Le 16 décembre, M. l'archiprêtre de Hollande a béni l'église de la nouvelle paroisse de Oud Vossemeer, doyenné de Zélande, et il y a installé le premier curé M. M.-F. Houtman.

— Le poste de secrétaire et adviseur au département pour les affaires du culte catholique semble provisoirement supprimé, et le titulaire, M. l'avocat Van der Horst, a été démissionné honorablement. Il touchera la moitié de son traitement, 1,600 fls. La raison de cette mesure semble inconnue.

— M. l'abbé Staal, vicaire de l'archiprêtré de Gueldre, est parti en qualité de missionnaire pour les Indes orientales. On le recommande aux prières des fidèles.

— M. C. Delahaye, curé de Munstergeleen près Sittard, est mort le 27 novembre. Né à Limbricht le 2 novembre 1795, il reçut les saints ordres en 1819 et fut en même temps nommé vicaire à Melich. En 1822, il fut créé coadjuteur du curé de Sittard, et de

Digitized by Google

là il fut appelé en 1824 à la cure de Munstergeleen. Très-instruit, très-charitable et très-humble en même temps, il refusa en 1835 la cure primaire de Heerlen. Il faisoit un de ses principaux devoirs de l'instruction des jeunes gens, avoit un tendre attachement pour les petits et les pauvres, ne cherchoit en tout que sa propre sanctification et le salut du prochain. Ses confrères l'aimoient et le respectoient généralement et le consultoient avec fruit. Une cruelle maladie (le charbon, *anthrax*) lui a causé de grandes douleurs pendant 6 semaines, et a été pour lui une dernière occasion de montrer sa patience et sa parfaite résignation.

Prusse. (*voir plus haut les nouvelles de Rome.*)

— La feuille ecclésiastique de la Silésie contient, dans son numéro du 11 décembre, un rescrit du ministre des cultes, relatif aux plaintes qui lui ont été portées par le vicariat capitulaire de l'évêché au sujet des attaques dirigées par les gazettes de Breslau et la Silésie, contre l'Eglise catholique, contre le Saint-Siége et les établissemens catholiques. Ce rescrit est ainsi conçu :

» J'ai appris à regret, par les représentations qui m'ont été adressées en date du 30 octobre, par le vicariat capitulaire de Breslau, que certains journaux de cette ville se livrent contre l'Eglise catholique à une polémique qui répond tout aussi peu aux exigences de l'époque qu'aux intentions éclairées et bienveillantes de S. M. le roi. J'ai profité de cette occasion pour prendre des mesures propres à éviter désormais cet abus, et sur le succès desquelles le vicariat capitulaire de l'évêché peut compter avec certitude.

» Eichhorn. Berlin, le 11 novembre 1841. »

— Une association s'est formée l'année dernière à Kempen, pour ériger un monument au pieux et célèbre auteur du livre de l'*Imitation*. Ce monument consistera en une statue et un hospice pour les malades, les orphelins et les vieillards. La commission se compose de MM. *Foerster*, membre du conseil provincial ; *Schoenbrod*, curé doyen : *Herfeldt*, négociant ; *Bister*, directeur du collége; le docteur *Kauerz ; de Pampus*, juge de paix; *F. Th. Foerster*, premier adjoint municipal, et *Tennhof*, propriétaire. Ce projet a été approuvé par les autorités et par le Roi même.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La *Revue de Bruxelles* est transportée à Louvain chez MM. Ickx et Geets, rue de Namur N° 38. Elle paroîtra dorénavant dans le format in-8° et formera par an 2 vol. de 30 à 35 f. Chaque livraison doit en avoir 3 à 5 ; ce qui doit porter le total des livraisons à plus de 20. L'abonnement est de 12 frs par an, et de 15 pour l'étranger, franco par la poste. Le prospectus n'annonce pas quel changement va s'opérer dans le personnel de la rédaction; mais il promet de combler quelques lacunes, quant à la rédaction même, dans la partie historique, philosophique et littéraire. Le

Digitized by Google

recueil continuera à s'occuper de politique. Outre les articles originaux, il reproduira des extraits des meilleures publications étrangères, en prenant surtout pour guides les *Feuilles politiques de Munich*, les *Annales des sciences religieuses* de Rome et la *Revue de Dublin*.

— *Histoire critique du rationalisme en Allemagne, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par Amand Saintes, in-8°, Paris 1841, 452 pages. L'auteur dédie son livre *à tous les amis du christianisme, à tous ceux qui ne voudroient pas voir revivre dans le monde religieux l'ancien paganisme modifié*. Un examen rapide nous fait croire que l'auteur se trouvoit à la hauteur de son sujet, pour ce qui concerne les faits. Comme Luthérien, il n'a pu les apprécier toujours. Nous tâcherons de revenir sur cette publication intéressante.

— *La papauté considérée dans son origine, dans son développement au moyen-âge et dans son état actuel aux prises avec le protestantisme, ou réponses aux allégations de M. Merle d'Aubigné, dans son histoire de la réformation au XVIe siècle, et à l'écrit de M. Bost, ministre du saint Evangile*, intitulé : *Appel à la conscience de tous les catholiques romains*, par l'abbé Magnin, in-8°. Paris 1841. 452 pages. Dans la première partie, l'auteur traite de l'influence spirituelle et temporelle du Souverain Pontife. Il réfute solidement les vieilles objections renouvelées par les protestants de notre époque, sur les prétendus envahissements des papes, sur la prétendue influence des princes et des barbares sur l'autorité des successeurs de S. Pierre. Il montre aussi que les fausses décrétales n'ont pas concouru aux changemens que les protestants leur attribuent. La fable de la papesse Jeanne est réfutée de nouveau. Nous regrettons que l'auteur n'ait point eu recours aux *Annali d'Italia* du savant Muratori pour fortifier son article sur les désordres de Rome à une certaine époque du moyen-âge. Muratori a détruit par des témoignages contemporains et non suspects, une partie des calomnies qui ont cours encore maintenant, quoiqu'elles ne reposent que sur le récit d'un seul auteur, favori des empereurs et hostile aux souverains pontifes. — Dans la seconde partie, l'auteur prouve contre M. Bost, la hiérarchie catholique et la primauté du Souverain Pontife d'après l'Ecriture sainte. Il réfute aussi les objections devenues banales, que ce ministre protestant a reproduites.

— *De symbolorum natura, necessitate, auctoritate atque usu*, scripsit J. G. F. Hoefling, theol. doct. et prof. publ. ord., in-8°. Erlangæ 1841.

M. Hoefling, professeur à l'université d'Erlangen, est luthérien orthodoxe, c'est-à-dire fidèle aux doctrines des premiers réformateurs. Les rationalistes repoussent toute espèce de symbole de foi : ils ont fait de la Religion chrétienne une philosophie variable au gré et aux caprices de leur esprit; les symboles deviennent donc inutiles;

Digitized by Google

chacun est libre de croire et de répudier ce qui lui plaît; aucun lien ne peut enchaîner sa conviction toujours mobile. La controverse sur la nécessité ou l'inutilité des symboles a provoqué tant en France qu'en Allemagne des disputes fort animées, et des publications fort nombreuses. La plupart des protestants abhorrent les symboles, comme des obstacles (qui le croiroit?) à l'unité de leur église. Ils tiennent à se dissimuler leur inconsistance; un symbole proposé suffiroit pour les diviser tous entre eux, et faire autant d'églises qu'il y a de fidèles. Ils sont incapables de s'entendre sur les matières de foi, ils prennent donc le seul parti qui leur reste, celui de dissimuler. Les protestants rigides, débordés par le torrent destructeur du rationalisme, ne défendent plus les symboles que comme une enseigne de l'Eglise, une histoire de la persuasion actuelle. Chacun est libre, dit M. Hoefling, de reconnoître ou de rejeter le symbole de notre église. La seule obligation qu'il contracte en l'admettant, c'est d'avouer avec bonne foi qu'il ne l'admet plus, lorsque sa persuasion viendra à changer. Dans ce cas, il doit renoncer à l'enseignement dans cette église, et abandonner son bénéfice. Ainsi même chez les protestants rigides, les symboles sont devenus de simples formes de police.

— *Origenis doctrinam de sacrificiis christianorum in examen vocavit*, D. J. C. F. Hoefling, in-4°. Erlangœ 1840 et 41.

Dans cette dissertation, l'auteur accumule fort inutilement les passages d'Origène qui recommandent le sacrifice spirituel de la prière, des vertus et des bonnes œuvres. La question n'est pas là : il s'agit de savoir si Origène a admis, outre les sacrifices improprement dits, un sacrifice véritable, non sanglant dans l'oblation du corps et du sang de J. C. L'auteur n'arrive à ce point capital que vers la fin de son opuscule, où il tâche de réfuter la bonne dissertation de M. Doellinger sur l'Eucharistie; mais il ne produit guère de nouveaux arguments. Huet, dans ses *Origeniana*, avoit déjà épuisé en quelque sorte la matière.

— *Souvenirs d'Angleterre et considérations sur l'Eglise Anglicane* par M. Robert, chanoine honoraire de Tours in-12. 1841. L'auteur raconte toutes les circonstances de son voyage, d'une manière agréable et entraînante. Les particularités dans lesquelles il entre au sujet de l'Eglise Anglicane et de l'université d'Oxford, sont du plus haut intérêt dans les circonstances actuelles. La lecture de cet ouvrage est attrayante et utile.

— A l'exemple des sociétés qui se consacrent en France, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique à la défense des bons principes, une société vient d'être fondée à Naples, sous le titre de *Bibliothèque catholique*. Elle publie une suite des meilleurs ouvrages qui ont été écrits récemment dans les langues modernes d'Europe, sur les sciences, dans leurs rapports avec la religion, et y ajoute tous les articles qui sont publiés dans le même sens par les journaux scientifiques quelconques. Reconnoissant, dit le prospec-

Digitized by Google

tus, que l'on s'est servi principalement des livres scientifiques et des journaux pour éloigner les peuples de la religion, nous recourons aux ouvrages scientifiqnes et aux journaux, pour ramener les esprits égarés, et conserver dans la bonne voie, ceux qui s'y trouvent. Tous les ouvrages qui tendent au but de la société sont traduits en italien, et répandus en grand nombre. Nous voyons avec satisfaction que la série est ouverte par la traduction du *Manuel de l'histoire du moyen âge*, publié en 1837 par M. Moeller, professeur à l'université catholique de Louvain. L'honneur que l'on a fait à cet ouvrage, atteste que l'université est destinée à porter bien loin le fruit de ses travaux.

— *Paraboles de Jésus ou apologues sacrés tirés du Nouveau Testament* par l'abbé Laborie. in-8° XV-183. p. Paris, Dufresne. 1841. C'est une heureuse idée d'avoir revêtu des charmes de la poésie, les paraboles si pleines de verité et quelquefois si touchantes de l'Evangile. L'auteur a employé le langage le plus pur; ce petit opuscule nous a paru plein de charmes, et d'une utilité réelle pour les pensionnats et les colléges.

— *Kort begryp van 't leven van de allerheyligste Maegd en Moeder Gods Maria. Gevolgd door eenen kleynen kerkboek.* Door P. C. Bossuyt Priester. Met Kerkelyke goedkeuring. 200 pages, in-12. Gand, chez E. T. Block - Van Loo. 1841.

— *Heures choisies ou recueil de prières pour tous les besoins de la vie*, avec des instructions et des pratiques pour toutes les fêtes de l'année, par Mme la marquise d'Andelarre, 11e édition, revue, corrigée et augmentée par M. Morlot, nommé évêque d'Orléans. Liége chez H. Dessain et au bureau de ce journal, in-32 de 480 p. rel. pr. 1 fr. 25.

— M. Dessain vient également de publier le *Nouveau Traité d'Arithmétique décimale*, contenant toutes les opérations ordinaires du calcul, les fractions, l'extraction des racines, le *système métrique*, etc. par L. C. et F. P. B,, 23e édition, vol. in-12 pr. 1 franc. — *Solution des problèmes du nouveau traité d'Arithmétique décimale avec leurs réponses, précédées d'une méthode pour l'extraction des racines de tous les degrés*, par F. P. B. Ces ouvrages sont en usage dans les *Ecoles chrétiennes* et peuvent être recommandés généralement.

— *Deugden van Maria*, en meditatien voor al hare feestdagen, door den H. Alp.-Maria de Liguori, 2e uytgave, Gand by J. Rousseau, in-18. pr. 90. c. Outre les méditations et les considérations sur les vertus de la Sainte Vierge, ce livre contient une foule d'excellentes prières à la Mère de Dieu et des exercices sur les principaux genres de dévotion dont elle est l'objet.

— *Gewyde geschiedenis, ten dienste der parochien en schoolen*, in-18. prix 30 centimes, chez P. Kersten, imprimeur de ce journal. C'est la traduction flamande de la petite histoire sainte recommandée par Mgr. l'évêque de Liége et généralement en usage dans les écoles et les paroisses.

Digitized by Google

94me LIVRAISON. 1er FEVRIER 1842.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE DÉCEMBRE 1841.

2. Ouverture des états du royaume de Hanovre. Le roi charge son commissaire de dire à l'assemblée qu'il lui soumettra de nouveau les affaires que la nécessité de dissoudre subitement la dernière assemblée des états a contraint de différer jusqu'à présent.

..... Ouverture de la session ordinaire du congrès des Etats-Unis. Le message du président, M. Tyler, est généralement d'une nature pacifique.

12. Mgr Luc-Denis Frayssinous, évêque d'Hermopolis *in partibus*, célèbre auteur des *Conférences* sur la religion, meurt à Saint-Geniès (Aveyron), à l'âge de 78 ans.

18. La chambre des députés de Wurtemberg adopte à l'unanimité la motion d'un de ses membres (M. Knapp), ayant pour objet de prier le gouvernement de réclamer auprès de la diète allemande, pour que celle-ci s'occupe de rétablir le plus tôt possible, « l'état légal des affaires dans le royaume de Hanovre. »

23. La cour des Pairs de France prononce sa sentence sur les auteurs de l'attentat du 13 septembre. Les trois principaux coupables, Quénisset, Colombier et Brazier dit Just, sont condamnés à la peine de mort, 3 autres à la déportation, 6 à une plus ou moins longue détention; 4 sont acquittés.

26. Espartero, régent d'Espagne, ouvre la session des cortès à Madrid et prononce un très-long discours, où il traite d'*impolitique* l'allocution du Saint-Père. M. de Salvandy, ambassadeur de France, n'assiste pas à la cérémonie.

27. Le roi Louis-Philippe fait en personne l'ouverture de la session des chambres. Aucun genre de désordre ne vient troubler cette grande cérémonie. Le prince rappèle le traité avec les grandes puissances pour la pacification de l'Orient. Il ne dit rien des affaires d'Espagne.

Les juges composant la seconde chambre du tribunal de première instance de Bruxelles, réunis en chambre du conseil, renvoie devant la chambre des mises en accusation les sieurs *Louis Vandermeeren*, *J.-D. Vandersmissen*, *Louise Colleton Grave*, son épouse, *H.-J. Vandersmissen*, *J.-P. Parys*, *Crehen*, *Roczynski*, *Parent*, *Van den Plas*, *Ernest Graves Vandersmissen*, *Verpraet*, *Van den Elsken*, *Vanlaethem* et *Chaumont*. Ils déclarent que les charges qui existent contre les sieurs *Peigneaux*, *Metdepenningen*, avocat de Gand, le général *Daine*, *Castillon du Portail*, *Deguasco*, *Vanswae* et *Vander-*

Digitized by Google

walle, ne sont pas suffisantes pour motiver leur renvoi devant la chambre. Ils déclarent enfin qu'il n'existe aucune charge contre le major *Kessels*.

29. Le roi des Pays-Bas crée un nouvel ordre de chevalerie pour le grand-duché de Luxembourg, sous le nom d'*Ordre de la Couronne de Chêne*.

Mort de M. le comte de Marcellus, auteur de poésies religieuses fort estimées et un des hommes les plus respectables de France.

SUPPLÉMENT AU *JOURNAL HISTORIQUE* POUR L'AN 1841.

20 *janvier* 1841. Arrangement provisoire entre la Chine et l'Angleterre. Les Chinois cèdent aux Anglais la petite île et le port de Hong-Kong vis-à-vis de Canton, et leur paient 6 millions de dollars pour frais de guerre.

27 *février* 1841. M. de Metternich, dans une dépêche adressée au ministre autrichien en Suisse, déclare, à propos de la diète extraordinaire convoquée pour l'examen de l'affaire d'Argovie (la suppression des couvens), que le pacte fédéral de 1815 est violé par cet acte, et que si la Suisse n'avoit pas la volonté ou la force de faire respecter le traité sur lequel reposent les droits et les devoirs des cantons, le pacte se trouveroit anéanti, et que dès ce moment les puissances étrangères ne sauroient où trouver une base pour leurs rapports avec le corps politique suisse.

18 *mars* 1841. Les négociations entre les Chinois et les Anglais ayant été rompues, les derniers prennent d'assaut les forts du Bogue, situés dans la rivière devant Canton et s'emparent des factoreries européennes de cette ville importante.

26 *mai* 1841. Attaque des Anglais, commandés par le général Hugh Gough, contre Canton. Ils s'emparent des forts qui défendent l'approche de cette grande ville et chassent les Chinois de leur camp retranché près de Canton.

3 *juin*. Les Chinois capitulent en payant aux Anglais 600,000 dollars. La garnison tartare évacue la ville.

13 *juin*. Conclusion d'un traité de commerce entre la Belgique et le Danemarck. Les navires des deux peuples seront traités réciproquement sur le même pied que les navires nationaux pour tout ce qui concerne les droits de tonnage, de pilotage, etc. et cette convention sera en vigueur pendant 5 ans.

30 *juin* 1841. Méhémet-Ali se soumet au hatti-schériff du premier du même mois et en accepte toutes les conditions (*voir notre livr.* 88, 1 *juin*).

26 *août*. L'expédition anglaise en Chine, commandée par l'amiral Parker et le général sir Hugh Gough, s'empare, après avoir éprouvé une assez vive résistance, de l'île et de la ville d'Amoy, armée de 500 canons et défendue par une flotte de jonques. La place est démantelée, les canons encloués, et les Anglais ne conservent que la petite île de Holangsu, voisine d'Amoy, où ils laissent une garnison et des vaisseaux.

Digitized by Google

ÉTATS COMPARATIFS DES COMMUNIONS PASCALES

DES ARCHIPRÊTRÉS DE GUELDRE, DE FRISE ET DE TWENTHE.

GUELDRE.

ANNÉES 1754, 1777 ET 1841.

LIEUX.	1794.	1777.	LIEUX.	1841.
Aardt	390	415	Aardt	772
Achteveld	430	512	Achteveld	618
Arnhem	732	1737	Arnhem	5231
Baak	400	523	Baak	923
Bemmel	530	400	Bemmel	108 7
Cannenborg	360	430	Zieuwent	1340
Doesborg	1030	1213	Doesborg	1331
Duystervoorde	647	840	Duystervoorde et Buslo 1330.	2134
			Vaassen et Epe 804.	
			Elst 1084	
			Elden 324	
Eymeren	1263	1520	Driel 429	2807
			Oosterholt 970	
Harderwyk	83	133	Harderwyk	246
Herveld	700	900	Herveld	579
Hengelo	729	785	Hengelo et Zelhem	1215
Heteren	364	525	Indoornik et Heteren	500
Horst	236	220	Eerbeek et Horst	761
Hulhuizen	980	1347	Hulhuizen 1685.	2131
			Pannerden 446.	
Lathum	274	350	Lathum	365
Nykerk	330	519	Nykerk	636
Olburgen	430	626	Olburgen et Drempt	732
Vorden	300	400	Vorden	350
Wageningen	219	327	Wageningen	832
Zutphen	750	1230	Zutphen	1562
	11,011	14,932		26,152

Les autres cures de cet Archiprêtré furent soumises, soit à l'Archiprêtre de Clèves, soit au diocèse de Munster et en ont été détachées depuis, raison pourquoi les renseignements manquent.

Digitized by Google

FRISE.

ANNÉES 1768-1841.

LIEUX.	1768.	LIEUX.	1841.
Ameland.	300	Ameland.	149
Bakhuizen	316	Bakhuizen	360
Balk et Sloten. . . .	279	Balk. . . . . 324 Sloten 72	396
Bolsward { S. François. .	500	Bolsward { S. François. .	758
Bolsward { S. Martin . .	401	Bolsward { S. Martin . .	381
Dokkum.	255	Dokkum.	319
Dronryp.	296	Dronryp.	297
Franeker.	482	Franeker.	762
Harlingen { NB. Il y avoit alors beaucoup de fabriques.	1100	Harlingen	808
Heeg.	144	Heeg.	152
Heerenveen.	300	Heerenveen.	451
Heide (de).	290	S. Nicolaasga. . . .	302
Joure.	280	Joure.	327
Jrnsum.	374	Jrnsum.	319
Leeuwarden 5 stations. .	1867	Leeuwarden 4 stations. .	2,629
Lemmer.	200	Lemmer.	275
Makkum.	570	Makkum.	310
Roodhuis.	345	Roodhuis.	380
Sensmeer.	389	Sensmeer.	605
Sneek.	573	Sneek.	900
Steggerden	294	Steggerden.	481
Warrega.	285	Warrega.	211
Wytgaard	552	Wytgaard. . . . 315 Oosterwierum . . 130	445
Wolvega.	225	Wolvega.	213
Workum.	466	Workum.	602
Woudsend	200	Woudsend	192
	11,303		12,824

Digitized by Google

TWENTHE.

ANNÉES 1795-1841.

LIEUX.	1795.	LIEUX.		1841.
Almelo	425	Almelo		630
Borne	850	Borne	940	1335
		Bornerbroek	395	
Delden	2250	Delden et Bekkum	2256	3361
		Hengelo	1705	
Denekamp	1350	Denekamp		1510
Deurningen	1500	Deurningen	1225	2505
		Weerselo	650	
		Saasveld	630	
Enschede	1250	Enschede	1445	2409
		Lonniker	964	
Geesteren	760	Geesteren	845	1053
		Vriezenveen	208	
Haaksbergen	1576	Haaksbergen		1940
Hertme	400	Hertme et Zenderen		526
Losser	480	Losser		990
Oldenzaal	1590	Oldenzaal		2075
Ootmarsum	3000	Ootmarsum et Tilgte	1670	3161
		Vasse	655	
		Lattrop et Brekkelenkamp	451	
		Reutum	385	
Rietmolen	225	Rietmolen		480
Ryssen	745	Ryssen	620	1429
		Enter	512	
		Wierden	297	
Rossum	1781	Rossum	1000	2309
		Lutte	1309	
Tubbergen	1290	Tubbergen	870	1600
		Albergen	730	
Wegdam	650	Wegdam	740	1168
		Goor	428	
	20,122			28,481

Digitized by Google

VOYAGE AUX MONTAGNES ROCHEUSES

PAR LE R. P. DE SMET, MISSIONNAIRE BELGE AUX ÉTATS-UNIS.

(*Suite.*)

Jamais de ma vie je n'ai joui de tant de consolations que durant mon séjour parmi ces bons *Têtes-Plattes* et *Ponderas ;* le Seigneur m'a amplement dédommagé de toutes les privations et souffrances que j'avois endurées dans ce long et pénible voyage.... Je l'ai dit, j'ai trouvé une députation de ces deux tribus au rendez-vous de la Rivière Verte ; ces bons Indiens étoient venus au devant de moi, pour me servir d'escorte dans ces pays si dangereux à parcourir. Notre rencontre ne fut pas celle d'étrangers, mais d'amis ; c'étoient comme des enfants qui accourent à la rencontre de leur père après une longue absence. Je pleurois de joie en les embrassant, et eux aussi, les larmes aux yeux, m'accueilloient avec les expressions les plus tendres, et avec une naïveté vraiment patriarchale : ils me racontoient toutes les petites nouvelles de la nation, leur conservation presque miraculeuse (ils n'étoient que 60) dans un combat contre 200 *Pieds-noirs*, qui avoit duré 5 jours, dans lequel ils avoient tué environ 50 de leurs ennemis sans perdre un seul homme : « Nous nous sommes battus en braves, me disoient-ils, dans le » désir de vous voir ; le Grand Esprit a eu piété de nous, il nous a » aidés à éloigner les dangers sur la route, qui doit vous conduire » à notre camp. Les *Pieds-noirs* ne nous molesteront plus pour » quelque temps, ils se sont retirés en pleurant ; nos frères brûlent » d'impatience de vous voir. » Nous remerciâmes ensemble le Seigneur de nous avoir préservés jusqu'ici au milieu de tant de dangers et nous implorâmes sa protection dans les nouvelles et longues courses qui nous restoient à faire.... Je m'étois arrêté 4 jours sur la rivière Verte pour donner le temps à mes chevaux de se remettre de leurs grandes fatigues, pour donner de bons et salutaires avis aux chasseurs canadiens, qui paroissoient en avoir grandement besoin, et pour m'entretenir avec les sauvages de différentes nations.

Le 4 juillet, je me remis en route avec mes *Têtes-Plattes ;* dix braves Canadiens voulurent aussi m'accompagner ; un bon Flamand de Gand, *Jean-Baptiste De Velder*, ancien grenadier de Napoléon, qui avoit quitté sa patrie, il y a 30 ans, et avoit passé les 14 dernières aux montagnes en qualité de chasseur aux castors, offrit généreusement de me servir et de m'aider dans toutes mes courses. Il étoit résolu, me disoit-il, à passer le reste de ses jours dans les pratiques de sa sainte Religion. Il avoit presqu'oublié la langue flamande excepté ses prières et un cantique en vers flamands à l'honneur de Marie, qu'il avoit appris étant enfant et sur les genoux

Digitized by Google

de sa mère, et qu'il récitoit tous les jours..... Pendant trois jours nous remontâmes la Rivière Verte, où nous avions campé et le 8 nous la traversâmes, nous dirigeant à travers une plaine élevée qui sépare les eaux du Colorado de celles de la Columbie. Le lin, dans cette plaine, ainsi que dans toutes les vallées des montagnes que j'ai traversées, croît dans la plus grande abondance. Il ressemble en tout au lin qu'on cultive en Belgique, excepté qu'il est annuel, même tige, calice, semence et fleur bleue; elle se ferme le jour et s'ouvre le soir. En quittant la plaine, nous descendîmes plusieurs mille pieds par un sentier à pic et dangereux dans la vallée de Jacson. Le penchant des montagnes circonvoisines abonde en plantes des plus rares, et offre une superbe collection pour l'amateur botaniste. Ce vallon a 17 milles de long sur 5 à 6 de large. De là nous passâmes dans un défilé étroit et extrêmement dangereux. Le passage paroissoit vraiment pittoresque et sublime. Des montagnes de rochers presqu'à pic s'élèvent jusqu'à la région des neiges perpétuelles ou se projettent au-dessus d'un sentier étroit et raboteux, où presque chaque pas menace d'une chûte. Il nous menoit pendant 17 milles sur le penchant de la montagne inclinée à un angle de 45° au-dessus d'un torrent impétueux qui s'élance avec fracas et en cascades à plusieurs cent pieds au-dessous de la route. Le défilé étoit si étroit et les montagnes de chaque côté si hautes que le soleil avoit peine à y pénétrer pendant une ou deux heures de la journée. Des forêts de pins de Norwège, de sapins à baume, de peupliers ordinaires, de cèdres, de mûriers et de plusieurs autres arbres couvrent la pente des montagnes.

Le 10, après avoir traversé une haute montagne, nous nous rendîmes sur les bords de la rivière de Henri, un des principaux tributaires de la rivière au Serpent. La masse des neiges pendant les chaleurs de juillet avoit gonflé ce torrent à une hauteur prodigieuse. Ses eaux mugissantes s'élançoient avec fureur et blanchissoient de leur écume les gros blocs de granit, qui leur disputoient vainement le passage. Cela n'intimida pas cependant nos sauvages et nos Canadiens; accoutumés à ces sortes de périls, ils se précipitèrent à cheval dans le torrent et le passèrent à la nage. Je n'osois me hasarder à faire de même; pour me passer ils firent une espèce de sac avec ma loge de peau; ils y mirent tous mes effets et me placèrent dessus. Les trois *Têtes-Plattes* qui s'étoient jettés à la nage pour guider ma frêle embarcation, me dirent en riant de ne pas craindre, que j'étois sur leur meilleur bâteau; et en vérité cette invention flottoit comme un cygne majestueux sur l'eau, et en moins de 10 minutes je me trouvai sur l'autre bord, où nous campâmes pour la nuit. Le lendemain nous eûmes encore à gravir une haute montagne à travers une épaisse forêt de pins, et sur la cime nous trouvâmes la neige, qui étoit tombée pendant la nuit à la hauteur de deux pieds. C'est une chose très-remarquable dans cette région; quand il pleut en été dans la vallée, la neige tombe

Digitized by Google

à gros flocons sur les montagnes. En descendant dans le beau vallon de Pierre, le sentier y étoit tout-à-fait à pic et glissant. Les chevaux et les mulets des montagnes sont fort adroits dans ces sortes de passages dangereux; on n'a qu'à les laisser faire, on est sauf; le cavalier qui voudroit s'obstiner à les guider dans ces circonstances, seroit en danger, à chaque pas, de se casser le cou.

Dans les vallées des montagnes, le sol est en général noirâtre, quelquefois jaune. Souvent il est entremêlé de marne et de substances marines dans un état de décomposition. Cette espèce de sol pénètre à une grande profondeur, comme on le voit dans les profondes coupures des ravins, et les bords des rivières. La végétation dans ces vallées est très-abondante; c'est un pays où le géologue admire les grands mouvements d'opération volcanique et il y trouve en même temps beaucoup d'intérêt à examiner les différentes formations des laves, etc.

Une journée de marche dans le grand vallon nous mena au camp des *Têtes-Plattes* et *Ponderas*.

Les perches pour y étendre ma loge étoient déjà levées, et à mon approche, hommes, femmes et enfants vinrent tous ensemble à ma rencontre pour me donner la main, et pour me souhaiter la bien-venue. Ils étoient au nombre d'environ 1,600. Les plus anciens pleuroient de joie, tandis que les jeunes gens exprimoient leur contentement par des sauts et des cris d'allégresse. Ces bons sauvages me conduisirent à la loge du vieux chef appelé dans sa langue le *Grand-Visage*. Il avoit l'aspect d'un véritable patriarche, et m'y reçut au milieu de tout son conseil avec la plus grande cordialité. Il m'adressa ensuite les paroles suivantes que je vous rapporte mot à mot, pour vous donner une idée de son éloquence et de son caractère: « *Robe noire*, soyez le bienvenu dans ma nation. C'est » aujourd'hui que *kyleêeyou* (le Grand Esprit) a accompli nos » vœux. Nos cœurs sont gros, car notre grand désir est rempli. » Vous êtes au milieu d'un peuple pauvre et grossier, plongé dans » dans les ténèbres de l'ignorance. J'ai toujours exhorté mes enfants » à aimer *kyleêeou*. Nous n'ignorons pas que tout ce qui existe, » est à lui, et que notre entière dépendance repose dans sa main » libérale. De temps en temps de bons blancs nous ont donné de » bons avis, et nous les avons suivis; et dans l'ardeur de notre » cœur, pour nous faire instruire dans tout ce qui concerne notre » salut, nous avons député de nos gens à différentes reprises, à la » *grande robe noire* de St. Louis (Mgr. l'Evêque) pour nous envoyer » un Père pour nous parler.... *Robe noire*, nous suivrons les » paroles de votre bouche. » J'eus ensuite un long entretien sur la religion avec ces braves gens et leur fis connoître l'objet et les avantages de ma mission et la nécessité de se fixer en permanence dans un endroit avantageux et fertile. Tous m'exprimoient le plus grand contentement, et montroient une espèce d'ardeur pour échanger l'arc et le carquois contre la hache et la charrue.

Digitized by Google

J'établis avec eux un réglement pour les exercices spirituels, les heures propres aux instructions, et pour dire en commun les prières du soir et du matin. Un des chefs me porta aussitôt une cloche pour donner les signaux. Dès la première soirée, je rassemblai tout le monde autour de ma loge. Je leur fis connoître ma conversation avec leurs chefs, le plan que j'allois suivre pour leur instruction, et les dispositions nécessaires que le Grand Esprit demandoit d'eux, pour comprendre et pratiquer la sainte loi de Jésus-Christ, qui seule pouvoit les sauver des peines de l'enfer, les rendre heureux sur la terre et leur procurer après cette vie un bonheur éternel avec Dieu dans le ciel. Je dis ensuite les prières du soir et pour conclusion ils chantèrent ensemble et dans une harmonie, qui me surprit beaucoup et que je trouvai admirable pour des sauvages, plusieurs cantiques à la louange de Dieu, de leur propre composition. Il me seroit impossible de vous décrire les émotions que j'éprouvois en ce moment. Qu'il est touchant pour un missionnaire d'entendre publier les bienfaits du Très-Haut par ces pauvres enfants des forêts, qui n'avoient pas encore eu le bonheur de recevoir la lumière de l'Evangile!

Tous les matins au point du jour, le vieux chef se levoit le premier; puis montant à cheval, il faisoit le tour du camp pour haranguer son peuple. C'est une coutume qu'il a toujours observée, et qui a tenu, je pense, ces Indiens dans la grande union et dans la simplicité admirable que l'on remarque parmi eux. Ces 1,600 personnes, par ses soins paternels et ses bons avis, paroissoient ne former qu'une seule famille, où l'ordre et la charité régnoient d'une maniere vraiment étonnante. « Allons, s'écrioit-il, courage, » mes enfans; ouvrez les yeux. Adressez vos premières pensées et » vos paroles au Grand-Esprit. Dites-lui que vous l'aimez, qu'il » vous fasse charité. Courage, car le soleil va paroître, il est temps » que vous alliez à la rivière pour vous laver. Soyez prompts à » vous rendre à la loge de notre Père au premier son de la cloche; » soyez-y tranquilles; ouvrez vos oreilles pour entendre et votre » cœur pour retenir toutes les paroles qu'il vous dira. » Il fait ensuite des remontrances sur tout ce qu'il a observé lui-même le jour précédent, ou bien ce que les autres chefs lui ont rapporté de défectueux dans leur conduite. A la voix de ce vieillard, que tous aiment et respectent comme un tendre père, ils s'empressent de se lever, tout est en mouvement dans le village, et en quelques instants les bords de la rivière sont couverts de monde.

Quand tous étoient prêts, je sonnois la cloche pour la prière, et depuis le premier jusqu'au dernier jour, ils ont continué à montrer la même avidité d'entendre la parole de Dieu. L'empressement étoit si grand, qu'ils couroient pour avoir une bonne place; les malades mêmes s'y faisoient porter. Quelle leçon pour les chrétiens lâches et pusillanimes des anciens pays catholiques, qui ont toujours assez de temps pour se rendre aux offices divins et croient satisfaire par leur

Digitized by Google

présence au premier évangile, et lorsqu'ils obtiennent la bénédiction à l'*ite missa est;* et pour ceux qui prétextent la moindre infirmité, ou l'apparence du mauvais temps pour se dispenser de l'obligation d'assister à la sainte Messe et aux sermons de leurs pasteurs! Cette ardeur pour la prière et l'instruction (et je leur prêchois régulièrement quatre fois par jour), au lieu de diminuer, s'est augmentée jusqu'à mon départ. Ils me disoient souvent qu'ils faisoient leurs délices d'entendre la parole de Dieu. Le lendemain de mon arrivée parmi eux, je n'eus rien de plus pressé que de traduire à l'aide d'un bon interprête les prières dans leur langue. Quinze jours après, dans une instruction, je promis une médaille à celui qui le premier pourroit réciter sans faute le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, les 10 commandements de Dieu et les 4 actes. Un chef se leva: « Mon Père, me dit-il, votre médaille m'appartient. » Et à ma grande surprise, il récita toutes les prières sans manquer un mot. Je l'embrassai et le fis mon catéchiste. Le bon sauvage mit tant de zèle et de persévérance dans son emploi, qu'en moins de 10 jours toute la nation sut réciter les prières.

Pendant mon séjour parmi ce bon peuple, j'ai eu le bonheur de régénérer près de 600 d'entre eux dans les eaux salutaires du Baptême; tous désiroient ardemment de partager la même grâce, et leurs dispositions étoient sans doute excellentes. Mais comme l'absence des missionnaires ne devoit être que momentanée, j'ai cru prudent de les remettre à cette époque pour leur faire concevoir une grande idée de la dignité du Sacrement, et pour les éprouver dans ce qui regarde l'indissolubilité des liens du mariage, qui est une affaire inconnue parmi toutes les nations indiennes de l'Amérique; ils se séparent souvent pour les causes les plus frivoles. — Parmi les adultes baptisés, se trouvoient les deux grands chefs, l'un des *Têtes-Plattes*, l'autre des *Ponderas*, tous deux octogénaires. Avant de leur conférer le S. Sacrement, comme je les excitois à renouveller la contrition de leurs péchés, l'*Ours ambulant* (c'est le nom du dernier) me répondit: « Lorsque j'étois jeune et même jusqu'à un » âge avancé, j'ai été plongé dans une profonde ignorance du bien » et du mal et dans cet intervalle sans doute, j'ai souvent dû » déplaire au Grand-Esprit. J'implore sincèrement son pardon. » Lorsque j'ai reconnu qu'une chose étoit mauvaise, dès ce moment » je l'ai bannie de mon cœur. Je ne me souviens pas, que de ma » vie j'aie offensé le Grand-Esprit de propos délibéré. »

Je n'ai pu découvrir parmi ces gens le moindre acte repréhensible, si ce n'est les jeux de hasard, dans lesquels ils risquent souvent tout ce qu'ils possèdent. Ces jeux ont été abolis à l'unanimité, lorsqu'ils ont connu qu'ils étoient contraires au commandement de Dieu, qui dit: « Vous ne désirerez aucune chose qui appartient à votre prochain. » Ils sont scrupuleusement honnêtes dans leurs ventes et achats; jamais ils n'ont été accusés d'avoir commis un vol; tout ce qu'on trouve est porté à la loge du chef, qui proclame les

Digitized by Google

objets et les remet au propriétaire. Le mensonge et la médisance sont à peine connus. Ils craignent, disent-ils, d'offenser Dieu et c'est pourquoi ils n'ont qu'un cœur, et qu'ils abhorrent une langue fourchue (un menteur). Ils punissent sévèrement toute infraction au 7e commandement. Les querelles et les emportements sont rares parmi eux. La médisance y est même inconnue aux femmes; ils n'ont point d'orphelins parmi eux. Ils sont polis, toujours d'une humeur joviale, très-hospitaliers et s'aident mutuellement dans leurs besoins. Les loges y sont toujours ouvertes à tout le monde; ils ne connoissent pas l'usage des clefs et des serrures. Un seul homme par son influence qu'il a justement acquise par sa bravoure dans les combats et sa sagesse dans les conseils, conduit la peuplade entière: il n'a pas besoin ni de gardes, ni de verroux, ni de barres de fer, ni de prisons d'état. Souvent je me suis répété: Sont-ce là des peuples que les gens civilisés osent appeler du nom de barbares? Partout où j'ai rencontré des Indiens dans ces régions éloignées, j'ai trouvé parmi eux une grande docilité dans tout ce qui appartient à améliorer leur condition. La vivacité de leurs jeunes gens est surprenante, l'amabilité de leurs caractères et leurs dispositions entre eux sont remarquables.... Trop long-temps on s'est accoutumé à juger les sauvages par ceux des frontières, qui ont appris les vices des blancs, qui, guidés par la soif insatiable d'un gain sordide, tâchent de les corrompre et les encouragent par leur exemple.

Je vous ai dit que j'avois trouvé le camp des *Têtes-Plattes* et des *Ponderas* dans le vallon de Pierre au pied des trois Têtons. Ces productions gigantesques de la nature étoient devant nous. C'est un amas ds montagnes pointues d'une hauteur prodigieuse, qui s'élèvent presque perpendiculairement à plus de 10,000 pieds et qui sont couvertes de neiges perpétuelles. Elles sont cinq en nombre; trois seulement peuvent être vues à une grande distance. De là nous remontâmes une des fourches principales de la rivière de Henry, faisant tous les jours de petits campements de 9 à 10 milles de distance l'un de l'autre. Souvent dans ces petites courses, nous passâmes et repassâmes de hautes côtes, des torrents larges et rapides, des défilés étroits et dangereux. Souvent aussi nous rencontrâmes de beaux vallons, unis et ouverts, riches en pâturages, qui offroient une belle verdure émaillée de fleurs, où le baume des montagnes (le thé des voyageurs) abonde. Lorsqu'il a été écrasé sous les pieds de plusieurs milliers de chevaux, il parfume encore l'air de sa délicieuse odeur. Plusieurs montagnes dans les vallons et défilés, que nous traversâmes étoient vraiment intéressantes. Quelques-unes représentoient des cônes s'élevant à la hauteur de plusieurs milliers de pieds à un angle de 45 à 50 degrés, très-unis et couverts d'une belle verdure; d'autres représentoient des dômes; dans quelques places les montagnes étoient rouges, comme la brique bien brûlée et portoient encore les empreintes de quelque grande

Digitized by Google

convulsion de la nature; les scories et la lave étoient tellement poreuses qu'elles flottoient sur l'eau; on les trouvoit répandues dans toutes les directions, et en plusieurs endroits en si grande abondance, qu'elles paroissoient avoir rempli des vallées entières. Dans plusieurs endroits on distinguoit encore avec évidence l'ouverture d'anciens cratères. Les couches argilleuses et volcaniques des montagnes sont en général horizontales; mais en plusieurs endroits elles pendent perpendiculairement ou bien elles sont courbées ou ondulantes; souvent on les prendroit pour l'ouvrage de l'art.

Le 22 juillet, le camp se rendit au lac de Henry qui a environ 10 milles de circonférence, une des sources principales de la Columbie. Il montai à cheval la montagne qui sépare les eaux de deux grands fleuves, l'un le Missouri, qui est proprement la branche principale du Mississipi, et se jette dans le golfe de Mexique, et la Columbie qui porte le tribut de ses eaux à l'Océan Pacifique. De la place élevée où je me trouvois, je distinguois facilement le lac des Maringoins, source d'une des principales branches de la Fourche du nord du Missouri, appellée la rivière de Jefferson. Les deux lacs ne sont guère qu'à huit milles de distance. Je me dirigeai vers le sommet d'une haute montagne pour examiner mieux la distance des fontaines, qui donnent naissance à ces grandes rivières, je les vis descendre en cascades d'une hauteur immense, se jettant avec fracas de roc et roc; même à leur source ils formoient déjà deux gros torrents, qui n'étoient pas plus d'une centaine de pas l'un de l'autre. Je voulois absolument atteindre la cime. Au bout de six heures de fatigue, je me trouvai épuisé: je crois avoir monté plus de 5,000 pieds, j'avois passé dans les neiges amoncelées à plus de 20 pieds de profondeur, et cependant la cime de la montagne étoit encore à une grande élévation au dessus de ma tête. J'abandonnai donc mon projet, par manque de force: là je m'assis. Les Pères *de la Compagnie*, qui desservent les missions sur les bords et les tributaires de cet immense fleuve, du Councill Bluffs jusqu'au golfe de Mexique, me venoient à l'idée. Je pleurois de joie aux heureux souvenirs qui s'excitoient dans mon cœur... Je remerciois le Seigneur de ce qu'il avoit daigné favoriser les travaux de ses serviteurs, dispersés dans cette vaste vigne, implorant en même temps sa grâce divine pour toutes les nations de l'Orégon et en particulier les *Têtes-plattes* et *Ponderas*, qui venoient si récemment et de si bon cœur de se ranger sous l'étendard de Jésus-Christ. J'y gravai en gros caractères, sur un rocher mou : S^tus^ IGNATIUS PATRONUS MONTIUM. DIE JULII 23, 1840.

Je dis la messe en action de grâces au pied de cette montagne, entouré de mes sauvages qui entonnoient des cantiques à la louange de Dieu, et je pris possession du pays au nom de notre St. fondateur. Implorons son secours, afin que par son intercession dans le ciel cet immense désert, qui donne de si grandes espérances, puisse bientôt se remplir de dignes et infatigables ouvriers.... C'est aujour-

Digitized by Google

d'hui le temps favorable pour y prêcher l'Evangile aux différentes nations. Les apôtres du protestantisme commencent à s'y rendre en foule et à se choisir les meilleurs endroits, et bientôt la cupidité et l'avarice de l'homme civilisé feront les mêmes agressions ici que dans l'Est, et l'abominable influence des vices des frontières interposera la même barrière à l'introduction de l'Evangile, que tous les sauvages paroissent avoir un grand désir de connoître et, comme les bons *Têtes-Plattes* et *Ponderas*, suivront avec fidélité.

Pendant tout mon séjour aux Montagnes, je disois régulièrement la sainte Messe les dimanches et les jours de fêtes, ainsi que les jours que les sauvages ne levoient point le camp le matin; l'autel étoit construit de saules; ma couverture formoit l'antependium, et toute la loge étoit ornée d'images et de fleurs du pays; les sauvages s'agenouilloient en dehors dans un cercle d'environ 200 pieds et entouré de petits pins et cèdres, plantés à l'occasion: ils y assistoient assidûment avec la plus grande modestie, attention et dévotion, et comme il y en avoit de différentes nations, ils chantoient les louanges de Dieu en tête-platte, en nez-percé et en iroquois; les Canadiens, mon Flamand et moi nous chantions des cantiques en français, en anglais et en latin.... Les *Têtes-Plattes* avoient la coutume depuis plusieurs années de ne jamais lever le camp le dimanche et de passer ce jour en pratiques de dévotion.

Le 24 juillet, le camp traversa la montagne et se rendit du lac Henry sur le lac des Maringoins. Jusqu'au 8 août nous passâmes encore par une grande variété de pays. Tantôt dans des vallons ouverts et riants, tantôt dans des terres stériles et beaucoup entrecoupées, traversant de hautes montagnes et des défilés étroits, quelquefois dans des plaines élevées et étendues, profusément couvertes de blocs et fragments de granit.

Le 10, nous campâmes sur la rivière de Jefferson. Le bas fond est riche en beaux paturages et boisé d'arbres d'une chétive croissance. Nous le descendîmes faisant tous les jours de 12 à 15 milles, et le 21 du même mois nous arrivâmes à l'embouchure des trois fourches, où le Missouri commence à prendre son nom; nous campâmes sur celle du milieu. C'est dans cette belle et grande plaine que les buffalos se montroient en bandes innombrables. De la rivière Verte jusqu'ici les sauvages se nourrissoient de racines et de petits animaux, tels que le chevreuil rouge et à queue noire, l'élan, la gazelle, la grosse corne ou mouton des montagnes, l'ours gris et noir, le brelan, le lièvre et chat-pard, tuant de temps à autre de la volaille, le coq des montagnes, la poule des prairies (espèce de faisan), le cygne, l'oie, la grue et le canard. Le poisson abondoit aussi dans les rivières, particulièrement la truite saumonée.... La viande de vache buffalo est le mets favori de tous les chasseurs, et aussi long-temps qu'ils la trouvent, ils ne tuent jamais d'autres animaux. Se trouvant ensuite au milieu de l'abondance, les *Têtes-Plattes* se préparèrent à faire leurs provisions

Digitized by Google

d'hiver; ils érigèrent des échafaudages en saules autour de leurs loges, pour y sècher les viandes, et chacun prépara son arme à feu, son arc et ses flèches. Quatre cents cavaliers vieux et jeunes, montés sur leurs meilleurs chevaux, partirent de bon matin pour leur grande chasse. Je voulus les accompagner pour contempler de près ce spectacle frappant. A un signal donné, ils se rendirent au grand galop parmi les bandes; tout parut bientôt confusion et déroute dans toute la plaine; les chasseurs poursuivirent les vaches les plus grasses, déchargèrent leurs fusils et envoyèrent leurs flèches, et au bout de trois heures, ils en tuèrent au-delà de 500... Les femmes, les vieillards et les enfants vinrent ensuite menant des chevaux à l'aide et emportèrent les peaux et la viande, et bientôt tous les échafaudages furent remplis et donnèrent au camp l'apparence d'une vaste boucherie... Les buffalos sont difficiles à tuer; on doit les blesser dans les parties vitales. La balle qui frappe le front d'un bœuf ne produit point d'autre effet qu'un mouvement de tête et une exaspération plus grande; au contraire, une balle qui frappe le front d'une vache, pénètre. Plusieurs bœufs blessés à mort dans cette chasse, se défendirent avec fureur.

Le costume des hommes et des femmes parmi toutes les nations des Montagnes, se ressemble beaucoup. Ils portent une chemise très-longue de peau de gazelle ou de grosse corne; des guètres de peau de chevreuil ou de biche; des souliers de la même étoffe et une robe de buffalo ou une couverture de laine rouge, bleue, verte ou blanche. Les coutures de leurs habillements sont ornées de longues franges; ils en ôtent la crasse en les frottant de terre blanche (c'est le savon des sauvages). L'Indien aime les ornements et selon ses moyens il les entasse sur sa personne; il attache des plumes de toute espèce à sa longue chevelure; la plume de l'aigle occupe toujours la place principale; c'est le grand oiseau de médecine, le Manitoo ou l'esprit tutélaire d'un guerrier sauvage. Ils y attachent en outre toutes sortes de colifichets, des rubans de toutes couleurs, des anneaux, des osselets et des écailles. Ils portent au cou des colliers de perles entrelacées d'apocoins (une écaille oblongue qu'ils ramassent sur les bords de la mer Pacifique). Ils font usage de la peinture. Tous se lavent le matin; mais faute d'essuie-main, ils se servent du bout de la chemise. Chacun rentre ensuite dans sa loge pour faire la toilette, c'est-à-dire, ils se frottent la figure, les cheveux, les bras et la poitrine de graisse d'ours et se mettent une couche assez épaisse de vermillon, ce qui leur donne un aspect farouche et hideux: souvent je m'imaginois, en les rencontrant, de voir devant moi, comme on s'exprime en Belgique: *Vagevuere gezichten*, des visages boursouflés. Les petits garçons de 7 à 10 ans portent une espèce de dalmatique en peau brodée de porc-épic et ouverte des deux bords, ce qui donne une apparence singulière à ces petits sans culotte et sans chemise. Jusqu'à l'âge de 7 ans, ils n'ont rien pour se couvrir pendant l'été; en hiver on

Digitized by Google

les enveloppe dans des morceaux de cuir; toute la journée on les voit s'amuser dans des bourbiers ou dans l'eau. Les femmes portent une grande pélerine, ornée de dents d'élan et de rangées de perles de diverses couleurs. Un tel habillement, lorsque la peau est blanche et propre, fait un bel effet. Le sauvage met autant de soin à orner son coursier, qu'il en emploie pour sa propre personne; la tête, la poitrine et les flancs de l'animal sont couverts de pendants de draps d'écarlate, brodés de perles et ornés de longues franges, auxquelles ils attachent de petites sonnettes.

On peut dire en général que la propreté n'est pas une des vertus du sauvage, et il m'a fallu quelque temps pour m'y faire. On voit les *Sheyennes*, les *Serpents*, les *Youts* etc. manger la vermine les uns des autres à pleins peignes ou à mesure qu'ils la tirent avec les doigts. Souvent de grands chefs ou rois, comme on les appelle en Europe, lorsqu'ils m'entretenoient, ôtèrent sans cérémonie leur chemise en ma présence, et pendant la conversation, pour ne pas perdre de temps, ils s'amusoient à faire la chasse dans les coutures, et à mesure qu'ils délogeoient le gibier, ils le croquoient avec autant d'appétit, que des bouches plus civilisées croquent les amandes et les noisettes, les pattes d'écrevisses et de crabes. Leurs chaudières, marmites et plats, à moins qu'ils ne tombent par accident dans l'eau, ne voient jamais cet élément pour être lavés. Les femmes portent des espèces de chapeaux sans bords, faits de paille, très-serrés et gommés; dans leurs loges, ces chapeaux leur servent de vases à boire, et de plats pour manger la soupe, et chose qui vous paroîtra incroyable au premier abord, ils leur servent de marmites pour bouillir la viande; c'est à l'aide de cailloux chauffés, que l'eau bout dans cette espèce d'*omnibus*.

La grande ambition d'un sauvage et toute sa richesse consiste en chevaux, à avoir une belle loge, une bonne couverture ou casaque et un bon fusil. Au delà, à peine quelque chose pourroit le tenter. Le seul avantage que lui donnent ses cheveaux, c'est qu'il peut se faire tuer autant de buffles qu'il le désire au temps de la chasse et emporter beaucoup de viande.

Les sauvages sont très-adroits à tanner la peau d'un animal. Ils ôtent les chairs avec un fer dentelé et le poil avec une petite pioche. Cette peau frottée avec le cerveau d'un animal, devient très-molle et propre au travail.

Ils font les arcs d'un bois très-élastique ou de la corne du cerf, fortifiés de nerfs de bœuf et collés au dos et d'un cordon de nerf: les flèches sont faites d'un bois pesant, garnies de pointes de fer ou d'une pierre en forme de lance; c'est étonnant l'effet que font ces armes. Ils ont des coupes et des plats qu'ils fabriquent de la grosse corne. Ils amollissent la corne en la faisant cuire dans des cendres chaudes et leur donnent toutes sortes de formes: en refroidissant, la corne reprend sa dureté primitive. Ils font d'excellentes cuillers de la corne du buffle, et de bons paniers de saules, d'écorces, ou de paille.

Digitized by Google

En général les sauvages des Montagnes admettent l'existence d'un Etre suprême, le Grand Esprit, créateur de toutes choses, l'immortalité de l'âme, une vie future, où l'homme est récompensé ou puni d'après ses mérites. Ce sont les points principaux de leur croyance. Leurs idées religieuses sont très-bornées. Ils croient que le Grand Esprit dirige tous les événements importants, qu'il est auteur de tout bien, et par conséquent seul digne d'adoration. Ils croient que, par leur mauvaise conduite, ils s'attirent son indignation et sa colère et qu'il leur envoie des calamités pour les punir. Ils disent que l'âme entre, dans l'autre monde, dans la même forme qu'avoit le corps sur la terre. Ils s'imaginent que leur bonheur consistera dans l'abondance et la jouissance de ces mêmes choses, qu'ils ont le plus estimées pendant la vie, que les sources de leur bonheur présent seront portées à la perfection et que la punition des méchants consistera dans une privation de tout bonheur, tandis que le démon les accablera de misères d'une manière effrayante. Cette croyance du bonheur et du malheur éternel varient d'après les circonstances dans lesquelles ils ont vécu sur la terre.

Les sauvages à l'ouest des Montagnes sont très-pacifiques et se font rarement la guerre. Ils ne se battent jamais que pour se défendre. C'est avec les *Pieds-noirs* seuls, qui habitent à l'est, qu'ils ont souvent des rencontres sanglantes. Ces maraudeurs sont toujours en marche, pillant et tuant tous ceux qu'ils rencontrent. Lorsque les sauvages de l'ouest aperçoivent l'ennemi, ils l'évitent s'il est possible; mais s'ils sont obligés de se battre, ils montrent un courage ferme et invincible, et chargent leurs adversaires avec la plus grande impétuosité. Ils s'élancent pêle-mêle sur eux, jettant le cri de guerre, déchargent leur coup de fusil et leurs flèches, portent des coups de lance, de sabre ou de casse-tête, reculent pour recharger, retournent à la charge, bravant la mort avec le plus grand sang-froid. On repète ces attaques jusqu'à ce que la victoire soit décidée.

On dit communément dans les montagnes qu'un *Tête-platte* ou *Pends-d'oreille* vaut quatre *Pieds-noirs*; lorsqu'un parti de ces derniers les rencontre, égal ou supérieur en nombre, le *Pied-noir* aussitôt se montre disposé à la paix, déploie un étendard et présente son calumet. Le partisan *Tête-platte* lui répond dans cette circonstance: « *Pied-noir*, j'accepte ton calumet; mais sache que je n'i-
» gnore pas que ton cœur est porté pour la guerre, que ta main est
» souillée par le sang! Mais moi, j'aime la paix. Fumons, tandis
» que tu m'offres le calumet, quoique je sois assuré que le sang sera
» bientôt répandu de nouveau. »

Les courses de chevaux et les jeux de hasard sont au nombre des passions dominantes des sauvages; ils y risquent tout ce qu'ils possèdent. Les Indiens de la Colombie ont porté les jeux de hasard au dernier excès. Après avoir perdu tout ce qu'ils ont, ils se mettent eux-mêmes sur le tapis, d'abord une main, ensuite

Digitized by Google

l'autre, s'ils la perdent, les bras et ainsi de suite tous les membres du corps, la tête suit, et s'ils la perdent, ils deviennent esclaves pour la vie avec les femmes et les enfants.

Le gouvernement, parmi les nations sauvages, est entre les mains des chefs, qui deviennent tels par leur mérite ou leurs exploits. Leur pouvoir consiste seulement dans leur influence, qui est grande ou petite en proportion de la sagesse, de la bienveillance et du courage du chef. Il n'exerce pas l'autorité en commandant, mais se sert de son influence par la persuasion. Le chef ne lève jamais de taxe; il a tellement l'habitude de contribuer de ses propres biens, soit à un individu, qui est dans le besoin, soit pour le bien public, qu'en général il est parmi les plus pauvres du village. Son influence cependant est très-grande; son désir est accompli aussitôt que connu; son opinion est généralement suivie. Si quelqu'un s'obstine déraisonnablement, la voix de la nation y met fin aussitôt. Il n'y a pas de gouvernement, qui accorde plus de liberté personnelle, et en même temps, où il y ait si peu d'anarchie, tant de subordination et d'amitié.

(*La suite à la prochaine livraison*).

DÉCISIONS RÉCENTES

DE LA CONGRÉGATION DES RITS SUR DIFFÉRENS CAS D'INDULGENCES.

(Nous avons inséré dans notre livraison 91 p. 337, d'après l'*Ami de la Religion*, six questions soumises à la Congrégation avec les réponses. Ayant aujourd'hui en main une copie faite exactement sur l'original, nous voyons que le texte publié par nous est loin d'être conforme au véritable. Le lecteur trouvera donc bon que nous donnions ces décrets de nouveau et tels qu'ils sont réellement.)

Quæritur 1° utrum sacerdos satisfaciat obligationi celebrandi Missam pro defuncto, servando ritum feriæ vel cujuscumque sancti etiamsi non sit semiduplex vel duplex?

Quæritur 2° Utrùm qui privilegium habet personale pro quatuor Missis in hebdomadis singulis, debeat cum paramentis nigro colore celebrare, diebus non impeditis ut possit indulgentiam plenariam pro animabus defunctorum lucrari?

Quæritur 3° Utrùm qui celebrat in Altari privilegiato pro singulis diebus, debeat semper uti paramentis nigris, diebus non impeditis, ut indulgentiam privilegii consequatur?

Quæritur 4° Utrùm ad lucrandam indulgentiam plenariam Ora-

Digitized by Google

tioni — *O bone et dulcissime Jesu....* concessam, necesse sit aliam orationem addere pro intentione summi Pontificis?

Quæritur 5° Utrùm ad indulgentias applicabiles crucibus, rosariis etc., alius ritus sit necessarius præterquam signum crucis a sacerdote qui hanc facultatem accepit, factum?

Quæritur 6° Utrùm indulgentia concessa cadat solum in Christo ex ære, ligno vel alia quâque materiâ facto, ità ut possit ex unâ cruce in aliam transferri absque periculo amittendi indulgentiam ipsi collatam?

Sacra congregatio indulgentiis sacrisque reliquiis præposita ad superiora dubia sic respondendum esse censuit.

Ad primum. — Affirmativè.

Ad secundum. — Negativè.

Ad tertium. — Ut in secundo.

Ad quartum. — Negativè.

Ad quintum. — Negativè.

Ad sextum. — Affirmativè.

In quorum fidem etc. Datum Romæ ex secretariâ ejusdem sacræ congregationis indulgentiarum die 11 Aprilis 1840.

C. Card. CASTRACANE Præf^us.

Loco † Sigilli HANNIBAL GINNASI Secret.

TÉLÉMAQUE SYNTHÉTISÉ

Ou cours gradué et méthodique de compositions françaises, imitées de plusieurs passages de Télémaque, etc., à l'usage des établissemens d'instruction. Par MM. Hanquez, docteur en médecine à Namur, et Gillet-Damitte, officier de l'Académie de Paris. 1 vol. in-12, prix 2 fr. En vente chez l'éditeur de ce Journal.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux, spécialement destiné aux professeurs et aux instituteurs, est une application au *Télémaque*, de la méthode *synthétique* ou de *composition d'après modèle*. Le *Télémaque synthétisé* est le développement pratique des derniers chapitres de la *synthèse logique* de MM. Taillefer, inspecteur, et Gillet-Damitte, officier de l'académie de Paris. On sait que ce dernier ouvrage est une application heureuse du grand principe de l'imitation, à des phrases grammaticales prises pour type et données pour *modèle* aux commençants, comme le maître d'écriture donne *une exemple* à son élève, et la lui fait *imiter*. Ainsi, soit posée modèle la proposition simple incomplexe « *Dieu est bon;* » l'enfant doit composer des propositions semblables, ayant pour sujet l'un des mets *terre*, *rose*, *plume*, etc., que lui fournit le livre. Il dira donc, par exemple, en cherchant lui-

Digitized by Google

même l'attribut qui convient au sujet : *la terre est fertile, la plume est légère, la prairie est verte, etc.*

Dans une seconde leçon, l'élève est exercé à formuler des propositions simples incomplexes négatives: *Le désert n'est pas connu, la charité n'est pas orgueilleuse*, etc. Dans une troisième, des propositions interrogatives simples incomplexes: *La pauvreté est-elle un vice? Dieu seroit-il méconnu? La vertu seroit-elle méprisée?* etc. Puis des propositions affirmatives, attribut multiple. *Dieu est bon et miséricordieux; La fontaine est claire et limpide; l'ignorant est sot et présomptueux*, etc. etc. etc.

Lorsque les élèves ont été ainsi exercés à l'imitation de plus en plus compliquée des principales tournures régulières et grammaticales de la langue française, on les fait passer à l'imitation des bons écrivains, soit par phrases détachées, soit par morceaux entiers; et c'est ici que le *Télémaque synthétisé* de MM. Hanquez et Gillet-Damitte peut être utile au professeur, pour diriger ses pas.

Afin de donner une idée des exercices phraséologiques que proposent MM. H. et G.-D., citons quelques passages de leur livre. Nous trouvons, page 10, la phrase modèle :

« *Mentor, les yeux baissés, gardant un silence modeste, suivoit Télémaque.* »

L'élève s'exerce à en imiter la tournure, le rythme, la cadence, en la synthétisant ainsi :

« 1° *Idoménée, le cœur navré, gardant un morne silence, cherchoit la solitude.* »

« 2° *Napoléon, les bras croisés, promenant au loin ses regards perçants, observoit l'ennemi.* »

« 3° *Méhémet-Ali, le front levé, gardant une attitude stoïque, attendoit les événements.* »

« 4° *Pygmalion, les yeux égarés, prêtant l'oreille au moindre bruit, craignoit toujours quelque surprise.* »

Prenons pour second exemple la dernière phrase du 8e paragraphe du 1er livre de *Télémaque*.

« *Le figuier, l'olivier, le grenadier, et tous les autres arbres, couvroient la campagne, et en faisoient un grand jardin.* »

Cette phrase modèle est suivie, dans l'ouvrage, de douze imitations ou *synthèses par analogie* dont nous nous contenterons de transcrire les suivantes:

« 1° *Le soleil, la lune, les étoiles, et tous les autres astres ornent le firmament, et lui donnent un aspect magnifique.* »

« 2° *La mollesse, l'ivrognerie, l'impudence, et tous les autres vices, caractérisoient les Cypriens, et en faisoient un peuple méprisable.* »

« 3° *La bonté, la modération, la justice, et toutes les autres vertus, ornoient le cœur de Sésostris, et en faisoient un bon roi.* »

« 4° *Le pillage, l'incendie, le carnage, et beaucoup d'autres*

Digitized by Google

calamités, accompagnent les conquérants, et en font les fléaux du genre humain. »

Ce seroit ici le lieu de citer des imitations de morceaux entiers ; mais l'espace nous manque. Nous préférons engager nos lecteurs à lire dans l'ouvrage même le morceau, page 57, intitulé *description du Télémaque de Fénélon*, à l'imitation de la description de la *grotte de Calypso* ; ainsi que le 33e sujet, page 72 ; le 51eme, page 102, etc.

La seconde partie de l'ouvrage est intitulée *Synthèse par déduction, pensées* ou *réflexions détachées ;* on y exerce surtout le jugement et la réflexion des élèves : « *L'habitude de généraliser*, disent les auteurs, d'*aller du particulier au général, forme le jugement, développe l'imagination, et ne peut manquer d'exercer la plus heureuse influence sur la suite des études.* » Voici, pour atteindre au but, le procédé qu'ils emploient : Le maître indique un passage de *Télémaque* à la méditation de ses élèves, et le leur fait généraliser ainsi :

PREMIER FAIT.

« Calypso ne pouvoit se consoler du départ d'Ulysse. »

LE MAITRE : Généralisez. — UN ÉLÈVE : « Un ami se console difficilement du départ de son ami. »

LE MAITRE. Généralisez davantage. — « L'homme ne peut se consoler de la perte d'un bien qui sembloit faire son bonheur. »

UN AUTRE ÉLÈVE. « Malheur à l'homme qui fait dépendre son bonheur de ses semblables. »

SECOND FAIT.

« Dans sa douleur, elle se trouvoit malheureuse d'être immortelle. »

UN ÉLÈVE. « L'élévation ne met point à l'abri du malheur. »

LE MAITRE. motivez votre réflexion. — L'ÉLÈVE. Calypso étant déesse paroissoit devoir être au dessus des atteintes de l'infortune ; mais : *nemo est in mundo sine aliquâ tribulatione vel angustiâ, quamvis sit rex vel papa* (*Imit. liv.* 1 *ch.* 22).

UN AUTRE ÉLÈVE. « Ce qui fait notre bonheur dans un temps, peut faire notre malheur dans un autre. » — MOTIVEZ. — Cette réflexion m'est venue à l'esprit en considérant que c'étoit d'être *immortelle* que Calypso se trouvoit *malheureuse.*

Thomas A Kempis a exprimé la même pensée en disant : *Ex eâdem namque re undè sibi delectationem concipiunt, indè doloris pœnam frequenter recipiunt* (*Imit.*, liv. III, ch. 12).

Nous souhaitons que cette méthode ne demeure pas inconnue à nos instituteurs et qu'on en fasse un essai. Appliquée sagement et avec modération, elle peut, ce semble, avoir d'heureux résultats.

Digitized by Google

ARRÊTÉ DU ROI DES PAYS-BAS

SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

(Trad. du *Journ. hist.*)

NOUS GUILLAUME II, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES PAYS-BAS, etc.

Prenant en considération les adresses qui nous sont parvenues, contenant des griefs touchant l'enseignement inférieur, et voulant y remédier autant que cela peut se concilier avec les dispositions législatives existantes, et donner en même temps toute garantie possible contre toute application qui seroit contraire à l'esprit de la loi, et spécialement contre toute atteinte portée aux différentes opinions, dont la liberté est assurée par la loi fondamentale;

Vu les rapports de notre directeur-général pour les affaires du culte catholique, du 1er août 1840, N° 2/d 200, et de notre ministre de l'intérieur du 20 nov. 1840, N° 530;

Ayant pris en considération le rapport du 19 janvier 1841, que nous a présenté la commission, nommée par notre arrêté du 12 nov. 1840 pour examiner les susdits griefs, ainsi que les propositions qui nous sont faites en même temps;

Vu les rapports ultérieurs de notre ministre de l'intérieur du 16 mars et 13 août 1841, N° 157, et lettr. A B, de même que celui du 30 décembre 1841, N° 617;

Voulant en même temps faire cesser l'abus que nous avons remarqué dans plus d'un cas, relativement à l'instruction domestique ou privée, par une fausse interprétation de l'art. 4 du réglement lettr. A., appartenant à la loi du 3 avril 1806;

Vu les rapports qui nous ont été présentés à ce sujet par notre ministre de l'intérieur, du 17 nov. 1838, N° 143, et du 28 mai 1839, N° 153;

Le Conseil d'Etat entendu,

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1. Les attributions, données aux gouverneurs par arrêté royal du 13 mars 1821, N° 85, et par l'art. 2 de l'arrêté royal du 27 mai 1830 (*Staatsbald* N° 9), sont transférées aux Etats Députés des provinces respectives, bien entendu néanmoins qu'il sera libre aux Etats Députés (aussi relativement aux dispositions de l'art. 5 de la loi du 3 avril 1806), de nommer un membre parmi eux, pour présider la Commission Provinciale d'instruction.

Art. 2. Pour assurer l'égalité de tous devant la loi, et pour mettre l'enseignement inférieur à l'abri de toute direction exclusive et partiale, il faudra désormais, quand il s'agira de propositions à faire pour remplir les places vacantes d'inspecteurs des écoles,

Digitized by Google

conformément à l'art. 10 de la loi sur l'enseignement inférieur du 3 avril 1806, faire attention que la composition des Commissions Provinciales d'instruction, pour ce qui concerne les différentes communions religieuses de leurs membres, doit, autant que possible, être en rapport avec les données statistiques religieuses de la population dans chaque province.

Notre ministre de l'intérieur examinera sans tarder, à quel point il seroit nécessaire ou convenable de hâter la réalisation de cette proportion, en divisant les districts des écoles; il nous fera un rapport sur cet objet et nous proposera les mesures auxquelles cet examen aura donné lieu.

Nous nous réservons, en attendant que cette proportion soit introduite, de nommer temporairement, auprès des Commissions Provinciales d'instruction, des membres honoraires qui prendront part aux assemblées générales de ces commissions, délibéreront sur les affaires dont on s'y occupera et jouiront du droit de suffrage. Ces membres, sans exercer les fonctions ordinaires des inspecteurs d'écoles, telles qu'elles sont prescrites à ces derniers par leur instruction, auront cependant le droit de visiter toutes les écoles primaires dans la province, et de faire, dans les assemblées de la Commission, des propositions concernant ces écoles.

Quand il nous sera prouvé, par un rapport à nous faire par notre ministre de l'intérieur, qu'il existe des motifs pour nommer de tels membres honoraires dans une ou plusieurs provinces, nous procéderons à cette nomination.

Art. 3. La nomination des inspecteurs d'écoles ne se fera à l'avenir que pour un terme de six ans. Ils pourront néanmoins, à chaque sortie, être nommés de nouveau.

Art. 4. Par modification de l'art. 9 du réglement A, appartenant à la loi du 3 avril 1806, l'inspecteur de chaque district scolaire non seulement pourra, mais devra, en se conformant du reste aux dispositions du susdit art. 9, établir dans chaque petite ville ou commune de son district, comme cet article l'a prévu, une Commission d'inspection locale composée de quelques membres, à choisir, autant que possible, d'après les données statistiques religieuses de la population de la petite ville ou commune dont il s'agit.

Art. 5. A mesure que les places vaqueront dans les Commissions scolaires locales, mentionnées à l'art. 10 du Réglement A appartenant à la loi du 3 avril 1806, elles seront également remplies, autant que faire se pourra, d'après les données statistiques religieuses de la population de la ville susmentionnée.

Par extension du susdit art. 10, et sans faire attention au nombre ou à la nature des écoles existantes, une commission scolaire locale pourra être établie dans chaque ville ou commune dont la population atteindra ou dépassera les 8,000 âmes, en se conformant aux dispositions du susdit article.

Art. 6. Par extension de l'art. I de l'arrêté royal du 27 mai 1830,

Digitized by Google

(*Staatsblad* n° 9), si quelqu'un, après avoir demandé à une régence urbaine ou communale l'autorisation nécessaire pour ouvrir une école primaire, n'obtient pas la permission demandée, il pourra s'adresser aux Etats Députés de la province, lesquels, après avoir entendu l'autorité susmentionnée, pourront, selon l'explication donnée, ou confirmer le refus ou accorder l'érection de l'école.

Art. 7. Quand il s'agira de places d'instituteurs à remplir dans les villes et les communes où il n'y a qu'une école primaire, et qu'après l'examen comparatif des candidats, on trouve qu'il y a pour ainsi dire égalité de capacité et de dispositions ultérieures, il faudra donner une juste attention à leurs opinions religieuses et à celles de la majorité des habitans.

Dans les villes et les communes où il y plusieurs écoles primaires, il faudra également, en cas de places vacantes, avoir soin, autant que possible, qu'après avoir constaté un degré à peu prés égal de capacité et de qualités entre les candidats, une juste proportion soit maintenue ou établie dans le nombre des instituteurs et des institutrices des différentes communions religieuses, et qu'on consulte à ce sujet les tableaux de la population.

Art. 8. Notre ministre de l'intérieur, après s'être concerté, au besoin, avec les départemens des cultes, nous proposera des mesures propres à faire cesser (pour autant que des droits acquis le permettront) l'obligation, où elle existe encore, de réunir à la qualité d'instituteur certaines fonctions ecclésiastiques.

Art. 9. Par modification de l'art. 28 du Réglement A, appartenant à la loi du 3 avril 1806, toutes les écoles particulières de 1re classe, dont il est question dans le premier paragraphe de l'art. 3 du susdit Réglement, et qui appartiennent exclusivement à un hospice, de quelque communion que ce soit, seront ouvertes non seulement aux enfants de cet hospice, mais aussi à ceux dont les parents sont nourris par l'administration diaconale ou l'administration des pauvres de cette communion.

Art. 10. Les instituteurs des écoles primaires publiques, et des écoles primaires particulières de 2me classe, sont tenus de donner aux ecclésiastiques des différentes communions religieuses de leur ville ou commune, si la demande leur en est faite par écrit, une liste de tous les livres, chants et écrits, dont ils font usage dans leurs écoles.

Dans le cas où un ecclésiastique auroit quelque observation à présenter contre l'usage d'un tel livre, etc, si l'instituteur, après avoir reçu communication par écrit de cette observation, jugeoit ne devoir pas s'y conformer, l'ecclésiastique pourra s'adresser, à ce sujet, à l'inspecteur des écoles (ou à la commission scolaire locale) dont l'école dépend.

Si l'inspecteur ou la commission trouve l'observation fondée, il (ou elle) défendra provisoirement l'usage du livre critiqué; et en conséquence (la commisson locale, par l'intermédiaire de l'inspec-

Digitized by Google

teur qui y siége) présentera un rapport de toute l'affaire à la commission provinciale d'instruction dans sa première réunion.

Si la commission provinciale juge, comme l'inspecteur (ou la commission locale), que l'observation est fondée, elle interdira l'usage du livre dans toutes les écoles de sa province.

Si la commission provinciale ne partage point l'opinion de l'inspecteur (ou de la commission locale) et que l'observation de l'ecclésiastique ne lui semble pas fondée pour le moment, elle proposera l'observation à l'autorité ecclésiastique de l'auteur de la remarque, en l'invitant à déclarer si et à quel point l'observation est basée sur la religion ou sur les principes de cette religion.

La commission provinciale, éclairée de cette manière, interdira ou permettra, d'après les renseignemens obtenus, l'usage du livre attaqué, dans toutes les écoles primaires de sa province.

Si l'inspecteur (ou la commission locale), à qui quelque observation est présentée par un ecclésiastique, ne la juge pas fondée, il (ou elle) s'adressera à l'autorité ecclésiastique de celui qui a fait la remarque, pour demander une déclaration comme il a été dit ci-dessus. D'après cette déclaration, l'inspecteur (ou la commission locale) arrêtera provisoirement ou permettra l'usage du livre.

En cas de défense provisoire, l'inspecteur (ou la commission locale par l'intermédiaire de l'inspecteur) en donnera connoissance à la commission provinciale dans sa prochaine assemblée, en lui exposant toute l'affaire et en lui communiquant les pièces qui y sont relatives. La commission provinciale, après délibération, interdira définitivement ou permettra, suivant le jugement que l'examen aura amené, le livre attaqué. Il est néanmoins à observer qu'il doit toujours y avoir des livres spéciaux, à l'usage des écoles inférieures, pour toutes les branches de l'enseignement, et cette nécessité ne doit pas être perdue de vue dans les délibérations dont il s'agit.

Au cas que le livre tout entier, etc., ne soit pas désapprouvé, on devra cependant, si un membre de la commission trouvoit fondées quelques observations sur des passages particuliers, y faire attention et avoir soin que le livre, etc., ne soit remis entre les mains des élèves qu'après avoir raturé et rendu illisibles les passages critiqués et, si l'enchaînement du texte l'exigeoit, qu'après y avoir substitué les paroles transmises verbalement aux instituteurs par la commission et approuvées par tous les membres. Dans les cas précités les membres qui ont jugé fondées les observations faites sur quelque endroit du livre, seront tenus de rédiger et de proposer à l'assemblée un texte propre à remplacer le passage désapprouvé.

Les inspecteurs des écoles et les membres des commissions scolaires locales, à qui les décisions des commissions provinciales sur cet objet seront communiquées par l'inspecteur qui siége dans la commission locale, veilleront avec le plus grand soin à ce que les livres

Digitized by Google

désapprouvés, etc., soient éloignés des écoles, et que les livres, etc., dont un ou plusieurs passages auroient été condamnés, ne soient employés qu'avec les corrections que la commission provinciale aura jugé à propos d'y introduire.

Toutes les dispositions qui précèdent, sont applicables aux livres, etc., qu'on voudroit donner en prix aux élèves.

Art. 11. Comme il reste absolument défendu aux instituteurs des écoles primaires et des écoles normales de l'Etat, d'enseigner les dogmes de quelque communion religieuse, de donner quelque explication ou de se servir de quelque expression qui pourroit offenser une de ces communions, désormais, pour favoriser les progrès de cet enseignement, des hommes spécialement appelés à le donner auront tous les jours une heure pour vaquer à cette besogne, et à partir du 1er janvier 1842 les locaux des écoles publiques seront à leur disposition. Cet enseignement sera donné séparément et exclusivement aux enfans des communions respectives, et l'heure de cette leçon sera réglée, par l'intervention des inspecteurs ou des membres de la commission locale dans le ressort de qui les écoles se trouvent, de manière que les différentes communions aient chacune et tour-à-tour la leur. Les inspecteurs ou les membres de la commission locale s'entendront à ce sujet avec le clergé des différents cultes de la ville ou de la commune.

Art. 12. Par modification de l'art. 4 du réglement A. qui appartient à la loi du 3 avril 1806, les instituteurs et les institutrices privés ne pourront donner l'instruction, soit dans leur propre demeure soit ailleurs, qu'à *cinq* élèves réunis, et seulement dans les branches de l'enseignement inférieur, désignées dans l'art. 1er du susdit réglement, pour lesquelles ils ont obtenu une autorisation générale et spéciale, à moins cependant qu'il ne se trouvât dans la maison un plus grand nombre d'enfants appartenant tous à la même famille.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de cet arrêté, dont une copie sera communiquée au département du culte réformé et autres communions et à celui des affaires du culte catholique-romain, pour information et instruction en ce qui les concerne chacun, de même qu'au Conseil d'Etat, et l'arrêté sera inséré dans le *Staatsblad*.

Donné à La Haye, le 2 janvier 1842.

Le Ministre de l'Intérieur, GUILLAUME.

SCHIMMELPENNINCK VAN DER OIJE.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR CET ARRÊTÉ.

En envoyant cet arrêté aux Etats Députés des provinces, S. Exc. le ministre de l'intérieur y a joint, par forme de circulaire, les éclaircissemens suivants :

Digitized by Google

« Cet arrêté n'a été pris qu'après que le gouvernement a examiné avec une scrupuleuse exactitude tous les griefs qui lui ont été exposés, et les longues observations et avis qui lui ont été soumis sur cette matière. Cet examen a démontré que, quoique la manière d'appliquer les dispositions actuelles sur l'enseignement inférieur, dont on croyoit avoir à se plaindre, eût contribué à semer l'inquiétude dans les esprits, les plaignants ne se bornoient cependant pas à demander des garanties suffisantes pour l'avenir, mais que leur désir alloit jusqu'à demander une division des écoles mixtes en écoles particulières pour chacune des communions religieuses, ou jusqu'à vouloir la liberté d'ériger de semblables écoles sans autorisation préalable. Or l'une ou l'autre de ces deux concessions changeroit totalement les principes posés dans la loi, principes sur lesquels l'enseignement inférieur est basé aujourd'hui dans notre pays. Du reste, il a été démontré en même temps par cet examen, que, quoique ce désir fût partagé par beaucoup de plaignants, cependant une grande majorité, composée de personnes qui ont manifesté leurs vœux au gouvernement sur cet article, et d'autres qu'il a consultées, a été d'avis qu'il ne falloit pas s'écarter de ces principes.

» D'un autre côté, le gouvernement considérant le degré de développement et de prospérité où l'enseignement est arrivé pendant les 34 ans qu'il a été dirigé d'après ces principes fondamentaux, a dû comprendre qu'il n'y avoit point de motifs pour les abandonner, mais qu'il falloit adopter des mesures pour faire cesser les abus qui pouvoient s'être glissés dans l'application de ces mêmes principes. Il a été convaincu que, par l'adoption de ces mesures et par les garanties données contre le retour de ces abus, il devoit faire tout ce qui étoit en son pouvoir, pour inspirer la confiance nécessaire aux esprits inquiétés, sans exposer l'enseignement primaire, par des essais extrêmement difficiles et dangereux, à reculer et à tomber, et sans exciter, d'autre part, une grande inquiétude chez la majorité dont nous venons de parler.

» Cependant le gouvernement met le plus grand prix à ce que les enfants qui fréquentent les écoles, reçoivent un enseignement religieux solide, chacun d'après les principes de l'Eglise à laquelle ils appartiennent; et c'est pour favoriser cet enseignement autant que possible, que, conformément à l'art 11 de l'arrêté, le local de l'école sera chaque jour à la disposition de ceux qui doivent donner cet enseignement. Le gouvernement engagera de plus et invitera les autorités ecclésiastiques des différentes communions religieuses, à faciliter de plus en plus la voie aux enfants pour recevoir cette instruction.

» Mais si d'un côté il faut désirer qu'on supplée à ce qui manque aux enfants sous le rapport d'une instruction religieuse dogmatique, d'un autre côté on ne sauroit trop prendre garde à ce que cet enseignement ne leur soit donné que hors le temps des classes et séparément aux enfants des différentes communions, afin qu'aucune atteinte ne soit portée à la nature des écoles mixtes.

Digitized by Google

» L'esprit de l'arrêté est donc, que les dispositions légales existantes sur l'instruction publique inférieure soient maintenues, et que cet enseignement conserve sa nature purement civile et sociale, hors de l'influence des dogmes de toute communion religieuse, à l'abri de toute direction exclusive et partiale, en sorte que les fonctions qui le concernent puissent être exercées par tout Neerlandais, sans distinction de religion. On veut néanmoins, autant que possible, donner des garanties à ceux que peut inquiéter le strict et impartial maintien de ces principes, en statuant expressément, par exemple, qu'en conférant ces fonctions, il sera veillé à ce qu'une juste proportion soit établie, autant que faire se peut, entre les membres des différentes communions religieuses. Ce but se montre plus particulièrement dans les art. 2, 4, 5, 7 et 8 de l'arrêté.

» En maintenant le principe, que l'instruction publique primaire doit rester hors de l'influence des dogmes de toute communion religieuse, on a en même temps voulu donner des garanties, que, dans les écoles, il ne sera rien enseigné de *contraire* à une doctrine religieuse, et quoiqu'il ne faille accorder au clergé des différentes communions aucune autorité relativement à l'instruction publique inférieure, on a néanmoins compris que les ecclésiastiques, par la nature des choses mêmes, sont particulièrement aptes à exercer une surveillance active sur cet objet, et qu'il falloit par conséquent leur fournir l'occasion de connoître ce qui s'enseigne dans les écoles, afin que, s'ils y trouvoient quelque chose qui leur parût contraire à la doctrine de leur église, ils pussent le signaler et en faire l'objet de leurs réclamations.

» Ce point, qui offroit de grandes difficultés, a été réglé par l'art. 10 de l'arrêté.

» L'efficacité de cette disposition, quelque soin qu'on ait mis à la rédiger, dépendra toutefois en grande partie de la bienveillante coopération de tous ceux que la chose concerne, et de leur ferme résolution de faire cesser ou de prévenir tout ce qui pourroit offenser. Seulement ces personnes doivent en même temps prendre garde qu'il importe de conserver toujours un choix suffisant de livres spéciaux pour toutes les branches de l'enseignement, et que, dans le signalement des abus dont il est question, il faut uniquement consulter la conscience et le devoir, pour ne pas créer inutilement des difficultés.

» Ces explications, Messieurs, suffiroient, j'espère, pour vous faire connoître le point de vue d'où le présent arrêté doit être envisagé, et pour vous mettre à même de donner les éclaircissemens et les avis nécessaires à tous ceux qui, dans votre province, ont quelque rapport avec l'enseignement public inférieur.

» Le gouvernement, qui a pris l'arrêté avec le but, comme il a été dit plus haut, de satisfaire, autant que cela pouvoit se faire en maintenant les dispositions légales existantes, aux griefs exposés, croit donc avoir fait ainsi tout ce qui dépendoit de lui, pour faire renaître la confiance, et il ose espérer que ceux-là mêmes qui,

Digitized by Google

ayant quelque fonction à exercer dans l'enseignement primaire, regarderoient les dispositions de l'arrêté comme inutiles et comme une source probable de différentes difficultés, voudront bien prendre en considération le respect dû à toutes les opinions, et s'efforceront, par une bienveillante coopération, de prévenir ces difficultés, et de faire réellement servir l'arrêté, en l'appliquant avec modération et avec impartialité, au progrès de l'instruction.

» Si cependant, contre notre attente, cet espoir ne se réalisoit point, et que l'expérience nous apprît que les dispositions du présent arrêté ne sont point propres à nous faire atteindre le but, et que d'un autre côté la chose fût impossible sans porter atteinte à la législation existante, il ne resteroit qu'à examiner s'il y a des motifs pour faire de cette question l'objet d'une délibération dans le sein du Pouvoir Législatif. »

COUP-D'OEIL SUR LES SÉMINAIRES EN BELGIQUE.

(*Dixième article.*)

(Voir notre Tome VI, pp. 127, 240, 321, 373, 477 et 538, notre Tome VII, p. 113 et notre Tome VIII, p. 445.)

SÉMINAIRE DE LIÉGE. — SÉRIE DES PRÉSIDENS.

1. *Jean Chapeauville.* Il naquit à Liége le 5 janvier 1551. Il fit son cours d'humanités dans sa ville natale et étudia la philosophie à Cologne et à Louvain. Ce fut aussi dans cette dernière ville qu'il fit son cours de théologie. Après son ordination en 1578, il revint à Liége et fut d'abord nommé curé de Sainte-Gertrude, puis curé de Saint-Michel et peu après chanoine à la collégiale de Saint-Pierre. Il retint toutefois sa cure près de 10 ans. Il restaura son église, prêchoit tous les dimanches et fêtes et se montra fort assidu au confessionnal. Il administra avec zèle les Sacrements durant une maladie pestilentielle et écrivit son traité *De administrandis Sacramentis tempore pestis.* En 1587, le prince Ernest de Bavière le nomma chanoine grand pénitencier à la cathédrale et examinateur synodal. L'année suivante il fut créé vicaire-général, et peu après archidiacre de Famenne. Sa nomination à la présidence du séminaire date, comme on a vu, de l'érection même de cet établissement, c'est-à-dire, de l'an 1592, et il garda cette direction jusqu'à sa mort. En 1595, le prince évêque le chargea, avec son suffragant André Stregnart, d'une mission importante. La ville d'Aix-la-Chapelle, qui avoit été long-temps le foyer des conspirations des Calvinistes, venoit d'être incorporée dans l'empire germanique. Il s'agissoit de mettre cette mesure à exécution. Chapeauville et son

Digitized by Google

compagnon exécutèrent leur commission à la satisfaction générale. A peine de retour à Liége, Chapeauville fut élu, à l'unanimité des suffrages, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre. En 1506, il reçut la mission, avec Martin Diddenius, doyen à la même collégiale, d'aller organiser à Louvain un nouveau collége pour les séminaristes liégeois qui voudroient aller continuer leurs études à l'université. Il s'attacha tellement à cet établissement qu'il y venoit souvent prêcher, malgré ses nombreuses occupations. Il mourut le 17 mai 1617 à l'âge de 66 ans d'un ulcère à l'estomac. Ses dernières paroles furent les noms de *Jésus* et de *Marie*. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Gertrude, où il s'étoit fait faire un tombeau, et il laissa au séminaire de Liége sa maison claustrale ou sa valeur et sa maison du faubourg Saint-Laurent, à condition de fonder 4 bourses au collége liégeois à Louvain, et de payer une pension de 200 fl. au président de ce collége.

Les principaux ouvrages de Chapeauville sont: I. *Thesaurus casuum reservatorum*. Cet ouvrage fut plusieurs fois réimprimé. — II. *Tractatus de necessitate et modo ministrandi Sacramenta tempore pestis*. — III. *Summa Catechismi Romani in gratiam ordinandorum, catechistarum et parochorum* etc. — IV. *Epistola ad catechistas, de tædio quod catechizantibus obrepere solet*. — V. *Tractatus primæ originis Festivitatis Corporis et Sanguinis Christi*. — VI. *Qui gesta Pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt, Auctores præcipui, ad seriem rerum et temporum collocati ac in tomos distincti; nunc primum studio etc. et annotationibus illustrati etc.* 3 vol. in-4to. Recueil historique très-estimé et où Chapeauville ajoute les événemens de son époque, c'est-à-dire l'histoire des pontifes liégeois depuis Erard de la Marck jusqu'à Ferdinand de Bavière.

2. *Jean de Fanchon*. Il étoit licencié en théologie et doyen du chapitre collégial de Saint-Denis. Il garda la direction jusqu'en 1624; il donna alors sa démission.

3. *Thierri de Grace*. Homme d'un profond savoir et d'une grande vertu, il fut d'abord professeur au collége du Lys à Louvain. En 1615, il fut nommé professeur de théologie au séminaire de Liége et enfin président en 1624. Le prince Ferdinand de Bavière le choisit pour son suffragant en 1628. Il reçut, comme Strecheus son prédécesseur le titre d'évêque de *Dionysie*. Il cessa de vivre le 4 août 1636 et fut enterré dans l'église du séminaire. Voici l'épitaphe qu'on grava sur son tombeau : *Hoc tumulo clauduntur ossa reverendissimi domini Theodorici de Grace, episcopi dionysien. Viri suo tempore, doctrina clarmi, virtutibus eximii cui postquam summa cum laude quatuor circiter lustris in seminario Leodii theologiam professus Fuisset, et per annos aliquot eidem seminario pfuisset crescentibus tandem meritorum cumulis a Smo. Principe et Epo. Leodien. in suffraganeum assumptus Atque præbenda Theologali in Ecclesia Leodien. Honoratus est, quo*

Digitized by Google

in munere p. octo annos infatigabili zelo Deo placere, hominibus autem servire studuit, donec post multos exantlatos Labores, placuit Altissimo eum hocce ærumnoso Tempore 4 augusti anno 1636 *ex hac miserâ ad vitam; Ut speramus beatiorem evocare.*

4. *François Piroulle.* Né dans le Limbourg, il fut sscond en philosophie à Louvain en 1607 et licencié en théologie. Après avoir été quelque temps chanoine à la cathédrale de Bruges, il permuta avec un chanoine de Saint-Martin à Liége. Il arriva à la présidence du séminaire en 1640. Plus tard il devint chanoine chantre à Saint-Paul, et il se démit de la présidence le 2 septembre 1651. Il est auteur de quelques ouvrages.

5. *Henri Dumont.* Il étoit né à Borlez, petite commune du pays de Liége (aujourd'hui du canton de Bodegnée). Il étoit abbé d'Amay, avoit le grade de licencié en théologie et il enseignoit au séminaire lorsqu'il fut appelé à la présidence. Sa nomination date du jour même de la démission de son prédécesseur, et il entra en fonction le 1er octobre suivant. Il conserva sa fonction durant 35 ans, et il y renonça le 19 juin 1686. Il paroît cependant qu'il continua de demeurer attaché au séminaire, où nous le voyons encore figurer comme proviseur en 1693.

6. *Théodard Cochez.* Cet ecclésiastique étoit de Thuin. Il avoit remporté la première palme en philosophie à Louvain et il étoit licencié en théologie, lorsqu'il succéda en 1686 à Henri Dumont. Il mourut président le 10 décembre 1698.

7. *Le P. Louis de Sabran, jésuite.* Nous passons ici M. Cognoulle qui fut nommé président le 19 fevrier 1699 par deux des curateurs, et installé par procuration le 25 du même mois. Les raisons de cette omission se trouvent brièvement exposées dans les faits rapportés par nous dans notre dernière livraison p. 448. Outre l'irrégularité de sa nomination, M. Cognoullle ne put entrer en fonction, et l'on a vu comment le P. de Sabran prit possession de la présidence et la conserva. Nous n'avons pas d'autres détails sur l'administration de ce dernier, et nous n'en connoissons pas la durée.

8. *Le P. Stéphani, religieux du même ordre.* On a vu que le P. Stéphani accompagna le P. de Sabran, lorsque celui-ci fut définitivement installé au séminaire, et qu'il fut chargé de l'enseignement de la théologie. Quand succéda-t-il comme président à son confrère ? C'est ce que nous ignorons. Nous voyons seulement qu'il étoit chargé de la direction en 1723, lorsque le chapitre de la cathédrale, profitant de la vacance du siége, remit les choses sur l'ancien pied. Le prince étant mort le 12 novembre de cette année, le chapitre ordonna le 14 aux Pères Roels et Vammerslay, professeurs de théologie, de quitter le séminaire et de retourner à leur couvent. Le lendemain il fit comparoître devant lui le P. Stéphani, président, et lui demanda sa lettre patente. Le 19 il porta un décret qui remettoit le séminaire entre les mains du clergé séculier, dé-

Digitized by Google

fendant en même temps de nommer président un religieux de quelque ordre qu'il fût.

9. *Jean-Baptiste de Gillis.* Le chapitre le nomma président le 10 décembre suivant. Il étoit licencié en théologie et doyen de la collégiale de Saint-Martin. Il paroît qu'il enseigna la théologie durant tout le temps de son administration et qu'il le fit avec distinction. A la vérité cette administratiou ne fut pas longue. Le prince Georges-Louis de Berg le nomma son suffragant en 1726, et le sacra lui-même dans la chapelle de son palais sous le titre d'évêque d'Amyzones *in partibus.* M. Ernst, dans son *Tableau historique des Suffragans de Liége*, dit que Mgr de Gillis fut un prélat très-vertueux et généralement estimé.

10. *Jean-Gerard de Preit.* Licencié en théologie et professeur, il fut nommé président le 5 septembre 1729. Il n'avait alors que 31 ans. Il mourut auprès de ses parens à Huy le 12 février 1742 à l'âge de 44 ans, et fut enterré dans l'église du séminaire, comme il l'avoit désiré.

11. *Antoine Médard.* Il étoit curé de Ste Ursule et chanoine à la cathédrale. Le prince le nomma président le lendemain de la mort de M. de Preit. M. Médard enseigna la théologie et les rits sacrés. Il mourut le 5 juin 1754.

12. *Edmond-Sébastien-Joseph de Stoupy.* Il étoit chanoine à la cathédrale, vicaire-général et conseiller intime du prince. Il fut nommé président le 23 juin, 18 jours après la mort de son prédécesseur. Ce fut sous son administration (1774) que le séminaire fut transféré de la *Maison à la Chaîne*, Place aux Chevaux, au couvent des Pères Jésuites en Ile. Le 13 octobre 1785, la mort le surprit à Paris, où il se trouvoit nous ne savons à quelle occasion ni pour quels intérêts. Il étoit âgé de 73 ans et administroit le séminaire depuis 32 ans,

13. *Jacques-Léonard Jacob.* Il était professeur de théologie depuis le 6 septembre 1780 et examinateur synodal. Le prince Constantin-François de Hoensbroek le nomma président le 3 janvier 1786. Il eut le malheur d'assister aux troubles qui agitèrent sa patrie et de voir enfin périr le séminaire sous la république française.

14. *Nicolas-Joseph Dehesselle.* On a vu que le séminaire demeura supprimé pendant 17 ans, c'est-à-dire depuis 1797 jusqu'en 1814, époque de la réouverture des cours. Les élèves n'étant pas encore réunis et les leçons se donnant en divers endroits, le besoin d'une direction supérieure ne se faisoit pas sentir. Mgr Dehesselle ne fut nommé président que lorsque le séminaire fut définitivement placé au couvent des ci-devant Prémontrés, c'est-à-dire en 1817. Pour les antécédens de Mgr Dehesselle, nous renvoyons le lecteur à notre tome II p. 434, où l'on trouvera une courte notice sur le digne prélat. On sait qu'au départ de feu Mgr Barrett pour Namur, en 1833, Mgr Dehesselle le remplaça en qualité de vicaire-général et fut obligé de quitter le séminaire. Son administration avoit par conséquent duré environ 16 ans.

Digitized by Google

15. *Nicolas Gotale* né à Bovigny, canton de Vielsalm, le 22 janvier 1798. Après avair achevé ses études avec distinction, M. Gotale fut nommé professeur au petit séminaire de Liége établi à Saint-Roch, sous la direction de M. Morsomme, aujourd'hui chanoine honoraire à la cathédrale. Ce petit séminaire ayant été fermé par suite des arrêtés de 1825, M. Gotale fut envoyé en qualité de vicaire à Huy. Le 24 août 1827, il fut nommé curé d'Amay, grande paroisse entre Liége et Huy, où il a laissé de beaux et honorables souvenirs. Le 20 septembre 1831, il fut nommé professeur de théologie morale au séminaire, en remplacement du vénérable M. De la Brassine. Il a été enfin nommé président du séminaire le 22 avril 1833, et depuis cette époque il dirige cet important établissement avec une prudence et une sagesse qui lui ont gagné la confiance et l'attachement de ses nombreux élèves. Comme ses prédécesseurs, il réunit les fonctions de professeur à celles de président, et il continue d'enseigner la théologie morale. Mgr l'Evêque l'a nommé chanoine honoraire en 1835, et membre du synode en 1837.

SUR QUELQUES PROFESSEURS DISTINGUÉS DU SÉMINAIRE DE LIÉGE.

Plusieurs des premiers professeurs de cet établissement se sont distingués par leur science, entr'autres, Oranus, Thourin, et Wiggers Ce dernier surtout acquit une juste réputation, et c'est lui particulièrement qui contribua à faire avantageusement connoître le séminaire. Mais comme nous le retrouvons en qualité de président au séminaire liégeois à Louvain, nous renvoyons le lecteur à l'article qui sera publié dans notre livraison de mars.

I. *Etienne Strecheis* ou *Strecheus*. Il étoit de Liége. Après y avoir fait ses humanités, il alla étudier la philosophie et la théologie à Louvain et y fit sa licence. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur au séminaire et commença à y enseigner la théologie le 1 septembre 1610. La réputation dont il jouissoit, le fit choisir par le prince Ferdinand de Bavière pour exercer les fonctions de suffragant sons le titre d'Evêque de Dionysie. Il reçut la consécration épiscopale le 1er dimanche de carême de l'an 1615 à Cologne des mains du nonce apostolique résidant en cette ville. Le prince Ferdinand le chargea en 1621 de faire la visite du séminaire. Ce fut à cette occasion que le suffragant renouvela les règles qui y étoient établies et les publia sous ce titre: *Leges et statuta seminarii Leodiensis autoritate serenissimi principis Ferdinandi Bavari anno Domini* 1621 *januarii die* 24 *restituta et renovata et publicata per R. D. Stephanum episcopum dionysiensem suffraganeum specialiter ab eodem Episcopo et SS. Principe deputatum provisorem.*

Les auteurs du temps ont fait le plus grand éloge de cet évêque. L'archevêque de Cambrai, François Vanderburg, ne craignoit

Digitized by Google

pas de dire qu'il n'avoit vu, dans la Belgique, aucun prélat comparable au suffragant de Liége. Il mourut d'une fièvre maligne le 6 mars 1628, âgé seulement de 48 ans. Son corps fut provisoirement déposé dans l'église du séminaire, avec cette inscription sépulcrale : *Hic ad tempus depositum recumbit corpus R^mi. DD. Strechei, episcopi Dionisiensis, suffraganei et can. Leod., necnon præpositi S. Joannis Evangelistæ, qui obiit 6. martii anno* 1628. Il fut depuis transféré dans l'église des Ursulines dont il étoit le fondateur.

2. *Toussaint Joseph Romsée.* Il naquit à Grivegnée près Liége en 1726. Après son cours d'humanités, qu'il acheva avec distinction, il entra au séminaire où il obtint une bourse par sa bonne conduite et ses succès. Promu aux saints ordres en 1749, il s'appliqua surtout à l'étude des cérémonies sacrées, et en 1754 il fut choisi pour enseigner les rits au séminaire. Il publia successivement les ouvrages suivans : I. *Praxis celebrandi Missam tum privatam tum solemnem*, en 2 vol., ouvrage souvent réimprimé (en dernier lieu chez Hanicq à Malines), et qui ne laisse rien à désirer. II. *Praxis divini Officii.* III. *Sensus litteralis, moralis ac historicus Rituum et Cæremoniarum Missæ.* IV. *Collectio Decretorum Sacræ Rituum Congregationis.* Ces différens ouvrages offrent partout des preuves incontestables de la science et de la piété de l'auteur. Il enseigna aussi la théologie au séminaire, et le 12 mai 1762 il défendit des thèses publiques sur cette matière en qualité de président. Il étoit généralement aimé et respecté à cause de ses vertus et de ses connoissances. Au commencement de la persécution révolutionnaire, il quitta le pays et s'arracha avec douleur du séminaire. Revenu plus tard à Liége, il y vécut dans le deuil et la pauvreté. Sa patience et sa résignation ne l'abandonnèrent pas, et il se montra toujours supérieur à ses malheurs. Lorsque ses mains tremblantes ne lui permettoient plus d'offrir le saint Sacrifice, il ne cessa d'y assister tous les jours et de communier tous les Dimanches et fêtes. Il mourut à Liége le 4 novembre 1809, à l'âge de 83 ans.

Henri Lecart. Il fut nommé professeur de théologie le 16 juillet 1754. Il a travaillé à la dernière édition du Rituel de Liége, dans lequel on trouve une explication claire et exacte de toute la doctrine de l'Eglise sur l'administration des Sacremens. Il est auteur du petit traité *De Casibus in Diœcesi Leodiensi reservatis*, inséré dans le Rituel et imprimé plusieurs fois séparément.

Jean-Noël Paquot. Il naquit le 22 juillet 1722 à Florennes, province de Namur. Après avoir achevé avec distinction son cours d'humanités chez les Jésuites à Liége, il alla étudier la philosophie à Louvain. Promu aux saints ordres en 1746, il obtint le grade de licencié en théologie en 1751. Il s'appliqua surtout au droit canon, aux langues orientales et aux études historiques. Sa mémoire qui étoit prodigieuse, lui fut d'un grand secours dans ces recherches. Chargé de la chaire d'hébreu à l'université, il obtint une prébende

Digitized by Google

à l'église de S. Pierre. L'impératrice Marie-Thérèse le nomma son historiographe en 1762. En 1769, le gouvernement forma une Société littéraire à Bruxelles, et Paquot y entra dès le commencement. Vers la même époque, il fut nommé bibliothécaire de l'université. Son grand ouvrage sur l'histoire littéraire de nos provinces, son extrême franchise et son ardeur pour la dispute lui suscitèrent beaucoup d'ennemis. Il n'entre pas dans notre cadre de nous occuper de ces différends et des tristes résultats qu'ils eurent pour le professeur. Emprisonné le 3 juin 1771, en vertu d'un décret de prise de corps lancé contre lui par le recteur de l'université, S. G. Moulan, il fut remis en liberté par le gouvernement le 21 décembre de la même année, sans qu'il eût été jugé. Il quitta Louvain et s'attacha au duc d'Arenberg en qualité de bibliothécaire. Il revint plus tard à Liége où sa famille l'engageoit à rester. Le 27 janvier 1782, le prince de Hoensbroek le nomma professeur d'Ecriture sainte et bibliothécaire au séminaire, où il prit son logement. Dans ce nouveau poste, il reprit le courage et l'activité que ses malheurs lui avoient fait perdre. Lors de la révolution liégeoise de 1789, les bourgmestres ayant exigé un serment des professeurs du séminaire, Paquot déclara qu'il aimeroit mieux mourir que de le prêter. Ses collègues suivirent son exemple et tous, à l'exception d'un seul, prirent le parti d'émigrer. Au retour du prince, Paquot rentra au séminaire et il continua d'y enseigner jusqu'en 1794. Il paroît que, par quelques égards particuliers, il ne fut point molesté à cause du serment et qu'il put continuer d'habiter Liége jusqu'à sa mort, qui arriva le 8 juin 1803. Il étoit âgé de 81 ans.

Ses principaux ouvrages sont : I. *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des 17 provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines.* Louvain 1763-1770, 18 vol. in-12 ou 1765-1770, 3 vol. in-fol. II. *De Historiâ SS. Imaginum et Picturarum, pro vero earum usu contra abusus*, L. IV; *auctore Joanne Molano, etc. Joannes-Natalis Paquot recensuit, illustravit, supplevit*, Louvain 1771, vol. in-4°. — III. *Generalis temporum Notio brevissimè exhibens vicissitudinem rerum humanarum, ab orbe condito usque ad ætatem nostram* (1736) *auctore Danes, et nunc ad annum 1772 producta, recensita et suppleta ab J. N. Paquot*, Louvain 1773, in-8°. — IV. *Catéchisme historique, précédé d'un avertissement où l'on rend compte de quelques corrections qu'on a faites au texte de l'auteur*, Bruxelles 1778, in-12. — *Historiæ Flandriæ Synopsis ab anonymo scriptore circa annum 1162 exhibita : anno 1663 cum brevissimis Georgii Galopini scholiis primum edita, cum perpetuo usque ad annum 1482 supplemento luci reddita, studio, etc.* Bruxelles 1781, in-4°. — VI. *Histoire du comté de Namur publiée en 1754, par J. B. de Marne, augmentée de la vie de l'auteur, d'une liste chronologique des comtes de Namur et de quelques remarques historiques et critiques.* Bruxelles 1781,

Digitized by Google

2 vol. in-12. La bibliothèque royale à Bruxelles possède en outre plusieurs manuscrits de Paquot, entr'autres un *Discours sur les langues anciennes et modernes, reçues dans les contrées qui forment aujourd'hui les 17 provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége.*

Michel-François De la Brassine. Il naquit à Herderen, village entre Tongres et Maestricht, le 27 mars 1764. Quoique M. De la Brassine ne nous ait pas laissé d'ouvrages, nous avons pensé qu'il convenoit de lui consacrer quelques mots dans cette courte notice, parce que c'est lui qui a été comme le lien entre l'ancien séminaire et le nouveau, et que, par sa science et sa piété, il a formé une foule d'excellens ecclésiastiques, qui tous se glorifient de l'avoir eu pour maître, et qu'il a rendu ainsi des services signalés à l'église de Liége. Il fit ses humanités chez les chanoines réguliers de Tongres. Sa conduite fut telle dès-lors que le surnom de *saint* lui fut donné par ses condisciples. Il fit son cours de philosophie à Liége et y obtint le premier prix. L'étude de la théologie l'occupa durant cinq ans, et il fut promu à la prêtrise le 2 juin 1787. Il fut d'abord nommé vicaire à Saint-André à Liége, et en cette qualité il eut presque toute la charge pastorale à porter. M. Laruelle, professeur de philosophie au séminaire, étant mort le 17 mars 1794, M. De la Brassine fut appelé, peu de jours après, à lui succéder. Ce premier professorat ne fut pas long; quelques mois après sa nomination, il fut obligé de fuir avec ses élèves. Il se retira auprès de ses parens à Herderen et se cacha pendant la persécution. Lorsque les temps furent devenus meilleurs, il y resta comme vicaire, montrant dans cet humble poste tout le zèle et toute la simplicité qu'on pouvait attendre de son éminente vertu. Il y resta jusqu'en 1814, époque du rétablissement du séminaire. Ses supérieurs le retirèrent enfin de l'endroit où il aimoit à se faire oublier et lui confièrent la chaire de théologie dogmatique. Science, piété, charité, zèle, orthodoxie parfaite, tels furent les caractères de ses leçons, et son excellente réputation fut d'abord établie. Il devint successivement membre du synode et chanoine théologal à la cathédrale. Le temps qui lui restoit, il le donnoit au confessionnal et à écouter les personnes qui croyoient avoir besoin de ses conseils. Son exactitude et son assiduité à la prière étoient souvent récompensées par d'abondantes consolations, et ses larmes couloient fréquemment pendant qu'il disoit ses heures. Son zèle se soutint jusqu'au dernier moment de sa vie. Blessé grièvement d'une chute qu'il avait faite, il n'en continua pas moins de s'acquitter de ses devoirs ordinaires. Le 25 juin 1831, il descendit de sa chambre dans l'église pour y recevoir le saint viatique. Peu de jours auparavant il avait encore adressé un discours aux théologiens et entendu les confessions. Il récita son bréviaire jusqu'au 4e jour avant sa mort. Il s'endormit dans le Seigneur le 4 juillet à 2 heures de l'après-dînée, à l'âge de 67 ans.

Digitized by Google

NOUVELLES RÉSOLUTIONS

DE LA CONGRÉGATION DES INDULGENCES ET DES SS. RELIQUES.

(Nous devons à l'obligeance d'un professeur de l'Université Catholique de Louvain, les résolutions suivantes, que nos lecteurs accueilleront sans doute avec plaisir. Les questions résolues sont très-pratiques, elles se présentent presque chaque jour dans le S. ministère. Leur authenticité ne souffre aucun doute, nous avons eu en main la réponse originale.)

Dubium I. Per Decretum S. Congrationis Indulgentiarum datum die 12 junii 1822 conceditur, confessionem sacramentalem peractam *infra hebdomadam ante festivitatem* suffragari posse ad Indulgentiam lucrandam.

Quæritur 1° An verba *infra hebdomadam* — Significent octo dies tantum, quæ festivitatem immediate præcedunt; an vero hebdomadam illam totam et integram, quæ ante Festum decurrit, ita ut ex. gr. confessio facta die Dominica suffragetur ad lucrandam Indulgentiam die sabbati hebdomadæ sequentis, in quam diem Festum incideret, tametsi tunc 13 dies inter confessionem et Festivitatem intercessissent.

Quæritur 2° An confessio octavo die ante Festivitatem peracta vi hujus indulti suffragetur tantum ad unam Indulgentiam lucrandam, an vero per hanc confessionem aliæ etiam lucrifieri possint Indulgentiæ, quæ infra prædictum tempus occurrent, et ad quas lucrandas sacramentalis confessio cæteroquin requireretur.

Dubium II. Quæritur an, cum in Bulla vel Brevi quo conceditur Indulgentia, confessio tamquam conditio *sine qua non* præscribitur, necesse sit ut sacramentalis absolutio pœnitentibus detur ad Indulgentiam lucrandam.

Sacra Congregatio Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita respondendum esse censuit :

Ad dubium primum :

Ad primum. — Affirmative quoad primam partem;
Negative quoad secundam;

Ad secundum. —Negative quoad primam;
Affirmative quoad secundam;

Ad dubium secundum.

Respondetur : Negative.

In quorum fidem etc. Datum Romæ ex Secret. ejusdem sacræ Congregationis Indulgentiarum die 15 decembris 1841.

Card. Castracane, præf.

Digitized by Google

DE JUSTITIA ET JURE

Opera et studio Josephi Carrière, seminarii S. Sulpitii presbyteri, vicarii generalis Parisiensis. Parisiis, apud Mequignon Juniorem, 2 vol. in.8°.

Dans notre 85e livraison p. 14, nous avons commencé à donner un aperçu de l'ouvrage de M. Carrière, *de 'Jure et Justitia;* nous avons examiné le premier volume; nons allons jeter un coup-d'œil sur les deux autres.

Parmi les nombreuses difficultés auxquelles ce traité donne lieu, celle relative à la prescription des meubles n'est pas la moindre. MM. Bouvier, Gousset, Logerot etc., pensent qu'ils se prescrivent par le laps de trois ans; mais M. Carrière n'admet que la prescription trentenaire, attendu qu'il n'y a pas de disposition assez formelle de la loi, dont voici le texte :

Art. 2279. » En fait de meubles, la possession vaut titre. Neanmoins celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose, peut la revendiquer pendant trois ans, à compter du jour de la perte ou du vol, contre celui dans les mains duquel il la trouve, sauf à celui-ci son recours contre celui duquel il la tient.

Art. 2280. » Si le possesseur actuel de la chose volée ou perdue l'a achetée dans une foire ou dans un marché ou d'un marchand vendant des choses pareilles, le propriétaire originaire ne peut se la faire rendre qu'en remboursant au possesseur le prix qu'elle lui a coûté. »

L'auteur ayant prouvé que ces dispositions ne réunissent pas toutes les conditions essentielles à la prescription, telle qu'on la comprend communément, examine *au troisième volume* si le législateur en vertu de son *altum dominium* n'a pas voulu transférer la propriété et légitimer même pour le for de la conscience la possession dans les cas prévus par les art. 2279 et 2280 que nous venons de citer.

Les dispositions contenues dans l'art. 2280 étant prises dans l'intérêt du commerce, lui paroissent conformes à l'équité et admissibles en conscience: mais il se prononce dans un sens contraire pour celles comprises dans l'art. 2279. Il croit qu'elles dérogent aux droits sacrés de la propriété, et qu'elles ne sont pas justifiées par le motif d'utilité générale.

Voici notre manière de voir que nous soumettons volontiers au jugement d'hommes plus sages.

Nous croyons avec MM. Bouvier, Gousset, Logerot etc., que quant aux choses volées ou perdues qu'on a achetées de bonne foi, on peut invoquer en sa faveur la prescription triennale, puisque dans ce cas on réunit toutes les conditions requises pour une

Digitized by Google

prescription véritable : la bonne foi, la possession, le titre et le temps voulu par la loi. Mais quant aux choses non volées ou non perdues, qu'on auroit achetées de bonne foi d'un homme qui les possédoit à titre d'emprunt ou de dépôt, nous croyons qu'on peut même en conscience s'en tenir à l'art. 2279, en s'appuyant sur le principe : « *En fait de meuble la possession vaut titre ;* » et par conséquent se croire propriétaire dès qu'on se trouve en possession. Car nous avons peine à comprendre qu'un sage législateur, qui écrit dans son code que l'acquéreur de bonne foi d'un meuble non volé ou non perdu ne sauroit être évincé et qu'il peut regarder sa possession comme un titre légitime, n'ait pas voulu lui en assurer la propriété réelle. S'il ne l'a pas voulu, il a donc consacré une injustice flagrante, il a dit implicitement : *Je veux que l'acheteur possède tranquillement le bien d'autrui.* Nous savons qu'il y a des lois qu'on ne sauroit admettre que pour le for extérieur, et qu'il y a des cas où le législateur n'a établi qu'une *négation d'action*, la conscience du détenteur de la chose d'autrui restant chargée de la restituer au propriétaire; mais cela n'a lieu que lorsqu'il existe de graves raisons d'équité naturelle ou de justice, qu'on blesseroit en se conformant au texte de la loi; ou que la loi elle-même ne seroit fondée que sur une simple présomption de fait.

D'ailleurs ces dispositions paroissent très-sages. S'il s'agit d'une chose volée ou perdue, la loi accorde au propriétaire trois ans pour la chercher et la réclamer, parce qu'ordinairement il ne connoît pas le voleur ou le détenteur, et par conséquent il lui faut du temps pour la découvrir; mais en cas de chose non volée ou non perdue, il sait à qui il a confié son bien; et il peut se faire indemniser par le dépositaire si celui-ci l'a vendu à un tiers. Ajoutez que l'acheteur de bonne foi n'a rien à se reprocher; et c'est pourquoi la loi lui est favorable : tandis que le propriétaire a toujours à se repentir d'avoir mis son meuble entre les mains d'un homme qui semble avoir abusé de cette confiance en le vendant à un autre. Nous croyons la maxime : *In foro poli non est facile recedendum à foro fori*, d'une haute sagesse. Sans elle, quelle incertitude et souvent quelle contrariété dans les résolutions pratiques!

Les mêmes réflexions nous paroissent militer en faveur de celui qui auroit vendu un meuble acquis de bonne foi; il doit indemniser son acheteur s'il est évincé, mais nous pensons que là se borne toute son obligation.

La matière de la *prescription* épuisée, l'auteur examine encore un autre moyen d'acquérir : la *succession*. Est-elle de droit naturel ou bien dérive-t-elle de la loi? Il pense qu'elle est en quelque sorte de droit naturel, parce que, sans la succession, tout tombe dans une épouvantable confusion que la loi naturelle commande d'éviter et de prévenir; que cependant le mode de succéder doit être déterminé par la loi. De là l'auteur est amené à traiter de ceux que la loi appelle à succéder, de leurs droits et de leurs obligations.

Digitized by Google

Comme il y a plusieurs moyens d'acquérir la propriété, il y a aussi plusieurs modes de la perdre: comme la rénonciation; la confiscation; l'expropriation pour cause d'utilité publique; et sous ce titre, nous trouvons une dissertation sur les biens des émigrés et les rentes foncières mélangées de féodalité. L'auteur pense qu'en France, les possesseurs des biens des émigrés, dans l'état actuel des choses, vû l'indemnité accordée à ceux qu'on avoit spoliés, ne doivent pas être inquiétés.

Seconde section.

DES DIFFÉRENTES MODIFICATIONS DU *dominium perfectum.*

Le *dominium perfectum* suppose le pouvoir de disposer, de jouir et d'exclure. Mais ce pouvoir peut être restreint; et alors c'est le *dominium imperfectum.* Le pouvoir de jouir est limité par l'usufruit, l'usage et l'habitation; la défense d'aliéner limite le droit de disposer, et les servitudes ou services fonciers entravent la faculté d'exclure. Le pouvoir de jouir est aussi restreint par diverses lois sur les forêts et sur le tabac. En France la culture du tabac n'est permise qu'en sept départemens; et encore faut-il une autorisation spéciale sujette à une foule de formalités. Cette loi est uniquement portée dans l'intérêt du trésor.

Seconde partie. Première section.

DE LA VIOLATION DU DROIT.

L'injustice est une violation du droit d'autrui. Plusieurs questions générales doivent précéder l'examen des différentes manières dont se commet l'injustice. Peut-il y avoir injustice, lorsque celui dont on viole le droit y consent sciemment et pleinement?

Une action peut-elle devenir injuste par le seul fait de l'intention?

Y a-t-il injustice entraînant l'obligation de restituer, s'il y a eu erreur sur la personne qu'on a lésée?

Quand y a-t-il injustice à empêcher le prochain d'acquérir un bien?

Tous ces points de controverse sont savamment traités par l'auteur.

Seconde section.

DES PRINCIPALES ESPÈCES D'INJUSTICE.

On en énumère communément quatre, parce qu'on distingue quatre sortes de biens qui peuvent nous être injustement enlevés en tout ou en partie, savoir: 1° les biens de l'esprit naturels ou surnaturels; 2° les biens de la réputation et de l'honneur; 3° les biens du corps; 4° les biens de la fortune.

Troisième partie.

DE LA RESTITUTION.

L'auteur rapporte le tout aux quatre points que voici: 1° la nécessité de la restitution; 2° les causes d'où dérive cette nécessité;

Digitized by Google

3° les differentes circonstances; 4° les causes qui nous délivrent de l'obligation de restituer.

Nous voudrions pouvoir entrer dans le détail de chaque question particulière; mais les bornes d'un article de journal ne nous le permettent pas. Nous félicitons M. Carrière d'avoir entrepris une œuvre éminemment utile surtout pour les professeurs de séminaires. Sans qu'il soit nécessaire d'embrasser en tout point la doctrine du savant auteur, ils peuvent y trouver, comme dans un répertoire, tous les élémens nécessaires pour s'éclairer et se former une conviction. Il manquoit un grand ouvrage de théologie sur le droit, sous l'empire des lois qui nous régissent; il y avoit une lacune; M. Carrière a heureusement entrepris de la combler. Nous formons des vœux pour que le traité *de Contractibus* paroisse incessamment.

P. S. Nous avons appris que l'auteur, dans un *Compendium*, publié en 1840, a modifié son enseignement touchant la prescription triennale dans le sens et d'après la manière de voir exposés plus haut, et qu'il a présenté une théorie nouvelle sur le possesseur de bonne foi du bien d'autrui.

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Mgr. Fornari a été nommé récemment par Sa Sainteté Archevêque de *Nicée in partibus*, Il paroît en outre certain qu'il échangera bientôt le titre d'*Internonce* contre celui de *Nonce*. On prétend que S. Exc. doit se rendre dans quelques semaines à Rome pour y être sacré.

— Le 2 janvier, la Reine a fait célébrer à S.-Jacques sur Caudenberg à Bruxelles une grand'messe de *requiem* à laquelle S. M. a assisté ainsi que sa cour, pour le repos de l'âme de sa bien-aimée sœur, la princesse Marie, duchesse de Wurtemberg, décédée le 2 janvier 1839. Tout le chœur de l'église étoit garni d'ornements funéraires. M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de S. M. le roi des Français, et les secrétaires de légation, l'envoyé de Sardaigne, plusieurs des ministres et membres de la législature, les Français de distinction présents à Bruxelles, diverses notabilités de la capitale, et enfin tout le corps d'officiers du régiment des guides, assistoient aussi à cette solennité funèbre. La Reine et les dames de sa maison portoient le deuil. Après le service, S. M. est retournée à Laeken.

— On lit dans le *Nouvelliste des Flandres :*

« Une personne haut placée nous communique la nouvelle suivante que nous avons lieu de croire exacte. M. De Coninck, doyen

Digitized by Google

de Sainte-Gudule est choisi pour gouverneur des jeunes princes. On ajoute qu'il sera nommé évêque *in partibus*, mais il conservera en même temps sa place de doyen, comme il en témoigne le désir. »

Nous devons expliquer cette nouvelle en ce sens que M. le doyen de Sainte-Gudule a été prié de donner l'instruction religieuse à S. A. R. le duc de Brabant, qui est né le 9 avril 1835.

(*Journal de Bruxelles.*)

—Nous avons dernièrement annoncé la nomination de Mgr. l'archevêque de Tyr, comte de Mercy Argenteau, à la dignité de doyen de notre chapitre cathédral. Son installation en cette qualité et en celle de chanoine titulaire, a eu lieu le 21 janvier à l'issue de l'office du soir, avec une solennité que rehaussoit encore la présence de Mgr. l'évêque qui avoit voulu présider lui-même à cette cérémonie. Après la double installation, Mgr. Van Bommel a adressé au chapitre une courte, mais chaleureuse allocution où il a rappelé l'antique gloire de l'église de Liége, de son clergé, de sa cathédrale. Il l'a terminée par des félicitation et des vœux que redisoient tous les cœurs et dont l'expression a visiblement ému le nouveau doyen qui en étoit l'objet.

Cette intéressante cérémonie nous a suggéré une réflexion dont nous voulons faire part à nos lecteurs : rechercher la grandeur et les dignités, ne se contenter d'une promotion qu'en attendant l'occasion d'en obtenir une nouvelle, c'est là une ambition qui a force d'être commune a cessé de nous étonner. Mais où voit-on des hommes qui arrivés à de hautes dignités et n'ayant qu'à vouloir pour en obtenir de nouvelles, s'arrêtent d'eux-mêmes dans cette carrière et mettent leur bonheur à remplir de modestes fonctions? Cet exemple d'abnégation et d'oubli de soi-même, si beau, mais si rare, Mgr. d'Argenteau vient de nous le donner. Lui qui, pendant dix ans a occupé avec gloire le poste éminent de nonce apostolique à Munich, lui qui jouissoit et qui continue de jouir de l'estime et de la confiance du Souverain-Pontife; lui qui n'avoit plus qu'un pas à franchir pour prendre place dans le sacré collége, il quitte Rome pour Liége, se dérobe aux premières dignités du monde chrétien et se contente d'être simple chanoine et doyen de notre cathédrale. Il faut bien le dire aussi : Liége est la patrie du vénérable prélat et l'objet de ses affections, il la préfère à tout et ne sauroit la quitter que par devoir. Honneur donc, honneur et reconnoissance à Mgr. d'Argenteau. Les Liégeois, à leur tour, lui sauront gré de l'attachement qu'il leur témoigne, leur amour sera sa pourpre. Quoiqu'annoncée seulement une demi-heure auparavant par le son de la grosse cloche, cette solennité avoit amené à la cathédrale bon nombre de fidèles qui y prenoient un vif intérêt. Depuis quinze ans, notre diocèse a donné à l'église plusieurs pontifes, mais un seul d'entre eux, a pu revenir habiter Liége, et il nous est agréable de l'y voir en quelque sorte fixé par ses nouvelles fonctions. Honneur donc aussi au chapitre qui a eu l'heureuse idée de le deman-

Digitized by Google

der pour son doyen! Honneur et reconnoissance surtout à Mgr. l'évêque qui s'est empressé de ratifier son choix!

M. le chanoine Devroye, qui remplissoit déjà, à titre provisoire la fonction de chantre, vient aussi d'être nommé à cette dignité par le chapitre dont Mgr. l'évêque a confirmé l'élection.

M. le chanoine Remy, est nommé pénitencier, et M. Lenders, théologal. (*Gazette de Liége.*)

— S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Malines a fait les promotions suivantes: — M. Verborghstads, directeur du collége de Herenthals, à la cure d'Iteghem; — M. Van der Laer, vicaire de Wezemael, à la cure de Deurne, près de Diest; — M. Hallet, vicaire de Herent, à la cure de Wackerzeel; — M. Heylen, vicaire de St-André à Anvers, à la cure du Béguinage à Lierre; — M. Verhuygt, vicaire, à la cure de Cortil; — M. Aerts, vicaire de Hemixem, à la cure de la même paroisse; — M. Lambrechts, vicaire de Boitsfort, à la cure de la même paroisse; — M. Delporte, vicaire, à la cure de Wauthier-Braine.

— Le nombre des ecclésiastiques, morts dans nos 6 diocèses dans le courant de l'année dernière, est de 129. Malines en a perdu 42, Namur 14, Liége 25, Bruges 16, Gand 15 et Tournay 17. Parmi ce nombre, 5 avoient atteint ou passé les 90 ans, 29 avoient de 80 à 90 ans, 30 de 70 à 80, 13 de 60 à 70, 8 de 50 à 60, 21 de 40 à 50, 18 de 30 à 40 et 6 de 20 à 30.

— Nous enregistrons volontiers tout ce qui de sa nature doit édifier et montrer l'esprit de foi, qui anime encore si vivement une grande partie de notre population. Un jubilé de 50 années de mariage a été célébré, le 22 novembre, par les honorables époux *Walle de Rudder*, à Poperinghe, petite ville de la Flandre Occidentale. C'étoit une simple fête de famille si l'on veut, mais une fête toute inspirée et présidée par la religion. On a voulu rendre d'abord de solennelles actions de grâces à Celui de qui viennent tous les biens. A 10 heures, il y eut une grand'messe à sept prêtres, à laquelle toute la famille et une très-grande partie des habitans de la ville assistoient. Jamais peut-être la belle église de Saint-Bertin n'a contenu dans son enceinte un si grand nombre de fidèles. Après la messe, un solennel *Te Deum* fut entonné et répété en chœur par le nombreux clergé, qui étoit venu aussi honorer de sa présence cette pieuse et touchante cérémonie. On peut dire que surtout alors l'émotion fut générale; et en effet le spectacle étoit bien fait pour attendrir des cœurs religieux. Deux époux vertueux remerciant le Seigneur de toutes les bénédictions repandues pendant 50 années sur leurs travaux et sur leurs nombreux enfans (1); tout un clergé avec les fidèles s'asso-

(1) Les deux fils ont embrassé l'état ecclésiastique, trois filles l'état religieux, dont une est maintenant à Cincinnati; les trois autres sont placées honorablement dans leur ville natale.

Digitized by Google

ciant de tout cœur à ces mêmes sentimens; le fils aîné des jubilaires offrant lui-même l'hostie sans tache et chantant le cantique de reconnoissance pour ses dignes parens; le frère puîné assistant son frère à l'autel, entourés l'un et l'autre de plusieurs autres prêtres parents de la même famille; les oraisons de l'Eglise si touchantes toujours, si propres alors à cette même cérémonie, et chantées avec cet accent du cœur, qu'un fils, même à l'autel, ne peut dissimuler; oui, on le sent alors plus que jamais, la religion est belle et toujours auguste, elle relève et fait grandir tout ce qui est animé par son esprit! Il y a eu un dîner de famille, où les autorités de la ville et le clergé sont venus encore mêler leurs félicitations à celles des enfans et de tous les parens; mais l'indigent n'a pas été oublié dans ce jour de bonheur. Une grande distribution de pain a eu lieu le même matin pour tous les pauvres de la ville. Le Seigneur avoit béni les pieux jubilaires avec tant de libéralité, et dans la personne du pauvre ils ont voulu lui rendre du moins une petite partie des biens qu'ils avoient reçus de lui.

— Une belle cérémonie religieuse a eu lieu le 22 9bre dans la commune de Mopertingen, (Limbourg) canton de Bilsen. M. le doyen de Bilsen, entouré d'un nombreux clergé, y a béni la nouvelle église qu'on vient d'y construire. Après la cérémonie, M. le curé de la paroisse chanta une messe solennelle pour tous les bienfaiteurs et M. le doyen prononça un discours analogue à la circonstance et dans lequel il remercia tous les bienfaiteurs de cette église et surtout les généreux paroissiens excités par le zèle et la persévérance de leur curé. L'affluence des fidèles, venus de tous les environs, fut extraordinaire, et tous conserveront long-temps le souvenir d'une si belle fête.

— Le bourg considérable de Herstal près Liége, dont la population est de 8,000 âmes, ne formoit auparavant qu'une paroisse. L'église se trouve malheureusement à l'extrémité nord de cette grande commune; de manière que l'administration spirituelle d'une semblable paroisse offroit des difficultés et des inconvéniens de tous les genres. L'autorité ecclésiastique et le gouvernement se sont enfin entendus pour la partager en deux. La partie sud du bourg jusqu'à la chapelle de S. Lambert, forme une nouvelle paroisse et a la moitié de la population. Mais la chapelle ne pouvant contenir que 300 personnes et étant d'ailleurs placée à l'extrémité, il a fallu songer à bâtir une église. Un terrain a été acheté au milieu de la paroisse, pour y placer non seulement l'église, mais aussi le presbytère, le cimetière et plus tard une école. Ce terrain a coûté 10,300 francs. Le presbytère a été construit; il en a coûté 12,000. M. Denoël, curé de cette nouvelle paroisse, s'efforce dans ce moment de trouver les fonds nécessaires à la construction de l'église. Mgr l'Evêque, qui a déjà contribué pour une somme de 5,300 frs. dans les dépenses faites, s'est cotisé de nouveau pour 1,000 frs. Puisse son exemple être suivi par beaucoup de personnes! Il paroît

Digitized by Google

qu'il faudra au moins 40,000 frs. — Les habitans de Couture-St.-Germain près Waterloo cherchent également des fonds pour se bâtir une église, celle qu'ils ont se trouvant dans un très-mauvais état. Le curé du lieu nous a prié de le recommander à la charité des fidèles et du clergé, parce qu'après bien des tentatives et des recherches, il n'a pu parvenir jusqu'à présent à trouver les fonds nécessaires.

— Une solennité touchante a eu lieu au mois de décembre dans l'église de Notre-Dame à Liége. L'association du Sacré Cœur de Marie, qui, à Paris, produit depuis cinq ans de si heureux effets et ramène à la religion tant de personnes qui en étoient depuis longtemps éloignées, vient d'être érigée dans cette église. Une neuvaine préparatoire à la fête de la Conception qui est adoptée pour fête patronale de l'association, a été célébrée avec une piété remarquable et un concours de fidèles de tout rang et de tout sexe toujours croissant jusqu'à la fin. Les jours ouvrables même, des masses de peuple occupoient cette belle église, avides d'entendre les discours qui leur étoient adressés, et qui tous rouloient sur des sujets analogues au but de l'association. Plusieurs fois même l'entrée de l'église n'a plus été possible aux personnes qui se pressoient pour se joindre à la foule. Le jour de la clôture, une messe pontificale a été célébrée par Mgr l'archevêque de Tyr qui a également célébré l'office du soir. Nous avons appris que grand nombre de personnes s'étoient fait inscrire dans cette association et que l'on continuoit de le faire.

— Les PP. Rédemptoristes de Saint-Trond ont aussi célébré une neuvaine solennelle comme préparation à la fête de l'Immaculée Conception de Notre-Dame. Le R. P. Bernard a prêché pendant toute la neuvaine deux fois le jour, et le sujet de ses instructions étoit chaque matin à 6 heures sur la conversion de Ste Marie Madeleine, comme modèle d'une vraie conversion, et le soir, successivement sur la nécessité et les qualités de la foi, sur l'infaillibilité de l'Eglise, sur le respect et la soumission dûs à la sainte Eglise et son hiérarchie, contre la lecture des mauvais livres et des journaux anti-catholiques et les théâtres, sur les devoirs de l'état du mariage, le scandale et nos principaux devoirs envers Dieu. L'église ornée et éclairée avec goût ne pouvoit presque contenir la masse de la population qui s'y portoit tous les jours avec un empressement extraordinaire le matin aussi bien que le soir. Les SS. Sacremens ont été fréquentés à cette occasion de manière que 8 confesseurs ont été presque constamment occupés, et la veille de la fête ils ont dû rester au confessionnal jusqu'à 11 heures de la nuit. Et ce sont surtout les hommes, qui ont donné cet exemple de piété. Le jour de la fête, l'église étoit presque remplie de communians, et l'on a été occupé presque toute la matinée à distribuer la sainte communion. Cette neuvaine terminée, les RR. PP. Franciscains ont continué dans leur église le culte de Marie par une octave solennelle,

Digitized by Google

pendant laquelle on a prêché tous les jours, et l'on a vu le même empressement des fidèles à entendre la parole de Dieu et à fréquenter les SS. Sacremens. Leur grande et belle église a été presque continuellement remplie.

— Les travaux de construction de la nouvelle église située dans le quartier Léopold, suspendus depuis le commencement de la mauvaise saison, doivent être repris le 20 mars prochain. Mgr. le cardinal-archevêque posera ce jour-là la première pierre et bénira les travaux. Une médaille de grand module, dont l'exécution a été confiée à un artiste d'un talent éprouvé, M. Braemt, consacrera dignement le souvenir de cette cérémonie. La face de la médaille représentera l'élégante et riche façade de la nouvelle église, d'après le projet de M. Suys, avec l'exergue : *L'industrie à la gloire de Dieu.* Au revers on verra le plan du quartier Léopold, les noms des sociétés placées sous le patronage de la Société Générale, aux frais desquelles l'église est érigée, et une inscription indiquant la nature de la solennité du 20 mars 1842. (*Indépendant.*)

— Dans sa séance du 7 janvier 1842, le conseil communal de Liége a voté sans observation ni opposition un subside pour continuer les réparations à la belle église de S. Jacques. Le conseil provincial a également alloué à l'unanimité son contingent dès le mois de juillet et le gouvernement ne sera pas le dernier à contribuer à cette belle œuvre. En 1841, on a continué la suite des pilastres ornés de pinacles ou aiguilles qui ornent le contour extérieur; on a replacé trois vitraux peints, restaurés avec talent, formant six tableaux de la plus grande magnificence. On dit que ces vitraux sont mis au rang des plus beaux de la Belgique, et que leur restauration a atteint la plus grande perfection parmi les travaux de ce genre exécutés jusqu'à présent. Il paroît aussi que les réparations de S. Jacques l'emportent sur toutes celles qu'on fait en ce moment en Belgique, soit pour l'ensemble, soit pour la continuité, la rapidité, soit par les soins qu'on met à se rapprocher du style qui convient à l'édifice. Nous avons lieu d'espérer actuellement que ce travail ne rencontrera plus d'obstacle et qu'il s'achèvera heureusement.

— Une touchante cérémonie a eu lieu le 22 janvier, dans l'église de Ste-Gudule à Bruxelles. Le jeune Auguste Guillemin, âgé de 12 ans, né et élevé en Angleterre dans les principes du protestantisme, a reçu le baptême, sous condition, des mains de M. le doyen de Coninck, qui a bien voulu lui servir de parrain. La marraine étoit Mme de Keyser, dont l'époux dirige, en cette ville, une pension jouissant d'une bonne réputation. Le jeune Guillemin suit depuis quelques mois les leçons données dans cette maison d'éducation, et y a été instruit des dogmes de notre sainte religion qu'il vient d'embrasser. Les condisciples du jeune néophyte, voulant lui marquer la joie qu'ils éprouvoient de son bonheur, l'ont accompagné en procession avec des cierges jusqu'aux fonts batismaux. Son père

Digitized by Google

et sa mère étaient présents et versoient des larmes d'émotion. (*Journal de Bruxelles.*)

— Mgr P.-P. Lefevere, de notre pays, n'a connu sa nomination d'évêque de Zela *in partibus*, que lorsqu'il étoit arrivé en Amérique. Sa première pensée, c'étoit un refus. Mais la bulle du Souverain Pontife, qui avoit prévu cet obstacle, lui imposant cette grande charge *in virtute sanctæ obedientiæ*, le vertueux missionnaire s'est soumis et préparé au sacre. Cette cérémonie a eu lieu le 21 novembre dans la cathédrale de Philadelphie. Justement 10 ans auparavant, Mgr Lefevere avoit été ordonné prêtre. C'est Mgr Kenrick, coadjuteur-administrateur de Philadelphie, assisté des évêques de Charleston et de New-York, qui a bien voulu se charger de la consécration. Quelques jours après, Mgr Lefevere est parti pour Détroit avec MM. Van den Driessche et Foulon, jeunes gens flamands, pour y examiner ses fonctions. (*Vlaming.*)

— Par un arrêté royal du 7 janvier, il a été alloué, pour être employés à l'établissement ou à l'extension d'ateliers d'apprentissage de métiers dans les communes ci-après désignées, savoir: *Dans la Flandre occidentale :* 1. A M. Van Iseghem, desservant à Jabbeke, un subside de 500 fr.; 2. à la dame Emilie Couder, fabricante de dentelles à Blankenberghe, un subside de 200 fr., 3° à M. Leynaert, curé à Wervicq, un subside de 300 fr; 4° à M. Guekière, desservant à Cachtem, un subside de 200 fr.; 5° à M. Angillis, bourgmestre de la commune de Rumbeke, un subside de 450 fr. *Dans la Flandre Orientale*, 6° A M. Van Rossem, desservant à Wachtebeke, un subside de 700 fr.

— MM. les curés de notre ville viennent de prendre en faveur de la classe indigente une mesure des plus louables : ils ont résolu de donner deux fois par mois aux jeunes adolescens une instruction religieuse, qui aura lieu les dimanches, à 3 heures de relevée. Un pain de froment sera donné à tous les enfans indigens qui assisteront à ces instructions. Déjà un grand uombre de pauvres ont fait inscrire leurs enfans. (*Organ. de Fl.*)

— Jeudi 21 janvier, Mgr. l'évêque de Namur a été clôturer la mission de St.-Denis; les personnes principales de l'endroit avoient formé une petite cavalcade qui a été l'attendre à la grand'route, où à son arrivée, il a été complimenté par M. Hiclet, pharmacien; vers trois heures, il a fait un sermon devant un auditoire de plus de quatre mille personnes. Cette population conservera longtemps le souvenir de cette faveur distinguée, due aux soins de M. le révérend curé Francart. (*Ami de l'ordre.*)

— Sur le territoire de Péruwelz (Hainaut), à deux pas de la limite française, vers Condé, au sommet d'une colline dominant de toute part une perspective charmante, s'élève pour ainsi dire entre le ciel et la terre une jolie chapelle, bâtie il y a deux siècles sous l'invocation de *Notre Dame de bon Secours*. C'est un pélerinage en grande vénération dans tout le pays. On ne sauroit comp-

Digitized by Google

ter le nombre des fidèles que la piété, la confiance et la reconnoissance y attirent dans tout le cours de l'année. Aussi tout y est-il admirablement fait pour captiver les cœurs: la bonne et puissante patrone qu'on y vient invoquer; le culte si touchant de Marie; la beauté du site; la structure intérieure et extérieure du petit édifice, dont la coupole à nervures gothiques, quoique peu élevée, semble s'élancer dans les airs; enfin, le titre si doux de *Notre Dame de bon Secours*. Si les faveurs qu'elle y répand avec tant de largesse ne l'attestoient d'ailleurs, on diroit en voyant ce lieu délicieux et l'harmonie qui y règne, que sans doute la Reine des Anges l'a choisi elle-même pour en faire un de ses sanctuaires les plus distingués. Là, assise aux confins de la France et de la Belgique, elle ouvre avec tendresse son manteau sur les deux pays, et convie tous ceux que le besoin presse ou qui sont chargés d'affliction à chercher un refuge et du soulagement auprès d'elle. Sa voix consolatrice est entendue bien loin des deux côtés; et l'on n'y répond jamais en vain.

En entrant dans la chapelle, les étrangers sont frappés de la quantité d'*Ex voto*, qui couvrent les autels et les murs, témoignages publics des grâces qu'on espère, et plus souvent de celles qu'on a reçues. On est obligé de les retirer successivement pour faire place aux nouveaux que la piété apporte chaque jour. Le maître-autel étincelle de cœurs d'or et d'argent, dont l'éclat se mêle à celui des montres, des bijoux de toute espèce, des médailles et des criox d'honneur, etc. Tous ces objets ne sont pas de grande valeur: on voit figurer l'humble offrande du pauvre à côté des dons précieux du riche. Une prodigieuse quantité de chandelles ou de cierges, emblême de foi, d'espérance et d'amour, brûlent constamment en l'honneur de celle qu'on invoque comme l'*Etoile du matin*. Mais un des ornemens les plus remarquables de la grâcieuse chapelle est l'orgue neuf, qu'on ne se lasse pas d'entendre depuis quelques mois. Renfermé dans un espace extrêmement étroit et trompant toutes les apparences, il a néanmoins une étendue de seize pieds et trois claviers de cinq octaves, le *grand orgue*, le *positif*, et l'*expressif*. Cet excellent instrument est dû au talent de M. Loret-Vermeersch, facteur bréveté à St.-Nicolas et déjà bien connu.

Sans compter les messes basses, on en chante à la chapelle au moins trois chaque jour, quelquefois quatre, cinq ou six, selon le nombre des prêtres étrangers qui y viennent célébrer. Après chaque messe, on chante les litanies de la Ste Vierge; ses louanges retentissent encore tous les soirs au salut. Toutes les cérémonies du culte y ont une grâce et une onction singulière; les communions sont assez fréquentes. On assure que la piété des fidèles envers Notre-Dame de Bon-Secours ne fait que s'accroître d'année en année. Mais il est à regretter que l'exiguité du lieu et les circonstances ne permettent pas de prendre toutes les mesures qui sembleroient nécessaires, pour

Digitized by Google

rompre le pain spirituel à tant d'âmes, qui, peut-être sans bien comprendre leurs besoins, ont souvent faim et soif de la justice. Rien de plus édifiant que de voir cette foule d'étrangers, qui ne se connoissent pas les uns les autres, de tout âge et de toute condition, prosternés çà et là sur les dalles dans l'intérieur, ou sur les pavés autour de l'enceinte. Les uns viennent pour implorer du secours; beaucoup d'autres font leur action de graces pour des bienfaits reçus et s'acquittant de leurs vœux; tous invoquent l'Auxiliatrice des chrétiens.

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 18 décembre, est mort M. le cardinal Joseph della Porta Rodiani, du titre de Ste. Susanne, vicaire-géneral de Sa Sainteté et préfet de la congrégation de la Résidence des évêques. Il étoit né à Rome d'une famille patricienne le 5 septembre 1771, et, après avoir parcouru les divers grades de la prélature, particulièrement dans l'exercice de la charge de vicegérent du vicariat de Rome et d'Auditeur-général de la Chambre apostolique, il fut réservé *in petto* par Sa Sainteté dans le consistoire du 23 juin 1834, et ensuite proclamé cardinal prêtre de la S. E. R. dans celui du 6 avril 1835. Il a été universellement regretté, surtout par le clergé romain qui lui étoit fort attaché.

— Par billet de la secrétairerie d'Etat du 22 décembre, Sa Sainteté a daigné nommer M. le cardinal Constantin Patrizi son vicaire-général, en remplacement de M. le cardinal Rodiani. Ce choix paroît généralement approuvé. S. Em. le cardinal Patrizi appartient à la noblesse, étant prince romain, et il a su depuis long-temps, par son zèle et sa charité, gagner l'estime du clergé et des fidèles.

— Le 18 décembre, samedi des quatre-temps, M. Vespignani, archevêque de Tiane et vicegérent de Rome, a fait l'ordination générale dans l'archibasilique de Latran. Les ordinands étoient au nombre de 96, savoir: 15 pour la tonsure, 16 pour les ordres mineurs, 32 pour le soudiaconat, 15 pour le diaconat et 18 pour la prêtrise.

— Le Saint-Père a assisté, comme de coutume, à toutes les fêtes de la fin de décembre et du commencement de janvier. Le jour de Noël, il entendit, dans la chapelle Sixtine du Vatican, la messe de nuit, célébrée par son nouveau vicaire-général le cardinal Patrizi. Dans la matinée, il descendit dans la basilique du Vatican, où s'étant révêtu de ses habits pontificaux, il offrit le saint Sacrifice à l'autel papal. Après la communion, il distribua le Pain Eucharistique aux cardinaux diacres et aux nobles laïques, et à la fin il accorda l'indulgence plénière à tous les assistans.

Pays-Bas. Nous avons donné plus haut l'arrêté royal sur l'enseignement primaire, avec la circulaire ministérielle. Nous l'avons publié sans observation, parce qu'il seroit difficile de juger dans ce

Digitized by Google

moment cette grande mesure. Il y auroit de l'injustice à douter des bonnes intentions du roi; mais, au premier coup-d'œil, il semble douteux que les catholiques retirent de grands avantages de toutes ces modifications de la loi et des réglemens existans.

— Le 27 novembre dernier, M. Kriegers, curé de l'Oude Schild dans l'île de Texel, revenoit d'une visite, faite à ses parens au Helder. Comme il vouloit repasser au Texel, les bâteliers l'en détournoient à cause du mauvais temps. Mais le lendemain c'étoit dimanche, et le pasteur vouloit se trouver au milieu de son troupeau. Mettant donc de côté tout sentiment de crainte et ayant trouvé un bâtelier assez courageux pour faire le trajet, il s'aventura avec lui au milieu des vagues. Il faisoit heureusement clair de lune; mais le vent et la marée étoient contraires l'un à l'autre. Que devint, dans cette tourmente, le bon curé avec son compagnon? On l'ignore. Jusqu'à présent il n'a reparu ni vivant ni mort. Mais il est plus que probable que la barque n'a pu résister au choc des flots et qu'elle a péri.

Prusse. La *Gazette d'Etat* du 11 janvier a publié le document officiel suivant qui nous annonce que les difficultés relatives à l'archevêché de Cologne sont enfin levées:

« S. M. le roi, pénétré du désir paternel de voir régler les affaires religieuses de l'archevêché de Cologne, qui avoient semé le trouble et l'inquiétude dans les esprits des habitants de ce diocèse, en rétablissant une administration archiépiscopale régulière, avoit déjà depuis-long-temps entamé dans ce but des négociations avec le Saint-Siége.

» Favorisées par une confiance mutuelle, ces négociations n'ont pas manqué de conduire au but désiré.

» Ayant été plus particulièrement informé que Mgr. l'archevêque Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, étoit souffrant et que par suite du mauvais état de sa santé l'administration de l'archidiocèse ne seroit pas peu difficile et pénible pour lui, Sa Sainteté le pape, après avoir pris l'avis et obtenu le consentement de Mgr. l'archevêque, a jugé convenable de lui donner, de l'assentiment de S. M. le roi, un coadjuteur avec droit de succession, qui administrera le diocèse archiépiscopal en vertu des pleins pouvoirs apostoliques.

» En conséquence Sa Sainteté le pape a, par un bref du 27 septembre 1840, revêtu du sceau du pêcheur, nommé et institué, en vertu de ses pleins pouvoirs apostoliques, coadjuteur avec droit de succession et administrateur apostolique de l'archevêché de Cologne, avec toutes les facultés nécessaires et convenables, Mgr. l'évêque de Spire, Jean de Geissel, lequel à cause de sa sage administration et de la confiance générale qu'elle lui avoit acquise, avoit été spécialement désigné à cet effet au Saint-Siége au nom de S. M. le roi.

» En exécution de ce bref, auquel S. M. le roi a accordé son

Digitized by Google

approbation sous la réserve, pour les cas à venir, des droits du chapitre métropolitain de Cologne, qui a constamment montré une fidèle sollicitude pour le bien-être du diocèse, Mgr. l'évêque de Spire, Jean de Geissel, a été invité, après avoir reçu l'approbation amicale de S. M. le roi de Bavière, à se rendre à la résidence royale de cette ville, pour y prêter le serment de fidélité et de soumission, en qualité de coadjuteur avec droit de succession et d'administrateur apostolique de l'archevêché de Cologne.

» Répondant à cette invitation, le prélat s'est rendu à la résidence royale, et a, en la qualité qui lui a été conférée, prêté aujourd'hui le serment d'hommage entre les mains de S. M. le roi.

« S. M. avoit adressé le 15 octobre 1841, la lettre suivante à Mgr. l'archevêque, baron de Droste;

« Vénérable archevêque !

» Vous aurez déjà appris que, par la sage assistance de la cour de Rome les affaires de l'église de Cologne ont obtenu une solution heureuse; je sais que votre bonne volonté a coopéré pour arriver au terme désiré des tristes conflits qui ont existé jusqu'à ce jour. Il y a plus d'un an, vous me donnâtes votre parole, de ne pas user de votre entière liberté, pour retourner à Cologne. Vous l'avez observé consciencieusement et en même temps que je vous témoigne ici ma complète satisfaction, je vous rends la parole que vous m'avez donnée, dans la supposition que si vous avez le désir de faire un voyage à Cologne, vous ne l'entreprendrez pas avant que le coadjuteur nommé y ait fait son entrée et ait pris l'administration de l'archidiocèse.

» Je n'ai jamais partagé la pensée que vous ayez pris part à des menées politiques et révolutionnaires, et mon gouvernement à déjà saisi antérieurement l'occasion de la réfuter. Mais comme je sais que vous désirez vivement, ainsi que votre honorable famille, que je fasse moi-même cette déclaration, je profite avec plaisir de cette occasion pour vous assurer, que nulle part ne se trouve la moindre raison fondée de soupçonner, que vous ayez abusé de votre position et de vos fonctions pour favoriser des menées politiques et révolutionnaires, ou que vous ayez sciemment entretenu des liaisons avec des personnes qui poursuivoient de semblables buts. En vous exprimant le désir cordial, que cette assurance puisse vous tranquilliser comme vous le méritez, et que la Providence puisse vous accorder la satisfaction de vous réjouir encore long-temps dans le bonheur d'une vieillesse tranquille, du rétablissement de la paix religieuse, je reste avec une estime sincère votre affectionné

» Daretz, le 15 octobre 1841. FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

« Le coadjuteur, nouvellement nommé, retournera d'abord à Spire, avec le consentement du roi, pour y régler ce qui est nécessaire à l'administration canonique de l'évêché qu'il occupoit, et il fera son entrée à Cologne dans le courant du mois de février prochain, pour y prendre les rênes de l'archevêché. Ces faits et ces arrangements donnent l'espoir que, ainsi que le désire S. M., l'u-

Digitized by Google

nion rétablie deviendra toujours plus intime par suite de la coopération de ceux qui veulent le bien de la patrie. »

On lit d'un autre côté dans la *Gazette de Cologne :*

« On rattache l'arrivée de S. Ex. le président supérieur de la province du Rhin, de Bodelschwing, à la rédaction d'un memorandum détaillé qui seroit publié dans les provinces catholiques du Rhin à l'époque de l'entrée en fonctions de Mgr de Geissel. On continue à croire que le départ du nouveau coadjuteur pour Cologne aura lieu en même temps que celui du roi pour l'Angleterre et de M. de Bodelschwing pour Coblence. »

— La *Gazette de Cologne* assure tenir de bonne source la nouvelle que le roi a résolu de consacrer désormais chaque année une somme de 50,000 thalers (au lieu des 10,000 thalers qu'il donnoit auparavant) aux travaux d'achèvement de la cathédrale de Cologne. Il se pourroit même que le roi, lors de son retour d'Angleterre, posât la première pierre des travaux à exécuter à ce monument.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Memoria di archeologia cristiana, per la invenzione del corpo e pel culto di S. Sabiniano martire, che si venera nella congregazione delle scuole minori, in collegio romano, scritta dal P. Giampietro Secchi, della compagnia de Gesù, e publicata nella solenne academia di poesia, tenuta in onore del santo Giovanetto, nel giorno XXVIII di maggio dell' anno MDCCCXLI.

On connoît la dévotion antique de l'Eglise pour les précieuses reliques des saints martyrs. Dans les premiers siècles, les chrétiens exposoient leur vie pour leur procurer les honneurs de la sépulture; on gardoit les linges trempés dans leur sang comme de précieux trésors. Lorsque S. Ignace, évêque d'Antioche, fut martyrisé, les fidèles recueillirent ses ossements broyés par la dent des animaux féroces, et les estimèrent, comme l'attestent les actes de son martyre, au-dessus de l'or et des pierres précieuses. Depuis long-temps l'Eglise ne voit plus dans nos régions, immoler ses enfants pour la confession de la foi; mais depuis bien des années elle se glorifie de la victoire des enfants aînés, dont elle retira les précieux restes de leur sépulture cachée, pour les proposer à la vénération des fidèles, et attirer ainsi les effets de leur protection sur toute sa famille spirituelle. Nous avons annoncé dans ce journal, les translations solennelles qui ont eu lieu dans quelques villes de la Belgique, de ces corps saints extraits des catacombes, placés dans des chasses précieuses, et exposés aux hommages du peuple fidèle. S. Sabinien, dont le P. Secchi vient d'examiner les précieuses reliques et l'humble tombeau, est un de ces glorieux martyrs que la faux de la persécution moissonna à la fleur de son âge. Il fut placé récemment dans la chapelle du collége romain, où la congrégation des classes inférieures, c'est-à-dire des élèves les moins âgés, a coutume de se réunir. L'installation a eu lieu avec toute la solennité possible: à la fête religieuse, on a ajouté une fête littéraire pour célébrer la victoire du jeune martyr, proposé pour

Digitized by Google

modèle à la jeunesse romaine. Dans cette séance académique, le R. P. Secchi, un des archéologues les plus distingués de l'Italie, a examiné tout ce qui concerne la découverte, le nom, l'âge, le martyre de S. Sabinien. Il décrit le cimetière souterrain où son corps reposait; il discute les signes du martyre qui accompagnoient le corps; les caractères inscrits sur la pierre sépulchrale; le nom du S. Martyr; l'acclamation *in pace;* enfin l'époque à laquelle S. Sabinien versa son sang pour la foi. Toutes ces savantes et intéressantes recherches sont entremêlées de beaux vers italiens, qui représentent les passages les plus remarquables de Prudence sur la valeur, les souffrances et la gloire de nos martyrs. Il est inutile d'ajouter que toutes les assertions du savant archéologue sont appuyées sur des monuments authentiques. Les notes perpétuelles qui confirment la discussion, montrent dans l'auteur une érudition vaste, profonde et exquise. La lecture de ce memoire est aussi consolante pour le chrétien, qu'instructive et intéressante pour l'archéologue.

— Le R. P. Secchi a publié, il y a quelques mois, un mémoire très-remarquable sur la fameuse inscription grecque-chrétienne, que l'on a découverte à Autun en France, et dont les *Annales de philosophie chrétienne* ont annoncé l'heureuse résurrection. Une explication faite à la hâte dans ce recueil, accompagnoit un *fac simile* imparfait; mais déjà chacun reconnoissoit dans cette inscription un monument des plus curieux de l'Eglise primitive des Gaules. Le R. P. Secchi, très-versé dans la connoissance des inscriptions grecques et latines, sacrées et profanes, a fait sur l'inscription d'Autun, un travail digne de lui, et tel selon nous, qu'il ne laisse rien à désirer. Comme on a publié un commentaire savant sur la même inscription en Allemagne, nous attendrons que ce dernier écrit nous soit parvenu, pour donner une idée complète de la belle inscription d'Autun et des curieuses observations du R. P. Secchi.

— On vient de traduire en italien et de publier à Lugano, un ouvrage très-intéressant, du R. P. A. Desing, bénédictin du couvent d'Ensdorf, sur cette question : *Si les richesses du clergé sont nuisibles à la société civile.* Ce livre fut publié à la fin du siècle passé en latin et en allemand. L'auteur est connu dans la république des lettres, par plusieurs bons ouvrages dirigés contre les incrédules et les impies de son temps. Dans l'ouvrage qu'il a écrit sur les biens du clergé, il montre une vaste érudition; la question des propriétés du sacerdoce est envisagée dans toute sa généralité. Voici quelques articles qui donneront une juste idée de la portée de cet ouvrage : 1° Richesse du sacerdoce chez les Hébreux; 2° chez les Turcs, 3° chez les Indiens; 4° dans l'Arabie, 5° à la Chine; 6° en Perse; 7° chez les Tartares; 8° chez les Egyptiens; 9° dans l'ancienne Rome; 10° chez les Grecs; 11° chez les Gaulois; 12° au Pérou; 13° au Mexique. La traduction italienne forme un volume de 400 pages en petit in-8°. Ne seroit-il pas à désirer, que cet ouvrage fût traduit en français?

Digitized by Google

95me LIVRAISON. 1er MARS 1842.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE JANVIER 1842.

2. Ouverture de la session des cortès portugaises à Lisbonne. Le discours royal ne dit rien des négociations du gouvernement avec le Saint-Siége, ni de la prochaine arrivée de l'envoyé extraordinaire de Sa Sainteté, Monseigneur Capaccini.

6. M. de Salvandy, ambassadeur français en Espagne, ne pouvant obtenir de remettre ses lettres de créance à la reine en personne, part de Madrid avec tout le personnel de l'ambassade, à l'exception de son second secrétaire, plutôt que de les remettre à Espartero. On ne connoît pas encore les résultats de cette affaire.

Quénisset, Colombier et Just Brazier, condamnés à mort par la chambre des pairs de France (affaire du 13 septembre), reçoivent une commutation de peine. Le premier sera déporté, et les deux autres subiront la peine des travaux publics à perpétuité.

15. La Diète germanique approuve le traité du 13 juillet 1841, relatif aux affaires de l'Orient et conclu entre l'Autriche, la Russie, la Prusse, l'Angleterre et la France d'une part, et la Turquie de l'autre.

19. Arrêt de la cour d'Appel de Bruxelles dans l'affaire du complot contre l'Etat. La cour renvoie devant la cour d'assises de la province de Brabant A.-L.-N. comte Vandermeere, J.-D. Vandersmissen, J.-P. Parys, J.-H. Vandersmissen, E.-F.-M.-M. Crehen, P.-J.-J. Parent, P.-A. Verpraet, L.-C. Colleton Graves, femme de J.-D. Vandersmissen, et I.-C.-R. Van Laeten. La cour fait mettre en liberté, faute de preuves suffisantes de culpabilité, les nommés C.-E.-C. Van den Plas, S. Roczinsky, E.-L.-A.-Graves Vandersmissen, J. Van den Elsken, dit Borremans, et N. F. Chaumont.

20. Le ministère espagnol présente aux cortès un projet de loi en 14 articles, lequel supprime tout d'un coup et d'une manière absolue toute relation avec le Saint-Siége (*voir plus loin aux nouvelles de l'extérieur*).

22. Le roi de Prusse, en passant par la Belgique pour se rendre en Angleterre, a une longue entrevue avec notre roi à Ostende.

24. La chambre des Représentans belges reçoit du gouvernement quatre projets de loi portant différentes modifications à la

Digitized by Google

loi communale, et en particulier à l'art. 2 où l'on propose d'ajouter que le « Roi peut, pour des motifs graves, nommer le bourgmestre hors du conseil communal, parmi les électeurs de la commune, après avoir entendu la députation permanente du conseil provincial. »

Consistoire secret où le Saint-Père déclare cardinaux Mgr F. X. Acton, auditeur-général de la Rote, Mgr L. Vannicelli Casoni, gouverneur de Rome, Mgr de Schwartzenberg, archevêque de Saltzbourg, et Mgr Cosimo de Corsi, auditeur doyen de la Rote.

25. Baptême du prince de Galles, prince royal d'Angleterre. Le roi de Prusse y assiste en qualité de Parrain.

27. Insurrection à Oporto, seconde ville du royaume de Portugal. La charte de 1826 y est proclamée, avec le concours de la garnison. Un gouvernement provisoire, avec M. Costa Chabral, ex-ministre de la justice, pour chef, est installé. Le ministère, pour écarter tout soupçon de connivence avec les révoltés, se retire. La reine, dans une proclamation, proteste contre ce mouvement et engage les corps armés qui ont pris part à la révolte, à retourner immédiatement à leurs postes.

VOYAGE AUX MONTAGNES ROCHEUSES

PAR LE R. P. DE SMET, MISSIONNAIRE BELGE AUX ÉTATS-UNIS.

(*Suite.*)

Il me reste encore à dire un mot sur quelques tribus indiennes dans le voisinage des *Têtes Plattes* et *Ponderas*. Au nord de ces derniers, se trouvent les *Kootenays ;* ils habitent la rivière Mᵉ Gillerray, et on les représente comme un peuple très-intéressant. Leur langage est différent de celui de leurs voisins, très-sonore et ouvert, libre de mots gutturaux. Ils sont propres, honnêtes et affables, environ 1,000 en nombre.

Il y a plusieurs autres tribus sauvages sur la fourche Nord-Est de la Colombie, qui se ressemblent en coutumes, mœurs, manières et langage. En voici les principales : au nord des *Kootenays* sont les *Porteurs*, environ 4,000 âmes; au sud de ceux-ci, sont les sauvages des Lacs, 500 en nombre, résidant sur le Lac aux Flèches. Plus au sud encore, sont les *Chaudières*, environ 600. A l'ouest de ceux-ci, se trouvent les *Sinpavelist*, au nombre de 1,000; plus bas les *Schoopshaps*, 600 âmes; à l'ouest et nord-est, les *Okanagans*, 1,100; au nord et à l'ouest sont encore différentes nations, sur lesquelles je n'ai pu obtenir que de vagues informations.

Le 27 août fut le jour que j'avois fixé pour mon départ. Dix-sept guerriers, l'élite des deux nations en bravoure, avec trois chefs,

Digitized by Google

se trouvoient de grand matin à l'entrée de ma loge. Le conseil des anciens les avoit nommés pour me servir d'escorte aussi longtemps que je me trouverois dans les pays des *Pieds-noirs* et des *Corbeaux*, deux nations très-hostiles aux blancs. Les premiers ne donnent jamais quartier lorsqu'ils les rencontrent; ils les massacrent de la manière la plus cruelle; les seconds ôtent tout ce qu'ils possèdent, les dépouillent jusqu'à la chemise même et les abandonnent dans le désert pour y périr de faim et de misère; quelquefois ils accordent la vie aux blancs, mais les font prisonniers. Longtemps avant le lever du soleil, toute la nation s'étoit assemblée autour de ma loge; personne ne parloit et la douleur étoit peinte sur tous les traits. La seule parole qui parût les consoler fut la promesse formelle d'un prompt retour au printemps prochain et d'un renfort de plusieurs missionnaires. Je fis les prières du matin au milieu des pleurs et des sanglots de ces bons sauvages. Ils m'arrachoient malgré moi les larmes que j'aurois voulu étouffer pour ce moment. Je leur fis voir la nécessité de mon voyage; je les excitai à continuer à servir le Grand-Esprit avec ferveur et à éloigner d'eux tout sujet de scandale; je leur rappelai les principales vérités de notre sainte Religion. Je nommai ensuite un chef que j'avois eu soin d'instruire moi-même et d'une manière plus particulière à cause de sa grande intelligence, qui devoit me représenter dans mon absence, les réunir soir et matin, ainsi que les Dimanches, afin de leur dire les prières, les exhorter à la vertu et ondoyer les moribonds, et en cas de besoin, les petits enfans. Il n'y eut qu'une seule voix, un assentiment unanime d'observer tout ce que je leur recommandois. Les larmes aux yeux, ils me souhaitèrent tous un heureux voyage. Le vieux *Grand Visage* se leva et dit : « *Robe noire*, que le Grand-Esprit vous accompagne dans votre long et dangereux voyage. Nous formerons » des vœux soir et matin afin que vous arriviez sauf parmi vos frères » à S. Louis. Nous continuerons à former ces vœux jusqu'à votre re- » tour parmi vos enfans des montagnes. Lorsque les neiges dispa- » roîtront des vallées, après l'hiver, lorsque la verdure commen- » cera à renaître, nos cœurs si tristes à présent commenceront à se » réjouir. A mesure que le gazon s'élèvera, notre joie deviendra plus » grande; lorsque les plantes fleuriront, nous nous remettrons en » route pour venir à votre rencontre. Adieu! »

Plein de confiance dans le Seigneur, qui m'avoit préservé jusqu'alors, je partis avec ma petite bande et mon fidèle Flamand, qui vouloit continuer à partager mes dangers et travaux. Nous remontâmes pendant deux jours le Gallatins, la fourche du sud du Missouri; nous passâmes de là par un défilé étroit de 30 milles pour nous rendre sur la rivière de la Roche Jaune, second tributaire en grandeur du Missouri. Maintenant il falloit prendre les plus grandes précautions. — Nous ne formâmes qu'une petite bande. — Il falloit traverser des plaines à perte de vue, des terres stériles et arides, entrecoupées de profonds ravins, où à chaque pas on pouvoit ren-

Digitized by Google

contrer des ennemis aux aguets. Des vedettes étoient envoyées dans toutes les directions pour reconnoître, et les pistes et signes vieux ou nouveaux, qu'elles observoient, furent examinés attentivement. C'est ici qu'on ne peut s'empêcher d'admirer la sagacité d'un sauvage; il vous dira le jour, le nombre d'hommes et de chevaux, il distinguera si c'est un parti de guerre ou de chasse; même il vous dira la nation par l'empreinte des souliers, chaque nation ayant quelque péculiarité à ce sujet, qui lui est propre. Tous les soirs nous choisîmes un lieu propre et favorable pour camper et nous construisîmes à la hâte un petit fort avec des troncs d'arbres secs, pour nous mettre à l'abri contre une attaque soudaine.... Cette région fourmille d'ours gris (l'animal le plus terrible de ce désert), si on peut juger de leur nombre par les pistes effrayantes, que nous remarquâmes à chaque pas. Un des chasseurs en porta un au camp qu'il avoit tué; ses pattes mesuroient 13 pouces en longueur, et chaque ongle en mesuroit sept. La force de cet animal est surprenante: un sauvage m'a assuré que d'un seul coup de patte il avoit vu un de ces ours arracher quatre côtes à un buffalo et le faire tomber mort à ses pieds. Un autre de ma compagnie, passant à la course près d'un bois de saules très-épais (c'est la retraite de l'ours lorsqu'il a ses petits) une ourse bondit avec fureur vers le cheval, mit sa patte formidable sur la fesse du coursier et déchirant les chairs jusqu'aux os, le renversa avec son cavalier. Heureusement pour mon homme, il étoit debout en un clin d'œil, fusil en main, et il eut la satisfaction de voir son terrible adversaire retourner dans les saules avec la même précipitation, qu'il en étoit sorti. Il est cependant rare qu'un ours attaque l'homme, à moins que ce dernier n'arrive subitement sur lui, ou le blesse. Si on le laisse passer sans injure, il se retire montrant que la crainte de l'homme est sur lui, comme sur tous les autres animaux.

Pendant plusieurs jours nous dirigeâmes notre course par le bas fond de la Roche Jaune. Le buffalo y étoit rare; car quelques jours auparavant des partis de guerre avoient parcouru les mêmes plaines. Toute la contrée le long de cette rivière est très-graveleuse et remplie de cailloux ronds et oblongs, travaillés par les eaux; de petits bois se trouvoient ça et là éloignés sur les bords des rivières. Au-dessous de l'embouchure de la rivière Clarks, (1) la Roche Jaune rase de hauts rochers à pic. Nous les escaladâmes par un petit sentier étroit, pour gagner les terres hautes ou plutôt une chaîne de côteaux raboteux, qu'il falloit traverser pendant six jours. Dans cette marche nous eûmes beaucoup à souffrir de la soif. Nous trouvâmes toutes les sources épuisées et les lits des ruisseaux à sec. La plage

(1) Il ne s'agit pas ici de la grande rivière *Clarcks* qui sort des Montagnes Rocheuses et coule au nord-ouest vers la Mer Pacifique, mais de la *Fourche Clarcks* qui se jette dans la Roche Jaune (*Yellowstone*), le plus grand tributaire du Missouri après la Rivière Platte. (Note du *Journ. hist.*)

Digitized by Google

entière étoit couverte de fragments détachés de rochers volcaniques. A peine une trace de végétation s'y fait remarquer. De petites hauteurs et des bancs de sable s'y montrent par intervalle, légèrement couverts de cèdres rouges d'une petite croissance; mais en général aucune végétation ne se manifeste, qu'une mauvaise herbe d'une crue mince et rabougrie; des pommes de roquette (espèce de *cactus* épineux) couvrent avec profusion un pays étendu, et quelques variétés de plantes, lesquelles pareilles aux *cactus* profitent le mieux dans le sol le plus aride, le plus stérile et ingrat. Les débris des hauts côteaux et rochers, les tables angulaires de pierre à sable, se trouvoient partout entassés au-dessus du sol, comme on trouve les glaçons entassés sur les bancs et les bords des rivières et souvent ils se lèvent en pyramides solitaires ou vous donnent l'apparence de différentes formes d'obélisques. Chemin faisant, nous apercûmes souvent des traces de chevaux. Le 5 septembre nous tombâmes sur un endroit, où une heure auparavant un parti nombreux de cavaliers avoit passé. Etoient-ce des amis ou des ennemis? Permettez-moi de faire observer ici, que le hurlement des loups, le sifflement des serpents vénimeux, le rugissement du tigre et de l'ours gris sont capables sans doute d'épouvanter; ils n'ont cependant rien de comparable à la terreur, qu'excitent dans le voyageur les colonnes de fumée qu'il voit s'élever dans le voisinage qu'il parcourt, ou des pistes fraîches d'hommes et de chevaux. A cette occasion, une consultation se fit à l'instant même parmi mes gens: chacun examina son arme à feu, aiguisa son couteau et les armures de ses flèches et fit tous les préparatifs de défense pour une résistance à mort. Se rendre à un ennemi dans ces sortes de rencontres seroit s'exposer à mourir dans les plus affreux tourments. Nous résolûmes de suivre le sentier, déterminés à connoître les individus, qui nous devançoient: il nous conduisit à un monceau de pierres sur une petite éminence. Là encore de nouveaux signes se manifestèrent; ces pierres étoient rouges de sang frais. Les sauvages entouroient le monceau dans le plus grand étonnement, mais en même temps avec sang froid. Le chef principal, homme d'un très-bon sens, me dit aussitôt: « Mon Père, je crois pouvoir vous donner une expli-
» cation de cet endroit. Les *Corbeaux* ne sont pas loin; dans deux
» heures nous les verrons. Si je ne me trompe, nous sommes sur un
» de leurs champs de bataille. Ici les *Corbeaux* doivent avoir fait
» une grande perte. Ce monceau de pierres a été érigé comme un
» monument à la mémoire des guerriers, qui ont succombé sous les
» coups de leurs ennemis. Ici les vieilles femmes mères, les épouses,
» les sœurs, les filles de ceux qui sont morts.... (regardez leurs
» pistes....) sont venues pleurer sur leurs tombeaux. C'est la coutume
» parmi elles de se couper la figure, de se faire des incisions dans
» les bras et les jambes, et de répandre leur sang sur ces pierres,
» faisant retentir les airs en même temps de leurs cris et lamen-
» tations. »

Digitized by Google

Le chef avoit dit vrai. Nous apercûmes bientôt une grande bande de sauvages à la distance d'une lieue. C'étoient des *Corbeaux*, qui retournoient à leur camp après avoir rendu les devoirs accoutumés à 40 de leurs guerriers, que les *Pieds-noirs* avoient tués deux années auparavant. Ils sont dans ce moment alliés avec les *Têtes Plattes* et ils nous reçurent avec les plus grands transports de joie. Bientôt nous rencontrâmes des groupes de femmes incisées et coupées, dont l'apparence faisoit vraiment pitié. Elles étoient nu jambes, nu-bras, nu-tête, couvertes de sang caillé. C'est un deuil qu'elles renouvellent pendant plusieurs années, lorsqu'elles passent près des tombeaux de leurs parents, et tant que la moindre tache de sang leur reste sur le corps, elles ne peuvent se laver.

Les grands chefs du camp nous reçurent avec cordialité et nous donnèrent un grand festin. La conversation fut vraiment plaisante, elle se fit par des signes; car la langue des deux nations est différente. Toutes les tribus de cette partie de l'Amérique correspondent de même et s'entendent parfaitement. Les *Corbeaux* voulurent bientôt marchander pour les beaux chevaux des *Têtes-Plattes*. Voici comment ils s'y prennent. Un jeune chef *Corbeau*, d'une taille gigantesque, habillé de tous ses plus beaux accoutrements, et orné de pied en cape s'avança, conduisant son cheval par la bride et le place devant le *Tête-Platte*, en offre d'échange pour le sien. Celui-ci ne donnant aucun signe d'approbation, le *Corbeau* mit alors son fusil à ses pieds, ensuite son manteau d'écarlate, puis un ornement après l'autre; il ôtoit sa belle chemise garnie, ses guètres, et jusqu'à ses souliers. Le *Tête-Platte* prit alors le cheval par la bride, ramassa les objets et le marché fut conclu sans dire mot. Le chef *Corbeau*, tout dépouillé qu'il étoit de son beau plumage, s'élança sur son nouveau coursier et dans la joie de son cœur; car ils ont une passion absolue pour cet animal, il fit plusieurs fois à la course le tour du camp, jettant des cris et mettant le cheval dans tous ses différents pas.

La richesse principale des sauvages de l'ouest consiste en chevaux. Chaque chef et guerrier en possède un grand nombre, de manière que la plaine en est couverte dans les environs de leur camp. Les chevaux sont des objets de trafic ou de déprédation parmi les sauvages, en sorte qu'ils passent de tribu en tribu à de très-grandes distances. Les chevaux que les *Corbeaux* possèdent, sont tirés principalement des races maronnes des prairies; ils en avoient volé cependant aux *Sioux* et aux *Sheyennes* et a quelques autres tribus du sud-ouest, qui elles-mêmes les avoient volés aux espagnols dans leurs expéditions prédatoires sur le terrain mexicain. On considère les *Corbeaux* comme les plus grands maraudeurs des plaines, croisant et recroisant les montagnes, emportant à un bord ce qu'ils ont volé sur l'autre. C'est de là que le nom d'*Abshâroké*, qui signifie *Corbeau*, leur vient. Les chevaux cependant sont les objets principaux de leurs déprédations et leur habileté et leur

Digitized by Google

audace en les volant sont étonnants. C'est leur point de gloire: « Un voleur de chevaux accompli, est le grand héros parmi eux. » Leur pays paroît s'étendre depuis les côtes noires jusqu'aux Montagnes rocheuses, embrassant les montagnes de la rivière au Vent et toutes les plaines et vallées, qu'arrosent ses eaux, ainsi que la Roche jaune, la rivière à la Poudre et les eaux supérieures de plusieurs branches de la Platte. Le sol et le climat de ce pays sont très-variés; il y a de vastes plaines de sable et d'argile; on y trouve des fontaines chaudes, des mines de charbon; le gibier y est partout très-abondant. Ce sont les plus beaux sauvages que j'ai rencontrés dans ma course.

Je fis route pendant deux jours avec cette tribu indienne; ils se trouvoient dans l'abondance et d'après leurs façons, ils passoient le temps en festins et réjouissances. Comme je n'ai rien de caché pour vous, j'espère que vous ne serez pas scandalisé en apprenant, que dans une seule après-dînée, j'ai assisté à vingt différents banquets. Je ne faisois que m'asseoir dans une loge, l'orsqu'on vint m'appeler pour me rendre à une autre. Comme mon estomac n'est pas si complaisant que celui des Indiens, je me contentois de goûter de leurs ragoûts, et pour un petit morceau de tabac, des mangeurs dont j'avois pris la précaution de me faire accompagner, eurent soin de vider le plat pour moi. De ce camp nous nous dirigeâmes sur la Grosse Corne, (1) le plus grand tributaire de la Roche Jaune: c'est une belle et large rivière, dont les eaux sont pures comme le cristal. Elle traverse des plaines très-étendues, bien boisées sur ses deux rives et offrent de beaux pâturages. Nous trouvâmes de nouveau un camp de *Corbeaux* au nombre d'environ 1,000 âmes. Eux aussi nous reçurent avec les plus grandes démonstrations d'amitié, et il fallut encore passer cette journée de festin en festin. Je saisis une occasion favorable pour leur parler sur différents points de la Religion. Comme je leur dépeignois vivement les tourments de l'enfer, et que je leur dis, que le Grand-Esprit l'avoit préparé pour les prévaricateurs de ses lois, un des chefs fit une exclamation que je ne saurois vous rendre et me dit: « Je crois qu'il n'y en a que deux » dans toute la nation des *Corbeaux* qui n'iront pas en enfer, dont » vous nous parlez, c'est la *Loutre* et la *Belette ;* ce sont les seuls » que je connoisse qui n'aient jamais ni tué, ni volé, ni commis les » excès que votre loi défend. Je pourrois cependant me tromper, » et alors nous irons tous de compagnie en enfer. » Le lendemain je partis; un des principaux chefs me fit présent d'une belle cloche et la pendit au cou de mon cheval. Il m'invita à faire avec lui le tour du camp; je le suivis, et ma bête faisoit sonner ma clochette.

---

(1) La *Grosse Corne* (*Big Horn. R.*), la plus grande Fourche de la *Yellowstone* ou *Roche Jaune*, reçoit elle-même cinq fourches ou rivières différentes, entr'autres le *Stinking Water* et la *Salt Fork*.

(Note du *Journal hist.*)

Digitized by Google

Il m'accompagna ensuite par civilité à la distance de six milles de son village.

Après avoir passé quelques jours de plus dans les plus grandes difficultés, et erré par des côtes stériles et entrecoupées, nous arrivâmes saufs au premier fort de la compagnie des pelleteries. Les messieurs du fort nous reçurent avec beaucoup de bienveillance et d'amitié, et je m'y rétablis bien vîte de mes fatigues. C'est ici seulement que la fièvre intermittente m'a entièrement quitté. Les *Têtes-Plattes* y édifièrent tout le monde par leur ferveur et piété. Dans le fort aussi bien que dans le camp et lorsque nous étions en route, nous ne manquions pas de nous rassembler soir et matin pour dire les prières en commun, et pour chanter quelques cantiques à la louange de Dieu.

J'avois mis le jour de mon départ du fort au 13 septembre. Je résolus de me séparer ici de mes fidèles *Têtes-Plattes*. Je leur avouai que le pays dans lequel j'allois entrer, étoit encore plus dangereux que la région que nous venions de parcourir ensemble, étant le passage des partis de guerre des *Pieds-Noirs*, des *Assiniboins*, des *Gros-Ventres*, *Arikaras* et *Sioux*, nations qui leur avoient toujours été hostiles; que je n'osois davantage exposer leurs vies; que je remettois entre les mains de la Providence le soin de ma conservation, et qu'aidé de cette protection divine, je n'avois rien à craindre. Je les exhortai en même temps à continuer à servir le Grand-Esprit avec ferveur; et réitérant mes promesses d'un prompt retour, accompagné d'autres missionnaires, je les embrassai tous, leur souhaitant un heureux voyage.

Mon flamand et moi, nous commençâmes avec courage le trajet solitaire et dangereux de plusieurs centaines de milles que nous avions à parcourir ensemble. Nous ignorions les directions qu'il falloit suivre; c'est pourquoi nous descendîmes la plaine qu'arrose la Roche Jaune à l'exception de quelques endroits, où des chaines de rochers interceptoient notre marche et nous obligeoient à faire de grands circuits, traversant des rochers et des côteaux raboteux de quatre à cinq cents pieds d'élévation. Je n'oublierai jamais ma situation d'alors. A chaque pas nous aperçumes des forts que les partis de guerre érigent pour le moment dans leurs courses de meurtre et de pillage; ils pouvoient contenir des ennemis aux aguets, à l'heure même que nous y passions. Une solitude pareille avec toutes ses horreurs et dangers a cependant un avantage bien réel. C'est un lieu où l'on voit à chaque pas la mort devant les yeux; car elle s'y présente à l'imagination à toute heure sous les formes les plus hideuses. On y sent d'une manière toute particulière son entière dépendance de Dieu. On y fait avec facilité le sacrifice de sa vie, on y prend les meilleures résolutions qu'un homme puisse former, au cas qu'on s'en retire sauf; on y adresse au Seigneur les prières les plus ferventes. *Experto, crede Roberto.* C'est bien là la meilleure retraite que j'ai faite de ma vie. Et ma seule consolation étoit

Digitized by Google

l'objet pour lequel j'avois entrepris le voyage : mon guide, mon soutien, mon refuge, c'étoit la Providence paternelle de mon Dieu... Le deuxième jour j'aperçus de grand matin en m'éveillant, à la distance d'un quart de mille, un gros boucan; une pointe élevée nous séparoit d'un parti de guerre sauvage. Sans perdre de temps, nous sellâmes nos chevaux, et partîmes au grand galop; enfin nous gagnâmes la côte et marchant dans les ravins et le lit sec d'un torrent, nous atteignîmes le sommet sans que nous fussions aperçus. Nous marchâmes ce jour de 40 à 50 milles sans nous arrêter et nous ne campâmes que deux heures après le coucher du soleil, de crainte que les sauvages trouvant nos pistes, ne nous eussent poursuivis. N'osant allumer un feu, il n'y eut pas moyen de préparer le repas; je me roulai dans ma couverture, je m'étendis sur le gazon en me recommandant au bon Dieu... Mon grenadier, plus brave que moi, ronfloit bientôt comme une machine à vapeur en plein mouvement et passoit par toutes les notes d'une gamme chromatique, terminant par un profond soupir, en guise d'accord, chacun des tons sur lesquels il préludoit. Quant à moi, j'eus beau me tourner de droite à gauche, je passai, ce qu'on appelle une nuit blanche. Le lendemain au point du jour nous étions déjà en route, et il fallut user de plus grandes précautions, parce que le pays que nous avions à parcourir offroit les dangers les plus grands. Vers midi, nous eûmes une nouvelle alarme; un bœuf venoit d'être tué depuis environ deux heures, dans un endroit où nous devions passer: on lui avoit ôté la langue, les os à moëlle et quelques autres morceaux friands. Le bon Dieu l'avoit ainsi voulu pour nous procurer à souper, et nous nous dirigeâmes du côté opposé aux pistes des sauvages; nous nous trouvâmes encore saufs ce soir et campés dans les replis des rochers, en apparence le repaire des tigres et des ours. J'y fis un bon somme. Pour cette fois la musique soufflante de mon compagnon ne me troubla pas.

On se mettoit toujours en route de bon matin, mais pour affronter de nouveaux dangers. Partout on apercevoit les traces récentes de pieds d'hommes et de chevaux. Vers 10 heures on arriva dans un camp abandonné de 40 loges; les feux n'étoient pas encore éteints et cependant nous ne découvrîmes personne. Nous nous rendîmes enfin au fleuve Missouri, une heure après que 100 loges d'*Assiniboins* venoient de le traverser (1). C'est là une petite esquisse du dangereux trajet que j'ai fait du fort des *Corbeaux* au fort Union, à l'embouchure de la Roche Jaune. Je racontai ces particularités à un chef

---

(1) En suivant le P. de Smet la carte à la main, on voit qu'en se dirigeant par la vallée immense de la *Yellowstone* ou Roche Jaune vers son embouchure dans le Missouri, il alloit constamment du midi au nord et s'éloignoit de Saint-Louis au lieu de s'en rapprocher. Mais il vouloit passer le grand fleuve et revenir par la rive gauche, pour voir apparemment d'autres tribus sauvages. (Note du *Journ. hist.*)

Digitized by Google

sauvage; il me répondit aussitôt: «Le Grand Esprit a ses manitoos » (esprits tutélaires) il les a envoyés sur vos pas, au-devant de » vous pour étourdir et mettre en fuite les ennemis, qui auroient pu » vous nuire.» Un chrétien n'auroit pu mieux me rappeler le beau texte des psaumes: *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis.* Jamais je ne me suis aperçu davantage qu'une Providence toute spéciale protège le pauvre missionnaire. Le pays de la Roche Jaune abonde en gibier; probablement elle présente la plus belle chasse qui existe dans l'Amérique entière. Je me trouvois pendant 7 jours au milieu de troupeaux innombrables de Buffles. A tout moment j'aperçus des bandes d'Elans majestueux se cabrer dans ce paysage animé, tandis que les troupes légères et éveillées des Gazelles (cabris) s'éloignèrent avec la vitesse d'un trait. L'Ashata ou grosse corne seule parut ne pas s'inquiéter de notre présence, et de raison, ils se reposoient par bandes ou folâtroient sur des projections des rochers escarpés au-dessus de la portée du fusil. Le chevreuil y est abondant, particulièrement le chevreuil à queue noire, qu'on ne trouve guère que dans des pays montagneux. C'est un noble et bel animal, couvert d'une pelisse de brun foncé; en se retirant on le voit bondir des quatre pieds à la fois; leurs mouvements sont tellement vifs, qu'ils paroissent à peine toucher la terre. Toutes les rivières et ruisseaux que nous traversâmes dans notre course, donnoient des marques évidentes, que l'industrieux castor, la loutre et le rat musqué étoient encore les possesseurs paisibles de ces ruisseaux. Les canards, les oies et les cygnes n'y manquoient pas. Cette section de pays abonde en charbon et en mines de fer. La Roche Jaune m'a paru remplie de rapides et ne pourroit être naviguée, si ce n'est au milieu de l'été, lorsque les eaux à la fonte des neiges, se précipitent en torrents des montagnes.

Le fort Union est le plus vaste et le plus beau des forts que la compagnie des Pelleteries de St. Louis possède sur le fleuve dans le Haut Missouri, à la distance de 2,200 milles de St. Louis. Les Messieurs qui y résident, nous comblèrent de politesses et d'amitié, et ne pouvoient revenir de leur étonnement, sur le dangereux voyage que nous venions si heureusement de terminer. Pendant notre séjour parmi eux ils ont libéralement fourni à tous nos besoins, et à notre départ pour le village des *Mandans*, ils nous ont chargés de toutes sortes de provisions. Je leur en conserverai pendant toute ma vie la plus grande reconnoissance. Après avoir régénéré quelques enfants métis dans les saintes eaux du Baptême, je partis du fort le 23 septembre et le trajet jusqu'au village des *Mandans* nous occupa 10 jours. Le sol que le grand fleuve parcourt, est beaucoup plus fertile que sur la Roche-Jaune; c'est cependant toujours la même vaste prairie, diversifiée par de hautes côtes, ou plutôt des montagnes sillonnées de ravins. Les lits des rivières y sont destitués d'eau pendant une partie de l'année; mais elles s'enflent à une hauteur prodigieuse dans la saison des pluies. Sur le penchant des

Digitized by Google

côtes et dans les bas fonds sur les bords des rivières on trouve ça et là de beaux bocages; mais en général toute la région ne présente à l'œil qu'une plaine ondulante, couverte de gazon et de différentes herbes. Le sol y est fortement imprégné de souffre, de couperose, d'alun et de sel de Glauber: les strata de terre d'une couleur différente colorent fortement les rivières, qui les traversent, lesquelles ensemble avec les éboulements des bancs du Missouri, communiquent aux eaux de cet immense fleuve, les matières qui les ombragent.

Il y a dans cette région quelques endroits sablonneux remplis de curiosités naturelles; j'y remarquai de gros troncs d'arbres et des ossements de différentes espèces d'animaux pétrifiés; j'y trouvai entre autres un gros crâne de buffle, changé en pierre rouge comme le porphyre. Je l'ai porté à une grande distance; mais l'embarras que cette charge me causoit et la fatigue de mes chevaux, qui trouvoient à peine de quoi se nourrir dans cette saison de l'année, me forcèrent bientôt à l'abandonner avec regret dans la prairie, comme j'avois été obligé de faire auparavant dans les Côtes noires et dans les Montagnes Rocheuses de toutes les autres curiosités que j'avois ramassées.

Nous rencontrâmes sur notre route un parti de guerre de 15 *Assiniboins*, retournant d'une expédition infructueuse contre les *Gros Ventres* du Missouri. C'est dans ces sortes d'occasions, que la rencontre des sauvages est principalement dangereuse. Retourner dans leur pays sans chevaux, sans prisonniers, sans chevelures, oh! c'est le comble du déshonneur et de la honte: aussi nous montrèrent-ils beaucoup de mécontentement et leur regard n'avoit rien que de sinistre. Cependant ces sauvages sont poltrons, ils étoient d'ailleurs mal armés. J'étois accompagné de trois hommes du fort, qui se rendoient parmi les *Arikazas* avec une bande de chevaux, et quoique nous fussions seulement cinq en nombre, chacun de nous sa main sur son arme bandée et affectant un air de détermination, nous eûmes un petit entretien avec eux et nous continuâmes notre route sans être molestés. Le lendemain nous passâmes une forêt sur les bords du Missouri, qui avoit été le quartier d'hiver des *Gros Ventres*, des *Arikazas* et des *Mandans* en 1835; c'étoit là que ces malheureuses nations avoient été attaquées par l'épidémie, qui fit tant de ravages parmi les tribus Indiennes dans le courant de cette année, et que plusieurs milliers d'entre eux moururent de la petite vérole. Nous remarquâmes en passant la plus grande partie des cadavres enveloppés dans des peaux de buffle et attachés aux branches des gros arbres. Ce cimetière sauvage offroit une vue bien triste et lugubre et donnoit accasion à mes compagnons de voyage de raconter plusieurs anecdotes aussi déplorables que tragiques. J'en avois déjà fait mention dans une de mes lettres précédentes. A deux journées de là nous rencontrâmes les misérables restes de ces trois infortunées tribus. Les *Mandans* qui ne forment guère aujourd'hui qu'une 10e de familles, se sont unis aux *Gros Ventres*,

Digitized by Google

qui s'étoient unis aux *Arikaras;* ils sont environ 3,000 ensemble. Quelques jeunes gens nous ayant aperçus de loin, donnèrent avis aux chefs de l'approche d'étrangers. Ils se précipitèrent aussitôt par centaines au devant de nous. Ayant reconnu les trois hommes du fort Union, je fus présenté par ceux-ci aux chefs en qualité de Robe noire Français. Ils nous reçurent avec les plus grandes démonstrations d'amitié et nous forcèrent de passer l'après-dînée et la nuit dans leur camp. Les marmites furent bientôt remplies dans toutes les loges et les morceaux de rôti mis au feu pour fêter notre arrivée. C'étoit encore ici comme parmi les *Corbeaux* une succession d'invitations aux festins qu'il nous falloit parcourir jusqu'à minuit. S'y refuser eût été le comble de l'impolitesse, et ils nous croient d'ailleurs aussi capables qu'eux-mêmes de manger à toute outrance et à toute heure du jour et de la nuit. Un sauvage est un être singulier sous ce rapport; il est insatiable et infatigable; on les trouve toujours prêts lorsqu'il s'agit de manger; mais j'ajouterai en même temps, que dans la disette, ils sont d'une patience admirable, et qu'ils observent le jeûne le plus rigoureux pendant des semaines entières.

Ces sauvages nous aidèrent le lendemain à traverser le Missouri dans leurs canots de buffle. Ces canots ont la forme d'un panier rond fait de saules entrelacés d'un pouce d'épaisseur, et qu'on couvre d'une peau de buffle. Les femmes conduisent ce bâteau de leur invention avec beaucoup de dextérité. Le poids et le nombre des personnes que ces canots portent, est vraiment étonnant. Nos chevaux qui nous avoient suivis à la nage, s'embourbèrent jusqu'au cou sur la rive opposée; il fallut un demi-jour de travail pour les retirer de la vase. (*La fin à la prochaine livraison.*)

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES D'ESPAGNE.

ÉCOLE JANSÉNISTE A MADRID.

Depuis l'expulsion d'Espagne des Jésuites, sous le pontificat de Clément XIV, et sous le règne de Charles III, époque de deuil pour tous les bons Espagnols, il s'etoit formé à Madrid une *Académie d'histoire ecclésiastique* dans l'église de S. Isidore et sous l'invocation du même saint, composée d'ecclésiastiques savans, mais du clergé séculier. Cette académie forma ses statuts, son réglement. On s'aperçut, dès le début, des tendances de plusieurs de ses membres; mais comme il y avoit alors en Espagne un tribunal avec des pouvoirs pontificaux, épiscopaux et royaux à la fois pour veiller sur les doctrines appartenant à la foi catholique, on se gardoit bien, dans les séances de cette académie, qui sont publiques, de trop franchir les bornes que la prudence commandoit aux indi-

Digitized by Google

vidus de cette académie. Toutefois, de temps en temps, quelque étincelle janséniste brilloit au milieu de quelques autres décisions suspectes. Mais on n'osoit pas trop se prononcer. Les différens ministères qui se succédèrent depuis la fameuse expulsion, penchoient tous pour les doctrines ecclésiastiques qui attaquent l'autorité du Saint-Siége, et favorisoient secrètement ceux des académiciens isidoriens qui étoient les plus hardis et les nommoient aux évêchés. Plus d'une fois le Saint-Siége eut à se plaindre de ces nominations, et plus d'une fois on fut obligé d'en venir à des récriminations. Mais comme les élus ne touchoient pas ouvertement au dogme, un accommodement s'ensuivoit. Nous pourrions citer à l'appui, des évêques espagnols sortis de cette académie, qui, lorsqu'ils furent assis sur leurs siéges épiscopaux, donnèrent des preuves de leurs doctrines suspectes. Mais depuis que la guerre civile a éclaté, on ne s'est plus contenu et l'on a laissé éclater les sentimens hostiles que cachoient plusieurs membres de cette académie. Nous nous bornerons à ce qui vient de se passer au sein de l'Académie isidorienne.

Le 15 décembre dernier (1841), dans la séance publique, on nomma *président* M. Pierre Rico y Amat, ecclésiastique bien connu du public espagnol et par ses opinions et par quelques affaires à lui particulières; on nomma censeur le célèbre et trop célèbre Nocedal, et secrétaires MM. Gutierrez et Terron, ecclésiastiques dont les doctrines subversives de l'autorité du St. Siége, sont connues de toute l'Espagne. On avoit cru depuis quelque temps et de bonne foi, que l'académie isidorienne avec ses nouveaux réglements, ses nouvelles constitutions et avec la prudence que depuis peu ses individus apportoient aux discussions, avoit changé son système et qu'elle suivoit les doctrines saines de l'Eglise. Mais quel n'a point été le désappointement du public, lorsqu'il a vu et entendu les quatre nominations dont il s'agit? On n'a pas hésité de dire que bientôt on en verroit les effets, sans parler de ceux qui affirment que dans ces élections le gouvernement a intrigué beaucoup pour faire nommer ces quatre individus et que ces élections sont nulles. Plût à Dieu que les craintes que ces quatre nominations ont causées aux catholiques espagnols, fussent vaines! Mais les hommes ne changent pas si facilement leurs opinions, surtout quand ils disent que ce sont des convictions, et encore moins quand le vent souffle du côté d'un ministère et d'un gouvernement qui se plaît à mépriser le chef de l'Eglise. Pauvre Espagne!

Le public espagnol ne s'est point trompé dans son premier jugement porté sur les nouveaux chefs de l'académie isidorienne (il ne faut pas oublier que les séances sont publiques). Aussitôt après l'installation des nouveaux élus, on a proposé la question suivante: *Quel est le pouvoir qu'exerce le Souverain Pontife sur les autres évêques? Ce pouvoir est-il égal ou supérieur?* Pourquoi M. Rico, ce digne président d'une académie janséniste, n'a-t-il pas demandé en termes clairs si tous les membres du corps sont égaux? Si un corps peut

Digitized by Google

exister et vivre sans tête? Si un sénat peut exister sans un président? Si une armée peut exister sans un général en chef, supérieur aux autres chefs et auquel ils doivent obéir? Mais ces demandes, ces propositions, ces thèses ont été proposées tant de fois dans cette académie depuis sa fondation que le public espagnol en est rassasié. Mais M. *Rico* et compagnie n'aura-t-il pas l'intention de flatter le gouvernement espagnol Espartero et consorts pour obtenir ce qu'ils désirent depuis long temps, comme l'ont obtenu ses prédécesseurs?

Reprenons. Le Pape est-il égal ou supérieur aux évêques? Dans l'académie Isidorienne, pour prouver que le Pape est égal aux évêques, au lieu d'aller en chercher les preuves dans l'Evangile, les Conciles et les Pères, on les tire de *Febronius*, de *Berton* son défenseur et des autres partisans de ce fameux janséniste. Pour cette académie, *Grégoire* et *Llorente* sont des docteurs de l'Eglise; nous pourrions produire à l'appui beaucoup de brochures qui ont paru et que nous avons sous les yeux. Mais qu'est-il besoin? Si le Pape est égal aux autres évêques, où est la hiérarchie? Où est la primauté d'honneur et de juridiction? Où est le centre d'unité que J.-C. a si divinement établi pour que la foi ne défaille pas? On voit bien que les académiciens isidoriens, quelques-uns exceptés, veulent manger l'agneau pascal *hors de la maison de Pierre*. La doctrine enseignée par les Pères de l'Eglise, et par les Conciles, en particulier par celui de Trente (*sessione* 23. cap. 1 *et* 4 *de reform. et can.* 6) qu'il y a dans l'Eglise un ordre hiérarchique établi par J.-C.; la conséquence légitime de cette illustre hiérarchie est qu'il est aussi certain et incontestable que les Souverains Pontifes, les évêques de Rome, sont les successeurs légitimes de St. Pierre, vicaires de J.-C. sur la terre; la tête de toute l'Eglise, les chefs des évêques, les pères et les docteurs de tous les chrétiens, et qu'ils ont la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Eglise universelle, et encore, qu'à eux seuls J.-C. a donné la plénitude d'autorité et de pouvoir paître, régir et gouverner l'Eglise universelle. Telle est la définition donnée par le Concile de Florence, célébré sous le Pape Eugène IV, l'an 1439, concile que l'immense majorité des théologiens et des canonistes regardent comme œcuménique, et que l'académie Isidorienne *seule* en Espagne ne veut pas admettre.

La même définition avoit été donnée bien avant par le Concile de Calcédoine: le Pape S. Léon, ayant écrit une lettre à l'évêque Flavien sur l'hérésie d'Eutychès, et ayant été tué en plein concile, tous les évêques assemblés crièrent à l'unanimité: *Hæc patrum fides:* hæc apostolorum fides: *omnes ita credimus: orthodoxi ita cedunt: anathema ei qui ita non credit:* Petrus per Leonem ita locutus est: *apostoli ita docuerunt: pie et verè Leo docuit: hæc vera fides.* Que l'école Isidorienne fasse bien attention à chacune des expressions des évêques de Calcédoine, et en particulier à celles où les Pères du concile affirment que *Pierre a parlé par la bouche de Léon* et qu'en conséquence sa doctrine est celle des apôtres; et ici nous en

Digitized by Google

appelons aux hommes de bon sens, et leur demandons si les évêques assemblés à Calcédoine se croyoient égaux au Souverain Pontife, ou s'ils ne croyoient pas que le Pape étoit leur supérieur, le successeur de Pierre, avec la prérogative particulière que, *comme tel*, il a le pouvoir d'enseigner toute l'Eglise? Nous demandons aux fébroniens si chacun des évêques a un pareil droit? Ont-ils oublié ces sectateurs d'un théologien qui a retracté sa doctrine, que le concile de Trente, dans sa session 6e., chap. 1er *de reformatione*, reconnoît dans le Souverain Pontife le vicaire de Dieu sur la terre avec le pouvoir suprême sur toute l'Eglise, non seulement de se réserver les causes majeures (*sess.* 14, *cap.* 7) mais aussi de punir les évêques à proportion de leur délits (*sess.* 13, *cap.* 8)? Ont-ils oublié que le même concile (*sess.* 24, *cap.* 1,) reconnoît comme une conséquence légitime de ce vicariat universel du Souverain Pontife, le soin et le gouvernement de l'Eglise universelle, et que pour ne pas porter préjudice à la moindre chose, le même concile a défini que dans tout ce qu'il avoit déterminé et disposé touchant la réforme des mœurs et la discipline ecclésiastique, il entendoit toujours que l'autorité du Souverain Pontife devoit rester la même? (*sess.* 25, *de reform.*, cap. 21).

Le concile de Bâle lui-même, à part son autorité, quoique peu porté à accorder au Siége de Pierre plus d'autorité qu'il ne lui en appartient, fut obligé de confesser cette vérité que le Souverain Pontife a incontestablement la primauté dans toute l'Eglise catholique et qu'à lui seul appartient le plein pouvoir et que les autres évêques n'ont, ni exercent qu'une partie de la sollicitude pastorale. (*Epist.* 3, *Synodica apud Harduinum*, Tom. 8. Conc.): jusqu'à l'Eglise d'Utrecht, assemblée en 1765, déclara et confessa que l'*Evêque de Rome, comme successeur de St. Pierre jouit de droit divin de la primauté sur les autres évêques.... que cette primauté est non-seulement d'honneur, mais d'autorité et de pouvoir ecclésiastiques.. que le Pontife romain, comme successeur de Saint Pierre, est de droit divin chef visible et ministériel de l'Eglise fondée par J.-C. sur la terre et par là même le premier vicaire du Christ auquel est confié le soin de toute l'Eglise.*

Nous le demandons maintenant, la doctrine enseignée dans l'école Isidorienne, depuis l'extinction des jésuites, est-elle conforme à celle que nous venons d'établir? Avec la doctrine de M. Rico et compagnie, et avec ces demandes captieuses faites en public dans la dernière séance tenue à Madrid, peut-on concilier la primauté du Souverain Pontife, accordée même par l'Eglise d'Utrecht? L'école Isidorienne, pour flatter le pouvoir espagnol actuel qui s'est déclaré l'ennemi de Rome et de tout ce qui appartient à l'unité catholique, voudroit-elle aller plus loin qu'Utrecht, et établir une Eglise schismatique pire que celle-ci? Avec la doctrine Isidorienne, peut-on maintenir l'ordre hiérarchique par lequel les successeurs de St. Pierre sont les suprêmes Pasteurs et les Prélats de tous les chré-

Digitized by Google

tiens, établis et placés par Dieu, comme disoit St. Athanase au pape Félix, sur le sommet de l'édifice pour qu'ils puissent remplir le précepte d'avoir soin de toutes les églises et venir en aide à leurs pasteurs? Non; parce que cette école enseigne, que chaque évêque, en raison de son caractère épiscopal, jouit de la plénitude de pouvoir et d'autorité accordée au suprême Pasteur de l'Eglise, ou du moins que cette école penche vers cette doctrine qui est celle de Febronius condamnée par le St. Siége: car que signifie autre chose la demande faite par M. Rico à l'ouverture de la séance publique de l'*Académie de l'histoire ecclésiastique* isidorienne du 15 décembre dernier? *Les évêques sont-ils égaux au Souverain Pontife*? C'est comme s'il demandoit: *le Souverain Pontife a-t-il la primauté dans l'Eglise universelle*? *Est-il le vicaire de J.-C.*? Si l'affirmative étoit vraie, les canons de l'Eglise seroient inutiles, ou du moins ils ne prendroient pas leur force de l'autorité du S. Siége, ou de celui qui les ordonne, mais de la volonté de chaque évêque au pouvoir duquel seroit la faculté de les observer ou de les rejeter. Ignore-t-elle l'Académie isidorienne que de tout temps on a regardé avec le plus profond respect les ordres donnés par le Pape, et que lorsqu'un évêque, soit par ignorance, soit par malice ou pour avoir mal compris ses facultés épiscopales, en a transgressé quelqu'une, aussitôt les métropolitains, les conciles et les papes ont été au-devant de ces trangressions, les ont hautement censurées, annulées, et puni les évêques trangresseurs par des censures pour préserver l'Eglise de pareils attentats? La nomenclature des faits à l'appui de cette doctrine catholique seroit interminable; l'histoire ecclésiastique est là, elle en fait foi: nous nous contenterons de mettre sous les yeux de cette académie janséniste le fait suivant. Le pape Innocent I ayant appris les excès graves que commettotent les évêques d'Espagne dans la célébration des ordinations contre les dispositions canoniques, leur écrivit une lettre, lorsqu'ils étoient assemblés dans le premier concile de Tolède, dans laquelle il leur reproche l'inobservance des canons; et si pour éviter des scandales, vu le grand nombre des transgresseurs, il ne prit pas d'autres mesures, toutefois il déclare qu'à l'avenir, lorsque les évêques ne s'en tiendront pas aux canons sur l'administration des Ordres, l'ordonnant et les ordonnés restent suspendus. — Le pape Hilaire, après avoir célébré à Rome un concile, en 463, pour mettre des bornes aux ordinations que faisoient les évêques d'Espagne contre ce qui étoit établi par les canons, écrivit au métropolitain de Tarragone et à ses suffragans, pour leur indiquer les règles qu'ils devoient observer, et dans la même lettre, le pape déclare nulle l'élection de l'évêque Irénée, et il ordonne sous peine d'excommunication à cet êvêque de s'en retourner à son église. Dans ces faits, et dans bien d'autres que nous pourrions citer, les évêques sont réprimandés pour avoir transgressé les préceptes en matière de discipline; ils sont punis de la peine de suspense si à l'avenir ils récidivent: l'élection d'Irénée est

Digitized by Google

déclarée nulle, et cependant elle avoit été faite par les évêques assemblés en concile : nous demandons aux académiciens isidoriens, qui est-ce qui a ordonné, commandé, menacé? N'est-ce pas le Pape? Mais les académiciens isidoriens, ou plutôt M. Rico veut flatter celui qui est à la tête du gouvernement espagnol, et qui cherche tous les moyens de contrister le vénérable Chef de l'Eglise, en le menaçant d'établir une église nationale. Le malheureux! a-t-il oublié que l'homme le plus puissant du siècle, celui qui aux Pyramides d'Egypte avoit insulté le Chef de l'Eglise, lorsqu'il parvint au pouvoir, fut obligé de se réconcilier avec le S. Siége? Une église nationale? Oh! le beau mot dans la bouche de ceux qui ne croient rien? Eglise nationale! Libertés nationales! Veut-on savoir ce que c'est que ces prétendues libertés nationales? Ce nom se trouve partout lorsqu'on veut attaquer un décret du Souverain Pontife, faire réformer une ordonnance d'un évêque qui tient aux vrais principes, ou un acte quelconque de sa juridiction. Mais en quoi consistent ces libertés nationales? La plupart n'en connoissent que le nom. Faudra-t-il consulter les ennemis de l'Eglise pour les connoître? Faudroit-il s'en rapporter aux ennemis de tout culte, pour connoître ce que l'Eglise peut, et ce qu'elle ne peut pas? C'est le clergé lui-même qui doit être l'unique conseil sur les affaires ecclésiastiques. La juridiction du pape sur les églises particulières étant d'institution divine et par conséquent de foi, aucune église particulière ne peut y mettre des bornes, ni s'établir juge des décrets qui en émanent, ni réformer ces décrets, ni en appeler au futur concile, tant qu'ils se renferment dans les matières spirituelles, ni empêcher qu'ils ne parviennent aux autres évêques, ni y résister; d'où il suit que les libertés nationales de quelque église que ce soit, ne sauroient consister à soustraire les églises nationales à l'autorité du Souverain Pontife, ni à sa juridiction, ni à l'empêcher d'exercer sur elles tous les actes de cette juridiction.

Il est encore de foi que l'Eglise ayant reçu elle seule une puissance souveraine et indépendante *en matière spirituelle*, par la mission que J.-C. lui a donnée, elle doit l'exercer dans toutes les parties du monde chrétien avec pleine et entière indépendance. D'où il suit que les libertés nationales ne sauroient transporter à nul tribunal civil le privilége de restreindre cette puissance, de l'assujettir, de la juger, de la réformer sur les matières de sa compétence, ni de s'en approprier les droits; autrement la liberté dégénéreroit en servitude, comme on le voit aujourd'hui en Espagne, où, sous le titre de libertés espagnoles, le clergé est dans un esclavage parfait, le culte est réglé par Espartero et ses complices, et ceux des évêques, chanoines ou curés qui n'exécutent pas les ordres émanés du ministère de *grâce* et *justice*, ordres qui n'appartiennent qu'au spirituel, sont incarcerés. Voilà les libertés nationales!

L'Eglise étant essentiellement *une* dans son gouvernement, et son *unité* ne pouvant subsister que par la subordination de toutes les

Digitized by Google

églises particulières à l'Eglise universelle et à son chef, il n'est aucune loi, aucun usage qui puisse les tirer de cette dépendance, sans former un schisme, d'où Espartero et ses complices, s'ils sont logiciens, doivent conclure, que les libertés nationales, les lois des rois d'Espagne ne peuvent dispenser l'Eglise espagnole de l'obéissance qu'elle doit à l'Eglise universelle et à son Chef, soit qu'ils veuillent établir de nouvelles lois, soit qu'ils veuillent abroger les anciennes; soit qu'ils jugent, soit qu'ils commandent. Si les églises nationales ont la liberté de rejetter ou d'adopter les nouveaux *canons de discipline* qui émanent des Souverains Pontifes ou des conciles œcuméniques, c'est avec la permission du moins tacite des législateurs; et c'est en ce sens que l'on doit interprêter la doctrine de *Marca* sur cet article: *Libertate perinde tuemur, si concilii generalis novis decretis, ac si de Romani Pontificis constitutionibus agatur. Quin etiam receptos mores et consuetudines Ecclesiæ Gallicanæ, nostro usui commodas, adeo retinemus, ut et si canone concilii generalis destituamur, quo illæ firmatæ sint, tamen ab iis nobis discedendum esse non censeamus.* (Marca, Conc. Sac. et Imp. lib. 3. Cap. 7.) Si l'on n'interprête pas de Marca dans le sens que nous venons d'exposer, il est impossible de pouvoir le concilier avec les principes de la foi, ni avec ce que lui-même enseigne ailleurs que *les papes peuvent faire dans la discipline des églises particulières les changemens qu'ils jugent nécessaires au bien de la religion.* (Marca, ibid. proleg. pag 61 et 71, art. 6.)

On ne peut donc dire que les libertés des églises particulières consistent dans le *droit qu'elles ont, en matière de discipline, de se gouverner comme elles le jugent convenable aux mœurs de la nation.* En prenant à la rigueur cette proposition, elle seroit non-seulement schismatique, mais encore contraire au bien des églises particulières; car ces églises pouvant introduire des abus, ou les autoriser, il faut qu'il existe, en tout temps, au-dessus d'elles une puissance supérieure dans l'ordre de la religion pour les réformer, et par conséquent une puissance à qui elles soient obligées d'obéir, soit qu'elle fasse de nouveaux réglemens ou qu'elle révoque les anciens, soit pour corriger les abus ou les prévenir, sous peine de de ne faire plus partie de l'*unité catholique* qui est l'essence de la religion de J.-C.

M. Rico et compagnie voudroient-ils supposer que les droits que l'Eglise catholique a reçus de son divin Maître sont prescriptibles et variables? Pourroient-ils jamais prouver que l'Eglise n'a pas eu dans tous les temps la même puissance et par conséquent le même pouvoir de faire des lois et d'abroger les anciennes? Ici l'académie isidorienne répond par une réponse banale, usée, triviale même; et avec tous les anciens jansénistes elle s'écrie: *Ah! si nous pouvions voir les anciens jours, ces beaux et brillans jours des premiers siècles de l'Eglise!* Mais qu'est-ce qui manque à l'Eglise catholique.

Digitized by Google

pour être belle et brillante de tout son éclat? Sont-ce les persécutions? Elle en a et en aura toujours, et même de plus cruelles, de plus affligeantes pour le Chef de l'*unité* et pour les membres fidèles, hormis l'effusion du sang. Regardons autour de nous, examinons attentivement; et après un examen sérieux et la main sur le cœur, ne sommes-nous pas forcés d'avouer que la persécution nous environne, nous assaille? L'esprit de l'Eglise a-t-il jamais cessé d'être le même dans tous les pays catholiques? Il n'est aucun titre qui puisse attribuer aux églises nationales le droit de faire revivre, si ce n'est avec le consentement de l'Eglise exprès ou tacite, les anciens canons qui ont été abrogés par des lois expresses ou par un usage contraire. L'esprit de l'ancienne discipline ne doit pas être confondu avec les canons de l'ancienne discipline. L'esprit de l'ancienne discipline est toujours le modèle que l'Eglise a sous les yeux lorsqu'elle ordonne. Quelques exemples en feront foi. J.-C. a institué le très-saint sacrement de l'Eucharistie le soir après le repas; l'Eglise en ordonnant de célébrer les saints mystères à jeûn et le matin, manque-t-elle à l'esprit, et au but et à l'intention de J.-C. dans cette divine institution? Le premier concile célébré à Jérusalem régla qu'on s'abstiendroit du sang des animaux: les premiers fidèles prenoient un repas en commun dans les églises; ils s'y assembloient les nuits qui précédoient les grandes fêtes pour se préparer à les solemniser par la prière; le Baptême par immersion a été en usage pendant quelques siècles; la pénitence publique fut instituée pour inspirer l'horreur du péché, etc.: nous demandons, s'il seroit au pouvoir d'une église nationale de faire revivre tous ces usages d'ailleurs si recommandables par la sainteté de leurs instituteurs? Nous demandons aux académiciens isidoriens qui parlent toujours des anciens canons, s'ils prétendent établir les canons qui doivent régir et régler la discipline de l'Eglise nationale d'Espagne, à l'exclusion d'une multitude d'autres canons plus conformes à la discipline actuelle qui conserve et conservera toujours l'esprit, le but et l'intention des anciens?

Qu'est-ce qu'ils prétendent donc M. Rico et compagnie? Qu'on ne croie pas que le zèle de la gloire de Dieu, la splendeur de l'Eglise catholique les fasse parler. Si c'étoit ainsi, verroient-ils, écouteroient-ils, approuveroient-ils enfin les satyres, les injures, les outrages que les journaux impies débitent contre le Chef suprême de l'Eglise, les évêques les plus attachés au S. Siége et contre tout ce qui n'est pas de leur école? Une des plaies les plus profondes qu'aient faites à l'Eglise les ennemis de la religion et que bien des catholiques ne sentent pas, c'est non-seulement l'indécence avec laquelle on se permet contre son Chef les satyres, les injures, les outrages, les calomnies qu'on n'oseroit se permettre contre le plus petit des souverains de l'Europe, et qui ne resteroient pas impunies, s'ils attaquoient quelques familles honorables; mais encore le mépris et la méfiance qu'on est parvenu à inspirer contre ce Chef auguste, en

Digitized by Google

sorte que des personnages en place, au lieu de chercher des lumières pour se décider dans les circonstances difficiles où se trouve l'Espagne sur les affaires de la religion auprès du Souverain-Pontife, père commun des fidèles, auquel on s'est toujours adressé de toutes les parties du monde chrétien, et souvent même des parties infidèles, lui préfèrent les avis des docteurs particuliers.

Que les souverains y réfléchissent mûrement; en permettant dans leurs états de prêcher la rebellion contre le Souverain Pontife et le S. Siége, ils permettent de prêcher directement contre leur propre autorité: de la rebellion contre l'un à la rebellion contre les autres il n'y a pas de milieu; les principes sont les mêmes : le respect pour l'*autorité des princes est lié au respect dû au Chef de l'Eglise.* Le Chef de l'Eglise, dirigé par les principes éternels de la sagesse divine, et marchant toujours dans la voie de la vérité, assure et le salut des peuples et la puissance des rois et des évêques en enseignant aux uns les devoirs de l'obéissance envers leurs chefs, et aux autres les bornes de leur pouvoir. Le Chef suprême de l'Eglise dit aux fidèles: *La puissance qui vous commande est celle qui vous protège; elle vient de Dieu; respectez-la:* Il dit aux souverains et aux autres chefs des états: *Quoique vous soyez placés au-dessus des peuples, vous avez les lois au-dessus de vous: soyez rois pour les peuples et non pour vous: donnez à vos peuples, par votre obéissance dans l'ordre de la religion, l'exemple de celle qu'ils vous doivent dans l'ordre civil.* Et ce langage est celui de la religion; le Souverain Pontife ne peut parler autrement. L'école isidorienne de Madrid, en prêchant la désobéissance au Souverain Pontife et aux lois de l'Eglise, prêche directement la désobéissance au gouvernement espagnol présent et à venir.

Nous reviendrons sur cette école.

MANDEMEMENS DE CARÊME.

LIÉGE, GAND ET TOURNAY.

L'instruction de carême de Mgr. l'Evêque de Liége a pour objet une matière fort grave et dont nos Evêques se sont déjà occupés ensemble, c'est-à-dire, *le précepte de la sanctification du Dimanche.* C'est un traité complet, quoiqu'abrégé, se composant de deux feuilles in-12. Deux éditions, dont l'une in-4° pour les églises, ont été vendues et épuisées en peu de jours. La troisième que nous annonçons ici ne tardera probablement pas de l'être. — Cette instruction se divise en deux parties. La première traite de l'institution du Dimanche, du précepte en lui-même et de sa sanction. Dans la seconde, le Prélat s'attache, pour être plus utile aux fidèles, à

Digitized by Google

donner une explication du précepte; il entre dans les détails au sujet des œuvres qu'il défend et au sujet des obligations qu'il impose. Une péroraison longue et touchante, où l'on trouve un résumé complet des deux parties, termine heureusement cette belle instruction et la grave profondément dans le souvenir de l'auditeur. Mgr. l'Evêque de Liége n'y a rien oublié de tout ce que les circonstances sembloient recommander à son attention. Le peuple jouissant civilement d'une liberté complète quant à ses devoirs religieux, il s'en suit que le soin de faire observer extérieurement le saint jour du repos est abandonné aux seuls évêques et aux pasteurs. Grand sujet de sollicitude! Que de transgressions ouvertes, que de scandales! Et de là quel affoiblissement dans la foi, quelle source de corruption et d'impiété! On s'en aperçoit surtout dans les grandes villes et dans les paroisses qui les environnent. Le peuple se laisse surtout séduire par l'exemple, et il ne voit pas long-temps le vice et le mal sans les imiter.

Mais à cette liberté, assurée et garantie par la constitution, peut se joindre, de la part des autorités, un manque d'attention, une sorte de connivence qui devient extrêmement nuisible. Il est possible aussi que des lois particulières contiennent des dispositions qui font tourner indirectement la liberté contre la Religion, ou plutôt qui la confisquent au profit de l'impiété.

Mgr. l'Evêque de Liége présente et développe ces diverses observations dans le passage suivant:

« Lorsque Dieu eut accordé la paix à son Eglise, Constantin, le premier Empereur chrétien, se hâta de publier des ordonnances civiles à l'appui du précepte du Seigneur. Il ordonna même aux payens, qui se trouvoient encore en assez grand nombre dans ses armées, de se retirer le Dimanche dans les champs pour y prier le vrai Dieu. Depuis lors il a été porté, à diverses époques et dans tous les pays chrétiens, une foule de lois civiles et ecclésiastiques par les Empereurs et les Rois, par les Souverains Pontifes et les Conciles, toujours dans la même vue de faire observer la loi divine de la sanctification du jour du Seigneur. Ces lois civiles, qui infligent des peines légales, des amendes, des confiscations, etc., à ceux qui les violent, existent encore en partie dans tous les pays chrétiens, sauf la Belgique, et c'est pour cette raison que dans presque tous ces pays, et particulièrement en Angleterre et en Hollande, la sanctification du Dimanche est extérieurement très-bien observée.

» La Constitution de la Belgique a abrogé la loi civile du Dimanche qui étoit en vigueur dans l'ancien royaume des Pays-Bas et par laquelle il étoit défendu, sous diverses pénalités, de se livrer le Dimanche à des œuvres serviles, au négoce etc. Les magistrats étoient obligés de tenir la main à l'observation de cette loi. Le précepte du Dimanche étoit donc alors, comme il l'est encore dans tous les autres pays chrétiens, en même temps le précepte du Seigneur et de l'Eglise et une loi civile.

Digitized by Google

» Maintenant que l'obligation civile est abrogée, que le magistrat ne peut plus, la loi à la main, forcer le peuple d'observer le Dimanche, seroit-il vrai que l'on pût travailler, labourer, bâtir, étaler, transporter des marchandises? Seroit-il vrai que la loi du Dimanche fût abolie?

» Nullement, N. T. C. F., car la loi du Seigneur et de l'Eglise demeure tout entière. Cette loi des enfans de Dieu, qui remonte jusqu'à l'origine du monde, cette loi qui fait partie intégrante du christianisme, n'a pu recevoir aucune atteinte. La Constitution a pu abolir la loi civile et ses pénalités, mais la Constitution n'a pas pu abolir le christianisme; et, nous nous hâtons de le dire, la Constitution ne l'a pas voulu, puisqu'au contraire elle a garanti la liberté et l'exercice public des cultes, et par conséquent, du culte des chrétiens. Or, n'êtes-vous pas tous chrétiens, N. T. C. F.?

» Si donc personne n'a le droit de forcer quelqu'un à observer le repos du Dimanche, personne aussi n'a le droit de le forcer au travail. Elles seroient donc bien coupables, elles violenteroient les consciences, ces quelques autorités supérieures ou locales qui, le Dimanche feroient exécuter, par ceux qui dépendent d'eux, les travaux qu'interdisoit anciennement la loi civile, et que la loi de Dieu, la loi chrétienne continue de prohiber sévèrement. Oui, l'autorité de notre ministère sacré, et le devoir rigoureux d'éclairer la conscience de nos Diocésains, nous obligent de le déclarer, elles sont coupables, elles donnent aux peuples chrétiens un grand scandale, elles font gémir tous les cœurs chrétiens, ces mêmes autorités, lorsque, dans les entreprises publiques et dans la manière d'en régler les adjudications, elles ne tiennent et ne font tenir aucun compte du saint Jour de Dieu, de manière que les mêmes travaux, que l'on exécute pour le bien matériel du pays ou d'une ville, deviennent, dans l'ordre moral et social, une calamité publique, en ce qu'ils apprennent au peuple, par la puissante autorité de l'exemple, à ne plus respecter l'antique pacte avec Dieu, pacte cependant d'où dépend en définitive la vraie civilisation et le bien-être de la société. Cette raison sociale a tellement frappé des publicistes et des philosophes, peu favorables du reste à la religion, qu'ils n'ont pas craint de dire, que si le Dimanche n'existoit point, il *faudroit l'inventer*. Mais il existe; et puisqu'il existe, et que la loi qui oblige de le sanctifier est une loi tout-à-fait fondamentale du culte de tous les chrétiens sans distinction de catholiques et de protestans, si on ne veut plus l'étayer d'une sanction civile, qu'on cesse du moins d'abuser d'une haute position pour la faire enfreindre, qu'on cesse de forcer des chrétiens à fouler aux pieds une loi essentielle de leur culte, en dérision de la Constitution du pays, qui leur en a garantit la libre pratique.

» Faisons des vœux pour que les lois qui concernent l'exercice de certaines industries, à l'effet d'assurer et de régulariser la perception de l'impôt, ne soient jamais établies de manière à ce que

Digitized by Google

l'industriel et ses ouvriers se trouvent, quant à la loi chrétienne du Dimanche, placés entre leur intérêt et leur conscience! Car dès-lors ces lois cessent d'être morales, elles blessent l'article de la Constitution qui garantit si formellement à chacun le libre exercice de son culte, et elles nécessitent une foule de dispenses dont l'effet moral est toujours l'affoiblissement du lien religieux, la seule véritable sauve-garde de l'ordre public dans la société.

» Les graves considérations que nous venons de faire valoir relativement à certains travaux publics, s'appliquent à ceux que l'industrie fait exécuter, sans motif reconnu suffisant, en menaçant de renvoyer l'ouvrier qui refuse de travailler indistinctement le Dimanche comme les autres jours. Qu'il nous soit permis de le dire : contribuer ainsi à démoraliser l'ouvrier, en le poussant quelquefois malgré lui, hors de l'ordre providentiel, c'est très-souvent s'exposer, dès cette vie, à de fâcheux mécomptes, et c'est toujours, devant Dieu et pour le moment où il faudra rendre compte à son tribunal, se charger d'une terrible responsabilité. »

Nous ne dirons plus qu'un mot de cette instruction pastorale, c'est qu'il est à souhaiter qu'elle se répande dans tous le pays. L'éditeur, pour en faciliter la propagation, la vend à un prix très-bas et il est disposé à faire des sacrifices particuliers aux personnes qui la prendroient en nombre.

Mgr l'Evêque de Gand, dans une instruction peu étendue, a pris à tâche de repousser les attaques dont les ministres de l'autel sont aujourd'hui l'objet, et de donner quelques salutaires avis aux fidèles sur les dangers qu'ils courent. La calomnie de la dîme, les mensonges de la presse, les feuilletons des journaux sont les principaux points qu'il a touchés.

« Vous le savez, dit-il, N. T. C. F., la mission du clergé catholique est toute pacifique: elle a pour but votre félicité éternelle et votre bonheur en ce monde. Ces prêtres dont on prétend vous séparer, sont envoyés par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour vous enseigner les dogmes de la religion et les saintes lois qu'elle impose. Le souverain Maître leur a dit : *Allez et instruisez tous les peuples : apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai prescrites ;* et dans une autre circonstance : *Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise* Ils sont donc *les ambassadeurs de Jésus-Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu.* Comme tels ils méritent les hommages de votre cœur et de votre obéissance. Ils ne cesseront de les mériter de plus en plus par leurs vertus et leur zèle pour votre salut.

» Non, N. T. C. F., ils ne veulent point dominer ni exercer quelque pouvoir dans l'Etat par les honorables citoyens qu'ils vous indiquent parfois comme dignes de votre choix dans les élections nationales. Tout ce qu'ils désirent, comme tous les Belges, c'est que des hommes probes et intègres qui craignent Dieu, soient chargés de nos plus chers intérêts afin qu'ils maintiennent ce qui

Digitized by Google

existe, notre nationalité et nos institutions. Non, le clergé ne désire point l'impôt des dîmes, il n'en veut même pas, et il seroit le premier à réclamer, si, ce qui est impossible, le projet de leur rétablissement venoit à être conçu.

» Sans doute, N. T. C. F., le clergé a droit à une honnête sustentation : ce droit il le tient de la loi de nature et de la volonté expresse de Jésus-Christ, comme saint Paul le démontra autrefois aux habitants de Corinthe. Il est donc nécessaire de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres ; mais une fois qu'un mode d'y pourvoir est fixé, ce ne seront jamais les ministres de cette religion de paix qui travailleront à le changer.

» On vous a dit que les vicaires-généraux de ce diocèse demandèrent en 1814 le rétablissement des dîmes, mais on auroit dû exposer ce fait en son entier, on auroit dû dire que cette demande se fit aux grandes puissances de l'Europe réunies au congrès de Vienne pour décider du sort de tant de provinces, qu'elle se fit dans un moment où le sort de la patrie, délivrée d'une oppression de vingt ans, n'étoit pas déterminé. Ces puissances avoient annoncé que les Belges rentreroient dans leurs anciens droits, et elles avoient ainsi provoqué les diverses demandes qui leur furent adressées à Vienne. Les vénérables vicaires-généraux crurent de leur devoir de réclamer également l'ancienne constitution et les moyens de pourvoir à l'entretien du clergé spolié par les Français. Un de ces moyens étoit un impôt à percevoir directement par le clergé, comme autrefois, impôt qui devoit nécessairement diminuer les autres contributions. On jugea qu'il valoit mieux que le gouvernement perçût seul les contributions et donnât au clergé une juste indemnité pour les biens qu'il avoit perdus; ce dernier mode fut adopté, et depuis cette époque on n'a plus entendu parler du premier projet.

» Oui, quand les Belges devenus entièrement libres se donnèrent en 1830 une constitution, personne au congrès ne songea aux dîmes, et les prêtres qui siégeoient dans cette assemblée nationale ne soupçonnèrent même pas qu'il pût en être question. Le primat de la Belgique, S. A. le prince de Méan, dans la lettre qu'il écrivit au congrès, lui demanda d'assurer les traitements ecclésiastiques et leur répartition par la loi; mais on chercheroit en vain un mot sur la dîme dans cette belle lettre, ou dans les diverses demandes qui depuis cette époque ont été adressées aux chambres en faveur du clergé.

» Vous le voyez, N. T. C. F., ce fantôme de la dîme n'a été évoqué que pour blesser les imaginations, et détacher les fidèles du clergé.

» Vous ne vous laisserez donc pas tromper, vous n'ajouterez pas foi à ceux qui viennent à vous sous le voile de l'amitié, et qui en vérité ne veulent qu'affoiblir et rompre les liens qui vous attachent à vos pasteurs. Vous rejeterez avec indignation ces écrits de tout genre, dans lesquels on vous engage à vous défier de ceux qui vous sont donnés pour guides dans les voies du salut.

Digitized by Google

» Permettez à notre charité de vous prémunir en finissant contre un autre mal qui a la même source que celui dont nous venons de vous entretenir, et qui est de nature à produire de bien funestes effets dans la classe la plus civilisée de nos ouailles. Nous voulons parler de ces productions légères et frivoles dont la lecture ne sert qu'à égarer l'imagination, de ces romans impies et obscènes, que des hommes pervers ou imprudents se plaisent à introduire dans les familles catholiques, en les reproduisant sous la forme de feuilletons dans leurs journaux.

» Nous vous en conjurons, N. T. C. F., par les entrailles de Jésus-Christ, par le désir que vous avez de sauver votre âme, par l'amour que vous portez à vos chers enfants, *auferte deos alienos*; bannissez de vos familles ces dieux étrangers, ces écrits dont la morale inconnue à vos ancêtres n'est propre qu'à vous inspirer du dégoût pour la morale de Jésus-Christ. Si les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs, quels ravages ne doit pas faire dans une famille chrétienne, la lecture de ces romans dans lesquels les discours les plus sales et les actions les plus criminelles sont rapportées sous les couleurs les plus séduisantes? Nous le repétons, N. T. C. F., *auferte deos alienos*, bannissez ces fausses divinités de vos familles, si vous voulez les préserver de l'impiété et de la corruption.»

Mgr l'Evêque de Tournay s'occupe aussi de différents objets que les circonstances recommandent à la sollicitude pastorale, tels que les manœuvres des sociétés bibliques, les excès d'une presse licencieuse, et les efforts des méchans pour perdre le clergé dans l'esprit du peuple. Chacun de ses points est traité avec le développement convenable et avec toute l'énergie et l'onction d'une ardente charité. Voici comme le zélé et savant Prélat passe des deux premiers au troisième, et caractérise les rusés ennemis qui tâchent de frapper le pasteur pour disperser le troupeau:

» L'hérésie a donc ses émissaires, ses bibles, son or; la licence a ses mémoires, ses romans, ses feuilletons; l'impiété a son évangile et son prosélytisme, pour faire la guerre à l'Epouse de J.-C. et l'abreuver d'amertume. Mais quelque formidable que soit cette ligue, quelque multipliées que soient les attaques, quelque meurtrières que soient les armes, elles ne le sont pas assez au gré de ces nouveaux Sauls qui travaillés d'une fièvre plus inquiète d'impiété, *sont pleins de menaces, et ne respirent que la haine des disciples du Sauveur.* Ils savent ces hommes, qu'égare, hélas! une aveugle prévention, ils savent, N. T. C. F., que le règne du mal trouve sa plus forte opposition dans vos pasteurs; ils savent que ce règne ne peut s'établir avec succès, aussi long-temps que le clergé jouit de la confiance des peuples. S'indignant à la vue de l'obstacle, ils mordent le frein qu'ils ne peuvent briser; à défaut de la violence à laquelle ils sont obligés de renoncer, ils ont recours à la ruse. Séparons, se sont-ils dit, le troupeau de ceux qui le gardent; *frappons les*

Digitized by Google

pasteurs, *et les brebis* sans défense *seront* bientôt *dispersées*. Quelles trames perfides ces artisans d'iniquité ont ourdies contre vos pasteurs! Quelle noire malignité se révèle dans leurs menées! Nous dénigrer à vos yeux, nous enlever à tout prix votre estime, votre confiance et votre amour, vous aliéner de nous; voilà le plan détestable qu'ils ont concerté dans l'ombre. Eh! quelle ardeur pour atteindre leur but! quel empressement pour assurer le triomphe de leurs vues perverses! *Scrutati sunt iniquitates*, *defecerunt scrutantes scrutinio*. La calomnie les précède et leur fraie le chemin: l'hypocrisie les couvre, l'audace les soutient. Voilà, N. T. C. F., voilà d'où viennent et cette terreur vague qu'ils s'efforcent d'inspirer sur les vues du clergé, et les bruits absurdes qu'ils accréditent, et ces fables de la dîme et de la main-morte, et ce reproche d'insatiable cupidité qu'ils nous adressent. Que ne nous est-il donné, N. T. C. F., de ne répondre que par le silence à des imputations si fausses! Que ne nous est-il permis d'abandonner le soin de notre cause à celui qui en connoît si bien la justice, en nous bornant à continuer le bien et à prier pour ceux qui nous persécutent, sans devoir descendre à la pénible nécessité de nous justifier nous-mêmes! Mais les ennemis de votre repos montrent tant de complaisance, mettent tant d'obstination à les répéter, que nous nous faisons un devoir d'élever la voix, si pas pour faire taire ceux qui vous troublent, du moins pour vous rendre la tranquillité, et dissiper jusqu'au plus léger nuage que de si étranges inculpations pourroient former dans vos esprits. Non, la dîme ne sera point rétablie; non, le clergé ne veut pas le rétablissement de la dîme. Vos pasteurs, jaloux de votre confiance et de votre bonheur, et non de votre or et de votre argent, vos pasteurs, trouvant d'ailleurs une subsistance mieux assurée dans la fortune de l'Etat que dans la vôtre, vous diront toujours dans toute la sincérité de leur cœur: donnez-nous vos âmes, et le reste est à vous, *da mihi animas*, *cætera tolle tibi*. Mais, nous le savons, notre voix ne sera point entendue de ceux qui ne cherchent qu'à vous donner faussement l'alarme, afin de la tourner à leur profit. Que coûte à des hommes qui ont foulé aux pieds tout principe de religion et d'honneur, que coûte l'imposture poussée jusqu'à l'extravagance? *Firmaverunt sibi sermonem nequam*. C'est un parti arrêté: c'est un retranchement qu'ils ne quitteront pas. Ils calomnieront, parce que la calomnie laisse toujours des traces; ils calomnieront, parce que la calomnie, comme l'eau, parvient à percer la pierre. Ils calomnieront, parce que la calomnie est la tactique la plus facile pour tromper les simples et faire des dupes, etc. »

Nous comptons dire un mot, dans notre prochaine livraison, des mandemens de nos autres diocèses, mandemens que nous regrettons de n'avoir pas encore reçus.

Digitized by Google

HISTOIRE DU ROYAUME DES PAYS-BAS

Depuis 1814 *jusqu'en* 1830, *précédée d'un coup-d'œil sur les grandes époques de la civilisation belge, et suivie d'un Essai sur l'histoire du royaume de Belgique, depuis la révolution de* 1830 *jusqu'aujourd'hui, accompagnée de discours parlementaires, de notes et de pièces justificatives; par* M. DE GERLACHE, *premier président de la Cour de Cassation, etc.* Bruxelles, 1842, 3 vol. in-8°, pr. 15 fr. En vente chez l'éditeur de ce journal.

Dans notre Tome 6 p. 343, nous avons rendu compte de la première édition de cet ouvrage; le lecteur y trouvera une analyse complète des différentes parties qui le composent. Il ne nous reste donc qu'à parler des additions.

La plus importante est un *Essai sur l'histoire du royaume de Belgique depuis la révolution de* 1830. Elle occupe les 200 dernières pages du tome II.

L'auteur commence son récit par la création et l'organisation du gouvernement provisoire, et il le termine au traité du 19 avril 1839 qui mit heureusement fin à notre révolution et nous fit reconnoître par la Hollande. M. de Gerlache s'attache surtout à nous donner les faits authentiques, les discussions parlementaires, les actes du pouvoir législatif et de la diplomatie. Sous ce rapport, son essai ne laisse rien à désirer, et nous ne croyons pas qu'aucun fait important y ait été omis. Tous ces actes sont liés entr'eux par un récit simple, clair, élégant, entremêlé de réflexions courtes et judicieuses où l'on reconnoît toujours le bon sens et la pénétration d'un de nos premiers écrivains, l'indépendance d'un homme de bien qui sut toujours se mettre au-dessus des circonstances et des événemens.

En parlant du projet de notre constitution et des causes qui agirent sur ses principales dispositions, M. de Gerlache établit un parallèle curieux entre notre loi fondamentale et la nouvelle charte française. Ensuite jugeant notre constitution en elle-même, il s'exprime ainsi :

« Notre constitution fut véritablement une œuvre de réaction; elle respire partout la haine du roi passé et la peur du roi futur. Elle ôte à la couronne la faculté de bien et de mal faire; et le pouvoir qu'elle lui refuse, elle le prodigue à tout le monde : aux chambres, aux tribunaux, aux conseils provinciaux, à la commune, au dernier bourgmestre de village: oubliant que le pire de tous les despotismes est celui qui est multiple et qui vient d'en bas. Ces principes reçurent leur complément dans les lois concernant la commune et la province. Ce ne furent pas seulement les libéraux qui poussèrent à ces mesures extrêmes, ce furent surtout quelques hommes imbus de ces vieilles idées provinciales et municipales qui

Digitized by Google

n'alloient plus à notre époque, au milieu de ce luxe de libertés que ne connurent jamais nos aïeux; ce furent aussi certains catholiques, qui, se ressouvenant de l'influence facile que le clergé avoit exercée sur la population des campagnes en 1829 et 1830, pendant la fièvre du pétitionnement, croyoient que leur ascendant resteroit toujours le même. Ils ne voyoient point, qu'armé des principes qu'on venoit de proclamer dans la constitution, le parti démagogique, appuyé sur les masses, étoit destiné à devenir le maître du pays, et à étouffer tous les autres pouvoirs, et qu'il étoit au moins inutile de lui donner de nouvelles forces pour en accélérer le mouvement. Il étoit d'ailleurs facile de prévoir que la querelle extérieure, qui nous tenoit en haleine depuis dix ans, une fois assoupie par la reconnoissance définitive du roi de Hollande, nous serions bientôt livrés à des rivalités de partis, et qu'au milieu de la plus grande liberté possible, il falloit bien laisser à quelqu'un l'autorité nécessaire pour trancher de tels débats, si l'on ne vouloit tomber à la fin en pleine anarchie»...

Une des parties les plus intéressantes de cet éssai, c'est la peinture de notre embarras lorsqu'il fut question de sortir du gouvernement multiple pour arriver à la monarchie constitutionelle et nous procurer un roi. Ce tableau, où l'on trouve quelques faits encore inconnus, mérite surtout notre attention; il est plein de salutaires enseignemens qu'il nous seroit utile de méditer aujourd'hui, afin de mieux apprécier notre situation actuelle et de juger plus sainement de ce que nous prépare l'avenir. Des extraits de deux lettres de notre régent, M. de Surlet de Chokier, à M. de Gerlache, pendant que celui-ci, chef de la députation chargée d'aller offrir la couronne au prince Léopold, étoit à Londres, font parfaitement bien connoître l'état du pays à cette époque. Ces lettres, dont M. de Gerlache garde les originaux, étant aujourd'hui publiées pour la première fois, nos lecteurs seront bien aises d'en voir ici un ou deux passages. Voici ce que le bon régent lui écrivoit de Bruxelles le 10 juin 1831 : « Nous sommes ici au milieu des passions qui s'agitent et qui ne nous laisseront pas (je le crains) le temps d'amener les choses à bien. Hier, depuis 8 heures du soir jusqu'à une heure après minuit, j'ai reçu d'Anvers trois avis différents, pour me prévenir *que contrairement à mes ordres les plus formels*, l'on continue les travaux d'attaque contre la citadelle. Le ministre de la guerre a fait partir pendant la nuit un officier pour réitérer les ordres de cesser les travaux. *Mais à quoi sert de commander quand on n'obéit pas?* Ainsi je prévois que l'on commencera la guerre partout à la fois *et malgré moi;* je suis alors curieux de voir MM. de la conférence de Londres venir éteindre le feu quand il sera allumé. J'attends aussi MM. Perrier et Sébastiani. Qu'ils y prennent garde! Quand on aura poussé la nation au désespoir, Dieu sait ce qu'il adviendra. A deux heures et demie du matin j'ai été réveillé par une quatrième estafette qui m'apportoit une dépêche de Liége m'annonçant la résolution dans cette province d'arborer

Digitized by Google

le drapeau français. Le même esprit règne dans les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut, et gagnera toutes les autres. A Bruxelles même il en est aussi question, et c'est beaucoup. Le congrès ne peut se réunir en nombre suffisant pour délibérer; c'est peut-être un bien. Car je ne serois pas étonné, s'il venoit à prendre une résolution désespérée, pour peu qu'il ne verroit plus de salut pour le pays dans la démarche faite à Londres... *Je suis accablé de chagrin, car je vois noir dans l'avenir!...* » Dans une lettre du 16 juin, M. de Surlet écrivoit entr'autres choses : « La minorité et le parti qui est opposé à l'élection du prince (Léopold) emploieront tous les moyens pour arriver à leurs fins; ils exciteront l'armée à la désobéissance, ce qui n'est pas bien difficile, parce qu'ils seront secondés par des chefs militaires ambitieux et dont les exigences ne sont point satisfaites. On fera enfin un appel à tous les militaires, tant indigènes qu'étrangers, et cela présentera un rassemblement nombreux d'hommes courageux, *mais de vrais volontaires, c'est-à-dire, d'individus insoumis, ne voulant reconnoître ni lois, ni réglements, ni discipline.* Bientôt, avec de pareils compagnons, on fatiguera les amis comme les ennemis, et le pays sera livré à l'anarchie. Je crains la lassitude du congrès et les suites, car le gouvernement qui lui succédera, ou ira droit à la restauration et à la reconnoissance des protocoles, ou bien donnera dans tous les excès d'un pouvoir qui ne respecte rien etc. »

Heureusement le noble et généreux dévoûment de Léopold à la cause belge, mit fin à cet embarras et nos plus grands dangers disparurent bientôt. M. de Gerlache qui fut le premier à même de connoître les hautes qualités du prince, lui consacre quelques mots que nous reproduisons avec plaisir.

« Sans prétendre anticiper, dit-il, sur les jugements de l'histoire, nous croyons pouvoir dire quelques mots de celui que la Providence sembloit avoir prédestiné à devenir le fondateur d'une nouvelle monarchie en Europe. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, issu d'une famille dont le berceau remonte à l'origine de la race germanique, alliée à la plupart des maisons souveraines de l'Europe, naquit dans des temps d'orages révolutionnaires, et reçut de l'adversité l'espèce d'éducation qui semble le mieux convenir à un roi.

» Il vit en 1806, à l'âge de seize ans, les états de Cobourg envahis par les armées françaises; forcé de quitter si jeune le toit paternel, il se mit à voyager dans les pays lointains, étudiant leurs langues, leurs mœurs et leurs lois. L'une de ses sœurs ayant épousé le grand-duc Constantin, il accepta du service dans les armées russes. Léopold commandoit un corps de cavalerie qui prit une part fort active aux combats de Lutzen et de Bautzen, et à cette grande bataille de Leipsick qui dura quatre jours et fut si fatale à l'armée française. Il fut souvent chargé pendant cette campagne de diriger ou de soutenir des attaques contre divers corps de l'armée ennemie, et s'en acquitta toujours avec autant d'intelligence que d'intrépidité;

Digitized by Google

nous ne citerons ici que la sanglante affaire de Kulm (du 30 août 1813), où le général Vandamme fut fait prisonnier avec 6,000 français et perdit toute son artillerie. Léopold gagna sur le champ de bataille la plupart de ses grades et des insignes militaires dont il est décoré. Lorsqu'on parla de paix et qu'il s'agit de faire la part de chacun, Léopold qui avoit à défendre les droits de sa famille, dont il devint dès lors le protecteur, suivit les négociations à Londres, à Vienne, à Paris, avec autant de zèle et d'application qu'il avoit suivi la guerre au milieu des camps. Ce fut pendant son séjour à Londres qu'il fit la connoissance de la princesse Charlotte, héritière présomptive de la couronne d'Angleterre, dont la main étoit vivement convoitée par plusieurs prétendants, et entre autres par le prince d'Orange, fils du roi des Pays-Bas.

» Le mérite personnel de Léopold, ses antécédents, l'élévation de son caractère, la noblesse de son extérieur fixèrent d'abord le choix de la jeune princesse. Le mariage se conclut le 2 mai 1816. L'union fut douce et intime entre deux cœurs qui avoient tant de sympathie l'un pour l'autre, inspirés par les mêmes habitudes de bienfaisance et par les mêmes goûts pour les lettres et les arts, qu'ils attiroient et cultivoient dans leur délicieuse retraite de Claremont. L'Angleterre, qui s'étoit tant applaudie de ce mariage, sentit redoubler sa joie à la nouvelle de la grossesse de Charlotte, qui promettoit au trône un nouveau rejeton. Mais voilà que le 6 novembre 1817, on apprit que la jeune princesse, après avoir donné le jour à un enfant mort, à la suite d'une couche laborieuse, venoit elle-même d'expirer au milieu d'horribles souffrances. Il faut que la douleur de Léopold ait été bien poignante, car nous l'avons vu se renouveler, nous avons vu ce cœur si ferme et si calme dans les circonstances les plus critiques, s'épancher et se briser, lorsque, 16 années plus tard, il plut à la Providence de le frapper de nouveau en lui enlevant son premier né! En songeant à cette haute fortune, à ces revirements cruels, on comprend mieux tout ce qu'il doit y avoir de grave et de méditatif dans cette âme si souvent et si fortement éprouvée.

» Le duc de Kent ayant épousé le 11 juillet 1818, une sœur de Léopold, de nouveaux liens rattachèrent ce prince à la famille royale d'Angleterre. La princesse Victoria, héritière du trône de la Grande-Bretagne, qui devoit épouser un jour le prince Albert de Saxe-Cobourg, neveu de Léopold, fut le fruit de cette union. Léopold, par sa conduite, avant et depuis la mort de la princesse Charlotte, s'étoit concilié l'estime des Anglais et des étrangers. Sa haute position le mettoit en rapport avec les hommes les plus éminents de son époque, et l'on savoit que la vie oisive lui pesoit. Au commencement de 1830 on lui offrit, au nom des puissances, la couronne de la Grèce. Il la refusa, notamment, « parce qu'il ne lui » sembloit pas que les limites du nouvel état grec fussent celles » que la nature lui assignoit, et qui convenoient le mieux pour sa » défense. » Nous rappellerons ici que lorsqu'il s'agit d'établir les

Digitized by Google

nôtres, personne en Belgique ne fit autant d'efforts que Léopold pour les faire fixer conformément à nos vœux.

» Dès les premiers mois de la révolution on avoit parlé de Léopold pour roi des Belges; mais ceux qui avoient d'autres vues prétendirent que cette candidature seroit vue de mauvais œil par la France, et l'on s'obstina à poursuivre des princes que nous ne pouvions obtenir ou qui ne nous convenoient point, et l'on perdit ainsi des moments précieux. Si dès l'origine il eût été possible d'intéresser Léopold à nos affaires, il est vraisemblable que les bases de séparation du 20 janvier auroient été modifiées en notre faveur. Et si ce prince fût arrivé plus tôt parmi nous, il eût sans doute portés ses premiers regards sur l'armée; il se seroit empressé de l'organiser; ce qui pouvoit donner un tout autre tour aux événements. Quoi qu'il en soit, nous fûmes heureux de le trouver dans de si bonnes dispositions, en arrivant à Londres au mois de juin. Le président de la députation se hâta d'en transmettre l'avis au régent, en l'informant que le choix de Léopold seroit agréable, non-seulement à l'Angleterre, mais à la France, et que le futur roi des Belges obtiendroit probablement la seconde fille du roi Louis-Philippe : union qui nous asssureroit l'appui de deux puissants voisins. »

M. de Gerlache ne s'est pas borné à nous donner, dans cette nouvelle édition, un essai sur l'histoire de notre pays depuis la révolution; il a considérablement augmenté son introduction, qui est, à elle seule, un travail remarquable. « On y trouvera, dit-il, des changements, des corrections, de nombreuses et importantes additions: notamment sur le règne de Philippe-le-Bon, de Philippe II, de Ferdinand et d'Isabelle, de Marie-Thérèse, et sur la révolution brabançonne. Mes convictions d'historien s'étant accrues par l'approbation de mes lectures et par mes propres réflexions, j'ai fortifié mes premiers aperçus par de nouvelles preuves et de nouveaux faits. » Cette introduction occupe 271 pages du 1er volume, 20 pages de plus que dans la première édition.

Il sera inutile de recommander de nouveau l'ouvrage de M. de Gerlache aux personnes qui veulent connoître notre histoire et aux amis de la bonne littérature. L'*Histoire du royaume des Pays-Bas* et l'*Essai sur l'histoire de Belgique* sont, avec l'*Essai historique et politique sur la révolution belge* par M. Nothomb, ce que nous avons de meilleur sur les événemens qui se sont accomplis dans nos provinces depuis environ 30 ans.

Digitized by Google

RETRAIT DE LA PROPOSITION DE MM. BRABANT ET DUBUS

RELATIVE A LA QUALITÉ DE PERSONNE CIVILE DEMANDÉE POUR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

LETTRE DES ÉVÊQUES AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES. — PART QUE LE SAINT-SIÉGE A PRISE A CETTE AFFAIRE. — COURTE RÉPONSE AU LIBÉRALISME EXAGÉRÉ.

Au mois de janvier 1841, nos évêques adressèrent au Roi, au Sénat et à la chambre des Représentans une pétition, pour demander que l'Université catholique fût légalement constituée en personne civile. Nos lecteurs retrouveront cette pétition dans notre tome VII p. 621.

MM. Dubus aîné et Brabant firent de cette demande l'objet d'un projet de loi, qu'ils présentèrent le 10 février suivant à la chambre des Représentans (*voir notre tome VII p.* 572).

Le 18 mars, la section centrale, chargée de l'examen de cette proposition, présenta son rapport, avec un projet de loi adopté par elle à l'unanimité des suffrages, projet où la demande des évêques étoit accueillie aux conditions suivantes, savoir: 1° que l'université ne pourroit acquérir ni aliéner qu'en vertu d'une autorisation royale; 2° qu'indépendamment de la contribution ordinaire, l'université payeroit annuellement à l'Etat sur ses biens immeubles, 4 p. c. du revenu fixé par la matrice du rôle; 3° qu'aussi-tôt qu'elle posséderoit un revenu de 300,000 frs en biens de toute nature, elle ne pourroit plus obtenir d'autorisation nouvelle; 4° que cette dotation ne pourroit comprendre des biens immeubles que jusqu'à concurrence de 150,000 frs, en revenus fixés par la matrice du rôle (*voir notre T. VII p.* 621).

La demande ainsi modifiée, ne paroissoit offrir aucune difficulté sérieuse. Elle avoit été jugée constitutionnelle, juste, raisonnable. Le ministère libéral ne s'y montra pas contraire. Il y avoit donc une grande probabilité que le projet de la section centrale alloit être adopté.

Trois semaines après, le ministère tomba et fit place au ministère actuel. Cet événement ne put sembler de nature à

Digitized by Google

entraver ou à retarder la mesure. Cependant la circulaire ministérielle aux gouverneurs des provinces, circulaire qui étoit comme la profession de foi du nouveau cabinet, présenta le paragraphe suivant sur la proposition de MM. Dubus et Brabant :

» Une proposition qui se rattache à l'exercice de la liberté » de l'enseignement, a dans ces derniers temps excité de » vives préoccupations; sans rien préjuger sur le fond de » cette proposition, le désir du gouvernement est qu'elle ne » soit discutée qu'à l'époque où l'organisation de l'instruction » publique recevra son complément; cet ajournement, nous » avons lieu de le croire, ne rencontrera pas d'obstacle. Si » définitivement il venoit à être reconnu que cette propo- » sition, faite d'ailleurs dans des intentions louables, ren- » ferme des dangers, elle seroit, nous en avons la conviction, » abandonnée par ceux-là même qui croient en avoir » besoin. » (*voir notre tome VIII p.* 29.)

Nos lecteurs peuvent se rappeler que ces lignes du programme ministériel ne passèrent pas inaperçues chez nous. Nous leur fîmes observer que la proposition, dans cette circulaire, « étoit présentée avec un ton d'incertitude plus propre à encourager les libéraux que les catholiques. »

Qu'étoit-il donc arrivé? Pourquoi une demande si simple, si favorablement accueillie par la chambre, parut-elle en quelque sorte abandonnée par le pouvoir, ou du moins renvoyée à une autre époque? Il seroit peut-être facile d'expliquer ce changement, de même qu'il seroit facile d'expliquer le silence que le ministère Lebeau avoit gardé sur la mesure. Mais nous n'aimons pas à nous livrer aux conjectures et aux suppositions. Il nous suffit de rappeler les manœuvres du libéralisme exagéré, ses mensonges, ses calomnies, sa feinte appréhension de la *dîme*, de la *main-morte*, du *monopole de l'enseignement* et vingt autres ruses de ce genre dont il se servit alors. L'occasion de la demande des évêques fut en effet trop opportune, trop bonne, pour ne pas être saisie avidement par les ennemis des catholiques. Ils y trouvoient, sans faire trop d'efforts, un beau texte pour crier contre les prétendus envahissemens de l'Eglise, contre l'ambition et l'avidité des chefs ecclésiastiques; et, comme à l'ordinaire, les mensonges, cent fois répétés par la presse, amplifiés et

Digitized by Google

commentés de toutes les manières dans les journaux, trouvèrent enfin accès auprès des gens simples et inspirèrent une vraie crainte au peuple des campagnes. En sorte que les évêques furent, à leur tour, obligés de s'adresser aux fidèles et de les détromper dans des instructions faites exprès, chose qu'ils continuent même de faire aujourd'hui, ainsi que l'attestent deux mandements de carême cités plus haut.

Cet effet de la calomnie et des violences journalières de la presse a de quoi surprendre sans doute; mais le fait est là et personne ne peut le nier.

Que, dans cet état de choses, il y ait eu des inquiétudes, des craintes, que les esprits se soient divisés, que le nouveau ministère ait partagé ces différentes affections, qu'il ait redouté et tâché d'éloigner les discussions sur cette matière, on le conçoit aussi. Le gouvernement représentatif offre tant de matière aux disputes, aux divisions, aux changemens et aux bouleversemens, qu'on peut bien, pour de bonnes raisons, chercher à éviter ce qui doit y donner lieu probablement.

Parmi les hommes justes, raisonnables, impartiaux, il ne peut pas y avoir eu de doute sur la nature de la proposition; et s'il y en avoit eu, la brochure imprimée dernièrement à Louvain (1), dissertation remarquable et qu'on ne refute pas, l'auroit dissipé. Mais on a pu différer d'avis sur la nécessité de la mesure, sur son opportunité, sur les circonstances où elle étoit présentée, et les catholiques eux-mêmes ont pu ne pas s'accorder entièrement sur toutes ces choses. L'Université catholique risque-t-elle de périr, faute d'avoir été déclarée personne civile par une loi? Cela n'est venu à l'idée de personne. Le peuple catholique dont les aumônes l'ont fondée, continuera de la soutenir, et il le fera avec d'autant plus de zèle qu'il se voit décidément abandonné à lui-même et qu'il ne peut pas compter sur quelque coopération bienfaisante de la part de l'Etat. En conséquence, l'attention a dû finalement se porter, moins sur la mesure en elle-même, que sur les difficultés de tout genre dont l'esprit de parti et de secte est parvenu à l'entourer. C'est ainsi du moins que nous nous expliquons les choses et que nous nous rendons compte de ce que nous voyons arriver aujourd'hui.

---

(1) *Examen de la proposition de MM. Dubus et Brabant*, etc., in-8° de 84 p.

Digitized by Google

Ces difficultés ont-elles été telles qu'on s'en est occupé ailleurs que chez nous, que la diplomatie s'en est émue, qu'on a songé à nous éviter les résultats d'une lutte pénible et qui sembloit inévitable? On l'assure, et la chose nous paroît à nous-mêmes très-vraisemblable. Nous savons que plusieurs grandes puissances attachent beaucoup d'importance à la situation intérieure de la Belgique et à sa tranquillité. Du moins nous n'avons pas de motifs de douter de la profonde sollicitude que le sort du peuple belge inspire au commun Père des fidèles, du vif intérêt qu'il prend à tout ce qui nous concerne, ni par conséquent de la part qu'on lui attribue dans cette grave affaire. Oui, il semble certain que le Saint-Siége a jugé ne pouvoir pas rester spectateur inactif et neutre de cet embarras, et qu'il à invité nos vénérables évêques à retirer leur pétition.

Nos lecteurs verront ici que, fidèles au plan que nous nous sommes tracé en fondant ce recueil historique, nous rapportons les faits, quels qu'ils soient, tels qu'ils sont en effet, et que nous abordons franchement les questions les plus graves et les plus délicates, lorsque nous croyons que nos engagemens envers le public, nous en font un devoir.

Nous allons maintenant rapporter ce qui vient de se passer, à ce sujet, dans nos chambres; puis nous examinerons brièvement les raisonnements que MM. les libéraux se permettent sur ces différents faits.

Dans la séance du 15 février de la chambre des Représentans, il a donc été donné lecture d'une lettre de nos évêques, conçue en ces termes:

A Messeurs les président et membres de la chambre des représentans.

« Messieurs,

» Faisant usage du droit que l'art. 21 de la constitution
» nous donne, nous avons eu l'honneur de vous adresser,
» ainsi qu'au Roi et au sénat, au mois de janvier de l'année
» dernière, une pétition, afin d'obtenir que la qualité de
» personne civile fût attribuée par une loi à l'Université
» catholique de Louvain. Deux honorables membres de la
» chambre, MM. Dubus aîné et Brabant, mus par l'intérêt
» qu'ils portent à cet établissement, ont eu la bonté de pro-
» poser un projet de loi tendant à nous accorder notre de-

Digitized by Google

» mande. La chambre a décidé que leur proposition seroit
» prise en considération. Envoyée à l'examen des sections,
» elle y fut adoptée par 36 voix sur 44. La section centrale
» l'adopta à l'unanimité, avec quelques modifications acci-
» dentelles, APRÈS AVOIR, comme elle le dit dans son rap-
» port, CONSACRÉ PLUSIEURS SÉANCES A DÉBATTRE LES PRINCI-
» PALES QUESTIONS DE CONSTITUTIONNALITÉ ET D'ÉCONOMIE SO-
» CIALE QUI S'Y RATTACHENT, ET APRÈS AVOIR EXPOSÉ ET ANA-
» LYSÉ TOUS LES SYSTÈMES, ET ABORDÉ AVEC FRANCHISE TOUTES
» LES OBJECTIONS SÉRIEUSES.

» Un accueil si favorable nous faisoit espérer avec une
» ferme confiance que la loi proposée seroit adoptée par les
» trois branches de la législature. Cependant notre pétition
» et la proposition de loi qui en a été la suite, devinrent
» l'objet d'interprétations et d'attaques aussi inattendues
» que peu fondées. On prétendit que nous voulions obtenir
» un privilége exclusif et faire revivre d'anciens droits qui
» sont incompatibles avec nos lois ; on chercha même à faire
» croire que nous voulions entraver la marche du gouver-
» nement... Ces desseins et d'autres plus absurdes encore,
» qu'on nous a prêtés, étoient loin de notre pensée ; car
» nous n'eûmes d'autre but que d'obtenir pour l'Université
» catholique une prérogative dont jouissent déjà les Univer-
» sités de l'Etat, les séminaires, tous les conseils des hos-
» pices, tous les bureaux de bienfaisance, toutes les com-
» munes, toutes les églises et un grand nombre d'autres
» établissemens d'utilité publique. Il nous sembloit que les
» garanties d'ordre qu'offre l'Université de Louvain, les ser-
» vices qu'elle rend aux sciences et les avantages qu'elle pro-
» cure au pays, l'en rendoient digne sous tous les rapports.
» Les juriconsultes et des publicistes très-distingués nous
» avoient d'ailleurs assurés que notre demande ne renfermoit
» rien qui fût contraire aux lois ou à la constitution.

» Quoique nous restions convaincus de la justice de notre
» demande, nous nous sommes néanmoins décidés à la re-
» tirer, afin d'empêcher qu'on ne continue à s'en servir pour
» alarmer les esprits, exciter la défiance et troubler l'union
» qui est si nécessaire au bien-être de la religion et de la
» patrie. C'est pourquoi nous vous prions, Messieurs, de
» regarder comme non avenue la pétition que nous avons
» eu l'honneur de vous adresser ; nous nous faisons en même

Digitized by Google

» temps un devoir de témoigner à la chambre notre sincère
» et vive reconnoissance pour le bon accueil qu'elle a bien
» voulu lui faire.

» Nous sommes avec respect, Messieurs,

» Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

» En février 1842.

» Englebert, cardinal-archevêque de Malines.
» Corneille, évêque de Liége.
» François, évêque de Bruges.
» G.-J., évêque de Tournay.
» Nicolas-Joseph, évêque de Namur.
» Louis-Joseph, évêque de Gand. »

Après cette lecture, M. Dubus aîné a pris la parole et a dit: « Messieurs, la proposition que mon honorable ami, M. Brabant, et moi, nous avons soumise à la chambre, nous l'avions faite pour satisfaire à la demande qui avoit été adressée aux trois branches du pouvoir par les fondateurs de l'université de Louvain. Cette demande étant retirée, nous considérons notre proposition comme devenue sans objet. »

Nous ajouterons que les Prélats ont adressé en commun une lettre particulière à MM. Dubus et Brabant, pour les remercier et leur donner un témoignage non équivoque de leur reconnoissance et de leur estime.

On n'aura pas de peine à se former une idée des commentaires dont ces faits sont devenus l'objet dans quelques journaux libéraux, des conclusions qu'on a tirées de l'intervention du Souverain Pontife, de la soumission de nos évêques, etc.

Donc, a-t-on dit, il y a dans notre royaume un parti qui obéit à un prince étranger. Et en quoi? Non pas dans une matière spirituelle, non pas dans une question de dogme, de morale ou de discipline, mais dans une affaire toute temporelle, toute politique. Quels sont en effet les motifs qu'on a fait valoir? C'est pour éviter au pays des commotions inutiles, c'est pour prévenir des changemens et des bouleversemens périlleux, etc. etc.

Une simple observation, uniquement puisée dans les faits, servira de réponse à ces reproches.

Lorsque nos évêques eurent résolu d'ériger une université, leur première pensée fut de s'adresser au Saint-Père et de

Digitized by Google

lui demander son autorisation. Cette démarche, ils ne la considérèrent point comme facultative et de simple convenance, mais comme une *obligation* (1). Une lettre écrite en commun dans leur réunion annuelle et datée du 14 novembre 1833, exprima leurs vœux et leur demande, et le Souverain Pontife, en y répondant par son Bref du 13 décembre de la même année, leur dit « qu'en agissant ainsi, ils se sont conformés à un ancien usage, et qu'ils ont montré au Saint-Siége *les égards et le respect qui lui sont dus* (2). » Il fait observer de plus que « même des princes catholiques, songeant à établir de semblables académies ou universités, ont cru devoir consulter le Siége Apostolique et rechercher l'appui de son autorité. Aussi, ajoute-t-il, n'est-ce que d'après l'avis et du consentement des Pontifes romains qu'ont été érigées les plus célèbres et les plus illustres universités de l'Europe, chose prouvée en détail par des documens authentiques insérés dans leurs annales. »

Les évêques, de leur côté, rappèlent le consentement et l'autorisation pontificale dans chacune des pièces qu'ils ont publiées lors de l'érection et de l'ouverture de l'établissement. Dans leur circulaire au clergé en date du mois de février 1834, ils s'expriment ainsi: « C'est pour répondre à ce vœu, Messieurs, que nous avons formé le projet d'ériger en Belgique, *avec l'assentiment du Saint-Siége, que nous avons obtenu*, une nouvelle université catholique, etc. (3) » Et dans le décret d'érection, ils disent solennellement: « Voulant aujourd'hui donner une forme fixe à cette grave institution, et en assurer pour toujours la stabilité, *en vertu de l'autorité Apostolique et de la nôtre*, nous érigeons et nous établissons par les présentes lettres une université qui sera à jamais dirigée et soignée par nous avec un pouvoir suprême et une continuelle sollicitude (*sauf en toute chose l'Autorité du Siége Apostolique*) etc. (4) »

Voilà donc l'autorité du Saint-Siége sur l'université catholique de Louvain bien clairement demandée, accordée, établie et reconnue.

Faut-il s'étonner après cela que le Souverain Pontife ait

---

(1) Ex *debito* pastoralis officii Nobis commissi. (Voir le décret d'érection de l'université dans notre Tome 1, p. 404.)

(2) Voir ce Bref dans notre T. 1., p. 58.

(3) *Journ. histor.*, T. 1., p. 22. (4) *Ibid.*, p. 409.

Digitized by Google

fait attention à une question de haute inportance qui intéresse l'existence de cette même université ? Faut-il s'étonner qu'il l'ait examinée, qu'il ait fait connoître à nos vénérables évêques la manière dont il l'a envisagée, qu'il leur ait donné le conseil de céder aux circonstances, de sacrifier pour cette fois leurs droits et ceux de l'université à un besoin de paix et de tranquillité généralement reconnu ?

Et nos évêques, ont-ils dû mépriser cette invitation? N'ont-ils pu s'y conformer sans compromettre les intérêts temporels et politiques du royaume ? Mais vous auriez donc dû, à plus forte raison, leur faire des reproches d'avoir demandé le consentement du Pape pour ériger l'université, d'avoir reconnu d'avance son autorité sur tout ce qui la concerne. Le fait de cette soumission d'une part et de cette suprématie de l'autre existe depuis près de neuf ans; il a précédé son origine. Ou plutôt, c'est par ce fait que l'université elle-même existe, et c'est pourquoi elle s'appèle *catholique*.

Quant à la crainte que cette intervention du Souverain Pontife inspire aux libéraux, si elle est sincère (chose dont il est au moins permis de douter), nous les prions de remarquer que, quoique nos lois contiennent plusieurs principes que le Saint-Siége ne reconnoît pas, qu'il condamne au contraire, jamais cependant il n'a rien fait pour les changer. S'est-il mêlé de nos débats quand ces lois n'existoient encore que comme projets ? A-t-il protesté contre la liberté de la presse, contre la liberté des cultes et de l'enseignement et d'autres dispositions de notre constitution ? L'a-t-on jamais accusé de s'immiscer dans nos intérêts politiques, de chercher à introduire quelque changement dans notre Etat, de nous donner des ordres ? On peut donc être tranquille. Ce n'est pas l'autorité ou l'action du Saint-Siége qui est à craindre en politique, et son intervention dans l'affaire de l'université catholique, s'explique sans qu'on puisse le soupçonner raisonnablement d'en vouloir à nos libertés, et sans qu'on puisse soupçonner les catholiques de consentir à sacrifier leur indépendance.

Mais on leur a fait un reproche bien différent. L'abandon de la proposition de MM. Dubus et Brabant, après la chûte du ministère Lebeau et Rogier, a été présenté comme un acte de foiblesse et de pusillanimité. On nous a reproché de ne pas oser user de la victoire, de n'avoir pas le courage de

Digitized by Google

nous montrer, de nous cacher derrière des hommes qui ne pensent pas comme nous.

Ici nous pourrions aussi répondre par des faits et rappeler un passé qui n'est pas encore bien loin. Mais la chose n'en vaut pas la peine. Le catholique belge s'émeut lentement et difficilement; c'est le témoignage que lui rendent les étrangers qui l'observent avec attention. Tant qu'il peut céder, il cède et fait des concessions; c'est de la patience, ou si vous l'aimez mieux, de la froideur, de l'insensibilité, de l'indifférence même. Mais gardez-vous de l'appeler foiblesse ou manque de courage. Gardez-vous de nous défier et d'appeler une nouvelle expérience pour vous détromper. Nous souhaitons de tout notre cœur de n'avoir plus de leçon à vous donner. Vivre en paix sous nos lois, sous la dynastie du sage Prince qui a bien voulu unir ses destinées aux nôtres, avec tous nos compatriotes sans distinction, c'est notre plus ardent désir. Faire des sacrifices à la paix, c'est une preuve et un des caractères de ce désir. Mais bornez là vos conclusions et que votre imagination ne vous conduise pas plus loin.

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Il paroît certain que Mgr Fornari, nommé archevêque de Nicée, n'ira pas à Rome, mais qu'il se fera sacrer dans notre pays, et qu'immédiatement après il recevra le titre de Nonce avec les pouvoirs qui y sont attachés.

— Une lettre de Son Eminence le cardinal Lambruschini, secrétaire d'état, en date du 26 janvier dernier, annonce que les Frères Mineurs dits Récollets, qui se trouvent dans notre royaume, sont exemptés de la juridiction du Provincial du même ordre qui est en Hollande, à laquelle ils avoient été soumis jusqu'à présent, et qu'une province particulière sera bientôt érigée en Belgique. Il paroît que ce changement a lieu d'après les vœux et les demandes de nos évêques. Dès que nous aurons reçu le Bref pontifical sur la future érection de la province belge, nous le publierons dans les deux langues.

— L'administration communale de la ville de Liége a confié depuis un an la prison des femmes aux religieuses dites *Filles de la Croix*, qui s'étoient chargées jusqu'alors de l'instruction des enfans pauvres

Digitized by Google

et du service des malades à domicile. Cet essai a eu les plus heureux résultats. La douce autorité de quelques Sœurs, abandonnées à elles-mêmes et sans le secours d'aucun homme, a suffi pour établir, en si peu de temps, une discipline et un ordre admirable dans cette maison. On nous assure qu'il y règne un silence comme dans un bon couvent, silence qui n'est interrompu que par les prières et le chant des cantiques. Les conversions y sont nombreuses. Déjà vingt-six femmes perdues, dont il y en a douze qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans, sont sincèrement revenues à Dieu et à la vertu. L'administration communale semble apprécier le bien qui s'est fait et a proposé aux Sœurs de se charger également de l'hôpital des femmes atteintes de maladies honteuses, offre que leur charité a encore acceptée. L'embarras est maintenant de préserver les femmes repentantes de la rechûte, et ici les obstacles sont grands. Au sortir de la prison, où elles sont et où elles voudroient rester si la chose étoit possible, où iront-elles? Toutes les maisons leur sont fermées; elles ne seroient pas même admises dans un atelier. Un petit nombre d'entr'elles, et entr'autres une jeune fille d'un extérieur remarquable, tristement fameuse dans plusieurs grandes villes (1), ont trouvé l'asyle désiré dans deux maisons religieuses de notre pays. Les autres attendent, et les bonnes Sœurs ont pris sur elles de les garder provisoirement. M. Habets, curé de Sainte-Croix, fondateur et directeur de la congrégation des *Filles de la Croix*, ne voit de remède que dans une *maison de refuge* où ces femmes puissent être éprouvées durant un assez long séjour, se raffermir dans la vertu, contracter l'habitude de l'ordre, du travail et d'une vie chrétienne, et devenir ainsi dignes de rentrer honorablement dans la société, sous la protection de personnes charitables qui auront bien voulu présider à cette œuvre de charité. Ce projet, approuvé par Mgr. l'Evêque de Liége, va être mis à exécution. Une association pieuse, sous le nom de *Confrérie de la Miséricorde*, sera érigée dans l'église de Sainte-Croix, et se chargera de la fondation et de l'administration de la maison de refuge. Cette confrérie se composera de membres effectifs et de membres agrégés ou honoraires. Les dames seules seront admises parmi les premiers; les hommes peuvent faire partie des autres. Chaque membre de l'association payera à son entrée 5 frs pour droit d'inscription. Il s'engage en outre à payer 12 frs annuellement. Les personnes qui voudroient prendre part à cette excellente œuvre, peuvent s'adresser à M. le curé de Sainte-Croix qui leur fournira le réglement de la confrérie et celui de la maison de refuge, ou à une des dames qui forment provisoirement le conseil. Ces dames sont : MMmes la baronne *Van den Steen de Jehay*, la comtesse *M. d'Argenteau*, la baronne de *Saroléa de*

(1) La conversion de cette personne, qu'on ne peut soupçonner de céder à la nécessité, présente des circonstances remarquables. Peut-être pourrons-nous un jour en dire quelques mots.

Digitized by Google

Cheratte, Ferd. *de Moffarts*, née *D. de Rosen*, *Kersten*, *Richard-Lamarche*, *Dewandre-de Macar*, *De Stembert*, MMlles Lucie *Delvaux* et Julie *Dejaer*.

— La station du carême est prêchée cette année à la métropole de Malines, par M. Le Clère, chanoine de Paris, en français, et par le R. P. Bernard, rédemptoriste, en flamand.

— M. le général Buzen, ministre de la guerre, a mis fin à ses jours dans un cabinet attenant à son jardin, faubourg de Louvain à Bruxelles, le 5 février dernier. Il étoit né en 1784. Son père, originaire d'un village entre Tongres et Maestricht et mort il y a fort peu de temps, étoit médecin et ancien professeur de l'université de Louvain. Le général a eu deux frères ecclésiastiques, morts tous deux en Flandre dans l'exercice du saint ministère. C'étoit un brave militaire, homme instruit même dans les langues anciennes. Il a montré en plus d'une circonstance de la résolution, de la fermeté et de l'énergie, et le pays doit le regretter beaucoup. Il ne lui a manqué, dit-on, que les sentimens religieux de sa famille. Déchiré par la calomnie, victime d'une trame odieuse, il a perdu patience, et quoiqu'innocent, il s'est empressé de quitter la terre. Déplorable exemple que la Foi et la raison condamnent également! Mais d'un autre côté, effrayante responsabilité pour cette presse coupable qui ne respecte aucun genre de réputation!

— On nous communique la note suivante:

« Au mois d'octobre dernier, le conseil général d'administration des hospices de la ville de Louvain, envoya dans plusieurs communes de l'arrondissement de Bruxelles, et ailleurs, une personne chargée de recueillir chez MM. les curés et les administrations communales, des renseignements sur les biens réclamés et pris en possession par les conseils de fabrique, en vertu des dispositions de l'arrêté royal du 7 janvier 1834. Cette personne fit accroire qu'elle étoit envoyée de la part de M. le conservateur des hypothèques à Bruxelles; il n'en étoit pas ainsi. Sa mission avoit pour objet unique, de prendre note des contenances, situations, occupants et aboutissants des biens réclamés. Le conseil d'administration des hospices de Louvain, après avoir recueilli par ces moyens les indications nécessaires, s'est empressé de demander par acte devant notaire, la mise en possession de tous les biens déjà réclamés, en due forme, par les conseils de fabrique, en vertu de l'arrêté prémentionné. En suite de cette prise en possession, l'hospice de Louvain vient de signifier et faire connoître, par le ministère de M. Goossens, huissier près la cour de cassation, à Bruxelles, aux fabriques d'église, l'ordonnance de se désister des biens réclamés. La prise en possession de l'hospice de Louvain est fondée, sur ce que plusieurs notaires ont négligé de faire transcrire aux bureaux des hypothèques, les actes portant réclamation des biens provenant de cures ou établissements religieux, célés aux domaines; il est facile de prévoir, que d'ici à quelques jours, les tribunaux civils auront à statuer sur la validité de bon nombre de ces actes. » (*Journ. de Bruxelles*).

Digitized by Google

— Il faut que les honnêtes gens de toutes les classes s'unissent pour blâmer le choix que vient de faire le conseil communal de Liége d'un professeur d'histoire à son académie de peinture. Il ne s'agit pas de personne ici ni d'animosités de partis; il s'agit de principes et de mœurs, il s'agit de l'intérêt le plus précieux des familles, du sort de nos enfans; il s'agit de l'exemple donné par l'administration d'une grande ville, d'une des premières communes du royaume. On peut nous en croire, nous n'en voulons à personne; nous sommes en particulier disposés à rendre justice à notre régence, à reconnoître en toute circonstance le bien qu'elle fait, les bonnes intentions qu'elle peut avoir. Mais elle ne doit pas trouver mauvais qu'on lui fasse un reproche de la nomination qu'elle a faite, qu'on la rende responsable de tout le mal qui en résultera si elle est maintenue, du scandale que cette nomination a déjà occasionné. Qu'elle y prenne garde : de semblables faits peseront beaucoup dans les discussions que provoqueront les dispositions législatives que l'intérêt de l'enseignement appèle depuis long-temps, et les conclusions qu'on en tirera, pourront être accablantes.

—Sa Sainteté, voulant donner à Mgr l'Evêque de Gand un témoignage de satisfaction et d'affection particulière, l'a nommé Evêque Assistant au trône pontifical, titre auquel sont attachés quelques priviléges dans les services pontificaux. On sait que le St.-Père accorde ce titre très-rarement: hors de Rome, on connoît peu d'évêques, 6 ou 8 peut-être, qui l'ont reçu. Mgr England, évêque de Charleston en Amérique, le reçut pour sa mission à St.-Domingue; Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, et Mgr Bouvier, évêque du Mans, l'ont aussi reçu depuis quelque temps. (*Vlaming.*)

— Lorsque dans notre N° du 29 janvier, nous annoncions que Mgr l'Evêque de Gand étoit nommé Evêque assistant au trône pontifical, nous ne connoissions point encore toutes les marques de distinction, dont le St.-Siége venoit d'honorer notre digne prélat. Aujourd hui nous nous empressons de compléter cette importante nouvelle. Par bref du 14 janvier 1842, S. S. le Pape a daigné élever Mgr Louis-Joseph Delebecque, évêque de Gand, aux dignités de prélat domestique, d'évêque assistant au trône pontifical et de comte romain. (*Organe des Flandres.*)

— M. Th. Hemelaer, curé-doyen à Saint-Nicolas, est décédé le 13 février à la suite d'une douloureuse maladie. Les prières de tous ses paroissiens n'ont pu le conserver à leur amour. Ce pasteur zélé étoit né en 1774 à Haesdonck. Il passa en 1822 de la paroisse de Nukerke à celle de Saint-Nicolas, pour y remplacer l'excellent doyen M. J.-B. Maes. Dans un cours de 20 ans, M. Hemelaer n'a jamais perdu une occasion de faire le bien ; il prit une grande part aux nombreuses œuvres de charité accomplies dans la paroisse. Il étoit le père des orphelins, le consolateur des veuves, le soutien des malheureux, le modèle des fidèles. (*Vlaming.*)

— M. H. Lamme, curé à Harelbeke (diocèse de Bruges), est

Digitized by Google

mort le 15 février après une longue maladie. Il étoit né en 1769 à Nevele. Il fut successivement vicaire à Saint-Bavon à Gand, curé à Tronchiennes, à Ostende, et depuis 1822 à Harelbeke.

— M. J. Van den Berghe, curé de Coolscamp, (diocèse de Bruges) a été transféré en la même qualité à Staeden; M. Vercruysse, curé de Knocke, lui succède à Coolscamp. M. de Saeger, vicaire à Staeden, a été nommé curé de Knocke.

— M. Pasleau, vicaire de Saint-Nicolas, à Namur, vient d'être nommé à la succursale de Bouge, lez-Namur.

— M. Théodore Smets, vicaire à Zonhoven, est nommé curé desservant à Gruytrode (diocèse de Liége).

— Les RR. PP. Schoofs, Heliers et Temmerman, jésuites, ouvrirent le 19 janvier une mission à Contich, gros bourg entre Anvers et Malines. On eut d'abord quelque crainte sur le succès de ces exercices; mais les obstacles disparurent bientôt et on obtint toutes les consolations. De toute cette grande population, on ne cite qu'un individu qui ait refusé de profiter des bienfaits de la mission. Le jour de la clôture, le révérend abbé de la Trappe à Westmael officia pontificalement, et S. Em. le cardinal archevêque de Malines assista sur son trône à la grand'messe.

— Le 10 janvier, la distribution des prix eut lieu avec beaucoup de solennité à l'école dominicale de Mortsel près Anvers, que M. Michielsens, curé de cette paroisse, y a érigée depuis 2 ans. Cette fête eut lieu dans l'église et fut précédée d'une grand'messe et d'un discours sur l'utilité de ces écoles prononcé par le R. P. Schoofs. Les élèves chantèrent un cantique, M. le curé proclama les noms de celles qui l'avoient emporté par leur bonne conduite et par leur application, et Mme la baronne Osy de Cantecroy leur présenta les prix. — Le 19 janvier les PP. Jésuites ouvrirent une mission à Mortsel. Vingt confesseurs furent occupés dès le commencement, et tout faisoit présager le plus heureux résultat à la date où l'on nous a écrit. On espéroit que, de 2,300 communiants que compte cette paroisse, il n'en resteroit pas deux en arrière. L'abbé de la Trappe devoit y venir officier le jour de la clôture.

— L'Archiconfrérie du Cœur immaculé de Marie, établie depuis quelques années avec tant de succès à Notre-Dame-des-Victoires à Paris et ayant pour objet la conversion des pécheurs, a été érigée dernièrement dans l'église des Rédemptoristes à Saint-Trond. Cette fête y a attiré une multitude de fidèles, et en peu de jours le nombre des inscriptions dans la nouvelle confrérie s'éleva à près de 2,000. Tous les jours il y eut deux instructions sur des sujets analogues à la solennité et sur la réforme des mœurs, but de l'association.

— Le 25 janvier est mort dans son château de Rœulx, province de Hainaut, le prince E.-M.-M. de Croye-Solre, après avoir reçu tous les secours de la Religion, avec la piété la plus édifiante. Il étoit né en 1768, et avoit épousé Marie-Louise, princesse de Croy d'Havré. Il entra jeune encore au service de France; la révolution

Digitized by Google

l'obligea de quitter sa patrie, et il n'y rentra que plusieurs années après, pour vivre retiré et sans prendre aucun part aux affaires. Les événements de 1814 le tirèrent de sa retraite. Le prince n'attendit pas que Louis XVIII eût pris possession de son royaume; il s'empressa d'aller lui offrir ses services, et les continua à son infortuné successeur. En 1830, le prince de Croy, capitaine des gardes, escortoit Charles X pendant le triste et périlleux voyage de Cherbourg. Là finit sa carrière publique. Il se retira dans ses terres de Belgique, où l'attendoit un accueil si bienveillant, si bien mérité, et où il passa le reste de sa vie au sein d'une famille nombreuse, heureux de voir grandir sous ses yeux ses arrière-petits-fils. Le prince étoit Grand d'Espagne, de première classe, chevalier des ordres du Saint-Esprit, de St.-Louis et de la légion d'honneur; il avoit été lieutenant-général au service de France et capitaine des gardes. Mais ces titres, quelqu'honorables qu'ils soient, pâlissent à côté de ceux que lui ont valus sa générosité, son bon cœur et sa piété. C'étoit peu pour lui de répandre ses bienfaits à pleines mains sur une ville pour laquelle il étoit comme une autre providence, de soulager puissamment tous les malheureux qui s'adressoient à lui de toutes parts; son grand cœur avoit besoin d'élargir le cercle de ses libéralités; les églises, les hôpitaux, les missions étrangères etc., recevoient chaque année une partie considérable de ses revenus. Survenoit-il quelque événement malheureux, une grande calamité? Toujours on le voyoit donnant l'exemple de la charité la plus empressée. Ses libéralités, faites sans ostentation, n'avoient point de bornes. C'est dire que le prince étoit animé de l'esprit de la religion, de la foi la plus vive, de la charité la plus ardente. Il en donna de nouvelles preuves pendant sa dernière et longue maladie. En proie aux douleurs les plus aiguës, sa résignation toute chrétienne ne se démentit pas un seul instant. On le vit, calme et plein d'espérance, expirer au milieu des membres de sa famille, qu'il laissoit inconsolables de sa perte. Sa mort fut comme une calamité publique: tous ceux qui eurent le bonheur de le connoître, se faisoient un devoir de proclamer les bienfaits et les vertus de l'illustre défunt; ils bénissoient sa mémoire et versoient des larmes qui ne tariront pas de sitôt. Ainsi vit et meurt l'époux fidèle, le père tendre, l'ami sincère, le maître bienfaisant, le fervent serviteur de Marie. Son corps sera déposé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Vouloir, à Havré, dans le caveau où repose son beau-père, le duc de Croy d'Havré, mort en 1839. Les mêmes vertus les unirent sur la terre et les réuniront sans doute dans le ciel.

EXTÉRIEUR.

Rome. La fête de la Chaire de S. Pierre a été célébrée le 18 janvier avec beaucoup de solennité dans la basilique patriarchale du Vatican. Sa Sainteté assista sur son trône à la messe pontificale célébrée par M. le cardinal Mezzofanti. Après l'évangile, un discours

Digitized by Google

latin sur l'objet de la fête fut prononcé par M. l'abbé Pascal Badia di Teramo, docteur en théologie et élève de l'académie ecclésiastique noble. Peu de jours après, M. Badia a été mis au nombre des prélats domestiques du Saint-Père.

— Le 24 janvier, Sa Sainteté a tenu, dans son palais du Vatican, un consistoire secret, où, après avoir prononcé une courte allocution, il a proclamé cardinaux de la sainte Eglise romaine, de l'ordre des diacres, Mgr François-Xavier des princes *Massimo*, préfet des palais apostoliques et majordôme de Sa Sainteté, né à Rome le 6 février 1806, créé et réservé *in petto* dans le consistoire secret du 12 février 1838; de l'ordre des prêtres, Mgr Ch. *Acton*, né à Naples le 6 mars 1803, créé et réservé *in petto* dans le consistoire secret du 18 février 1839; Mgr Louis *Vannicelli Casoni*, gouverneur de Rome, vice-camerlingue et directeur-général de la police, né à Amélie le 16 avril 1801, créé et réservé *in petto* dans le consistoire secret du 23 décembre 1839; ensuite le Saint-Père a créé et proclamé cardinaux de l'ordre des prêtres, Mgr Fréderic-Jean-Joseph-Célestin prince de *Schwarzenberg*, archevêque de Salzbourg, né à Vienne en Autriche le 6 avril 1809, et Mgr Cosimo de' *Corsi*, auditeur doyen de la Rote, né à Florence le 10 juin 1798. Parmi les églises que Sa Sainteté a proposées ensuite, se trouve l'église *archiépiscopole de Nicée in partibus*, pour Mgr Raphaël Fornari, internonce apostolique à la cour royale de Belgique.

— Le 2 février, fête de la Purification et anniversaire de l'exaltation de Grégoire XVI, une chapelle papale a été tenue dans la basilique patriarchale du Vatican. Après la bénédiction et la distribution des cierges, le Saint-Père fut porté processionnellement par la basilique, précédé du sacré collége, et il assista ensuite à la messe pontificale célébrée par S. Em. le cardinal Lambruschini, évêque de Sabine et secrétaire d'Etat.

Pays-Bas. Les journaux ont annoncé, d'après une correspondance de Bréda, que MM. H. den Dubbelden, administrateur apostolique de Bois-le-Duc, J. Van Hooydonck, administrateur apostolique de Bréda, et J. Zwysen, curé à Tilbourg, ont été nommés évêques *in partibus;* mais on ne nomme ni leurs titres ni leur destination future. Nous ne saurions garantir l'exactitude de cette nouvelle jusqu'à présent.

— Le clergé du royaume a perdu, dans l'année 1841, 39 membres, savoir: la mission hollandaise, 16 curés, 2 curés en retraite et 2 vicaires, total 20; le vicariat apostolique de Bois-le-Duc, 1 curé et 1 curé en retraite; le vicariat apostolique de Grave, etc., 1 vicaire apostolique en retraite, 1 curé doyen, 1 curé et 1 vicaire; le vicariat apostolique de Bréda, 1 vicaire; le vicariat apostolique du Limbourg, 6 curés, 1 curé en retraite, 2 vicaires et 3 prêtres. D'autre part, le clergé s'est accru de 55 prêtres nouvellement ordonnés, savoir: la mission hollandaise, de 21

Digitized by Google

prêtres; le vicariat apostolique de Bois-le-Duc, de 21 prêtres; le vicariat apostolique de Grave, etc., de 1 prêtre; le vicariat apostolique de Bréda, de 4; celui du Limbourg, de 12. Ont de plus été ordonnés prêtres, 1 Frère prêcheur, 1 Frère des Ermites de S. Augustin, 1 Frère Capucin, et 1 sujet de l'abbaye de Berne de l'ordre de Prémontré.

— Mgr Paredis, évêque d'Hirène et administrateur apostolique du Limbourg, est arrivé à Maestricht le 30 janvier au soir. Le lendemain et les jours suivants il a administré à une multitude de personnes le sacrement de Confirmation dans les 4 paroisses de la ville. Le 3 février, il a célébré une messe pontificale, assisté de 26 prêtres, dans l'église primaire de Saint-Servais.

— Mgr. Laurent, évêque de Chersonèse, est nommé vicaire apostolique du Luxembourg, et curé de S. Pierre dans la ville du même, en remplacement de M. Van der Noot qui a donné sa démission. On sait que Mgr Laurent habitoit Rome depuis assez longtemps. Ayant appris et reçu sa nomination, il s'est rendu en Hollande et a été parfaitement bien accueilli par le roi. Il s'est rendu de là au lieu de sa résidence, où, d'après une correspondance de l'*Ami de l'Ordre*, toutes les autorités l'ont reçu de la manière la plus amicale. Le jour de la Purification, S. A. S. le prince de Hesse Hombourg, gouverneur de la forteresse, lui a donné un splendide dîner.

Espagne. Voici, d'après le *Correo Nacional*, le projet de loi présenté aux cortès par le ministre de grâce et de justice:

Art. 1er Le peuple espagnol ne reconnoît pas et en conséquence il repousse les réserves attribuées au siége apostolique, relativement à la puissance des évêques, réserves en vertu desquelles l'église d'Espagne a toujours été et est encore hostilement négligée dans ses besoins les plus impérieux.

Art. 2. Est prohibée toute correspondance ayant pour but d'obtenir de la cour de Rome des grâces, indulgences, dispenses et concessions ecclésiastiques, de quelques classes qu'elles soient. Les parties contrevenantes encourent d'une manière irrémissible les peines spécifiées dans la loi, titre 13, livre 1er, du plus nouveau recueil.

Art. 3. Les brefs, rescrits, bulles et toutes autres lettres ou dépêches généralement quelconques de la cour de Rome, qui sans avoir été demandés directement d'Espagne parviendroient à des personnes résidant dans le royaume, non-seulement ne pourront pas être mis à exécution ou en pratique: mais encore ils ne pourront pas être conservés par les destinataires plus long-temps que 24 heures: délai de rigueur fixé pour les transmettre au gouvernement. Toute infraction à la présente disposition sera dûment punie des peines spécifiées à l'art. précédent.

Art. 4. Il est défendu de s'adresser à Rome pour obtenir des dispenses d'empêchement, aucune requête à cette fin ne sortira son plein et entier effet.

Digitized by Google

Art. 5. Dès ce jour et tant que dans le code civil n'aura pas été établie la juste distinction entre le contrat et le sacrement de mariage, les empêchements seront régularisés. L'autorité déterminera qui devra délivrer les dispenses et le mode à suivre. Les archevêques et évêques d'Espagne recevront à cet effet tant par eux-mêmes que par leurs vicaires des pouvoirs à eux afférents, pour délivrer les dispenses suivant la conduite spéciale observée par les prélats leurs prédécesseurs, et se conformant en ce point aux dispositions du concile de Trente, lequel ordonne que les dispenses soient accordées rarement et toujours gratuitement.

Art. 6. A aucun titre ni sous aucun rapport il ne sera envoyé d'Espagne ni pour le compte de l'Espagne aucun argent à Rome, soit directement soit indirectement, argent destiné à cette cour pour raisons religieuses, à peine de perdre tout ce qui auroit été ainsi envoyé, s'il y avoit eu saisie, ou de payer une amende qui seroit du double de la somme expédiée; et de subir en outre le châtiment spécifié dans la susdite loi première, titre 13, livre 1er du plus nouveau recueil.

Art. 7. En aucun temps ne sera reçu en Espagne un nonce ou légat de Sa Sainteté, avec des pouvoirs pour concéder des dispenses et des grâces, même à titre gratuit: les pouvoirs qui leur auront été concédés à cette fin seront retenus lorsqu'ils présenteront leurs bulles au visa.

Art. 8. La nation ne consent pas à la réserve introduite de confirmer à Rome et d'en expédier les bulles aux prélats présentés pour les églises de l'Espagne et de ses dépendances: ce point devant être réglé conformément au 6e canon du 12e concile de Tolède et à la plus pure discipline de l'église d'Espagne.

Art. 9. L'ecclésiastique présenté pour une desdites églises qui chercheroit à obtenir sa confirmation à Rome, ou l'expédition de bulles, de même que les métropolitains qui tenteroient d'obtenir le *pallium* et ceux qui l'obtiendroient d'une manière subreptice, seront éloignés du royaume et leurs biens temporels saisis.

Art. 10. Les mêmes peines portées dans l'article précédent seront appliquées aux prélats qui se refuseront à accomplir les dispositions de la présente loi.

Art. 11. En respectant dans le Souverain-Pontife la qualité de centre d'unité de l'Eglise, il sera donné cours à toutes les communications aboutissant à ces points de cette nature, mais elles devront toutes être expédiées par la voie du gouvernement qui les examinera pour s'assurer qu'elles sont bien de cette classe; celles qui seroient reconnues ne pas en faire partie, seront retenues.

Art. 12. Sont et demeurent supprimées les agences de prières (*agencias de preces*) établies tant à Rome qu'à Madrid.

Art. 13. Il est dérogé à toutes les lois et la nation renonce à toutes les concessions faites en sa faveur par le siége apostolique, et elle ne consent pas aux réserves contraires à ce qui est établi et déterminé dans la présente loi.

Digitized by Google

Art. 14. Il sera expédié des circulaires aux archevêques et évêques du royaume pour leur enjoindre d'accomplir les dispositions de la présente loi et de coopérer de la manière la plus efficace à la conservation de la tranquillité des consciences entre leurs diocésains respectifs, en leur faisant connoître la justice et la nécessité qui ont fait prendre au gouvernement et aux cortès les dispositions ci-dessus.

Madrid, le 20 janvier 1842. JOSE ALONZO.

Un autre journal espagnol, *El Castellano*, publie au sujet de ce projet la nouvelle suivante :

« Nous apprenons que la présentation du projet de loi concernant les relations du gouvernement avec le siége apostolique, a déterminé M. Vallejo, archevêque de Tolède et gouverneur ecclésiastique de ce diocèse, à offrir sa démission et même à solliciter des passeports pour l'étranger, attendu que sa conscience ne lui permettoit pas d'autoriser tacitement, par sa résidence et l'exercice de ses fonctions, les doctrines et les projets de M. le ministre de la justice. M. Vallejo a eu à cet égard une conférence avec le régent et lui a franchement exposé ses intentions. Là-dessus le conseil s'est assemblé. Un mémoire de M. Vallejo a été examiné et discuté, et finalement il a été décidé que le projet de loi seroit retiré. »

WURTEMBURG. Le 8 novembre 1841, Mgr l'Evêque de Rottenbourg a adressé à la chambre des députés une lettre dont un journal allemand a rendu compte dans les termes suivans :

» Le prélat demande que l'on assure à l'Eglise ou à l'évêque, son représentant, la jouissance des droits qui lui ont été garantis par le pacte fondamental du royaume de Wurtemberg, droits dont le conseil ecclésiastique a jusqu'à présent usé seul, au détriment du chef légitime des fidèles. Le conseil ecclésiastique est une institution de date récente; il a été fondé à l'époque où la plupart des évêchés allemands étoient détruits. Ce conseil s'est emparé des droits épiscopaux; il les a même étendus, et il a continué à les exercer après la création d'un évêché, malgré les protestations que le prélat n'a cessé d'adresser contre cette violation de ses droits légitimes.

» 1° Il demande que la libre surveillance des ecclésiastiques et la direction suprême des affaires soient accordées à l'évêque;

» 2° L'influence des évêques sur la nomination aux fonctions ecclésiastiques n'est nulle part aussi restreinte que dans le royaume de Wurtemberg;

3° Le droit canon confère aux évêques le pouvoir d'administrer les biens de l'Eglise avec une pleine indépendance. Les empiètemens du conseil ecclésiastique ont tellement restreint ce droit, qu'il est impossible à l'ordinaire de dépenser un florin, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de ce conseil ;

» 4° La visite des décanats par l'évêque ou par des commissaires délégués en son nom fait partie des droits essentiels de l'épiscopat. Dans le royaume de Wurtemberg, l'évêque est contraint de se faire

Digitized by Google

accompagner dans ses visites par un commissaire royal, ce qui nuit considérablement à l'exercice de ses droits, et diminue l'influence qu'il exerce légitimement sur tous les membres de son diocèse.

» 5° L'Eglise catholique n'a jamais approuvé les mariages mixtes, et elle ne peut les approuver. Néanmoins elle les tolère.

» Prendre des mesures coërcitives contre les ecclésiastiques qui, par principes ou par scrupule, refusent de célébrer des mariages de ce genre, c'est agir contrairement à la liberté de conscience et à la liberté de religion, garantie par la constitution. C'est néanmoins ce qui a lieu dans le royaume de Wurtemberg, où le conseil ecclésiastique a demandé la démission des prêtres en question;

» 6°. L'évêque ne sauroit permettre que le conseil ecclésiastique entame une enquête contre des ecclésiastiques de son diocèse, sans en prévenir l'ordinaire, et en se contentant de lui en faire ensuite rapport tant bien que mal;

» 7°. En vertu du droit canon professé par l'Eglise catholique, tout évêque a la faculté d'accorder des distinctions aux ecclésiastiques qui s'en sont rendus dignes, de nommer des conseillers épiscopaux, des chanoines honoraires, etc. Le gouvernement de Wurtemberg oppose toute espèce de difficultés à l'exercice de ce droit;

» 8°. Le droit que possède l'Eglise catholique de se gouverner par ses propres lois, assure à l'évêque la libre surveillance et la direction suprême de son séminaire, et la faculté d'administrer sans aucune gêne les ordres sacrés. Tout homme non prévenu doit considérer comme entravant essentiellement cette faculté, l'autorisation qu'on doit ou devra obtenir du conseil ecclésiastique, principalement dans la dispensation de l'ordre du sous-diaconat.

» 9° Tout le clergé considère comme un interdit inique la censure des ouvrages théologiques. Il faut que la presse soit libre pour les catholiques, comme pour les protestans.

» 10° L'évêque a le droit de faire subir, au siége de l'évêché même, un examen aux jeunes ecclésiastiques entrant dans le ministère, afin de se convaincre s'ils sont aptes à la prédication. »

La chambre a d'abord refusé l'impression de cette motion. Mais le député Knapp étant revenu sur cette décision, la publication vient d'être résolue par 63 voix contre 6.

France. Un grand essai vient d'être tenté dans le régime pénitentiaire. La maison centrale de détention de Nîmes a été confiée aux bons Frères des écoles chrétiennes. L'installation a eu lieu le 20 janvier. Voici quelques détails sur cette belle journée:

« Dès le matin, tout le personnel des gardiens militaires s'étoit retiré. Le sabre avoit fait place à l'humble et pacifique habit des bons religieux. Ce fut un touchant spectacle que celui de trente-trois Frères, sous la conduite de leur admirable supérieur, le frère Vacile, prenant possession, au nom de Dieu et de la charité, de notre vieille citadelle à l'aspect si sombre et si repoussant, à la population si turbulente et si dépravée. Des discours furent pro-

Digitized by Google

noncés par M. le préfet et par M. le directeur, et la remise du service eut lieu immédiatement. Les Frères furent distribués dans les ateliers, les réfectoires, l'infirmerie; et un instant après, à voir le recueillement et le silence qui régnoient parmi les détenus, à voir le calme de ces excellens religieux, qui sembloient avoir retouvé toutes leurs habitudes d'ordre et de régularité au sein d'un pareil asile, à voir un Frère se promener lentement, enveloppé dans son manteau et le bréviaire sous le bras, dans ces cours où, le matin encore, le gardien faisoit sentinelle le sabre au côté, on se seroit cru transporté dans un cloître, dans une maison de prière et de paix. L'attitude des détenus a été, sinon bienveillante, du moins indifférente et inoffensive. Leur surprise néanmois a été visible, lorsqu'un d'eux ayant enfreint la loi du silence, le Frère, au lieu de le rudoyer et de le menacer, selon l'usage, s'est borné à lui poser légèrement le bout du doigt sur l'épaule et à l'inviter par signe au silence. Plusieurs jours se sont écoulés depuis l'introduction des Frères dans la maison centrale, et tout, jusqu'à présent, semble présager les plus heureux et les plus consolans résultats. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

On distribue à Bruxelles des milliers d'exemplaires d'un petit feuillet intitulé : *Quarantaine de prières et de bonnes œuvres pour le bien-être de l'Eglise d'Espagne.* On y engage les fidèles à offrir à Dieu pendant la quarantaine 1° la sainte communion, au moins une fois; 2° assister à la sainte messe trois fois, ou en faire dire une à cette intention; 3° dire tous les jours au moins une dixaine du chapelet; 4° faire une aumône, si l'on peut; 5° dire tous les jours une prière dont on donne la formule. Nous souhaitons que les fidèles prennent partout part à cette bonne œuvre.

— *Association pour la sanctification du Dimanche*, in-32, Bruxelles 1841. Ce petit livre contient une instruction courte et excellente sur le précepte de sanctifier le dimanche, et il nous fait en outre connoître une association qui s'est formée dans la capitale, pour faire amende honorable des profanations qu'on commet ce jour-là, et pour porter les profanateurs à des sentimens plus chrétiens. Les membres de cette société prennent les résolutions suivantes: 1° de ne pas permettre qu'on travaille chez eux le dimanche, 2° de faire en sorte que toutes les personnes de leur maison observent le dimanche, 3° de saisir toutes les occasions de propager cette association. Tous les vendredis on dit une messe pour les membres de l'association.

— *Vaderlandsche Historie*, door J. David, prof. aen de catholyke univ. van Leuven. Leuven 1842, 1re partie. Vol. in-18 de 340 pages. Ce premier volume contient l'histoire de notre pays avant et sous les Romains. L'ouvrage aura 8 volumes et se terminera à la révolution de 1830. Nous louons l'estimable auteur de n'avoir pas négligé les temps ancieus et de chercher à nous faire connoître l'histoire

Digitized by Google

de nos provinces à toutes les époques. La division qu'il a adoptée, est simple et naturelle. Quant à l'expression et au style, on sait que M. David, qui a fait une étude spéciale du flamand, ne laisse rien à désirer. Nous reviendrons plus tard sur cet ouvrage. Aujourd'hui nous le recommandons surtout aux instituteurs et aux écoles.

— Le clergé catholique de Hollande a cru qu'il falloit opposer un journal périodique aux feuilles protestantes du pays. Vingt-sept ecclésiastiques, professeurs et curés, se sont réunis et viennent de publier la première livraison d'un recueil intitulé: *De katholiek, godsdienstig, geschied-en-letterkundig maandschrift*, chez A.-P. Van Langenhuysen à La Haye. Chaque livraison aura 3 ou 4 feuilles. Le prix est de 6 fls. P.B. par an. Le recueil commence par un tableau du protestantisme très-bien tracé. Cet article n'est pas terminé.

— M. Brepols à Tourhout vient de publier l'*Abrégé de l'histoire et de l'exercice du chemin de la Croix* d'après le B. Léonard du Port-Maurice, *traduit en flamand à l'abbaye de Latrappe à Westmalle*, vol. in-18. Cet ouvrage paroissoit jusqu'à présent manquer dans cet idiome. Il contient tout ce qui concerne la dévotion des stations. Prix 1 fr.

— Le discours prononcé par M. de Ram, recteur de l'Université catholique, lors de la promotion de M. Kempeneers au doctorat en théologie (2 août 1841), vient d'être publié. Il est accompagné de notes et suivi d'un *appendix* contenant les réglemens pour obtenir les différens grades en théologie et en droit canon, le cérémonial de la promotion au doctorat, la formule du serment à prêter par les gradués et celle de la promotion au doctorat. La matière du discours est la dignité et le devoir du docteur catholique. M. de Ram l'a traité brièvement, mais sans rien omettre d'essentiel. Style, réflexions, tout est également adapté au sujet. En vente chez MM. Vanlinthout et Van den Zande à Louvain.

— *Préludes poétiques*, par Léon Wolquier. Vol. in-18, Bruxelles 1842. Trente à quarante pièces, appartenant à divers genres, la plupart de peu d'étendue, tel est cet essai d'un jeune poète, qui montre d'excellens sentimens et qui les exprime souvent avec bonheur.

— Le sacre de Mgr Paredis, évêque d'Hirène *in partibus* et l'érection du vicariat apostolique du Limbourg, ont été célébrés en diverses langues par de jeunes poètes de mérite. Toutes ces pièces viennent d'être publiées en 1 vol. in-8°. Une de ces pièces a été insérée dans une de nos livraisons précédentes; plusieurs autres le mériteroient également, si la place ne nous manquoit et si ce n'étoit pas nous éloigner un peu trop de la nature de notre recueil. Le volume dont il s'agit, intitulé *Jaarschriften*, *Lofsprenken*, etc., se trouve chez la veuve Welsch à Ruremonde.

Digitized by Google

96me LIVRAISON. 1er AVRIL 1842.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE FÉVRIER 1842.

3. La reine d'Angleterre ouvre en personne la session du parlement, en présence du roi de Prusse. Elle déclare que le gouvernement est dans la meilleure intelligence avec tous les états, à l'exception de la Chine. Elle recommande spécialement les finances à l'attention du parlement, *les dépenses surpassant depuis plusieurs années les revenus du royaume.* Elle voit avec une profonde affliction *la détresse qui continue de sévir dans les districts manufacturiers.*

6. L'infortuné M. Buzen, ministre de la guerre en Belgique, est remplacé par M. H.-F.-P. de Liem, général major, inspecteur-général de l'artillerie.

Le roi de Prusse, à son retour d'Angleterre, après avoir traversé de nouveau la Belgique, arrive à La Haye, d'après l'invitation du roi des Pays-Bas, qui a fini par ratifier le traité du 8 août 1841 relatif à l'accession du grand-duché de Luxembourg à l'union douanière allemande.

10. La révolte d'Oporto s'étant étendue à une grande partie du royaume, la charte de Don Pédro est finalement aussi proclamée à Lisbonne. La reine déclare, dans un ordre public, que la charte de 1826 est remise en vigueur. Cette révolution, favorisée secrètement ou désirée par le gouvernement, appuyée en même temps par la force armée, s'opère sans effusion de sang.

Retrait de la proposition de MM. Brabant et Dubus touchant l'Université catholique de Louvain. (*Voir la livr.* 95, *p.* 552.)

15. La chambre des députés de France se prononce, par une majorité de 41 voix sur 427, contre la prise en considération d'une proposition de M. Ducos en faveur de la *réforme électorale.*

18. Après de longues et vives discussions, la chambre des Représentans belges adopte, par 71 voix contre 10, le projet de loi pour l'exploitation du grand vaisseau acheté en Angleterre (la *British-Queen* ou *Reine de la Grande-Bretagne*), destiné à la navigation d'Amérique.

Digitized by Google

MARIAGES MIXTES.

INSTRUCTIO

ad archiepiscopos et episcopos Austriacæ ditionis in fœderatis Germaniæ partibus.

Cum Romanus Pontifex, pro imposito sibi divinitus Apostolici officii munere, sacræ doctrinæ ac disciplinæ integritati cavere studiosissime debeat ; non potest non moleste ferre graviterque improbare quidquid in earum discrimen induci fortasse contingat. Exploratum porro satis superque est quid Ecclesia de Matrimoniis Catholicos inter et Acatholicos perpetuo senserit. Ipsa nimirum tamquam illicitas planeque perniciosas semper habuit ejusmodi nuptias, tum ob flagitiosam in divinis rebus communionem, tum ob impendens catholico conjugi perversionis periculum, pravamque sobolis institutionem. Atque huc omnino pertinent antiquissimi Canones illas severe interdicentes, et recentiores Summorum Pontificum sanctiones, a quibus speciatim recensendis juvat abstinere ; cum ea abunde sufficiant, quæ in rem disseruit insignis memoriæ Pontifex Benedictus XIV in Encyclicis litteris ad Poloniæ Regni Episcopos, atque in celebratissimo opere quod *de Synodo Diœcesana* inscriptum est. Quod si aliquid de Canonum severitate remittens Apostolica Sedes mixta istiusmodi matrimonia quandoque permisit, id gravibus dum-

INSTRUCTION

aux archevêques et aux évêques de l'empire d'Autriche dans la Confédération germanique.

Comme c'est au Pontife Romain, d'après le devoir de la charge Apostolique qui lui a été imposée d'en haut, de veiller avec soin à l'intégrité de la doctrine et de la discipline, il ne peut que supporter avec peine et désapprouver hautement tout ce qui sembleroit devoir les compromettre. On ne connoît que trop ce que l'Eglise n'a cessé de penser touchant les mariages entre catholiques et acatholiques. C'est-à-dire qu'elle a toujours regardé ces unions comme illicites et funestes, tant à cause de la communion criminelle dans les choses divines, qu'à cause du danger qui menace l'époux catholique d'être perverti, et à cause de la mauvaise éducation des enfans. Témoin les canons de la plus haute antiquité qui les défendent sévèrement; témoin encore les dispositions plus récentes des Pontifes Romains, dispositions que nous nous abstenons d'indiquer plus spécialement, parce qu'on peut se contenter aisément de celles que présentent sur cette matière l'Encyclique du grand Pontife Benoît XIV aux Evêques du royaume de Pologne, et son célèbre ouvrage intitulé: De Sy-

Digitized by Google

taxat de causis ægreque admodum fecit, et nonnisi expressa sub conditione de præmittendis opportunis cautionibus, non modo ut conjux catholicus ab acatholico perverti non posset, quin potius ille teneri se sciret ad hunc pro viribus ab errore retrahendum; sed insuper ut proles utriusque sexus ex hisce conjugiis procreanda in catholicæ religionis sanctitate omnino educaretur. Quæ certe cautiones in ipsa naturali ac divina lege fundantur, in quam procul dubio gravissime peccat quisquis se vel futuram sobolem perversionis periculo temere committat.

Jam vero accepit non ita pridem SSmus Dominus Noster Gregorius divina providentia PP. XVI, per istas Diœceses Austriacæ ditionis in fœderatis Germaniæ partibus abusum passim invaluisse, ut matrimonia catholicos inter et acatholicos, nulla licet accedente Ecclesiæ dispensatione, nec præviis necessariis cautionibus, per catholicos parochos benedictione, sacrisque ritibus honestarentur. Ac propterea facile intelligitur, quo dolore exinde affici debuerit; maxime cum invectam ita lateque propagatam perspiceret omnimodam mixtarum nuptiarum libertatem, atque adeo magis in dies promotum funestissimum,

nodo Diœcesana. *Que si le Saint-Siége, en se relâchant tant soit peu de la sévérité des canons, a quelquefois permis ces mariages mixtes, il ne l'a fait que pour des causes graves et avec beaucoup de peine. Et dans ce cas il a prescrit en termes formels qu'on donneroit préalablement les garanties nécessaires, non seulement que l'époux catholique ne seroit point exposé à être séduit par son conjoint, et qu'au contraire il se croiroit tenu de faire tout ce qui dépendroit de lui pour retirer ce dernier de l'erreur, mais aussi que les enfants des deux sexes, qui naîtroient de ces mariages, seroient élevés dans la sainte religion catholique. Il n'y a pas de doute que ces engagemens ne soient fondés sur la loi naturelle et divine, et c'est pécher grièvement contre cette loi que de s'exposer, soi ou sa future postérité, au danger de perdre sa foi.*

Or, il n'y a pas long-temps que Sa Sainteté Grégoire XVI *Pape par la divine Providence, a appris que, dans les diocèses autrichiens qui font partie de la Confédération Germanique, par un abus devenu général, les mariages entre catholiques et acatholiques sont bénis solennellement et avec tous les rits sacrés par les curés catholiques, sans qu'on ait demandé les dispenses de l'Eglise ni exigé préalablement les promesses nécessaires. On jugera donc quelle a dû être la douleur du Saint-Père, surtout en apprenant que cette licence s'étoit étendue partout, et qu'avec elle le funeste* indifféren-

Digitized by Google

uti vocant, *indifferentismum* in religionis negotio intra vastissimæ illius ditionis fines, quæ catholico nomine tantopere gloriatur. Nec sane sanctissimi, quo fungitur, muneris partes fuisset prætermissurus, si res ante innotuisset. Hanc autem Pontificii silentii causam ex eo etiam pronum est conjicere, quod vel nuperis temporibus nulla prorsus ad promiscuas nuptias istic incundas Apostolica dispensatio fuerit concessa, nisi præscriptis necessariis conditionibus, injunctisque regulis, quæ ex Sanctæ Sedis instituto servari consueverunt.

Inter hæc tamen non parum solatii Sanctitati Suæ allatum est, quod una pariter noverit, plerumque earumdem Diœcesium Antistites, permotos præsertim Apostolicis in rem ipsam declarationibus ad alias regiones spectantibus, pastorali sollicitudine incubuisse ad praxim illam, uti Ecclesiæ principiis ac legibus adversantem, pro viribus tollendam. Proinde debitas rependens laudes ipsorum zelo SSmus Dominus eos hortari ac vehementius etiam excitare non desistit, ut constanti studio pergant Catholicæ Ecclesiæ doctrinam ac disciplinam tueri, solertissime curantes, ne pravus usus reviviscat, atque ubi adhuc superest illius germen, funditus eradicetur.

Verum non potuit Sanctitas Sua non mature respicere ad

tisme *en matière de religion avoit fait de jour en jour plus de progrès dans cette vaste contrée, qui se glorifie tant du nom de catholique. Sans doute, si Sa Sainteté avoit connu cet abus plus tôt, elle n'auroit pas manqué aux devoirs de la sainte charge qu'elle remplit. Le silence qu'elle a gardé jusqu'à présent, s'explique par la considération que, même dans ces derniers temps, absolument aucune dispense Apostolique n'a été accordée pour la célébration de mariages mixtes dans ce pays, sans qu'on ait ajouté les conditions nécessaires et prescrit les règles que le Saint-Siége a coutume de faire observer.*

Toutefois, une circonstance qui n'a pas peu contribué à consoler Sa Sainteté, c'est d'avoir appris en même temps qu'en général les Evêques de ces diocèses, émus surtout par les déclarations Apostoliques adressées à d'autres contrées sur cette même matière, se sont appliqués avec une sollicitude pastorale à faire cesser cette pratique comme contraire aux principes et aux lois de l'Eglise. Le Souverain Pontife les loue donc ici comme ils le méritent du zèle qu'ils ont déployé, et il ne cesse de les exhorter vivement à continuer, avec le même soin, à défendre la doctrine et la discipline de l'Eglise Catholique, à mettre tout en œuvre pour empêcher cet abus de renaître, et pour l'extirper jusqu'à la racine là où il existe encore.

Mais Sa Sainteté n'a pu qu'examiner mûrement les grandes

Digitized by Google

maximas difficultates et molestias, quibus memorati Antistites subditusque iis Clerus identidem premuntur; quemadmodum liquet ex litteris, quas Archiepiscopi earum regionum ad ipsam Sanctitatem Suam miserunt, opportunum super gravissimo hoc negotio Apostolicæ auctoritatis auxilium atque adjumentum implorantes. Cupiens hinc, salvis catholicæ doctrinæ principiis, unde nec minimum deflectere fas est, quantum pro supremi Apostolatus munere valeat, subvenire difficilibus istarum Diœcesium circumstantiis, ortasque inde Antistitum angustias minuere; eam ibidem statuit adhibendam, et præsenti Instructione significandam tolerantiæ prudentiæque rationem, qua Apostolica Sedes mala illa patienter solet dissimulare, quæ vel impediri omnino nequeunt, vel, si impediantur, funestioribus etiam incommodis facilem aditum possunt patefacere.

Siquidem igitur in prædictis Diœcesibus quandoque fiat ut, conantibus licet contra per debitas suasiones hortationesque sacris pastoribus, catholicus vir aut mulier in contrahendi mixti matrimonii citra necessarias cautiones sententia persistat, et aliunde res absque gravioris mali scandalique periculo in religionis perniciem interverti plane non possit: simulque in Ecclesiæ utilitatem et commune bonum vergere posse agnoscatur, si hujuscemodi nuptiæ, quantumvis illicitæ ac vetitæ, coram catholico parocho potius, quam

difficultés et les embarras, où se trouvent parfois les susdits chefs ecclésiastiques avec le clergé qui leur est soumis, difficultés clairement exposées dans la lettre que les Archevêques de ces contrées ont adressée au Saint-Père, pour implorer son assistance et l'appui de l'Autorité Apostolique dans cette grave affaire. Désirant donc, tout en conservant les principes de la doctrine catholique, dont il n'est aucunement permis de s'écarter, de remédier, autant que les devoirs de l'Apostolat suprême le lui permettent, aux circonstances difficiles où se trouvent ces diocèses et de diminuer les embarras des Evêques, le Saint-Siége a résolu d'y faire observer (et tel est le but de la présente instruction) la règle de tolérance et de prudence, par laquelle il a coutume de dissimuler patiemment les maux qui ne peuvent être empêchés, ou qui, empêchés, donneroient vraisemblablement lieu à des maux plus funestes.

Puisqu'il arrive donc dans les susdits diocèses que, malgré les avis et les exhortations des curés, un homme ou une femme catholique persiste dans le dessein de contracter un mariage mixte, sans vouloir prendre les engagemens nécessaires, et qu'on n'y sauroit rien changer sans exposer la religion au danger d'un mal et d'un scandale plus grave; s'il est en même temps reconnu que l'utilité et le commun bien de l'Eglise semblent demander que de semblables mariages, quoique illicites et défendus, soient plutôt célébrés devant le

Digitized by Google

coram ministro acatholico, ad quem Partes facile fortasse confugerent, celebrentur; tunc parochus catholicus aliusve sacerdos ejus vice fungens poterit iisdem nuptiis materiali tantum præsentia, excluso quovis ecclesiastico ritu, adesse, perinde ac si partes unice ageret meri testis, ut ajunt, *qualificati*, seu *auctorizabilis:* ita scilicet ut, utriusque conjugis audito consensu, deinceps pro suo officio actum valide gestum in *matrimoniorum librum* referre queat. His tamen in circumstantiis haud impari, immo impensiori etiam conatu et studio per prænunciatos Antistites et Parochos elaborandum erit, ut a catholica parte perversionis periculum, quoad fieri possit, amoveatur; ut prolis utriusque sexus educationi in religione catholica, quo meliori liceat modo, prospiciatur, atque ut conjux catholicæ fidei adhærens serio admoneatur de obligatione, qua tenetur, curandi pro viribus acatholici conjugis conversionem, quod ad veniam patratorum criminum facilius a Deo obtinendam erit opportunissimum.

Ceterum SSmus Dominus intime dolens, quod hæc tolerantiæ ratio erga ditionem catholicæ fidei professione insignem fuerit ineunda, Antistites ipsos per viscera Jesu Christi, cujus personam in terris gerit, tota animi contentione obtestatur, ut id demum in tam gravi negotio agere studeant, quod, implorato Spiritus Sancti lumine, istiusmodi fini revera censuerint respon-

pasteur catholique que devant le ministre protestant, à qui les Parties pourroient facilement recourir; le curé catholique ou un prêtre délégué par lui, pourra matériellement assister à ces mariages, sans employer aucun rit ecclésiastique, sans autre caractère que celui de simple témoin qualifié *ou* autorisable; *en sorte qu'après avoir entendu le consentement de l'un et l'autre époux, il puisse ensuite, d'après son devoir, porter l'acte, validement opéré, au* registre des mariages. *Dans ces cas cependant, il est du devoir des Evêques et des curés d'employer les mêmes soins, ou plutôt de redoubler de zèle et d'efforts, pour écarter de l'époux catholique le danger de la séduction, et pour que les enfans de l'un et l'autre sexe soient élevés, le mieux possible, dans les principes de la vraie foi. Pareillement, l'époux catholique devra être sérieusement instruit de l'obligation qu'il contracte de travailler, d'après son pouvoir, à la conversion de son conjoint. C'est par là surtout qu'il pourra obtenir de Dieu le pardon des crimes commis.*

Du reste, le Saint-Père, profondément affligé d'avoir dû condescendre à cette règle de tolérance à l'égard d'un pays si renommé par son attachement à la foi, supplie les Evêques par les entrailles de Jésus-Christ, dont il est vicaire sur la terre, de n'agir dans une affaire si grave qu'après avoir imploré la lumière de l'Esprit Saint, et de conformer leurs décisions à la fin que

Digitized by Google

dere : atque illud una simul satagant, ne tali tolerantiæ ratione erga homines mixta connubia illicite contracturos contingat, ut in catholico populo extenuetur memoria Canonum ea matrimonia detestantium, et constantissimæ curæ qua Sancta Mater Ecsia filios suos avertere studet ab illis in suarum animarum jacturam contrahendis. Quare eorumdem Antistitum et Parochorum erit, in erudiendis sive privatim sive publice fidelibus, flagrantiori in posterum zelo doctrinam et leges ad ea connubia pertinentes commemorare, accuratamque illarum custodiam injungere. Quæ quidem omnia ex spectata ipsorum religione, fide, et in B. Petri Cathedram reverentia Sanctitas Sua sibi certissime pollicetur.

Datum Romæ die XXII. Maii Anno Domini MDCCCXLI.

A. Card. Lambruschini.

le Saint-Siége se propose. Il les supplie aussi de faire en sorte que, par cette condescendance envers les personnes qui contractent illicitement un mariage mixte, le peuple catholique ne perde point le souvenir des canons qui détestent ces mariages, ni du soin constant avec lequel notre Mère la Sainte Eglise s'efforce de détourner ses enfans d'une union où ils risquent de perdre leur âme. Il sera par conséquent du devoir des Evêques et des curés, dans les instructions privées ou publiques qu'ils feront aux fidèles, de leur rappeler avec un redoublement de zèle la doctrine et les lois qui concernent la matière, et de leur enjoindre de s'y conformer exactement. Le Saint-Père attend avec une entière confiance, de leur religion connue, de leur foi, de leur respect pour le Siége du Bienheureux Pierre, l'effet de ces diverses recommandations.

Donné à Rome le 22 mai, an de Notre-Seigneur 1841.

A. Card. Lambruschini.

LETTRES APOSTOLIQUES SUR L'ESPAGNE.

Sanctissimi Domini nostri Gregorii *divina Providentia Papæ XVI, Litteræ Apostolicæ quibus publicæ preces commendantur et indicuntur ob infelicem religionis statum in Hispaniæ regno, concessa plenaria indulgentia in forma jubilæi.*

GREGORIUS PAPA XVI,

Ad perpetuam rei memoriam.

Catholicæ Religionis causa a supremo Pastorum Principe et

Lettres apostoliques de notre très-Saint-Père Grégoire XIV, Pape par la divine Providence, qui ordonne des prières publiques, à raison du malheureux état de la religion dans le royaume d'Espagne, et qui accorde une Indulgence plénière sous forme de jubilé.

GREGOIRE XVI, PAPE,

Pour la perpétuelle mémoire.

Les intérêts de la religion catholique, confiés à notre hu-

Digitized by Google

amantissimo humani generis Reparatore Christo Jesu humilitati Nostræ commissa, et caritas illa, qua omnes populos, gentes, nationes prosequimur, ita Nos intime premunt et urgent, ut nil unquam præterire possimus, quod ad fidei depositum integre custodiendum, et ad animarum perniciem propulsandam pertinere intelligamus. Jam vero compertissimum est, quo statu sint Religionis res in Hispania, quantoque cum animi mœrore tristissimas Ecclesiæ eo in Regno vicissitudines pluribus ab hinc annis lugere cogamur. Equidem ille populus, quin ab sanctissimis patrum suorum documentis desciverit, orthodoxæ fidei est summopere addictus, et clerus maxima ex parte strenue præliatur prælia Domini, Sacrique Antistites fere omnes, licet miserandum in modum vexati, vel etiam expulsi, et gravissimis ærumnis affecti, in proprii gregis salutem curandam pro viribus incumbunt. Attamen perditionis homines, nec numero pauci, ibidem reperiuntur, qui nefaria inter se societate conjuncti, tamquam fluctus feri maris despumantes confusiones suas, teterrimum adversus Christum et Sanctos ejus bellum gerunt; et maximis jam Catholicæ Religioni damnis illatis, eam, si fieri posset, evertere impie commoliuntur.

Nos profecto pro ministerii Nostri munere, Apostolicam

milité par Jésus-Christ, prince des pasteurs et réparateur du genre humain qu'il a tant aimé, et la charité qui nous anime pour tous les peuples et toutes les nations, nous pressent et nous aiguillonnent intérieurement avec tant de force, que nous ne pouvons rien omettre de ce que nous croyons nécessaire, pour garder dans son intégrité le dépôt de la foi, et pour empêcher la perte des âmes. Or, on ne connoît que trop dans quel état sont les affaires de la religion en Espagne, et avec quelle profonde affliction nous sommes réduits, depuis plusieurs années, à pleurer les malheurs de l'Eglise dans ce royaume. Ce peuple, loin de s'être écarté des saints enseignemens de ses pères, est fortement attaché à la foi orthodoxe; la plus grande partie de son clergé combat avec courage les combats du Seigneur; et presque tous ses pontifes, bien qu'éprouvés par de cruelles vexations, ou jetés en exil, et accablés des plus vives souffrances, veillent selon leurs forces au salut de leur troupeau. Mais des hommes de perdition, et le nombre n'en est pas petit, liés entre eux par une association criminelle, semblables aux vagues furieuses de la mer et vomissant leurs infamies comme une écume sale, *font au Christ et à ses saints une guerre acharnée; et, après avoir causé les plus grandes pertes à la religion catholique, ils s'efforcent, dans leur impiété, de la renverser, si cela étoit possible.*

Pour nous, élevant notre voix apostolique, comme le réclamoit

Digitized by Google

vocem attollentes, gravissima a Matritensi Gubernio Ecclesiæ inflicta vulnera publice lamentari non prætermisimus; actaque omnia a civili potestate contra ipsius Ecclesiæ jura et leges edita plane nulla et irrita declaravimus. Omni præterea doloris significatione atrocissimas injurias ac calamitates Venerabilibus Fratribus illius Regni Episcopis et sacris utriusque cleri personis irrogatas, nec non abominationem in loco sancto constitutam, et ecclesiastica bona sacrilege direpta, divendita, et publico ærario adjudicata vehementer conquesti sumus; in memoriam una simul revocantes pœnas ac censuras, quas Apostolicæ Constitutiones et Oecumenica Concilia ipso facto incurrendas iis infligunt, qui talia facinora patrare non reformidant. Atque hoc Apostolici Nostri muneris officium semel et iterum obeundum curavimus binis Allocutionibus ad VV. FF. NN. S. R. E. Cardinales habitis in Consistorio calendis Februarii Anno 1836, et calendis Martii Anno 1841: quas quidem typis edi jussimus, ut scilicet Apostolicæ Nostræ sollicitudinis ac reprobationis publicum illudque perenne monumentum existeret.

In eam sane spem erigebamur

notre ministère, nous n'avons pas négligé de déplorer publiquement les profondes blessures que le gouvernement de Madrid a faites à l'Eglise. Tous les actes que le pouvoir civil s'est permis contre les droits et les lois de cette Eglise sainte, nous les avons déclarés nuls et sans valeur. En outre, nous nous sommes plaint vivement et avec tous les témoignages de la douleur, des atroces injures et des maux que l'on a fait subir à nos vénérables Frères les evêques de ce royaume, ainsi qu'aux membres du clergé tant régulier que séculier, de l'abomination établie dans le lieu saint, de la spoliation sacrilége, de la vente et de l'affectation au trésor public des biens ecclésiastiques; rappelant en même temps les peines et les censures que les constitutions apostoliques et les conciles œcuméniques ont déclarées encourues ipso facto *par les téméraires qui ne redoutent pas de commettre de tels attentats. Ce devoir que nous imposoit notre charge apostolique, nous l'avons rempli une première et une seconde fois, dans les deux allocutions que nous avons adressées à nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, dans les consistoires tenus aux calendes de février de l'année* 1836, *et aux calendes de mars de l'année* 1841: *nous avons même ordonné qu'elles fussent imprimées, afin qu'elles devinssent un monument public et perpétuel de notre sollicitude apostolique et de notre réprobation.*

Nous avions l'espérance que

Digitized by Google

fore, ut Nostra hæc vox, quæ ex afflictissimo communis omnium fidelium Patris corde erumpebat, exaudiretur; utque iteratis Nostris monitis ac expostulationibus dura istiusmodi contra Catholicam Religionem persecutio cessaret. Hac certe de causa dies noctesque ad Crucifixi pedes provoluti plurimas inter lacrimas et gemitus in humilitate cordis Nostri orare nunquam intermisimus, ut pro immensa sua misericordia laboranti Hispanicæ Nationi adjutricem dexteram porrigere, et errantibus, ut in viam possent redire justitiæ, veritatis suæ lumen ostendere vellet. At inscrutabili divino judicio nullus adhuc spei Nostræ respondit eventus : immo vero ita per vastissimas eas regiones mala in dies augeri conspicimus, ut Catholicæ Religioni extremum veluti excidium palam intentetur. Silentio enim prætereuntes alia permulta satis explorata, quæ contra sanctissimas Ecclesiæ leges atque hujus Apostolicæ Sedis jura recentissime decreta, vel etiam perfecta ibidem sunt, eo sceleris deventum esse dolemus, ut diabolica sane malitia execrabilis lex supremis Regni Comitiis proposita fuerit, in id potissimum tendens ut legitima ecclesiastica auctoritas omnino tollatur, impiaque statuatur opinio, laicam potestatem supremo suo jure Ecclesiæ ipsi ejusque rebus dominari.

notre voix, qui s'échappoit du cœur affligé du Père commun de tous les fidèles, seroit entendue, et que nos avertissemens, ainsi que nos supplications réitérées, feroient cesser cette cruelle persécution contre la Religion catholique. A cet effet, prosterné nuit et jour aux pieds de Jésus crucifié, nous n'avons jamais cessé de lui demander, avec larmes et gémissemens, dans l'humilité de notre cœur, de tendre, en vertu de son immense miséricorde, une main secourable à la nation espagnole si éprouvée, et de montrer à ceux qui s'égarent la lumière de sa vérité, afin qu'ils puissent rentrer dans la voie de la justice. Mais, par un jugement impénétrable de Dieu, l'événement n'a point répondu jusqu'ici à notre espérance: au contraire, dans ces vastes contrées, nous voyons le mal s'accroître de jour en jour, comme si on y avoit ouvertement entrepris la complète destruction de la religion catholique. Sans parler ici de beaucoup d'autres actes, assez connus, qui ont été récemment décrétés contre les très-saintes lois de l'Eglise et les droits de ce Siége apostolique, ou qui même ont été accomplis, nous déplorerons qu'on en soit venu à ce point de scélératesse de proposer, par une perversité diabolique, aux assemblées suprêmes du royaume une loi exécrable, tendant principalement à détruire de fond en comble la légitime juridiction ecclésiastique, et à établir l'opinion impie que la puissance laïque

Digitized by Google

Et quidem ea in lege constituitur, ab Hispanica gente nullam hujus Apostolicæ Sedis rationem habendam; omnem cum ipsa communicationem pro quibusvis ecclesiasticis gratiis, indultis, concessionibus intercipiendam, eosque omnino puniendos qui hujusmodi præscripto adversentur. Item sancitur, ut litteræ Apostolicæ aliaque rescripta ab Sancta eadem Sede profecta, quin ex Hispania fuerint petita, non solum minime serventur, omnique careant effectu; verum etiam ab iis, ad quos pervenerint, civili auctoritati brevissimo temporis intervallo denuncientur, ut per eam dein Gubernio tradantur, pœna quoque in hujusce præscriptionis violatores statuta. Præterea decernitur matrimonii impedimenta Regni Episcopis fore subjecta, donec civilium legum codex inter matrimonii contractum et sacramentum discrimen ponat; neque ullam de religiosis rebus causam ab Hispania Romam mitti posse, et nullo unquam tempore vel Nuntium vel hujus Sanctæ Sedis Legatum illic admissum iri cum potestate gratias sive dispensationes, licet gratuitas, concedendi. Quid plura? Excluditur plane sacratissimum Romani Pontificis jus confirmandi vel rejiciendi Episcopos in Hispania electos; atque adeo exilii pœna multantur tum Presbyteri ad aliquam Episcopalem Ecclesiam designati, qui ab Sancta hac Sede vel confirmationem, vel Apostolicas litteras petierint, tum Metropo-

doit commander, par son droit suprême, à l'Eglise même et aux choses de l'Eglise.

En effet, cette loi déclare que la nation espagnole ne doit tenir aucun compte de ce Siége apostolique; qu'il faut rompre toute communication avec lui pour les grâces ecclésiastiques, indults et concessions de quelque nature que ce soit, et elle punit sévèrement ceux qui résisteront à une pareille prescription. Elle déclare encore que les Lettres apostoliques et les autres rescrits, émanés du Saint-Siége, à moins qu'ils ne soient demandés d'Espagne, non-seulement ne devront pas être observés et demeureront de nul effet, mais même qu'ils devront être dénoncés sous le plus bref délai, par ceux auxquels ils seront parvenus, à l'autorité civile, pour être remis par celle-ci au gouvernement, et une peine a été portée contre quiconque enfreindroit cette disposition. De plus il est déclaré que les empêchemens au mariage seront soumis à la juridiction des évêques du royaume, jusqu'à ce que le code civil établisse une distinction entre le contrat et le sacrement; qu'aucune cause touchant les matières religieuses ne peut être déférée d'Espagne à Rome; qu'enfin jamais à l'avenir aucun nonce, ni aucun légat du Saint-Siége ne sera admis dans ce royaume avec pouvoir d'accorder des grâces ou des dispenses, même gratuites. Que dirons-nous encore? On méconnoît absolument le droit sacré qui appartient au pontife romain de confirmer ou de rejeter les évêques élus en Es-

Digitized by Google

litani qui Pallium ab ipsa postulaverint. Post hæc mirum profecto, quod ipse Romanus Pontifex tamquam Ecclesiæ Centrum haberi ea in lege asseratur: cum quo tamen communicationi locus non relinquitur, nisi intercedente venia atque inspectione Gubernii.

In hac igitur tanta Catholicæ Religionis per Hispaniam perturbatione ingravescentia ibidem mala, quantum in Nobis est, compescere, Nostramque opem carissimis illis Fidelibus, qui jamdiu supplices ad Nos tendunt manus, ferre summopere cupientes, Prædecessorum Nostrorum exemplo statuimus ad universæ Ecclesiæ preces confugere, et omnium Catholicorum pietatem erga afflictam Nationem illam studiosissime excitare. Et certe cum nemo possit ab hujus tristitiæ participatione secerni, atque in tanto Religionis et Fidei discrimine una cunctis dolendi sit causa; una pariter omnium juvandi ratio esse debet. Itaque, dum Nostris hisce litteris questus expostulationesque in memoratis Allocutionibus editas renovamus et confirmamus, actaque omnia a Matritensi Gubernio contra Ecclesiæ, Sanctæque hujus Sedis jura et dignitatem hactenus gesta, et in primis propositam nuper legem reprobamus, abrogamus, nulliusque roboris fore edicimus, singulos VV. FF. Patriarchas,

pagne, et on punit de la peine de l'exil soit les prêtres, désignés pour quelque église épiscopale, qui demanderoient au Saint-Siége leur confirmation ou des lettres apostoliques, soit les métropolitains qui solliciteroient le pallium. *Après ces dispositions, il faut s'étonner assurément que l'on déclare dans cette loi reconnoître comme le centre de l'Eglise ce Pontife romain avec lequel on n'autorise aucune communication, si ce n'est sous le bon plaisir et la surveillance du gouvernement.*

Au milieu de cette perturbation si grande de la Religion catholique en Espagne, désirant de tout notre cœur arrêter, autant qu'il est en nous, les maux qui s'aggravent dans cette contrée, et voulant porter secours aux fidèles bien-aimés qui tendent depuis si long-temps vers nous leurs mains suppliantes, nous avons résolu, à l'exemple de nos prédécesseurs, de recourir aux prières de l'Eglise universelle, et d'exciter, avec tout le zèle dont nous sommes capable, la piété de tous les catholiques en faveur de cette nation affligée. Et, véritablement, puisque personne ne peut être étranger à cette commune affliction, et que, dans un si grand péril pour la religion et la foi, il y a pour tous un même sujet de douleur, il doit y avoir également pour tous un même motif de secourir leurs frères. Ainsi, en même temps que nous renouvelons et confirmons, par les présentes Lettres, les plaintes et les réclamations contenues dans les allocutions

Digitized by Google

Primates, Archiepiscopos, Episcopos, qua late patet catholicus orbis, gratiam et communionem cum hac Apostolica Sede habentes, pro ea qua in Domino unum sumus caritate, proque ea fide qua in unum corpus coalescimus, etiam atque etiam hortamur, ut, suas cum Nostris miscentes lacrimas, divinam flectere iram, et Omnipotentis Dei misericordiam pro infelici Hispanica Natione implorare unanimiter contendant, commissumque sibi clerum ac populum ad assiduas in idipsum preces enixe studeant inflammare. Volumus vero atque mandamus, ut singuli intra Pontificiam Nostram Ditionem VV. FF. Archiepiscopi et Episcopi in propriis diœcesibus, ea ratione qua magis in Domino expedire censuerint, publicas ad misericordiarum Patrem obsecrationes paragendas curent, ut propter Filii sui sanguinem, qui pro omnibus effusus est, in Hispaniæ Regno tentationis dies abbrevientur. Utque facilius Deus inclinet aures suas ad preces Nostras, suppliciter omnes adeant Deiparam Virginem potentissimam Ecclesiæ auxiliatricem, nostrumque omnium amantissimam matrem, et fidissimam Hispaniæ patronam: suffragia insuper petant Principis Apostolorum, quem Christus Ecclesiæ suæ petram constituit, adversus quam portæ inferi non prævalebunt; itemque Cælitum omnium, eorum præsertim qui Hispaniam virtute, sanctitate, prodigiis magnopere illustrarunt. Quo autem singuli cujusque ordinis, gradus, et conditionis fideles ferventiore caritate atque ube-

mentionnées plus haut, en même temps que nous réprouvons, abrogeons et déclarons de nulle valeur tous les actes du gouvernement de Madrid faits jusqu'ici contre les droits et la dignité de l'Eglise et de ce Siége apostolique, notamment la loi récemment proposée, nous nous adressons à nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques et évêques, en grâce et en communion avec le Saint-Siége aussi loin que s'étend le monde catholique, les exhortant avec instance, au nom de cette charité par laquelle nous ne sommes qu'un dans le Seigneur, au nom de cette foi par laquelle nous ne formons qu'un seul et même corps, de mêler leurs larmes avec les nôtres pour fléchir la colère divine, d'implorer unanimement la miséricorde du Dieu tout-puissant en faveur de l'infortunée nation espagnole, et de s'appliquer avec force à enflammer le zèle du clergé et du peuple qui leur sont confiés, afin qu'ils adressent à Dieu de continuelles prières à ce sujet. Nous voulons et ordonnons que nos vénérables Frères les archevêques et évêques, dans tous les diocèses de nos Etats pontificaux, aient soin, par tous les moyens qui leur sembleront les plus utiles dans le Seigneur, de faire adresser au Père des miséricordes des prières publiques, pour obtenir que, par les mérites du sang de son Fils, qui a été répandu pour tous, les jours d'épreuve soient abrégés dans le royaume d'Espagne. Et afin que Dieu incline plus facilement l'oreille à nos prières, que tous

Digitized by Google

riore cum fructu orationibus et obsecrationibus instent, cælestium munerum thesauros liberali manu proferre decrevimus. Hinc plenariam in forma Jubilæi concedimus Indulgentiam, lucrandam ab omnibus Christifidelibus, qui sacramentali confessione rite expiati ac sanctissima Eucharistia refecti solemnibus supplicationibus, proprii cujusque Ordinarii arbitrio statuendis, tribus saltem vicibus interfuerint, et in Ecclesia ab ipsis Ordinariis designanda ter intra quindecim dies supradicta de causa ferventer oraverint.

Futurum sane confidimus, ut Angeli pacis, habentes phialas aureas et thuribulum aureum in manu sua, fervidas humilesque Nostras et totius Ecclesiæ pro Hispania preces offerant super altare aureum Domino, utque

implorent humblement la Vierge, Mère de Dieu, protectrice toute-puissante de l'Eglise, notre tendre Mère à tous, et fidèle patronne de l'Espagne; qu'ils réclament aussi les suffrages du prince des apôtres, que Jésus-Christ a établi comme la pierre fondamentale de son Eglise, contre laquelle ne précaudront jamais les portes de l'enfer, et ceux de tous les habitans du ciel, principalement des saints qui ont illustré l'Espagne par l'éclat de leurs vertus, de leur sainteté et de leurs miracles. Et pour que les fidèles de tout ordre, de tout rang, de toute condition, se portent à ces prières et à ces supplications avec une charité plus ardente et des fruits plus abondans, nous avons résolu d'ouvrir d'une main libérale les trésors des grâces célestes. En conséquence, nous accordons, sous forme de jubilé, une indulgence plénière à tous les fidèles de Jésus-Christ, qui, dûment purifiés par la confession sacramentelle et nourris de la très-sainte Eucharistie, assisteront trois fois au moins aux prières solennelles déterminées par la volonté de chaque Ordinaire, et qui auront prié trois fois, à la même intention, dans l'espace de quinze jours, dans l'église que les Ordinaires auront désignée.

Nous avons la ferme confiance que les anges de la paix, portant dans leurs mains les vases d'or et l'encensoir d'or, offriront au Seigneur, sur l'autel d'or, nos ferventes et humbles prières, ainsi que celles de toute l'Eglise,

Digitized by Google

Ipse, qui dives est in miserationibus, benigno eas vultu excipiens, Nostris et communibus fidelium votis annuere velit, ac simul perficere, ut in dextera sua et brachio fortitudinis suæ inibi tandem aliquando, destructis adversitatibus et erroribus, Sancta Mater Ecclesia a tantis calamitatibus respiret, atque ea pace et libertate fruatur, qua Christus ipsam donavit.

Ut vero hæ Nostræ Litteræ omnibus facilius innotescant, nec quisquam ipsarum ignorantiam allegare possit, volumus ac jubemus eas ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum et Cancellariæ Apostolicæ, nec non Curiæ Generalis in Monte Citatorio, ac in Acie Campi Floræ de Urbe per aliquem ex Cursoribus Nostris, ut moris est, publicari, illarumque exempla ibidem affixa relinqui.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die XXII Februarii Anno MDCCCXLII Pontificatus Nostri Anno XII.

A. Card. LAMBRUSCHINI.

en faveur de l'Espagne : et nous espérons que le Seigneur, qui est riche en miséricordes, les accueillant avec un regard de bienveillance, daignera exaucer nos vœux et les vœux communs de tous les fidèles, et faire en même temps que, délivrée par sa droite et le bras de sa force des adversités et des erreurs qui désolent cette contrée, notre sainte Mère l'Eglise y respire enfin à la suite de tant de malheurs et jouisse de cette paix et de cette liberté dont le Christ l'a dotée!

Afin que ces présentes Lettres parviennent plus facilement à la connoissance de tous, et que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, nous voulons et ordonnons qu'elles soient publiées, suivant la coutume, par l'un de nos Coureurs, aux portes de la basilique du Prince des apôtres, de la chancellerie apostolique, de la cour générale sur le mont Citorio, et aussi dans le champ de Flore à Rome, et qu'il en soit laissé un exemplaire affiché à chacun desdits endroits.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 22e jour de février de l'an 1842, et de notre pontificat le douzième.

A. Card. LAMBRUSCHINI.

Digitized by Google

UNE CANONISATION PAR L'EMPEREUR DE RUSSIE.

On nous écrit des frontières de Russie, janvier 1842 :

« Jam decem et ultra effluxerant anni, ex quo imperator Nicolaus quemdam *Metrophanem* solenni ritu canonizavit, eumque equitem omnium Rossiacorum ordinum creavit tumbam ejus hisce insignibus exornans, festumque ejus diem publico Ukaz per totum imperium celebrandum instituens. At per quorumdam eruditorum disquisitiones ad evidentiam probatum est postmodum, *Metrophanem* illum fuisse publicum viarum grassatorem et hanc ob causam more antiquo Russorum fuisse in monasterium quasi ad perpetuos carceres detrusum. Itaque imperator proximo elapso anno ejusdem degradationem celebravit, ordinibus omnibus spoliavit, datoque novo Ukaz cultum ejus prohibente, cœlo eumdem exclusit. »

« *Il y a dix ans passés que l'empereur Nicolas canonisa solennellement un certain* Métrophane, *le créa chevalier de tous les ordres de l'Etat, orna son tombeau des diverses décorations de ces ordres, et institua par un Ukaze public une fête en son honneur à célébrer dans toute l'étendue de l'empire. Mais plus tard les recherches de quelques savants prouvèrent jusqu'à l'évidence que ce* Métrophane *avoit été un voleur de grand chemin, et que pour cette raison, d'après l'ancienne coutume des Russes, il avoit été jeté dans un couvent pour y subir un emprisonnement perpétuel. En conséquence, l'année dernière, l'Empereur l'a fait dégrader de la même manière, le dépouillant de toutes ses décorations et publiant un nouvel Ukaze pour défendre son culte et le chasser du ciel.* »

La personne qui nous transmet cette nouvelle, ajoute : « Depuis long-temps on avoit entendu parler de cette inconcevable prétention et folie de l'Autocrate ; mais on en ignoroit les détails. Ceux que l'on transmet ici, ont été puisés à une source bien authentique, et l'on peut en garantir l'exacte vérité. »

Nous pouvons, de notre côté, assurer que notre correspondant est un homme respectable et digne de toute confiance. Et par conséquent, quelque singulier, quelque incroyable que paroisse le fait, il ne peut nous rester de doute là-dessus.

Nous le livrons donc aux réflexions des gens raisonnables de toutes les classes. On verra par ce seul exemple la différence entre une canonisation de l'Eglise catholique et une apothéose de l'Eglise grecque schismatique, entre l'œuvre de Dieu et l'ouvrage de l'homme.

La chose mérite d'autant plus d'être signalée que le gouvernement russe fait aujourd'hui, à l'égard de ses sujets catholiques, le plus

Digitized by Google

triste abus de son pouvoir, dépouille leur clergé et leurs églises et paroît vouloir s'emparer de toute la puissance spirituelle. Les nouvelles qui viennent de ce grand empire, de la Pologne en particulier, sont déplorables. L'espoir qu'on avoit conçu l'année dernière, lors du voyage du prince impérial à Rome, semble entièrement perdu et le mal augmente chaque jour.

ANNUAIRE

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN. 1842.

Sixième année.

La première partie de ce volume peut être appelée pratique, et ne diffère point sous ce rapport de l'annuaire des années précédentes. Le calendrier universitaire avec les indications des fêtes de l'établissement, de ses vacances, des séances des facultés, n'est point une chose nouvelle. L'année passée, nous lisions un tableau chronologique qui a été conduit cette année jusqu'à la paix de Westphalie en 1648. Dans la chronique de l'année échue, les grands événements politiques, n'ont pas fait oublier les nouvelles intéressantes de la république des lettres. Le doctorat de M. Kempeneers est mentionné en peu de mots; le récit complet des fêtes célébrées au jour de sa promotion, mériteroit bien de figurer dans l'annuaire d'une prochaine année. M. Crahay a consigné dans un rapport clair et succint le résumé de ses observations météorologiques, qui sont d'un grand intérêt pour la science.

Toutes les pièces que nous venons d'énumerer, forment les préliminaires du volume. — La première partie comprend le corps épiscopal, le personnel de l'université, les colléges et établissements académiques, la société littéraire, le rapport fait par la commission directrice de cette société sur les travaux de l'année, la société de littérature flamande (*Tael-en letterlievend Genootschap der Katholyke Hoogeschool, onder het zinspreuk:* MET TYD EN VLYT), un rapport sur les travaux de cette société, la liste des étudiants qui ont obtenu des grades académiques pendant l'année 1841, une statistique générale des étudians admis par les jurys d'examen, la liste des inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année académique 1841-42, un tableau général des inscriptions, enfin le nécrologe à la tête duquel figure M. A. Ernst, que l'université et nous dirons même le pays, a eu le malheur de perdre vers le milieu de cette année. Cette indication rapide donne une idée du plan suivi, et des nombreux renseignements que ce petit volume renferme.

Arrêtons-nous cependant à quelques documents qui méritent une

Digitized by Google

attention spéciale. Le rapport fait sur les travaux de la société littéraire, est un monument de l'activité toujours croissante de cette petite académie Le public a déjà pu juger par le volume qui contient seulement un choix de mémoires sur les branches principales des sciences du jour; les exercices auxquels les membres de cette société se livrent, établissent entre les professeurs et les élèves une communication d'idées qui doit nécessairement profiter à ces derniers. Soit que les professeurs membres de la société, traitent eux-mêmes des questions vitales, soit que les élèves essayent leurs forces sous les yeux de leurs professeurs devenus en quelques sorte leurs égaux, en traitant les matières qui les ont le plus vivement frappés dans leurs études, il est certain que ces exercices ne peuvent manquer de leur donner l'habitude du travail littéraire, et la facilité d'élocution essentielle dans un homme instruit qui désire communiquer son savoir aux autres.

Aussi les encouragements n'ont pas manqué à la société littéraire; M. Perrin, déjà connu par le rapport qu'il fit l'année dernière, les indique à la fin du rapport de cette année en des termes, qui montrent combien ils sont flatteurs.

La société de littérature flamande a fait aussi son rapport cette année. Elle est la sœur aînée de la société littéraire française et lutte avantageusement avec elle dans la carrière des succès littéraires. M. Van Duyse, un de nos poètes flamands les plus distingués, a daigné concourir dans une lutte, ouverte par l'académie flamande de Louvain, et il a remporté le prix. La société compte parmi ses membres étrangers presque tous les philologues flamands connus en Belgique. MM. Willems, Blommaert, Bormans, Ledeganck, Rens, Serrure, Van Duyse et autres, ont reçu avec reconnoissance, nous dit le rapport, le titre de membre de cette société naissante. Elle peut s'énorgueillir des travaux de M. Nolet de Brauwere Van Steenland, un de ses membres les plus actifs, qui a mérité les suffrages de tous les savants, en mettant au jour son poème sur Ambiorix. Un volume intitulé *Dicht-en Prosa stukken*, déjà publié, renferme les pièces les plus remarquables qui ont été lues dans les séances de la société, et répond dans son genre au *Choix de Mémoires* de la société littéraire française.

La liste des élèves reçus par le jury d'examen, est un monument que chaque famille conservera, comme un titre authentique des succès de ses enfants. L'université la conservera aussi, comme le témoignage des services qu'elle a rendus au pays. D'après le tableau statistique des élèves reçus par le jury de 1836 à 1840, en 6 années *sept cent quatre-vingt-dix* étudiants de Louvain ont pris leurs grades à Bruxelles: 142 les ont obtenus avec distinction, 92 avec grande distinction et 35 avec la plus grande distinction. Quel bel et consolant avenir dans cette studieuse jeunesse !

Le nombre des inscriptions de cette année, comparé à celui de l'année dernière à la même époque, est augmenté de plus de 50.

Digitized by Google

On comptoit vers la fin de novembre à l'université 710 élèves, y compris 160 pour le collége des humanités, ce qui faisoit alors 550 pour les études universitaires; ce nombre a été augmenté depuis. Le nombre total des inscriptions depuis 1834 est de 2,947, dont 442 pour les humanités.

La deuxième partie de l'annuaire renferme les réglements. Nous y lisons pour la première fois tout ce qui concerne le grade de docteur en théologie et en droit canon. Nous n'entrerons dans aucun détail à cet égard, afin de laisser à chacun le plaisir de consulter ces pièces par lui-même.

L'appendice de l'annuaire qui contient les monuments historiques de l'ancienne université est tout aussi riche que les années précédentes. Une biographie de Philippe Verheyen, célèbre anatomiste de l'université, commence cette série. On reconnoît dans l'analyse des travaux de ce grand homme, une plume exercée et des connoissances étendues en médecine. C'est un grand art, que d'écrire sur des matières peu connues du public, de manière à se faire lire par tout le monde avec intérêt. La série des docteurs de médecine reçus à Louvain complète les fastes académiques de Valere André, qui s'étoit arrêté à l'année 1638. L'éditeur promet de compléter, dans les annuaires des années suivantes, la série des docteurs en théologie et en droit.

Une notice étendue sur Gaspar Moser, dernier président du collége de Bois-le-Duc à Louvain, est pleine d'intérêt. Connu en Belgique par ses savants écrits théologiques et par les persécutions que lui suscita Napoléon, il méritoit de figurer parmi les hommes dont l'université de Louvain se glorifie.

Jacques Jansonius à publié un grand nombre de volumes, dont Foppens a conservé une liste exacte. Il fut soupçonné de partager les idées de Baïus; on prétendit même qu'il avoit développé dans Jansénius des erreurs, qui excitèrent de grands troubles et de grandes discordes dans l'Eglise. Le savant éditeur afin que l'on puisse apprécier avec plus de connoissance de cause cette accusation peu fondée, rapporte tout au long une lettre du cardinal Bellarmin, qui loue Jansonius de sa piété et lui témoigne en même temps une amitié sincère.

Comme Jansonius a joui d'une grande réputation de savoir, nous indiquerons ici trois ouvrages manuscrits, qu'il a laissés, et dont les bibliographes ne font aucune mention. Le premier porte ce titre: *Illuminatissimi ac devotissimi Domini* JACOBI JANSONII *Amsteldamensis sacræ scripturæ in Academia Lovaniensi, professoris regii, etc. SS. Patrum interpretis solidissimi* COMMENTARIUM IN GENESIM. — A la tête du volume ms., on lit la date de 1604, et à la fin: A° 1610 22 oct. Le commentaire est complet; le prologue commence par ces mots: *Genesis teste Aug. latine ortus dicitur, etc.*

Le second volume est intitulé: COMMENTARIA IN QUATUOR EVAN-

Digitized by Google

GELIA, *auctore Exim. D. Jacobo Janssonio S. T. professore Lovanii.* Quoique ce titre indique des commentaires sur les quatre évangélistes, il ne contient que les commentaires sur S. Mathieu qui comprennent 273 feuillets ou 546 pages in-fol. et se terminent par ces mots : *Finis Evangeli secundum* Matthæum... 1612, et les commentaires sur l'évangile de S. Luc, qui occupe le reste du volume de folio 276 à 395, terminé par ces mots; *Finis imponitur 6 martii an* 1613. Les commentaires sur S. Marc manquent; ceux qui furent faits sur l'évangile de S. Jean ont été imprimés. Ces deux ouvrages forment deux volumes in-fol. MS. et sont déposés à la bibliothèque de l'université de Louvain, où il nous a été donné de les examiner.

Le troisième ouvrage inédit de Jansonius et dont il n'est pas fait mention chez les bibliographes est un recueil de sermons flamands intitulé : *Hier volgen seer schoon sermonen, die hier ghepreeckt syn, in ons Convent van S. Claren binnem Loeven, van den Eerweerdigen heer ende Doctoor in der Godtheyt. myn heer Jacobus Jansonius voor deerste oe volgen hier de feesten van de gloriose maget Maria* in-fol. Ce recueil est volumineux et le ms. d'une très-belle écriture; il appartient aujourd'hui à un professeur de théologie de l'université catholique.

Qu'on nous pardonne cette courte digression, autorisée par l'article consacré à Jansonius, dans l'annuaire, auquel nous revenons maintenant.

A la page 144 nous trouvons une notice sur le collége d'Houterlée, fondé en 1511. Elle commence par le testament assez prolixe du fondateur; l'indication de ses revenus, et du rétablissement des fondations termine le premier paragraphe. Le second contient la liste des présidents, à la tête de la quelle on lit le nom du célèbre Driedo. Le 31me et pénultième président du collége d'Houterlée, nommé le 11 nov. 1774, Joseph Ghislain Riga (en non *Rega*) après avoir résigné son canonicat de S. Jacques à Louvain, obtint du cardinal archevêque de Malines, la 4e prébende libre du chapitre de la cathédrale d'Ypres, dont il prit possession le 8 janvier 1790. Il mourut dans cette dernière ville le septembre 1830. Nous trouvons ces détails dans un manuscrit intitulé: *Series episcoporum, Decanorum, Archidiaconorum, archipresbyterorum, Pœnitentiatiorum, Cantorum, Scholasticorum, Thesaurariorum, Canonicorum trium respective membrorum Ecclesiæ cathedralis S. Martini, Ipris, ab erectione ejusdem in cathedram.* On sait que le chapitre étoit composé de trois membres; le 1er étoit l'ancien chapitre de Terouanne; le 2e de S. Martin; le 3e transféré de Furnes à Ypres. Ces détails complètent les indications de l'annuaire, c'est pourquoi nous nous permettons de les insérer ici.

Le célèbre Paquot fut le 29e président du collége d'Houterlée.

La notice est terminée par un état des fondations boursières.

De tous ces documents historiques, les deux plus marquants sont

Digitized by Google

sans contredit le décret académique du 30 juin 1761 portant défense aux étudiants de fréquenter le théâtre, et les pièces relatives aux fêtes républicaines. Les motifs que le recteur de l'université allégue en 1761 pour défendre la fréquentation du théâtre, semblent pris dans les circonstances qui nous entourent; on peut même dire qu'ils sont plus pressants aujourd'hui que jadis, puisque la scène de nos jours est une véritable infamie, une école d'immoralité où l'on préconise sans pudeur tous les excès et tous les vices. Lorsque le théâtre fut interdit l'année dernière, M. le recteur auroit pu l'adopter tout entier et rétablir une disposition ancienne, au lieu d'en faire une que l'on croyoit nouvelle. La perte du temps, la distraction dans les études, le danger des mœurs, l'observation du réglement ont été en 1840 comme en 1761, les motifs de cette défense. Cette coïncidence remarquable fournit une nouvelle preuve de l'identité de l'établissement nouveau avec l'ancienne université; car des institutions qui ne sont pas sous l'influence des mêmes principes et du même esprit, ne se rencontrent jamais si parfaitement, jusque dans les détails de leur administration.

Les pièces qui ont rapport à la célébration des fêtes républicaines appartiennent à l'histoire du pays. On y voit d'une part la tyrannie la plus odieuse, se masquant d'une manière ridicule pour imposer son joug et ses lois tracassières au nom de la liberté et de l'égalité, et d'autre part, la prudence et la fermeté des membres de l'université, cherchant à défendre leurs droits d'après les principes de leurs adversaires et sans les blesser... Les temps étoient difficiles; on tâchoit d'atteindre des jours meilleurs, en dissimulant et en temporisant; mais les citoyens administrateurs étendoient de plus en plus leurs prétentions pour lasser la patience des membres de l'université, et les déshonorer par d'indignes concessions. Ce fut alors qu'un membre de l'université, que le savant éditeur de l'annuaire croit être M. Van de Velde, composa une dissertation pour prouver qu'il ne falloit pas céder aux exigences de la municipalité de Louvain, qui étoit décidée à pousser les choses à l'extrême, et qu'il valoit mieux succomber avec honneur que de se déshonorer par des concessions inutiles.

Nous ne pouvons résister au désir de placer ici la péroraison de cette pièce remarquable, qui montre si bien de quels nobles et généreux sentiments les membres de l'université étoient animés au milieu de ces tempêtes politiques; on croit entendre un autre Léonidas au pied des Thermopyles, quand l'auteur de la dissertation s'écrie: *Si itaque pereundum est, pereamus stantes pro sancta fide nostra, pro moribus antiquis, probis, christianis! Hæc posthuma etiam gloria Universitatis tumulum ornet, non sua ignavia, sed suorum, fideique hostium ictibus ruptam, non flexam concidisse!*

Une note curieuse sur une critique publiée en 1763 contre le savant évêque d'Anvers, de Nélis, termine les analectes.

Digitized by Google

INFLUENCE DU LIBÉRALISME ET DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LES CAMPAGNES.

Deux de nos lecteurs, curés dans les Ardennes, nous ont communiqué quelques réflexions sur les maux qui désolent aujourd'hui leurs paroisses et sur ceux dont ils sont menacés.

Ces plaintes ont pour objets principaux, 1° la presse, 2° les sociétés secrètes, 3° les employés.

La presse est aujourd'hui le premier instrument des passions et des mauvais principes dans les campagnes comme dans les villes. « Pour vous donner un échantillon, nous dit un de nos deux abonnés, de la propagation des mauvaises feuilles, je vous dirai que, dans notre canton, on lit seulement deux journaux catholiques; encore ne sont-ils lus que par des prêtres. Tout le reste lit le *Globe*, l'*Observateur*, le *Journal de Liége*, la *Tribune*, l'*Eclaireur*, etc. Ces journaux sont distribués pour rien ou à vil prix. Ce sont-là des choses que je pourrois prouver. Le mal, produit par les mauvais journaux dans les campagnes, est effrayant. Il est en quelque sorte plus grand que dans les villes. Le paysan, qui n'est pas assez éclairé, dit: *Cela est écrit dans la gazette;* et pour lui, tout ce qui est imprimé, est regardé comme évangile. C'est ainsi qu'il devient dupe des méchants. Si cela continue, le clergé même contribuera, à mon avis, efficacement à augmenter ce mal, par les efforts qu'il fait pour répandre l'instruction. Il développe l'intelligence des enfants qui n'auront pas assez de lumières pour discerner le mal auquel ils sont déjà si enclins. Quels fruits produiront les instructions des pasteurs sur des personnes qui, au sortir de l'église, vont au cabaret où elles trouvent un journal qui leur apprend tout le contraire de ce qu'elles ont entendu, ou qui chez elles lisent ou entendent lire tant de choses hostiles à la religion et à ses ministres? On a beau donner des missions, établir quelques maisons religieuses; tout cela produira peu de fruits, si on ne va pas à la racine du mal. Je parle par expérience. On a donné chez moi une mission, il y a peu d'années, et le renouvellement de cette mission. Or aucun des lecteurs des mauvais journaux n'en a profité. Les feuilles, nommées plus haut, sont toutes lues dans ma paroisse. Un vieillard et moi nous lisons le *Journal de Bruxelles*..... A l'ombre de la Constitution, des maisons religieuses s'établissent ou se relèvent, et notre Université catholique est dans un état florissant; mais à quoi bon tout cela, si nos ennemis, en s'emparant peu à peu de l'esprit des populations, viennent à triompher? Un trait de plume fera table rase. Qu'on fasse en faveur de la bonne presse ce qu'on fait pour d'autres bonnes œuvres. N'en avez-vous pas fait sentir vous-même plusieurs fois toute l'importance? Jusqu'à cette heure,

Digitized by Google

qu'a-t-on fait? Avons-nous plus de bons journaux? Les donne-t-on à plus bas prix? Au contraire il sembleroit qu'on en fait une spéculation. On me dira que les journaux libéraux (excepté le *Globe* qui s'annonce à 32 frs) coûtent également cher. Oui, mais il n'y a que les dupes qui les paient au prix fixé sur le frontispice; les autres les obtiennent avec un rabais considérable, ou ils les ont pour rien. »

Notre autre abonné, en parlant de la presse, signale le même obstacle qui s'oppose à la propagation des bonnes feuilles politiques.

« Le mal, dit-il, que font les mauvaises sociétés est connu; tout le monde en convient, votre journal l'a signalé à différentes reprises. Mais cela ne suffit pas. Il faut travailler (cela est même urgent) à trouver moyen d'y apporter un remède; mais quel remède? Voilà le problème. En voici quelques-uns qui me semblent mériter quelque attention. Aux mauvais journaux ce seroit d'opposer des journaux catholiques, amis de l'ordre, etc., parmi lesquels on peut compter en première ligne le *Journal de Bruxelles;* il est fort goûté, mais pas assez répandu; il lui manque une qualité, mais une qualité essentielle, c'est de coûter trop cher. Qu'on le mette à 32 frs, au prix du *Globe*, et on le verra bientôt répandu dans toute la Belgique; que les chefs des diocèses s'entendent à ce sujet, qu'on établisse des souscriptions volontaires, que les bons catholiques s'imposent des sacrifices. »

Puisque l'occasion se présente de revenir sur la presse et les journaux, nous ajouterons une ou deux petites réflexions à celles de nos estimables abonnés.

On veut aujourd'hui de grands journaux, mais on refuse ou l'on n'est pas en état de les payer. Il y a dans cette double volonté une opposition difficile à vaincre, une contradiction désespérante pour les éditeurs. La plupart des feuilles ont, d'année en année, agrandi leur cadre, et elles contiennent aujourd'hui deux ou trois fois plus de matière qu'elles n'en contenoient autrefois. Il est vrai, ce n'est pas le vœu ou le vrai besoin des lecteurs qui a appelé et introduit ce changement; non, il est uniquement dû aux propriétaires des journaux mêmes, à l'esprit de concurrence et de rivalité, au désir de l'emporter sur des confrères en crédit. Mais aujourd'hui, c'est un besoin plus ou moins réel; le public, habitué aux grandes feuilles, s'en passe difficilement. Que faire donc? Comment s'y prendre pour qu'une feuille, telle que le *Journal de Bruxelles*, ne coûte que 32 frs? Le timbre seul coûte la moitié; ajoutez-y le papier, la composition, l'impression, la rédaction, l'affranchissement, les frais de journaux et de correspondance, l'expédition, la patente, le loyer de la maison, etc. Il faudroit par conséquent que le propriétaire, indépendamment de sa peine et de tous les désagrémens attachés au métier, eût les moyens et la volonté de faire tous les ans de grandes pertes, de combler un énorme déficit,

Digitized by Google

ou qu'on vînt à son secours par des souscriptions, comme le propose un de nos deux abonnés.

Ce dernier moyen, seul possible, seul raisonnable, offre néanmoins de grandes difficultés. Le peuple catholique ne sent pas encore assez la nécessité du remède; il est malheureusement trop familiarisé avec les excès de la presse, pour les redouter beaucoup et pour songer à les combattre par quelques petits sacrifices d'argent. Il est néanmoins probable qu'on en viendra là. Les personnes, chargées par devoir ou par dévoûment d'instruire le public, de lui montrer les dangers au milieu desquels il vit, doivent faire ce qu'elles peuvent pour hâter ce moment.

Pour nous, qui avons tant parlé d'association, de sacrifices mutuels, de souscriptions, nous ne dirons plus aujourd'hui qu'un mot. C'est que, si on songe finalement à venir en aide à la bonne presse au moyen de collectes et de souscriptions, à employer en sa faveur les remèdes qu'on emploie pour le haut enseignement et pour les missions étrangères, nous désirons qu'on ne fasse pas la chose à demi, mais qu'on rende tout d'un coup la mesure générale, qu'on l'étende à toutes nos provinces, à tous nos diocèses, à toutes nos paroisses, qu'on vienne également au secours de toutes les feuilles sincèrement catholiques et nationales, en proportionnant les subsides d'après les besoins, la grandeur des frais nécessaires, l'importance des lieux, les services rendus, etc.

Si ce remède se faisoit attendre, les journaux, au lieu de s'agrandir encore, devroient plutôt chercher à se restreindre et à diminuer leur dépense.

Pour nous, si nous avions aujourd'hui une feuille politique à faire, nous ne craindrions pas de recourir à ce moyen. Notre journal seroit le plus petit, et en même temps le *moins coûteux* de tous les journaux du pays. Nous tâcherions de renfermer dans notre cadre resserré ce que donnent les feuilles de la plus grande dimension; nous offririons en substance, en résumé les faits peu importans (c'est la masse), et nous réserverions les développemens pour les choses graves et sérieuses; nous serions sobres en réflexions, nous éviterions toute polémique inutile, toute amplification; et pour mieux réussir, *nous écririons à peu près tout notre journal de notre main;* car il n'y auroit pas d'autre moyen d'abréger et de résumer utilement. Ce seroit, nous en convenons, une entreprise difficile, désagréable, un travail de toute l'année, de tous les jours, de toutes les heures; mais nous croyons qu'il pourroit avoir du succès et résoudre un problème que les exigences du public semblent proposer depuis quelque temps.

La maçonnerie (chose à peine croyable) commence aussi à infecter les campagnes. « Les sociétés secrètes, nous écrit un de nos deux abonnés, agissent avec activité et sans relâche; le mal va toujours en augmentant, nous en avons des preuves matérielles dans ce pays.... Au mois de septembre 1841, les frères maçons étoient sur

Digitized by Google

le point d'établir une nouvelle loge dans la petite ville de Durbuy ; le projet n'échoua que par l'intervention d'un haut personnage. Mais actuellement on travaille à l'établir, si elle ne l'est déjà, à E....., petit village sur l'Ourte, à quatre pas plus loin, sous le titre de *Loge des Ardennes*. Les principaux chefs et moteurs sont un étranger, un militaire en retraite et trois ou quatre hommes des communes voisines. Réunions fréquentes, fêtes bachiques, distributions d'argent et de comestibles, etc., on n'omet rien pour réussir et pour entraîner le peuple. »

L'autre ecclésiastique nous confirme ces faits dans les termes suivants : « Si nous sommes tranquilles, soyez sûr que les francs-maçons ne le sont pas. Il s'étoit élevé naguère dans notre pays une loge, connue sous le nom de *Loge des Ardennes;* mais par la sollicitude d'une personne respectable, cette association tomba. Cependant il est certain que c'est un plan arrêté de corrompre à tout prix les Ardennes. C'est pourquoi on assure qu'elle va renaître de ses cendres. Je dois vous le dire, le clergé est effrayé de tous les genres de corruption employés par la franc-maçonnerie pour séduire les campagnes. Tantôt c'est de vive voix, toujours par les journaux, tantôt en fournissant à toute la jeunesse d'un endroit le moyen de se livrer, le saint jour du dimanche, à la débauche, tantôt par leur philantropie envers tout ce qu'il y a de plus corrompu dans les paroisses. Ils vont même jusqu'à porter des secours aux malades, lors de leurs réunions, et tout cela dans la vue de jeter de la poudre aux yeux du public. »

Notre abonné cite ici quelques faits particuliers que nous nous abstenons de reproduire, et dont nous pourrons peut-être nous occuper une autre fois.

La conduite des employés du gouvernement dans les campagnes est le sujet de plaintes plus vives et plus générales encore. Nos deux abonnés s'accordent parfaitement là-dessus. Chose qui ne doit pas surprendre si l'on songe que les libéraux eux-mêmes conviennent qu'ils l'emportent en nombre dans toutes les administrations. Le mal est si grand, si général, qu'au dire de nos abonnés, s'il se trouve quelque part un employé qui remplisse un devoir religieux, qui fasse simplement ses pâques, les gens de la campagne en sont tout surpris; et dans ce cas, l'employé s'expose à être bafoué et insulté par ses collègues. Ces employés donnent donc toute espèce de scandales. Ils jètent le ridicule sur les cérémonies religieuses; ils détournent les villageois de leurs devoirs; ils ne lisent que les feuilles opposées au pouvoir et font chorus avec les ennemis du gouvernement, etc. Ne diroit-on pas (telle est la réflexion d'un de nos abonnés) que, pour occuper un poste, il faut devenir incrédule, impie, infidèle à son Dieu et à son roi?

Les conséquences qui découlent de ces faits sont déplorables. Le peuple, en voyant dans les employés mêmes des ennemis plus ou moins prononcés du gouvernement, s'habitue de plus en plus à

Digitized by Google

mépriser l'autorité. L'impression est surtout mauvaise sur la jeunesse qui aspire aux places. Remarquant qu'il ne s'agit que d'être libertin, esprit fort, pour y parvenir plus sûrement, son parti est bientôt pris, et elle se jète d'autant plus aisément dans le désordre que cela s'accorde d'ailleurs avec ses passions.

Quel remède à ces maux? Nos abonnés, comme on a vu plus haut, proposent d'encourager, d'aider la bonne presse, de s'unir, de s'associer, de faire quelques sacrifices d'argent et de temps. Mais ils voudroient en même temps que le gouvernement fût plus vigilant, plus circonspect, qu'il examinât un peu mieux, quand il s'agit d'emplois et de distinctions, quel est son véritable intérêt, quel est l'intérêt du pays. Lui importe-t-il d'avoir pour adversaires ses propres agents? Doit-il désirer que les populations agricoles, demeurées généralement bonnes jusqu'aujourd'hui, contractent peu à peu tous nos vices et deviennent semblables à la populace dégénérée de nos grandes villes?

VOYAGE AUX MONTAGNES ROCHEUSES

PAR LE R. P. DE SMET, MISSIONNAIRE BELGE AUX ÉTATS-UNIS.

(*Suite et fin.*)

Le même soir nous arrivâmes au premier village permanent des *Arikaras*. Leurs maisons sont très-commodes et spacieuses et sont formées de quatre gros troncs d'arbres fourchus et levés, supportant les poutres et une charpente de grosses perches entrelacées d'osiers: toute la construction est couverte de terre. Un trou creusé en terre dans le centre de la loge sert de foyer, et une ouverture au sommet laisse échapper la fumée et admet le jour. Dans l'intérieur, la loge est entourée d'une succession d'alcoves, semblables aux hamacs de navire, et cachées de peaux dressées en guise de rideaux. A l'extrémité de chaque loge ou bien sur le sommet se trouve une espèce de trophée de chasse ou de guerre, deux ou plusieurs têtes de buffalos peintes d'une manière bizarre, surmontées de boucliers, d'arcs, de carquois et d'autres armes.

Les *Arikaras* ne portent en général qu'une ceinture. Leur habillement de fête consiste en un belle chemise, des guêtres et des souliers de peaux de gazelles, brodés en porc-épic teint de vives couleurs. Ils s'enveloppent d'une robe de buffle, ornée et peinte, et au dessus de l'épaule gauche ils portent un carquois rempli de flèches. Ils se cernent la tête d'un bonnet de plumes d'aigles. Le sauvage qui tue un ennemi sur sa propre terre se distingue par des queues d'animaux qu'il s'attache aux jambes. Celui qui tue l'ours gris porte les griffes de cet animal en forme de collier, le plus glorieux trophée d'un

Digitized by Google

chasseur indien. Le guerrier qui revient de l'ennemi avec une ou plusieurs chevelures, peint une main rouge à travers une bouche pour montrer qu'il a bu du sang de ses ennemis. Les guerriers des *Arikaras* et *Gros ventres* avant de partir pour la guerre, observent un jeûne rigoureux ou plutôt s'abstiennent totalement de boire et de manger pendant quatre jours. Dans cet intervalle la foiblesse les jette souvent dans des transes et ils prétendent avoir eu d'étranges visions ou songes. Cependant les anciens et sages de la nation se consultent et expliquent à leur manière ces différentes apparitions qui doivent décider du bon ou du mauvais succès de l'entreprise, et c'est sur leurs explications que le parti guerrier doit se régler dans sa course prédatoire. Pendant ces quatre journées de jeûne, ils se font de fortes incisions en différentes parties du corps, se passent dans la chair des morceaux de bois au dessous des omoplates, auxquels ils attachent des liens de cuir et se font suspendre à un poteau sur le bord d'un rocher qui s'élève perpendiculairement à la hauteur de 150 pieds. Souvent même ils se coupent un ou deux doigts en offrande au Grand-Esprit, afin qu'il leur accorde des chevelures dans la guerre qu'ils vont entreprendre. Dans une de leurs dernières escarmouches avec les *Sioux*, les *Arikaras* tuèrent vingt de leurs ennemis et placèrent les cadavres en tas au milieu de leur village. Alors commença leur grande danse de guerre; les hommes, les femmes et les enfants y assistèrent. Après avoir proclamé et chanté les coups des braves, ils se jettèrent confusément comme des bêtes féroces sur ces corps inanimés, les hachèrent en pièces et les attachèrent au bout de longues perches, qu'ils portèrent en dansant et en faisant plusieurs fois le tour du village. On ne pourroit se faire une idée de la cruauté d'un grand nombre de ces tribus sauvages, dans les guerres continuelles qu'ils font à leurs voisins. Quand ils savent que les guerriers sont partis pour la chasse, ils entrent inopinément dans le village de leurs ennemis, ils massacrent les enfants, les femmes et les vieillads, emmenant prisonniers tous les hommes qu'ils peuvent conduire. Quelquefois ils se placent en embuscade, ils laissent passer tranquillement une partie de la bande, tout-à-coup ils jettent un cri affreux et perçant et ils font pleuvoir sur l'ennemi une grêle de balles et de flèches. Un combat à mort commence aussitôt, ils s'élancent les uns sur les autres le casse-tête et la hâche en main et font une horrible boucherie, se glorifiant de leur valeur, et vomissant un torrent d'injures contre les malheureux vaincus; la mort s'y montre sous mille formes hideuses, dont la vue glaceroit le sang des nations civilisées, et c'est ce qui excite au contraire la rage de ces barbares. Ils insultent et foulent aux pieds les cadavres mutilés; ils arrachent les chevelures, se roulent dans le sang comme des bêtes féroces, souvent même ils dévorent les membres palpitants. Le sort réservé aux malheureux prisonniers est mille fois plus cruel encore. Les vainqueurs les mènent à leurs villages, les femmes viennent à leur rencontre en jet-

Digitized by Google

tant des hurlements épouvantables pour pleurer la mort de leurs frères ou maris. Un harangueur proclame les détails circonstanciés de toute l'expédition : on fait l'appel nominal des guerriers et leur absence indique qu'ils ont succombé. Alors les cris perçants des femmes se renouvellent et leur désespoir présente une scène de rage et de douleur, qui surpasse l'imagination. La dernière cérémonie est la proclamation de la victoire : chacun oubliant aussitôt ses propres malheurs, s'empresse de célébrer le triomphe de sa nation ; par une transition inexplicable, elles passent dans un instant de la douleur la plus amère à la joie la plus extravagante.

Je ne saurois trouver de paroles pour vous décrire les tourments qu'ils affligent aux pauvres misérables dévoués à la mort : l'un lui arrache les ongles jusqu'à la racine, un autre déchire les chairs des doigts avec les dents, force le doigt déchiré dans son calumet rempli de charbons ardents et fume le sang, comme s'il fumoit le tabac ; on écrase les doigts de pieds entre deux pierres, on applique des fers chauds à toutes les parties du corps, on l'écorche, on le dévore. Ces cruautés continuent pendant plusieurs heures, quelquefois pendant une journée entière, jusqu'à ce que la victime succombe à tant d'affreux tourments. Les femmes, comme de véritables furies, souvent l'emportent en cruauté sur les hommes, dans ces scènes d'horreur ; les chefs de la tribu sont assis tranquillement pendant ce temps-là autour du poteau qui attache la victime ; ils fument et regardent ces scènes tragiques sans la moindre émotion. Souvent le prisonnier ose braver ses bourreaux avec une froideur vraiment stoïque : « Je ne crains point la mort, s'écrie-t-il, ceux qui craignent vos tourments sont des poltrons, ils sont au dessous des » femmes. Que mes ennemis soient confondus, ils ne m'arracheront » aucune plainte ; qu'ils s'arrangent, qu'ils se désespèrent. Oh ! si » je pouvois les dévorer et boire leur sang dans leur crâne jusqu'à » la dernière goutte ! »

Nous arrivâmes enfin au grand village des *Arikaras* après avoir passé celui des *Mandans*, qui ne s'en trouvent éloignés que de 10 milles. La compagnie des Pelleteries a aussi un fort parmi ces premiers. Je fus surpris de trouver autour des villages de beaux champs de maïs, qu'ils cultivent avec grand soin et en grande quantité. Parmi eux encore on continue à fabriquer les mêmes pots de terre (et chaque loge en possède plusieurs) qu'on trouve dans les anciens tombeaux sauvages répandus dans les État-Unis et que les antiquaires du pays présument avoir appartenu à une race supérieure à celle des sauvages d'aujourd'hui. Les jongleurs ou conjureurs des *Arikaras* jouissent d'une grande réputation parmi les sauvages, à cause des tours étonnants qu'ils exécutent pour se donner plus d'importance ; ils prétendent avoir des communications avec l'esprit des ténèbres. Ils plongent leurs bras jusqu'au coude dans l'eau bouillante (par le moyen du jus d'une certaine racine, dont ils se frottent les bras). Ils mangent du feu et se tirent des flèches sans se nuire.

Digitized by Google

Un tour me surprit beaucoup, quoique le sauvage ne voulût pas l'exécuter dans ma présence, disant que ma médecine (religion) étoit plus forte que la sienne. Il se fit garotter les mains, les pieds, les jambes et les bras par mille nœuds; on le lia ensuite dans un grand filet, ensuite dans une robe de buffalo; le traiteur, qui le lioit, lui avoit promis son cheval, s'il pouvoit se détacher: une minute après il sortit libre de toutes ces entraves, à la grande surprise de tous ceux qui s'y trouvoient présents. Le commandant du fort lui offrit un autre cheval s'il vouloit lui communiquer son secret; le sauvage accepta et lui dit de se faire lier aussitôt: « J'ai dix esprits » invisibles qui sons à mes ordres, lui disoit-il; j'en détacherai » trois de ma bande pour vous les donner; ils vous détacheront, » mais n'en ayez pas peur, et ils vous accompagneront partout. » Le commandant fut déconcerté par ce propos du sauvage et n'osa accepter l'offre.

Le 6 octobre je me remis en route pour le fort du petit Missouri ou fort Pierre. C'est le grand entrepôt des marchandises de la compagnie pour fournir à tous les besoins des sauvages sur le fleuve. Comme sur la Roche Jaune, je fus encore sans guide dans ce voyage de 10 jours. Un Canadien qui devoit faire la même route nous accompagna. On s'accoutume par degrés à braver les dangers, et pleins de confiance dans la protection de Dieu, nous nous remîmes en route dans un pays où il n'y a aucun chemin frayé et guidés par la boussole à travers ces plages désertes, comme le nautonnier sur le vaste Océan. Les habitants du fort nous avoient bien recommandé d'éviter la rencontre des *Jantonnais*, des *Santées*, des *Ampapas*, des *Ogallalas* et des *Pieds-noirs* des *Sioux*. Nous avions cependant à traverser les plaines qu'ils parcourent. Le 3e jour nous nous trouvâmes untourée des *Jantonnais* et des *Santes*; ils se tenoient cachés derrière une butte et nous surprirent à l'improviste; cependant au lieu de nous en vouloir, ils nous comblèrent d'amitié. Après avoir fumé le calumet de paix, ils nous fournirent des provisions pour la route. Le lendemain nous rencontrâmes plusieurs autres partis qui nous montrèrent tous la même amitié et la même attention; ils nous donnèrent la main et nous fumâmes avec eux. Le 5e jour nous nous trouvâmes dans le voisinage des *Sioux Pieds-noirs*, une tribu détachée des *Pieds-noirs* des montagnes. Leur nom seul et la race, dont ils descendent, nous effrayèrent; nous marchions donc autant que possible dans les ravins pour nous cacher à l'œil perçant des sauvages, qui rodoient dans les plaines. Vers midi nous nous arrêtâmes près d'une belle fontaine pour prendre un moment de repos et pour dîner. Comme nous nous félicitions de ne pas encore avoir rencontré ces redoutables *Pieds-noirs*, tout-à-coup un bruit affreux se fit entendre sur la côte qui dominoit l'endroit où nous nous étions arrêtés: une bande de *Pieds-noirs* qui depuis plusieurs heures suivoient nos pistes dans les ravins, fondirent sur nous au grand galop. Ils étoient armés de fusils, d'arcs et de flèches; ils

Digitized by Google

étoient presque nus et barbouillés de la manière la plus bizarre. Je me levai aussitôt et je présentai la main à celui que je crus être le chef de la bande: il me dit froidement: « Pourquoi te caches-tu dans ce ravin? As-tu peur de nous? » Je lui répondis que nous avions faim et que la fontaine nous avoit invités à prendre un moment de repos. Il me regarda avec étonnement et s'adressant au Canadien qui parloit un peu la langue siouse, il lui dit: « Jamais de la vie je n'ai vu un homme pareil. Qui est-il? » Ma longue robe noire et la croix de missionnaire que je portois sur la poitrine excitoient particulièrement sa curiosité. Le canadien lui répondit (il étoit prodigue dans cette circonstance à m'accorder de grands titres): « C'est l'homme qui parle au Grand-Esprit. C'est un chef ou robe noire des Français. » Son regard farouche changea aussitôt: il ordonna à ses guerriers de mettre bas les armes et chacun me donna la main. Je leur fis présent d'une grosse torquette de tabac; on s'assit en cercle et on fuma le calumet de paix et d'amitié. Il me pria alors de l'accompagner et de passer la nuit dans son village, qui n'étoit pas à une grande distance. Je le suivis et arrivé en vue du camp, qui consistoit dans une 100e de loges, ou environ 1000 âmes, je m'arrêtai à un 1/4 de mille de distance dans un beau paturage sur le bord d'une belle rivière et j'y établis mon camp. Je fis inviter le grand chef à souper avec moi. Comme je disois le *Benedicité*, il demanda au canadien ce que je faisois. — Celui-ci répondit que je parlois au Grand-Esprit pour le remercier de nous avoir procuré de quoi manger... Il fit une exclamation d'approbation. Douze guerriers et chefs proprement habillés se présentèrent bientôt devant ma loge et y étendirent une grande et belle peau de buffle. Le grand chef me prit par le bras et m'ayant conduit sur la peau, il me fit signe de m'asseoir. Je ne comprenois rien à cette cérémonie, je m'assis pourtant croyant que c'étoit une invitation à fumer le calumet avec eux. Les douze guerriers avec leur chef en tête se baissèrent aussitôt et me portèrent en triomphe au village où tout le monde fut sur pied en un instant pour voir la *Robe Noire*; on m'assigna la place la plus honorable dans la loge du chef, et alors celui-ci au milieu de 40 de ses principaux guerriers me harangua. « Robe Noire, me » dit-il, voici le jour le plus heureux de notre vie. C'est aujour- » d'hui, pour la première fois que nous contemplons au milieu de » nous, un homme si près du Grand-Esprit; voici les principaux » braves de ma tribu, je les ai invités au festin, que je vous ai fait » préparer, afin qu'ils ne perdent jamais de la mémoire un jour si » heureux. » Il me pria ensuite de vouloir encore parler au Grand-Esprit (faire l'action de grâce) avant de commencer le festin. A sa demande, je fis le signe de la croix et dis la prière. Tous les convives sauvages, à l'exemple de leur chef, levèrent les mains au ciel et en finissant le *Benedicité* ils abaissèrent la main droite jusqu'à terre. Je fis demander au chef une explication de cette cérémonie. « Nous » levons les mains, me répondit-il, parce que toute notre dépen-

Digitized by Google

» dance est du Grand-Esprit : c'est sa main libérale, qui fournit à » tous nos besoins. Nous frappons ensuite la terre, parce que nous » sommes des êtres misérables, des vers qui rampent devant sa » face. » Il prit alors dans mon plat un morceau de pomme blanche (racine dont ils se nourrissent) et ensemble avec un petit morceau de buffle, me le mit dans la bouche.

Je désirois parler à ces braves gens des principaux points du christianisme; mais l'interprète n'étoit pas assez versé dans la langue pour rendre mes paroles en sioux. Le lendemain, le chef me fit accompagner par son fils et deux autres jeunes gens, quoique nous fussions encore à 5 journées du fort, me priant de les instruire. Il désiroit absolument de connoître, disoit-il, les paroles que j'avois à leur communiquer de la part du Grand-Esprit; et en même temps ces jeunes gens seroient pour moi une sauve-garde contre les sauvages mal intentionnés.

Deux jours après, nous rencontrâmes un sauvage chargé de viande de vache, qui voyant que nous étions sans provisions, jeta sa charge à terre en nous priant de vouloir l'accepter; « car, nous disoit-il, vous approchez du fort où le gibier est très-rare. » Nous arrivâmes au fort Pierre le 17 octobre: voici les noms des principaux chefs que nous rencontrâmes: le *Corbeau de fer*, le *Bon ours*, la *Main du chien*, les *Yeux noirs*, l'*Homme qui ne mange point de vache*, l'*Homme qui marche nu-pieds*. Ce dernier est le chef des *Pieds-noirs*. Les principales rivières que nous avons traversées pendant ce trajet, sont: la rivière du Cœur, la rivière au Boulet, la Rivière grande, la Moreau et la grande Sheyenne.

Après avoir passé quelques jours au fort Pierre, je me remis en route pour le fort Vermillon, dans la compagnie de deux Canadiens. Les plaines que nous traversâmes, étoient presque entièrement destituées de bois; souvent nous fûmes obligés d'apprêter nos aliments avec du foin, qu'il fallut faire flamber constamment. Nous ne rencontrâmes que très peu de sauvages dans ce voyage de 19 jours; la plaine étoit brûlée. Nous traversâmes la rivière de Médecine, la rivière de la Chapelle, la rivière de Jacques et le Vermillon.

La nation siouse est très-nombreuse et guerrière; elle est divisée en plusieurs tribus ou castes. Sur les meilleures informations que j'ai pu obtenir, les *Santees* et *Jantons* sont au nombre de 3000, les *Jantonnois* 4300, les *Pieds-noirs* 1500, les *Ampapas* 2,000, les *Brûlés* 2500, les *Sausares* 1000, les *Minikanjoos* 2000, les *Ogallallas* 1500, les *Deux-Choudières* 800, les *Saoyns* 2000, les *Unkepatines* 2000. Ce sont les *Sioux* du Missouri. On en trouve encore de huit à dix mille sur le Mississipi, dispersés en différentes bandes, depuis la rivière des Moines, jusque sur la rivière Rouge.

La forme des loges sauvages est digne d'attention ; chaque tribu a une forme différente qu'il est facile de reconnoître. L'extérieur

Digitized by Google

des loges sioux est gai, elles sont peintes en lignes ondulantes rouges, jaunes, blanches ou décorées de figures de chevaux, de cerfs et de buffles, de lunes, de soleils et étoiles.

Parmi les *Sioux*, comme parmi les *Arikaras*, les guerriers sont soumis à un jeûne très rigoureux de plusieurs jours. Ils ont une loge religieuse pour cet effet; ils y étendent une peau de buffle, ils y plantent un poteau peint en rouge, et une peau de veau contenant toutes sortes de devises est attachée au sommet. Les guerriers se percent les seins, y passent des cordes de cuir, s'attachent au poteau et font plusieurs fois le tour de la loge en dansant au son du tambour, chantant leurs grands coups de guerre, et en maniant au-dessus d'eux leurs casse-têtes. Ils implorent le secours du Grand-Esprit sur leurs expéditions. D'autres se font de fortes incisions sous les omoplates et par le moyen des cordes, qu'ils passent dans les plaies, traînent deux grosses têtes de buffles sur une éminence, située à environ un mille de distance du village; là ils dansent jusqu'à ce qu'ils tombent en défaillance, ou que les chairs se déchirent. Les guerriers comme une dernière offrande avant le départ se coupent de petits morceaux de chair en différentes parties du corps; ils les offrent au soleil, à la terre, aux 4 points cardinaux, pour se rendre favorables les Manitoos, ou esprits tutélaires des différents éléments.

Le *Sioux* qui se querelle ou meurt dans un état d'ivresse ou meurt victime de la vengeance d'un camarade de la même nation, ne reçoit pas les honneurs accoutumés de la sépulture; on l'enterre sans cérémonie et sans provisions. Mourir en combattant ses ennemis est la mort la plus glorieuse parmi eux. Ils pleurent les cadavres enveloppés dans des robes de buffles, sur des échafauds près de leur camp ou sur les routes publiques. J'ai tout lieu de croire par plusieurs conversations que j'eus sur la religion avec les chefs de différentes tribus, qu'une mission parmi eux, auroit les résultats les plus consolants. A mon arrivée au fort de Vermillon, un parti de guerre *santee* retournoit d'une excursion contre mes chers *Potawatamies* du Council-Blufs. Ils apportoient une chevelure. Les meurtriers s'étoient charbonnés des pieds jusqu'à la tête, à l'exception des lèvres, qui étoient frottées de vermillon: ils exécutèrent eux-mêmes au milieu du camp, fiers comme des lucifers, leur danse de chevelure qui étoit attachée au bout d'une longue perche... Je les invitai tous à venir me voir en conseil. Je les repris fortement pour avoir été infidèles à la promesse solennelle qu'ils m'avoient donnée l'année précédente de vivre en paix avec leurs voisins les *Potawatamies*. Je leur fis concevoir l'injustice qu'ils commettoient en attaquant une nation paisible, qui ne leur vouloit que de l'amitié, qui même avoit empêché leurs ennemis héréditaires les *Ottos*, les *Pawnees*, les *Sancs*, les *Renards* et les *Aonays* de venir fondre sur eux. Je les invitai à en venir à une prompte réconciliation, pour éviter les terribles représailles, dont ils ne manqueroient pas de

Digitized by Google

devenir victimes; que j'étois assuré que bientôt les *Potawatamies* et leurs alliés viendroient fondre sur eux et mettre le deuil dans toute la tribu. Ils me prièrent de vouloir encore leur servir d'intermédiaire cette fois-ci, et d'assurer les *Po'awatamies* de leur résolution sincère d'enterrer à jamais le casse-tête.

Le lendemain 14 novembre, accompagné d'un métis Iroquois, je m'enbarquai sur le Missouri dans un canot; car mon cheval excédé de fatigue, étoit incapable de me porter plus loin. Les neiges et le froid, qui suivirent bientôt, remplirent le fleuve de glaçons, lesquels ensemble avec les chicots ou arbres, dont le fleuve est rempli, rendirent la navigation doublement dangereuse. Nous étions d'ailleurs à 300 milles du Council-Bluffs, le premier établissement après avoir quitté le Vermillon, et dans une région où tous les foins des prairies et les herbes des forêts avoient été brûlés par les Indiens, jusqu'aux bords du fleuve et d'où par conséquent tous les animaux s'étoient retirés. Nous tuâmes un beau chevreuil qui sembloit embarrassé et se tenoit immobile sur le bord de la rivière comme pour recevoir le coup mortel. Cinq fois nous fûmes sur le point de périr et d'être renversés contre les nombreux chicots, au milieu desquels les glaçons nous entraînoient malgré tous nos efforts. Nous passâmes dix jours dans cette dangereuse et inquiétante navigation, dormant la nuit sur des bancs de sable et ne faisant que deux repas le soir et le matin, et encore pour toute nourriture n'avions-nous que des patattes gelées et un peu de viande fraîche. La nuit même de mon arrivée chez nos Pères au Council-Bluffs, le fleuve se ferma. J'essayerois en vain de vous donner une idée des sensations que j'éprouvai dans cette occasion; je me trouvois sauf et parmi mes frères; j'avois parcouru 2,000 lieues flamandes, au milieu des plus grands dangers, traversant les pays des nations les plus barbares. J'eus la douleur cependant de remarquer les dégats que des hommes sans principe, des vendeurs de boisson, avoient causés dans cette mission naissante; cette cause, ainsi que les invasions des partis de guerre des *Scioux*, avoient abattu et dispersé ces pauvres sauvages. En attendant des circonstances plus favorables, les bons Pères Verreydt et Hoecken s'y occupent des soins de leur saint ministère au milieu d'une 50e de familles, qui ont le courage de résister à tant de dégats... J'y ai rempli ma commission de la part des *Scioux* et j'ose espérer qu'à l'avenir ils seront tranquilles de ce côté-là.

Je quittai le Council-Bluffs le 14 décembre pour me rendre à Westport, ville frontière du Missouri. Je n'ai eu ni obstacle, ni accident sur les terres des *Ottoes*, des *Aouways*, des *Sancs*, des *Kickapoux*, des *Delawares* et *Shawanous* que j'ai traversées. La nuit du 22, je me trouvai campé avec le R. Père Point de Westport. Le lendemain, je pris la diligence dans la ville d'Indépendence et la veille du nouvel an, j'arrivai au milieu de mes chers Frères surpris à l'université de St. Louis.

Digitized by Google

PRIÈRES EN LANGUE TÊTE-PLATTE ET PONDERAS.

Skest Kyleeyou, Oulskozees, Oulspagpagt. Komieetzegeel.
Au nom du Père et du Fils et du S. Esprit. Ainsi soit-il.

PATER NOSTER.

Kyleeyou, Itchitchemask, askwest kowaakshamenshem
Notre Père, du ciel, que votre nom soit respecté
ailetzemilkou yeelskyloog; ntziezie telletzia spoo oez.
par toute la terre; régnez dans tous les cœurs.
Assinteels astskole, yelstoloeg etzageel Itchichemask.
Que votre volonté soit faite sur la terre ainsi que dans le ciel.
Hoogwitzilt yettilgwa lokaitssia petzim. Kowaaksmeemiltem
Donnez-nous maintenant tous nos besoins. Pardonnez-nous
klotaiye kloistskeyen etzageel kaitsskolgwelem klotaiye
le mal que nous avons commis comme nous pardonnons (le mal)
kloistskwen klielskyloog. Koaxalock shitem takaaks-
à ceux qui nous ont offensés. Accordez-nous assistance pour
kwentem klotaiye; kowaakegweeltem klotaiye. Komieetzegeel.
éviter le mal; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

AVE MARIA.

Uytchenkuytes Mary, koinkoittzeltze loetgeest,
Je vous salue Marie, vous êtes riche dans tout ce qui est saint,
Kaikolinzoeten lanoui, koortzinkwen telletzia telpelpilgkwe,
le Grand-Esprit est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les
Jesus skozees telnowiss ozitzegoey. (*femmes*)
Jésus le Fils de vos entrailles est béni.
Geest Mary, skois Kaikolinzoeten, kailchaussils, konkoint
Sainte Marie, Mère du Grand-Esprit, priez pour nous pauvres
taieetskweets, yettilgwa nekaittchit tche-iet gloll kaaks
pécheurs, maintenant et au moment de notre
titte lill.... Komieetzegeel.
mort. Ainsi soit-il.

CREDO.

Noonnegweeneemen Kaikolinzoeten, Kyleeeyou eetzia
Je crois dans le Grand-Esprit, notre Père, tout
wetskoolz, cheiglo epstskool lotchitchemask kwentiestoli.
puissant, qui a créé le ciel et la terre.
Noonnegweeneemen Jesus Christ istchinaakszeouskezees kyelee-
Je crois en Jésus-Christ son fils unique notre Sei-
migoem, kolintem Pagpagt, steetschemish
gneur (chef) qui a été conçu du S. Esprit, est né de la vierge
Mary irolintem, toetzemistess skaltemmigg, neyaw wilsem
Marie, qui a souffert sous

Digitized by Google

Ponce Pilate, miltchpitpit komminall kommintem, etelill,
Ponce Pilate, a été attaché sur une croix, est mort,
laakkentem, welkgkoop klotchittay ye, pototchatlask
a été enseveli, qui est descendu aux enfers, le 3e jour est
welgwilgwilt tiltintimnay weltelschyloog : nowistchills lotchit-
ressuscité d'entre les morts : qui est monté au ciel,
chitchemask, glaaktschills ilstitze eetch Kolinzoetess leeeous
qui est assis à la droite du Grand-Esprit son Père
chiimgyst telletzia; nemeltshoey ogkeouts louetsgwilgwilt
qui est tout-puissant : d'où il viendra juger les vivants et les
louets telil. Noonnegweeneemen oulspagpagt, kglouitzen
morts. Je crois au S. Esprit, la Ste Eglise
schaaemen catholique, esttchaustowegwe lopagpagt skyloog,
catholique, la communion des saints,
klotayye istkwen nemeets kolygwelem, nemetzia tckaltckaltemig
la rémission des péchés, la résurrection de
eltze ootske telzenilzielis, ltchitchemask takeepsoy lokweng-
tous les morts, la vie du ciel qui ne
wilgwiltis... Komieetzegeel.
finira jamais. Ainsi soit-il.

A NOS LECTEURS.

Nous terminons aujourd'hui notre huitième année et notre huitième volume. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de nous occuper un moment de notre œuvre avec nos abonnés.

Le *Journal Historique*, depuis son existence, a subi très-peu de changements. On s'est borné à en améliorer successivement la rédaction, à le rendre d'année en année un peu plus utile. Notre plan ayant été mûri avant de commencer, nous n'avons pas eu à le refaire.

La modification la plus considérable dont il ait été l'objet, consiste dans les réflexions politiques que nous ajoutons depuis deux ans à nos livraisons. Les circonstances seules donnèrent lieu à ce changement; quoiqu'elles ne soient plus les mêmes, nous continuerons cependant, d'après le vœu de nos abonnés, de présenter chaque mois quelques considérations sur notre situation intérieure.

Nous avons été exhorté plus d'une fois à agrandir notre recueil, ou du moins à le faire paroître plus souvent. Mais nous n'avons pas cru devoir céder jusqu'à présent à ces in-

Digitized by Google

vitations et il n'est pas probable que nous le fassions jamais, à moins que des événemens graves ne nous y forcent. Tel qu'il est, notre journal paroît suffire aux pièces vraiment nécessaires et utiles, et il n'est pas de l'intérêt du lecteur d'avoir à chercher ces pièces dans un ouvrage plus volumineux.

En fait d'histoire, nous ne pensons pas que nous laissions beaucoup à désirer. Nous recherchons avec courage et avec persévérance les documens officiels et authentiques, et nous traduisons avec soin ceux qui ne sont pas en français. C'est ainsi que nous donnons aujourd'hui l'instruction du Saint-Siége sur les mariages mixtes en Autriche, dont il n'a paru jusqu'à présent qu'une misérable traduction dans les feuilles politiques.

Ce sont ces pièces surtout qui nous semblent donner quelque mérite à ce recueil et le rendre digne d'occuper une place dans les bibliothèques. Nos efforts tendront de plus en plus à le rendre, sinon nécessaire, du moins très-utile à un grand nombre de lecteurs.

Pour ne point perdre de place, nous évitons, comme on voit, toute espèce de polémique. Il ne se passe pas de mois que nous ne soyons attaqués de différents côtés, et il n'est guère possible que nous ne le soyons pas. La plupart de ces accusations ne nous sont connues que par ouï-dire et il ne nous importe pas de les connoître autrement. Dictées par la passion, rarement exemptes de mauvaise foi, déjà suffisammant réfutées [nous osons le dire] par notre conduite, pourquoi voudrions-nous y répondre ? On nous reproche, par exemple, d'en vouloir aux libéraux en masse, de refuser toute alliance, tout accommodement avec eux, tandis que, par le fait, nous montrons que nous nous accommodons d'une administration presque entièrement libérale.

Quant à nos principes, ils sont, nous l'avouons, ceux d'écrivains qui veulent être catholiques avant tout. Ces principes n'ont jamais varié, et nous ne croyons pas que nous ayons eu besoin de les modifier depuis que nous écrivons. Comme catholiques, nous pouvons avoir et nous avons réellement des théories contraires à celles d'autres Belges. Nous n'admettons en principe ni le divorce, ni la liberté de tout écrire, etc. Que conclure de la ? Que nous sommes ennemis de nos institutions, que nous cherchons à les renverser, à

Digitized by Google

bouleverser l'Etat ? Mais alors les catholiques ne pourroient être tranquilles ni contens nulle part. Il n'y a pas d'Etat où ils ne soient soumis à des lois plus ou moins hostiles à leurs croyances. Sous ce rapport, nous ne nous croyons pas plus gênés que d'autres peuples. Nous avons d'ailleurs formellement déclaré que nous sommes satisfaits de la situation que la révolution nous a faite, et que nous attendrons patiemment avec tous les bons citoyens l'expérience du temps et des affaires.

Mais sait-on ce que signifient les reproches qu'on nous fait de ce chef ? Le peuple belge est catholique en masse; on n'est pas catholique de deux manières; on l'est avec le Saint-Siége et l'Eglise, ou on ne l'est point du tout. Si on nous fait un grief de condamner ce que condamne le Saint-Siége, d'admettre ce qu'il admet, il est évident qu'on ne veut pas de nous comme catholiques, que c'est en qualité de catholiques qu'on nous repousse. Nous oserons appeler cela une insulte faite au peuple belge, une défection. La nation étoit catholique avant qu'on eût jamais entendu parler de libéralisme, elle l'étoit en 1830, elle l'est aujourd'hui. Quand on a placé dans des lois des dispositions que les catholiques n'ont jamais admises comme principes, on n'a pas entendu sans doute nous faire une déclaration de guerre. C'est pour nous et non pas contre nous que les lois ont été faites. On nous connoissoit avec nos principes, avec nos doctrines. Que veut-on aujourd'hui ? Nous prions le libéralisme de bien mesurer, de bien examiner ses prétentions.

L'état de nos abonnemens continue d'être satisfaisant. Depuis plusieurs années le nombre s'est soutenu, sans varier beaucoup, entre 2,700 et 3,000. Il est en progrès aujourd'hui. Nous comptons environ 2,400 abonnés en Belgique, et le reste en Hollande, en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, au Portugal et aux Etats-Unis.

Il reste en magasin environ 400 exemplaires des 8 volumes qui ont paru jusqu'à présent. Les lecteurs qui n'ont pas le recueil complet, peuvent se procurer les parties qui leur manquent avec toute facilité pour le payement.

Pour l'année qui va commencer au 1er mai, nous annonçons, quant à la rédaction, un petit développement qui pourra ne pas déplaire à la plupart des lecteurs. C'est que nos nouvelles offriront un caractère un peu plus général

Digitized by Google

qu'elles ne l'ont fait jusqu'aujourd'hui et qu'elles embrasseront désormais les principaux faits politiques comme l'histoire de l'Eglise, afin que les personnes qui ne lisent que notre journal, ne soient étrangères à aucun des grands intérêts qui s'agitent autour d'elles.

Liége le 22 mars 1842.

NOUVELLES.

INTÉRIEUR.

Il est décidé que Mgr. Fornari, archevêque nommé de Nicée, se fera sacrer en Belgique. Cette cérémonie aura lieu le 3 avril, dimanche de *Quasimodo*, dans la métropole à Malines. Son Em. le cardinal archevêque sera consécrateur et NN. SS. les évêques de Liége et de Bruges, comme les plus anciens parmi leurs collègues, seront assistants. Les autres évêques sont aussi invités à la cérémonie. Il paroît également certain qu'immédiatement après son sacre, Mgr. Fornari, comme nous l'avons déjà dit, recevra le titre de *nonce*. Nous pourrons faire observer que cette distinction accordée à l'envoyé de Sa Sainteté, est pour la Belgique un honneur que pourroient lui envier plusieurs autres peuples. La Sardaigne, regardée comme le pays le plus catholique de l'Europe, n'a obtenu cette faveur que l'année dernière, après plus de deux ans de négociations.

— Une fête touchante vient d'avoir lieu au grand séminaire de notre ville. Mgr. Delebecque, élevé récemment par le Souverain Pontife aux dignités de prélat domestique, d'évêque assistant au trône pontifical et de comte romain, y avoit été invité avec son chapitre à un souper, dimanche soir, veille de St-Thomas, patron des théologiens, MM. les séminaristes ont saisi cette occasion pour témoigner au prélat, qui les aime, combien il en est aimé à son tour. A peine étoit-il assis à table, qu'en quelques instans tout l'intérieur du séminaire fut illuminé et qu'une belle musique se fit entendre devant la porte de la salle. Le souper fini, l'on conduisit l'évêque à un autre salon, décoré avec une noble simplicité. Tout ceci parut improvisé : on avoit voulu ménager au prélat une agréable surprise. Trois élèves de l'ordre des diacres prononcèrent des discours remarquables surtout par les sentimens d'un dévoûment sincère et sans bornes à la personne de leur premier pasteur. Des cantiques de la composition des élèves furent chantés avec beaucoup de précision et de grâce. Sa Grandeur a répondu avec émotion aux

Digitized by Google

félicitations qu'on lui adressoit : elle a dit que le séminaire n'étoit plus seulement l'espoir du diocèse ainsi que de son chef, mais qu'il en étoit déjà la joie et l'ornement. (*Org. des Flandres.*)

— M. Pycke de ten Aerden, chanoine et vicaire-général de Gand, a quitté Rome le 15 février. Déjà nommé camérier secret de Sa Sainteté, il a reçu, dans l'audience de congé qui lui a été accordée le 13, une nouvelle marque de l'affection paternelle et de l'estime du Saint-Père qui l'a créé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, en lui remettant une médaille pour Mgr. l'évêque de Gand. Mgr. Pycke est de retour à Gand depuis le 13 mars. Le même jour au soir on lui a donné une brillante sérénade.

— Le vendredi 18 mars, fête des 7 Douleurs de la Vierge Marie, l'inauguration de la *Confrérie de la Miséricorde*, qui se consacre à l'érection et à l'entretien d'une maison de refuge pour les femmes repenties à Liége, a été solennellement célébrée dans l'église de Sainte-Croix. A cette occasion, Mgr. le comte d'Argenteau, archevêque de Tyr, a officié pontificalement le matin. Une nouvelle grand'messe en musique a été bien exécutée par les jeunes orphelins. L'après-midi, Mgr. l'évêque a prononcé, entre les vêpres et le salut, un long et touchant discours sur la miséricorde. La quête, au profit de l'œuvre, a été faite par Mme la baronne H. de Cheratte, Mme la baronne de Moffarts, née D. de Rosen, Mme de Stembert et Mme Kersten. Le matin, à l'issue de la grand'messe, les dames, membres effectifs de la nouvelle confrérie, se sont réunies au presbytère pour organiser définitivement l'administration. Le conseil provisoire, composé de 10 dames, a été maintenu. Mais on a jugé à propos d'y joindre encore deux membres; le choix est tombé sur Mme N. de Sauvage et Mme Bellefroid de Villenfagne. Les membres du conseil ont ensuite procédé à la composition du bureau. Ont été élues : Mme la baronne Vandensteen de Jehay, *présidente ;* Mme la comtesse d'Argenteau, *vice-présidente ;* Mme Kersten, *trésorière ;* Mme de Stembert, *secrétaire*. Le lundi suivant, le conseil s'est réuni pour la première fois au local déjà occupé par les femmes repenties et par les bonnes Sœurs qui se sont chargées de diriger cette nouvelle maison de charité. Ce local spacieux, avec le jardin y attenant, fait partie du palais et a été loué à l'association par le gouvernement. De beaux et grands résultats semblent promis à cette œuvre, pourvu que les diverses branches du pouvoir en comprennent bien la portée et viennent un peu à son secours. De semblables maisons nous semblent un supplément nécessaire de tout régime pénitentiaire bien entendu. Si on désire sincèrement que les détenus se corrigent et puissent un jour rentrer dans la société sans danger pour eux et pour elle, il faut qu'au sortir de la prison ils puissent être reçus dans une maison d'épreuve tel qu'est l'établissement que la charité d'un vertueux ecclésiastique vient de créer à Liége. Mais nous nous occuperons de cet objet dans une autre livraison.

— Mgr. l'évêque de Liége vient d'adresser à son clergé un *Mo-*

Digitized by Google

nitum divisé en 5 paragraphes. Le premier traite des *offices* divins et contient des avis sur la messe, sur le sermon, sur le catéchisme et sur les obsèques. Le 2e paragraphe est consacré aux mœurs cléricales. Le 3e reproduit la circulaire publiée en 1836 par Mgr. l'archevêque de Malines sur l'exemption du clergé régulier (cette circulaire se trouve dans notre tome II p. 574). Le 4e traite de la correspondance du clergé avec l'évêché et de la manière de demander les dispenses. Dans le 5e, le prélat recommande l'Association pour la propagation de la Foi.

— Les instructions quadragésimales n'ont jamais été mieux suivies à Malines que cette année. Le R. P. Bernard et le chanoine Leclère ont constamment réuni autour de leur chaire un auditoire nombreux auquel la vaste nef de la métropole suffisoit à peine. A l'église de Notre-Dame, on a fait des instructions familières pour servir de préparation au devoir pascal, à l'exemple des catéchismes qui se font dans plusieurs églises de Rome, à cette époque de l'année. Ces instructions ont été faites avec beaucoup de succès par M. le vicaire Janssens et ont attiré un grand nombre d'auditeurs de la classe moyenne et ouvrière.

— Nous avons reçu pour les pauvres prêtres espagnols exilés les sommes suivantes :

D'un curé de Hollande,	177	messes	*pro defunctis* à 50 cens.	frs. 187-31
id. ,	57	id.	*ad intent. dantium*	id. 60-32
De M. le chan. C. de Gand,	25	id.	*ad intention. dantis.*	50-00
De M. N. c. à Aix-la-Chap.	228	id.	dont 104 *ad intent. dantis* et 124 *pro defunctis.*	215-0
id. ,	121	id.	dont 82 *pro defunct.* et 39 *ad intent. dant.*	114-0
D'un annonyme ,			en don	60-0
De M. F. de Liége ,	10	messes	*ad intention. dantis*	20-0
De M. le baron L. de C.,		messes	id.	20-0
id. ,			en don	10-0
d'un anonyme ,			id.	5-0
De M. V. de Liége ,	50	messes	*ad intentionem dantis*	50-0
id. ,	50	id.	*pro defunctis*	50-0
id. ,	45	id.	id.	45-0
De M. le bar. L. de Goër ,	200	id.	pour les défunts des familles de Goër et d'Hoffschmidt	200-0
Anonyme de Gand ,			don	23-16
id. ,	2	messes	*ad intent. dantis*	4-0
	25	messes	*pro defunctis*	25-0
				frs. 1,138-79

Cette somme a été envoyée le 3 mars dernier à M. Badia y Catalan, vicaire-général d'Astorga, et voici sa quittance :

Digitized by Google

Fontenay le 7 mars 1842.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de 1,138 frs. 79 c., dont 98 frs. 16 c. de dons particuliers, et 1040 frs. 63 c. pour célébrer 1010 messes à l'intention de ceux qui en ont donné les honoraires; le tout en faveur et pour subvenir aux besoins de pauvres prêtres espagnols, soit de ceux réfugiés en France, soit de ceux qui ayant demeuré en Espagne, se tiennent cachés à cause de la persécution tyrannique du gouvernement, et qui célèbrent en cachette. Laquelle somme je déclare avoir fait passer de suite au R. P. Antonin de Sarria, Capucin, ci-devant maître des novices de toute la province de Catalogne, lequel en fera la distribution selon les plus pressants besoins, étant à même de le pouvoir faire par les connoissances parfaites que le dit R. P. a des religieux nécessiteux. Aussitôt que j'aurai reçu de lui l'avis convenable que je le prie de m'envoyer, je me ferai un devoir de vous le faire passer pour votre garantie. Veuillez faire insérer ma lettre dans le prochain N° de votre journal, et exciter vos compatriotes et voisins à vouloir bien continuer une œuvre si éminemment catholique.

Veuillez agréer mes remercîmens bien sincères, et me croire de cœur,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

Jh. Badia y Catalan, prêtre espagnol,
Curé de Fontenay.

— On a remis à notre bureau pour M. Heiremans, missionnaire à Frédérickstadt en Danemarc, savoir :

Mlle J. R. de Liége	frs.	6
M. Ch. R. id.		5
Anonyme		10
M. M. de Tirlemont		25
Anonyme		100
id. de Gand		10
Total	frs.	156

M. Heiremans est revenu dans sa paroisse le 6 décembre 1842, et sur le champ se sont présentés les fournisseurs des matériaux de l'église en construction. Après leur avoir remis l'argent qu'il apportoit, il est resté débiteur d'une somme de 5,000 frs. Il se recommande par conséquent de nouveau à ses compatriotes belges. Les dons peuvent être adressés à *M. F. Van den Bosch*, rue *Mindebroeders-ruye* à Anvers, ou à notre bureau.

— M. A.-A. Stasseus, curé de Saint-Denis à Liége, que l'état de sa santé empêche depuis assez long-temps de s'acquitter des fonctions pastorales, a demandé et obtenu un coadjuteur digne d'un poste si important et si difficile. Mgr l'Evêque, par un sacrifice dont nous connoissons toute la grandeur, a bien voulu lui accorder

Digitized by Google

pour aide M. Vandereycken, professeur d'Ecriture sainte au séminaire de Liége.

— Pendant qu'une foule de personnes des hautes classes de la société et de la bourgeoisie se rendent aux exercices de la retraite prêchée par le R. P. Boone à l'église du Sablon, plus de mille pauvres assistent tous les soirs aux conférences qui se font pour eux à l'église de N.-D. de la Chapelle. Après le sermon, chaque pauvre de la paroisse, qui y a assisté, reçoit un pain. L'année dernière on a pu se convaincre des grands fruits que ces instructions ont produits dans une classe de gens qui n'assistent que rarement ou jamais à une instruction religieuse et qui vivent dans la plus grande ignorance des vérités de la religion. La dépense que ces milliers de pains exigent est considérable, il est vrai, mais aussi le bien qui doit en résulter est incalculable. Puisse l'anonyme qui l'année dernière a contribué à couvrir cette dépense, renouveler encore son don!

(*Journ. de Bruxelles.*)

— Deux nouvelles conversions ont eu lieu dans le diocèse de Liége. Le 6 janvier, Jacqueline-Marie Kleermans, réformée hollandaise, née d'un mariage mixte, et vivant depuis long-temps dans le désordre, a eu le bonheur de rentrer dans le sein de l'Eglise et d'être baptisée sous condition dans l'église de Notre-Dame à Tongres. Le lendemain elle a fait sa première communion. — Le 20 février, Charles Medard Pather, jeune protestant allemand, a fait son abjuration dans l'église de Freeren. A cette occasion, M. Reinartz, doyen de Tongres, par les soins de qui ce jeune homme avoit été instruit, a officié et prononcé un discours sur l'objet de la cérémonie.

— M. Bellefontaine, curé de 'S Heeren-Elderen près Tongres, est mort le 15 mars. Il étoit né en 1772. Ordonné prêtre en 1796, il fut sur le champ nommé curé de Fall et Mheer, où il eut beaucoup à souffrir pendant la persécution révolutionnaire. En 1804 il fut transféré à la cure de 'S Heeren-Elderen, où pendant 38 ans il s'est acquitté de tous les devoirs d'un bon pasteur, aimé et respecté de ses paroissiens et de tous ses confrères. Atteint depuis plusieurs années d'une maladie douloureuse, il fit lui-même préparer son cercueil en 1839. Il s'est endormi paisiblement dans le Seigneur, après avoir reçu les saints Sacrements à différentes reprises.

— Une octave en forme de mission, donnée à la fin de janvier à Rosmeer, petite paroisse du canton de Bilsen, a eu d'heureux résultats. M. le doyen et plusieurs curés des environs prêchoient trois fois chaque jour; six confesseurs occupoient les tribunaux sacrés et pouvoient à peine suffire. Les fidèles ont été édifiés de voir des personnes approcher de la sainte table encore à 8 heures du soir.

—Une mission vient d'être donnée par les Pères Jésuites à Saint-Martin d'Akkerghem à Gand. Sur une population de 13,000 âmes, 8,500 ont eu le bonheur d'approcher des sacremens. Après les paroissiens, 500 vieillards de l'hospice dit *Byloke* ont reçu la même

Digitized by Google

grâce. Mgr. l'évêque a daigné clore les exercices dans les deux églises.

— Le diocèse de Tournay vient de faire une perte bien sensible en la personne de M. Mocq, vicaire-général et chanoine de la cathédrale. Ce vénérable ecclésiastique est décédé le 9 mars, à l'âge de 80 ans, après une courte indisposition qui n'a présenté d'autre caractère que celui d'une grande foiblesse qui annonçoit une fin prochaine. Sa mort a été aussi édifiante que sa vie. — Il s'est endormi paisiblement dans le Seigneur, après avoir reçu les derniers sacrements de la Sainte Eglise. (*C. de l'Escaut.*)

— Le R. P. Van Lil, ancien provincial de la Société de Jésus en Belgique, est mort à Rome le 15 février, à la suite d'une maladie douloureuse. Il étoit parti d'ici le 5 octobre 1841, pour assister à l'assemblée générale de la Société.

— La Supérieure-générale des Sœurs de Notre-Dame, Marie-Thérèse Goethals, née à Courtray en 1799, est décédée à Namur le 16 mars. Mgr. l'Evêque de Namur l'avoit administrée lui-même dix jours auparavent. Elle avoit en religion le nom de *Sœur Ignace.* Elle étoit la 3e supérieure-générale de l'ordre et avoit été élue le 24 février 1838. On peut voir une petite notice sur cette religieuse distinguée, dans notre Tome IV p. 590.

— La Société de S. François Régis à Bruxelles vient de publier le compte rendu des résultats que sa charité a obtenus dans le courant de l'année 1841. Nous rappelons encore une fois que cette association a pour but le mariage des pauvres qui vivent dans une union illicite et scandaleuse. Les couples dont la société de Bruxelles a légitimé l'union en 1841, sont au nombre de 279 et se repartissent ainsi par paroisses: SS. Michel et Gudule, 30; N.-D. de la Chapelle, 28; Ste Catherine, 16; N.-D. de Finisterre, 14; Minimes, 74; Sablon, 12; St. Nicolas, 5; St Jacques-sur-Caudenberg, 3; Ste Claire, 46; N.-D. de Bon-Secours, 26; Béguinage, 9; faubourgs, 16. Elle a légitimé 163 enfants. Elle a en outre procuré les papiers nécessaires à plusieurs couples, qui ont négligé de se marier ou d'en faire part à la société. Les dépenses occasionnées par ces mariages, s'élèvent à la somme de 2,399 frs 11 c. Toute la recette a été de 2359 frs 45 c.

— La même société vient de s'établir heureusement à Louvain. Le conseil est composé comme suit: Mgr l'archevêque de Malines, *protecteur;* M. de Cock, vice-recteur de l'université, *président;* M. Vermeulen, curé de N.-D. des Fièvres, *vice-président;* M. Bosmans, *trésorier et secrétaire;* MM. Vanbockel, bourgmestre de Louvain, Ed. de Ram, avocat, *conseillers.* La Belgique compte maintenant cinq villes qui possèdent cette institution, savoir: Anvers, Bruxelles, Gand, Louvain et Verviers.

— M. P. Braem, curé de Vracene, a été nommé curé de Saint-Nicolas et doyen du pays de Waes, en remplacement du respectable M. Van Hemelaer, dont nous avons annoncé la mort.

Digitized by Google

— M. J.-B. Van Bogaert, curé de Thielrode (diocèse de Gand) depuis 10 ans, y est mort le 18 février à l'âge de 46 ans.

— La commune de Vladsloo, diocèse de Bruges, a perdu le 9 mars son respectable pasteur M. de Masure. M. Van Tambacht, vicaire de la paroisse, lui succède.

— M. Muylle, vicaire de Notre-Dame à Courtrai, a été nommé curé à Harelbeke.

—M. L.-J. Willems, curé de Manneckensveere (diocèse de Bruges) depuis 1836, vient d'y mourir. Il a pour successeur M. L. Van Tournout, vicaire à Emelghem.

— M. Bollinckx, vicaire à Notre-Dame à Anvers, a été nommé curé du Béguinage dans la même ville. Son installation a eu lieu le 17 mars.

— Le P. Maur Mori, dernier moine de l'abbaye de Baudeloo à Gand, vient de mourir à Melleraye en France. Cet homme vertueux, après la suppression de sa communauté, entra dans l'ordre de la Trappe et administra quelque temps le couvent de Westmael dans la province d'Anvers. Plus tard il se rendit en France et passa ses derniers jours dans l'abbaye de Melleraye.

Erratum.

Dans notre dernière livraison, p. 534, au lieu de *et ayant été tué en plein concile,* lisez: *et cette lettre ayant été lue en plein concile.*

3 lignes plus bas, au lieu de *cedunt,* lisez *credunt.*

EXTÉRIEUR.

Rome. Le 31 janvier, S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté, a baptisé dans l'église du Jésus, M. Ratisbonne, jeune israélite distingué et dont la conversion présente des circonstances extraordinaires que nous comptons publier en détail.

— S. S. a daigné nommer chevalier de l'ordre de St.-Grégoire M. Audin, auteur de la *Vie de Luther et de Calvin.* Ce savant qui se trouve actuellement ici, y réunit des matériaux pour une histoire de Léon X et pour celle de Henri VIII roi d'Angleterre.

— Mgr. Dupuch, évêque d'Alger, est arrivé ici de Naples, accompagné du curé de sa cathédrale.

Pays Bas. La nouvelle de la nomination de trois nouveaux évêques *in partibus* s'est confirmée. M. den Dubbelden, administrateur apostolique de Bois-le-Duc, est nommé évêque d'*Emmaüs;* M. Van Hooydonk, administrateur apostolique de Bréda, a le titre d'évêque de *Dardanie;* et M. Zwysen, curé de Tilbourg, celui d'évêque de *Gerra.* Ce dernier sera en même temps coadjuteur de M. den Dubbelden avec future succession, et chargé de la gestion des affaires du ci-devant vicariat apostolique de Grave, Ravenstein et Megen.

— Pendant le carême, M. l'abbé T. Borret, professeur d'Ecri-

Digitized by Google

ture sainte au séminaire de Warmond, a tenu en français, dans l'église de Ste Thérèse à La Haye, des conférences sur la vérité de la religion catholique. Ces discours ont été très-fréquentés et accueillis avec beaucoup de faveur. L'auditoire se composoit des personnes les plus distinguées de la ville et des environs. On y a remarqué Mgr le Vice-Supérieur de la Mission hollandaise avec son secrétaire, plusieurs ecclésiastiques, beaucoup de protestans et même des juifs.

— Le 12 janvier dernier, sont arrivés à Curaçao, après une longue et pénible navigation, M. l'abbé L. Van Roosmalen et les Sœurs de l'institut de Roozendaal.

— Le 20 décembre 1841, M. Van Hooydonk, administrateur apostolique de Bréda, a béni la nouvelle église au Heike, paroisse érigée depuis peu. A cette occasion, M. Van Merm, professeur au séminaire de Hoeven, a prononcé un discours sur l'objet de la cérémonie.

— On lit dans le *Staats-Courant* : « Comme jusqu'à présent, on n'agissoit pas d'une manière uniforme dans les diverses parties du royaume pour la célébration des jours fériés par les militaires professant la religion catholique, Sa Majesté, informée de cet état des choses par le directeur-général de la guerre, a voulu y pourvoir spécialement, et le directeur-général pour les affaires du culte catholique s'est entendu à ce sujet avec l'internonce papal près de la cour des Pays-Bas. Cette affaire portée à la connoissance de S. S. le Pape Grégoire XVI, le Saint-Père conformément au désir du roi, a réglé ces intérêts religieux et, en conséquence, le directeur-général de la guerre, par circulaire du 19 de ce mois, en rapportant toutes les autres dispositions précédentes à cet égard, a informé les diverses autorités militaires, que les militaires du culte catholique ne seront obligés d'entendre la messe, que les dimanches et les jours fériés ci-après, à savoir :

» La Circoncision (1er janvier); l'Epiphanie (6 janvier); le deuxième jour de Pâques; l'Ascension; le deuxième jour de la Pentecôte; la Fête-Dieu; l'Assomption (15 août); la Toussaint (1er novembre); la Noël (25 décembre); le deuxième jour de Noël (26 décembre).

» Quant à ces parties du royaume et du duché de Limbourg où les habitants du culte catholique sont dispensés, par des actes antérieurs de l'autorité ecclésiastique, de l'obligation de célébrer quelques-uns des jours fériés mentionnés ci-dessus, les militaires appartenant à la même communauté sont également dispensés de cette obligation. »

Prusse. Le 4 mars, Mgr. Jean de Geissel, coadjuteur de Mgr. l'archevêque et administrateur apostolique de l'archidiocèse, est arrivé à 10 heures du matin à la cathédrale, à l'entrée de laquelle il a été reçu par le chapitre métropolitain et conduit à la salle du chapitre. Là Mgr. de Geissel a montré le bref du Pape qui lui confère les

Digitized by Google

pleins pouvoirs apostoliques. Une foule nombreuse s'étoit assemblée devant la cathédrale et manifestoit son contentement. A midi, le prélat a reçu une députation du conseil communal, à la tête de laquelle se trouvoit le premier bourgmestre. Le même jour a été publiée l'ordonnance suivante :

» Sur l'ordre suprême de S. M. le roi, nous faisons connoître par la présente, que les négociations entamées entre le gouvernement de S. M. et le Saint-Siége, au sujet du rétablissement d'une administration régulière de l'archevêché de Cologne, ont conduit au but désiré, en ce sens que Sa Sainteté a, avec l'assentiment de S. M. le roi, nommé Mgr l'évêque de Spire, Jean de Geissel, coadjuteur de Mgr l'archevêque Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, avec droit de succession, et l'a désigné en même temps comme administrateur apostolique de l'archevêché de Cologne. Après avoir prêté à S. M. le roi le serment de soumission et de fidélité, Mgr. de Geissel a pris, à partir de ce jour, l'administration du diocèse archiépiscopal, et l'a annoncé par une lettre pastorale au clergé et à tous ses Diocésains. Le chef suprême de l'Eglise catholique ayant ainsi, de concert et avec l'assentiment de S. E. le roi, réglé canoniquement l'administration de l'archevêché de Cologne, en nommant et en établissant en qualité de coadjuteur de Mgr l'archevêque avec droit de succession, et d'administrateur apostolique dudit archidiocèse, Mgr Jean de Geissel, — à qui tous ceux que la chose concerne auront désormais à s'adresser dans les affaires concernant l'administration ecclésiastique de l'archidiocèse, — le *publicandum* du 15 novembre 1837, ainsi que toutes les ordonnances y renfermées, est retiré simultanément avec la publication du présent arrêté.»

» Cologne, le 4 mars 1842.

» (Signé) le Président supérieur de la province du Rhin,

» De Bodelschwing. »

Angleterre. Les envahissemens de l'établissement anglican continuent: on annonce la prochaine nomination d'un évêque de Valette à Malte et de Gibraltar. La Méditerranée sera ainsi cernée à ses extrémités: la hiérarchie, dont la tête est à Cantorbéry, aura un pied en Espagne et l'autre dans la Terre-Sainte. On sait qu'elle domine déjà dans l'Inde, et qu'il est question de nommer successivement des évêques qui en dépendent, pour le Nouveau-Brunswick, le Cap de Bonne-Espérance, la Terre de Van-Diemen et l'île de Ceylan.

— La somme totale des recettes de la Société biblique dans le courant de l'année 1841, a été de 1,058,515 livres sterlings, équivalant à environ 27 millions de frs. Le nombre des bibles et autres imprimés religieux a été de 3,937,944. On pense que, si on ajoutoit aux recettes d'Angleterre celles des États-Unis et des pays protestans et mixtes de l'Europe, de même que celles des colonies d'Angleterre dans les cinq parties du monde, on pourroit arriver à une somme de 50 millions par an.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. V. Fabri, avocat à la cour de Liege, et M. Bon, auteur de la *Législation des paroisses en Belgique*, vont publier un recueil qui aura pour titre : *Mémorial du Clergé, des Conseils de fabrique, des établissemens religieux et de bienfaisance de Belgique*, présentant 1° le texte des lois et arrêtés, les décisions des autorités administratives, les circulaires ministérielles, les instructions émanées des autorités provinciales; 2° la jurisprudence des tribunaux et des cours d'appel et de cassation; 3° l'exposé des principes du droit civil et administratif sous la forme de dissertation et de commentaires. Ce journal contiendra en outre, sous le titre de *Revue étrangère*, les décisions des autorités administratives ou judiciaires des pays étrangers, les dissertations publiées par les journaux et les revues de ces pays; le tout en ce qui concerne le clergé, les conseils de fabriques et les établissemens susmentionnés. Les rédacteurs donneront aux abonnés du *Mémorial* des consultations gratuites sur les questions qu'ils leur soumettront et qui seront relatives aux matières traitées dans ce recueil.

-- Un décret de l'inquisition, en date du 9 février, contient le titre des huit ouvrages suivans qui ont été mis à l'index: *Analisi della sensibilita, delle sue leggi e delle sue diverse modificazioni considerate relativamente alla morale ed alla politica*, par François Lamonaco; - *-Discorsi letterari e filosofici*, par le même; - *Dimostrazione che il contratto di matrimonio deve ritenersi distinto dal sacramonito di matrimonio*; - *Cours de droit naturel ou de philosophie du droit, fait d'après l'état de cette science en Allemagne*, par M. Ahrens; - *Introduction à l'étude philosophique de l'histoire de l'humanité*, par J.-J. Altmeyer; - *Un grand homme de province à Paris*; - *Berthe la Repentie*; - *Contes drolatiques*; - Et *Jane la Pâle*, publié sous le pseudonyme d'Horace de St.-Aubin. Ces quatre derniers ouvrages sont de Balzac.

— *Compendium Theologiæ moralis* S. A. M. de Ligorio, auctore D. Neyraguet. 2 vol. in-8° Tournay 1841 pr. 6 frs. Cet abrégé contient en substance la théologie morale et l'*Homo apostolicus* de S. Alphonse, et il a été reconnu que M. Neyraguet ne s'éloigne nulle part de la doctrine de l'auteur.

— *Catéchisme de persévérance* ou exposé historique, dogmatique, moral et liturgique de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'abbé J. Gaume, 4e édition, corrigée et enrichie de notes par un prêtre du diocèse de Malines. 1er vol. 2 f., chez Vanderborght à Bruxelles. Cet ouvrage résume plusieurs bons ouvrages sur la Religion, et peut convenir non seulement aux jeunes gens, mais aussi à ceux qui sont chargés de les instruire. L'ouvrage aura 8 volumes.

— M. le docteur Desaive, à Liége, publie depuis le 13 mars une feuille hebdomadaire intitulée *Sentinelle des campagnes*, particulièrement consacrée à l'agriculture et s'occupant aussi de la politique, des sciences et des lettres. Le prix est 15 frs. par an.

— M. Modave, contrôleur du timbre à Liége, annonce par souscription un volume de poésies, contenant la traduction du 15e chant du poème de Silius Italicus, celle de trois élégies d'Ovide, et une cinquantaine de pièces sur divers sujets.

— *Dobbel Christelyke onderwyzingen en gebeden*, getrokken uyt de h. Schrifture, den Missael en de heylige oud-vaders, wegens de voornaemste pligten der geloovigen; met kerkelyke goedkeuring; belle édition caractère neuf, de 597 pages. A Gand, chez A. Van der Meersch successeur de J. Begyn.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce Volume.

Journal historique, 3, 53, 105, 157, 209, 261, 313, 365, 417, 469, 521, 619
De justitia et jure, par M. Carrière. 4
Un dernier mot à M. Ahrens, par M. Tits. 14
Lettre des Evêques des Etats-Unis au Pape. 19
Le chemin du Paradis rendu facile et économique. Ecrit maçonnique. 24
Instruction publique. Lettre de la Congrégation de la Propagande aux archevêques d'Irlande. 25
Circulaire de M. le ministre de l'intérieur de Belgique. 29
Situation de la Belgique à l'intérieur. 34
Passionistes en Belgique. 42
Lettre de Mgr Purcell, évêque de Cincinnati; statistique de l'église aux Etats-Unis. 43
Décision de la Pénitencerie sur les communautés de femmes en France. 47
Accroissement comparatif du nombre des protestans et des catholiques en Irlande. 37
Rescrit royal pour la libre communication des catholiques de Bavière avec le Saint-Siége. 48
Nouvelles littéraires, 51, 102, 155, 206, 258, 310, 363, 414, 465, 519, 571
Etat du jansénisme en Hollande. 54
Démembrement du diocèse de Gand. 56
Histoire de l'Eglise, par Doellinger, traduite en français par Ph. Bernard. 60
Actes et décrets de la congrégation des archiprêtres du diocèse de Malines. 65
Circulaire de Mgr l'Evêque de Namur sur la dîme. 67
De l'enseignement religieux dans les colléges communaux. 68
Mandement de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines sur les élections. 73
Discussions sur l'exécution du concordat en Hollande. 76
Institutiones philosophicæ, auctore Dmowski, tome III. 78
Prælectiones theologicæ, auctore J. Perrone, t. VI. 79
Du droit d'élire en Belgique. 81

Digitized by Google

Statistique des cultes en Belgique. 87
Doutes proposés au Saint-Siége sur les confréries du Scapulaire, avec les réponses. 89
Notice sur M. le chanoine Bellefroid. 91
Petite notice sur M. Dansaert, curé de Waesmunster. 93
Résolution du grand conseil d'Argovie au sujet des couvents. 96
Décret de la régence d'Espagne contre l'Association pour la propagation de la foi. — Déclaration du clergé de Tolède contre les décrets tyranniques de la régence. 97
Recherches sur l'encéphale, sa structure, ses fonctions et ses maladies, par M. Parchappe. 107 et 158
Notice sur la Congrégation des Sacrés Cœurs, dite de Picpus. 116
Sur l'importance des études classiques, d'après F. Thiersch. 122
Dernier mot de M. Lion sur les contestations du domaine avec les fabriques des églises. 129
Circulaire de Mgr l'Evêque de Liége sur la Propagation de la foi. 133
Du résultat des élections. 135
Magnétisme animal. 150
Arrêt de la cour d'appel de Gand. Décision de la question des *bénéfices simples*. 168
Hymne de la liturgie arméniennе en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul. 170
Réglement pour le grade du doctorat en théologie et droit canon à l'université catholique de Louvain. 173
Dissertatio dogmatico-canonica de Romani Pontificis Primatu ejusque attributis, par M. Kempeneers. 175
Eloge académique de M. de Bonald. 178
De la peur en politique. 188
Arrêté royal sur la sonnerie des cloches. 191
Heureuse fin de l'affaire de M. l'abbé Moens. 194
Livres mis à l'*Index*. 200
Projet de loi pour la *réforme* du clergé espagnol. 202
Etat comparatif des communions pascales des années 1782 et 1840, dans l'archiprêtré de Hollande et de Zélande. 211
Theses ex universâ Theologiâ, par le P. Vancauwelaert de la Société de Jésus. 216
Firman turc en faveur des chrétiens d'Orient. 218
Lettre sur la persécution en Russie. 220
Arrêt de la cour d'Appel de Gand dans l'affaire de Broglie. 222
Missions catholiques en Afrique. 223
Lettre d'adieu de Mgr Antonucci aux fidèles de la Mission hollandaise. 225
Réponse de la Sacrée Pénitencerie sur l'usage du magnétisme animal. 226
Réponse du Saint-Siége sur l'obligation d'appliquer la messe pour le peuple, les jours des fêtes supprimées ou transférées. 228
Géologie. D'une opinion de Cuvier sur la demeure de certains

Digitized by Google

animaux du monde primitif et sur l'absence d'ossemens fossiles humains. 229
De la réponse de la Pénitencerie sur le magnétisme animal. 244
Promotion de M. le docteur Kempeneers à Louvain et sa réception à Montenacken. 246
Décrets royaux autorisant les évêques de Bragance et d'Elvas à exercer les fonctions épiscopales dans leurs diocèses. 254
Espagne. Loi sur la dotation du clergé adoptée. — Manifeste du gouvernement contre l'Allocution du Pape. 255
Bavière. Ordonnance royale pour la séparation des détenus catholiques des protestans. 255
Etat comparatif des communions des années 1756 et 1840 dans l'archiprêtré d'Utrecht. 263
Chrestomathie rabbinique et chaldaïque, par M. Beelen. 265
Pieuse explication des principales prières du chrétien, par M. Malou. 268
De l'état des affaires religieuses en Suisse. 269
Bref à Mgr Hugues, vicaire apostolique de Gibraltar. 273
Géologie. D'une opinion de Cuvier sur la demeure de certains animaux du monde primitif et sur l'absence d'ossemens fossiles humains. Cavernes à ossemens de la province de Liége. 277
De la nécessité pour les Belges catholiques de s'unir et de travailler. 288
Erection d'une *Académie royale de médecine* en Belgique. 294
Mort du R. P. Odescalchi, ancien cardinal. 304
Espagne. Décret pour la vente des biens du clergé. 307
Instruction de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines sur la lecture des Bibles. 314
Recherches statistiques sur les causes de l'aliénation mentale, par M. Parchappe. 321
Création d'un journal protestant en Hollande. 333
Rétractation de M. Collin de Plancy. 335
Décisions récentes de la Congrégation des Rites sur différens cas d'indulgences. 337
Lettre sur l'unité catholique, par Mgr Wiseman. 338
Sur le gouvernement constitutionnel. 344
Arrêt de la cour d'appel de Gand sur la propriété des cimetières. 349
Ouverture du séminaire à Ruremonde. 358
Arrangement des affaires de Cologne. 358
Conservation de l'église des Carmes-Deschaux à Paris. 358
Angleterre. Les prisonniers catholiques dispensés d'assister aux offices de l'église anglicane. 360
Ecosse. Etat de la religion catholique. 361
Tong-King. Lettre admirable d'un Vicaire apostolique. 362
Discours royal à l'ouverture de nos chambres. 366
Sur les feuilletons des journaux quotidiens. 370
Questions pour le concours général entre les étudiants des universités en Belgique. 374

Digitized by Google

Mémoire sur la vie et les écrits de Vivès, par M. Namèche. 376
Bref du Saint-Père à M. Collin de Plancy. 388
Quelques mots sur la situation du pays. 390
Etat de l'instruction primaire en France. 394
Notice sur M. Libau, curé de Wauthier-Braine. 402
Fixation de l'orthographe flamande. 404
Sur le refus de sépulture ecclésiastique dont a été suivie la mort de Paganini. 407
Recès royal constatant le fait de l'arrangement des affaires religieuses dans les diocèses de Cologne et de Trèves. 408
Création d'un évêché protestant de Jérusalem, et nomination d'un évêque pour ce siége. 409
La diète suisse s'ajourne indéfiniment, sans que la question des couvens soit décidée. 410
Rétablissement de l'archevêché de Cambrai. — Réforme du chant dans l'église primatiale de Lyon. 410
Voyage aux Montagnes Rocheuses du R. P. de Smet, missionnaire belge aux Etats-Unis. 418, 474, 522 et 598
Découvertes historico-ecclésiastiques. 434
Pastorale allégorique à l'occasion du morcellement d'un de nos diocèses. 443
Coup-d'œil sur les séminaires en Belgique. *Neuvième article.* Séminaire de Liége. 445
De l'opposition libérale. 450
Ouvrages mis à l'*Index*. 461
Rétablissement de l'abbaye de Postel à Reckheim. 460
Rome. Réforme de l'ordre de l'*Epéron d'Or*. 464
Prusse. Rescrit du ministre des cultes contre des journaux protestans. 465
Etats comparatifs des communions pascales dans les archiprêtrés de Gueldre, de Frise et de Twenthe. 471
Décisions récentes de la Congrégation des Rits sur différens cas d'indulgences. (*Rectification.*) 485
Méthode synthétique de MM. Hanquez et Gillet-Damitte. 486
Arrêté du roi des Pays-Bas sur l'enseignement primaire. 489
Circulaire ministérielle sur cet arrêté. 493
Coup-d'œil sur les séminaires en Belgique. *Dixième article.* Séminaire de Liége, série des présidens, notices sur quelques professeurs distingués. 496
Nouvelles résolutions de la Congrégation des Indulgences et des saintes Reliques. 504
De Justitiâ et Jure, par M. Carrière. 505
Ecclésiastiques morts en Belgique en 1841. 510
Pélerinage de Notre-Dame-de-Bon-Secours. 514
Prusse. Ordonnance royale sur l'arrangement définitif des affaires religieuses de Cologne. — Lettre du roi à l'archevêque. 517
Affaires ecclésiastiques d'Espagne. — Ecole janséniste à Madrid. 519

Digitized by Google

Mandemens de Carême. Liége, Gand, Tournay. 540
Histoire du royaume des Pays-Bas, par M. de Gerlache. 547
Retrait de la proposition Brabant-Dubus. Lettre de nos évêques aux chambres législatives. Participation du Saint-Siége à cette affaire. Courte réponse au libéralisme exagéré. 552
Les Récollets belges séparés de ceux de Hollande. 560
Maison de refuge pour les femmes repentantes à Liége. 560
Distinctions accordées par Sa Sainteté à Mgr l'Evêque de Gand. 562
Pays-Bas. Nécrologes du clergé de l'année 1841. 566
Espagne. Projet de loi défendant toute relation avec le St.-Siége. 567
Wurtemberg. Pétition de Mgr l'évêque de Rottenbourg à la chambre des députés. — Résolution de la chambre. 569
France. Les frères des écoles chrétiennes devenus gardiens et surveillans des détenus. 570
Instruction de Sa Sainteté sur les mariages mixtes en Autriche, *latin français*. 574
Lettres apostoliques à tous les évêques sur l'Espagne, *latin-français*. 579
Une canonisation par l'empereur de Russie. 588
Annuaire de l'Université catholique, 6me année. 589
Influence du libéralisme et de la franc-maçonnerie dans les campagnes. 594
A nos lecteurs. 607
Inauguration de la Confrérie de la Miséricorde à Liége. 611
Monitum de Mgr. l'Evêque de Liége. 611
Liste des dons reçus pour les pauvres prêtres espagnols, suivie d'une lettre de M. le vicaire-général d'Astorga en forme de quittance. 612
Dons pour la mission de Danemarc. 613
Pays-Bas. Nomination de trois évêques *in partibus*. 616
Prusse. Ordonnance concernant l'administration du diocèse de Cologne. 617
Angleterre. Recettes de la Sociétés biblique 618
Wurtemberg. Rejet de la motion de Mgr. l'évêque de Rottenbourg. ibid.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 1951 000 739 327 5

Digitized by Google

0 739 327 5

Digitized by Google

3 1951 000 739 327 5

Digitized by Google